

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE

III

F. Aureau. — Imp. de Lagny

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE

PAR

le docteur JEAN ALZOG

Professeur de l'Université de Fribourg

TRADUITE PAR L'ABBÉ I. GOSCHLER

Chanoine honoraire de Carcassonne, docteur ès lettres, ancien directeur du collège Stanislas

ET C.-F. AUDLEY

Professeur d'histoire, membre de la *Société des Arts* de Londres

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS, D'APRÈS LA DERNIÈRE ÉDITION ALLEMANDE

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Fribourg et par Monseigneur l'Évêque de Beauvais.

TOME TROISIÈME

PARIS

V. SARLIT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

19, RUE DE TOURNON, 19

1881

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME D'OCCIDENT,

PAR LUTHER,

JUSQU'A NOS JOURS.

[1517-1872].

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS L'ORIGINE DU PROTESTANTISME

JUSQU'A SA RECONNAISSANCE POLITIQUE

PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE

[1517-1648].

§ 298. — *Sources. Travaux. Caractère général de cette époque.*

A. Sources et Travaux politiques. — I. *Guicciardini*. — *P. Jovio*, Hist. sui temp. [1498-1513 ; 1521-27]. Flor. 1550 sq. 2 vol. in-fol. *Adriani*, Ist. de suoi tempi [1536-74]. Firenze, 1583, in-fol. *De Thou*, Hist. sui temp. [1543-1607]. Francof., 1625, 4 vol. in-fol. *Goldast*. Imp. Rom. Francof, 1607, in-fol. et Constit. imp. Rom. Francof., 1615, 3 vol. in-fol. *Koch*. Recueil des recez de l'Empire. — II. *Robertson*, Hist. of the emp. Charles V. Lond., 1769, 3 vol. *Frédéric de Buchholz*, Ferdinand Ier. Vienne, 1832-38, 9 vol.; *Hurter*, Fer-

dinand II et ses aïeux. Schaffouse, 1850 sq. *Raumer*, Histoire de l'Europe depuis la fin du XVe siècle. Leipzig, 1832, 7 vol. Hist. univ. Ratisb., 1840, t. IV. *Ign. Schmidt*. Hist. des Allemands. Ulm et Vienne, 1778-1808 (P. V-XI). *Leo*, Manuel d'hist. univ., t. III. Halle, 1838 et 1840.

B. Sources et travaux religieux. *a Protestants* : Les ouvrages de Luther et de Mélanchthon et de leurs partisans les plus importants en Allemagne ; les écrits de Zwingle, de Calvin et de leurs contemporains en Suisse, tels qu'ils seront indiqués plus loin. Ensuite viennent les collections de *Læscher*, Actes complets de la réform. [1517-19]. Leipzig, 1720 sq., 3 vol. in-4. *Kapp*, Supplément aux documents importants de l'histoire de la réforme. Leipzig, 1727 sq., 4 vol. *Strobel*, Mélanges. Nuremberg, 1778, 6 livraisons, et Essais littéraires, 1784, 2 et 5 vol. *Wagenseil*, Essais sur l'histoire de la Réforme. Leipzig, 1829. *Johannsen*, Développement de l'esprit du protestantisme, ou Collection de pièces importantes sur l'édit de Worms et sur la protestation de Spire. Copenhague, 1830. *Neudecker*, Documents sur le temps de la réforme. Cassel, 1836 ; et Actes authentiques. Nuremberg, 1838. *Spalatini*, Ann. réform. [jusqu'en 1553] ; édit. de Cyprian. Leipzig, 1718. *Sleidanus* professeur de droit à Strasbourg, † 1556), Comment. de statu relig. et reipubl. Carol. V. Cæs. Arg., 1555, complété en 1556 et contin. usque ad an. 1564. Londorpius. Francof., 1619, 3 vol. in-4; multis annotationibus illustrata a Chr. Car. Francof., 1785, 3 vol. in-8. *Hortleder*, Considér. sur les causes de la guerre faite en Allemagne contre la ligue de Smalkalde en 1555. Francf., 1617, 2 vol. in-fol. *V. de Hardt*. Hist. litt. reform. Francof et Lipsiæ, 1717, in-fol. *Frid. Myconii* (surintendant à Gotha, † 1546) Hist. reformationis [1518-42], d'après le manuscrit de l'auteur et avec une préface de E. S. Cyprian. Une autre édition en a été faite à Leipzig en 1718. *Seckendorf*, [† 1692], Commentar. hist. et apol. de lutheranismo. Francof. et Lipsiæ [1688] 1692, in-fol. (contre le jésuite Maimbourg). *J. Basnage*, Hist. de la rel. des églises réformées (Rott.. 1690, 2 vol. in-12). La Haye 1725, 2 vol. in-4 (contre Bossuet). *Hottinger*, Hist. de l'église helvét. Zurich, 1708 sq., 4 vol. in-4. *Ruchat*, Hist. de la réforme de la Suisse. Genève, 1727 sq., 6 vol. in-12. *Beausobre*, Hist. de la réforme [jusqu'en 1530]. Berlin, 1785, 3 vol. *Planck*. Hist. de l'origine, des variations et de la formation de la dogmatique protestante jusqu'à la formule de concorde. Leipzig, 1791-1800, 6 vol. *Marheinecke*, Hist. de la réforme en Allemagne jusqu'en 1535 (1817, 2 vol.), 1831 et suiv. 4 vol. (Extraits de Seckendorff) *G. A. Menzel*, Nouv. histoire des Allemands, conduite jusqu'en 1710. Breslau, 1826-48, 12 vol. (Dans la préface des 2e, 3e et 4e vol. l'auteur se plaint de la passion de Marheinecke). *Ranke*, Histoire de l'Allemagne au siècle de la Réforme. Berlin. 1839, 2 vol. (Cf. les Feuilles historiques et politiques, t. IV, p. 540-57; p. 654-68). *Villiers*, Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme de Luther, Paris, 1802. *Hagenbach*, Leçons sur l'existence et l'histoire de la réforme. Leipzig, 1834-44, 6 vol. L'auteur arrive jusqu'à son temps.

b. Travaux des catholiques. Surius (chartreux à Cologne, † (1578), Chro-

nic. sive Commentar. brev. rerum in orbe gestar. ab anno 1500 usque ad an. 1566. Colon., 1567, continué jusqu'en 1573 et souvent édité contre (Sleidan), *Siméon Fontaine*, Histoire catholique de nostre tems touchant l'estat de la religion chrétienne, contre l'histoire de J. Sleidan. Antv. 1558. *Roveri Pontani* (carme à Bruxelles) Vera narratio rerum ab an. 1500 usque ad an. 1559 in republ. christiana memorabilium. Colon., 1559, in-fol. *Cochlæus* (chanoine à Francfort-sur-l'Oder, puis à Mayence, à Vienne et à Breslau, (✝ 1552), Comment. de actis et scriptis. Luth. Mog., 1549. *Ulenberg* (d'abord protestant et étudiant à Wittenberg, mais qui finit par revenir au catholicisme et mourut curé à Cologne en 1617), vitæ hæresiarcharum Luth., Melanchth., Majoris, Illyrici, Osiandri. *Ejusdem* Causæ graves et justæ, cur catholicis in communione veteris ejusque veri Christianismi constanter usque ad vitæ finem permanendum sit, etc. Colon., 1589, Voyez ci-dessous les deux historiens du Conc. de Trente, Paul Sarpi et Pallavicini. *Bossuet*, Hist. des variations des églises protestantes. Paris, 1688. 2 vol. in-4; 1734, 4 vol. (dans la nouvelle édit. des Œuvres de Bossuet. Paris, 1836, t. V et VI, avec la défense contre Jurieu et Basnage). *Maimbourg*, Hist, du luthérianisme. Paris, 1680, 4 vol. *Idem*, Hist. du calvinisme. Paris, 1682. *Varillas*, Hist. des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion; 2e édit. Amst., 1689-90, 6 vol. *Robelot* (chanoine de Dijon), de l'Influence de la réforme de Luther sur la croyance religieuse. Paris, 1822 (contre Villiers). *Kerz*, l'Esprit et les conséquences de la réforme, appendice à l'écrit de Villiers. Mayence, 1823. *Schmitt*, Essai d'hist. philosophique de la réforme à son origine. Salzb., 1828. Parmi les manuels d'hist. ecclésiast. il faut surtout consulter la continuation de Hortig par Dœllinger, t. II, 2e sect. Landshut, 1828; *Ritter*, 5e édit., t. II (jusqu'en 1789); *Riffel*, Hist. chrét. de l'Eglise depuis le grand schisme jusqu'à nos jours, t. I, Mayence, 1841 (jusqu'à la fin de la guerre des paysans); t. II, 1842 (jusqu'à la paix de la religion, 1555). *Palma*, Prælect. hist. ecclesiast., t. IV, Rom., 1846. *Dœllinger*, De la réforme, de son développement intérieur et de ses effets. Ratisb. 1846.

APERCU GÉNÉRAL

La troisième période se distingue de la précédente par des caractères essentiels. Un mouvement de réforme générale travaille l'Europe, qui cesse de former une grande famille chrétienne; le chef spirituel de cette famille européenne, qui, dans le moyen âge, tenait unis entre eux les éléments les plus opposés des divers États (1), perd presque toute son influence sur les événements politiques, en

(1) Cf. t. II, § 214.

même temps que la pensée religieuse disparaît, pour ainsi dire, des relations publiques. La réformation de l'Église, à laquelle Luther prétend travailler, produit tous les mouvements politiques et religieux, et devient, par conséquent, l'axe de l'histoire. Il faut donc la prendre à son origine, la suivre dans ses progrès, y rattacher chaque événement, qu'elle seule amène, développe, explique et fait comprendre.

CHAPITRE PREMIER

MOUVEMENTS RELIGIEUX EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE.

A. Jusqu'à la séparatlin formelle des protestants par la confession d'Augsbourg (1517-30).

§ 299. — *Manifeste de Luther contre les indulgences.*

Œuvres de *Luther*, en latin. Wit., 1545 sq., 7 vol. in-fol.; Jena, 1556-58, 4 vol. in-fol.; en allemand Wit., 1539 sq., 12 vol. in-fol.; Jena, 1555 sq., 8 vol. in-fol. En outre, deux suppléments par *Aurifaber*. Eisleben, 1564 et 65. On ne trouve que les écrits allemands de Luther dans l'édition de Sagittarius, publiée à Altenbourg en 1661-64, 10 vol. Volume supplém. à toutes les édit. précédentes, et publié par Zeidler. Halle, 1702. Leipzig, 1729-40, en 22 vol. in-fol. L'édition la plus complète est celle de J.-G. Walch. Halle, 1740-50, 24 parties in-4. (On n'a donné que la traduction allemande des œuvres latines dans les deux dernières éditions). Lettres circulaires et mémoires de Luther, édités par de Wette. Berlin, 1825-28, 5 part. *Melanchthon*, Hist. de vita et actis Lutheri. Vit., 1546; ed. Augusti. Vrat., 1817. On peut consulter aussi les biographies de Luther par *Cochlœus*, *Ulenberg*, et, dans les temps modernes, par *Ukert* (Gotha, 1817, 2 vol.) et *Pfizer* (Stuttg., 1836). Ils ont poétisé la vie de l'hérésiarque. *Audin*, Hist. de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther. Paris, 1839, 2 vol.; 2e édition. Paris, 1841. Luther, Essai de solution d'un problème psychologique dans les Feuilles historiques, t. II, p. 249 sq., p. 313 sq.; t. III, p. 275 sq. L'Œuvre et les œuvres de Luther, par *J. de Gœrres*, dans le Catholique, 1827, t. XXVI, p. 66.

Aux éléments de division politique qui, à la fin de la seconde période, menaçaient gravement le repos de l'Europe, se mêlaient de sérieux et nombreux ferments religieux. Tout avait contribué à affaiblir l'ancienne et immense influence des papes sur les affaires de l'Europe : le schisme papal, les tristes circonstances qui accompagnèrent les

conciles de Constance et de Bâle, et enfin la vie mondaine et belliqueuse de quelques-uns des chefs de l'Église. Le chevaleresque empereur Maximilien, avait, il est vrai, établi [1495] la paix publique dans un assez grand nombre d'États de l'Allemagne, et en avait garanti la durée par l'institution du tribunal impérial; néanmoins l'autorité du souverain avait été trop abaissée, pour qu'en cas de nécessité l'empereur pût agir avec une véritable efficacité au dedans et au dehors de l'empire. Pendant que les villes s'étaient enrichies et affranchies, la noblesse végétait dans la pauvreté et l'ignorance; le peuple était mécontent, sans cesse opprimé, sans cesse prêt à se révolter. Les chevaliers, toujours idolâtres de la guerre, murmuraient contre l'abolition du droit du plus fort, et n'attendaient que l'occasion favorable pour tirer l'épée et renverser tout ensemble la domination des princes et celle des prêtres. Enfin la guerre éclata, lorsque, d'un côté, l'appel de Charles, petit-fils de Maximilien, au trône d'Espagne [1516], et bientôt après au trône impérial et à la succession d'Autriche [1520], eue excité la jalousie de la France et de son jeune et ambitieux roi, François 1er [1515], contre la maison de Habsbourg, et que, de l'autre côté, à l'est, l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne furent menacées par les progrès de plus en plus effrayants de la domination turque. Dans ces conjonctures politiques et religieuses si difficiles, tandis qu'en France, en Espagne et en Angleterre, la royauté avait prévalu contre l'aristocratie, et qu'en Danemark, en Norwége et en Suède la puissante aristocratie du clergé et de la noblesse limitait singulièrement le pouvoir royal, ou il fallait qu'un génie puissant et organisateur, sincèrement dévoué aux intérêts de l'Église et de l'État, vînt conjurer la violente explosion des passions et les réduire au silence par des institutions nouvelles, répondant aux exigences du moment; ou l'on devait s'attendre à voir une main téméraire jeter prématurément l'étincelle qui allumerait l'incendie depuis si longtemps menaçant, et produirait par l'ébranlement des esprits de sanglantes révolutions politiques.

L'homme qui vint le premier lever la main contre l'édifice religieux et social et l'ébranler fut Martin Luther.

Luther naquit le 18 novembre 1483 à Eisleben. Son père, d'abord mineur, puis conseiller à Mansfeld, lui fit donner une éducation libérale à Magdebourg et à Eisenach, pour le préparer à l'étude du droit. En 1501 Luther étudia la dialectique et les classiques latins à l'université d'Erfurt. En 1505 il obtint le grade de maître et soutint des thèses sur la Physique et la morale d'Aristote. Mais ces études ne répondaient point aux besoins religieux de Luther. Aussi, frappé de la mort subite d'un de ses amis, il se réfugia dans le couvent des Augustins, à Erfurt [17 juillet 1505], y fit, contre le gré de son père et de ses amis, une profession prématurée, et obtint bientôt après la prêtrise [1507]. Il se mit alors à étudier surtout l'Écriture sainte avec les commentaires de Nicolas de Lyre. Le provincial des Augustins de Meissen et de Thuringe, Jean de Staupitz, l'engagea à la lecture assidue de saint Augustin, et proposa Luther au prince électeur de Saxe, qui cherchait des professeurs pour sa nouvelle université de Wittenberg. Là [1508], Luther enseigna d'abord la dialectique, puis la théologie. Il se mit aussi, après une longue résistance, à prêcher. En 1510 il vint en Italie, pour les affaires de son ordre, visita avec une religieuse émotion les sanctuaires de Rome la sainte, ainsi qu'il la nomma, et déplora, pour ainsi dire, que ses parents ne fussent pas déjà morts, parce qu'il aurait pu travailler efficacement à les délivrer du purgatoire par les messes, les prières et les bonnes œuvres qu'il aurait offertes pour eux. La seule chose qui le scandalisa dans Rome fut ce qu'il entendit dire du peu de foi des ecclésiastiques romains. A son retour en Allemagne, il continua de professer la théologie et s'appliqua en particulier à expliquer les épîtres de saint Paul aux Romains et aux Galates, et le Psautier [1512].

Ce fut alors qu'on publia en Allemagne, au nom du magnifique et prodigue Léon X, les indulgences dont le produit devait être employé à achever la superbe basilique de Saint-Pierre de Rome, commencée par Jules II (1). C'était le prince électeur Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, évêque de Halberstadt, aussi magnifique et

(1) La bulle est dans *V. de Hardt*, l. cit., t. IV, p. 4.

non moins dissipateur que Léon X, qui était chargé de cette publication. Il appela à cet effet, dans son diocèse, le Dominicain Tetzel, de Leipzig, qui avait fait ses preuves dans ce genre de prédication, et qui rendit odieuse la mission dont il était chargé, en exagérant, mais beaucoup moins qu'on ne le fit plus tard, la valeur des indulgences (1). Déjà en 1500 les princes électeurs avaient protesté contre ces publications et décidé (1510] qu'on cesserait de réaliser des recettes dans ce but en Allemagne, et l'empereur Maximilien avait vigoureusement soutenu cette mesure. L'évêque Jean de Meissen avait également défendu de recevoir dans son diocèse les prédicateurs d'indulgences; même prohibition avait été publiée dans celui de Constance (2). Luther ne fut donc pas le premier qui se prononça contre le criant abus de la vente des indulgences. Il le pouvait légitimement dans sa position de prédicateur, de confesseur, de docteur en théologie. Les mœurs du temps lui permettaient aussi d'afficher, comme il le fit, la veille de la Toussaint [31 octobre 1517], les quatre-vingt-quinze thèses sur les indulgences, qu'il ne rejetait point,

(1) Tetzel écrivit expressément dans son Instruction sommaire aux curés : « Quiconque s'est confessé et éprouve une véritable contrition de ses fautes (confessus et contritus) peut recevoir l'indulgence des peines temporelles et canoniques, s'il donne l'aumône (eleemosynam, c'est-à-dire l'argent pour l'indulgence). » Voir *Læscher* (loco cit., I, 414) et la formule ordinaire d'absolution que *Seckendorf* lui-même (Hist. lutheranismi, lib. II, sect. 6) donne en ces termes : « Misereatur tui Dominus noster Jesus Christus, per merita suæ sanctissimæ Passionis te absolvat, et ego, auctoritate ejusdem, et beatorum Petri et Pauli Apostolorum et sanctissimi domini nostri papæ tibi concessa et in hac parte mihi commissa te absolvo : primo ab omnibus censuris a te quomodolibet incursis; deinde ab omnibus peccatis, delictis et excessibus,... etiam Sedi apostolicæ reservatis, in *quantum* claves sanctæ matris Ecclesiæ se extendunt; remittendo tibi per plenariam indulgentiam omnem pœnam in *purgatorio* pro peccatis debitam, et restituo te sanctis sacramentis Ecclesiæ et unitati fidelium ac innocentiæ et puritati in qua eras quando baptizatus fuisti, etc., etc. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. » Cf. Corresp. entre deux catholiques sur la querelle des indulgences, entre Tetzel et Luther. Francfort-sur-le-Mein, 1817. *Græne*, Tetzel et Luther, ou Vie et justification des prédicateurs d'indulgences. Le Dr. Jean Tetzel, Soest., 1853.

(2) Voyez t. II, § 272.

puisque, dans la soixante et onzième thèse, il disait : Qui-» conque parlera contre la vérité des indulgences ponti-» ficales qu'il soit maudit et anathème ! » et qu'il protestait en même temps ne vouloir rien avancer qui pût être interprété contre la sainte Écriture, la doctrine des Pères et des papes. Mais il s'élevait, et il en avait le droit, contre les exagérations, les excès, et demandait, sur la doctrine des indulgences, des solutions dogmatiques dont il avait en effet grand besoin, à en juger par la teneur en partie burlesque, en partie outrageante de ses thèses (1). Aussi fut-il d'abord hautement approuvé (2), entre autres par Bibra, évêque de Wurtzbourg, qui écrivit à l'électeur Frédéric pour recommander Luther à sa protection. Néanmoins, et dès lors, Luther s'écarta de son droit et de l'ordre, en n'attendant point la réponse de l'archevêque de Mayence, qu'il avait prié d'indiquer la marche à suivre, pour publier les indulgences d'une manière convenable et légitime.

L'indignation contre l'abus des indulgences était alors si générale, que les thèses de Luther furent accueillies avec une faveur unanime. En deux mois elles se répandirent dans presque toute l'Europe. Elles furent néanmoins réfutées par quatre-vingt-quinze antithèses attribuées à Tetzel, mais rédigées en réalité par Conrad Wimpina, professeur à Francfort-sur-l'Oder. La vie du pécheur, disait-il, doit être une vie de repentir et de pénitence ; l'homme pouvant, par la grâce, s'abstenir du péché, il faut qu'il fasse pénitence du péché commis : l'indulgence remet les peines ecclésiastiques qui châtient le péché de l'homme : il faut qu'il supporte celles qui le guérissent et lui méritent le ciel (3). Tetzel, à son tour, publia une réfutation des

(1) D'après la thèse 29, p. ex., on ne peut savoir si toutes les âmes désirent être délivrées du purgatoire. Dans la thèse 82, il est dit : Pourquoi le pape ne délivre-t-il point par charité toutes les âmes du purgatoire, puisqu'il en peut libérer beaucoup pour de l'argent ?

(2) *Surius* ad an. 1517. dit nettement : « In ipsis hujus tragœdiæ initiis, visus est Lutherius etiam plerisque viris gravibus et eruditis non pessimo zelo moveri, planeque nihil spectari aliud quam Ecclesiæ reformationem. » Cf. *Erasm.* Epp. lib. XVIII, p. 736.

(3) Cf. *Liebermann*, Instit. théolog. ; édit. V. t. V. p. 195 : « Id etiam observandum est, quod pœnitentiæ injungantur non tantum in *vin-*

thèses de Luther, dans laquelle il se montrait très-supérieur à son adversaire par sa science des dogmes et la clarté de son exposition (1). Le Dominicain Sylvestre Priérias (*magister sacri palatii*), à Rome [1518] (2) et Hoogstraten, à Cologne, déjà connu par sa controverse contre Reuchlin (3), écrivirent aussi chacun un livre contre les propositions de Luther. Le style barbare de Priérias, et la méthode qu'ils suivirent tous deux dans leur polémique, augmenta la faveur et la popularité du moine augustin (4); car ils eurent le tort, dans leur zèle indiscret, de s'attaquer en même temps aux humanistes, qu'ils détestaient, et auxquels ils attribuaient tout le mal (5). Par contre Luther rencontra un adversaire plus dangereux dans le vice-chancelier de l'université d'Ingolstadt, le docteur Jean Eck, savant d'une trempe vigoureuse, d'une vaste érudition, d'une éloquence adroite dont le premier écrit contre Luther (*Obelisci*), opposait passion à passion (6). Luther répondit en peu de temps à tous les écrits de ses adversaires (à Eck dans les *Asterici*) (7) par un torrent de

dictam peccati, sed etiam tanquam *remedia* ad coercendas cupiditates et curandam animi infirmitatem ex peccatis contractam. Sed *ab hac medicinali pœnitentia non eximunt indulgentiæ.*

(1) Thèses de *Luther* et contre-thèses de *Tetzel* (Œuvres allemandes de Luther, édition d'Iéna, t. I; Œuvres latines, t. I, et dans *Lœscher*, loco cit. I, 367 sq.). Cf. la critique partiale de ces thèses dans *Riffel*, t. I, p. 32-34, notes.

(2) Dialogus in præsumptuosas Lutheri conclusiones de potestate papæ [1517], dans *Lœscher*, t. II, p. 13. Rép. de Luther (Œuvres allemandes. Iéna, P. I, fol. 58-61; contre Hogstrat., ibid., fol. 61 sq.).

(3) Voyez t. II, § 286.

(4) Érasme, cité par Seckendorf, dit à ce sujet : « Nulla res magis conciliavit omnium favorem Luthero. »

(5) « Erasme, disaient-ils, a pondu l'œuf, Luther l'a couvé, et l'hérésie tout entière provient des savants grecs et des artistes en paroles. « Olim hæreticus habebatur qui dissentiebat ab Evangeliis, ab articulis fidei, aut his quæ cum his parem obtinent auctoritatem; nunc quidquid non placet, quidquid non intelligunt, hæreticum est. Græcè scire hæresis est, expolite loqui hæresis est, quidquid ipsi non faciunt hæresis est. » Epp. lib. XII, p. 403.

(6) Peu auparavant, Luther le déclarait un « insignis vereque ingeniosæ eruditionis et eruditi ingenii homo. » (*De Wette*, lettre de Luther, t. I, p. 59). *Meuser*, J. Eck. sa vie, ses écrits, ses actes (Gazette cathol., 3e ann., Colog. 1846).

(7) Les deux écrits sont dans *Lœscher*, t. II, p. 62 sq. et 333 sq.; t. III, p. 660; *Lutheri* Opp. latin., t. I. Jena.

paroles injurieuses et hautaines, auxquelles étaient mêlées des propositions qui s'écartaient singulièrement de la foi de l'Église (1). Déjà, dans une discussion soutenue au couvent des Augustins, à Heidelberg [août 1518.] Luther avait formellement professé (2) les principales propositions anticatholiques qu'il soutint plus tard, et il était parvenu à gagner à sa cause Bucer. A Wittemberg, le docteur André Bodenstein, qui s'appela plus tard Carlstadt, du lieu de sa naissance (3), se déclara pour lui. Ces divers écrits polémiques dirigèrent l'attention générale sur les principes de l'anthropologie chrétienne, qui, l'histoire le prouve, peuvent conduire aux plus graves erreurs, quand on ne les aborde et ne les discute pas avec le plus grand calme.

§ 300. — *Négociations de Rome avec Luther. Dispute de Leipzig. Eck, Emser et Mélanchthon.*

Léon X, instruit de ces mouvements de l'Allemagne, nomma, par intérim, au généralat vacant des Ermites augustins, le savant Vénitien Gabriel, promagister de l'ordre [1518]. Convaincu, sur le bruit qu'en avait répandu au loin Cochlœus (4), qu'il s'agissait de jalousie entre des ordres rivaux, que ce n'était qu'une dispute de moines, le pape voulait simplement que Gabriel ramenât Luther au silence, en lui rappelant, comme général de l'ordre, son vœu d'obéissance, et en demandant à l'électeur Frédéric le Sage de s'opposer de son côté aux menées de Luther. L'empereur Maximilien, plus pénétrant que le pape, avait appelé toute son attention sur les dangers de la lutte commencée et dit d'avance : « Sous peu, des opinions privées et des folies des hommes seront substituées aux vérités de la tra-

(1) Cf. *Riffel*, l. cit., t. I, p. 42-47.

(2) Cf. Œuvres de Luther dans *Walch*, t. XVIII, p. 66 sq.

(3) Déjà avant les *Asterici* de Luther, Carlstadt publia trois cent soixante-dix Apologeticæ conclusiones.

(4) Cf. La défense de Cochlœus par Lessing, dans une chose peu importante (Œuvres éditées par Lachmann. Berlin, 1838-40, t. IV, p. 87-101). Voyez aussi contre le récit de Bandello, la défense écrite par Ritter et Dittersdorf dans la Revue de théolog. cathol. de Breslau, 1835, 1e livrais., p. 26 sq.; 2e livr., p. 11 sq.

dition et aux principes du salut (1). » Luther commença la longue série de ses protestations hypocrites par un écrit où il se justifiait très-humblement et faisait connaître ses *résolutions* pacifiques. Léon X lui donna un délai de soixante jours pour comparaître à Rome. Cependant, sur la demande des électeurs, le pape consentit à ce que Luther, sans venir à Rome, entrât en conférence, à la diète d'Augsbourg, avec un des plus savants scolastiques du temps, le pacifique cardinal légat Cajetan [octobre 1518].

Luther ne voulut pas consentir à une rétractation absolue, parce qu'il prétendait n'avoir rien dit qui fût contraire à la sainte Écriture, aux décrets des papes et à la saine raison (2). Il quitta brusquement Augsbourg, et en appela du pape mal informé au pape mieux informé. Alors Léon X exposa la doctrine des indulgences dans une bulle [9 novembre 1518], afin que « personne ne pût prétexter ignorer la véritable doctrine de l'Église romaine sur les indulgences (3). En même temps il envoya son camérier, l'habile Charles de Miltitz, en Allemagne, pour gagner l'électeur Frédéric, calmer doucement et à l'amiable Luther, jusqu'au moment où les évêques allemands auraient vidé la querelle. Tetzel, vivement réprimandé par Miltitz, se retira, accablé de chagrin, dans un couvent où il mourut. Luther s'adressa de nouveau au pape [3 mars 1519] après la conférence d'Altenbourg [janvier 1519], où il avait fait en apparence

(1) Cf. *Raynald.* ad an. 1518, nº 90.

(2) Cf. Œuvres allem. de *Luther*. Iéna, P. I, fol. 107-36.

(3) Dans cette bulle il est dit : « Romanum Pontificem — potestate clavium quarum est aperire tollendo illius in Christi fidelibus impedimenta, culpam scil. et pœnam pro actualibus peccatis debitam, culpam, quidem mediante sacramento pœnitentiæ, pœnam vero temporalem pro actualibus peccatis secundum divinam justitiam debitam mediante ecclesiastica indulgentia, posse pro rationabilibus causis concedere eisdem Christi fidelibus — sive in hac vita sint, sive in purgatorio, indulgentias ex superabundantia meritorum Jesu Christi et Sanctorum, ac tam pro vivis quam pro defunctis — thesaurum meritorum Jesu Christi et Sanctorum dispensare, per modum absolutionis indulgentiam ipsam conferre, vel per modum suffragii illam transferre consuevisse. Ac propterea omnes tam vivos quam defunctos, qui veraciter omnes indulgentias hujusmodi consecuti fuerint, a tanta temporali pœna secundum divinam justitiam pro peccatis suis actualibus debita liberari, quanta concessæ et acquisitæ indulgentiæ æquivalet.

de grandes concessions, et parla encore de ses dispositions pacifiques : « J'ai été trop loin, disait-il, contre l'Église ro-
» maine, en attaquant si rudement d'inutiles bavards. Je ne
» l'ai fait que pour épargner à notre mère, l'Église romaine,
» la honte d'être souillée par une avarice qui lui est étran-
» gère, et pour empêcher le peuple d'être entraîné dans
» l'erreur par une fausse doctrine sur les indulgences. » Et en même temps il écrivait à son ami Spalatin, prédicateur et secrétaire intime de la cour électorale : « Je ne sais pas si le pape est l'antechrist lui-même ou son apôtre. »

Les adversaires de Luther, Eck surtout, voulaient, sans y avoir assez mûrement songé, avant que la conférence des évêques allemands eût encore pu arriver à aucun résultat, qu'on procédât à une discussion publique. Ils espéraient obtenir ainsi une plus éclatante victoire. La conférence eut lieu, en effet, à Leipzig, entre Luther, son partisan Carlstadt, et le docteur Eck, en présence du duc Georges de Saxe et d'un nombreux public [du 27 juin au 15 juillet 1519]. La primauté de l'Église romaine, l'état de l'homme déchu, la grâce et la liberté, la pénitence et les indulgences furent les principales thèses discutées. Eck, supérieur à ses adversaires par sa science, sa dialectique et la facilité de sa parole, remporta une victoire décisive et de bruyants applaudissements (1). Luther, dans la discussion, avait positivement soutenu que la foi sauve sans les œuvres ; embarrassé par les textes de l'épître de saint Jacques, il en avait contesté l'authenticité et avait nié la primauté du pape et l'autorité infaillible des conciles. On avait, à cette occasion, si souvent rappelé les opinions des Hussites, en tout conformes à celles de Luther, que le duc de Saxe avait levé la séance en s'écriant : « Là est le foyer de la

(1) *Lutheri* ep. ad Spalat. : « Interim tamen ille placet, triumphat et regnat : sed donec ediderimus nos nostra. Nam quia *male disputatum* est, edam resolutiones denuo. — Lipsienses sanenos neque salutarunt neque visitarunt, ac veluti hostes invisissimos habuerunt ; illum comitabantur, adhærebant, convivabantur, invitabant, denique tunica donaverunt et schamlotum addiderunt, cum ipso spaciatum equitaverunt ; breviter, quidquid potuerunt in nostram injuriam tentaverunt. » Acta colloq. Lipsiæ, dans *Lœscher*, t. III, p. 203 sq.; *Walch*, t. XV, p. 954 sq.; *Seidemann*, la Dispute de Leipzig, en 1519, d'après des sources nouvelles. Dresde, 1843.

peste (1). » Un nouvel adversaire, non moins dangereux qu'Eck, s'était élevé contre Luther dans la personne de Jérôme Emser, licencié en droit de Leipzig et secrétaire intime du duc Georges de Saxe, savant aussi versé dans les langues anciennes que dans celles de l'Orient, aussi caustique qu'érudit.

Malgré la défaite momentanée de Luther, cette conférence solennelle avait donné une plus grande publicité à son affaire. Il avait d'ailleurs, dans le chaud de la mêlée, gagné à sa cause le plus important de ses disciples, Philippe Mélanchton (*Schwarzerde*, terre noire) (2). C'était un neveu du fameux Reuchlin. Né à Bretten, dans le palatinat du Rhin [16 février 1497], Philippe avait fait d'excellentes études à Pforzheim et Heidelberg, et avait acquis la réputation d'un savant littérateur, en publiant une grammaire grecque [1513], des commentaires sur les auteurs classiques et la philosophie d'Aristote. Bienveillant de caractère, pur de mœurs, il était beaucoup plus calme et plus prudent que Luther, mais il n'avait ni sa verve ni sa vigueur. Sur la recommandation d'Érasme, on l'avait appelé à Wittenberg pour y enseigner la littérature grecque, et c'est là qu'il composa son Apologie de Luther (3). Celui-ci, encouragé par les éloges de son nouvel ami, excité par les Hussites de la Bohême, avec lesquels il était entré en correspondance (4), oublia bien vite sa fâcheuse défaite de Leipzig, et, ennuyé des lenteurs de Miltitz, il osa lui remettre, avec son traité « de la Liberté chrétienne, » un écrit adressé au pape [11 octobre 1520], et rempli de grossières injures. « Plaise à Dieu que, dépouillant les honneurs

(1) Les procès-verbaux de cette dispute sont dans *Lœscher*, t. III, p. 203-558; *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 998 sq,, et dans *de Wette*, Lettres de Luther, t. I. Cf. *Riffel*, t. I, p. 80-94.

(2) *Melanchton*. Opp. Bas., 1541 sq., 5 vol. in-fol. rec.; *Peucer*, Vit., 1562 sq., 4 vol. in-fol. et commencé dans le Corpus reformator., ed. Bretschneider, t. I-X; *Melanchton*. Opp. Halæ, 1834-42, in-4; *Camerarius*, de Phil. Mel. ortu, totius vitæ curric. et morte narratio. Lipsiæ 1566, ed. Augusti Vrat., 1817; *Matthes*, Vie de Phil. Mélanchton, d'après les sources. Altenbourg, 1841; *Gallus*, Mélanchton considéré comme théologien, et développement de sa doctrine. Halle, 1840.

(3) Voyez ci-dessus, p. 13, note 1, le résumé de cette dispute.

(4) Cf. *Lœscher*, t. III, p. 699 sq., et *Riffel*, t. I, p. 88 sq.

» de la papauté, tu te contentes désormais d'un simple » bénéfice ou de l'héritage de tes pères ! En vérité, Judas » seul et ceux qui lui ressemblent, et que Dieu a rejetés, » devraient recevoir les honneurs qu'on te rend, etc. (1).» Cette lettre outrageante et grossière eût suffi, si la sentence n'avait déjà été prononcée sur les poursuites d'Eck, pour la justifier et la rendre plus sévère. Luther, prêt à recevoir le coup, et pour affaiblir l'effet de la condamnation qui le menaçait, avait répandu avec profusion « son sermon sur l'excommunication. »

§ 301. — *Nouveaux écrits de Luther. Affinité de son système religieux avec les mœurs des chevaliers du vol et les principes du paganisme.*

Mœlher, Symbolique [1832], 5e édition. Mayence 1838. *Hilgers*, Théologie symbolique, ou Différences doctrinales du catholicisme et du protestantisme. Bonn, 1841. *Riffel*, t. I, p. 9-28 et 47-57. Cf. aussi « Luther considéré comme solution d'un problème psychologique, » cité plus haut au § 299, et *Staudenmaier*, Philosophie du christianisme, t. I, p. 684 sq.

Luther ne s'était pas encore prononcé formellement contre l'Église. Mais bientôt il se déclara catégoriquement contre elle et son autorité, et ne respecta plus rien de ce qui ne s'accordait point avec ses opinions et ses desseins. Les années 1520 et 1521 le virent déployer une prodigieuse activité littéraire. Il semblait devoir dévaster le monde par sa parole : il ne ménageait personne ; il fallait le suivre ou le combattre à outrance, car il ne supportait pas la contradiction.

Son système n'était, du reste, qu'un myticisme panthéiste, renouvelé des doctrines des Cathares, des Vaudois, des frères du Libre-Esprit, des Frères apostoliques, d'Amaury de Bène, de maître Eckardt, de Wicliff, de Hus, de l'auteur de la « Théologie allemande, » tous sectaires que, par là même, les auteurs protestants ont désignés comme

(1) Cet écrit se trouve dans les œuvres de Luther, *Walch*, t. XV, p. 931 sq.; *de Wette*, t. I, p. 497 sq. Cf. *Riffel*, t. I, p. 151 sq.

les précurseurs des prétendus réformateurs (1). Cependant ce système était prôné comme le pur système de la sainte Écriture, source unique de la foi! Or, voici quelles en étaient les principales propositions : Le péché originel a complétement corrompu la nature humaine; c'est pourquoi l'homme naît absolument serf. Ce qu'il fait en bien ou en mal n'est point son œuvre; c'est l'œuvre de Dieu. La foi seule justifie; on est sauvé par la confiance qu'on a au pardon de Dieu (proposition singulièrement féconde et qui accorde à l'homme une indulgence plénière de ses péchés et des peines dues au péché, telle, et si facile à gagner, que jamais pape n'en avait, certes, promis un pareille). La hiérarchie et le sacerdoce ne sont pas nécessaires, le culte extérieur est inutile. Il ne sert à rien à l'âme que le corps s'enveloppe de vêtements sacrés, comme font les prêtres, que le corps soit dans une église, qu'il s'occupe de choses saintes, qu'il prie, qu'il jeûne ou veille, ou accomplisse toute espèce de bonnes œuvres. Le Baptême, la Cène et la Pénitence sont les seuls sacrements conservés; ils peuvent tous d'ailleurs être retardés, suppléés par la foi. Chaque chrétien est prêtre, conséquence nécessaire du rejet de l'Église extérieure et de la possibilité pour l'homme de se sauver, sans moyen spécial de salut institué de Dieu.

C'est dans ses écrits les plus violents : *A la noblesse allemande; du Perfectionnement du chrétien; de l'Esclavage de Babylone; de la Liberté chrétienne*, que Luther fait valoir surtout cette proposition, si flatteuse pour le peuple, que tout homme est prêtre. Il y provoque en même temps l'empereur à renverser le pape, à s'attribuer les biens ecclésiastiques et les investitures, à abolir les fêtes ecclésiastiques, les messes privées, qui ne sont bonnes qu'à faire boire et manger.

Luther puisait cette hardiesse de doctrine et de langage dans l'appui des chevaliers les plus influents de l'empire, qui, selon son langage et ses vues fatalistes, étaient des

(1) Luther fut le premier à les signaler comme tels dans sa préface à la Théologie allemande; après lui vinrent *Flavius Illyricus*, Catalog. testium veritatis; *G. Arnold*, Historia et descriptio theolog. myst. Francof., 1702, p. 306; *Flathe*, Hist. des précurseurs des réformateurs.

envoyés du ciel, armés pour le défendre (1). Il se trouvait ainsi, malgré ses convictions profondément religieuses, associé à des hommes animés d'un esprit tout opposé et vraiment païen. Tel était Ulric de Hutten (2), issu d'une ancienne souche de nobles chevaliers de Franconie.

Hutten, destiné d'abord par ses parents à l'état ecclésiastique, entré à cet effet dans l'école de Fulde, s'adonna, avec l'enthousiasme exagéré de son siècle, à l'étude des classiques. Il y perdit la foi, et avec elle toute vertu morale. Il s'enfuit du monastère où il étudiait, se déclara ouvertement l'ennemi du Christianisme, s'abandonna au plus infâme libertinage, et afficha publiquement ses principes éhontés dans des poésies d'une excellente latinité. Tour à tour soldat, folliculaire, poëte, toujours craint, souvent admiré, il finit par reconquérir la faveur de sa famille, grâce au talent oratoire qu'il déploya dans divers pamphlets écrits pour soutenir la juste cause d'un parent lâchement assassiné; cherchant partout l'occasion de signaler sa verve, il se mêla à la dispute de Reuchlin contre Pfefferkorn, porta l'un aux nues, vomit un torrent d'injures contre l'autre, en lui associant tout le clergé régulier *(triumphus Capnionis)*. Il déclara publiquement s'être ligué avec vingt libres penseurs pour renverser les moines, et ce prétendu défenseur de l'humanité et de la liberté ne rougit pas de décrire, avec la cruauté raffinée d'un bourreau, les tortures et le genre de mort qu'il aurait voulu voir infliger au juif baptisé Pfefferkorn, qui, le premier, avait dirigé l'attention de l'Église sur le danger de certains livres hébreux. Un des principaux produits de cette conjuration contre les moines fut le pamphlet souvent cité : *Epistolæ virorum obscurorum*, auquel Hutten joignit la publication du livre de Laurent Valla, précédé d'une dédicace dérisoire

(1) Luther répondit à une lettre de Sylvestre de Schaumbourg: « Quod ut non contemno, ita nolo nisi Christo protectore niti, qui forte et hunc ei spiritum dedit. » *De Wette*, t. I, p. 448.

(2) *Weislinger*, Huttenus delarvatus. Constantiæ, 1730; *Meiner*, Biographie des hommes célèbres au temps de la renaissance. Zurich, 1796-97, 3 vol. Il parle aussi de François de Sickingen (t. III). Cf. *Hub. Leodii* lib. de Rebus gestis et calamitoso obitu Fr. de Sickingen (Freher, t. III, p. 295).

au pape Léon X (1). La vente de ces écrits, pleins de fiel et de méchantes plaisanteries, accompagnés de gravures obscènes et injurieuses, dues au burin du célèbre Luc de Kranach, était annoncée aux portes des églises, à côté des livres de piété. Hutten et son parti ne négligeaient rien pour arriver à leur but et détruire toute la race monacale : ils cherchèrent à gagner les princes. « Il faut, écri- » vait Hutten à Pirkheimer, les gagner de toutes façons, » s'attacher à eux sans relâche, accepter de leurs mains » toutes les fonctions publiques et privées; car c'est de » cette manière que les juristes et les théologiens entrent » et se maintiennent en faveur. »

Ainsi, s'était déjà formée, avant l'explosion de Luther, et en dehors de ses tendances pseudo-mystiques, une conjuration toute païenne contre l'Église, et une véritable réaction matérialiste contre les idées religieuses et révélées (2). Deux partis si extrêmes, l'un tout charnel, l'autre tout spirituel, dans son origine du moins, ne pouvaient s'unir contre l'Église que par le lien d'une haine commune.

Hutten, appartenant par sa naissance à la chevalerie, sut faire partager la haine originelle des humanistes et des philologues contre le clergé à la noblesse, qui, tout en pillant souvent les trésors de l'Église, n'avait jusqu'alors jamais songé à s'insurger contre son autorité. Au souvenir des jours anciens et des mœurs de leurs aïeux, les nobles frémissaient de ne pouvoir plus résoudre leurs querelles et soutenir leurs prétentions l'épée au poing, à la tête de leurs amis, de leurs valets et de leurs vassaux ; et l'obligation de recourir, d'une manière peu chevaleresque, à la justice d'un tribunal pacifique, leur était insupportable. Les habitudes guerrières avaient étouffé tout sentiment de justice et d'humanité chez eux ; leur maxime était toujours : « Che- » vaucher et piller, ce n'est pas une honte, car les plus » vertueux le font le mieux du monde. » Et ils soutenaient

(1) Voyez t. I, § 16, n° 4. De falso credita et ementita Const. donatione declamatio.

(2) Voyez dans les Feuilles hist. le travail intitulé: Alliance de Luther avec l'aristocratie, et préparatifs de la guerre de Sickingen, t. IV, p. 465-82, p. 577-93, p. 669-78, p. 725-32.

avec une naïve franchise que le sort du commerce était d'être pillé par la noblesse.

Toutes ces dispositions de la noblesse de l'empire se résumaient parfaitement dans le caractère de François de Sickengen, modèle achevé des chevaliers dégénérés de l'époque. Idolâtre d'une liberté sans bornes, il était guidé dans toute sa conduite, non plus par l'idée sublime qui faisait jadis la grandeur d'une chevalerie toute dévouée à la vérité, au droit, à la religion, au service de l'empereur et de l'Église, mais par un vil égoïsme qui lui mettait l'épée à la main, pour un gain sordide, pour les causes les plus iniques. Et telle était la faiblesse de l'empire, que ces chevaliers, indignes de leur nom, pouvaient satisfaire impunément leurs ignominieuses passions, et que François Ier et Charles-Quint cherchèrent l'un et l'autre à attirer Sickingen à leur parti, à cause de ses talents militaires. Aussi le vit-on tour à tour perturbateur de la paix publique, mis au ban de l'Empire, ou chef des armées de l'empereur. Luther s'adressa à cette puissance matérielle, depuis longtemps ennemie de la paix publique, disposée à toutes les violences, résolue à renverser la constitution de l'Empire, et d'autant plus dangereuse que Sickingen, par sa considération personnelle et son caractère énergique, pouvait disposer de toutes les ressources de l'ordre. Du reste, Sickingen, pas plus que Hutten, ne portait aucun intérêt aux opinions religieuses de Luther. La controverse des indulgences, l'insurrection qui en résultait contre l'Église, n'étaient pour lui qu'une simple occasion de trouble, un levier pour soulever les masses et produire la révolution qu'il avait en vue. Il ne s'était jamais beaucoup inquiété des choses religieuses, et les formes et les usages de l'Église, tels qu'ils étaient, lui suffisaient pleinement. Aussi le vit-on, sans doute par suite de quelque remords de conscience, faire toutes sortes de dons aux églises et aux couvents, fonder et doter une chapelle [10 mai 1520] que, sur sa demande, Albert, archevêque de Mayence, autorisa, en accordant une indulgence de quarante jours à ceux qui viendraient y prier. En 1519, Sickingen voulut même fonder un couvent de Franciscains, et ne fut retenu que par les sarcasmes de Hutten. Mais en vain celui-ci voulut l'at-

tirer au parti de Luther; Sickingen lui répondit : « Qui » donc serait assez hardi pour renverser tout ce qui a sub- » sisté jusqu'à présent? Si cet homme existe, et s'il a assez » de cœur, aura-t-il assez de puissance? » Sickingen n'était donc qu'un allié purement politique des chefs de la nouvelle Eglise,

§ 302. — *Condamnation de Luther.*

Après la conférence de Leipzig, Eck s'était rendu à Rome pour engager le pape à prendre des mesures plus promptes et plus décisives qu'on ne les attendait du caractère lent et circonspect de Miltitz. Après de nombreuses difficultés et à force de sollicitations, on obtint [15 juin 1520] une bulle d'excommunication (*Exurge Domine et judica causam tuam*) (1), qui condamnait quarante et une propositions de Luther, ordonnait que ses écrits fussent brûlés, l'excommuniait lui-même s'il ne se rétractait dans l'espace de soixante jours (2). On exhortait, on conjurait Luther et ses adhérents, par le sang du Seigneur qui a sauvé l'humanité et fondé l'Église, de ne pas troubler davantage la paix, de ne pas rompre l'unité, de respecter la sainte et immuable vérité. Que si cette douceur toute paternelle était méconnue et restait stérile, on enjoignait à toutes les puissances chrétiennes de saisir Luther, après l'expiration du délai, et de l'envoyer à Rome. Malheureusement le pape Léon X, commit, outre les légats du Saint-Siége, Aléandre et Caraccioli, le docteur Eck, à l'exécution de la bulle en Allemagne. Dès lors le succès du voyage d'Eck, pouvait paraître le fruit d'une vengeance personnelle et une sorte d'empié-

(1) Dans *Harduin*, Collect. conc., t. IX, p. 1891 ; in Coquelines bullarium, t. III, P. III, p. 487 sq.; *Raynald.* ad ann. 1520, n° 51 ; Conc. Trid. ed. Lips.. 1842, p. 260-72. Luther écrivit contre cette bulle : « Fondements et motifs de l'illégalité de toutes les bulles d'excommunication. »

(2) *Raynald.* ad ann. 1520, n° 51. En allemand, voyez les mordantes observations de Hutten, *Walch*, t. XV, p. 1691 sq. Luther riposta par son écrit intitulé: Raisons et arguments en faveur de tous ceux que la bulle romaine a condamnés injustement. Iéna, Œuvres allemandes, P. I, p. 400-32.

tement sur les droits de l'épiscopat allemand (1). Eck, d'ailleurs, dit-on, étendit de son autorité privée, l'excommunication sur quelques-uns des adhérents de Luther, sur des professeurs de Wittenberg, Carlostadt et Dolcius, les conseillers de Nuremberg, Pirkeimer, Lazarre Spengler, et le chanoine d'Augsbourg d'Adelmansfelden, et il suscita ainsi de nombreuses difficultés à la publication de la bulle dans bien des localités où les esprits étaient en grande fermentation. A Leipzig on insulta Eck, on le chassa, on se moqua de la bulle. Il en fut de même à Erfurt. A Mayence, Cologne, Halberstadt, Freisingen, Eichstadt, Mersebourg, Meissen, Brandebourg, etc., on publia la bulle, et les écrits de Luther furent brûlés. L'électeur de Saxe engagea Luther à s'adresser encore une fois au pape ; Luther envoya, en effet, au souverain pontife l'écrit grossier dont nous avons parlé plus haut, en y ajoutant son traité « de la Liberté chrétienne. »

Charles V, élu empereur à la mort de Maximilien, joignit au respect héréditaire de sa famille pour la tradition ecclésiastique les principes religieux qu'il devait à son précepteur, Adrien d'Utrecht, qu'il aida plus tard à monter sur le trône pontifical (2). Après son couronnement à Aix-la-Chapelle [22 octobre 1520], les légats du pape Caraccioli et Aléandre lui remirent la bulle d'excommunication. Luther, encore incertain des dispositions du nouvel empereur, lui avait adressé une lettre pleine d'humilité, pour obtenir sa faveur (3). L'électeur de Saxe, conseillé par Érasme, demanda aux légats du pape que l'affaire fût, avant tout, instruite par des arbitres modérés, pieux et impartiaux, et qu'on réfutât, s'il était possible, une doctrine que Luther prétendait fondée sur l'Écriture sainte. Luther, en même temps, sans égard pour la défense du

(1) *Luther*, des nouvelles bulles et des mensonges d'Eck, dans *Riffel*, t. I, p. 242.

(2) *Robertson*, Hist. de Charles-Quint; *Lanz*, Corresp. de Charles-Quint, tirée de la biblioth. roy et de la biblioth. de Bourgogne à Bruxelles, 1844, t. I; *Heine*, Lettres à Charles-Quint (1530-32) de son confesseur, tirées des arch. roy. d'Espagne à Simancas. Berl., 1848; *Raumer*, Hist. de l'Europe depuis la fin du XV[e] siècle, t. I, p. 580-86.

(3) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1636. Cf. *Riffel*, t. I, p. 103 sq.

pape, sans attendre la réponse de Léon X, en appela du pape à un concile universel, et fit paraître son libelle : *Contre la bulle de l'Antechrist.* Dépassant, dans son audace, toutes les bornes, il brûla publiquement la bulle d'excommunication, le droit canon, toutes sortes d'ouvrages scolastiques et casuistiques, ceux d'Eck et d'Emser, en s'écriant : « Parce que tu as contristé le saint du Seigneur » (Martin Luther), que le feu éternel te consume [10 dé» cembre 1520] (1) ! » Luther avait annoncé par des affiches le sort qu'il réservait à la bulle du pape : il se hâta d'annoncer sa victoire à Spalatin (3). Quant à l'empereur, voyant le mouvement gagner de proche en proche, il fixa sa première diète à Worms.

§ 303. — *Diète de Worms* [1521].

Cochlæus, (Col., 1568), p. 55 sq. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid., lib. I. c. 25 sq. *Sarpi*, Hist. conc. Trid., lib. I, c, 21 sq. Acta *Lutheri* in conciliis Vormat. ed. Policario. Vit,, 1546 (Luth. Opp. lat. Jenæ, t. II, p. 436 sq. Œuvres allem. Iéna, P. I, p. 432-463). *Raynald*, ad ann 1521.

L'empereur avait d'abord pensé assigner Luther à la diète. Le légat Aléandre s'y opposa, en s'appuyant sur ce qu'une autorité séculière ne pouvait pas prétendre mettre en discussion une décision pontificale. Il demanda au contraire qu'on exécutât les décrets de la bulle contre Luther [3 janvier 1521]. Les paroles du légat firent plus d'impression sur l'empereur, lorsqu'il lui prouva clairement qu'il s'agissait, non point d'une différence d'opinion entre Luther et Rome, mais bien de l'empire menacé, en même temps que l'Église, d'un bouleversement total. Aléandre fut néanmoins obligé de céder aux désirs des États, qui ne voulaient rien décider contre Luther avant de l'avoir entendu, et qui d'ailleurs avaient présenté cent et un griefs (*gravamina*) contre les abus introduits dans les choses reli-

(1) *Luth.* ep. ad Spalat. : « Impossibile est enim salvos fieri, qui huic bullæ aut foverunt aut non repugnarunt (de Wette, t. I, p. 522).

(2) Cf. *de Wette*, t. I, p. 532; *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1925.

gieuses (1). Enfin George, duc de Saxe, l'ardent ennemi de Luther, avait produit, de son côté, douze plaintes particulières, entre autres contre les abus des indulgences et les mauvaises mœurs du clergé. Il réclamait aussi vivement la tenue d'un concile universel. Luther, muni d'un sauf-conduit de l'empereur, vint donc à Worms [16 avril], et déclara « qu'il ne demandait pas mieux que d'être convaincu « de ses erreurs par des témoignages positifs des saintes « Écritures, ou par des principes clairs, simples, évidents, « et qu'il ne ferait pas d'autre appel. « L'official de Trèves lui montra combien il était contradictoire d'en appeler uniquement à l'Écriture et à son interprétation privée, et d'ébranler, comme il le faisait, l'autorité des Écritures en en approuvant ou rejetant arbitrairement certains livres, selon sa convenance (2) ; que d'ailleurs cette prétention d'en appeler exclusivement à l'Écriture sainte avait été, dès l'origine de l'Église, l'occasion de toutes les hérésies, et Luther lui-même expia durement sa prétention dans sa controverse sur l'Eucharistie. Ayant opiniâtrément refusé de se soumettre aux décisions d'un concile universel, comme le lui conseillait une commission composée de princes, d'évêques, des docteurs Eck et Cochlæus, et répétant sans cesse le mot de Gamaliel : « Si l'œuvre est de la » main des hommes, elle périra ; si elle est de Dieu, elle » persistera, » Luther reçut l'ordre de quitter immédiate-

(1) *Walch*, t. XV, p. 2058 sq.

(2) Voici comment Luther s'exprime sur le Pentateuque : Nous ne voulons ni voir ni entendre Moïse. Laissons-le donc aux juifs pour leur servir de *Miroir des Saxons*, sans nous en embarrasser. Car Moïse a été donné aux juifs seuls et ne nous regarde pas, nous autres païens et chrétiens. De même que la France se soucie fort peu du miroir des Saxons, tout en s'accordant avec lui pour la loi naturelle, de même la loi convient très-bien aux juifs, mais ne nous lie plus du tout. Moïse est le maître de tous les bourreaux ; personne ne le surpasse, quand il s'agit de frapper de terreur, de torturer, de tyranniser. » — Sur l'Ecclésiaste, l'hérésiarque dit : « Ce livre aurait besoin d'être plus complet ; il est tronqué ; il n'a ni bottes ni éperons ; il chevauche en chaussons absolument comme moi, quand j'étais encore moine. » — Sur Judith et Tobie : « Judith, ce me semble, n'est qu'une tragédie qui nous apprend quelle est la fin des tyrans. Quant à Tobie, c'est une comédie où l'on parle beaucoup des femmes et qui renferme bien des choses risibles et folles. » — Sur l'Ecclésiastique : « L'auteur de ce livre était un bon prédicateur de la loi

ment Worms avec un sauf-conduit de vingt et un jours. Mais à peine en route, et probablement comme on en était convenu, il fut arrêté par les ordres de Frédéric, électeur de Saxe (1), et mené au fort de Wartbourg, près d'Eisenach, où du mois de mai 1521, jusqu'au 8 mars 1522, il vécut déguisé, s'occupant assez activement, entre autres d'une traduction de la Bible, arrangée selon les besoins de son système. Nous avons vu ailleurs que ce n'était pas la première traduction qui paraissait.

La diète publia un nouvel édit [26 mai 1521] qui mettait Luther au ban de l'Empire, ordonnait à tous les sujets de le livrer à l'empereur, d'anéantir ses écrits sous des peines graves. La Chambre impériale de Nuremberg était chargée d'exécuter l'arrêt contre Luther, et l'on crut généralement que tout était terminé. Ce n'était pas l'opinion de l'Espagnol Alphonse Valdez (2), qui avait dit : « Voilà le com- » mencement d'une longue lutte ! »

ou un juriste, et il enseigne la manière de se bien comporter à l'extérieur; mais ce n'est pas un prophète, et il ne sait absolument rien du Christ. » — Sur le livre II des Machabées : « Je suis tellement l'ennemi de ce livre et de celui d'Esther, que je voudrais qu'ils n'existassent pas, parce qu'on y trouve une foule de juiveries et de corruptions païennes. » — Sur les quatre Évangiles: « Les trois autres évangélistes ayant beaucoup plus parlé des œuvres du Seigneur que de ses paroles, l'Évangile de saint Jean est le seul vraiment tendre, le seul véritable Évangile, celui qu'il faut préférer de beaucoup aux autres. De même, les Épîtres de saint Pierre et de saint Paul sont au-dessus des trois autres évangélistes. » — Sur l'Épître aux hébreux: « Nous ne devons pas nous arrêter si nous rencontrons sur notre route un peu de bois, de foin et de paille. » — Sur l'Épitre de saint Jacques: « C'est pourquoi l'Épitre de saint Jacques est une véritable épître de paille en regard des épîtres de saint Paul ; elle ne renferme rien qui rappelle la manière évangélique. » — Sur l'Apocalypse: « Je ne trouve absolument rien d'apostolique, ni de prophétique dans ce livre. Car les apôtres n'ont pas coutume de parler en figure: ils prophétisent en termes clairs et nets. Que chacun en pense ce que lui dicte son esprit; pour moi, mon esprit y répugne, et cela me suffit pour le repousser. »

(1) Voyez là-dessus les Lettres de Luther, dans *de Wette*, t. II, p. 3, 7, 89.

(2) Ep. ad Petrum martyrem : « Habes hujus tragœdiæ, ut quidam volunt, finem, ut egomet mihi persuadeo, non finem, sed initium ; nam video Germanorum animos graviter in sedem Romanam concitari. » Cf. d'autres lettres de ce Valdez dans Lessing, l. cit. Lorsque que le légat du pape, Chieregati, fit observer que, si la Hongrie était

Malheureusement les dissensions civiles de l'Espagne, la guerre longue et acharnée contre la France, attirèrent l'attention et les forces de l'empereur, et l'empêchèrent de s'opposer énergiquemont aux troubles religieux de l'Allemagne. Aussi l'édit de Worms ne fut exécuté que dans les propres États de l'empereur, dans ceux de son frère Ferdinand, de l'électeur de Brandebourg, du duc de Bavière, du duc George de Saxe et de quelques princes ecclésiastiques ; partout ailleurs il resta sans effet, parce qu'on pensait que cette controverse n'était qu'une lutte contre la tyrannie romaine qu'on espérait renverser. Au milieu de ces graves circonstances, la condamnation d'une série de propositions tirées des écrits de Luther, par l'Académie de Paris et quelques autres universités, fit peu d'impression : elle provoqua seulement les plus inconvenantes répliques de la part de Luther, que son séjour à la Wartbourg n'avait nullement modifié (1).

§ 304. — *Mort de Léon X. Son caractère.*

Cf. t. II, § 274, et *Audin*, Vie de Luther (Cour de Léon X). Cf. *le Sion*, 1839, n° 85, livr. de juillet.

Pour estimer à sa juste valeur l'autorité de Léon X et l'influence de son pontificat, il faut se rappeler qu'il abolit la Pragmatique-Sanction de France (2), qu'il termina le concile de Latran [1517], qu'il entama les négociations dans l'affaire de Luther par ses deux représentants, Cajetan et Miltitz ; il ne faut pas oublier enfin la position qu'il prit en face de l'empereur Charles-Quint et de son ambitieux rival, François Ier. Il se montra, sous ce rapport, non pas irrésolu, mais prudent et mesuré, accordant tour à tour sa faveur au vainqueur du moment, tenant, trop souvent, plus à la possession d'une province qu'à la véritable prospérité de l'Église. Grand, noble, généreux envers les artistes et

perdue, l'Allemague tomberait également sous le joug turc, il lui fut répondu : « Nous aimerions mieux servir les Turcs que vous, qui servez le dernier et le plus grand ennemi de Dieu, ainsi que l'abomination elle-même. »

(1) *Riffel*, t. I, p. 304 sq.

(2) Voyez t. II p. 273, sub fine.

les savants, il les protégeait, non par vanité, mais par goût, par conviction et avec connaissance de cause. Aussi fit-il renaître dans Rome le siècle d'Auguste. Mais il était plus artiste que pontife, plus dévoué aux lettres qu'à la vertu, et c'est ce qui explique en partie sa conduite irrésolue à l'égard de Luther. La religion n'étant point pour lui l'affaire la plus importante, il avait peine à se figurer que d'autres s'exposassent à tant de périls dans le seul intérêt de la religion. Son pontificat fut, il est vrai, des plus brillants, mais non des plus heureux pour l'Église. Sa prodigalité exagérée occasionna en partie les désolantes controverses du siècle sur la religion et rendit fort difficile la position de son successeur à Rome [† 1er décembre 1521] (1).

§ 305. — *Diète de Nuremberg, fixée au* 1er *septembre* 1522.

Raynald. Ann. ad. ann. 1522. *Menzel,* l. cit., P. I, p. 105 sq. *Walch,* Œuvres de Luther, t. XV, p. 2504 sq. *Riffel,* t. I, p. 378 sq. Correspond. du pape Adrien VI avec Érasme. Francf., 1849.

L'invasion imminente des Turcs ayant fait convoquer la nouvelle diète, le pape Adrien VI résolut d'en profiter pour la solution de la controverse religieuse. D'un caractère entièrement opposé à celui de son prédécesseur Léon X, profondément religieux, vrai prêtre, simple dans ses mœurs, Adrien, prit, pour ainsi dire, en horreur les trésors artistiques de Rome, qui lui semblèrent la résurrection des idoles du paganisme. Ce sentiment, hautement exprimé, heurta naturellement les Romains, encore enthousiastes du règne de Léon X. Le mécontentement augmenta bien plus encore lorsque Adrien fit publier, par son légat Chieregati, à la diète de Nuremberg, que, « pour répondre » aussi bien à ses penchants qu'à son devoir, il apporterait » toute sa sollicitude aux changements qu'il fallait intro- » duire, d'abord dans la cour pontificale, d'où sortait peut- » être tout le mal de l'Église, afin que l'amendement et le » salut se répandissent, comme la corruption, de haut en » bas ; » avouant ainsi ouvertement les fautes de la pa-

(1) Voir l'appendice à l fin de ce vol. n° 1,

pauté, et promettant de corriger les abus, sans pouvoir cependant devancer le temps nécessaire à cet effet. Persuadé que des ignorants pouvaient seuls admettre la doctrine déraisonnable et insipide de Luther (1), que l'insurrection contre l'antique foi ne provenait que de l'oppression soufferte par le peuple, il espérait calmer et gagner les esprits par ces paternelles promesses, et insista, auprès de la diète, pour qu'on prît des mesures vigoureuses contre Luther ; car, ajoutait-il prophétiquement, la révolte contre l'autorité spirituelle se tournera bientôt contre l'autorité temporelle elle-même. On méconnut l'avis et l'oracle du pape ; on triompha de ses aveux sur les fautes de la papauté et de sa promesse d'abolir les abus de l'Église. On reprit les cent griefs contre le Saint-Siége ; on demanda avec instance la convocation d'un concile œcuménique dans une ville d'Allemagne, où l'on s'occuperait des intérêts généraux de l'Église d'abord, puis de la controverse religieuse excitée par Luther. Jusqu'à ce jour, disaient les États, ils n'avaient pu exécuter l'arrêt qui mettait Luther au ban de l'Empire, de peur d'un soulèvement populaire. Cependant ajoutaient-ils, tièdement, ils arrêteraient de tout leur pouvoir la propagation orale et écrite de la nouvelle doctrine, jusqu'à la tenue du concile, et soutiendraient les évêques qui prononceraient des peines canoniques contre les ecclésiastiques mariés. A la vue de ces dispositions imprudentes et malveillantes à la fois, le légat abandonna la diète, et Adrien s'en plaignit avec une paternelle sévérité (2), et une douleur si vraie et si profonde qu'il semblait accablé du poids et de la responsabilité de toutes les fautes de ses prédécesseurs. Adrien, non content de parler, se mit à l'œuvre et voulut arrêter dans Rome

(1) Dans une lettre qu'il écrivit étant encore cardinal, il dit à propos de Luther : « Qui sane tam rudes et palpabiles hæreses mihi præ se ferre videtur, ut ne discipulus quidem theologiæ, ac prima ejus limina ingressus, ita labi merito potuisset... Miror valde quod homo tam manifeste tamque pertinaciter in fide errans, et suas hæreses somniaque diffundens, impune errare, et alios in perniciosissimos errores trahere impune sinitur. » (*Burmanni* Analecta hist. de Hadr. VI. Traj , 1727, in-4, p. 447.

(2) Lettres aux villes de Breslau et de Bamberg, et au prince électeur de Saxe. Cf. *Raynald.* ad. ann. 1523, n° 73-86.

les dilapidations de ses prédécesseurs, en cassant beaucoup de fonctionnaires inutiles ; mais il excita par là le plus violent mécontentement et ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour défendre l'île de Rhodes contre les Turcs [25 décembre 1522]. La douleur de voir échouer ses plus nobles projets lui arracha bientôt la vie. » Qu'un pape est » malheureux ! s'écria-t-il en mourant, puisqu'il ne peut » faire le bien, même quand il le veut ! » Les Romains exprimèrent leur joie grossière et indigne par l'inscription qu'ils mirent, le jour de sa mort [14 septembre 1523], sur la porte de son médecin (1).

§ 306. — *Efforts de Mélanchthon et de Luther pour répandre les nouveaux principes.*

Après la diète de Worms, Mélanchthon publia ses Hypothèses (*Hypotheses theologiæ seu Loci communes rerum theologicarum*) [1521]. Elles présentaient dans un beau langage tout l'ensemble de la doctrine de Luther (2). Mélanchthon combat d'abord systématiquement la liberté humaine : « L'adultère de David et la trahison de Judas sont l'œuvre « de Dieu, aussi bien que la vocation de Saint-Paul (3). » Il soutient, en l'exagérant outre mesure, la doctrine de la prédestination, et admet pour tout homme une inspiration immédiate. Luther avait déclamé, dans les universités, contre la philosophie d'Aristote et sa méthode. Mélanchthon exprime formellement le désir de voir rejeter du monde les Œuvres de Platon. Pour accomplir à la lettre la parole de l'Écriture : « Tu mangeras ton pain à la sueur

(1) Liberatori patriæ S. P. Q. R. — L'épitaphe faite pour lui par ses amis lui rend plus de justice: «Ci-git Adrien VI, qui regarda comme son plus grand malheur d'être obligé de régner.» Ainsi que cette autre d'un habitant des Pays-Bas: « Combien il importe pour le meilleur et le plus loyal des hommes de vivre dans un temps plutôt que dans un autre ! »

(2) Prima edit. Vit., 1521, in-4, et deux autres éditions in-8. Augusti edit. Lipsiæ, 1821 ; *Strobel*, Hist. littér. de Phil. Melanchton, Locis theologicis. Altdorf et Nuremb., 1776.

(3) Il dit dans son commentaire sur l'Épître aux Romains : « Hæc sit certa sententia, a Deo fieri omnia, tam bona quam mala. Nos dicimus non solum permittere Deum creaturis ut operentur, sed ip-

» de ton front, » il se met en apprentissage chez un boulanger. Du reste, Mélanchthon témoigne le plus souvent un grand mépris des écrivains ecclésiastiques les plus remarquables, et auxquels il est, sans aucun doute, inférieur en intelligence et en profondeur. Les questions qu'il traite le plus explicitement sont celles de la liberté, de la grâce, de la prédestination, si importante pour la théorie de la foi et de la justification. Plus tard seulement, dans les éditions postérieures, il exposa la doctrine de la Trinité et de l'Incarnation, telle qu'elle ressort des symboles des six premiers conciles œcuméniques (1).

Ce que Mélanchthon fit, par son livre, pour le monde savant, Luther chercha à le réaliser pour le peuple, en publiant sa traduction du Nouveau Testament [1522]. Il eut l'air, et s'en vanta avec une rare jactance, « d'avoir » été le premier à tirer la Bible de dessous les bancs de » l'école ; » prétention que, plus tard, Zwingle repoussa rudement en lui écrivant : « Tu es injuste en te vantant » ainsi ; car tu oublies ceux qui nous ont fait connaître la » sainte Écriture par leurs traductions: Érasme, de nos » jours, Valla, il y a quelques années, et le pieux Reuchlin, » et Pélican, sans lesquels ni toi ni d'autres ne serviriez à » grand'chose. Je t'épargne, cher Luther ! et beaucoup ; » car tu mériterais de plus rudes leçons pour toutes les » vanteries dont regorgent tes livres, tes lettres et tes dis» cours. Tu sais bien, tout en te prônant si fort, qu'avant » toi il y avait un grand nombre de savants et de philoso» phes autrement habiles que toi. » Luther, pour réfuter tout ce qu'on lui objectait contre le danger de la lecture de

sum omnia proprie agere, ut sicut fatentur *proprium Dei opus fuisse Pauli vocationem*, ita fateantur opera Dei propria esse, sive quæ media vocantur, ut comedere, sive quæ mala sunt, *ut Davidis adulterium*: constat enim Deum omnia facere, non permissive, sed potenter, id est ut sit *ejus proprium opus Judæ proditio sicut Pauli vocatio.* » (*Chemnit.* Loci theolog. edit. Leyser, 1615, P. I, p. 173.) Dans les éditions postérieures du Comment. de Melanchton on a omis ce passage.

(1) Luther dit à propos de cet écrit : « C'est un cher et noble petit livre qui mérite de vivre éternellement. » Et ailleurs : « C'est le meilleur qui ait été écrit depuis les temps apostoliques. » Non solum immortalitate sed etiam canone ecclesiastico dignum.

a Bible accordée à tout le monde, dit : « Si quelqu'un » vous attaque, et prétend que l'Écriture est obscure, » qu'il faut s'aider des commentaires des Pères, vous ré- » pondrez : Cela n'est pas vrai ; il n'a pas été écrit sur la » terre de livre plus clair que la Bible. »

§ 307. — *Diète de Nuremberg* [1524].

Pallavicini, Hist. Conc. Trid., lib. II, c. 10. Raynald., ad ann. 1524.

Clément VII succéda au pape Adrien [19 novembre 1523-34]. Il appartenait aux humanistes. C'était un homme prudent, réfléchi, de bonne volonté, qui, ne marchant qu'avec une grande circonspection et pesant toujours exactement d'avance toutes les circonstances, paraissait fourbe et dissimulé plutôt que convaincu et résolu (1). Il reconnut bientôt que les troubles religieux de l'Allemagne demandaient un remède prompt et vigoureux, et renvoya son légat Campeggio à la diète de Nuremberg. Celui-ci s'aperçut en route des mauvaises dispositions des peuples contre le pape. Arrivé à la diète, il fut étonné de n'y point trouver encore l'électeur Frédéric de Saxe, le principal protecteur du luthéranisme, qu'il espérait ramener par son éloquence et en lui remettant un bref bienveillant du Saint-Père. Il fit connaître aux États de l'Empire que le souverain pontife considérait les cent griefs, non comme la voix de la nation allemande, mais comme une machination des ennemis du Saint-Siége, ce qui excita de vives réclamations. Tout ce qu'il put obtenir, à la fin de la diète, ce fut la promesse, tant de fois réitérée, que les États exécuteraient, autant que possible, l'édit de Worms ; que chaque autorité s'opposerait vigoureusement à la propagation des écrits injurieux à l'Église, et que les griefs contre le Saint-Siége seraient de nouveau examinés et pesés à la prochaine diète de Spire, après une consultation d'hommes savants et expérimentés (2). Clément VII se plaignit amèrement de cette équivoque et injurieuse conclusion. Les États, observait-

(1) Voir *Ranke*, Suppl. aux papes romains, p. 43, sur le caractère de Clément VII.

(2) Voyez le recez du 18 avril 1824, dans les Archives des diètes

il, semblaient se moquer de l'autorité impériale et compromettaient, en n'exécutant pas le décret de Worms, les droits de l'empereur bien plus que la dignité du Siége apostolique (1). C'est ce que l'empereur sentait aussi, et c'est pourquoi il ordonna qu'on observât strictement l'édit de Worms contre Luther, ce second Mahomet, sous peine d'être jugé comme criminel de lèse-majesté et d'être mis au ban de l'Empire.

Quelque justes et nombreux que fussent les motifs du pape et de l'empereur pour se plaindre de la conclusion de la diète, elle mécontenta également Luther. Sa vanité blessée éclata par de violentes plaintes contre l'ingratitude dont on payait son entreprise hardie. Alors seulement les adversaires de Luther, effrayés des conséquences pratiques de sa doc trine et de sa révolte (2), prirent des mesures plus décisives. Le légat du pape chercha à rapprocher l'Autriche et la Bavière, malgré leur ambitieuse politique et parvint à conclure une alliance à Ratisbonne [15 juin 1524], entre l'archiduc Ferdinand, les duc Guillaume et Louis de Bavière, et douze évêques de l'Allemagne méridionale pour le maintien des institutions de l'Église catholique et l'exécution des décrets de Worms et de Nuremberg. On devait ne pas tolérer de prêtres mariés, ne point permettre aux jeunes Allemands d'étudier à Wittenberg, et s'opposer vigoureusement à tout ce qui pourrait servir à la propagation de l'hérésie. A Dessau, au nord de l'Allemagne, les adversaires de Luther s'étaient également concertés sur les moyens de détruire le luthéranisme. De son côté, le landgrave, Philippe de Hesse, attira à son parti et à une alliance conclue à Torgau [4 mai 1526] par les princes protestants, pour la défense du luthéranisme dans leurs États, le nouvel électeur de Saxe, Jean le Constant [dep. le 5 mai 1525]. Bientôt s'y joignirent Mecklembourg, Anhalt, Mansfeld, la Prusse et les villes de Brunswick et de Magdebourg. Ainsi fut posé le fondement de la séparation de l'Allemagne catholique et protestante.

impériales publiées par *Lunig*, P. gent. cont. I, p. 445; *Walch*, t. XV. p. 2674.

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1524, n° 15 sq.

(2) Voyez le paragraphe suivant.

Si jamais le pape Clément devait s'unir étroitement à l'empereur, qui seul avait la force et la volonté de maintenir l'Église catholique en Allemagne, c'était alors. Il eut néanmoins le malheur de lancer un bref hostile contre Charles-Quint (1) et de conclure avec François Ier une alliance dont les conséquences furent un double siége, une horrible dévastation de Rome, et d'indignes outrages infligés à la papauté par les troupes impériales [6 mai 1527].

§ 308. — *Les nouveaux principes dans leurs conséquences pratiques; troubles de Carlostadt à Wittenberg; les Anabaptistes, la guerre des paysans.*

Les principes de Luther passèrent de ses écrits dans la vie pratique. Il avait, dès 1520, du haut de la Wartbourg, jeté dans la masse ses écrits incendiaires sur *les Vœux monastiques* et *les abus des Messes*. Aussi vit-on peu après Barthélemy Bernhardi, curé de Kemberg, se marier (2). Les moines augustins de Wittenberg, confrères de Luther, déclarèrent nuls et sans valeur leurs vœux et les règles de l'ordre. Carlostadt, à la tête d'une troupe fanatique, renversa les autels, introduisit la langue allemande dans le culte divin, donna la communion sous les deux espèces, sans confession préalable. A Zwickau, des faits analogues se renouvelèrent; on rejeta même le baptême des enfants, comme n'étant pas plus fondé sur les saintes Écritures que tout ce que Luther avait rejeté par le même motif, puisqu'il est dit : « Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. » Nicolas Storch rassembla autour de lui douze apôtres et soixante-dix disciples; il se rendit, avec les premiers, à Wittenberg, et y parla sur le ton d'un prophète. Mélanchthon lui-même, ne pouvant répondre à leurs objections contre le baptême des enfants, ne savait pas trop s'il ne fallait pas admettre la doctrine des anabaptistes, comme fondée sur l'Écriture sainte, et il ne la rejeta que plus tard, quand ces

(1) Voyez dans *Raynald.* ad ann. 1526, nº 6, et l'apologie de l'empereur, *Goldasti* Polit. Imp. P. XXII, p. 990 sq., et partiellement dans *Raynald.* loco cit., nº 22.

(2) *J. G. Wolter*, prima gloria Clerogamiæ restitutæ Luthero vindicata. Neost. ad O., 1767, in-4.

prophètes visionnaires lui parurent par trop ridicules. Par contre ils avaient gagné Carlostadt, Martin Cellarius, l'ami de Mélanchthon, le moine Didyme et d'autres. Didyme, du haut de sa chaire, conseilla aux parents d'éloigner leurs enfants de toutes les études profanes. Carlostadt déclara la guerre à toutes les connaissances humaines, courant lui-même dans les ateliers pour se faire expliquer la sainte Écriture par des hommes simples, que la réflexion et la science, disait-il, n'en avaient pas encore rendus incapables. L'université commença à se dissoudre. Les hérésiarques furent eux-mêmes effrayés de ces excès, qu'ils craignirent voir servir de prétexte au duc George de Saxe pour empêcher toute réforme dans l'Église. En vain Luther, sur la demande de Mélanchthon, envoya une instruction sur la nécessité d'éprouver les esprits; les désordres continuèrent. Alors Luther, contre l'avis de Frédéric de Saxe, abandonna le château de Wartbourg, et vint, avec une singulière confiance, à Wittenberg [8 mars 1522]. « Je vais à Wittenberg, écrivait-il à Frédéric (1), sous une protection bien plus haute que celles des princes électeurs. Je ne pense point à vous demander votre appui. » Dès son arrivée, Luther, comme il le dit, « donna sur le museau des visionnaires, » et prêcha, pendant huit jours, contre ces sauvages perturbateurs, ces iconoclastes, dans des discours populaires faits de mains de maître. Il déclara : « Que tout moyen violent et prématuré, pour hâter le moment où la religion serait mieux connue, était contraire à l'Évangile et à la charité chrétienne, et que les changements extérieurs, dans les choses ecclésiastiques, ne devaient s'opérer qu'après que les esprits seraient convaincus de la nécessité de ces changements. »

Luther se vit alors en face de sa doctrine et de sa conduite, et il frémit un moment en lui-même. Mais il se remit bientôt, se précipita dans la voie des violences et des révolutions qu'il avait tout à l'heure si rudement combattues, déclama contre les vœux monastiques (2), et n'eut pas honte

(1) *De Wette*, lettres de Luther, t. II, p. 137 sq.

(2) Courtes conclusions sur les vœux et sur la vie des monastères, dans *Walch*, t. XIX, p. 796.

d'écrire : « Qu'on dise à Dieu : Je te promets de t'offenser » toute ma vie ; ou qu'on lui dise : Je te promets de garder » toute ma vie la pauvreté et la chasteté, afin de devenir » juste et saint, c'est tout à fait la même chose ! Il faut donc, » disait-il, non-seulement rompre des vœux pareils, mais » punir sévèrement ceux qui les font et détruire les couvents, » pour empêcher de les faire. »

Les moines ne comprirent que trop bien les sermons de Luther. On les vit en masse abandonner leurs couvents, prendre des femmes et devenir d'ardents luthériens. Luther s'aperçut bientôt que ces moines, poussés par les passions du ventre et de la chair, « corrompaient singulièrement la » bonne odeur de l'Évangile. » Mais il ne pouvait plus s'arrêter. Il travaillait avec ardeur à abolir la messe, parce que son esprit n'admettait pas l'idée du renouvellement du sacrifice. « Vous n'avez envie, dit-il au chapitre de Wittenberg, qui résistait à ses instances, en conservant la messe, » que de tenir tout prêt le moyen de former des sectes et des » schismes nouveaux. » Ses adhérents allaient plus loin : » La prêtraille, les diseurs de messe méritent la mort tout » aussi bien qu'un profanateur ou un blasphémateur public, » qui maudit Dieu et ses saints dans la rue. » Ce fut par des violences inouïes que Luther parvint à abolir le canon de la messe [novembre 1525] : il ne conserva que l'élévation.

Cependant les écrits allemands de Luther remuaient non-seulement les prêtres et les moines, mais encore les masses populaires. Les nouveaux prédicants fanatisaient le peuple, politiquement opprimé sous certains rapports, par leurs idées sur la liberté évangélique. « Je les vois, dit » Érasme, sortant de leur prêche, les traits hagards, le » regard menaçant, comme des gens échauffés par des » discours sanguinaires. Ce peuple évangélique est toujours » prêt à en venir aux mains ; il aime les batailles non moins » que les disputes. »

Luther avait appelé le peuple à secouer le joug des prêtres et des moines. Les paysans appliquèrent le conseil, en refusant de payer les redevances dues aux évêques et aux couvents. En vertu de la liberté évangélique, ils se croyaient autorisés à rejeter toute institution gênante ou pénible, à s'insurger contre les princes, qu'on leur représentait, sur-

tout quand ils demeuraient fidèles à l'Église catholique, comme des tyrans et des persécuteurs de l'Évangile. Ainsi les paysans excités et fanatisés par les prédications des sectaires, plutôt que poussés à bout par la tyrannie des nobles, en vinrent peu à peu à une insurrection formelle, qui se répandit promptement à travers la Suisse, les contrées du Rhin, la Franconie, la Thuringe et la Saxe. Ils allaient en troupes nombreuses, pillant, brûlant les couvents, renversant les châteaux, commettant partout d'effroyables cruautés. En Thuringe, ils avaient à leur tête Thomas Münzer, qui, chassé d'Altstadt, qu'il avait troublé par des prédications révolutionnaires contre les autorités et par la destruction des autels catholiques, avait été curé de Mulhouse, où il avait proclamé l'égalité naturelle de tous les hommes, l'abolition de toute autorité et l'érection d'un nouveau royaume, uniquement composé de justes.

De divers côtés on avait vu de simples paysans s'ériger en prédicateurs, car on leur avait enseigné que chacun est libre d'annoncer la parole de Dieu. Aussi en tête de leurs plaintes, formulées en douze articles, ils demandaient pour chaque paroisse le droit d'élire et de déposer son pasteur. Ils s'adressèrent à Luther, et prièrent l'homme qui, armé de la sainte Écriture, avait tenu tête aux plus hautes puissances de la terre, de défendre leur entreprise. Luther, fort embarrassé, répondit par une exhortation (1) adressée à la fois aux princes et aux paysans, que dans le commencement il nommait « Mes chers messieurs et frères. » Avec sa déloyauté ordinaire, il rendait responsables de la révolte des paysans les évêques et les princes catholiques, « qui ne cessaient,

(1) *Walch*, t. XVI, p. 5 sq.; t. XXI, p. 149 sq. *Sartorius*, Essai d'une hist. de la guerre des paysans. Berlin, 1795. *Wachsmuth*, la Guerre des paysans allemands. Leipzig, 1834. *Zimmermann*, Hist. générale de la guerre des paysans. Stuttg. 1843, 3 vol. *Bensen*, Hist. de la grande guerre des paysans dans la Franconie orientale, d'après les sources. Erlangen, 1840. Il sera surtout bon de consulter les travaux suivants: Causes de la guerre des paysans allemands (Feuilles histor. et polit., t. VI, p. 321 sq.); la Guerre des paysans, son caractère et ses partisans (loco cit., p. 449-469); Système de défense contre les paysans (loco cit., p. 527-544); Manifeste et projet de constitution des paysans (ibid. p. 641-664); Rapports de Luther avec les paysans (ibid., t. VII, p. 170-192); Conf. aussi *Riffel*, t. I, p. 508-581.

» disait-il, de se déchaîner contre l'Évangile. » L'exhortation de Luther, on devait s'y attendre, ne produisit aucun effet. Les dévastations, les cruautés des paysans augmentaient de jour en jour (Weinsberg!); et comme on objectait à Luther, qu'il est plus facile d'allumer un incendie que de l'éteindre, il publia un écrit «contre ces paysans pillards et meurtriers, » dans lequel il suppliait les princes de ne pas pratiquer plus longtemps la patience et la miséricorde, mais de prendre la résolution tous et chacun, tant qu'ils se sentiraient une goutte de sang dans les veines, « d'assommer, comme des » chiens enragés, ces paysans damnés, qui appartenaient » corps et âme au diable. »

Et c'était Luther qui, après avoir provoqué, excité, égaré ce malheureux peuple, demandait qu'on ne lui fît ni grâce ni quartier ! Et Mélanchthon lui-même, bien autrement posé et réfléchi que son maître, marchait résolûment sur ses traces, en répondant au prince Louis, margrave palatin du Rhin, qui, désireux d'épargner le sang du peuple et de rétablir l'ordre, demandait l'avis du théologien sur les douze articles. Il faudrait, disait Mélanchthon dans un « traité » contre les douze articles des paysans [1525], » qu'un peuple aussi grossier et aussi ignorant que le peuple allemand eût beaucoup moins de liberté encore qu'on ne lui en accorde; ce que l'autorité fait, ajoute-t-il, pour combattre les réclamations des paysans, elle le fait bien; si, par conséquent, elle perçoit des redevances sur les forêts et les biens communaux, personne ne peut s'y opposer; si elle prend la dîme aux églises et l'attribue à d'autres, il faut que les Allemands le trouvent bon et s'y accommodent, tout comme les Juifs ont dû se laisser prendre les richesses du temple par les Romains.

Ainsi, dit Bensen (§ 19, loco cit.), « tandis que jamais l'Église catholique, n'autorisa, du moins en théorie, l'oppression de la part des prêtres et des princes, et que toujours elle défendit vigoureuseusement, et le plus souvent victorieusement, les droits des individus et des peuples, même contre les empereurs, les réformateurs évangélique sméritent le juste reproche d'avoir, les premiers, prêché et enseigné, parmi les Germains, la doctrine de la servitude et le droit du plus fort. »

Les conseils de Luther et de Mélanchthon encourageant le landgrave Philippe de Hesse, Henri, duc de Brunswick, et George, duc de Saxe, ces princes se mirent en campagne, et la nombreuse armée des paysans fut anéantie [15 mai 1525]. Münzer fut pris et exécuté, après avoir subi un long interrogatoire et de cruelles tortures. Il abjura ses erreurs avant de mourir, revint à la foi de l'Église catholique, conjura les princes d'agir avec justice et douceur envers le pauvre peuple, et exhorta les paysans à l'obéissance envers les puissances établies (1). Mais Luther, que l'on considérait comme l'auteur de la perte des paysans, contre lesquels il avait excité les princes (2), en même temps qu'il pouvait être regardé comme le moteur de leur révolte par les principes qu'ils avaient puisés dans ses ouvrages, s'attira le mécontentement général. L'influence de Luther dans le soulèvement des paysans s'était clairement montrée dans la rédaction des trente griefs des paysans, dont quelques-uns étaient des propositions textuellement tirées des écrits allemands de Luther, et dont le vingt-huitième jurait inimitié à tous les adversaires du réformateur. Aussi Érasme lui écrivait-il : « Nous recueillons maintenant les fruits de ton esprit. C'est le propre de la parole de Dieu, dis-tu, de produire des résultats divers. Oui, mais je pense que cela dépend de la manière dont on prêche cette parole. Tu désavoues les révoltés ; mais ils te reconnaissent comme leur père et leur docteur, et l'on n'ignore plus que les gens qui n'avaient à la bouche que le nom de l'Évangile ont été les instigateurs des plus horribles insurrections. » Il ne faut pas oublier qu'en 1522 Luther avait écrit, plein de joie, à Linck : « Partout le peuple se soulève ; il a enfin ouvert les yeux ; » il ne veut plus se laisser opprimer par la violence. »

(1) *Seidemann*, Thomas Münzer, Biographie écrite d'après les archives d'Etat du royaume de Saxe. Dresde et Leipzig, 1842. Cf. Feuilles historiques et politiques. « Thomas Münzer, » t. VII, p. 238-256 et 310-320. *Riffel*, t. I, p. 479-522.

(2) Déjà Thomas Münzer, en réponse au langage incisif adressé par Luther aux paysans, avait parlé non moins vivement contre lui. Il l'appelle « un ambitieux et rusé écrivassier, un fou orgueilleux, un moine éhonté, un docteur de mensonges, le docteur Ludibrius, le pape de Wittenberg, l'impie et l'homme de chair de Wittemberg, etc.»

Mais en 1526 Luther n'était plus, comme il s'était d'abord annoncé, l'homme du peuple : c'était l'homme du pouvoir, le conseiller des princes.

§ 309. — *Henri VIII, roi d'Angleterre, et Érasme se déclarent contre Luther; Luther se marie.*

Henri VIII, roi d'Angleterre, s'était formellement rangé parmi les ennemis de Luther. Irrité de ses projets révolutionnaires, il avait invité l'empereur et l'électeur palatin Louis, dans une lettre du mois de mai 1521, à anéantir Luther et sa doctrine (1). Bientôt après, il descendit dans l'arène théologique, attaqua Luther par des sarcasmes et des arguments populaires assez habilement choisis, fit ressortir les contradictions du sectaire (2), et obtint, par sa vive polémique, du pape Clément, le titre de défenseur de la foi, qu'il avait ambitionné (*defensor fidei*). Cependant on fit trop de cas alors des œuvres du royal théologien, et de plates adulations allèrent jusqu'à les comparer aux œuvres de saint Augustin. Luther répondit en s'intitulant : « Luther, par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Wittenberg. » Sa réfutation fut un modèle de trivialité et de grossières injures (3). Henri, déjà las de ce genre de combat, en vint aux moyens politiques.

Dans la suite de sa lutte contre cet ennemi plus puissant qu'habile, Luther fit preuve de la plus basse hypocrisie. Quant il vit le schisme prêt à éclater entre Rome et Henri VIII, il espéra que ce prince s'unirait à ses efforts contre l'ennemi commun, et lui écrivit une lettre pleine d'adulation [1525], dans laquelle il rétractait ses anciennes attaques, et dont Henri VIII, qui ne les avait point encore pardonnées, profita pour mettre publiquement à nu la

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XIX, p. 153 sq.

(2) Cf. Adsertio VII Sacram. adv. Luther. Lond., 1521. *Walch*, P. XIX, p. 158. Cf. *Riffel*, t. I, p. 342-71, où se voit aussi la conduite de Luther à l'égard du duc George de Saxe.

(3) Luther appelle Henri « un âne, un idiot, un rebut de pourceaux et d'ânes. Ne commenceras-tu pas bientôt à rougir? continue-t-il. Tu n'es pas un roi, tu es un blasphémateur, une vraie mâchoire de roi, Henri le fou, etc. »

duplicité de Luther et le bafouer aux yeux du monde entier (1).

Depuis longtemps le savant Érasme s'était attiré la haine des moines par les sarcasmes qu'il avait lancés contre eux et la liberté mordante avec laquelle il avait attaqué les abus ecclésiastiques. L'espoir de voir l'entreprise de Luther avancer la réforme dans l'Église l'avait porté à user de sa grande influence pour garantir Luther d'une condamnation précipitée (2). Aussi Luther avait-il humblement recherché son amitié, l'appelant « la gloire et l'espoir de l'Allemagne. » Mais Érasme devint inquiet, et se détourna formellement de l'œuvre luthérienne, lorsqu'il s'aperçut que, bien loin de hâter la réforme par un enseignement plus pur (3), on avait livré la vérité aux discussions d'un peuple ignorant, qu'on excitait au désordre et à la révolte, et que l'Église allait être déchirée par le schisme, comme l'Empire par l'anarchie. L'inquiétude d'Érasme était d'autant plus vive qu'il n'avait jamais méconnu la valeur réelle de Luther. « Plût à Dieu, écrivait-il au duc George de » Saxe, qu'il y eût moins de bon dans les livres de Luther, » ou que ce bien n'eût pas été corrompu par tant de ma- » lice! » On s'attendait généralement à voir Érasme descendre dans l'arène de la discussion; on savait combien serait grave la position qu'il prendrait. Mais les princes et les prélats eurent bien de la peine à l'arracher au repos commode dont il jouissait, aux paisibles travaux de la science qu'il cultivait avec ardeur. Enfin, ne pouvant plus reculer, il attaqua l'ennemi et combattit franchement les principes du système luthérien; « non, dit un protes- » tant (4), comme un servile défenseur de la cour romaine, » comme un aveugle adorateur de tous les préjugés con- » sacrés, non comme un ennemi personnel de Luther, » mais comme un paisible adversaire des opinions luthé-

(1) *De Wette*, t. III, p. 23 sq. *Walch*, t. XIX. p. 468 sq. *Riffel*, t. I, p. 355.

(2) Voyez § 301.

(3) On trouve l'opinon d'Erasme dans son écrit : De amicabili Ecclesiæ concordia. Conf. *Esch*, sur Érasme (Manuel hist. de Raumer pour 1843).

(4) Hist. de l'origine de la dogmatique protest., t. II, p. 112.

» riennes, qui proposait ses doutes et ses vues avec la mo-
» destie et la dignité du savant et du libre penseur. »

Il réfuta d'abord la démonstration de Luther sur le libre arbitre, et prouva (1), l'Écriture à la main, la liberté de la volonté humaine. Luther se hâta de lui répondre avec la même violence qu'à Henri VIII (2). L'émancipateur prétendu de l'esprit humain, se posant en champion du serf arbitre, soutint hardiment (3) les propositions suivantes, dont le fatalisme semble tiré plutôt du Coran que de l'Évangile, et que Lessing appelle une erreur plus bestiale qu'humaine, un vrai et abominable blasphème :
» La volonté de l'homme est semblable à un cheval. Que
» Dieu la monte, elle va et veut comme Dieu veut et la
» mène. Que le diable s'y asseye, elle court où le diable
» l'emporte. Toutes choses arrivent d'après les décrets
» immuables de Dieu. Dieu fait en nous le mal comme le
» bien, et de même qu'il nous sauve, sans mérite de notre
» part, il nous damne sans qu'il y ait de notre faute. Dieu,
» disait-il, veut souvent secrètement le contraire de ce
» que sa volonté manifeste ou exprime ; les apôtres n'ont
» parlé qu'ironiquement de la liberté de la volonté hu-
» maine. » Et là-dessus Luther, détournant les passages de l'Écriture de leur sens simple et naturel, se sert des textes les plus positifs sur la liberté pour prouver le serf arbitre de l'homme. « Que tous mes écrits périssent,
» écrivait-il en 1537 à Capiton, pourvu que mon traité
» du serf arbitre et mes deux catéchismes subsistent ! »

Ce procédé de Luther, cette arrogance impie firent sortir Érasme de son calme ordinaire, et dans un second écrit (4) son ton devint plus amer, sa plume plus incisive, et il découvrit sans ménagement l'ignorance réfléchie, l'arbitraire criminel de Luther. Celui-ci, pensant qu'il serait prudent d'enrayer la discussion, écrivit à Érasme une

(1) De libero arbitrio diatribe, 1524 (Walch, t. XVIII p. 19-62.).

(2) Luther appelle Erasme *un incrédule qui porte en lui une truie du troupeau d'Épicure.*

(3) De servo arbitrio ad Erasm. 1825 (Walch, t. XVIII, p. 20-50).

(4) *Hyperaspistes*, diatr. adv. serv. arb. Luther. P. II, p. 526 sq. (Opp. edit. Cleric., t. X, p. 1249). Cf. sur cette dispute, *Riffel*, t. II, p. 250-98.

lettre pleine de flatterie, dans laquelle il prétendait avoir été trop loin. Cette lettre est perdue; on ne connaît que la réponse d'Érasme (1). Luther avait pris le même ton de modération, quelque temps auparavant, en écrivant à l'évêque de Meissen, Emser, et aux théologiens de Cologne, de Louvain et de Paris (2).

C'est au milieu de tous ces débats, et pendant la malheureuse et sanglante guerre des paysans, que Luther avait déposé le froc monacal [décembre 1524], et s'était, à l'âge de quarante ans, marié avec Catherine de Bora [13 juin 1525], que Bernhard Koppe avait enlevée du couvent de Nimptschen et amenée à Wittenberg (3). Mélanchthon lui-même, dans une lettre à Camérarius, ne put s'empêcher de marquer son étonnement et son inquiétude de cette démarche inconsidérée de Luther, et ses ennemis ne se firent pas faute d'en rire. « On a cru, dit Érasme à ce » sujet, que l'entreprise de Luther était une tragédie; je » n'y vois, moi, qu'une comédie, où tout se termine, » comme toujours, par un mariage. »

§ 310. — *Luther. Organisation de l'Église luthérienne en Hesse et en Saxe.*

Les débats soulevés par les sectaires menaçaient non-seulement le dogme et la constitution intime de l'Église, mais encore son organisation extérieure. Luther s'était efforcé, et il y était parvenu, de renverser le pouvoir, d'abolir la juridiction des évêques; mais il n'avait rien mis à la place. On se demanda bientôt quelle devait être la

(1) Ep. (edit. Cleric.) XXI, 28 : « Optarem tibi (Luthero) meliorem mentem, nisi tua tibi tam valde placeret. Mihi optabis quod voles, modo ne tuam mentem, nisi Dominus istam mutaverit. »

(2) Cf. *Riffel*, loco cit., t. I, p. 108-111.

(3) *Engelhardt*, Lucifer Wittebergens, ou l'Etoile du matin, c'est-à-dire Vie complète de Catherine de Bora. Landsh., 1749, 2 vol. *Fr. Wach*, Catherine de Bore. Halle, 1751, 2 vol. Conf. le touchant et beau récit de cet événement par *Surius*. ad an. 1525. Cf. Défense de Simon Lemnius, par *Lessing*, dans ses septième et huitième lettres. (Œuvres complètes de littérat. et de théolog., édit. de Carlsruhe, P. IV, p. 29-37).

position des chefs de l'Église. Dans son zèle aveugle et sa précipitation passionnée, Luther, voulant à jamais anéantir le droit canon, en avait brûlé un exemplaire, en même temps que la bulle de son excommunication. Il s'était par là mis en opposition flagrante avec les juristes, qui lui reprochaient aussi des principes étranges et singulièrement laxes (1) sur le mariage, lien sacré pour l'État comme pour la famille, et qui devint pour Luther lui-même la source des plus tristes expériences.

Pour lever ces difficultés, le jeune landgrave Philippe de Hesse, le plus zélé partisan de Luther depuis la mort de l'électeur Frédéric de Saxe, convoqua un synode à Hombourg [octobre 1526]. Le principal rôle y fut rempli par l'apostat Lambert, d'Avignon, autrefois Minime [† 1530], qui avait fortement recommandé que l'on constituât le synode sur des bases tout à fait démocratiques. Le landgrave, y trouvant de l'avantage pécuniaire et l'espoir d'une grande influence politique, adopta le plan de Lambert, et, soutenu par ce Minime éloquent et par le prédicateur de la cour, Adam Krafft [1558], il le fit mettre en pratique (2).

Dans la Saxe électorale, les instances de Luther avaient enfin obtenu la *visite des Églises* de l'électeur Jean le Constant, qui était favorable aux idées luthériennes, mais moins actif que Philippe, à cause de son âge. Mélanchthon avait à cet effet composé un formulaire (3) qui contenait un court symbole; l'électeur avait en même temps ordonné d'envoyer partout des prédicateurs évangéliques et d'abolir les anciennes fondations ecclésiastiques. On nomma pour la visite, qui eut lieu dans les années 1527 et 1528, quatre députés, théologiens et jurisconsultes. On établit, pour les affaires ecclésiastiques et le jugement des

(1) Voyez son écrit *de la vie conjugale*, dans l'édit. d'Iéna, P. II. fol. 168 : « Si la femme légitime refuse, dit-il, vienne la servante;... si celle-ci ne veut pas, procure-toi une Esther et envoie promener la Vasthi, comme fit le roi Assuérus. »

(2) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 76-126, sur l'introduction des nouvelles doctrines dans la Hesse.

(3) Instruction pour les visiteurs dans les paroisses (lat. 1527), avec la préface de Luther. Wittenb., 1528, in-4. Edit. lat. et allem., par *Strobel*. Altdorf, 1777. Cf. *Riffel*, t. II, p. 52-61.

matières matrimoniales, des surintendants; l'inspection supérieure resta dans les attributions du prince régnant.

Luther, voyant l'ignorance du peuple et des ecclésiastiques, et voulant assurer la durée de son œuvre par l'instruction de la jeunesse, composa son petit et son grand catéchisme [1529] (1). La Saxe reçut ainsi une foi nouvelle et une organisation collégiale et provinciale, qui remplaça l'ancien gouvernement hiérarchique et papal, et devint le modèle de l'organisation ecclésiastique des pays luthériens. L'indécision, la faiblesse de la diète dont il va être question, avaient hâté toutes ces démarches, et rien désormais ne semblait plus pouvoir effrayer ou arrêter les princes favorables au luthéranisme.

§ 311. — *Diète de Spire* [1526-1529].

Après la ligue formée de part et d'autre entre les princes luthériens et les princes catholiques (2), les États se réunirent à Spire. L'empereur était dans les embarras d'une guerre difficile : les Turcs menaçaient la Hongrie et paralysaient l'activité de l'archiduc Ferdinand. Les princes luthériens pouvaient, par conséquent, lever la tête. Et en effet ils se montrèrent à la diète avec la consistance, les exigences et les menaces d'un parti religieux organisé, et obtinrent, à la faveur des circonstances, les concessions suivantes de la diète : « Jusqu'à la tenue du con-
» cile œcuménique, chaque État fera, quant à l'édit de
» Worms, comme il pourra, et devra en répondre devant
» Dieu et l'empereur. Chaque prince fournira prompte-
» ment des secours contre les Turcs (3). »

Cette dernière conclusion venait déjà trop tard. Louis, roi de Hongrie, battu par Soliman, près de Mohacz [29 août 526], était mort au milieu des marais. L'archiduc Ferdinand d'Autriche avait hérité de sa couronne.

(1) *Walch*, t. X, p. 2 sq. Cf. *Augusti*, Introduct. hist. et crit. aux deux grands catéchismes. Elberfeld, 1824.

(2) Voyez § 307.

(3) *Sleidan*, lib. VI, et dans *Kapp*, Append. P. II, p. 680, et *Walch*, t. XVI, p. 214.

Malgré les engagements pris à la diète, les princes luthériens se préparèrent à une guerre offensive, dont Luther et Mélanchthon les détournaient encore, parce que, disaient-ils alors, la parole de Dieu se défend d'elle-même et sans l'aide de l'homme. Mais les princes luthériens furent plus résolus que jamais à prendre les armes, lorsque le rusé chancelier de Saxe, Otto de Pack, communiqua au landgrave de Hesse la copie d'un prétendu document d'après lequel son maître, Ferdinand d'Autriche, et plusieurs évêques allemands s'étaient concertés à Breslau, et s'étaient d'avance partagé les États des princes luthériens qu'ils voulaient soumettre. Quoique cette pièce fût forgée à plaisir, il n'y avait que trop de gens malintentionnés pour accréditer des bruits de ce genre, dont Luther surtout sut très-habilement se servir contre son ennemi personnel, le duc George de Saxe (1).

Le landgrave de Hesse, il est vrai, fut obligé plus tard de convenir, par suite d'une correspondance entamée ave son beau-frère, le duc George de Saxe, qu'il avait été trompé ; néanmoins, l'erreur répandue avait augmenté la division entre les deux partis. On en vit la preuve à la diète de Spire [1529], convoquée pour s'entendre sur les affaires religieuses et pour obtenir un secours des États contre les Turcs, qui, arrivés jusqu'à Vienne, n'avaient été repoussés que par l'héroïsme de la bourgeoisie et de la garnison (2).

Les princes luthériens amenèrent avec eux à la diète leurs prédicateurs particuliers et célébrèrent chacun pour soi le culte divin. Les princes catholiques firent alors une proposition bien modérée et fort équitable, d'après laquelle « les » États qui, jusqu'à ce moment, avaient gardé l'édit de » Worms le garderaient à l'avenir ; les autres s'en tien» draient aux doctrines nouvelles, qu'on ne pouvait abroger » sans danger jusqu'au concile général ; cependant on » s'abstiendrait de prêcher publiquement contre le sacre» ment de l'autel ; on n'abolirait point la messe là où elle » se disait encore, et, dans les localités où elle avait été » publiquement abolie, on n'empêcherait personne de la

(1) Conf. le récit détaillé de *Riffel*, t. I, p. 371-76, note 1 ; t. II, p. 356 sq.

(2) Les actes sont dans *Walch*, t. XVI, p. 328-429.

» dire ou de l'entendre en son particulier. Les ministres de » l'Église prêcheraient l'Évangile conformément aux in- » terprétations approuvées par l'Église, sans toucher aux » points sur lesquels portaient les controverses, et pour » lesquels on attendrait les décisions du concile. » Les princes luthériens firent [19 avril 1529], contre cette proposition plus que modérée, une protestation formelle qui leur valut dès lors le nom de *protestants*; et, s'érigeant en membres uniques de la vraie religion et de l'unique Église sanctifiante, ils prétendirent qu'on ne pouvait ni ne devait concéder la messe, dont les saintes Écritures avaient fait justice (1). Ils envoyèrent même une députation, avec cette protestation, à l'empereur, à Bologne. Vainqueur de la France et de l'Italie, Charles-Quint avait conclu la paix avec Clément VII à Barcelone, à Cambrai avec François Ier. Il rejeta la protestation et déclara à la députation que les princes catholiques et les États étaient aussi peu disposés à agir contre leur conscience et le salut de leurs âmes que les protestants ; que comme ceux-ci, ils demandaient un concile d'où sortiraient la gloire de Dieu, la paix entre les princes chrétiens et toute espèce de bien pour la chrétienté ; que, jusque-là, les États protestants eussent à obéir rigoureusement aux clauses de la diète. Les députés, ayant résisté et protesté de nouveau, furent emprisonnés pendant quelque temps par ordre de l'empereur, qui annonça [21 janvier 1530] qu'une nouvelle diète se réunirait à Augsbourg. Il promit d'y paraître, d'y entendre les deux partis, de travailler à rétablir l'union troublée, espérant d'ailleurs que les États y comparaîtraient, de leur côté, sans aigreur ni rancune.

Cependant la situation des protestants devenait de plus en plus critique, par suite de la vivacité avec laquelle se renouvelait la discussion sur la Cène. Les dix-sept articles, dits de Torgau, marquaient clairement la profonde différence des opinions de Luther et de Zwingle (2) ; et la ren-

(1) Une preuve que ce scrupule de conscience n'était pas trop sérieux, c'est que ces mêmes princes protestèrent contre le recez de la diète de Spire qui défendit, en 1526, d'étendre les opinions des sacramentaires que Luther poursuivait comme le plus grand fléau.

(2) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 375 sq.

contre des deux partis [1er octobre 1529] amenée par le landgrave Philippe de Hesse, à Marbourg (1), eut pour résultat, tout à fait inattendu, que Luther déclara ne pas reconnaître Zwingle et ses partisans comme frères de la même Église, et ne leur accorder que la charité chrétienne, qu'on ne refuse à personne. Mélanchthon, à son tour, eut de vifs remords d'avoir protesté, à Spire, contre les articles menaçant les sacramentaires, et d'avoir ainsi contribué à répandre la doctrine impie des Zwingliens.

§ 312. — *Diète d'Augsbourg* [1530]. *Paix religieuse de Nuremberg* [1532].

Walch, t. XVI, p. 374 sq. *Færstemann*, Documents pour servir à l'histoire de la diète d'Augsbourg. Halle, 1834 sq. 2 vol. *Cælestini*, Hist. comitiorum Aug. celebrat. Francof. ad Viad. [1577] 1597. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid. lib. III, c. 3. Conf. *Hase*, Libri symbolici Evangel. Lipsiæ 1837. *Menzel*, loco cit., t. I, p. 335 sq. *Riffel*, p. 378-441, sur la diète d'Augsbourg, et p. 442-519, sur la ligue protestante et la paix de religion de Nuremberg.

L'arrivée de l'empereur à la diète fut retardée jusqu'au 15 juin. C'était la veille de la fête du Saint-Sacrement, ce qui donna lieu aussitôt à des troubles. L'empereur avait demandé que les princes protestants lui remissent un écrit renfermant le symbole de leur croyance et les abus qu'ils prétendaient rejeter. Ils en chargèrent Mélanchthon, qui rédigea, à l'aide des articles de Torgau, l'écrit connu plus tard sous le nom de Confession d'Augsbourg (*Confessio Augustana*) (2). Luther y adhéra complétement. « Le travail » de Philippe, écrivit-il, me convient assez, et je n'y vois

(1) *Schmitt*, Conférence religieuse de Marbourg, Marb., 1840.

(2) Déjà, pendant la diète, cette confession fut imprimée plusieurs fois et avec plusieurs modifications, à l'insu de Mélanchton, qui en donna une édition latine et allemande en 1530. Il y ajouta une préface où il dit : « Nunc emittimus probe et diligenter descriptam confessionem ex exemplari bonæ fidei ; » et en 1531 il y joignit encore une défense. Dans les éditions postérieures, Mélanchton y fit plusieurs changements au gré des réformés ; c'est pourquoi les luthériens rigoristes et défiants s'en tinrent à l'*invariata* confess. Augsb., les réformés à la *variata*. Voyez plus loin, § 315, sub fine. Cf. aussi *Hase*, Libri symbol. varietas variatæ confessionis in prolegom. p. xij-lxj.

» rien à changer ou à améliorer. Cela ne pourrait pas m'al-
» ler d'ailleurs ; je ne saurais agir avec tant de calme et de
» douceur. » Le travail de Mélanchthon renfermait une préface et deux parties, dont la première, en douze articles, s'appuyait sur les Symboles des Apôtres et de Nicée, et dont la seconde, en sept articles, exposait les abus à détruire. Parmi ces abus, il désignait : la communion sous une espèce, les messes privées, le célibat, les vœux monastiques, la distinction des mets, la confession auriculaire et le gouvernement ecclésiastique.

La première partie présentait d'une manière fort adoucie les principes de Luther (1), de sorte qu'elle s'accordait, dans les points principaux, avec la doctrine catholique. Cependant il fallait y prendre bien garde, car, malgré les adoucissements de Mélanchthon, on y retrouvait la doctrine erronée de Luther :

1° Sur le péché originel, produisant une impuissance absolue pour le bien ; 2° sur la justification par la foi seule ; 3° sur le libre arbitre, la foi, les bonnes œuvres ; 4° sur le culte et l'invocation des saints ; 5° sur la présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel ; car, suivant Luther, il n'y avait point de changement de substance.

Les princes protestants finirent par obtenir la lecture

(1) Dans une lettre que Luther écrivit du château de Wartbourg à Mélanchton, il poussa évidemment jusqu'à la folie sa théorie de la foi : « Esto peccator et pecca fortiter ; sed fortius fide et gaude in Christo, qui victor est peccati, mortis et mundi. Peccandum est quamdiu hic sumus... Sufficit quod agnovimus per divitias gloriæ Dei Agnum qui tollit peccata mundi : ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemus aut occidamus. » (Lutheri ep. a Joh. Aurifabro coll. Ienæ, 1556, in-4, t. I, p. 545.) De son côté, la Confess. August. art. IV, De justificatione, dit : « Item docent, quod homines non possint justificari coram Deo propriis viribus, meritis aut operibus, sed gratis justificentur propter Christum per fidem quum credunt se in gratiam recipi et peccata remitti propter Christum, qui sua morte pro nostris peccatis satisfecit. » (*Hase*, l. cit., p. 10. D'après ce passage, la foi paraît être le *fastigium*, tandis que, selon l'idée catholique, elle est l'initium, radix, fundamentum omnis justificationis. La justification, suivant la doctrine luthérienne, *couvre* le péché ; c'est Dieu proclamant notre justification ; dans la doctrine catholique, la justification *se fait*, parce qu'elle repose sur l'abolitio peccati, et renovatio seu sanctificatio interioris hominis.

publique de cet écrit [25 juin]. L'empereur le fit remettre ensuite aux théologiens catholiques présents à la diète : Eck, Conrad Wimpina, Cochlœus, Faber et d'autres. Non-seulement ils en relevèrent les erreurs, mais ils démontrèrent encore, d'après les écrits de Luther, qu'il avait enseigné toute autre chose. Malheureusement leur travail était rédigé avec une ironie si sanglante et tant de violence, que l'empereur et les princes catholiques en furent scandalisés et exigèrent une rédaction plus modérée. Les théologiens obéirent, discutèrent la confession article par article, montrèrent ce qui s'accordait avec la foi catholique, ce qui s'en écartait, et cette réfutation (*confutatio confessionis Augustanæ*) fut également lue en séance publique [3 août]. Alors l'empereur manifesta le désir de voir les princes protestants renoncer à toute division, rentrer dans l'Église catholique, « sinon, disait-il, il serait obligé d'agir en conscience, » comme protecteur de l'Église (1). » Cette déclaration excita un grand mécontentement parmi les princes protestants : Philippe de Hesse, à la consternation générale, rompant brusquement les pourparlers ouverts entre les princes et les évêques, quitta en secret Augsbourg. L'empereur n'en persista pas moins à établir une conférence entre trois théologiens des deux partis : c'étaient, du côté des protestants, Mélanchthon, Brenz, prédicateur de Hall en Souabe, et Schneps, prédicateur du Landgrave de Hesse. On s'entendit jusqu'au moment où l'on arriva aux questions du péché originel, de la justification, de la pénitence, de la Cène et du culte des saints. La conférence fut restreinte alors entre Eck et Mélanchthon et deux juristes de chaque parti. Les catholiques accordèrent, comme jadis aux Hussites, la distribution de l'Eucharistie sous les deux espèces ; mais on ne put s'entendre sur la messe et le célibat. Il y avait bien encore d'autres différences, et l'accord, s'il avait eu lieu, n'eût été que superficiel et momentané. Si l'union n'était chose si désirable, on pourrait s'étonner que les

(1) Ces deux écrits en latin et en allemand ont été publiés et discutés dans *le Catholique*, 1824, t. XXVII et XXVIII; 1829, t. XXI, p. 156-71 et 284-303; *Binterim*, la Diète d'Augsb. de 1530, et les déclarations du duc Guill. de Bavière et de Stadion, év. d'Augsb., sur la conf. luth. Dusseld., 1844.

théologiens catholiques fissent tant d'efforts pour y parvenir, quand les deux partis en litige partaient d'un principe si différent. « Car, dit fort bien Pallavicini, la foi catholique repose sur un article unique et indivisible : l'autorité infaillible de l'Église. En céder une partie, c'est ruiner le tout ; ce qui est indivisible existe ou s'écroule en entier. » On en vint néanmoins à de nouvelles tentatives pour s'entendre, les théologiens protestants faisant chaque jour de nouvelles concessions, qui prouvaient bien clairement qu'il s'agissait de toute autre chose, dans la négociation, que des vérités de la foi. Mélanchthon alla même jusqu'à concéder les prérogatives des évêques. « De quel droit, dit-il, prétendrons- » nous enlever aux évêques leur puissance, s'ils accordent » la saine doctrine? Non-seulement, et telle est ma sincère » pensée, je voudrais fortifier leur pouvoir, mais encore » rétablir le gouvernement entier de l'épiscopat. Car je » vois quelle Église nous aurons, après avoir renversé » l'autorité épiscopale; je pressens l'insupportable tyran- » nie qui succédera à celle que nous avons renversée. » Il écrivit en termes plus étonnants encore au légat Campeggio, en ce qui concerne le pape : « Nous n'avons pas » une doctrine autre que celle de l'Église romaine. Nous » sommes même prêts à lui obéir, pour peu que, dans la » miséricorde dont elle a toujours usé envers tous les » hommes, elle laisse tomber certaines choses et ferme les » yeux sur certains points peu graves, que nous ne pour- » rions plus changer désormais, quand nous le voudrions. » Nous honorons le pape de Rome et toute la constitution » de l'Église, pourvu que le pape ne nous rejette pas. Mais » pourquoi trembler? Suppliants que nous sommes, se- » rions-nous rejetés quand l'unité peut être si facilement » rétablie? Il n'y a que d'insignifiantes différences dans les » usages qui paraissent s'opposer à une sincère réconcilia- » tion. Mais les canons mêmes admettent qu'on peut dif- » férer dans des points de ce genre, et être en union avec » l'Église (1). »

(1) *Melanchtonis* Ep. ad Camer. p. 148 et 151. Cf. *Cœlest.* Hist. August. conf. t. III, fol. 18; dans le résumé de *Raynald*, ad an. 1530, n° 83. *Pallavicini*, loco cit., lib III, c. 3.

Ces paroles excitèrent un grand étonnement parmi les partisans de Mélanchthon : il reçut de vifs reproches, au nom de plusieurs villes disposées au luthéranisme, de Nuremberg en particulier. Mélanchthon s'en plaignit amèrement. « Vous ne sauriez croire, écrit-il à Luther (1), combien les gens de Nuremberg et tant d'autres m'ont pris » en haine, de ce que j'ai accordé la juridiction aux » évêques. Ce qui prouve bien que tous ces mécontents » combattent, non pour l'Évangile, mais pour leurs inté- » rêts particuliers. »

Mais Luther n'était pas satisfait non plus. Il se tenait à Cobourg, toujours prêt à donner promptement un conseil dans les affaires importantes. « Il ne me convient nullement, » répond-il avec colère à Mélanchthon, qu'on prétende » traiter de l'unité dans la doctrine, quand elle est tout à « fait impossible, à moins que le pape ne veuille déposer » tout son attirail de papauté. L'affaire se perdra dans ces » tiraillements continuels et ces concessions sans fin. Les » rusés catholiques nous ont tendu ici un piége dont il faut » nous tirer (2). »

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XVI, 1793. Conf. avec cette lettre du 1er septembre celle du 28 août, *ibid.*, p. 1755 : « Les villes impériales sont singulièrement irritées contre l'autorité épiscopale. Elles se soucient fort peu de doctrine et de religion, ne songeant qu'au pouvoir et à la liberté. »

(2) Dans cette lettre du 28 août, Luther tient le langage étrange qu'on va lire et qu'on a si souvent cité (de Wette. t. IV, p. 156) : Ego in tam crassis insidiis forte nimis securus sum, sciens vos nihil posse ibi committere, nisi forte peccatum in personas nostras, ut perfidi et inconstantes arguamur. Sed quid postea? Causa constantia et veritate facile corrigatur. Quanquam nolim hoc contingere, tamen sic loquor ut, si qua contingeret, non esset desperandum. *Nam si vim evaserimus, pace obtenta, dolos (mendacia) ac lapsus nostros facile emendabimus*, quoniam regnat super nos misericordia ejus. » Le mot *mendacia* se trouve dans *Chytræus*, Hist. August. conf. Francof., 1578, p. 295. *Cœlestini* Hist., loco cit., t. II, fol. 24. Mais *Beesenmeyer* l'attaque dans son travail sur cette lettre, p. 31, et *Gieseler* le rejette entièrement (Précis d'hist. ecclesiast., t. III, sect. 1, p. 265), « contre les polémistes catholiques de bas étage qui attribuent à Luther l'idée d'autoriser la ruse, tandis qu'évidemment Luther n'entendait parler que des *dolis et lapsibus* par lesquels Mélanchton pouvait se laisser tromper, grâce aux embûches (*insidias*) du parti opposé. » Mais, en admettant même cette interprétation, n'y a-t-il rien à dire sur le *facile* de l'homme apostolique ? Nous saisissons cette

Tout en négociant ainsi, Mélanchthon avait terminé son apologie de la confession d'Augsbourg, comme réfutation de la réfutation catholique. Les princes la présentèrent à l'empereur, qui la rejeta ainsi que la confession elle-même. Elle obtint parmi les protestants une autorité égale à celle de la confession d'Augsbourg. De leur côté, les quatre villes inclinées au zwinglianisme, Strasbourg, Lindau, Constance et Memmingen, avaient produit une confession de foi commune (*confessio tetrapolitana*). Zwingle en avait présenté une spéciale, dans laquelle il faisait ressortir l'opposition de sa doctrine avec celle de Luther sur la Cène; ce qui fit dire à Mélanchton écrivant à un de ses amis : » Il faut que Zwingle soit devenu fou. » Après mainte autre négociation inutile (1), l'empereur proclama par un décret : « Que les protestants avaient été réfutés par des principes » certains, tirés des saintes Écritures, et qu'ils auraient à » réfléchir sur le parti à prendre jusqu'au 15 avril de l'an» née suivante. » Bientôt après parut un autre décret de la diète, où l'empereur déclarait positivement qu'il se considérait comme obligé, en conscience, de défendre l'ancienne foi catholique, « et les princes promirent de l'aider, » dans ses efforts, de toute leur puissance. »

La diète terminée, l'empereur se rendit à Cologne, sans pouvoir y réaliser ses projets; car non-seulement il ne trouva point les princes catholiques prêts à le seconder, mais encore il eut besoin de recourir aux princes protestants eux mêmes pour parer aux dangers imminents de l'invasion des Turcs. Irrités de l'élection de son frère Ferdinand, roi des Romains [1531], les princes protestants ne voulurent prêter main-forte à l'empereur qu'à la condition qu'on changerait les derniers recez de la diète. Ils avaient même conclu entre eux une ligue offensive de six années à Smalkalde [29 mars 1531]. Ils marchaient avec d'autant

occasion pour demander à M. Gieseler quel nom on doit donner au parti protestant qui attribue, comme il le fait lui-même au concile de Constance, l'infâme doctrine «qu'on n'est pas tenu de garder sa foi avec un hérétique? » On est affligé de voir ainsi employer deux poids et deux mesures par un auteur ordinairement si consciencieux.

(1) L'énergique discours prononcé au nom de l'empereur par l'ardent catholique Jean de Brandebourg est très-important. On peut le voir dans *Menzel*, t. I, p. 406.

plus d'assurance et d'audace dans cette voie nouvelle, que Luther et Mélanchthon, revenant sur leur ancienne résistance, autorisaient désormais l'emploi des armes pour le maintien du protestantisme. Ainsi, sous bien des rapports, l'allié naturel des princes protestants fut alors le sultan des Turcs, qui voulait profiter des divisions de l'Allemagne, et permettait, par là même, à ceux qui la déchiraient, de lever la tête contre l'empereur. Une autre clause du recez de la diète, qui leur était singulièrement à charge, était celle qui exigeait la restitution des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, et qui mettait au ban de l'Empire quiconque résisterait. L'empereur se vit contraint d'entrer en pourparler à Francfort. La conférence se termina à Nuremberg [23 juillet 1532], et là il fut enfin convenu que, jusqu'au concile général, on ne ferait le procès à aucun prince; que tout resterait *in statu quo;* que ceux-là seuls, cependant, seraient compris dans la paix, qui avaient déjà reconnu la confession d'Augsbourg. Luther et Mélanchthon avaient surtout poussé les princes protestants à l'adoption de cette dernière clause, et ils étaient pleinement satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu. Les Turcs avançant toujours, les princes protestants cherchèrent encore à profiter des progrès de l'ennemi pour relâcher leurs liens vis-à-vis de l'empereur. Philippe de Hesse traita avec François I[er], roi de France. Ulric, duc de Wurtemberg, mis au ban de l'Empire, et dont Ferdinand avait obtenu les États, entra dans la ligue protestante, et fut rétabli, les armes à la main, dans son duché, par Philippe de Hesse. Jean Brenz et Erhard Schnepf consolidèrent le protestantisme en Wurtemberg, où déjà l'Augustin apostat Jean Mantel, et Conrad Sam de Rosenacker, et d'autres, l'avaient propagé (1). On entra ensuite en pourparler avec les Suisses. et comme Bucer se conduisit avec sa perfidie ordinaire, en s'accommodant aux circonstances et se prononçant contre ses convictions, l'union fut conclue malgré les avis contraires de Luther [1538]. On s'entendit, ou l'on feignit de s'entendre sur la doctrine, chacun interprétant la formule sur la Cène comme il le voulait.

(1) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 664-74.

§ 313. — *Ulric Zwingle et Œcolampade (Hausschein).*

B. Guerre religieuse en Suisse.

Zwinglii Opp. ed. Gualther, Tig. [1545], 1581, 4 vol. in-fol., ed. Schuler et Schultess. Tig., 1829-42, 8 part. en 11 vol. (prima ed. completa). Edit. allem. par les mêmes. Zurich, 1828. *Œcolampadii* et *Zwinglii* Epp. libb. IV (Bas., 1536. in-fol.), 1592 in-4. Il faut préférer *Osw. Myconii* ep. de vita et obitu Zwinglii. *Ægid. Tschudi* (landammann de Glaris, † 1572) Chron. Helv. ed. Iselin. Bas., 1734, in-fol., 2 vol. (1000-1470); ouvrage manuscrit, puisé aux archives et à des sources rares; il va jusqu'en 1570. Cf. la Vie et les écrits d'Æg. Tschudi, par *Ild. Fuchs.* Saint-Gall, 1805, 2 parties. *Salat*, Chroniques et commencements des nouvelles hérésies de Luther et de Zwingle jusqu'à la fin de 1534; manuscrit in-fol. *Hottinger*, Hist. ecclésiast. de la Suisse. Zurich, 1708 sq. 4 vol. in-4. *J. Basnage*, Hist. de la rel. des Églises réform. (Rot., 1690, 2 vol. in-12). La Haye, 1725, 2 vol. in-4. *Ruchat*, Hist. de la réf. de la Suisse. Gen., 1727, 6 vol. in-12. *J.-E. Fuesslin*, Essais pour servir à l'hist. de la réf. en Suisse. Zurich, 1741-53, 5 vol. *Sal. Hess.* Origine, développement et résultats de la réforme zwinglienne à Zurich. Zurich 1820, in-4. *Riffel*, Hist. de l'Église chrét. des temps modernes, t. III, Mayence, 1847. *Louis Wirz* et *Melch. Kirchhofer*, Hist. de l'Église suisse. Zurich, 1018-19, 5 part. Éclaircissements sur les reproches adressés à l'Église catholique par un laïque protestant; 3e édit. Lucerne, 1842, 2 vol. Voyez plus haut, Sources, § 298. Corpus librorum symbolicorum qui in ecclesia *Reformatorum* auctoritatem publicam obtinuerunt, ed. Augusti. Elberfeld, 1827, Collectio confessionum in ecclesiis reformatis publicat. ed. A.-H. Niemeyer. Lipsiæ, 1840.

Ulric Zwingle, l'auteur des premières discussions religieuses de la Suisse, était le fils d'un paysan de Wildhausen, né le 1er janvier 1484. Il avait étudié la philologie et la théologie à Berne, Vienne, Bâle, dans cette dernière ville sous Thomas Wittenbach, et y avait acquis une grande connaissance de la littérature classique et ecclésiastique. Homme de talent, d'un esprit subtil et pénétrant, doué d'une rare éloquence, il était sans profondeur et sans capacité réelle pour la spéculation. Placé d'abord à Glaris, il y fut remarqué par le légat du pape, qui lui assura un secours annuel de cinquante florins pour l'aider dans ses travaux scientifiques. Il devint bientôt après curé d'Einsiedeln, et là,

déjà, il se mit à prêcher avec véhémence contre les pèlerinages et le culte de la sainte Vierge. Son commerce criminel avec une femme, publiquement reconnue comme courtisane, l'obligea de quitter sa cure. Nommé prédicateur de la cathédrale de Zurich, il continua à y déclamer, avec plus d'ardeur encore, contre les abus ecclésiastiques. Dès 1516, avant que le nom de Luther fût parvenu en Suisse, il avait prêché, comme il s'en vanta plus tard, l'Évangile du Christ. Il s'en tint dès lors à la Bible seule, et le nom de Luther, dit-il, lui resta encore inconnu pendant deux ans. Sa vie dissolue ne l'empêcha pas de prêcher, le 1er janvier 1519, pour la réformation de l'Église et des mœurs. Cependant la situation de l'Église de Suisse ne nécessitait, au point de vue de la science, de la religion et des mœurs, aucune mesure immédiate et violente.

Zwingle était dans ces dispositions hostiles contre l'Église quand lui vinrent en aide les prédications sur les indulgences du Franciscain Bernhard Samson, de Milan, plus exagéré encore que Tetzel. Non content de l'ordonnance de l'évêque de Constance, qui avait interdit aux prédicateurs d'indulgences la chaire des églises et les portes de la ville, Zwingle prêcha avec fureur contre les indulgences elles-mêmes, et fut écouté avec faveur. Le grand conseil de Zurich ordonna [1520] à tous les prédicateurs de ne prêcher que la doctrine des saintes Écritures. Léon X fit appeler Zwingle à Rome pour répondre de son enseignement. Plus tard Adrien VI lui envoya, conformément à son caractère, une lettre douce et paternelle, mais qui manqua son effet, car Zwingle rompit brusquement avec l'Église. Dès 1522 il réclama de l'évêque de Constance le mariage des prêtres. « Votre » Grandeur connaît la vie honteuse que nous avons, hélas! » menée, jusqu'à présent, avec des femmes (nous ne vou- » lons parler que de nous-même), et qui en a scandalisé et » perverti plus d'un. Nous demandons, par conséquent » (puisque nous savons par expérience que nous ne pouvons » mener une vie chaste et pure, Dieu ne nous l'ayant point » accordé), qu'on ne nous refuse pas le mariage. Nous sen- » tons, avec saint Paul (1), l'aiguillon de la chair en nous;

(1) Cor. VII, 6.

» cela nous met en danger, etc. » Dans une conférence religieuse tenue à Zurich [janvier 1523], Zwingle provoqua les évêques de Constance, de Bâle, et d'autres, à disputer avec lui sur les soixante-sept thèses publiées; mais Faber, grand-vicaire de Constance, comparut seul. Le conseil déclara Zwingle vainqueur. En septembre de la même année, une seconde conférence eut lieu; mais les évêques n'y parurent pas davantage et n'y envoyèrent aucun délégué. Zwingle et ses acolytes, Léon Judæ et Hetzer (plus tard décapité à Constance pour de nombreux adultères), rejetèrent l'usage des images, la messe et le célibat comme une institution diabolique. Bientôt après Zwingle épousa une veuve, Anna Reinhard, avec laquelle il entretenait, depuis plusieurs années, un commerce criminel. Accompagné de quelques magistrats et d'une troupe de maçons et de charpentiers, Zwingle entra dans l'église, renversa les images, les autels, l'orgue, abolit le chant, et substitua à la pompe romaine l'insignifiante simplicité d'un culte aussi froid que ridicule. Une table remplaça l'autel; une corbeille remplie de pain et de verres fut substituée au calice, à la patène. On citait les textes de la sainte Écriture en latin, en grec, en hébreu; on comparait les textes divers, on les expliquait, on prétendait en montrer le vrai sens. On se servait aussi de la traduction que Léon Judæ avait faite de la traduction du Nouveau Testament de Luther en allemand-suisse et dans le sens zwinglien [1525], ainsi que de sa traduction de l'Ancien Testament faite sur le texte hébreu [jusqu'en 1529].

Ces innovations, accompagnées des plus graves désordres, excitèrent la sollicitude des membres catholiques du conseil; mais ils furent bientôt exclus de leur charge, et on ne leur permit plus de faire célébrer le culte suivant l'antique usage. Les alliés de Zurich, à qui tous ces événements déplaisaient également, se réunirent à Lucerne [1524] et envoyèrent des députés à Zurich, pour conjurer leurs frères de ne pas mépriser la foi de l'Église, leur mère commune, qu'on avait fidèlement conservée pendant quinze siècles, déclarant d'ailleurs être prêts à s'entendre avec eux sur les moyens « de secouer le joug sous lequel les Suisses » étaient tombés, par les injustes et grossières violences de

» quelques papes, cardinaux, évêques et prélats, et d'obvier » au commerce scandaleux des charges ecclésiastiques, des » indulgences, etc., etc. » Mais la voix de la religion et de la charité fraternelle ne fut point écoutée. Le conseil de Zurich reconnut, dans ses innovations religieuses, un sûr moyen d'augmenter les revenus publics, d'agrandir l'influence de Zurich dans la confédération. Il persista, par conséquent, dans la voie où il était entré, d'autant plus que Zwingle lui avait délégué l'exercice de tous les droits épiscopaux, ce qui avait valu à Zwingle la protection active du conseil contre ses adversaires. Car, en Suisse aussi, les anabaptistes s'étaient montrés, réclamant, aux mêmes titres et avec autant de droit que tout autre, la liberté d'interpréter l'Écriture à leur façon. Ils allaient répétant que le baptême des enfants n'était pas fondé sur le texte sacré, que ce n'était qu'une invention papiste. Ils entrèrent en discussion avec Zwingle; le conseil les déclara convaincus d'erreurs, et défendit, sous peine de mort, le renouvellement du baptême; et comme Félix Manz n'en continuait pas moins à rebaptiser, le conseil le fit jeter à l'eau, tandis qu'on fouettait de verges son compagnon Blaurock.

A Bâle, c'était Œcolampade qui parlait au nom des nouveaux principes religieux. Né à Weinsberg [1482], il étudia le droit à Bologne, la théologie à Heidelberg. Ses connaissances littéraires le mirent en relation avec Érasme à Bâle. On le nomma curé de cette ville en 1515. Le libraire Froben y avait de bonne heure répandu les ouvrages de Luther. Wolfgang Capito, ami de Zwingle et principal curé de Bâle, Reublein, autre curé de la même ville, y avaient déjà parlé dans le sens des écrits de Luther, prêché contre la messe, le purgatoire et l'invocation des saints. Œcolampade, appelé à Augsbourg comme prédicateur de la Cathédrale, n'avait pu, à cause de sa santé, remplir cette fonction, et s'était retiré, pendant quelque temps, dans un couvent proche de la ville, à Almünster. Il fut forcé de le quitter quand on s'aperçut qu'il était partisan des nouveaux principes. Après avoir été prédicateur du château de Sickingen, où il introduisit divers changements dans le culte [1522], il fut rappelé à Bâle comme professeur, et obtint en même temps une cure [1524]; alors il se déclara hautement contre la

doctrine et les usages de l'Église catholique, et confirma sa rupture en se mariant avec une jeune et belle veuve, qui, dans la suite, devint aussi la femme de Capito et de Bucer.

La municipalité avait été d'abord contraire aux novateurs et les avait renvoyés au futur concile; mais les partisans d'Œcolampade obtinrent, par des manifestations séditieuses, le libre exercice du culte nouveau [1527]. Aussitôt ils cherchèrent à enlever le gouvernement aux catholiques, et ils parvinrent en effet à les opprimer complétement [février 1529]. Ils s'étaient emparés de l'arsenal, avaient occupé les principales places avec des canons, s'étaient précipités avec fureur dans l'église, en avaient renversé les autels, détruit les images, brûlé les ornements. Érasme fut tellement indigné de ce sauvage mode de réformation, qu'il quitta Bâle. Toutes les villes de la Suisse virent à peu près se renouveler les mêmes scènes, mais surtout Mulhouse [1524], Schaffhouse [1525], Appenzel [1524]. Dans le canton de Berne (1) on avait d'abord cherché à réprimer les abus, sans admettre les nouveautés religieuses; mais le prêtre Berchtold Haller, de Souabe [†1536], disciple de Mélanchthon, finit par gagner les habitants au parti protestant [1528]. Glaris, Soleure, Fribourg paraissaient incliner dans le même sens. Dès lors la balance penchait du côté des cantons protestants. Aussi Zurich désirait ardemment la conversion du reste des cantons. Mais Lucerne, les trois petits cantons (Waldstædte) Schwizt, Uri et Unterwalden, et Zug persévérèrent, avec une héroïque constance, dans la foi de leurs pères. Ces cantons étaient précisément ceux dont les mœurs s'étaient conservées dans leur simplicité et

(1) *C.-L. de Haller*, Hist. de la révolution religieuse ou la Réforme protest. dans le canton de Berne et les environs. Lucerne, 1836. Zwingle avait déjà donné au prêtre Klob de Berne les instructions suivantes sur la manière de propager les nouvelles doctrines : « Cher Frantz, allons tout doucement dans l'affaire ; ne jette d'abord aux ours qu'une poire amère parmi les poires douces que tu leur donneras; puis deux, trois ; et quand ils se mettront à les manger, jette-leur-en de plus en plus en entremêlant les douces et les amères. Enfin, vide tout le sac, doux et dur, aigre et sucré, car ils avaleront tout et ne voudront plus se laisser chasser du plat. Donné à Zurich, le lundi d'après la Saint-George. Ton serviteur en Christ. Huldrich Zwingli. »

leur pureté antiques, et qui récemment avaient été témoins de la vie sainte et miraculeuse de Nicolas de Flue.

Les cantons catholiques déclarèrent, à plusieurs reprises, qu'ils ne voulaient s'attribuer aucun pouvoir dans les décisions religieuses. A Baden il y avait eu des conférences entre Eck et Œcolampade, le Mélanchthon de Zwingle, sur la messe, le purgatoire, le culte des saints, etc. [21 mai 1526]. Quoique évidemment la victoire fût restée à Eck, la partie adverse l'attribua à Œcolampade, et il en résulta une plus grande division entre les réformés et les cantons catholiques, auxquels Fribourg et Soleure s'unirent définitivement et qui, après avoir conclu une alliance avec Ferdinand [1529], poussés à bout par les Réformés, en vinrent à de dures et cruelles extrémités. Cependant la médiation de Strasbourg et de Constance suspendit encore une fois la lutte. Les cantons catholiques rompirent le traité avec Ferdinand. Les esprits, du reste, étaient loin d'être calmés. Aussi, lorsque les Zurichois prétendirent empêcher pour la gloire de Dieu, disaient-ils, et le plus grand intérêt de la foi chrétienne, les approvisionnements d'arriver dans les cantons catholiques, la guerre éclata avec fureur. Les Zurichois furent battus. Zwingle, mortellement blessé, tomba sur le champ de bataille de Capet [11 novembre 1531]. Œcolampade mourut aussi quelques jours après d'une attaque de peste, ce qui fit dire aux Luthériens irrités [23 novembre 1531] : « Le diable l'a emporté dans l'autre monde. » A Zwingle succéda Henri Bullinger ; à Œcolampade, Myconius (1), qui, de concert avec Léon Judæ, Gaspard Grossmann et Guillaume Farel, continuèrent à répandre les nouvelles doctrines en Suisse.

§ 314. — *Système de Zwingle.*

Veluti farrago omnium opinionum quæ hodie controvertuntur. (Zw. Opp. edd. Schuler et Schultess, t. VIII, p. 275 sq.

Comment. de vera et falsa religione. Tig., 1525 ; Fidei ratio ad Carolum imperat. Tig., 1530 ; Christianæ fidei brevis et clara expositio ad regem Christ. Francisc. I. (ed. Bullinger). Tig., 1536. De pro-

(1) Oswald Miconius, Antistes de l'Eglise de Bâle, par *Melch. Kirchhofer.* Zurich, 1813. Biographie de M. H. Bullinger. Antistes de l'Eglise de Zurich, par *Sal. Hess.* Zurich, 1828 sq. 2 vol. (non achevé).

videntia (Opp., 1545, t. I). Outre le Symbol. de *Mœhler* et de *Hilger*, cf. surtout *Staudenmeier*, Philos. du christanisme, t. I. p. 689. *Riffel*, t. III, p. 54-102. *Zeller*, le Système de Zwingle. Tub., 1853. *Schweizer* les Dogmes fond. des protestants. Zur., 1854. *Hagenbach*, Hist. des prem. conf. de Bâle. 1847.

Si l'on peut accorder à Zwingle d'avoir, avant Luther, ouvertement lutté contre les abus introduits dans l'Église, il faut lui refuser toute originalité doctrinale ; car il a emprunté ses principes aux écrits de Luther, répandus de bonne heure en Suisse, en les modifiant suivant la portée et la tournure de son esprit superficiel, et en protestant principalement contre tout ce qui est mystérieux dans le Christianisme. Tout son système repose sur ce principe : que la sainte Écriture est l'unique source de la foi, et que la raison humaine a le droit absolu de l'interpréter, en rejetant tout ce qui dépasse sa portée. Du reste, comme tous les réformateurs, Zwingle se prétend divinement inspiré, immédiatement éclairé par une lumière qu'il doit à ses instantes prières. Quant à la doctrine elle-même, Zwingle prétend, comme Luther, que l'homme, par le péché d'Adam, est tombé, avec toutes ses facultés, sous la domination absolue du mal, de telle sorte que toutes ses œuvres sont vaines, inutiles, ne sont que péché. Dès lors le dogme de la liberté humaine est faux, l'homme n'a aucun pouvoir pour le bien. Donc, si la nature de l'homme est absolument mauvaise, les péchés les plus horribles en sortent nécessairement, comme les tiges de la souche, et Dieu lui-même devient l'auteur du mal, le premier principe du péché, du meurtre et de la trahison (1). Donc, la justification par la

(1) Epist. an. 1527 : « Hic ergo proruunt quidam : Libidini ergo indulgebo, etc. ; quidquid egero Deo auctore fit. Qui se voce produnt, cujus oves sint ! Esto enim, Dei ordinatione fiat, ut hic parricida sit, etc..., ejusdem tamen bonitate fit ut qui, vasa iræ ipsius futuri sint, his signis prodantur, quum scilicet latrocinantur... citra pœnitentiam. Quid enim aliud quam gehennæ filium his signis deprehendimus ? Dicant ergo, *Dei providentia se esse proditores ac homicidas !* » Néanmoins on recommande plus bas : « Sed heus tu ! Caste ista ad populum et rarius etiam ! » Cf. aussi *Hann*, Doctrine de Zwingle sur la Providence, sur l'existence et la destinée de l'homme, aussi bien que sur la grâce élective (Etudes et critiq., 1837 4e livraison, p. 765-805.)

foi, enseignée par Luther, est seule admissible, ce que Zwingle renforce encore par son système de la Providence (*de Providentia*) qui aboutit droit à la plus rigoureuse prédestination ; c'est à ce point de vue que Zwingle se place pour mettre au nombre des élus, en société avec le Christ et ses saints, les Hercule, Thésée, Socrate, Numa Pompilius, les Caton et les Scipion. Enfin, comme Luther (aux yeux duquel cependant il passait pour un vrai païen), Zwingle tire de tout ce qui précède le rejet de toutes les œuvres qui ne sont pas animées par la foi, des vœux des moines, des indulgences et du purgatoire. L'Église, selon lui, est la grande communauté, connue de Dieu seul, de tous les chrétiens qui ne reconnaissent pour leur chef que Jésus-Christ, qui n'a pas de représentant visible sur la terre. Aussi le pouvoir spirituel de l'évêque de Rome, des évêques et des curés n'est qu'un pur envahissement. Les sacrements ne sont que des signes de la grâce, qu'on possède déjà d'avance (1) : le baptême n'est qu'une forme d'initiation ; la Cène n'est qu'une simple commémoration de la mort expiatoire du Christ ; les paroles de l'institution eucharistique doivent s'entendre au figuré ; surtout, dit Zwingle, répondant d'avance à l'interprétation calviniste, il ne faut pas écouter ceux qui disent : Nous mangeons, en vérité, la chair du Christ, mais spirituellement ; car il y a contradiction dans les termes. La confirmation, l'extrême-onction ne méritent pas qu'on s'y arrête, et l'ordination des prêtres n'est qu'une introduction au ministère de la parole, qui ne confère ni grâce ni caractère sacramentel. Du reste, Dieu seul agissant en tout et partout et absolument, toutes ces institutions extérieures sont parfaitement inutiles, et Jésus-Christ n'a institué les deux signes de la nouvelle alliance, le baptême et la Cène, que pour l'accommoder à notre faiblesse. Ce sont les propres paroles de Zwingle.

Zwingle ne se distingue pas moins de Luther (2), par ce

(1) « Ex quibus hoc colligitur sacramenta dari *in sigum publicum* ejus gratiæ, quæ cuique privato *prius* adest. »

(2) C'est pourquoi Luther donna aux envoyés suisses le congé suivant : « Il faut bien que l'une des parties soit au service de Satan ; il ne peut donc s'agir ici de discussion ni de moyens termes. » *Walch*, t. XII, p. 1907.

système sec et superficiel, que de la doctrine catholique. C'est l'aridité de ce système qui explique pourquoi le sens religieux se perdit si vite dans la secte zwinglienne, tandis qu'il se conserva bien plus longtemps dans le luthéranisme.

§ 315. — *Discussion des sacramentaires.*

Hospiniani Hist. sacramentaria. Tig. 1598, 1602, 2 vol. in-fol. Zur., 1611, in-4. *Lœscher*, Hist. de la lutte entre Luther et les réformés, 2e édit. Francf. et Leipzig, 1793, 3 vol. *Bossuet*, Hist. des variations, t. I. *Mœhler*, la Symbolique, ch. IV, p. 256 sq. *Hilger*, Symbolique, ch. VI, §§ 27 et 28, p. 205 sq. *Riffel*, t. II, p. 298-335. *Plank*, Hist. de l'orig. des variations, t. II, p. 204 sq., 471 sq.; t. III, P. I, p. 376 sq. *Idem.*, Hist. de la théol. protest., t. I, p. 6 sq.; t. II, P. I, p. 89 sq., 211 sq.; P. II, p. 7 sq.; t. III, p. 450, 274 sq., 732 sq.

Le principe fondamental des novateurs sur la liberté absolue de l'enseignement et le droit de l'interprétation de l'Écriture appartenant à la raison privée, devait nécessairement produire bientôt de graves divisions parmi les sectaires eux-mêmes. Luther en fut singulièrement troublé et il sentit la nécessité d'en revenir à une foi une et commune. Il avait, ainsi que Mélanchthon, attaqué avec une extrême vivacité la doctrine des sacrements, que l'Église considère comme les signes efficaces de la grâce, tandis que, d'après sa manière d'expliquer la justification, Luther voyait dans les sacrements, non plus des moyens positifs de transmettre la grâce sanctifiante, mais de simples moyens de fortifier, par leur caractère symbolique, la foi du fidèle en la rémission des péchés. Aussi soutenait-il que quiconque croit fermement aux promesses divines n'a plus besoin des sacrements. Cependant il continuait à enseigner la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel, et déclara assez longtemps que, quant à la forme de cette présence, on pouvait admettre le changement substantiel du pain et du vin au corps et au sang du Christ.

Mais la lutte opiniâtre qu'il soutenait contre l'Église catholique, et ses discussions amères avec les sacramentaires, l'amenèrent bientôt à de nouvelles opinions. Carlostadt,

s'appuyant sur la doctrine primitive de Luther relative aux sacrements, rejeta la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel, parce que, disait-il, l'Écriture ne donne aucun fondement à cette croyance. Luther fut obligé d'admettre cette conclusion, et dès 1524, au moment où éclataient ces discussions, il écrivit à Bucer : « Oui, si le doc- » teur Carlostadt, ou quelque autre, avait pu m'apprendre, » il y a cinq ans, qu'un sacrement n'est autre chose que » du pain et du vin, il m'aurait rendu un grand service et » m'aurait singulièrement aidé à battre en brèche la pa- » pauté. Mais je suis pris ; je n'en puis sortir, le texte est » trop évident ; tout artifice de langage est ici impuis- » sant, etc. (1). » Pirkheimer (2), qui prit part à la discussion (*de vera Christi carne et vero ejus sanguine ad J. Œcolampadium responsio*), écrivit cependant à Mélanchthon, que l'esprit de contradiction et l'envie de combattre Carlostadt avaient seuls porté Luther à soutenir de nouveau la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel. Et en effet Luther avait déclaré qu'en dépit des papistes, il voulait croire que le pain et le vin demeurent dans le sacrement de l'autel ; qu'en dépit de Carlostadt il conservait l'élévation de l'hostie, pour qu'il ne parût pas que le diable lui eût appris quelque chose ; et enfin qu'en dépit du concile (voir son organisation de la messe, 1523), si un concile ordonnait ou permettait les deux espèces, il n'en admettrait qu'une, ou n'en admettrait aucune, vouant à la malédiction ceux qui recevraient les deux espèces en vertu de l'autorité du concile. Il vit avec chagrin que Carlostadt expliquait les paroles de l'institution précisément comme lui, car, antérieurement, il avait interprété les paroles de saint Mathieu, XVI, 18, dans ce sens que le Christ n'avait, dans l'institution de la Cène, désigné que son propre corps. Les deux adversaires en vinrent à de rudes personnalités. Luther ne ménageait point Carlostadt, prédicateur à Orlamund, depuis qu'il avait été chassé de Wittenberg. Dans leur entrevue à l'Ours-Noir

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 2448. Cf. *Gœbel*, Doctrine d'André Bodenstein sur la Cène (Etudes et crit., 1842, 2e livr.).

(2) *Hagen*, Relations relig. et littér. de l'Allem. au temps de la réforme, surtout en ce qui concerne Willibald Pirkheimer, 1 vol. Erlang., 1841.

d'Iéna (1), ils dépassèrent toutes les bornes de la modération, et osèrent discuter les sujets les plus augustes sur le ton le plus trivial, dans les termes les plus indignes. « Puissé-je te voir bientôt roué! » dit Luther à Carlostadt en se séparant de lui. « Puisses-tu te casser le cou avant » d'être hors de la ville ! » répondit, sur le même ton, Carlostadt. Une fuite précipitée put seule le mettre à l'abri des mauvais traitements dont le menaçait Luther. Réfugié à Strasbourg, il y gagna à sa cause Bucer et Capito : la guerre des paysans ayant éclaté, il y prit part, puis se retira dans la petite ville de Kemberg, où il substitua le commerce de la mercerie aux controverses religieuses. En 1528, il reparut sur la scène, attaqua de nouveau Luther, fut encore une fois obligé de quitter la Saxe, fut accueilli en Suisse [1530], et y obtint une cure, plus tard une chaire de professeur et les fonctions de prédicateur à Bâle, où il mourut, en 1541, de la peste (2), comme nous l'avons dit plus haut.

Mais Zwingle et Œcolampade relevèrent bientôt le gant, en reprenant pour leur compte les opinions de Carlostadt. Zwingle, expliquant les paroles de l'institution, prétendait que le mot *est* veut dire *signifie*; Œcolampade, que le mot *corps* veut dire *signe* du corps. Cependant quatorze prédicateurs de la Souabe avaient publié un écrit collectif (*Syngramma*), rédigé par Brenz de Hall et Erhard Schnepf de Wimpffen, dans lequel ils inclinaient vers l'opinion luthérienne, quoique, en disant que la chair est présente corporellement, mais par la foi seulement, ils semblaient en même temps se rapprocher de la doctrine zwinglienne. Capito et le curé Bucer voulurent profiter du biais pour concilier les partis. Mais Luther, se déchaînant avec une fureur croissante contre Zwingle et ses partisans, les nommait « des sacramentaires, des serviteurs de Satan, contre » lesquels nulle sévérité n'était trop grande. »

Les ouvrages que Luther composa, à cette époque, contre les sacramentaires renferment ce qu'il a écrit de plus

(1) Martin Reinhardt raconte la dispute, dans les Actis Jenensibus, comme en ayant été le témoin oculaire. Voyez *Walch*, t. XV, p. 2423. Cf. *C.-A Menzel*, Hist. moderne des Allemands, t. I, p. 254 sq.
(2) *Füssli*, Hist. de Carlostadt. Francf. et Leipzig, 1776.

solide (1); son style est vif, ses preuves sont claires, ses démonstrations concluantes, toutes les fois que, cherchant à défendre ce qui est ancien, et non à le détruire, il s'appuie sur la base immuable de l'Église catholique. Luther, rejetant la transsubstantiation, formula, pour la première fois, la doctrine de la consubstantiation, d'après laquelle le corps du Christ est reçu dans, sous et avec le pain (*in, sub et cum pane*), et il s'appuyait pour cela, comme quelques théologiens, sur l'idée de la toute-présence corporelle du Christ (*ubiquité*). Zwingle répondit, en démontrant que (2), si l'on devait s'en tenir au sens littéral, la doctrine catholique (la transsubstantiation) était seule admissible, et que, si, comme Luther, on admettait un sens figuré (ceci est mon corps, signifiant ceci renferme mon corps, ou, ce pain est uni avec mon corps), il demandait en quoi sa métonymie était moins solide que la synecdoque de Luther; il disait enfin qu'on ne pouvait invoquer l ubiquité corporelle du Christ sans contredire le dogme des deux natures dans le Christ. « Vous vous écriez, dit Zwingle à Luther, que » nous sommes des hérétiques que l'on ne doit pas écouter, » vous interdisez nos livres, vous provoquez les autorités » à s'opposer à nos doctrines! Le pape en a-t-il agi autre- » ment lorsque la vérité a voulu lever la tête? »

Ainsi se montrait à nu la vanité du principe de l'interprétation libre des saintes Écritures, fondé sur leur irrécusable clarté. Les deux partis furent obligés d'en revenir et d'en appeler à la tradition de l'Église, et de chercher à appuyer leur opinion sur de prétendus textes tirés des docteurs de l'Église, dont Luther avait tant dédaigné l'autorité (3). Ce même Luther écrivait à Albert de Prusse, à ce

(1) *a*. Contre les prophètes célestes : *Walch*, t. XX, p. 186 sq. — *b*. Sermon sur le sacrement du corps et du sang du Christ contre les visionnaires : *Walch*, t. XX, p. 915 sq. — *c*. Que les paroles du Christ : *Ceci est mon corps*, restent tout entières contre les visionnaires : *Walch*, t. XX, p. 950 sq. — *d*. Grande reconnaissance de la Cène du Christ : *Walch*, loco cit., p. 1118 sq.

(2) Il dit : « Il faudrait ici une merveilleuse leçon de langue pour nous faire admettre que ces mots du Christ : *Ceci est mon corps*, puissent se changer en ces autres : *Mon corps est mangé dans ce pain*, etc. » (*Walch*, t. XX, p. 658.)

(3) « Tous les Pères, dit Luther, ont erré dans la foi, et, s'ils ne se

sujet [1532] (1) : « Cet article n'est pas un dogme inventé » par les hommes : il est fondé sur l'Évangile, sur des pa- » roles claires, irréfragables ; il a été uniformément cru et » conservé dès l'origine de l'Église chrétienne, dans le » monde entier, jusqu'à cette heure, comme le prouvent » les œuvres des saints Pères de la langue grecque et la- » tine, outre l'usage journalier, l'expérience non inter- » rompue. Si c'était un article nouveau, s'il n'avait été » gardé si uniformément dans toutes les églises, dans toute » la chrétienté (tradition catholique avec tous ses caractè- » res), il ne serait pas si dangereux et si effrayant d'en » douter, d'en disputer. Quiconque en doute, c'est comme » s'il ne croyait plus à l'Église chrétienne, et s'il condam- » nait, non-seulement la sainte Église comme une héré- » tique réprouvée, mais le Christ lui-même, les apôtres et » les prophètes, qui l'ont établie quand ils ont dit : Voyez, » je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles (2) ! L'Église » de Dieu est la colonne et la base de la vérité (3). »

sont pas repentis avant de mourir, ils sont damnés pour l'éternité. Saint Grégoire est le premier auteur de toutes les fables sur le purgatoire et les messes pour les morts. Il a fort mal connu le Christ et l'Evangile; il était beaucoup trop superstitieux et le diable le trompa... Augustin s'est souvent trompé; il n'y a pas à compter sur lui. Bien qu'il ait été un bon et saint homme, la vraie foi lui manquait, ainsi qu'aux autres Pères... Jérôme est un hérétique qui a écrit beaucoup de choses impies. Il a plutôt mérité l'enfer que le ciel. Je ne connais aucun des Pères que je déteste autant que celui-ci. Il a toujours le jeûne et la virginité à la bouche... Je ne fais, non plus, aucun cas de Chrysostôme; c'est un bavard qui a fait beaucoup de livres tout remplis d'apparences, mais qui ne sont au fond qu'une masse de choses arides et indigestes; un vrai sac à paroles au fond duquel on trouve fort peu de laine... Basile n'est bon à rien ; c'est un moine tout pur, et je n'en donnerais pas un cheveu. L'apologie composée par Mélanchthon surpasse tout ce qu'ont écrit les docteurs de l'Eglise, y compris Augustin... Thomas d'Aquin n'est qu'un avorton théologique, comme bien d'autres. C'est un puits d'erreurs, un pot pourri d'erreurs et d'hérésies qui anéantissent l'Evangile. »

(1) Lettres de Luther contre quelques intrigants au margrave Albert de Brandebourg [1532], dans *Walch*, t. XX, p. 2089. Faber écrivit tout un livre contre cette contradiction de Luther : de Antilogiis Lutheri. Cf. *Raynald.* ad ann. 1531, nº 57, et *Cochlæus*, Lutherus septiceps ubique sibi suis scriptis contrarius, Paris., 1564.

(2) Matth. XVIII, 10.

(3) 1 Timoth. III, 15.

Quant à Mélanchthon, il déshonora son caractère en feignant, avec une lâche hypocrisie, de partager l'opinion de Luther sur la Cène, qu'il rédigea même en symbole, quand, dans le fait, comme on le vit plus tard, après la mort de Luther, il était de l'avis de Calvin (1).

C. Suite de l'histoire de la réforme jusqu'à la paix religieuse d'Augsbourg (1555).

§ 316. — *Progrès du protestantisme jusqu'à l'Intérim de Ratisbonne* [1541].

Le Plat. Monument pour servir à l'histoire du concile de Trente, t. II et III. Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 480-580. *A. Menzel*, t II, p. 17-254.

Les efforts du pape Clément VII pour la réunion du concile si souvent promise, et à laquelle, en dernier lieu, on s'était si solennellement engagé, lors de la paix de Nuremberg, restèrent infructueux. Les protestants rejetèrent, sous de singuliers prétextes, les conditions proposées (2). Ils trouvaient inconvenant que, suivant les usages traditionnels, le concile fût tenu dans une église, qu'ils dussent s'engager à en observer invariablement les décrets, qu'on le réunît à Milan, Bologne ou Plaisance, et non en Allemagne, etc., etc. Paul III [13 octobre 1534 — 10 novembre 1549] poursuivit plus ardemment encore que Clément [† 25 septembre 1534] la convocation du concile. Il entra en négociation avec les protestants par son nonce Vergerius, et convoqua le concile à Mantoue pour le mois de

(1) Dans la Confessio invariata on dit : « De cœna Domini docent quod corpus et sanguis Christi *vere adsint et distribuuntur* vescentibus in cœna Domini, et *improbant secus docentes.* » (En outre, suivant *Salig*, Histoire complète de la confession d'Augsbourg, t. III, liv. I, p. 171, après le *Christi* il manquait : sub specie panis et vini.) Au contraire, dans la Variata il y avait : « De cœna Domini docent quod cum pane et vino vere *exhibeantur* corpus et sanguis Christi vescentibus in cœna Domini, etc. »

(2) Voyez les mesures prises immédiatement après la diète d'Augsbourg, dans *Raynald*, ad ann. 1530, n° 175-76; cf. ensuite ibid. ad ann. 1533, n° 3-8, et *Walch*, Œuvres de Luther, t. XVI, p. 2263, 2281; *de Wette*, t. IV, p. 454.

mai 1537 (1). Cette fois encore les protestants, réunis à Smalkalde [décembre 1535], rejetèrent le concile, car l'opinion de Luther, « que ce n'était pas sérieusement que » les catholiques demandaient un concile, et que les pro- » testants, parfaitement éclairés par l'Esprit saint sur tou- » tes choses, n'en avaient pas besoin, » était devenue leur idée fixe. D'ailleurs, à leur avis, un concile dont la forme et la marche dépendaient du pape n'était pas libre. Il valait mieux que les princes choisissent des hommes capables et impartiaux de toutes les conditions, qui examineraient l'affaire et en décideraient, selon la parole de Dieu (2). On trouva un nouveau prétexte de refus dans la guerre qui avait, sur ces entrefaites, éclaté entre l'empereur et François Ier, et qui rendait difficile l'accès de Mantoue.

La ligue de Smalkalde, renouvelée à cette occasion pour dix ans, s'était fortifiée par l'adhésion de nouveaux membres, malgré la défense de la diète de Nuremberg à ce sujet. L'alliance avec l'Angleterre et la France, qu'on avait espérée, ne s'était pas réalisée, il est vrai; mais le nouvel électeur de Saxe, Jean-Frédéric le Magnanime, était favorable au protestantisme; la ligue avait gagné les ducs Ulric de Wurtemberg, Barnim et Philippe de Poméranie, le comte palatin Robert de Deux-Ponts, les princes d'Anhalt George et Joachim, Guillaume, comte de Nassau, plusieurs villes d'Allemagne; et le Danemark, travaillé par le protestantisme depuis 1536, donnait des espérances fondées d'entrer dans la ligue.

A l'approche du terme fixé pour la tenue du concile, les protestants tinrent de nouveau une assemblée à Smalkalde [février 1537], où, plus que jamais, on se déchaîna contre le pape. On y adopta les *vingt-trois articles de Smalkalde* (3),

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1535, nº 26, 30, 32. Encyclique de Paul à divers princes : *Walch*, t. XVI, p. 2290 sq.; *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. II, p. 962 sq.; *Pallavicini*, Hist. conc. Trid. lib. III, c. 17 et 18. La circulaire pour convoquer le concile au 2 juin 1536 est dans *Raynald*, ad ann. 1536, nº 35. Cf. *Pallavicini*, l. cit., lib. III, c. 19; *Schœunhuth*, sur Paul Vergerius (*Stirm*, Etudes sur le clergé évangélique du Wurtemb., liv. XIV, 1re livr.); *Perthel*, Pro Paulo Vergerio.

(2) Cf. *Walch*, t. XVI, p. 3205 sq.

(3) Articuli qui dicuntur Smalkaldici e Palatino codice Ms. (ma-

rédigés par Luther, qui exprimaient fortement l'opposition contre l'Église catholique, et par conséquent faisaient contraste, quant au fond et quant à la forme, avec la confession d'Augsbourg, rédigée en termes si vagues et si élastiques. Mélanchthon fut encore chargé d'écrire sur la primauté du pape et la juridiction des évêques (*De potestate et primatu papæ*); mais son travail ne répondit pas complétement aux vues dénigrantes des nombreux théologiens réunis à Smalkalde. Mélanchthon avait dit, en effet, que la primauté du pape n'était pas, il est vrai, fondée en droit divin, mais que cependant il fallait la conserver à l'avenir, d'après le droit humain (*jure humano*). Luther, déjà malade, outré de cette assertion de son ancien ami, abandonna Smalkalde, en laissant aux conjurés, pour dernière bénédiction, cette parole amère : « Que Dieu vous remplisse de la haine de la papauté ! » Les protestants, dès ce moment, refusèrent positivement de se rendre à aucun concile.

En face de la ligue de Smalkalde, les efforts de Held, vice-chancelier de l'empereur, avaient fait conclure la sainte ligue (1) des princes catholiques à Nuremberg [juin 1538]. L'alliance protestante s'était de nouveau renforcée par l'adjonction des Suisses (2), auxquels enfin, sur la demande des princes, et grâces aux habiles intrigues de Bucer et de Capito, Luther avait consenti à s'unir, en adoptant pour base du traité la *Concordia Vitebergensis* [1536]. Joachim II, électeur de Brandebourg (3), oubliant l'exemple de ses prédécesseurs, avait embrassé les nouvelles doctrines [1539] que déjà son frère, le margrave Jean de Neu-

nuscrit autographe de Luther) accurate editi et annotationibus crit. illustrati per *Marheinecke*, Berol., 1817, in-4. De potestate et primatu papæ tractatus (servant maintenant d'appendice aux articles de Smalkalde) in *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. III. p. 271. Les deux se trouvent dans *Hase*, Libri symbolici, p. 298-358.

(1) Les actes se trouvent dans *Hortleder*, P. I, liv. I, ch. 25-29; *Walch*, t. XVI, p. 2426 sq. Cf. *Riffel*, t. II, p. 523-26.

(2) Cf. *Walch*. t. XVII, p. 2543 ; la Concorde rédigée par Mélanchthon se trouve dans ses Œuvres. édit. Bretschneider, t. III, p. 75.

(3) *Ad. Müller*, Hist. de la réforme dans le margraviat de Brandebourg. Berlin, 1839 ; *Spieeker*, Introd. de la réforme dans le margrav. de Brandebourg. Berlin, 1839, 3 parties. Cf. *Riffel*, t. III, p. 75.

marck, avait adoptées en 1536. De son côté, Henri, successeur du duc George, avait introduit le protestantisme dans le duché de Saxe malgré l'opposition de ses sujets (1). L'infatigable Luther entretenait contre l'Église et le concile l'irritation des princes et du peuple par une foule de traités, grands et petits, qui se succédaient avec une rare activité. La guerre religieuse ne fut suspendue que par les nouvelles victoires des Turcs, qui menaçaient toute l'Allemagne ; on négocia à Francfort [février 1539], et l'on conclut un armistice de quinze mois (2). L'empereur chercha à profiter de ce délai pour opérer une réconciliation : il appela des théologiens à une conférence religieuse à Spire, d'où une maladie contagieuse la fit transférer à Haguenau [juin 1540] : elle ne s'ouvrit enfin qu'à Worms [14 janvier 1541] (3), par suite du scandaleux retard des protestants.

Eck et Mélanchthon entrèrent en discussion, en partant des bases de la confession d'Augsbourg, ce qui était peu rassurant. Aussi l'empereur, qui avait fixé déjà une diète à Ratisbonne pour le 5 avril 1541, ajourna la conférence religieuse à cette époque. Le célèbre cardinal Contarini (4) se rendit lui-même à Ratisbonne pour assister à la discussion. L'empereur avait nommé, du côté des catholiques, Eck, Julius Pflug et Jean Gropper, chanoine de Cologne ; du côté des protestants, Mélanchton, Pistorius et Bucer. Il les engagea à renoncer à toute passion humaine et à n'avoir en vue que la gloire de Dieu. Il leur fit communiquer par

(1) *Hoffmann*, Hist. détaillée de la réforme dans la ville et dans l'université de Leipzig. Leipzig, 1739; *Leo*, Hist. de la réforme à Leipzig et à Dresde. Leipzig, 1834; *de Langenn*, Maurice, duc et prince électeur de Saxe. Leipzig, 1841, 2 vol. Cf. *Riffel*, t. II, p. 674-81.

(2) Les pièces sont dans *Hortleder*, P. I, liv. I, ch. 32; *Walch*, liv. XVII, p. 396 sq.

(3) *Raynald*, ad ann. 1540, nº 15-24 ; *Walch*. t. XVII, p. 453 sq. ; *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. IV, p. 1 sq. La première opinion de Cochlœus dans *Raynald*, ad ann. 1540, nº 49. Cf. nºs 54 et 55.

(4) *Pallavicini*, l. cit., lib. III, c. 12-15; Acta in conventu Ratisbonensi, ed. Melanchthon. Viteb., 1541. Cf. ejusdem Opp. ed. Bretschneider, t. IV, p. 119 sq.; *Walch*, t. XVII, p. 695 sq.; *Riffel*, t. II, p. 549 sq.

le cardinal Granvelle un écrit qui devait servir de base à la conférence, qui avait été probablement rédigé par Gropper, et qui reçut le nom d'*Intérim de Ratisbonne* (1).

Si la rédaction en était sagement calculée sous le point de vue politique, il n'en était pas de même sous le rapport de la foi. Aussi fut-elle blâmée par les théologiens catholiques, notamment par Eck. Cependant la conférence semblait, cette fois, promettre une heureuse issue. Les exigences de l'Intérim étaient si modérées qu'elles rapprochèrent plus que jamais les parties adverses. On n'était arrêté que sur l'article fondamental de l'Église et sur le dogme de la satisfaction. Les protestants ne se montraient pas, non plus, disposés à admettre la confession auriculaire et la transsubstantiation, surtout depuis que l'électeur de Saxe avait envoyé, pour renforcer le parti, l'orthodoxe et strict luthérien Amsdorf. Peu à peu ils en revinrent aux vieilles objections, et demandèrent le rejet des pratiques de pénitence, des vœux monastiques, des indulgences, de l'invocation des saints, toutes choses qui amoindrissaient, à leur dire, les mérites du Christ. Les théologiens catholiques refusèrent, on leva la conférence. Comme toutes les précédentes, elle n'avait amené aucun résultat.

Le recez de la diète déclara en conséquence que les deux partis s'en tiendraient aux articles sur lesquels on s'était entendu, jusqu'au concile ou à la diète tenus avec le concours du pape ; qu'on maintiendrait la paix de Nuremberg dans tous ses points ; qu'ainsi les églises des couvents resteraient intactes. En même temps l'empereur adoucit le décret de la diète d'Augsbourg, suspendit tous les procès dépendants de la chambre impériale, et que jusqu'alors on avait hésité à faire rentrer dans la paix de Nuremberg (2). Malgré cela, les protestants, peu satisfaits, firent de nouvelles demandes dont, malgré leur étrangeté, l'empereur fut obligé d'accueillir une partie, pour obtenir les secours nécessaires contre les Turcs.

(1) *Walch*, t. XVII, p. 725 sq.; *Riffel*, t. II, p. 551-571 ; pour l'opinion d'Eck sur l'interim, ibid., p. 571, note 1.
(2) Cf. *Walch*, t. XVII, p. 962-1000.

§ 317. — *Les Anabaptistes à Munster. Bigamie du landgrave Philippe de Hesse.*

Historia monast. anabaptistica per dom. *Herm. a Kerssenbroick.* traduit sur le manuscrit et publié avec gravures. Francf. (Munster), 1771, in-4°. *Jocmus*, la Réforme à Munster et sa chute causée par les anabaptistes. Munster, 1825. *Hast*, Hist. des anabaptistes. Munster, 1836. *Riffel*, t. II, p. 580-664. *Fusser*, Hist. des anabapt. Munster, 1852. *Cornélius*, les Humanistes de Munster et leurs rapp. avec les réform. Munster, 1851. *Id.*, Hist. des anabapt. Munster, 1863.

La Westphalie avait repoussé (1), jusqu'au moment de la diète d'Augsbourg, les efforts qu'on avait faits, à plusieurs reprises, pour y introduire le luthéranisme, dans des vues toutes politiques. La ligue de Smalkalde rendit du courage aux partisans de Luther. Bernard Rottmann, chapelain de Saint-Maurice près de Munster, visionnaire fanatique, prêcha d'abord les nouvelles doctrines dans les rues [23 février 1532], et, étant parvenu à communiquer son fanatisme au peuple, le poussa à renverser les autels et à détruire les images des saints. Le magistrat, d'accord avec Rottmann et le landgrave Philippe de Hesse, lui prêta main-forte, et le protestantisme fut introduit dans Munster, comme il l'avait été déjà dans Minden, Herford, Lemgo, Lippstadt et Soert. Les catholiques furent obligés de céder six églises aux protestants [14 fév. 1533]. Mais ces progrès de l'hérésie furent bientôt arrêtés et annulés, pour des siècles, par les scènes terribles qu'amenèrent les anabaptistes, qui s'étaient hâtés d'accourir sur ce nouveau théâtre offert aux sectaires. Cette secte, qui avait commencé ses désordres à Zwickau, n'avait pas, il s'en faut, été détruite dans la guerre des paysans. Après la bataille de Frankenhausen, ces sectaires s'étaient répandus dans beaucoup de contrées, et, n'ayant ni feu, ni lieu, ni principes arrêtés, ni chefs, ni discipline, ils s'étaient partout livrés aux plus criminelles

(1) Voyez le tableau intitulé : le Protestantisme à Munster, dans les Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 99-108, 129-158, 203-214, 327-360 ; t. X, p. 42-45, 65-84, 129-146.

extravagances. Tandis que les luthériens faisaient, pour la plupart, dégénérer la liberté, qu'ils réclamaient, en une licence effrénée, ces anabaptistes prétendirent mortifier et anéantir tout ce qui est humain dans l'homme. Héritiers à plusieurs titres des anciens gnostiques, aspirant à un spiritualisme aussi faux qu'exagéré, ils méprisaient les sacrements, les pratiques extérieures, toutes les institutions positives de l'Église, et cherchaient dans l'Apocalypse la confirmation des rêveries millénaires qui leur étaient révélées dans de soi-disant visions et de prétendus ravissements. Rottmann, dont nous venons de parler, avait été gagné à cette secte fanatique par un tailleur de Leyde, nommé Jean Bockhold ou Bockelson, et un boulanger de Harlem, Matthiesen, qui, tous deux, étaient venus à Munster. Ils y établirent un pouvoir théocratique et populaire, dont Jean de Leyde était le roi absolu, Matthiesen le prophète, Knipperdolling le bourreau. Douze juges les entouraient. Munster fut appelée la cité de Sion. Matthiesen, en sa qualité de prophète, ordonna qu'on lui livrât tout l'or et tout l'argent, qu'on brûlât tous les livres. Jean, en sa qualité de roi, publia un manifeste qui annonçait qu'on se mettrait en campagne, qu'on châtierait tous les riches, et qu'il s'assiérait sur le trône de David jusqu'à la venue du Seigneur. Il avait pris plusieurs femmes et rendit ainsi la polygamie générale parmi ces sectaires. L'évêque de Munster, assisté de quelques princes, réussit enfin à mettre un terme à ces scènes d'horreur et d'épouvante [25 juin 1535]. Jean de Leyde, Knipperdolling et le chancelier Krechting furent pris, exposés à toutes sortes d'outrages, exécutés le 23 janvier 1536, et leurs corps, enfermés dans des cages, restèrent suspendus à la tour de Lamberti. Néanmoins, la secte, dispersée, se maintint encore pendant quelque temps en Westphalie. La polygamie qu'elle professait trouva des adhérents dans d'autres partis. Le landgrave Philippe de Hesse lui-même, le plus zélé et le plus puissant défenseur de la réforme dans l'Église et dans les mœurs, embrassa cet usage oriental. Quoique marié, il vivait depuis assez longtemps en concubinage avec une seconde femme. Il finit, à la longue, par avoir des remords et ne plus pouvoir les apaiser au moyen du principe luthérien : la foi seule

sauve. Il s'adressa donc à l'adroit et rusé Bucer, et lui remit une lettre pour Luther et Mélanchthon, dans laquelle le landgrave de Hesse, marié depuis seize ans avec Christine, fille du duc George de Saxe, et père de huit enfants, exprimait le désir d'obtenir l'autorisation d'épouser encore Marguerite de la Sahl, fille d'honneur de sa sœur Élisabeth. Sa vigoureuse constitution, disait-il, et ses fréquentes présences aux diètes de l'empire et de ses États, où l'on vivait à cœur-joie, ne lui permettaient pas d'y rester seul, et cependant il ne pouvait y amener sa femme et toute une cour de femmes ! Luther et Mélanchthon tombèrent dans une grande perplexité, car Philippe de Hesse menaçait de revenir à l'Église catholique. Ils consentirent à sa demande et autorisèrent un second mariage, afin, comme le porte le document signé par Bucer, Luther, Mélanchthon et six théologiens hessois, de pourvoir par là au salut de son corps et de son âme, ainsi qu'à la gloire de Dieu ! Mais, comme il n'était pas encore d'usage général d'avoir deux femmes en même temps, et qu'il pouvait en résulter du scandale, le landgrave devait ne contracter son second mariage qu'en secret, et seulement en présence de quelques témoins [3 mars 1540]. Luther, un instant inquiet à ce sujet, se tranquillisa bientôt : son grand cœur, écrivit Peucer, ne se laissa point ébranler. Mais le chagrin et les remords firent tomber Mélanchthon dangereusement malade.

Lorsque l'affaire s'ébruita et devint publique (1), Luther déclara « qu'il n'y avait point à la justifier ; qu'il ne » voulait pas nier l'autorisation du double mariage ac- » cordée par lui (ce qu'il aurait pu, puisqu'elle ne l'avait » été qu'en secret et qu'elle devenait nulle par la publica- » tion), et que, dans le cas où on y trouverait à redire, il » prétendait bien, quant à lui, ne pas demander grâce et » ne pas reconnaître qu'il avait commis une erreur ou

(1) Cf. *Seckendorf*, lib. III ; les pièces originales sont tout entières dans *Bossuet*, Hist. des variations ; *Ulenberg*. Hist. de la réforme luth., t. II, p. 468-484 ; *Schmitt*, Essais d'une hist. philosoph., etc., p. 429 sq. « Le Tombeau de Marguerite de la Sahl » (dans les Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 751 sq., extrait de la Revue de la Soc. hist. de la Hesse, t. II.)

» une folie. » Le landgrave continua à vivre paisiblement avec ses deux femmes, dont la première lui donna encore deux fils et une fille, et la seconde six fils, qui furent nommés les comtes de Diez.

§ 318. — *Nouvelles violences des Protestants; nouveaux essais pour apaiser les luttes religieuses.*

L'évêque de Naumbourg-Zeitz étant mort, le chapitre élut à sa place le prévôt de la cathédrale, Jules de Pflug, théologien distingué, d'un caractère doux et pacifique; mais l'électeur Jean-Frédéric le Magnanime prétendit nommer un luthérien. Nicolas d'Amsdorf fut donc installé de force, par le ministère d'un curé [1542]. et un mandataire du prince prit l'administration temporelle de l'évêché. Luther, en dérision des institution de l'Église catholique, avait consacré, à sa façon, l'évêque Amsdorf, et avait écrit à ce sujet, sur le ton qu'il prenait souvent : » Nous avons consacré un évêque sans saint chrême, » mais aussi sans beurre, graisse, lard, encens, goudron » ni charbon. »

A cette violence en succéda une autre. Henri, duc de Brunswich, toujours fidèle à l'Église, était en guerre avec sa ville de Brunswick, qui, contre son gré, était entrée dans la ligue de Smalkalde; il allait exécuter contre la ville de Goslar la mise au ban de l'Empire, d'après une sentence obtenue de la chambre impériale, lorsque les chefs de la ligue fondirent sur ses États [1542], s'en emparèrent, y introduisirent immédiatement le luthéranisme, et contraignirent le duc de se réfugier en Bavière. Il en arriva de même pour l'évêché de Hildesheim (1), qu'une sentence impériale avait concédé à Eric et Henri de

(1) Le Luthéranisme dans la ville de Hildesheim, d'après un vieux manuscrit (Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 316-318, 724-28; t. X, p. 15-22. Cf. aussi *Schlegel*, Hist. des Eglises et de la réforme dans l'Allemagne sept., et surtout dans le Hanovre. Hanovre, 1828-29, 2 vol.; *Baring*, Hist. de la réforme dans la ville de Hanovre. Hanovre, 1842. *Reifenberg*, Hist. societ. Jesu ad Rhin, infer., t. I, p. 251 sq. Etabl. de la confess, évangél. dans la ville de Hildesheim. Hildesh., 1842.

Brunswick. Une autre intrigue dépouilla d'une partie de ses Etats Hermann, comte de Neuwied et prince de Cologne [depuis 1515]. Secondé par Gropper, il avait eu le dessein de réaliser une excellente réforme catholique dans son diocèse; mais son esprit borné ne lui permit point de se maintenir sur la pente, et, se laissant entraîner dans la direction extrême des nouvelles doctrines, il en vint jusqu'à vouloir introduire de force le protestantisme dans ses États, d'après une consultation rédigée par Bucer et Mélanchthon. Le chapitre de la cathédrale fit une vigoureuse résistance, publia une réfutation de la consultation (*Antididagma*); le pape et l'empereur encouragèrent le chapitre et le conseil de la ville de Cologne à persévérer dans leur résistance. L'archevêque céda, mais pour la forme seulement et pendant quelque temps. Alors le clergé, l'université et les Etats en appelèrent positivement au pape et à l'empereur. Hermann invité à répondre, n'ayant pas comparu, fut dépossédé et excommunié (1). Il tâcha en vain d'être admis dans la ligue de Smalkalde, n'obtint que de vagues promesses d'intervention et en fut réduit à son comté de Neuwied [† 1552]. Par contre, outre les pays déjà cités, dans le Nord de l'Allemagne, les ressorts de Magdebourg, Halberstadt, Halle, Meissen, etc., infectés de bonne heure des maximes nouvelles, avaient été arrachés à l'Église (2) et le protestantisme avait cherché à pénétrer jusque dans les États du très-catholique duc de Bavière, du roi Ferdinand, dans le Tyrol (2) et ailleurs.

(1) ***Deckers***, Hermann de Wied. archev. et prince-électeur de Cologne. Col., 1840; ***Pacca***, Grands services rendus à l'Eglise pendant le XVI[e] siècle par le clergé, l'Université et la municipalité de Cologne.

(2) Cf. Introd. de la réforme dans l'archevêché de Magdebourg (***Fiedler***, Gaz. pastorale de Torgau, 4[e] année, 1842, janv., févr., mars et mai); ***Franke***, Hist. de la réforme dans la ville de Halle. Halle, 1841; ***Apfelstedt***, Introd. de la réforme luthér. dans le pays de Schwarzbourg. Sondershausen, 1841 (pour le jubilé de 1841). Introd. dans la réforme de l'archevêché de Mersebourg, par ***Fraustadt***. Leipzig, 1844.

(3) « Intrigues du protestantisme en Bavière, dans le milieu du XVI[e] siècle » (Feuilles hist. et polit., t. IX. p. 14-29); *Raupach*, l'Autriche évangélique expliquée [de 1520-80], avec des pièces justificat.; Coup d'œil sur le schisme dans le Tyrol, d'après les ma-

Enfin, les princes protestants surent profiter de la nouvelle diète de Spire [1542], où l'on traitait surtout la question des subsides contre les Turcs, dont ils ne s'inquiétaient pas sérieusement, pour faire sanctionner leurs violences contre Brunswick et Naumbourg, et lever tous les procès de la chambre impériale. D'ailleurs, ils ne voulurent pas plus qu'auparavant entendre parler du concile convoqué à Trente. Cependant l'empereur, dans sa modération et son désir de la paix, alla si loin à la nouvelle diète de Spire [1544], que les catholiques l'accusèrent, non sans raison, d'avoir été au delà de son pouvoir. Le pape se plaignit de cette conduite dans un bref [24 août 1544] rédigé avec une sérieuse et touchante douleur. Charles-Quint, soutenu par les protestants de l'empire, dont il avait enfin obtenu une déclaration de guerre contre la France, ayant obligé son opiniâtre adversaire, François 1er, à la paix de Crespy [18 septembre 1544], chercha à dissiper les doutes élevés sur ses véritables sentiments, et poursuivit avec ardeur la convocation du concile [pour le 15 mars 1545]. A la nouvelle diète de Worms [mars 1545], les protestants persistèrent à rejeter le concile, déjà commencé à Trente, parce qu'il avait été convoqué par le pape, et ils firent en même temps connaître leurs sentiments, de la manière la plus étrange et la plus inattendue. En effet, ils répandirent dans les États catholiques (1) l'écrit de Luther intitulé : « La papauté instituée par le diable [1545], » accompagné d'une gravure sale et dégoûtante (2). L'empereur n'en fit

nuscrits et les archives (Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 577-609); *Weber*, le Tyrol et la réforme. Innspruck, 1841.

(1) Imprimé avec des remarques par l'abbée *Preschtl*, dans ses Pièces à l'appui de la sagesse du docteur M. Luther, pour servir au jubilé luthérien; 3e édit. Salzb., 1818; Walch, t. XVII, p. 1278 sq.

(2) Sur les ordres du prince-électeur, Mélanchthon composa : « Causæ quare et amplexi sint et retinendam ducant doctrinam... confessionis August.;... et quare iniquis judicibus collectis in Synodo Trident., ut vocant, non sit adsentiendum. » Vit., 1546, in-4 (Opp. édit Vit., t. IV, p. 772). On remarque comme points principaux les suivants : « 1° On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; 2° le pape n'a le pouvoir de convoquer aucun concile; 3° on ne doit se servir que de la Bible pour établir la foi chrétienne; 4° les doctrines protestantes sont justifiées par l'adhésion des milliers de personnes qui y croient; 5° le concile de Trente n'est point un concile général,

pas moins (c'était méconnaître l'autorité du concile déjà ouvert) une nouvelle tentative pour apaiser les discussions religieuses, par une conférence tenue à Ratisbonne [27 janvier 1546], qui, dans la disposition actuelle des protestants, ne pouvait pas avoir d'effet ()1. Alors l'empereur fut obligé de prendre une attitude menaçante, et il le pouvait désormais, ayant conclu un armistice avec les Turcs. Il fit ses préparatifs de guerre et déclara ouvertement aux princes protestants, qui l'interrogeaient à ce sujet, qu'il prouverait son bon vouloir aux États qui lui obéiraient, et se serviraient de son autorité impériale contre les récalcitrants. Il déclara aux États de l'Empire que ce n'était point une guerre de religion qu'il entreprenait, mais qu'il s'agissait de soumettre les perturbateurs de la paix publique, qui, sous l'apparence de la religion, avaient commis tant de violences. Il fit mettre au ban de l'Empire le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, qui tous deux s'avançaient, avec des armées considérables, vers le Danube

§ 319. — *Mort de Luther; son caractère*

Cf. Sources en tête du § 299. *Dœllinger*, les Réformateurs, t. I, p. 278.

Luther, contrarié de tous côtés, était depuis longtemps mécontent, morose, chagrin. Peu satisfait, d'après son pro-

parce que les laïques en sont exclus; 6° le lieu de l'assemblée est suspect; 7° on ne saurait attendre rien de bon des évêques qui s'y trouvent, car ils entendent tout aussi peu la doctrine du Christ que les ânes sur lesquels ils sont montés. »

(1) Les représentants des catholiques étaient Malvenda, dominicain espagnol, Eberh. Billik, carme de Cologne, Jean Hoffmann, provincial des augustins, et J. Cochlœus. Le plus distingué des protestants était George Major. L'assemblée avait pour président l'évêque Maurice d'Eichstædt et le comte Fréd. de Furstenberg. Actor. colloquii Ratisbonen. ultimi verissima relatio (imprimée par ordre de l'empereur). Ingolstadt, 1546 in-4. Relation de George Major. Wittenb., 1546, in-4 (*Hortleder*, P. I, liv. I, c. 40); *Bucer*, ibid., c. 41, et dans *Walch*, t. XVII, 1529.

pre aveu (1), de son système religieux, il voyait que ce système avait encore bien moins d'autorité parmi ses anciens partisans. Wittenberg même, où il avait agi en personne, avec un zèle sans bornes, n'avait fait aucun progrès moral. Dès 1533 il avait dit dans un sermon : « Depuis la prédication de notre doctrine (la *pure* doctrine de l'Évangile), le monde devient de jour en jour plus mauvais, plus impie, plus déhonté. Les diables se précipitent en légions sur les hommes qui, à la pure clarté de l'Évangile, sont plus avides, plus impudiques, plus détestables qu'ils n'étaient jadis sous la papauté. Paysans, bourgeois et nobles, gens de tous états, du plus grand au plus petit, ce n'est partout qu'avarice, intempérance, crapule, impudicité, désordres honteux, passions abominables (2). » Irrité au dernier point de l'immoralité et du libertinage toujours croissant de Wittenberg, il avait quitté la ville, avec la résolution de ne plus revenir. « Sortons de cette Sodome, » écrivit-il à sa femme; je préfère errer comme un vagabond, mendier mon pain, que de passer les pauvres et tristes jours que j'ai encore à

(1) « Ah ! s'écria-t-il, j'ai pu croire tout ce que me disaient le pape et les moines; mais aujourd'hui ma raison se refuse à croire ce que me dit le Christ, qui pourtant ne peut me tromper. » Une autre fois, comme on venait de chanter le Benedicite, il dit ces paroles : « Tout aussi peu que vous croyez ce chant véritablement bon, tout aussi peu je crois à la vérité de la théologie... Ma foi devrait sans doute être beaucoup plus grande et plus vive. Ah! mon Dieu, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur! ... » Comme, un jour, M. Antoine Musa, alors curé de Rochlitz, se plaignait franchement à Luther de ne pouvoir croire lui-même ce qu'il prêchait aux autres, celui-ci répliqua : « Dieu soit loué qu'il y ait encore des gens de cette sorte ; je croyais être le seul dans cette position. » De toute sa vie Musa ne put oublier cette consolation du maître. Il y a quelque chose de tout à fait caractéristique dans la manière dont Luther combattait contre sa conscience, et la voix du Saint-Esprit qui lui parlait par cette conscience. Il luttait contre elles comme contre des piéges du démon. « Le diable, dit-il, m'a souvent fait des reproches et a raisonné avec moi dans l'affaire que je dirige; mais il vaut mieux renverser le temple que de laisser le Christ inconnu et caché. » Cf. *Menzel*, t. II, p. 427-29.

(2) Il sera bon de comparer avec ce passage une lettre de Willibald Pirkheimer [3 juin 1530], qui fut longtemps un ami de la réforme et des réformateurs. *Mœhler*, Mélanges, t. II, p. 29-32.

vivre dans ce martyre de Wittenberg, au détriment de mon amer et précieux travail. » Les instantes prières de l'électeur purent seules l'y ramener. Pendant qu'on discutait à Ratisbonne les principaux points de sa doctrine, Luther était à Eisleben, où il travaillait, au nom des comtes de Mansfeld, à un arrangement pour des mines, quand une mort prématurée frappa l'homme qui avait eu la puissance et le malheur de diviser le cœur des peuples, de rompre le lien des familles, de blesser profondément, mais non à mort, comme il l'avait voulu, l'Église de ses pères [18 février 1546]. Luther termina sa carrière de réformation comme il l'avait commencée, par la haine contre la papauté (1). Il avait reconnu, avant de mourir, que l'Écriture a des mystères et des profondeurs insondables devant lesquels l'homme doit humblement s'incliner (2). Mais, toujours égal à lui-même, il avait parlé avec le ton d'arrogance et d'orgueil qui lui était naturel, dans le testament où il avait consigné ses dernières volontés, au mépris de toutes les formes ordinaires de la justice humaine (3).

(1) Les axiomes suivants de Luther peuvent être rangés parmi ses plus significatifs : « Nos hic persuasi sumus ad papatum decipiendum *omnia* licere ; » et cet autre : « Pestis eram vivus, moriens ero mors tua, papa ! » Ce dernier se trouve dans une lettre qu'il écrivit après son départ de Smalkalde (*de Wette*, Lettres de Luther, t. V, p. 57,) et il le répéta immédiatement avant sa mort. Plus tard, ses partisans n'ont pas cessé de le graver sur les médailles de jubilés.

(2) Peu auparavant, il avait écrit en latin les mots suivants : « Personne ne peut comprendre les Bucoliques de Virgile, s'il n'a été berger pendant cinq ans ; personne ne peut comprendre ses Géorgiques, s'il n'a été laboureur pendant cinq ans ; personne ne peut comprendre les lettres de Cicéron, s'il n'a gouverné un Etat vingt ans durant. Quant à l'Ecriture sainte, personne ne peut en avoir un goût suffisant, s'il n'a gouverné l'Eglise pendant cent ans, avec les prophètes Elie et Elisée, avec saint Jean-Baptiste, le Christ et les apôtres.

Hanc tu ne divinam Æneida tenta.
Sed vestigia pronus adora.

Nous sommes des mendiants, voilà la vérité. »

(3) Il y est dit : « Notus sum in cœlo, in terra et inferno, et auctoritatem ad hoc sufficientem habeo ut mihi soli credatur, quum Deus mihi homini, licet damnabili et miserabili peccatori, ex paterna misericordia, Evangelium Filii sui crediderit dederitque ut in eo verax et fidelis fuerim, ita ut multi in mundo illud per me acceperint et me pro doctore veritatis agnoverint, spreto banno papæ,

A considérer sa vie active et agitée, Luther est un des hommes les plus étonnants de tous les siècles. Malheureusement, il méconnut sa vocation, comme réformateur, parce qu'il n'avait ni la charité ni l'humilité nécessaires. Il rejeta audacieusement et inconsidérément l'autorité de l'Église, autorité que plus tard, en contradiction flagrante avec ses principes, il revendiqua pour lui-même contre ses adversaires. Son courage, qu'on ne peut méconnaître, dégénérait facilement en sotte témérité. Son activité était infatigable, son éloquence populaire et entraînante, son esprit vif et plein de saillies, son caractère désintéressé, son âme religieuse; et ce sentiment impérieux de religion, qui constitue le trait caractéristique de son système (1), contraste d'une manière étrange avec le ton frivole et le langage trivial qu'il affectionne. « Tantôt, disait Érasme, « il écrit comme un apôtre, tantôt il parle comme un bouf» fon, dont les pasquinades et les quolibets dépassent » toute mesure, comme s'il oubliait tout d'un coup quel » spectacle il a déroulé devant le monde et quel rôle » il y joue. » D'un côté il interdit l'usage des armes dans les affaires religieuses, et de l'autre il proclame des principes et se sert d'un langage, qui auraient fait honneur aux jacobins les plus forcenés de quatre-vingt-treize. Sa franchise devient promptement de la grossièreté, sa grossièreté l'aveugle et le rend souverainement injuste envers ses adversaires. Pendant qu'il réclame à hauts crits le droit d'interprétation le plus large et le plus arbitraire pour lui, il le refuse à ses ennemis, et exerce sur ses plus intimes amis auxquels ils en arrache l'aveu, le plus dur et le plus honteux despotisme (*tuli servitutem pœne deformem*, dit Mélanchthon). Que si enfin on se rappelle les propos obscènes, le langage honteux qu'il tint sur les institutions les plus saintes, comme celle du mariage, non-seulement à

Cæsaris, regum, principum et sacerdotum, imo omniun dæmonum odio. Quidni igitur ad dispositionem hanc in re exigua sufficiat, si adsit manus meæ testimonium et dici possit : Hæc scripsit D. Mart. Luther, notarius Dei et testis Evangelii ejus. » (Seckendorf. lib. III, p. 651.)

(1) Nous rappellerons, parmi beaucoup d'autres, ses Cantiques, tels que : « Au milieu de la vie la mort nous enveloppe; Cherchons celui qui donne la force pour en obtenir la grâce. etc. »

table, mais dans ses ouvrages et ses discours publics, langage qu'on ne peut justifier par la grossièreté du temps, car on ne le rencontre pas dans les ouvrages de ses adversaires, il faut bien, abstraction faite de la perversité de ses principes religieux, lui refuser absolument la vocation d'un réformateur. Pour devenir un instrument de réforme dans l'Église, il aurait fallu qu'il commençât par se réformer lui-même. Quiconque jugera avec impartialité l'œuvre de Luther reconnaîtra qu'il n'y eut pas de mission apostolique dans ces mouvements désordonnés, dans ces entreprises tumultueuses, dans ces luttes passionnées, dans cette polémique ardente et triviale dont se composa sa vie. » La raison la plus vulgaire, dit Érasme, m'apprend qu'un » homme qui a excité un si grand tumulte dans le monde, » qui n'avait de plaisir que dans les paroles indécentes » ou railleuses, n'a pu faire la chose de Dieu. Une arro- » gance comme celle de Luther, que rien n'égala jamais, » suppose la folie, et une humeur bouffonne comme celle » du docteur de Wittenberg ne s'allie point avec l'esprit » catholique (1). »

Néanmoins les partisans de Luther accordèrent à sa mémoire les honneurs que l'Église réserve aux saints et dont ils avaient tant reproché la scandaleuse impiété aux papistes (2).

§ 320. — *Guerre de Smalkalde. Paix religieuse d'Augsbourg.*

Hortleder, t. II, liv. III, p. 618 sq. *Camerarii* Comm. belli Smalk. græce script. (Freher., t. III, p. 457). *Pallavicini*, l. cit., lib. VIII, c. 1. *A. Menzel*, t. II, p. 451-72; t. III, p. 1-580. *Riffel*, t. II, p. 733-60.

La voix de l'empereur qui avait mis au ban de l'Empire les chefs de la ligue protestante, fut fortifiée par celles du

(1) *Erasmus*, dans son Hyperaspistes diatribæ adv. servum arbitr. Lutheri. Voici le jugement d'Ancillon sur l'hérésiarque : « Ses actes portaient plutôt l'empreinte de la passion que de principes fixes, et si aucun vice dégradant ne souillait son caractère, d'un autre côté il ne posédait aucune vertu douce, et, à tout prendre, évidemment le côté moral de son génie n'a pas une haute valeur. »

(2) On peut s'en convaincre par le titre de l'écrit suivant, rédigé pour les jubilés du XVIII[e] siècle : « Souvenir d'or et d'argent du

pape Paul III, qui appela, pour ainsi dire, les peuples catholiques à une croisade (1). Cette déclaration de guerre ne prit point les princes protestants au dépourvu. La ligue de Smalkalde existait depuis quinze ans, et l'armée impériale était bien inférieure à celles des princes luthériens; car plus d'un prince catholique, jaloux de la puissance de l'empereur, avait refusé de se joindre à lui. Charles, désireux de dicter les conditions de la paix d'après ses vues, ne les appelait d'ailleurs à son secours qu'à la dernière extrémité. Par contre, les armées protestantes n'avaient à leur tête aucun homme de talent, quoique Schertlein de Burthenbach passât pour l'être (2). Maurice de Saxe, gendre du landgrave de Hesse, ayant, quoique protestant, passé du côté de l'empereur, entra dans les États des princes électeurs, sous prétexte de les protéger contre Ferdinand roi de Bohême, qui faisait mine de s'en emparer. La brusque arrivée de l'empereur obligea l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, à accepter la bataille près de Mülhberg [24 avril 1547]; il y fut fait prisonnier. Bientôt après, le landgrave de Hesse se rendit et n'obtint sa liberté que sous la caution de son gendre Maurice, qui obtint l'électorat de Saxe, et divisa ainsi la puissance des protestants. L'empereur qui avait obtenu ce brillant résultat sans le concours d'aucun prince catholique, mais au contraire par celui d'un prince protestant, n'avait cependant nul dessein d'user de la victoire pour étendre sa domination ou contraindre par la violence les princes à rentrer dans l'Église catholique. Il voulait les y amener par un accommodement. Après avoir remis, comme il le devait

cher maître en Dieu le docteur M. Luther, dans lequel sa vie, sa mort, sa famille et ses reliques ont été décrites en détail, d'après plus de deux cents médailles et gravures les plus curieuses, et accompagnées de remarques choisies, par Christian Junker, historiogr. du prince-électeur de Saxe-Heneberg. » Francf. et Leipzig, 1706, 562 pages. Sur les dégoûtants *Propos de table*, on a poussé l'audace jusqu'à prendre pour épigraphe ces mots de Saint Jean (IV, 12) : « Ramassez les morceaux pour que rien ne se perde. »

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1546. n° 94. Le pape promit l'indulgence aux croisés; les protestants, de leur côté, firent faire des prières publiques contre le pape et l'empereur, comme ennemis de la parole de Dieu. *Walch*, t. XVII, p. 1832 sq.

(2) Sebast. Schertlein de Burtenbach et ses lettres à la diète d'Augsbourg, par *Th. Herberger*, Augsb., 1852.

dans l'intérêt des catholiques et de la justice, en possession de son siége l'évêque de Naumbourg, Jules de Pflug, qui en avait été chassé contre tout droit, et après avoir exécuté le décret de déposition contre Hermann, archevêque de Cologne, il ouvrit la diète d'Augsbourg [1er septembre 1547], dans l'espoir d'y obtenir enfin l'union tant désirée, tant de fois essayée, et qu'il n'attendait plus d'un concile que les protestants rejetaient, et qui, d'ailleurs, avait été transféré de Trente à Bologne. Les théologiens réunis à Augsbourg, Jules de Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Helding, coadjuteur de Mayence, et l'adroit et subtil Jean Agricola, prédicateur des électeurs de Brandebourg, rédigèrent *l'Intérim d'Augsbourg* dont nous avons parlé (1). Cet Intérim accordait aux protestants la communion sous les deux espèces, aux ecclésiastiques protestants mariés la conservation de leurs femmes, et confirmait la possession des biens déjà enlevés à l'Église.

L'ensemble était un chef-d'œuvre de duplicité; mais il manqua son but. Il mécontenta à la fois les catholiques d'Allemagne, les peuples protestants et la cour de Rome, blessée de ce que l'empereur tranchait ainsi des questions toutes religieuses. Les luthériens se déchaînèrent « contre cette fornication avec la prostituée de Babylone, » et, se souvenant mieux des invectives de Luther que de ses exhortations à la piété, ils exprimèrent de toutes façons leur ressentiment contre une œuvre du diable, véritable recrudescence du papisme, nouveau piége tendu à la bonne foi des protestants (*das Interim hat den Schalck hinter him*). Magdebourg résista; Maurice de Saxe lui-même n'admit point l'Intérim sans condition, et sans avoir demandé une consultation des théologiens protestants, Mélanchthon à leur tête, pour savoir jusqu'à quel point on pouvait l'adopter sans blesser sa conscience. Ces théologiens déclarèrent (Intérim de Leipzig) que, sous le rapport de l'*adiaphora*,

(1) L'empereur le publia le 15 mai 1548, et en même temps il soumit aux évêques présents un projet de réforme disciplinaire. Formula reformationis a Carolo V in comitiis Augustan. 1548, statibus Ecclesiast. oblata, cum commentatione *Ant. Dürr*. Moguntiæ, 1782. Cf. *J.-E. Bieck*, le Triple Interim, Leipzig, 1721; *J.-A. Schmidt*, Historia interimistica. Helmstædt, 1730.

c'est-à-dire dans les choses moyennes ou indifférentes, comme les cérémonies du culte, on pouvait passer outre. Ils ne se montrèrent pas moins faciles sous le rapport dogmatique. Ils disaient, quant à la justification : Dieu n'agit point avec nous comme avec une machine, quoique les mérites de Jésus-Christ nous rendent, seuls, justes. Les œuvres, ordonnées de Dieu, sont bonnes et nécessaires, ainsi que les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. Ils admettaient les sacrements de Confirmation et d'Extrême-Onction, jadis si vertement rejetés; on devait célébrer la messe suivant le rite ancien; seulement on y chanterait des cantiques allemands. On sentait à toutes ces concessions que Luther n'était plus, et les meneurs théologiens se montraient alors aussi condescendants envers la puissance impériale qu'ils l'avaient été jadis devant les menaces de Philippe de Hesse. Cependant les prédicateurs luthériens s'élevèrent fortement contre l'Intérim et engagèrent la lutte animée de l'*adiaphoristique*. Flacius, le vigoureux et ardent disciple de Luther, se mit à la tête de l'opposition, et se rendit à Magdebourg, dont les hardis bourgeois tenaient tête à l'empereur aussi bien qu'au pape.

Malgré cette résistance, l'Intérim de Leipzig fut peu à peu introduit dans plusieurs contrées et villes protestantes; aussi l'empereur, à la diète d'Augsbourg [1550], essaya-t-il encore une fois de convaincre les protestants qu'ils devaient se rendre au concile, derechef ouvert à Trente sous les auspices de Jules III. Les protestants renouvelèrent leurs anciennes prétentions, demandant que leurs théologiens obtinssent voix délibérative, qu'on annulât les actes et décrets antérieurs, que le pape renonçât à la présidence.

Cependant peu à peu Trente vit apparaître les députés de Brandebourg, de Wurtemberg, de Saxe; déjà les théologiens de Wittenberg, Mélanchthon tout le premier, étaient en route, quand tout à coup, Maurice de Saxe, changeant de rôle, parce qu'il avait atteint son but, trahit à la fois l'empereur et sa patrie. Comme on lui avait confié l'exécution du décret qui mettait Magdebourg au ban de l'Empire, il avait pu, sans exciter de soupçon, réunir un

corps d'armée en Allemagne, et en même temps contracter secrètement une alliance avec Henri II, roi de France [5 octobre 1551] (1), auquel lui, le prétendu sauveur de la liberté de l'Allemagne, abandonnait d'avance les villes impériales de Metz, Toul, Verdun et Cambrai (2). Son nouveau parti pris, Maurice tombe inopinément sur Inspruck, d'où l'empereur, malade [22 mai 1552], s'enfuit en grande hâte vers Villach, en Carinthie, tandis que Henri II fait envahir la Lorraine. Charles-Quint, qui avait encore tous les moyens matériels de continuer la guerre, mais qui semblait avoir perdu toutes les espérances dont il se berçait, de mettre fin personnellement à cette lutte opiniâtre, transmit à son frère Ferdinand la mission de conclure le traité de Passau [30 juillet 1552] (3), en vertu duquel Philippe de Hesse fut mis en liberté à charge de régler, sous peu, dans une diète, les affaires religieuses et politiques. La diète d'Augsbourg fut retardée jusqu'au 5 février 1555, par suite de la guerre contre la France. Des deux côtés on avait acquis la conviction que, désormais, ni conférence ni concile ne pourrait apaiser les différends religieux, et qu'il fallait penser à rétablir l'ordre et la paix dans l'Empire, tout en laissant indécises les questions religieuses. Après de longues négociations, on vint à bout de *la paix religieuse d'Augsbourg* (4), qui devait subsister, quelle que fût la solution de la question ecclésiastique. La liberté des cultes était assurée aux catholiques et aux adhérents de la confession d'Augsbourg. Les sujets de chaque État avaient le droit d'émigrer, sans difficulté ni vexation, dans le cas où ils croi-

(1) Le traité est dans *Lunig*, Archives de l'Empire. Part. spéc. et Recueil des traités de paix, t. II. p. 258.

(2) *Scherer*, le Vol des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun (Raumer, Manuel d'hist , nouv. série, 3e année); *Buchholz*, Ferdinand I, t. VI, p. 477; t. VII, p. 23 sq.; *A. Menzel*, t. III, p. 411 sq,

(3) Archives des diètes allem. Pars gener., p. 119 sq.; *Hortleaer*, P. II, liv. V, c. 14; *Lehmann*, de Pace religionis acta publica et originalia, c'est-à-dire des Actes et des protocoles de la paix de religion. Francfort (1631, in-4), 1707. Supplém., 1709.

(4) Archives des diètes allem. Pars gen., p. 131 sq. Pacis compositio inter principes et ordines Rom. imperii catholicos et protestantes, in comitiis Augustan., ann. 1555, edita et illustrata a jureconsulto catholico. Dilling. 1629. Cet écrit est en allemand et accompagné de beaucoup de dissertations. Francfort, 1629, in-4.

raient leur conscience opprimée. Ce qui donna lieu aux plus graves difficultés, ce fut la réserve ecclésiastique (*reservatum ecclesiasticum*), d'après laquelle les États ecclésiastiques passant au protestantisme devaient perdre leur dignité, et être remplacés dans de nouvelles élections par les catholiques. On se rappelait les exemples d'Albert de Brandebourg, d'Hermann de Cologne et d'autres évêques. Ferdinand, malgré toutes les oppositions, fit passer cette clause, mais il fallut, en même temps, laisser consigner dans le traité la protestation de la partie adverse. Et ce fut le germe des sanglantes guerres de religion qui suivirent. Quant à Charles-Quint, il avait perdu tout espoir d'arriver à l'union des partis religieux, qu'il avait si longuement et si vivement poursuivie. S'appliquant les paroles d'un vieux capitaine qui lui avait dit : « Il faut que l'homme s'occupe quelque temps de lui-même entre le moment où il quitte le monde et celui où il entre dans la tombe, » le vieil empereur résigna l'empire [1556] et se retira au couvent de Saint-Just, en Estramadure, où il mourut en 1558 (1).

D. Développement du protestantisme en Suisse.

§ 321. — *Calvin et sa réforme à Genève.*

Epistolæ et responsa. Gen., 1576. Opera (Gen., 1617, 12 vol. in-fol.). Amst., 1671, 9 vol. in-fol. *Calvini*, *Bezæ*, aliorumque litteræ quædam, ex autogr. in bibl. Goth. ed. Bretschneider. Lipsiæ, 1835 Œuvres françaises de J. Calvin, précédées de sa vie, par Théod. de Bèze. Paris (deux traités sur l'état de l'âme après la mort, sur la Cène), etc. L'histoire de la vie et la mort de J. Calvin, par *Théod. de Beze*. Gen., 1564. *Bolsec*, Hist. de la vie de Calvin, Paris, 1577. *Stæudlin*, Archives d'hist. ecclés., 1824, t. II, 2e livr. *Henry*, Vie de Calvin. Hamb., 1835. Cf. Éclaircissements sur les reproches adressés à l'Église cathol., t. I, p. 102 sq. *Audin*, Hist. de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin. Paris, 1843, 2 vol.

Calvin, fils d'un tonnelier, naquit à Noyon, en Picardie [1509]. Destiné par son père à l'étude de la théologie, il y

(2) *Mignet*, Charles-Quint au couvent de Saint-Just.

réussit, et ses succès et son talent lui valurent, comme il arriva à Zwingle, divers bénéfices de l'Église. Plus tard il négligea la théologie pour l'étude du droit. Pierre Olivétan, à Paris, et Melchior Wolmar, à Bourges, lui firent connaître les principes de la théologie de Wittenberg. La doctrine luthérienne de la justification l'occupa surtout. Ses discours trop libres en faveur de Luther l'obligèrent, sur la demande de la Sorbonne, de quitter Paris, quoiqu'il eût trouvé quelque appui auprès de François Ier par l'entremise de Marguerite de Navarre. Après bien des migrations, il vint à Bâle [1534], y entreprit de réformer l'Église et rédigea son œuvre principale, adressée à François 1er (1). Il gagna par cet ouvrage beaucoup de partisans en France. Les cantons réformés de la Suisse eux-mêmes se rapprochèrent de lui, mécontents qu'ils étaient de la manière froide et superficielle dont Zwingle comprenait la Cène.

Calvin s'était habilement servi de l'Écriture pour soutenir ses opinions, mais plus que tout autre il avait fait violence aux textes pour les adapter à son système. Loin de vouloir, comme les réformateurs saxons, s'élever contre toute l'antiquité, ou bannir du monde chrétien la littérature classique et la philosophie grecque, il reconnaissait tout ce qu'il y a de profonde spéculation dans les Pères de l'Église et les scolastiques; il estimait les auteurs grecs et latins, poëtes et philosophes, et faisait, en toute occasion, preuve de sagacité et d'éloquence. S'il ne fut pas tout à fait original et s'il emprunta certaines idées à Luther, il les développa du moins avec une logique serrée et dans un ordre méthodique. Du reste, il se servit trop souvent, comme Luther, de paroles grossières, injurieuses et blasphématoires (2).

Genève fut le premier théâtre de ses entreprises. Il y avait été retenu, à son retour d'un voyage à Ferrare, où l'on était

(1) Institut. relig. christ. ad reg. Franc. (Bas., 1536). Argent., 1530, Gen., 1559; *Ed. Tholuck*. Berol., 1834 sq., 2 part.

(2) Un seul exemple entre autres. Il écrivit contre l'ingénieux et savant théologien Albert Pighius, qui combattait son effroyable théorie de la prédestination, ses deux ouvrages : De æterna Dei prædestinatione, et De libero arbitrio. Dans le premier il dit : « Paulo post librum editum moritur Pighius. Ergone *cani mortuo* insultarem? Ad alias lucubrationes me converti. »

favorablement disposé pour lui, par le violent Guillaume Farel et par son compagnon, Pierre Viret, qui répandaient les nouvelles doctrines religieuses dans la Suisse française, surtout dans le pays de Vaud (1). Le duc de Savoie voulant faire valoir ses droits sur Genève, les Génevois s'allièrent à Berne et échappèrent ainsi à la domination du duc. Mais cette alliance ouvrit la porte au protestantisme. Malheureusement l'évêque de Genève, en discussion avec les habitants pour la suprématie du pouvoir, avait abandonné la ville et l'avait excommuniée. Une vive réaction eut lieu. Les autels furent renversés, les images détruites, les catholiques fidèles emprisonnés, exilés ; le nouveau culte fut introduit. Calvin venait d'arriver à Genève [1536] ; il acheva ce que Farel et Viret avaient commencé. Mais Calvin et ses adhérents furent chassés à leur tour, pour avoir voulu opposer une discipline sévère à la décadence des mœurs, et pour avoir agi, dans l'établissement du culte nouveau, d'une manière tout à fait arbitraire et despotique [1538]. Calvin se retira à Strasbourg, où il enseigna la théologie, parvint à former autour de lui une communauté selon ses principes religieux, et épousa la veuve d'un anabaptiste. Rappelé à Genève en 1541, il y exerça une autorité presque absolue dans les affaires civiles et ecclésiastiques. Il institua un consistoire, qui devait juger les délits contre la morale, parmi lesquels était rangée la danse ; les conversations mêmes étaient soumises à une rigide censure. Les Génevois, et parmi eux surtout les *libertins*, s'insurgèrent contre une pareille contrainte morale. Calvin, par sa présence d'esprit, son énergie et les moyens cruels qui étaient en son pouvoir, parvint à les brider encore. Chaque parole prononcée contre lui était punie avec une terrible sévérité. Ainsi fut destitué le traducteur de la Bible Castellio, exilé le médecin Bolsec, emprisonné le conseiller Ameaux, exécuté Jacob Grünet [1548], pour avoir écrit quelques paroles menaçantes à Calvin, qui, en pleine communauté, l'avait traité de chien, et pour avoir appelé son consistoire une assemblée tyrannique. Ainsi encore Gentilis, condamné à mort parce qu'il avait accusé Calvin d'avoir erré dans la

(1) *Mignet*, Introd. de la réforme et organisation du calvin. à Genève.

doctrine de la Trinité, n'échappa au supplice qu'en faisant publiquement amende honorable, ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité plus tard à Berne [1566]. Ainsi, enfin, le médecin espagnol Servet, de passage à Genève, y fut brûlé, à cause de son œuvre sur la Trinité [1553] : terrible et inique exécution, qui n'était pas chez Calvin le résultat d'une fureur rapide et passagère, comme en ressentait Luther, mais l'effet d'une froide, aride et cruelle colère (1).

Calvin, maître du pouvoir politique, sut bientôt, grâce à l'académie qu'il avait fondée à Genève [1558], faire prévaloir son système sur celui de Zwingle, dans les cantons helvétiques réformés. L'organisation ecclésiastique de Genève devint le modèle des églises réformées en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne et en Pologne. Après une vie d'une activité infatigable, Calvin mourut le 27 mai 1564, laissant dans Théodore de Bèze un biographe dévoué et un disciple capable de soutenir l'œuvre du maître. Bèze, élevé en France avec soin, après de brillante études classiques, s'était livré à toutes sortes de débauches d'esprit et de mœurs, et avait fini par devenir le disciple sérieux et zélé de Calvin. Du mélange de ces deux éléments réunis, il se forma dans Bèze un caractère à la fois doux et sévère, qui lui conquit un grand nombre de partisans dans les communautés réformées, dont il devint, à proprement dire, le fondateur. Il se servait de son érudition forte et étendue pour défendre la doctrine calviniste ; et quoique emprisonné, en quelque sorte,

(1) *Calvini* Fidelis expositio errorum Mich. Serveti et brevis eorum refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæret. 1554 (Opusc., p. 686 sq.). L'opinion de Mélanchthon sur la peine de mort infligée aux hérétiques se montre d'une manière fort curieuse et toute spéciale dans une lettre qu'il écrivit à Calvin à ce sujet, outre son avis motivé (Concilia II, p. 204). On la trouve dans les *Calvini* Epp., n° 187, et il y dit : « Legi scriptum tuum, in qua refutasti luculenter horrendas Serveti blasphemias, ac Filio Dei gratias ago, qui fuit βραβευτὴς hujus tui agonis. Tibi quoque Ecclesia et nunc et ad posteros gratitudinem debet et debebit. Tuo judicio prorsus assentior. Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse, quod hominem blasphemum, re ordine judicata, *interfecerunt.* » *Beza*, de Hæreticis a civili magistratu puniendis, 1554.

par la rigueur de cet austère système, il sut, dans des pages d'un style classique et animé, faire ressortir avec avantage, contre les froides et plates attaques des humanistes, de Castellio en particulier, la forme aussi admirable qu'originale des saintes Écritures. On peut, à cet égard, consulter surtout ses Commentaires sur les épîtres de saint Paul (1).

§ 322. — *Système de Calvin.*

Mœhler, Symbolique, 5e édit., p. 21. ***Hilgers***, Theologia symb ***Staudenmaier***, Philosophie du christianisme, t. I, p. 696-709.

Le système de Calvin, nous l'avons indiqué plus haut, suit les traces de Luther et de Zwingle. Cependant tout y est dans un ordre plus sévère et plus rigoureux. Calvin s'éloigne de Luther quand il accorde à l'homme une sorte de liberté, que, cependant, il soumet plus formellement encore que Luther et Zwingle à la prédestination divine ; car ce qui domine dans Calvin et le caractérise, c'est la doctrine de la prédestination absolue (2), développée avec la plus grande rigueur, comme une conséquence de sa doctrine du péché originel.

Tandis que Luther voit, dans le péché originel, une privation de force (*privatio virium*), Calvin y reconnaît une véritable corruption ou dépravation (*corruptio, depravatio*), en vertu de laquelle l'homme a une tendance prédominante vers le mal, et, malgré une certaine liberté ap-

(1) *Fajus*, de Vita et obitu Th. Bezæ. Gen., 1606; *Schlosser*, Vie de Théod. de Bèze et de Pierre Martyr. Heidelb., 1809 ; *Baum*, Théod. de Bèze, d'après les sources authentiques. Leipzig, 1843 sq. 2 vol.

(2) Calvin s'appuie de saint Augustin ; mais *Petau*, Dogm. theolog., t. I, lib. X, c. 6-15, montre combien il s'en éloigne. L'observation de Grotius est aussi fort jute : « Nullum potuit in christianismum induci dogma perniciosius quam hoc : hominem, qui credidit, aut qui regenatus est (nam hæc multis idem valent), posse prolabi in scelera et flagitia, sed accidere non posse ut propterea divino favore excidat aut damnationem incurrat. Hæc nemo veterum docuit, nemo docentem tulisset, nec aliud evidentius vidi argumentum detortæ ad privatos et malos sensus Scripturæ, quam in hoc negotio. » Cf. *Dœllinger*, l. cit., p. 517-23.

rente, ne peut, *par lui-même*, vouloir accomplir que le mal.

Dieu, d'apres Calvin, auteur primordial du bien et du mal, a, de toute éternité, rejeté une partie de ses créatures et les a destinées à des peines éternelles, pour manifester en elles sa justice. Pour avoir de justes motifs de haine et de punition, il a nécessité le premier homme à la chute par le péché, et a enveloppé toute la postérité d'Adam dans sa révolte. Il nécessite de même les réprouvés d'ajouter leurs propres péchés au péché originel; il leur enlève la capacité de reconnaître, la faculté de faire le bien; il les excite à la désobéissance, etc. Alors même que les réprouvés reçoivent les sacrements, ils n'ont pas plus la vraie foi que la grâce sanctifiante. La prédestination est « ce conseil » éternel de Dieu, par lequel il a résolu en lui-même ce qui » sera de chaque homme; car tous ne sont pas créés pour » le même sort. Aux uns est réservée la vie éternelle, aux » autres une éternelle damnation. Selon donc que chacun » a été créé pour l'une ou pour l'autre, nous disons qu'il a » été prédestiné à la vie ou à la mort (1). »

Dans la doctrine de la justification imputative, Calvin va encore plus loin que Luther. Il prétend que le croyant est non-seulement parfaitement assuré de sa justification, mais encore de son salut éternel. Quant aux sacrements, il diffère de Luther, en ce qu'il prétend que la grâce sanctifiante est absolument séparée du sacrement, signe sensible, mais non toujours efficace. Et pour ce qui concerne la Cène et la présence du Christ dans l'Eucharistie, son langage est équivoque et obscur, et l'on croirait parfois qu'il parle d'une vraie manducation du corps et du sang du Christ, et que, selon lui, la réception du corps du Christ

(1) Calvin fait le commentaire suivant sur l'Epître aux Romains, IX, 18 : « Nam res externæ, quæ ad excæcationem reproborum faciunt, illius iræ (Dei) sunt instrumenta. *Satan* autem ipse, qui intus efficaciter agit, ita est ejus minister, ut *nonnisi ejus imperio* agat. Corruit ergo frivolum illud effugium quod de præscientia scholastici habent. Neque enim præviderі ruinam impiorum a Domino Paulus tradit, sed ejus consilio et voluntate ordinari. » Il trouve même un exemple pour justifier sa doctrine : « Absalon incesto coitu patris torum polluens detestabile scelus perpetrat : *Deus tamen hoc opus suum esse pronuntiat*, etc. »

est indépendante de la foi, et que les indignes le reçoivent aussi. Toujours est-il que sa doctrine est beaucoup moins superficielle et moins désolante que celle de Zwingle. Mécontent de l'interprétation du curé de Zurich, d'après lequel le corps du Christ n'est présent dans la Cène que par et pour la pensée, et la Cène n'est qu'une simple commémoration de la mort du Christ, Calvin prétendait, contrairement il est vrai au dogme de la Transsubstantiation, que le pain et le vin restent ce qu'ils sont, et ne deviennent pas le corps du Christ, qui n'est présent qu'au ciel ; mais qu'au moment de la communion il découle dans l'âme du fidèle, et en vertu de sa foi, une vertu divine émanée du corps du Christ qui est dans le ciel. Ainsi, à côté de l'élément sensible, il admettait un aliment divin, qui néanmoins n'était accordé qu'aux prédestinés. Enfin, en ce qui concerne l'Église, Calvin s'accordait avec Luther à défigurer son histoire et à mettre un abîme entre les Ier et XVIe siècles. Mais il s'écarte des opinions du docteur de Wittenberg, en enseignant d'une manière plus nette la nécessité d'un ministère ecclésiastique (pasteurs, anciens, diacres), auquel il faut être véritablement appelé de Dieu, nul ne pouvant prêcher et administrer les sacrements sans cette vocation, que consacre et confère la voix de la communauté. C'est pourquoi l'ordination a une plus grande importance dans le système de Calvin que dans celui de Luther, qui la consacre avec l'investiture du pouvoir temporel. Calvin cherche aussi à attribuer à l'Église une plus grande indépendance vis-à-vis de l'État que Luther et Zwingle. Son principe est : *Ecclesia est sui juris*, mais il ne l'applique que par moment. Enfin, les communautés calvinistes devant être strictement organisées en petites républiques indépendantes les unes des autres, pour établir et conserver entre elles un lien commun, Calvin eut recours aux synodes, qui sont beaucoup plus nombreux et jouent un plus grand rôle chez les calvinistes que chez les luthériens. Malgré la rigueur exclusive de ses opinions et de son caractère inflexible, Calvin se montra conciliant au moment où l'union des Suisses lui parut nécessaire, et dans sa conférence avec Bullinger (*consensus tigurinus*, 1549), il s'exprima comme Zwingle, en tenant pour absurdes les opinions luthé-

riennes aussi bien que celles des catholiques (1). Enfin Calvin, comme Zwingle, se montre le constant ennemi des formes, l'ardent destructeur de toute cérémonie extérieure, le détracteur amer de tout ce qui embellit le culte, élève l'esprit et nourrit le sentiment.

(1) « Non minus absurdum judicamus Christum *sub* pane locare vel *cum* pane copulare, quam panem *transsubstantiare* in corpus ejus. »



CHAPITRE II

PROPAGATION DU PROTESTANTISME EN EUROPE.

§ 323. — *Le protestantisme en Prusse.*

Dœllinger, l. cit., p. 481-691, est jusqu'ici celui qui a su traiter le plus à fond cette partie, parmi tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de l'Eglise. la chron. pruss. de Simon Crunau (dominic. à Dantzig), témoin oculaire. Source principale. Cf. Dict. ecclés. de Frib., t. VIII, p. 679.

Le margrave Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique [1511], appartint de bonne heure à la ligue protestante. La prusse occidentale était polonaise depuis 1466; les autres parties de la Prusse formaient un fief polonais. Sollicité de divers côtés, Albert refusa de reconnaître la suzeraineté du roi Sigismond, qui l'attaqua en 1519. Albert, privé des secours promis, fut obligé de se soumettre, et, grâce à l'intervention de l'empereur, obtint, à Cracovie, un armistice de quatre ans [7 avril 1521]. Le pape était aussi intervenu pour réconcilier les deux partis (1); mais Albert n'avait pas renoncé à son projet d'indépendance. En 1522, il partit pour l'Allemagne, accompagné de l'évêque de Poméranie, Jacques de Dobeneck. et de l'évêque de Samogitie, Jean de Polenz, qui semblaient tous deux favorables aux nouveautés religieuses. La diète de Nuremberg lui refusa les secours qu'il demandait [1522]; mais il prit plaisir à entendre Osiander, goûta les doctrines nouvelles, et reçut, à son tour, et dans cette disposition d'esprit, de Luther et de Mélanchthon, le conseil d'abolir

(1) Cf. *Petri Bembi* Epist. Leonis X, nomine scriptæ. lib. I, ep. 22; lib. II, ep. 21.

ce qu'ils appelaient la folle et absurde règle de l'Ordre, de se marier, et de faire de la Prusse une principauté séculière. L'avis fut goûté. Albert demanda des prédicateurs protestants, et fit installer, dès cette année même, à Kœnigsberg, Jean Brissmann et Pierre Amandus, tous deux luthériens. L'évêque de Samogitie, et bientôt après celui de Poméranie, se déclarèrent publiquement pour le luthéranisme [1424], en faveur duquel travaillait, avec une activité toute particulière, le conseiller d'Albert, Frédéric de Heideck. A l'expiration de l'armistice, Albert réussit à conclure à Cracovie [1525], avec le roi Sigismond, un traité de paix qui, en maintenant la suzeraineté de la Pologne, assurait à Albert l'hérédité de la partie orientale inférieure de la Prusse.

Quand il en fit part aux États provinciaux, ceux-ci, fatigués de leurs longs démêlés avec la Pologne, montrèrent une vive joie, et l'évêque de Samogitie, répondant en leur nom, transmit l'administration temporelle de son évêché au prince régnant, parce que, disait-il, les évêques ont reçu la mission de prêcher, et non celle de régner. Le commandeur de Memel résista seul quelque temps à cette transformation. Aussitôt on organisa l'église nouvelle ; un rituel en langue polonaise fut introduit [1526], et Jean Séclusianus, prédicateur des doctrines nouvelles, établi à Kœnigsberg. Le duc Albert annonça sa renonciation à l'ordre Teutonique et à l'Église catholique par l'acte solennel de son mariage avec Dorothée, fille du roi de Danemark [1526], acte qu'il chercha à justifier dans une apologie de sa conduite, pleine d'un grossier mépris pour l'Église. Le pape protesta, et provoqua l'empereur à sévir contre cette apostasie criminelle. Mais l'empereur mit en vain Albert au ban de l'Empire ; les membres de l'ordre, privés de leurs droits, eurent beau protester : la conduite extraordinaire du roi Sigismond annula leurs efforts. Albert adopta la confession d'Augsbourg [1530], et, pour avoir une pépinière luthérienne, fonda l'université de Kœnigsberg. Le roi de Pologne lui donna la sanction qu'elle ne pouvait plus obtenir de l'empereur ni du pape. Elle devint, peu de temps après, le théâtre des discussions théologiques d'Osiander. Albert, se fondant sur le principe subversif de toute liberté de

conscience : *Cujus regio, illius religio,* força les sujets de ses États à abandonner l'Église qui les avait jadis arrachés à l'ignorance et à la barbarie, et, à la mort de ce prince, le luthéranisme avait pris solidement racine en Prusse [1568].

§ 324. — *Le protestantisme en Silésie* (1).

Buckisch (secrétaire de l'administration royale à Brieg, conseiller et historiographe impérial), Actes de la religion en Silésie, 7 vol. in-fol., malheureusement encore en manuscrit. *Fibiger* (écolâtre et prélat de Saint-Mathieu de Breslau) y a puisé son : Luthéranisme en Silésie et persécutions qui en résultèrent pour l'Eglise romaine. Breslau, 1712-33, 3 parties. *Gœrlich*, les Prémontrés et leur abbaye de Saint-Vincent de Breslau. Breslau, 1836-42, 2 vol. *Bach*, Histoire ecclésiastique et authentique du comté de Glatz Breslau, 1841. *Buchmann*, l'Antimosler, ou Tentative d'une juste appréciation de la Silésie protestante sous la domination autrichienne. Spire, 1843. *Hensel*, Hist. de l'Eglise protestante en Silésie. Leipzig et Liegnitz. 1764. *Rosenberg*, Hist. de la réforme silés. Breslau, 1767. *Fuchs*, Hist. de la réforme à Neisse. Breslau, 1775. Cf. A. *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 91-96 ; t. V. p. 238-56 sq. et 422 sq. ; t. VI, p. 140-44 et 220-85 (1). *Dœllinger*, la Réformation, t. I, p. 226-273.

La Silésie resta unie à la Pologne jusqu'en 1163. A cette époque, elle fut régie par des ducs indépendants. Jean, roi de Bohême, sut si bien profiter des dissensions intérieures du pays, en les dirigeant, que, dès 1335 (les duchés de Jauer, de Schweidnitz et les possessions de l'évêché exceptés), toute la Silésie reconnut la souveraineté de la Bohême. Peu de temps après [1342], l'évêque et les ducs de Schweidnitz et de Jauer [1392] imitèrent cet exemple. Au temps des mouvements religieux des luthériens, les Bohêmes, ayant perdu leur jeune roi, Louis II, à la bataille de Mohacz livrée contre les Turcs [1526], élurent roi de Bohême et de Hongrie l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint.

(1) Il n'existe nulle part des document aussi complets sur l'extension du luthéranisme que dans la Silésie. Il y aurait donc un intérêt tout particulier dans un travail complet sur cette matière, et la position qu'ont prise les protestants silésiens de nos temps est un stimulant de plus pour les catholiques.

La décadence de la vie religieuse et ecclésiastique, si marquée, au XVe siècle, dans une grande partie des États de l'Europe, et qui était due surtout à la dépravation du clergé et à l'esprit mondain des évêques, s'était fait vivement sentir en Silésie (1). Le voisinage et l'alliance de la Bohême, fortement travaillée par les Hussites, ne pouvaient rester stériles pour la Silésie. Ainsi préparée aux agitations religieuses, la Silésie embrassa des premières le luthéranisme, et avec d'autant plus d'empressement que la réforme luthérienne séduisait d'abord, par sa nature même, les princes, les laïques et les ecclésiastiques sensuels et voluptueux. Ce fut partout ce qui ouvrit un facile accès et prêta un puissant appui aux doctrines des réformateurs. Le clergé de Silésie donna l'exemple de l'apostasie (2) ; l'évêque Jean V [1506-1520] oublia tellement son devoir et sa mission, qu'il fut des premiers à entretenir une déplorable correspondance avec Mélanchthon et Luther, qui lui accorda ce triste éloge : « Avec dix évêques comme Jean, l'Évangile » se propagerait rapidement en Allemagne. »

Ce fut le moine augustin Melchior Hoffmann [1518] qui le premier, dit-on, répandit les semences du luthéranisme dans les possessions du baron de Zédlitz, au duché de Jauer. Il trouva bientôt un collègue, à Freistadt, dans la personne de Jean de Reichenberg, ami de Mélanchthon. Mais ce qui détermina les progrès du luthéranisme en Silésie, ce fut la conduite de la capitale de la province, Bres-

(1) Cf. t. II, § 287.

(2) Cf. l. cit., P. I, ch 12, p. 84-85. Le cardinal-évêque Hosius reconnaît et confesse, en toute sincérité, la mauvaise conduite du clergé de ces temps, qui attira sur ce corps non-seulement le mépris, la perte de ses biens, de ses libertés et de sa juridiction, mais qui fut la principale cause ou tout au moins l'occasion de la perte du petit troupeau confié à ses soins et le fit sortir du bercail de l'Eglise romaine. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans une lettre à l'archevêque de Gnesen : « Ce sont nos propres péchés qu'il faut accuser, si nous voyons des gens qui nous sont alliés de si près s'entendre pour nous enlever nos droits, nos priviléges, nos libertés et nos biens; car ils remarquent que nous nous éloignons extrêmement des devoirs de notre charge, songeant, en véritable avares, à amasser des richesses, n'ayant du prêtre que le nom, mais, en réalité, étant charnels et mondains au suprême degré. » Cf. aussi *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 93 sq.

lau, dont le conseil municipal se déclara de bonne heure ouvertement pour la doctrine luthérienne. A la suite d'un conflit avec le chapitre de la cathédrale, le conseil chassa [1521] les vicaires de l'église paroissiale de Saint-Marie-Madeleine et y fit prêcher des prédicateurs luthériens. On permit à la populace [1522] de se moquer impunément, en plein marché, des mystères de l'Église, d'en parodier les cérémonies, de porter dérisoirement le costume des moines, des prêtres, des religieuses. Le conseil chassa même les Bernardins de leur couvent, et s'empara bientôt d'autres biens ecclésiastiques. Le roi Louis en ordonna, il est vrai, la restitution ; mais l'imminence des dangers dont les Turcs menaçaient le royaume rendit son décret illusoire et annula les efforts (1) que le pape Adrien VI [*ep. die* 23 *Julii* 1523], l'évêque Jacques de Salza [1520-39] et le roi de Pologne Sigismond firent pour maintenir l'Église catholique. Le magistrat, enhardi, chassa le digne maître Joachim Zieris, institué par l'évêque dans Sainte-Marie-Madeleine, et appela à sa place, comme prédicateur de la cathédrale de Breslau, le docteur Hess [1523], qui venait d'annoncer la doctrine luthérienne du haut de la chaire de Nuremberg, sa ville natale. En même temps le conseil cita les chapelains de Sainte-Élisabeth et de Sainte-Marie Magdeleine à comparaître devant lui, et leur déclara sérieusement que, désormais, ils n'avaient plus d'autre supérieur à reconnaître que le docteur Hesse, et qu'ils eussent à laisser de côté toutes les doctrines humaines et les vaines interprétations des Pères [1524]. Et dans ce clergé lâche et indigne de sa haute mission, il n'y eut que le prieur de Saint-Albert, le docteur Sporn, qui osa s'opposer à ces exigences et déclarer que c'était à l'évêque, et non au magistrat, à indiquer la manière dont devait se prêcher l'Évangile. Sporn fut chassé de la ville (2). L'évêque intervint, s'opposa à l'installation du docteur Hess, engagea une vive polémique à ce sujet (3), mais n'eut pas en somme la tenue sérieuse et ferme qui convenait à un évêque. Aussi le conseil continua

(1) *Fibiger*, P. I, ch. 5-11, p. 32-77.

(2) Voir les détails dans *Fibiger*, P. I, ch. 11 et 12; ch. 15, p. 131.

(3) Les luthériens disaient de Hess : « Hesse, Dei verbum puris e fontibus offers! » A quoi les catholiques répliquaient : « Schismati-

ses violences, détruisit de fond en comble le superbe couvent des Prémontrés sur le mont Elbing [1529] (1), et fit enlever aux églises leurs riches ornements et leurs pierres précieuses. Les ducs de Silésie et Frédéric II de Liegnitz et de Brieg surtout imitèrent l'exemple de Breslau (2). Frédéric appela du voisinage des prédicateurs luthériens [1524] qui furent placés à Goldsberg et à Liegnitz, et l'ordre fut donné, de la part du duc, de prêcher à l'avenir « évangéliquement. » De l'accomplissement fidèle de cet ordre devait dépendre l'abolition des impôts prélevés par le clergé sur le peuple. On chassa du pays, avec ses frères d'ordre, le Père Antoine, Carme déchaussé, qui continuait à prêcher le dogme catholique. A Grossglogau, les soi-disant évangélistes exercèrent les plus brutales violences contre les catholiques et leurs églises. Ces tristes scènes se renouvelèrent à Schweidnitz et dans les autres parties du pays, et bientôt le luthéranisme triompha dans toute la province.

Le roi Ferdinand 1er [1526-64] était, il est vrai, sincèrement dévoué à la cause catholique, et son caractère énergique promettait un solide appui à l'Église; mais son autorité, toute nouvelle, était trop faible encore pour s'opposer efficacement à l'introduction des doctrines luthériennes. et son activité était malheureusement trop attirée du côté des Turcs. Quant aux évêques, qui devaient être les vraies colonnes de l'Église, et dont l'influence devrait être d'autant plus prépondérante, que, depuis 1526, ils jouissaient d'une puissance politique plus grande qu'auparavant, impliqués qu'ils étaient, par là même, dans les affaires du siècle, participant à son esprit et à ses passions, ou ils ne portaient point dans leurs fonctions sacrées le sérieux nécessaire à une époque si critique, ou, qui pis est, ils étaient secrètement favorables à la réforme luthérienne, et se seraient volontiers prononcés dans ce sens, s'ils n'avaient craint de perdre par là des revenus considérables (3). Le clergé des

cus cæcusque petens castra hæresis Hessus. » Voyez *Fibiger*, P. I, p. 83.

(1) *Gœrlich*, Hist. des Prémontrés, P. I, p. 151 sq.

(2) *Fibiger*, P. I, ch. 14, p. 118 sq.

(3) *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 93 sq.

paroisses, en général ou tiède ou corrompu, ne trouvant plus dans ses supérieurs des modèles ou des appuis pour l'accomplissement des devoirs sacerdotaux, était peu disposé à résister aux violentes injonctions des ducs et des magistrats. Il en résultait, par exemple, que, parmi le clergé réuni dans le cercle de Brieg, Ohlau, Strehlen et Nimptsch, il ne se rencontra que trois prêtres dignes de ce nom, de Sénitz, Colo et Kupferschmidt, qui préférèrent l'exil à l'apostasie, en refusant de se rendre aux ordres de Frédéric.

Il s'éleva bientôt des dissensions parmi les luthériens de la Silésie, comme partout ailleurs, et plus particulièrement sur la doctrine de la justification et de l'Eucharistie (1). Gaspard Schwenkenfeld, conseiller du duc Frédéric II et chanoine de Liegnitz, esprit vigoureux, habile et méthodique, en fut le principal champion.

§ 325. — *Le protestantisme en Pologne.* Cf. § 182.

M. Lubieniecki, Hist. reformationis Polonicæ. Friest., 1865. *Friese*, Documents pour servir à l'histoire de la réforme en Pologne et en Lithuanie, P. II, t. I et II. Breslau, 1786. Vicissitudes de la réforme en Pologne. Hamb., 1768-70, 3 part. *Ostrowski*, l. cit., t. III. *Lochner*, Facta et rationes earum familiar. christian. in Polonia quæ ab Eccl. cathol. alienæ fuerunt usque ad cons. Sendom. tempora (Acta Soc. Jablonovianæ nova. Leipzig. 1832, t. IV, fasc. 2). *C.-V. Krasinski*, Historical sketch of the rise, progress and decline of the reformation in Poland. Vol. I. Lond., 1838. *Lukaszewicz*, Essai sur l'hist. des dissidents dans la ville de Posen et dans la Grande-Pologne, pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles. *Vincent de Balitzski*. Darmst., 1843. Jura et libert. dissidentium in regno Poloniæ. Berol., 1707, in-fol.

Quoique le terrain de la Pologne eût, en quelque sorte, été préparé pour l'œuvre de la réforme par les émigrations des Hussites et des Frères moraves, elle rencontra dans sa marche de graves difficultés. Le roi Sigismond I[er] [1501-48] était, en effet, sincèrement dévoué à l'Église catholique, et il s'efforça de tout son pouvoir de repousser l'in-

(1) Cf. *Fibiger*, P. I, ch. 15. Les mauvais fruits du luthéranisme parurent surtout dans les moines apostats; car, comme dit le proverbe, « Corruptio optimi pessima. »

vasion du protestantisme dans la Pologne, qui, dès lors, avait le sentiment profond et vrai de la catholicité (1). Il prit de sérieuse mesures dès qu'il s'aperçut qu'ici, comme ailleurs, des jeunes gens, après avoir étudié à Wittenberg, en avaient rapporté et répandu quelques traités de Luther. La diète de Thorn [1520] décida que personne ne pouvait garder en sa possession les œuvres de Luther. On établit une commission chargée de la recherche des livres hérétiques. Jean Laski, archevêque de Gnesen [† 1521], André Krzycki, chancelier de la reine Bona, et plus tard évêque de Przemysl [1524], énergiquement secondé par Sigismond (2), se montrèrent parmi les plus zélés défenseurs de

(1) Dans l'Agenda secundum rubricam ecclesiast. metropol. Gnesn, edit. 1503, Cracoviæ, employé longtemps avant que Luther vécût, on disait en s'adressant à l'enfant nouvellement baptisé : « Reçois la foi de l'Evangile divin. Sois par tes mœurs un temple de l'Esprit divin. Puisque tu es maintenant entré dans l'Eglise de Dieu, reconnais avec joie que tu as échappé aux embûches de la mort. Foule aux pieds les idoles et jette loin de toi les images taillées. Honore le Père, Dieu tout-puissant, et son Fils, Jésus-Christ qui vit et règne avec lui, ainsi que le Saint-Esprit, dans l'éternité. Ainsi soit-il. » On disait encore au mourant : « Crois-tu que tu ne peux devenir bienheureux ou entrer dans la vie éternelle que par les mérites de la Passion de ton Sauveur Jésus-Christ? — Oui ! — Mets donc toute ton espérance, toute ta confiance en cette Passion amère et en cette mort du Christ. Donne-toi tout entier à cette mort, n'aie aucun doute, aucune hésitation sur la miséricorde divine : il ne faut t'appuyer sur aucune autre chose. Il faut te couvrir uniquement de la mort du Christ, t'en envelopper, t'y réfugier. Puis, si le Seigneur Dieu veut te juger, dis-lui : « Seigneur, entre moi et ton jugement, je place la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je t'offre ses mérites au lieu des miens que je n'ai pas et que je ne saurais avoir. »

(2) Il faut surtout consulter les statuts diocésains et la plus ancienne collection publiée par *Joh. Laski*; la deuxième, par *Stanisl. Karlowski*, toutes deux éditées et mises en ordre par Wezyk. Crac., 1630; le concile de Pétrikau sous Maciejowski, 1607. Crac., 1630; le concile de Pétrikau sous Gembicki, 1621. Crac., 1624; le concile de Pétrikau sous Wezyk, 1628. Crac., 1631; le concile de Varsovie sous Wezyk, 1628. Crac., 1631 ; le concile de Varsovie sous Wezyk, 1630. Crac., 1630; le synode de Varsovie sous Lubienski, 1643. Vars., 1646. — Constitut. et decreta synodi diœcesæna Plocensis sub A.-S. Zaluski, Poltaviæ 1733 celebratæ, Varsoviæ, 1735. Constitut. et decreta synodi diœces. Posnan. an. 1642, sub episc. Szoldrzki, sub Stanislao episc. 1689; 1738. Quelques autres ont été publiés dans l'Archivum teologiczne du chanoine Jabczynski, à Posen, en 1836 et 1837; il en

la foi catholique. Leurs efforts ne purent empêcher le protestantisme d'être propagé d'abord dans l'université de Cracovie par Martin Glosso ; ensuite à Posen, par Jean Seclusianus, qui, le premier, fit achever l'impression d'une traduction polonaise complète du Nouveau Testament [1551-52] (1) ; à Dantzig, par le moine Jacob Knade [1518], dont les prédications portèrent les bourgeois à demander la permission formelle d'être instruits d'après les nouveaux principes [1525]. Knade fut, il est vrai, obligé de fuir ; mais il fut bientôt remplacé par des hommes qui partageaient ses opinions. Quelques luthériens, les plus ardents, furent mis à mort ; d'autres reçurent l'ordre de quitter la ville dans le délai de quinze jours ; vingt-quatre heures seulement furent accordées aux moines, et aux religieuses mariés. Toutes ces mesures ne firent qu'exaspérer les habitants, qui se prononcèrent avec une telle frénésie pour les nouvelles doctrines, que le roi, de peur de perdre la ville, fut obligé d'agir avec plus de prudence. De Dantzig, le luthéranisme se répandit à Thorn et à Elbing. Le synode de Pétrikau, pour prévenir la propagation de l'erreur dans le pays, fit rechercher les partisans de Luther, et prendre toutes sortes de mesures contre les fauteurs de l'hérésie. Ainsi, quiconque aurait étudié à Wittenberg [1534] ne pourrait remplir de fonction publique en Pologne.

Malgré cette vigoureuse résistance, à la mort de Sigismond Ier, le protestantisme s'était répandu dans beaucoup de parties de la Pologne, sous le patronage des nobles et des prétendus libres penseurs ; sous le successeur de Sigismond, Auguste II [1548-72], une troupe de Frères bohémiens, chassée par le roi Ferdinand, arriva en Pologne. On ne les y toléra point, et ils furent contraints de se diriger vers Marienwerder. Cependant le nouveau roi se mon-

a été de même pour le diocèse de Cracovie et pour les autres diocèses polonais.

(1) Nous disons *fit achever l'impression*, car déjà, dans le XIVe siècle, les auteurs mentionnent des traductions polonaises du Psautier et de la plus grande partie des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cf. surtout *le Long*, Bibliotheca sacra in binos syllabos distincta, etc. Paris., 1823, in-fol., sectio III. Biblia Polonica, p. 439 sq.

trant moins décidé contre la nouvelle doctrine, la Pologne devint le rendez-vous de presque toutes les sectes : bohêmes, luthériens, unitaires (sociniens), venus de Suisse et d'Italie, réformés, parmi lesquels se distinguaient le confesseur de la reine Bona, le Franciscain Lismanin, et Jean de Lasko, qui avait joué un rôle en Angleterre. Le prince Radzivill, de la Lithuanie, dévoué à la secte des réformés, fit, à l'instar des luthériens, que les catholiques avaient imités [depuis 1556] (1), traduire la Bible, dans le sens de la secte, en langue polonaise [1563].

Dès 1555, un concile national polonais, formé des délégués des provinces, s'était réuni à Pétrikau sous la présidence du roi, et avait résolu de prendre l'avis des évêques catholiques et des théologiens protestants, de convoquer Mélanchthon, Lasko, Calvin et de Bèze, et de formuler un symbole (2). Le roi sanctionna ces résolutions étranges, et pria le pape Paul IV d'autoriser la messe en langue polonaise, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, la convocation d'un concile national et l'abolition des annates. Cette demande, comme on devait s'y attendre, fut rejetée. Le danger pour l'Église devenait de plus en plus grave ; car la noblesse polonaise, fort libre dans ses opinions, et toute protestante dans ses dispositions, exerçait une domination presque absolue sur ses vassaux, même sous le rapport religieux ; mais les vives luttes qui éclatèrent entre les divers partis religieux firent une impression défavorable sur le pays, et montrèrent clairement aux gens raisonnables que, par le protestantisme, l'unité de la nationalité polonaise serait brisée et le royaume menacé dans son existence. Pour prévenir ce danger, les partis religieux, non moins différents entre eux qu'opposés à l'É-

(1) Le Nouveau Testament fut publié par les catholiques d'abord en 1556 à Cracovie chez Scharfenberger; puis la traduction, complétée (par Jean Leopolita?) à Cracovie, en 1561. La traduction du jésuite *Wujeck* parut de 1593-99, accompagnée du texte hébreu et grec, et de commentaires pour l'entente des passages difficiles et pour défendre la foi universelle contre les hérétiques. Cf. Essai sur l'hist. ecclésiastique et politique de la Pologne, P. II, Dantzig, 1761, où on a traité la question des Bibles luthériennes et réformées,

(2) *Lukaszewicz*, Histoire de l'église réformée en Lithuanie. Leipzig, 1848. 1 vol.

glise catholique, se réunirent dans un synode à Sendomir [1570], et signèrent un symbole formulé de la manière la plus générale et la plus vague (1). Fortifiés par leur union, ils parvinrent, pendant l'interrègne qui suivit la mort de Sigismond-Auguste, à conclure la paix religieuse de Varsovie [1573, *pax dissidentium*], d'après laquelle catholiques et dissidents devaient rester perpétuellement en paix et jouir des mêmes droits civils. Le nouveau roi élu, Henri de Valois, dut jurer le maintien de cette paix. Son retour en France fit élire le prince de Transylvanie, Étienne Bathory [1575-86], qui, en rapport avec les théologiens catholiques instruits, se montra plus zélé pour les intérêts de la foi, sans cependant se prononcer d'une manière vigoureuse et décisive, car il ne pouvait refuser la liberté de conscience et de culte, secrètement accordée par Sigismond-Auguste aux villes de Dantzig, Thorn et Elbing, depuis longtemps favorables au protestantisme [1557[. Mais l'Église fut bien plus éprouvée et plus menacée encore lorsque Jacques Uchanski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, osa lui-même publiquement favoriser l'hérésie, et préparer avec Rome une rupture plus dangereuse que jamais en ce moment, et qui rendait très-difficile la position du légat Lippomani [depuis 1556] et de Commendon. Mais Sigismond III [1587-1632], roi de Pologne et en même temps héritier de la couronne de Suède, releva les espérances de l'Église, fortifia le parti catholique parmi la noblesse, et commença une vigoureuse réaction contre les protestants. Dieu lui suscita d'ailleurs des aides puissants, dans la personne de prêtres éminents par leur foi, leur énergie et leur science, tels que l'évêque d'Ermland [† 1579], Stanislas Hosius (2), dont la vigoureuse résistance aux efforts de l'hérésie, la foi et la piétié surent raffermir les Polonais

(1) *Jablonski*, Hist. consensus Sendomiriensis, cui subjicitur ipse consensus. Berol., 1731, in-4.

(2) Stan. Hosii, cardin. major. pœnit. et episcopi Varm. vita. auct. *Stan. Rescio.* Romæ, 1687. Son principal ouvrage est : Confessio fidei, veræ christ. catholicæque doctrinæ solida propugnatio contra Brentium [1557]. Cf. *Thom. Treteri*, cust. canonici Varm. De episcopatu et episcopis Eccles. Varm., opus posthum. Cracov., 1685. Constitut. Synodales diœc. Varm. Brunsb.; 1612, in-4.

dans la croyance de leurs pères, et lui valurent une telle considération dans l'Église universelle, qu'il eut l'honneur de présider pendant quelque temps, en sa qualité de cardinal, le concile de Trente, dont il devint une des principales lumières. Ses écrits polémiques appartiennent aux meilleurs travaux de l'époque ; et le lycée Hosien de Braunsberg rappelle encore aujourd'hui ses nobles vertus et son zèle apostolique. Tel fut encore Stanislas Karnkowski [† 1603], archevêque de Gnesen et primat de Pologne (1), qui écrivit, avec une noble liberté, à Sigismond-Auguste : « Efforce-toi surtout, à l'exemple de ton père et de tes » pieux ancêtres, de conserver intacte dans ton royaume, » aussi bien que dans ton cœur, la vieille foi, l'antique re- » ligion catholique. » Ces hommes furent eux-mêmes heureusement secondés par les Jésuites, dont l'ordre s'était rapidement et solidement établi en Pologne et possédait déjà un assez grand nombre de colléges. Parmi les Jésuites polonais, l'un des plus actifs et des plus méritants dans la lutte contre le protestantisme fut Jacques Wijeck (*Vangroviecensis*). Après avoir fait de fortes études philologiques et scientifiques dans les universités de Cracovie et de Vienne, et avoir appris les mathématiques à Rome, il était entré dans l'ordre des Jésuites [1565], et déploya un rare zèle comme écrivain et prédicateur, dans les colléges de Posen, de Clausenbourg et de Cracovie (2). Il traduisit, sous le patronage spécial de l'archevêque Stanislas Karnkowski, la Bible en langue polonaise, et eut un tel succès, qu'aujourd'hui encore sa traduction est la seule que l'Église catholique de Pologne approuve [† 27 juillet 1597]. Ces travaux furent partagés par trois autres religieux, dont l'un, le Père Pierre Skarga, Jésuite [1612] (3), théologien

(1) Outre ses statuts diocésains et ses efforts en faveur d'une traduction du catéchisme romain en langue vulgaire, on estime encore ses sermons sur l'Eucharistie, Cracovie, 1602, et sur le Messie, 1597.

(2) Potilla major et minor (en polonais). De missa et Deitate Verbi divini contra consens. Sendom. Vita et doctrina Salvator. ex quatuor Evangel. De Eccles. cath. Hymni.

(3) Sermons, nouv. édit. Leipzig. 1843. Extraits de Baronius Rocznedzieje Koscielne, etc. Cracov., 1603, in-fol., continués de 1198-1645, par *Kwiatkiewicz*. Kalisch, 1695, in-fol. — Vies des saints;

d'un esprit clair et méthodique, d'une pensée forte, d'une érudition solide, orateur adroit, éloquent et vigoureux, est resté le plus grand prédicateur de la Pologne ; dont l'autre, le savant Dominicain Fabien Birkowski (1), successeur de Skarga comme prédicateur à Cracovie, a laissé de nombreux sermons pour les fêtes et dimanches, qui sont encore cités comme des modèles de mouvement oratoire [† 1636]; le troisième enfin, Martin Bialobrzeski (2), abbé du couvent de Mogilno et évêque suffragant de Cracovie, devint, par ses homélies imitées de saint Chrysostôme, l'orateur populaire de la Pologne, et sut, par un grand catéchisme, rédigé avec une profonde habileté, encourager le clergé dans l'enseignement si fructueux de la jeunesse [† 1585].

Les protestants, qui furent cependant accueillis en Pologne avec une rare générosité, et qui, excités par leurs théologiens et des princes étrangers, se conduisirent souvent avec la hauteur d'un parti victorieux, ont dépeint sous le jour le plus odieux, et comme des cruautés inouïes, les mesures sévères ordonnées par Sigismond II, et les procédés parfois âpres des Jésuites. Aussi la division entre les catholiques finit-elle par être complète. Vladislas IV [1632-48], un des meilleurs princes de son siècle, s'en plaignit avec la douleur d'un père attristé par la désunion de sa famille. En vain il appela les Polonais à l'union dans la conférence religieuse de Thorn [1644]; sa voix fut méconnue, et ne put détourner de la Pologne les malheurs qu'il pressentait.

§ 326. — *Le protestantime en Livonie, Courlande, Hongrie et Transylvanie.*

La Livonie s'était détachée de l'ordre Teutonique, sous le grand maître Walter de Plessemberg [1521]. Walter,

de la réunion de l'Eglise latine et de la grecque; Libb. III dissertation. de Eucharistia.

(1) Sermons pour les dimanches et les fêtes, en deux séries, 1620 et 1628.

(2) Postilla orthodoxa, 1581, 2 vol., traduite peu après en allemand. Catech. Cracov., 1666, in-4 de 387 p. Ces deux ouvrages sont en polonais.

pour se soustraire également à l'autorité de l'archevêque de Riga, qui défendait les droits de sa charge ainsi que la foi elle-même, embrassa le protestantisme comme le moyen le plus efficace de soumettre l'archevêque et son clergé. Ainsi naquirent les communes protestantes de Riga [1523], Dorpat et Révél, qui s'unirent à la ligne de Smalkalde. Toute la Livonie enfin tomba au pouvoir du protestantisme, lorsque Guillaume, margrave de Brandebourg et frère du duc de Prusse, devint archevêque de Riga (1).

Ce fut le grand maître de l'ordre Teutonique, Gothard Kessler, qui introduisit le luthéranisme en Courlande, en se faisant déclarer duc de Courlande et de Sémigalle [1561], et en cédant à la Pologne la partie de la Livonie qui est en deça de la Duna, sous condition qu'on ne gênerait pas la libre pratique de la confession d'Augsbourg. La transformation s'opéra d'autant plus facilement que l'indigne évêque de Courlande, Jean de Mœnighausen, avait vendu son évêché au roi de Danemark pour 30,000 écus [1559], et s'était retiré en Allemagne, où il avait embrassé le protestantisme et pris une femme (2).

Le protestantisme arriva en Hongrie par les étudiants de Wittenberg (3). La diète de Pesth [1525] rendit, sur la demande du clergé catholique, des lois sévères contre les luthériens. Mais au milieu de la décadence des institutions de l'Église, il manquait au clergé la considération et l'autorité nécessaires pour défendre victorieusement le catholicisme. Les lois de la diète ne purent d'ailleurs être exécutées par suite de la mort du roi, tombé à Mohacz [1526], de l'approche des Turcs et des discordes civiles.

(1) *C.-L. Tetsch*, Hist. ecclés. de la Courlande. Riga, 1767-70, 3 part. On trouve un extrait dans les Nova Acta hist. ecclesiast., t. VIII, p. 649 sq.; t. X, p. 865, 1721, et dans les Acta hist. ecclesiast. nostri temp., t. II, p. 456 sq. 1711 sq.

(2) *A.-L. Schlœzer* et *Gebhardi*, Hist. de la Livonie, de la Lithuanie et de la Courlande. Halle, 1785, in-4.

(3) (*Lehmann*), Hist. diplomatica de statu relig. evangel. in Hung. 1710, in-fol. Hist. ecclesiast. reform. in Hungaria et Transylvania (aut *P.-C. Debreccen*), access. comm. locuplet. a *F.-A. Lampe*. Traj. ad Rhen., 1728. Memorabilia Augus. confess. in regno Hung. a Ferd. I ad Carol. VI, recens. *Joan. Ribini*. Posen., 1787-89, 2 vol. Cf. *Engelhardt*, Hist. ecclésiast., t. IV, p. 217.

Les démêlés survenus entre les deux rois Ferdinand d'Autriche et Jean de Zapolya, permirent aux nobles de saisir les biens des évêchés vacants, qu'ils gardèrent en passant au protestantisme, dont l'agent le plus actif était Mathias Devay. Celui-ci, de luthérien devenu zwinglien, en 1543, tint déjà en 1545 une espèce de synode de vingt-neuf prédicateurs à Erdœd, dans le comitat de Szatmar. Au synode d'Épéries, dans la haute Hongrie, les cinq villes royales et libres de Lentschau, Seben, Barfa, Épéries et Kaschau se déclarèrent pour la confession d'Augsbourg. En vain la diète de Presbourg [1548] rendit, au nom du roi et des États, un édit contre l'hérésie et pour le maintien de la vraie foi, le protestantisme, protégé par le nouveau palatin, Thomas Nadasdy [dep. 1544], continuait à faire des progrès, que ralentirent néanmoins les discussions soulevées ici, ainsi qu'ailleurs, parmi les sectaires eux-mêmes. Les uns passèrent de la confession d'Augsbourg aux opinions de Zwingle, les autres embrassèrent celles de Calvin. Le synode de Tarczal [1563] admit le symbole de Bèze et ordonna qu'on enseignât au peuple la doctrine de Calvin sur la grâce. Bientôt le calvinisme prédomina en Hongrie, et ses partisans traitèrent, au synode de Czenger, les luthériens d'hommes charnels et stupides, enseignant une communion sanglante et cruelle, tandis que, de leur côté, les luthériens déclarèrent, au synode de Bartfa [1594], que la solution de toute discussion théologique devait être tirée des écrits de Luther. Les défenseurs de la foi catholique, qui se signalèrent par leur vigoureuse résitance, furent le vertueux Nicolas Olahi, archevêque de Gran, et les Jésuites, établis depuis 1561 dans le collège de Tyrnau. Au synode de cette ville [10 avril 1560], on décréta la restitution de tous les biens ecclésiastiques tombés entre les mains des laïques. Malheureusement les actifs travaux des Jésuites furent interrompus par l'incendie de leur collège, qui leur fit abandonner, en 1567, la Hongrie, où ils ne revinrent qu'en 1586.

En Transylvanie, les nouvelles doctrines furent importées par des marchands de Hermannstadt, qui avaient été à Leipzig [1521], et furent publiquement annoncées par deux prédicateurs luthériens de Silésie. On donna aussitôt les

ordres les plus sévères contre les sectaires; on devait les exterminer par le fer et le feu. On n'en fit rien, et bientôt s'éleva à Hermannstadt une école luthérienne [1524], tandis que les nobles s'emparèrent des biens du clergé. Les protestants s'enhardirent davantage encore après la malheureuse bataille de Mohacz, qui eut pour la Transylvanie les mêmes résultats que pour la Hongrie, et la ville d'Hermannstadt chassa de son sein moines et papistes [1529]. A Cronstadt, Jean Honter prêchait avec succès et répandait de tous côtés les ouvrages de Luther. Bientôt la messe fut abolie dans une partie de la Transylvanie; on distribua la communion sous les deux espèces [1542], et le synode de Medwisch vit passer en masse à la confession d'Augsbourg la nation saxonne, convertie au XIIe siècle, par le roi Geysa, à la foi catholique. Les Madgyares s'étaient prononcés pour l'Église réformée, tandis que les Valaques restèrent unis au culte grec. En 1556, et durant la vacance du trône de Hongrie, la diète provinciale de Clausenbourg accorda pleine liberté religieuse. Le désordre arriva à son comble. Les Luthériens voulurent repousser les réformés; les unitariens accourus augmentèrent la mêlée, et obtinrent à leur tour [1571], de la diète provinciale de Maros-Vasarhely, l'égalité des droits accordés aux autres partis.

La première traduction complète de la Bible, d'après la Vulgate et Luther, parut en 1562, par les soins du prédicateur luthérien de Clausenbourg, Gaspard Heltai. Une autre traduction, faite d'après le texte original, parut en 1589; le prédicateur Gaspard Karoly, de Gœnz, en fut l'auteur; elle fut améliorée par le prédicateur réformé Abraham Molnar.

§ 327. — *Le protestantisme en Suède.*

Baaz, inventarium eccles. Sueco-Gothor. Lincop., 1642, in-4. *Messenius*, Scandia illustrata. Stockholmiæ, 1700, 8 vol. *Fr. Rühs*, Hist. de la Suède. Halle, 1805-14, 5 vol., surtout les t. I et II. *Aug. Theiner*, la Suède et ses rapports avec le Saint-Siége sous Jean III-Sigismond III et Charles IX, d'après des papiers d'État secrets. 2e part. Augsb., 1838-39. (La 2e partie renferme un recueil de pièces formant 350 pages.

La célèbre union de Calmar [1397], avait soumis les royaumes de Suède, Norwége et Danemark, si longtemps

divisés entre eux, à la domination des rois de Danemark, qui devaient être élus par les trois États à la fois. L'union, loin d'atteindre son but et de fondre les intérêts de ces peuples, entretint la jalousie parmi eux, nourrit et fit enfin éclater l'ancienne haine nationale. Il s'ensuivit de sanglantes luttes, qui affaiblirent l'autorité et la considération du trône, augmentèrent l'influence et les richesses de la noblesse et du clergé. Cependant la domination du clergé était douce et bienveillante, et la religion florissait parmi le peuple comme parmi les nobles et les ecclésiastiques. La Suède était sincèrement attachée au chef suprême de l'Église. Les solennités religieuses étaient des fêtes nationales; telles furent celles que les Suédois célébrèrent à Abo [1513], et à Linkœping [1520], lorsqu'on publia la canonisation de leurs compatriotes Hemming et Nicolas.

Politiquement ces peuples étaient moins heureux. La Suède, administrée par le grand et hardi Stenon Sture, le jeune, chercha à secouer le joug du Danemark; mais Sture, déjà en lutte avec le perfide archevêque d'Upsal, Trolle, fut battu par Christian II de Danemark [1519], qui, aussitôt après son couronnement par Trolle, ordonna le terrible massacre de Stockolm [8-10 novembre 1520], et nomma l'archevêque Trolle régent de la Suède. Parmi les victimes de ces fatales journées se trouvait le père de l'intrépide Gustave Erichsen, de la maison de Wasa, qui, jeune encore, avait été donné en otage à Christiern. Gustave parvint à s'enfuir du Danemark, fut reçu à Lubeck, y trouva assistance, se rendit de là en Suède, inspira à ses compatriotes le désir de libérer leur patrie, battit, à leur tête, les Danois, et fut, au milieu de l'enthousiasme général, nommé d'abord par le peuple administrateur de l'État et généralissime [1521], et, deux ans après, roi de Suède par la diète de Strengnæs [1523].

Gustave, pour éviter à sa patrie les agitations et les malheurs des monarchies électives, voulut faire de la Suède une monarchie héréditaire. La doctrine luthérienne, qu'il avait appris à connaître à Lubeck, devait lui en faciliter les moyens. Il se mit donc en hostilité ouverte avec l'épiscopat et la vieille noblesse, et créa une nouvelle église et une noblesse nouvelle. « Il ne se ferait point couronner, disait-

» il, avant d'avoir renversé l'épiscopat catholique et l'an-» cienne Église. » Ses actifs coopérateurs furent d'abord les frères Olaf et Laurent Péterson, tous deux formés à Wittenberg, et revenus en Suède en 1519. Le premier devint principal prédicateur à Stockholm, le second professeur à Upsal. Laurent Anderson, archidiacre de Strengnæs, partageant leurs vues et les ayant pris sous sa protection, fut nommé chancelier de Gustave Wasa. La résistance du peuple et du clergé fut vaincue par la violence : les évêques fidèles à leurs devoirs furent déposés, les Dominicains chassés.

Cependant Gustave, couvrant sa conduite d'un voile hypocrite aux yeux du légat du pape, Jean Magnus Gothus, continua de feindre un sincère attachement à l'Église catholique, dans plusieurs lettres adressées au pape Adrien VI. Cette duplicité ne pouvait rester longtemps cachée. Jean Braske, évêque de Linkœping, et Pierre Jacobson, évêque de Westeræs, jadis digne chancelier de Stenon Sture, avertirent hautement et hardiment le peuple du danger que courait la religion de ses pères. Aussitôt Gustave déclara Jacobson coupable de haute trahison, le dépouilla de sa dignité et de ses revenus, ainsi que le prévôt de sa cathédrale, Knut, qui avait sollicité en faveur de l'évêque. Gustave osait néanmoins encore écrire au pape : « Pour extir-» per aussi promptement que possible la dangereuse » doctrine des Hussites, qu'un moine augustin, nommé » Luther, répand de nouveau au détriment de la paix pu-» blique, nous défendons à tous et à chacun de nos sujets, » sous peine de perdre leurs biens, et même leur vie, de » répandre la doctrine de Luther, d'introduire ses écrits » dans nos États, de les acheter, de les vendre, de s'en » servir. »

Et, cependant, le roi ne favorisait qu'Olaf Péterson et les amis de ce prédicateur, qui, du haut de la chaire, ne cessait d'attaquer avec une violence extrême, les partisans de la vieille doctrine. Le peuple de Stockolm, indigné, le chassa à coup de pierres de l'église et de la ville. Le roi n'en fut pas découragé dans les mesures violentes par lesquelles il marchait vers son but. Il organisa, à Upsal, une discussion régulière entre Olaf Péterson et Pierre Galle, où

l'on soutint à peu près les mêmes propositions qu'à Leipzig. Olaf, ignorant, comme Luther, l'histoire de l'Église, interprétait l'Écriture d'une manière tout à fait arbitraire, et ce qu'il ne parvenait pas à ébranler ainsi devenait l'objet de ses injures et de ses blasphèmes. Gustave, s'appuyant sur la doctrine exposée par Luther dans son traité « de la con- » fiscation des biens ecclésiastiques, » se mit à l'œuvre et chargea de justifier son entreprise les professeurs de l'université d'Upsal, qui étaient déjà tous luthériens. Le peuple montra plus de sens pour la justice et vint en armes à Upsal défendre l'archevêque, qui protestait contre les violences des commissaires royaux. Le roi attira l'archevêque à la cour et lui fit rudement expier l'attachement du peuple. Tandis que, séduit par l'appât des libertés promises, le bas clergé gardait le silence, les vierges du couvent de Wadsténa résistèrent héroïquement aux violences et aux outrages dont elles furent l'objet. En vain Clément VII fit entendre sa voix douloureuse. On condamna à mort Magnus Knut, élu archevêque d'Upsal, et Pierre Jacobson, évêque de Westeræs, sous prétexte qu'ils étaient les moteurs des dispositions hostiles que manifestaient contre le roi les habitants des vallées. On plaça sur la tête de Jacobson une couronne de paille, sur celle de Knut une mitre d'écorce ; on les assit à rebours sur un cheval étique, on les promena dans cet attirail ignominieux à travers la ville, et, après leur exécution, on attacha leurs cadavres à la roue et on les livra aux oiseaux de proie [fév. 1527]. A la diète de Westerœs [1527], où les deux partis religieux, en présence, se disputaient avec acharnement, Gustave, avec la même hypocrisie, déclara qu'il ne pouvait régner dans de pareilles circonstances et qu'il allait abdiquer. La crainte de l'anarchie dans laquelle cette abdication devait replonger la Suède lui fit concéder la possession des évêchés, des couvents, des chapitres de cathédrale : on autorisa les nobles à réclamer les biens qui avaient été anciennement concédés par leurs ancêtres au clergé [depuis 1453], et l'on réduisit l'Église à la plus dure extrémité. Les évêques furent, en effet, tellement humiliés et opprimés que, malgré les avertissements de l'éloquent et hardi évêque de Linkœping, Braské, ils furent contraints de signer de leurs

propres mains que leurs prédécesseurs avaient abusé de leur haute dignité, de leur pouvoir et de leurs richesses, et excité le peuple contre l'État et le roi. Alors Gustave lâcha le grand mot, qu'il fallait en revenir à la parole pure de Dieu, telle que l'annonçaient les nouveaux docteurs. Aussitôt commença la réforme par une liturgie en langue nationale et par l'abolition du célibat. Ces préliminaires établis, la réforme s'accomplit complétement à l'assemblée d'Œrebro [1529]. Laurent Péterson obtint le siége archiépiscopal d'Upsal [1531], et sut habilement se procurer une femme d'un rang distingué.

Mais Péterson et les nouveaux ministres ne furent pas longtemps sans ressentir les effets du despotisme de Gustave, qui déclara ouvertement que des prêtres ne devaient pas être des seigneurs, et qu'il saurait bien empêcher que les prélats pussent jamais obtenir le glaive. A leur tour les coryphées de la réforme, Olaf Péterson et Laurent Anderson, attaquèrent le roi dans leurs prédications, et formèrent même une conspiration contre sa vie. Ils furent découverts, condamnés à mort par les États d'Œrebro [1540], et ne parvinrent à se racheter qu'à prix d'argent. Anderson seul perdit sa dignité, et mourut, abandonné et méprisé, à Strengnæs [1552], au lieu même où il avait levé l'étendard de la révolte contre l'Église catholique. Enfin la diète de Westeræs de [1544] acheva le renversement de l'Église et accorda à Gustave l'hérédité du trône pour sa postérité mâle.

En Suède, comme ailleurs, avec la doctrine s'étaient altérées les mœurs. Gustave crut reconnaître un châtiment du ciel dans une affreuse tempête qui éclata sur la Suède, et, en sa qualité de chef suprême de l'Église, il ordonna un jeûne de huit jours [8 juin 1544]. L'archevêque d'Upsal renouvela le même ordre en 1558. « Car, disait-il, bien » des gens, sous prétexte de la liberté évangélique, se per- » mettent de pécher, comme si telle était la fin de l'Évan- » gile que nous annonçons, comme si la liberté chrétienne » consistait à autoriser le pécheur à faire ce que bon lui » semble. Sachons bien que nous avons mérité les cala- » mités qui nous visitent, en abusant de la miséricorde » divine qui nous appelle à la pénitence. » Telles furent

les justes plaintes qui retentirent aux oreilles de Gustave mourant [30 sept. 1560], comme fruit de ses efforts pour établir l'église luthérienne.

Sous son fils aîné, Erich XIV, l'Église catholique resta dans la même situation; mais une vive lutte éclata, au sein même de la réforme, entre les calvinistes, soutenus par un Français, nommé Denys Beurreus, ami de Calvin et de Bèze, qui avait pris de l'ascendant sur l'esprit du roi, et les luthériens, dirigés par Jean Oseg, évêque de Westeræs. La tentative des calvinistes avorta, et amena le renversement [14 septembre 1568], la captivité et la mort ignominieuse d'Erich [25 février 1571].

Jean III, frère puîné et successeur d'Erich [1568-92], mécontent de la polémique des protestants, se mit à étudier les Pères de l'Église. Il y puisa le désir de revenir au catholicisme et fut confirmé dans son projet par sa femme, Catherine, princesse polonaise, et par le Jésuite Herbst, confesseur de la reine. Jean se mit dès lors à travailler, avec une noble confiance et une sage circonspection, à l'œuvre de sa réconciliation avec l'Église et de la restauration de la foi catholique dans son royaume. Il en donna les premiers signes publics dans les treize articles qu'il publia pour relever la moralité de son clergé, et de nouvelles marques, plus manifestes encore, dans les additions au rituel, qu'il fit publier [1571] par le vieil archevêque Laurent Anderson, et dans lesquelles il était dit, entre autres : « Saint Anschaire et les autres saints de la Suède » ont annoncé la vraie foi du Christ : les œuvres des Saints » Pères sont nécessaires à l'intelligence de l'Écriture (1). » De son côté, le Jésuite Herbst, pour faire connaître la doctrine de l'Église, défigurée par les hérétiques, répandit le catéchisme de Pierre Canisius. Le roi, persuadé que le rétablissement de la foi y était intéressé, crut nécessaire que la reine reçût la communion sous les deux espèces : mais le cardinal Hosius (2) sut l'en détourner. A la mort du plus vieux et du principal moteur du luthéranisme, l'archevêque d'Upsal, et des évêques de Linkœping et de

(1) *Theiner*, l. c., P. I, p. 348-353.
(2) Sur sa vie et son influence, voyez *Theiner*, P. I, p. 368 sq.

Westeræs, le roi essaya de mettre sur les siéges vacants des hommes qui partageaient ses sentiments. Enhardi par l'habile Jésuite Warszewicki (1), il prit des mesures plus décisives (1574), convoqua un concile, qu'il ouvrit en faisant un triste tableau des divisions de l'Église protestante. Les dispositions favorables du clergé lui permirent de mettre sur le siége archiépiscopal d'Upsal Laurent Péterson Gothus, et sur ceux de Linkœping et de Westeræs, Martin et Erasme. Le premier s'obligea à souscrire dix-sept articles, tout à fait catholiques, fut consacré suivant le rit romain, et conclut avec le roi une convention à laquelle peu à peu on devait gagner les autres évêques. Bientôt le roi publia une liturgie [1576] probablement rédigée par son chancelier Pierre Fech (2). Elle fut presque généralement adoptée. Mais le duc Charles de Sudermanie, qui espérait, comme son père, toutes sortes d'avantages du protestantisme, s'y opposa, sous prétexte « qu'il ne lui était point » permis d'introduire des nouveautés dans la religion que » lui avait léguée son père, qu'il n'était point en son pou- » voir de contraindre la conscience de ses prêtres, et de » les forcer d'abandonner la doctrine de l'Évangile, prati- » quée depuis cinquante ans dans leur patrie et confirmée » par le sceau et la signature de tant de personnages. » Ce fut à cette époque seulement que l'auteur présumé de cette liturgie, le Jésuite Laurent Nicolaï, vint de Belgique en Suède, et fut nommé, par Jean, professeur de théologie à Stockolm. Il remporta une éclatante victoire [janvier 1577] dans des conférences très-vives soutenues contre les professeurs Pierre Jone et Olaf Luth sur l'autorité et la puissance de l'Église et le sacrifice de la messe. La diète qui eut lieu bientôt après, et le concile national qui en dépendait, admirent la liturgie. Encouragé par ces heureux commencements, le roi députa à Rome le chancelier Fecht et l'habile Pontus de la Gardie, qui était à la fois homme d'État et homme du monde, pour s'entendre avec le pape Grégoire XIII sur la réunion de la Suède à l'Église catho-

(1) Cf. *Theiner*, P. I. p. 390.
(2) Münter a donné cette note dans le Magasin d'hist. et de droit ecclés. septentrional, t. II, p. 41-48; mais il l'attribue faussement aux Jésuites. Cf. *Theiner*, P. I, 421 sq.

lique, sous la condition d'en obtenir le calice pour les fidèles, l'usage de la langue nationale pour le culte divin, le mariage des prêtres, etc. — Fecht se noya dans la traversée. Grégoire XIII envoya, en qualité de nonce, en Suède, le savant Jésuite Antoine Possevin (1), qui, après plusieurs conférences sérieuses, reçut l'abjuration du roi Jean [1578]. La congrégation formée alors à Rome pour donner son avis sur les douze concessions que demandait le roi, en rejeta quelques-unes, et une vive lutte, alimentée surtout par les théologiens allemands, s'éleva en Suède sur l'adoption ou le rejet de la liturgie proposée (*philoliturgistes, misoliturgistes*).

Durant son séjour en Allemagne, le duc Charles avait provoqué les princes protestants à se liguer contre son frère. Sa jeune femme, Marie, Allemande de naissance et luthérienne d'opinion, devint, en Suède, la protectrice des novateurs. Le roi Jean lui-même était entouré d'intrigues. L'adroit diplomate Pontus de la Gardie et Jacques Typotius l'excitaient à persister dans ses exigences vis-à-vis de Rome. Le Saint-Siége, dans les instructions données à Possevin [1579], revenant en Suède, y répondait nettement : « Quand nous aurons fait tout ce qui était en notre pou-
» voir pour ramener ce pays à l'Église catholique, s'il ne
» plaît point à Dieu qu'il en soit ainsi, nous serons justifié
» devant le Seigneur et nous continuerons à vivre sans
» avoir obtenu ce que nous désirons, comme il nous arrive
» depuis plus de quarante ans. » Jean renouvela encore une fois sa tentative, et les nouveaux refus qu'il essuya de la part de Rome le refroidirent dans son zèle pour l'Église catholique, malgré tous les efforts de Possevin.

La mort de la reine Catherine [16 sept. 1583], fit évanouir les dernières espérances de la restauration de l'Église catholique en Suède ; car le roi Jean, oubliant bientôt sa pieuse et catholique compagne, annonça à la diète de Westeræs, son second mariage avec la jeune Guncila Bjelke, qui devint la plus puissante protectrice du protestantisme dans le royaume. On vit, peu de temps après son mariage, les effets de son influence sur son mari, que travaillait,

(1) Sur cet homme remarquable, voyez *Theiner*, P. I, p. 457.

d'un autre côté, le célèbre théologien de Rostock, Chytræus. Le roi maintint, il est vrai, sa liturgie, entra même en lutte ouverte à ce sujet avec son frère, le duc Charles; mais du reste il n'essaya plus rien en faveur de l'Église catholique [† 1592].

Son fils et son successeur Sigismond III avait été, à la mort d'Etienne Bathory, élu roi de Pologne, en sa qualité de dernier rejeton des Jagellons, et y était encore à la mort de son père. Elevé, par la sollicitude de sa mère, dans la religion catholique, il lui était resté fidèle; aussi, lorsque les sénateurs suédois, après la mort de sa mère, lui demandèrent, comme garantie de sa succession au trône, qu'il reconnût la confession d'Augsbourg, il répondit : « Je » n'estime pas assez le pouvoir temporel pour l'échanger » contre celui du ciel. » Il gagna bientôt tous les cœurs polonais, et Stanislas Karnkowshi écrivit à son père : « Qui » ne reconnaîtrait et n'admirerait une œuvre providen- » tielle dans tout ce que le Seigneur a fait par ce jeune roi » si extraordinaire? » En attendant son retour en Suède, son oncle, le duc Charles, avait été nommé administrateur du royaume. Le duc sut profiter de l'intervalle pour s'ouvrir, par le protestantisme, la route du trône. Il convoqua résolûment à Upsal un congrès national, formé d'ecclésiastiques et des États du royaume et des provinces [25 février 1593], « les Suédois, disait-il, ne devant plus, comme des » papistes, n'avoir que des conciles tenus par des créatures » tondues et frottées d'huile. » Les évêques, serviles et tremblants devant le pouvoir, reconnurent publiquement, et d'une manière tout à fait ridicule, qu'ils avaient failli en adoptant la liturgie du roi Jean. Le concile rejeta les prétendus abus du catholicisme, adopta la confession d'Augsbourg, exclut de la prédication et de l'enseignement dans les écoles quiconque ne prêterait pas serment à la confession luthérienne, et termina sa session par cette exclamation triomphante : « Désormais les Suédois n'ont plus qu'un » cœur et qu'un Dieu ! » à laquelle le duc Charles ajouta, avec un ton impérieux : « Sigismond ne sera pas roi, s'il ne » souscrit à ces concessions. »

En effet, Sigismond, revenu pour prendre possession du trône de son père, donna bientôt, par sa bienveillance mar-

quée pour le catholicisme, occasion au clergé luthérien, conjuré avec le duc Charles, d'indisposer le peuple contre son roi. La présence du nonce Malaspina, qui accompagnait Sigismond, leur fournit le prétexte des plus vives attaques. Bientôt, dans leur zèle intolérant et fanatique, ils allèrent jusqu'à refuser au roi l'exercice public du culte catholique. Éric Schepper, prédicateur luthérien de Stockolm, fit une violente sortie, en chaire, contre la sépulture solennelle qu'on avait accordée à un Polonais catholique, et, pour punir Stockholm de ce sacrilége, jeta l'interdit sur la ville. Les perfides intrigues et les trames continuelles de Charles ne permirent point à Sigismond de s'assurer l'autorité que devaient lui valoir son équité, sa sincérité, sa condescendance politique et religieuse. Avant de quitter la Suède, Sigismond put encore publier les ordonnances les plus favorables à la paix et à la prospérité de l'État et de l'Église. Il confiait la régence, durant son absence, au duc Charles et aux juges royaux. Les priviléges et les libertés en faveur de la religion du pays furent solennellement confirmés, les revenus du haut et du bas clergé augmentés, l'autorité des évêques (1) et des prélats relevée [16 mars 1594].

A peine parti, Sigismond fut l'objet des attaques du clergé luthérien, dirigé par Érich Schepper. On lui reprocha, comme un acte idolâtrique et papiste, d'avoir lavé, le jeudi saint, les pieds à des pauvres, et ceux-ci furent excommuniés et déclarés incapables désormais d'obtenir aucune aumône. De son côté, Charles représenta le roi Sigismond comme traître à son pays et à sa religion. A la diète de Suderkœping [1595], on lui fit un crime d'avoir accordé des fonctions publiques et le libre exercice de leur culte aux catholiques, et l'on résolut de chasser de Suède, dans le délai de six semaines, quiconque n'appar-

(1) De même qu'en Danemarck, la dignité épiscopale n'existe en Suède que de nom; car les surintendants, quoiqu'ils ne soient pas ordonnés, sont les égaux des évêques. Aussi *Münter* (l. cit., t. I, p. 334) dit-il : « L'Église de Suède est tout à fait d'accord avec celle de Danemark, en ce que l'ordination épiscopale a été conservée seulement comme un usage respectable de l'Église primitive, et en ce qu'on n'en saurait tirer aucun de ces priviléges ni de ces droits que les partisans du siége épiscopal sont dans l'habitude de considérer comme une conséquence de la consécration.

tiendrait point à la confession luthérienne. Défense fut faite d'en appeler au roi, tant qu'il serait hors du royaume : les fonctionnaires devaient être institués, non par le roi, mais par le duc son oncle. On ordonna la destruction du respectable couvent de Wadsténa. Le duc s'empara des biens de l'Église, le clergé luthérien fit main basse sur les vases sacrés et les ornements de prix. Et plus le peuple résistait, plus les mesures du duc pour assurer le triomphe du luthéranisme devenaient violentes et cruelles.

Sigismond espéra, par son retour [1598] rétablir l'ordre. Il ne tenait qu'à lui d'anéantir son oncle et de raffermir par là son autorité ébranlée ; mais il ne put consentir à répandre le sang suédois. Charles, loin d'apprécier cette magnanimité, encouragé par l'irrésolution et le brusque départ de Sigismond, réunit les Etats à Jonkœping [janv. 1599], et y accusa Sigismond de vouloir ramener la Suède aux erreurs de l'Antechrist. L'assemblée suivante, tenue à Stockholm [mai 1599], déclara les États déliés de leur serment de fidélité, si le roi ne consentait à toutes leurs réclamations, et spécialement à confier au duc Charles l'éducation de son fils Wladislas, qui perdrait tout droit à la couronne de Suède en restant catholique. Charles érigea partout des échafauds pour l'exécution de ses décrets, et quiconque se déclarait pour le roi légitime était immédiatement décapité (1). A la diète de Linkœping de 1600, il força les Etats de déclarer Sigismond privé de la couronne de Suède, pour s'être prononcé contre la vraie doctrine de l'Évangile. Beaucoup de sujets de Sigismond, neuf conseillers d'État entre autres, que leur fidélité avait déjà fait emprisonner, furent exécutés, et subirent la mort avec un véritable héroïsme. Enfin les États de Norkœping [22 mars 1604] déclarèrent encore une fois Sigismond déchu du trône, et y appelèrent le duc Charles.

L'histoire a depuis longtemps jugé la manière dont Gustave Wasa et Charles IX se servirent du protestantisme pour s'élever au trône de Suède.

(1) Le journal *le Sion*, de septembre 1841, contient une lettre remarquable écrite du Nord, dans laquelle on parle du livre curieux intitulé « la Tuerie du duc Charles, » n° 106 sq.

§ 328. — *Le protestantisme en Danemark, Norwége et Islande.*

En Danemark, comme en Norwége (1), le pouvoir politique était partagé entre la noblesse et l'épiscopat. L'évêque de Rœskild possédait seul trente-trois fiefs. Les prélats étaient d'ailleurs ignorants et débauchés. Les deux ordres presque indépendants, élisaient le roi, souvent à de pénibles et honteuses conditions pour l'élu. Christiern II [1513-23] songea à renverser le pouvoir usurpé par l'aristocratie. Le protestantisme lui parut favorable à ses desseins, car les principes de Luther lui permettaient d'enlever sans scrupule aux évêques leurs biens et leur influence politique. C'était là l'unique but de ce tyran corrompu, soumis lui-même au joug de la mère de sa concubine. Lorsque les terribles massacres de Stockolm eurent momentanément assuré l'exécution de son plan en Suède, il se tourna vers le Danemark, et livra l'Église de Copenhague à Martin, disciple de Luther [1520]. Les États, le clergé et le peuple protestèrent. Christiern persista, eut recours à toutes sortes de violences, fit exécuter l'archevêque nommé de Lund, défendit aux ecclésiastiques non mariés d'acheter des biens, etc. Les barons et les prélats se conjurèrent contre cet odieux despotisme. Le successeur de Christiern, Frédéric I[er], duc de Schleswig et Holstein [1523-33], quoiqu'il eût juré, à son couronnement, de maintenir l'Église catholique, favorisa d'abord secrètement le protestantisme, par les mêmes motifs que Christiern, puis se déclara ouvertement protestant, protégea le prédicateur luthérien Hans Tausen [dep. 1521], et se justifia à la diète d'Odensée [1527], en disant que le serment de soutenir l'Église catholique ne l'avait pas engagé à en souffrir les abus. Il parvint à procurer les droits de citoyens aux luthériens, jusqu'au moment

(1) Précis de l'hist. de la réform. en Danemark, par *Erico Pontoppidano*. Lub., 1734. Id. Annal. (Voyez ci-dessus, t. II, § 179). *Münter*, Danske reform. Historie. Klœbenh. 2 vol., et Hist. ecclésiast. du Danemark et de la Norwége. Leipzig, 1834, t. III. Cf. *Holberg*, Hist. polit. du Danemark et de la Norwége. Copenh., 1731, in-4. *Dahlmann*, Hist. du Danemark, Hamb., 1841, 2 vol.

d'un concile universel; et, en attendant, il rompit ses relations avec Rome, et se réserva la confirmation des évêques nommés. Ceux-ci, ignorants et mondains, ne se sentirent pas assez forts pour lutter seuls contre les luthériens, dans une conférence religieuse que le roi avait réunie à Copenhague [1529]; ils appelèrent à leur secours les grands champions du catholicisme en Allemagne, Eck et Cochlœus. Mais ces théologiens firent défaut: on ne vit arriver que Stagefyr, théologien de Cologne, qui ne put entrer en discussion avec les luthériens, parce que ceux-ci ne voulurent ni disputer en latin, ni reconnaître, à côté de la Bible, l'autorité des Pères, et des conciles. On fut donc réduit à remettre de part et d'autre, ses griefs, par écrit, au roi et aux conseillers d'État, qui, on pouvait s'y attendre, déclarèrent le luthéranisme la pure et divine doctrine du Christ. Aussitôt les violences contre les catholiques recommencèrent. La ville de Malmoë donna l'exemple. L'évêque de Rœskild, Rœnnov, dut payer 6,000 florins au roi pour le pallium.

Après la mort de Frédéric, les évêques protestèrent contre la succession de son fils aîné Christiern III, personnellement lié avec Luther; mais ce prince sut se concilier la faveur des États, emprisonna tous les évêques du Danemark [20 août 1536], et exigea la résignation de leur charge comme prix de leur liberté. Rœnnov de Rœskild résista et mourut martyr en prison [1544]. En 1537 on appela Bugenhagen de Wittenberg, pour achever l'œuvre de la réforme. Il couronna le roi et donna à l'Église une organisation complétement dépendante du pouvoir royal. En place des évêques il institua sept surintendants, qui, quelques temps après, reprirent le titre, désormais insignifiant d'évêques. La diète d'Odensée [1539] confirma cette organisation ecclésiastique, et la diète de Copenhague [octobre 1546] abolit tous les droits politiques de l'Eglise catholique, dont le roi et la noblesse se partagèrent les biens. Les catholiques furent déclarés incapables de toutes charge et de tout droit de succession. Les ecclésiastiques ne purent séjourner en Danemark sous peine de mort; la même peine fut portée contre ceux qui leur donneraient asile: les catholiques n'eurent à choisir qu'entre l'abjuration et l'exil.

Le luthéranisme s'était répandu en Norwége par l'inter-

médiaire de l'archevêque de Drontheim (1). Fidèle partisan du roi Christiern, il fut obligé, lors de la chute de ce prince, de fuir dans les Pays-Bas [1537]. Un autre évêque fut contraint de résigner sa charge, un troisième fut jeté en prison, et le protestantisme resta maître du terrain. Il fallait l'embrasser ou quitter sa fonction. Beaucoup de moines préférèrent le banissement.

L'Islande (2) s'insurgea d'abord contre les tentatives faites pour y introduire le luthéranisme; mais l'exécution de l'évêque Jon Arsen découragea les habitants qui, après avoir résisté encore quelque temps, finirent par se complaire aux nouveautés religieuses [dep. 1551].

Au milieu des mouvements religieux et politiques qui agitaient l'Europe, toutes les questions qui intéressent la famille et la société avaient été soulevées. Celle du mariage devait l'être nécessairement comme les autres (3), et elle devint l'origine de la révolution religieuse et politique en Angleterre.

§ 329. — *Le protestantisme en Angleterre.*

Vera et sincera historia schismatis Anglicani a *Nic. Sandero*, aucta per *Ed. Richtonum*, tandem aucta et castigata per *Ribadeneiram*. Colon., 1628. *Hundeshagen*, Epp. aliquot ineditæ Buceri, Calvini, etc., ad hist. Eccles. britann. Bern., 1844. *Burnet*, Hist. of the ref. of the church of England. London, 1679 sq., 2 vol. in-fol.; Oxf., 1816; London, 1825, 6 vol. *Dodd's* Church history of England, from the commencement of the sixteenth century to the revolution in 1688, with additions and a continuation by the Rev. *M.-A. Tierney*. London, 1840, 2 vol. *Hume*, Hist. of Great-Britain ..... of England. London, 1754-59, 4 vol. in-4. *John Lingard*, Hist. of England, t. VI-XII. *Cobbett*, Hist. of the protestant reformation in England and Ireland (1). *Challoner*, Documents mémorables sur les prêtres et les catholiques qui ont souffert la mort pour leur religion de 1577 à 1684. Paderborn, 1852. *Boost*, Hist. de la réforme

(1) *Gebhardi*, Hist. du Danem. (33e part. du l'Hist. univers. Halle, 1770), p. 156.

(2) *Harboe*, la Réforme en Islande. (Mém. hist. de la société scientifique de Copenh., t. VI et VII. Altona, 1796.)

(3) On a donné le nom de pamphlet à cet écrit adressé à un public immense, et, de fait, on aimerait à y trouver un ton plus grave; mais, après tout, le sujet était de ceux où l'on est porté à dire : ***Difficile est satyram non scribere velle.***

et de la révolution en Angleterre. Augsb., 1843. *Dahlmann*, Hist. de la révolution anglaise. Leipzig, 1848. *Idem*, Sépar. de l'Eglise anglic. avec celle de Rome. Darmst., 1845. *Weber*, Hist. des sectes de la Grande-Bretagne. Leip., 1845-53, en 2 part.

Henri VIII, âgé de quatorze ans (1), avait immédiatement après la mort de son frère Arthur, épousé, avec dispense du pape Jules II, la veuve de son frère, Catherine d'Aragon [1509]. Il naquit de cette union, qui fut heureuse durant dix-sept ans, trois fils et deux filles, dont Marie, plus tard reine d'Angleterre, survécut seule. Tout à coup Henri eut des scrupules sur la légitimité de son mariage : la reine avait huit ans de plus que le roi, et la belle Anne de Boleyn, dame d'honneur de Catherine et nièce du duc de Norfolk, l'avait séduit. Il demanda au pape Clément VII de casser son mariage [1527]. Le pape chargea le cardinal légat Campeggio, ainsi que le cardinal Wolsey, ministre de Henri, de commencer une information juridique sur l'affaire. La reine crut indigne d'elle de comparaître devant un tribunal, qui, composé de sujets du roi (Campeggio était évêque de Salisbury), n'était pas même libre. Elle en appela immédiatement au pape, qui, ne pouvant lui accorder sa demande, chercha à gagner du temps, avec l'espoir de voir le roi revenir à la raison. Mais l'impatience de Henri augmentait avec les retards. Thomas Cranmer lui conseilla de soumettre l'affaire aux universités de l'Europe. Celles d'Oxford et de Cambridge se montrèrent favorables à Henri; les universités allemandes lui furent contraires. Quelques-unes de celles de France et d'Italie n'admirent la possibilité du divorce, qu'au cas où le mariage entre Arthur et Catherine aurait été consommé, ce qui n'était pas, comme le déclarait la reine. La corruption, la fraude, toute espèce d'artifices furent employés, sans succès, pour obtenir des consultations favorables. La décision du pape se faisait toujours attendre. Le roi, irrité commença par abolir les annates [1532]. C'était une première menace. Il était pressé, car il s'était secrètement lié à Anne de Boleyn [janvier 1533]. Cranmer avait tout préparé pour une séparation avec

(1) Voyez § 309.
(2) C'était l'âge exigé par les canons.

Rome. On chercha à gagner le clergé en l'intimidant. On l'accusa de s'être illégalement soumis à la juridiction du cardinal Wolsey, et on lui fit espérer le pardon s'il consentait à reconnaître la juridiction du roi dans les affaires ecclésiastiques. Le clergé accepta « en tant que la loi du » Christ le permettait, » et le roi se contenta de cette soumission conditionnelle. Mais il avait besoin, pour l'accomplissement de ses desseins, d'instruments plus dociles et plus dévoués. Il les avait trouvés dans Cranmer et Thomas Cromwell. Cranmer, jadis envoyé sur le continent comme légat de Henri, s'y était initié aux opinions de la réforme, et, quoique engagé dans les ordres sacrés, y avait secrètement épousé la nièce du célèbre Osiander. Il n'en accepta pas moins, après la déposition de Wolsey, l'archevêché de Canterbury. Henri en fit son conseiller intime, et il ne pouvait mieux choisir. Cranmer, au jour désigné pour prêter au pape le serment ordinaire, se rendit d'abord dans une chapelle, où il déclara, devant témoins, que, par le serment qu'il allait prêter, il n'entendait se lier en aucune façon, de manière à entraver les réformes ecclésiastiques projetées par le roi. C'était le prélude de tous les actes d'hypocrisie qui allaient suivre. Ainsi, sachant que le roi était déjà marié avec Anne, il le pria [avril 1533] de consentir à l'information relative à son mariage et de se soumettre d'avance à la décision qui interviendrait. Le roi accepta, en déclarant toutefois qu'il entendait ne reconnaître aucune puissance terrestre supérieure à la sienne. La reine fut invitée par Cranmer à comparaître devant lui; elle s'y refusa, et le mariage fut déclaré invalide et dissous.

Cranmer pria hypocritement le roi de se soumettre avec respect à la décision de la justice ecclésiastique, et de rompre désormais tout rapport avec Catherine. En même temps il déclara, « en vertu de son pouvoir spirituel et de » sa juridiction émanant des apôtres, » le mariage de Henri et d'Anne valide et légitime. Le pape cassa la décision. La rupture avec Rome fut décidée, et l'autorité du pape abolie en Angleterre. C'était non plus le pape, mais l'archevêque de Canterbury qui devait confirmer la nomination des évêques, distribuer les dispenses; du tribunal de l'archevêque on devait en appeler à la chancellerie

royale. Le roi était chef suprême de l'Église d'Angleterre, source de toute juridiction spirituelle, papale et épiscopale. On établit le serment de suprématie ; ne pas le prêter était un acte de haute trahison. On ne devait plus prononcer le nom du pape, qui, d'après la découverte faite par Cranmer dans l'Apocalypse, était l'Antéchrist lui-même. La suprématie royale fut enseignée, justifiée dans les chaires et les écoles. Henri nomma [1535] Thomas Cromwell, quoique laïque, vicaire général des affaires ecclésiastiques, avec les plus larges pouvoirs spirituels. Tous les évêques furent suspendus en même temps, et réintégrés dans leur pouvoir à mesure qu'ils reconnaissaient la suprématie spirituelle du roi. Alors commença la confiscation des biens ecclésiastiques. On fit une visite des couvents, afin de trouver dans leur imperfection reconnue un prétexte de les abolir. Et en effet un acte du Parlement de 1536 en abolit du coup trois cent soixante-treize, « pour la gloire du Dieu » tout-puissant et l'honneur du royaume. — On avait frappé d'abord, comme par essai, les couvents les moins considérables, sous prétexte que la discipline y était moins bien observée que dans les grands monastères. Ce premier essai ayant produit de l'agitation et des désordres, on procéda avec plus de précaution et de ruse à l'égard des couvents. On les accusa de prendre part à des soulèvements, d'être mécontents des nouveautés religieuses ; mais, de cette façon, le dépouillement marchant trop lentement, on en revint aux procédés violents. En 1540, la sécularisation des couvents était accomplie : on avait exécuté la volonté royale avec un effroyable vandalisme : on n'avait épargné ni les chefs-d'œuvre de l'art ni les monuments de la science. Dans une rage aussi aveugle qu'insensée, on s'en était pris jusqu'au tombeau de saint Augustin, l'apôtre des Bretons, et de saint Thomas, le martyr de Canterbury, dont on répandit les cendres au vent ; le tombeau d'Alfred, fondateur de la grandeur de l'Angleterre, ne fut pas plus respecté. Henri créa, avec les biens résultant de ce pillage, six nouveaux évêchés et quatorze églises cathédrales et collégiales ; mais le principal bénéfice en resta aux visiteurs royaux et aux favoris de la cour. Cette confiscation et dispersion des biens de l'Église devint la vraie source

du paupérisme en Angleterre. Cependant Henri prétendait encore n'être pas séparé de l'Église catholique. Il avait écrit contre Luther. Il avait fait maintenir l'usage de l'eau bénite et des cendres, le culte des saints ; un acte royal avait veillé à la conservation du dogme. Il défendit, dans six articles qu'il publia, la transsubstantiation, le célibat, fondé, disait-il, sur un commandement du Christ. Il limitait l'autorisation de lire la Bible. Mais les images et les reliques ne trouvèrent point grâce et furent brûlées. Quant à la suprématie royale, il ne souffrait pas la plus petite résistance. Forest, confesseur de la reine Catherine, expia son opposition dans les flammes d'un bûcher allumé avec les images des saints. On pendit au même gibet les fidèles et les hérétiques (luthériens), qui refusaient de reconnaître l'autorité spirituelle du roi. Parmi les victimes les plus célèbres de ce cruel despotisme on compte le chancelier Thomas Morus et l'évêque de Worcester, Fisher, dont le roi avait dit autrefois avec orgueil : « Aucun prince ne « peut se vanter d'avoir un pareil sujet. » Mais Fisher refusa de prêter le serment de suprématie, de reconnaître le divorce de la reine, et sa noble tête tomba sous la hache du bourreau, après un emprisonnement de treize mois. Thomas Morus était parvenu par sa science et par sa vaste capacité à la dignité de grand chancelier. Littérateur distingué, jurisconsulte profond, d'une piété sincère, d'un caractère sûr et aimable, d'une inviolable fidélité, Thomas réunissait les qualités de l'homme d'État à celles du savant et du chrétien. Ni ses vertus ni ses talents ne purent le sauver de la fureur de Henri. Ayant désapprouvé le divorce de la reine et la rupture avec Rome, malgré les menaces et les moyens de corruption qu'on employa pour le gagner, il monta sur l'échafaud, toujours calme et sérieux en face de la mort, comme il l'avait été durant toute sa vie [6 juillet 1535] (1).

Henri VIII voulut également se venger du cardinal Réginald Pole, qui avait désapprouvé les mesures royales ;

(1) *Thom. Mori* Opp. Lovani, 1566. Voyez *Rudhart*, Thomas Morus. Nuremb., 1829, in-8. Sir Thomas More, his life and time by *W.-J. Walter*. London, 1840. in the Catholic family library. Cet ouvrage, qui parut d'abord en Amérique, a été réimprimé à Londres.

mais le cardinal se trouvait sur le continent. Henri ne pouvant, malgré tous ses efforts, parvenir à s'emparer de Pole, fit juger, sous de faux prétextes, et mettre à mort la mère et deux parents du cardinal. Le même sort atteignit l'instrument de toutes ses cruautés, Thomas Cromwell, qui, accusé d'hérésie et de trahison, emprisonné en 1540, se montra aussi lâche qu'il avait été cruel, et fut exécuté malgré ses hypocrites protestations. Le sort de la reine est connu. Peu de temps après son divorce, Catherine mourut [† 1536], et elle fermait à peine les yeux que la cause de tous ses malheurs, Anne de Boleyn, accusée d'adultère, d'inceste et de trahison, montait sur l'échafaud à la Tour [19 mai 1536]. Cranmer, qui avait ratifié jadis le mariage d'Anne avec Henri, « en vertu de sa puissance apostoli- » que, » avait décidé depuis, au nom du Christ et pour la gloire de Dieu, la nullité de ce même mariage. Le lendemain de l'exécution d'Anne, l'impudique Henri épousa Jeanne Seymour, qui mourut deux jours après avoir mis au monde Edouard VI [1537]. A Jeanne succéda Anne de Clèves, que Henri répudia bientôt, sous prétexte qu'on l'avait trompé en exagérant la beauté d'Anne. Catherine Howard la remplaça ; elle fut exécutée comme coupable d'adultère, toujours d'après les avis de Cranmer. Et enfin Catherine Parr, sixième femme de Henri, survécut à ce monstre [† 1547], qui, dans l'espace de trente-huit ans, avait fait exécuter deux reines, deux cardinaux, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cent prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes. Edouard VI, âgé de dix ans, monta sur le trône, en vertu du testament de son père. Le comte Seymour, frère de Jeanne Seymour, zélé partisan de la réforme, fut mis à la tête de la régence, sous le titre de duc de Sommerset, et fit élever son royal pupille dans la haine de l'Eglise catholique. Dès lors le schisme avec Rome devint patent. Le Parlement enleva aux chapitres le droit d'élire les évêques. Cranmer, remis en possession de la juridiction, rédigea, « sous l'inspiration du Saint Esprit, » outre le recueil d'homélies et le catéchisme publiés par ordre du Parlement, une liturgie nouvelle, le Livre de la

prière commune et de l'Administration des sacrements (*Book of common prayer*) [1549]. La messe fut abolie, le mariage des prêtres autorisé, l'usage de la langue nationale introduit dans le culte ; on détruisit les objets de l'ancien culte, les images, les statues, les autels, les ornements sacrés, les chapelles privées. Les évêques récalcitrants furent dépossédés, leurs biens confisqués, et l'Église nouvelle, « l'Église établie par la loi, » fut définitivement constituée, à l'aide de troupes étrangères. En place des aumônes abondantes que l'Église, si riche jadis, versait parmi le peuple, on promulgua des ordres sévères contre les mendiants. Sommerset, appuyé, comme Henri, par les conseils de Cranmer, fit exécuter son propre frère, et bientôt après, accusé de trahison, il monta lui-même sur l'échafaud, et fut remplacé par Dudley, comte de Norwich et duc de Northumberland. Au bout de trois ans, la liturgie de Cranmer fut revisée et autorisée par le Parlement, qui decréta des peines sévères, et jusqu'à un emprisonnement perpétuel, contre ceux qui s'écarteraient de cette liturgie. Quarante-deux articles nouveaux, sanctionnés par le Parlement, remplacèrent les six articles de Henri VIII (1).

Dudley chercha alors à faire passer la couronne dans sa famille ; car si, d'après l'arrêt prononcé par Cranmer, le premier et le second mariage de Henri étaient illégitimes, Marie, fille de Catherine, et Élisabeth, fille d'Anne de Boleyn, étaient inaptes à succéder au trône. Le protecteur maria donc son fils avec Jane Gray, dont la grand'mère avait été la sœur de Henri VII. Édouard déclara, par son testament, Jane Gray héritière du trône. Jane, à la mort d'Édouard [6 juillet 1553], fut proclamée reine ; mais Marie vint réclamer ses droits à la tête d'une armée, triompha de la résistance du duc de Northumberland, et entra victorieuse dans Londres. Le protecteur fut emprisonné, et, après plusieurs séditions excitées pour sa délivrance, il fut exécuté avec son fils et Jane Gray. Marie voulut rétablir la religion catholique en Angleterre : mais elle trouva une forte opposition parmi tous ceux qui avaient pris une si large part à la distribution des biens ecclésiastiques, et que

(1) Ces articles dans *Burnet*, t. II, p. 402 sq.

la restauration de l'Église dans ses droits, ses priviléges et ses possessions, menaçait d'une ruine prochaine. Le nombre de ces possesseurs de biens confisqués était considérable. La reine se contenta donc de rendre les annates, les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques de la couronne : elle reconnut la suprématie du pape dans les affaires spirituelles, renoua les relations avec la cour de Rome par une ambassade, rétablit la messe et le célibat des prêtres, remplaça les évêques protestants, qui, d'après leurs propres principes, ne tenaient leur pouvoir que de l'État, par des évêques catholiques. Le cardinal Pole revint en Angleterre, en qualité de légat du pape, et prononça sur tout le pays la sentence d'absolution. Pole pensait qu'il était prudent de procéder d'une manière lente et successive à la restauration de l'Église, et qu'il fallait surtout s'appliquer à élever un clergé instruit et capable. Marie malheureusement ne partagea point ces vues sages et modérées. Elle eut hâte d'en finir, et, remettant en vigueur [1554] les vieilles maximes qui assimilaient les hérésies à des crimes politiques, elle crut devoir faire justice par le feu des hérétiques opiniâtres. Quelque déplorable que fût cette rigueur, Marie ne mérita point cependant le surnom de sanguinaire, que lui donnent ses ennemis, si l'on compare ses actes à ceux des règnes qui précédèrent et suivirent le sien. D'ailleurs la cause politique et la cause religieuse se confondirent alors, et firent imputer à l'une ce qui appartenait à l'autre. C'était le catholicisme de Marie qui avait appelé Jane Gray à la régence. C'était les principes religieux de Marie qui excitaient contre elle de continuelles séditions. Ses adversaires politiques étaient en même temps ses ennemis religieux. Enfin, parmi les deux cent soixante-dix-neuf malheureux qui furent exécutés sous son règne, se trouvaient des misérables comme Cranmer, Ridley, l'infidèle Latimer. Cranmer se montra bas et rampant jusqu'à la fin de sa vie ; dans l'espoir d'obtenir son pardon, il se déclara en faveur du catholicisme, et se rétracta dès qu'il vit sa manœuvre échouée [† 21 mai 1556].

La mort de Marie rendit un nouvel essor au protestantisme [1558], dont les intérêts s'identifiaient complétement avec ceux d'Élisabeth. En effet, si Élisabeth restait ca-

tholique, elle proclamait par là même l'adultère de sa mère, Anne de Boleyn, l'illégitimité de sa propre naissance et son exclusion du trône. Le protestantisme seul pouvait appuyer sa royauté (1). Enfin, ce qui était décisif, les vues politiques de l'Angleterre s'unissaient aux intérêts personnels d'Élisabeth ; car, Élisabeth exclue, c'était Marie, reine d'Écosse, qui montait sur le trône de la Grande-Bretagne, et comme elle avait épousé le dauphin, le royaume tombait au pouvoir de la France. Cette pensée seule soulevait l'Angleterre, dont le patriotisme se prononçait pour Élisabeth, comme les intérêts et l'honneur d'Élisabeth proclamaient le protestantisme. Aussi, malgré les protestations publiques et fréquentes d'Élisabeth en faveur du catholicisme, durant le règne de Marie, peu d'Anglais s'y étaient laissé prendre. Cependant Élisabeth se fit encore couronner suivant le rit de l'Église catholique, dont elle jura le maintien pour obtenir la consécration d'un évêque.

Mais, à peine couronnée, Elisabeth rappela l'ambassadeur de Rome. Les protestants exilés revinrent à la cour, rentrèrent dans les deux Chambres. Le Parlement [1559] renouvela les décrets contre la puissance papale, concéda à la reine les dîmes et les annates, lui transféra l'autorité suprême en matière religieuse. Il rétablit le serment de suprématie. Les catholiques, ne pouvant le prêter, furent exclus des charges; bientôt même, à l'instigation du ministre Cécil Burleigh, le refus de serment fut assimilé au crime de haute trahison. Les ecclésiastiques réfractaires furent remplacés par des protestants. L'archevêque nommé de Canterbury, Matthieu Parker, se fit sacrer par l'évêque Barlow, qui s'était fait calviniste, afin de pouvoir en sacrer d'autres à son tour (2). On revisa de nouveau le *Common*

(1) Feuilles hist. et pol., t. I et III. *Hefele*, Isabelle d'Espagne et Elisabeth d'Angleterre (le cardinal Ximenès, p. 89-101).

(2) On a souvent discuté la question de la validité de cette consécration des évêques protestants. Lorsqu'on eut laissé tomber comme non fondée la principale objection, à savoir : que le consécrateur de Parker, Barlow, n'avait pas été consacré lui-même (selon le rit catholique), on insista d'autant plus sur l'objection tirée de la formule de consécration des évêques, dans le rituel d'Edouard VI : « Reçois le Saint-Esprit et songe à réveiller en toi la grâce de Dieu qui est en toi par l'imposition des mains, » formule qui ne parle pas du

prayerbook. Les quarante-deux articles furent fondus en trente-neuf (1) articles assez vagues, mais qui, cependant, rejetaient positivement la primauté du pape, la messe, la transsubstantiation, le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images. On ne conserva, comme sacrements, que le Baptême et la Cène sous les deux espèces. L'Écriture sainte fut proclamée l'unique source de la révélation. Cependant, d'après l'article 34, les traditions ecclésiastiques devaient, en tant qu'elles ne contredisaient pas les saintes Écritures, être respectées. Enfin, l'art. 36, contrairement à toutes les autres fractions du protestantisme, conserva le sacre des archevêques et des évêques, l'ordination des prêtres, des diacres et tous les autres degrés de la hiérarchie, comme une institution essentielle et nécessaire dans l'Église.

L'Église établie rencontra bientôt des adversaires dans son propre sein. Les non-conformistes ou les puritains trouvèrent la liturgie encore trop empreinte de papisme. Ils admettaient bien la suprématie de la reine, en tant qu'elle n'était point papale : ils rejetaient l'épiscopat et sa descendance des apôtres à travers l'Église catholique (église épiscopale — presbytériens).

L'infortunée reine d'Écosse, Marie Stuart, menacée par le soulèvement de ses sujets [1568], avait accepté l'asile perfidement offert par sa sœur Élisabeth. Une insurection de gentilshommes, tramée en faveur de Marie, augmenta la haine d'Élisabeth contre ses sujets catholiques, qu'elle fit exécuter par centaines ; malgré la fidélité de la masse, qui s'était prononcée pour la reine, leur sort empira encore quand Pie V excommunia Élisabeth [1570]. Admettre la bulle ou un bref quelconque du pape était un crime de haute trahison ; refuser d'assister au service protestant (recusancy), un délit puni d'amende, d'emprison-

pouvoir épiscopal, et qui pourrait être aussi bien employée pour la confirmation ou le baptême d'un enfant, et qui, en effet, fut changée en 1662 de cette manière : « Reçois le Saint-Esprit pour la charge et les fonctions d'un évêque dans l'Eglise de Dieu, etc. » Mais, ajoutait-on, si la consécration des évêques a été invalide sous Elisabeth, nécessairement celle de tous les évêques postérieurs l'a été, etc.. etc.

(2) Le texte latin est dans *Augusti* Corp. libr. symbolic., p. 126-42.

nement, de châtiments corporels ; une commission (véritable inquisition) instituée, non pour entendre et juger les accusés, mais pour trouver des coupables, soumettait les suspects au serment *ex officio*, afin de les obliger de manifester leurs opinions religieuses. Les inquisiteurs pénétraient dans les maisons, s'emparaient des papiers et de toutes les pièces qui pouvaient compromettre les catholiques.

Cependant les catholiques ne perdirent pas courage. Pour empêcher l'extinction du sacerdoce, un Anglais, Guillaume Allen, institua à Douai, en Flandre, un séminaire pour les catholiques anglais [1568]. Les persécution d'Élisabeth le firent transférer à Reims. L'entrée de l'Angleterre avait été interdite aux prêtres sous peine de mort ; la même peine frappait ceux qui leur donnaient asile, se confessaient auprès d'eux. Tous les prêtres avaient dû, dans le délai de quarante jours, sortir du royaume. Les retardataires avaient été exécutés ; et tous ces décrets avaient été publiés au nom de la liberté de conscience et en vertu de l'émancipation de l'esprit humain.

Marie Stuart, après dix-neuf années de captivité, vit son sort décidé [1587]. Élisabeth, pour immoler son odieuse rivale, n'avait reculé devant aucun moyen. La malheureuse victime ne put pas même recevoir les consolations de la religion des mains d'un prêtre catholique : on parvint seulement à lui remettre en secret une hostie consacrée par Pie V. Lorsque la tête de Marie tomba, le comte de Kent s'écria : « Puissent ainsi périr tous les ennemis de » l'Évangile ! » en proclamant par là les vrais motifs de cette inique exécution. Cependant Élisabeth pouvait compter sur la fidélité de ses sujets catholiques, dès qu'il s'agissait de l'Angleterre. Lorsque l'Armada de Philippe II menaça la Grande-Bretagne, les catholiques, comme les protestants, de l'aveu de Hume, offrirent avec empressement leur concours pour la défense commune (1). Leur

(1) Dans l'intérêt particulier de l'Angleterre et de la dynastie régnante, un acte du Parlement déclara que même les *enfants naturels* de la reine vierge pourraient lui succéder sur le trône, afin d'exclure par là tout prétendant étranger et tout d'abord la dynastie écossaise. *Cobbett* (lettre X) cite le Statute-Book, fol. 13, ch. 1, p. 2.

sincère patriotisme ne leur valut aucun adoucissement. On continua à les emprisonner, à les frapper d'amendes et de peines corporelles, à les pendre, à leur ouvrir les entrailles, et à consolider dans le sang et sur les ruines des libertés religieuses et apostoliques la haute Église d'Angleterre!

Élisabeth [† 1603] eut pour successeur Jacques Ier, roi d'Écosse, fils de Marie Stuart. A son avénement, les catholiques conçurent quelque espoir. Jacques était peut-être disposé à les favoriser, mais le torrent l'entraîna. Le fanatisme puritain parvint à renforcer les lois pénales contre les *récusants*. La découverte de la conspiration des poudres [1605] rendit l'oppression plus dure encore, et entraîna l'exécution de quelques missionnaires, entre autres du Jésuite Garnet, qui avait appris la conspiration dans son confessionnal. Le gouvernement enveloppa dans sa haine la masse des catholiques; on leur imposa un nouveau serment d'allégeance, qui condamnait comme hérétique et impie la croyance en la suprématie spirituelle du pape. Une fête annuelle fut fixée au 5 novembre, jour de la découverte du complot, et on inséra dans la liturgie une prière pour obtenir la protection divine « contre des ennemis sanguinaires. » En 1606, le Code pénal assimila les récusants aux excommuniés et prononça contre eux la confiscation de leurs biens meubles, des deux tiers de leurs immeubles, le bannissement ou l'emprisonnement perpétuel.

L'Écosse, à l'encontre du système de la royauté absolue de l'Angleterre, fut bientôt amenée à celui de la souveraineté populaire. Jacques était tout dévoué au système épiscopal. Il trouvait dans la hiérarchie un appui pour le trône. Pas d'évêque, disait-il, pas de roi; cependant il craignait qu'en rendant justice aux catholiques il ne déchaînât le fanatisme des presbytériens. Il contint, sans le réprimer, le torrent qui déborda complétement sous son successeur, Charles Ier. Le fanatisme des puritains ou « des saints » éclata en Angleterre et menaça à la fois la monarchie et la hiérarchie. Le mouvement révolutionnaire devint d'autant plus effrayant qu'il avait les apparences d'un zèle pieux et désintéressé, et que ces fanatiques en-

thousiastes, trouvant dans la Bible, non pas ce qui y est, mais ce qu'ils voulaient y mettre, y puisaient le prétexte des crimes les plus horribles. Charles Ier, malheureux dans toutes ses mesures, obtint toujours le contraire de ce qu'il se proposait. Dès le principe il s'était brouillé avec son Parlement. Il avait augmenté le mécontentement public par l'élévation du duc de Buckingham, son ministre et son favori, par la nomination de Laud, rigoureux épiscopalien, à l'archevêché de Canterbury, et par son mariage avec Henriette de France qui était catholique. *No popery* (point de papisme)! devint le cri de ralliement général. Nulle mesure ne parut plus assez sévère contre les catholiques. Il fallait leur enlever leurs enfants et les élever dans la religion protestante, exécuter les prêtres expatriés qui osaient entrer en Angleterre. Mais le ressentiment ne connut plus de bornes lorsque le roi voulut rétablir le droit ecclésiastique de l'église épiscopale, et régler le culte par l'établis- d'une liturgie [1636]; les saints s'écrièrent que c'était « garrotter l'esprit de Dieu. » Ils s'élevèrent avec force contre ce culte de Baal. Un covenant presbytérien s'assembla [1638] « pour le maintien de la religion, de la liberté » et des lois du royaume. » Il déclara l'Église indépendante, abolit l'épiscopat, la liturgie et le droit ecclésiastique dévolu au roi, excommunia les évêques. Charles fut forcé d'en venir à une convention avec les rebelles à Dunbar, et à réunir le Parlement pour lui demander des subsides nécessaires à la guerre civile qui allait éclater. Ce Parlement, convoqué par les ordres, mais contre le gré de Charles, portait en effet dans son sein tous les éléments de la révolte [1640-1649]. Il fit renvoyer d'abord les ministres du roi, exécuter l'un d'eux, le comte de Strafford, comme coupable de haute trahison, emprisonner l'archevêque Laud; il finit par retirer le pouvoir législatif au roi [1642], et alors la guerre civile éclata. Les chefs de la révolte se rattachèrent au covenant écossais, « pour le maintien de la liberté de l'Église d'Écosse et la réforme de l'Église d'Angleterre; » afin d'affaiblir de plus en plus la considération et le parti du roi, ils l'accusèrent de papisme. Il eut beau faire exécuter plusieurs prêtres, on n'en crut pas moins à l'existence d'une conspiration papiste favorisée par le roi.

Catholiques et anglicans eurent également alors à souffrir de la part de leurs ennemis communs, les presbytériens, qui s'emparèrent des bénéfices des anglicans et de leurs places dans le Parlement. La violence des presbytériens provoqua dans le parti même, la réaction des *indépendants*, dirigés par Fairfax et Cromwell. Pour eux, plus de sacerdoce, plus de prêtres, plus de prédicateurs en titre : chacun prêchait quand il était saisi de l'esprit de Dieu. Le soldat, comme l'officier, montait en chaire et annonçait la parole divine. Cette armée d'enthousiastes, conduite par un homme de tête, calme et réfléchi, était capable des choses les plus extraordinaires. Elle triompha en effet partout, Charles perdit la bataille décisive de Naseby [1645]. Dédaignant de sacrifier ses principes et ses convictions à sa sûreté personnelle, il fut pris, livré au Parlement, et demeura entre les mains des indépendants comme un otage contre les presbytériens. Le terrorisme de la domination soldatesque atteignit bientôt son apogée. Les indépendants, ou, comme ils se nommèrent eux-mêmes plus tard, les *levellers* (les niveleurs), démontrèrent, la Bible à la main, non-seulement le principe de la souveraineté populaire, mais la haine de Dieu contre les rois. De nouvelles victoires de Cromwell sur les Ecossais [1648] assurèrent le triomphe du parti radical. Il résolut de mettre Charles en jugement. Les presbytériens, qui s'y opposèrent, furent chassés du Parlement par les radicaux, et les membres restants (le Parlement Croupion), jugèrent Charles, accusé de haute trahison, pour avoir porté les armes contre le Parlement. Un tribunal, présidé par Cromwell, demanda, au nom de la Bible, la tête du roi, qui tomba le 30 janvier 1649. La république fut proclamée en Angleterre, et Charles II reconnu roi par les Écossais, fut contraint de fuir en France. Cromwell fut nommé protecteur [1653], et le despotisme de cet homme extraodinaire mit fin à l'anarchie (1). Sa

(1) *Villemain*, Hist. de Cromwell : « Avec quelle fatale vérité s'accomplirent dans la suite les prévisions de lord Herbert, lorsqu'il dit, dans le conseil d'Henri VIII, qu'à la place d'une autorité morale il s'établirait une force matérielle à laquelle on sacrifierait l'indépendance de l'Eglise, et qu'enfin la majesté du trône lui-même en serait obscurcie ! » Voyez le discours de Herbert dans *de Lamennais*, de la

main de fer dompta toutes les résistances, et lorsqu'il mourut, en 1659, le royaume était calme et soumis à ses lois. Son fils abdiqua. Charles II fut rappelé [1660]. La profonde conviction des Stuarts, que l'épiscopat était le soutien de la royauté, prévalut encore, et il fut rétabli, non-seulement en Angleterre, mais en Écosse. Cette mesure impopulaire suffit pour faire soupçonner le roi de catholicisme et exciter les partis contre lui. Cromwell avait accordé la liberté de conscience à toutes les sectes, excepté aux papistes, dont le sort ne s'améliora guère sous Charles II, malgré le duc d'York, son frère, catholique zélé. Le grand incendie de Londres [1666] leur fut imputé, sans preuve ni information; et ce mensonge historique n'en est pas moins resté gravé, jusqu'à nos jours, sur le monument érigé en mémoire de la catastrophe. Un bill du Parlement, dirigé surtout contre le duc d'York, établit le *serment du Test*, par lequel quiconque acceptait une charge était forcé de prêter le serment de suprématie au roi, de recevoir publiquement l'Eucharistie selon le rit anglican, de déclarer par écrit qu'il ne croyait pas à la transsubstantiation. Tout fut mis en œuvre pour perdre les catholiques. Le comte de Shaftesbury, principal moteur du bill du Test, prétendit avoir découvert un complot papiste, dans lequel était impliquée presque toute la catholicité, le général des Jésuites en tête. Les suites de cette prétendue découverte dépassèrent les prévisions les plus hardies. Tout le royaume en fut ému, comme s'il avait été menacé d'une invasion ennemie et du massacre de tous les protestants. Le Parlement ordonna des informations : Titus Oates, l'inventeur et le lâche instrument de l'intrigue, reçut les louanges et la récompense dues à son zèle : les prisons se remplirent de catholiques et beaucoup d'entre eux, malgré leurs protestations d'innocence, perdirent la vie sur l'échafaud.

Le duc d'York, Jacques II, quoique exclu du trône par deux actes du Parlement, succéda à son frère [1685]. Il proclama aussitôt la liberté des cultes et des consciences. S'il en était resté là, il aurait probablement apporté de

Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil. Paris, 1826, in-8, p. 234 sq.

grands adoucissements au sort de ses coreligionnaires; mais il voulut rétablir la prédominance de la religion catholique, et il en prépara ainsi la ruine. Il renoua les rapports avec Rome, dispensa les catholiques du serment du Test, et renvoya devant la justice les évêques qui avaient refusé de publier sa déclaration sur la liberté de conscience. La naissance du prince de Galles hâta la catastrophe. Dans la prévision d'une nouvelle lignée royale, les mécontents, et surtout les possesseurs de biens ecclésiastiques, entrèrent en négociation avec Guillaume d'Orange, qui avait épousé Marie, fille protestante de Jacques. Le « libérateur » Guillaume apparut en effet, en 1688, avec une armée « pour remettre l'ordre dans le royaume. » Jacques, trahi par ses gardes, passa en France, et facilita la victoire de ses ennemis par une fuite qui devint un chef d'accusation contre lui. Lorsque Guillaume fut monté sur le trône, les catholiques, comme ceux qui épouseraient des catholiques, furent déclarés à jamais exclus de la couronne d'Angleterre. Un nouveau serment de fidélité fut prescrit. Tout papiste, ou quiconque passait pour tel, devait rester à la distance de dix milles de Londres; le droit de patronage appartenant à des catholiques fut transféré aux universités. La patente de tolérance de 1698 accorda le libre exercice de leur religion à toutes les sectes, excepté aux sociniens et aux catholiques. Ceux-ci n'obtinrent aucune espèce de droit civil ou politique, et furent soumis aux plus dures restrictions sous le rapport religieux. On abolit les écoles catholiques; on poursuivit les prêtres; on accorda de magnifiques bénéfices à ceux d'entre eux qui entrèrent dans la haute Église, « dans l'Église apostolique, seule vraie, » seule sanctifiante, » et l'on décréta que l'enfant catholique qui embrasserait la religion de l'État obtiendrait par là même, du vivant de ses parents, et à l'exclusion de ses frères et sœurs, tout l'héritage paternel.

La protection divine peut seule expliquer comment, sous de telle conditions, l'Église catholique a pu se maintenir dans la Grande-Bretagne, se relever d'un si profond abaissement et promettre un avenir plus heureux. La même oppression pesa sur l'Église à travers tout le XVIIIe siècle; à peine la guerre de l'indépendance de l'Amérique et

les craintes conçues par les hommes d'État et les hauts fonctionnaires de l'Église établie, durant la révolution française, purent-elles apporter quelque léger adoucissement à la rigueur des lois pénales dirigées contre les catholiques.

§ 330. — *Le protestantisme en Écosse.*

Gilbert Stuart, Hist. of reformation of Scotland. London, 1780, in-4. *Cook*, Hist of the church of Scotland from the reformation, Edinb., 1815, 3 vol. (*Bradshaw*) The English Puritanism. London, 1605; en latin : Puritanismus angl. Francof., 1610. *Robertson*, Hist. of Scotland. Bas., 1791, 2 vol. *Guill. de Schütz*, Marie Stuart. Mayence, 1839. Feuilles histor. et polit.. t. I, p. 458-69; t. III, p. 696 sq. *Mignet*, Vie de Marie Stuart, Paris.

La réforme prit en Écosse un caractère formidable. En 1528, on brûla Patrik Hamilton, qui, le premier, avait répandu les doctrines nouvelles. D'autres exemples de sévérité effrayèrent les novateurs qui s'enfuirent en Angleterre et sur le continent; mais ces violences, offrant un triste contraste avec la conduite d'un clergé perverti, objet de la risée et du mépris publics, échauffèrent encore davantage l'esprit de parti, qui se vengea cruellement du cardi« nal Beatoun, primat et archevêque de Saint-André. Il avait fait exécuter le réformateur Wishart [1546]. Les partisans de Wishart assassinèrent le cardinal, comme un ennemi acharné du Christ et de son Évangile, et pillèrent son palais. La réforme dut ses principaux progrès à Jean Knox (1), qui avait embrassé les nouvelles doctrines en 1542. Après la prise du palais de Saint-André par les troupes royales, Knox fut conduit en France avec d'autres prisonniers, s'échappa et vint prêcher avec un zèle fanatique en Angleterre [1544]. Lorsque Marie la Catholique monta sur le trône, il s'enfuit à Genève, où il adopta le système de Calvin. Il alla de nouveau et successivement de Genève en Écosse, d'Écosse en Suisse [1556-59], et fit paraître, pendant ce temps, son livre intitulé : « Premier son de la » trompette de Dieu contre le gouvernement satanique des » femmes. » Son active correspondance soutenait l'ardeur de ses partisans d'Écosse, qu'il exhortait à en venir à la

violence ouverte, pour se défendre contre un culte et une autorité idolâtriques. « On ne chasse jamais mieux les hi-» boux, disait-il, qu'en incendiant leur nid. » Knox, de retour en Écosse, continua à enflammer les esprits, que l'exécution d'un prêtre apostat avait de plus en plus irrités, et les poussa, par ses prédications véhémentes, à détruire les églises et les couvents. Le clergé reconnut trop tard ce qui manquait à l'Église. Le gouvernement, depuis la mort de Jacques V [1542], était entre les faibles mains d'un régent, le comte d'Arvan, qui favorisa même les novateurs, tant que leurs menées n'excitèrent pas d'émeute publique. Durant la longue minorité de Marie [1543-61], le royaume fut administré par la reine-mère. Marie Stuart, après la mort de son mari, François II, roi de France, était revenue en Écosse [1561]. Mais les exemples de sa cour étaient peu propres à calmer les esprits. Henri Stuart, comte de Darnley, second époux de Marie, après avoir, dans un accès de jalousie, tué le secrétaire de la reine, fut lui-même assassiné, et Marie accusée de complicité, mais sans preuve évidente, sembla justifier l'accusation en épousant, contre son gré, Bothwell, le meurtrier de Darnley.

Ces désordres produisirent bientôt de tristes conséquences. Un parti d'Écossais leva l'étendard de la révolte contre la reine ; il était conduit par Murray, fils naturel de Jacques V et frère aîné de Marie, qui, après avoir été dans les ordres, avait embrassé la réforme. Bothwell s'enfuit, la reine fut contrainte de renoncer à la couronne en faveur de son fils, âgé de treize mois, et Murray se fit nommer régent. Marie accusée d'adultère et d'assassinat, vaincue par les armes de ses adversaires, n'eut d'autre ressource que d'accepter l'invitation perfide de la reine Élisabeth, et de se livrer ainsi aux mains de sa plus irréconciliable ennemie [1568].

Cependant les rebelles gagnaient toujours du terrain. La reine mère eut recours à la France. « La congrégation des » Saints, » de son côté, s'unit à Élisabeth, et Knox, l'adversaire acharné du gouvernement des femmes, flatta celui de la reine d'Angleterre de la manière la plus basse, dès qu'il crut pouvoir s'en servir. Il prouva par la Bible le droit

que les sujets avaient de déposer leur reine légitime et les délia du serment d'obéissance. Le Parlement abolit la religion catholique, menaça de la confisation, du bannissement, de l'échafaud, ceux qui assisteraient à la messe. Un nouveau symbole fut formulé. On organisa l'Église d'après le système presbytérien [de 1561], qui faisait sortir, non la communauté de l'épiscopat, mais toute la hiérarchie, les anciens (*presbyteri*), de « la communauté des Saints, » dont la préexistence et l'autorité étaient démontrées par la Bible. Ce système démocratique s'appliquait aussi bien en politique qu'en religion, et le roi sortant du peuple, créé par le peuple, en vertu de la souveraineté populaire, correspondait à l'Ancien, né de la communauté religieuse. L'Ancien Testament, prononçant la peine de mort contre les adorateurs des idoles, on n'avait aucun scrupule de mettre à mort, au nom de l'Évangile, les sectateurs d'un culte aussi idolâtrique que celui des catholiques. Il fallait exterminer les Chananéens, Dieu l'avait ordonné, et secouer le joug de l'impie Jézabel et d'Achab, l'oppresseur du peuple de Dieu. Quoique Marie eût confirmé les ordonnances rendues en faveur des protestants, et eût été réduite à faire secrètement célébrer la messe dans sa chapelle privée, Knox cria encore à l'idolâtrie, menaça le royaume des jugements de Dieu, et déclara qu'il préférait voir en face de lui dix mille ennemis que de savoir qu'on célébrât une seule messe en Écosse. Ce saint rebelle [† 1572] fut remplacé par un autre radical tout aussi fanatique, nommé Melvil, et le parti conserva l'esprit de son fondateur. Aussi orsque, en 1586, le roi ordonna des prières pour la délivrance de sa mère, condamnée à mort en Angleterre, le prédicateur des saints refusa de se soumettre à cet ordre. L'archevêque protestant de Saint-André fut excommunié pour avoir soutenu une mesure prise contre les prédications séditieuses, et non-seulement les conspirateurs qui emprisonnèrent Jacques en 1572, furent applaudis, mais on excommunia ceux qui les désaprouvaient. Le parti, toujours soutenu dans son zèle par des prédications ardentes, n'eut plus rien à redouter, lorsqu'il obtint l'appui de l'Angleterre et le concours de la noblesse, avide de s'enrichir aux dépens de l'Èglise. Jacques VI, qui monta sur le trône

en 1578, favorisa, comme tous les Stuarts, autant qu'il le put, le système épiscopal, mais non sans rencontrer de fortes oppositions. L'assemblée générale de 1581 obligea les évêques de résigner leurs charges, et leur interdit toute fonction, sous peine de bannissement. Même en 1584, lorsque le Parlement reconnut l'autorité des évêques et déclara toute atteinte à la considération royale crime de lèse-majesté, il fallut encore, par la force des circonstances, faire de nouvelles concessions au système presbytérien, qui, en 1592, fut solennellement déclaré dominant. Les évêques qui restèrent au Parlement ne siégèrent plus à titre d'évêque.

Malgré l'oppression dont elle fut l'objet, la religion catholique a subsisté en Écosse, comme en Angleterre, surtout dans les pays de montagnes. Elle y fait de notables progrès de nos jours.

§ 331. — *Le protestantisme en Irlande.*

Thom. Moore, Memoirs of captain Rock. *Idem*, History of Ireland. 3 vol. *O'Connell*. a Memoir on Ireland native and Saxon, 1 vol. in-8. Dublin, 1843. Etat de l'Irlande sous le point de vue religieux, dans la Revue trimestrielle de Tubingue, 1840, p. 549 sq. Feuilles histor. et polit., t. V, p. 490 sq. Cf. aussi *Schmid*, dans la Minerve de Bran (août, sept., nov., 1843).

Le seul nom de l'Irlande rappelle une tyrannie séculaire.

Les premiers essais pour enlever aux Irlandais leur indépendance eurent lieu sous Henri II [1166]. Des colons anglais occupèrent une province (*the pale*) et formèrent le Parlement dit irlandais, qui devait décider du sort du pays. Ce Parlement reconnut la suprématie de Henri VIII, chef de l'Église, abolit la primauté du pape, et fut secondé par l'indigne archevêque de Dublin, Brown. Quelques chefs de clan se laissèrent gagner par la faveur royale; mais la masse de la population indigène résista avec d'autant plus d'énergie à la réforme qu'elle était proclamée et accomplie par des ennemis habitués à entrer dans le pays au cri de : « Mort aux Irlandais! » Les prédicateurs anglais, la liturgie anglicane, qui arrivèrent à la suite, pour achever le

changement, produisirent un résultat tout contraire. En vain l'Irlande fut érigée en royaume [1542]. Quoi qu'on fît, on ne parvint qu'à unir de plus en plus, dans le cœur des Irlandais, les idées et les intérêts de leur nationalité et de leur religion, menacées toutes les deux à la fois. Ce pays jouit d'un court repos sous la reine Marie ; mais, sous Élisabeth et les règnes suivants, on pratiqua froidement, à son égard, un système de destruction si violent que, depuis les Pharaons, l'histoire n'en fournit pas d'exemples. La violence, sous les apparences de la légalité, l'emploi journalier de la force avec défense d'y résister, même pour protéger les droits les plus inviolables, sous peine d'être accusé de haute trahison, telle fut, à de rares interruptions près, l'histoire de l'Irlande catholique pendant près de trois siècles. On maintenait, sans s'en cacher, le pays dans l'agitation, afin de le tenir par là même dans la dépendance de l'Angleterre. De temps à autre les Irlandais se soulevaient et rallumaient la guerre. L'épée, l'incendie, la famine ramenaient la paix, c'est-à-dire la mort. Mais la cause du protestantisme n'y gagnait rien. On institua cependant des évêques anglicans. Les prêtres et les évêques catholiques furent déposés, dépossédés, chassés et mis à mort. Sous Jacques Ier, l'amnistie générale proclamée en Irlande n'exceptait nommément que les papistes et les assassins. Non-seulement on rejeta la demande que présentèrent les Irlandais pour obtenir la liberté de conscience, mais on emprisonna ceux qui s'étaient chargés de la porter au roi. Les lois pénales contre les récusants restèrent en vigueur. En 1605, tous les prêtres furent bannis du pays, sous peine de mort. Dès le règne d'Élisabeth, on avait exécuté le projet de rendre les Irlandais étrangers dans leur propre pays, en donnant leurs terres à des colons anglais et écossais. Une insurrection amena la confiscation de dix nouveaux comtés Mais comme les insurrections n'étaient pas assez fréquentes au gré des avides agents du gouvernement, on prétendit pacifier le pays en soumettant à une instruction juridique les droits de propriété. Les formes légales n'avaient certainement pas été toujours fidèlement observées, sous ce rapport, dans un pays agité depuis si longtemps. C'est ce que n'ignoraient pas les auteurs de la

mesure, et ce que constata le zèle du lord grand juge et du vice-roi, par les nombreuses saisies de terre opérées à la suite de leurs perquisitions; et, quand la pauvreté des accusés ne promettait rien au fisc, on envoyait les malheureux périr dans des cachots et des forteresses (1)! Ces persécutions iniques continuèrent durant le règne agité de Charles 1er [1625-49], et sous l'administration de Lord Strafford, qui employait « au service du diable les hautes » capacités que Dieu lui avait données (2). » Le système de rapine qu'on nommait « Recherches sur les droits de propriété » fut même « perfectionné; » les amendes, les bûchers, les tortures vinrent fortifier la conscience des juges trop timorés, et la province de Connaught fut ainsi adjugée à la couronne et à ses favoris. Malgré cette oppression sans exemple, les Irlandais fournirent des sudsides au roi, menacé à la foi par l'Angleterre et l'Écosse. Ils n'en attendaient que la plus stricte justice : elle leur fut refusée, quoiqu'ils l'eussent payée d'avance. « La rébellion est la poule aux œufs d'or; les lords grands juges ne seront pas assez fous pour la tuer (3). » Tel était le point de vue d'après lequel les agents du gouvernement administraient, ou plutôt continuèrent à exciter à la révolte la malheureuse Irlande. Une nouvelle insurrection éclata, en effet, en 1641.

La nation tout entière prit les armes : *Pro Deo et rege et Patria Hibernia unanimes*. L'assemblée nationale de Kilkenny [mai 1642] proclama la guerre pour la défense de la religion, l'indépendance du Parlement irlandais, le maintien des grâces accordées en 1628 et l'exclusion des étrangers des charges du royaume. Un concile national déclara cette guerre juste et légitime, et elle fut, pendant quelque temps, couronnée de succès. Hume ne voit, avec la partialité qui le distingue, dans cette défense naturelle d'un peuple soulevé pour le maintien de ses droits et de la justice, qu'une rébellion horrible et contre nature, dont il fait peser

(1) *Thom. Moore*, Memoirs, L. I, ch. 7, notes 26-28.

(2) Paroles de l'attorney général sir John Davis, citées par *Moore*, liv. I, ch. 8, p. 65.

(3) Mots de *Leland*, bénéficier protest. à Dublin, apud *Moore*, l. I, c.9, p. 73.

toute la responsabilité sur les catholiques irlandais (1). Un armistice fut conclu, en 1643, par le duc d'Ormond, successeur de Strafford; mais tous les efforts pour rétablir la paix échouèrent devant la demande de la liberté religieuse, que les indépendants anglais et écossais empêchèrent le roi d'accorder [1649]. Les fanatiques républicains fondirent avec fureur sur l'Irlande, comme sur une proie assurée, et, en 1653, elle fut entièrement soumise par la sanglante vigueur du protecteur Cromwell. Le glaive, le feu et la peste réduisirent le pays en un désert. Une tyrannie jusqu'alors inouïe s'établit au nom de la Bible. Les soldats reçurent l'injonction d'agir avec les Irlandais comme Josué avait traité les Cananéens. Vingt mille malheureux furent vendus, comme de vils esclaves, en Amérique. Les catholiques traqués durent se rendre tous dans la province de Connaught, d'où ils ne pouvaient sortir sous peine de mort. « En enfer ou en Connaught, » tel était l'ordre du Protecteur. Les terres furent de nouveau distribuées. Les régicides les plus zélés furent les mieux partagés. On mit à prix la tête des prêtres catholiques : Cromwell la taxa à 5 livres sterling, autant que celle d'un loup.

Les changements de gouvernement ne modifiaient pas le sort des malheureux Irlandais. Malgré leur fidélité et leur dévouement à la royauté, la Restauration les traita comme des rebelles, et sept millions huit cent mille acres de terre furent encore une fois pris et distribués à des « gens qui gagnèrent par la trahison ce que les pauvres » paysans perdaient par leur fidélité (2), par leur atta- » chement à la foi, et parce que, Hume l'avoue, l'intérêt » anglais et protestant l'exigeait. » On enveloppa l'Irlande dans le prétendu complot papiste découvert en Angleterre [1678]; mais les intrigues des émissaires envoyés à cet

(1) On appelle le massacre irlandais ce qui, de fait, n'était qu'une représaille et une défense légitime. De même que pour la Saint-Barthélemy, on exagéra d'une manière fabuleuse le nombre des morts, que Henke porte à deux cent mille. Le ministre protestant Warner donne le chiffre de douze mille d'après les documents officiels, et en y comprenant ceux qui moururent de froid et de faim. Voyez son History of rebellion and civil war in Ireland. London, 1768, et *Dœllinger*, l. cit., p. 641-644.

(2) Cf. *Moore*, l. cit., liv. I, ch. 11, p. 91.

effet échouèrent. Plunkett seul, primat catholique d'Irlande, en devint la victime, et fut exécuté à Tyburn, sur la déposition de faux témoins. L'inhabile Jacques II régna trop peu de temps pour que son bon vouloir parvînt à adoucir le sort des Irlandais, qui restèrent, dans leur propre pays, comme des ilotes, sans droits et sans patrie. En 1688, lorsque Guillaume d'Orange détrôna son beau-père, les Irlandais furent encore les plus fidèles défenseurs de la légitimité. Mais ils perdirent la bataille décisive de la Boyne. La capitulation de Limerick [1691] leur assura la liberté de conscience et le maintien de leurs propriétés. Cependant, peut-être contre la volonté de Guillaume, la capitulation ne fut point observée, et un million soixante mille sept cent quatre-vingt-douze acres de terre s'ajoutèrent aux dix millions six cent trente-six mille huit cent trente-sept déjà saisis et passèrent en partie entre les mains des colons hollandais. L'Irlandais seul ne possédait plus rien en Irlande.

Comme nous l'avons dit plus haut, d'après les aveux de Hume, l'intérêt anglais et protestant peut seul expliquer un traitement aussi inique, infligé, par un peuple civilisé, à une nation qui parle la même langue, a les mêmes mœurs, habite la même latitude. Ce système d'oppression alla toujours croissant. Les actes authentiques du dernier siècle prouvent que toute plainte juridique, toute dénonciation contre un catholique, était considérée comme un service honorable rendu au gouvernement (1). Au milieu du XVIIIe siècle un tribunal déclara « que les lois ne re» connaissaient point de catholiques dans le royaume, et » que leur existence n'y était possible qu'autant que l'État » voulait bien fermer les yeux (2). » Ce n'était certes pas la faute du gouvernement s'il subsistait encore des millions de catholiques irlandais ; mais il pouvait, à juste titre, s'attribuer leur misérable situation. Swift, un de leurs compatriotes, nous donne une idée de cette misère, par le mépris avec lequel il parle de ce peuple de bûcherons et de porteurs d'eau, sans possessions, sans organisation. Il n'y

(1) *Moore*, l. cit., liv. II, ch. 1, p. 126.
(2) Ibid., ch. 5, p. 185 sq.

avait de lois, en Irlande, que contre les Irlandais, pour y exciter, mais non pour y apaiser la sédition (1). Les écoles fournissaient des moyens légaux d'exercer le prosélytisme protestant (2). Les catholiques, comme tels, étaient incapables d'acquérir des terres, de les prendre en fermage pour plus de trente ans. Nous avons déjà dit que le fils, pour hériterer, à l'exclusion de ses frères et de ses sœurs, des biens de ses parents, de leur vivant même, n'avait qu'à embrasser le protestantisme. La femme qui se déclarait protestante se rendait par là même indépendante de son mari et pouvait l'abandonner. Les mariages mixtes étaient invalides; le prêtre catholique qui les avait bénis était condamné à mort. Appauvris, dépouillés, exténués, les catholiques devaient néanmoins entretenir à leurs frais des pasteurs protestants, richement dotés, la plupart du temps sans troupeau, et subvenir en même temps à l'entretien de leurs propres prêtres. Le clergé anglican posssédait deux millions d'acres de terre, percevait la dîme de tontes les autres propriétés territoriales. Cette dîme et l'armée de péagers, d'inspecteurs, de percepteurs qu'elle entraînait, étaient une intolérable charge, une plaie toujours saignante, une source toujours nouvelle de larmes et de calamités pour le pays.

Pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique et durant la révolution française, la crainte arracha au gouvernement anglais quelques adoucissements dans la législation, trop souvent illusoires dans la pratique. Depuis 1772, les catholiques avaient pu prendre en fermage « des marais inutiles, » prêter le serment d'allégeance. Le système de conversion des enfants catholiques, fondé sur une barbare immoralité, fut aboli. En 1793, on leur accorda, non l'éligibilité, mais quelques votes pour le Parlement. Néanmoins ils restèrent toujours exclus des fonctions municipales et judiciaires (du moins les schériffs étaient constamment protestants). Ils ne pouvaient ériger ni écoles ni colléges. Il était toujours vrai de dire : « En Irlande, il n'y

(1) *Arthur Young*, apud *Moore*, dans l'appendice, note 68, Conf. liv. I, ch. 10.

(2) Voyez *Moore*, liv. II, ch. 2, p. 137 sq.

» point de lois pour les « catholiques (1). » Il était toujours constant que les hommes du pouvoir se souciaient peu de rendre justice à l'Irlande et d'y maintenir la paix. Les iniquités qui précédèrent, ou plutôt créèrent l'insurrection de 1798, le prouvent; et elles furent telles qu'un ministre d'Angleterre ne pouvant y croire disait officiellement : « Le peuple s'y opposerait et s'en vengerait (2). » Elles n'étaient que trop réelles, elles pesaient même sur les Irlandais protestants, qui prirent, comme les catholiques, part à l'insurrection, née à la fois du désespoir du peuple et de la contagion de la révolution française. L'union de l'Irlande et de l'Angleterre [1801] fut le triste résultat de cette levée de boucliers, qui, comme toutes les précédentes, devait être expiée par des saisies. Cette fois ce fut la nationalité irlandaise qui fut confisquée tout entière au profit des vainqueurs.

La conservation du catholicisme en Irlande est un miracle, même au point de vue humain, et une réalisation merveilleuse de la parole du Sauveur : « Les portes de » l'enfer ne prévaudront point contre mon Église. »

§ 332. — *Le protestantisme en France.*

Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France, par *Th. de Bèze*. Anvers, 1580, 3 vol. (jusqu'en 1563). *Maimbourg*, Hist. du Calvinisme, etc. *Serrani* (prédicat. réformé à Genève, † 1598) Commentar. de statu relig. et reipubl. in regno Galliæ. Gen., 1572 sq. 5 vol. *Thuanus*, Hist. sui temporis. *Berthier*, Hist. de l'Eglise gall. Paris, 1749, in-4. *Peignot*, livre des singularités. Dijon, 1841. La France et les réformateurs (*le Catholique*, 1842, livr. d'avril, mai, juin). *Weber*, le Calvinisme dans ses rapports avec l'Etat, à Genève et en France. Heidelb., 1836. *Ranke*, Hist. de France, aux XVIe et XVIIe siècles. Stuttg., 1852, t. I.

Les sectes du siècle précédent, la Pragmatique-Sanction, la conduite arbitraire de François Ier dans les affaires religieuses, aussi bien que dans les affaires politiques, le choix des évêques plus soumis aux volontés du roi qu'à

(1) *Moore*, liv. II, ch. 11, p. 277.
(2) Ibid., ch. 12, notes 90-91.

celles du pape, avaient depuis longtemps préparé les voies au protestantisme en France. Déjà Zwingle, et après lui Calvin, avaient dédié leur principal ouvrage à François Ier. Aussi Luther et Mélanchthon trouvèrent-ils en France des lecteurs avides, parmi lesquels il faut compter surtout le fameux philologue Lefèvre d'Étaples. Ce fut à Meaux que Guillaume Farel et le cardeur de laine Jean Leclerc rassemblèrent séditieusement la première communauté protestante. La Sorbonne, malgré l'indépendance connue de ses opinions, avait condamné au feu les livres de Luther. Ils n'en furent pas moins répandus et lus avec avidité. Les novateurs étaient protégés par le conseiller d'État Berquin, par la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et par Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Marguerite, mariée à Henri d'Albret, roi de Navarre, attirait à sa cour tous ceux qui étaient persécutés pour cause de protestantisme. Par contre, les intérêts du catholicisme étaient chaudement défendus par le cardinal Duprat, chancelier de François Ier, par le cardinal de Tournon et la reine-mère, Louise de Savoie. Les protestants s'étant permis de détruire des statues du Sauveur et de la sainte Vierge, ayant même osé afficher à la porte du roi un libelle perfide contre la transsubstantiation (1), François Ier, effrayé des malheurs qui avaient éclaté en Allemagne, prit des mesures sérieuses pour arrêter la propagation du protestantisme en France. Les protestants furent poursuivis, obligés de fuir, quelques-uns mis à mort. Parmi les fugitifs se trouvait Calvin qui s'établit à Genève, et, de là, répandit ses doctrines en France. Mais en même temps, François Ier protégeait en Allemagne les protestants qu'il persécutait dans son royaume, Henri II suivit cette politique perfide et gagna de François Ier les territoires de Metz, Toul et Verdun.

La faiblesse des successeurs fut favorable à la propagande protestante [† 1547]. Henri II [1547-59] publia bien, il est vrai, de sévères ordonnances contre les calvinistes, et spécialement l'édit de Châteaubriand [1551], remettant à la justice séculière la recherche des hérétiques, autrefois attribuée aux tribunaux ecclésiastiques, qui ne

(1) *Gerdesius,* Historia Evangelii renovati, t. VI, p. 50.

pouvaient condamner à mort. Malgré cela, il se forma des communautés protestantes à Paris, Orléans, Rouen, Lyon, Angers; elles se réunirent toutes dans un synode général tenu à Paris [1559], adoptèrent un symbole calviniste, une organisation presbytérienne, les lois disciplinaires les plus austères de Calvin, et firent même une loi qui condamnait les hérétiques à mort, comme si elles avaient voulu d'avance prescrire la conduite qu'ont tint bientôt à leur égard.

Les huguenots (1) devinrent plus puissants encore durant la minorité de François II [1559-60] et de Charles IX [1560-74], sous la régence de la reine-mère Catherine de Médicis, et pendant que les factions des ducs de Guise et des princes de Bourbon se disputaient le pouvoir. Catherine, sans piété véritable, superstitieuse et intrigante, ne se fit pas scrupule de sacrifier l'intérêt de ses enfants à sa perfide politique. Favorisant tantôt le parti catholique, tantôt le parti protestant, suivant les circonstances et le besoin, elle se ligua d'abord avec les Guise, ennemis jurés des huguenots, et fortifia le parti contraire aux Bourbons par le mariage de François II avec Marie Stuart. Les protestants, encouragés par une consultation favorable de leurs théologiens, de Bèze entre autres, tramèrent, contre François II et les Guise, la conjuration d'Amboise [1560], qui fut découverte avant l'exécution, et dont les auteurs furent mis à mort. L'édit de Romorantin [1560] empêcha l'établissement de l'inquisition en France, malgré l'inquiétude que donnaient les protestants, et, sur la demande de l'amiral de Coligny, le roi décréta, à l'assemblée de Fontainebleau [1560], la suspension de toute poursuite juridique contre les huguenots pour affaire religieuse, et promit la convocation d'un concile national pour l'abolition des abus eccésiastiques. Le résultat de cette condescendance fut une nouvelle conjuration du prince de Condé.

Catherine de Médicis pardonna au prince, et décida, en vue surtout de l'amiral de Coligny, le colloque de Poissy

(1) C'était d'abord un sobriquet injurieux donné aux protestants et qui signifiait revenants, fantômes de nuit. Voir les div. éclairc. dans *Daniel*, Hist. de France, ed. Griffet, 10, 54

[1561] entre le cardinal de Lorraine, le théologien Claude d'Espence, le Jésuite Lainez, d'un côté, et Bèze, Pierre-Martyr Vermili de l'autre. La discussion fut chaude, sur l'Eucharistie surtout, mais stérile, comme toujours (1). Les Guise s'étant unis au roi Antoine de Navarre et au connétable de Montmorency, l'artificieuse régente crut convenable de s'allier au prince de Condé; cette alliance valut aux huguenots un édit qui leur accordait le libre exercice de leur religion, et l'autorisation de tenir des assemblées hors des villes [1562], en tant qu'ils s'abstiendraient de toute violence à l'égard des catholiques. Mais comme, sans égard à cette condition, les huguenots, de jour en jour plus audacieux par la tolérance même exercée envers eux, tuaient les prêtres et les moines, introduisaient de force dans leur prêche, en vertu d'un décret du consistoire de Castres, ceux qui passaient sur la route, et, conformément aux résolutions d'un autre synode convoqué par Viret, à Nîmes [février 1562], composé de soixante-dix prédicateurs, abattaient les églises du diocèse, chassaient ou troublaient les catholiques dans leurs pratiques religieuses, ceux-ci blessés dans leurs convictions, conçurent une indignation profonde, et l'ardente haine des deux partis éclata enfin, avec toutes les fureurs d'une guerre de religion (2). Une dispute, survenue entre les gens de la suite du duc de Guise et des huguenots réunis dans une grange, à Vassy, en Champagne, donna le signal de la lutte. Le duc, accouru pour rétablir l'ordre, fut blessé d'un coup de pierre; ses gens, irrités, massacrèrent soixante huguenots. Les calvinistes se plaignirent hautement de cette violation de l'édit de 1562, et, sous la conduite du prince de Condé, excité lui-même par l'Anglais Throckmorton, commencèrent la guerre. Plusieurs de leurs chefs furent pris à la bataille indécise de Dreux [décembre 1562]; le duc de Guise fut lâchement assassiné au siége d'Orléans [1563] par un gentilhomme nommé Poltrot; le roi de Na-

(1) Voyez la Confessio Gallicana, dans *Augusti* Corpus librorum symbolicor., p. 110-125, qui fut présentée à Charles IX en 1561.

(2) *Lacretelle*, Hist. de France pendant les guerres de religion. Paris, 1815 et suiv., 4 vol. *Herrmann*, Guerres religieuses et civiles de la France pendant le XVIe siècle. Leipzig, 1828.

varre mourut d'une blessure. Ces vicissitudes amenèrent l'ordonnance d'Amboise [mars 1563], qui assurait aux huguenots la liberté du culte dans les villes. La réconciliation ne fut qu'apparente et momentanée. La tentative de s'emparer du roi, dans le château de Monceau, fit éclater une seconde guerre civile [1567], et produisit des scènes sanglantes, des crimes horribles commis par les huguenots à Nîmes. Ils obtinrent encore une fois, à l'aide de l'électeur palatin, la paix de Longjumeau [1568], qui remettait en vigueur l'édit de 1562, sans les clauses qu'on y avait postérieurement ajoutées. Cette paix ne fut, pour les huguenots, qu'un moyen de se fortifier. Ayant, en effet, obtenu des secours d'Élisabeth et des Pays-Bas, ils recommencèrent [1568] la troisième guerre civile, qui dépassa de beaucoup les deux autres en fureur et en cruautés réciproques. Briquemaut, le principal chef des huguenots, portait un collier d'oreilles de prêtres assassinés. Gaspard de Coligny se mit à la tête du parti réformé, lorsque le prince de Condé eut succombé à la journée de Jarnac [1569], et arracha à la cour affaiblie la paix de Saint-Germain [1570]. Elle accordait aux huguenots la liberté de conscience, plusieurs villes pour l'exercice public de leur culte, leur concédait le droit de remplir des charges dans l'État, et leur donnait, pour garantie, les villes fortes de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité.

Cependant, le souvenir des atrocités commises par les huguenots entretenait une sourde fermentation parmi les catholiques. Charles IX, dans l'espoir de maintenir la paix, chercha à gagner Coligny et l'attira à sa cour. L'amiral, profitant de la position, excita Charles contre sa mère, et fomenta la guerre de la France contre l'Espagne, en obtenant du roi qu'il soutînt les Pays-Bas révoltés. Enfin, la haine longtemps contenue fit une explosion terrible, au moment où le mariage de Henri de Navarre (Henri IV) avec Marguerite, sœur du roi, avait attiré un grand nombre de gentilshommes calvinistes à Paris, et les torches de la guerre civile éclairèrent la terrible nuit de la Saint-Barthélemy [24 août 1572]. Cet horrible massacre fut, non pas le résultat d'un projet longuement médité, mais l'effet d'une résolution subite prise contre Coligny, et pour pré-

venir les suites que faisait craindre l'assassinat manqué de l'amiral qu'avait ordonné la reine mère [22 août]. Catherine de Médicis, son plus jeune fils, le duc d'Anjou, et leurs affidés, décidèrent le roi à consentir à l'assassinat de l'amiral de Coligny, qu'ils accusaient de vouloir exciter une nouvelle guerre civile et de mettre la vie du roi lui-même en danger. Charles, longtemps agité, indécis, finit par se rendre. Le duc de Guise, avide de venger son père, se précipita le premier dans l'hôtel de l'amiral et le tua. La cloche des Tuileries donna le signal du massacre aux Parisiens, tenus en éveil par les bruits qu'on avait répandus d'avance d'une conjuration calviniste. Quatre mille hommes, à peu près, parmi lesquels beaucoup de catholiques, furent, tant à Paris que dans les provinces, les victimes de cet odieux attentat. Rome apprit vaguement, d'après les ordres équivoques envoyés de la cour de France aux gouverneurs des provinces, qu'un soulèvement avait été excité par les Guise, et que la découverte d'une conjuration contre la vie du roi avait donné lieu au massacre des huguenots. Si donc Grégoire XIII, mal informé, fit chanter un *Te deum* à cette occasion, et si Muret tint le discours qu'on lui a si souvent reproché et qui a été si mal interprété, parce qu'on l'a peu lu (1), cela n'est pas plus éton-

(1) Le passage en question du discours de Muret est ainsi conçu : « Veriti non sunt adversus illius regis caput ac salutem conjurare, a quo post tot atrocia facinora non modo veniam consecuti erant, sed etiam benigne et amanter excepti. Qua conjuratione, sub id ipsum tempus quod patrando sceleri dicatum ac constitutum est in illorum scelestorum ac fœdifragorum capita, id quod ipsi in regem et in totam prope domum ac stirpem regiam machinabantur. O noctem illam memorabilem, quæ paucorum seditiosorum interitu regem a præsenti cædis periculo, regnum a perpetua civilium bellorum formidine liberavit ! » *Mureti* oratio XXII, p. 177 Opp. ed. Ruhnkenii. Quant au nombre des morts que l'on a tant exagéré (on varie de dix à cent mille), il faut observer que la Popelinière, écrivain assurément peu suspect, ne parle que de mille tués, et dans les autres villes le nombre des morts fut très-petit. Dans le désir de jeter sur ses adversaires l'infamie d'un fait fort condamnable en lui-même, on oublie qu'auparavant les protestants eux-mêmes avaient égorgé un bien plus grand nombre de catholiques. Ainsi le maréchal de Montgommery avait fait massacrer à Orthez trois mille catholiques; on sait aussi que deux à trois cents moines avaient été tués ou précipités dans un puits, d'autres enterrés tout vivants, en-

nant que les félicitations envoyées naguère par les souverains de l'Europe au roi des Français, Louis-Philippe, sur la conservation de ses jours. Le noble évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, prit, malgré les ordres du roi, les huguenots de son diocèse sous sa protection, et il recueillit de son humanité toute chrétienne la joie de les voir presque tous rentrer dans le sein de l'Église catholique. Quant à la perfide espérance conçue par la cour, d'affaiblir le parti des huguenots par la mort de leur chef, elle fut pleinement déçue. Les sectaires se disposèrent avec une fureur toute nouvelle à une quatrième guerre de religion [1573], et Charles, n'ayant point d'armée prête à entrer en campagne, fut obligé d'accorder un nouvel édit de pacification aux huguenots, fortifiés d'ailleurs par leur alliance avec le parti des politiques. Charles IX, mort le 30 mai 1574, laissa un royaume divisé, un sceptre affaibli à son frère, qui abandonna le trône de Pologne pour monter sur celui de France. Henri III n'eut, dans les circontances où il se trouvait, ni l'énergie ni la décision nécessaires. Il fut obligé de concéder aux huguenots victorieux une paix incomparablement plus favorable que les précédentes [1576], qui leur assura le libre exercice de leur culte partout, excepté à Paris, une complète égalité de droits politiques et civils, un nombre égal de membres calvinistes et catholiques au Parlement.

Ces conditions, si avantageuses, excitèrent le mécontentement des catholiques; ils formèrent à Péronne une *Ligue* contre les calvinistes, à la tête de laquelle le roi crut prudent de se mettre, aux États de Blois [1577]. De nouvelles violations du dernier édit de pacification par les Huguenots donnèrent lieu à une nouvelle guerre et à un second édit de Poitiers (de la même année), qui restreignit beaucoup les derniers avantages accordés. Henri III n'ayant pas d'enfants, son frère, le duc d'Alençon, étant mort, le roi de Navarre et le jeune prince de Condé, chefs des calvinistes, semblaient pouvoir aspirer à la couronne. Les catholiques, dans la crainte d'un roi calviniste, vou-

fin que beaucoup de cathédrales avaient été détruites. Cf. *Dœllinger*, p. 543-45. *Hœninghaus*, Revue cathol., 1841, n° 28.

lurent élever au trône le plus proche parent catholique du roi, le cardinal de Bourbon, oncle de Henri de Navarre. Le cardinal publia dans ce but le manifeste de Péronne, de 1585. On parvint, par des voies artificieuses, à gagner le consentement du pape Grégoire XIII. Mais il revint sur l'approbation qu'il avait donnée au plan des ligueurs, dès qu'il en eut une connaissance plus exacte. Son successeur, Sixte V, rejeta de même la Ligue comme une conjuration dangereuse; mais il déclara en même temps le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de régner en France, en vertu des lois fondamentales du royaume. Henri en appela au Parlement, qui déjà avait refusé de promulguer la bulle du pape. Une nouvelle guerre s'engagea. Henri de Navarre en sortit victorieux à Coutras [1587]. La ligue releva la tête lorsque Henri III eut fait assassiner le duc de Guise et son frère le cardinal. La Sorbonne de Paris se déchaîna si fortement contre le roi, qu'il dut s'allier à Henri de Navarre. Il mourut bientôt après de la main de l'assassin Jacques Clément, Dominicain [2 août 1589]. Malgré la bulle d'excommunication du pape, Henri IV succéda à Henri III. Il fut généralement reconnu roi de France, sous la condition qu'il embrasserait la religion catholique, ce qu'il fit en effet, convaincu qu'un catholique seul pouvait régner en France, et cédant à la fois à son intérêt et aux sages conseils de son ministre et de son ami Sully [25 juillet 1593] (1). Deux ans après, le pape releva Henri de la sentence d'excommunication, sous la condition qu'il soutiendrait l'Église catholique et ferait publier, sauf quelques exceptions, les décrets du concile de Trente. Cette adhésion du souverain pontife fit tomber la Ligue. Mais les calvinistes persévérèrent dans leur esprit d'indépendance et de sédition, et surent obtenir de Henri IV, l'édit de Nantes [1598], qui leur concédait en tous lieux le libre exercice de leur religion, l'admission au Parlement de Paris, la formation

(1) Dans les archives du prince Doria, il existe une correspondance inédite et autographe entre Henri IV et Clément VIII, qui doit être de la plus haute importance pour la connaissance intime des relations religieuses de l'Europe immédiatement après le retour du roi de France à l'Église catholique. Cf. aussi *Bretschneider*, Hist. ecclésiast., 1841, n° 128.

de chambres spéciales dans le Parlement de Grenoble et de Bordeaux, l'autorisation de réunir des synodes, la création des universités de Saumur, Montauban, Montpellier et Sedan. Il fallut une grande sévérité pour faire enregistrer un édit si nouveau, et le ressentiment des catholiques fut entretenu par la persévérante intolérance des calvinistes qui, dans le trente et unième article de la foi du synode de Gap [1603], déclarent encore : « Nous croyons que le pape » est vraiment l'Antéchrist et le fils de la perdition an- » noncé par la parole de Dieu sous l'image de la prostituée » vêtue d'écarlate. » L'assassinat de Henri IV, par Ravaillac le 14 mai 1610, se rattache à ces sourdes et implacables haines. Les huguenots furent épargnés sous la régence de Marie de Médicis, durant la minorité de Louis XIII [1610-43]. Mais le vigoureux cardinal de Richelieu [1624-42] changea complétement de système à leur égard, lorsqu'il vit qu'il n'y avait pas de paix durable à attendre des calvinistes, toujours mécontents, toujours menaçants, plus que jamais irrités de ce que le roi épousait une infante d'Espagne et restituait aux catholiques du Béarn, les églises qu'on leur avait enlevées. La prise de la Rochelle, dernier rempart des calvinistes, abattit entièrement le parti sous le rapport politique [1628) et termina enfin cette longue et sanglante lutte de soixante-dix ans (1). Aussi les calvinistes se tinrent-ils tranquilles, même durant la minorité de Louis XIV, et la tentative qu'ils firent de s'allier avec l'Angleterre [1659], sous l'inspiration du synode de Montpellier, fut sévèrement réprimée.

Peu à peu un grand nombre de calvinistes fut ramené à l'Église par les efforts d'un épiscopat remarquable, et le zèle d'une milice cléricale pure et fervente, sortie de l'école de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul (2). La liberté de ceux qui persévérèrent dans l'hérésie, fut de plus en plus restreinte, jusqu'au moment où Louis XIV,

(1) *Fénelon*, Correspondance diplomatique, dernier volume, sous la direction d'un M. Cooper, Paris, 1841. Elle contient des renseignements précieux sur les batailles de Jarnac, Moncontour, la Saint-Barthélemy et le siége de la Rochelle.

(2) *Picot*, Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIe siècle. Paris, 1824, 2 vol. Louvain 1824.

persuadé que leur persévérance était pur entêtement et opposition politique, et entraîné par les conseils du chancelier Le Tellier, abolit l'édit de Nantes [18 octobre 1685], et le remplaça par douze autres articles (1). Cette mesure, sinon tout à fait arbitraire, du moins extrêmement imprudente, exaspéra les calvinistes, poursuivis d'ailleurs par les violentes mesures de Louvois et les missionnaires éperonnés qu'il leur envoya (*dragonnades*) pour les convertir. Il en résulta l'émigration immédiate de soixante-sept mille calvinistes, qui se retirèrent en Angleterre, en Hollande, en Danemark, et surtout dans le Brandebourg.

§ 333. — *Le protestantisme dans les Pays-Bas.*

Stradæ Romani, S. J. Hist., Belgicæ duæ decades. Romæ, 1640-47, 2 vol. in-fol. *H. Léo*, Douze livres d'hist. néerlandaise. Halle, 1835, P. II, *Idem*, Man. d'hist, univers., t. III, p. 466-533. *Gerh. Brandt*, Historie de Reformatie en andere kerkelyke Geschiedenissen in em omtrent de Nederlanden. Amst. et Rotterd., 1671-1704, 4 vol. in-4 (jusqu'en 1623). Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas, traduite du hollandais de Gérard Brandt. Amst., 1730, 3 vol. in-12. Cf. Essai sur le caractère belge (Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 193 sq., 269 sq.).

Nulle contrée n'était plus disposée à embrasser le protestantisme que les Pays-Bas, soumis malgré eux au sceptre de Charles-Quint, en rapports fréquents par leur commerce avec l'Allemagne, et depuis longtemps travaillés au dedans par des discussions littéraires et scolastiques. C'est ce que Charles-Quint sentait bien ; aussi fit-il immédiatement publier dans les Pays-Bas l'édit de Worms contre Luther ; il y établit des inquisiteurs, et, pour montrer tout le sérieux de ces mesures, ordonna l'exécution de Henri Voes et de Jean Esch [1523]. La Hollande devint néan-

(1) Sur la légalité de cette mesure, Dœllinger cite les paroles de Hugo Grotius (Apol. Riveti discuss., p. 22) : « Norint illi, qui reformatorum sibi imponunt vocabulum, non esse illa fœdera, sed regum edicta ob publicam facta utilitatem, et revocabilia si aliud regibus publica utilitas suaserit. » Mais il reste toujours fort douteux que cette mesure ait été conforme à la prudence et à l'utilité publique. Cf. (*Benoist*), Hist. de l'édit de Nantes. Delft, 1693-95, 5 vol. in-4.

moins bientôt le théâtre du fanatisme et des cruelles extravagances des anabaptistes. On y publia aussi une Bible traduite en hollandais, d'après les principes de Luther, par Jacques Van Liesveld [1525]. De là des ordres plus sévères encore de l'empereur [depuis 1530]. Mais sa sœur, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, dont le sincère attachement à l'Église catholique et les nobles intentions étaient connus, sut adoucir la rigueur impériale. Malheureusement Philippe II, en prenant le gouvernement des Pays-Bas [dep. 1555,] suivit une voie opposée et crut pouvoir conserver la pureté de la doctrine catholique par des mesures sévères, despotiques, qui violaient même les priviléges garantis et jurés. Les Flamands voyaient d'ailleurs avec impatience toutes les hautes charges occupées par des Espagnols ; leur mécontentement s'accrut encore lorsqu'en place des quatre anciens siéges épiscopaux d'Utrecht, d'Arras, de Cambrai et de Tournay, Philippe II obtint une bulle du pape Paul IV [14 mai 1559], qui instituait quatorze nouveaux évêchés, et érigeait Malines, Cambrai et Utrecht en archevêchés. Les rigueurs du cardinal-ministre de Granvelle n'étaient pas propres, non plus, à calmer les esprits (1). A la tête des mécontents se placèrent le sous-gouverneur des Pays-Bas, Guillaume d'Orange, et les comtes d'Egmont et de Hoorne. Guillaume, d'une profonde indifférence religieuse et dans l'espoir de parvenir à la souveraineté, se prononça hautement en faveur du protestantisme. On vit s'unir au parti des mécontents, dans le *compromis* de 1565, même des gentilshommes catholiques, pour obtenir de la gouvernante la suspension de l'inquisition et de l'édit de religion dont on les menaçait. Une circonstance fortuite fit donner aux députés le nom ironique de *Gueux*, qui resta celui des confédérés. La députation avait, il est vrai, déclaré expressément qu'on entendait maintenir l'Église catholique et elle seule. Cependant, dès 1561, on vit paraître un symbole des Pays-Bas (*confessio Belgica*), qui fut adopté par un certain nombre de Belges, tenant des assemblées religieuses séparées et cé-

(1) Documents inédits, papiers d'Etat du cardinal de Granvelle. Paris 1841-42, 3 vol. in-4.

lébrant un culte public à leur façon (1). Les nombreux calvinistes refugiés de France, encouragés par les magistrats et les gentilshommes, se mirent à piller et détruire, même dans les grandes villes, les églises et les couvents; la magnifique cathédrale d'Anvers ne fut pas à l'abri de leur fureur. Cependant la gouvernante était parvenue, après le renvoi du cardinal de Granvelle, à conclure, avec Guillaume d'Orange et douze gentilshommes, un accord qui devait calmer les réformés. Ils levèrent néanmoins l'étendard de la révolte, s'exposèrent aux chances d'une guerre difficile, furent complétement domptés, lorsque Guillaume d'Orange fut obligé de se réfugier en Allemagne et que le comte d'Egmont eut abandonné le parti protestant [1567]. Philippe II aurait dû se contenter de ce résultat, mais il remplaça la prudente et douce Marguerite par le rude duc d'Albe, qu'il envoya dans les Pays-Bas à la tête d'une nombreuse armée. Le duc commença par établir un *Conseil des Troubles*, composé de douze membres, chargés de la recherche et de la punition des hérétiques. Ce conseil immola de nombreuses victimes, parmi lesquelles les comtes d'Egmont et de Hoorne, exécutés tous deux à Bruxelles [6 juin 1568]. Ces cruautés excitèrent une nouvelle insurrection dans les provinces du Nord, qui nommèrent, en apparence pour le roi d'Espagne, le prince d'Orange gouverneur de Hollande, Zeelande et Utrecht. Le duc d'Albe, rappelé, fut remplacé par Requesens, homme modéré et plein de talent, dont la mort prématurée fut fort préjudiciable à la domination espagnole [1576]; car son successeur, don Juan d'Autriche, se rendit odieux aux Flamands, et permit au prince d'Orange d'étendre l'influence des confédérés sur cinq nouvelles provinces, « unies pour se défendre contre » toute violence qu'on voudrait leur imposer au nom ou » dans les intérêts du roi. »

Mais Guillaume, infidèle à la déclaration par laquelle il avait antérieurement prétendu « prendre les armes pour » l'Évangile comme pour l'Église romaine, afin de conser» ver aux deux partis la liberté religieuse [1568] et de main» tenir les catholiques dans la pleine jouissance de leurs

(1) *Augusti*, Corpus librorum symbolicorum. p. 170-77.

» droits, » publia en 1582 une ordonnance qui interdisait le culte catholique en Hollande, et qui fut en effet mise à exécution. L'armistice de 1609 reconnut les provinces réformées du Nord comme république. L'étroite alliance de ces provinces avec la France et l'Angleterre y avait favorisé la domination du calvinisme, dont les synodes de Dordrecht [1574-1618] adoptèrent les principes, défendus et développés par l'université de Leyde. Il demeura néanmoins un grand nombre de catholiques en Hollande, et les provinces du sud de la Belgique restèrent fidèles à l'Église.

Observation. « En Italie et en Espagne, dit Guérike, les ténèbres du papisme triomphèrent partout de la pure lumière de l'Évangile ! » Quant aux pages de l'Anglais M'Crie, sur les sympathies que le protestantisme rencontra dans ces deux pays, elles se rapprochent plutôt du dithyrambe que de l'histoire (1),

§ 334.— *Causes des rapides progrès du protestantisme.*

Marx, Causes de la rapide propagation de la réforme en Allemagne. Mayence, 1834.

On trouve naturellement une grande partialité dans les jugements des protestants à cet égard. Ils ont, sans scrupule, osé comparer la rapide propagation du protestantisme aux progrès si lents du Christianisme à son origine, sans tenir compte des circonstances tout à fait différentes, puisque, d'un côté, le mépris et les persécutions les plus sanglantes furent le partage des premiers chrétiens, et que, de l'autre les faveurs et les libertés les plus larges furent promises aux sectateurs des nouvelles doctrines.

Nous nous en tiendrons aux faits pour asseoir notre jugement d'une manière impartiale. 1° Les plaintes sérieuses qui s'étaient élevées, dans les conciles universels, contre des abus constants, secondèrent l'entreprise de Luther. On l'écouta avec faveur quand il se déclara, comme plusieurs évêques bien intentionnés, contre les abus, et principalement contre celui

(1) *Thom. M'Crie*, Hist. du développement et de la chute de la Réforme en Italie.

des indulgences, d'autant plus que, dans les premiers temps, Luther prétendit enseigner la pure doctrine de l'Église catholique, et n'avoir pour but que l'abolition des abus et l'amélioration de la discipline. C'est ainsi qu'il trompa bien des gens, non-seulement parmi le peuple, mais parmi les savants, comme Willibald Pirkheimer (1). Si, dès le principe, il avait rejeté les dogmes de l'Église, beaucoup de ses partisans auraient frémi et reculé devant la pensée de se séparer positivement de l'Église catholique.

2° Luther et ses partisans n'épargnèrent aucun moyen de défigurer la doctrine catholique et de représenter leur système comme le pur et véritable enseignement de l'Évangile. Ils ne rougirent pas de faire passer, aux yeux des ignorants, le saint sacrifice de la messe pour une impiété, le culte des saints pour une idolâtrie. Le symbole des calvinistes prétendait même « que la vérité pure et divine est bannie de l'É-« glise romaine ; que les sacrements y sont pervertis, faussés; « qu'on y croit et pratique toute sorte de superstitions et « d'impiétés (2). » Et, partant de là (3), Luther écrivait avec une telle assurance qu'il ne laissait, à ceux qui lui avaient une fois accordé leur confiance, pas le moindre doute sur la vérité de ses assertions. La tyrannie des papes était dépeinte sous les couleurs les plus vives, dans des satires sanglantes, dans des libelles injurieux : on exaltait outre mesure, et souvent de la manière la plus inconvenante, la liberté évangélique.

3° On ne peut méconnaître que les écrits vifs et populaires de Luther, de Zwingle et d'autres, avec bien des erreurs, renfermaient beaucoup de choses vraies, belles et raisonnables; que Mélanchthon, Calvin et de Bèze plaisaient et attiraient singulièrement par leur style pur et classique. La sollicitude de Luther et de ses adhérents pour l'instruction religieuse de la jeunesse et du peuple fut aussi très-utile à leur cause. Les catéchismes de Luther, accueillis avec grande faveur, excitèrent puissamment le zèle des catholiques pour l'accomplissement d'un devoir si sérieux et si

(1) Voyez § 315.
(2) Ainsi s'exprime le symbole des calvinistes français.
(3) *Menzel*, l. cit., t. I, p. 84.

sacré. Le peuple fut charmé d'entendre le culte divin dans la langue nationale. Peu instruit par le clergé catholique, il ne comprenait point le sens, la valeur, les motifs de l'usage de la langue latine, et ne soupçonnait guère le précieux trésor que renferme la liturgie romaine. Tout à coup on lui révélait ce qu'il y a de touchant, de profond, de doux dans les prières de l'Église, il les entendait, les comprenait. On lui rendait la communion du calice si longtemps demandée, si ardemment désirée. Tout cela devait préparer le peuple à accueillir favorablement les doctrines nouvelles.

4° Luther flattait encore le peuple en lui mettant entre les mains une Bible nouvelle, dont chacun devenait le libre interprète. Il le séduisait par ce mensonge répété sous mille formes : « Quoique le droit d'enseigner appartienne à tout » chrétien (1), le clergé s'est attribué à lui seul le droit de » lire la Bible, parce qu'il a prévu qu'en l'accordant à tous, » les privilèges du sacerdoce tomberaient, et que le peuple » serait en tout semblable au clergé. » La doctrine de Luther sur le serf arbitre, et la foi qui seule justifie, tranquillisait le peuple sur ses péchés et le moyen si facile d'y remédier. Il se trouvait heureux d'être débarrassé des pénibles pratiques de la confession et du jeûne. Enfin l'attrait seul de la nouveauté, toujours si puissant, suffisait pour soulever les masses.

5° Luther eut encore l'adresse de se mêler à la lutte des humanistes et des scolastiques et de gagner un grand nombre de partisans parmi ceux-là, comme il avait su tirer parti de la guerre déclarée par de très-bons évêques aux abus ecclésiastiques. Il sut profiter aussi des maladroites attaques de ses premiers adversaires, de l'imprudente discussion de Leipzig et de l'intempestif emploi de la bulle d'excommunication, en même temps qu'il se servit habilement de l'imprimerie, toute nouvelle encore, pour répandre rapidement et fort au loin le bruit de son entreprise.

6° Luther gagna les ecclésiastiques et les moines par l'abolition du célibat et des vœux monastiques, qui pesaient à

(1) 1 Pierre, II, 9.

un grand nombre d'entre eux. La barrière une fois rompue, la sensualité et la crainte du châtiment ne leur permettaient plus de revenir sur leurs pas.

7° La politique vint également au secours du protestantisme. Sans que Luther en fît expressément mention, on prévoyait les conséquences importantes de son œuvre, sous ce rapport. Les attaques hardies dirigées contre une autorité antique et respectable (1), l'appel à la raison individuelle, au sens privé, dans le domaine religieux, eurent bientôt leur retentissement dans la sphère temporelle. On rejetait les ordres du pape; pouvait-on encore respecter les recommandations du curé? Les réformateurs traitaient sans nul égard les têtes couronnées; le peuple devait-il se maintenir longtemps dans les bornes de l'obéissance? Le paysan, pouvant décider ce qu'il fallait penser des choses divines, ne se permettrait-il pas d'avoir son opinion en matière de chasse et de pâturage? Si des vœux librement formés n'obligeaient plus le moine, pourquoi un servage contre la volonté du Christ opprimerait-il éternellement le peuple? Mais Luther épargna même au peuple la peine de tirer ces conclusions, en les développant explicitement dans sa doctrine de la liberté des enfants de Dieu, et la guerre des paysans prouva combien il avait été vite compris. « Ces » gens, disait Mélanchthon en gémissant, désormais habi» tués à la liberté, après avoir secoué le joug des évêques, » n'en accepteront plus aucun. Que leur importent la doc» trine et la religion? Ils ne s'inquiètent que de la liberté » et du pouvoir? »

8° Par une singulière coïncidence, remarque Schiller (2), deux faits politiques concoururent au schisme de l'Église. Ce fut, d'une part, la prépondérance subite de la maison d'Autriche, qui menaçait la liberté de l'Europe et arma les princes; de l'autre, le zèle actif de cette maison pour l'ancienne religion, qui souleva les nations elles-mêmes. Les princes profitèrent d'autant plus volontiers de cette occasion qu'ils espéraient s'affranchir de la suzeraineté de l'empereur, et que, d'ailleurs, Luther les engageait formelle-

(1) *Raumer*, Hist. de l'Europe depuis la fin du XV[e] siècle.
(2) Dans son Hist. de la guerre de Trente Ans, liv. I. in init.

ment à s'emparer des biens des églises et des couvents, et leur concédait, dans son système, le souverain pouvoir ecclésiastique. Il éveilla ainsi, dans leur cœur, une avidité contre laquelle il dut se prononcer lui-même plus tard. « Il y a bien des princes encore, dit-il dans un de ses ser- « mons, qui sont vraiment évangéliques, parce qu'il y a « encore des ostensoirs catholiques et des biens monasti- » ques à prendre. » Ses propos de table vouent au diable les princes et les nobles qui gardent pour eux les biens ravis aux églises, et laissent les serviteurs de l'Évangile dans une telle pauvreté qu'ils se morfondent avec femmes et enfants. Pour ne pas perdre de tels avantages,

9° Les princes usèrent de toute leur puissance temporelle, afin d'introduire partout la réformation. Les faits sont à cet égard si patents que Jurieu, ennemi juré de l'Église catholique, dit franchement : « Il est incontestable que la réformation s'est faite par la puissance des princes : ainsi, à Genève, ce fut le sénat ; dans d'autres parties de la Suisse, le grand conseil de chaque canton ; en Hollande, ce furent les états généraux ; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Écosse, les rois et les parlements. Les pouvoirs de l'État ne se contentèrent pas d'assurer pleine liberté aux partisans de la réforme, mais ils allèrent jusqu'à enlever aux papistes leurs églises et à leur défendre tout exercice public de leur religion. Bien plus, le sénat défendit, dans certaines localités, l'exercice secret du culte catholique. » « En Silésie, rapporte Menzel (1), la nouvelle église s'établit, surtout grâce à la protection des princes et des autorités. La plupart des communes, fidèles à leurs anciennes pratiques, étaient bien loin de songer à un changement quelconque de religion. Les paysans polonais, comme ceux de la langue allemande, adoptèrent la forme religieuse qu'introduisirent leurs seigneurs. En Suède, ce fut Gustave Wasa, le libérateur de sa patrie, qui embrassa la nouvelle doctrine, parce qu'il jugea nécessaire d'étayer son trône nouveau des richesses et du pouvoir enlevés au clergé. En Angleterre, le divorce de Henri VIII et la discussion qu'elle suscita entre le pape et le roi fut l'occasion

(1) Loco cit., t. II, p. 2 ; t. III, p. 91 et 92.

de la réforme. » C'est dans le même sens que Frédéric le Grand dit dans ses Mémoires : « Si l'on veut réduire les « causes du progrès de la réforme à des principes simples, « on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, « en Angleterre celui de l'amour, et en France celui de la « nouveauté (1). »

Remarquons qu'aucun de ces princes, si enthousiastes pour la réforme, ne se distingua par la loyauté de sa conduite et la pureté de ses mœurs. Il n'y a qu'à comparer au voluptueux et cruel Henri VIII, au sensuel Philippe de Hesse, à l'incrédule et léger Albert de Prusse, aux despotes du Danemark et de la Suède, Christiern II et Gustave Wasa, les princes catholiques contemporains, incomparablement plus nobles, plus purs, plus élevés, tels que Georges, duc de Saxe, Joachim de Brandebourg, Maximilien, Charles-Quint, Ferdinand I et II, Albert et Maximilien I, ducs de Bavière, et d'autres.

(1) Mémoires de Brandebourg.

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE DU PROTESTANTISME

Dœllinger, la Réforme et son développement intérieur. Ratisb., 1836
Gieseler, Manuel de l'hist. ecclés., t. III, P. II, p. 115-382.

---

§ 335. — *Traits généraux caractéristiques du protestantisme.*

Le luthéranisme, comme les Cathares et les Vaudois du moyen âge et les sectes analogues des premiers siècles, prétendit renouveler l'Église apostolique en détruisant les abus de l'Église catholique et en s'appuyant sur l'Écriture sainte, unique source de la foi. Cet appel exclusif à l'autorité de la Bible resta le principe fondamental des systèmes nouveaux, quoique les discussions les plus importantes en eussent démontré l'insuffisance et qu'il eût fallu, assez souvent, avoir recours à la tradition si dédaigneusement rejetée (1). Dès lors tombait, par le fait, l'autorité et l'existence même d'une Église visible, infaillible et sanctifiante, institution divine antérieure à la rédaction de l'Écriture sainte. A sa place, on substituait l'idéal d'une Église invisible, unissant entre eux les vrais croyants de tous les lieux de la terre. La conséquence immédiate de ce principe était une incertitude nécessaire et une perpétuelle

(1) Cf. les Axiomes de *Lessing* contre M. le pasteur Gœtze de Hambourg (Œuvres édit. par Lachmann, t. X, p. 133-251).

variation dans les dogmes fondamentaux eux-mêmes (1). L'enseignement doctrinal était abandonné à l'arbitraire et au hasard, et il semblait qu'un «grand cours de théologie expérimentale avait été ouvert en Europe.»

Lorsqu'on eut ainsi formellement constitué l'anarchie dans les nouvelles communautés religieuses, on se vit cependant obligé d'en revenir à l'institution d'une autorité, pour donner à la société spirituelle l'indispensable fondement de dogmes communs. A cet effet, on rédigea les Livres symboliques (2), qui ne purent conserver une autorité durable, par cela même qu'ils étaient le produit des opinions humaines.

Les adversaires de l'Église catholique avaient opposé à la doctrine de la nécessité des œuvres, singulièrement défigurée par eux, l'absurde opinion de la justification de la foi sans les œuvres. Peu à peu, le luthéranisme, en se développant, devint le protestantisme, ou la protestation universelle, le rejet de toute doctrine, non pas en tant que fausse, mais en tant qu'enseignement de l'Église catholique. Ainsi Luther, protestant contre le pape, ne voulut admettre la communion ni sous une ni sous deux espèces. Ainsi les luthériens, protestant contre tout ce qui venait de Rome, refusèrent opiniâtrément d'admettre les changements si importants du calendrier de Grégoire XIII. Les théologiens protestants déclaraient que le pape, étant l'Antechrist, voulait, au moyen de ce calendrier, se glisser dans leurs églises, et qu'ainsi il fallait, en conscience, rejeter la réforme grégorienne. On préférait (3), dit Menzel, se tromper dans ses calculs plutôt que d'accepter quelque chose du pape. Le déchaînement des passions, au milieu

(1) *Bossuet*, Hist. des variations; *Planck*, Hist. de l'orig. et des chang. des dogmes protest.

(2) Libri Symbolici Evangelicor. ed. Hase. Lipsiæ, 1837; Corpus libror. symbol. qui in eccles. Reformatorum auctoritatem public. obtinuerunt. Elberf., 1827; Collectio confessionum in eccles reformatis publicatar. ed. Niemeyer. Lips., 1840. Dans les recueils d'Augusti et de Niemeyer, les XXXIX articuli Eccles. anglicanæ.

(3) On persista dans cette erreur en Allemagne jusqu'en 1777; en Angleterre, jusqu'en 1752; en Suède, jusqu'en 1753. Les bases erronées du vieux calendrier Julien amenèrent une différence de dix jours en 1582, le jour du printemps étant tombé le 11 mars.

des agitations de la réforme, ne permettait guère de penser au changement des mœurs. Luther se plaignait de voir Sodome pire sous l'Évangile que du temps du papisme. Philippe de Hesse réclama la bigamie, et les réformateurs la lui accordèrent. Pour mettre un frein au dévergondage des passions, il fallut, comme firent Zwingle et Calvin, avoir recours au plus rude despotisme. En dépit du principe de l'affranchissement de l'esprit humain, si hautement prôné, les récits superstitieux de la lutte de Luther contre le diable ravivèrent la foi à la magie et aux opérations diaboliques. Mélanchthon, tourmenté par les divisions et les incertitudes que doit nécessairement produire l'absence d'une règle véritable et infaillible de la foi, s'écriait que les eaux de l'Elbe ne lui fourniraient pas assez de larmes pour pleurer un si grand malheur. Nous avons vu que, tout en réclamant une liberté sans limite dans le domaine de la foi, les réformateurs agirent, envers leurs adversaires, avec une telle intolérance qu'ils allèrent jusqu'à les condamner à mort, et qu'ainsi, outre les exécutions ordonnées par Calvin (1), on brûla vif, à Genève, le prédicateur Nicolas Antoine, accusé de judaïsme ; on exécuta l'osiandriste Funck [1601], on décapita, à Dresde, le chancelier Krell, convaincu de crypto-calvinisme [1632]. Et toutes ces exécutions furent faites, non avec précipitation, mais avec la plus grande maturité. Mélanchton et de Bèze justifièrent scientifiquement la peine de mort infligée aux hérétiques ; Mélanchton, d'accord avec Luther, autorisa l'assassinat des tyrans (2). La ruine de l'esprit national, la guerre civile, le recours à l'invasion étrangère furent presque partout les suites de la réforme. Ainsi les Anglais furent appelés en France et en Écosse, les Français en Allemagne, les Hollandais en Angleterre, les Anglais en Hollande, les Russes en Pologne, et les Turcs en Hongrie.

(1) Voyez § 315.

(2) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XII, p. 2151 sq. Cf. *Strobel*, Mélanges, t. I, p. 170; *Ukert*, Vie de Luther, t. II, p. 46, et surtout l'essai intitulé « l'Assassinat religieux et politique, » dans les Feuilles hist. et politiques, t. IX, p. 737-70.

§ 336. — *Le clergé protestant. Ses droits. Ses rapports avec l'État.*

Cf. les trois excellents articles sur la constitution ecclésiastique de la réforme et son influence constante sur les publicistes protestants de nos jours (Stahl, Puchta, Richter, Klee, etc.) : dans les Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 596-609; t. X, p. 209-28, p. 529-43. Voyez aussi le Manuel de droit canon de *Walter*, 8e édition, p. 46-70.

Luther, pour gagner le peuple de toutes façons, lui avait attribué, d'après sa manière d'interpréter l'Ecriture, le caractère sacerdotal; il avait déclaré que l'état ecclésiastique n'était rien, et que Dieu voulait détruire « ce spiri» tualisme sans esprit. » Cependant il se vit bientôt obligé d'accorder quelque valeur aux ecclésiastiques. En principe ils devaient être élus par les communes, mais on respecta le droit de pratronage et on le transféra aux consistoires, là où il avait appartenu aux évêques. Ces consistoires, composés de membres laïques et ecclésiastiques, devaient décider les affaires concernant le mariage, l'excommunication religieuse, et exercer la justice sur le clergé. Les articles de la visite des églises de l'électeur de Saxe, Auguste, donnent à ce sujet de merveilleux renseignements [1557]. » Les nobles et autres seigneurs féodaux raccolent de tous » côtés des ouvriers sans ressource, des compagnons igno» rants, ou bien revêtent leurs scribes, leurs palefreniers ou » leurs garçons d'écurie d'habits ecclésiastiques, les four» rent dans les cures, afin d'avoir des pasteurs accommo» dants, et d'obtenir des biens de la cure ce qui leur con» vient. » Ainsi se forma, dans la nouvelle Église, un clergé en général ignorant et immoral. Il n'y eut plus de degrés hiérarchiques. Les anciens droits et priviléges des évêques furent attribués à tous les curés (1). Ces théologiens si bi-

(1) Articuli Smalk. dans *Hase*, Libri symb., p. 354 : « Constat jurisdictionem illam communem, excommunicandi reos manifestorum criminum, pertinere ad omnes pastores. Hanc tyrannice ad se solos (episcopos) transtulerunt et ad quæstum contulerunt. »

bliques changèrent le nom évangélique d'évêque en celui de surintendant. L'Angleterre seule conserva l'épiscopat comme une institution divine, tout en brisant la succession apostolique par sa séparation avec l'Église. Et, chose remarquable, les réformateurs, quoique sans mission ni succession légitime, continuèrent à instituer les membres de leur clergé. Luther en appela à une mission extraordinaire et toute divine; il n'avait pas été envoyé par les hommes, disait-il, mais par Dieu même et par une révélation immédiate du Christ. Mais il exigeait, « de quiconque prétendait être appelé à prêcher l'évangile, qu'il prouvât sa vocation par un miracle manifeste. » Dans son ardeur impétueuse, Luther avait séduit les princes par l'espoir des biens des églises et des couvents. Ils se mirent vivement à l'œuvre, détruisirent tous les monastères, introduisirent ainsi la dépravation des mœurs en place de leur réforme, enlevèrent à l'innocence pieuse, au repentir sincère, l'asile fondé par la piété de leurs pères, et substituèrent les armées permanentes à la foule inoffensive des moines. Du reste, une bien légère partie de ces biens fut employée dans un but religieux et scientifique ou en faveur du peuple. Les nouveaux propriétaires trouvaient trop de jouissances dans ces biens si facilement acquis. En vain Luther gronda, se mit en fureur; il fut contraint de voir les ecclésiastiques de l'Évangile mourir de faim avec leurs femmes et leurs enfants, ou mendier leur pain et s'exposer au mépris et aux cruelles railleries de grossiers soldats et de chevaliers non moins barbares.

Luther et ses adhérents avaient, à l'aide des princes, détruit les priviléges sacrés de la hiérarchie. Ils accordèrent, de gré ou de force, la suprême autorité spirituelle à ces princes dont ils ne pouvaient plus se passer (*césaropapisme*). Car ces princes étaient les uniques appuis de la nouvelle Église contre les attaques du dehors, et formaient en même temps une sorte d'unité centrale au milieu des interminables dissensions, des continuelles divisions, qui s'élevaient parmi les protestants. Cette suprématie des princes était donc devenue comme nécessaire, pour mettre un frein au zèle révolutionnaire des démagogues et des anarchistes théologiens. Mais il n'en est pas moins étrange d'entendre

les assertions des théologiens du conventicule de Naumbourg [1554], présidés par Mélanchthon, démontrer la nécessité de la dépendance de l'Église vis-à-vis des princes par les deux textes bibliques : *Attollite portas, principes, vestras* (Ps. XXIII, 7), *et erunt reges nutritii tui* (Isaïe, XLIX, 23). Tant il est vrai qu'on peut tout démontrer à l'aide de la Bible (1). D'après de tels précédents, il devenait facile à Stéphani de fonder scientifiquement, sur la même autorité biblique, le *système épiscopal*, suivant lequel la paix religieuse d'Augsbourg avait transféré, dans les pays protestants, la puissance des évêques aux souverains et aux seigneurs ; il était naturel que, par le fait, le *système territorial*, qui a pour base : *cujus regio, illius religio*, s'établît également, et trouvât plus tard ses défenseurs théoriques dans les piétistes Thomasius et Bœhmer. Il en résulta encore qu'en Danemark la puissance royale devint peu à peu absolue, que les sujets, arbitrairement gouvernés, changeaient de religion comme de vêtements (2), selon le caprice des princes, surtout lorsque la paix de Westphalie reconnut expressément aux princes le *jus reformandi*. Ainsi s'étaient formées comme au milieu du paganisme, des religions d'État, des religions nationales, des religions établies par la loi. Ce n'est pas sans motif et par hasard que, dans les traductions du Nouveau Testament de Luther, déjà, on ne trouve pas une fois le mot *Église*, en place duquel il met toujours le terme de *communauté* (3). Ni les fréquents avertissements de Luther, ni les douleurs de Mélanchthon, ni les théories récentes du *système collégial*, ni la prétention de Calvin : *Ecclesia est sui juris*, n'ont pu affranchir les communautés religieuses protestantes de cette servitude politique.

(1) *Camer*, Vita Melanchthon., ed. Strobel, p. 319, *Mélanchthon*, t. II, et 1714, p. 541-53. *A. Menzel* a eu le mérite d'attirer de nouveau l'attention sur ce traité, qu'on avait entièrement oublié. Loco cit., t. III, p. 530 sq.

(2) Sur l'arbitraire des princes dans les choses de la foi, voyez *Wolfg. Menzel*, Hist. des Allem. ch. 420. On disait que les femmes de ces ministres serviles leur criaient : « Écrivez, nos chers maîtres, écrivez, afin que la cure puisse vous rester. »

(3) Cf. Dr *Sylvius*, l'Eglise et l'Evangile, ou Protestation catholique contre le protestantisme qui s'appelle *Église*. Ratisb., 1843.

§ 337. — *Culte et discipline.*

Bibl. Agendor., éditée par Kœnig. Zelle, 1726. in-4. *J.-L. Funk*, l'Esprit et la forme du culte établi par Luther, Berlin, 1819. *Grüneisen*, De protestantismo artibus haud infesto. Stuttg., 1839, in-4. *Gieseler*, Manuel de l'hist. eccl., t. III, P. 2, p. 300.

Au sacrifice de la messe, qui, depuis les temps apostoliques, avait été, dans l'Église catholique, le centre du culte et de la vie religieuse, l'Église nouvelle, qui prétendait ramener l'ère des apôtres, substitua la prédication. La langue populaire une fois introduite dans les diverses cérémonies du culte, il fallait donner au peuple une part plus active dans les assemblées religieuses. Lorsque Luther régla la forme du culte pour la première fois [en 1526], sentant, dans le moment, tout ce qui manquait à son organisation improvisée, il déclara qu'il ne prétendait mettre par là aucune entrave à la liberté chrétienne, ni prescrire son rituel comme une norme fixe et immuable (1). Dans sa haine aveugle contre tout ce qui rappelait le catholicisme, et d'après sa manière exclusive et restreinte de considérer les temps apostoliques, Luther devait se montrer hostile aux images. Cependant la résistance qu'il opposa aux dévastations iconoclastes de Carlostadt le ramena à un jugement plus raisonnable sur l'art et son influence, de sorte qu'il en parla parfois avec reconnaissance, et estimait beaucoup Albert Durer et Luc Kranach.

Mais il fallait que l'artiste s'en tînt aux étroites limites du système luthérien, qui ne lui permettait point, par exemple, de représenter la Vierge douloureuse, quoique, dans le cycle restreint des fêtes annuelles du protestantisme, le peuple, en beaucoup d'endroits, se plût encore à fêter la Vierge. Luther estimait par-dessus tout la musique (2). Il institua un chant d'église populaire dont le texte fut tiré des hymnes de l'antiquité chrétienne, de quelques cantiques des Frères bohèmes, et des cantiques religieux quil'

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. X, p. 266 sq.
(2) Ibid., p. 1723.

composa lui-même. Cependant il ne faut pas croire que Luther soit le créateur du chant d'église allemand. Les livres de cantiques approuvés, et en usage longtemps avant Luther dans l'Église catholique, renferment des mélodies, des chœurs, qui étaient généralement chantés par tout le peuple durant l'office divin. Beaucoup de couvents du moyen âge non-seulement cultivèrent les sciences, mais furent encore de véritables écoles de musique et de chant religieux. Luther se servit des Antiphonaires de l'Église catholique, auxquels il appliqua un texte allemand. La mélodie : « Réjouissez-vous-donc, Église du Christ » (*Nun freut euch liebe Chisteng'mein*), n'est que l'antique hymne *Fortem virili pectore*, et le chef-d'œuvre du temps, le célèbre choral : « Notre Dieu est une forteresse » (*Eine feste Burg ist unser Gott*), ne diffère de l'hymne du commun des apôtres, *Exultet orbis gaudiis*, qu'en ce qu'il a deux temps de plus pour compléter le mètre. Il en est de même des mélodies de Walther, Selneccer, Burk, qui n'ont, pour la plupart, aucune originalité, et ne sont que des réminiscences du choral catholique (1).

Outre le baptême et la Cène, seuls sacrements conservés par Luther, il maintint encore l'exorcisme, par opposition à l'Église hérétique des réformés. Lorsque Crell, chancelier de l'électeur de Saxe, Christian Ier, cherchant un accommodement entre les opinions extrêmes des luthériens et des calvinistes, essaya de faire abolir l'exorcisme, le clergé luthérien de Zeiz et de Dresde excita une émeute populaire contre lui. « La coterie alliée des théologiens et des » juristes retint, avec une joie diabolique, Crell dans un » dur cachot. Enfin, on le retira de son trou étroit et in» fect, et le pauvre homme, maigre, décharné, à moitié » mort, fut décapité à Dresde. Le bourreau s'écria : C'est » là un véritable coup calviniste ! »

Les principes tant prônés d'une liberté chrétienne sans limites n'ayant point porté, dans les communautés protestantes, les fruits les plus heureux, ou se trouvant le plus souvent en opposition avec la théologie officielle des

(1) Voyez *Pletz*, Nouv. Revue théolog., XIIIe année, 1re livr. *C. Winterfeld*, Chants spirituels du Dr Martin Luther et Système musical employé de son temps. Leipzig, 1841.

princes, il fallut bien en venir à une discipline sévère. Les amendes, l'exclusion de la Cène, le refus de sépulture ecclésiastique en devinrent les moyens ordinaires. En Écosse, la discipline prit un caractère singulièrement sombre et effrayant. Ailleurs, à Iéna, Weimar, Brunswick, par exemple, elle fut poussée jusqu'à la cruauté. Henning Brabant (1) avait renversé, dans cette dernière ville, l'aristocratie, et y avait fondé une démocratie, qui, disait-elle, ennemie de toutes les tyrannies, ne voulait plus supporter celle du clergé. Celui-ci prononça solennellement la sentence d'excommunication contre Henning, ameuta le peuple, et répandit le bruit que le diable, sous la figure d'un corbeau, avait poursuivi le sectaire dans les rues. Le peuple crédule et superstitieux abandonna Henning, qui fut saisi et soumis à une cruelle torture. Ses membres disloqués furent serrés dans des chevilles, son corps fut ignominieusement mutilé, et on ne lui donna le coup de la mort qu'après lui avoir arraché le cœur et lui en avoir frappé la bouche. L'indomptable Henning expira en disant : « Voilà » ce qui s'appelle combattre pour sa patrie [17 septembre 1604] ! »

§ 307. — *Exégèse protestante.*

Voyez t. II, § 286, les sources indiquées pour cette partie.

Plus les réformateurs méprisaient la science humaine, en demandant que Platon et Aristote, « ce bourreau des « âmes qui ne savait presque rien de philosophie, » fussent brûlés tous deux, plus ils prônaient l'étude de l'Écriture sainte, unique source de la foi. Ils admettaient l'inspiration divine, même de la lettre (2). Luther expliqua avec

(1) Le récit complet se trouve dans *Strombeck*, Henning Brabant, capitaine de la ville de Brunswick. Brunw., 1829. *A. Menzel*, loco cit., t. V, p. 229 sq. Voy. aussi dans les Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 319, l'opinion de Mélanchthon.

(2) Codicem Hebræum V. T. tum quoad consonas tum quoad vocalia sive puncta ipsa sive punctorum saltem potestatem et tum quoad verba θεόπνευστον esse (Formula consensus helvetica. can. II).

intelligence quelques parties de la Genèse, du Psautier, de l'épître aux Galates, et traduisit et développa souvent les paroles de l'Esprit saint dans un langage simple, populaire, persuasif. Mélanchthon, occupé de bonne heure de la lecture de la Bible, appliqua sa vaste connaissance de l'hébreu à l'explication du sens littéral de l'Ancien Testament, et, d'après ce principe de saint Augustin, que le Nouveau Testament seul fait complétement comprendre l'Ancien, il y ajouta des commentaires dogmatiques et allégoriques.

Mathieu Flacius chercha à donner à l'exégèse une base scientifique (*Clavis sacræ Scripturæ*), sur laquelle il fonda son Compendium du Nouveau Testament (*Glossa compendiaria in N. T.*). Wolfgang Franz, dans son Herméneutique (*Tractatus theologicus, etc., Vit.*, 1619), et Salomon Glassius, dans sa *Philologia sacra*, poussèrent ces travaux sur l'Écriture plus loin. Les autres exégètes luthériens, Wolfgang Musculus [† 1563], David Chytræus et Martin Chemnitz, se sont, comme leurs prédécesseurs, strictement attachés, dans leurs commentaires polémiques, aux livres symboliques de leur confession (*Regula, seu analogia fidei*). Tout ce qui paraissait s'écarter de l'enseignement de la Bible, comme les découvertes astronomiques du grand Keppler, était rudement poursuivi (1).

Dans l'Église réformée, Calvin (2), marchant sur les traces de Léon Judæ, traducteur allemand de la Bible, de Zwingle, Œcolampade et Bucer, commentateurs subtils de l'Écriture, pénétra, avec un profond sentiment religieux, dans le texte sacré, et en développa avec une grande saga-

(1) « Cet homme étonnant, dit Wolfgang Menzel (loco cit., ch. 430), qui découvrit les lois du monde planétaire, naquit à Weil, ville de la Souabe. Les théologiens de Tubingen condamnèrent sa découverte (?), parce que la Bible enseigne, disaient-ils, que le soleil tourne autour de la terre. Keppler voulait déjà détruire son ouvrage, quand on lui offrit un asile à Grætz, d'où il fut ensuite appelé à la cour de Rodolphe. Les Jésuites, meilleurs appréciateurs de son mérite, le tolérèrent quoiqu'il ne cachât jamais son luthéranisme. On se contenta de le persécuter en secret, et sa mère, qui se vit accusée de sortiléges, put à grand'peine échapper au bûcher. » Cf. le baron de *Breitschwerdt*, Vie et influence de Jean Keppler, d'après de nouvelles sources originales. Stutt., 1831. Cf. *A. Menzel*, t. V. p. 117-126.

(2) Cet écrit a été encore tout récemment édité et recommandé par Tholück. Voyez son Indicateur littér., 1831, n° 41 sq.

cité les hautes pensées, surtout dans ses commentaires sur les épîtres de saint Paul, auquel il attribue souvent, en faisant violence au texte, son âpre et rigide système. Sébastien Castellio traduisit la Bible en un latin pur et classique, et altéra ainsi l'idée biblique en ôtant au texte son énergie primitive et son caractère original. Th. de Bèze opposa à cette « œuvre de Satan » une nouvelle traduction, dans laquelle il s'efforça de conserver la couleur orientale du texte.

Quant à l'exégèse philologique, elle dut ses progrès d'abord à Conrad Pélican, ensuite et surtout aux travaux des deux Buxtorf, père et fils, professeurs des langues orientales à Bâle, qui s'aidèrent de la connaissance de la littérature talmudique et rabbinique (1). Thomas Erpénius [† 1624] et son disciple, le fameux Jacques Golius (2), rendirent plus facile l'étude du dialecte arabe ; Samuel Bochart expliqua la géographie de la Bible (*Phaleg et Kanaan*) et son histoire naturelle (*hierozoicon*). Au milieu de ces travaux éclata la dispute sur l'origine des points voyelles de l'hébreu (Louis Capellus) et la pureté du grec du Nouveau Testament (Henri Estienne). Plus libre de préjugés que ses prédécesseurs, Hugo Grotius (3), le plus grand humaniste de son siècle, commenta l'Ancien et le Nouveau Testament avec une grande impartialité et de rares connaissances philologiques, sans s'occuper de l'inspiration ni des livres symboliques de son Église. On lui opposait Coccyus, et les sectaires orthodoxes disaient de l'un : Il trouve le Christ partout dans l'Écriture ; de l'autre : Il ne le trouve nulle part.

§ 339. — *Mystiques et Visionnaires*

Arnold est le plus complet sur ce sujet, malgré ses préventions, dans son Hist. de l'Église et des hérésies. *Kromayer*, de Weigelianismo,

(1) Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum, achevé pa son fils, 1640.

(2) Son dictionnaire arabe était encore de nos jours le meilleur qu'on eût pour l'étude de cette langue jusqu'à la publication de celui de Freytag.

(3) Annot. ad V. T. Paris., 1644, ed. Dœderlein; Halæ, 1775 sq., 3 vol. in-4. Annot. in N. T. Amst., 1641 sq., 2 vol.; ed. Windheim, Halæ, 1769, 2 vol. in-4.

Rosæ - Crucianismo et Paracelso. Lipsiæ, 1669. *Gieseler*, t. III, p. 433.

La pieuse tendance d'un Jean Tauler, d'un Thomas à Kempis et des mystiques antérieurs, nommément de l'auteur de la Théologie allemande, avait exercé une vive influence, non-seulement sur Luther, mais sur divers membres des Églises protestantes. Cet esprit intérieur se montre dans les quatre livres « du vrai Christianisme » [dep. 1605] du surintendant Arndt de Lunebourg [† 1621], qui restérent très-populaires (1); dans les ouvrages de Jean Gerhard, professeur à Iéna [† 1637], dont la théologie douce et profonde (*Loci theologici; Confessio theologica*) inclina fortement vers le mysticisme (*schola pietatis*); plus encore dans les « Heures édifiantes et spirituelles » (*Geistliche Erquickstunden*) de Henri Müller, de Rostock († 1675), et surtout dans les « Poésies spirituelles » de Paul Gerhard. Né en 1606 dans la Saxe électorale, diacre de l'église de Saint-Nicolas à Berlin, obligé de fuir, parce qu'il s'était opposé à l'union projetée par l'électeur entre l'Église luthérienne et celle des calvinistes [1666], il termina sa carrière comme pasteur principal à Lubben [† 1676]. C'est au milieu des plus grandes amertumes de sa vie, dans les angoisses de la persécution, qu'il composa ses plus beaux et plus touchants cantiques : les odes : « Ordonne tes voies » (*Befiehl du deine Wege*), et : « Réveille-toi, mon âme, et chante » (*Wach auf, mein Herz und singe*), resteront, aux yeux de la postérité, des preuves du génie saint et poétique de ce pieux prédicateur (2).

Valentin Weigel (3), prédicateur à Meissen, admettait l'existence d'une lumière intérieure, qui seule révèle à l'homme le sens de la parole divine, déposée dans les

(1) Nouv. éd. avec des not. biogr. p. *Krummacher*. Leipz., 1847. Conf. *Riedner*, Hist. de l'Égl. chrét., p. 759.

(2) Hymnes spirituels de *Paul Gerhard*, d'après l'édition publiée pendant sa vie. Stutt., 1843.

(3) La Touche d'or, ou Moyen de tout connaître sans erreur. Neust., 1617. in-4. A son école se rattache Theol. Weigelli Confessio. Neust., 1618. in-4. Cf. *Staudenmaier*, Philos. du Christianisme, t. I, p. 723-26.

saintes Écritures, et lui communique les inspirations d'une vraie science, tandis que toute autre connaissance, purement humaine, n'est propre qu'à égarer son esprit; mais Weigel prétendait, en même temps, que le Christ était descendu sur la terre avec sa chair et son sang, et donna ainsi naissance à la secte des Weigéliens.

La mystique prit un caractère théosophique dans les ouvrages du médecin suisse Paracelse, mort catholique [en 1541 à Salzbourg], qui fondit en une même doctrine, théologie, chimie et histoire naturelle (1). D'après Paracelse, l'action de Dieu dans le royaume de la grâce est analogue à son action dans la nature. Dès lors la chimie donne la clef des tranformations, non-seulement du monde des corps, mais encore de la sphère des esprits; par elle, il espérait trouver l'essence de la vie, la pierre philosophale.

Cette idée fut développée de la manière la plus originale dans les ouvrages du cordonnier de Gœrlitz, Jacques Bœhm [† 1624], qui, dès son enfance, crut avoir des révélations divines (2), et prétendit, dans sa doctrine mystique, faire comprendre les mystères de l'esprit par les symboles et les formules sensibles de la chimie et de la physique. Ses aperçus sont vastes, mais vagues; ses idées très-profondes, mais le plus souvent d'une rare obscurité. La propagation de ces doctrines mystérieuses fit croire à l'existence d'une société secrète, qui, en possession d'une science occulte de la nature et de la pierre philosophale, préparait dans le silence la régénération du monde moral, avait pour chef un inconnu nommé Rosen-Kreuz, et se perdait, quant à son origine, dans l'obscurité des temps (*les Rosecroix*). Il est probable que la croyance en l'existence réelle de cette société fut confirmée par les trois ouvrages satiriques de Jean-Valentin Andreæ [† 1654], qui dans son

(1) Œuvres. Bâle, 1589 sq. 5 vol. in-4. *Rixner* et *Siber*, Vies et doctrines des physiciens célèbres. 1829, 1er livre. *Pren*, Théolog. de Paracelse. Berl., 1839.

(2) Voyez ses œuvres éditées par Gichtel. Amst., 1682. 2 vol. in-4; 1730. 6 vol. par Scheibler, Leipzig, 1831 sq. *Wuller*, Vie et doctr. de Jacq. Bœhm. Stuttg., 1836. Cf. surtout *Staudenmaier*, Philos. du Christianisme, t. I, p. 726-740.

livre : *Fama fraternitatis* (1), exposait l'idéal d'une association secrète de ce genre, ayant pour but et pour devoir l'étude de la nature et la recherche de la vérité. Le médecin anglais Robert Fludd [† 1637], ayant identifié les conceptions des Rosecroix avec les idées de Paracelse, donna naissance à la philosophie du feu (2).

§ 340. — *Controverses dans le sein des Eglises luthérienne et réformée.*

Planck. Notions sur la doctrine protestante, t. IV-VI, et Histoire de la théologie protestante depuis les formules de concorde jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Gœttingue, 1831. Cf. aussi *Engelhardt*, Manuel de l'hist. ecclésiast., t. III, p. 227-336. *Gieseler*, Hist. eccl, *Bossuet*, Histoire des variations.

De vives discussions s'élevèrent parmi les protestants, même durant leur lutte passionnée contre l'Eglise catholique. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes. Le résumé suivant complétera le tableau des divisions qui déchirèrent l'Eglise protestante à son origine, et montrera plus clairement encore à quel terme doit nécessairement conduire le principe même du protestantisme.

A. Parmi les luthériens.

1° *Controverses antinomistes.* Dans les instructions données aux visiteurs des églises, Mélanchthon avait engagé les

(1) Le titre est : Fama fraternitatis, ou Découverte de l'honorable Confrérie de Rose-Croix. Francf., 1615. Confessio Fratern. Rosacea Crucis, 1615. Mariage chimique de Christian Rosenkreuz, 1618. Voy. aussi son auto-biographie, traduite du latin par *Seybold*. Winterthur. 1797. L'Apap d'Andreæ dévoilé, avec différents essais pour servir à l'histoire ecclésiast. des XVI[e] et XVII[e] siècles, par *Papst*. Leipzig, 1827. *Gottl. de Murr*, De la véritable origine des Rose-Croix et des Francs-Maçons. Sulzb., 1803. Conf. *Sigwart*, Hist. de la phil., t. II, p. 51-69 et 449.

(2) Ses œuvres médicales et philosophiques ont été éditées en latin et en français par Oppenheim et Goude, 1617, 5 vol. in-fol.

prédicateurs, à s'appuyer sur la loi, dans leurs sermons sur la pénitence, de manière à exciter une crainte salutaire de Dieu, sans laquelle il n'y a pas de vraie pénitence possible. Cette recommandation scandalisa Jean Agricola d'Eisleben, qui, de professeur à Wittenberg [depuis 1526], était devenu prédicateur de la cour à Berlin. Il songeait aux œuvres des catholiques, et prétendait qu'il ne fallait prêcher que l'évangile. Il se tourna même contre Luther [1537], affirmant que la pénitence doit s'appuyer, non sur les dix commandements ou la loi de Moïse, mais sur les souffrances et la mort du fils de Dieu, d'après l'Évangile (Luc. XXIV, 26, Jean, XVI, 8; Philip. II, 5, 12). Luther lui répondit par six dissertations [1538-40] dans lesquelles il démontrait que la loi donne la conscience du péché, et combien la crainte de la loi est salutaire et nécessaire pour la conservation de la morale et des institutions divines et humaines (1). Agricola se soumit humblement. Cette discussion, dans son sens véritable, était une réfutation de l'assertion primitive de Luther d'après laquelle toute capacité pour le bien avait été anéantie dans l'homme. Ici Luther modifia son opinion, en prétendant que l'homme doit être porté au bien par la crainte, tandis qu'Agricola voulait que l'amour seul fût son mobile, et confondait la loi de Moïse avec la loi morale.

2° *Controverses sur les bonnes œuvres*. Par antipathie contre le catholicisme, Luther avait résolûment rejeté les bonnes œuvres. Mélanchthon reconnut le danger de cette exagération, et, dans son travail sur les hypotyposes [1535], affirma de toute sa force la nécessité des bonnes œuvres, comme l'aurait fait un catholique. Armsdorf, pour démasquer ce faux frère, s'éleva d'abord contre George Major, à Wittenberg, poussant la déraison jusqu'à prétendre, en s'appuyant sur saint Paul et Luther, que les bonnes œuvres sont même nuisibles au salut. La conférence religieuse d'Altenbourg [1560], loin de réconcilier les adversaires, augmenta leur animosité (2). A cette discussion se rattache :

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XX, p. 2014. *Mélanchth.* Epp. t. I, p. 915. *Elwert*, De antinomia Agricolæ. Tur., 1837.

(2) Acta Colloquii Altenb. Lipsiæ, 1570, in-fol. *Lœber*, Ad hist. coll. Altenb. adnimadversion. Altenb., 1776, in-4.

3° *La controverse synergistique.* Luther avait posé l'assertion absolue : Dieu seul fait toutes choses dans l'homme. C'était la prédestination dans toute sa rigueur. Mélanchthon, pour adoucir cette doctrine terrible et désolante, avait, en travaillant ses *Loci theologici*, fait clairement entendre que la volonté de l'homme coopère à sa conversion avec la grâce divine. Cette opinion de la coopération (*συνέργισμος*) avait été introduite dans l'Intérim de Leipzig. Elle se trouvait reproduite dans une dissertation de Pfeffinger de la même ville. Armsdorf la réfuta. Les professeurs de l'université d'Iéna, qui avait été fondée en 1557 pour la défense du pur luthéranisme, prétendirent qu'en conséquence du péché originel l'homme ne coopère pas à l'œuvre de Dieu, qu'il ne peut y résister. La cour de Weimar soutint le parti qui combattait le synergisme [1560]. Mais cette doctrine trouva dans Iéna même, un défenseur, Victorius Strigel, qui expia sa hardiesse par trente ans de prison, en même temps qu'une effrayante persécution atteignit ses partisans. Flacius, le principal auteur de la peine du malheureux Strigel, avait soutenu dans sa dispute contre lui [1560] : Le péché originel est la substance de l'homme et non pas un accident, comme le prétend Strigel. On en concluait : Donc l'homme est une créature du diable et n'est pas capable d'être racheté. Cette conséquence tourna les amis de Flacius contre lui ; il fut obligé de fuir et mourut dans la misère [1575] (1).

4° *Controverse osiandriste.* André Osiander renouvela l'opinion d'Agricola, et la défendit dans la discussion qui servit d'ouverture à son professorat à Kœnigsberg [1549] ; il combattit en même temps la doctrine de la justification de Luther, prétendant que la sanctification constitue l'essence de la justification, et que le Christ opère la justice de l'homme, non selon sa nature humaine, mais selon sa nature divine. Son adversaire, Stancarus, soutint l'opinion tout à fait opposée : On ne peut, disait-il, tirer la médiation du Christ que de sa nature humaine. Il se fit par là de nombreux ennemis ; de vives altercations s'élevèrent parmi les professeurs, et le duc Albert reconnut qu'il avait donné des verges pour se fouetter lui-même, en créant l'université de Kœnigsberg.

(1) *Ritter*, Vie et mort de Flacius. Francf. et Leipzig (1723) 1725.

L'envie et la haine en divisèrent tous les membres, dont quelques-uns, comme partisans de Flacius, d'autres, excités par la vieille aristocratie du pays, se jetèrent dans l'opposition dirigée par Mœrlin, prédicateur de Kœnigsberg. Bientôt tout le pays s'insurgea contre Osiander. On prétendit sérieusement que, pendant que Mœrlin s'enivrait à table, le diable écrivait à sa place, à son bureau ; on ne pouvait expliquer autrement sa prodigieuse activité d'esprit et sa vie toute mondaine. A Mœrlin [† 1571] succéda le fanatique et versatile Hesshusius (1). La discussion s'était répandue par toute la Prusse avec une sauvage ardeur, et ne fut terminée qu'après l'oppression du parti osiandriste, dans le *Corpus doctrinæ Prutenicum* [1566].

5° *Cryptocalvinisme.* On soupçonna, dès le principe, Mélanchthon, le rédacteur de la confession d'Augsbourg, de jouer un rôle équivoque en ce qui concerne l'Eucharistie. Cette duplicité ne resta pas longtemps cachée, et éclata surtout après l'Intérim de Leipzig. Il se forma, par rapport à la Cène, un parti de luthériens et un parti de philippistes, et Matthieu Flacius combattit aussi, de Magdebourg, la doctrine de Mélanchthon, dite de l'*adiaphora*, prétendant que les points donnés comme indifférents par ce docteur ne l'étaient nullement. Mélanchthon n'en pencha pas moins, à la fin de sa vie, vers la doctrine de Calvin sur la Cène, et se permit même de changer, sans en rien dire, le dixième article de la confession d'Augsbourg. Il y fut déterminé par les assertions de Brenz, qui rédigea, comme article de foi pour tout le Wurtemberg, la doctrine de l'ubiquité du corps du Christ. Les rusés philippistes cherchaient, depuis la réunion de Torgau [1574], à se donner les apparences de l'orthodoxie luthérienne, aux yeux de l'électeur de Saxe, Auguste, auprès duquel ils étaient soutenus par son médecin de confiance, Peucer, gendre de Mélanchthon. Les plus fervents défenseurs de la doctrine luthérienne sur la Cène, Wigand et Hesshusius, furent chassés d'Iéna [1573]. Les philippistes wittenbergeois crurent alors être tout-puissants et parlèrent assez hautement du rejet de la doctrine luthérienne ; mais ils excitèrent par là un soulèvement général

(1) Cf. *Wofg. Menzel*, Hist. de l'Allem., ch. 419.

contre eux. On ordonna des prières publiques pour l'extirpation de l'hérésie calviniste en Saxe; on frappa une médaille en commémoration de la victoire du Christ sur le diable et la raison; on laissa mourir un grand nombre de théologiens en prison; d'autres, et parmi eux le médecin Peucer, y languirent longtemps (1).

6° *Formule et livre de concorde.* Les protestants comprirent promptement que ces controverses animées, ces discussions ardentes, pouvaient compromettre même leur existence politique, et ils commencèrent à se montrer beaucoup moins rigoureux et moins opiniâtres sous le rapport dogmatique. Ce fut le chancelier de Tubingue, Andreæ, qui fit le premier pas pour une réunion publique des divers partis. L'électeur Auguste de Saxe, avec lequel il s'était mis en rapport, convoqua les théologiens Martin Chemnitz et Chytræus; ils rédigeaient alors, avec plusieurs autres, le *Livre de Torgau*, dont on tira un nouvel écrit symbolique, qui apparut dans le couvent de Bergen, le 28 mai 1577, sous le titre de *Formula concordiæ.* Les principaux rédacteurs, Andreæ, Selneccer et Chemnitz, espéraient ainsi apaiser tous les partis; ils avaient habilement exposé et maintenu le système de Luther (2). Mais lorsque les calvinistes virent leurs opinions formellement rejetées, la formule de concorde devint une *formule de discorde* (*Conc. discors*) (3). Cependant elle fut admise, souscrite par les États de Dresde [25 juin 1580], et obtint l'autorité d'un symbole, comme les anciens symboles œcuméniques, la confession primitive d'Augsbourg et son apologie, les articles de Smalkald et les catéchismes de Luther (*Livre de concorde*). Les philippistes, ayant ainsi éprouvé une défaite momentanée en Saxe, cherchèrent à profiter des changements politiques de 1586, gagnèrent à

(1) *Peuceri*, Hist. carcerum et liberation. divin., ed. Pezel. Tig., 1605. *Frimel*, Witteberga a Calv. divexata et divinitus liberata, ou Récit de la manière dont le démon sacramentaire a pénétré en Saxe. Wittenb., 1646, in-4. Walch biblioth. théol. t. II, p. 588 et suiv.

(2) Cette Formula concordiæ dans *Hase*, Libri symb., p. 570-830. Conf. aussi dans les Prolegom. locus VII de Formul. conc. ac Libro concordiæ, p. cxxxjv sq.

(3) *Hospiniani* Conc. discors. Tig., 1608; Gen., 1678. *Hutteri* Conc. concors. Vit., 1614, in-fol. *Anton.* Hist. des formules de Concorde. Leipzig, 1779, 2 vol.

la doctrine de Calvin l'électeur Christian Ier et son chancelier Nicolas Crell, qui gouvernait le pays, et formèrent un plan d'union des calvinistes et des luthériens. On défendit toute controverse dans les chaires, on mit les philippistes dans les charges les plus importantes, on publia une édition de la Bible avec des interpolations calvinistes; mais, après la mort de Christian [1591], le gouvernement de Frédéric-Guillaume 1er de Saxe-Altenbourg rétablit le luthéranisme avec une grande sévérité, et les *Articles de visite* de Torgau exprimèrent énergiquement la haine du calvinisme [1592].

7° *Controverse syncrétique* (1), soulevée par George Calixt, professeur à Helmstædt. Calixt fit comprendre que l'opinion des théologiens de Wittenberg sur l'ubiquité et la communication des deux natures dans le Christ (*Communicatio idiomatum*), telle qu'elle était exposée dans la Formule de concorde, était une conception eutychienne. La confusion augmenta encore lorsque Calixt, dans son *Epitome theol.* [1619], passa sous silence presque tout ce que le parti reprochait aux catholiques et aux calvinistes, et que même, dans son *Epitome theol. moral.* [1634], il dit, en parlant de Barth. Rihus, qui était rentré dans l'Église catholique : « Bien des points controversés entre les catholiques et les » protestants n'ont point de rapport au principe de la foi, et » l'on ne peut refuser l'espérance du salut éternel à de pieux » catholiques qui, aveuglés par les préjugés, la naissance ou » l'éducation, sont franchement dévoués à leur croyance. » Mosheim lui-même ne voulut point de cette concession, et Calixt trouva de nouveaux et d'ardents adversaires dans les théologiens saxons Werner, Hulseman, Scherpf et Calov, lorsqu'ils apprirent sa manière de voir, durant la malheureuse conférence religieuse de Thorn. On ne pouvait, disaient-ils, supporter un pareil amalgame de croyances (*syn-*

(1) Le syncrétisme fut primitivement une association de partis politiques contre des ennemis extérieurs. Plutarque, dans son traité « de l'Amour fraternel, » en donne pour exemple l'union résolue par les Crétois, lors de leurs dissensions intestines, contre un ennemi du dehors qui les menaçait d'un danger commun. Zwingle et Mélanchthon employèrent encore cette expression en bonne part; mais déjà elle est reprochée à ce dernier comme étant synonyme de fusion de doctrines religieuses, d'hypocrisie et de trahison, par Fréd. Staphylus. Voyez *A. Menzel*, l. cit., t. VIII, p. 125.

crétisme). Alors s'éleva la *controverse syncrétique*, qui réveilla en même temps la discussion sur le péché originel, la justification, les bonnes œuvres, l'Église, la Cène. Les adversaires de Calixt effrayaient la chrétienté luthérienne, en accusant ce théologien de vouloir leur donner pour frères, non seulement les papistes et les calvinistes, mais encore les Sociniens et les Arminiens, les Turcs et les juifs. La mort de Calixt [1656] n'interrompit pas la guerre, que l'on continua vivement contre son fils et toute l'université de Helmstædt (1). Les théologiens de Wittenberg auraient bientôt imposé à l'Église luthérienne un *nouveau livre symbolique* (*Consensus repetitus eccl. lutheranæ*), qui, par opposition aux vues modérées de Calixt, faisait des rigides opinions de l'école autant d'articles de foi, si la cour de Dresde ne les avait avertis qu'une pareille mesure ne pouvait se réaliser sans le consentement du prince.

8° *Triomphe de la doctrine luthérienne*. Les luthériens et les calvinistes d'Allemagne se trouvaient ainsi engagés dans une opposition vive et acharnée. La haine du bas peuple contre le calvinisme en arrêtait l'essor, et ce n'était guère que dans les hauts rangs de la société qu'il avait des partisans. Le sort et le triomphe des deux systèmes dépendaient désormais de l'habileté et de la science de leurs défenseurs. Le calvinisme eût probablement triomphé, si le livre de Mélanchthon était resté plus longtemps en usage. Mais il parut alors une série d'ouvrages dogmatiques des théologiens renommés du temps, tels que Chemnitz (2), Gerhard (3) et Léonard Hutter (4), qui défendirent habilement et avec ardeur le luthéranisme, et lui valurent la victoire.

(1) *Henke*, l'Université de Helmstædt dans le XVIe siècle, ou George Calixt et son temps. Halle, 1833. *Schmid*, Hist. de la controv. syncrét. au temps de George Calixt. Erlang., 1846.

(2) Loci theol., ed. Polyc. Leyser. Francof., 1591, 3 vol. in-4; 5e édit.; Vit., 1690. Il fut encore plus célèbre comme polémiste; son écrit le plus important est son Examen conc. Tridentini, qu'il composa à l'occasion d'une discussion avec les Jésuites.

(3) Loci theol. quum pro astruenda, tum pro destruenda quorumvis contradicentium falsit. Jen., 1610-25, g., 4 vol.; ed. Cotta. Tub., 1762-81, 20 vol. in-4. Indices adjec. *Muller*. 1788 sq., 2 vol. in-4; 2e éd., 1767 sq.

(4) *Leon Hutteri* Compendium locor. theol. jussu et auctor. Christiani II. Vit. 1610. (*Hase*) Hutterus redivivus; edit. quarta. Lipsiæ, 1839, pose le Compendium de Hutter comme base, et expose

B Parmi les réformés.

Walch, Exposition historique et théologique des dissensions qui ont divisé les Églises en dehors du luthéranisme, 3e édition. Iéna, 1733 et suiv., 5 vol.

L'usage des synodes, introduit de bonne heure parmi les réformés par Zwingle et Calvin, trancha les discussions nées parmi eux d'une manière plus marquée que chez les luthériens. L'Église réformée se raffermit en Allemagne, lorsque le palatin Frédéric III se prononça pour elle [1559]. Les théologiens Ursinus et Olevianus rédigèrent, sur sa demande, *le catéchisme de Heidelberg* [1563], qui fut reconnu en Allemagne comme livre symbolique, et obtint une grande faveur, par les adoucissements qu'il apporta aux sombres doctrines de Calvin et par sa rédaction populaire (1). Le calvinisme, il est vrai, dut de nouveau céder le pas au luthéranisme, après la mort de Frédéric, sous Louis VI [1576]; mais il reprit le dessus après le décès de ce prince [1583]. Plus tard, le landgrave Maurice de Hesse [1604] et l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg [1614] embrassèrent également la réforme calviniste, moins par conviction, que par suite d'une alliance avec les Pays-Bas. La doctrine réformée s'était solidement établie dans ces dernières provinces, après l'armistice qu'elles avaient obtenu en 1609. Mais la guerre civile y fut suivie d'une guerre religieuse, produite par la lutte entre les systèmes de Zwingle et de Calvin. Arminius, professeur à Leyde [depuis 1603], rejetait la prédestination absolue de Calvin comme inconciliable avec la sagesse et la bonté de Dieu, tandis que son collègue Gomare la soutenait au contraire, et de là naquirent, au grand détriment de la nouvelle république, les communautés arminienne et calviniste.

Après la mort d'Arminius, Episcopius embrassa son parti, qui présenta, sous le titre de *Remontrance*, une justification de ses opinions aux États Généraux de Hollande [1610], et fut puissamment défendu par le célèbre avocat Olden-Barneveldt et le syndic de Rotterdam, Hugo Grotius (2), dont

ensuite le développement du dogme par les théologiens protestants.

(1) Voyez *Augusti*, Corpus librorum symbolicor., p. 535-77.

(2) *Luden*, Hugo Grotius, d'après l'histoire et d'après ses écrits. Berlin, 1805.

l'influence valut au parti des Remontrants une loi de tolérance [1614].

Mais le stathouder Maurice d'Orange, aspirant au pouvoir absolu, chercha à gagner le parti des calvinistes, opprima les arminiens, fit exécuter Olden-Barneveldt, accusé de papisme et de connivence avec les Espagnols, et condamner à une prison perpétuelle Hugo Grotius et d'autres arminiens. L'effervescence augmentant de plus en plus, les États Généraux convoquèrent le fameux synode de Dordrecht [novembre 1618 — mai 1619] (1), auquel se rendirent des théologiens de tous les pays, sauf la France. Le résultat ne pouvait être douteux, puisque le prince d'Orange avait renversé le parti républicain, et que les membres élus du synode étaient pour la plupart calvinistes ou favorables au calvinisme. Les *remontrants* avaient été condamnés dès avant le synode. Cependant, pour conserver une apparence de justice, on ne prononça le rejet de leur demande qu'à la cinquante-septième session, et on exposa dans quatre articles la doctrine de Calvin sur la prédestination, dans toute sa rigueur, comme un immuable dogme de foi. Les théologiens réunis à Dordrecht en appelèrent à la promesse faite par le Christ d'être avec son Église jusqu'à la fin des siècles, quoique ces mêmes théologiens, avec tous les protestants, eussent prétendu et soutinssent encore que, durant mille ans, l'Église avait été plongée dans les plus grossières erreurs. Episcopius et treize prédicateurs furent exilés, les assemblées de remontrants dispersées, deux cents prédicateurs de leur parti destitués ; quarante d'entre eux passèrent aux contre-remontrants, quelques-uns au catholicisme ; les célèbres savants de Leyde, Gerh.-Jean Vossius, Gaspard Barlæus et Pierre Bertius, furent également destitués. Les conclusions du synode ne furent point adoptées par les Églises réformées d'Angleterre et de l'électorat de Brandebourg. A la mort de Maurice d'Orange [1623], le

(1) Acta Synodi nation. Dordr. hab. Lugd. Bat., 1620, in-fol.; Han., 1620, in-4. Acta et scripta synodal. Dordracena remonstrantium. *Harder*, 1620, in-4. Voyez aussi *Augusti* Corpus librorum symbolicor., p. 198-240; *Halesii* Hist. conc. Dordraceni, ed. Moshem. Hamb., 1824; *Graf.*, Essai pour servir à l'histoire du synode de Dordrecht. Bâle, 1825.

sort des remontrants devint plus tolérable ; ils obtinrent même la liberté du culte [1636]. Episcopius défendit leurs opinions dans plusieurs traités dogmatiques (*Institutiones theol.*). Mais bientôt les remontrants eux-mêmes se divisèrent ; il y en eut qui adoptèrent les opinions sociniennes sur la Trinité, le péché originel, la grâce et la satisfaction. Les *collégiants* (1) ainsi nommés par suite de leurs réunions (colléges), tinrent, même après le synode de Dordrecht, des assemblées privées où ils célébraient leur culte: ennemis de toute foi positive, ils prétendaient que le chrétien ne peut pas prêter de serment, exercer de charge publique, faire la guerre ; et, rejetant tout ministère sacerdotal, ils accordaient le droit de prêcher à quiconque se sentait inspiré. En Angleterre, s'éleva, après le synode de Dordrecht, la secte des *latitudinaires* qui adoptèrent les principes les plus larges par rapport à la prédestination. Ces principes furent défendus par Jean Hales, qui avait assisté au synode, et, avant lui, par Chillingworth [† 1644], qui avait singulièrement réduit les articles de foi calvinistes dans son livre de « la religion protestante, voie certaine du » salut. » C'est ainsi que la rigueur des principes de Calvin fut également abandonnée en France. Caméron [† 1625] déjà s'était prononcé dans le sens le plus mitigé, et son disciple Amyrault, professeur à Saumur, avait pris publiquement la défense de son maître, dans son livre *Universalismus hypotheticus* [depuis 1634]. Plus tard, Leblanc, professeur à Sedan [1675], prétendit, comme l'avait fait Calixt parmi les protestants, que l'opposition entre les luthériens et les calvinistes était tout à fait insignifiante, et qu'on pouvait parfaitement s'entendre et s'unir, puisque les différences ne portaient sur aucun point capital,

(1) *Rues*, Situation actuelle des mennonites et des collégiants. Iéna, 1743. *Fliedner*, Voyage pour les collectes en Hollande. Essen, 1831, t. I, p. 186 et suiv.

§ 341. — *Sectes parmi les protestants.*

Gieseler, Manuel de l'hist. ecclés., t. III, P. II, p. 48-114. *Erbkam*, Hist. des sectes prot. dans le siècle de la réforme. Hamb., 1848. Cf. *Mhœler*, Symbolique, liv. II, p. 461 et suiv., 5e édit.

Nous avons déjà parlé des anabaptistes de Wittenberg, des Pays-Bas et de la Westphalie (1). Après leur terrible défaite de Munster, ils se divisèrent en plusieurs branches. La plus remarquable fut celle des Mennonites (2) ou baptistes, fondée par un ancien prêtre catholique nommé Mennon Simonis [† 1561]. Grâce à l'activité de son fondateur, le mennonisme se propagea en Westphalie, dans les Pays-Bas et jusqu'en Livonie. Mennon était parvenu à changer le fanatisme des anabaptistes en un silencieux recueillement. Il donna à ses adhérents une organisation particulière, pour en former une société de saints, conforme à celle des premiers chrétiens. Ils rejetaient le baptême des enfants, toute plainte devant la justice humaine, le serment, la guerre, le divorce, sauf dans le cas d'adultère. Mais, du vivant même de Mennon, ils se divisèrent déjà, au sujet de l'excommunication, en fins (Flamands) et grossiers (patriotes), et, par rapport à l'élection de la grâce, en calvinistes et en arminiens. Les deux partis s'excommunièrent réciproquement. Ceux qui passaient d'un parti dans l'autre étaient rebaptisés.

Les schwenkfeldiens durent leur origine à Gaspard Schwenkfeld (3), né à Ossig en Silésie. Il avait, de bonne heure, attaqué divers points de la doctrine de Luther (4), la marche de la réforme en général, disant qu'au lieu d'appeler

(1) Voyez t. III, § 317.

(2) *Hunzinger*, la Religion, l'Église et les écoles des mennonites. Spire, 1831.

(3) Ses écrits et ses lettres sont dans *Walch*, Biblioth. théolog., t. II, p. 67 et suiv.; Courte Biographie de Schwenkfeld et ses adieux à la ville d'Ossig, 1697. Doctrines essentielles de Gasp. de Schwenkfeld et de ses coreligionnaires. Breslau, 1776. Cf. *A. Menzel*, Nouv. Histoire des Allemands, t. I, p. 469-78. *Dœllinger*, Hist. de la Réforme, t. 1, p. 226 sq.

(4) Il considérait comme erronés les points suivants : 1° La foi

à la vie intérieure, à la vraie piété, elle ne produisait dans les adhérents qu'une foi morte et un christianisme extérieur. Il avait spécialement attaqué Luther sur la justification et la Cène, et prétendit gagner ce dernier à sa manière de voir, dans une entrevue à Wittenberg [1525]. Il n'y réussit pas, n'en continua pas moins, à son retour, à répandre ses idées de concert avec Valentin Krachwald, prédicateur de Liegnitz, gagna beaucoup de cœurs par sa sincère piété, et s'attira de rudes persécutions de la part du clergé luthérien. Obligé de fuir, il resta cependant en bonne intelligence avec plusieurs princes protestants, et soutint une active controverse contre les théologiens, qui le désignèrent comme un archihérétique et un eutychien. Ses opinions se propagèrent surtout en Alsace et en Souabe [1528]. Le principal caractère de sa doctrine était le rejet de toute autorité extérieure, de toute forme déterminée, pour n'estimer et n'admettre que la vie intérieure, la piété du cœur. La foi des luthériens, disait-il, est tout extérieure, sans esprit de vie, sans croix et sans souffrance, sans mortification des passions, sans renoncement au monde : la foi qui justifie, ajoutait-il, ne peut se reposer, elle agit toujours, elle opère par les œuvres extérieures, elle lutte contre toutes les mauvaises passions, elle modifie toute espèce de concupiscence. Il admettait dans l'Eucharistie une divinisation de la chair du Christ se donnant à nous pour nourrir nos âmes (1), comme le pain matériel nourrit l'homme terrestre. Il avait aussi des vues particulières sur les rapports de la première et de la seconde création. La première, imparfaite d'abord, n'aurait été accomplie que par la renaissance de toutes choses dans le Christ. Ainsi, l'image divine n'était qu'ébauchée en Adam, l'homme n'était alors que charnel, et ne correspondait point encore à l'idée divine. Mais, par la renaissance, le fils naturel, le fils de Marie, s'élève au rang de fils divin, de fils de Dieu même. Cette opinion dépendait de sa concep-

seule justifie ; 2° l'homme n'a pas une volonté libre ; 3° l'homme ne peut observer les commandements de Dieu ; 4° ses œuvres ne sont rien ; 5° Jésus-Christ a satisfait pour nous,

(1) Il interprétait les paroles de la consécration de cette manière : « Quod ipse panis fractus est corpori esurienti, nempe cibus, hoc est corpus meum, *cibus scilicet esurientium animarum.*

tion sur la chair du Christ. D'après Schwenkfeld, en effet, le Christ est fils de Dieu, non-seulement suivant sa nature divine, mais encore selon sa nature humaine, et ainsi il admet, en place de l'union hypostatique, une unité de substance dans le Christ, qui, par là même, détruit la réalité de son humanité (1). Ses écrits polémiques sont beaucoup plus logiques et plus dignes que ceux de ses adversaires luthériens, comme sa vie fut beaucoup plus pure et plus vertueuse que la leur [† 1561 à Ulm],

Nous avons déjà fait mention de quelques adversaires de la Trinité. Les premiers réformateurs, conservant encore les anciens symboles comme un inviolable héritage, punirent de mort, avec une impitoyable résolution, les ennemis de la Trinité (2). Ainsi Campanus, qui niait le Saint-Esprit et avait des opinions ariennes sur le Fils de Dieu, mourut en prison à Clèves [vers 1578]. Ses adhérents s'enfuirent en Pologne, rendez-vous de toutes les sectes, s'effacèrent d'abord sous la dénomination commune de dissidents, mais se constituèrent bientôt [1563] en une communauté, sous le nom d'Unitaires, et, grâce à la puissance de la noblesse polonaise, purent faire de Rakow leur centre de ralliement. Ils furent publiquement reconnus en Transylvanie, par l'intermédiaire du Piémontais Blandrata, médecin du prince; ils honoraient le Christ comme un homme spécialement aimé de Dieu, et regardaient l'adoration du Christ comme une idolâtrie.

Cette tendance rationaliste s'exprima d'une manière plus nette encore dans la doctrine des deux Socin. Lélio Socin, d'une noble famille de Sienne, homme froid et sensé, mais superficiel, fut élevé au milieu des antitrinitaires italiens, se lia d'amitié avec les réformateurs, vécut quelque temps en Pologne [dep. 1551], plus souvent en Suisse, et mourut à Zurich [1562], sans avoir professé publiquement ses opinions erronées. Mais son neveu et son héritier, Faust Socin [† 1604], puisa ses idées dans les manuscrits que Lélio lui avait légués, les développa et donna aux unitaires de Pologne [dep. 1579] une doctrine arrêtée et une constitution

(1) Cf. *Staudenmaier*, Philosophie du christianisme, t. I, p. 711-714.
(2) Voyez t. III, § 321.

religieuse particulière. Ils prirent dès lors le nom de Sociniens (1). Leurs principaux auteurs théologiens furent Lublinitzki, Moskorzowski, Wisowatzi, Przypkowski, Gaspar Schlichting, Jean-Louis Wolzogen (2); leur doctrine, qui devait être purement biblique et essentiellement rationnelle, et qui, d'abord, avait conservé quelques parties surnaturelles, et complétement exposée dans le catéchisme de Rakow, se résume dans les propositions suivantes : L'homme parvient à l'idée de Dieu et des choses divines, et à la distinction du bien et du mal, par l'instruction qui lui vient du dehors. La similitude de l'homme avec Dieu consiste dans la domination qu'il doit exercer sur les animaux. D'après cela, on devait s'attendre, de la part des sociniens, à une soumission absolue aux témoignages de l'Écriture sainte, tandis qu'au contraire ils déclarent nettement que tout ce qui répugne à la raison (à la raison des sociniens sans doute) ne peut être considéré comme doctrine révélée; L'Écriture est inspirée en ce sens que la Providence a veillé à ce que ces livres fussent écrits par des hommes vertueux et honnêtes, ce qui ne les a pas empêchés de se tromper dans des choses peu importantes. Pour eux, le Père de Jésus-Christ est seul Dieu. Le Christ est un pur homme, engendré cependant surnaturellement par une vertu divine; cette origine miraculeuse le fait appeler Fils de Dieu. Avant d'entrer dans la vie publique, le Christ monta au ciel et reçut immédiatement de Dieu ce qu'il devait annoncer, en son nom, à l'humanité. Après sa seconde ascension dans le ciel, il obtint, en récompense de son obéissance, la domination de l'univers; il doit, par conséquent, être honoré, comme homme-Dieu, ainsi que Dieu même. Il continue à opérer dans le ciel la rédemption des hommes, en se présentant pour eux à Dieu. Cepen-

(1) *Sam.-Fréd. Lauterbach*, Ariano-Socinianismus olim in Polonia, ou Origine et extension du socinianisme arien en Pologne, avec des détails sur ses chefs les plus éminents. Francf. et Leipzig, 1725.

(2) Bibliotheca fratrum Polon. Irenop. Amst., 1658, 8 vol. in-fol. Catech. Rakov. (1609), ed. Œder. Francf., 1739. Cf. *Wissowatzius*, Religio rationalis, 1685. Amst., 1703.

dant la réconciliation ne s'effectue point en ce qu'il satisfait pour eux, mais en ce que leurs péchés leur sont remis. Le Saint-Esprit est une vertu et une opération de Dieu. D'après leur anthropologie, Adam fut créé mortel en soi ; cependant, de telle manière que, s'il avait persévéré dans l'obéissance, il ne serait pas mort. Le péché originel n'est qu'une erreur, introduite plus tard dans les opinions théologiques. La chute d'Adam devait s'arrêter, dans ses effets, à sa personne. Seulement ses successeurs devaient nécessairement mourir. L'homme s'efforce de devenir moral avec ses seules forces naturelles; mais ces forces se perfectionnent et se complètent par le Christ, dont l'histoire nous montre les heureuses suites de la vertu dans sa personne. La justification est le fait d'un jugement de Dieu, par lequel il absout, dans sa grâce, du péché et de la peine, les hommes qui, par leur foi au Christ, ont fidèlement observé la loi morale. Dès lors, l'opération intérieure de la grâce étant niée, les sacrements ne sont plus que des cérémonies extérieures, le Baptême est un simple rite d'initiation à la communauté chrétienne, la Cène une pure commémoration de la mort du Christ. Les sociniens qui, pendant longtemps ne rencontrèrent point d'adversaires en profitèrent pour répandre leur système rationaliste. Ils furent enfin vigoureusement entamés par les Jésuites, chassés de Rakow en 1638, et de Pologne en 1658.

Observation. Maintenant que nous connaissons l'origine et les principaux caractères du protestantisme, nous nous demandons naturellement quelle en est la valeur réelle, quels en sont les résultats. Le lecteur a déjà un grand nombre de données pour répondre à cette double question ; mais il la trouvera traitée complétement et à des points de vue fort différents dans les ouvrages de Villers, de Robelot et de Kerz (§ 298). Dœllinger l'a surtout épuisée en se servant des aveux des protestants eux-mêmes. Le point de départ, dans cette étude, est le rapport des nouvelles doctrines avec plusieurs anciennes hérésies. Ensuite en se plaçant au point de vue catholique, le protestantisme nous apparaîtra comme une hérésie ; et au point de vue politique, depuis le traité de Westphalie, comme faisant équilibre à l'Église catholique.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

§ 342. — *Aperçu.*

L'Église catholique était profondément ébranlée. On songea enfin sérieusement à rémédier aux coups qui l'avaient frappée. La foi avait été attaquée, défigurée de mille manières. Des populations entières étaient tombées dans l'erreur. Il fallait donc tout d'abord rétablir dans leur véritable jour les dogmes défigurés, altérés, corrompus ; puis détruire des abus manifestes et rétablir l'ordre sur des bases nouvelles.

Tout cela se fit, et l'Église catholique se montra grande et puissante, en proportion des dangers qui l'entouraient.

La foi fut raffermie, d'après l'antique usage, par un concile.

Plus tard elle fut expliquée, justifiée par les magnifiques travaux d'une science aussi forte que profonde.

Au dehors, la merveilleuse activité des Jésuites produisit les plus heureux effets.

Au dedans, d'anciens et de nouveaux ordres religieux réveillèrent la vie spirituelle et lui donnèrent un puissant essor.

Et les pertes que l'Église avait faites, dans tous ceux qui avaient passé au protestantisme, furent richement compensées par le fruit des héroïques travaux des missionnaires

dans toutes les parties du monde. Tel est le rapide sommaire des faits que nous allons exposer dans ce chapitre.

§ 343. — *Le concile de Trente.*

Sarpi (P. Suave Pol.), Istoria del Conc. di Trento. Lond., 1619, traduite en français et accompagnée de remarques historiques et dogmatiques, par *le Courrayer.* L'ouvrage de ce moine servite, malgré toute l'importance et l'esprit qui le caractérisent, est empreint de fiel et de tendances éminemment hostiles à la hiérarchie et se rapproche du protestantisme. Le jésuite, et plus tard cardinal Pallavicini, lui opposa un monument puisé aux sources les plus authentiques, dans son Istoria del conc. di Trento. Rome, 1652, 2 vol. in-fol.; lat. redd. *Giottino.* Antv., 1673, 3 vol. in-fol. Cf. *Brischar*, Critique des dissidences que renferment les deux histoires du concile de Trente, par Sarpi et Pallavicini. Tub., 1843. *Salig*, Hist. complète du concile de Trente, 1re part. Halle, 1741 et suiv., 3 vol. in-4. *Le Plat*, Monuments pour servir à l'Hist. du concile de Trente, 1781, 6 vol.; latine. Lovan., 1781 sq., 7 vol. in-4. *Gœschl*, Expos. hist. du grand concile général de Trente. Ratisb., 1840. *Wessenberg*, les Grandes Assemblées ecclés. du xve et du xvie siècle, livr., 3 et 4. Cf. aussi « le Catholique. » 1841, livr. de mai et de décembre. Canones et decreta conc. Trid., 1567, in-4; ed. Jod. le Plat. Lov. 1779, in-4. *Gallemart*, dans plus. édit. Lips., 1842, latine et germaniæ ed. Smets; Bielefeld, 1847, ed. Richter; Lips., 1832, cum declarat. conc. Trid. interpretum et resolution. thesauri sacr. congreg. conc. Voyez aussi *Philipps*, Hist. ecclés., t. IV, p. 463.

Depuis longtemps on sentait le besoin, on réclamait vivement la tenue d'un concile ; mais les papes hésitaient. Ils craignaient de voir se renouveler les scènes de Bâle. Des obstacles extérieurs venaient aussi s'y opposer, comme les guerres entre Charles-Quint et François Ier, sous Clément VII. Ces délais eurent ce résultat heureux qu'ils laissèrent aux passions le temps de se refroidir, aux réformateurs celui de se prononcer peu à peu d'une manière claire et nette, et par conséquent à l'Église le moyen de les réfuter d'une manière positive.

Paul III [1534-1549], successeur de Clément, de la famille des Farnèse, humaniste habile, prit des mesures sérieuses pour la convocation du concile. Ce qui prouve combien la réforme de l'Église lui tenait à cœur, c'est que,

dès le commencement de son pontificat, il éleva au cardinalat des hommes d'une véritable piété, les chargea d'un projet de réforme et de la bulle de convocation du concile [mai 1537] (1). Il ne mérita d'autre reproche que d'avoir trop désiré conquérir des principautés pour ses parents, mais il l'expia durement. Il convoqua le concile à Mantoue; les protestants, invités à s'y rendre, refusèrent. Le concile fut transféré à Vicence, sans obtenir plus de faveur. Enfin, après de longues hésitations, il fut ouvert à Trente, par les légats du pape, del Monte, Cervino et Pole, devant quatre archevêques, vingt évêques, cinq généraux d'ordres, et les députés de l'empereur et du roi des Romains [13 décembre 1545]. On fit d'abord, vu le petit nombre des Pères présents, les préparatifs « du saint concile œcuménique, » et l'on s'occupa de la manière dont se tiendraient les sessions. On devait, d'après l'exemple de conciles antérieurs, avant tout faire élaborer les matières à traiter par des théologiens et des canonistes dans les *congrégations préparatoires*, les soumettre à une *congrégation générale* d'évêques, qui rédigerait le décret, résultat de la délibération, votée, non comme à Constance, par nation, mais par voix. Comme on n'était pas d'accord sur la question de savoir si l'on traiterait d'abord les affaires dogmatiques ou celles de discipline, on prit prudemment le moyen terme, en les discutant parallèlement, de sorte qu'à chaque session on rendît un double décret sur la doctrine et sur la discipline (*de reformatione*). Ce ne fut qu'à la quatrième session [8 avril 1546] qu'on entama à proprement parler l'œuvre importante pour laquelle on était réuni. On détermina d'abord, en vue de l'arbitraire avec lequel les protestants avaient adopté ou rejeté telles ou telles parties des Écritures, le canon de la Bible. On déclara, parmi les nombreuses traductions latines alors en usage, la Vulgate comme seule authentique, c'est-à-dire comme la meilleure, la seule parfaitement d'accord avec le texte original, en ce qui concerne la foi et la morale; on indiqua les rapports de l'Écriture sainte avec la doctrine de l'Église, à travers tous les siècles (2). On

(1). Ad dominici gregis curam, dans *Raynald.* ad ann. 1536, n° 35.
(2) Ut nemo suæ prudentiæ innixus, in *rebus fidei et morum* sa-

décréta aussi la manière dont les Livres saints devaient être publiés. La cinquième session traita du péché originel, dont la sainte Vierge Marie fut exceptée, et confirma les décrets de Sixte IV à cet égard. Le décret de réforme traite de la création d'une chaire d'exégèse sacrée et de littérature et de la prédication de la parole de Dieu.

La sixième session [13 janvier 1547] donna, sur la justification, un traité qui est un parfait modèle d'exposition doctrinale (1). Le décret de réforme ordonne la résidence du clergé et la visite des églises. La septième session passa logiquement à la doctrine des sacrements en général, du Baptême et de la Confirmation en particulier. Le décret de réforme défend la pluralité des bénéfices. Malheureusement une divergence d'opinion entre l'empereur et le pape troubla la marche, jusqu'alors si paisible, du concile. L'empereur avait anéanti la ligue de Smalkalde par la bataille de Mühlberg. Le pape, craignant qu'il ne se servît contre l'Église de son autorité, renforcée par cette victoire, voulut rapprocher le concile de sa personne et le transférer à Bologne, avec d'autant plus de raison qu'il se répandait le bruit qu'une peste avait éclaté à Trente, et qu'en effet les médecins avaient déclaré en reconnaître les symptômes. La majorité des évêques se prononça, dans la huitième session [11 mars], pour le transfert, et se rendit à Bologne. Mais l'opposition de l'empereur et des évêques qui partageaient son avis empêchaient la continuation des travaux, et, après deux sessions insignifiantes, on se sépara. Paul III était mort au milieu de ce diffé-

cram scripturam ad suos sensus contorquens contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sacrarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam sacram scripturam interpretari audeat. Conf. *Alzog.* Explic. catholic. systematis de interpretat. litterar. sacrar. Monast., 1835.

(1) On y définit, contrairement à Luther, la justification : translatio ab eo statu, in quo homo nascitur filius primi Adæ, in statum gratiæ et adoptionis filiorum Dei per secundum Adam Jesum Christum. — Et le rapport de la foi avec la justification : fides est humanæ salutis *initium, fundamentum et radix omnis justificationis*, sine qua impossibile est placere Deo et ad filiorum ejus consortium venire (sess. VI, cap. 8).

rend (1). Jules III [del Monte) [1550-55], ayant juré, dans le conclave, de réunir de nouveau et immédiatement le concile, et l'empereur ayant manifesté sérieusement le même désir, le concile fut reporté à Trente. Mais le pape avait à soutenir une déplorable lutte contre Henri II, au sujet du duché de Parme, et le roi de France ne permit point aux évêques de se rendre à Trente. Cependant on s'y prépara, dans les onzième et douzième sessions, à la reprise des travaux [depuis le 1er mai 1551], et dès la treizième session le concile traita la grande question de l'Eucharistie, et définit qu'après la consécration le Christ est véritablement, réellement et substantiellement présent sous les espèces du pain et du vin, et qu'il est reçu, non pas seulement d'une manière spirituelle, mais d'une manière sacramentelle et réelle (2). Les discussions théologiques des Dominicains et des frères Mineurs sur la manière dont le Christ est présent, à savoir si cette présence est l'effet d'une *production* ou d'une *adduction*, n'eurent pas d'influence sur la décision des Pères. Dans le décret de réforme, il fut question de l'amélioration du clergé, des droits des évêques et des papes. La quatorzième session s'étendit sur les sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction, le décret de réforme sur la conduite des prêtres, l'ordination, l'administration épiscopale. La quinzième [25 janvier 1552] publia un décret pour la prolongation de la session, parce que plusieurs princes et États protestants avaient manifesté l'intention d'envoyer leurs théologiens au concile (3). Après de vains efforts pour s'entendre, le concile fut malheureusement encore une fois suspendu dans la seizième session, parce que Maurice de Saxe avait tout à coup trahi l'empereur et occupait les défilés du Tyrol. Avant de se sé-

(1) *A. M. Quirini* Imago opt. Pontif. expressa in gentis Pauli III. Brix., 1745, in-4.

(2) Sess. XIII, can. I: « Si quis negaverit in sanctissimæ Eucharistiæ sacramento contineri *vere*, *realiter* et *substantialiter* corpus et sanguinem, una cum anima et divinitate Domini nostri Jesu-Christi, ac proinde totum Christum, sed dixerit tantummodo esse in eo ut in signo, vel figura aut virtute, anathema sit. »

(3) Cf. l'écrit composé anparavant: *Alberti Pighi* Apologia indicti a Paulo III, Rom. Pontifice, concilii ad. lutheranæ confœderationis rationes plerasque. Col., 1538.

parer, on se promit mutuellement de reprendre le concile au bout de deux ans. Mais il s'en passa neuf, durant lesquels la paix religieuse d'Augsbourg fut conclue [1555]. Jules III et Marcel II (1) moururent, et Paul IV [1555-59] entra en démêlé avec l'empereur pour le royaume de Naples (2). Il eut d'abord la douleur de voir son autorité méconnue, au moment de l'abdication de Charles-Quint et de l'élévation de son frère Ferdinand, et le couronnement des empereurs, dès ce jour, n'eut pas lieu à Rome. La sévérité de Paul IV dans les mesures qu'il prit, pour l'amélioration des mœurs, contre ses parents et le peuple, dans ses États de l'Église, excita même une sédition contre lui.

Pie IV [1559-65] confirma l'élection de Ferdinand Ier à l'Empire et convoqua de nouveau le concile [2 juillet 1560]; malgré les protestants, qui désiraient une ville plus rapprochée de l'Allemagne, il fut maintenu à Trente. Le légat du pape, Hercule de Gonzague, accompagné de plusieurs cardinaux, parmi lesquels Stanislas Hosius, évêque de Viarmie, devait le présider. Les cent douze Pères alors présents reprirent les discussions préparatoires de la dix-septième à la vingtième session, et dans la vingt et unième ils publièrent l'important décret sur la communion sous les deux espèces et la communion des enfants. Quant au premier point, le concile renouvela les décisions de celui de Bâle; la réception sous une espèce suffit, et l'Église, était-il dit, a le pouvoir de faire, suivant les temps et les circonstances, des changements dans la dispensation des sacrements, sans changer leur essence; quant à la communion des enfants, elle n'est pas nécessaire. Le décret de réforme revenait encore sur diverses obligations de la charge épiscopale. La vingt-deuxième session s'occupa du saint sacrifice de la messe. Les décisions du concile sur ce dogme sont aussi sublimes que le sujet lui-même, et le catholique trouve autant de consolation et de certitude, en les méditant, qu'il éprouve de douleur en suivant les indignes discussions des protestants sur cette auguste matière.

(1) *P. Polidori* de Vita Marcelli II commentar. Romæ, 1744, in-4.
(2) *A. Carraccioli*, Collect. hist. de vita Pauli IV. Col., 1612, in-4; *F. Magii* Disquisitio de Pauli IV inculpata vita. Neap., 1672. in-fol. *Bromata*, Storia di Paolo IV. Romæ, 1748, 2 vol. in-4.

Le concile exprima le vœu qu'à chaque messe tous les assistants communiassent ; mais il autorisa en même temps les messes privées. Quant à l'usage du calice pour les laïques, le concile, après de longues discussions, en laissa la décision au jugement du pape. Qoiqu'on craignît généralement que le pape n'adhérât point à cette décision, il l'adopta sur les instances du cardinal Charles Borromée. Pie IV autorisa, par un bref d'une tendre piété à plusieurs évêques d'Allemagne, le pouvoir provisoire de distribuer la communion sous les deux espèces à des laïques (1). Le décret de réforme insiste sur la vie et les mœurs des prêtres, la distribution des bénéfices à des sujets dignes et capables, et l'administration régulière des biens de l'Église. La question de l'institution divine de l'épiscopat souleva de chaudes altercations dans la congrégation préparatoire de la vingt-troisième session : la controverse élevée antérieurement à ce sujet (2) se ranima avec une grande vivacité entre les évêques espagnols, italiens et ceux de France, qui venaient d'arriver. Les Italiens soutenaient avec beaucoup de passion les principes du système papal, d'après lequel la mission et la puissance des évêques ne découleraient que de l'autorité du pape; mais ils ne purent l'emporter. Enfin, le concile décréta, après de longs délais, que le sacerdoce est d'institution divine dans l'Église, que l'Ordre est un sacrement qui imprime un caractère ineffaçable, et il determina en même temps les degrés de la hiérarchie. Le décret de réforme ordonna l'érection des séminaires, traita de l'éducation du clergé et des intervalles nécessaires dans les ordinations. La vingt-quatrième session [11 novembre 1563] traita dogmatiquement du Mariage. On eut égard, sur la demande de l'envoyé de Venise, à la situation des Grecs unis, et la solution qui exprimait l'indissolubilité absolue du mariage fut modifiée en ces termes, par le septième canon : « Quiconque accuse l'Église d'erreur quand, s'ap- » puyant sur l'autorité de l'Évangile et de la doctrine apos- » tolique, elle ne dissout par le mariage, même en cas d'a-

(1) Cf. *Pallavicini* Hist. conc. Trid., lib. XXIV, ad fin; *Dieringer* Charles Borromée. Col., 1846, p. 172; *Buchholz*, Hist. de Ferd. t. VIII, p. 660.

(2) Voyez t. II, § 272.

» dultère, qu'il soit anathème. » Cette déclaration était nécessaire contre les réformateurs qui avaient accusé l'Église d'erreur en ce point. Il fut déclaré aussi que l'Église seule a le pouvoir de déterminer les empêchements dirimants du mariage, et le mariage contracté par le propre pasteur, en présence de deux témoins, fut seul reconnu valide. Le décret de réforme engageait expressément le pape à élire désormais des cardinaux de toutes les nations de la chrétienté, et ordonnait la tenue annuelle des synodes diocésains, et celle des conciles provinciaux, tous les trois ans, déterminait le mode d'administration des diocéses, le siége vacant, et rappelait encore une fois les qualités nécessaires à celui qui doit être élevé à une dignité ecclésiastique ou jouir d'un bénéfice.

On désirait généralement voir la fin du concile, que la maladie de plus en plus grave du pape faisait souhaiter davantage encore aux membres les plus prudents de l'assemblée. Aussi fut-il terminé avec la vingt-cinquième session [3-4 décembre 1563], dont les décrets portèrent sur le purgatoire, le culte des saints, des images, des reliques et les indulgences. Le décret de réforme insiste sur la réforme des couvents, traite de la tenue à la fois digne et modeste des maisons cardinalistes et épiscopales, punit le concubinage, etc. En même temps, il ordonna que les travaux de la congrégation qui s'était déjà occupée de la rédaction d'un catéchisme, d'un missel, d'un bréviaire et d'un index des livres défendus, seraient achevés et publiés par les soins du souverain pontife. Les princes furent invités, au nom de Dieu, à tenir la main à l'adoption et à l'exécution des décrets du concile, et à donner les premiers l'exemple d'une fidèle observation. Les deux cent cinquante-cinq Pères présents, dont quatre légats, deux autres cardinaux, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, sept généraux d'ordre et trente-neuf procureurs, qui seuls n'eurent pas voix délibérative et ne signèrent pas, souscrivirent, tous, les décrets et décisions du concile en ajoutant : *Subscripsi definiendo* (1).

Pie IV confirma les décrets du concile, fit rédiger la *Pro-*

(1) Cf. là-dessus *Pallavicini*, l. cit., lib. XXIV, c. 8, n° 13 sq.

fessio fidei Tridentina comme une loi obligatoire pour tous ceux qui reçoivent une charge ecclésiastique ou une dignité académique (1), et, dans la suite, sous Sixte-Quint, on in-

(2) Nous la donnons ici tout entière, parce qu'on y trouve la doctrine opposée aux nouveaux principes des protestants modernes : « Ego N. firma fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in symbolo fidei quo sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet : Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum et ex Patre natum ante omnia sæcula : Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero : genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt ; qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Maria Virgine, et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est. Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas, et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris ; et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos ; cujus regni non erit finis. Et in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit, qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum, et exspecto resurrectionem et vitam venturi sæculi. Amen.

» Apostolicas et ecclesiasticas *traditiones* reliquasque ejusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissimè admitto et amplector. Item sacram Scripturam, juxta eum sensum quem tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto, nec ea unquam nisi juxta unanimem consensum Patrum accipiam et interpretabor. Profiteor quoque septem esse vere et proprie Sacramenta novæ legis a Jesu Christo, Domino nostro, instituta atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis necessaria, scilicet Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam Unctionem, Ordinem et Matrimonium ; illaque gratiam conferre, et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem sine sacrilegio reiterari non posse. Receptos quoque et approbatos Ecclesiæ catholicæ ritus in supradictorum omnium Sacramentorum solemni administratione recipio et admitto. Omnia et singula quæ de peccato originali et de justificatione in sacrosancta Tridentina synodo definita et declarata fuerunt amplector et recipio. Profiteor pariter in missa offerri Deo verum, proprium et propitiatorium sacrificium pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo Eucharistiæ sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et divinitate Domini nostri Jesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus et totius substantiæ vini in sanguinem, quam conversionem catholica Ecclesia transsubstantiationem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie totum atque integrum Christum ve-

stitua une congrégation chargée d'interpréter les décisions du concile de Trente [1588, *interpretes concilii Tridentini*].

Pour peu que l'on examine les sessions de ce célèbre concile, on acquiert la conviction que jamais synode ne développa et ne définit avec autant de prudence plus de matières et de plus importantes. Les extrêmes s'y rencontrèrent sur un terrain commun, se limitèrent les uns les autres, et il en résulta l'équilibre nécessaire à la véritable catholicité. Les évêques et les théologiens espagnols se firent remarquer par la sagesse avec laquelle ils parvinrent à concilier les oppositions de la théologie spéculative et de la théologie purement historique. Nulle assemblée ne réunit jamais plus de cardinaux, d'évêques et de théologiens distingués par leur piété sincère et leur science profonde (1). Quel zèle sérieux pour une réforme véritable,

rumque Sacramentum sumi. Constanter teneo purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis juvari. Similiter et sanctos, una cum Christo regnantes, venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas. Firmissime assero imagines Christi ac deiparæ semper Virginis, necon aliorum sanctorum habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse, illarumque usum christiano populo maxime salutarem esse affirmo. Sanctam catholicam et apostolicam Romanam Ecclesiam omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco; Romanoque Pontifici, beati Petri, apostolorum principis, successori, ac Jesu Christi vicario, veram obedientiam spondeo ac juro. Cætera item omnia a sacris canonibus et œcumenicis conciliis, ac præcipue a sacrosancta Tridentina synodo tradita, definita et declarata, indubitanter recipio atque profiteor, simulque contraria omnia atque hæreses quascumque ab Ecclesia damnatas, et rejectas et anathematizatas, ego pariter damno, rejicio et anathematizo. Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti sponte profiteor et veraciter teneo, eamdem integram et inviolatam usque ad extremum vitæ spiritum constantissime, Deo adjuvante, retinere et confiteri, atque a meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri, doceri et prædicari, et, quantum in me erit, curaturum. Ego idem N. spondeo, voveo ac juro. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

(1) Le Vénitien Jérôme Ragosini, évêque de Nazianze in partibus et coadjuteur de Famagosta, n'exagère pas lorsque, dans le discours

dans les décrets de réformation ! Quels changements heureux, quels progrès dans l'Église, si tous ces décrets avaient été fidèlement observés, comme le désiraient ces vertueux représentants de la catholicité !

Les décrets du concile (1), confirmés par la bulle du 6 janvier 1564, furent reçus d'abord à Venise, dans les principaux États de l'Italie, en Portugal et en Pologne, sans restriction ; Philippe II les fit promulguer en Espagne, à Naples et dans les Pays-Bas, « sans préjudice de tous droits royaux. » La promulgation s'en fit en général dans les synodes provinciaux tenus à ce sujet (1564), et qui prirent en même temps les mesures nécessaires à leur exécution. En France, les décrets dogmatiques furent reçus sans restriction ; les décrets de discipline ne furent admis que peu à peu, malgré la sollicitude des papes et des évêques ; l'opposition porta principalement sur les décrets concernant : les amendes et les peines d'emprisonnement, laissées au pouvoir de l'autorité ecclésiastique ; le duel, le concubinage, l'adultère ; le jugement des évêques par le pape seul ; le consentement des parents reconnu nécessaire en France au mariage, et non exigé par le concile, etc., etc.

§ 344. — *Les autres papes de cette époque*

Onufrio, Platina restitutus cum additione a Sixto IV. — Pius IV. Ven., 1562, in-4. *Raynald.* Annal. *A. du Chesne*, Histoire des Papes. Paris, 1646, in-fol. ; contin. (jusqu'à Paul V) par *Fr. du Chesne*. Paris, 1658, 2 vol. in-fol.

Pie IV avait laissé un précieux héritage en élevant au cardinalat son neveu, Charles Borromée, que l'Église canonisa plus tard (2). Il eut pour successeur le Dominicain Pie V

de clôture, il s'exprime ainsi en parlant des membres du concile : « Ex omnium populorum ac nationum, in quibus catholicæ religionis veritas agnoscitur, non solum Patres, sed et oratores habuimus. At quos viros ? Si doctrinam spectemus, eruditissimos ; — si usum, peritissimos ; — si ingenia, perspicacissimos ; — si pietatem religiosissimos ; — si vitam, innocentissimos. »

(1) Cf. là-dessus *Pallavicini* l. cit., lib. XXIV, c. 14 sq.

(2) *Leonardi* Oratio de laudibus Pii IV. Pad., 1565.

[1565-72], dont la piété, le zèle et l'active surveillance reconquirent bientôt au Saint-Siége son ancienne considération (1), et qui ne se lassa pas dans ses efforts pour introduire partout, de concert avec Charles Borromée, les principes du concile de Trente. La chrétienté lui doit en grande partie la victoire de Lépante, que remporta sur les Turcs [1571] la flotte réunie par la sollicitude de ce pape. Pie V ordonna, dans son pieux zèle, que, désormais, la bulle *in Cœna Domini* (2) serait lue le jeudi saint, non seulement à Rome, mais dans tous les pays chrétiens. Cette bulle qui était l'œuvre de plusieurs papes du XIV[e] et surtout du XV[e] siècle, condamne et anathématise les hérétiques, les brigands et les pirates, ceux qui enlèvent aux prélats leur légitime juridiction, qui chargent l'Église d'impôts sans l'autorisation du pape, poursuivent les ecclésiastiques au criminel, fournissent des armes aux Sarrazins et aux ennemis du Christianisme, font violence aux pèlerins, s'emparent des provinces qui appartiennent aux papes. Plus tard on y ajouta l'anathème contre les protestants. La bulle prétend maintenir pour tous les temps, l'action et l'influence de l'Église, telle qu'elle s'exerçait au moyen âge. La plupart des princes, des évêques même, s'opposèrent vigoureusement à la publication de cette bulle dans leurs États. Le pape, en exagérant ses exigences, avait été entraîné par ses saintes intentions; mais il aigrit les esprits, sans atteindre son but. C'est pourquoi à dater de Clément XIV [1770], on cessa de promulguer la bulle à laquelle Urbain VIII [1627] avait mis la dernière main. Du reste Pie V, loin d'avoir de l'orgueil et de l'ambition, allait soigner de ses propres mains les pauvres et les malades dans les hôpitaux, et la postérité a su reconnaître son mérite et sa vertu, en applaudissant à sa béatification par Clément X [1672] et à sa canonisation par Clément XI.

(1) *Catena*, Vita del P. Pio V. Romæ, 1586, in-4. *Gabutii*, de Vita Pii V. Romæ 1605, in-fol. (Bolland. Acta SS. mens. maii, t. I, p. 616.) *Maffei*, Vita di S. Pio. Roma, 1712, in-4. *Bzovii*, Pius V. Romæ, 1672, in-f. *Chiapponi*, Acta canonisationis Pii. Romæ 1720. *De Falloux*, Histoire de saint Pie V. Paris, 1844.

(2) V. in Magno Bullario, t. II, p. 189, pourquoi cette bulle est intitulée *in Cœna*, tandis qu'elle commence par ces mots : Pastoralis rom. pontif. vigilantia.

Grégoire XIII (Hugues Buoncompagno) [1572-85] succéda au pape Pie V. Profondément versé dans la science du droit, il donna des preuves de ses connaissances dans la nouvelle publication du droit canon et dans les améliorations qu'il fit au calendrier Julien [depuis 1582], d'après lequel, à cette époque, l'année civile était en retard de dix jours sur l'année solaire. Grégoire aimait les arts et la magnificence, non par orgueil, mais par intérêt pour son peuple et l'Église. C'est ainsi qu'il fonda six colléges à Rome pour les catholiques irlandais, allemands (1), pour les Juifs, les Grecs, les Maronites, pour la jeunesse romaine; qu'il institua la nonciature (2) et embellit Rome de plusieurs édifices remarquables.

Sixte V [1585-90], successeur de Grégoire XIII, après avoir gardé les troupeaux dans son enfance (3), entra chez les Franciscains, s'éleva par son talent jusqu'au cadinalat [1576], et sut dissimuler avec une rare énergie les dons merveilleux qu'il avait reçus pour le commandement. Son caractère ferme, sévère et résolu, en fit un pape tel qu'il le fallait à cette époque, en face de la perfide politique des princes protestants. Il sut, avec une grande adresse et un tact sûr, profiter des circonstances pour porter les princes catholiques à s'unir au Saint-Siége. Il purgea avec une inflexible fermeté l'état ecclésiastique desbrigands qui l'infestaient, soutint les pauvres, réveilla l'activité et l'industrie de son peuple. Il voulut glorifier et perpétuer la mémoire de son pontificat, et, dans ce noble but, il renforça les règles concernant le collége des cardinaux, pour détruire les abus du népotisme; il enrichit la Bibliothèque vaticane, arracha les magnifiques œuvres de l'art antique aux ruines qui les couvraient, ordonna une nouvelle édition des Septante et la correction de la Vulgate promis

(1) *Cordara*, Hist. collegii Germanici et Hungarici. Rom., 770, IVe p. 53 sq.

(2) *Ciappi*. Comp. Delle attioni e santa vita di Greg. XIII. Roma (1591), 1596, in-4.

(3) *Robardi*, Sixti V gesta quinquennalia. Romæ, 1590, in-4 *Leti*' Vita di Sisto V. Losanna, 1669, 2 vol., puis 3 vol.; en franc. Paris, 1702, 2 vol. *Tempesti*, Storia della vita e geste di Sisto V. Roma, 1755, 2 vol. Cf. *Ranke*, les Papes, t. III, p. 317 et suiv. Voy. surtout, les Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 235-48; 293-316.

à Trente, réorganisa l'administration publique en instituant quinze congrégations chargées de toutes les affaires [1588], releva le grand obélisque que Caligula avait fait amener d'Égypte en Italie, amena d'abondantes eaux par les superbes aqueducs du mont Quirinal, et laissa à ses successeurs un trésor où ils trouvèrent, dans les besoins les plus divers, de précieuses ressources.

Les papes suivants, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX, ne firent que paraître : Clément VIII eut un règne plus long et plus important [1592-1605]. Il eut le bonheur de réconcilier Henri IV avec l'Église, la France avec l'Espagne par la paix de Vervins. Il hérita, comme d'un fief retournant au Saint-Siége, du duché de Ferrare, par l'extinction de la maison d'Este ; encouragea puissammeut la science et la vertu, en élevant à la pourpre romaine Baronius, Tolet, Bellarmin, d'Ossat et du Perron ; fit soigneusement revoir et perfectionner la publication de la Vulgate [1572], trop précipitée sous Sixte V, et qui, depuis lors, n'a plus été changée ; commença la révision du Bréviaire, et institua enfin la fameuse congrégation *de Auxiliis* au sujet de la controverse des molinistes.

Le pieux et savant cardinal Baronius eût succédé à Clement, sans les intrigues de la faction espagnole dans le conclave, qui porta les voix sur le cardinal de Florence, Alexandre Octavianus, couronné sous le nom de Léon XI. Les espérances attachées à ce grand personnage s'évanouirent avec sa vie, au bout de vingt sept jours de règne.

On élut Paul V [1605-21], qui avait montré beaucoup de sagesse et de talent pour les affaires durant l'ambassade d'Espagne, que lui avait confiée Clément VIII. Son différend avec la république de Venise est célèbre. Venise avait défendu de bâtir des églises, des couvents et des hôpitaux sans son autorisation, de léguer à des ecclésiastiques des biens immeubles, et avait livré des membres du clergé aux tribunaux séculiers. Le pape protesta contre ces mesures, et, le sénat n'ayant point eu égard à sa protestation, Paul prononça, avec l'assentiment des cardinaux, une sentence d'excommunication contre la république [17 avril 1606]. Le sénat accepta la lutte, déclara l'excommunication injuste, défendit, sous les peines les plus rigoureuses, la publica-

tion du bref, et tâcha d'obtenir la continuation du culte divin. Le clergé régulier, les Capucins, les Théatins et les Jésuites quittèrent le pays, se soumettant à la voix du successeur de saint Pierre. Le clergé séculier continua les exercices du culte. A côté de la lutte matérielle s'en éleva une spirituelle. Le servite Paul Sarpi combattit, à sa façon, pour les droits de la République, et chercha à rassurer le peuple désespéré, en prétendant lui donner le sentiment de ses droits. Ses adversaires, parmi lesquels se rangèrent Baronius et Bellarmin, défendirent la cause du pape. Henri IV parvint à accommoder le différend; les Capucins et les Théatins émigrés purent rentrer dans les États de Venise; les Jésuites (1) restèrent exclus. Depuis lors les papes se retirèrent de plus en plus de la sphère purement politique.

Grégoire XV [1621-23], parvenu de degré en degré à la dignité pontificale, fit naître par là même de grandes espérances. C'est lui qui donna aux élections papales la forme qu'elles ont conservée, et d'après laquelle les cardinaux gardent leur vote secret; l'élection se fait par scrutin, accessit, compromis par acclamation ou quasi-inspiration (2). Grégoire obtint pour la Bibliothèque vaticane une partie des livres, et surtout des manuscrits de la bibliothèque des électeurs palatins (3), après la prise de Heidelberg par les troupes impériales [1622]. Il fut choisi comme arbitre entre l'Autriche et l'Espagne, au sujet de la Valteline dans les Grisons; enfin, il érigea la congrégation de la Propagande (*congregatio de propaganda fide*), qui donna un nouveau courage et un nouvel élan aux missions en général, et

(1) Coup d'œil sur la situation de Venise au commencement du XVII[e] siècle Feuilles hist. et polit., t. XI, p. 129 et suiv.)

(2) *Ingolt*, Cæremoniale ritus election. Rom. Pontif. Romæ, 1621. *Lunadoro*, Relazione della corte di Roma. 5[e] édit., 1824, 2 vol. in-12. De cet écrit et du Conclave romain, par Hœberlin, en est sorti un autre: L'élection papale, ou Description et tableau des cérémonies et solennités usitées pour la vacance et la réinstallation du siége papal; accompagné d'une table chronologique des papes romaine (très-fautive), Augsb., 1820. Cf. *Staudenmaier*, Hist. des élections épiscopales, p. 424-44.

(3) *A. Theiner*, Don de la Bible de Heidelb. par Maximilien I[er] au pape Grégoire XV. Munich, 1844.

qui devait, en même temps, travailler à la réconciliation des schismatiques.

Urbain VIII (Barberini) [1623-44], homme d'État, savant distingué, poëte de talent, fut l'auteur d'un recueil de poésies latines, dont les hymnes et les odes sont placées parmi les meilleures productions des temps modernes; introduisit dans toute l'Église une nouvelle édition corrigée et améliorée du Bréviaire [1643]; ajouta à la congrégation de la Propagande un collége (*collegium urbanum*); incorpora aux États de l'Église le duché d'Urbin, après la mort du dernier duc de la maison de la Rovère, François-Marie II [1626]. On lui reprocha d'avoir trop pensé à l'élévation et à la puissance des siens, pour augmenter l'éclat que son élection avait répandu sur sa maison, et d'être devenu ainsi l'auteur des persécutions qui frappèrent sa famille sous son successeur **Innocent X**, (Pamphili) [1644-55].

Les parents d'Urbain avaient favorisé l'élection d'Innocent X, dans l'espoir que ce pape, élevé au cardinalat par leur oncle, les favoriserait à son tour; mais leurs vues furent complétement déçues. La guerre éclata d'abord entre le pape et le duc de Parme et de Plaisance, qu'on accusait du meurtre de l'évêque institué malgré lui à Castro. La citadelle de Castro fut prise, le duché de ce nom incorporé aux États du pape. Les Barberini furent alors sommés de rendre compte à la Chambre pontificale des revenus qu'ils avaient administrés (1), puis dépouillés de leurs charges, qui passèrent aux parents d'Innocent, principaux instigateurs de toute l'affaire. Les Barberini s'étaient, dès le principe de la persécution, réfugiés en France (2). Innocent, pour empêcher à l'avenir que cet exemple fût suivi, publia une bulle qui défendait à tous les cardinaux de s'éloigner des États de l'Église sans l'autorisation du pape. La médiation de la France opéra le retour des Barberini, qui recouvrèrent leurs charges et leurs propriétés. Outre cette lutte de famille qui fut un mo-

(1) On disait: « Quod non fecerunt barbari fecerunt Barberini. »

(2) Voir le différend des Barberins avec le Pape innocent X, par C. *Linage de Vauciennes* Paris, 1678.

tif de grave accusation contre Innocent, on lui reprocha plus amèrement encore, malgré la pureté bien constatée de ses mœurs, l'influence trop connue d'Olympie Maldachina, veuve de son frère, sur les affaires de l'Église. Nous parlerons plus bas de la part qu'il prit au traité de Westphalie, § 356.

§ 345. — *La papauté.*

Malgré les menaces et les attaques des protestants, qui avaient juré la ruine de la papauté, elle conserva dans les pays catholiques une notable partie de sa considération et de son ancienne autorité. Les Jésuites surtout s'en étaient faits les défenseurs ; ils soutenaient avec force et habileté les idées, la politique théocratique du moyen âge, en même temps qu'ils avançaient des principes tout opposés, par exemple que la puissance royale émane du peuple ; d'où ils déduisaient la théorie de la souveraineté du peuple jusqu'à ses dernières conséquencs, jusqu'à justifier, dans certaines circonstances, le meurtre des tyrans (1), comme l'avaient fait les chefs du protestantisme (2).

(1) C'est une chose convenue désormais, que l'on doit crier sur les toits, que des écrivains catholiques tels que Mariana et Boucher, (De justa Henrici III abdicatione) ont regardé comme permis le meurtre des tyrans dans certaines circonstances données; mais on feint d'ignorer complétement que Luther, Mélanchthon et surtout le calviniste Junius Brutus, ont recommandé de tuer les souverains oppresseurs. Rappelons pourtant ici l'observation d'Hugo Grotius : « Liber flagitiosissimus Boucheri De abdicatione Henrici III, non argumentis tantum sed et verbis desumptus est, non ex Mariana aut Santarello, sed e ***Junio Bruto.*** » (Appendix de Antichr. Amst., 1641, p. 59).

(2) C'est à tort que l'auteur rend la compagnie des jésuites solidaire de la doctrine de quelques-uns de leurs écrivains sur le meurtre des tyrans, doctrine formellement condamné par eux . En parlant de *Mariana* Bayle s'est exprimé ainsi : « Cet auteur a exposé les Jésuites, surtout en France, à de sanglants reproches, et à des injures très-mortifiantes que l'on renouvelle tous les jours, qui ne finiront jamais, que les historiens copieront passionnément les uns des autres. » Après un pareil témoignage, nous ne comprenons pas que l'on accuse encore les Jésuites d'enseigner la doctrine du tyrannicide. Ag. S.

Urbain VIII parvint ainsi à reprendre encore une fois les vues de Pie V, et à donner la dernière forme à la bulle *in Cœna Domini* (1). Les papes établirent dans beaucoup de villes principales des nonciatures pour garantir les droits de la papauté et régler plus facilement les affaires religieuses. Les prélatures devaient être toutes confirmées par le pape, quelques-unes dépendaient de son choix. Bellarmin, Mariana, Suarez et Santarel (2) furent les principaux défenseurs de la bulle *in Cœna Domini*, comme ils étaient les champions de la puissance papale du moyen âge. Paul Sarpi, « le théologien de la république » de Venise, et Edmond Richer, l'auteur des conciles œcuméniques défendirent contre les premiers, avec talent, mais non sans partialité, les droits des évêques et des églises nationales. Sarpi combattit, de plus, spécialement les Jésuites; « car, » disait-il, renverser les Jésuites, c'est renverser Rome, et » Rome détruite, la religion se réformera d'elle-même. » Richer avait publiquement soutenu que les états généraux sont au-dessus du roi, et que Jacques Clément, en assassinant à bon droit Henri III, parjure à ses promesses, avait vengé la patrie et la liberté. Il s'attira par là un emprisonnement qui ne finit que lorsqu'il soumit au Saint-Siége son livre (*De eccl. et polit. potestate*, Paris., 1611) [1629]. Cette lutte eût été salutaire à l'Église, en réveillant ses forces endormies, si elle avait été moins partiale et moins passionnée. Le collége des cardinaux comptait, à cette époque, à côté d'un certain nombre de neveux de papes indignes de leurs hautes fonctions, beaucoup de membres pleins de foi, de savoir et de zèle, dont les talents, la prudence et le tact se montrèrent dans les missions qu'ils remplirent comme légats. Nous rappelons seulement ici les cardinaux Cajetan, del Monte, Hosius, Charles Borromée et signalons encore Delphini et François Commendon qui, envoyés tous deux comme légats du pape à la diète de Naumbourg [1561],

(1) Bullar, Rom. t. IV, p. 118 sq. *Le Bret*, Hist. pragm. de la bulle in Cœna Dom. Stuttg., 1769, 4 vol. in-4, ouvrage passionné et partial.

(2) *Mariana*. De rege et regis institutione. Tolet., 1598. *Bellarmin*. De potestate summi Pontif. in temporal. Romæ, 1610. *Suarez*, Defensio fidei cath, adv. anglic. sectæ error. Coimb., 1613, *Santarel*, de Hæresi et schismate.

mirent les princes protestants dans un grand embarras (1), par leur énergie et leur éloquence habile et mesurée. Les évêques, le clergé séculier et les moines du temps firent trop souvent la honte et le malheur de l'Église par leur tiédeur, leur trahison, leur apostasie. Eck gémissait de ce que les évêques d'Allemagne s'inquiétaient plus de leurs intérêts temporels que de leurs obligations spirituelles, ce dont on trouve une trop mémorable et triste preuve dans la lettre du prince électeur Albert, archevêque de Mayence, à Luther (2). Cette pièce est, il est vrai, unique en son genre. A côté de ce prélat si criminel dans sa légèreté, nous trouvons, sur le théâtre même des intrigues de Luther, Jérôme Scultetus, évêque de Brandebourg, et Adolphe, évêque de Mersebourg, défendant énergiquement la doctrine catholique. Ce qui manquait surtout à cette époque, et Rome, par son extrême centralisation en était coupable, c'étaient les synodes diocésains et provinciaux. S'ils s'étaient régulièrement réunis, la controverse luthérienne n'eût probablement pas été soumise aux diètes de l'empire, le clergé ne fût pas tombé dans de si grands désordres et le peuple n'eût pas été si négligé au point de vue de sa culture religieuse et morale. Aussi le concile de Trente (sess. XXIV, *De reformatione*, c. 2) chercha-t-il à pourvoir à ce pressant besoin, dont le concile de Bâle s'était infructueusement occupé, par ses décrets sur la tenue des synodes. Charles Borromée fut le premier à exécuter les ordres du concile dans son diocèse de Milan; son exemple fut suivi par les évêques de toute la catholicité, et le tableau des conciles

(1) Conf. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid., lib. XIII, c. 7, lib. XV, c. 2-6 et 8, lib. XXIV, c. 13, *Dieringer*, Vie de saint Charles Borromée, p. 147-155.

(2) Dans cette lettre du 25 février 1520, l'archevêque Albert répond à Luther, qui proclame déjà avec netteté et audace toutes ses erreurs: « Je n'ai pas encore eu le temps de lire ou de parcourir seulement les écrits de Luther; il faut qu'il s'en remette pour toutes ces questions à ceux qui ont autorité. Du reste, j'ai vu avec peine et grand déplaisir que même des docteurs considérés disputent avec acharnement entre eux sur des opinions vaines et des questions oiseuses, dont un vrai chrétien ne s'inquiète guère, comme le pouvoir du pape, s'il est chef de l'Église en vertu de la parole de Dieu ou par le fait des hommes, la liberté de la volonté, etc. *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1640 sq

provinciaux de l'époque, qu'on trouvera plus loin, en est la preuve. Malheureusement on se relâcha de nouveau à la fin du XVIII[e] siècle, malgré les exhortations réitérées du pape Benoît XIV (1), dans presque toute la chrétienté. Le concile de Trente ne se montra pas moins empressé de décréter tout ce qui pouvait contribuer à former un clergé nouveau (sess. XXIII, *De reformat.*, c. 18). On devait, dans chaque diocèse, instituer des maisons d'éducation et d'instruction pour le clergé, et ceux qui avaient de la vocation pour le sacerdoce devaient y entrer de bonne heure (2). En Italie, saint Charles Borromée, en France, saint Vincent de Paul, furent les premiers et les plus zélés à réaliser cette prescription. L'Allemagne, toujours menacée, devant tarder à fonder ces institutions indispensables, saint Ignace fonda à Rome le Collége germanique pour l'éducation du clergé allemand. Grégoire XIII le dota et le consolida.

§ 346. — *L'ordre des Jésuites.*

Autobiographie de saint Ignace. (Bolland. Acta SS. mens. julii, t. VII, p. 409.) *Ribadeneira*, Vita Ignatii, libb. V. Neap., 1572, *Maffei*, De vita et moribus Ignatii Loyolæ. Romæ. 1585, in-4. Constit. regulæ, decreta congregationum, censuræ et præcepta cum litteris apostol. et privileg. (institutum S. J. ex decreto congreg. general. XIV, Pragæ, 1705, 2 vol.) *Holsten. Brockie*, t. III, p. 121 sq. Hist. S. J. a *Nicol. Orlandino*, *Sacchino*, *Juvencio* cett. Romæ et Antv., 1615-1750, 6 vol. in-fol. *Alegambe*, Biblioth. scriptor. S. J. Ant., 1643. *Lagomarsini* Testimonia viror. illustr. S. J. Recueil des témoignages en faveur de la Société de Jesus donnés par les papes, les princes souverains, les savants ecclésiastiques et profanes, ou Temple historique élevé en l'honneur de la Société de Jésus. Vienne, 1841. *Dallas* (protestant et l'ami intime de Byron), History of the Jesuits, London, 1816, 2 vol *Crétineau-Joly*, Histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vol. in-8. Paris, 1845-46.

Les membres des anciens ordres religieux s'étaient, pour ainsi dire, rendus inutiles dans l'Église, au milieu des graves luttes qu'elle soutenait : les uns étaient restés froids

(1) Dans son ouvrage : De synodo diœcesanea, qui indique en même temps aux évêques le caractère, le but et les limites de ces synodes. Cf. *Philipps*, les Synodes diocésains, p. 84.
(2) Cf. Dict. eccl. de Frib. s. v. *Séminaire*, t. X.

et impassibles spectateurs du combat, les autres avaient vu beaucoup de leurs membres embrasser le luthéranisme. L'Esprit, toujours vivant dans l'Église, produisit alors un ordre nouveau, qui, né de la force des circonstances, était par là même propre à répondre aux besoins du temps. Cet ordre, devant surtout faire contre-poids dans l'Église au protestantisme, a toujours effrayé l'imagination des protestans, et, chose étonnante, il a été bien des fois méconnu et jugé avec injustice par les catholiques eux-mêmes.

Ignace, fondateur de l'ordre, né d'une famille noble, au château de Loyola, en Espagne [1491], se signala et fut blessé au siége de Pampelune [1521]. Durant les longues journées de sa convalescence, à défaut de romans, il lut l'Écriture sainte et la Vie des saints, et fut pris de l'ardent désir, comme jadis François d'Assise, de conquérir la gloire du ciel par les souffrances et les misères de ce monde. Il résolut, aussitôt qu'il fut guéri, d'embrasser la vie la plus austère, d'entreprendre un pèlerinage à Jérusalem et d'y travailler à la conversion des infidèles. Détourné de son pieux et imprudent projet, sur les lieux saints mêmes, par le provincial des Franciscains, et déterminé à revenir en Europe, il conçut l'idée d'un ordre nouveau. Pour la réaliser, il ne rougit pas de se remettre sur les bancs, parmi des enfants, d'apprendre le latin et d'achever son éducation littéraire dans les universités d'Alcala, de Salamanque et de Paris, où il parvint à communiquer sa ferveur et à faire embrasser son sévère genre de vie à quelques compagnons d'étude, qui lui transmirent à leur tour leurs connaissances, et le mirent à même de recevoir, après une sérieuse épreuve, le grade de docteur [1534]. Ses principaux associés furent Pierre Lefèvre de Savoie, le Navarrais François-Xavier, les trois Espagnols Jacques Lainez, Alfonse Salméron, Nicolas Bobadilla, et le Portugais Rodriguez. Un peu plus tard, ils s'associèrent encore le Jay, de Savoie, Jean Codure, du Dauphiné, et Pascal Broet, de Picardie. Bientôt leurs idées s'élargirent, leur projet mûrit, ils se décidèrent à se consacrer au salut des âmes. Ayant dû renoncer au dessein de se rendre en

Orient, Ignace, Lefèvre et Lainez vinrent à Rome, firent vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance absolue et se déclarèrent prêts à se rendre partout où le Père de la chrétienté voudrait les envoyer. Paul III ne put résister à des vœux si fermes et si sincères, et approuva « la Société de Jésus (1) » [1540], qui ne devait d'abord se composer que de soixante personnes. Cependant les premiers résultats de leurs travaux firent bientôt lever cette restriction par le pape [1543], et ses successeurs leur accordèrent de grands priviléges. L'ordre se propagea rapidement en Europe : François-Xavier le transporta au delà des mers.

La constitution de l'ordre, beaucoup plus nette et plus forte que toutes celles des autres ordres, se résume comme il suit (2) : Le but principal de l'ordre est la plus grande gloire de Dieu (*O. A. M. D. G.*); donc les membres de la Société doivent travailler au salut du prochain comme au leur. Ils travaillent au salut du prochain par la prédication, les missions, les catéchismes, la controverse contre les hérétiques, la confession, et surtout par l'instruction de la jeunesse ; à leur propre salut, par la prière intérieure, l'examen de conscience, la lecture des livres ascétiques et la fréquente communion. L'ordre ne reçoit que des membres sains de corps et doués de talent. Les nouveaux membres passent par un sévère noviciat de deux ans, durant lequel toutes les études sont interrompues, et qui est principalement employé à des exercices spirituels, afin que le cœur et l'esprit se purifient et que l'humilité devienne le fondement solide de la vraie science. A la fin du noviciat se font les premiers, souvent les seconds vœux, semblables à ceux des autres ordres (*vota simplicia*) ; savoir : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, et de plus la promesse de rester dans l'ordre et d'accepter le grade auquel on

(1) Cette dénomination rencontra des difficultés même auprès du pape Sixte V ; le pape Pie II l'avait déjà accordée antérieurement à un ordre. Voy. *Genelli*, l. cit., p. 190 sq.

(2) Le code de l'ordre se compose comme il suit : 1° *Examen* pour les admissibles ; 2° *Constitutiones*, decrivant la manière de vivre commune ; 3° *Regulæ*, sur l'administration des charges dans l'ordre ; 4° *Declarationes* ou éclaircissements du texte. Le tout forme l'*Institutum* qui, d'après la déclaration donnée à la suite de la constitution de 1558, fut écrit de la main de saint Ignace.

sera destiné par le général de l'ordre. La pauvreté des membres consiste en ce qu'ils ne peuvent posséder, soit individuellement, soit collectivement, ni revenus ni propriétés, et doivent se contenter de ce qu'on leur donne pour leurs besoins. Mais les colléges sont dotés, pour que ceux qui enseignent et ceux qui étudient ne perdent pas leur temps aux soins de leur entretien. Après le noviciat commencent les études, qui durent cinq ans, et consistent principalement dans la connaissance des langues, de la poésie, de la rhétorique, de la philosophie, des mathématiques et de la physique. Après toutes ces épreuves, le jeune Jésuite est envoyé dans un collége et commence l'enseignement dans les plus basses classes, avançant avec les écoliers, pendant cinq ou six ans. Alors seulement il s'adonne à l'étude de la théologie, dont le cours dure quatre ans et quelquefois six, quand on y ajoute l'étude des saints Pères. Chaque année se termine par un sévère examen, et au terme des études théologiques le Jésuite est ordonné prêtre. Ceux qui se livrent à ces études doivent, pour entretenir la piété dans leur cœur, faire de fréquents examens de conscience, des méditations, dont le texte est donné par les exercices spirituels de saint Ignace (*exercitia spiritualia*) (1), s'approcher des sacrements tous les trois jours, et renouveler leurs vœux deux fois par an.

Chaque membre est surveillé par un confrère. Il sort toujours accompagné.

Alors vient le second noviciat, qui dure un an, et pendant lequel on est employé à la prédication, aux catéchismes, à l'enseignement. Cependant la majeure partie du temps doit être employée à la contemplation, à l'étude des constitutions de l'ordre et à la pratique de diverses vertus. Enfin, toutes les épreuves étant terminées, ceux qu'on en juge dignes font les seconds vœux et sont élevés au grade de coadjuteurs ou de profès.

D'après leur talent, leur sience ou leur piété, les mem-

(1) Les exercices ont été imprimés et approuvés pour la première fois par Paul III, à Rome, 1548. On trouve une explication de ces exercices dans *Bellecii*, Medulla asceseos seu exercit. S. P. Ign. accuratiori et menti ejus propriori methodo explanata, ed Westhoff Monast. 1845, 1848. *De Ravignan*, de l'Institut des Jésuites.

bres de la Société sont partagés en trois classes : 1° Les *profès*, qui, outre les trois vœux monastiques, font le quatrième vœu d'obéissance absolue au pape, par rapport aux missions, et ne peuvent, par conséquent, être relevés de leurs vœux que par le pape. Il y a peu de profès ou de Jésuites du quatrième vœu. C'est parmi eux que sont élus le général, les provinciaux, les professeurs de théologie et les autres chefs des instituts de l'ordre. Ces instituts sont : les maisons professes, dirigées par un préfet; les colléges, comprenant au moins treize membres, sous un recteur; les colléges affiliés ou résidences, ayant un supérieur et dans lesquels les Pères âgés trouvent une retraite pour se reposer ou mettre la dernière main à leurs écrits; enfin les maisons de mission, pour venir au secours des curés dans les campagnes. Toutes ces charges ne durent que trois années, tandis que le général est élu à vie. Les prétendus *Monita secreta* (1) des profès, qu'on a si souvent reprochés à la Société, ne sont qu'une méprisable calomnie, comme la proposition qu'on prétend tirer des constitutions, et qui donne à un supérieur le pouvoir d'ordonner un péché, résulte d'un contresens perfide (2).

2° Les *coadjuteurs*, qui comprennent la majorité des membres de la Société, chargés de l'enseignement des colléges et du ministère pastoral, et parmi lesquels les *sco-*

(1) *Doller*, l'Ennemi des Jésuites, ou Pendant à la Revue des Jésuites, 1817.

(2) Le passage en question est ainsi conçu : « Visum est nobis in Domino, excepto expresso voto quo Societas summo Pontifici, pro tempore existenti, tenetur, ac tribus aliis essentialibus paupertatis, castitatis et obedientiæ, nullas constitutiones, declarationes, vel ordinem ullum vivendi, posse obligationem ad peccatum mortale vel veniale inducere, nisi superior ea in nomine Domini Jesus Christi, vel in virtute obedientiæ, juberet. » D'après le titre « *Quod constitutiones peccati obligationem non inducunt,* » d'après le contexte et l'ensemble, le sens est clairement celui-ci : « Les quatre grands vœux seuls lient toujours, sous peine de péché; les autres constitutions et ordonnances ne peuvent lier qu'autant que le supérieur l'exige en vertu de l'obéissance ou au nom de Jésus-Christ. » Cf. Réfutation de Lang sur l'existence d'une loi qui permet le péché parmi les Jésuites, par *Christian Mensch* (le prof. Kern de Gœttingue). Mayence, 1824. Cf. *Riffel*, Abolition de l'ordre des Jésuites. Mayence, 1845, p. 217 sq.

lastiques (*scolastici approbati*) sont destinés aux plus hauts emplois de l'enseignement.

3° Les *coadjuteurs temporels* (*coadjutores temp.*), frères laïques, destinés aux services manuels et aux plus basses fonctions.

A la tête de chaque province est placé un *provincial.* Tout l'ordre est gouverné par un *général*, qui réside à Rome, jouit d'un pouvoir absolu, en tant qu'il observe les anciennes lois de l'ordre. Les modifications ne peuvent être introduites que dans les assemblées générales. Le général nomme les supérieurs, pour empêcher les troubles, les intrigues parmi les subordonnés : cependant il consulte le provincial et trois autres Jésuites. Les supérieurs de tous les instituts sont obligés de rendre compte chaque année, au général, de la conduite et des talents de leurs subordonnés. Le général a six *assistants*, hommes éprouvés et expérimentés, appartenant à l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Pologne, qui sont élus dans les assemblées générales. Le général est soumis à leur contrôle. Ils peuvent, dans des cas urgents, le déposer ; en temps ordinaire, il ne peut être déposé que par les assemblées générales. L'*admoniteur*, adjoint encore au général, a pour mission de le soutenir comme un ami, un père, un confesseur.

Ainsi la Société, présentant le modèle d'une monarchie constitutionnelle fortement organisée, d'une législation sage et parfaite, devait, autant par cette organisation que par l'esprit vigoureux qui l'animait, obtenir une grande autorité et exercer une immense influence dans le monde (1).

La constitution maintenait l'unité la plus rigoureuse dans le fond de l'enseignement, au milieu de l'activité la plus vivante ; elle ordonnait de réprimer avec le plus énergique empressement tout ce qui s'écarterait de la doctrine de l'Église, et accordait en même temps, pour ce qui était de pure opinion, une très-grande liberté, dont abusèrent plus tard quelques membres de la Société.

(1) *De Ravignan*, l. cit., p. 32 sq., l'esprit des constitutions y est parfaitement exposé.

Il ne faut pas oublier, pour bien juger le quatrième vœu des Jésuites et quelques autres particularités de leur constitution et de leur manière d'agir, qu'ils avaient pour but de former une société absolument contraire au protestantisme. Le protestantisme ayant attaqué le centre de l'unité et voulu renverser le pape, les Jésuites prenaient par là même l'obligation de se rattacher fermement au Saint-Siége. Les protestants poussaient la liberté jusqu'à la licence ; les Jésuites imposaient l'obéissance la plus absolue, de manière à sacrifier la volonté de l'individu aux intérêts de la Société. Les protestants, ayant le plus souvent procédé avec passion, et agi sans réflexion ni prudence, étaient restés longtemps sans pouvoir s'organiser ni se constituer ; les fondateurs de l'ordre des Jésuites étaient animés d'une piété profonde, mais à laquelle s'unissait une discrétion et une prudence consommée.

Ainsi, des éléments qui ailleurs souvent se combattent, vinrent se fondre ici dans la plus parfaite harmonie. Ignace, rempli d'un enthousiasme noble et pur, qui pouvait paraître parfois singulier, brûlait de zèle pour le Christ et l'Église, et ne connaissait que l'Église et Jésus-Christ. Lainez, homme d'une raison calme, pénétrante, d'un esprit positif et organisateur, semblait né pour gouverner de grands empires. Au zèle plein de foi d'Ignace, Lainez joignait la science des choses de la foi. Ignace posa le principe de la vie intérieure, qui fonda la Société ; Lainez lui donna la forme et l'organisation nécessaires pour qu'elle pût se manifester et atteindre son but. Les qualités de ces deux hommes, qui s'identifièrent dès l'origine, se sont toujours conservées d'une manière remarquable dans la société qu'ils ont fondée, et qui a été si active, si vigoureuse, qu'on ne peut en lire l'histoire sans le plus vif intérêt. Il fallait, pour arrêter les progrès du protestantisme, une grande énergie, un véritable dévouement, une prudence consommée, une vue claire du but à atteindre ; tout cela se rencontra dans l'ordre des Jésuites.

§ 347. — *Travaux des Jésuites.*

Les faits que nous allons résumer prouvent toute l'activité que les Jésuites déployèrent dans l'intérêt de l'Église. Il semblait qu'une véritable barbarie allait s'étendre sur l'Allemagne, berceau du protestantisme. Les universités étaient en décadence et menaçaient ruine. Le peuple était tombé dans la plus grande ignorance ; et, comme, pour être protestant, il suffisait de rejeter quelques points de la foi catholique, on sentait, même dans les pays strictement catholiques, comme l'Autriche, une tendance prononcée vers le protestantisme (1). Pendant vingt ans il n'était pas sorti un prêtre de l'université de Vienne, autrefois si florissante. Les ecclésiastiques protestants apparaissaient de tous côtés. Cette situation porta Ferdinand Ier à demander des Jésuites à la Bavière [1551]. On distingua dès lors, parmi ceux qui furent envoyés, le Jay et Canisius (2). Canisius, par des instructions suivies, des prédications fréquentes, une nouvelle organisation de l'université de Vienne, la publication d'un nouveau catéchisme et l'administration prudente des diocèses rétablit l'ordre en peu de temps, et non-seulement arrêta les progrès du protestantisme, mais ramena la plupart des protestants au catholicisme. Le célèbre collége de Jésuites de Fribourg, en Suisse, rappelle également l'activité de Casinius (béatifié le 21 novembre 1843).

Les mêmes circonstances avaient amené les Jésuites en Bavière. Le Jay y combattit d'abord le protestantisme ; puis on confia à Ingolstadt l'enseignement de la théologie aux Jésuites [1549]. Le Jay expliqua les Psaumes, Salméron les Épîtres de saint Paul et les Évangiles, Canisius la dogma-

(1) Lutte de l'empereur Ferdinand II contre les États protestants de la haute Autriche (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 673 et suiv., 742 et suiv. ; t. IV, p. 13 et suiv., 168 et suiv.. 219-230).

(2) *Dorigny*, S. J., la Vie du R. P. Pierre Canisius, de la Compagnie de Jésus, fondateur du célèbre collége de Fribourg. Avignon, 1829. Vie du R. P. Pierre Canisius. Vienne, 1837, 2 vol. Vie du grand Jésuite Polonais Pierre Canisius. Cologne, 1843. *Riffel*, Vie de Canisius (Feuille catholique hebdomadaire de Mayence, 1844).

tique (1). Bientôt Munich appela à son tour les Jésuites [1559]. Ils surent y réveiller le goût des études classiques, littéraires et scientifiques, dont les protestants proscrivaient l'enseignement comme une occupation mondaine, inutile, dangereuse à l'éducation religieuse, tandis que l'Église avait appris par une triste expérience tout ce qu'elle avait eu à souffrir du défaut de ces connaissances.

Dès lors l'Église catholique de Bavière fut garantie contre les attaques ennemies. Il en fut de même lorsque les Jésuites fondèrent des colléges à Cologne [1556], Trèves [1561], Mayence [1562], Augsbourg et Dillingen [1563], Ellwangen et Paderborn [1585], Wurtzbourg [1586], Aschaffenbourg, Munster et Salzbourg [1588], Bamberg [1595], Anvers, Prague, Posen [1571], et dans d'autres contrées : partout ils devinrent l'appui et le rempart de l'Église. Leurs remarquables travaux sur toutes les parties de la théologie, de la philosophie et de la philologie, se répandirent partout. Tels furent les travaux de Tursellin (*De particulis linguæ latinæ*), de Viger (*De idiotismis linguæ græcæ,*) sur la grammaire; de Jean Perpinian [† 1566], Pontanus, Vernulæus et d'autres (2) sur la bonne latinité; de Jacques Balde, Sarbiewski, Jouvenci, Vanière, Spée, sur la poésie; de Clavius, Hell, Scheiner, Schall, de Bell, Pozcobut, à Wilna, sur les mathématiques et l'astronomie; de Kircher, Nieremberg, Raczynski, sur l'histoire naturelle; d'Acunha, de Charlevoix, Dobrizhofer, Gerbillon, sur la géographie; d'Aquaviva, de Mariana, de Ribadeneira, sur les sciences politiques (3). Les hommes les plus judicieux ont toujours re-

(1) *Winter*, Hist. de la doctrine évangélique en Bavière, t. II, p. 167.

(2) *Joan. Perpiniani* Lusitani Opp. Romæ, 1749, 4 vol. On vante surtout ses dix-huit discours prononcés à Rome, à Lyon et à Paris. Les plus remarquables d'entre eux sont : De Societatis Jesu gymnasiis; de Perfecta doctoris christiani forma; de Deo Trino et Uno; de Retinenda veteri religione ad Lugdunenses et Parisienses. Pontanus écrivit ses Progymnasmata, dans lesquels il s'élève peu à peu et dans un style pur à des matières plus importantes. *Vernulæus*, Elogia oratoria, surtout sur les héros de la guerre de Trente ans; volumen singulare orationum sacrorum.

(3) Cf. *Alegambe*, l. cit., et *Smets*, Qu'est-ce que l'ordre des Jésuites a fait pour la science? Aix-la-Chapelle, 1834; *Ch. Lenormant*, des Associations religieuses dans le catholicisme. Paris, 1845.

connu que la méthode des Jésuites, alliant la science et la religion et soutenant l'esprit par toutes sortes de moyens extérieurs ingénieux, est parfaitement appropriée à l'instruction de la jeunesse (1). Ils excellèrent aussi dans la théologie spéculative et les investigations philosophiques. Du reste, la Société se distingua toujours par la pureté et la sévérité de ses mœurs. Les exemples donnés par Ignace agirent puissamment sur les siens. Il combattit avec succès, en Italie et à Rome surtout, le désordre des mœurs, institua des maisons spéciales pour servir de refuge aux femmes repenties, reçues et dirigées par la *Société de Sainte-Marthe*, qu'il avait fondée, ainsi que le couvent de Sainte-Catherine, pour les jeunes personnes dont la chasteté était en danger. En Portugal, les Jésuites avaient lutté si victorieusement contre le luxe et la corruption des mœurs, qu'un témoin oculaire dit, en parlant de leurs efforts : «C'est une seconde Sparte qu'ils veulent fonder.» Cette activité morale et scientifique fit naître le désir d'avoir des évêques Jésuites. Ignace ne voulut point y consentir, parce que cette élévation, contraire à la pauvreté et à l'humilité de l'ordre, pouvait fomenter et nourrir l'ambition, et nuire, sous bien des rapports, à la Société, dont les membres, disait-il doivent être des soldats du Christ, toujours prêts à se rendre partout où Dieu les appelle [† 31 juillet 1556]. Cette rigueur fut légèrement adoucie sous Lainez [1558-65], second général de l'ordre, et complétement rétablie sous le troisième général, François de Borgia [1566-72] (2). Il n'est pas étonnant que l'habileté et les vertus morales des Jésuites les fissent souvent appeler et réussir auprès des princes et dans leurs cours. L'expérience avait prouvé combien, à cette époque, les princes, par leurs bonnes ou mauvaises dispositions, avaient d'influence sur les destinées de l'Église. Néanmoins, on regrette que quelques Jésuites se soient trop immiscés dans les affaires politiques. François de Borgia, dans les circulaires adressées aux membres de la Société, blâma fortement cette immixtion dans les affaires, ainsi

(1) Les Jésuites et leurs écoles. Journal ecclés. cath. de Passau, 1842.

(2) *Ribadeneira* [† en 1611], Vita S. Francisci de Borgia.

que les travaux purement scientifiques des Jésuites. « Vous » avez bien, dit-il, dompté l'orgueil, qui se nourrit au mi- » lieu des dignités de l'Église, mais vous le satisfaites d'une » autre manière par vos ambitieux travaux. » Il se plaint de ce que, dans l'admission des nouveaux sujets, on a plus égard à leur aptitude pour la science et à leurs avantages temporels, qu'à la sainteté de leur vocation. Éverard Mercurian, Belge, dirigea l'ordre dans le même esprit [1573-80]. La direction définitive et l'organisation complète des études est due au cinquième général, Claude Aquaviva [1581-1615], l'auteur du plan d'études (*ratio studiorum*) et de la pédagogique des Jésuites (1).

§ 348. — *Les autres ordres.*

Holstenius, Codex regularum monasticarum ed. Brockie. Les œuvres de Hélyot, Biedenfeld. Schmidt. Voyez t. II, § 288.

Plus d'un homme de bien avait reconnu que la dégénération du clergé et, par suite, l'ignorance et la misère du peuple, avaient préparé les voies au protestantisme : aussi diverses congrégations rivalisèrent de zèle pour remédier à ces tristes maux et subvenir à l'instruction du peuple. Il fallait, à cet effet, d'abord tendre à une réforme du clergé, afin qu'il remplît son devoir. C'est dans ce but que se formèrent :

1° Les *Capucins*. Cet ordre prit à tâche de combattre l'amour des richesses et l'esprit mondain des vieux couvents

(1) Les généraux de l'ordre suivants furent : Mutio Vitelleschi, novembre 1615 — fév. 1645 ; Vincent Caraffa, 7 janv. 1646 — 8 juin 1649; François Piccolomini, 13 décembre 1649 — 17 juin 1651; Alexandre Gotfredi, 21 janvier 1652 — 12 mars même année ; Goswin Nickel, 17 mars 1655 — 1664 ; Jean Paul Oliva, vicaire général pendant trois ans, cum spe succedendi, 1664 — 81 ; Charles de Royelle (de Bruxelles), 1682 — 12 décembre 1686 ; Gonzales de Santalla, 6 juill. 1687 — 27 octobre 1705, Michel-Ange Tamburini, 30 janv. 1706 — 1730; François Netz (de Prague), 1730 — 50 ; Ignace Visconti, 1751 ; Aloyse Centurione, 1755 ; Laurent Ricci, 21 mai 1758 — 73. Conf. Imagines Præpositorum generalium soc. Jesu delineatæ, et æreis formis expressæ ab Arnoldo van Westerhout, addita brevi uniuscujusque vitæ descriptione a P. Nicol. Galeotti, ed. II. Rom., 1751. *Buss.*, p. 641, sur les généraux en particulier.

dégénérés, par une pauvreté rigoureuse, par l'abnégation la plus entière, l'humilité la plus complète, et de servir ainsi de modèle au monde, et surtout au clergé des paroisses, en le secondant dans le soin des âmes. Les Capucins ne furent qu'une modification des Franciscains. La sévérité de la règle avait de bonne heure excité des discussions parmi ceux-ci ; ce fut une discussion de ce genre qui amena la modification de l'ordre, opérée par Matteo de Bassi dans le couvent de Montefalconi. Il appartenait au parti rigoriste des Franciscains et voulut ramener l'ordre à la sévérité primitive. Il commença par le dehors, et ajouta à la robe des religieux un capuchon pointu, tel que l'avait, disait-on, porté saint François. Puis il communiqua ses pensées de réforme au pape Clément VII [1528], dont il obtint, pour ses religieux, l'autorisation de porter un capuchon et une longue barbe, de vivre, selon la règle de saint François, dans des ermitages, de prêcher et de s'occuper du salut des grands pécheurs (1). D'après ces principes austères, les églises des Capucins devaient être sans ornements, leurs couvents de la plus grande simplicité. Ils se rendirent d'abord extrêmement utiles et populaires par l'intrépidité avec laquelle ils secoururent les malades, durant la peste qui ravageait alors l'Italie. Le troisième vicaire général de l'ordre, Ochino, porta une rude atteinte à la réforme naissante. Après avoir été un zélé prédicateur, il séduisit une jeune fille, embrassa le protestantisme [1542], se maria, et fit, par sa honteuse conduite, interdire la prédication aux Capucins pendant deux ans. Mais ils se relevèrent vigoureusement. La rapide propagation de l'ordre, la faveur qui l'accueillit, les grands personnages qui y entrèrent, tels qu'Alphonse d'Este, duc de Modène [1626], Henri, duc de Joyeuse, et d'autres, prouve combien cet ordre mendiant était populaire et répondait aux besoins du temps.

2° Les *Théatins*. Dès 1524, plusieurs prélats italiens s'é-

(1) *Bollandi* Acta SS. mensis maii, t. IV, p. 233 ; *Boverio*, Ann. ord. minor. qui Capucini, etc. Lugd. Bat., 1632 sq., 3 vol. in-fol. *Tugio*, Bullar. ord. Capucinor. Romæ, 1740 sq., 7 vol. in-fol. ; *Hélyot* t. VII, ch. 24.

taient associés pour l'assistance des malades, et particulièrement pour leur procurer les soins spirituels. Cette œuvre de charité fit peu à peu naître le désir et le projet d'améliorer le clergé (1), de manière que, pur de mœurs, instruit et désintéressé, il remplît les fonctions du culte avec dignité, repoussât du langage de la chaire toute expression basse et profane, luttât contre les nouvelles erreurs, se dévouât au service des malades et préparât les condamnés à mort. Gaétan de Thienne peut être considéré comme le fondateur de cette association. Il se rendit, d'après l'avis de son confesseur, à Rome, y gagna Caraffa, évêque de Chieti (antérieurement *Theate*), et lui fit accepter la supériorité de la Société. Caraffa, élu pape sous le nom de Paul IV, donna le nom de Théatins aux membres de l'ordre, déjà confirmé par Clément VII [1524], sous le nom de Chanoines réguliers de la congrégation de Latran. Les Théatins devinrent, comme prédicateurs et missionnaires, la pépinière du haut clergé. D'après leurs statuts, ils ne devaient point mendier, mais vivre de la divine Providence, c'est-à-dire de dons volontaires.

3° Les *Somasques*. Cette congrégation de clercs réguliers fut ainsi nommée d'une ville du Milanais. Jérôme Émilien (1), fils d'un sénateur de Venise, en fut le fondateur [1528]; Paul III la confirma [1540], et Pie IV l'honora de divers priviléges. En 1568, le pape Pie V la rangea parmi les autres ordres monastiques. La règle prescrivait aux Somasques une vie austère, la prière continuelle, même pendant la nuit, l'instruction des peuples de la campagne, et surtout l'éducation des orphelins. Ils fondèrent aussi des écoles supérieures à Rome, à Pavie, et dans d'autres villes de l'Italie.

4° Les *Barnabites*. C'étaient également des clercs réguliers. Ils tirent leur nom d'une église dédiée à saint Barnabé, à Milan, et se réunirent, comme les premiers chrétiens, pour vivre en commun et se livrer à l'enseignement.

(1) Clementis VII Approbatio, etc. dans *Hélyot.*, IV, ch. 12; Bullar. Rom., t. I, p. 659; *Holstenius-Brockie*, t. V, p. 342 sq.

(2) Vita Hieronymi Æmiliani (Bollandi, Acta SS. mensis febr., t. II). Cf. *Hélyot.*, *Holsten.*, t. III, p. 199 sq.

Ils eurent pour fondateurs trois gentilshommes [1530]; Antoine-Marie Zaccaria de Crémone, Barthélemy Ferréra de Milan, et Jacques-Antoine Morigia. Clément VII confirma cet institut [1532] (1), Paul III autorisa, 1535, qu'on y fît des vœux solennels. L'institut devint alors un ordre qui eut un général élu pour trois ans, mais qu'on pouvait réélire pour trois autres années. Cet ordre fut principalement destiné à des missions dans les pays chrétiens, à l'instruction de la jeunesse et à la conduite des séminaires. Il obtint quelques chaires dans les universités de Milan, de Pise et d'autres villes italiennes.

5° Les *Oblats*, fondés par saint Charles Borromée, en 1578. C'étaient des prêtres séculiers qui devaient édifier le diocèse et y relever la saine religion par la pureté de leur vie, de leur enseignement et leur zèle dans toutes les affaires qui leur seraient confiés par l'évêque.

6° Les *Oratoriens*, fondés par le célèbre Philippe de Néri (2). Né à Florence, Philippe, après de brillantes études, se livra de bonne heure, dans Rome, à l'instruction de la jeunesse et aux soins des malades dans les hôpitaux. Il y fonda la confrérie de la Sainte-Trinité [1548], qui fut accueillie si favorablement que Philippe, n'ayant d'autres ressources que la charité des âmes généreuses, bâtit un grand hôpital pour les pauvres pèlerins. L'oratoire *oratorium*), dans lequel on lisait et expliquait les saintes Écritures aux pèlerins, fut bientôt trop étroit. Paul IV donna à Philippe une église [1558]. Les Pères de l'Oratoire, autorisés par Grégoire XIII [1574], composés de laïques et d'ecclésiastiques, unis par la charité et sans vœux particuliers, se répandirent de Rome dans les autres États de l'Italie. Philippe avait désiré que sa société devînt le refuge de ceux qui ne se sentiraient point propres à entrer dans un ordre religieux. Quoique le but principal de l'Oratoire fût l'instruction du peuple, on s'y adonna, dès le principe, à de hautes et fortes études. Baronius, Odéric Raynald, Galloni appartiennent à l'Oratoire, qui eut le bonheur de

(1) Bullar. Rom., t. I, p. 689; *Holsten.*, t. V, p. 449 sq.; *Hélyot.*, t. IV, ch. 15.

(2) *Ant. Gallonius*, Vita Phil. Nerii. Mogunt., 1602. Cf. *Hélyot*, t. VIII, ch. 10; *Holsten.*, t. VI, p. 234 sq., et p. 529 sq.

voir son fondateur canonisé par Grégoire XV [1622]. C'est d'après l'exemple de saint Philippe de Néri que le cardinal de Bérulle institua en France, avec quatre prêtres, les Pères de l'Oratoire de Jésus [1611], pour la réforme et l'éducation du clergé français. Les Oratoriens de France furent autorisés par Paul V [1613]. Ils se composaient d'incorporés et d'associés, et ne faisaient ni vœux solennels ni vœux simples. Ils se multiplièrent rapidement, et formèrent d'illustres savants et de grands prédicateurs, tels que Malebranche, Morin, Thomassin, Richard Simon, Bernard Lamy, Houbigant, Massillon (1).

7° La *Congrégation de Saint-Maur*. L'ordre des Bénédictins, jadis si florissant et si actif, était tombé, en France comme ailleurs, dans la tiédeur, et avait été envahi par l'esprit du siècle. Il s'était appauvri au milieu de ses immenses richesses. Après bien des essais infructueux, Didier de la Cour (2), prieur de l'abbaye de Saint-Vannes, en devint le réformateur. Entré jeune encore dans cette abbaye, il s'y prépara, par un travail assidu et des études sérieuses, à visiter avec fruit une université savante. Il en revint plein de zèle, et résolut d'exhorter ses frères à se livrer à l'étude et à recevoir une réforme indispensable. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint à réformer l'abbaye de Moyen-Moutier, qui s'unit à la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, et à remettre en vigueur la règle de saint Benoît. Le pape Clément VIII ayant confirmé cette réforme [1604], elle fut favorablement accueillie dans un grand nombre de couvents de France. Dès lors le chapitre général tenu à Saint-Mansuy, à Tulle [1618], résolut de former une congrégation particulière de ces couvents réformés, sous le vocable de Saint-Maur, l'illustre disciple

(1) Cf. *Herbst*, Services littéraires de l'Oratoire français (Revue trimest. et théol. de Tubingue, 1835, 3e livr.), travail qui malheureusement n'a pas été achevé.

(2) *Haudiquer*, Hist. du vén. dom Didier de la Cour, réformateur des bénéd. Paris, 1772; *Tassin*, Hist. lit. de la congrég. de St-Maur. Paris, 1726, in-4; Brux., 1770, in-4, avec des observations par Meusel. Francf. et Leipzig. 1773, 2 vol. in-fol.; *Herbst*, Services rendus à la science par Saint-Maur (Revue théol. de Tubingue, 1833, 1re livr.) Cf. *Hélyot*, t. VI, ch. 35 et 37.

de saint Benoît. Grégoire XV autorisa cette congrégation. Le cardinal de Richelieu s'y intéressa vivement, et elle compta bientôt cent quatre-vingts abbayes et prieurés conventuels. La congrégation avait, outre la règle des Bénédictins, quelques statuts particuliers, un supérieur général qui demeurait à Paris dans le cloître Saint-Germain. La vertu nouvelle de la congrégation se manifesta par l'excellente organisation qu'elle donna aux séminaires, et surtout par les savants solides qu'elle forma, et qui, tels que Mabillon, Mautfaucon, Ruinart, Thuillier, Martène, Durand, d'Achery, le Nourry, Martianay, s'acquirent un nom immortel par leurs travaux sur les Pères et l'histoire de l'Église.

8° Les *Carmélites*. Sainte Thérèse régénéra cet ordre, dont la vie s'était évanouie après les adoucissements apportés à la règle par Eugène IV. Fille d'un grand d'Espagne, née à Avila en Castille [1515], Térèse eut dès son bas âge de grandes dispositions à la piété. Destinée de Dieu à guider les âmes dans les voies de la perfection, elle apprit à connaître, par sa propre expérience, les faiblesses et l'instabilité du cœur humain. Longtemps ballottée entre le zèle et la tiédeur dans ses devoirs, désireuse d'être à Dieu et inclinant vers le monde, elle finit par être arrachée à cet état d'incertitude, après une vive lutte qu'elle a dépeinte avec une grande sincérité, comme jadis saint Augustin, dans l'histoire de sa vie. On y reconnaît tout ensemble la sensibilité la plus vive et l'intelligence la plus lumineuse. L'Église, dans l'office de la sainte, appelle céleste la doctrine contenue dans ses écrits (1) et qui a servi de guide à des milliers d'âmes en Espagne. Autorisée par Pie IV, Thérèse commenca en 1562 à réformer les couvents de femmes de l'ordre des Carmélites. Elle rencontra la plus violente opposition ; mais Dieu lui avait départi un courage qui surmontait tous les obstacles. Sa réforme passa même dans les couvents d'hommes qui s'étaient le plus énergiquement prononcés contre elle d'abord [1568], grâce à l'héroïque concours du séraphique Jean de la Croix, dont les œuvres

(1) Ils ont été traduits en français, en polonais et en allemand, Œuvres de sainte Thérèse de Jésus, édit. par Schwab. Sulzbach, 1831 et suiv., 5 vol. Sur la réforme de sainte Thérèse, cf. *Hélyot*, t. I, ch. 48.

mystiques sont plus remarquables encore que celles de sainte Thérèse [† 1582]. Les Carmes déchaussés, hommes et femmes, se distinguèrent par leur dévouement à soigner les malades, à instruire les ignorants, et leur réforme s'étendit bientôt dans presque toute la catholicité.

9° L'*Ordre de la Visitation*. Il fut également fondé par le concours de deux âmes saintes, unies dans le Seigneur, saint François de Sales (1) et la baronne Françoise de Chantal. François, né au château de Sales, en Savoie [1567], après avoir reçu une éducation chrétienne et une solide instruction, étudia le droit à l'université de Padoue. Il y trouva pour confesseur un homme éclairé de Dieu, le Jésuite Possevin, dont les sages entretiens révélèrent au jeune étudiant que les plaies de l'Église provenaient de la corruption du clergé. François, pénétré du désir de servir Dieu, résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, malgré la résistance de sa famille, qui voulait le marier, et le destinait à une riche alliance. Les vertus, la piété, la vie tout intérieure du saint prêtre, le firent bientôt élire évêque de Genève. Son éloquence affectueuse et populaire ramena des milliers d'hérétiques au sein de l'Église; ses écrits, pleins d'onction, de grâce et d'originalité, guidèrent plus d'âmes fidèles encore dans les voies de la dévotion chrétienne. La congrégation de femmes qu'il fonda, de concert avec sainte Françoise de Chantal à Annecy, en Savoie [1610], n'avait pas d'abord de vœux et se proposait pour but principal le soin des malades. Plus tard cependant saint François lui imposa la règle de saint Augustin, avec des constitutions particulières, et Paul V érigea la congrégation en un ordre religieux (*de Visitatione B. M. V.* 1618) qui dut en même temps s'occuper de l'éducation des enfants (2). Sainte Chantal vit, avant sa mort, quatre-vingt-sept maisons de son ordre fondées

(1) Œuvres de saint François de Sales. Paris, 1834, 16 vol.; Paris, 1836, 4 vol. in-4; Vie de C.-A. Sales, 1634; Marsollier, 1747; Rensing, 1818. Ses lettres à divers gens du monde exercèrent surtout la plus grande influence, et encore plus sa Philothée, qui a eu les honneurs de traductions sans nombre.

(2) *Hélyot*. t. IV, ch. 43.

en Savoie et en France ; elles se propagèrent plus tard en Italie, en Allemagne et en Pologne.

10° Les *Ursulines* (1), fondées à Brescia [vers 1527] par Angèle de Mérici, une de ces vierges angéliques, qui mettent leur joie à s'oublier elles-mêmes pour soulager toutes les misères. C'est dans cet esprit d'abnégation qu'Angèle se voua de bonne heure au soulagement des malheureux et s'unit plus tard à d'autres âmes saintes sous la protection de sainte Ursule. Les associées devaient vivre dans la maison de leurs parents, soigner les malades indigents, et diriger l'éducation des jeunes filles. Dans la suite, elles s'organisèrent en ordre religieux. Paul III le confirma [1544], en l'autorisant à se modifier suivant le temps et les circonstances. Le but principal de l'ordre devait être l'éducation des femmes. Madeleine de Sainte-Beuve le propagea en France [dep. 1604], où on lui confia bientôt jusqu'aux plus jeunes enfants. Tous les pays catholiques l'accueillirent avec joie.

11° *Pères de la Doctrine chrétienne*, congrégation française fondée par César de Bus, confirmée par Clément VIII [1597], et qui, après sa réunion avec les Somasques [1616-47], forma une société de prêtres séculiers liés par des vœux simples. Des difficultés s'étant élevées sur la fusion des statuts, Innocent X [1647] sépara les deux congrégations, et Alexandre VII décida qu'ils seraient soumis à un noviciat et feraient les trois vœux. Cependant les *Doctrinaires* conservèrent l'habit du clergé séculier. On retrouve le même but dans les *Frères des écoles Chrétiennes*, institués par Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims [1651-1714], approuvés par Benoît XIII, et dans les *Sœurs des écoles de l'Enfant Jésus* et les *Filles de la Providence*, que le Franciscain Nicolas Barré réunit en une seule congrégation [1681]. Il institua des séminaires de maîtresses d'écoles destinées à donner l'enseignement gratuitement (2). Un gentilhomme milanais, Marc de Sadis Cusani [1652], et Jean Léonardi [1570], à Lucques, fondèrent des établissements analogues.

12° Les *Piaristes* (*Piarum scholarum Patres*), qui rivalisèrent de zèle avec les Jésuites, eurent pour but l'éducation des jeunes gens, et pour fondateur l'Espagnol Joseph Cala-

(1) *Hélyot*, t. IV, ch. 20.
(2) *Hélyot*, t. VIII, ch. 30.

sanzio [† 1648]. Après s'être démis des fonctions de vicaire général de l'évêché d'Urgel, Calasanzio s'était rendu à Rome, y avait mené une vie extrêmement mortifiée et édifiante, s'était signalé par son zèle à porter des secours corporels et religieux aux malades, durant une longue épidémie, et n'avait pas cessé de prendre un soin tout paternel des orphelins. Il institua, avec l'approbation de Clément VIII [1600], une congrégation de prêtres séculiers pour l'instruction des jeunes gens. La faveur de Paul V et de Grégoire XV valut à la congrégation le caractère d'un ordre religieux *(ordo Patrum scholarum piarum)*, dont la mission fut d'élever la jeunesse dans la piété autant que dans la science.

13° Les *Frères de la Charité*, institués par le Portugais Jean de Dieu. Né en 1495, Jean mena une vie dissipée jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Il se convertit alors à Grenade, et se consacra au soin des malades [dep. 1540]. Ses héroïques efforts pour imiter par son active charité la miséricorde du Seigneur, lui firent donner le surnom de Jean de Dieu par l'archevêque de Grenade et l'évêque de Tuy. Il mourut en 1550, pauvre des biens de ce monde, riche de bonnes œuvres. Ses amis les continuèrent, en se liant plus étroitement par les trois vœux monastiques et l'obligation de soigner gratuitement les malades dans les hôpitaux (1). Paul V approuva, en 1617, l'ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui rendit d'éminents services dans tous les pays catholiques, et se montra non moins généreux envers les hérétiques que ses constitutions lui faisaient une loi de secourir. Chaque hôpital ne devait avoir qu'un prêtre pour les besoins spirituels. Urbain VIII béatifia le fondateur en 1630 et Alexandre VIII le canonisa en 1690.

14° Les *Prêtres des Missions de France* (2). Leur fondateur fut saint Vincent de Paul (3), né dans le village de Pouy,

(1) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 439 sq.; *Hélyot*, t. IV, ch. 39. Cf. *Seifert*, Règles des Piaristes. Halle, 1783. 2 vol.; Vie et miracles de Jos. Calazanze, trad. de l'italien. Vienne, 1748.

(2) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 264 sq.; *Hélyot*, t. IV, ch. 18.

(3) *Abelly*, Vie de saint Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission. Paris, 1664, qui a eu de nos jours des éditions sans nombre; *Fréd. de Stolberg*, Vie de saint Vincent de Paul. Munster, 1819. Depuis peu, il a paru en France plusieurs biographies de ce saint, la der-

au pied des Pyrénées, de parents pauvres, mais pieux [1576]. Il commença d'abord par garder les troupeaux, jusqu'au moment où ses parents le mirent dans un couvent de Franciscains [1588], dans lequel il reçut l'instruction et acquit la conscience de sa vocation ecclésiastique. Après avoir fréquenté l'université de Toulouse, il obtint la prêtrise [1600], devint instituteur à Buzet. Ces occupations ne l'empêchèrent pas de cultiver la science, et, en 1604, il se fit recevoir bachelier. Ayant quitté en 1605 Marseille sur un bâtiment de la Méditerranée, il fut pris, avec ses compagnons de route, par des pirates qui le vendirent à Tunis. Vincent parvint à convertir son troisième maître, un renégat de Nice, et s'étant échappé avec lui, il le fit entrer à Rome dans un couvent des Frères de la Charité. Adressé par l'ambassade française de Rome au roi Henri IV [1609], Vincent fut admis, après diverses épreuves, parmi les ecclésiastiques attachés à la reine Marguerite. Les loisirs trop grands que lui laissaient ces fonctions nouvelles ne pouvant convenir à l'activité et au zèle de Vincent, s'étant retiré pendant quelque temps à l'oratoire de M. de Bérulle, il fut, sur la recommandation de ce pieux personnage, nommé à la cure de Clichy, et, plus tard, chargée de l'éducation des enfants du duc de Gondy, général des galères du roi. Là, rien n'échappa à l'ardente charité de Vincent, qui s'occupait alternativement d'instruire les enfants de la famille de Gondy, d'édifier leurs parents par ses exemples et ses conseils, de soigner les malades, de catéchiser les pauvres de leurs domaines. Ce fut là aussi qu'après avoir entendu la confession générale d'un malade qui jouissait de l'estime générale sans la mériter, il conçut le projet des Missions de France, dont la pieuse duchesse de Gondy réclama une des premières réalisations pour ses domaines. Nommé plus tard curé de Châtillon, Vincent y déploya une activité prodigieuse, et y créa des œuvres dont chacune semblait réclamer toute la vie d'un homme. Ainsi il fonda l'institut des *Filles de la Charité* ou des *Sœurs grises*, auxquelles il donna une règle [1618], et qu'il chargea du soin

nière est celle d'Orsini, traduite en allemand par Steck. Tubing., 1843.

des hôpitaux. Il s'occupa d'adoucir le sort des malheureux détenus sur les galères, dont il fut nommé supérieur général, quand son infatigable zèle l'eut fait connaître à la cour de Louis XIII. Il consentit également, sur la demande de son ami saint François de Sales, à se charger d'une œuvre toute différente, en acceptant la direction des Dames de la Visitation à Paris [1620]. Enfin, le projet qu'il avait conçu de fonder des missions, qui devaient, sous l'autorité des évêques, et avec le consentement des curés, évangéliser le peuple des campagnes, se réalisa, grâce aux largesses de la famille de Gondy, auxquelles s'ajoutèrent bientôt de nouvelles et plus riches dotations. En 1627, Louis XIII autorisa les Prêtres des Missions de France. En 1632, le pape Urbain VIII les reconnut et chargea leur pieux fondateur de leur donner une règle. Vincent de Paul, prévoyant que le succès de ces missions ne serait que passager, si le clergé des paroisses ne continuait leur œuvre avec zèle et persévérance, et ne pouvant méconnaître la décadence de ce clergé, institua, de concert avec plusieurs évêques, pour le réveiller de son fatal sommeil, de sévères examens, des exercices spirituels des conférences ecclésiastiques. Après la mort de la duchesse de Gondy [1625], Vincent entra en rapport intime avec une femme aussi distinguée par son cœur que par son esprit, Louise de Marillac (1), veuve de M. le Gras, dont il mit la vocation sérieusement à l'épreuve pendant quatre années, et qu'il chargea alors de la supériorité générale de toutes les communautés de Sœurs grises [1629]. Quant à son ordre de missionnaires, qu'il établit dans la maison de Saint-Lazare de Paris, et dont les prêtres reçurent dès lors le nom de Lazaristes, il se propagea rapidement, grâce à son activité infatigable. Elle s'étendit aussi à l'œuvre des séminaires qu'on fondait dans diverses provinces, conformément aux prescriptions du concile de Trente, et dont on confia la direction aux Prêtres des Missions. Il en envoya même, plus tard, en Italie [1642], à Alger, à Tunis, à Madagascar, en Pologne. Vincent de Paul fit lui-même des missions jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans, s'occupant en même temps de

(1) Vie de Louise de Marillac, veuve de M. le Gras, par *Gobillon*; les Sœurs de la charité, dans leurs rapports avec les pauvres et les malades. Cobl., 1831.

fonder en divers lieux des hôpitaux sous l'invocation du saint nom de Jésus. Les conférences introduites par lui ont ranimé l'esprit d'association parmi les hommes religieux en France (1). Après une vie si active et si pleine, Vincent de Paul obtint la couronne de justice, dans l'autre monde par sa sainte mort [27 septembre 1660], dans celui-ci par sa canonisation sous Clément XII [1737].

§ 349. *Missions étrangères.*

Fabricii Lux salutaris, p. 662 sq. Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus. Paris, 1717-77, 34 vol., et en particulier : Choix de lettres édifiantes, etc., précédé de tableaux géographiques, historiques, politiques, religieux et littéraires des pays de missions ; 3e édit. Paris, 8 vol. ***Wittmann***, Grandeur de l'Église dans ses missions depuis le schisme. Histoire générale des missions pendant les trois derniers siècles. Augsb., 1841 et suiv., 2 vol. ***Henrion***, Histoire générale des missions catholiques. Paris, 1846-47, 4 vol. gr. in-8.

La charité et le dévouement des fidèles ministres de l'Évangile ne s'exercèrent pas seulement parmi les peuples appartenant depuis longtemps à l'Église chrétienne, mais s'étendirent aux peuples païens les plus éloignés et les plus sauvages. Nul ordre ne montra un zèle plus héroïque à cet égard que celui des Jésuites, dont un grand nombre n'eut d'autre ambition que celle de mourir dans les missions étrangères pour l'amour du Christ. Les découvertes des Portugais et des Espagnols leur en fournirent l'occasion et leur en facilitèrent les moyens, et les conversions entreprises parmi les païens par ces hardis missionnaires furent singulièrement encouragées et en quelque sorte régularisées par l'institution de la Propagande, fondée sous Grégoire XV (*Congregatio de propaganda Fide*, 1622) (2).

(1) Saint Vincent de Paul et les ouvriers français (Feuilles hist. et pol., t. X. p. 549-64).

(2) Erectio. S. congr. de fide cathol. propaganda. (Bullar. Rom. t. III, p. 421 sq.) Cf. *Fabricii* Lux salut., p. 566 sq. Constitut. apostolicæ S. cong. de prop. fide. Romæ, 1642. in-fol. ; *Bayeri* Hist. congr. cardinalium de prop. fide. Regiom., 1670, in-4. Cf. *Helyot*, des Divers instituts fondés pour la propagation de la foi, t. VIII, ch. 12.

Cette congrégation se composa de quinze cardinaux, de trois prélats et d'un secrétaire. Les abondantes aumônes des catholiques obtinrent ainsi une destination sûre et régulière. Urbain VIII dota l'institut de la Propagande [1627] d'un grand bâtiment (*collegium de propaganda Fide*), qui devint le séminaire des Missions étrangères. L'exemple du pape fut noblement imité : de riches dotations assurèrent l'œuvre ; de nombreux ouvriers de toutes nations s'y formèrent à l'apostolat, et l'on vit se renouveler à Rome, chaque année, au dimanche après l'Epiphanie, le sublime spectacle de la Pentecôte. Cette fête de la Propagande, où le nom du Seigneur est glorifié dans toutes les langues de la terre, est une des solennités qui expriment et révèlent le mieux l'idée fondamentale de l'Église catholique.

La conversion de l'Inde a toujours présenté les plus grandes difficultés, malgré les rapports qui semblent exister entre les mystères du Christianisme et certains dogmes des Védas, comme celui de la Trinité, représenté par les trois personnes de Brahma, Vischnou et Siva, manifestation de l'Être primordial et celui d'une sorte d'incarnation dans Vischnou; mais la doctrine religieuse des Indes, embellie par les sages et les poëtes, avait jeté de trop profondes racines dans l'esprit des peuples pour permettre un facile accès à l'Évangile. Quoique soumis depuis près de dix siècles à la domination musulmane, le peuple indien conservait avec un rare courage ses sanctuaires, défendait avec persévérance ses idées religieuses, et, presque indifférent au joug extérieur qui l'opprimait, se nourrissait avec joie des souvenirs de son antique gloire. Il était réservé aux généreux efforts des Jésuites de vaincre ces obstacles.

François-Xavier, un second saint Paul, partit, d'après le désir de Jean III, roi de Portugal, et avec l'autorisation du pape, pour Goa [1542], où, dès 1510 les Portugais avaient essayé quelques conversions et opéré la réconciliation des Nestoriens avec l'Église. Mais les chrétiens de Goa ne l'étaient que de nom ; la polygamie, le divorce, l'iniquité, régnaient généralement parmi eux (1). François

(1) *Horatius Tursellinus*, de Vita Franc. Xav., qui primus e Soc. Jesu

vit qu'il fallait d'abord convertir les colons chrétiens. Il se mit en rapport avec les enfants, par là avec les parents; exerça une puissante influence, consola les malades, secourut les affligés, et sut par son active charité gagner les plus puissantes familles. Il se dirigea bientôt après vers les rivages de Travancor, et parvint, au bout d'un mois, par ses incontestables miracles, sa douceur, sa bonté, et à l'aide d'excellents interprètes, à baptiser à peu près dix mille idolâtres. « C'était un touchant spectacle, dit-il » dans sa relation, de voir avec quelle sainte émulation » ces néophytes renversaient les temples de leurs idoles. » De là François se rendit à Malacca, dans les îles Moluques et de Ternate. L'effrayant tableau qu'on lui fit des mœurs de ces peuplades ne put arrêter son zèle. François forma des disciples parmi ses nouveaux convertis. L'un d'eux entreprit d'annoncer l'Évangile dans l'île Manar. L'apôtre, après avoir fait traduire en langue indienne les Psaumes de la pénitence, les Évangiles et un catéchisme, voyant le Christianisme fleurir parmi les peuples qu'il avait évangélisés jusqu'alors, se rendit au Japon [1549], qui était divisé en plusieurs royautés subordonnées à un empereur (Dairi). François avait également fait traduire en japonais le Symbole de la foi, avec des explications. Malgré les mauvaises dispositions de ce peuple et l'opiniâtre résistance des bonzes, il parvint à poser les fondements de l'Église du Japon, surtout à Amangouchi, et dans le royaume de Bungo, où, dans l'espace de deux ans et demi, il réussit à baptiser plusieurs milliers d'idolâtres. Plus tard, quelques princes japonais embrassèrent le Christianisme, et envoyèrent, en signe de leur pieuse reconnaissance, une ambassade au pape Grégoire XIII [1582], qui l'accueillit avec joie. Xavier eut encore le vif désir, avant de mourir, de porter l'Évangile dans la Chine, parce que les Japonais lui avaient souvent objecté que les Chinois lettrés n'avaient pas encore embrassé le Christianisme. Après avoir surmonté d'incroyables obstacles, il aborda dans l'île de Sancian, à six milles du continent de la Chine. Là était marqué le terme des tra-

in India et Japonia Evangelium propagavit, libb. IV. Romæ, 1594, et aussi Epp. *Franc. Xav.*, libb. IV. Paris., 1631; *Maffei*, Hist. Indicar., libb. XII. Flor., 1588, in-fol.; *Wittmann*, t. II, p. 9 sq.

vaux et des courses apostoliques de l'héroïque missionnaire : il resta douze jours étendu, sans secours, sur le rivage, et mourut le 2 décembre 1552, en s'écriant : « Seigneur, c'est » en vous que j'ai mis ma confiance, je ne serai pas con» fondu ! »

Les Jésuites coutinuèrent l'œuvre de saint François. Le Père Nobili apparut dans les Indes, avec l'autorisation de l'archevêque de Chandernagor, sous la forme et les habitudes d'un brahme pénitent (Sanias), évita le contact des parias, gagna la confiance et l'estime des brahmes, en convertit soixante-dix, qui entraînèrent facilement à leur suite une nombreuse population. Ce mode de conversion, ce système d'accommodements, occasionna entres les Jésuites et les Dominicains la longue controverse sur les usages malabares, dont le pape Grégoire XV avait été mal informé [1623]. En 1587, le Japon (1), qui comptait déjà deux cent mille chrétiens, deux cent cinquante églises, treize séminaires et un noviciat de Jésuites, vit éclater une violente persécution contre le Christianisme. Les Jésuites reçurent l'ordre de quitter en masse le pays ; mais la protection de quelques princes leur permit de s'y maintenir encore. A peine le calme fut-il rétabli que le zèle indiscret des Franciscains alluma la persécution et la jalousie des Hollandais contre les Portugais porta enfin le dernier coup à l'établissement du Christianisme dans l'île. La persécution qui s'éleva alors [1596] arrosa le sol du Japon, plus abondamment qu'aucune contrée du monde, du sang des chrétiens. Ce sang ne serait-il pas le gage d'une restauration future (2) ?

Le désir d'évangéliser la Chine survécut à saint François dans son ordre. Les Jésuites surent résoudre et vaincre, avec le zèle ingénieux que donne la charité, les graves difficultés et les opiniâtres préjugés que leur opposaient les

(1) *Crasset*, Hist. de l'Église du Japon. Paris, 1715, 2 vol. in-4; *P. de Charlevoix*, Hist. du Christian. dans l'emp. du Japon. Rouen, 1715, 3 vol., par M. D. L. G. Paris, 1836, 2 vol. Cf. *Fabricius*, l. cit., p. 678.

(2) *Tanner*, Societas Jesu usque ad sanguinis et vitæ profusionem militans. Prag., 1675.

Chinois (1). Ils en étudièrent avec soin les mœurs, le caractère, les habitudes; tour à tour savants, artistes, mécaniciens, ouvriers, ils se firent tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Trois Jésuites, parmi lesquels se distingua surtout Matth. Ricci [1582-1610] trouvèrent accès en Chine (2). Ricci, habile mécanicien, parvint à se faire accueillir à la cour, et obtint l'autorisation de s'établir à Canton, et plus tard à Nanking. Il bâtit un observatoire, acquit une grande considération, et en profita pour répandre les principes de l'Évangile et gagner à la vérité, outre beaucoup de simples habitants, quelques mandarins. Sa réputation lui ouvrit le chemin de Péking [1600], et lui valut la protection de l'empereur, dont il obint l'autorisation de construire une église, après avoir converti plusieurs grands de la cour. Il mourut en 1610, et fut enseveli avec pompe. On remarque parmi ses successeurs, aussi actifs que lui, Adam Schall, de Cologne [dep. 1622] (3), qui devint président d'une société mathématique de Péking, et obtint aussi la permission de bâtir des églises. Malheureusement la controverse qui s'éleva entre les Jésuites et les Dominicains, sur les usages chinois, ralentit les succès de la mission; nous en parlerons au § 375. En 1661, les ministres de l'empereur, encore jeune, profitant de sa minorité, suscitèrent un commencement de persécution aux chrétiens et firent emprisonner les missionnaires. Cependant les Jésuites reconquirent la faveur impériale, sous le règne de Khanghi, monté sur le trône en 1669, et firent élever un monument à la mémoire d'Adam Schall, qu'avait remplacé le Néerlandais Verbiest. Plusieurs circonstances heureuses augmentèrent la faveur dont jouissaient les Jésuites. Telles furent les leçons que Verbiest donna à l'empereur, les services qu'il rendit aux Chinois par une sorte de canons fort commodes de son invention,

(1) *Stuhr*, la Religion d'État en Chine. Berlin, 1835 ; *Idem*, Système religieux des peuples païens de l'Orient. Berlin, 1836, p. 9 et suiv.; *Abel de Rémusat*, Mélanges asiat. Paris. 1825, 2 vol. ; Nouveaux Mélanges. Paris, 1829, 2 vol.

(2) *Wertheim*, Ricci. Nouv. Revue théol., 1833, 3ᵉ livr.

(3) *Schall*, Relatio de initio et progressu missionis Soc. Jesu in regno Chin. Vien., 1665 ; Rat., 1672 ; *Wittmann*, t. II, p. 138 sq.

et la paix obtenue entre les Chinois et les Russes [1689] par l'entremise du Père Gerbillon. Ainsi le Christianisme gagnait de jour en jour en Chine; malgré le petit nombre de missionnaires, on y comptait vingt mille chrétiens. Louis XIV envoya un renfort de six Jésuites, fort habiles mathématiciens, et, en 1692, la prédication de l'Évangile fut légalement autorisée dans le Céleste-Empire.

En Amérique, la propagation rapide du Christianisme était arrêtée par l'intelligence bornée des Indiens, dont on mettait parfois en doute les droits et la dignité (1), comme hommes, malgré les décisions formelles de Paul III en leur faveur [1537]. D'ailleurs la plupart des Dominicains Espagnols ne montraient plus le zèle apostolique des anciens missionnaires. Ces difficultés n'effrayèrent pas les Jésuites animés encore de toute l'ardeur d'un ordre naissant. Six Jésuites parmi lesquels le Père Emmanuel Nobréga, se rendirent au Brésil [1549], apprirent rapidement la langue du pays, et parvinrent à faire embrasser la doctrine sévère et les mœurs chastes du Christianisme à des peuplades si sauvages et si féroces, qu'elles mangeaient leurs ennemis et s'abandonnaient aux excès les plus monstrueux. En 1551, on érigea l'évêché de Saint-Salvador pour ces nouveaux convertis. Mais la mission la plus importantes des Jésuites fut celle du Paraguay (2).

Les Espagnols avaient découvert le Paraguay, situé sur les bords de la Plata, en 1516, et s'en étaient emparés en 1536. Les premiers essais de conversion avaient été faits sans grand succès par les Franciscains [1580-82]. Trois Jésuites qui arrivèrent dans la province de Tucunam, en 1586, furent plus heureux. D'après l'expérience qu'ils avaient des hommes et la connaissance de l'histoire, ils résolurent de s'y prendre comme les missionnaires du moyen âge à l'égard des peuples germains, en identifiant la conversion de ce peuple sauvage avec sa civilisation politique et la culture du

(1) *Robertson*, History of America; Noticias secretas de America, por don *J. Juan* y don *Ant. de Ulloa*, sacadas a luz por don *Dav. Barry*. Lond., 1826; *Wittmann*, t. I, p. 18 sq.

(2) *Muratori*, Christianismo felice nelle missioni nel Paraguay. Venet., 1743, in-4; *Charlevoix*, Histoire du Paraguay, Paris, 1756, 3 vol. in-4; *Wittmann*, t. I, p. 29-117.. *Prescott*, Histoire de la conquête du Mexique.

pays lui-même, et en formant peu à peu, des paroisses chrétiennes du Paraguay, un État indépendant. Ils en obtinrent l'autorisation de Philippe III, roi d'Espagne [1610], avec cette clause, qu'ils avaient demandée, qu'aucun Espagnol ne pourrait, sans le consentement des Jésuites, pénétrer dans les *Réductions* fondées par l'ordre. Ils formèrent rapidement de leurs néophytes dociles, des ouvriers, des artistes, des agriculteurs, des soldats; ils leur procurèrent des armes et de l'artillerie pour se défendre contre leurs voisins, et les amenèrent ainsi peu à peu, aux habitudes régulières de la famille et de la vie civile; l'exécution des lois était confiée à des confréries religieuses. Les Jésuites s'étaient réservé le soin des malades ; leurs connaissances médicales, l'ingénieuse et prudente charité des Pères au milieu des épidémies fréquentes et dangereuses du pays, leur assurèrent rapidement l'empire des âmes. La colonie prospéra pendant cent vingt ans, la population s'accrut peu à peu de 200 âmes à 280,000 partagées en trente réductions. Malheureusement cette prospérité fut troublée par les discussions qui s'élevèrent entre eux, l'évêque Berrnadin de Cardenas [1640], et Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis [1647]. On ne leur épargna aucune espèce d'incrimination, et on alla jusqu'à les accuser de n'avoir cherché autre chose dans le Paraguay, que des trésors.

Leur mission dans la province voisine de Chiquitos n'était pas moins florissante que celle du Paraguay. On y déplore encore aujourd'hui la malheureuse expulsion des Jésuites, qui a certainement arrêté pour des siècles la civilisation indo-américaine (1).

En Afrique, la religion chrétienne fit bien moins de progrès, et l'activité des Capucins y fut restreinte aux colonies portugaises le Mozambique, le Monomotapa et Quiloa à l'Orient, le Congo, Angola, Benguela, Cacongo et Loango à l'Occident, et aux îles françaises de Bourbon et de France. Les missionnaires y furent entravés surtout par les difficultés du climat et la dépravation des races sauvages qu'ils rencontrèrent.

(1) *Bach*, les Jésuites et leur mission de Chiquitos dans l'Amérique du Sud, publ. par Kriegh. Leipzig, 1843.

§ 350. — *Science théologique dans l'Église catholique.*

Cf. *du Pin*, Nouv. Biblioth. des auteurs ecclés. *Schrœckh*, Hist. de l'Église depuis la réforme, P. IV, p. 1-127. *Richard Simon*, Hist. crit. des principaux commentaires. Voyez t. II, p. 577-591.

Tout se tient d'une manière vivante dans l'histoire. Il ne se fait pas un mouvement dans un sens qui ne retentisse dans toutes les directions. C'est ainsi que la lutte contre le protestantisme, les discussions qui s'élevèrent dans le sein même de l'Église, et l'institution des ordres nouveaux, excitèrent un mouvement scientifique très-prononcé. Les attaques des protestants dirigèrent l'attention vers la dogmatique, dont on s'occupa sérieusement, non pas, comme jadis, au point de vue spéculatif, mais surtout au point de vue historique, le plus nécessaire dans la cause contre les prétendus réformateurs. Si les Jésuites rendirent des services signalés à la science théologique, les autres ordres ne furent ni moins actifs ni moins utiles. Les Dominicains espagnols se glorifièrent avec raison des travaux de Melchior Cano, que ses remarquables connaissances littéraires firent envoyer par l'université de Salamanque au concile de Trente, où il se distingua parmi les plus savants [† 1560]. Les douze livres intitulés *Loci theologici* sont un des ouvrages les plus éminents de ce fécond écrivain. C'est une excellente introduction à la dogmatique. On y trouve d'utiles recherches sur les sources, l'importance, l'usage de la dogmatique, ses rapports avec les autres branches de la science, l'application de la philosophie à la théologie (1).

Le plus savant théologien de la Compagnie de Jésus fut sans contredit, Denys Petau, d'Orléans [1583]. Ses travaux sont si solides, si complets, si pleins de sagacité, que quiconque étudie la théologie doit les consulter avec le plus grand soin. Outre la publication des écrits de plusieurs histiriens ecclésiastiques et de quelques philosophes (Épiphane, Synésius, Nicéphore, l'empereur Julien, Thémistius), et son ouvrage historique et astronomique intitulé

(1) Cf. Dict. ecclés. de Frib. s. v. Cano.

Rationale temporum, qui a fait époque, ses *Dogmata theologica*, éveillèrent la plus vive attention. C'est une exposition de la vraie doctrine professée par l'Église catholique dans tous les temps, opposée aux enseignements variables des hérétiques, malheureusement restée incomplète par suite de la mort de l'auteur [1652]. On a de la peine à croire que la vie d'un homme ait pu suffire à des œuvres aussi considérables, aussi consciencieuses, aussi exactes et aussi remarquables sous tous les rapports. La latinité du Père Petau est en général facile et heureuse, son exposition claire et méthodique ; il associe d'une manière large et ingénieuse l'histoire et la dogmatique, et sa profonde connaissance de la philosophie platonicienne lui a permis de relever les nombreux emprunts faits à Platon par les Pères de l'Église.

Dans la polémique religieuse qu'entraînait nécessairement la controverse des protestants, on remarqua de bonne heure Eck (*Enchiridion locorum communium adv. Lutherum et alios hostes ecclesiæ, Landeshuti*, 1525), Cochlæus, Stanislas Hosius. On connaît moins l'excellente *Théologie allemande* publiée par l'humble et pieux Bertold, évêque de Chiemsée (lac de Chiem), à Munster, en 1528. Ce traité polémique et dogmatique est un des ouvrages le plus intéressants de la littérature catholique allemande (1). Mais le plus éminent de tous ces théologiens est certainement Robert Bellarmin né dans le Florentin [1542], entré dans l'ordre des Jésuites [1560]. Sévère à l'excès envers lui-même, infatigable au travail, ne s'écoutant jamais, il parvint à composer des écrits dont on ne peut comprendre le nombre et la solidité qu'en se rappelant la vie sainte et dévouée de l'auteur. Après avoir prêché avec distinction, il professa avec plus de succès encore les diverses parties de la théologie, et composa une grammaire hébraïque, une biographie des écrivains ecclésiastiques très-estimée (*De scriptoribus ecclesiasticis*), et le grand et célèbre ouvrage de controverse intitulé : *Disputationes de controversis christianæ fidei articulis libb. IV* (2). Bel-

(1) Le mérite d'avoir rappelé l'attention sur ce traité presque oublié appartient aux Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 113-124.

(2) Parut à Rome en 1581-92, 3 vol. in-fol. Recudi curavit *Fr. Sausen*. Mogunt., 1842.

larmin connaît à fond toute la littérature protestante, les œuvres de Luther, Mélanchthon, Calvin, Bèze, des Sociniens, et en général de tous les ennemis de l'Église cathot lique. Son élévation au cardinalat ne lui fit point changer de mœurs et d'habitudes, et sa vie simple et laborieuse était une critique vivante de celle du pape et des hauts dignitaires de l'Église. Aussi l'éloigna-t-on de Rome en le nommant archevêque de Capoue [† 1620]. Le livre qu'il adressa à son neveu (*Admonitio ad episcopum Thean.*) prouve de quelle manière sérieuse il embrassa ces nouvelles fonctions, comme son livre *Scala ad Deum* nous fait connaître les profonds sentiments de piété, de dévouement et de résignation de sa belle et sainte âme. A la même époque Pierre Canisius fut aussi utile au clergé qu'aux laïques par la publication de son grand et de son petit Catéchisme [1554] sous le titre de *Summa doctrinæ Christianæ*. Le catéchisme romain (1) publié en 1666 ne fit pas oublier ceux de Canisius.

Des ouvrages polémiques moins volumineux furent composés par les Jésuites Grégoire de Valencia [† 1603], François Coster [† 1619] *Enchiridion controversarium nostri temp.*) et Martin Becanus (*Manuale controv. libb. V*), don, les deux derniers jouirent d'une grande faveur. Les travaux sur les dogmes en particulier ne manquèrent pas non plus. Les jansénistes Nicole et Arnauld se distinguèrent par leur défense de l'Eucharistie contre les théologieus réformés *(Perpétuité de la foi catholique)*.

Ces temps de controverses dogmatiques n'avaient pas été très-favorables aux ouvrages de *Morale* proprement dits. Cependant on en vit paraître un assez grand nombre sous les diverses formes de la scolastique, de la casuistique, de la mystique ou de l'ascétisme. Outre quelques opuscules d'Érasme et de Louis Vivès, on dut aux Jésuites des traités complets ou partiels de morale tels que ceux de Tolet [†1596], Sanchez [†1610], Vasquez [1604], Leymann [†1635], Escobar [†1669] et Busembaum [†1668], dont le livre intitulé : *Medulla theologiæ moralis facili ac perspicua methodo resolvens casus conscientæ, etc. Monast.* 1645, fut le plus ré-

(1) Catech. romanus ex decreto conc. Trid. ad et principem Manutianam ann. 1566, ed. Ritter. Vrat., 1837; ed. Rom., 1845.

pandu. Les traités mystiques et ascétiques sont indiqués plus bas. Les décrets du concile de Trente (sess. V, *De reformat.*) les secours fournis par les bibles polyglottes, les travaux des grammairiens et des lexicographes, tels que Pélican, Reuchlin et Bellarmin, sur la langue hébraïque, et ceux surtout de Santès Pagninus, auteur d'un dictionnaire hébreu et d'une méthode d'interprétation des Écritures (1), et enfin le mouvement imprimé par Érasme, firent faire, durant cette période, de rapides et notables progrès à l'exégèse. Le Dominicain Sixte de Sienne [† 1569] (2) composa une introduction à la connaissance des livres sacrés, fort utile pour l'intelligence du texte, à laquelle contribuèrent surtout les Polyglottes d'Anvers [1527], dont le principal rédacteur fut l'Espagnol Montanus, et celles de Paris [1645], plus précieuses encore au point de vue grammatical et lexicographique. D'un autre côté, les progrès de l'exégèse furent retardés par la manière exclusive et inexacte dont on expliquait l'inspiration des livres sacrés. Car tant que l'on considéra chaque mot de l'Écriture comme formellement inspiré de Dieu, les commentateurs durent se sentir singulièrement gênés et réduits à des interprétations fort subtiles. Les Jésuites Hamel et Lessius de Louvain combattirent les premiers cette méthode d'interprétation. Ils soutinrent que, pour réputer un livre divin et canonique, il ne fallait ni une inspiration textuelle ni même celle de toutes les pensées ; qu'on pouvait même admettre un livre qui, comme le second des Machabées, aurait été rédigé sur des données purement humaines, pourvu que le Saint-Esprit eût rendu plus tard témoignage à la complète véracité du livre. Les facultés de théologie de Louvain et de Douai attaquèrent ces assertions, et les évêques de Belgique les condamnèrent également. Le pape Sixte-Quint évoqua l'affaire à son tribunal, en retarda la décision de manière à laisser à l'ardeur des esprits le temps de se re-

(1) Isagoge ad sacras Litteras, lib. unus; Isagoge ad mysticos sacræ Scripturæ sensus, lib. XVIII. Colon., 1540, in-fol.

(2) Bibliotheca sancta, ex præcipuis cathol. Ecclesiæ auctoribus collecta, etc. Venet., 1566; Francf., 1575, in-fol.; Colon., 1626, et surtout lib. III, contenant : Ars interpretandi sacras Scripturas absolutissima, publié à Cologne, 1577, 1588, in-8.

froidir, et d'en arriver à l'opinion modérée qui avait été exposée et adoptée par les meilleurs et les plus anciens interprètes de l'école d'Antioche, tels que saint Chrysostôme. Alors parurent, en même temps, un grand nombre d'exégètes catholiques, dont les travaux s'opposèrent heureusement aux interprétations partiales, particulières, des luthériens et des réformés. Le cardinal Cajetan s'était occupé presque toute sa vie de l'étude de l'Écriture sainte, et ses explications ingénieuses et hardies accusent un véritable tact exégétique (1). Cependant elles furent critiquées, surtout au point de vue philologique, entre autres par Melchior Cano. Vatable [† 1547] fit, sous François Ier, une nouvelle traduction de l'Écriture sainte, avec de courte remarques, qu'on a souvent réimprimées, à cause de leur clarté et de leur concision (2). Le célèbre critique Richard Simon considère comme un chef-d'œuvre de commentaire historique et grammatical celui de Josué, par André Masius, un des collaborateurs des Polyglottes d'Anvers. Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras [† 1547], après avoir publié divers ouvrages philosophiques, et essayé de réunir les diverses confessions protestantes, fut par là même porté à faire paraître un commentaire sur l'Épître aux Romains, d'où les réformateurs tiraient leurs principaux arguments. Ce commentaire, en forme de dialogue et d'un style cicéronien, eut un grand succès. Un troisième cardinal, Gaspar Contarini [† 1542], donna sur les Èpîtres de saint Paul des scolies fort remarquables. Claude d'Espence, docteur de Sorbonne [† 1571], sut, dans ses excellents commentaires, dire d'utiles vérités aux papes, aux évêques et au clergé en général. Jansénius, évêque de Gand [† 1576], qui paraît avoir frayé la route aux Jésuites Hamel et Lessius, se distingua par une Harmonie des Évangiles très-estimée. Agellio, évêque d'Acerno, et Bellarmin commentèrent les psaumes; le Jésuite Jacques Bonfrère, professeur à Douai [†1643], composa un commentaire sur le Pentateuque encore recherché de nos jours, et Ribéra, autre Jésuite, un fort bon commentaire sur les douze petits prophètes et

(1) Commentarii in V, et N. T. Lugd., 1639. 5 tom. in-fol.

(2) La meilleure édition est celle qu'en a donnée Nicol. Henri. Paris, 1729-15.

l'Épître aux Hébreux, moins estimé cependant que celui de Christophe Castro. Ceux de Pinéda sur Job et de Gaspar Sanctius [† 1628] sur la plupart des livres de l'Ancien Testament sont trop prolixes. Parmi ceux de Cornélius à Lapide [† 1637], que ses explications allégoriques et mystiques allongent aussi beaucoup trop, les meilleurs sont ceux sur le Pentateuque et les Épîtres de saint Paul; tous ses commentaires, d'ailleurs, sont et seront toujours remarquables par les magnifiques idées tirées des saints Pères, dont Cornélius les a enrichis. Le Père Mersenne (1), de l'ordre de Saint-François de Paul, est tout à fait original dans ses célèbres questions sur la Genèse. *Quæstiones celebres in Genesin* [1623] dans lesquelles il fait preuve d'un grand savoir mathématique, quoique, dans son ignorance des lois de la pesanteur de l'air selon l'état général des sciences physiques de son temps, il ait combattu le système de Copernic, chanoine de Frauenbourg [† 1643.] La conduite de Rome à l'égard de Copernic et de Galilée [1638], conduite qui fut bien dépassée par celle des protestants d'alors (2), a été enfin exposée dans son véritable jour et vengée des insignes calomnies inventées par les ennemis de l'Église (3). Les explications plus abrégées de toute l'Écriture sainte, rédigées par les Jésuites Tirinus et Étienne Ménochius [†1655], obtinrent une grande faveur et sont restées en usage. Il ne faut pas oublier, non plus, les commentaires de François Toleto sur l'Évangile de saint Luc et saint Jean et l'Épître aux Romains, les questions et dissertations d'Alphonse Salméron [† 1585], sur presque toutes les parties du Nouveau Testament, et les commentaires du Jésuite Lorin [† 1634] sur quelques livres de l'Ancien Testament, les Actes des Apôtres et les épîtres catholiques. Mais tous ces travaux ne sont point à comparer à ceux de trois autres

(1) Quæstiones celeberrimæ in Genesin cum accurata textus explicatione. In hoc volumine athei et deistæ impugnantur et expugnantur, et vulgata editio ab hæreticor. calumniis vindicatur, etc. Paris, 1623, in-fol.

(2) Voyez ce vol., § 338.

-(3) Cf. le Saint-Siége contre Galileo Galilei et le système astro nomique de Copernic (Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 385-94, 449-68, 513-31, 577-93). Cf. aussi Gazette, de Bonn, nouvelle série 4ᵉ année, 2ᵉ livr., p. 118 et suiv.

exégètes remarquables, dont les premiers sont encore consultés avec grand profit de nos jours, et dont le dernier, moins connu, le mérite tout autant. Ce sont : 1° Le Père Maldonat, Jésuite. Né en 1534, dans l'Estramadure, aussi versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu que dans celle de l'histoire, il enseigna d'abord la philosophie et la théologie à Paris. On remarqua surtout ses leçons sur les quatre Évangiles, imprimées pour la première fois à Pont-à-Mousson en 1596. Il mourut à Rome en 1583, après avoir été chargé par le pape Grégoire XIII d'une nouvelle édition des Septante. 2° Guillaume Estius, chancelier de l'université de Douai, obtint le même succès que Maldonat, par le talent avec lequel il commenta les passages les plus difficiles de l'Écriture, et surtout les Épîtres des apôtres (1). 3° Le Père Justiniani, également Jésuite, auteur d'un commentaire sur les Épîtres de saint Paul (Lugd., 1611-14, 3 vol. in-fol.), que de savantes paraphrases, des dissertations lucides et une érudition consciencieuse placent à côté de l'ouvrage d'Estius.

Enfin, il faut aussi mentionner les nombreuses traductions en langue nationale qui parurent à cette époque. En Allemagne, Emser traduisit le Nouveau Testament [1527], Dittenberger [1534], et Eck [1537] toute l'Écriture sainte, ainsi qu'Ulenberg [† 1617], dont la traduction eut un grand succès. En Pologne, le Jésuite Jacques Wujek traduisit toute la Bible ; en France, Véron et d'autres.

Quant aux travaux historiques, les catholiques y furent poussées par la prétention des protestants d'avoir ramen l'Église, par rapport à la doctrine et à la discipline, à la pureté des temps apostoliques et des premiers siècles de l'ère chrétienne. Les historiens catholiques de l'époque, Baronius et ses continuateurs, combattirent victorieusement ces exagérations protestantes. Pierre de Marca [†1662] écrivit sur le droit ecclésiastique, mais dans le sens épiscopalien. Le cardinal Duperron [†1618] soutint contre Richer le système contraire.

(1) *Maldonati*, S. J., Commentarii in quatuor Evangelia recudi curavit Fr. Sausen. Mogunt., 1841 sq.; *Estii* Commentarii in omnes Pauli Epistolas, item in catholicas, recudi curavit Fr. Sausen. Mogunt., 1841 sq.

Enfin les ouvrages ascétiques, dont les plus grands savants s'occupèrent en même temps que de leurs autres études, pour encourager le clergé qui se formait alors, furent un des derniers fruits de l'heureuse influence du moyen âge sur la littérature catholique. Tels furent les Exercices spirituels de saint Ignace *(Exercitia spiritualia)*, qui entretinrent dans la compagnie la pieuse habitude de la méditation. On peut y rapporter aussi les travaux sur la théologie pastorale d'Érasme (*Ecclesiaste, S. concionator evangelicus*), de saint Charles Borromée (*Instructiones confessarior, et concionator.*), de Valère Augustin (*Rhetorica ecclesiastica, lib. III*), du Dominicain Louis de Grenade (*Rhetor. eccl.*), et surtout les sermons des célèbres prédicateurs de l'époque : en Italie, Clarius, évêque de Foligno, Corn. Musso, évêque de Bitonto, dans le royaume de Naples [†1554] ; Charles Borromée, le Jésuite Paul Segneri [†1694] ; en France, Simon Vigor, archevêque de Narbonne [†1575], le Jésuite Claude de Lingendes [†1666], et son parent Jean de Lingendes, François Senault, de l'Oratoire [†1672]; en Espagne, Louis de Grenade; en Pologne, Pierre Skarga. Enfin, la piété, la dévotion, le sens religieux des peuples, furent alors réveillés et entretenus par la publication et les diverses traductions des écrits de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, de saint François de Sales (Philothée, Lettres à des gens du monde), de Laurent Scupoli (Combat spirituel), d'Alphonse Rodriguez (Traité de la Perfection chrétienne), Louis du Pont (Considérations sur les mystères de la foi), du pieux Louis de Grenade [†1588], auteur du Guide des Pénitents, des Pensées sur la Vie chrétienne, d'un traité de la Prière, d'un Catéchisme très-populaire, etc. Ces utiles publications rappellent les paroles que le pape Grégoire XIII écrivait à Louis de Grenade : « Tu as rendu à tous ceux qui ont cherché à s'in-» struire dans tes livres un plus grand service que si tu » avais obtenu du ciel, par tes prières, la lumière pour » des aveugles et la vie pour des morts. »

§ 351. — *Nouvelles controverses sur la grâce. Baïus. Molina. Jansénius.*

Le concile de Trente n'ayant donné aucune décision définitive sur les controverses portées jusque dans son sein entre les thomistes et les scotistes au sujet de la grâce, on vit bientôt se renouveler la discussion soulevée jadis par Pélage. Michel Baïus (1), professeur de théologie à Louvain [dep. 1551], en donna le signal. Dès qu'il monta dans sa chaire de théologie, il tonna, ainsi que son collègue Jean Hessels, contre la méthode scolastique, et, enseignant suivant la méthode de la théologie positive, il exposa simplement le dogme, en l'appuyant des textes de l'Écriture sainte et des passages des saints Pères, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire et surtout de saint Augustin. Il justifiait sa méthode d'enseignement en montrant l'abus que les protestants avaient fait des textes sacrés, qu'il fallait rétablir dans leur sens véritable. Ses collègues, plus anciens que lui, et tous dévoués à la méthode scolastique, Tapper et Ravestein, furent, à leur retour de Trente, fort mécontents de la direction prise par Baïus, mais surtout du système qu'il commençait à dévoiler assez clairement. Ils en soumirent, de concert avec les Franciscains dix-huit propositions à la sentence de la Sorbonne [1560]. Quelques membres seulement en firent la censure. Baïus se crut par là même autorisé à publier des observations justificatives, dans lesquelles il cherchait à démontrer que certaines de ces propositions, tout au plus, pouvaient mériter d'être blâmées, mais que la plupart étaient conformes à la sainte Écriture et à la doctrine de saint Augustin. Le cardinal Granvelle, archevêque de Malines, gouverneur des Pays-Bas, tâcha d'apaiser la querelle, et, la représentant comme comme la simple conséquence de quelques expressions inusitées, il

(1) *Baji*, Opp. Coloniæ, 1696, in-4. Au commencement de l'année 1563 : De libero arbitrio ; de justitia ; de justificatione et de sacrificio : après son retour de Trente, les traités : de Meritis operum ; de Prima hominis justitia et de virtutibus impiorum ; de Sacramentis in genere, etc.

engagea le roi Philippe II à envoyer à Trente, comme député de l'Université, les professeurs Baïus et Jean Hessels, en même temps que Cornélius Jansénius, plus tard évêque de Gand, et dès lors écrivain renommé [1563]. Baïus, de retour, développa ses vues d'une manière plus nette encore, dans divers traités qui excitèrent une nouvelle polémique. L'affaire fut alors soumise au pape Pie V, qui condamna, par sa bulle de 1567, soixante-dix-neuf propositions, sans en nommer l'auteur. En 1579, Grégoire XIII renouvela la sentence de condamnation, à laquelle les partisans de Baïus ne voulaient pas se soumettre, prétendant ne pas reconnaître les propositions de leur maître dans la forme sous laquelle on les représentait. Cependant, en 1580, Baïus envoya un acte de soumission à Rome, parvint ainsi à se maintenir dans sa charge (1), et obtint une copie complète de la bulle de Pie V qu'on lui avait refusée jusqu'alors. Les propositions condamnées portaient principalement sur le péché originel, le libre arbitre, la nature régénérée par le Christ, les rapports des bonnes œuvres et de la grâce. La proposition fondamentale était : la nature déchue, privée de la grâce divine, est absolument incapable de tout bien, et ne peut, par conséquent, commettre que le péché.

Ce système erroné s'était assez rapidement répandu. Il avait été vivement attaqué par deux membres de la Faculté de théologie de Louvain, les Pères Léonard Lessius et Jean Hamel, Jésuites, que leur zèle semblait faire tomber dans un autre excès. La Faculté de théologie de Louvain rejeta en effet trente-quatre de leurs propositions [1587], que les partisans de Baïus assimilèrent au semi-pélagianisme. Sixte V [1588], pour rétablir la paix, défendit aux deux partis de se condamner mutuellement. Malheureusement on vit paraître alors, en Espagne, le célèbre livre du Jésuite Louis Molina (*Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione concordia)*, qui ranima la controverse entre les Dominicains et les

(1) Cette bulle se trouve dans l'édition stéréot. du conc. de Trente, publiée à Leipzig, 1842, p. 273-278. *Du Chesne*, Hist. du Bajanisme. Douai, 1731, in-4; Conférences d'Angers sur la grâce. Paris, 1789.

Jésuites(1). Ceux-ci défendaient les opinions de Scot contre les opinions de saint Augustin, adoptées par ceux-là, et cherchaient à faire prévaloir leurs opinions sous le prétexte qu'il était très-difficile de combattre les doctrines des réformateurs au moyen de ce que l'on donnait pour le strict augustianisme. Molina, ayant entrepris d'accorder le plus possible les deux systèmes, avait soutenu que l'homme peut, par ses forces naturelles, coopérer en quelque chose à sa conversion et accomplir de bonnes œuvres. Il justifiait cette proposition par la doctrine de son maître Fonséca, sur la science moyenne de Dieu (*Scientia Dei media*), d'après laquelle Dieu connaît les futurs conditionnels, c'est-à-dire ce qui arriverait à telle ou telle conditions (I Sam. XXIII, 11 sq. ; Matth. XI, 21), et c'est à cette prévision divine que se rapporte la prédestination aussi bien que la réprobation. Le livre de Molina fut attaqué par les Dominicains Alvarès et Thomas de Lemos, et non moins chaudement défendu par les Jésuites Grégoire de Valencia, Arrunal, la Bastide, François Toléto et d'autres. Le pape Clément VII, sollicité par les deux partis consulta plusieurs des évêques, des universités, des théologiens, institua à Rome la congrégation *de Auxiliis* [dep. 1599], pour résoudre la question du rapport de la grâce divine avec la question de l'homme. Clément VIII mourut avant la solution. Son successeur, Paul V, fit continuer d'abord les recherches, suspendit, en 1607, les travaux de la congrégation, en se réservant d'en faire connaître le résultat plus tard, et défendit aux deux partis de rejeter à l'avenir d'une manière absolue les opinions de leurs adversaires. Les Jésuites sentirent bien qu'il fallait adoucir le système de Molina, qui se rapprochait du Pélagianisme, et ils s'approprièrent la doctrine dite le *Congruisme* (*Gratia congrua et incongrua*), que, plus tard, les Jésuites Suarez et Vasquez perfectionnèrent et qui diffère notablement du molinisme (2). En effet, d'après le molinisme, la grâce agit seulement en conséquence du libre consentement de la volonté, tandis

(1) Il parut d'abord à Lisbonne, en 1588, puis à Anvers, en 1595, in-4.

(2). Cf. *Hortig*, Manuel d'hist. ecclés. continué par *Dœllinger*, t. II, ch. 2, p. 810 et suiv.

que, d'après le congruisme l'efficacité dépend de la congruité de la grâce, par conséquent de la nature et de la vertu même de la grâce. Aquaviva, général de la Compagnie, ordonna d'enseigner ce nouveau système dans toutes les écoles des Jésuites [1613].

La controverse moliniste fut néanmoins soulevée de nouveau par un écrit du Jésuite Garasse, contre lequel s'éleva avec force l'abbé Duverger de Saint-Cyran, et qui détermina un des amis de Saint-Cyran, Jansénius, alors professeur à Louvain et qui devint plus tard évêque d'Ypres, à examiner derechef la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Jansénius résuma le résultat de ses recherches dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, en déclarant dans la préface, comme il le fit plus tard dans son testament, qu'il soumettait le contenu de son ouvrage au jugement du Saint-Siége (2). Cet ouvrage était divisé en trois parties : dans la première, l'auteur recherche en quoi les opinions des pélagiens et des semi-pélagiens s'accordent avec celles des molinistes ; dans la seconde, il démontre que la lumière de la raison ne suffit pas pour arriver à la connaissance de la doctrine de la grâce, et qu'il faut la puiser dans les saintes Écritures, les conciles et les Pères de l'Église ; il traite, en même temps, de la grâce, de l'état originel et bienheureux de l'homme, et du péché ; dans la troisième, il parle de la perfectibilité de l'homme, de l'action irrésistible de la grâce, qui fait tout ce que l'homme ne peut faire. Déjà les Jésuites s'étaient opposés à l'impression du livre de Jansénius et l'avaient accusé des erreurs du calvinisme sur la prédestination. Il parut néanmoins après la mort de l'évêque d'Ypres [1640], et suscita une polémique ardente. Les Jésuites réunirent les propositions condamnables, et tout ce que Jansénius avait dit contre les Pères, les scolastiques et surtout contre eux-mêmes. Urbain VIII défendit la lecture du livre de Jansénius par la bulle *In eminenti* [1642]. Les Jésuites ayant cherché à démontrer que toutes les propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII se retrouvaient exactement dans l'*Augustinus*, le syndic Cornet soumit à la Faculté de théologie de Paris

(1) Augustinus, s. doctrina de humanæ naturæ sanitate, æquitudine medicina ad. Pelagianos et Massilienses.

sept propositions, tirées des écrits de Jansénius [1649]. L'examen les fit réduire à cinq (1). Après bien des mouvements, des agitations, du trouble et des appels au parlement, les cinq propositions furent portées à Rome, [1653]. Quelques-unes de ces propositions se trouvaient textuellement dans l'*Augustinus;* les autres formaient la base ou l'âme du système de Jansénius comme dit Bossuet. Les partisans de Jansénius réclamèrent, protestèrent, se défendirent avec opiniâtreté, et virent enfin les cinq propositions condamnées par la bulle du pape Innocent X, *Cum occasione* [31 mai 1653]. Cette bulle fut reçue presque universellement en France. La Sorbonne donna l'exemple de l'obéissance, et les partisans des cinq propositions l'imitèrent par respect pour l'Église, dirent-ils. Cependant beaucoup d'entre eux prétendaient que ces propositions, réellement hérétiques, n'appartenaient point à Jansénius, qu'on ne pouvait les trouver dans son livre. Cette distinction renouvelait la controverse : elle éclata, en effet, plus vive que jamais, dans la période suivante.

La controverse sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, née jadis entre les Dominicains et les Franciscains, se renouvela également lorsque le Franciscain François de Santiago assura qu'il avait eu une vision confirmant l'opinion de son ordre. La vive résistance des Dominicains porta la cour d'Espagne à demander une solution au pape, qui se contenta de rappeler la défense faite par Sixte IV [1476 et 1483] aux deux partis de déclarer hérétique l'une ou l'autre des opinions controversées. Paul V permit, il est vrai, que la question fût scientiquement débattue, défendit cependant

(1) « I. Aliqua Dei præcepta hominibus justis, volentibus et conantibus secundum præsentes quas habent vires, sunt impossibilia ; deest illis quæque gratia qua possibilia fiunt. — II. Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur. — III. Ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine *libertas a necessitate*, sed sufficit *libertas a coactione*. — IV. Semipelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei, et in hoc erant hæretici, quod vellent eam gratiam talem esse, cui possit humana voluntas resistere vel obtemperare. — V. Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum fuisse aut sanguinem fudisse. »

toute controverse à ce sujet dans la chaire chrétienne, et ordonna par sa bulle de 1622 de ne se servir dans le missel et l'office public que de l'expression : la conception de la bienheureuse Vierge Marie (1). Les deux ordres religieux renouvelèrent auprès de Grégoire XV leurs tentatives pour avoir une solution, que le prudent pontife ne leur accorda pas plus que ses prédécesseurs.

§ 352. — *L'art encore au service de l'Église. Cf.* § 292.

Gerbert, de Cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus. S. Blas., 1774, 2 vol. in-4. *Rochlitz*, Esquisse d'une histoire du plain-chant. Leipzig, 1832, 4 vol. *Kiesewetter*, Hist. de l'art dans l'Europe occidentale. Leipzig, 1834.

L'attachement profond qu'inspirait encore l'Église se montra d'une manière éclatante dans les efforts que firent les artistes, tels que le Corrége, le Titien, les Carrache, le Dominiquin, Guido Réni, en Italie; Alonso Berruguate [† 1561], Perez de Morales [† 1586], Alonso Cano [† 1677], en Espagne; Nicolas Poussin [† 1665], Ch. le Brun [† 1690], en France; Rembrandt [† 1674], Rubens [† 1640], dans les Pays-Bas; sur les bords du Rhin, Albert Durer [† 1528], et Holbein [† 1554], pour réaliser par leurs œuvres les idées du catholicisme. La poésie ne fit pas défaut non plus à l'Église; elle prit un nouvel et religieux essor, lorsque le Tasse [† 1595] la consacra au récit des pieux exploits du moyen âge dans sa *Jérusalem délivrée ;* lorsque Caldéron de la Barca [† 1687], devenu prêtre et chanoine de Tolède, après avoir vaillamment porté les armes, chanta l'héroïsme des chrétiens et l'immortelle gloire qui leur est réservée, ou révéla les mystères du Christianisme dans d'admirables pièces sacrées, et mieux encore lorsque Lope de Véga, mort en 1653 dans la solitude du cloître, voua sa féconde imagination, son intarissable verve, à embellir les sujets les plus graves ou à exprimer les idées les plus sublimes de la religion. Il faut mentionner aussi avec hon-

(1) Ces bulles se trouvent jointes à la session V, *de Peccato originali*, dans l'édition du Concilium Tridentinum donnée par Gallemart.

neur en Allemagne, Jacques Balde et Frédéric de Spée, et le poëte Angélus Silésius, c'est-à-dire Jean Scheffler (1), né de parents protestants à Breslau [1624], qui, après avoir exercé d'abord la médecine, se convertit à l'Église catholique à l'âge de vingt-neuf ans, devint prêtre, défendit avec ardeur, dans divers écrits, sa foi nouvelle, et mourut religieux dans un couvent de sa ville natale [9 juillet 1677]. Parmi ses œuvres de poésie religieuse, celle qui émut le plus les cœurs de ses contemporains et qu'on estime encore de nos jours, est le recueil intitulé : *Saintes délices des âmes* (2), qui parut en 1657, avec musique de George Josephi, maître de la chapelle épiscopale.

La musique s'associa encore à la peinture, à la sculpture et à la poésie (3). Au XIVe siècle les Flamands furent les maîtres de la musique religieuse. Mais leur style avait quelque chose de roide et d'étudié et souvent aussi se rapprochait trop des mélodies profanes. On se plaignit sérieusement, au concile de Trente, de cette profanation de la musique religieuse, et l'on se demanda s'il ne fallait point bannir complètement la musique de l'église. Le génie de Palestrina (4) rendit alors à l'art sa véritable dignité et en assura pour toujours la conservation. Jean Pierluigi ou Palestrina, du nom de sa ville natale, naquit en 1524 de parents pauvres. Son talent le fit remarquer par un musicien et admettre comme enfant de chœur dans la cathédrale de la ville. Il s'y distingua, et à l'âge de vingt-sept ans il fut nommé directeur de la musique de la chapelle Julia, érigée nouvellement par le pape Jules III dans Saint-Pierre. On prétend que l'habile et jeune artiste reçut du pape Marcel II communication de ses idées sur la musique religieuse, et il les exprima merveilleusement dans la messe dite *Missa Mar-*

(1) *Wittmann*, Angelus Silesius; sa conversion, ses poésies mystiques, ses écrits de controverse; avec des considérations sur la vraie poésie, sur le mysticisme et sur la polémique légitime. Augsb., 1842.

(2) Saintes délices des âmes, par *Angelus Silesius*, publ. par W. Winterer et H. Sprenger., Mannh. 1838.

(3) *Nic. Wiseman*, Considérations sur la liturgie suivie dans la chapelle papale pendant la semaine sainte.

(4) *Baini*, Memorie della vita di G. P. da Palestrina, Roma, 1828 2 vol. in-4.

celli, publiée en 1555, sous Paul IV, qui lui valut le surnom d'Homère de la musique. Les fameux *Improperia* [en 1560] de ce maître ne sont pas moins sublimes; ce sont des reproches pleins de tendresse et de douceurs que le Christ adresse à son peuple ingrat et cruel, mêlés au *Trisagion*, « Dieu saint, Dieu puissant, Dieu immortel, » et qu'on chante, le vendredi-saint, en latin et en grec. Son plus grand triomphe, sans doute, fut d'obtenir par l'envoi de ses messes, de la congrégation de cardinaux réunie pour abolir la musique nouvelle en usage dans les églises qu'elle serait conservée dans le culte divin. La musique de Palestrina unit à la gravité solennelle du chant grégorien la vivacité du style moderne, sa richesse et son harmonie. En 1533, le Napolitain Luigi Dentice composa un *Miserere* qui eut de la réputation, jusqu'au jour où Allegri, appelé de Fermo à Rome par le pape Urbain VIII, publia son fameux *Miserere* à deux chœurs, l'un de quatre voix, l'autre de cinq, qui alternent, et finissent par former un chœur de neuf voix. L'Espagnol Moralès et le Belge Orlando di Lasso ou Lassus, travaillèrent dans le même sens, et soutinrent la lutte élevée entre le style grave et religieux adopté par ces maîtres et celui de l'Opéra de Florence [1660]. L'influence mondaine du drame lyrique fut également combattue par l'école de musique que fonda saint Philippe de Néri, dans la congrégation de l'Oratoire, et qui exécutait, surtout pendant le carême, des drames bibliques d'un caractère tour à tour gracieux et solennel : de là les *oratorio* des grands maîtres.

§ 353. — *La vie religieuse.*

Les vœux si sérieux et si fréquents émis dans les conciles du XVe siècle pour la réformation des mœurs et le progrès de la science dans l'Église, se réalisèrent durant la période que nous venons de parcourir. En nous félicitant de ces résultats, nons accordons volontiers qu'ils n'auraient pas

été obtenus si promptement, sans les attaques subites et violentes des prétendus réformateurs. Il n'en reste pas moins constant qu'aucune époque, peut-être, n'a été plus glorieuse pour l'Église par le grand nombre de personnages illustres, de papes pieux, d'évêques zélés, de saints fondateurs d'ordres, de savants docteurs, que celle qui compte un saint François de Sales, un saint Vincent de Paul, un saint Jean de la Croix, une sainte Thérèse, saint Thomas de Villeneuve (1), Dom Barthélemy des Martyrs [† 16 juillet 1590] (2), saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kotska, saint Philippe de Néri, saint Jean de Dieu, sainte Angèle de Brescia, et tant d'autres auxquels les sectes protestantes n'ont absolument aucun saint personnage à opposer. Le catholique fidèle sent sa foi singulièrement raffermie, quand il contemple tant de modèles héroïques de la perfection chrétienne, quand il s'arrête un moment à considérer, par exemple, la vie si active et si précieuse de saint Charles Borromée (3).

Né d'une illustre famille, au château d'Arona, sur le lac Majeur, le 2 octobre 1538, Charles Borromée donna, dès son enfance, des preuves d'une si tendre piété et d'un zèle si religieux qu'un prêtre de Milan, pressentant sa vocation, dit de lui : « Cet enfant sera un jour le réformateur » de l'Église et accomplira de grandes choses. » Il étudia d'abord le droit à l'université de Pavie, puis s'adonna à la théologie. Ses vertus et sa prudence dans les affaires engagèrent son oncle, Pie IV, à l'attirer à Rome, et à le nommer, dès l'âge de vingt-deux ans, archevêque de Milan [1560]. Là, sous la conduite du Jésuite Jean Ribéra, se développèrent tous les trésors de cette âme prédestinée. Son activité infatigable, l'influence qu'il exerça sur la cour de Rome, sur les délégués du concile de Trente par ses synodes, par la réforme de divers ordres religieux, et surtout

(1) *Maimbourg,* Vie de saint Thomas de Villeneuve. Paris, 1666.

(2) Cf. le journal *le Sion,* année 1841, janvier, n^ce 10-13.

(3) Opp. *Caroli Borrom.*, Mediol, 1747, 5 vol. in-fol. Homiliæ et alia, præfat. et annot. J. A. Saxii. Aug. Vind., 1758, 2 vol. in-fol.; *Giussano* a écrit sa vie en italien; *Godeau,* Vie de Charles Borromée. Paris, 1747; *Touron,* Vie et esprit de saint Charles Borromée. Paris, 1751.

par ses séminaires, en firent incontestablement le réformateur le plus important de l'Église à cette époque; sa douceur envers les hommes et son abnégation donnèrent l'impulsion à de nombreuses institutions de charité : sa sévérité envers lui-même et le clergé de son diocèse rappelèrent les prêtres à tout le sérieux de leur sainte vocation; sa vie tout entière fut l'idéal accompli de la vie sacerdotale [† 1584] (1).

La vie, les exemples de ces saints et illustres personnages agirent puissamment sur les masses populaires, dont les progrès furent soigneusement cultivés par les divers ordres religieux qui se partagèrent alors l'instruction et l'éducation du peuple, et se consacrèrent avec un inaltérable désintéressement au salut des pauvres, des ignorants, des malades, pendant que les Jésuites, les Piaristes, les Ursulines et d'autres, se livraient avec une charité toujours sereine à l'éducation de la jeunesse. Corn. Loos de Mayence [† 1593], le Jésuite Tanner [† 1632], et surtout le Père Frédéric Spée (2), luttèrent avec succès contre la folie et l'inhumanité des procès de sortilége et de magie. Enfin, en aucun temps, à aucune époque de l'histoire, le clergé ne fit plus pour le développement religieux et moral du peuple, qu'au moment même où les protestants se séparèrent de l'Église qui les avait élevés et instruits, et à laquelle ils étaient redevables de ce qui leur restait encore de vérités et de convictions religieuses.

(1) *Sailer*, Saint Charles Borromée. Augsb., 1824.

(2) (*Fr. Spée*) Cautio criminalis sive de processibus contra sagas; liber ad magistratus Germ. hoc tempore necessarius, etc. Rinthel., 1631. Ce même Spée s'est rendu célèbre comme poëte; voir son Truz-Nachtigall (la fleur de l'esprit et du sentiment religieux dans la première moitié du XVII[e] siècle), publié par Willmes. Leipzig, 1841. Avec une introduction et des éclaircissements; 1[er] édit., Cologne, 1649; édit. par Huppen. Munster, 1841.

CHAPITRE V.

RAPPORTS DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS.

---

§ 354. — *Tentatives d'union.*

Hering, Histoire des tentatives d'union faites depuis la réforme. Leipzig, 1836 et années suiv., 2 vol. *Neudecker*, les Principaux essais de pacification des Églises évangél. et protest. d'Allemagne. Leipzig, 1846. *Gieseler*, Manuel de l'hist. ecclés., t. III, sect. II, p. 449.

On a peine à concevoir qu'après tous les événements que nous avons rapportés, après une lutte si vive, une polémique si passionnée, un ébranlement si universel, et l'inutilité avérée de tant d'efforts faits, avant et pendant le concile de Trente, pour se rapprocher, on ait encore, des deux côtés, cherché à rétablir l'union entre l'Église catholique et les églises luthérienne et réformée. Il est évident qu'il n'y avait point de base commune pour appuyer un pareil accommodement. En effet, lorsqu'à la conférence de Worms [1537] Jules de Pflug, qui présidait la réunion, proposa aux membres luthériens de prendre pour point de départ fixe de la discussion la confession d'Augsbourg, parce que les catholiques ne pouvaient les suivre dans tous leurs systèmes vagues et vacillants; sur douze théologiens de la confession d'Augsbourg présents, il y en eut sept qui rejetèrent la proposition et empêchèrent par là même toute conférence ultérieure. Cependant, la vue des dangers dont ces divisions religieuses menaçaient les familles et l'État, excita dans beaucoup d'esprits sages et pacifiques, le désir de renouveler les tentatives de rapprochement et d'union. Ferdinand I[er] d'Autriche insistait en particulier. George Cassander [† 1566] avait ainsi qu'Érasme, dans son écrit *De ami-*

cabili Ecclesiæ concordia, présenté l'union comme un devoir sacré pour tout chrétien (*Judicium de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio*). Calvin s'opposa avec une rude énergie à cette tentative. Ferdinand n'en persista pas moins à réclamer de Cassander la rédaction et la publication de son opinion [1564], qui parut, en effet, mais seulement après la mort de Ferdinand (*De articulis relig. inter cathol. et protest. controversis ad imperatores Ferd. I et Maxim. II consultatio*). Cette consultation était plus que modérée et interprétait l'Écriture et la tradition d'une façon si arbitraire qu'elle prétendait que la papauté n'était pas une institution divine. Quelque étranges que ces assertions parussent aux catholiques, elles ne purent satisfaire les protestants. Déjà George Wizel (1), qui, de protestant était redevenu catholique [1531], avait jugé dans le même esprit les vingt et un articles de la confession d'Augsbourg (*Regia via s. de controversis religionis capitibus conciliandis sententia*). Tous ces essais avortèrent, de même que ceux de Frédéric Staphylus, professeur de Kœnigsberg, revenu à la foi catholique, et d'Adam Contzen de Cologne (*Discursuum theologico-polit., lib. III*).

Richelieu poursuivait également en France, mais sur-au point de vue de sa politique, l'union des partis religieux. Sur sa demande, le Jésuite Audebert eut une conférence avec le célèbre théologien réformé Amyrault, auquel il fit des concessions suspectes. Heureusement que la difficulté de s'entendre sur la transsubstantiation fit rompre un accommodement qui eut été la source de dangers bien plus graves. François Véron avait de même, d'après le désir de Richelieu, proposé un plan d'union (*Methodus nova, facilis et solida hæreses ex fundamento destruendi*), dont la pensée fondamentale était qu'il fallait exiger des protestants qu'ils démontrassent leurs principes et leurs assertions par des passages positivement

(1) Outre les écrits ci-dessus, Colon. vers 1564; ed. Conring, Helmst., 1650, in-4, il faut encore remarquer : Typus Eccl. cathol., des formes et des signes qui ont régi et gouverné la sainte Église apostolique et catholique pendant mille ans dans toute la chrétienté, en 5 part. Cologne, 1549, in-4. *Dœllinger*, t. I, p. 18 sq.

extraits des Saintes Écritures. Il écrivit plus tard la *règle de la Foi* (1), ouvrage conçue dans un véritable esprit de conciliation, et dirigé à la fois contre certaines opinions exagérées des écoles catholiques et contre de fausses interprétations des protestants. L'analyse de la foi (*analysis fidei*), du célèbre théologien de Paris Henri Holden [† vers 1665], était composée dans le même sens et ne fut pas plus heureuse que l'*Ars nova* de Berth. Nihus, qui, après sa conversion employa contre les protestants la preuve de la prescription de Tertulien. En Pologne, mêmes essais infructueux de la part du roi Wladislas IV, qui entrevoyait les malheurs de la patrie, mais qu'encourageait alors dans son paternel dessein le retour des savants Berth. Nihus, Christophe Besol, du prédicateur Barthol. Nigrinus et les aveux du célèbre Hugo Grotius et de George Calixt à Helmstædt, élevant tous deux des doutes sur la nécessité du schisme et de sa durée. Wladislas eut des pourparlers avec les deux partis et chercha à les aboucher dans une conférence à Thorn (2). Lubienski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, les y invitait également dans un écrit du 12 novembre 1643, où il disait : « Il semble qu'il y a des deux côtés bien des points de » contact et de conciliation. Si, de part et d'autre, on s'ar» rête à ce qui est certain, on éclaircit ce qui est obscur, » on vérifie ce qui est réellement susceptible de discus» sion par les témoignages de l'Écriture, de l'Église des » premiers siècles, il ne sera plus difficile de reconnaître » la vérité catholique, et, après avoir éloigné tout ce qui » a pu en obscurcir l'éclat jusqu'à ce jour, de s'assurer si » la division qui déchire l'Église a eu des motifs légitimes » dans son origine et sa durée. » Ce ton de bienveillance,

(1) *Francisci Veronii* Regula fidei, sive Secretio eorum quæ sunt de fide cathol. ab iis quæ non sunt de fide. Paris., 1644; Colon., 1779; Aquisgrani, 1842, in-12. Confessio fidei, par le même; *Chrismann*. Regula fidei cathol. et collectio dogmatum credendorum denuo ed. Spindler. Aug. Vind. 1846; *Bossuet*, Exposition de la doctrine cathol.; *Braun*, Bibliotheca regularum fidei. Bonnæ, 1844.

(2) Scripta facientia ad colloquium a sereniss. et potentiss. Poloniæ rege Vladislav. IV, Toruni in Borussia ad diem X octobr. 1644 indictum, accessit Georg. Calixti consideratio et epicrisis. Helmst., 1645. Cf. *A. Menzel*, l. c., t. VIII, p. 102-128.

si calme à la fois et si sûr de lui-même, blessa les dissidents; Wladislas chercha donc à gagner les esprits en partant d'un autre point de vue. Dans une invitation adressée aux dissidents le 20 mars 1644, il leur dit : « Ce serait » n'avoir plus de cœur que de rester insensible à la vue » d'une guerre si longue, si cruelle, si acharnée, et de ne » pas se demander pourquoi, comment, dans quel but, » tant de haines allumées, tant de sang versé, tant de » forces épuisées. L'Europe, ébranlée, chancelle et s'affaisse sous le poids de ses crimes et de ses malheurs. Les » divisions religieuses ont seules pu produire, parmi les » chrétiens, des haines si vives, que rien d'humain ne semble plus pouvoir les calmer. Les moyens que le Dieu de » la paix a donnés aux hommes pour cimenter leur union, » le père du mensonge et de la guerre les a employés pour » fomenter parmi eux la haine, l'injustice et la défiance. » Or notre désir est de rétablir l'union dans le corps du » Christ, déchiré par les opinions humaines, de restaurer » la paix religieuse, depuis si longtemps troublée. Quoique » l'Église, dans sa maternelle sollicitude, n'ait rien épargné pour atteindre ce but, l'infatigable génie de la Pologne, et, bien mieux encore, l'esprit de la charité chrétienne, nous ont inspiré la confiance de voir l'infinie » miséricorde de Dieu rétablir et perfectionner ce que la » malice de l'ennemi a perverti et renversé. Ne sommes-nous pas tous enfants d'un même père, n'avons-nous pas » tous une même origine, un même baptême, un même » nom? N'est ce pas la même mère, l'Église, lavée dans le » sang du Christ, qui nous a engendrés? N'est-ce pas une » même loi qui nous a régis, nous et nos ancêtres, durant » tant de siècles? De tristes dissidences d'éducation, les » artifices de l'ennemi du genre humain, ont divisé, séparé » ceux que l'amour fraternel devait tenir toujours unis et » d'accord. De là des malheurs que nous devons déplorer » tous, qui émeuvent le cœur du souverain pasteur, et » dont nous devons chercher, autant que possible, le remède. Jusqu'à ce jour, les doctes écrits, les conférences » particulières n'ont pu amener le résultat désiré, mais » peut-être obtiendrons-nous le rétablissement de la paix, » la réconciliation des opinions, par des conférences ami-

» cales entre les deux partis. L'Église, en mère tendre et » dévouée, s'adresse à vous, comme à des fils bien-aimés; » son âge, ses malheurs, ses blessures commandent le » respect; car elle est plus vigoureuse que les siècles qui » la vieillissent sans l'abattre; elle triomphe du malheur » par la charité; elle guérit ses blessures par la patience... » Il n'est qu'une douleur que nul art ne peut adoucir : » c'est celle que lui donne la perte des enfants que l'hé- » résie et le schisme lui arrachent. Elle sèche dans l'at- » tente et l'espoir de les voir revenir de leurs longs éga- » rements; elle observe les vents, elle parcourt le rivage, » elle tend ses bras vers les naufragés, elle les appelle, elle » les convie à reconquérir l'héritage de la paix qu'ils ont » perdu depuis un siècle. Tel est aussi notre vœu, tel est » le cri de notre tendresse pour nos frères séparés. »

Le colloque désiré n'eut lieu qu'en octobre 1645. Les princes électeurs de Saxe et de Brandebourg y envoyèrent des théologiens. Le duc de Brunswick consentit à ce que George Calixt, l'homme du juste milieu, se rendît aussi à Thorn. Mais les catholiques en furent mécontents, et les luthériens extrêmes, tels que Calov et Hülsemann, l'évitèrent comme une peste, parce qu'il avait cherché à se mettre en rapport avec les réformés. « Je l'ai vu, à ma grande surprise, écri- « vait Calov, assis au milieu des faux prophètes calvinistes, « qu'il considère comme des frères dans le Christ. » Ces dispositions passionnées ne pouvaient guère amener la réconciliation tant désirée. La cause du catholicisme fut défendue avec un zèle remarquable par le Père Schœnhofer, Jésuite, qui, dans une excellente exposition, prouva qu'aucun des griefs reprochés à l'Église catholique par les protestants ne portait sur les véritables principes, sur les vrais dogmes de l'Église, tels qu'ils sont exposés, par exemple, dans les décrets du concile de Trente et le catéchisme romain. On se sépara plus irrité que jamais.

§ 355. — *Guerre de Trente Ans.*

Ginzel, Legatio apost. Petri Aloysii Caraffæ [1624-34]. Wirceb., 1839. *Barthold*, Hist. de la grande guerre d'Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe, particulièrement dans ses rapports avec la

France. Stuttg., 1842 et suiv., 2 vol. Cf. aussi *C. A. Menzel*, Nouv. hist. d'Allem. t. VI-VIII. *Mailath*, Hist. de l'empire d'Autriche, t. III. Gustave-Adolphe et son temps, par *Gfrœrer*. Stuttg., 1852.

Les sentiments exprimés par les protestants à l'égard de l'Église, dans les diverses conférences tenues pour traiter de la paix, ne firent qu'aigrir leurs adversaires. Les prédications des protestants, leur polémique, leur controverse opiniâtre et de mauvaise foi, qui représentaient sans cesse les catholiques comme un parti superstitieux et idolâtre, exaspéraient ces derniers. La paix d'Augsbourg [1555] avait posé dans le *reservatum ecclesiasticum* une véritable pierre d'achoppement, car cet article essentiel était presque constamment violé. Peu à peu, et surtout dans le nord de l'Allemagne, les protestants s'emparèrent des biens des évêchés catholiques de Havelberg, Brandebourg, Naumbourg, Meissen, Schwérin, Lébus, Camin, Magdebourg, Halberstadt, Minden, Verden, Brême, Lubeck, Osnabruck et Ratzebourg, sans que les catholiques pussent s'y opposer pour le moment; cependant il y eut résistance, lorsque l'électeur Gebhard de Cologne [dep. 1577], qui avait vécu dans de criminelles relations avec Agnès de Mansfeld, chanoinesse de Gerresheim, passa dans l'Église réformée et voulut entraîner avec lui tout son diocèse. Le chapitre de Cologne lui opposa le duc Ernest de Bavière, qui fut installé de force à Cologne après la déchéance de Gebhard, prononcée par le pape [1583]. Les luthériens se récrièrent contre cette prétendue iniquité, et, tandis que rien n'arrêtait leurs princes dans l'exercice de leurs droits, au point que les habitants du Palatinat furent obligés de changer quatre fois de religion dans l'espace de soixante ans, ces mêmes luthériens protestèrent, comme contre une violation de la paix religieuse, contre la tentative que firent Jules, évêque de Wurtzbourg [dep. 1585], et Philippe, margrave de Baden-Baden [dep. 1571], de ramener leurs peuples à la foi catholique. L'abjuration du margrave Jacques de Baden et Hochberg fut décriée de même (1). A Donawerth, on opprima le culte catholique,

(1) Cf. les Motifs qui ont déterminé le margrave Jacques de Baden et Hochberg à quitter le luthéranisme pour embrasser le catholicisme.

on troubla violemment une procession. La Chambre impériale mit la ville au ban de l'Empire. Maximilien 1er de Bavière (1), aussi résolu dans ses actions que dans ses sentiments, exécuta la sentence, s'empara de Donawerth et l'occupa, parce que cette ville ne pouvait payer les frais de la guerre. Dans Aix-la-Chapelle même, malgré son inébranlable attachement au catholicisme, les protestants, après avoir appelé des Néerlandais à leur aide, exercèrent publiquement leur culte et élurent des bourgmestres de leur choix (2). En 1581, lorsqu'une commission impériale voulut rétablir les choses dans leur ancien état, les protestants excitèrent un soulèvement, et l'on fut obligé d'en venir à la violence pour faire rentrer les catholiques dans leurs possessions : il en fut de même à Strasbourg. Toutes ces hostilités étaient entretenues sous main par la France. Jalouse d'affaiblir la maison d'Autriche, elle parvint à fomenter l'*Union* des princes protestants à Ahausen [4 mai 1608] ; ils élurent pour chef l'électeur palatin Frédéric. Les princes catholiques formèrent par contre la *ligue de Wurtzbourg* [1609], dont le chef fut Maximilien, duc de

Cologne, 1591, in-4. De semblables retours eurent lieu plus tard, particulièrement chez les hommes haut placés, qui, pour suivre la voix de leur conscience, renonçaient volontiers à leurs charges et à leurs familles, tels, par exemple, que le savant légiste Helfrich-Ulrich Hunnius (fils d'un célèbre théologien). Il se convertit en 1625, et publia à cette occasion l'ouvrage suivant : Invicta prorsus et indissolubilia argumenta, quibus convictus et constrictus, relicta lutherana secta, cathol. profitetur fidem *H. U. Hunnius*,. Heidelb., 1631. La seconde édition contient cette addition : Evidentis demonstrationis, quod archihæresis lutherana e vetustissimis hæresibus sit compilata. Cf. Galerie des hommes remarquables qui ont abandonné l'Église évangélique pour rentrer dans le catholicisme, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par *Ammon*. Erlangen, 1833 ; *Hœninghaus*, Liste chronologique des conversions remarquables faites au profit de l'Église catholique jusqu'à nos jours ; *Theiner*, Hist. de la conversion des maisons régnantes de Brunswick et de Saxe. Einsiedlen, 1843. Voyez contre : *Hœck*, Ant. Ulrich et Elisab. Christine de Brunswick, Wolfenb., 1845. Cf. aussi *A. Menzel*, t. VIII, p. 286-310.

(1) Baron *Aretin*, Hist. de l'électeur Maximilien Ier, duc de Bavière, d'après les sources authentiques. Un vol. Passau, 1842. Cf. encore sur le prince Maximilien Ier, les Feuilles hist. et polit., t. VIII, p. 279 et suiv., 513 sq.

(2) *Fr.-D. Hœberlein*, Nouv. hist. de l'empire d'Allemagne, t. XI, p. 353 ; t. XII. p. 319 ; *A. Menzel*, l. cit., t. V, p. 141 sq.

Bavière. Ainsi la guerre était imminente. Elle eût immédiatement éclaté, si le chef de l'Union, Henri IV, n'eût été assassiné. On n'attendait plus qu'une occasion, que la Bohême fournit enfin. Le protestantisme s'était introduit dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, sous Ferdinand 1er, en Bohême, sous Maximilien II, principalement par les efforts des Utraquistes, qui avaient, en même temps et par là même, répandu de tous côtés l'ancien esprit des Hussites. Ils excitèrent des soulèvements, entrèrent en pourparlers avec des princes étrangers, réclamèrent avec arrogance, dans les diètes, la liberté religieuse, en retardant leur concours dans la guerre contre les Turcs. C'est ainsi que les seigneurs et les chevaliers avaient obtenu de Maximilien II la liberté du culte, et l'avaient aussitôt, contrairement à la convention, étendue aux villes et aux bourgades. En Bohême, ils obligèrent l'empereur Rodolphe II à accorder, par un rescrit impérial, la liberté du culte et tous les droits des catholiques aux seigneurs, aux chevaliers et aux villes qui avaient embrassé le protestantisme. De plus en plus enhardis par ces succès, ils finirent par attaquer ouvertement la puissance impériale, sous l'empereur Matthias. Celui-ci n'ayant point eu de postérité, Ferdinand II, petit-fils de Ferdinand 1er, avait été couronné en 1617. Dévoué à la foi et aux intérêts de l'Église catholique, excité par les mouvements séditieux des protestants et par leurs secrètes alliances avec l'étranger (1), Ferdinand avait, de tout son pouvoir, combattu et étouffé le luthéranisme dans ses États héréditaires de Styrie, de Carinthie et de Carniole, et s'était, en même temps, chargé de la haine des protestants d'Autriche et de Bohême. Un rescrit impérial de Rodolphe avait autorisé les seigneurs, les chevaliers et les villes royales, mais non les vassaux des possessions catholiques, à construire des églises protestantes sur un sol catholique. Les vassaux de l'archevêque de Prague à Klostergrab et ceux de l'abbé de Braunau n'eurent point égard au rescrit, malgré les protestations de leurs seigneurs. L'empe-

(1) Lutte de l'empereur Ferdinand II contre les États protestants en Autriche. (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 673 et suiv.; t. IV, p. 168 et suiv., 219 et suiv.)

reur ayant ordonné de détruire l'église de Klostergrab, de fermer celle de Braunau, les Utraquistes s'imaginèrent que c'était une violation du rescrit impérial et présentèrent leur plaintes et leurs réclamations à l'empereur. Sa réponse fut menaçante. Alors les habitants précipitèrent du haut des fenêtres du château de Prague [13 mai 1618] les deux gouverneurs de la ville, Martinitz et Slavata, auxquels on imputait la réponse de l'empereur, instituèrent, sous l'inspiration du comte de Thorn, un gouvernement composé de trente directeurs, s'armèrent et chassèrent les Jésuites. Soutenus par l'Union, ils attaquèrent même les villes restées fidèles à l'empereur, pénétrèrent en Autriche, et, après la mort de l'empereur Matthias, élurent pour roi, non Ferdinand II, mais Frédéric V du Palatinat. Cependant la division se mit parmit les membres de l'Union; le prédicateur des princes électeurs de Saxe, Hoé, s'éleva hautement contre la honte qu'il y avait « de livrer les Bohêmes en proie aux antechrists calvinistes; » les secours promis par l'Angleterre manquèrent; tout alors concourut à faire perdre aux Bohêmes et à Frédéric du Palatinat la bataille livrée à la Montagne-Blanche, le 8 novembre 1620. La guerre, néanmoins se propagea en Allemagne, et fut conduite, dans les intérêts de Frédéric, par le margrave de Baden-Durlach, le comte de Mansfeld, et Christian, duc de Brunswick, administrateur de Halberstadt (1). Ils furent, à diverses reprises, battus par le vaillant Tilly (2), général de la ligue catholique, et par

(1) *Sœltl*, la Guerre de religion en Allemagne (aussi Élisabeth Stuart, épouse de l'électeur palatin Frédéric V). Hamb., 1841, 2e partie.

(2) Les historiens protestants sont unanimes pour représenter Tilly comme un type de cruauté, et ils ne manquent jamais de lui reprocher les paroles que Schiller met dans sa bouche au sac de Magdebourg. La vérité sur ce sujet se trouve dans les Feuilles hist. et polit., t. III, p. 43 et suiv.; t. XIV, p. 296-308. *Mailath*, Hist. de l'emp. d'Autriche, t. III, p. 241 et s. Cf. aussi *Nicolai Vernulæi* Virtus triumphans illustrissimi et excellentissimi comitis Joannis Tillii, orat. V. Dans l'introduction il est dit: « Gloriosissimas Tillii victorias, celeberrimos et supra invidiam triumphos, inclytumque jam toto orbe nomen, nemo est qui ignoret. Recensent cum lætitia catholici, commemorant cum tristitia hæretici, admirantur cum stupore quicumque mortales. Ipse orbis, qua late patet, vix tantam unius hominis gloriam esse potuisse putat, quantam ibi Tilliano virtus invidia

Walstein, commandant les troupes impériales. Frédéric perdit même ses États héréditaires, le Palatinat, qu'avec le consentement des princes électeurs l'empereur donna à l'héroïque duc de Bavière, Maximilien. Christiern IV roi de Danemark, soutenu par Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait égalcment pris part à la guerre ; mais complétement battu par Tilly, près de Lutter au Barenberg [1626], il fut obligé, à la paix de Lubeck [1629], de renoncer aux affaires de l'Allemagne. Ces victoires permirent à Ferdinand II de manifester sa résolution de ne tolérer dans ses États héréditaires que la religion catholique, d'autant plus que les protestants avaient excité un soulèvement parmi les paysans [1626], et avaient contraint tous les catholiques de la Silésie et de la haute et basse Autriche d'émigrer. Ce fut alors aussi que, sur la demande réitérée des princes et des États catholiques, qui priaient l'empereur de résoudre enfin les difficultés relatives aux biens ecclésiastiques, l'empereur publia [1629] le juste *Édit de restitution*, qui rétablissait le *statu quo* de la paix religieuse de Passau, ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques, autorisait les princes protestants et catholiques à établir ou à maintenir leur culte respectif dans leurs États, en permettant à leurs sujets protestants d'émigrer, si bon leur semblait. L'édit ne devait être exécuté qu'à dater de l'année 1631. Le roi de Suède, dont le cardinal Caraffa, alors en Allemagne, avait dit : « La Suède n'a jamais eu, » l'Europe a eu peu de rois semblables à Gustave-Adolphe, » crut qu'il fallait profiter de l'intervalle, dans l'intérêt de la cause, plus que jamais compromise, du protestantisme.

nequicquam frendente comparavit. Glorientur in Marcellis, Scipionibus, Pompeiis, Cæsaribus Romani; superbiant in Alcibiade vel Themistocle, aut Epaminonda, Græci; habuit ætas nostra nuper Tillium unum, quem omnibus illis si non superiorem, at certe æqualem opponat. Erat ipse tanquam quidam in Germania Marcellus, cujus armorum oppositu territæ urbes portas suas aperiebant; erat tanquam quidam pro Ecclesia Scipio, qui hæreticorum Hannibales alienis provinciis incubantes opprimebat; erat tanquam quidam catholicorum Pompeius, qui christianam religionem nominis sui magnitudine conservabat; erat tanquam quidam pro imperio asserendo Cæsar, qui Ferdinandi II imperatoris majestatem tuebatur, etc. » (Elogia orator. Colon., 1735, p. 285 sq. Cf. Feuilles hist. et polit., t. XI (1843), p. 257-268.

Depuis longtemps il travaillait à tirer parti des embarras de l'Allemagne pour agrandir sa couronne. L'appui que l'empereur avait prêté aux Polonais dans la guerre contre la Suède, les mots sonores de « gloire de Dieu, d'honneur » et de salut des chrétiens, » parurent à Gustave-Adolphe des prétextes suffisants pour introduire, à l'aide de Richelieu, une armée suédoise en Allemagne [1630]. Mais le véritable motif de cette invasion, comme le prouvent des documents positifs (1), était le projet de faire élire un prince protestant (Gustave-Adolphe lui-même) à l'empire (2). Toute la conduite de Gustave fut conforme à ce dessein. Fortifié par le concours des princes protestants, il gagna contre Tilly l'importante bataille de Leipzig [1631] et envahit immédiatement la Bavière, reçut des bourgeois d'Augsbourg le serment de fidélité à la couronne de Suède, et promit à l'électeur Frédéric du Palatinat de le rétablir dans ses États, à condition qu'ils relèveraient, comme fiefs, de la Suède. La mort de Gustave-Aldolphe, tué à la bataille de Lutzen [6 novembre 1632], n'empêcha point les généraux suédois, et principalement Bernard, duc de Weimar, de continuer la guerre avec l'argent de la France. Le chancelier d'État suédois Oxenstiern négocia entre les États protestants une alliance, dont les princes le prièrent « humblement » de prendre la direction, tant le sentiment national était affaibli dans les cœurs. En 1634, l'empereur Ferdinand II battit les Suédois près de Nordlingen, détacha de l'alliance protestante l'électeur de Saxe et se réconcilia avec lui par la paix de Prague [1635]; mais Richelieu employa toute son influence pour établir la prépondérance des protestants en Allemagne. Les chances de la guerre favorisèrent tour à tour les deux partis. Les horreurs d'une guerre civile et religieuse, fomentée par l'ambition d'une nation rivale, dévastèrent longtemps

(1) Le baron *d'Aretin*, l'estimable auteur des « Rapports actuels de la Bavière, » Passau, 1839, a trouvé ce projet. Cf. Feuilles hist. et polit., t. III, p. 431 et suiv., 499 et suiv.

(2) *Frédéric de Decken*, Le duc George de Brunswick et Lunebourg, Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans, d'après les sources originales puisées dans les archives du Hanovre. Hanovre, 1833-34, 3 vol. On y trouve des preuves palpables des desseins déloyaux de Gustave-Adolphe.

les provinces germaniques. La mort de l'empereur [1637] ne put les suspendre, et elles se reproduisirent avec la même intensité sous son fils Ferdinand III, malgré l'amnistie générale qu'il publia à la diète de Ratisbonne, en 1641.

§ 356. — *Paix de Westphalie*

Instrument. pac. Westph., ed. Berninger, Monast., 1648. Meyern, Gœtt., 1734, et aussi *Adam Adami* (envoyé de Corvey), Arcana P. W. Francf., 1698; ed. Meyern. Gœtt., 1737. *Woltmann*, Hist. de la paix de Westphalie. Leipzig, 1808 et suiv., 2 vol. *A. Menzel*, l. cit., t. VIII.

L'Allemagne épuisée soupirait après la paix. On se battait encore avec fureur de part et d'autre, lorsqu'on commença à entrer en pourparlers à Munster et à Osnabruck [1645-48]. Les négociations traînèrent en longueur et aboutirent enfin à la paix, sous l'influence de la France, et de la Suède; l'une et l'autre avaient tout fait pour perdre l'Allemagne. Elles reçurent, pour prix de leurs efforts, la premièrè l'Alsace, la seconde la Poméranie antérieure, l'île de Rugen, une partie de la Poméranie ultérieure, Wismar, Brême, Verden, et cinq millions d'écus d'indemnité. Hesse-Cassel, pour prix de son alliance avec les Suédois obtint aussi des domaines ecclésiastiques. Les mutations des biens ecclésiastiques et des couvents attribués aux princes furent appelées alors pour la première fois sécularisation. Quant aux conditions religieuses, rendues si difficiles par les prétentions exagérées des protestants, on confirma les paix de Passau et d'Augsbourg; on arrêta qu'il y aurait, entre les adhérents des deux partis religieux, une égalité de droits, conforme à la constitution de chaque État (1); qu'il y aurait, dans tous les tribunaux de l'Empire et dans toutes les députations, nombre égal de membres catholiques et de membres protestants; que, s'il y avait partage d'opinion, ce ne serait point la majorité des voix qui déciderait, mais une transaction à l'amiable; que les calvinistes seraient,

(1) *F. M. Bachmann*, Nonnulla de regula æqualitatis ex § I, art. 5 pacis Westph. Erford., 1792, in-4.

sous le nom de *Réformés*, assimilés aux protestants. Mais ce traité, qui pacifiait les États de l'empire, créait en même temps une législation nouvelle, qui enlevait à la nation l'égalité religieuse, et privait ici les catholiques, là les protestants, des droits de bourgeoisie et de la tolérance, qu'on ne refusait pas même aux juifs, en accordant, comme élément de la suprématie territoriale, à tous les États immédiats de l'Empire, ecclésiastiques et séculiers, le droit de réformation (1) sur leurs comtés et leurs vassaux. Ainsi la puissance ecclésiastique des seigneurs territoriaux, l'épiscopat des princes, non-seulement continua à être comme la base de l'organisation extérieure de l'Église, mais elle s'agrandit et s'étendit plus que n'avait jamais pu le faire le pouvoir des papes et des évêques parmi les catholiques, et entraîna ce résultat, que nous avons déjà signalé, que les habitants du Palatinat furent dans l'espace de soixante ans, à partir de Frédéric III, obligés de changer quatre fois de religion.

Par une étonnante contradiction, en même temps qu'on accordait le droit de réformation aux princes, on le refusait aux villes impériales, et on leur signifiait qu'elles eussent à conserver la forme religieuse dominante; on notifiait aux magistrats et aux bourgeois qu'ils eussent à renoncer au pouvoir par eux exercé, depuis la réforme, et en vertu duquel ils avaient réglé tout ce qui concernait la religion de la commune. Cependant ce droit de réformation, accordé aux premiers, fut en partie modifié et restreint dans l'exécution.

Le 1er janvier 1624, qui devait être une époque définitive sous le rapport des biens ecclésiastiques, devait aussi être l'époque normale et fixe, par rapport au libre exercice du culte protestant sous un prince catholique, et réciproquement du culte catholique sous un prince protestant. Que si, par là, d'une part, on déterminait les limites du droit de réformation, quant au temps, d'une autre part, on n'en fixait nullement les bornes, quant au fond, et ainsi,

(1) « Cum Statibus immediatis, cum jure territorii et superioritatis etiam *jus reformandi religionem* competat, conventum est hoc idem porro quoque ab utriusque religionis Statibus observari, nullique Statui immediato jus, quod ipsi ratione territorii et superioritatis in

par exemple, on n'indiquait pas jusqu'à quel point les seigneurs territoriaux pouvaient exercer ce droit, non vis-à-vis de sujets ou de vassaux d'une autre religion, mais vis-à vis de sujets ayant la même communion que le prince, par conséquent dans leur propre église. Cela ne faisait pas question pour les catholiques, il est vrai, puisque, d'après leurs principes, la puissance ecclésiastique appartient, non aux seigneurs séculiers, aux princes temporels, mais au pape et aux évêques, et que le droit de réformation ne peut, à proprement dire, être exercé que par un concile général ou particulier (1). Quant aux deux partis protestants, leurs droits respectifs devaient rester tels qu'ils étaient dans le moment actuel, soit d'après les traités, soit par le fait. Un prince, passant d'un parti à l'autre, pouvait accorder la liberté religieuse à sa nouvelle communion, mais devait laisser intacte, d'ailleurs, l'église déjà existante. La juridiction ecclésiastique des évêques sur des protestants était suspendue, parce qu'on mettait toujours en avant, comme possible encore, l'union religieuse. Conformément aux principes de l'égalité religieuse qu'on avait proclamée, la Chambre impériale devait être composée d'un nombre égal de membres catholiques et de membres protestants, l'empereur seul ayant le droit de mettre deux catholiques aux deux places qu'il avait à remplir dans le tribunal, outre les quatre présidents qu'il nommait. Mais les luthériens protestèrent contre cet article, et insistèrent pour que la chambre fût divisée en sénats, dans lesquels siégerait un nombre égal de membres des deux religions, toutes les fois qu'ils s'agirait d'affaires entre les deux partis. On leur accorda leur demande (2), et on ne se fit pas faute, dans la suite, de vio-

negotio religionis competit, impediri oportere. » (Instrument. pac. Osnabr., art. V, § 30.)

(1) « Provincialia concilia, sicubi omissa sunt, pro moderandis moribus, corrigendis excessibus, controversiis componendis aliisque ex sacris canonibus permissis renoventur. » (Conc. Trid. sess XXIV, cap. 2, de Reform.) Cf. Conc. Const. sess. XXXIX.

(2) Instrument. pac. Osnabr. art. V. § 45 : « Cæsarea majestas mandabit ut non solum isto judicio camerali causæ ecclesiasticæ ut et politicæ inter catholicos et acatholicos Status, vel inter *hos solos* vertentes, vel etiam quando catholicis contra catholicos Status litigantibus tertius interveniens acatholicus Status erit et vicissim quando acatholicis Statibus contra ejusdem confessionis Status litigantibus,

ler maintes fois cet article par rapport aux catholiques. Comme ce traité renfermait bien des stipulations nuisibles à l'Église catholique, le nonce du pape, Fabio Chigi, qui avait été l'intermédiaire, à Munster, entre l'empereur et la France, protesta contre tout ce qui était contraire à l'Église catholique, et prit les représentants des puissances catholiques, nommément le Vénitien Contarini, à témoin qu'il ne s'était en aucune façon mêlé de ce traité hostile, qu'il n'avait voulu ni le signer ni le ratifier par sa présence aux conférences. Le pape Innocent X ratifia cette protestation, en refusant, dans sa bulle *Zelus domus Dei*, de reconnaître les articles contraires à l'Église catholique, et, entre autres, la clause qu'on y avait introduite en vue de ce qui arrivait, et qui d'avance déclarait nulle toute protestation contre le traité. Il ne voulait pas, quelque éloigné qu'il en fût réellement, paraître même plier devant les exigences extérieures, et abandonner les invariables principes de conduite de la papauté (1).

Après cette paix, qui anéantissait jusqu'à la dernière trace de la puissance impériale, rompait l'antique lien des divers États, fondait l'influence des puissances étrangères sur les affaires de l'Allemagne, et y perpétuait à jamais un ferment de discorde qui reparut dans toutes les circon-

tertius interveniens erit catholicus, adjectis ex utraque religione pari numero assessoribus discutiantur et dijudicentur. »

(1) L'observation suivante de *Walter*, dans son Manuel du droit canon, 8e édit., p. 221, mérite d'être notée : « Les traités de 1555 et 1648, considérés comme un sincère effort pour établir une paix durable entre les différents partis religieux, sont non-seulement fort méritoires, mais aussi très-justifiables sous le point de vue politique, car l'état des choses ne laissait aucune autre voie ouverte pour mettre un terme à l'effusion du sang. Mais sous le point de vue du droit, ils étaient une violation des droits de l'Eglise catholique. D'abord, les fondations créées pour des fins purement spirituelles et très-précises, étaient la propriété des communes et des corporations, mais non des individus. C'est pourquoi, dans les cas où une corporation tout entière n'avait pas passé aux nouvelles doctrines, les biens ecclésiastiques auraient dû rester la propriété des catholiques, ou bien encore on aurait dû conclure un arrangement à l'amiable, ce qui n'eut pas lieu. Secondement, quand les puissances contractantes disposèrent des biens ecclésiastiques occupés de fait, elles firent une aliénation qui, suivant le droit canon et le droit civil, exigeait l'autorisation de l'évêque diocésain ou même du pape. Troisièmement

stances graves pour les aggraver, l'opposition des divers partis cessa d'être politique pour rentrer dans le domaine spirituel, d'où elle était sortie.

enfin, par ces traités de paix, on prit sur soi d'abolir des évêchés et des chapitres, de régler leurs intérêts intérieurs, ce qui, d'après l'ancien droit reconnu, ne pouvait se faire qu'avec l'assentiment du souverain Pontife. »

CHAPITRE VI.

L'ÉGLISE GRECQUE.

---

§ 357. — *Situation de l'Église grecque sous la domination des Turcs.*

M. le Quien, Oriens christianus, Paris, 1740, 3 vol. in-fol. *Heineccius.* Tableau de l'ancienne et de la nouvelle Église grecque. Leipzig, 1711, in-4. *H. J. Schmitt*, Hist. crit. de la nouv. Eglise grecque et de l'Église russe, suivie de considérations particulières sur sa constitution dans la forme d'un synode permanent. Mayence, 1840, *Kimmel*; Libri symbolici eccles. oriental., etc. Jen., 1843. (Le titre serait plus vrai ainsi : Confessiones recentioris Græciæ ctr. protestant., ou Expositiones fidei Turco-græciæ.)

Depuis la prise de Constantinople, que l'Église catholique avait cherché à sauver par de si nombreux sacrifices, la liberté de l'Église grecque avait été bien souvent entravée et opprimée. Ainsi, sous Sélim Ier [depuis 1512], les Grecs avaient été obligés de céder aux Turcs leurs églises de pierre et de s'en bâtir en bois; de plus, le Sultan s'était réservé l'élection des patriarches. Proposé par les douze archevêques les plus rapprochés de Constantinople, réunis eux-mêmes sous la présidence d'un Grec au service du Sultan, le patriarche élu devait être amené au sérail durant une séance du divan, recevoir un vêtement d'honneur de soie blanche, brodée d'or, un cheval blanc et un bâton d'ivoire, comme insigne de sa charge, et, enfin, acheter à grand prix la lettre d'approbation du Sultan (*berat* ou *barath*) (1). Rarement les patriarches de Cons-

(1) Cf. *Schmitt*, l. cit., sect. VII, p. 99 sq.

tantinople pouvaient se maintenir sur leur siége : tantôt ils étaient contraints de résigner leur charge, tantôt on les exilait, d'autres fois on les dégradait ou on les étranglait. Les motifs politiques firent, autant que possible, respecter la forme extérieure de l'antique Église grecque : à côté du patriarcat de Constantinople subsistaient toujours ceux d'Alexandrie (au Caire), d'Antioche (à Damas) et de Jérusalem. Le patriarche de Constantinople, comme chef de toute l'Église orthodoxe se nommait le patriarche universel. Les archevêques et les métropolitains étaient élus par le patriarche et son synode, confirmés par la Porte : les archevêques élisaient les évêques. Les moines vivaient tous conformément à la règle de saint Basile.

§ 358. — *Rapports de l'Église grecque avec les Églises luthérienne, calviniste et catholique.*

Leo Allatius, de Eccles. occidental. et oriental. perpetua consensione, lib. III, cap. 11. Voyez t. II, p. 554, note 1. *Hefele*, Revue trim. de Tub., 1843, 4e livr., p. 541-93.

Les Églises grecque et luthérienne reposant sur des bases toutes différentes, il ne semblait pas qu'il pût, de prime abord, être question d'union entre elles. Cependant diverses tentatives furent faites, premièrement par le patriarche de Constantinople Joasaph III [1555-65], qui envoya le diacre Demétrius Mysius à Wittenberg, pour s'y instruire du protestantisme aux sources mêmes. Mélanchthon lui remit une traduction grecque de la confession d'Augsbourg faite par Dolscius, et une lettre pleine d'avances pour le patriarche, dans laquelle, avant tout, il lui exprimait sa joie « de ce que Dieu avait conservé son » Église en Orient, au milieu des plus cruels ennemis » du Christianisme», et lui donnait l'assurance « que les » protestants étaient restés fidèles à l'Écriture sainte, aux » décrets dogmatiques des saints conciles, à la doctrine

» des Pères de l'Église grecque, Athanase, Basile, Gré» goire, etc.; qu'ils détestaient et rejetaient les erreurs » scandaleuses de Paul de Samosate, des manichéens, et » de tous les hérétiques condamnés par la sainte Église, » de même qu'ils repoussaient toutes les superstitions et le » culte idolâtrique inventés par l'ignorance des moines la» tins; qu'ainsi le patriarche ne devait point accorder de » confiance aux bruits injurieux répandus sur les protes» tants (1). » Le patriarche clairvoyant ne fut pas dupe de ces innocentes protestations et n'y répondit pas. Quelque temps après, les théologiens de Tubingue, Jacques Andrœ et Crusius entrèrent en correspondance avec le patriarche Jérémie II [1574-81], et n'y mirent pas moins de duplicité que Mélancthon. Mais le patriarche, dans sa réponse, se prononça fortement contre divers thèses protestantes, à savoir : que la foi seule justifie, qu'il n'y a que deux sacrements, qu'il ne faut pas invoquer les saints, qu'il faut rejeter le monachisme; comme aussi contre le dogme catholique qui fait procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils. Les théologiens répliquèrent, et reçurent du patriarche la prière de lui épargner désormais l'ennui de leur correspondance théologique (2). Onze notabilités protestantes de Wurtemberg firent une nouvelle tentative; mais, cette fois, le patriarche garda complètement le silence. Enfin, la dernière tentative de l'infatigable Crusius, qui traduisit en grec quatre tomes in-folio de sermons luthériens, à l'usage du clergé d'Orient, fut tout aussi inutile, et le synode grec de Jérusalem s'exprimait encore, en 1672, avec indignation contre l'impertinente manie des théologiens luthériens de Tubingue.

Les tentatives faites par les réformés pour se rapprocher de l'Église grecque devaient paraître bien plus extraordi-

(1) Dans *Crusius*, Turcogræcia, p. 557.

(2) Acta et scripta theologor. Wirtemb. et Patriarch. Const. Jeremiæ. Viteb., 1584, in-4. Il est bon de rappeler que précisément les lettres qui compromettaient ces théologiens luthériens manquaient; mais on les trouve dans *Crusius*, Turcogræcia. Cf. *Schelstrate*, Acta eccles. oriental. contra Lutheri hæresin. Romæ, 1739; *Schnurrer*, de Actis inter Tubing. théolog. et patriarch. Constantinop. (Oration. acad. ed. Paulus. Tub., 1828. Cf. *Hefele*, l. cit., p. 545-67).

naires encore. Le premier intermédiaire entre les deux communions fut un certain Cyrille Lucaris[1], de l'île de Candie, qui, après avoir étudié à Padoue, avait passé à Genève, et, à son retour, s'était étroitement lié avec l'un des plus ardents adversaires de l'Église romaine, le patriarche d'Alexandrie, Mélétius Péga, qui l'avait ordonné prêtre. Placé, plus tard, à la tête de l'école de Wilna, il s'opposa de toute sa force aux tentatives faites alors pour rattacher à l'Église romaine les évêques russo-polonais du rite grec. La corruption l'éleva, après la mort de Mélétius, au siége patriarcal d'Alexandrie [1602]. Il se mit aussitôt en rapport avec l'envoyé de Hollande à Constantinople, Cornélius Van Hagen, zélé calviniste, pour calviniser l'Église grecque, fut activement secondé par les agents diplomatiques de Suède et d'Angleterre, et entra en correspondance avec le prédicateur hollandais, Jean Uytenbogaert, et avec l'archevêque de Cantorbéry, George Abbot. Il envoya même à ce dernier un jeune Grec, Métrophanes Kritopolos, qui devait étudier la théologie protestante en Angleterre, puis parcourir l'Allemagne. Enfin Cyrille, après bien des intrigues infructueuses, parvint au but de ses désirs, et fut transféré au siége patriarcal de Constantinople [1621]. L'avant-dernier archevêque de cette ville, Néophyte II, avait, depuis le commencement du XVII[e] siècle, favorisé, disait-on, la réunion de l'Église d'Orient avec Rome, et les Jésuites missionnaires habitant Constantinople y avaient travaillé très-activement. Cyrille, ayant manifesté plus ouvertement ses opinions calvinistes, fut exilé dans l'île de Rhodes. Mais toujours actif, jamais découragé, il sut obtenir son rappel à force d'argent, et continua à employer ce puissant moyen pour arriver à ses fins. Il établit d'abord à Constantinople une imprimerie [1627], qui devait servir à l'exécution de ses plans, et parvint, à force de perfidie, et à l'aide de ses amis, à se débarrasser de la présence gênante des Jésuites. Les Génevois lui envoyèrent, par contre, le prédicateur réformé, Antoine Léger [1628], qui, pendant huit ans, déploya un grand zèle pour calviniser les Grecs, et obtint peu de succès. En 1629, Cyrille rédigea en latin une confession de foi *(Confessio fidei)*, qu'il tradui-

sit ensuite en grec et répandit dans le public [1631], quoiqu'elle fût tout à fait calviniste. De là de nouvelles persécutions contre Cyrille et un nouveau bannissement [1634], dont son habileté et ses intrigues surent le tirer encore : car, en 1637, il fut réintégré, sans renoncer à la doctrine du très saint Calvin. Cette fois, l'irritation du peuple et du clergé ne connut plus de bornes contre un homme qui cherchait à substituer perfidement ses opinions privées à la croyance commune, et à détruire l'ancienne réputation d'orthodoxie de l'Eglise grecque. Un synode de Constantinople jugea le patriarche hérétique, qui, soupçonné d'ailleurs par le Grand-Seigneur d'avoir voulu favoriser une invasion de Cosaques appartenant à l'Eglise grecque, fut décapité et précipité dans la mer. Le synode de Constantinople, réuni peu après [septembre 1638], condamna la confession de foi de Cyrille et l'excommunia. Parmi les condamnés se trouvait aussi ce Métrophanes, alors patriarche d'Alexandrie, que Cyrille avait envoyé en Angleterre. Cependant les semences de désordres répandues par Cyrille continuèrent à se propager ; il fallut que ses successeurs et plusieurs synodes, dont celui du patriarche de Jérusalem, Dosithée [1672], est le plus important, condamnassent à diverses reprises l'hérésie calviniste de Cyrille (1). Pierre Mogila, archevêque de Kiew, rédigea et fit signer une confession de foi à tous les prélats grecs, pour empêcher dans l'avenir toute tentative d'union avec les réformés. Cette confession, qui pose d'une manière très-nette la base immuable de l'Église grecque comme celle de l'Église latine, s'éloigne de la tendance toute spéculative qui avait prévalu jusque-là et rapporte toute la doctrine aux trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité (2).

(1) Synodus Jerosolymitan. adv. Calvinistas hæreticos, interprete Domino M. F. ed. II. Paris, 1678. Monuments authentiques de la religion des Grecs, par *J. Aymon*, ou Lettres anecdotes de *Cyr. Lucaris* et du concile de Jérusalem. La Haye, 1708, in-4. D'autre part, l'abbé *Renaudot* a écrit : Contre les calomnies et faussetés du livre intitulé : « Monuments. » Paris, 1709. Cf. *le Sion*, année 1839, n° 20 ; *Hefele*, p. 570 sq.

(2) Orthodoxa conf. cath. atque apost. Eccles. Orient., ed. Hoffmann, Vratisl., 1751.

Malgré la froideur qui était restée entre les deux Églises latine et grecque, après tant d'essais d'union infructueux, on chercha encore à les réconcilier, au moment où un certain nombre de Grecs passèrent dans l'Église latine, et où Grégoire XIII fonda un collége pour l'instruction des jeunes Grecs (1), qui, après leur retour dans leur patrie, devaient travailler à la conversion de leurs compatriotes. Léon Allatius se distingua parmi eux par un zèle qui, comme celui de beaucoup d'autres, n'eut aucun résultat. La séparation des deux Églises est plus profonde qu'elle ne semble, et dépend de la manière toute différente dont elles se sont l'une et l'autre développées (2).

§ 359. — *L'Église gréco-russe sous ses patriarches particuliers.*

Voyez § 357. *Schmitt*, l. cit., sect. X, p. 147-160. Lettres sur les offices divins de l'Église d'Orient, traduites du russe. Pétersb., 1837. Cf. *Sion*, année 1839, n° 23-24.

L'Église russe, fille de l'Église grecque, était, comme sa mère, hostile à l'Église catholique. Mais, en même temps, la situation politique de la Russie, ses intérêts, contraires à ceux de l'empire grec et, plus tard à ceux de l'empire turc, la portèrent bientôt à se créer une Église indépendante de celle de Constantinople. Ainsi, dès 1448, Jonas, nommé par le grand prince, fut reconnu par tous les évêques, réunis à Moscou, métropolitain de Russie. L'Église russe demeura bien encore quelque temps sous la dépendance du patriarche de Constantinople; mais un grand pas avait été fait pour son émancipation, que devait hâter d'ailleurs la prise de Constantinople [1453.] Par contre, à mesure que le lien qui l'unissait au patriarche de Constantinople se relâchait, l'influence et l'autorité

(1) Voyez § 344.

(2) *Gengler*, le Principe de foi de l'Église grecque, comparé avec celui de l'Église romaine et autres doctrines religieuses de notre temps. Bamb., 1829. Cf. Revue trim. de Tubing., année 1831, p. 652 et suiv.

du grand prince augmentaient. Aussi, au XVIe siècle, le czar Iwanowicz chercha à rendre l'Église russe complétement indépendante, en revêtant un de ses évêques de la dignité patriarcale. Il obtint facilement ce qu'il désirait du patriarche de Constantinople, Jérémie II, qui avait besoin d'argent, et qui, étant venu en Russie en 1588, consentit, dans un synode, à ce que Job de Rostow fût institué patriarche de Moscou, et qu'en outre toute l'Église russe fût administrée par quatre métropolitains, six archevêques et huit évêques [1589]. Cette organisation fut aussi confirmée par les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, par soixante-cinq métropolitains et onze archevêques grecs. Cependant les patriarches moscovites demandèrent, jusqu'en 1657, la confirmation de leurs charges à Constantinople. Enfin, en 1660, l'envoyé russe à Constantinople obtint du patriarche Denis II, et des autres patriarches grecs, l'autorisation authentique pour l'Église russe de faire élire le patriarche par le clergé russe, sans qu'on eût à recourir aux patriarches grecs, pour leur demander la confirmation de l'élu. Dès lors la position et l'influence des patriarches de Moscou devinrent fort importantes pour la Russie, sous le rapport politique. Leur considération en fut naturellement rehaussée ; à la fin du XVIIe siècle elle atteignit son apogée, et excita même les inquiétudes et l'envie de Pierre le Grand (1).

Les tentatives d'union entre l'Église de Russie et celle de Rome ne manquèrent pas non plus. Léon X, Clément VII et Grégoire XIII y songèrent sérieusement (2). Le czar Iwan IV Wassiliewicz [1533-84], ayant été battu par les Polonais, demanda du secours à l'empereur, réclama l'intervention du pape, et mit en avant, pour l'obtenir, le désir d'une réconciliation avec l'Église romaine [1581]. Grégoire XIII, voulant profiter de l'occasion, envoya en Russie

(1) Voyez plus bas, § 385.

(2) État de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie, depuis Catherine II jusqu'à nos jours, suivi d'un coup d'œil rétrospectif sur l'Eglise russe et sa situation par rapport au Saint-Siége, depuis sa séparation jusqu'à Catherine II, par *Augustin Theiner*, prêtre de l'Oratoire. Augsbourg, 1841, 2 vol. Le second volume se compose de pièces justificatives.

le Jésuite Antoine Possevin (1); on établit une conférence, à laquelle le czar lui-même prit part. Mais la paix avait été conclue d'une manière désavantageuse pour la Russie : la tentative d'union n'eut pas d'effet. Les provinces lithuaniennes, échues aux Polonais, furent plus heureuses.

La métropole de Kiew, toujours maltraitée par les patriarches de Moscou, ne devait pas être très-désireuse de rester sous leur dépendance. Rakosa, métropolitain de Kiew, ayant été outragé par les patriarches Jérémie et Job, invita les évêques de sa métropole à s'unir à Rome, dans un synode tenu à Breczc, où en effet l'union fut projetée [2 décembre 1593]. A la suite d'un second concile, on envoya une députation à Rome, et l'union fut conclue d'après les bases du concile de Florence (2), et avec tous les ménagements possibles pour les usages de l'Église réconciliée. Clément VII annonça cet heurenx événement, auquel applaudit toute la catholicité, dans sa bulle *Magnus Dominus et laudabilis* (3); il confirma au métropolitain d'alors la possession de ses droits de juridiction [23 février 1596], à savoir : l'élection et la confirmation des évêques de ses diocèses, à condition que le métropolitain lui-même demanderait sa confirmation, par le nonce de Pologne, à Rome. Cette union se consolida sous le métropolitain Jos. Velamin Rudski [1613-35], et Paul V accorda au métropolitain le privilége d'envoyer quatre jeunes gens au collége grec de Rome [1615].

§ 360. — *Les Monophysites et les Nestoriens.*

Renaudot, Historia Alexandrinor. patriarchar. Jacobitar. Paris., 1712, in-4. *J. J. Assemanni* Diss. de Syris Nestorian. Cf. *Raynald.* ad. ann. 1553, nº 43 sq.; ann. 1562, nº 28 sq. Voyez le journal *Morgenland*, 5ᵉ année, 1842.

Les sectes qui, à la suite des controverses nestorienne et monophysite, s'étaient séparées de l'Église d'Orient, traî-

(1) *Ant. Possevini* Moscovia. Viln., 1586; Antv., 1587.

(2) Voyez t. II, § 272.

(3) Cf. l'ouvrage important du jésuite polonais *Piotr Skarga*, o jednosci Kosciola Bozego pod jednym Pasterzem : i o Greckiem i Ruskiem od tej jednosci odstapieniu (dédié à Sigismond III). Warz., 1590, et aussi *Theiner*, l. cit., P. I, p. 95 sq., et dans les pièces justif., nºˢ 4-8, p. 12-36.

naient une misérable existence. Les communautés des Monophysites, communément appelés Jacobites, se répandirent en très-grand nombre en Syrie, en Mésopotamie et dans la Babylonie. Elles furent et sont encore soumises à un patriarche particulier, auquel sont subordonnés un primat et plusieurs archevêques et évêques. Il y a, en outre, encore des Jacobites en Egypte ; on les y nomme Coptes, et ils sont dépendants du patriarche de Constantinople ; enfin, il y en a en Abyssinie (1) et en Arménie. L'Église catholique fit aussi, à diverses reprises, des efforts pour ramener ces enfants égarés ; mais elle ne réussit qu'auprès des Abyssiniens, lorsque l'appui qu'ils obtinrent des Portugais contre les Mahométans [1525] eut produit un premier rapprochement. Le zèle du Père Bermudez et des Jésuites parvint à faire renoncer à la dépendance du patriarche copte d'Alexandrie l'empereur Seltam Seghed [dep. 1607], qui embrassa solennellement, avec son beau-frère et les grands de sa cour, le catholicisme [1626]. Il reconnut le Jésuite Alphonse Mendez comme patriarche, et l'évêque de Rome comme chef de toute l'Église. Mais les moines et les ermites soulevèrent le peuple contre le rite romain ; le patriarche et les missionnaires furent obligés de quitter le pays, sous le successeur de l'empereur, Seghed Basilides [dep. 1632], et tout rapport avec l'Église romaine fut sévèrement interdit [1634].

L'Église catholique fut aussi heureuse avec les Arméniens, parmi lesquels s'étaient toujours conservées une foi plus vive et une ardeur plus grande pour la science que parmi les autres sectes de l'Orient. Aux Arméniens-unis appartiennent les Méchitaristes, ainsi appelés du nom de leur abbé Mechitar (c'est-à-dire consolateur). Celui-ci, né en Asie Mineure [1676], élevé par un prêtre arménien, montra de bonne heure un grand goût pour la science et une prédilection marquée pour la vie silencieuse du cloître (2). Son désir de s'instruire le poussa en Europe, où,

(1) *La Croze*, Hist. du christ. d'Abyssinie. La Haye, 1739. Dantzig, 1740 ; *Schnurrer*, de Eccles. Maronitica. Tub., 1810 sq., P. II, in-4. Cf. *Ami de la religion*, nouv. série, 1841, p. 750.

(2) Voyez la description d'une visite faite à l'établissement de Saint-Lazare des Méchitaristes, et la vie de Méchitar, dans la Gaz. histor. et théol. d'Illgen ; 1841, p. 143-168.

au milieu de continuelles traverses, il fut soutenu par son amour de l'étude, et le projet qu'il avait dès longtemps formé de fonder une académie littéraire pour la nation arménienne. La guerre des Turcs et des Vénitiens l'ayant obligé de quitter le couvent qu'il était parvenu à établir à grand'peine dans la presqu'île de Morée, il en fonda un nouveau dans la petite île de Saint-Lazare près de Venise [1717-70]. Ses moines vivant sous la règle de saint Benoît, encouragés par l'exemple de leur supérieur, se mirent à traduire dans les langues occidentales la littérature arménienne, et réciproquement à traduire en arménien les ouvrages de l'Occident. Ils ont continué ces utiles travaux après la mort de leur fondateur [1749], et se sont depuis établis à Vienne [1811] et à Paris.

Les Maronites du Liban (Monothélites?) qui, dès le XII[e] siècle, se rapprochèrent de l'Église romaine, s'y rattachèrent complétement dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, lorsqu'on leur eut accordé un patriarche, l'usage de leur langue pour l'office divin, le mariage des prêtres, le calice et quelques autres usages. Le collége des Maronites, à Rome [dep. 1584], a toujours cultivé avec zèle, et dans un humble silence, la langue syriaque et les sciences de l'Occident. En 1736, un concile national des Maronites adopta, en présence d'un légat du pape, comme preuve de leur union avec l'Église latine, les décrets du concile de Trente.

Les Nestoriens ou Chaldéens, nommés chrétiens de saint Thomas dans les Indes-Orientales, sont soumis à deux patriarches, dont l'un réside dans un couvent près de Mossoul, en Mésopotamie, l'autre à Ormia, en Perse. Ils avaient autrefois des églises en Tartarie, dans les Indes et jusqu'en Chine. Les papes Pie IV et Paul V essayèrent de les unir au centre commun de la catholicité ; il en résulta une division parmi les Nestoriens, dont la partie soumise au patriarche d'Ormia rentra seule dans le giron de l'Église latine

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA PAIX DE WESTPHALIE

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

[1648-1789]

§ 361. — *Sources.*

I. Bullar. Roman. cont. dep. Clément XIII, par *Barbieri*. Rome, 1835 sq. Acta historico-ecclesiast. Weim., 1736-58, 24 vol. Nova acta hist. eccles. Weim., 1758-73, 12 vol. Acta hist. eccles. nostri temporis. Weim., 1774-87, 12 vol. Répertoire pour servir à l'hist. ecclés. moderne. Weimar, 1790. Titres, pièces et documents pour servir à l'hist. ecclés. moderne. Weimar, 1789-93, 5 vol. *Walch*, Nouv. hist. ecclés. Lemgo, 1771-83, 9 vol.; continuée par *Planck*. Lemgo, 1787-93, 3 vol.

II. *J.-A. de Einem*, Essai d'une hist. ecclés. du XVIII[e] siècle. Leipzig, 1776, in-fol., 3 vol. *J.-R. Schlegel*, Hist. ecclés. du XVIII[e] siècle. Heilb., 1784 sq., 2 vol. *de Fraas*, t. III, P. I. (Tous deux ont continué Mosheim.) *P.-J. de Huth*, Essai d'une hist. ecclés. du XVIII[e] siècle. Augsb., 1807-9, 2 vol. *Robiano*, Continuation de l'Histoire de l'Eglise de Bérault-Bercastel depuis 1721-1830. Paris, 1836, 4 vol. (important à cause des pièces justificatives, t. I.) *Henrion*, Hist. générale de l'Eglise pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles. Paris, 1836, t. I. L'abbé *Rohrbacher*, Hist. univ. de l'Eglise cathol., 29 vol. in-8. Paris, 1840-49. Cf. aussi *Schrœckh*, Hist. ecclés. depuis la réforme, part. VI-IX. *F. Ancillon*, Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du XV[e] siècle. Berlin, 1803-5, 4 vol. *Schlosser* Hist. du XVIII[e] siècle. Heidelb., 1823, 2 vol., 1836-42, 3 vol.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

§ 362. — *Les papes du XVIIe siècle.*

Guarnacci. Vitæ et res gestæ Romanorum pontificum et cardinalium a Clemente X usque ad Clementem XI. Romæ, 1751, 2 vol. in-fol. *Antonii Sandini* Vitæ pontif. rom. ex antiq. monum. collectæ. Patav., 1739, in-8; Bamberg, 1753, in-8. Storia critico-chronologica de Rom. pontefici (jusqu'à Clément XIII) e di generali e provinciali concilii, scritta da *Giuseppe Abbate Piatti.* Nap., 1765-70. *Bower,* Hist. des papes, revue par *Rambach,* t. X, P. II. *Léop. Ranke,* Hist. de la papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles. Berlin, 1839, t. III.

Un rude et terrible coup avait frappé la papauté sous le règne d'Innocent X. Les princes catholiques et protestants avaient conclu la paix de Westphalie sans aucun égard pour la cour de Rome ; ils avaient sécularisé une grande partie des biens ecclésiastiques, des abbayes et des évêchés, et complétement émancipé le pouvoir temporel. Le Saint-Siége avait par là même perdu de son ascendant moral, de sa considération aux yeux des peuples, et il était à craindre que, d'après de pareils précédents, on ne finît par attaquer et amoindrir la papauté elle-même dans ses droits les plus essentiels. Innocent ne put opposer à cette violation de ses priviléges qu'une inutile protestation. Alexandre VII, son successeur (Fabio Chigi) [1655-67], promettait aux Romains un règne heureux, par la sévérité de ses mœurs, sa haine du luxe et de la magnificence, sa prudence et sa connaissance des affaires. Malheureusement le pape ne réalisa pas toutes les espérances qu'on avait conçues des talents et des vertus du cardinal diplomate ; il s'entoura de plus de pompe qu'on ne l'avait pensé, attira ses parents à Rome, et fut, dans diverses occasions difficiles, au-dessous des cir-

constances et de sa répuiation. Il eut la consolation inespérée de voir la reine Christine (1), fille de Gustave-Adolphe, abjurer le protestantisme et rentrer dans le giron de l'Église. Il la reçut à Rome avec magnificence et lui assigna une pension annuelle. Par contre, la France, qui déjà lui avait été défavorable dans sa nonciature à Munster, devint pour lui une source d'amertume et de chagrin, sous le ministère de Mazarin [† 1661), et plus encore sous le règne de Louis XIV. Ce monarque semblait avoir formellement chargé son ambassadeur, le duc de Créqui, d'outrager le pape. Les mépris de l'ambassadeur et les bravades de ses gens irritèrent la garde corse, qui, poussée à bout, ne respecta pas l'hôtel même de l'ambassade française [1662]. Louis XIV en fut tellement exaspéré qu'il fit sortir du royaume, sous escorte, l'envoyé pontifical, occuper la ville papale d'Avignon et le comtat Venaissin, et marcher des troupes sur l'Italie, pour obtenir satisfaction. Le pape se vit obligé d'accepter l'humiliante convention de Pise [1664]. Alexandre renoua cependant des rapports avec la république de Venise, qui lui accorda les biens de la congrégation des chanoines réguliers du Saint-Esprit, situés dans son territoire, pour soutenir les frais de la guerre contre les Turcs, et rappela, sur sa demande, les Jésuites jusqu'alors repoussés par elle (2). Enfin, Alexandre embellit Rome de magnifiques édifices, comme celui du collége de la Sapience, qu'il enrichit d'une superbe bibliothèque. Mais ses somptueuses constructions et les insatiables désirs de sa famille mirent, à plusieurs reprises, ses finances dans un grand embarras, et nuisirent à son nom.

Clément IX (Rospigliosi) [1667-69], littérateur et poëte comme son prédécesseur, mais plus économe que lui, chercha à réparer le désordre des finances, parvint à soutenir la république de Venise, par de fortes sommes d'argent, dans sa lutte contre les Turcs, à réconcilier la France et l'Espagne par la paix d'Aix-la-Chapelle [1668], en faisant

(1) *Crauert*, Christine de Suède et sa cour. Bonn, 1837 et suiv., 2 vol. Relation de tout ce qui se passa entre le pape Alexandre et le roi de France. Col., 1670; *Desmarais*, Hist. des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome. Paris, 1706, in-4; Essais poétiques de ce pape : *Philomati* labores juveniles. Paris., 1656, in-fol.

(2) Voyez § 344.

sentir à Louis XIV que, dans l'intérêt de sa gloire et de son salut, il devait mettre des bornes à ses conquêtes. Il reconnut dom Pedro roi de Portugal, et institua les évêques nommés par lui. Enfin, il eut le bonheur de terminer la querelle du jansénisme. Il porta un grand intérêt aux missions étrangères, et, parmi les prescriptions données à ce sujet, il défendit entre autres toute espèce de commerce aux missionnaires.

Le Saint-Siége resta vacant pendant cinq mois après sa mort, et l'octogénaire Émile Altieri, élu à sa place, prit le nom de Clément X [1670-76]. Ici commença une ère encore plus triste pour les papes. A l'exemple du roi de France, les princes catholiques cherchèrent à enlever au souverain pontife toute influence et à s'emparer de ses revenus dans leurs États. La source d'un des plus pénibles combats pour la papauté fut la discussion élevée en France sur le droit de régale, en vertu duquel le roi, durant la vacance des siéges épiscopaux, disposait des bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque, administrait et touchait les revenus de l'évêché. Ce droit, qui primitivement ne s'appliquait qu'aux églises fondées par des rois, avait été étendu à toutes les églises du royaume sous Henri IV. Louis XIV confirma cet usage par deux édits de 1673 et 1674, et les évêques de Pamiers et d'Alais s'opposèrent seuls à la violation des droits d'un grand nombre d'églises. Clément mourut avant la fin de la discussion.

Son successeur, Innocent XI (Odescalchi) [1676-1689], pontife doué de rares qualités, ennemi déclaré du népotisme (1), publia d'utiles ordonnances pour la discipline du clergé et apporta la plus grande sollicitude dans la nomination des évêques. Il eut de vifs démêlés avec les différentes cours, en retirant aux hôtels des ambassadeurs à Rome, le droit d'asile pour les criminels. Les princes se désistèrent tous après avoir reçu des explications plus précises sur le retrait de cette franchise. Louis XIV seul n'imita pas leur exemple. Son ambassadeur méconnut tellement les droits du pape, que les gens de sa suite se conduisirent dans Rome comme une armée en pays conquis.

(1) Vita d'Innoc. XI. Ven., 1690, in-4; *Bonamici*, de Vita et rebus gestis Innocentis XI. Romæ, 1776.

Louis XIV fit occuper Avignon et en appela du pape à un concile universel. En même temps la controverse sur la régale continuait avec vivacité. Innocent avait recueilli l'appel des évêques de Pamiers et d'Alais. Louis XIV, de son côté, assembla le clergé de France (1), qu'il sut gagner et dont il obtint la fameuse déclaration de 1682, contenant les quatre articles, base des prétendues libertés gallicanes. Le pape protesta contre cette déclaration, lorsque le roi de France en ordonna l'observation dans tout son royaume ; mais le coup avait été porté, et il était sensible. Le pieux pontife, que le peuple honorait comme un saint, ne trouva de consolation à ces amertumes, au moment de sa mort, que dans la victoire remportée par Jean Sobieski sur les Turcs devant Vienne [1683], dans la rapide propagation de l'Évangile parmi les idolâtres, et dans la députation qu'envoyèrent divers évêques schismatiques d'Orient à Rome, pour témoigner leur soumission au Saint-Siége.

Innocent fut remplacé par Alexandre VIII (Ottoboni) [1689-1691]. Né à Venise, Alexandre soutint sa patrie contre les Turcs, obtint de Louis XIV la restitution d'Avignon et du comtat Venaissin, ce qui ne l'empêcha pas de condamner par une bulle les quatre articles de l'Église gallicane. La reine Christine lui légua la riche collection qu'on joignit à la bibliothèque Vaticane. Le népotisme d'Alexandre obscurcit malheureusement sa mémoire.

Innocent XII (Pignatelli) [1691-1700], élu après Alexandre, marcha sur les traces d'Innocent XI ; interdit même, par une bulle expresse le népotisme ; publia d'utiles et vigoureuses ordonnnances pour l'exécution de la justice et la restauration des mœurs dans les États de l'Église, s'occupa surtout des pauvres, qu'il appelait ses neveux, et pour lesquels il avait fait du palais de Latran une sorte d'hôpital. Après bien des expériences amères, Louis XIV avait été obligé enfin de permettre aux évêques de France d'écrire au pape qu'ils étaient affligés des conclusions de l'assemblée de 1682 et les considéraient même comme invalides. Le roi lui-même avait écrit d'avance au pape qu'il se

(1) L'assemblée se composa de 34 archevêques et évêques, 2 agents du clergé et 36 ecclésiastiques du second ordre (novembre 1681).

réjouissait de faire savoir à Sa Sainteté qu'il avait donné les ordres nécessaires pour que les dispositions auxquelles l'avaient obligé les circonstances, dans son ordonnance du 2 mars 1682, restassent sans effet en ce qui concernait la déclaration du clergé de France. Le pape accorda alors l'institution des évêques nommés, qui avait été retardée jusqu'à ce moment.

§ 363. — *Suite. Les papes du XVIII*e *siècle.*

Clément XI (Albani), après de longues hésitations, monta sur le trône pontifical au commencement du XVIIIe siècle [1700-1721] (1). Prince capable et indépendant, prédicateur savant et zélé, le nouveau pape se trouva, dès le principe de son règne, en face de deux graves difficultés. Frédéric Ier avait accepté le titre de roi de Prusse [1700]. Or le duché de Prusse avait appartenu naguère à l'ordre Teutonique, qui n'y avait pas légalement renoncé. Le pape protesta contre la royauté de Frédéric, et cette protestation fut renouvelée pas ses successeurs (2). Clément XI fut aussi, contre son gré, enveloppé dans les embarras de la guerre de succession d'Espagne, qui suivirent la mort de Charles II, après avoir vu échouer ses efforts et son intercession pour empêcher la guerre. L'empereur d'Allemagne, Joseph Ier, ayant cru apercevoir dans le pape des préventions favorables à la France et contraires à la reconnaissance de son frère comme roi d'Espagne, fit peser sur le pontife tout le poids de son mécontentement. Ses troupes pillèrent les États de l'Église, ses généraux conclurent une alliance avec le duc de Parme et de Plaisance,

(1) Opp. (Bulles, discours, lettres et homélies), Romæ, 1722; Francf., 1729, 2 vol. in-fol.; *Buder*, Vie du sage et célèbre Clément XI. Francf., 1721, 3 vol. (Polidoro); libb. VI, de Vita et rebus gestis Clementis XI. Urb., 1724; *Reboulet*, Hist. de Clément XI. Avignon, 1752, 2 vol. in-4.

(2) Le pape écrivit (Epp. et brevia selectiora, p. 43 sq.,ed. Francof.): Fridericum marchionem Brandenburgensem nomen et insignia Regis Prussiæ inaudito forte hactenus apud Christianos more nec sine gravi antiqui juris, *quod ex provincia sacra et militari Teuthonicorum ordini competit,* violatione sibi publice arrogasse.

pour imposer de fortes contributions au clergé. A ces démêlés s'ajouta la discussion sur le droit de présentation aux cathédrales et aux fondations religieuses. Le pape menaça de l'excommunication et se prépara à la guerre; mais, à l'approche des troupes impériales, il fut obligé d'accepter la paix, de mettre bas les armes, de reconnaître Charles III roi d'Espagne, et de promettre de l'investir du royaume de Naples « sauf cependant tout droit d'un tiers. » Ce traité exaspéra tellement Philippe d'Anjou qui était parvenu au trône, qu'il chassa d'Espagne le nonce du pape et interdit à ses sujets tout rapport avec Rome. Enfin Clément eut à combattre le duc de Savoie, Victor-Amédée [septembre 1711], par suite d'une excommunication qui avait frappé quelques magistrats de Savoie, coupables d'avoir méconnu les droits de l'Église, mais surtout par suite de l'élévation du duc Victor-Amédée, qui, monté sur le trône de Sicile en vertu de la paix d'Utrecht [1713] et sans le consentement du pape, voulait exercer des droits ecclésiastiques, toujours déniés par les souverains pontifes aux princes de Sicile. Le pape, ayant mis le royaume de Sicile en interdit, fut obligé d'entretenir à Rome trois mille clercs siciliens qui s'y étaient réfugiés. Ainsi, les embarras du gouvernement pontifical augmentaient de jour en jour. Le souvenir de la haute et puissante influence exercée autrefois par le Saint-Siége soutenait le pape dans son attitude ferme et résolue; mais il n'était plus appuyée par les princes catholiques, dont la plupart, comme les souverains protestants, préféraient exercer eux-mêmes, dans leurs États, l'autorité spirituelle, et ne se servir de la religion et du pape que dans des vues politiques.

Innocent XIII (Conti) [1721-1724], termina, durant un règne trop court, le différend du Saint-Siége avec Naples, en reconnaissant le roi Charles VI [1722], ce qui n'empêcha pas l'empereur de transférer à don Carlos Parme et Plaisance, qui depuis deux cents ans étaient au pouvoir des papes. Innocent protesta en vain, et sa mort prématurée priva l'Église d'un pontife sage et prévoyant, qui n'eut à se reprocher que l'admission dans le collége des cardinaux de l'indigne abbé Dubois.

Benoît XIII (Orsini) [1724-1730], après avoir refusé avec

larmes la dignité pontificale (1), ne l'avait acceptée qu'en vertu de l'obéissance que, comme religieux dominicain, il avait promise au supérieur de son ordre, dont le couvent resta, en effet son véritable monde. A peine élu, il porta diverses ordonnances contre le luxe des cardinaux et sur la modestie des vêtements du clergé, etc. Le concile qu'il assembla au palais de Latran [1725] prit de sages et fructueuses mesures contre divers abus scandaleux et déclara en même temps que la bulle *Unigenitus*, lancée contre Quesnel, devait être reconnue par tous comme règle de foi. Benoît recouvra Comachio des mains de l'empereur, régla avec lui le différend concernant la monarchie sicilienne [1727], en accordant à Charles et à ses successeurs d'instituer un juge ecclésiastique en troisième instance, et en ne retenant par devers lui que les affaires les plus importantes. Il termina aussi les démêlés du Saint-Siége avec les ducs de Sardaigne et de Savoie, en leur concédant le droit de patronage sur toutes les églises et tous les couvents de leurs États, mais non les revenus des siéges vacants qui devaient être utilisés au profit des églises. Mais il ne put maintenir la paix avec le roi de Portugal, Jean V, qui exigeait d'une manière rude et inconvenante que le pape accordât le cardinalat au nonce Bichi, rappelé de Lisbonne. Le collége des cardinaux protesta contre cette élévation. Jean, irrité de ce refus, rappela tous les Portugais de Rome, interdit tout rapport avec le Saint-Siége, et défendit même aux couvents de Portugal d'envoyer leurs aumônes accoutumées à Rome. La fête de Grégoire VII, que les Bénédictins seuls avaient observée jusqu'alors, avec le chapitre de Salerne, et que le pape étendit à toute la catholicité, devint pour lui une source d'amers soucis de la part des gouvernements de Venise, de France et d'Autriche, parce que la cinquième leçon de l'ancien office de Saint-Grégoire faisait mention de l'excommunication et de la déposition de l'empereur Henri IV. Benoît XIII eut enfin le malheur d'accorder sa confiance au cardinal Coscia, dont l'apparente piété avait séduit le pape, et qui ne se servit

(1) Opera theol. Romæ, 1728, 3 vol. in-fol. Icon. et mentis et cordis Benedicti XIII. Francof., 1723; *Alex. Borgia*, Benedicti XIII Vita. Romæ, 1752, in-4; Vie et actes de Benoît XIII. Francf., 1731.

de son influence que pour augmenter ses richesses au détriment et à la honte de l'Église.

Clément XII (Corsini) [1730-1740], qui, après un brillant passé, fut élevé très-âgé au trône pontifical, chercha à faire refleurir la justice, la science et les arts. Il vida le différend avec le Portugal, en créant cardinal le légat Bichi, mais retomba immédiatement après dans de nouveaux embarras vis-à-vis de la cour d'Espagne ; « car, depuis le com- » mencement du siècle, il semblait que les cours d'Europe » eussent pris à tâche de remplacer l'antique respect qu'on » témoignait aux papes, par la plus inconvenante hauteur » et l'arbitraire le plus inique, » au point que certains princes protestants traitaient le pape avec plus de déférence et d'honneur que les catholiques. La nouvelle tentative de Clément XII pour rentrer en possession du duché de Parme, après la mort du duc Antoine [1731], échoua comme les précédentes. Il créa une école théologique à Bissignano, en Calabre, pour la conversion des Grecs (*seminarium Corsini*), et publia en même temps contre les sociétés de francs-maçons un bref de condamnation [1738], que confirma Benoît XIV en 1751.

Le savant et sage successeur de Clément XII [Lambertini 1740-58], élu après un conclave de six mois, chercha d'abord à rétablir les finances, épuisées par les dilapidations dans lesquelles Coscia avait entraîné Benoît XIII, et par la manie de bâtir de Clément XII, en protégeant l'agriculture, en établissant des fabriques et en diminuant le luxe (1). Puis il travailla sérieusement à l'amélioration du clergé par de sages ordonnances, dans lesquelles il se montra plus favorable aux Dominicains qu'aux Jésuites, abolit certains jours de fêtes dans les États qui s'en plaignaient [1748], et rétablit par sa modération les bons rapports du Saint-Siége avec les différentes cours. Il accorda [1740] à Jean, roi de Portugal, le titre de *rex fidelissimus* [1748], et le droit de pourvoir à tous les évêchés et béné-

(1) *Benedicti XIV* Opera ed. Azevedo. Romæ, 1747-51. 12 vol. in-fol.; ses Bulles (Bullar. M. Luxemb., 1754, t. XVII-XIX) et acta hist. ecclesiast. t. I, p. 144 sq.; t. IV, p. 1058 sq.; t. XV, p. 907 sq., 637 sq. Cf. *Guarnacci*, l. cit., p. 942; t. II, p. 487 sq. Vie du pape Benoît XIV. Paris, 1783, in-12.

fices vacants dans son royaume [1740]. A Naples, il créa, de concert avec le roi, un tribunal composé d'un nombre égal de juges séculiers et ecclésiastiques, présidé par un membre du clergé, et seul arbitre de toutes les affaires concernant l'Église. Il conclut un concordat [1753] avec l'Espagne, en vertu duquel il conserva le droit de mettre en possession de cinquante-deux fondations et bénéfices du royaume, et fut dédommagé de la renonciation à ses droits sur les autres par une somme d'argent. Il en agit de même avec le roi de Sardaigne. Quant aux différends de l'Autriche et de la république de Venise, relatifs au patriarcat d'Aquilée, il décida que les droits du patriarcat seraient partagés entre les archevêchés de Gœrz en Autriche et l'évêché d'Udine dans les états de Venise [1751]. Mais cette décision déplut à la république, qui ordonna [1754] que oute bulle, tout bref, toute citation du Saint-Siége, passeraient à la censure de la république avant d'être publiés. Ce fut le seul différend que Benoît n'eût pas terminé au moment de sa mort. Il favorisa d'une manière spéciale la société des nobles (*societas nobilium*), qui s'était formée en Hongrie pour la défense et la propagation de la religion catholique. Enfin il laissa comme monument de sa profonde érudition et de ses vastes connaissances, non-seulement les nombreux ouvrages que nous citerons plus bas, et qui ont fait de ce pape un des écrivains les plus graves de son temps, mais encore des sociétés savantes qu'il institua pour les antiquités romaines et chrétiennes, et pour le droit canon. Sa bienveillance réjouissait tous ceux qui l'approchaient : ses avertissements parfois vifs et sévères ne blessaient personne.

Clément XIII (Rezzonico) [1758-1769], qui avait déjà la réputation d'un saint dans son évêché de Padoue, passait en même temps pour un chaud protecteur des Jésuites, ce qui lui valut tout d'abord de nombreux conflits avec les différents cabinets de l'Europe, mais surtout avec les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples (1). Il eut la douleur d'apprendre, sans pouvoir s'y opposer, les persécutions dont Pombal, ministre de Portugal, et Pereira, canoniste

(1) *Bower-Rambach*, t. X, sect. II, p. 381 et suiv.

de la cour, frappèrent les Jésuites, les calomnies qu'ils inventèrent contre l'ordre, le bannissement qu'ils firent prononcer contre lui en 1759, et la suppression de l'ordre successivement déclarée en France [1762], en Espagne [1767] et en Sicile [1768]. Mais il ne put garder le même silence, et il parla au contraire avec vigueur et autorité comme pape et suzerain, lorsque le duc de Parme publia une ordonnance d'amortissement contre le clergé, et voulut restreindre les immunités et franchises ecclésiastiques. Les Bourbons de France et de Naples soutinrent la cause du duc, réclamèrent le retrait du bref pontifical, et s'emparèrent, les premiers d'Avignon et du comtat Venaissin, les seconds de Bénévent, quand ils virent que le pape, loin de céder à l'orage, résistait avec fermeté et dignité, confirmait de nouveau l'ordre des Jésuites, et réclamait l'appui de Marie-Thérèse, à laquelle il accorda, pour elle et ses successeurs, en leur qualité de rois de Hongrie, le titre honorable de *roi apostolique*. Mais il semblait que toutes les puissances catholiques étaient conjurées pour se venger des empiétements dont elles avaient eu à souffrir ou prétendu souffrir autrefois de la part de la papauté, et que le Saint-Siége, qui avait résisté, dans la période précédente, aux attaques violentes des princes protestants, devait succomber sous les coups des princes catholiques. Car la république de Gênes elle-même osa outrager la cour romaine, en imposant 6,000 scudi à l'entrée du visiteur pontifical envoyé en Corse. Comme toutes ces violences étaient dirigées contre un pape, que ce pape protégeait en outre un ordre proscrit par le monde, le XVIIIe siècle les trouva parfaitement justes et légitimes. Clément mourut avant la fin de ces déplorables luttes. Marie-Thérèse elle-même, dont l'infortuné pontife avait espéré quelque consolation et qu'il avait suppliée de faire respecter du moins son grand âge, Marie-Thérèse lui répondit « que c'étaient des affaires » politiques et non pas religieuses, et qu'elle n'avait pas » le droit de s'en mêler. »

Les cardinaux dévoués aux princes élurent après un conclave de trois mois et quatre jours Ganganelli, de l'ordre des Franciscains, qui, monté sur le trône sous le nom de Clément XIV [1769-74], chercha à réconcilier le Saint

Siége avec les Bourbons (1). Un des actes les plus importants de son autorité souveraine fut l'abolition de l'ordre des Jésuites (2), décrétée par la bulle *Dominus ac Redemptor* [21 juill. 1773]; il créa cardinal le frère de Pombal, et confirma l'élévation de Pereira à l'évêché de Coïmbre. Une mesure conforme aux véritables exigences du temps et souvent réclamée par les princes, fut l'abolition de la lecture de la bulle de la Cène. Immédiatement après cette abolition, on lui rendit Avignon et Bénévent, et le Portugal accueillit de nouveau le nonce du pape. Néanmoins Clément fut obligé de supporter encore la manière arbitraire dont les gouvernements d'Espagne, de Naples et de Venise en usaient avec l'Église et ses biens. Il a été clairement démontré que le bruit de l'empoisonnement de Ganganelli est tout à fait dénué de fondement.

Pie VI (Angelo Braschi) [1774-1799], élu dans un temps aussi critique sous le rapport politique que sous le rapport religieux (3), et dont il reconnaissait toutes les difficultés, dit prophétiquement aux cardinaux : « Votre choix fait » mon malheur. » Pie VI inaugura les premiers temps de son pontificat, moins agités encore, par la magnifique création du musée Pio-Clémentin et le défrichement des marais Pontins. Mais bientôt, et à peine Marie-Thérèse fut elle morte [1780], Joseph II se mit au rang ou plutôt à la tête de ceux qui travaillaient à la déconsidération du Saint-Siége, et il ne fut plus question que de séculariser, d'abolir les ordres religieux, de s'emparer des biens ecclésiastiques, de remplir les siéges épiscopaux sans confirmation papale, d'isoler les églises nationales du centre de la catholicité, et le tout sous le pieux prétexte de continuer les

(1) La Vie du pape Clément XIV, par le marquis de *Carraccioli.* Paris, 1775. Lettres intéressantes du pape Clément XIV, trad. du latin et de l'italien par *Carraccioli.* Paris, 1776 et suiv., 3 vol., et Vie du pape Clément XIV. Berlin et Leipzig, 1774-75, 3 vol. *Walch*, Histoire du gouvernement du pape Clément XIV, P. I, p. 3-54 et 201-248. *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV ; id. Clementis XIV epp. et brevia. Paris, 1852, publ. d'abord à Rome.

(2) Cf. *Leo*, Manuel d'hist. univ., t. IV, p. 476-77.

(3) Conclave et choix du pape Pie VI. (Walch, Histoire ecclésiastique moderne, P. V, p. 257 et suiv.) *Bourgoing*, Pie VI et son pontificat. Hist. de Pie VI. Vienne, 1799. Conf. aussi Suite des papes. Wurtz., 1842, t. II, p. 234 et suiv.

utiles et indispensables réformes ordonnées par le concile de Trente! La plupart des gouvernements faisaient valoir contre l'Église et le pape des principes peu différents de ceux qu'on venait de proclamer en France, et dont les princes furent bientôt eux-mêmes les victimes. Joseph II décréta que les ordonnances du pape et des évêques seraient soumises au *placet* du souverain, resserra les conditions du serment épiscopal, abolit toutes les *réserves*, défendit d'accepter tout titre ou toute dignité de Rome sans son autorisation; prohiba l'union des couvents de ses États avec ceux du même ordre à l'étranger, en réforma un grand nombre, interdit diverses processions, toutes les confréries, imposa de rigoureuses épreuves aux candidats du saint ministère. Les archevêques de Mayence, Trève, Cologne et Salzbourg entreprirent de confirmer, au point de vue ecclésiastique, ces mesures impériales, au Congrès d'Ems [1786]. L'exemple de Joseph fut parfaitement imité par son frère, Léopold, duc de Toscane, qu'appuyaient dans toutes ses mesures l'évêque de Pistoie, Scipion Ricci, la république de Venise et le ministre de Naples Tanucci (1). L'Espagne était hautement mécontente de ce que le pape ne voulait pas canoniser l'évêque Palafox, ennemi acharné des Jésuites. Pour détourner les dangers qui menaçaient si sérieusement le Saint-Siége de la part de l'Autriche, Pie VI, plein de confiance en l'autorité apostolique et en sa dignité personnelle, résolut de se rendre à Vienne, et d'y obtenir le retrait des ordonnances si nuisibles à l'Église et à l'État. Son voyage fut un triomphe. A chaque pas il trouva des populations prosternées, demandant sa bénédiction. L'empereur seul et son vieux et arrogant ministre Kaunitz (tout imbu des idées françaises) firent sentir au pape combien sa venue leur était importune. L'empereur n'assista point à l'office pontifical; il défendit à qui que ce fût de parler au pape sans son autorisation expresse; et, pour que personne ne parvînt secrètement jusqu'au pape, on mura toutes les entrées de son palais, excepté une, qu'on entoura de gardes. Le pape voulait-il parler d'affaire à l'empereur, celui-ci lui répondait qu'il n'y comprenait rien, qu'il lui

(1) Cf. *Walch*, Nouvelle hist. ecclésiast., P. V, p. 2-118.

fallait d'abord consulter son conseil, et empêchait le pape de traiter l'affaire par écrit. Kaunitz, au lieu de baiser la main que lui tendit le pape, la secoua rudement, ne fit point de visite au pontife, et lorsque, sous prétexte de visiter sa galerie de tableaux, Pie VI vint voir le ministre, Kaunitz le reçut en déshabillé du matin (1). Après un inutile séjour de quatre semaines, au bout duquel il obtint la simple promesse que les réformes ne renfermeraient rien de contraire à la doctrine de l'Église et à la dignité de son chef suprême, le pape reprit le chemin de ses États. Cependant l'impression produite par la présence du pape sur le clergé et le peuple, que n'avaient pu empêcher ni amoindrir les pamphlets du canoniste Valentin Eybel et d'autres, fut durable et utile pour l'avenir. L'empereur accompagna Pie VI jusqu'à Mariabrunn, abolit ce couvent quelques heures après le départ du pape, pour prouver combien peu cette auguste visite avait modifié ses sentiments... Mais toutes ces tentatives dirigées contre la puissance pontificale, qui semblaient de tristes imitations de la conduite des princes protestants, furent bientôt outre-passées par les audacieuses entreprises de la Révolution française, dont Pie VI fut une des plus illustres victimes. Dès 1789 les biens ecclésiastiques avaient été déclarés en France biens nationaux, et ce fut le commencement de la seconde partie de cette époque triste et mémorable.

§ 364. — *Églises de France. Libertés gallicanes.*

(Picot), Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIe siècle. Paris, 1824, 2 vol. Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique en France pendant le XVIIe siècle. Francf., 1829, 2 vol. *Ræss et Weis*, Mém. de l'hist. de l'Eglise de France au XVIIe siècle. Francf., 1829. — Œuvres du comte J. de Maistre. Paris, Migne, 1841, 1 vol. in-4.

L'Église de France avait été, plus que toute autre, agissante et agitée durant la dernière moitié de la précédente époque : aussi, sous ce point de vue, tient-elle encore le premier rang au temps où nous sommes arrivés et où vont

(1) Cf. *Wolfg. Menzel*, Hist. des Allemands, ch. 548 et 549.

se dérouler plus complétement les événements préparés depuis longtemps. Louis XIV (1) tourna contre l'Église, et le pape surtout, son système de violence politique. Nous avons parlé dans la vie d'Innocent XI des prétentions du roi de France relatives à la régale. A la suite de ce différend arriva la fameuse déclaration du clergé de France [1682], renfermant les quatre articles, dont on regarde Bossuet comme le rédacteur (2) :

I. « Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-» Christ, et toute l'Église même, n'ont reçu de puissance » de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent » le salut, et non point sur les choses temporelles et ci-» viles. Les rois et les souverains ne sont donc soumis à » aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, » dans les choses temporelles. Ils ne peuvent être déposés » ni directement ni indirectement par l'autorité des chefs » de l'Église; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la » soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni » absous du serment de fidélité.

II. » La plénitude de puissance que le Saint-Siége apos-» tolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de « Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle, que » néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de » Constance, contenus dans les sessions IV et V, demeu-» rent dans toute leur force et vertu, et l'Église de France » n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à » ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur » autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point » approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du » schisme.

III. » Ainsi, l'usage de la puissance apostolique doit » être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et » consacrés par le respect général; les règles, les coutu-» mes et les constitutions reçues dans le royaume et dans » l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, » et les usages de nos pères demeurer inébranlables; il est » même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les

(1) *Lacretelle*, Hist. de France au XVIIIe siècle.

(2) *Litta* (cardinal), Lettres sur les soi-disant quatre articles du clergé de France, avec une introduction par Martin de Noirlieu.

» lois et coutumes établies du consentement de ce siége
» respectable et des églises subsistent invariablement.

IV. » Le pape a la principale part dans les questions de
» foi ; ses décrets regardent toutes les églises et chacune
» en particulier : mais cependant son jugement n'est pas
» irréformable, à moins que le consentement de l'Église
» n'intervienne. »

Ces quatre articles se nomment d'ordinaire les libertés de l'Église gallicane ; on y ajoute quelques droits auxquels prétend l'Église de France. Cependant les prélats français s'aperçurent bientôt que l'Église gallicane avait, il est vrai, des libertés vis-à-vis du pape, mais que, par contre, elle était dans une servile dépendance de la puissance temporelle, qui lui coûta cher plus tard, et dont le pape seul la délivra. « Ce n'est plus de Rome, dit Fénelon, que
» viennent les empiétements et les usurpations ; le roi est,
» en réalité, plus le maître de l'Église gallicane que le pape ;
» l'autorité du roi sur l'Église a passé aux mains des juges
» séculiers ; les laïques dominent les évêques. »

Les prélats français oublièrent les précédents de l'histoire, qui prouvent bien clairement que l'Église se ruine nécessairement en se séparant du chef spirituel de la hiérarchie. Cependant il ne faut pas trop incriminer sous ce rapport les intentions de l'auteur de la Déclaration et de ses adhérents. « J'ai toujours pensé, dit Bossuet dans une
» correspondance intime à ce sujet, qu'il fallait expliquer
» de telle sorte l'autorité du Saint-Siége, que ce que cer-
» tains hommes regardent plutôt avec crainte qu'avec
» amour devînt pour chacun d'eux, même pour les héréti-
» ques et tous ses adversaires, un objet de tendre respect,
» sans lui faire rien perdre de sa sainte autorité. Le Saint-
» Siége ne perd absolument rien par les déclarations de la
» France ; car les ultramontains eux-mêmes accordent que,
» dans le cas où la France met le concile au-dessus du
» pape, on pourrait procéder contre lui d'une autre façon,
» par exemple en le déposant de la papauté ; il ne s'agit
» donc pas ici autant de la chose elle-même que de la ma-
» nière de procéder. » C'est en partant de ce point de vue seulement que Bossuet (1) put rédiger une défense de la

(1) *Bossuet*, Defensio declarationis cleri Gallicani. Luxemb. (Gen.),

déclaration de 1682 (*). L'oratorien Thomassin (1) se rapprocha bien plus de la vérité dans cette question, il prouva clairement que cette controverse fut une des plus hostiles aux droits du Saint-Siége, et qu'elle n'était que le développement de la voie qu'avaient tristement ouverte Paul Sarpi et Edmond Richer (2).

§ 365. — *Le Jansénisme. Quesnel. Schisme d'Utrecht.*

Leydecker, Historiæ Jansenismi libb. VI. Traj. ad Rhen., 1695. *Luchesini*, Hist. polem. jans. Romæ, 1711, 3 vol. Abrégé hist. des détours et des variations du Jans., 1739, in-4. *Thom. du Fossé*, Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal. Col., 1739. *Nicol. Fontaine*, même titre. Col. (Utrecht), 1738. (*Dom. de Colonia*, Jésuite) Dictionnaire des livres qui favorisent le jansénisme. Anv., 1756, 4 vol. *Reuchlin*, Hist. de Port-Royal. Lutte des Jansénistes et des Jésuites sous Louis XIII et Louis XIV (jusqu'à la mort d'Angélique Arnauld, 1661). Hamb., 1839. Cf. aussi la Gazette théol. de Fribourg, t. II, p. 148-90.

Mais une controverse plus déplorable par ses suites fut celle du jansénisme. Nous en avons rapporté les commencements plus haut (3). Après la condamnation des cinq propositions de l'*Augustinus* de Jansénius, ses adhérents posèrent la question (4) : « L'Église est-elle réellement infail-

1730. (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1836, in-4, t. IX, avec Corollaria defension. et appendix ad defensionem.) Cf. *E. du Pin*, De pot. Eccl. et temp. sive declaratio cleri Gallicani den. rep. Vind., 1776, in-4; Mog., 1788, in-4, et *Fénelon*, De summi Pontificis auctoritate diss. (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1838, chez Lefèvre, t. I, p. 650-70).

(*) Les prétendues libertés de l'Eglise gallicane, dit très-bien Sismondi, furent pour elle un véritable asservissement ; à quoi l'on peut ajouter que nos frères séparés ont toujours considéré le gallicanisme comme le *frère cadet* du protestantisme. Ce même esprit existait en Angleterre longtemps avant Henri VIII, et lui a rendu sa tâche facile. (*Note des Traducteurs.*)

(1) Dans son célèbre ouvrage : De nova et antiq. Eccl. disciplina, etc.

(2) Voyez § 345.

(3) Voyez § 350.

(4) (*Du Mas*), Hist. des cinq propos. de Jans. Liége, 1699. Trévoux, 1702. *Robbe*, Diss. de Jansenismo (tractat. de gratia, t. II). Paris., 1780.

» lible dans la détermination d'un fait historique, par » exemple du sens d'un livre? Son infaillibilité ne se restreint-elle « pas uniquement aux dogmes?» On fit la célèbre distinction entre la question de fait et la question de droit, et l'on dit : Sans aucun doute, les cinq propositions condamnées sont condamnables; mais elles ne se trouvent pas, avec le sens condamné, dans le livre de Jansénius. Les principaux champions du jansénisme furent alors Antoine Arnauld (1), Nicole, et le plus célèbre et le plus profond de tous, Pascal (2), tous trois ennemis déclarés des Jésuites. Port-Royal-des-Champs, à Paris, dont l'abbesse, Angélique Arnauld, avait été formée par l'abbé de Saint-Cyran, fut comme le centre de tous les mouvements jansénistes, et son influence fut d'autant plus grande et plus fâcheuse, que les religieuses avaient acquis une grande considération par leur sincère piété. Les distinctions subtiles, les subterfuges déloyaux des Jansénistes obligèrent Alexandre VII de confirmer la bulle de son prédécesseur, *Cum occasione*, par la bulle *Ad sacram*, qui déclarait manifestement que les cinq propositions étaient, par le fait, dans *l'Augustinus* de Jansénius, et avaient été condamnées dans le sens où elles s'y trouvent. Sur la demande des évêques français, le pape envoya de plus un formulaire que le clergé devait souscrire sans équivoque [1665]. Bossuet, à la prière de l'archevêque de Paris, écrivit aux religieuses de Port-Royal pour leur faire connaître clairement le point de la question et les engager à l'obéissance. Jamais, dit-il en substance, on n'a admis la nécessité de cette distinction, au milieu de tant de formules de foi, dans lesquelles l'autorité de l'Église a introduit des faits. L'Église est souvent obligée de rechercher et de dé-

(1) Œuvres complètes d'*Arnauld*. Laus. 1775-83, 48 vol. in-4.

(2) Lettres provinciales. Paris, 1656, in-12, et Lemgo, 1774, 3 vol. La Vie de Pascal, par sa sœur Mme *Périer*, et *Bossut*, Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal. (Œuvres de Pascal, 1779, 1819. *Bossut*, Hist. des Mathém.) *Herm. Reuchlin*, Vie de Pascal, esprit de ses ouvrages, extrait en partie de nouvelles recherches manuscrites sur la morale des Jésuites. Stuttg., 1840. Pensées, fragments et lettres publiés par P. *Faugère*. Paris, 1844. Cette édition donne les pensées sous leur forme primitive. *Néander*, De l'importance histor. des Pensées de Pascal. Berlin, 1847,

cider certains faits, comme, par exemple, si telle erreur a été enseignée par tel ou tel évêque, si elle est ou non renfermée dans tel ou tel livre. Elle ne pourrait plus se préserver des fausses doctrines si on voulait lui enlever cette autorité. L'Église n'a jamais attendu que les hérésiarques et leurs partisans eussent avoué qu'ils avaient enseigné les dogmes qu'on leur reprochait. A quel danger ne serait-elle pas exposée, si elle accordait que ses décisions sur la personne et les œuvres des hérétiques n'ont de force que lorsque la réalité des faits est reconnue par les partis condamnés eux-mêmes? Fénelon s'expliqua dans le même sens plus tard (1). Ces sages avertissements portèrent les évêques opposants à souscrire le formulaire, sous le pontificat de Clément IX, en ce sens qu'ils garderaient ce qu'ils appelaient un *silence respectueux* (2).

Au commencement du XVIII[e] siècle, toute la controverse fut renouvelée d'une manière plus vive que jamais. Le clergé avait continué à signer le formulaire, quand, en 1702, parut le *Cas de conscience*. On supposait qu'un ecclésiastique à son lit de mort, était tourmenté dans sa conscience, parce qu'il ne pouvait pas croire que le pape fût infaillible dans la décision d'une question de fait ; que c'était avec cette restriction qu'il avait signé le formulaire, et qu'il se confessait. Le confesseur hésitait pour savoir s'il pouvait absoudre le mourant. La plupart des membres de la Sorbonne et d'autres docteurs se prononcèrent pour l'absolution. Ils furent cependant presque tous obligés de se rétracter, par l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles ; beaucoup perdirent leurs places, d'autres, comme du Pin, furent exilés. Les religieuses de Port-Royal expièrent durement les restrictions qu'elles mirent à leur adhésion au formulaire (3). Clément XI, dans sa bulle *Vineam Domini* [1705], renouvela et expliqua les principes de celle d'Alexandre VII, à savoir, que le silence respectueux ne

(1) Correspondance de Fénelon. Paris, 1827. Conf. *Dœllinger*, loco cit., p. 823.

(2) Voir pour la question du Jansénisme surtout l'ouvrage de M. J. de Maistre intitulé *de l'Eglise gallicane*. Il se trouve dans ses Œuvres. Paris, Migne, 1841, p. 503 sq.

(3) Mémoires sur la destruction de Port-Royal-des-Champs, 1711.

pouvait, dans ce cas, nullement suffire ; qu'il fallait, au contraire, rejeter tout doute sur la certitude du jugement intervenu, quant à la question de fait. Le clergé et le parlement adoptèrent la bulle.

Cependant la controverse janséniste n'avait pas encore atteint son apogée. Quesnel, Père de l'Oratoire, l'y fit parvenir. Il avait bien mérité de l'Église par ses travaux scientifiques et par la publication des Œuvres de Léon le Grand, précédées de solides dissertations. Les Oratoriens ayant l'heureuse habitude de faire une méditation sur quelques passages de l'Écriture sainte, Quesnel se livra avec ardeur à ce saint exercice, et publia, en 1671 et 1687, ses *Réflexions morales* (1) sur tout le Nouveau Testament. Cet ouvrage était écrit avec un profond sentiment religieux, une véritable onction, et une grande force de pensée. Il émut les esprits à un haut degré, et devint la lecture habituelle d'un grand nombre de chrétiens. Le cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons, l'avait recommandé dans une lettre pastorale, en 1685. D'autres prélats éminents s'exprimèrent avantageusement en faveur du livre, et Clément XI lui-même fit la remarque qu'aucun ecclésiastique italien ne serait capable de composer un ouvrage de ce genre. Mais, après un examen plus attentif, les Réflexions morales ayant soulevé la critique d'hommes fort éclairés en France, Clément institua une commission d'examen, composée, non de Jésuites, c'est-à-dire d'ennemis des Jansénistes, mais de Dominicains, c'est-à-dire de religieux dont les opinions étaient les plus éloignées de celles des Jésuites. Ce ne fut qu'après une longue et mûre délibération que le pape fit connaître le résultat de cet examen, dans la constitution *Unigenitus* [1713], qui condamnait cent et une propositions des Réflexions morales. Peut-être n'avait-on pas, en un sens, assez considéré qu'il ne s'agissait dans le livre de Quesnel que de méditations pieuses, d'aspirations et de formules de prières, et non de distinctions dogmatiques, par conséquent scientifiquement rigoureuses. Mais, d'un autre côté, n'avait-on pas droit d'exiger que

(1) Le Nouveau Testament en français avec des réflexions morales. Paris, 1687. Conf. *Huth*, Histoire ecclésiastique du XVIII[e] siècle, t. I, p. 255-322.

des méditations religieuses qui devaient nourrir la piété du fidèle reposassent précisément sur des propositions dogmatiques claires et bien arrêtées? Et dans le fait, Quesnel, devenu le chef des Jansénistes, par la mort d'Arnauld [1694], avait ouvertement reproduit toutes les erreurs jansénistes, sous le rapport de la liberté et de la grâce. Il enseignait que la grâce divine agit d'une manière toute-puissante et irrésistible, ce qui détruit la liberté humaine, comme l'avait fait Jansénius. Il en concluait très-conséquemment : Dieu veut-il sauver une créature, elle est infailliblement sauvée : donc (c'était la conséquence logique), si elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne l'a pas voulu. Quesnel exposait en même temps des idées très-suspectes sur l'Église et les choses de discipline (1).

Dès que la bulle du pape parut, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris [1695-1729], défendit la lecture des Réflexions morales dans son diocèse; mais dans l'assemblée du clergé, réuni sur la demande du roi [1714], il fit des difficultés pour admettre simplement la bulle, et n'ayant pu, malgré l'appui de sept autres évêques, faire prévaloir son avis, il publia une circulaire dans laquelle il condamnait de nouveau les Réflexions morales, en défendant, cependant, sous peine de suspens, d'admettre les décisions dogmatiques du Saint-Siége à ce sujet. La Sorbonne n'enregistra, de son côté, la bulle qu'à la simple majorité des voix. Louis XIV, pour apaiser les passions singulièrement excitées, projeta de réunir un concile national, dont sa mort [1715] ne permit pas la convocation. Les Jansénistes se relevèrent sous la régence de l'indifférent et immoral duc d'Orléans. Quatre évêques en appelèrent contre la bulle au futur concile œcuménique [1717]; cent six docteurs de Sorbonne et le cardinal de Noailles se rangèrent à l'avis des *appelants*, qui formèrent bientôt un gros parti. Ces symptômes alarmants de résistance à

(1) *Huth*, Hist. ecclés., p. 258 sq., 279 sq.; *Renati Jos. Dubois*, Collectio nova actor. publicor, constitut. Clementiæ *Unigenitus*. Lugd. Batav., 1725; *C.-M. Pfaff*, Acta publica constitut. *Unigenitus*. Tub., 1728; Errores et synopsis vitæ Pasch. Quesnel cujus 101 propositiones constitutione *Unigenitus* per ecclesiam damnatæ, etc., accedunt instrumenta publicationum, etc. Antv., 1717, in-12.

l'autorité pontificale décidèrent le pape à publier la sévère bulle *Pastoralis officii* [1718] qui déclarait que quiconque tarderait d'admettre la constitution *Unigenitus*, cesserait d'être membre de l'Église. Les Jansénistes protestèrent. Le cardinal reconnut son devoir : il vit tout ce que pouvait produire une opposition qui se rattachait à son nom, à l'autorité de sa famille. Aussi d'un côté il tendit la main pour conclure la paix [1720], et de l'autre il continua à résister et à flotter entre les divers partis, qu'il ne pouvait ni quitter, ni embrasser, jusqu'en 1728 : alors il adopta sans réserve la bulle *Unigenitus*, et son exemple fut imité par la plupart des évêques appelants. Seuls, les évêques de Montpellier, d'Auxerre et de Troyes, et plusieurs religieux, restèrent inébranlables. Les Jansénistes étaient tombés dans des erreurs déplorables, et perdirent, comme il arrive aux sectes, toute retenue, toute réserve et tout respect. Ils voulurent gagner par de prétendus miracles ce qu'ils n'avaient pu obtenir par l'intrigue. Ils répandirent le bruit que de nombreux malades étaient journellement guéris, dans le cimetière Saint-Médard, sur la tombe du diacre François Pâris, de son vivant appelant zélé [1727] (1). Des convulsions, des extases devaient prouver aux yeux de la multitude, la sainteté du diacre et de sa cause, et ne valurent à la secte que le nom ridicule de *convulsionnaires*, et, par là même le coup de grâce. Le cimetière ayant été fermé par ordre du roi, les convulsions continuèrent dans des maisons particulières. Enfin, l'archevêque de Paris, de Beaumont [dep. 1746], prescrivit de sévères mesures à ce sujet à son clergé, lui ordonna de refuser les sacrements à tout malade qui ne présenterait pas un billet de confession de son curé, car les appelants avaient leurs confesseurs particuliers. Le Parlement évoqua l'affaire, et cita l'archevêque à sa barre [1752]; le prélat protesta contre la compétence du tribunal; le roi prit fait et cause pour le clergé, et bannit les membres du Parlement. En 1754, la difficulté

(1) Vie de M. François de Pâris. Utrecht, 1729. Relation des miracles de saint Pâris, avec un abrégé de sa vie. Bruxelles, 1731. *Montgeron*, la Vérité des miracles. (Paris, 1737.) Col., 1745 et suiv., 3 vol. in-4. *Mosheim*, Dissert. ad hist. ecclesiast., t. II, p. 307 sq. Conf. *Tholuck*, Mélanges, P. I, p. 133-48.

des circonstances l'obligea à rappeler les exilés; la réaction contre le refus des sacrements devint plus vive que jamais de leur part, et, à leur tour, ils parvinrent à éloigner de Paris l'archevêque, toujours ferme dans ses opinons. La controverse traînait en longueur et la discussion se continuait sourdement, quand Clément XIV, s'emparant de l'affaire, déclara que les ordonnances de l'archevêque seraient maintenues dans toute leur rigueur, mais ne s'appliqueraient qu'à des adversaires de la bulle *Unigenitus* notoirement connus. Une des plus tristes conséquences de cette lutte fut la malheureuse immixtion de l'État et le rôle que le gouvernement conserva, depuis lors, dans les affaires religieuses.

La lutte fut plus ardente et plus fâcheuse encore dans les Pays-Bas, car le jansénisme y forma un schisme positif (1). Les évêchés fondés en partie par Philippe II, l'église métropolitaine d'Utrecht [dep. 1559] et les évêchés suffragants de Harlem, Leeuwærden, Deventer, Groningue et Middelbourg, avaient été détruits par suite des bouleversements religieux et politiques (2), et leurs biens confisqués. Cependant il y resta un nombre assez considérable de catholiques, soumis à la juridiction d'un vicaire apostolique. Aussi Grégoire XIII nomma le nonce de Cologne, Sasbold Vismer, vicaire apostolique d'abord du diocèse d'Utrecht, puis de tous les Pays-Bas. Clément VIII, le sacra, à Rome, archevêque de Philippi (*in partibus infidelium* [1602], et le renvoya à Utrecht avec une autorité révocable. Pierre Roven succéda, à ce même titre, à Sasbold Vismer, chercha à maintenir le chapitre d'Utrecht, qui dépérissait de jour en jour, en formant du moins une collégiale, au moyen d'un certain nombre de curés dispersés qu'il y réunit. Utrecht devint alors le refuge des Jansénistes, surtout quand ils virent le vicaire apostolique, Pierre Kodde, archevêque de Sébaste [dep. 1684], se déclarer ouvertement pour eux. Clément XI fut contraint de

(1) *Hoynk van Papendrecht*, Hist. de rebus ecclesiast. Ultraj. Col., 1725. *Groote*, Liste chronol. des évêques d'Utrecht. Augsb. 1792. *Mozzi*, Storia delle revoluzione della chiesa d'Utrecht. Ven., 1787, 3 vol.

(2) Voyez § 333.

le suspendre, et de nommer Pierre de Kock provicaire. Mais la mission de Pierre de Kock, comme celle de ses successeurs, Dæmen, évêque d'Adrianople [dep. 1707] et de Bylevelt, fut complétement entravée par les intrigues des Jansénistes. Quesnel lui-même, qui s'était retiré à Amsterdam [1703], continuait à y écrire en faveur du jansénisme, ainsi que le firent, après sa mort [1719], Petitpied, Faulu et d'autres, toujours de connivence avec les Jansénistes de France. Le gouvernement hollandais, intéressé à l'opposition contre Rome, favorisait toutes ces menées, qui attirèrent en Hollande le diacre français Boullenois [1716] et Dominique Varlet, évêque de Babylone. Ce dernier acheva l'œuvre de désordre, en consacrant, quoique suspendu de ses fonctions, et malgré la protestation de Rome, Cornélius Steenoven, élu, par un prétendu chapitre d'Utrecht, archevêque de cette ville [1723]. Varlet renouvela plusieurs fois, après la mort de Steenoven, cette consécration sacrilége; enfin en 1742, l'archevêque Meindarts reconstitua les évêchés de Harlem et de Deventer, et empêcha par là l'extinction de cet épiscopat schismatique. En 1763, il tint un synode à Utrecht, dont il envoya les actes à Rome. Ce schisme s'est perpétué jusqu'à nos jours, malgré de nombreux essais de réunion, parce que l'Église d'Utrecht refuse opiniâtrément d'admettre la bulle *Unigenitus*: car, du reste, elle reconnaît la primauté de Rome, chacun de ses évêques nouveaux témoigne son respect et sa soumission au pape, qui n'en tient compte, et, au contraire, excommunie d'ordinaire l'élu (1).

§ 366. — *Quiétisme*, *Molinos*, *Mme Guyon*.

Le jansénisme agitait encore les esprits, que déjà de nouveaux écarts, partis de la même source, réveillaient l'attention des théologiens. L'erreur provint cette fois, comme dans l'affaire du jansénisme, de l'absence d'un véritable esprit intérieur ; elle éclata dès qu'elle rencontra

(1) Cf. *Walch*, Nouv. hist. relig., P. VI, p. 82; in-fol., p. 165-174. (Liste d'ouvrages concernant ces événements), p. 487-538. (Synode d'Utrecht) Revue trimestr. de Tubingue, année 1826, 3e livr., p. 178 et suiv.

une opposition un peu vive à quelques opinions exclusives.

Si les théologiens du moyen âge n'avaient trop souvent fait de la doctrine religieuse qu'un système abstrait de formules arides et de définitions stériles, et n'avaient traité la morale que comme une sèche casuistique, la réaction produisit dans le XVIIe siècle, ainsi qu'au moyen âge, un faux enthousiasme qui semblait devoir absorber toutes les fonctions de la raison. Michel Molinos fut un des principaux organes de cette réaction mystique. Il était né dans les environs de Saragosse, c'est-à-dire dans un pays où, à côté des miracles du véritable mysticisme d'une sainte Thérèse, d'un Jean de la Croix, d'un Louis de Grenade, éclataient, à Séville surtout, les extravagances ordinaires aux visionnaires. Molinos avait étudié à Coïmbre et à Pampelune ; depuis 1669 il vivait à Rome, et les personnes les plus pieuses et les plus considérées de la ville s'étaient mises sous sa direction. Il y composa un livre de dévotion mystique (*Guida spirituale*), qui fut tenu pendant plusieurs années en une singulière estime, et traduit de l'espagnol en italien et en français (1). Mais un examen plus approfondi du livre valut des persécutions à son auteur, jusqu'au moment où il fit pénitence et abjura ses erreurs [1687]. Il obtint l'absolution, mais fut retenu en prison dans un couvent de Dominicains et y mourut. Innocent XI avait condamné soixante-huit propositions du livre de Molinos, principalement sur les instances du Père la Chaise, confesseur de Louis XIV. Cette condamnation n'empêcha pas le nombre des partisans de Molinos d'augmenter. On leur donna le nom de *quiétistes*, et l'on appela leur erreur *quiétisme*, parce que Molinos avait soutenu que, pour que l'homme parvienne à la perfection, il faut que son âme repose, et reste sans mouvement, ni sentiment, ni activité, l'état le plus élevé de la vie spirituelle étant celui où l'homme se donne à Dieu sans conscience réfléchie de lui-même. Il faut, disait-il, que l'âme s'anéantisse, pour revenir à son principe et à son terme, et être changée, transfigurée, divinisée. On

(1) Guida spirituale. Roma, 1681, en espagnol depuis 1675, en latin 1687. en allemand 1699. Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme. Amst., 1688. Cf. *Weissmann*, Hist. ecclesiast., P. II, p. 541.

lui reprocha de vouloir amener l'homme à un tel état d'indifférence surnaturelle, qu'il ne s'inquiète plus ni du ciel, ni de l'enfer, ni d'aucun dogme, et de prétendre que, loin de pratiquer des œuvres de charité, l'âme arrivée à ce haut degré d'union avec Dieu n'appartient plus à la vie sensible. A la même époque, on crut remarquer des tendances analogues et les mêmes erreurs, en France, dans les ouvrages de François Malavale de Marseille, de l'abbé d'Estival, du Barnabite Lacombe (*Analysis orationis*), et surtout dans ceux de Jeanne de la Motte Guyon, femme distinguée par son esprit, sa piété, et la pureté de ses mœurs, à laquelle la plus jalouse malignité ne put jamais porter la moindre atteinte (1).

Née en 1643 d'une ancienne famille de France, élevée dans différents couvents, elle eut dès son enfance le goût de la vie contemplative. La lecture des ouvrages de saint François de Sales la rendit assidue à l'oraison. Mariée dès l'âge de seize ans, les chagrins de son intérieur, le désir des consolations et du repos de l'âme, la conduisirent à un commerce plus fréquent et plus intime avec Dieu. Dirigée par le barnabite Lacombe et devenue libre par la mort de son mari, elle avança de plus en plus dans la voie spirituelle, passa par tous les degrés marqués par les mystiques : l'indifférence absolue, la mort spirituelle, la régénération intérieure. Résolue de se vouer sans réserve au service de Dieu, elle se rendit à Genève [1681], y fut persécutée par l'évêque, et entra dans un couvent d'Ursulines à Thonon. Là, elle se sentit l'irrésistible besoin d'écrire et composa divers traités : *Moyen court et très-facile pour l'oraison ; les Torrents spirituels ; Opuscules mystiques* ; *Commentaires sur l'Écriture sainte*, etc. Les principes dangereux qu'on avait remarqués dans ses ouvrages [29 janvier 1688], la firent retenir dans un couvent. On lui reprochait surtout cette opinion, qui était comme la base de son système : Il y a un état de pur amour de Dieu, sans retour sur soi, abstraction faite de tout espoir de récompense, de toute crainte de châ-

(1) La Vie de Mme *de la Motte-Guyon*, écrite par elle-même. Col., 1720, 3 vol. in-12, et Berlin, 1826, La Bible de Mme *Guyon*. Col. (Amst.), 1715 et suiv., 20 vol. Conf. *Engelhardt*, Histoire ecclésiastique, t. III, p. 522 et suiv.

timent, dans lequel l'homme est indifférent même à son salut, et aime Dieu uniquement parce qu'il est l'être le plus digne d'amour : on est heureux par l'amour de Dieu seul, si bien que l'âme consent à sa damnation éternelle, si Dieu l'y destine, etc. Les écrits de Mme Guyon furent condamnés par l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres [1694]. Le roi avait chargé une commission, qui se réunissait à Issy sous la direction de Bossuet, d'examiner les ouvrages incriminés [1694-95]; cette commission publia, comme résultat de cet examen, trente-quatre articles, caractérisant parfaitement la vraie et la fausse mystique. Mme Guyon souscrivit humblement ces articles, et déclara solennellement qu'elle n'avait jamais voulu rien écrire de contraire à la doctrine catholique. On lui permit de se retirer à Saint-Cyr, où elle termina sa carrière dans la piété la plus édifiante [1717]. Sa vie n'eût certainement pas fait tant de bruit, sans ses rapports avec le pieux Fénelon, qui, convaincu de la vertu de Mme Guyon, et surtout de la pureté de son amour pour Dieu, par la charité qui l'animait lui-même, se déclara ouvertement son ami. Bossuet opposa aux principes de Mme Guyon un traité qu'il composa sur *les états d'oraison*, auquel il pria l'archevêque de Cambrai de donner son approbation. Fénelon refusa, parce que le livre de Bossuet renfermait un jugement fort sévère contre Mme Guyon. Dès lors une vive et pénible controverse s'éleva entre ces deux grands hommes, dans laquelle la grandeur de Fénelon se révéla par l'humilité même dont il fit preuve. Il voulut à son tour exposer les principes de la véritable mystique, sans faire paraître les opinions de Mme Guyon sous un jour aussi défavorable que Bossuet, et il composa son *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* [1697], dans laquelle il exposa la doctrine de l'amour pur et désintéressé d'une manière plus séduisante que sûre (1). Bossuet craignit que les conséquences de cet ouvrage ne

(1) Explication des maximes des saints sur la vie intérieure. Paris, 1697, in-12. *Fénelon*, Lettre à M. de Meaux en réponse aux divers écrits ou mémoires sur le livre des Maximes, etc. — Sur le Quiétisme (Œuvres; nouv. édit. Paris, 1838, chez Lefèvre, t. II, p. 481-826). Conf. *Bossuet*, Lettres sur l'affaire du Quiétisme (Œuvres; nouv. édit. Paris, 1836, in-4, t. XII, p. 1-514).

fussent d'autant plus dangereuses que la vertu, la considération, l'influence de Fénelon étaient plus grandes, et qu'il avait montré dans són écrit un esprit à faire peur, selon l'expression de Bossuet. Celui-ci entama, par conséquent, une polémique dans laquelle, en combattant le pseudomysticisme, il porta peut-être quelque atteinte à la vraie mystique. Fénelon soumit, avec le consentement du roi, la décision au Saint-Siége. Innocent XII institua une commission de douze théologiens, qui, après bien des délais, bien des difficultés et des incertitudes, condamnèrent en général le livre des *Maximes des saints*, et en particulier vingt-trois propositions comme scandaleuses, dangereuses, erronées et injurieuses. Le pape chercha à adoucir ce résultat, si pénible pour un prélat estimé et aimé de toute l'Église, en déclarant que « Fénelon n'avait péché que par trop d'amour pour Dieu. » Fénelon, qui reçut le jugement du Saint-Siége au moment où il montait en chaire, le lut aussitôt au peuple, et supplia en pleurant ses amis de ne plus défendre son livre, les fidèles de ne plus le lire; il annonça à tous les diocèses de France sa soumission par une lettre pastorale, et les engagea à imiter son exemple. Cette magnanimité épargna à l'Église la douleur d'un nouveau schisme.

§ 367. — *Littérature de l'Église gallicane.*

Picot, Essai historique sur l'influence de la religion en France, etc. *Lacretelle*, Hist. de France au XVIII[e] siècle.

Ce qu'il y a de plus brillant dans l'histoire de l'Église gallicane de cette époque, c'est sa littérature théologique. On vit alors les fruits salutaires qu'avaient préparés et produits la restauration de la vie monacale, l'esprit moral et religieux ressuscité par les grands hommes du siècle précédent, tels que François de Sales, Vincent de Paul, et l'excellente éducation que le clergé recevait dans les instituts de la congrégation de Saint-Maur, de l'Oratoire et à la Sorbonne. L'esprit d'investigation scientifique fut en outre excité par les nombreuses discussions qui s'élevèrent alors sur le droit ecclésiastique et par la lutte contre le

protestantisme. Le règne de Louis XIV, si heureux et si brillant dans ses commencements, donna à la nation un élan vigoureux et une confiance qui doubla ses forces. Alors naquit le plus beau siècle de la littérature française, et la théologie y tint honorablement son rang. Cependant la philosophie du grand Descartes, loin d'être accueillie et utilisée comme elle méritait, pour fonder la théologie vraiment spéculative, parut d'abord suspecte au point de vue de la foi (1). Bossuet néanmoins en comprit la portée (2). Les travaux de l'illustre et profond Malebranche, de l'Oratoire [† 1705] (3), n'eurent pas plus que les recherches philosophiques de Bossuet, de Huet et d'autres, une grande influence sur les travaux théologiques. L'apologie du Christianisme de l'évêque d'Avranches, Huet [† 1721], (4) appuyée sur des preuves purement historiques, les miracles et prophéties, et dirigée surtout contre l'assertion des juifs,

(1) Descartes dit : Quæ nobis a Deo sunt revelata credenda sunt. Et quamvis fortasse lumen rationis (quam maxime clarum et evidens) aliud quid nobis suggerere *videatur*, soli tamen auctoritati divinæ potius quam nostro judicio fides est adhibenda. Et plus loin : Quamvis non clare intelligimus, tamen non recusabimus illa credere, quæ fortasse Deus de se ipso revelet, qualia sunt mysteria Trinitatis et Incarnationis, quæ excedunt naturales ingenii nostri vires. — Très-bien jugé par *Perrone*, Synopsis hist. theol. cum philosophia comparata, nº 61 (Compend. prælect. theol., vol. I). La controverse sur Descartes a souvent oublié que : Philosophia quærit, theologia possidet veritatem !

(2) *Cartesii* Opp. Francf., 1692 sq., 2 vol. in-4. *Huetii* Censura philosophiæ Cartes. Paris., 1689, in-12 ; 4ᵉ édit. 1694. Cf. *Muratori*, De moderat. ingen. in relig. negot., lib. II, cap. 13. *Erdmann*, Exposit, et crit. de la philos. cartésienne. Riga, 1834. *Hock*, Descartes et ses adversaires. Vienne, 1835. Cf. *Günther* et *Pabst*, les Têtes de Janus. Vienne, 1834, p. 1-10, 223 et suiv., 227-47. *Sengler*, Introd. à la philosophie et à la théologie dogmatique. Heidelb., 1837, p. 9-31. *Fr. Bouillier*, Hist. et Critique de la révolution cartésienne. Paris, 1842 (ouvr. couronné par l'Institut). *Bordas-Dumoulin*, le Cartésianisme, 2 vol. in-8. Paris, 1843 (ouvr. couronné par l'Institut).

(3) De la recherche de la vérité, 1673 ; Traité de morale. Rotterd. 1684 ; Traité de la nature et de la grâce, 1682. Cf. *Fénelon*, Réfut. du syst. de Malebranche sur la nature et la grâce (Œuvres ; nouv. édition, t. III, p. 1-160.

(4) *Huetii*, episc. Abrinc., Comment. de rebus ad eum pertin. Amst., 1718. Demonstratio evangelica (1679). Amst., 1680 ; *Origeniana* ; Cens. philosophiæ Cartes. Conf. *Tholuck*, Œuvres diverses. Hamb., 1839, t. I, p. 247 et suiv.

que les prophéties ne prouvent rien en faveur du Christianisme, est de beaucoup inférieure, malgré son immense érudition, aux pensées originales et profondes de Pascal [† 1672] (1). L'apologie de Houteville [† 1742] (2) est également prise du point de vue historique. Jean Claude Sommier [† 1737] mérite une mention spéciale pour son histoire dogmatique de la religion, fort avancée, pour son temps sous le rapport psychologique (3). La dogmatique proprement dite trouva de nombreux et souvent d'habiles défenseurs dans Jean du Hamel, de l'Oratoire, Noël Alexandre, Charles Witasse, docteur de Sorbonne, Tournély [† 1729], Billuart, Collet [† 1770] et d'autres (4). Tous ces auteurs possédaient des connaissances solides, auxquelles plusieurs d'entre eux joignaient de la pénétration, de la netteté et de la largeur dans les conceptions. Malgré leurs efforts pour éviter d'inutiles distinctions scolastiques, ils n'y échappèrent pas plus qu'à la méthode scolastique elle-même. L'histoire de la dogmatique, si heureusement entreprise par Petau, fut continuée par Thomassin (5). La morale restait toujours unie à la dogmatique et mêlée à des explications qui appartenaient plutôt au droit canon, ou on la réduisait à une simple casuistique, comme on le voit

(1) *Pensées* sur la religion. Paris, 1669, 2 vol. Œuvres. La Haye, 1779, 1819, 5 vol. Cf. *Tholuck*, Œuvres div. Hamb., 1839, t. I, p. 224-47. Voyez plus haut § 366 in initio.

(2) *Houteville*, la Religion chrétienne prouvée par les faits; édition augmentée. Paris, 1740, 3 vol.

(3) Hist. dogmat. de la religion, ou la Religion prouvée par l'autor. divine et hum., et par les lumières de la raison. Nancy et Paris, 1708 et suiv., 6 vol.

(4) *Du Hamel*, Theol. speculatrix et practica, juxta SS. PP. dogmata pertractata, et ad usum scholæ accommod. Paris, 1691, 7 vol.; Venet., 1734, 1 vol. in-fol. En outre : Theol. Summarium. Paris., 1694, 5 vol. in-12. *Natal. Alex.* Theol. dogm. et moralis. Paris., 1693, 10 vol. in-8; 1703, in-fol. *Witasse*, Tractatus de Pœnitentia, Ordine, Eucharistia, de attributis Dei, de Trinitate, Incarnatione etc. [1722] nov. ed. Lovan. 1776 cum notis. *Tournely*, Cursus theologicus scholastico-dogmaticus et moralis. Venet., 1728; Colon., 1734. *Billuart*, Summa sancti Thomæ hodiern. academiar. moribus accommodata. Paris., 1758; Wirceb., 1758, 3 vol. in-fol.; Paris, 1841. *Collet*, Institution. theol. schol., sive Theol. speculativa. Lugd., 1752, 2 vol. in-fol.

(5) Dogmata theologica. Paris., 1684 sq. 3 vol. in-fol.

dans les ouvrages alors très-répandus des Jésuites Busenbaum et Voit (1), et l'on y mêlait les tristes controverses du probabilisme. Cependant Malebranche, dans son *Traité de morale*, P. Nicole, dans ses *Essais de morale*, l'oratorien Bern. Lamy (2), dans sa *Démonstration*, cherchèrent des méthodes plus nouvelles et plus attrayantes. Mais ce furent surtout l'archevêque de Cambrai, Salignac de la Motte Fénelon [† 1715] (3), et le grand évêque de Meaux, Bossuet [† 1704] (4), l'un et l'autre la gloire de leur siècle, qui propagèrent les véritables idées du Christianisme.

Malgré les chefs-d'œuvre de ces prodigieux génies, l'histoire ecclésiastique fut, à cet époque, la branche des connaissances théologiques la plus riche en résultats. Ce fut un admirable spectacle que de voir les travaux gigantesques réalisés alors, avec autant de patience que d'art, par les congrégations de Saint-Maur, de l'Oratoire (5) et la société de Jésus pour la patristique, l'archéologie chrétienne et l'histoire ecclésiastique. Parmi les Jésuites, les plus méritants furent Fronton le Duc, Sirmond, Jean Garnier. Les noms des Bénédictins Montfaucon, Massuet, Ruinart, Julien Garnier, de la Rue, Toutté, Martianay, Prud. Maranus; des Dominicains Combefis et le Quien; des théologiens Cotelier, Launoi, Beluze, Valois, seront immortels dans les annales de la littérature théologique. Du Pin consacra sa vie à rédiger la biographie universelle des auteurs ecclésiastiques; Ceillier, comme du Pin, donna l'histoire de ces écrivains et de leurs ouvrages; l'oratorien Richard Simon (6) posa les fondements de la véritable critique des

(1) *Voit*, S. V. theologia moralis. Wirceb., 1769. Ancon., 1841.

(2) Démonstration de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne. Paris, 1688, in-12; Rouen, 1706, 5 vol.

(3) Œuvres spirit. Amst., 1725. 5 vol, in-12. Œuvres; nouv. édit. Paris, 1838. *Bausset*, Hist. de Fénelon. Paris, 1809, 3 vol.

(4) Œuvres. Ven., 1736 et suiv., 5 vol. in-4; Paris, 1744, 4 vol. in-fol. Œuvres posth. Amst. (Paris), 1753, 3 vol. in-4. Œuvres complètes. Paris, 18[illegible]6, 12 vol. in-4. *Bausset*, Hist. de Bossuet. Paris, 1814, 4 vol.

(5) Cf. § 347.

(6) *Richard Simon*, Hist. crit. du texte de l'Ancien Testament; Hist. crit. du Nouveau Testament; Hist. crit. des versions du Nouveau Testament; Hist. crit. des principaux commentaires du Nouveau Testament. *Du Pin*, Dissert. préliminaire sur la Bible. *Bossuet*,

saintes Écritures [1638]. Malheureusement, ses assertions hardies, ses exagérations fréquentes fournirent à Bossuet et à du Pin des armes pour l'attaquer et le combattre. Houbigant parcourut la même carrière, fit d'excellents travaux sur le texte de l'Ancien Testament, dans lesquels il cherche à éviter l'influence dangereuse de Richard Simon. Jacques Lelong [† 1721] composa une Bibliothèque sacrée, contenant une notice sur toutes les éditions et toutes les traductions de l'Écriture (*Bibliotheca sacra*) (1). Dom Martianay [† 1717] fit faire des progrès à l'herméneutique, de même que le P. Bern. Lamy, de l'Oratoire, par ses travaux préparatoires à l'étude de la Bible (2). Le Maistre de Sacy, qui partagea les erreurs des Jansénistes, ajouta des remarques souvent profondes à sa traduction de toute la Bible; Dom Calmet, Bénédictin, en expliqua simplement le sens littéral, dans ses commentaires sur toute l'Écriture sainte, précieux par les recherches archéologiques dont il les a enrichis. Les savants français de ce siècle, si fécond en écrivains, laissèrent encore de parfaits modèles, non-seulement parmi les historiens ecclésiastiques, tels que Tillemont, Fleury, Noël Alexandre, Bossuet, Hardouin, Labbé, Cossart, mais encore parmi les prédicateurs, remarquables par leur mouvement oratoire, la richesse de leur pensée, la perfection de leur style et de leur composition. Tels furent, à côté de Bossuet et de Fénelon, Fléchier, évêque de Nîmes [† 1710], dont la parole noble, élégante et fleurie sut courber toutes les grandeurs sous le joug de la croix (3); Bourdaloue, de la compagnie de Jésus (4), moins brillant, mais plus vigoureux, moins disert, mais plus profond, et, sans contredit, un des plus incomparables orateurs sacrés [† 1704]; Massillon, évêque de Clermont [† 1742], que personne ne surpassa dans la connaissance du cœur humain, dans la peinture

Défense de la tradit. et des saints Pères (Œuvres; nouv. édit. Paris, 1836, t. II, p. 120-329).

(1) Voyez t. II, p. 595, n. 1.

(2) Apparatus ad Bibliam sacram, etc. Gratianopoli, 1687, in-fol.

(3) Panégyriques des saints ; Oraisons funèbres ; Sermons.

(4) Œuvres, par Rigaud. Paris, 1708 et suiv., 16 vol. nouv. édit., Paris, 1838, 5 vol.

des luttes de l'homme aux prises avec ses passions (3); le P. Bridaine [vers 1750], l'orateur populaire, le missionnaire pathétique et formidable par excellence (2).

§ 368. — *Décadence de la religion et de la théologie en France. Influence des libres penseurs d'Angleterre.*

Barruel, Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme. (*Stark, J. Aug. de*), le Triomphe de la philosophie au XVIII siècle. Francf., 1803, 2 part., revu par *Buchfelner*. Landsh., 1834. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. I-III. *Huth*, Hist. ecclésiast. du XVIII[e] siècle, t. II, p. 265.

Après une période pleine d'éclat, le sentiment religieux s'affaiblit avec une effrayante rapidité en France. La régence du duc d'Orléans, la dépravation d'une cour toute sensuelle, en furent les causes prochaines. La religion, tombée dans un profond discrédit à la cour, reléguée dans les stériles cérémonies du culte, ne fut plus qu'une affaire de formalité, dont se moquaient ceux mêmes qu'on voyait encore y prendre part; la déplorable issue de la controverse janséniste contribua, de son côté, à faire tomber le sentiment religieux et à jeter du ridicule sur la piété. Le probabilisme, défendu par quelques Jésuites, attaqué avec une satirique vigueur par des spirituels Jansénistes, ébranla fortement pour sa part les bases de la moralité. Malheureusement encore le scepticisme historique, triste précurseur du scepticisme général qui envahissait la société, fut poussé à l'absurde par quelques Jésuites, tels que Hardouin, tandis que son élève Berruyer (3) traitait l'histoire de l'Ancien Testament comme un pur roman, et scandalisait l'Église par la légèreté et le ton profane de ses récits. Peu à peu le sens religieux, l'intelligence profonde du Christianisme se perdirent; les recherches scrupuleuses, les investigations sérieuses de l'histoire furent remplacées par une science superficielle et verbeuse, qu'on nomma philo-

(1) *Massillon*, Œuvres complètes. Paris, 1838, 3 vol.

(2) Sermons du P. *Bridaine*. Avignon, 1827, 7 vol. Cf. *Maury*, Essai sur l'éloquence de la chaire. Paris, 1810, t. I.

(3) Hist. du peuple de Dieu, etc. Paris, 1728. 13 vol. in-4.

sophie, et dont les œuvres étaient l'expression fidèle de l'esprit du siècle. L'Angleterre (1) fut proclamée la terre classique de la libre pensée; on embrassa avec enthousiasme les doctrines de ses philosophes, et d'abord l'empirisme de Locke [† 1704], qui se résout nécessairement en un pur matérialisme. Déjà, à une époque antérieure, Herbert, comte de Cherbury [† 1648], avait déclaré qu'on peut tout au plus établir la vraisemblance, mais qu'on ne peut démontrer la certitude de la divinité du Christianisme; qu'il suffit, pour être sauvé, de croire en Dieu, de l'honorer par la vertu, de se repentir de ses fautes, de s'amender, et d'être convaincu de la rémunération des bonnes et des mauvaises actions qui nous est réservée dans une autre vie. L'Irlandais Toland éleva des doutes sur l'authenticité des livres bibliques [† 1722] se moqua d'abord du clergé, puis chercha à démontrer que le Christianisme n'a pas de mystères, et qu'il ne renferme rien qui dépasse la raison humaine. Le comte de Shafstesbury [† 1713], disciple de Locke, ne laissa échapper aucune occasion de se moquer de l'Écriture, des prophéties et des miracles. Antoine Collins, qui inventa le nom de *libre penseur*, fut plus dangereux. Thomas Woolston, [† 1733] déclara que toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament n'est qu'une allégorie soutenue. Le jurisconsulte Tindal [† 1733], ennemi du clergé, attaqua plus vivement encore le Christianisme, nia la nécessité d'une révélation, en prétendant que la raison naturelle suffit. William Lyons [† 1713] proclama l'infaillibilité de la raison, et attaqua l'état ecclésiastique comme une pure invention humaine, une perpétuelle fourberie, par cela même que la révélation divine ne peut se concevoir et que tout miracle est indémontrable. Le célèbre David Hume [† 1776] nia à son tour, en vertu de son scepticisme absolu, la vérité du Christianisme, soutint que le polythéisme est la plus ancienne forme de religion, d'où est sorti plus tard le monothéisme, et que la religion la plus raisonnable, c'est le déisme pur (2).

(1) *Torschmid*, Essais sur une bibliothèque des libres penseurs. Halle, 1765, 4 vol.

(2) *G.-V. Lechler*, Hist. du déisme en Angleterre. Stuttg., 1841.

Cette haine du Christianisme passa d'Angleterre en France, où elle trouva un terrain depuis longtemps préparé, et s'y envenima d'autant plus que la liberté de la presse ne régnait point en France comme de l'autre côté du détroit, et que le clergé, encore tout-puissant, cherchait à y opprimer ses adversaires. Ceux-ci se mirent d'abord à écrire des descriptions de voyage, dans lesquelles ils attaquèrent et bafouèrent, sous des formes plus ou moins transparentes, le Christianisme et l'Église, comme des institutions appartenant à des peuples éloignés. Tels furent l'Histoire des Sévérambes, par Vairesse (1); le Voyage et les Aventures de Jacques-Massé, par Simon Tyssot de Patot; la description de l'île Bornéo, par Fontenelle; les Lettres persanes de Montesquieu, et la Vie de Mahomet, composée par le comte Henri de Bouillon-Villiers [† 1722] dans le but de montrer la supériorité du mahométisme sur le Christianisme. Le sceptique Bayle avait depuis longtemps répandu son fiel contre la Bible dans son Dictionnaire historique et critique, et soutenu que la société peut parfaitement subsister et fleurir sans religion.

A ces attaques isolées succéda une véritable ligue, une conspiration permanente des ennemis du Christianisme, qui avaient juré la complète ruine de l'Église. A sa tête se plaça un jeune poëte plein de talent, Marie-François Arouet, nommé plus tard Voltaire, qui donna à tous les conjurés pour mot d'ordre : *Écrasez l'infâme* (la religion chrétienne ou le Christ lui-même) ! Après s'être familiarisé en Angleterre avec les ouvrages des libres penseurs, il y avait fait serment, dit son panégyriste Condorcet, de consacrer sa vie à la ruine du Christianisme et de toute religion positive. Aussi son thème principal, celui qu'il répéta sous mille formes, durant sa longue et mobile carrière [† 1778], fut que la religion chrétienne était une invention des prêtres (2). Ses principaux complices furent d'Alembert, qui aurait voulu étouffer la religion par des voies détournées; Diderot, qui se déclara ouvertement en faveur de l'a-

(1) Hist. de Sévérambes, Paris, 1677 et suiv., 3 vol. in-12.

(2) Cf. *Stark-Buchfelner*, l. cit., p. 34 sq. *Robiano*, l. cit., t. , p. 300. sq. *Harel*, Voltaire; particularités curieuses de sa vie et de sa mort, etc. Paris, 1817.

théisme; Damilaville, que Voltaire lui-même disait ne pas nier, mais haïr Dieu. Leur principale œuvre contre le Christianisme fut l'Encyclopédie, dirigée par d'Alembert et Diderot; elle contribua plus que toute autre chose à propager les opinions anti-religieuses : la mauvaise foi des rédacteurs y introduisit des textes altérés où les noms de Dieu, de Providence, étaient changés en celui de *nature*. Condillac [† 1780] (1), Helvétius, l'infâme Julien Offroy de la Mettrie, proclamèrent le matérialisme le plus positif. La nature prit, dans leurs ouvrages, la place de Dieu ; l'esprit ne fut qu'une transformation de la matière, et toute religion fut considérée comme une invention politique des prêtres, propre seulement à duper les niais. Le grand Buffon lui-même confondit trop souvent, dans son Histoire naturelle, Dieu et la nature. L'astronome Lalande ne parla pas même de Dieu. Tous, de concert avec Volney et Dupuis, nièrent l'existence des personnages bibliques, et ne virent plus dans l'histoire évangélique qu'un rêve astronomique. Que si Rousseau [† 1778] parla parfois avec respect et éloquence du Christianisme, il n'en fut que plus hardi dans ses attaques contre les miracles de l'Évangile et contre toute la partie historique de la Bible, qui, selon lui, renferme trop de contradictions pour qu'un homme raisonnable puisse l'admettre. Tel est l'esprit qui anime la fameuse profession de foi du Vicaire savoyard et tout l'Emile (2). Mais il se montra plus hostile encore au Christianisme dans son Contrat social, qui accuse la religion chrétienne d'avoir brisé l'unité dans l'État, détruit l'amour de la patrie, favorisé les tyrans et affaibli les vertus guerrières. Enfin, on vit se former la secte politique des *économistes* ou des *physiocrates*, qui demandaient la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, l'égalité absolue dans la répartition des charges de l'État, qui se prononçaient non-seulement contre le Christianisme, mais même contre la doctrine modérée de Rousseau. L'Église de France était si violemment ébranlée, qu'on pressentait une catastrophe prochaine.

(1) Ceci est exagéré quant à Condillac, quoiqu'il n'y ait pas loin du sensualisme au matérialisme. (N. des T.)

(2) *Starck-Buchfelner*, l. cit., p. 80 sq.

Labat [† 1803], de la congrégation de Saint-Maur, Neuville, le célèbre prédicateur, faisaient entendre de tristes et éloquentes prédictions sur les dangers qui menaçaient à la fois le trône et l'autel, la religion et la royauté. L'assemblée du clergé [1765 et 1770] dénonça au roi Louis XV les écrits les plus dangereux des libres penseurs (1), et proposa des moyens d'arrêter les progrès de cette impie conjuration. Un mémoire qui parut peu de temps après fit valoir des considérations plus sérieuses encore. Le Parlement rendit un arrêt, sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier (2), par lequel, faisant droit aux réclamations du clergé, on condamnait sept ouvrages scandaleux à être etés au feu. Mais ce fut tout ce que le Parlement fit pour la cause de la vérité et de la religion. Les ennemis du Christianisme voyaient de jour en jour leur influence s'acroître, attiraient dans leur parti, gagnaient en leur faveur des princes étrangers, des ministres, des magistrats, mettaient a main sur les institutions de la jeunesse, à l'aide de ministres tout-puissants, tels que le duc de Choiseul et M. de Malesherbes. Celui-ci, directeur de la librairie, et présidant par conséquent la censure, laissa imprimer et circuler ibrement les livres antireligieux. Rien ne pouvait plus retarder le triomphe du mal. Et cependant, précisément en face de cet esprit léger et frivole qui désolait l'Église et la société, on vit se fortifier et se répandre l'ordre religieux e plus austère qui eût jamais existé. Le Bouthillier de Rancé (3), prélat riche et instruit, était entré, après une

(1) Avertissement du clergé de France, assemblé à Paris, sur les dangers de l'incrédulité.

(2) Réquisitoire sur lequel est intervenu l'arrêt du Parlement, année 1770, imprimé par ordre exprès du roi. Cf. *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. I, p. 471-86; P. II, p. 3 et suiv. *Robiano*, l. cit., t. II, p. 53.

(3) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 569. *Rancé*, Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique. 1683, 2 vol. in-4. *Mabillon*, Traité des études monastiques, 1691. *Marsollier*, Vie de l'abbé de la Trappe. Paris, 1703, 2 vol. in-12. *L. D. B.*, Hist. civile, relig. et littér. de l'abbaye de la Trappe. Paris, 1824. *D'Exauvillez*. Vie de l'abbé de Rancé. Paris, 1842. *Chateaubriand*, Vie de Rancé. Paris, Sarlit. *Gaillardin*, les Trappistes ou l'ordre de Cîteaux au XIX[e] siècle, hist. de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Paris, 1844, t. I.

jeunesse brillante et dissipée, et à la suite de profonds chagrins, dans le couvent de l'ordre de Cîteaux de la Trappe [1662] dont il avait été, dès son enfance, nommé abbé. Il y avait rétabli la règle dans sa rigueur primitive, et imposé aux Trappistes une mortification telle, qu'il leur avait même refusé la consolation de se parler entre eux et de cultiver la science [† 1700]. Cet ordre obtint, malgré son excessive austérité, de nombreux disciples, venus surtout d'Angleterre et d'Allemagne, et subsista au milieu des fureurs de la révolution française et des gloires de l'empire.

§ 369. — *L'Église catholique en Italie.*

Autant l'Église gallicane était agitée, autant celle d'Italie était en général calme et paisible. Le pape seul avait eu, comme nous l'avons dit plus haut, quelques démêlés assez vifs avec plusieurs souverains. Les évêques ne se lassaient pas de réveiller la foi des peuples, de ranimer le zèle du clergé par toutes sortes de mesures, et surtout par de fréquentes missions. Aux anciennes congrégations chargées dès longtemps de ce ministère apostolique, se joignirent à cette époque les Rédemptoristes, fondés par Alphonse-Marie de Liguori (1). Alphonse, né à Naples, d'une famille noble [1696], fit avec succès ses études de droit, et se distingua d'abord dans le barreau. Dégoûté des affaires, il s'adonna à l'étude de la théologie, et entra dans un institut de missionnaires de la propagande de Naples. Élevé au sacerdoce, il se consacra surtout à la prédication et à la direction des âmes. Il apprit à connaître les besoins spirituels du peuple des campagnes, durant une mission dans les environs d'Amalfi, à laquelle il prit une part fort active. Pénétré de douleur à la vue de la misère spirituelle de ces pauvres gens, il se consola dans la pensée de fonder un

(1) *A. Giatini*, Vita del beato Alfonso Lig. Roma, 1815, in-4. *Jancard*, Vie du bienh. Alphonse Liguori. Marseille, 1829. Cf. *Le Sion*, année 1839, n°s 86-88. Œuvres complètes. Paris, 1835, 14 vol in-8 et in-12. Homo apostolicus, instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, sive praxis et instructio confessariorum. Moguntiæ, 1842.

nouvel institut qui se consacrerait avec ardeur à l'éducation religieuse du peuple. Il fonda, en effet, avec l'autorisation de Clément XII, la congrégation du *Très-Saint-Rédempteur* [1732], composée de prêtres séculiers, unis dans le but d'imiter Jésus-Christ, en instruisant comme lui le peuple et la jeunesse. La règle de cet institut fut promulguée le 21 juin 1742. La paisible et incessante activité des Rédemptoristes ou Liguoristes prouva bientôt la pureté et la noblesse des intentions du fondateur, que le monde a persisté à méconnaître, en ne voyant dans les Liguoristes qu'une sorte de Jésuites, et qu'il a par là même enveloppés dans les préjugés contraires à cette vénérable congrégation. Les missions des Liguoristes s'ouvraient d'ordinaire par une prédication qui annonçait le but qu'on se proposait, et invitait les habitants de la ville ou de la campagne à suivre assidûment les exercices religieux des missionnaires. Le matin, on faisait une courte instruction; le soir, un sermon plus développé, dont les sujets habituels, suivant le plan des Exercices spirituels de saint Ignace, étaient la chute de l'homme, sa misère par suite du péché, la justice des arrêts de Dieu. Les jours suivants, on traitait de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ, des mérites du Sauveur, de la nature et de l'utilité de la prière, des fruits de la pénitence, de la pratique des sacrements, etc. Le sermon de clôture exhortait vivement et cordialement les fidèles à la persévérance. On voyait souvent, à la suite de ces missions, des personnes distinguées, des fonctionnaires publics se dévouer à l'enseignement du peuple et des enfants. A ces travaux apostoliques, Alphonse de Liguori, nommé évêque de Sainte-Agathe-des-Goths dans le royaume de Naples, joignit le zèle, le désintéressement et toutes les vertus d'un pontife dévoué à son troupeau. La mémoire de ses œuvres (1) et de sa vie [† 1er août 1787], pieusement conservée dans l'Église, a été solennellement consacrée, en 1839, par Grégoire XVI, qui l'a canonisé.

L'Italie, qui durant ce sommeil apparent eut ses saints,

(1) Collezione completa delle opere di S. Alf. Maria de Liguori. Monza, 1839, 68 vol. in-12. Opere complete (exclus. theol. moralis). Venezia, 1833 sq. 60 vol. Theol, moralis, cura P. Mich. Heilig, Mechlinæ et Mogunt. 1845-46. 10 t. in-12.

eut aussi ses savants, et des savants d'une réputation européenne. Denina, professeur à Turin, publia une introduction pratique à l'étude de la théologie. Plusieurs papes cultivèrent avec succès la poésie ; le plus illustre d'entre eux, comme auteur, fut Benoît XIV (1). Muratori (2), spécialement protégé par ce pape, mit à profit son immense et étonnante érudition, non-seulement pour composer des œuvres historiques, précieuses dans tous les temps, mais encore pour rappeler les théologiens, emportés par la polémique âpre et rude du siècle passé, à une méthode plus modérée, plus digne et plus intelligente. Le cardinal Bona [† 1674] fit un ouvrage estimé sur la liturgie et l'ascétisme (3). Le cardinal Noris publia des recherches solides sur les controverses du pélagianisme. Mamachi, Selvaggio et Pellicia s'occupèrent des antiquités ecclésiastiques ; Orsi, Sacharelli, Berti et d'autres, de l'histoire de l'Église (4). Le Dominicain Mansi rédigea la collection la plus complète des conciles. Bernard de Rossi consacra son infatigable zèle à la critique de l'Ancien Testament, et publia une collection très-estimée de variantes des textes. Martini, archevêque de Florence, fit paraître une nouvelle traduction italienne de la Bible, avec de courtes explications [depuis 1784], qui fut souvent réimprimée. Les Ballerini ajoutèrent d'ingénieuses dissertations aux œuvres de Léon le Grand, opposées à celles de Quesnel, et rendirent de vrais services à la science du droit ecclésiastique. Ce mouvement scientifique se prononça et se propagea surtout, lorsque Léopold, grand-duc de Toscane, chercha à introduire dans ses États la réforme ecclésiastique de son frère, Joseph II. Il fut secondé par l'évêque de Pistoie et de Prato, Scipion

(1) Voir plus haut, § 361. Parmi ses ouvrages, on distingue surtout : De beatificat. et canonisat. sanctorum ; De sacrificio missæ ; De festis Christi et Mariæ ; De synodo diœcesana. Mechl., 1823.

(2) Scriptores rerum Ital. — Antiquitates medii ævi. — Liturgia Romana vetus. Ven., 1728, 2 vol. in-fol. — De moderatione ingeniorum in religionis negotio. Aug. Vind., 1779.

(3) *Bona*, De rebus liturgicis et plusieurs autres ouvrages précieux : De sacrificio missæ tractatus asceticus, ed. Sintzel. Ratisb., 1841. Manuductio ad cœlum ; De principiis vitæ christ. (Opp. Tur., 1747 sq., 4 vol. in-fol.)

(4) Voyez § 20, t. I.

Ricci (1), qui convoqua en 1786 un synode diocésain à Pistoie, où l'on proposa aux ecclésiastiques, en cinquante-sept articles, les principes de l'Église gallicane et du jansénisme. Ricci, incertain de l'assentiment de son clergé, avait appelé à son secours des ecclésiastiques étrangers, parmi lesquels se distingua surtout Tamburini, professeur de Padoue. La plupart des conclusions de ce synode furent condamnables, car elles sanctionnaient la doctrine de Quesnel, concédant au grand-duc des droits inconciliables avec ceux de l'Église, prétendaient que l'Église ne devait plus désormais admettre qu'un ordre religieux, et que la règle de Port-Royal devait être introduite dans tous les couvents. Après ce premier succès, Léopold convoqua les dix-sept évêques de Toscane à Florence [1787], afin de faire adopter par tous les diocèses de ses États ce qui avait été décidé par celui de Pistoie. Mais la majorité des évêques résista si vigoureusement à ces prétentions, que Léopold mécontent fut obligé de dissoudre le synode, et vit le peuple, soulevé contre la perfidie de Ricci, détruire son palais épiscopal [1787]. Léopold, ayant quitté la Toscane après la mort de Joseph, pour monter sur le trône impérial [1790], l'agitation se répandit dans tous les diocèses, et Ricci fut contraint de donner sa démission. Les actes du synode de Pistoie, qu'on cherchait à répandre partout, furent condamnés par la bulle de Pie VI *Auctorem fidei* [1794], à laquelle Ricci se soumit, après de longues hésitations.

§ 370. *L'Église catholique en Allemagne.*

Cf. les deux articles suivants : « Joseph II et son siècle » et « la Li-« berté de la presse sous Joseph II. » (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 129-150; t. VIII, p. 641-65.) *Adolphe Menzel*, Hist. de l'Allem. moderne, t. XII.

Le repos que la paix de Westphalie procura à l'Allemagne dévastée dégénéra peu à peu en une sorte de léthargie qui dura plus d'un siècle; et, lorsque l'Autriche parut se réveiller, des principes dangereux se mêlèrent

(1) Les actes publiés par *Schwartzel*, Acta congregat. archepiscop. et episcop., etc., Hetrur., etc. Bamb. Herbip. 1790 sq., 7 t. Voir Dict. eccl. de Frib., t. VIII, p. 467-80.

malheureusement aux mesures prises pour ranimer l'Église endormie. Le seul mouvement remarquable jusqu'à cette époque provint des divers essais faits pour réconcilier les Églises désunies. Quoique le plan d'après lequel les princes devaient reconstituer cette union eût échoué en 1644, on put un moment espérer le succès de celui que forma le sage électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schœn born, en 1660; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. L'Église catho que n'a jamais pu se contenter de concessions partielles : il faut admettre ou rejeter le principe de son autorité tout entier. Christophe Rojas de Spinola, d'abord évêque de Tino, en Croatie [depuis 1688], plus tard de Neustadt, près de Vienne [† 1693], chargé pendant vingt ans des pleins pouvoirs de Léopold I[er], renouvela toutes les tentatives et les poussa assez loin; la cour de Hanovre accepta même les ouvertures qui lui furent faites : elle chargea l'abbé de Lokkum, Molanus (Van des Muelen) (1), de rédiger un projet de réunion, et fit intervenir Leibnitz, qui avait correspondu dans le même sens avec Pélisson et Bossuet (2). Les efforts de ces grands hommes, s'ils ne furent pas couronnés de succès, eurent du moins pour résultat qu'on s'entendit mieux sur la nécessité d'une réunion, et qu'on justifia dans un véritable esprit de conciliation, l'Église catholique des erreurs qu'on lui avait faussement attribuées. Ce fut aussi l'effet d'un abrégé rapide, mais classique, dans lequel Bossuet exposa la doctrine catholique, fit justice des préjugés des protestants, et leur montra, avec une merveilleuse et irrésistible évi-

(1) Super reunione protestantium cum Ecclesia cath. Tractatus inter Jacob. Benign. Bossuetum, episc. Meldens., et Molanum, abbatem in Lockum. Viennæ Austr., 1783, in-4. (*Prechtl*), Pourparlers entre Bossuet, Leibnitz et Molanus pour la réunion des catholiques et des protestants. Salzb., 1815. Cf. *Guhrauer*, Biographie de Leibnitz. A ces tentatives appartient le Leibnit. systema theologicum, ed. Rœssel et Weiss. May., 1820. Ed. Lacroix. Paris, 1845. Il faut considérer cet ouvrage, non comme une *privata fidei suæ expositio*, mais comme l'expression des concessions que, selon Leibnitz, les protestants pouvaient faire et les catholiques adopter.

(2) *Bossuet*, Projet de réunion des protestants de France et d'Allemagne à l'Église catholique (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1836, t. VII, p. 309-584).

dence, que la plupart d'entre eux avaient quitté l'Église catholique par ignorance (1). L'Église vit alors avec joie divers princes d'Allemagne, convaincus de leur erreur, revenir franchement à elle : tels furent Ernest, landgrave de Hesse [1652]; Jean-Frédéric de Brunswick, duc régnant de Hanovre [1651]; Frédéric-Auguste Ier, électeur de Saxe [1697]; Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg [1712]. Plusieurs princes eurent le bonheur de ramener avec eux toute leur famille, comme Christian-Auguste, duc de Holstein [1705]; le docte Antoine Ulrich, duc de Brunswick [1710]. Mais, d'un autre côté, l'Église eut la douleur de voir se répandre dans le cercle de Salzbourg les principes hussites et luthériens.

Le plus grand calme extérieur succéda à ces mouvements passagers, à ces essais infructueux. Il restait dans les facultés de théologie fort peu d'ecclésiastiques véritablement instruits, capables de soutenir une lutte scientifique ou d'exciter une réaction religieuse. On ne pouvait guère l'attendre non plus des prédications burlesques du fameux Père Abraham de Santa-Clara, dont les bizarres jeux de mots et la verve comique font un singulier contraste avec la parole grave des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon, qui, dans le même temps, illustraient la chaire chrétienne. Les chapitres des cathédrales, peuplés surtout de cadets de familles nobles, avaient fort peu d'influence, et n'étaient guère occupés que de mesquines intrigues, surtout au moment des élections épiscopales; les évêques eux-mêmes, princes de l'Empire, abandonnaient trop souvent l'administration spirituelle de leurs diocèses à leurs coadjuteurs et aux consistoires, sans se soucier beaucoup d'édifier le clergé par leurs exemples. Enfin on songea, sous le règne de Marie-Thérèse d'Autriche, à relever les études théologiques. L'archevêque de Vienne, Trautson, montra d'abord à son clergé comment il fallait rendre la prédication plus fructueuse, et, de concert avec l'évêque suffragant, Sim.-Am. Stock, il posa de nouvelles bases pour l'étude de la théologie, et décida en même temps

(1) Œuvres; nouv. édit., t. V, p. 566 et suiv. et Histoire des Variations, 2 vol. in-12; Paris, Sarlit.

qu'à l'avenir nul ne serait ordonné s'il ne comprenait l'Ecriture sainte, dans le double texte original hébreu et grec. Le gouvernement décréta aussi quelques mesures [1752] pour l'amélioration des écoles et des études théologiques. Le plan d'études que proposa et exécuta le digne abbé de Braunau, Rautenstrauch, directeur de la faculté de théologie de Vienne [depuis 1774], fut encore plus efficace et devint la base de l'enseignement théologique, tel qu'il resta depuis lors (1) et dans lequel il fit entrer avec raison l'exégèse avec ses indispensables auxiliaires, l'histoire de l'Église et la théologie pastorale. Le cours de théologie devait durer cinq ans; malheureusement, le directeur des études était le baron Van Switen, qui était dans des relations très-intimes et très-actives avec les philosophes français et allemands, surtout avec ceux de Berlin (2), et qui s'efforçait de soumettre à la minutieuse bureaucratie de l'État toutes les affaires ecclésiastiques. D'autres États d'Allemagne virent aussi paraître alors diverses méthodes pour l'étude de la théologie, calquées sur les ouvrages de du Pin (*Methodus theologiæ studendæ*) et de l'Italien Denina. Tel fut l'ouvrage de Gerbert, abbé de Saint-Blaise [† 1793].

Mais, pendant qu'on cherchait ainsi d'un côté, à améliorer les études, de l'autre on préparait de graves changements dans l'administration de l'Église. On prit prétexte de l'établissement des nonciatures, qui, depuis 1581, étaient instituées à Vienne, Cologne, Munich et Lucerne, pour y garantir les intérêts de l'Église contre les envahissements de la réforme. Les nonces s'étaient permis divers empiétements sur les droits des évêques; ils avaient paru vouloir rétablir l'influence du Saint-Siége telle qu'elle s'exerçait au moyen âge. Cependant la France (3), dont la littérature pétrait de plus en plus en Allemagne et y était fort goûtée,

(1) Nouvelle instruction pour servir à toutes les facultés de théologie de l'Empire, 1776; 2e édit. Vienne, 1784 (Acta hist. ecclesiast. nostri temporis, t. III, p. 743 sq.).

(2) Cf. *A. Theiner*, Hist. des établissements ecclésiastiques d'éducation. Mayence, 1835, p. 249 et suiv.

(3) *Justini Febronii*, De statu Ecclesiæ et legitima potestate Rom. pontif. liber singularis. Bouillon, 1763, in-4. Cf. *Huth*, l. cit., t. II p. 438 sq. *Walch*, Nouv. hist. relig., P. I, p. 145-98.

eut une plus grande part encore à ces modifications, comme le prouva surtout l'évêque coadjuteur de Trèves, Jean-Nicolas de Hontheim, qui, sous le nom de Justinius Febronius, publia un ouvrage dans lequel il cherchait à justifier par des recherches historiques, aux yeux de l'Allemagne étonnée, le système des libertés gallicanes, et méconnaissait complétement les droits essentiels du Saint-Siége. Selon cet auteur, le pape n'est, par rapport aux évêques, que le président d'un Parlement; la vraie constitution de l'Église n'est pas monarchique ; ce n'est pas le Christ, c'est l'Église qui a transféré à l'évêque de Rome la primauté dont il jouit. Le pape, il est vrai, a de l'autorité sur toutes les Églises, mais il n'a aucune juridiction. Febronius, tout en admettant que la primauté avait été instituée pour conserver l'unité de l'Église, ne voyait pas, ou ne voulait pas s'apercevoir que les principes qu'il professait devaient nécessairement troubler cette unité, ce qui ressortit bien d'ailleurs des conseils qu'il donna à l'Église et aux princes. Sa partialité dans tous ses jugements sur les choses et les temps de l'Église est si évidente, que Lessing (1), dont l'avis n'est pas suspect, dit de lui : « Les opinions de Febronius et de ses adhérents ne » sont qu'une honteuse flatterie à l'égard des princes; leurs » preuves contre les droits du pape ne sont pas des preuves, » ou bien elles établissent trois ou quatre fois les droits des » princes contre l'épiscopat. Rien n'est plus évident : aussi » je m'étonne de ce que personne n'ait songé encore à ca» ractériser avec la sévérité qu'elles méritent les opinions de » Febronius. » Jean de Muller, quoique protestant, se chargea de venger la vérité dans son livre intitulé : *Voyages des papes.* « Que l'empereur Joseph, dit-il, devienne un apôtre et le pape Pie VI célébrera la Cène comme le Christ : les officiers de la bouche n'auront plus besoin de goûter le vin. »

Cependant l'ouvrage de Hontheim donna un nouvel essor à la littérature allemande et à la littérature italienne. Il excita de nombreuses réfutations, parmi lesquelles on peut rappeler les écrits de Zaccaria (2), Victor de Coccaglia, Mama-

(1) *F. H. Jacobi*, Œuvres complètes, t. II, p. 334.

(2) Traduit par l'abbé Peltier, chanoine de Reims, 4 vol. in-8. Paris, Sarlit.

chi et Pierre Ballerini, tous remarquables par une solide critique historique. Clément XIII condamna le livre de Febronius [27 février 1764], et en ordonna la suppression à tous les évêques et archevêques d'Allemagne. Hontheim lui-même finit par se rendre aux paternelles sollicitations de son archevêque, et rétracta toutes les opinions erronées contenues dans son ouvrage (*Retractatio*, 1778.) Pie VI en manifesta sa joie dans un consistoire (1) ; mais elle fut bientôt troublée, car Hontheim remit entre les mains de son archevêque une explication, accompagnée d'un commentaire [1781], qui prouvait que sa rétractation n'avait pas été sincère. Malheureusement, les principes de nouveau soutênus par Hontheim eurent une grande et déplorable influence sur la manière dont on envisagea les droits de l'Église, particulièrement dans les ouvrages du canoniste de Vienne, Valentin Eybel, du conseiller des études de l'archevêque de Mayence, Théophore Ries, des deux Riegger et de Rautenstrauch, qui rédigea son plat et servile opuscule intitulé : *Représentation à Sa Sainteté*, dans un esprit fort peu ecclésiastique. Il s'éleva surtout une vive discussion sur le droit qu'avait le pape d'envoyer des nonces chargés de ses pleins pouvoirs. Le monachisme fut attaqué à son tour ; ses adversaires les plus modérés n'en discutèrent que l'utilité. Joseph II adopta complétement les opinions nouvelles (2), et tous ses actes concernant les affaires religieuses respirèrent le protestantisme. Il défendit, sous prétexte que les moines étaient trop nombreux, d'admettre des novices durant l'espace de douze ans, abolit un nombre

(1) « Agnovit (*Hontheim*), commentis suis obsistere atque adversari Christi doctrinam, Patrum testimonia, conciliorum decreta, aliasque ecclesiasticas sanctiones. — Non temporali commodo illectus, non virium infirmitate fractus, non ingenio debilitatus, nec molestis inductus suasionibus, sed sola veritatis agnitione permotus. » Cf. sur le tout *Huth*, l. cit., t. II, p. 438-58. Nouveaux éclaircissements dans Gesta Trevirorum integra lectionum varietate et animadversionib. illustrata ac indice duplici instructa nunc primum ed. *J. H. Wyttenbach et Müller*. Trevir., 1836 sq., t. III, p. 296 sq. Treize pièces, cf. *le Catholique*, 1842, janvier, p. 89-93, et les Lettres du cardinal Litta ; Paris, Sarlit.

(2) *Camille Paganel*, Hist. de Joseph II, empereur d'Allemagne. Leipzig, 1844, 2 vol.

considérable de couvents et érigea des écoles à leur place. Sa prédilection pour le protestantisme lui fit décréter la liberté d'examen et favoriser, presque sans restriction, la liberté de la presse. Dès lors pullulèrent de nombreux écrits saluant avec enthousiasme l'ère des lumières, et se moquant à l'envi de l'Église catholique et de ses institutions. En tête de ces écrivains hostiles se trouvaient un bel esprit chassé de la compagnie de Jésus et devenu un zélé franc-maçon, Aloyse Blumauer, et le canoniste Eybel. Mais là s'arrêtèrent les progrès des novateurs. Le sens catholique se réveilla en Autriche et fit apprécier à leur juste valeur ces coupables tentatives des illuminés. Les misérables produits de cette littérature anticatholique jetèrent dans un discrédit complet le nom d'homme de lettres, et les protestants eux-mêmes se moquèrent de ces prétentions protestantes des Viennois.

L'empereur, pour répandre plus vite et plus sûrement les lumières nouvelles, avait aboli les établissements théologiques des différents diocèses, et les avait fondus en quatre séminaires généraux, établis à Vienne, Pesth, Pavie et Louvain. Les séminaires de Grætz, d'Olmütz, de Prague, d'Inspruck et de Luxembourg ne furent plus que des affiliations des quatre séminaires généraux, et les chaires en furent occupées par des théologiens *éclairés*. On justifiait cette organisation par le zèle et l'émulation qu'on espérait obtenir de l'extension des séminaires généraux et de leurs rapports avec les universités. Mais ce qui rendait le danger évident, c'est qu'on éloignait par là le jeune clergé de la surveillance des évêques, qui ne pouvaient plus connaître les sujets proposés pour l'ordination et les suivre dans leur éducation cléricale. Joseph II se mêla même de ce qui concernait les cérémonies du culte et la liturgie, ce qui lui valut d'être appelé par Frédéric le Grand : *mon frère le sacristain*. En 1783 il publia une plate et mesquine ordonnance concernant le culte ; en 1786 il autorisa l'usage de la langue allemande dans la liturgie. Toutes ces mesures, par lesquelles l'empereur cherchait, en quelque sorte, à faire une affaire de police de toute la discipline ecclésiastique, les mesures non moins odieuses par lesquelles il s'efforça d'amoindrir l'action si bienfaisante des confréries, se succé-

dèrent rapidement et surprirent tous les esprits. La résistance commença lorsqu'il prétendit abolir le célibat ecclésiastique. Quelques évêques se prononcèrent avec énergie, et furent déclarés opiniâtres et insensés par l'empereur. Mais la présence de Pie VI avait réveillé la foi et l'attachement aux traditions de l'Église; les murmures contre ces réformes protestantes éclatèrent enfin, surtout en Belgique, où il y eut un véritable soulèvement. Les évêques s'aperçurent que leur condescendance envers le pouvoir séculier les avait soumis à une tyrannie bien autre que celle dont on avait jamais cru avoir à se plaindre de la part du Saint-Siége.

Joseph II mourut avant d'avoir eu le temps de regretter tout ce qu'il avait fait pour ébranler la foi dans les cœurs et semer des germes de révolutions. Sa mort l'exempta également de la nécessité de révoquer les ordonnances publiées en Belgique, où l'on opposa l'insurrection au despotisme. Le cardinal-archevêque de Malines, Frankenberg (1), s'acquit des droits à la reconnaissance de l'Église, par le zèle qu'il apporta à l'éducation de son clergé et en empêchant l'établissement du séminaire général par sa *déclaration doctrinale.*

Ce qui peut atténuer les torts de l'empereur Joseph, ce fut la conduite servile des canonistes autrichiens, qui firent hautement valoir le *jus cavendi* de l'État pour justifier les empiétements impériaux, transformèrent ce droit suprême de protection et de surveillance, *jus circa sacra*, en un *jus in sacra.* En outre, une partie de l'épiscopat encouragea l'empereur dans ses entreprises par de continuelles approbations. Le mécontentement des évêques contre le Saint-Siége avait été excité, ainsi que nous l'avons dit plus haut, surtout par les prétentions des nonces, dans lesquelles les évêques avaient cru voir une extension de la juridiction du pape au détriment de leurs droits épiscopaux, et il s'était accru au point que les trois électeurs ecclésiastiques, l'archiduc Maximilien, frère de Joseph II, archevêque de Mayence, ceux de Cologne et de Trèves, et l'archevêque de

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 307 sq. Les pièces se trouvent dans *Robiano*, l. cit., t. I, p. 443-501.

Salzbourg, avaient formé l'audacieux projet de fonder une Église nationale allemande. Ils prétendaient rétablir la constitution de l'Église primitive, oubliant tout d'un coup ce qu'avaient amené nécessairement le cours du temps et le développement historique de l'Église, abandonnant le terrain du droit positif, méconnaissant que leur propre situation politique était un résultat des événements du moyen âge, et qu'il était tout à fait contraire à la constitution de ces temps primitifs qu'ils voulaient ramener, de posséder à la fois, comme ils le faisaient, plusieurs évêchés riches et puissants. Dès 1769, ils avaient adressé à la cour impériale une lettre contenant leurs griefs contre le pape; mais Joseph II n'ayant encore aucune influence à cette époque, on avait renvoyé les griefs au pape, qui n'avait pas trouvé qu'il y eût urgence à statuer.

Au moment même où ces évêques cherchaient à éloigner les nonces, Charles-Théodore, électeur du Palatinat et de la Bavière, avait demandé, vu les circonstances particulières où se trouvait l'Église dans ses États, que Rome lui accordât un nonce résidant à Munich (1). On lui envoya, en effet, Zoglio [1785], auquel, d'après les ordres de l'électeur, tous les ecclésiastiques de ses États durent s'adresser à l'avenir. Mais les évêques réagirent vivement contre cette mesure, avant l'arrivée même du nonce, et, après s'être en vain adressés au pape, ils en appelèrent à Joseph II, qui leur promit sa protection [1785]. Ce fut alors que les trois électeurs ecclésiastiques et l'archevêque de Salzbourg résolurent ce fameux congrès d'Ems [1786], où ils rédigèrent la protestation en vingt-trois articles, connue sous le nom de *Punctation d'Ems* (2). Ils y réclamaient la confirmation de leur autorité épiscopale, absolue et sans restriction, en vertu de laquelle, disaient-ils, 1° ils n'avaient nullement besoin de s'adresser à Rome ; 2° le droit

(1) Cf. Hist. pragmatique de la nonciature à Munich. Francf., 1787. *Aquilin Cæsar*, Hist. des nonciatures d'Allemagne, 1790; et *Huth*, l. cit., t. II, p. 468-90.

(2) Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 491-500. Le congrès d'Ems d'après les pièces authentiques. Francf. et Leipzig, 1787, in-4. *Pacca*, Souvenirs histor. de son séjour en Allemagne, 1786-94. *Planck*, Nouv. hist. religieuse, P. I, p. 337-88.

de dispense pour les mariages, jusqu'au deuxième degré, leur appartenait ; 3° les bulles et les brefs du Saint-Siége étaient subordonnés à l'acceptation des évêques ; 4° il fallait abolir le droit du pallium et des annates, moyennant une taxe raisonnable ; 5° le pape devait, en cas d'appel, instituer des juges, *Judices in partibus*, ou un synode provincial ; 6° les évêques, une fois rétablis dans leurs droits primitifs, pouvaient introduire des améliorations dans la discipline ecclésiastique. On envoya la punctation à Joseph II, qui l'approuva hautement, en garantissant aux électeurs le succès de leur louable entreprise, si les archevêques parvenaient à s'entendre parfaitement avec les évêques. Mais ils furent loin d'arriver à cet accord, comme ils l'avaient espéré ; l'évêque de Spire, entre autres, déclara à l'électeur de Mayence qu'en même temps qu'il rejetait de nombreux articles de la punctation d'Ems, il était d'avis qu'il était impossible de déposséder violemment le Saint-Siége de droits acquis depuis plus de mille ans. D'autres évêques suivirent son exemple, surtout lorsque Pacca, le nouveau nonce à Cologne, fit savoir, dans une circulaire adressée aux curés, que les archevêques n'avaient pas le droit d'accorder les dispenses réservées au pape, et que celles qu'ils accorderaient seraient nulles. L'électeur de Trèves recula alors [1787], et demanda au pape des droits quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg. L'électeur de Mayence se rapprocha également de Rome, ayant besoin du consentement du pape pour la nomination de son coadjuteur, M. de Dalberg. Enfin, les trois électeurs, revenant sur leurs pas, déclarèrent qu'ils désiraient ardemment voir s'apaiser les différends élevés entre eux et le Saint-Père, reconnaissant le droit qu'il avait d'envoyer des nonces et d'accorder les dispenses [1789]. Dans la réponse que leur adressa Pie VI pour les féliciter, il exposa avec une fermeté et une modération tout apostoliques (1) les bases sur lesquelles s'appuyait son droit.

(1) Sanctissimi Dom. nostri Papæ Pii VI responsio ad Metropolitanos Mogunt., Trevirens., Colon. et Salisb. super nuntiaturis apostol. Romæ, 1789.

§ 371. — *Activité littéraire. Incrédulité. Superstition.*

Les événements politiques eurent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une grande influence sur le mouvement des études et de la littérature théologiques. Les écoles de théologie devinrent l'objet d'une attention d'autant plus sérieuse, que la dissolution de l'ordre des Jésuites, maîtres de presque toutes les facultés, exigeaient d'importantes réformes. L'université de Mayence fut renouvelée et enrichie des biens confisqués aux couvents, Bonn fut dotée, à son tour, d'une université, par Maximilien, électeur de Cologne. La théologie, par une tendance analogue à celle qui faisait repousser les formes du moyen âge, dans l'organisation ecclésiastique et le culte divin, cherchait à s'affranchir de la forme scolastique, et à adopter une méthode d'exposition plus suivie. C'est dans ce sens que l'enseignement de la dogmatique fut traité avec talent et approprié aux besoins des temps modernes sommairement par l'ingénieux Benoît Stattler, Jésuite d'Ingolstadt (1), et complétement par Engelberg Klüpfel (2), religieux augustin, professeur à Fribourg. Michel Sailer, homme aussi éminent par son talent que par sa vertu, a apprécié le mérite de Stattler, qu'il a connu, dans les termes suivants : « A cette » époque parut en Allemagne un homme qui nous apprit » à penser par nous-mêmes et à suivre l'ordre de nos » idées avec rigueur, depuis les propositions les plus élé- » mentaires de la philosophie, jusqu'aux dernières consé- » quences de la théologie. Mon cœur bénit encore aujour- » d'hui sa mémoire ; car c'est à lui que, disciple justement » reconnaissant, j'attribue, ainsi que beaucoup d'autres » de ses élèves, de nous avoir appris à penser librement » et sans nous traîner à la suite des opinions des autres. » Cependant les opinions théologiques de Stattler ne furent

(1) *Stattler*, Demonstratio evangelica. Aug. Vind., 1771; Demonstratio catholica. Pappenh., 1775; Theologia christ. theoretica. Ingolstadt, 1776, 6 vol. Doctrine générale de la religion catholique. Munich, 1793, 2 vol.

(2) *E. Klüpfel*, Institut. theol. dogm. Vindob., 1789, 2 vol.; 3e édit., auctore *Greg. Thom. Ziegler*. Viennæ, 1821.

pas toujours irréprochables. Plusieurs de ses principaux ouvrages furent censurés à Rome (1). Quant à Klüpfel, son mérite est suffisamment établi par l'usage constant qu'on a fait de ses œuvres jusqu'à nos jours. Il en est de même de l'ouvrage assez étendu de Gazzaniga (2), dominicain et professeur à Vienne, et de la grande et petite dogmatique de Wiest.

L'enseignement de la morale, dégagé des aberrations de la casuistique, fit également des progrès et fut présenté sous une forme plus attrayante, notamment par Joseph Lauber (3), à Vienne, et par Augustin Zippe (4), à Prague, surpassés tous deux par Stattler (5), Schwarzhueber, et par Danzer. Toutefois ce n'est pas la pure morale chrétienne qu'on retrouve dans ces auteurs, qui y mêlent volontiers les idées de la philosophie tant ancienne que moderne. La théologie pastorale fut l'objet des travaux de P. Ch. Pittroff (6), à Prague; de Giftschütz (7), à Vienne, et de François Geiger (8), en Bavière. L'histoire ecclésiastique trouva

(1) Particulièrement la Demonstratio cathol. et Theol. christ. theoretica. Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 433 et 454.

(2) *Wiest*, Institutiones (majores) theol. Ingolst., 1790-1801, 6 t. Inst. theol. dogmat. in usum academ., 2 t., 1791. *Gazzaniga*, Prælection theol. Vienne, 1775, 5 vol.

(3) *J. Lauber*, Introduction à la morale chrétienne, ou Théologie morale. Vienne, 1765-88, 5 vol.

(4) *A. Zippe*, Introduction à la morale de la raison et révélations sur l'instruction privée de la jeunesse. Prague, 1778.

(5) *Stattler*, Ethica christ. universalis et Ethica christ. communis. Aug. Vind., 1782-89, 6 vol. Traité complet de morale chrétienne à l'usage des familles. Augs., 1789, in-fol. La Morale catholique, ou la Science du bonheur basée sur la révélation et la philosophie, destinée aux classes supérieures des lycées. Munich, 1791, 2 vol. *Schwarzhueber*, Manuel pratique de la religion catholique, offert aux méditations des chrétiens. Salzb. (1786), 1797, in-fol. 4 vol. *Danzer*, Introd. à la morale chrétienne. Salzb. (1787); 3e édit. 1792-1803, 3 vol.

(6) *Pittroff*, Introduction à la théologie, pour servir aux cours de l'Académie. Prague, 1778-79, 3 vol. Organisation de l'Église. Prague, 1785, 2 vol.

(7) *Giftschütz*, Introduction à la théologie pratique, d'après le programme de la Société fondée à Vienne pour l'extension des sciences. Vienne, 1785, 2 vol.

(8) *F. Geiger*, Instruction pastorale sur la direction des âmes. Augsbourg, 1789.

de nombreux interprètes, parmi lesquels nous citerons le Jésuite Pohl, Stœger, à Vienne, Dannenmayer, d'abord à Fribourg et ensuite à Vienne ; et Gaspard Royko, à Prague. Le Bénédictin Lumper (voyez t. I, §) 32 publia d'excellentes recherches sur la vie et la doctrine des Pères de l'Église et des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles. Si tous ces travaux ne contribuaient guère encore au progrès de la théologie spéculative proprement dite, c'est qu'en général on ne songeait qu'au côté utile et pratique des choses, et qu'on cherchait surtout à étayer les réformes nouvelles par des faits anciens. Cette direction priva l'histoire ecclésiastique de son imposante dignité, la rendit partiale, exclusive, la fit dégénérer en une polémique amère contre le pape et les institutions de l'Église. L'esprit vraiment religieux disparut de plus en plus, et la tendance négative du protestantisme, prévalant chaque jour davantage, s'empara même des théologiens catholiques, qui ne s'abstinrent trop souvent d'attaquer directement et ouvertement le dogme que pour ne pas compromettre leur position officielle. Blau, professeur de théologie à Mayence, alla jusqu'à contester l'infaillibilité des représentants de l'Église réunis en concile (1). Laurent Isenbiehl (2), envoyé par son évêque à Gœttingue pour y perfectionner ses études des langues orientales, en rapporta, des leçons du professeur Michaelis, des doutes sur la prophétie de l'Emmanuel (Isaïe, 7-14). Il prétendait ne rien trouver dans ce passage qui eût rapport au Messie, et fut d'abord emprisonné pour cette proposition [1774], que les facultés de théologie censurèrent, tandis que Pie VI condamna son *Nouvel Essai sur la prophétie de l'Emmanuel*, qui avait paru sans nom d'imprimeur et sans autorisation légale, comme renfermant des doctrines et des propositions erronées, téméraires, dangereuses, favorables à l'hérésie, et même hérétiques. Isenbiehl alors se rétracta, et reçut de son archevêque un bénéfice à Amœnebourg. Steinbühler se moqua des cérémonies de l'Église, et ses

(1) Cf. *Huth*, t. II, p. 358-369. *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. VIII, p. 9-88.

(2) Hist. critique de l'infaillibilité de l'Église comme base d'une plus large démonstration du catholicisme. Francf., 1791.

blasphèmes lui attirèrent de rudes persécutions à Salzbourg [1781]. Enfin le professeur Weishaupt, en créant l'ordre des Illuminés (1), à Ingolstadt, le 1er mai 1776, prouva clairement le scepticisme des idées soi-disant philosophiques de l'époque. Weishaupt chercha d'abord à soustraire la jeunesse studieuse à l'influence des Jésuites, puis à renverser les Jésuites eux-mêmes, pour faire déclarer enfin ouvertement la guerre à la religon et au trône, à l'exemple des athées français. Il rencontra des auxiliaires pleins de zèle dans le baron de Knigge, Hanovrien, qui changea plusieurs fois de religion, et mena une vie vagabonde et déréglée, et surtout dans les francs-maçons, qu'il sut gagner à son ordre, et dont il transforma les loges en temples d'Illuminés. L'illuminisme de Weishaupt était un mélange de l'athéisme français et de la franc-maçonnerie allemande. Les initiés passaient par plusieurs grades ou degrés, afin de n'arriver à la vraie lumière de la doctrine qu'à travers les épreuves nécessaires et de nombreuses purifications. Les gens suspects ou d'une capacité insuffisante n'étaient admis qu'aux sept grades inférieurs ; les véritables mystères n'étaient révélés qu'aux deux derniers grades, savoir : celui de *magnus* et celui de *rex*, ou de prêtre et de régent. Dans le premier de ces deux degrés on enseignait aux initiés que la religion n'est qu'imposture ; dans le second, on déclarait que les rois et les princes ne sont que des usurpateurs, et on proclamait la souveraineté de chaque père de famille. Toutes les distinctions sociales devaient être supprimées; l'humanité entière devait être ramenée à la vie patriarcale, « le coup de grâce donné enfin » au règne des fripons, et la terre purgée des méchants, » c'est-à-dire des prêtres et des rois. » On parvint à propager l'ordre par toutes sortes d'artifices, et un témoin oculaire, bien renseigné, dit à ce sujet : « Les Illuminés » entreprennent de donner pour prêtres à l'autel, pour » conseillers aux souverains, pour instituteurs aux prin» ces, pour professeurs aux universités, voire même

(1) Sur l'ordre des illuminés en Allemagne, 1792. — Quelques ouvrages originaux sur l'ordre des illuminés. Munich, 1787. (*Weisshaupt* Hist. de la persécution des Illuminés. Francf. et Leipzig, 1786.

» pour commandants aux forteresses de l'Empire, des » hommes selon leur cœur (1). » Nicolaï et ses collaborateurs de la *Bibliothèque universelle allemande* furent les premiers propagateurs de l'ordre des Illuminés. Le gouvernement de Bavière informa contre eux, et ordonna la dissolution de la société [1786]. Elle n'en subsista pas moins, et continua longtemps à répandre ses dangereux principes et sa funeste influence.

A la même époque, et comme contre-partie des tentatives sceptiques des Illuminés, parut à Ellwangen [1774], le curé Gassner (2) [1779], exorcisant le diable et guérissant toutes les maladies au nom de Jésus. On vit, de tous les coins de l'Allemagne, affluer chez Gassner protestants et catholiques, qui s'en retournaient pour la plupart honteux de leur crédulité, et presque toujours aussi malades qu'auparavant. Jérôme, archevêque de Salzbourg, blâma ces prétendues curés dans une lettre pastorale : « On a essayé » de nos jours, dit-il, d'introduire une nouvelle manière » de guérir les malades, qui doit paraître dangereuse et » condamnable, dans ses principes aussi bien que dans » son application, à tout fidèle enfant de la religion chré- » tienne. » L'empereur et le pape s'opposèrent également à l'entreprise de Gassner.

§ 372. — *Agitation politique et religieuse en Pologne.*

Friese, l. cit., P. II, t. II, 2. *Huth*, l. cit., t. II, p. 233-241. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. IV, p. 1-208 ; t. VII, p. 3-160.

Nulle part les dissidents de tous les partis n'avaient été admis avec plus de facilité et de tolérance qu'en Pologne. Ils avaient obtenu rapidement et par des concession successives [1569, 1573, 1576 et 1587] une foule de droits, de priviléges et de libertés (3). Une fois en possession de ces

(1) En ce qui concerne les efforts, maintenant comprimés, des libres penseurs allemands, voir le remarquable mémoire de *Gfrœrer*. (Revue de théologie historique d'Ilgen, t. VI.) Leipzig, 1836

(2) Cf. *Huth*, t. II, p. 383-397.

(3) *Jus dissidentium* in regno Poloniæ (scrutinium juris in re et ad rem theologico-juridicum). Vars., 1736, in-fol,, p. 192-256.

libertés, ils élevèrent leurs prétentions, et prirent même, à l'égard des catholiques, un ton de supériorité qui contrastait singulièrement avec leur origine et leur première position. Il en résulta, depuis Sigismond III, une vive réaction de la part des catholiques. Les résolutions de la diète, de 1717 et 1733, apportèrent toutes sortes de restrictions aux droits religieux et civils des dissidents ; le consistoire de Posen fit défense aux ministres luthériens [1743] de baptiser et d'instruire aucun enfant né d'un mariage mixte. Ces mesures furent surtout provoquées par la conduite de la ville protestante de Thorn. La magistrature, composée de luthériens, y avait souvent refusé aux catholiques les droits les plus simples et repoussé leurs vœux les plus légitimes. La haine des deux partis longtemps contenue, excitée par la présence des Jésuites, éclata enfin. Le 10 juillet 1724, une émeute populaire vint interrompre une procession des catholiques, et aboutit à la destruction du collége des Jésuites (1). Par suite de l'instruction qui eut lieu à ce sujet, le bourgmestre Rœsner, le vice-président Zernike et neuf bourgeois furent condamnés à mort et tous exécutés, à l'exception de Zernike. La diète de pacification, de 1736, convoquée pour le salut de la patrie, menacée par la trahison des dissidents, accorda à ces derniers la paix, la sécurité de leurs possessions, ainsi que l'égalité des droits civils ; mais il leur fut défendu de tenir des assemblées et d'appeler à leur aide les puissances étrangères. Malgré cette défense, deux Lithuaniens, les frères Grabowski, et deux Polonais, les frères Golz, s'adressèrent d'abord à l'électeur Frédéric Christian de Saxe, et lui offrirent la couronne de Pologne. Après la mort de ce prince, ils jugèrent plus avantageux de se joindre au parti russo-prussien qui s'était formé en Pologne. Eclairée par ces expériences, la diète de 1766, où Ladislas Lubienski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, prononça un discours plein d'énergie, confirma toutes les lois générales contre les dissidents [des années 1717, 1733, 1736 et 1747]. Mais, à la suite de cette résolution, la Russie et la Prusse, provoquées par les appels réitérés des dissidents, s'immiscèrent enfin,

(1) *Jablonski*, les Troubles de Thorn. Berlin. 1725. Cf. Chronique de Thorn.

de concert avec le Danemark, dans les affaires intérieures de la Pologne. Ces puissances s'efforcèrent même de gagner les cours de Suède et de France. Dès l'année suivante [15 octobre 1767], le despotisme russe dominait la diète de Varsovie. Les orateurs les plus hostiles à la Russie, évêques ou dissidents, furent emmenés prisonniers en Russie, et, sous l'empire de la crainte, la Pologne conclut avec la Russie un traité, en vertu duquel la religion catholique devait être religion dominante du royaume, et professée par le roi; mais, en même temps, les dissidents devaient rentrer dans tous leurs droits spirituelles et politiques, en adoptant pour base normale l'année 1717. La diète de 1768 alla plus loin encore : en accordant des avantages toujours plus grands aux dissidents, elle restreignit les droits des catholiques, et porta même la main sur des affaires purement ecclésiastiques. Les nombreux conflits nés à propos des mariages entre catholiques et dissidents ou grecs non unis portèrent les évêques catholiques à s'adresser au Saint-Siége ; ils reçurent de Benoît XIV la bulle *Magnæ nobis admirationis* (1), dans laquelle ce pape déclare que ces mariages ne seront *tolérés* par l'Église catholique qu'à certaines conditions, entre autres que les enfants à naître de mariages mixtes seront élevés dans la religion catholique. La diète, de son côté, décida (2) que ces » mariages ne pouvaient être empêchés par qui que ce fût; » que la bénédiction nuptiale serait toujours donnée par » le ministre du culte professé par la fiancée, et que les

(1) Imprimée dans les Mémoires de *Binterim*, t. VII, P. I. *Kunstmann*, les Mariages mixtes et la Confession chrétienne. Ratisb., 1839, p. 217 et suiv.

(2) Matrimonia inter personas diversæ religionis, id est Rom. cath., Græcæ non unitate et evang. utriusque confessionis a nemine prohibeantur aut impediantur. Proles ex mixto ejusmodi matrimonio religionem parentum sequentur, filii nempe patris, filiæ matris : excepto casu, quo personæ nobiles in pactis ante initum matrimonium inter se convenerint. Copulatio a sacerdote vel ministro ejus religionis, quam sponsa confitetur, peragatur; quod si vero parochus sponsæ Rom. cath. copulationem denegaret, ministro religionis dissidenticæ libertas esto, eamdem copulandi. Decreta denique, si quæ forte huic sanctioni contraria ex quocumque judicio emanata fuerint, pro nullis declarantur. » Art. II, § 10, dans *Friese*, l. cit., p. 352.

» enfants nés de mariages mixtes seraient, selon leur sexe, » élevés dans la foi du père ou de la mère. » Le nonce du » pape, Maria Durini, arrivé sur ces entrefaites, protesta contre de pareilles résolutions, et remit au chancelier de la couronne un acte où étaient réservés les droits du Saint-Siége, et qu'il communiqua au clergé polonais. Clément XIII se plaignit (1) également au roi des actes illégaux de la diète. Mais le roi Stanislas s'excusa en alléguant qu'il avait dû céder aux prétentions des dissidents, appuyés par une grande puissance : « On aurait, disait-il, tout compromis en » résistant à cette réclamation. Au milieu de la tempête » soulevée par l'indiscrétion de quelques magnats, il fallait » encore s'estimer heureux d'avoir pu gagner le port le » plus voisin. Toute résistance contre la tyrannique puis- » sance du Nord serait désormais une tentative stérile et » fatale. » Plus courageux que Stanislas, le clergé protesta contre les résolutions de la diète, particulièrement à l'égard des mariages mixtes, et délara, en ce qui concernait ces derniers, qu'il ne pouvait, malgré la signature de plusieurs évêques apposée aux bas des résolutions, regarder celles-ci comme obligatoires pour l'Église, attendu que les dignitaires n'avaient siégé à la diète que comme *dignitaires laïques*. Le consistoire de Posen, dans une circulaire, récusa, par conséquent, la force obligatoire de ces décisions de la diète, et les évêques, s'étant à diverses reprises adressés à Clément XIV, en reçurent pour réponse qu'on devait s'en tenir aux prescriptions de Benoît XIV [1777].

Les dissidents, en mettant tout en œuvre pour faire valoir leurs prétentions exagérées, avaient mis leur patrie au bord d'un abîme. La Pologne entière sentit alors avec une douleur profonde s'appesantir sur elle le joug humiliant de la Russie, et voua un profond mépris aux auteurs de ses maux. Après la confédération de Bar, il y eut de hardies tentatives pour soustraire la nation polonaise à l'influence toute-puissante de la Russie; mais ces tentatives

(1) « Innumeras pœne animas in æternæ salutis suæ discrimen abduci et sacrilegas pactiones, cum gravissimo fidei cath. detrimento, Deo injuriosas ejusque sanctæ Ecclesiæ prorsus adversas, ipsique regno periculosas, ac regis nomine prorsus indignas fuisse initas, etc. » C'est ainsi que le pape se plaignait.

infructueuses ne purent empêcher le *premier partage de la Pologne* [1772]. L'exaspération qui résulta de ce triste événement fit refuser aux dissidents, par la constitution de 1755, le droit d'admissibilité aux emplois et aux dignités de l'État. Les luthériens et les calvinistes, pour se fortifier, se réunirent au synode général de Lissa, dans la même année. Enfin, les magnats polonais s'étant derechef divisés à propos de la nouvelle constitution de mai 1791, qui concédait quelques droits aux bourgeois et aux paysans, et ayant encore une fois rempli de troubles leur malheureux pays, il s'ensuivit le *second partage* [1793]. En vain Kosciusko, l'héroïque défenseur de sa patrie, lutta-t-il à la tête de sa brave armée; il succomba sous le nombre. La Pologne, démembrée complétement par un *troisième partage*, fut retranchée du rang des nations en 1795; son roi Stanislas Poniatowski, fut invité, pour prix de sa soumission à vivre à Saint-Pétersbourg d'une pension que lui paya la cour de Russie; il y mourut en 1798.

§ 373. — *Abolition de l'ordre des Jésuites.*

Riffel, abolition de l'ordre des Jésuites. May., 1848. *Crétineau-Joly*, t. V. *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV. *Buss*, la Société de Jésus, P. II, p. 1262. *De Ravignan*, Clément XIII et Clément XIV. Paris, 1854.

En suivant l'histoire des diverses Églises nationales on s'aperçoit que l'ordre des Jésuites, si actif et si utile dans la période précédente, n'a plus dans celle-ci sa force et sa vertu primitives, ou ne sait plus les appliquer à leur destination première.

Le signal de la réaction violente contre les Jésuites fut donné en Portugal (1). Ce royaume avait conclu avec l'Espagne un traité [1750], aux termes duquel le Portugal devait, en échange de la colonie de San-Sagramento, recevoir les sept districts du Paraguay, si admirablement administrés par les Jésuites. Les habitants de ces districts, mé-

(1) *Murr*, Hist. des Jésuites en Portugal sous Pombal. Nüremberg, 1787, 2 vol.

contents de ce changement de gouvernement, se soulèverent contre les Portugais. On accusa les Jésuites d'avoir excité à la révolte (1) et d'avoir fondé à leur profit, dans la province de Maranon, une république jusqu'alors inconnue. Le contraire fut clairement démontré quand, plus tard, les Jésuites, ayant à leur disposition tous les moyens de défense, préférèrent se résigner et se laisser traîner ignominieusement en Europe. Cette persécution était due surtout à la haine de Pombal, ministre de Joseph-Emmanuel Ier, et du canoniste Péreira. Les ennemis de la Société tirèrent encore parti d'une conjuration tramée contre la vie du roi, pour en accuser les Jésuites. Quoique l'instruction, qu'on poursuivit contre eux avec tout l'arbitraire imaginable, ne pût rien mettre à leur charge (2), on en déporta une partie sur les côtes des États ecclésiastiques [1759], après avoir préalablement confisqué leurs biens ; d'autres, accusés de haute trahison languirent dans d'affreux cachots jusqu'à la mort du roi [1777].

En France, les Jansénistes, les encyclopédistes et le Parlement conspiraient à la fois la ruine des Jésuites. Ceux-ci n'étaient parvenus à s'établir à Paris qu'en 1550, sous Henri II, malgré l'opposition du Parlement, de l'archevêque et de l'Université, et dans toute la France par l'édit de Soissons, qui leur imposait toutes sortes de restrictions gênantes. L'Université vit avec une extrême jalousie un Ordre dont les leçons gratuites étaient suivies avec empressement. Les huguenots s'étonnèrent de l'audace qu'on avait eue de fonder un ordre positivement destiné à les combattre, et manifestèrent en toute occasion l'esprit de haine et de persécution que Calvin (3) leur avait légué. Enfin les jansénistes, considérant les Jésuites comme leurs plus re-

(1) Cf. *Aug. Theiner*, Hist. des établissements ecclésiastiques d'éducation. Mayence, 1835, p. 235, note 345.

(2) C'est le résultat des dernières enquêtes : *J.-J.-M. von Olfers*, sur l'attentat commis contre le roi de Portugal, le 3 sept. 1758. Recherches historiques. Berlin, 1839.

(3) « Jesuitæ vero, » dit-il, « qui se maxime nobis opponunt, aut *necandi*, aut si hoc commode fieri non potest, *ejiciendi*, aut certe *mendaciis et calumniis opprimendi sunt.* » Cf. *Maur.Schenkl*, Institut. juris ecclesiast, Landish., 1830, t. I, p. 500.

doutables adversaires, se liguèrent contre eux avec leurs ennemis les plus acharnés. Déjà le père du grand Arnauld, avocat au Parlement de Paris, y avait prononcé un violent discours, dans lequel il accusait les Jésuites d'être les ennemis du roi et les partisans de l'Espagne. L'opposition devint plus vive et plus violente encore sous Henri IV, qui avait choisi son confesseur dans la société, malgré le peu de peine qu'elle s'était donnée pour mériter cette marque de confiance. La tentative du régicide Jean Châtel [1594] leur fut imputée, sous prétexte que Châtel avait autrefois étudié chez eux, et parce qu'il prétendait avoir entendu dire par le Jésuite Guéret qu'il était permis de tuer le roi, proposition condamnée de la manière la plus formelle par l'Ordre comme par le pape, mais soutenue d'ailleurs par les luthériens et les calvinistes, sous une autre forme et avec un appareil complet de citations puisées dans l'Écriture. Un arrêt du Parlement [29 décembre 1594] bannit de Paris et de France l'Ordre tout entier, malgré les protestations réitérées de Jean Châtel en faveur des Jésuites. Mais les Parlements de Bordeaux et de Toulouse prirent les Jésuites sous leur protection et décidèrent plus tard Henri IV à les rappeler. On essaya encore même, mais en vain, d'impliquer les Jésuites dans le régicide consommé par Ravaillac. On se vit alors réduit à chercher quelque autre moyen d'entamer l'Ordre, et il est fâcheux de dire que quelques-uns de ses membres fournirent des armes à ses ennemis. Dans leur zèle pour la vérité et pour le bien, les Jésuites s'étaient parfois égarés et n'avaient pas toujours eu recours aux meilleurs moyens ; dans la conscience de leur mérite, ils s'étaient souvent élevés avec orgueil au-dessus des autres ordres religieux. Ce reproche avait pu s'adresser surtout aux ouvrages d'un Hardouin, d'un Berruyer, d'un Pichon, d'un Escobar, d'un Tamburini, dont les erreurs, condamnées par des sentences pontificales, avaient été particulièrement relevées par Blaise Pascal, zélé janséniste, qui sut les exploiter de toutes manières dans ses *Lettres provinciales*. Pascal eut le tort, dans ces lettres fameuses, de présenter avec infiniment d'esprit et non moins de partialité, comme la morale de tout l'ordre, des décisions erronées, des passages scandaleux, extraits

de quelques théologiens et casuistes de la société, et la plupart tronqués, quelqus-uns interpolés, d'autres dénaturés dans leur sens ou leur suite. Ainsi l'on prétendait. en s'appuyant sur quelques propositions réellement scandaleuses et condamnables, mais peu nombreuses, présenter un tableau fidèle de la doctrine morale des Jésuites, et l'on se gardait bien de parler des nombreux ouvrages ascétiques de la société, si excellents et si propres à faire connaître son esprit. A tous ces ennemis se joignirent plus tard Mme de Pompadour, à qui les Jésuites refusaient de donner un confesseur tant qu'elle n'aurait pas quitté la cour, et le duc de Choiseul, ami de la favorite et protecteur des encyclopédistes. Ceux-ci, Voltaire (1) et d'Alembert à leur tête, avaient un intérêt particulier au renversement des Jésuites, qui, par leur zèle ardent pour la religion, par leur influence sur l'esprit et l'éducation de la jeunesse, par la considération dont ils jouissaient auprès des princes, et par leur respect inébranlable pour le souverain pontife, opposaient naturellement le plus grand obstacle aux desseins de la secte philosophique et révolutionnaire. Aussi Voltaire dirigea-t-il contre l'ordre toute la force de ses armes, toute la verve de son esprit, toute l'amertume de ses sarcasmes. « Une fois que nous aurons détruit les Jésuites, écrivait-il » à Helvétius [1761], nous aurons beau jeu contre l'infâme » (la religion chrétienne). » Ce fut à son instigation et sur les insinuations du marquis de Pombal, de Mme de Pompadour et du duc de Choiseul, que d'Alembert publia son fameux livre *De la destruction des Jésuites*, dont l'apparition fut en quelque sorte le signal de l'attaque générale. Pombal dépensait depuis longtemps des sommes considérables contre les Jésuites, et cherchait par ce moyen à faire goûter ses projets à la cour de Rome ; Choiseul en fit autant de son côté, tandis qu'une association de jansénistes formait un fonds considérable (caisse de salut) pour soudoyer les pamphlétaires lâchés contre la Société de Jésus. L'agent de cette association écrivait de Rome : « Le cordon tracé autour des Jésuites est de telle nature qu'ils ne sauraient le » rompre, malgré leur crédit et tous les trésors de l'Inde. »

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 222 sq.

Toutes les puissances conspirant ainsi leur perte, il ne fallait plus qu'un motif, même léger, pour les renverser en France. Il se présenta bientôt. La Valette, procureur général des Jésuites à la Martinique, que son génie commercial avait rendue florissante, s'était vu obligé de suspendre ses payements, après la perte de quelques navires chargés, pour son compte, de plusieurs millions de marchandises capturés par les Anglais. On voulut rendre l'ordre entier responsable de cette perte; les Jésuites s'y refusèrent, parce que, loin d'autoriser La Valette, ils lui avaient interdit le commerce, et qu'ils avaient déjà consent précédemment à couvrir une perte du même genre. Alors il s'éleva une clameur universelle : toutes les fautes, tous les torts dont un membre isolé de la société s'était rendu coupable furent publiés, exagérés dans de nombreux pamphlets. Le Parlement, aux aguets, abolit d'abord les priviléges de l'ordre, et condamna au feu quelques ouvrages de Jésuites depuis longtemps oubliés. Il finit par gagner quelques membres du savant et respectable ordre des Bénédictins de Saint-Maur, qui avaient hérité de la haine des Jansénistes contre la Société de Jésus, et qui se prêtèrent à la publication d'un *Extrait des assertions pernicieuses des Jésuites* (1), tandis que l'on condamnait au feu les ouvrages écrits pour leur défense. En vain une assemblée d'évêques se prononça presque unanimement en leur faveur, en rendant à ses membres le plus honorable témoignage; un arrêt du Parlement, du 16 août 1762, supprima en France l'ordre des Jésuites comme dangereux pour l'État. On assurait aux membres de la Société une pension ou des emplois, à condition qu'ils déclareraient, sous serment, que leur institution était impie. Mais fort peu de Jésuites consentirent à prêter ce serment; la plu-

(1) Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses que les Jésuites ont enseignées avec l'approbation des supérieurs, vérifiées par les commissaires du Parlement. Paris, 1762. (Rédigés par Roussel de la Tour, membre du Parlement, par l'abbé Gouzet, Minard et autres Bénédictins de Saint-Maur, particulièrment Clémencet. Grimm lui-même, protestant et l'un des rédacteurs de l'Encyclopédie, ne put prendre sur lui d'approuver le procédé des compilateurs des Assertions contre les Jésuites.) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 227, note 333.

part furent bannis. Deux ans après [nov. 1764], Louis XV décréta également l'abolition de l'ordre, tout en permettant à ses membres de vivre en simples particuliers, sous la surveillance des évêques. La confirmation de l'ordre par la bulle *Apostolicum* [1765] de Clément XIII demeura sans aucun effet

En Espagne, les Jésuites eurent à subir, deux ans plus tard, une destinée bien plus dure encore. Dans la nuit du 2 au 3 avril 1767, tous les membres de leur société furent conduits de force au bord de la mer et embarqués pour les États pontificaux. Le décret d'abolition de Charles III ne parut qu'après cet acte de violence. Il n'avait été précédé d'aucune information préalable, et affirmait simplement que la suppression de l'ordre avait lieu pour des motifs graves. A Naples, où régnait, sous le nom de Ferdinand V, fils de Charles III, le ministre Tanucci, l'ordre fut également supprimé sans forme de procès [20 novembre 1767]. Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, et frère de Charles III, adopta la même mesure.

Enfin, la cour de Portugal et toutes les cours de la maison de Bourbon s'adressèrent à Clément XIV, pour réclamer l'abolition de l'ordre. Le pape, tout en faisant aux princes des concessions, les pria de lui laisser du moins le temps d'informer contre les Jésuites. Mais les gouvernements firent de l'abolition demandée la condition du rétablissement des relations amicales avec le Saint-Siége. Clément finit par céder à leurs instances, et annonça par la promulgation de la bulle *Dominus ac Redemptor* [2 juin 1773], qu'en vertu de son omnipotence papale il supprimait l'ordre, attendu qu'il ne répondait plus au but de son institution; qu'il avait suscité d'innombrables plaintes contre lui en se mêlant aux affaires politiques et en provoquant la discorde et la jalousie, etc., et que le pape désirait rétablir la paix et la bonne amitié entre le Saint-Siége et les cours de la maison de Bourbon (1).

Ainsi succomba sous les intrigues de ses ennemis une association d'hommes dévoués à tous leurs frères, sans distinction de climat ni de race. On la brisa sans examen

(1) *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV, t. II.

sérieux et sans vouloir l'entendre dans sa défense! Chose étrange! on ne s'avisa nulle part de traduire devant un tribunal régulier un ordre qu'on chargeait à l'envi des crimes les plus odieux, les plus inouïs : on le supprima par la force. Et malgré tout le bruit qu'on faisait de la morale corrompue des Jésuites, on ne put jamais convaincre aucun d'entre eux de corruption dans les mœurs! Peut-être le coup d'État qui fit disparaître cette grande institution n'eût-il pas eu lieu, si les Jésuites avaient concédé aux cours ennemies, dans le moment opportun, quelques modifications dans l'organisation de leur ordre ; mais Ricci, leur vieux supérieur général, croyant encore à l'indestructibilité de son ordre, avait répondu, dit-on, à son protecteur Clément XIII : *Jesuitæ aut sint ut sunt, aut plane non sint* (1). Après la promulgation de la bulle, on en assura l'exécution par le déploiement de la force militaire et on conduisit au château Saint-Ange le général de l'ordre, Lorenzo Ricci, et quelques-uns de ses assistants [1775]. Le vieux général persista jusqu'à l'article de la mort à rendre témoignage à son ordre, comme chef bien renseigné, et déclara qu'aucun motif sérieux ne pouvait justifier ni la suppression de l'ordre ni sa propre captivité.

La bulle d'abolition fit du reste, surtout en raison des éloges donnés naguère aux Jésuites par Clément XIII, une grande sensation dans les pays où ils exerçaient paisiblement leur salutaire influence et ne suffit pas pour la détruire partout. Frédéric II, roi de Prusse, partageant les convictions de Bacon de Vérulam (2) et de Leibnitz, qui

(1) Saint Ignace avait dit, au contraire : Il faut que la société s'accommode au temps et le serve, et non pas que le temps s'accommode à la société.

(2) « Ad pædagogiam quod attinet, brevissimum foret dictu : Consule scholas Jesuitarum! nihil enim, quod in usum venit, his melius..... Quæ nobilissima pars pristinæ disciplinæ revocata est aliquatenus quasi postliminio in Jesuitarum collegiis, quorum quum intueor industriam solertiamque, tam in doctrina excolenda, quam in moribus informandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabaso : Talis quum sis, utinam noster esses. » (De Augment. scientiar.) Hugo Grotius juge de même : « Magna est Jesuitarum in vulgum auctoritas propter vitæ sanctimoniam et quia non sumpta mercede juventus litteris scientiæque præceptis imbuitur. » (Ann. de rebus Belg.) Cf. ci-dessus, § 346.

avaient dit : « Voulez-vous voir de véritables et bonnes » écoles, allez voir celles des Jésuites, » déclara qu'il ne pouvait se passer du concours des Pères de la société pour les écoles de Silésie, et que d'ailleurs, depuis qu'il avait pris possession de cette province, il n'avait eu qu'à se louer de leur conduite et de leurs services (1). Cependant, pour épargner à l'autorité ecclésiastique de Breslau un conflit entre le souverain et le Saint-Siége, et pour satisfaire au vœu des Jésuites eux-mêmes, qui refusaient de se prévaloir de la bienveillance du monarque, il consentit à les laisser se dissoudre, en tant que corporation, et déposer les insignes de leur ordre ; mais il voulut qu'ils continuassent à diriger l'instruction publique en qualité de prêtres séculiers. Catherine II de Russie, qui, au premier partage de la Pologne, avait acquis la partie septentrionale de la Lithuanie (la Russie Blanche), où se trouvaient deux colléges de Jésuites, l'un à Mohilew et l'autre à Polotzk, défendit positivement, en dépit de toutes les remontrances des légats du pape, qu'on promulguât dans ses États la bulle *Dominus ac Redemptor*, confia aux Jésuites la direction des écoles de ces deux villes, et leur ordonna même de tenir une congrégation générale à Polotzk, à l'effet d'élire un vicaire général de l'ordre pour l'empire russe [1782]. On élut en conséquence le vice-provincial Stanislas Czerniewicz, auquel succéda, le 27 septembre 1785, le P. Lenkiewicz. L'empereur Paul ayant également favorisé les Jésuites et leur ayant accordé une église à Saint-Pétersbourg, le pape Pie VII, abrogeant partiellement la bulle de Clément XIV, les autorisa à s'établir en Russie [1801]. et y nomma François Kareu supérieur de la congrégation. Qui aurait pu alors prévoir qu'un ordre si apprécié serait banni de ce même pays, justement quand il venait d'être rétabli ailleurs [7 août 1814]?

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 289 sq. *W. Sohr*, conseiller du gouvernement, Hist. authent. des Jésuites en Silésie. (Feuilles silésiennes, 1835.)

§ 374. — *Culte et discipline depuis le XVIe siècle.*

Le concile de Trente publia différents décrets concernant le culte, qui recommandaient d'une manière pressante aux évêques et au clergé des paroisses tout ce qui avait rapport aux offices divins. Le catéchisme romain, publié par les ordres du concile, insista également sur cette matière. Les éditions corrigées du Missel, du Rituel et du Bréviaire romains devaient servir de règles dans les divers diocèses. Pie IV accorda, sur la demande de l'empereur Ferdinand Ier et du duc de Bavière, Albert, à quelques évêques, le droit de distribuer la communion sous les deux espèces; cette concession qui parut d'abord fort utile, devint bientôt évidemment nuisible; les évêques y renoncèrent d'eux-mêmes, et le pape la leur retira. Plusieurs princes catholiques, beaucoup d'évêques même, influencés, peut-être malgré eux, par le protestantisme, insistèrent auprès du Saint-Siége pour obtenir qu'il simplifiât le culte, restreignît l'usage trop fréquent de l'exposition du S. Sacrement, des processions, des pèlerinages, des bénédictions. Clément VIII se prononça contre l'usage des litanies non approuvées et déclara dans sa constitution de 1610, *Sanctissimus*, que « beaucoup de personnes, même privées, se permettant, sous prétexte de dévotion, de répandre journellement de nouvelles formules de litanies, si nombreuses qu'on ne pouvait plus les compter et qui renfermaient des expressions ou inconvenantes ou scandaleuses, le Saint-Siége se voyait obligé d'ordonner qu'on ne conservât que les antiques et universelles formules de litanies contenues dans les Missels, les Pontificaux, les Rituels et les Bréviaires romains, ainsi que celles de la sainte Vierge, chantées dans la chapelle de N.-D. de Lorette; que quiconque voudrait publier d'autres litanies ou s'en servir dans l'office public, devait les soumettre à la congrégation des Rites, sous de sévères peines qu'édicteraient les évêques et les ordinaires de lieu. » Les litanies approuvées, d'après cette constitution, étaient : 1° celles des saints; 2° celles de N.-D. de Lorette; 3° celles du

S. Nom de Jésus, qui ne furent définitivement autorisées à Rome que le 14 avril 1646.

Plusieurs fêtes nouvelles de la sainte Vierge (1), du Rosaire, celle du Nom et du Sacré Cœur de Jésus, celle des Cinq-Plaies, avaient été introduites dans l'intervalle. Les papes Benoît XIV et Clément XIV diminuèrent, sur la demande instante de plusieurs princes, le nombre des fêtes *publiques* (comme, par exemple, celles des Apôtres et plusieurs fêtes de la sainte Vierge) ou les transférèrent au dimanche suivant, ordonnant en même temps que les fêtes mentionnées ci-dessus ne fussent célébrées qu'au chœur ou fussent renvoyées au dimanche.

Le concile de Trente avait ordonné (sess. XXIV, *De reformat.*, c. 8), afin de relever énergiquement la discipline ecclésiastique, que la pénitence publique serait rétablie pour les péchés publics. Mais ce décret rencontra partout de telles résitances qu'on fut obligé d'y renoncer, malgré les efforts de Benoît XIII pour le maintenir. Par contre, le concile (sess. XXV, *De indulgentiis*) avait ordonné que l'on observerait, dans la dispensation des Indulgences, « si salutaires au peuple chrétien, » une juste modération, qu'on abolirait toute espèce de honteux commerce à ce sujet, et jusqu'au nom et à l'usage des collecteurs d'aumône (sess. XXI, *De reform.*, c. 9). Et, en effet, le bénéfice des Indulgences ne fut plus attaché qu aux Jubilés, qui devaient se renouveler tous les ving-cinq ans, d'après les ordonnances de Paul II [1470] ou encore à certaines formules de prières, certaines dévotions déterminées, à certaines circonstances extraordinaires. L'inquisition, réorganisée sous Paul III par une congrégation des six cardinaux [1549] pour agir à Rome et en d'autres lieux contre les erreurs du protestantisme, resta le plus longtemps en vigueur dans les petits États d'Italie. Là même elle fut abolie en 1775 par Marie-Thérèse pour la Lombardie; en 1782, par le roi Ferdinand pour la Sicile; en 1782, par Léopold pour la Toscane, et enfin en 1797, à Venise, où l'In-

(1) Festum nominis B. M. V.; festum septem dolorum B. M. V.; desponsatio B. M. V.; festum B. M. V. de Monte Carmelo; festum dedicationis S. Mar. ad Nives; festum nominis Mariæ de Victoria; festum B. V. M. de Mercede; festum Patrocinii B. M. V.

quisition était une institution de l'État. Il en fut de même plus tard en Portugal [1826], sous Jean VI, en Espagne [1820], de telle sorte qu'elle n'existe plus aujourd'hui qu'à Rome, sous la forme modifiée par Pie V et Sixte V et sous le nom de *Sacrum officium*, *congregatio inquisitionis hæreticæ pravitatis ;* une congrégation formée de douze cardinaux auxquels sont adjoints des *consulteurs* et des *qualificateurs*, juge, sous la présidence du pape, les paroles, les écrits et les actes contraires à la religion (1).

§ 375. — *Propagation du Christianisme.*

Voyez les sources générales. Lettres édifiantes, et *Wittmann*, la Beauté de l'Église manifestée dans les missions, etc.

L'Église catholique en Chine s'affermit principalement par les travaux du séminaire des Missions étrangères à Paris [depuis 1663]. Malheureusement, les tristes discussions qui s'élevèrent entre les missionnaires sur les usages chinois, troublèrent et compromirent les heureux progrès de la mission. Il s'agissait d'abord d'un antique et religieux usage d'après lequel les Chinois honoraient leurs ancêtres, comme Confucius ; les nouveaux convertis tenaient avec opiniâtreté à ce culte. Les Jésuites y consentirent, pour ne pas scandaliser la piété filiale de leurs néophytes : les Dominicains les en blâmèrent vivement. Un second point faisait difficulté. Au défaut d'un terme chinois, pour exprimer le nom de Dieu, les Jésuites se servaient des mots Tin-Tschu, seigneur du ciel, Tien et Schangti, souverain empereur, et en en permettant l'usage, ils avaient soin de prévenir contre toute fausse interprétation, toute notion idolâtrique. Cette discussion entre les Jésuites et les Dominicains avait déjà été portée à Rome, et les papes Innocent X et Alexandre VII avaient donné des décisions contraires. Ce fâcheux état de choses décida Clément XI à faire étudier la question sur les lieux mêmes par le légat Tournon, qui,

(1) *Bangen*, la Cour romaine, sa constitution actuelle. Munster, 1854, p. 92-124.

d'accord avec la congrégation de Rome [1704], interdit en 1707 les usages jusqu'alors observés, ainsi que les désignations de Dieu sous les noms de Tien et Schangti, fut retenu prisonnier par suite de la colère de l'empereur, et mourut à Macao en 1710. Néanmoins Clément XI enjoignit plus expressément encore, par la bulle *Ex illa die* [1715], de ne plus mêler les pratiques chinoises aux rites chrétiens, et Benoît XIV, par la bulle *Ex quo singulari* [1746], reproduisit la même défense avec une nouvelle sévérité. Il en résulta une persécution générale, à laquelle cependant un grand nombre de fidèles parvinrent à échapper. Mais la prospérité des communautés chrétiennes en Chine fut singulièrement ébranlée par la suppression des Jésuites et par la destruction du séminaire des Missions étrangères de Paris, qui suivit la Révolution française (1).

Le Christianisme ne pouvait se propager et s'affermir dans les Indes qu'autant qu'il s'associerait, à certains égards, aux mœurs nationales. Une première persécution avait éclaté à Pondichéry, à l'occasion d'un de ces drames sacrés dont les Jésuites aimaient à faire usage, et dans lequel ils avaient représenté saint George détruisant les dieux indiens [1701]. La situation s'empira lorsque Tournon, ayant abordé à Pondichéry pendant son voyage en Chine, proscrivit par un décret les costumes dites malabares [1704], et qu'une bulle de Benoît XIV confirma plus tard cette interdiction. Il fallut dès ce moment renoncer au succès de l'Évangile dans les Indes. La domination croissante des Anglais et des Hollandais, qui ne voulurent pas même y tolérer des missionnaires protestants, acheva la ruine de l'Église dans ces contrées.

L'Évangile fut prêché d'abord avec succès dans l'Inde au delà du Gange, qui comprend le ci-devant royaume d'Assam, l'empire Birman, le royaume de Siam et l'empire d'Annam et de Malacca (l'Annam divisé en six provinces : Tonquin, Cochinchine, Chiampo, Camboge, Laos et Laï-

(1) Cf. *Platel* (Norbert) Mémoires sur les affaires des Jésuites, etc. Lisb., 1766, 2 vol. in-4. *Leibnitz* même défendit les Jésuites dans Novissima Sinica. 1697, in-8. Comparaison des ouvrages de controverses, dans *Mamachi*, Orig. et antiq. chr. t. II, p. 407. Voyez aussi *Dœllinger*, l. cit., p. 380-92.

tho), par trois Jésuites, les Pères Blandinotti, Alex. de Rhodez [1627] et Ant. Marquez. Ils réussirent même à convertir trois bonzes qui devinrent à leur tour de fervents missionnaires. Peu à peu l'Église s'organisa. En 1670 on put réunir le synode de Diughieu. Cependant cette Église naissante devait passer par le feu de la persécution, qui s'alluma dès 1694 et priva les chrétiens de leurs pasteurs et de leurs temples (1). Plusieurs Jésuites y périrent par le supplice du glaive [1721 et 1734], pour avoir refusé de fouler aux pieds le crucifix. Vers la fin de cette période, le sort des chrétiens de Tonquin s'adoucit ; des indigènes, consacrés au service de l'autel, contribuèrent au succès de l'Évangile. Enfin, le dernier empereur, Dscha-Loang, ayant révoqué l'édit de persécution et permis aux chrétiens le libre exercice de leur culte, l'Église se raffermit.

Le salut par la croix fut également annoncé en Cochinchine (2) par les Jésuites, qu'on retrouve partout [depuis 1618], et parmi lesquels se distingua particulièrement le Père Borri. Le sort des chrétiens y offrit les mêmes vicissitudes que dans le Tonquin. Cependant la persécution y dure encore de nos jours.

Au Thibet (3), la prédication de l'Évangile par les Jésuites demeura d'abord sans succès. Les Capucins [depuis 1707], ayant à leur tête le Père Horace della Penna, furent plus heureux, et virent à la suite de leurs prédications beaucoup d'indigènes abandonner leur religion nationale (le bouddhisme), avec d'autant plus de facilité que le culte lamaïque et la hiérarchie thibétaine offraient extérieurement une analogie frappante avec la constitution de l'Église catholique (voyez t. Ier, § 25). Le dalaï-lama autorisa les Capucins à fonder un hospice à Lassa. Les persécutions qui éclatèrent depuis lors [1737 et 1742] ont, il est vrai,

(1) Hist. de l'établissement du Christianisme dans les Indes Orientales. Paris, 1803, 2 vol. Cf. le nouveau Messager du monde, par *J. Stœcklein*. Augsb., 1726, P. XIX. préface. *Urb. Cerri*, État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du Monde. Amst., 1716.

(2) *J. Koffler*, Historica Cochinchinæ descriptio, in epitome redacta ab Ans. Eccardo, ed. Chr. Murr. Norimb., 1703,

(3) Relazione del principio e stato presente della miss. del Tibet. Roma, 1722. *P. Giorgi*, Alphabetum Tibetan. Romæ, 1762.

arrêté les progrès des missionnaires, mais sans détruire leurs établissements.

L'éloquent Jésuite portugais Ant. Vieyra devint le Las-Cases du Brésil, où il introduisit, avec l'Évangile [1655], les arts, l'industrie et la liberté. Après avoir été enlevé à ses enfants spirituels par la perfidie des Portugais, et conduit à Lisbonne, il parvint, dans sa vieillesse, à se faire ramener au Brésil, pour y jouir, à ses derniers moments, du fruit de ses travaux apostoliques. Il mourut à Bahia [1697], supérieur général des missions de Maranon (1).

Les premières semences du Christianisme furent répandues en Californie par les deux Jésuites Salvatierra [1697] et François Kuhn, ancien professeur de mathématiques à Ingolstadt. Il fallut toute leur fermeté et leur persévérance pour en déraciner la polygamie. Plus tard, et lors de la suppression des Jésuites, les Dominicains et les Franciscains leur succédèrent dans le soin de consolider parmi ces peuplades arriérées les bienfaits de l'Église catholique.

Enfin, les Jésuites français fondèrent une mission florissante au Canada [depuis 1611], et y assurèrent, avec le concours d'autres missionnaires, l'existence de l'Église catholique, malgré les difficultés du climat et la vive résistance des habitants. L'infatigable Jésuite Brébeuf fut mis à mort par les Iroquois, après d'effroyables tortures [1649]. Louis XIV obtint pour Québec, chef-lieu du Canada, l'érection d'un évêché [1675] qu'administrèrent plusieurs excellents évêques jusqu'à l'époque où cette colonie fut cédée aux Anglais [1763]. L'Église catholique se maintint malgré cette concession et fit de nombreux prosélytes, notamment parmi les Iroquois, les Hurons et les Illinois.

En Afrique, ce fut sur la côte occidentale que le Christianisme fit les plus notables progrès : au Congo, à Angola, à Benguela, à Cacongo et à Loango, grâce surtout aux efforts des Capucins. L'un de ces derniers, Zuchelli Congo, convertit même, au commencement du XVIIIe siècle, le roi de Segno. A Cacongo et à Loango, des prêtres français fondèrent de nouvelles missions [1766] ; mais ils ne purent résister à l'influence destructive du climat.

(1) Voir la notice en tête de ses sermons, 2 vol. in-12. Paris, Sarlit.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME.

---

§ 376. — *De la constitution de ces Églises et de leur situation vis-à-vis de l'État.*

Les sources du § 336. *Walter*, Précis du droit canon; 8e édit., p. 46-70.

Nous avons vu (§§ 329 et suiv.) que, tour à tour, le système épiscopal et le système presbytérien triomphèrent en Angleterre, jusqu'au moment où Guillaume III d'Orange étant monté sur le trône, l'Église épiscopale fut déclarée l'Église de l'État, même pour les Irlandais. Cependant tous les dissidents obtinrent le droit d'exercer publiquement leur culte, sauf les sociniens et les catholiques, qui ne furent assimilés aux dissidents qu'en 1779. Quant aux Écossais, ils témoignèrent d'une manière si claire et si positive leur prédilection pour la constitution presbytérienne, qu'on ne put la leur refuser. L'assemblée générale des quinze synodes provinciaux réunis annuellement à Édimbourg devait exercer l'autorité suprême.

En Allemagne, les protestants songèrent, après le traité de paix de Westphalie, à conserver la liberté que ce traité leur avait assurée. Les députés de la diète permanente de Ratisbonne [1663] constituèrent l'autorité (*corpus evangelicum*) chargée de maintenir les droits garantis aux protestants. Naturellement les Eglises protestantes ne pouvaient être que les humbles servantes des

souverains, puisque ceux-ci, dans tous les pays où la réformation s'était établie, avaient ajouté la tiare à la couronne, l'anneau et la crosse au sceptre. Le pouvoir spirituel des Églises nationales demeura donc entre les mains de l'autorité temporelle, et fut, sous sa direction, exercé par des consistoires et par un ministère des cultes. De loin en loin on admettait la coopération de quelques États provinciaux réunis dans un petit synode; mais toute réclamation en faveur de la dignité et de la liberté de l'Église était repoussée comme une prétention illégitime. L'Église n'était plus, entre les mains des princes, qu'une institution de police, dont les biens pouvaient s'appliquer aux usages les plus étrangers au culte. Hasardait-on de recourir à la presse pour réclamer la liberté religieuse, aussitôt la presse était soumise à des mesures restrictives. La science elle-même, venant servilement en aide aux vues des princes, déclarait, par la bouche des théologiens de Naumbourg (voyez plus haut, § 340), que la translation de l'autorité épiscopale au pouvoir temporel était légitime et conforme à l'Écriture, bien que plusieurs théologiens objectassent que le Christ n'avait certainement pas sauvé les siens de la servitude du pape, pour en faire les valets de la politique. Le système épiscopal, qui d'abord avait prévalu, fut généralement abandonné, et l'on y substitua, dès le commencement du XVIII[e] siècle, le système territorial, développé scientifiquement par Thomasius [depuis 1692] et par Bœhmer [depuis 1714]. Bientôt après il s'éleva un parti théologique qui, sans avoir égard aux divergences des opinions protestantes et catholiques sur l'origine de l'Église, soutint, en faveur de l'Eglise en général, un droit qu'il montrait fondé sur des monuments de plus de dix siècles. Le chancelier Pfaff, à Tubingen, s'appuyant sur ce droit, créa le système collégial [1719], d'après lequel l'Eglise est une corporation indépendante, dont l'autorité ne peut avoir passé aux mains des princes qu'en vertu d'un traité (1). Les deux systèmes se posèrent hostilement l'un

(1) Cf. son ouvrage : De originibus juris ecclesiastici, veraque ejusdem indole. Tub., 1719 ; nouv. édit., 1720, avec le traité De successione episcopali. Cf. *Nettelbladt*, De tribus systemat. doctr. de jure sacr. dirigendor. (Observat. jus. ecclesiast. Halæ, 1783). *Stahl*, des

en face de l'autre, et se disputèrent l'influence dans l'administration de l'Eglise.

§ 377. — *Le dogme et les théologiens.*

Planck, Hist. de la doctrine protestante depuis les formules de concorde, *Walch*, disputes religieuses, t. Ier.

Après la mort de Mélanchthon, et une alternative de défaites et de victoires, le luthéranisme triomphant, grâce à la formule de Concorde et à ses vigoureux défenseurs, avait fini par dominer en Allemagne. Cependant l'université de Helmstædt, qui n'avait point adhéré à la fameuse formule, se montrait plus indépendante dans ses tendances. Un de ses membres, Daniel Hoffmann, ayant osé, à l'instar de Luther, blasphémer la raison et la philosophie, fut puni comme coupable d'offense envers la Faculté de philosophie. De cette école sortit George Calixt [† 1656], qui prétendit donner à la théologie une forme plus libre, en procédant d'après la méthode historique; mais il se rendit promptement suspect à ses coreligionnaires par ses opinions sur la grâce et les bonnes œuvres, par sa séparation entre la dogmatique et la morale, et en soutenant que le Nouveau Testament ne révèle pas d'une manière évidente la Trinité. Ses disciples de Kœnigsberg expièrent rudement les idées de leur maître. Ce fut bien pis encore lorsque, désireux de mettre un terme aux affreuses querelles suscitées par les subtilités de la formule de Concorde, et cherchant à réaliser enfin la réunion des Eglises, Calixt prétendit qu'il fallait en revenir aux symboles et aux institutions œcuméniques des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. Les zélateurs luthériens, irrités par ces propositions, et surtout par l'abjuration de quelques disciples de Calixt, rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, lui reprochèrent de ne professer que le syncrétisme (voyez plus

Conciles, d'après l'enseignement et le droit des protestants. Erlangen, 1840; *Puchta*, Introduction au droit canon. Leipzig, 1840; Feuilles histor. et politiq., t. VI, p. 596 et suiv.

haut, § 340). Tout était, d'après eux, dans la formule de Concorde : c'était la loi ; et les principaux théologiens luthériens orthodoxes, tels que Calow, Quenstedt, Kœnig et Baier, se mirent à la commenter à l'envi et à la défendre avec toutes les armes de la scolastique. « Malgré toute leur » subtilité, dit Hase (1), ils ne se figuraient pourtant Dieu » que comme un grand pasteur luthérien, qui, pour sauver » son honneur, ne manquerait pas de faire jouer ses » poings. » En voyant avec quelle énergie ces théologiens se cramponnaient à la prétendue orthodoxie luthérienne, on n'est plus surpris de les trouver imbus de toute espèce de superstitions, croyant naïvement aux luttes de Luther contre le démon et comme lui au pouvoir des sorciers. Pendant que des prêtres catholiques, notamment Fr. Spée (voyez §§ 282, 354), s'étaient élevés avec force et succès contre l'absurdité et la barbarie des procès intentés pour sorcellerie, Benoit Carpzov, de Leipzig [† 1666], qu'on appelait le législateur de la Saxe, et dont les opinions étaient d'un grand poids en matière de droit canonique ou criminel, soutenait qu'on devait frapper de peines sévères non-seulement la sorcellerie, mais même ceux qui niaient la réalité des pactes diaboliques (2) ; un célèbre professeur de l'université d'Iéna, Jean-Henri Pott, imprimait dans cette ville [1689] un écrit relatif à ces matières (*De nefando lamiarum cum diabolo coitu*). Thomasius parvint enfin à s'emparer de l'opinion publique (3) et à la soutenir contre ces odieux et ridicules procès.

Plus d'un luthérien orthodoxe, fidèle au culte servile de la lettre, crut alors que tout effort personnel pour se sanctifier était inutile et attentatoire à la majesté divine. Un des hommes les plus remarquables de l'époque se plaignait en ces termes de cette foi aveugle et insensée : « La chrétienté, » de nos jours, a dans ses églises quatre muettes idoles » qu'elle révère : le baptistère, la chaire, le confessionnal et » l'autel ; elle se console, dans son christianisme extérieur,

(1) Cf. Man. d'hist. ecclés., 4e édit., p. 462.

(2) Sur l'Hist. des superst. de la Scandinavie au XVIIe siècle (Gaz. hist. et théol. d'Illgen, 1841, p. 181); *Menzel*, Hist. de l'Allemagne, t. VIII, p. 59.

(3) *Luden*, Thomasius, sa vie et ses écrits. Berlin, 1803.

» en pensant qu'elle est baptisée, et qu'elle entend la parole de Dieu, qu'elle va à confesse et qu'elle communie; » mais elle ignore et renie la force et la vertu intérieure du » Christianisme ! » Un excès en engendre toujours un autre. A cette orthodoxie froide et rigide, Philippe-Jacques Spener opposa le Christianisme vivant (1). Né à Rappoldsweiler, dans la haute Alsace [1635], Spener fut d'abord pasteur à Strasbourg, puis [depuis 1666] doyen du clergé de Francfort-sur-Mein, premier prédicateur de la cour à Dresde, et enfin prévôt à Berlin. Il joignit à une grande instruction un amour profond de la vérité, et un sens chrétien si juste que, malgré les préjugés dont il avait été imbu dès sa jeunesse en faveur des doctrines et du culte de son Église, il aperçut les dangers de la méthode théologique des luthériens orthodoxes et la stérilité de leur système de prédication. Il en fut d'autant plus frappé, qu'il s'était proposé pour modèle le Dominicain Jean Tauler, penseur aussi profond qu'orateur plein d'âme et de sentiment, à l'imitation duquel Spener dut le mouvement et l'onction de ses sermons, gâtés d'ailleurs par de fastidieuses longueurs. Spener, ayant en vue une réforme complète de l'organisation ecclésiastique, posait en principe, dans ses prédications, que la religion est une affaire de cœur, et que le prédicateur, pour exercer dignement son ministère, doit imprimer dans les âmes le sentiment qu'il éprouve, la foi qui l'anime. Spener tenait à cet effet chez lui de pieuses réunions (*collegia pietatis*) [depuis 1670], dans lesquelles il entretenait la foi et la dévotion de ses auditeurs par des commentaires édifiants et de saintes conversations. Ces efforts, nés d'un véritable besoin de l'époque, rencontrèrent d'abord beaucoup de faveur; mais, plus tard, les réformes ecclésiastiques de Spener prirent, en se développant, un caractère singulier et bizarre. Il y avait d'ailleurs dans la nouvelle école une tendance prononcée à un orgueil subtil et profond, en même temps qu'à une lamentable mélancolie, toute contraire à la sérénité, à la fois aimable et

(1) *Hossbach*, Spener et son temps. Berlin, 1824, [2 vol. in-fol.; *Knapp*, Vie de quelques hommes pieux et savants du dernier siècle. Halle, 1829.

sérieuse, qu'engendre la véritable piété (1). Malgré la faveur dont la nouvelle secte jouit parmi le peuple, de doctes théologiens s'élevèrent dès l'origine contre Spener, lui reprochèrent non pas de nier la plupart des dogmes chrétiens, mais d'enseigner qu'ils sont peu utiles à l'édification des âmes; et ils se hatèrent, comme on l'a toujours pratiqué depuis lors, de faire intervenir les princes dans leurs querelles théologiques. Le mouvement contre la secte nouvelle des Piétistes (surnom que leur avaient valu les formes exagérées de leur piété) fut violent, surtout à Leipzig, où trois professeurs, disciples de Spener, entre autres Aug.-Hermann Frank, faisaient en allemand des leçons édifiantes sur la sainte Écriture [1689]. Leurs collègues, Carpzov et Lœscher, les accusaient de mépriser la célébration publique de l'office divin, de dédaigner la science, de jeter les âmes dans le découragement et la tristesse. Bannis de Leipzig en 1690, les trois professeurs fondèrent, avec Thomasius, l'université de Halle [1694]. L'université voisine de Wittemberg devint dès lors, et plus que jamais, la citadelle du luthéranisme, et les deux partis continuèrent à se combattre en Allemagne. Les piétistes, quoique justement accusés d'être exagérés dans leurs sentiments de pénitence, orgueilleux dans leur mépris de la science et dans l'amour de leur secte, insensés dans leurs rêves d'un règne millénaire, exercèrent cependant une heureuse influence sur la vie pratique, et même sur la théologie de leur époque : la maison d'orphelins fondée par Frank est une preuve manifeste de leur bienfaisante piété; les travaux de Budée [† 1729] (2), qui traita la théologie d'une manière bien plus simple et plus scientifique que ses contemporains, et ceux de Jean-Alb. Bengel (3) qui commenta l'Écriture sainte avec autant de science que d'onction, sont une

(1) Pia desideria, ou Vœux ardents pour l'amélioration de la vraie Église évangélique. (Première préface à la Postilla évang. d'Arndt, 1675). Francf., 1678.

(2) *Buddeus*, Institut. theologiæ dogmaticæ. Jenæ, 1723.

(3) *Bengel*, Novum Testamentum græce, in quo cod., vers. et edition. describuntur. Tub., 1734. *Gnomon*, Novi Test. in quo ex nativa verborum vi simplicitas, profunditas, concinnitas, salubritas sensuum cœlestium indicantur. Tub., 1759, in-4°; 4e édit. cur. Steudel, Tub., 1852.

preuve des progrès qu'ils firent faire à la science théologique (*Gnomon Novi Test.*).

§ 378. — *Abandon du dogme. Suite de l'influence de la philosophie moderne.*

Plus d'un doute s'était élevé parmi les protestants, dès la période précédente, sur l'obligation imposée aux fidèles de s'attacher aux dogmes des livres symboliques. « On prétend bien, disaient les sceptiques, que ces dogmes » sont fondés sur la sainte Écriture ; mais ils n'en ont pas » moins été conçus et rédigés par l'esprit de l'homme, » borné dans ses connaissances historiques et exégétiques, » et, par conséquent, nécessairement exposé à l'erreur. Et » la preuve évidente ne s'en trouve-t-elle pas dans les variations que Mélanchthon fit subir à la confession d'Augsbourg, variations si nombreuses que Strobel a pu faire plus » tard l'histoire littéraire de cette confession ? D'ailleurs, » le principe du libre examen une fois admis, chacun » n'était-il pas invité à continuer les recherches commencées ? » Cette argumentation irréfragable détacha d'abord un certain nombre d'esprits de la foi au dogme symbolique. Leur indépendance excita une vive émotion et leur attira de rudes persécutions.

Les consistoires et les théologiens fidèles au symbole, partant, comme Luther, à la fin de sa vie, du point de vue catholique de l'autorité, cherchèrent à maintenir de force les prédicateurs et les professeurs dans la foi à la doctrine des livres symboliques, en destituant de leurs emplois ceux qui prétendaient à l'indépendance doctrinale ; mais cette réaction, si contraire au principe même du protestantisme, ne put arrêter la défection, que toutes les circonstances et surtout l'influence de la philosophie moderne (1), contribuaient à rendre de plus en plus générale. Bacon [1626] avait dirigé les esprits vers l'étude de la nature et des ma-

(1) Cf. La nouvelle Philosophie (Feuilles hist. et polit., t. VIII, p. 449 et suiv., 531 et suiv., 577 et suiv.

thématiques (1), sans dépouiller la science de son caractère profondément religieux. Newton [† 1727] voyait dans les sciences humaines toute une révélation. Descartes avait changé la méthode théologique par l'influence de sa philosophie, plus favorablement accueillie par les théologiens protestants que par ceux de l'Église catholique. On se plut, à l'exemple du philosophe breton, à mettre en doute la science acquise, l'autorité de la théologie et de la tradition, pour arriver par les seuls efforts de la raison, à une science portant sa certitude en elle-même, à une connaissance de Dieu fondée sur la raison humaine, et non plus sur des bases étrangères à l'homme. La réaction contre les cartésiens fut proportionnée à leur engouement pour la méthode nouvelle. Le synode de Dordrecht [1656] ordonna qu'à l'avenir on séparât complétement la théologie de la philosophie, condamna à plusieurs reprises le cartésianisme, qu'on accusait d'ailleurs de favoriser les idées d'indépendance politique (2). Coccéjus, (3), plein d'enthousiasme pour la méthode de Descartes, essaya une exposition purement biblique des vérités de la foi, sans s'inquiéter des formules dogmatiques de l'Église. Spinosa (4), quoique partant d'un principe religieux, affaiblit à son tour la foi chrétienne, en entraînant les esprits dans les voies de son hardi panthéisme, tandis que Locke [† 1704], ne s'appuyant que sur le rapport des sens, engageait la science dans les voies d'un empirisme superficiel. En vain Lebnitz [† 1716], le véritable représentant de la science de son siècle, conçut le Christianisme d'une manière large et presque catholique (5); il exerça peu d'influence sur les théologiens

(1) Novum Organon scientiarum, 1620, ed. Brück. Lipsiæ, 1830. Opera dans le Corpus philosophorum, ed. Gfrœrer. Stuttg., 1831, t. Ier.

(2) Cf. ci-dessus § 367, notes; *Hock*, l. cit, p. 112 sq.

(3) Summa doctr. de Fœdere et Testament. Dei. Lugd. Bat., 1648; *Alberti*, Cartesianus et Coccejus descripti et refutati Lugd. Bat., 1678, in-4.

(4) Opera omnia, ed. Paulus. Jenæ, 1802, 2 vol.; *Sigwart*, Spinozismus hist. et philos. Tub., 1839.

(5) Systema theologiæ. Leibnitzii. Paris., 1819. Opp. ed. Dutens. Gen., 1768, 6 vol. in-4; Œuvres philosophiques par Raspe. Amst., 1765, in-4. Opp. lat., gall., german., ed. Erdmann. Berol., 1839 sq.,

protestants, et sa philosophie, amoindrie par Wolf (1), devint le partage des esprits médiocres. Wolf prétendit d'abord démontrer mathématiquement la doctrine de l'Église ; mais bientôt après il sembla vouloir substituer à cette doctrine positive l'enseignement d'une religion naturelle. Il le fit avec d'autant plus de succès que, comme Leibnitz, il anéantissait par là les absurdes prétentions des réformateurs, en rétablissant la raison et la liberté humaines dans leurs droits imprescriptibles. Et l'on adhéra avec d'autant plus de force aux vérités démontrées par cette religion, prétendue naturelle, qu'elles étaient toutes empruntées au Christianisme, malgré les efforts qu'on faisait pour en cacher la source réelle. Cette école produisit la philosophie dite populaire, que formulèrent principalement Jérusalem, Garve, Reimarus, Eberhardt et Mendelssohn, qui ôtèrent à la philosophie wolfienne sa forme scolastique, pour ne consulter et suivre, comme ils disaient, que la saine raison. Dès lors il ne pouvait plus être question du dogme chrétien : la base même de la théologie naturelle devenait chancelante. Tout reposait désormais sur des raisonnements hypothétiques, si bien que Garve, dans un traité de l'existence de Dieu, ne donne le théisme que comme la meilleure des hypothèses soutenues à ce sujet. Tout en prétendant au titre de philosophes, ces auteurs n'étaient, à vrai dire, que de subtils sophistes : aussi restèrent-ils sans haleine lorsque Kant apparut, et que le protestantisme, qui n'avait plus ni foi ni dogme, eut du moins sa philosophie dans le kantisme. L'influence de la philosophie wolfienne sur la théologie se manifesta dans la traduction de la Bible, publiée à Wertheim (*Wertheimer Bibelübersetzung*) (2), qui porte le cachet de cette école, et dans la-

2 vol. *Ejusdem* Quæstiones crit. ad Leibnitzii opera philos, pertinentes. Vratisl., 1842 ; *Staudenmaier*, Leibnitz sur la révélation (Revue trimest. de Tubing., 1836, p. 226-56). Cf. *Ancillon*, l'Esprit de Leibnitz (Dissert. de la classe de philosophie de Berlin, 1816, n° 1) ; *Tholuck*, Mélanges, t. I , p. 311-37.

(1) *Wolf*, Theol. natur. Lipsiæ, 1736, 2 vol. in-4; *Ludovici*, Esquisse d'une histoire complète de la philosophie de Wolf ; 2e édit. Leipzig, 1737, 3 vol.

(2) Les saintes Écritures avant le Messie, P. I, renfermant l'hist. des Israélites. Wertheim, 1733. Cf. *Walch*, Disputes religieuses, t. V.

quelle les idées bibliques et les prophéties divines sont conçues d'une manière tout à fait superficielle. Aussi cette traduction fut-elle prohibée dans l'Empire par un décret impérial [1737]; cinquante ans plus tard elle eût été reçue avec les plus grands applaudissements.

Bientôt le naturalisme des libres penseurs d'Angleterre, né du principe fondamental du protestantisme, se répandit en Allemagne et y fut propagé avec une résolution toute satanique. Il se forma une communauté des partisans de la conscience (*Consciencïaires*), dont Math. Kuntzen répandit les principes dans de petits traités à l'usage du peuple. Edelmann (1), de son côté, composa divers ouvrages contre le Christianisme [depuis 1735], dans lesquels il proclame, avec une imperturbable assurance et d'un ton populaire : « qu'il faut rejeter le Coran chrétien, non » moins contradictoire et aussi peu authentique que celui » des Turcs, pour s'en tenir, comme Hénoch et Noé, à la » raison seule, à la conscience, que la nature donne ma» ternellement à tous les hommes, et qui leur enseigne à » vivre honnêtement, à ne nuire à personne, à rendre à » chacun ce qui lui appartient. C'est là la vraie Bible ; la » mépriser, c'est se mépriser soi-même. La conscience, » c'est le Ciel et l'enfer ; il n'y a ni Dieu ni diable ; la Bible » ne fait pas de différence entre le mariage et la fornica» tion ; il faut purger la terre des prêtres, des rois et de » toutes les puissances établies. »

Nul n'avait plus favorisé en Allemagne la propagation de ces maximes que Frédéric II, roi de Prusse, protecteur zélé et correspondant actif des philosophes français, qu'il accueillit à sa cour, et qui importèrent dans ses États, et surtout dans les hauts rangs de la société, les ouvrages impies de leur patrie.

La revue littéraire fondée par Nicolaï (*Bibliothèque allemande de Nicolaï*) [1764-1806], qui recommandait tous les ouvrages contraires, non-seulement à la foi, mais à tout

(1) Ses écrits les plus connus sont : les Vérités innocentes; Moïse sans voile ; le Christ et Bélial ; la Divinité de la raison. Cf. Acta hist. eccles., t. IV, p. 436 ; t. VI, p. 292 ; t. XII, p. 119 ; t. XVIII, p. 957 et suiv. Voyez aussi *Elster,* Souvenir de Jean-Chr. Edelmann, à propos du docteur Strauss. Clausth., 1839.

sentiment élevé, à toute tendance spirituelle, vint encore puissamment en aide à l'esprit irréligieux qui envahissait le monde, ainsi que les] Fragments de Wolfenbüttel (*Wolfenbüttelschen Fragmente*), rédigés par Reimarus [† 1768], publiés par Lessing, et qui, par leur caractère sérieux et grave (1) portèrent le plus grand trouble dans les intelligences ébranlées. L'œuvre du Christ y est décrite comme une révolution avortée, le fait de la résurrection positivement nié, la révélation déclarée impossible.

Ce que Nicolaï et Lessing avaient fait dans les hauts rangs de la société fut entrepris pour les basses classes par Bahrdt (2), qui, successivement professeur de théologie à Leipzig, Halle et Giessen, et directeur d'une société philanthropique, acheva sa carrière errante en qualité d'aubergiste, en 1792. Il est rare de trouver un auteur d'une légèreté plus criminelle que Bahrdt, qui cherche à détruire le contexte des Écritures par les hypothèses les plus absurdes, et s'efforce d'étouffer dans le peuple toute foi à l'Église et à ses enseignements. Il avoue cependant que, si les orthodoxes (protestants) l'avaient payé, il aurait écrit en faveur de leur système, mais que, faute d'argent, il écrit pour leurs ennemis. Tels furent aussi la tendance et les travaux de Wünsch, qui représentait Jésus comme dupe de ses propres illusions; de Venturini, qui fit un fade roman de la vie du Christ, et de Mauvillon (3), qui cependant parla avec plus de savoir et de respect de l'origine divine et de la morale du Christianisme.

(1) 1° Du décri de la raison par les prédicateurs; 2° de l'impossibilité d'une révélation divine; 3° de l'invraisemblance du passage des Israélites dans la mer Rouge; 4° l'Ancien Testament n'est point écrit comme une révélation religieuse; 5° la Fausseté de la résurrection (Essais d'hist. et de littérat. trouvés dans les trésors de la bibliothèque de Wolfenbüttel; 3° et 4e ess. Wolfenb., 1777; du but de Jésus et de ses disciples. Brunsw., 1778). Fragm. de l'Inconnu de Wolfenb. (édités par Lessing; 4e édit. Berlin, 1835. Cf. [Acta hist, eccles. nostri temp., t. V, p. 1711 sq.

(2) La petite Bible; Almanach des Églises et des hérésies; Essai de système de dogmatique biblique; Lettres sur la théologie systématique; Lettres sur la Bible de Folkstone; la nouvelle Révélation; Explication du plan et du but de Jésus et de quelques autres. Cf. Hist. de sa vie par lui-même. Berlin, 1794, 4 vol,

(3) Le seul vrai système de la religion chrét. Berlin, 1787.

§ 379. — *Théologiens bibliques. Littérature classique de l'Allemagne.*

J.-A.-H. Tittmann, Hist. pragmat. de la religion chétienne et de la théologie dans l'Église protestante; deuxième moitié du XVIIIe siècle. Breslau, 1803, t. I, *Tholuck*, Esquisse historique du bouleversement de la théologie en Allemagne, depuis 1750 (Journal ecclésiast. évang. de 1832, n° 44 et suiv. Extraits de ses mélanges, t. II, p. 1-147). *H. John Rose*, État de la religion protestante en Allemagne; Discours faits à l'université de Cambridge. Leipzig, 1826. *C. v. Langsdorf*. Vide de la théologie protestante, par un antisupernaturaliste. Mannheim, 1829. Dissolution intérieure (par le protestant *Binder*). Schaffh., 1843, 2 vol.

La masse du peuple s'était affranchie de la foi à l'enseignement ecclésiastique. Bientôt les théologiens les plus graves, à l'exemple de Hugo Grotius et de l'Arminien Wetstein [† 1754], auteur d'un parallèle entre les paroles les plus remarquables de l'antiquité classique et les textes bibliques (1), conçurent, à leur tour, et exposèrent le Christianisme d'une manière libre, indépendante, individuelle, conforme à l'esprit nouveau dans lequel on étudiait les saintes Écritures ; car on était loin de la foi vive des premiers réformateurs en l'inspiration des livres sacrés, et l'on n'attribuait plus à la Bible ce caractère si essentiel, et qui la distingue si profondément de la littérature profane. Cette nouvelle méthode d'interprétation eommença avec Jean-David Michaëlis (2), professeur à Gœttingue depuis 1745 [† 1791]. Moins instruit que Baumgarten et Ernesti

(1) *Wetstein*, Prolegomena in Novum Test. (1751); Nov. Test. Amst., 1752. 2 vol. in-fol. Conformément à son plan, il met sur la même ligne le passage de saint Matthieu, où il dit : « Ne vous mettez pas en peine du lendemain, » et le dicton épicurien d'Horace : « Carpe diem, quam minime credulus postero, » *ou* « Lætus in præsens animus, quod ultra est, oderit curare. Mais Olearius fait là-dessus l'excellente observation suivante : « *Verbis* igitur, non *sensu* plerasque illas sententias cum salutari Salvatoris doctrina conspirare arbitramur.

(2) Hist. de sa vie. écrite par lui-même, avec des remarques de Hassenkamp. Rinteln. et Leipzig, 1793. Introd. à l'Ancien et au Nouveau Testament ; le Droit mosaïque, etc.

[1707-81], qui cherchaient à concilier l'étude de la philologie profane avec celle de la théologie (1), Michaëlis s'adonna à l'étude de l'histoire profane, de l'archéologie et des langues orientales. Il n'y avait donc encore, de la part de ces hommes, aucune attaque positive contre la religion; ils rejetaient seulement l'enseignement ecclésiastique, et prétendaient puiser la doctrine sacrée à sa source même, dans l'Écriture. Mais, comme toujours, les disciples allèrent plus loin que les maîtres : tels Semler [1725-91], élève de Baumgarten; Morus, élève d'Ernesti; Coppe et Eichhorn, élèves de Michaëlis, qui complétèrent la néologie théologique. Semler, le plus dangereux des trois (2), avait, comme Michaëlis, reçu de l'enseignement de Halle des impressions qui se réveillèrent dans sa vieillesse. Admis dans l'intimité de Baumgarten, dont l'éloquence l'avait captivé, et qui reconnaissait son talent original, il en avait, en quelque sorte, recueilli la mission de réformer la théologie : « Je suis trop vieux, disait le maître, c'est à vous » qu'appartient cette tâche. » En effet, Semler, professeur à Halle depuis 1752, avait de la mémoire, de la sagacité et de l'imagination; du reste, sans culture philosophique profonde. Tout en avançant hardiment dans sa voie, il conservait encore quelque sentiment religieux, parce qu'il ne voyait pas clairement où le conduiraient ses doutes, lorsque le procédé brutal et impie de Bahrdt lui ouvrit les yeux et lui inspira le regret d'avoir été trop loin. Pour arrêter le mal et y remédier, Semler soutient qu'il y a deux religions : l'une publique, l'autre privée. Le culte constitue

(1) *J.-V. Voorst*, Orat. de Ern. optimo post. Grot. duce interpret. Novi Test. Lugd. Bat., 1804, in-4; *Ernesti*, Institutio interpretis, éditée par Ammon.

(2) *Semler*, de Dæmoniacis, quorum in evang. fit mentio. Hal., 1760; d'une Libre appréciation du canon, 1771; Nouvelles recherches sur l'Apocalypse; Halle, 1776; Institutio brevior ad liberalem eruditionem theologicam, 1765 sq.; et ensuite Institutio ad doctrinam christ. liberaliter discendam. Halæ, 1774, Études sur l'histoire sociale et morale des chrétiens. Leipzig, 1786; *Eichhorn*, Introd. à l'Ancien et au Nouveau Testament; 2e édit., 1787, 3 parties sur les écrits apocryphes de l'Ancien Testament. Leipzig, 1795, et du Nouveau Testamént. Leipzig, 1804 et suiv. Comment. in [Apocalypsin. Johannis. Gœtting., 1791, 2 vol.

la première, on ne peut rien y changer ; la seconde dépend de l'individu, et chacun peut y ajouter ou en retrancher selon ses opinions particulières. La révolution opérée par Semler fut le résultat de sa méthode d'exégèse, et surtout de la critique excentrique en vertu de laquelle, s'appuyant tantôt sur de prétendus fondements historiques, tantôt sur l'existence de certains mythes, il rejeta du canon de la Bible toute une série de livres, principalement de l'Ancien Testament. Semler insistait beaucoup sur ce principe d'exégèse, juste en lui-même, qu'on ne peut interpréter l'Écriture qu'autant qu'on se sert de la langue dans laquelle elle a été écrite et de l'histoire du temps où elle a été rédigée. Mais, du reste, il l'interprétait comme il l'aurait fait pour tout autre livre, sans égard à son caractère divin, prétendant tout éclaircir par les circonstances des temps et des lieux, localisant, restreignant, bornant à des époques déterminées les principales données du Christianisme, et leur ôtant, par conséquent, ce caractère universel qui fait que l'Écriture s'applique à tous les temps et à tous les lieux. Les idées bibliques de σάρξ et de πνεῦμα perdirent, par conséquent, leur valeur générale et leur vrai sens. Le nombre des idées chrétiennes ayant quelque utilité pour la vie pratique, fut singulièrement restreint, et Semler arriva, par la voie laborieuse de la critique historique, au même résultat qu'avaient obtenu par une autre voie les philosophes populaires, à savoir : qu'il n'y a d'important dans les Écritures que les livres qui ont une tendance morale.

Bahrdt ayant tiré les dernières conclusions de cette méthode exégétique, les théologiens des universités se divisèrent en trois classes. Les uns restaient fidèles à l'enseignement orthodoxe du symbole ; les autres cherchaient à conserver la forme de la foi biblique, mais en amoindrissant le dogme, en en dépréciant l'importance, en n'insistant, comme essentiel, que sur la morale ; d'autres, enfin, combattaient positivement le dogme révélé, et formulaient systématiquement la doctrine indiquée par Semler ; ces trois partis eurent de vives discussions, surtout sur les livres symboliqnes (1). A la seconde classe appartenaient

(1) Particulièrement sur les livres symboliques, cf. *Walch*, nouvelle Histoire relig., P. II, p. 305-382 ; parmi les réformés, *ibid.*, P. III,

Rœsselt, à Halle [† 1807], et Morus [† 1792]. Rœsselt, formé surtout par l'étude des théologiens anglais, n'attaqua pas d'abord positivement les vérités bibliques, mais chercha à les expliquer dans le sens moral. Peu à peu il perdit la foi et ne put achever son apologétique. Morus, successeur d'Ernesti à Leipzig, sans nier les dogmes chrétiens, s'appliqua à démontrer combien il était difficile de les établir d'une manière solide et positive, et, par conséquent, combien il était sage de s'en tenir à ce qui a rapport à la morale. Enfin, le représentant de la troisième classe de théologiens, Eichhorn, à Gœttingne, tira les conséquences logiques et rigoureuses des idées de Semler, s'affranchit complétement de toute foi à l'enseignement orthodoxe e ecclésiastique, et ne considéra plus le Christianisme que comme un phénomène local et temporaire.

A côté de ces théologiens des universités, s'élevèrent d'autres écrivains qui eurent une influence notable sur les croyances générales, tels que les philosophes populaires déjà nommés, Mendelssohn, Engel, Nicolaï, Suzler, en rapport eux-mêmes avec les théologiens les plus célèbres de Berlin, Spalding et Teller, et la société secrète fondée dans cette ville par le bibliothécaire Biester, sous le nom de « Société de la propagation de la lumière et de la vérité, » dans le but de réformer la religion et de renverser toute autorité usurpatrice et tyrannique. D'après le plan de Spalding, il s'agissait surtout d'épurer le Christianisme, en insistant sur la morale, en négligeant la partie dogmatique, et en enlevant aux conceptions bibliques toute force, tout nerf, toute valeur, ce que réalisa avec trop de succès Teller, par son lexique allemand du Nouveau Testament [1772].

Enfin, la littérature classique, alors florissante en Allemagne, surtout parmi les protestants, était complétement étrangère ou hostile au Christianisme. Lessing [† 1781] (1),

p. 285-98 ; pour l'Angleterre, P. IV, p. 491-566 ; *Dannenmayer*, Hist. succincta controversiarum de auctoritate librorum symbolicorum inter Lutheranos. Frib., 1780 ; « sur l'inspiration divine de la Bible, le canon, la divinité de Jésus-Christ, etc. »

(1) Nathan, parabole faite pour accompagner *une toute petite prière* et une rétractation éventuelle. Réponse nécessaire faite à une question

destiné par son père à la carrière théologique, n'y ayant point pris goût, se tourna vers les lettres, et devint bibliothécaire à Wolfenbüttel. Quoique la théologie ne fût pas son affaire, il y revint souvent par une sorte de prédilection, et comme simple amateur. Il publia les « Fragments » de Wolfenbüttel, » pour démontrer combien était ruineuse, dans ses bases, l'orgueilleuse orthodoxie des théologiens, ce qui, disait-il, pouvait bien blesser le théologien dans sa science, mais non le chrétien dans sa foi. Se rattachant, sous le rapport historique, à Semler, il admit, dans le même sens que le droit naturel, la religion naturelle, qui devient positive, comme le droit devient positif lui-même, quand les hommes se réunissent, parce qu'il faut qu'ils s'entendent sur les détails comme sur l'ensemble. Son livre de l'éducation du genre humain s'adressait à la fois aux lecteurs profonds et aux lecteurs moins sérieux, qu'il prétendait détourner d'un naturalisme vague et superficiel. Sa discussion si vive contre les théologiens qui rejetaient la tradition démontra combien, avec cette tradition, ils avaient rejeté de vérités sans les examiner et sans les soumettre à une véritable critique.

Herder [1744-1803] (1) ne perdit jamais les profondes impressions d'une éducation pieuse et chrétienne. Dominé par les besoins d'une imagination vive et d'un cœur aimant, il considéra le Christianisme comme un magnifique poëme, et voua son amour et son admiration aux saintes Écritures comme aux œuvres d'Homère et d'Ossian, sans pénétrer dans leur profondeur. Aussi présente-t-il, dans ses écrits apologétiques, le Christianisme au point de vue esthétique, bien plus comme une œuvre d'art que comme l'unique voie de régénération offerte à l'homme déchu. Le talent de Herder, surintendant général à Weimar, bientôt connu

fort inutile du pasteur Gœtze. L'Antigœtze, 1778 (Œuvres complètes, éditées par Lachmann, t. X et XI). Lessing comme théologien, par *Schwarze*. Halle, 1854. *Staudenmaier*, le Protestantisme, t. II, p. 227 sq.

(1) Œuvres chrétiennes. Leipzig, 1794 et suiv. Œuvres de religion et de théologie, éditées par J.-G. Muller. Tubingen, 1805 et suiv., 10 vol.

et proclamé, le mit en rapport avec les écrivains les plus renommés, le fit compter même parmi les meilleurs poëtes de l'Allemagne; les louanges exaltèrent sa vanité, la vanité affaiblit sa foi, et bientôt il n'eut plus d'autre souci que de ne pas heurter l'esprit du siècle. Il abandonna peu à peu les vérités du Christianisme; l'Évangile se couvrit de voiles épais à ses yeux; tout devint obscur dans ses écrits, où l'on ne trouve plus aucune doctrine positive. Les premiers écrits de Herder (*Documents antiques du genre humain; Lettres sur l'étude de la théologie)* présentent des pages utiles et intéressantes. Ses livres postérieurs (*Du Rédempteur et de la Résurrection*) appartiennent à l'école moderne des prétendus illuminés; le Christ n'est plus pour Herder que le bien-aimé de Jéhovah. Jean de Muller dit de ses idées sur l'histoire de l'humanité : « J'y trouve » tout, excepté le Christ; et qu'est-ce que l'histoire du » monde sans le Christ? »

Ces travaux des théologiens, des philologues, des exégètes et des philosophes, en remuant beaucoup de questions sans les résoudre, avaient laissé bien des esprits mécontents, bien des cœurs affamés, bien des âmes attristées et désireuses d'une parole plus consolante. Ainsi s'explique le succès qu'obtinrent les paroles simples et pieuses de Gellert et l'enthousiasme qui accueillit la Messiade de Klopstock, quoiqu'elle ne repose pas, comme le chef-d'œuvre de Dante, sur la base positive et immuable du dogme chrétien. Hamann (1), le penseur prophétique, Claudius, l'écrivain populaire, plus solides dans leurs principes, eurent du succès tous deux : le premier, parmi un nombre choisi de lecteurs; le second, dans un cercle plus étendu de fidèles, auxquels il recommanda surtout les œuvres de Fénelon (2). Lavater peut aussi être rangé parmi les écrivains qui ont senti la valeur du Christianisme. Par contre, l'immense influence de Gœthe (3), qui chercha à réveiller l'enthousiasme de ses contemporains pour la littérature païenne et l'esprit des Grecs, affaiblit singulièrement la foi renais-

(1) *F. Herbst*, Biblioth. des penseurs chrétiens, Leipzig, 1830, t. I.
(2) Sur l'enfance de Claudius, cf. Jung Stilling et Lavater. ibid., t. II.
(3) Cf. *Tholuck*, Mélanges, t. II, p. 361-83.

sante. Il employa son puissant génie à mettre partout la Nature à la place de Dieu, et à se tenir en garde contre toutes les idées de religion ou de politique, qu'il déclarait mortelles à l'art. Schiller lui-même regretta, dans ses *Dieux de la Grèce*, que, pour en enrichir un seul (le Dieu des chrétiens), il eût fallu que l'Olympe s'évanouît ! « Quand reviendra, s'écrie-t-il, l'âge heureux de la nature (1) ! »

§ 380. — *Les quakers.*

History of the life, travels and sufferings of G. Fox. London, 1694, *Penn*, Summary of the hist., doctrine and discipline of Friends ; sixth edit. London, 1707, avec les remarques de *Seebohm*. Pyrmont, 1792. Cf. *Mœhler*, la Symbolique ; liv. II.

Les quakers, secte fondée par George Fox, cordonnier pâtre (né à Drayton dans le Leicestershire, en 1624, mort en 1690), partent de ce principe, que tout sentiment religieux dérive d'une influence directe du Saint-Esprit, qui, au *jour de sa visite*, allume dans l'homme la lumière intérieure du Christ. Cette lumière intérieure, bien loin de pouvoir être suppléée par la révélation positive et l'Écriture, donne seule au contraire la clef de l'Écriture, confirme pleinement la révélation, produit la vraie connaissance, et devient le principe de la vie religieuse, de la vraie piété. A ce principe fondamental se rattache logiquement la doctrine des quakers sur la justification et la sanctification, l'accomplissement parfait de la loi et les sacrements. Ceux-ci ne sont que des formes, des actes extérieurs, qui n'ont point de valeur par eux-mêmes. Tout chrétien est docteur et prédicateur ; dès lors prêcher et enseigner n'est plus un ministère spécial ; la prière est libre et ne doit pas être fixée par des formules convenues ; le service militaire, le serment et la dîme ne sont point admis, les spectacles et la danse sont un objet de mépris, aussi bien que toute hiérarchie. William Penn [† 1718], qui acheta aux Anglais et aux Indiens le pays situé sur la Delaware, y fonda un État, qu'il peupla de quakers. Ils ont encore quelques commu-

(1) Cf. Rom. I, 18-32.

nautés, en décadence actuellement, à Pyrmont [depuis 1791], en Hollande et en Angleterre, où ils ont obtenu, depuis 1686, les mêmes droits que les autres dissidents. Dans le nord de l'Allemagne ils vivent épars et isolés. Ils sont en tout peut-être au nombre de 200,000. Leur nom de quaker vient de *quake*, trembler, parce que, dans le principe, ils s'agitaient et tremblaient de tous leurs membres pendant leurs exercices de piété.

§ 381. — *Les Herrnhuters.*

Zinzendorf, Forme actuelle de la croix du Christ dans sa simplicité. Leipzig (1745), in-4. Περὶ ἑαυτοῦ, ou Réflexions naturelles (1746), in-4. *Jérémie*, ou Sermon de sanctification ; nouv. édit. Berlin, 1830. Opuscules. Francf., 1740. *Spangenberg*, Vie du comité de Zinzendorf (Barby), 1772 et suiv., 8 vol. Recueil de quelques écrits sur l'histoire ecclésiast. Bude, 1742 et suiv., 3 vol. *Vanhagen von Ense*, Vie du comte de Zinzendorf (Souvenirs biographiques, t. V). *Tholuck*, Mélanges. Hambourg, 1839, t. I. p. 433-464. Cf. *Mœhler*, t. II.

La secte des Herrnhuters, animée de l'esprit de Spener et de Frank, doit son origine aux frères moraves, qui s'établirent, après leur fuite, dans les domaines du comte Louis de Zinzendorf [1700-1760], et y jetèrent, au pied du Hutberg, les fondements de la communauté de Herrnhut [1722]. Le comte et ses amis, Frédéric de Watteville et Spangenberg, élevés à l'école piétiste de Halle, parvinrent, au moyen d'une discipline sévère et de ce qu'ils appelèrent la *théologie du sang et de la croix*, à mettre quelque unité dans les principes, d'abord contradictoires, de la communauté naissante, qu'ils distinguèrent en trois sections principales, les *moraves*, les *réformés* et les *luthériens*. L'orgueil, perpétuel principe de séparation, constitua le caractère essentiel de ces sectaires ; leur doctrine roula tout entière sur la mort sanglante du Christ crucifié ; leurs écrits et leurs prédications se distinguèrent par la bizarrerie des locutions, la singularité des images, plus fantastiques que justes, l'étrangeté des termes, souvent comiques ou même indécents. Tout est pour eux dans la mort du Christ :

ils ne connaissent que cette face du Christianisme ; ils y puisent leur moralité et la force d'accomplir ce qu'ils croient leur mission. La communauté, ayant à sa tête des diacres, des anciens (Ælteste) et des évêques (Spangenberg, † 1792), se subdivise en chœurs, suivant l'âge, le sexe et la condition, et ne doit se composer que de ressuscités (Erweckte); tout membre incorrigible est renvoyé. Chaque communauté particulière est réglée par la conférence des fonctionnaires, l'ensemble des communautés par la conférence des anciens. Un synode général, convoqué tous les quatre ou cinq ans, décide des mesures les plus importantes. L'esprit religieux de ces communautés s'est affaibli par l'esprit mercantile qui y a pénétré : cependant elles ont encore offert, dans un siècle d'incrédulité, un paisible refuge à ceux des protestants qui ont conservé, comme la perle précieuse et l'unique trésor de l'homme déchu et racheté, la foi en la divinité du Christ (1).

§ 382. — *Les Méthodistes*

Hampson, Vie de John Wesley et des méthodistes; *Tholuck*, Vie de George Whitefield. Leipzig, 1834. Cf. *Mœhler*, l. cit., l. II.

John Wesley, d'Oxford, après avoir réuni autour de lui une société de pieux étudiants [1729], que leurs habitudes graves et pédantesques firent surnommer *méthodistes* ou *club des saints*, provoqua un puissant mouvement religieux en Angleterre. Les esprits, longtemps surexcités par les agitations d'une révolution à la fois politique et religieuse, avaient fini par tomber dans le marasme et la plus frivole incrédulité. Grâce aux efforts réunis de Charles Wesley

(1) *J. Stinstra*, Avertissement envoyé de Hollande sur les dangers du fanatisme. Berlin, 1752. Zinzendorf chanta un jour devant sa communauté les paroles suivantes : « O toi, énigme de la raison; toi, le grand tohubohu de la terre entière ; toi le hibou qui fuis le jour ; la merveille des merveilles; mixtura circumfusa ; c'est toi qui me plais, etc. »

(frère de John) et de Whitefield [depuis 1732], dont l'éloquence était persuasive et entraînante, la secte des méthodistes s'était peu à peu propagée, et avait pris, au milieu des nombreuses sectes qui divisaient l'Angleterre, un caractère tout particulier. Les sectaires avaient d'abord jeté les yeux sur l'Amérique septentrionale, et Charles Wesley avait fait en y allant la connaissance de quelques herrnhuters qui surent gagner son estime. John Wesley s'était plus tard mis en rapport avec Spangenberg, et avait visité des communautés de herrnhuters, en Hollande et en Allemagne [1738], afin d'en mieux connaître l'organisation. C'est de cette époque que date sa doctrine de la *conversion subite qu'engendre la contrition* et de *la vraie foi*. Car, assistant, peu de temps après [29 mai 1739, à huit heures un quart], à Londres, à la lecture de la préface de Luther sur l'épître aux Romains, il se sentit *tout à coup*, ainsi qu'il le raconta, touché, converti et croyant. Cet état est tel, disait-il, que quiconque l'éprouve est, par là même, élevé au-dessus de tous les mouvements désordonnés de la chair et des sens, et jouit d'une complète *impeccabilité*.

La communauté fondée par Wesley, tout en conservant la forme, l'organisation, la liturgie et le symbole de l'Église anglicane, s'en distingua par un caractère ascétique rigoureux, par des jeûnes nombreux, des heures de prières particulières, la lecture assidue de la Bible, et l'usage fréquent de la communion. Elle se répandit rapidement en Angleterre et dans l'Amérique du Nord, grâce au véritable enthousiasme de ses prédicateurs tels que Withefield. Les méthodistes ne se séparèrent de l'Église établie que lorsqu'ils y furent poussés par la jalousie inquiète du clergé orthodoxe. Wesley s'érigea alors en évêque de sa communauté, et ordonna des prêtres. Dès lors la secte des méthodistes entra en lutte, d'une part avec l'Église établie, de l'autre, avec les herrnuters. Outre la rivalité personnelle de Zinzendorf et de Wesley, les deux sectes n'étaient point d'accord sur la doctrine de la régénération et de la grâce; Wesley et Withefield même se séparèrent en 1740, le premier ayant adopté les idées des arminiens sur la prédestination, le second, celles de Calvin; les méthodistes de Wesley furent les plus nombreux. Bientôt les

principes antinomistes de ses disciples les entraînèrent, malgré leurs incontestables efforts pour arriver à la perfection morale, à une profonde immoralité. Wesley, surpris de ce résultat, en conclut que la communauté renfermait encore trop d'éléments calvinistes. Son disciple Fletcher (1) s'efforça de marquer plus profondément encore la dissidence entre les wesleyens et les withefieldiens, et une conférence de toutes les sommités de la secte, présidée par John Wesley [1771], définit les principes contestés. Les communautés méthodistes sont divisées en classes, celles-ci en bandes. Plusieurs communautés constituent un cercle dirigé par un surintendant; plusieurs cercles forment un district. Les méthodistes surent ranimer le sentiment religieux et moral parmi les masses populaires, par l'enseignement de leurs prédicateurs nomades, et fonder des associations de bienfaisance sur une vaste échelle. On compte de nos jours environ un million de méthodistes, en Europe et en Amérique.

§ 383. — *Les Swedenborgiens.*

Swedenborg, Arcana cœlestia in verbo Domini detecta una cum mirabilibus quæ visa sunt in mundo spirituum, 1749 sq., 8 vol. in-4; ed. Tafel. Tub., 1833 sq., 3 vol. Vera christ. relig. compl. univ. theol. novæ ecclesiæ. Amstelod., 1771, 3 vol. in-4. *Tafel*, Révélation divine, trad. du latin. Tub., 1823 et suiv., 7 vol. *Id.* Swedenborg et son enseignement, considérés d'après les reproches qu'on leur fait. Stuttg., 1843. Cf. *Mœhler*, l. cit., liv. II. *J. Gœrres*, Em. Swedenborg et ses relations avec l'Eglise. Spire, 1828.

Emmanuel Swedenborg, conseiller des mines et fils d'un évêque suédois [† 1772], s'étant beaucoup occupé de magnétisme, s'imagina, dans un de ses accès, être enlevé au ciel, et se crut dès lors appelé [1743] à être le restaurateur du Christianisme, à fonder une ère nouvelle et impérissable pour l'Église. Cette ère nouvelle de perfection commençait juste le 19 juin 1770. C'était le ciel nou-

(1) Vie de Fletcher, avec une préface de *Tholuck*. Leipzig, 1834.

veau et la nouvelle terre, la Jérusalem céleste annoncée par l'Apocalypse.

La doctrine de Swedenborg a, malgré son apparence purement spéculative et théosophique, une tendance pratique très-marquée.

Après avoir combattu la doctrine protestante de la justification comme extrêmement dangereuse pour les mœurs, il arriva lui-même à formuler un système tout à fait fantastique, et substitua au dogme de la Trinité et de la Rédemption par la mort du Christ, la triple révélation d'un Dieu unique par le Christ d'abord, puis par Swedenborg. Les anges et les diables sont d'origine humaine. La satisfaction par Jésus-Christ, la prédestination, la résurrection de la chair sont niées. Il restreint le canon des livres saints d'après la nature de ses idées, et ne conserve ou ne cite, comme authentiques et révélés, que les quatre Évangiles et l'Apocalypse, dont il fait une interprétation aussi arbitraire qu'étrange (1). Il trouva de nombreux adhérents en Suède, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, en France et dans le Wurtemberg, où Tafel publia ses écrits avec grand succès. Les rêves de Swedenborg répondent aux besoins et aux désordres d'une époque désolée par l'incrédulité, divisée par le schisme, agitée par les besoins de la foi renaissante, exaltée par les excès du protestantisme, dédaigneuse de ce qui est simple et purement logique, et par là même aisément fascinée par tout ce qui paraît nouveau, étrange, prodigieux.

§ 384. — *Missions des protestants.*

Steger, les Missions protestantes et leurs heureux résultats; 2e édit. Augsb. 1844. *Wiggers*, Hist. des miss. évang. Hamb., 1845.

Jamais les ministres protestants n'ont été animés du dévouement héroïque qu'ont toujours manifesté pour les

(1) *Tafel*, la Divinité de l'Écriture sainte ou le sens profond de l'Écriture. Tubingen, 1838.

missions les prêtres de l'Église catholique, et jamais, malgré leurs immenses moyens d'action et leurs nombreux éléments de succès, les missions entreprises par les premiers n'ont atteint les résultats féconds obtenus par les seconds. C'est surtout en considérant les fruits des missions protestantes les plus récentes qu'on est fondé à dire que jamais l'Église protestante, vu la nature particulière qui la caractérise, n'eût pu réaliser, parmi les peuplades farouches des races germanique et slave, ce que l'Église catholique accomplit parmi elles avec tant de succès, malgré des dangers toujours renouvelés, des difficultés immenses etau milieu des circonstances les plus défavorables. Pourquoi les protestants, au moment même de leur premier enthousiasme, ne furent-ils point entraînés, comme l'ordre des Jésuites, né à la même époque, à porter les consolations de l'Évangile aux populations païennes les plus lointaines? Pouvons-nous admettre, comme excuse légitime, le spécieux prétexte allégué par les protestants, à savoir qu'ils avaient près d'eux assez d'idolâtres catholiques à convertir? Mais les Jésuites n'auraient-ils pas pu, à leur point de vue, le faire valoir également contre les protestants, et se soustraire ainsi à la tâche difficile et périlleuse des missions étrangères? Ce furent encore les Herrnbuters qui se sentirent la vocation la plus réelle pour les missions; mais leur Évangile bizarre ne pouvait guère être goûté que par des hommes déjà instruits et préparés à cette doctrine étrange; elle devait rester sans action et sans puissance sur le sauvage ignorant et grossier. L'Angleterre chercha à convertir au Christianisme les tribus indigènes de l'Amérique du Nord, afin de s'assurer la possession paisible de ses colonies; et, lorsque John Eliot commença à y prêcher l'Evangile [1646], il se forma, sous la direction de l'Eglise anglicane (1), une société pour la propagation du Christianisme [1649], tandis que les pieux Herrnhuters (2) et les Méthodistes zélés travaillèrent, de leur côté, à la conver-

(1) *Eliot*, Christian commonwealth or the rising kingdom of J. Ch. 1652 sq., 2 vol. in-4; *Mather*, Eccl. Hist. of New England. London, 1702, in-fol.

(2) Coup d'œil sur l'hist. des missions des Frères évangéliques. Gnad. 1833. Cf. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. VIII, p. 251 et suiv.

sion des sauvages, mais sans aucune mission officielle, sans l'appui du gouvernement, et sous la seule impulsion de leur foi et de leur dévouement.

Le gouvernement danois, imitant celui d'Angleterre, envoya une mission à Tranquebar, pour ses possessions de l'Inde [depuis 1706]. Cette mission fut surtout vivifiée par la part active qu'y prit la maison d'orphelins de Halle. Cependant les résultats furent peu considérables dans les Indes orientales ; on réussit mieux parmi les esclaves des Indes occidentales (1). Le Danemark et la Suède tournèrent aussi leur sollicitude vers les contrées glaciales de la Laponie et du Groënland (2), où avaient pénétré jadis des missionnaires catholiques dont les efforts héoïques avaient malheureusement échoué. Un pieux zèle conduisit en Groënland le ministre norwégien Jean Egede (3), qui, secondé par le gouvernement danois, reconquit à l'Europe et à l'Évangile cette terre mystérieuse [1721]; les colonies danoises y consolidèrent l'existence du Christianisme (4). N'oublions pas, en terminant cette énumération, l'Institut fondé à Halle par le professeur Callenberg, pour la conversion des juifs et des musulmans [1728], œuvre dont le succès ne répondit pas au zèle de son fondateur.

§ 385. — *Rapports entre les catholiques et les protestants.*

Les rapports des catholiques et des protestants, divers dans les divers pays, étaient empreints d'un caractère plus pacifique que partout ailleurs dans l'empire germanique, si longtemps ravagé par les malheurs de la guerre de Trente-Ans. Et cependant l'Allemagne elle-même n'était

(1) *Haller*, Nouvelles des missions depuis 1708 ; *Walch*, l. cit., t. V, p. 119.

(2) Acta hist. ecclesiast., t. XI, p. 1 sq.; t. XV, p. 230 sq.

(3) *H. Egede*, Nouv. de la mission du Groënland. Hamb., 1740 ; *Paul Egede*, Situation du Groënland, d'après un journal tenu de 1721 à 1740. Copenh., 1790.

(4) Hist. de l'Institut jusqu'en 1791 ; Acta hist. eccles. nostri temporis, t. II, p. 711 sq.

pas, sous ce rapport, exempte du tiraillement des partis : opiniâtres dans leurs dispositions haineuses, les protestants refusaient encore, au milieu du siècle dernier, d'admettre le calendrier grégorien corrigé, et le prince de Hohenlohe ayant voulu obliger ses ministres luthériens à célébrer la fête de Pâques de 1744 en même temps que les catholiques, le *Corpus evangelicum*, poussé d'ailleurs par d'autres griefs, jugea à propos d'intervenir à main armée [1750.] On cria à la barbarie lorsque l'archevêque de Salzbourg, Léopold-Antoine contraignit les protestants, révoltés contre son autorité, à émigrer [1731], et qu'environ vingt mille de ses sujets allèrent paisiblement s'établir tant en Lithuanie qu'en Angleterre et en Amérique (1). Les réformés du Palatinat élevèrent de leur côté de fréquentes plaintes contre l'oppression qu'ils prétendaient avoir à souffrir de la lignée catholique des Neubourg du Palatinat (2).

Le sort des huguenots de France fut bien autrement dur après la révocation de l'édit de Nantes (voyez § 332), et celui des dissidents polonais ne fut guère meilleur à la suite de l'intervention des puissances étrangères dans les affaires de la Pologne (3).

Tandis que les catholiques de la Grande-Bretagne supportaient un despotisme dont rien n'approche, en Autriche Joseph II rendit l'édit de tolérance de 1781, qui accordait à tous les protestants à l'exclusion néanmoins des seuls déistes, la jouissance des droits civils et le libre exercice de leur culte. En Silésie la conquête de Frédéric II mit les deux Eglises sur un pied de parfaite égalité [1742]; l'Eglise catholique eut cependant réellement à souffrir de la suppression des couvents.

(1) *De Caspari*, Hist. authentique de l'émigration de Salzbourg, trad. du latin par Huber. Salzb., 1790 ; *Zauner* et *Gœrtner*, Chron. de Salzb., t. X. Salzb., 1821, p. 20-399. Hist. complète de l'émigration des luthériens chassés du dioc. de Salzb., 3e édit. Leipzig, 1733 ; 4 part. in-4.

(2) Cf. *Planck*, Nouv. hist, de la religion, P. II, p. 125-226, dans les pièces justificatives.

(3) Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 233-41 ; *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. VII, p. 7-160.

Les mariages mixtes entre les catholiques et les protestants, de plus en plus fréquents par suite du rapprochement des deux partis, soulevèrent, jusque dans les derniers temps, de graves difficultés. Les protestants, émancipés politiquement, voulaient encore l'être religieusement dans le sein même de l'Eglise, et prétendirent recevoir, comme les catholiques, en se mariant, la bénédiction sacerdotale, bien qu'ils ne crusseut pas au sacrement du mariage. Quoique, dans la question alors controversée parmi les théologiens, on pensât, à Rome, que le sacrement du mariage résulte de la déclaration réciproque des contractants (1) plutôt que de la bénédiction sacerdotale, Benoît XIV ne pouvait faire, d'après les principes imprescriptibles de l'Eglise, qu'une réponse invariable aux demandes adressées par les évêques, entre autres par ceux de Hollande et de Pologne : c'était celle de sa bulle *Magnæ nobis admirationis* décrétant : que les mariages mixtes pouvaient être *tolérés* (2) dans l'Eglise sous certaines conditions, notamment sous celle d'élever dans l'Eglise catholique tous les enfants à naître de ces unions, sans qu'on pût jamais les approuver ostensiblement par un acte ecclésiastique. Du reste, bien loin de vouloir, en posant ces conditions, favoriser une sorte de prosélytisme occulte, les papes, les évêques et les

(1) Les Interpretes Conc. Trid. déclaraient, le 31 juillet 1751 : « Accedit, parochum in matrimoniis nullam exercere jurisdictionem, quum *ex veriori* et *receptiori* sententia ipse non sit minister magni hujus sacramenti matrimonii, qui cum aliis testibus certam reddat Ecclesiam, hunc atque illam matrimonium contraxisse, ut ex hac quoque ratione abesse videatur quæstio de jurisdictione a delegato, non subdelegando. » (Thesaurus solutionum sacræ Congr. Conc. Trid., t. XX. Romæ, 1752, p. 91-92.)

(2) Luther et Calvin parlaient tout autrement. Ils déclaraient tout à fait inadmissibles et impies les mariages entre catholiques et protestants, se fondant sur le texte de saint Paul, 2 Cor. VI, 14 : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles. » Même décision aux synodes de Lyon, 1568, et de Saumur, 1596 ; celui de Montpellier, de 1598, prononçait la suspension et la destitution des ecclésiastiques qui béniraient des mariages mixtes. Gentilis motivait cette dureté, tout à fait dans le sens de Calvin : « Les catholiques pouvaient bien tolérer de pareils mariages, puisque, d'après eux, les protestants ne sont que des hérétiques, tandis que les protestants doivent précisément les rejeter, parce que les catholiques ne sont pas seulement à leurs yeux des hérétiques, mais des antéchrists ! »

ecclésiastiques zélés ont toujours prémuni les fidèles contre de semblables mariages, et se sont efforcés de les empêcher, dans l'intérêt de la famille et de la religion (1).

§ 386. — *Église russe sous un synode permanent.*

Schmitt, Hist. crit. de l'Église néogrecque et russe, etc., p. 163-78.

Nous avons déjà dit (§ 359) que l'autorité croissante du patriarche de Moscou avait excité, même sous le rapport politique, la jalousie de Pierre le Grand, dans ce sens, du moins, qu'il pouvait craindre que ce dignitaire ecclésiastique ne s'opposât aux volontés abitraires de la puissance souveraine du czar. Il songea donc à supprimer le patriarcat et à lui substituer une organisation ecclésiastique qu'il entraverait moins dans l'exécution de ses plans. Le czar fut d'autant plus adroit que la prédilection du peuple pour la constitution patriarcale rendait l'entreprise difficile. Après la mort du onzième patriarche [1702], Pierre le Grand différa d'abord, sous toutes sortes de prétextes, la nomination du successeur, et remit l'administration du patriarcat entre les mains du métropolitain de Rœsan, qui, comme simple exarque, n'avait ni la considération ni la plénitude d'autorité du patriarche. Cette ombre de gouvernement patriarcal dura vingt ans. Le czar prit, pendant cette période, les dispositions les plus arbitraires en matière ecclésiastique; il imposa les biens des couvents et des évêques, abolit les titres et dignités de plusieurs évêchés qui lui portaient ombrage, et, à la vacance de ces siéges, prescrivit à l'exarque d'y nommer de simples évêques, dont il restreignit de toutes façons les prérogatives pastorales. Bientôt après, il porta sa rude main sur la réforme des couvents d'hommes et de

(1) Cf. *Binterim*, Mémoires, t. VII, P. I, p. 137 et suiv.; P. II, p. 1-179; *Kutschker*, les Mariages mixtes au point de vue catholique; 3e édit. Vienne, 1841; *Kunstmann*, Hist. des mariages mixtes dans les diverses communions chrétiennes. Ratisbonne, 1839; *Roskovany*, Hist. matrimoniorum mixtorum. Quinque Ecclesiis, 1842, 2 vol. *Reierding*, le Principe du droit canon dans la question des mariages mixtes. Paderb., 1854.

femmes, comme l'atteste une série d'ordonnances depuis 1702. Puis vint le tour du clergé séculier : le czar daigna dresser, de sa propre main, vingt-six articles réglementaires, et adresser, en sa qualité d'évêque suprême, une instruction pastorale aux évêques prescrivant les qualités exigibles pour l'ordination, la consécration, etc. L'Église russe fut alors soumise à l'organisation suivante :

Toute Église épiscopale devait avoir un protopope, deux trésoriers, cinq popes, un protodiacre, quatre diacres, deux lecteurs et deux sacristains; plus trente-deux choristes pour chanter à l'église. Dans d'autres métropoles il y avait un protopope, deux popes, deux diacres, deux chantres et deux sacristains; dans les grandes églises paroissiales, deux popes, deux diacres, deux chantres et deux sacristains; dans les paroisses de deux à trois cents maisons, trois prêtres, trois diacres et trois sacristains étaient chargés des soins du culte. Si une église avait un clergé trop nombreux, on en devait reporter l'excédant sur d'autres églises.

Le czar, habitua, par ces dispositions arbitraires, le clergé et le peuple à reconnaître, avec une obéissance passive, sa toute-puissante volonté, et parvint ainsi à abolir peu à peu la dignité patriarcale. Il déclara enfin, dans une assemblée solennelle des évêques, qu'il ne voyait ni la nécessité du patriarcat pour le gouvenement de l'Église, ni son utilité pour l'État; qu'il était résolu à introduire une nouvelle forme d'administration ecclésiastique, qui tiendrait le milieu entre le gouvernement d'un seul individu et un concile général, la vaste étendue de l'empire rendant ces deux formes de gouvernement fort difficiles et très-périlleuses; qu'il y aurait donc désormais un petit concile choisi et permanent (synode) auquel serait confié le soin des affaires ecclésiastiques. Quelques évêques ayant représenté que le patriarcat de Kiew et celui de toute la Russie n'avaient été érigés qu'avec le consentement du patriarche d'Orient, le czar répéta d'un ton dictatorial, en se frappant la poitrine : « Voici votre patriarche! »

On ne tarda pas à voir des ecclésiastiques et des évêques assez lâches et asssez perfides pour prendre la défense de a mesure impériale, et pour sacrifier aux tendances am-

bitieuses du czar la liberté et l'indépendance de leur Église. Théophanes, archevêque de Plescow, se mit à leur tête. Aussi dès le premier concile russe tenu à Moscou [1720], Pierre put soumettre à l'approbation et à la signature des évêques, des archimandrites et des hégumènes des principaux couvents, le *règlement ecclésiastique*, corrigé de sa main. On décida de plus, dans ce concile, que le saint synode serait considéré comme autorité ecclésiastique suprême et concile permanent, prononçant en dernier ressort sur toutes les affaires de l'Église. Ce règlement renfermait en même temps les motifs, assez subtils d'ailleurs, qui étaient censés avoir guidé le czar dans l'érection d'un saint synode législatif permanent (1). Peu de temps après [le 25 février 1721], le synode fut ouvert solennellement par un discours de l'archevêque Théophanes, son vice-président; il se composait de onze membres, savoir : un président, deux vice-présidents, quatre conseillers et quatre assesseurs. Mais dès 1722 le nombre en fut porté à quatorze. Le savoir et la capacité des premiers membres de ce synode, choisis par le czar, avec une prudente politique, parmi les évêques, les archimandrites, les hégumènes des principaux couvents et les protopopes, leur valurent l'estime générale. La création du synode acheva de rompre le lien qui unissait l'Église de Russie à l'Église d'Orient. Tout s'y passa au gré de la politique du czar, seul mobile des actes de l'assemblée. Les successeurs de Pierre Ier trouvèrent sa politique excellente, y persévérèrent, et la servitude la plus complète de l'Église russe, la naissance de sectes diverses, l'absence de toute influence morale sur

(1) 1° Un concile est plus capable de juger et de décider qu'un seul homme; 2° les décisions d'une telle assemblée sont d'un plus grand poids et d'une plus grande autorité que celle d'un seul homme; 3° comme le concile est assemblé par l'ordre et sous les yeux du monarque, on n'a point à craindre la partialité ou l'imposture, le monarque n'ayant point en vue l'intérêt privé (?), mais le bien général (?); 4° les affaires ne peuvent être interrompues ni par la maladie, ni par la mort; 5° dans une semblable réunion de personnes appartenant à différents ordres, la corruption ou la passion est moins à redouter; 6° un certain nombre de personnes agissant dans le même but n'ont rien à craindre de la vengeance des grands, tandis qu'elle pourrait bien ne pas être sans influence sur un individu isolé;

les fidèles, en furent les tristes et inévitables résultats (1). La secte la plus nombreuse est celle que ses adversaires nomment les Raskolnikes : eux-mêmes se donnent le nom de Starowierzi, c'est-à-dire Vieux croyants. Les subdivisions de cette secte sont fondées sur d'indifférentes minuties (2).

7° les révoltes et les soulèvements sont prévenus ; car le peuple, qui ne comprend pas la différence entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, est facilement ébloui par les honneurs et les dignités d'un haut prélat, et croit sans peine qu'un prince de l'Église est égal au vrai monarque, sinon supérieur à lui ; le sacerdoce devient une puissance indépendante ; 8° si le président d'un concile se trompe ou agit mal, il est soumis au jugement de ses frères, tandis qu'un patriarche ne se soumettrait pas à celui des évêques, qui lui sont subordonnés ; 9° un tel gouvernement synodial deviendra, avec le temps, une pépinière d'ecclésiastiques habiles et distingués ; les assesseurs apprendront par là à connaître l'administration de l'Église.

(1) J'ai vu en Russie une Église chrétienne que personne n'attaque, que tout le monde respecte, du moins en apparence ; une Église que tout favorise dans l'exercice de son autorité morale ; et pourtant cette Église n'a nul pouvoir sur les cœurs ; elle ne sait faire que des hypocrites ou des superstitieux. (La Russie en 1839, par le marquis *de Custine*. Bruxelles, 1844, t. IV, p. 434.)

(2) Cf. sur les sectes, *Aug. de Haxthausen*, Études sur la situation intérieure de la Russie et sur le peuple russe. Hanovre, 1847.



CHRONOLOGIE

DES PERSONNAGES ET DES ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTS

PENDANT LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME ÉPOQUE DE LA TROISIÈME PÉRIODE

TROISIÈME PÉRIODE

[1517-1872]

PREMIÈRE ÉPOQUE

[1517-1648]

Ère dionysienne.

1513—21. Le pape Léon X fait prêcher, en 1517, une indulgence pour servir à l'achèvement de l'église Saint-Pierre. — Le Dominicain Tetzel prêche l'indulgence dans les États du prince électeur et archevêque de Mayence.

1517. Le 31 octobre, Luther, prédicateur et docteur de l'université de Wittenberg, affiche aux portes de l'église quatre-vingt-quinze thèses sur les indulgences. Peu après paraissent des antithèses rédigées par le Dominicain Silvestre Prierias.

1518. Au mois d'avril a lieu l'assemblée générale des Augustins à Heidelberg, où Luther pose avec netteté les bases de ses doctrines postérieures, gagne à sa cause Bucer, Schnepf et Brenz ; il comparaît ensuite à la diète d'Augsbourg, devant Cajetan, et en appelle du pape mal informé au pape mieux informé. — Le pape nomme le promagister Gabriel, général intérimaire des Augustins. — A Dantzig, le moine Jacob Knade prêche dans l'esprit de Luther.

1519. Mort de l'empereur Maximilien. — Frédéric le Sage est nommé vicaire de l'Empire. — Luther comparaît devant Miltitz, à Altenbourg. — Dispute de Leipzig (27 juin—16 juillet), entre Eck, Carlostadt et Luther. Malgré l'avantage remporté par Eck, Luther gagne Mélanchthon, en même temps que la noblesse turbulente et dissolue de ces temps (Ulrich de Hutten, Franz de Sickin-

Ère dionysienne.

gen, etc.), qu'il considère comme des anges envoyés à son service. — Olaf et Laurent Péterson agitent la Suède dans le sens luthérien. — En Suisse, Zwingle combat le prédicateur d'indulgences Bernard Samson. — Charles-Quint, empereur, 1519-56.

1520. Bulle d'excommunication du pape contre Luther. — Eck et les légats pontificaux Aléander et Caraccioli. — Luther compose des écrits incendiaires sous le point de vue religieux et politique, tels que son *Appel à la noblesse chrétienne de l'Allemagne*; *de Captivitate babylonica*; *de la Liberté du chrétien*; *Contre la bulle de l'antechrist*; et enfin, le 10 décembre, il brûle tout ensemble la bulle du pape, le droit canon, ainsi que les ouvrages des scolastiques, des casuistes et de ses propres adversaires.

1521. Luther se rend à la diète de Worms; — édit lancé contre lui; — sa réclusion à Wartbourg (Patmos). — *Loci theologici* de Mélanchthon. — Troubles de Wittenberg, occasionnés par Carlostadt, Storch, Thomas Munzer et autres.

1522. Luther proscrit les visionnaires à Wittemberg; — Brenz prêche le luthéranisme à Hall, en Souabe. — Henri VIII publie un livre contre Luther, dont les écrits se propagent dans la Hongrie et la Transylvanie.

1522—23. Adrien VI, élu pape. Sa déclaration à la diète de Nuremberg, par l'entremise du prélat Chirégati, et ses idées sur Luther. — Bucer et Capito prêchent le luthéranisme à Strasbourg. — Dispute de Zurich (janv. 1523) entre Faber et Zwingle, à la suite de laquelle ce dernier s'attache Léon Judée et Hetzer. — Le margrave Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, invite les prédicateurs luthériens, Jean Brissmann et Pierre Amandus, à venir dans ses Etats; l'évêque de Poméranie s'attache à leur parti en 1524. — En Suède, Gustave Wasa se sert du luthéranisme pour parvenir à ses fins. — Bugenhagen, prédicateur à Wittenberg.

1523—34. Clément VII, pape. Sa position vis-à-vis de l'empereur et de François Ier, roi de France.

1524. Faiblesse de la diète de Worms au moment de la clôture. — Ligue catholique de Ratisbonne entre l'Autriche, la Bavière, le duc George de Saxe et douze évêques de l'Allemagne méridionale. — Violente querelle de Luther et de Carlostadt sur l'Eucharistie; scène à l'auberge de l'Ours-Noir, à Iéna; controverse de Luther et d'Erasme sur le libre arbitre. — Fondation de l'ordre des Théatins par Caraffa.

1525. La guerre des paysans se répand en Allemagne. — Ignoble conduite de Luther et de Mélanchthon à ce sujet. — Continuation de la controverse avec Erasme sur l'Eucharistie. — Au milieu de tous ces orages, Luther se marie et supprime arbitrairement le canon de la messe. — Mort de Frédéric le Sage. — Jean l'Opiniâtre. — Eck publie son *Enchiridion locorum communium adv. Lutherum*, et Zwingle son *Commentarius de vera et falsa religione.*

Ère dionysienne.

1526. Ligue luthérienne de Torgau. — Conférences religieuses de Hombourg. Le Danemarck se prononce pour le luthéranisme, par suite des menées de Christiern II [1513-1523) et de Frédéric Ier. — Le margrave Albert épouse la fille du roi de Danemark. — Sécularisation du duché de Prusse.

1527. Pillage de Rome par les troupes impériales; diète d'Odensée dans le Danemark, d'une grande importance pour le luthéranisme. — Hypocrisie de Gustave Wasa à la diète de Westerœs. — A Bâle, les partisans d'Œcolampade arrachent par des menaces le libre exercice de leur culte. — La Polyglotte d'Anvers, publiée par les catholiques.

1528. Berthold Haller prêche les nouvelles doctrines à Berne. — Visite des églises en Saxe. — L'ordre des capucins est confirmé par le pape Clément VII. — La *Théologie allemande*, composée par l'évêque Berthold de Chiemsée. — Patrice Hamilton brûlé en Ecosse pour y avoir propagé les doctrines hérétiques.

1529. L'assemblée d'Oerebro achève l'œuvre de la réforme en Suède. — Diète de Spire. — Conférence des luthériens à Copenhague, où ils prennent le nom de *Protestants*.

1530. Diète d'Augsbourg; — la *Confession d'Augsbourg*, rédigée par Mélanchthon, à laquelle Faber, Eck et Cochlœus opposent une réfutation catholique. — L'*Apologie* de Mélanchthon. — Fondation, à Milan, de l'ordre des Barnabites qui est autorisé en 1532.

1531. Ligue de Smalkalde, formée par les protestants. — Zwingle et Œcolampade périssent dans la guerre de religion qui éclate en Suisse. — Mathias Devay prêche en Hongrie d'abord le luthéranisme, et bientôt après le Zwinglianisme.

1532. Paix de religion de Nuremberg. — Mort de Jean l'Opiniâtre, remplacé par Jean Frédéric le Magnanime.

1533. Honteux dérèglements des anabaptistes à Munster. — Négociations pour un concile général.

1534. Henri VIII d'Angleterre se sépare de Rome, parce que le pape refuse de sanctionner son mariage adultère. — Luther publie une traduction complète de la Bible, à laquelle il travaillait depuis 1522. Serment de suprématie. — Thomas Cranmer est nommé vicaire général. — Calvin à Bâle.

1534—49. Paul III, pape; ses efforts pour réunir un concile œcuménique, par l'intermédiaire de son légat Vergérius.

1535. Les désordres des anabaptistes réprimés à Munster; — la réforme s'établit à Genève, grâce à Farel et à Viret.

1536. Mort d'Erasme a Bâle. — Calvin publie l'*Institutio religionis christ. ad Franc. I, reg. Franc.*, et s'établit à Genève. — Bucer et Mélanchthon concluent ensemble la Concorde de Wittenberg. — L'encyclique du pape Paul III, pour la convocation d'un concile œcuménique à Mantoue, en 1537, n'a point de résultat.

1537. Assemblée protestante de Smalkalde, où la fureur contre

Ère dionysienne.

le pape est portée jusqu'au délire : les 23 articles de Smalkalde font le pendant de la Confession d'Augsbourg. — L'ouvrage de Mélanchthon intitulé *De potestate et primatu papæ.* — Angéla de Brescia fonde l'ordre des ursulines. — Bugenhagen, surintendant général en Saxe, depuis 1536, se rend en Danemark, couronne le roi et la reine, et achève d'y établir la réforme. — Controverse antinomienne entre Luther et Agricola, 1537-40.

1538. La sainte ligue des princes catholiques formée, grâce aux efforts de Held, chancelier de l'empereur. — Calvin se fait chasser de Genève par sa violence.

1539. Mort du duc George de Saxe. Son successeur, Henri, établit de force le luthéranisme dans ses Etats. — Il en est de même dans le Brandebourg, sous Joachim Ier, si peu semblable à Joachim II.

1540. Le pape confirme l'ordre des Jésuites, fondé par Ignace de Loyola, qui oppose ainsi une digue au protestantisme. — Conférences de religion de Spire, Haguenau et Worms. — Le père de la réforme permet la bigamie au landgrave de Hesse.

1541. Conférence de religion et intérim de Ratisbonne. — Mort d'Eck, en 1543. — Jules Pflug, évêque de Naumbourg, et Jean Gropper, de Cologne. — Mélanchthon, Pistorius, Bucer.

1542. Saint François-Xavier entreprend les missions de l'Inde. — Mort du cardinal Contarini.

1544—63. Concile œcuménique de Trente, qui continue, malgré plusieurs interruptions, sous Paul III, Jules III et Pie V. Cette assemblée tend vers une réforme pratique et en prépare la réalisation.

1545. Pendant la diète de Worms, les protestants refusent pour la seconde fois, dans les termes les plus insultants, de prendre part au concile, et répandent parmi les députés catholiques un nouvel écrit de Luther, intitulé *la Papauté fondée par le démon.*

1546. Le 18 février, mort de Luther à Eisleben. — Le prince électeur Hermann, de Cologne, rencontre la plus vive opposition à ses projets pour l'introduction du luthéranisme dans ses Etats, et finit par être déposé. — Diète et conférence de Ratisbonne.

1547. Commencement de la guerre de Smalkalde ; l'armée impériale fait prisonnier Frédéric, Jean électeur de Saxe, à la bataille de Mulhberg ; le landgrave de Hesse se rend. — Henri VIII d'Angleterre et François Ier meurent ; — Edouard VI et Henri II les remplacent. — L'œuvre de la réforme se poursuit en Angleterre par les soins de Cranmer et de Ridley, en Ecosse par ceux de Knox. — Mort du cardinal Sadolet et de Vatable.

1548. L'intérim d'Augsbourg. — Celui de Leipsick donne naissance à la dispute adiaphoristique. — Saint Philippe de Néri fonde l'ordre de la Trinité, qui, plus tard, prend le nom de l'Oratoire. — *Consensus Tigurinus*, 1549. — Controverse d'Osiander à Kœnisberg. 1549-1566. — Con-

Ère dionysienne.

troverse entre Amsdorf et George Major, en 1551. — Gruet est mis à mort à Genève. — Les Jésuites chargés de l'enseignement théologique à Ingolstadt, en 1549; travaux de Pierre Canisius en Autriche, en 1551.

1550—55. Jules III, pape. — Au moment où plusieurs princes protestants envoient leurs théologiens et leurs ambassadeurs au concile de Trente, en 1551, le prince Maurice de Saxe, consommant une double trahison envers l'empereur et son pays, force le concile à se disperser et l'empereur à conclure le traité de Passau, en 1552. — 1554, assemblée de Naumbourg; concessions extraordinaires des théologiens protestants. — Michel Servet brûlé par les réformateurs de la Suisse, en 1553, et un peu plus tard (1566), Gentilis décapité à Berne.

1555. Paix religieuse d'Augsbourg : *Reservatum Ecclesiasticum.* — Controverse synergistique entre Pfeffing et Amsdorf. — Court pontificat de Marcellus II.

1555—59. Paul IV, pape. — Mort de saint Ignace de Loyola. — Thomas Cranmer meurt sur le bûcher; — Lainez, élu général de l'ordre des Jésuites, — Abdication de Charles-Quint; Philippe II, roi de toutes les Espagnes en 1556. — Marie Tudor la Catholique meurt en 1558; elle est remplacée par Elisabeth, dont la conduite est toute en faveur de la réforme.

1559—65. Pie IV, pape. — Ferdinand I, empereur, 1558-64. — Les Jésuites s'établissent à Cologne en 1556, à Trèves en 1561, à Mayence en 1562, à Augsbourg et à Dillingen en 1563, à Posen et en d'autres lieux en 1571. — Mort de Mélanchthon, 19 avril 1560.

1562—63. Le concile de Trente s'ouvre encore une fois et termine ses travaux; en 1564, Pie IV publie *Professio fidei Tridentina;* l'année précédente, Ursin et Oliveton avaient fait paraître leur catéchisme de Heidelberg en 1563. — En 1562, le synode de Londres agrée solennellement les 39 articles. — *Confessio Belgica*, 1562. — *Corpus doctrinæ christianæ Saxonicum*, plus tard *Philippicum* 1560, *Prutenicum* 1566.

1564—76. Maximilien II, empereur. — Pie V, pape, 1566-72. — *Catechismus romanus*, 1566; *Breviarum Romanum*, 1568. — Propositions de réunion entre les catholiques et les protestants, faites par Georges Cassander et G. Wizel. — 1567, Pie V condamne 76 propositions extraites de Baïus. — Convention des dissidents de Pologne à Sandomir, en 1570. — Mort de Calvin en 1564. — Théodore de Bèze.

1572—85. Grégoire XIII, pape. — La Saint-Barthélemy, 1572. — Bulle de Grégoire XIII contre Baïus, 1579. — Le calendrier grégorien publié en 1582. — Le prince électeur et archevêque de Cologne, Gebhard, est excommunié et déposé en 1583, par suite de ses relations criminelles avec Agnès de Mansfeld et de ses projets hostiles contre l'Eglise catholique. — *Bellarmini disputationes de controversis Christ. fidei articulis, Romæ*, 1581-92. — Mort de Maldonat, 1583.

Ère dionysienne.

1577. Formule de concorde; — le livre de concorde et le synode socinien de Rakow, 1580. — Faust Socin dans la Transylvanie, 1578.

1585—90. Sixte-Quint, pape. — Il publie une édition de la Vulgate qui laisse encore à désirer; — *Martyrologium Romanum.* — Décision du pape dans la controverse élevée sur la grâce parmi les Jésuites. — Molina. — *Cæsaris Baronii Annales ecclesiast.* — Mort de Salméron, 1585.

1591. Innocent IX, pape. — Mort du prince électeur Christian Ier. — Nouvelle persécution du crypto-calvinisme. — Le chancelier Crell.

1592. Clément VIII, pape. — Il publie une édition plus complète de la Vulgate ; ses dispositions à l'égard de Henri IV de France. — 1598. L'édit de Nantes accorde la liberté de conscience aux protestants. — La congrégation *De auxiliis* s'assemble pour décider la question du molinisme. — Sigismond III, roi de Pologne (1587-1632), hérite du trône de Suède en 1592, mais se trouve dans une position fort difficile vis-à-vis de Charles, duc de Sudermanie. — Mort d'Elisabeth, 1603; — Jacques Ier lui succède. — Controverse entre Arminius et Gomar, à Leyde, 1604.

1605—21. Paul V, pape. — La querelle de Venise, commencée sous Clément VIII et Léon XI, continue sous ce règne; Venise est mise en interdit; — Bellarmin et Sarpi continuent leur polémique. — Controverse sur l'Immaculée conception de la sainte Vierge. — Ligue catholique formée en Allemagne, sous Maximilien de Bavière, 1606. — Pierre de Bérulle fonde l'Oratoire français, 1611 Mort d'Estius, 1613. — Congrégation de Saint-Maur, 1618. — Cyrille Lukaris cherche à amener une réunion entre l'Eglise grecque et les réformés. — Synode de Dordrecht, 1618-19.

1618—48. GUERRE DE TRENTE ANS. — L'électeur palatin Frédéric V, est battu près de Prague, 1620. — Mort de Bellarmin, 1620. — Mort de saint François de Sales, 1622.

1621—23. Grégoire XV, pape. — Fondation de la congrégation *De propaganda fide ;* — Constitution pour les futures élections papales. — Le Jésuite Petau enseigne la théologie au collége de Paris; il meurt en 1652.

1623—44. Urbain VIII, pape, fonde un séminaire pour la propagation de la foi, donne une meilleure édition du bréviaire romain, 1643, et accorde des priviléges à la congrégation de Saint-Maur. — Saint Vincent de Paul fonde l'ordre des Prêtres de la mission (Lazaristes), et Urbain l'autorise à rédiger une règle pour eux. De concert avec la veuve le Gras, il établit l'ordre des Sœurs de charité, en 1629. — La *Cautio criminalis* du Jésuite Spée, 1631. — Mort du Jésuite Schall, en Chine, 1636. — Victoire de Tilly sur les Danois et les Bas-Saxons, 1626, et de Wallstein, 1628.

1629. Fâcheux édit de restitution de Ferdinand II, et rétablissement du *statu quo,* tel qu'il était fixé par le traité de Passau, 1552. — Gustave-Adolphe, roi de Suède, arrive en Allemagne en 1630, et meurt à la bataille de Lutzen

en 1632. — Défaite des Suédois à Nordlingen par les troupes impériales, en 1634. — Mort de Cornélius à Lapide en 1637.

1640. Publication de l'*Augustinus* de Jansénius, d'abord professeur à Louvain, et ensuite évêque d'Ypres, mort en 1638. — Urbain publie contre cet ouvrage sa bulle *In eminenti*, 1642. — Hugo Grotius fait paraître ses *Annotationes in Vet. et Nov. Testam.*, 1641. — Il meurt en 1645. — Mort de Bonfrère, 1643.

1644—55. Innocent X, pape. — Ferdinand III, empereur, 1637-47. — Louis XIV, roi de France, 1643-1715. — Petau publie ses *Theologica dogmata*, 1644.—Arnauld, Nicole, Pascal et d'autres écrivent pour Jansénius contre les Jésuites, ce qui les fait appeler Jansénistes et Messieurs de Port-Royal. — 1653. — Innocent condamne cinq propositions de Jansénius. 1645, *Colloquium caritativum* de Thorn, sous la protection de Wladislas IV, entre Calixt et Calov, d'un côté, et le Jésuite Schœnhofer de l'autre. — *Regula fidei* de François Véron, ouvrage qui tend à un rapprochement entre les catholiques et les protestants. — Bible polyglotte de Paris, 1645.

1648. La paix de Westphalie adopte l'année 1624 comme année normale de la situation religieuse et du droit de possession. Le pape proteste par sa bulle *Zelus domus Dei* contre les dispositions du traité qui limitent les droits des catholiques. — Mort de l'Espagnol Calasantius, fondateur des Piaristes. — Léon Allatius publie son ouvrage *De ecclesiæ occident. et orient. perpetua consensione*, — Mort de Descartes, 1650. — Charles Ier, roi d'Angleterre depuis 1625, est fait prisonnier et décapité en 1649.

SECONDE ÉPOQUE

(1648-1789).

1655—67. Alexandre VII, pape. — Sa bulle contre les Jansénistes, 1656. — Les Sociniens expulsés de Pologne, 1658. — Mort de saint Vincent de Paul, 1660. — Séminaire des Missions, fondé à Paris, 1663. — L'ordre des Trappistes, fondé par Bouthillier de Rancé, 1662. — Mort de l'abbesse Arnauld de Port-Royal, en 1661, et de Pierre de Marca, archevêque de Paris, en 1662. — Rétablissement de la monarchie en Angleterre, sous Charles II, 1660. — Dans la même année paraissent les *Critici sacri* sous la direction de Pearson. — En 1668, Bossuet publie son *Exposition de la doctrine catholique*, et montre par là à beaucoup de réformés qu'ils se faisaient une fausse idée du catholicisme. — Traduction de la Bible de Mons par Arnauld, Nicole de Sacy, etc.

1670—76. Clément X, pape. — Mort du cardinal Bona, 1674. — Influence de Bossuet et de Bourdaloue comme prédicateurs. — Le maréchal de Turenne rentre dans le giron de l'Eglise catholique, 1669. — Nouveau Testament de Quesnel,

Ère dionysienne.

1671. — Spener publie ses *Collegia pietatis*, depuis 1670, où il se plaint des vices de l'Eglise protestante. — Dans la même année paraît le *Tractatus theologico-politicus* de Spinosa. — 1675, *Formula consensus Helvetici*. — Mort de Paul Gerhard, 1676.

1676—89. Innocent XI, pape. — Son conflit avec Louis XIV sur les droits régaliens. — 1682, Défense des quatre articles par Bossuet. — Mort de Launoi, 1678; l'*Hypercritique* de Richard Simon; le *Guide spirituel* de Molinos donne lieu au quiétisme en 1675, et à la condamnation des 68 propositions extraites de l'ouvrage. — Le Barnabite Lacombe et Mme Lamotte-Guyon. — Révocation de l'édit de Nantes, en 1685. — Jacques II, roi d'Angleterre. — Christian Thomacius, obligé de quitter Leipzig, se retire à Halle, en 1694, où il fonde l'université, de concert avec Franke.

1683. Siége de Vienne par les Turcs, forcés de le lever par Sobieski, qui meurt en 1696.

1691—1700. Innocent XII, pape. — Controverse entre Bossuet et Fénelon à propos de Mme Guyon; le premier compose ses *Etats d'oraison*; le second ses *Maximes des saints*, 1697, dont 23 propositions sont censurées en 1699; noble victoire de l'archevêque de Cambrai sur lui-même. — Les évêques français et Louis XIV désapprouvent les quatre articles en 1692. — Tentative de réunion des différents partis religieux à Hanovre, par la médiation de Bossuet, Spinola et Leibnitz. — Franke, prédicateur et professeur à Halle.

1697. La paix de Ryswick déclare que dans les pays allemands occupés par la France, la religion catholique restera dans le *statu quo*. — Frédéric-Auguste, prince-électeur de Saxe et roi de Pologne, revient au catholicisme.

1700—21. Clément XI, pape, proteste (1701) contre Frédéric Ier, premier roi de Prusse, parce que ce pays était précédemment propriété ecclésiastique. — Tournon, légat pontifical dans l'Inde et la Chine, 1702. — Kodde, vicaire apostolique et administrateur du diocèse d'Utrecht, est déposé comme janséniste. — Mort de Rancé en 1700; de Bossuet et de Bourdaloue, en 1704. — Destruction de l'abbaye de Port-Royal, en 1708. — La bulle *Unigenitus* condamne 101 propositions du *Nouveau Testament* de Quesnel, 1713. — Malebranche, Fénelon et Louis XIV meurent en 1715. — La régence confiée au duc d'orléans. — Mort de du Pin, en 1719.

1706—9. Conflit entre Clément XI et l'empereur Joseph Ier sur le droit de premières prières et sur le duché de Parme. — Charles VI, dernier empereur de la maison de Habsbourg, 1711-40. — Tentative de réunion, à Berlin, entre les luthériens et les réformés, 1703. — Ursin, Jablonski, Leibnitz. — Déisme des Anglais Collins et Tindal, précédé par l'empirisme de Locke, mort en 1704. — Le comte de Shaftesbury, chef d'une école, mort en 1713.

1721—24. Innocent XIII, pape. — Ses négociations avec l'empereur Charles VI; il confirme en France l'ordre des Frères de la doctrine chrétienne. — Mort de l'apologiste

Ère dionysienne.

Huet; en 1721. — Le saint synode, directeur et permanent, établi par Pierre Ier, en 1721. — Hans Egédé, dans le Groënland; Zinzendorf et les Herrnhuters, depuis 1722.

1724—30. Benoît XIII, pape, assemble le concile de Latran, en 1725, pour la répression des abus. — Conflit avec Jean V, roi de Portugal. — L'établissement de l'office de saint Grégoire VII. — Les méthodistes, 1729.

1730—40. Clément XII, pape. Conflit avec l'Espagne. Bref contre la franc-maçonnerie. — L'ordre des Rédemptoristes formé par saint Liguori, en 1732. — Les luthériens abandonnent le pays de Salzbourg, de 1731-33. — Les adversaires du christianisme, Tindal, Woolston et de Mandeville, meurent en 1733. — En France, Voltaire commence à tourner le christianisme en dérision. — Bible de Wertheim, 1735. — A Amsterdam, le critique biblique et exégète Wetstein.

1740—58. Règne important de Benoît XIV; *De synodo diocesana.* — Marie-Thérèse, 1740-80. Le savant Muratori, lié d'amitié avec le pape. — Houbigant publie son édition critique de l'Ancien Testament, 1753. Le christianisme continue à être attaqué par les athées et les ennemis des jésuites, Voltaire, d'Alembert, Diderot, les économistes, J.-J. Rousseau. — Mort de Vengel à Stuttgardt, 1742. — Le baron de Wolf et Wetstein meurent en 1754. — Mort du savant Mosheim, à Gœttingue, en 1755, et de Baumgarten, à Halle, en 1757.

1758—69. Clément XIII, pape, accablé de tous les côtés par des plaintes et des accusations contre les jésuites. Sa bulle *Apostolicum*, en leur faveur, demeure sans effet; en Portugal, l'influence de Pombal les fait supprimer, en 1759; ils sont persécutés et abolis en France, en Espagne et à Naples. Mort d'Assémani, en 1768. — En Allemagne, le gallicanisme français se métamorphose en fébronianisme (Hontheim), 1763. — Ernesti, Semler et Teller, en 1764. — Bibliothèque universelle de l'Allemagne. — Mort d'Edelmann, en 1767. — Reimar, en 1768. — Controverse sur la légalité des trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, 1766.

1769—74. Clément XIV, pape. — Joseph II, empereur, 1766-90, est contenu dans certaines limites pendant la vie de Marie-Thérèse, qui meurt en 1780. — L'évêque de Hildesheim nommé vicaire apostolique dans le Nord. — La bulle *Dominus ac Redemptor noster* sacrifie les jésuites aux cours bourbonniennes. — Le *Système de la nature*, publié en 1770, anéantit la religion et la morale. — Mort de Swedenborg, à Londres, en 1772.

1774—99. Pie VI, pape. — Depuis 1780, Joseph II est à la tête des ennemis de l'Eglise catholique; il favorise les doctrines gallicanes des canonistes Eybel, Ries, ainsi que l'illuminisme et la franc-maçonnerie. Il fonde des séminaires généraux. — La présence de Pie VI à Vienne ne change que bien peu l'état des choses. — *Punctation* d'Ems. Synode de Pistoie en Toscane, grâce à la protection du

Ère dionysienne.

duc Léopold, frère de l'empereur. — Scipion Ricci 1786. — Les illuminés en Bavière. — En France, l'irréligion et la lutte contre le catholicisme sont portés à leur comble. — Avertissements et sinistres prévisions du clergé, 1780. — L'exégète Eichhorn professe à Gœttingue depuis 1788, et propage le naturalisme. — Mort d'Ernesti et de Lessing, en 1781 ; de François Walk, en 1784 ; du philosophe populaire Moïse Mendelssohn, en 1785 ; de Michaëlis et de Semler, en 1791. — Influence de Kant sur la théologie. — Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. — Edit de religion publié par le ministre Wœllner, en 1788. — Extension du rationalisme pur.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

LISTE DES PAPES

PENDANT LA PREMIÈRE ET LA SECONDE ÉPOQUE
DE LA TROISIÈME PÉRIODE

(1517-1799).

Léon X, 1513-21.
Adrien VI, 1522-23.
Clément VII, 1523-34.
Paul III, 1534-49.
Jules III, 1550-55.
Marcel II, 21 jours.
Paul IV, 1555-59.
Pie IV, 1559-65.
S. Pie V, 1566-72.
Grégoire XIII, 1572-85.
Sixte-Quint, 1585-90.
Urbain VII, 13 jours.
Grégoire XIV, 10 mois et 10 jours
Innocent IX, 1591 — (un peu plus de 2 mois).
Clément VIII, 1592-1605.
Léon XI, 27 jours.
Paul V, 1605-21.
Grégoire XV, 1621-23.
Urbain VIII, 1623-44.
Innocent X, 1644-55.
Alexandre VII, 1655-67.
Clément IX, 1667-69.
Clément X, 1670-76.
Innocent XI, 1676-89.
Alexandre VIII, 1689-91.
Innocent XII, 1691-1700.
Clément XI, 1700-21.
Innocent XIII, 1721-24.
Benoît XIII, 1724-30.
Clément XII, 1730-40.
Benoît XIV, 1740-58.
Clément XIII, 1758-69.
Clément XIV, 1769-74.
Pie VI, 14 février 1775 — 19 août 1799.

TABLE DES MATIÈRES
DU SECOND VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME D'OCCIDENT, PAR LUTHER, JUSQU'A NOS JOURS.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS L'ORIGINE DU PROTESTANTISME JUSQU'A SA RECONNAISSANCE POLITIQUE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE.

[1517-1648]

CHAPITRE PREMIER.

Mouvements religieux en Allemagne et en Suisse.

A. JUSQU'A LA SÉPARATION FORMELLE ET POSITIVE DES PROTESTANTS PAR LA CONFESSION D'AUGSBOURG [1517-30].

CHAPITRE IV.

Histoire de l'Église catholique.

CHAPITRE V.

Rapports des Catholiques et des Protestants.

CHAPITRE VI.

L'Église grecque.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA PAIX DE WESTPHALIE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE [1648-1789]

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de l'Église catholique.

CHAPITRE II.

Histoire du protestantisme.

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE

IV

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE

PAR

le docteur JEAN ALZOG

Professeur de l'Université de Fribourg

TRADUITE PAR L'ABBÉ I. GOSCHLER

Chanoine honoraire de Carcassonne, docteur ès lettres, ancien directeur du collège Stanislas

ET C.-F. AUDLEY

Professeur d'histoire, membre de la *Société des Arts* de Londres

CINQUIÈME ÉDITION

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS, TRADUITE DE LA NEUVIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION ALLEMANDE

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Fribourg et par Monseigneur l'Évêque de Beauvais.

TOME QUATRIÈME

PARIS

V. SARLIT ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

19, RUE DE TOURNON, 19

—

1881

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Les dernières pages de ce volume, nouvellement traduites de la neuvième et dernière édition allemande, contiennent l'histoire du concile du Vatican par le docteur Alzog, que nous offrons pour la première fois au public français.

L'Histoire ecclésiastique du regretté docteur s'arrête à la date de 1872. Dans la crainte de déparer une œuvre d'un mérite supérieur et d'une parfaite unité, on n'a pas osé tenter ici une continuation proprement dite. Un tableau chronologique, relatant tous les événements remarquables des huit dernières années, en tiendra lieu.

Quoique l'éloge de cet ouvrage ne soit plus à faire, on nous permettra de rapporter encore les jugements recueillis par nous de la bouche de deux prêtres éminents, de la trempe du docteur Alzog et ayant comme lui consumé leur vie au service de la science catholique : « Il y a plus de vraie science, disait le P. de V., dans ces quatre modestes volumes que dans les 12 in-4º de tel de nos historiens. » M. G. ajoutait : « Je trouve dans ce manuel un ensemble de vues originales et profondes, qui le met bien au-dessus de tous nos auteurs modernes. »

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

SUR L'IMPORTANCE DE CETTE PARTIE DE L'HISTOIRE

Dans cette dernière partie de l'histoire ecclésiastique, les faits sont ou contemporains ou très voisins de notre âge, et notre vie religieuse a tous à des rapports étroits et de plus d'une sorte avec l'objet de notre étude. Si l'intérêt en est augmenté, il l'est bien plus encore par les événements extraordinaires, par les révolutions politiques et les transformations religieuses dont ces temps ont été fertiles, et qui offrent à l'historien une matière aussi riche que diverse. La connaissance exacte de l'état actuel de l'Église, de sa présente situation intérieure et extérieure, est particulièrement nécessaire au jeune théologien, s'il veut pouvoir un jour, appliqué au ministère des âmes, travailler à ranimer et à développer la vie religieuse et morale des peuples.

Ces considérations nous ont engagé à traiter cette partie avec un peu plus de détails. Quant à l'objection bien connue,

qu'une époque si récente n'est pas encore mûre pour l'histoire, et qu'il y a plus d'un inconvénient à l'écrire, nous en tiendrons compte dans une juste mesure, en nous bornant à présenter sans commentaires, matériellement pour ainsi dire, tout événement encore incomplet qui attend de l'avenir son développement et sa signification providentielle, et, pour tout ce qui a trait à des personnages vivants, en ne touchant jamais que leurs actes.

Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, nous a d'ailleurs donné l'exemple; ce n'est point par hasard, mais avec intention, qu'il a écrit plus amplement l'histoire de son temps. (Préface du livre VIII).

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

JUSQU'A NOS JOURS.

[1789-1872].

LUTTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE CONTRE LES FAUSSES THÉORIES POLITIQUES;

CARACTÈRE DE PLUS EN PLUS NÉGATIF DU PROTESTANTISME.

§ 387. — *Littérature générale.*

Bullarii Romani continuatio summorum pontificum Clementis XIII Pii VIII. Romæ, 1835-43, t. V et sq. *Huth*, Essai d'une Histoire ecclésiast. du XVIII[e] siècle, t. II. Augsb., 1809. Nouv. hist. de l'Eglise chrét. depuis l'avénement de Pie VII [1800] jusqu'à celui de Grégoire XVI [1833], traduite de l'italien et augmentée de plusieurs pièces ; 2[e] édit., 1836. *Robiano,* Continuation de l'Hist. ecclésiast. de Bérauld-Bercastel (1721-1830). Paris, 1836, 4 vol. *Scharpf*, Cours d'hist. ecclés. contemp. Frib., 1852. *Saint-George*, le Christianisme au XIX[e] siècle. Paris, 1853.

Pour l'histoire politique : Hist. universelle, t. V et VI. Ratisb., 1842. *Boost*, Nouv. hist. de l'humanité, depuis le commencement de la révolution française jusqu'à nos jours, t. I, Ratisb., 1836. Hist. de France ; 2[e] édition, 1843, t. II, Augsb., 1839. Hist. d'Autriche (Boost s'efforce de montrer que toujours les prétendues réformes de l'E-

glise aboutissent à des révolutions politiques.) *Léo*, Précis d'hist. univ., t. IV, p. 558 jusqu'à la fin, et t. V. *Alison*, History of Europe since the first French revolution. *Louis Blanc*, Hist. de dix ans, 1830-40. Paris, 4 vol. (On en recommande les pièces, mais non l'esprit.) Parmi les journaux politiques, il faut surtout consulter le *Moniteur* et la Chronique du XIXe siècle, depuis 1801.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Révolution française.

Barruel, Collection ecclésiastique, ou Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états généraux, relativement au clergé. 7 vol. *Idem*, Hist. du clergé de France pendant la révolution. Londres, 1794 et 1804. Hist. du clergé de France pendant la révolution, d'après *Barruel*, *Montjoie*, *Picot*, etc., par M. *R****. Paris, 3 vol. *Carron*, les Confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane à la fin du XVIIIe siècle. Paris, 1820, 4 vol. *Barruel*, Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme [1797 et 1803]. Lyon, 1818 et suiv., 4 vol. *Wachsmuth*, Hist. de France pendant la révolution. Hamb., 1840 et suiv., 2 vol. *Mazas*, Hist. de la révolution française. *Dalhmann*, Hist. de la révol. française. Leipzig, 1845. *Jager*, Hist. de l'Eglise de France pendant la révolution. Paris, 1852. *Burke*, Considérations sur la révol. française.

Hulot, Collectio brevium et instr. Pii VI ad præs. Gal. Ecclesiæ calamitates. Aug., 1796, 2 vol. *Baldassari*, Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI.

§ 388. — *La Constituante* [1789-1791.].

On ne connut bien les conséquences de la réforme que lorsque ses principes passèrent du domaine religieux dans la sphère politique. Une de ces conséquences les plus manifestes fut, sans contredit, la révolution française, application rigoureuse des doctrines des premiers réformateurs (1). Ceux-ci, à savoir : Luther, François de Sickingen,

(1) Cette opinion gagne de jour en jour plus de consistance, même chez les protestants; elle a été particulièrement soutenue par Wolfg,

Thomas Munzer, avaient commencé la révolution religieuse en attaquant et en renversant d'abord l'ordre politique existant, et avaient continué leur œuvre de destruction par la suppression violente des couvents, la confiscation des biens de l'Église, la sécularisation opérée au nom des princes. La destruction de l'autorité ecclésiastique par les réformateurs engendra celle de l'autorité politique. A l'immutabilité d'une religion divine, infaillible, règle de la foi et des mœurs, succéda une inévitable fluctuation dans les idées religieuses, d'où naquit, à son tour, le déisme anglais et la corruption générale des mœurs. Les idées de liberté et d'égalité absolues des jacobins français n'étaient pas neuves; elles avaient été proclamées, d'une manière assez positive, et sous toutes les formes, par les paysans révoltés de Munzer; et les clubistes français, dans leur mépris et leur haine de la royauté, trouvaient en Luther un éloquent modèle de parole et d'action. Les déistes et les philosophes matérialistes, imitateurs exagérés de ceux de l'Angleterre, avaient pu impunément réaliser leur plan, outrager et saper les principes de la religion et de la morale, favorisés qu'ils étaient par le dérèglement de la cour et l'irréligion des ministres. On n'écouta guère le cri de détresse jeté par le clergé, qui ne pressentait que trop où l'on allait en venir (1). Aux écrits irréligieux succédèrent bientôt des ouvrages où l'on traînait la royauté dans la boue (2).

Menzel, H. Léo et d'autres. Mazas se montre aussi de cet avis dans plusieurs endroits de son ouvrage. Cf. t. I, p. 115-201, et la préface de *Hœfler*, Feuilles hist. de Munich, t. IX, p. 332-3. Cf. *L. Blanc* dans son introduct. à l'Hist. de la révol. française.

(1) L'assemblée du clergé, dans son mémoire au roi du 20 juillet 1789, fit entendre ces paroles prophétiques : « Encore quelques années de silence, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. » *Robiano*, t. II, p. 53.

(2) A cette classe appartient l'Hist. philos. du commerce des deux Indes, par *Raynal*, qui parut en 1771. Il y dit formellement que le monde ne sera heureux que quand il sera débarrassé des prêtres et des rois. En 1781, il en parut une deuxième édition, où éclate encore plus violemment la haine de l'autorité et de la religion. Il faut ranger dans la même catégorie le Mariage de Figaro, par Beaumarchais, satire mordante de tous les pouvoirs, mais surtout de la noblesse, et enfin une foule de pamphlets sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Louis XV, voyant ce qui se passait, mourut [10 mai 1774] avec le triste pressentiment que la couronne de France aurait bien de la peine à demeurer sur la tête de son petit-fils. Quelques années plus tard, le frivole Maurepas s'écriait, au milieu des progrès alarmants du désordre et devant une ruine imminente : « Pourvu que cela dure autant que nous. » Les passions une fois déchaînées de la sorte contre l'Église et la royauté, il est clair que les embarras financiers et les impôts onéreux, venus à la suite de la dilapidation des deniers publics et de l'abandon des intérêts matériels du pays, devaient provoquer le soulèvement du tiers état contre les immunités de la noblesse et du clergé, moins respectés qu'autrefois, mais toujours riches, et ne contribuant encore aux charges publiques que par des dons volontaires.

Les idées de liberté importées d'Amérique, l'enthousiasme qu'excitait l'émancipation de ce pays, obtenue par les armes et l'argent de la France, et que célébraient à l'envi tous les jeunes officiers revenus du nouveau monde, furent comme l'étincelle qui tombe sur un amas de matières inflammables. Grâce au caractère impressionnable et à l'esprit novateur et prompt du peuple français, elle alluma bientôt un vaste incendie. Toutes les mesures prises alors semblaient devoir hâter la crise, et la convocation des états généraux, consentie par le roi, et l'édit en vertu duquel, au mépris de l'ancien ordre de choses, le nombre des députés du tiers état devait être doublé, et le lieu même de la réunion des états, dont l'ouverture était fixée au 5 mai 1789, à Versailles, dans le voisinage de la capitale, déjà en proie à une effrayante fermentation, à la fin d'un hiver dont la rigueur avait démoralisé tout le monde (1). A peine les états furent-ils rassemblés, que les députés du tiers état résolurent d'appeler la noblesse et le clergé à se réunir à eux pour délibérer en commun. Cela s'était plusieurs fois pratiqué ainsi depuis Philippe le Bel; mais les derniers états généraux, en 1614, s'étaient écartés de cette coutume et avaient délibéré séparément. La résistance opposée à

(1) Sur les causes qui préparèrent la révolution française, voyez Ancillon, qui tient le milieu entre les opinions extrêmes.

cette prétention par les deux ordres privilégiés ne fit qu'augmenter l'insistance des communes. Enfin, le 17 juin, après une séance orageuse qui s'était prolongée jusque dans la nuit, les communes se déclarèrent seule assemblée légitime, et prirent le nom d'Assemblée nationale, position que l'abbé Sieyès, vicaire général de Chartres et auteur du fameux écrit : *Qu'est-ce que le tiers état?* revendiquait depuis longtemps avec une audacieuse persévérance. Sieyès, repoussé par le clergé, avait, à grand'peine, été élu député du tiers par un collége de Paris. Neuf curés, parmi lesquels l'abbé Grégoire (1), se joignirent aussitôt au tiers état, et furent suivis par cent quarante-huit autres membres du clergé, parmi lesquels se trouvèrent les archevêques de Vienne et de Bordeaux, les évêques de Chartres, de Coutances et de Rodez, et l'évêque d'Autun, Talleyrand, principal coryphée de ce clergé défectionnaire. Le roi ayant enfin consenti à la réunion des trois ordres, l'orgueil révolutionnaire de la bourgeoisie, enivrée par le succès, ne connut plus de bornes, et provoqua bientôt par l'exemple les violences de la populace ameutée. Le 14 juillet, cinquante mille hommes prirent d'assaut la Bastille, et détruisirent cette vieille forteresse, bâtie au XIV[e] siècle, par le prévôt des marchands, dans l'intérêt du peuple. Le roi fut obligé de rappeler de l'exil le ministre Necker. L'Assemblée nationale ne tarda point à usurper le pouvoir politique; elle manifesta l'intention de dépouiller de ses biens le clergé et la noblesse. Cependant les deux ordres montrèrent le plus généreux empressement, dans l'orageuse séance de la nuit du 4 août, à souscrire aux mesures nécessaires au payement des dettes de l'État : la noblesse renonça à ses priviléges, le clergé offrit l'impôt des biens de l'Église, le rachat des dîmes, l'abandon des redevances et du casuel. Les jansénistes espéraient ainsi parvenir à la spiritualisation de l'Église. Lorsque, au 10 août, on discuta la loi relative à ces questions, l'archevêque de Paris, surnommé depuis dix ans le Père des pauvres, demanda, au nom de

(1) Mémoires de Grégoire [✝ 1831], précédés d'une notice historique sur l'auteur, par *M. H. Carnot*, Paris, 1837, 2 vol.; *Krüger*, Grégoire d'après ses Mémoires, avec une préface par *C. Hase*. Leipzig, 1838. Cf. la Revue trim. de Tub., 4[e] livr., p. 720-41.

tout le clergé, qu'en retour de l'abandon de la dîme, on subvînt d'une manière convenable à l'entretien du culte, on préposât aux églises des prêtres vertueux et zélés, on pourvût, comme par le passé, aux besoins des pauvres, et que, pour satisfaire à ces besoins, on ajournât la suppression de la dîme jusqu'au moment où le trésor public serait en état de remplacer le clergé dans l'accomplissement de ce devoir. A ces sages paroles on ne répondit que par de vagues promesses. Soixante-et-dix millions de francs de revenus annuels furent supprimés d'un seul coup; les ordres privilégiés furent soumis à l'impôt à partir du 1er avril 1789; on en excepta les curés et les vicaires n'ayant que le strict nécessaire (*portio congrua*). L'assemblée traita immédiatement après la question de la liberté religieuse, et décida, à la majorité des voix [26 août], que nul ne serait inquiété à l'avenir pour ses opinions, même religieuses, tant qu'il ne troublerait point, en les propageant, l'ordre public établi par les lois.

La détresse croissante exigea bientôt de nouveaux sacrifices. Le noble archevêque de Paris, s'appuyant sur des exemples antérieurs, proposa de fondre tous les vases sacrés qui ne seraient pas nécessaires à l'exercice du culte, et d'en consacrer le produit à l'allégement des charges publiques. Cette proposition embarrassa le parti révolutionnaire; car, en face de cette noble générosité, il semblait, pour ainsi dire, criminel de dépouiller le clergé de toutes ses possessions; et cependant c'était le but qu'on voulait atteindre pour mettre le clergé dans la complète dépendance de ses ennemis. L'évêque d'Autun sut mettre parfaitement à l'aise les consciences délicates ou timorées, en développant sa fameuse motion du 10 octobre, portant qu'*il fallait déclarer propriété nationale tous les biens du clergé, les confisquer et s'en servir pour éteindre la dette publique*. Ni les avis de Montesquiou, dictés par une sage modération, ni les ardentes paroles de Maury, ni le blâme de Sieyès lui-même, qui s'écriait dans l'assemblée : « Vous » voulez être libres, vous ne savez pas être justes, » rien ne put empêcher cette inique et dangereuse opération financière. Un décret de l'Assemblée nationale [2 novembre] mit tous les biens de l'Église à la disposition de la nation, pro-

mettant de pourvoir d'une façon convenable aux frais du culte, à l'entretien des prêtres et aux besoins des pauvres. Dès le 19 décembre on mit en vente pour 200 millions de biens du clergé, déclarés désormais biens nationaux.

La violence qui éclatait dans les séances de l'Assemblée nationale se manifestait plus vivement encore au dehors. Les hurlements de la rue faisaient écho aux délibérations tumultueuses des députés. Après la prise de la Bastille, plusieurs régiments firent défection. Le duc d'Orléans trahissait le trône. La populace criait par les rues : « Vive la déclaration des droits de l'homme ! » Enfin, les 5 et 6 octobre, la populace en armes alla chercher le roi à Versailles et le ramena à Paris, où le suivit aussitôt l'Assemblée. Dès lors, la révolution devint inévitable ; la retraite d'environ trois cents députés, l'élite de l'Assemblée, qui, pour ne point participer aux crimes qu'ils prévoyaient, quittèrent Paris, en hâta le dénoûment. Les jacobins et les patriotes, qui n'avaient plus à couvrir leur œuvre du mystère don l'entouraient les athées et les illuminés d'Allemagne, purent dès lors réaliser sans crainte leurs plus audacieux projets. Le 13 février 1790, sur la proposition de Treilhard, ils abolirent les couvents ; on promit aux moines une faible pension, qui plus tard fut encore réduite des deux tiers et mal payée. On vit alors, comme au XVI[e] siècle, sous Luther, des bandes de moines se précipiter dans le tourbillon révolutionnaire, et plusieurs d'entre eux devenir les plus farouches terroristes (Fouché, Chabot). Le 14 avril, malgré les protestations de l'abbé Grégoire, on attribua aux autorités séculières l'administration de tous les biens de l'Église, en les chargeant de solder tous les membres du clergé : les curés, à raison de 1,200 livres, avec la jouissance d'une maison et d'un jardin. Mais, avant d'assurer aux ecclésiastiques l'indemnité promise, ou même les choses de première nécessité, on essaya de constituer le clergé [12 juillet 1792]. Comme on voulait *décatholiciser* la France, on ne pouvait se contenter de piller l'Église : il fallait la réformer de fond en comble. On décréta qu'en place des cent trente-six diocèses existants, il n'y en aurait plus désormais que quatre-vingt-trois (1), correspondant aux

(1) On trouvera dans *Mazas*, t. I, p. 67 et suiv., la liste des dir-

quatre-vingt-trois départements; les chapitres furent supprimés; tous les bénéfices, prieurés et abbayes, confisqués. Les évêques et les curés devaient être désormais choisis par les assemblées électorales des départements, composées de catholiques, de calvinistes et de juifs; les évêques ainsi élus devaient se passer de la confirmation pontificale, se faire confirmer par les métropolitains, et, en outre, avant d'être consacrés, prêter serment de fidélité au roi, à la loi et à la nation, en présence de la municipalité. L'évêque était le curé de sa cathédrale; les curés des autres églises constituaient son sénat, aux décisions duquel l'évêque était tenu de se conformer dans l'exercice de son autorité; enfin, il était interdit aux évêques étrangers de se mêler des affaires de l'Église de France, sans préjudice, cependant, de l'union avec le chef visible de l'Église, clause que Grégoire avait fait passer, non sans peine. Tel fut le décret qu'on nomma *Constitution civile du clergé*, comme s'il n'y avait été question que d'intérêts civils. Les évêques protestèrent contre cette constitution, et demandèrent avec instance la convocation d'un concile national ou provincial; mais, loin de faire droit à leur demande, on décréta que tous les fonctionnaires ecclésiastiques prêteraient serment à la constitution civile du clergé, sous peine d'être privés de leurs fonctions, et le faible Louis XVI fut contraint de ratifier ces décrets [27 décembre]. On décida, sur une motion du protestant Barnave [janvier 1791], que les évêques et les prêtres qui ne prêteraient pas serment à la constitution civile seraient destitués de leurs emplois, et que, s'ils continuaient à y vaquer, on les poursuivrait comme perturbateurs de la tranquillité publique. A peine le décret rendu, on le mit à exécution à l'égard des ecclésiastiques membres de l'Assemblée. Sur trois cents, il n'y en eut que quatre-vingts qui prêtèrent le serment, bien plus par intérêt que par conviction. Parmi ces quatre-vingts, il n'y avait qu'un archevêque et trois évêques : Loménie de Brienne,

huit archevêchés et des cent huit évêchés suffragants, qui existaient encore en 1789, dont cinq relevaient de Trèves et cinq autres formaient les diocèses de la Corse. Mazas donne également l'indication de leurs revenus primitifs. — Voir surtout *Dictionn. de statistique religieuse*, publié par M. Migne. Paris, Petit-Montrouge, 1851.

archevêque de Sens; Talleyrand, évêque d'Autun; Savines, évêque de Viviers; Jarente, évêque d'Orléans. Grégoire avait développé dans son discours les motifs du serment, et l'avait prêté le premier. Parmi les autres membres du clergé, il s'en trouva plus de cinquante mille qui eurent le courage de le refuser (insermentés). Dans le petit nombre de ceux qui s'étaient laissé séduire ou intimider (asserm ntés), il y en eut plusieurs qui se rétractèrent ou eurent recours à des interprétations évasives. Dès lors tout prêtre fut suspect; et quoiqu'on ne voulût point faire de martyrs, selon l'expression de Condorcet, la vie du prêtre était journellement menacée. Enfin, l'Assemblée, pour ne pas laisser le moindre doute sur ses opinions religieuses, transforma, par un décret du 4 avril, l'église Sainte-Geneviève en Panthéon, et y fit transférer en grande pompe les restes de Voltaire. Le clergé insermenté reçut l'ordre de céder partout la place au clergé constitutionnel, composé, en majeure partie, de moines infidèles, de révolutionnaires ardents ou de prêtres transfuges de Hollande et d'Allemagne. Vingt curés environ, qui avaient donné l'exemple du parjure au sein de l'Assemblée, en furent récompensés par des évêchés. Grégoire, entre autres, fut, du vivant même de l'évêque légitime, de Thémines, mis à la tête du diocèse de Blois. Il en témoigna sa gratitude en demandant, après la malheureuse tentative de Varennes, l'abolition de l'inviolabilité royale et le procès de Louis XVI. Il prit pour vicaire général l'ex-capucin Chabot, infâme personnage, plus cruel, pour ainsi dire, que Marat lui-même. Talleyrand sacra les premiers évêques constitutionnels, qui firent à leur tour de nouvelles consécrations, en se passant les uns et les autres de la confirmation et de l'institution du Saint-Siége.

Pie VI repoussa la constitution civile, déclara nulles les élections des nouveaux évêques, et suspendit ceux qui étaient déjà sacrés [13 avril 1791]. Plusieurs ecclésiastiques se rétractèrent, et, se soumettant au chef de l'Église, rentrèrent dans l'ordre, et échappèrent ainsi au mépris dont le peuple, plus fidèle qu'on ne le pouvait soupçonner, poursuivait les évêques et les curés constitutionnels. L'Assemblée nationale se vengea du pape en déclarant Avignon

et le comtat Venaissin annexés à la France [14 septembre]. Les habitants de ces provinces ressentirent aussitôt les bienfaits du régime nouveau : une foule d'hommes, de femmes et d'enfants furent de sang-froid égorgés à Avignon. A Paris, on brûla une figure du pape, qu'on avait d'abord promenée à travers la ville, assise sur un âne et tenant la bulle entre les mains.

Cependant les évêques et les prêtres constitutionnels n'étaient point d'accord entre eux. Les uns ne faisaient aucun cas des brefs pontificaux; d'autres doutaient de leur existence; d'autres encore persuadaient à leurs églises que la nouvelle constitution n'avait aucun rapport avec les vérités de la foi et avec la discipline ecclésiastique, qu'elle n'entravait en aucune façon la pratique de la religion, qu'on pouvait être assermenté et chrétien fidèle, prêtre orthodoxe, et qu'ils avaient prêté ce serment, non par haine de la religion ou du Saint-Siége, mais dans des intentions droites et loyales. Ces sophismes restèrent sans effet : les fidèles les reçurent comme de perfides échos des instructions adressées par l'Assemblée nationale au peuple sur la constitution civile [21 janvier 1791]. Dès lors on eut recours aux menaces et à la violence. Les catholiques orthodoxes furent persécutés ; les ecclésiastiques non assermentés, emprisonnés, expulsés de leurs diocèses, bannis de leur patrie.

§ 389. — *Assemblée législative* [1791-92]. *Convention nationale* [21 *septembre* 1792-26 *octobre* 1795]. *Directoire* [1796-99]. *Consulat* [9 *novembre* 1799]. *Les théophilanthropes.*

La Constituante, dissoute le 30 septembre 1791, fut remplacée par l'Assemblée législative. Celle-ci, d'une impiété et d'une logique effrayantes, dirigée par Robespierre, Marat et Danton, acheva l'œuvre révolutionnaire, interdit l'habit ecclésiastique, et condamna à la déportation les insermentés, qui avaient été persécutés, maltraités et emprisonnés depuis longtemps, par suite de leur héroïque résistance. Louis XVI refusa de sanctionner ce décret, et

ne cessa point de repousser les prêtres constitutionnels de sa chapelle, tant qu'il eut la faculté de choisir son clergé. Le refus du roi excita une émeute populaire. Bientôt après, Louis XVI fut déposé, enfermé dans le Temple, et le décret contre les prêtres exécuté dans toute sa rigueur. La bande de Jourdan avait massacré six cents prêtres à Avignon, et les prêtres n'en continuaient pas moins à refuser le serment. On résolut, par conséquent, le jour même de l'emprisonnement du roi [13 août 1792], d'exterminer à Paris les prêtres catholiques. La municipalité les fit rechercher par toute la ville et enfermer dans diverses localités, sous prétexte de les déporter plus tard. Mais, aux sanglantes journées de septembre, trois cents ecclésiastiques, dont un archevêque et deux évêques, furent lâchement égorgés dans leurs prisons. Il en fut de même à Meaux, Châlons, Rennes et Lyon (1). Ceux qui échappèrent à ces massacres furent obligés de quitter leurs paroisses et de s'exiler de France. Cependant Dieu n'abandonna point ces émigrés : ils furent généreusement accueillis en Italie, en Espagne, en Suisse, sur les bords du Rhin, en Angleterre. Les législateurs de la Convention, après les persécutions ordonnées contre les prêtres, décrétèrent une subvention régulière aux femmes de mauvaise vie enceintes, autorisèrent le divorce, en vertu duquel, en deux ans, cinq mille neuf cents mariages furent dissous dans la seule ville de Paris.

La plupart des princes étrangers avaient d'abord favorisé la révolution française (2). Les uns étaient restés spectateurs indifférents de la violation des droits les plus sacrés; les autres, anciens et ardents rivaux, s'attendaient à prendre leur part dans les partages qu'ils prévoyaient. Cependant l'empereur d'Autriche François Ier, et Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, ayant publié un manifeste en faveur de Louis XVI, l'Assemblée législative, hardie jusqu'à l'extravagance et forte par son audace, n'hésita pas à leur déclarer la guerre [20 avril 1792], pour changer en fougue belliqueuse l'ardent mouvement du peuple

(1) Cf. l'écrit de l'abbé *Carron* sur les Confesseurs de la foi.

(2) Cf. *Mazas*, t. I, p. 244, et surtout l'appendice, p. 335-80.

vers la liberté, et prévenir la coalition de toute l'Europe.

D'après l'analogie qui règne entre la nature physique et la nature spirituelle, dit Boost, il semble que la loi de progression géométrique de la chûte des corps se retrouve dans la décadence progressive de la morale et de la religion chez un peuple. Aussi, les Français se précipitèrent avec une fureur croissante dans les plus abominables excès, une fois qu'entraînés dans leur fausse route par les préceptes des prétendus philosophes et l'exemple des grands, ils eurent abandonné Dieu et l'Église. La révolution, tombée entre les mains de la plus vile populace, méconnut tout droit, viola tout ce qui était sacré, prétendit niveler toutes les conditions en les soumettant à son joug sanglant. La liberté et l'égalité, tant promises, ne se trouvèrent plus, pour les Français, que sur les champs de bataille, l'échafaud et dans la tombe; et la fraternité, qui devait embrasser tous les hommes en une seule famille, ne fut plus que l'exclusive association des clubistes, unis entre eux par leur commune haine contre le reste du genre humain La Convention réunie le 21 septembre abolit la royauté. Girondins et Jacobins s'entendirent pour condamner l'innocent et trop faible Louis XVI, qui monta sur l'échafaud le 21 janvier 1793. « Je pardonne, dit-il, en mourant, » aux auteurs de ma mort, et prie Dieu que le sang qu'ils » vont répandre ne retombe pas sur la France. » Ces nobles paroles resteront comme un éclatant témoignage de la magnanime et chrétienne résignation de ce prince infortuné. La mort du roi fut le signal d'une nouvelle et plus sanglante persécution des prêtres, d'une effroyable guerre civile, de la proscription successive de tout ce qui était grand, noble ou vertueux en France. Les tribunaux révolutionnaires, répandus sur la surface de la France, faisaient d'innombrables victimes. Le Christianisme ne pouvait échapper à la ruine générale. On le déclara une pure invention humaine, hostile d'ailleurs à la liberté. Une loi de 1792 avait décrété la liberté des cultes et dans le fait le Christianisme seul n'était pas toléré. Le peuple poussait à leurs dernières conséquences pratiques les maximes de la philosophie dont on l'avait imbu. Les prêtres persécutés

et mis à mort; les églises profanées, pillées, renversées, vendues ou transformées en temples de la Raison; le vieux calendrier remplacé par les décades et les fêtes républicaines (1); le mariage déclaré un simple contrat civil; la religion catholique abolie en vertu d'un décret du 7 novembre 1793; le culte de la déesse Raison institué; l'existence de Dieu publiquement niée; les cimetières désolés et portant pour toute inscription : « La mort est le sommeil éternel : » tels furent les résultats rapides du mouvement révolutionnaire. Le clergé constitutionnel donna les plus déplorables exemples. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, parut à la Convention à la tête de son clergé, et proclama qu'ils avaient jusqu'alors trompé le peuple et enseigné une religion à laquelle ils ne croyaient point eux-mêmes. « Le peuple, dit-il, ne veut plus d'autre culte » public et national que celui de la liberté et de l'égalité; » je me soumets à sa volonté et dépose ma crosse et mon » anneau sur l'autel de la patrie. » En disant ces mots, Gobel et son clergé foulèrent aux pieds les insignes de leurs fonctions, et l'indigne évêque, en place de la mitre, se mit un bonnet rouge sur la tête (2). Une grande partie du clergé constitutionnel se maria : un de ses membres alla même jusqu'à fouler aux pieds le crucifix, en s'écriant : » Il ne suffit pas d'anéantir le tyran des corps, écrasons » le tyran des âmes. » Enfin, le 20 brumaire, c'est-à-dire

(1) *Léo*, Manuel d'hist. univ., t. V, p. 88, et surtout p. 114-17.

(2) La justice divine ne tarda pas à le visiter; il mourut sur l'échafaud, le 13 avril 1794. Dans sa prison, il reçut encore une fois les grâces du Seigneur et fut atteint d'un repentir profond, comme le prouve la lettre suivante écrite à l'abbé Lothringer, un de ses grands vicaires : « Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort; je vous envoie ma confession par écrit. Dans peu de jours je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes et mes scandales contre la sainte religion. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes Je vous demande pardon, cher abbé, si je vous ai induit en erreur. Je vous prie de ne me point refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la Conciergerie sans vous compromettre, et, à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule : *ab omni vinculo excommunicationis*. Adieu, mon cher abbé; priez Dieu pour mon âme, afin qu'elle trouve miséricorde devant lui. » J.-B. Gobel, évêque de Lydda. (*Feller*, Dictionnaire historique, voyez art. Gobel.)

le 10 novembre 1793, on célébra dans l'antique église de Notre-Dame de Paris la fête de la déesse Raison, représentée par une chanteuse de l'Opéra, qui fut processionnellement portée sur un char de triomphe, escortée par les législateurs et les philosophes jusque dans la cathédrale, où on l'assit sur l'autel, au milieu des vapeurs de l'encens et du chant des hymnes patriotiques. Les adversaires les plus fanatiques du culte des saints se montrèrent les plus ardents prosélytes du culte nouveau, et vénérèrent, comme de précieuses reliques, la perruque de Rousseau, l'épée de Mirabeau, les poils de la fourrure de Voltaire. Du schisme était née l'hérésie, qui avait promptement engendré l'athéisme et le paganisme. Cependant l'irréligion n'était pas générale en France : la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, virent se lever une véritable race de géants, combattant avec une héroïque valeur pour leur roi et la religion de leurs pères. Les Vendéens succombèrent, mais non sans profit pour leur cause (1), car ils obtinrent une paix honorable et la liberté religieuse. Mais le règne de la terreur n'en fut que plus terrible dans les autres parties de la France, où une amende considérable frappait quiconque donnait asile aux prêtres, dont la tête était mise à prix.

Le triomphe de la déesse Raison fut de courte durée, et Robespierre fit décréter par la Convention nationale qu'elle reconnaissait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. On célébra pompeusement et ridiculement la fête de l'Être suprême [8 juillet 1794], et la folie succéda au blasphème. A la chute de Robespierre [28 juillet 1794], la Convention revint peu à peu à des sentiments plus modérés et plus sages. Lecointre avait hardiment déclaré à la tribune de la Convention « qu'un peuple sans religion, sans culte, » sans Église, est un peuple sans patrie, et sans mœurs, » qui s'expose nécessairement à la servitude; que le mé» pris de la religion avait ruiné la monarchie française, et » que tel serait le sort de tout peuple dont la législation ne » reposerait pas sur la base immuable de la morale et de » la religion. » Un décret de 1795, qui autorisa l'exercice de la religion catholique dans les églises non aliénées, fut

(1) Cf. *Mazas*, t. II, p. 131 et suiv. « La guerre de la Vendée. »

accueilli par la partie saine de la nation comme un immense bienfait. On se reprit à respirer librement, après avoir dû comprimer, pendant les tristes jours de la terreur, les plus nobles et les plus impérieux sentiments de l'âme. « Que le Christianisme semble doux, dit Mercier, » après la morale d'un Robespierre, d'un Marat et de leurs » consorts! Combien nous avons besoin qu'on nous parle » du Dieu de la paix, après tant de scènes sanglantes et » effroyables! » On n'exigea plus alors des ecclésiastiques qu'une promesse de se soumettre aux lois de la république et de reconnaître le principe de la souveraineté du peuple, ce qui fut une occasion de persécutions nouvelles; car les terribles décrets de la justice divine qui avaient successivement frappé les auteurs et les moteurs de la révolution, le duc d'Orléans, Mirabeau, Danton, Marat, Robespierre, Chabot, Gobel, etc., n'avaient pas réveillé encore, parmi la majorité des Français, le désir de rentrer dans le sein de l'Église. L'irréligion, née du rejet du Christianisme, se développa sous une phase nouvelle. On vit apparaître, sous la tutelle du Directoire [1796], la secte des théophilanthropes (1), composée de prêtres mariés, d'anciens membres des clubs, de jacobins et d'orateurs des sections. La secte, formée d'abord de réunions partielles de cinq pères de famille, grandit, se plaça sous le patronage de La Réveillère-Lépaux, l'un des cinq membres du Directoire, s'empara peu à peu de dix paroisses de Paris, et fut favorablement accueillie dans quelques villes de province. Le pur déisme des sectaires ne put se soutenir vis-à-vis de l'indifférence des uns, en face du Christianisme sérieux des autres, et, poursuivie par les sarcasmes de l'opinion publique, la théophilantropie tomba, dès que l'attrait de la nouveauté eut disparu et que le premier consul [9 novembre 1799] eut défendu aux théophilanthropes d'exercer leur culte dans les églises [1802]. Malgré ce retour à la vérité, le clergé constitutionnel prédominait encore et disputait de toutes façons la juridiction au clergé orthodoxe et fidèle.

(1) Manuel des Théophilanthropes. Paris, 1797; Année religieuse des Théophilanthropes (recueil des discours). Paris, 1797; *Grégoire*, Histoire des Théophilanthropes.

Il tint à Paris [25 août 1797], sous la présidence de l'évêque Grégoire, un synode dont les décrets renouvelèrent en partie la constitution civile du clergé.

§ 390. — *République romaine.*

Pie VI avait condamné la constitution civile par la bulle *Caritas*, et défendu aux ecclésiastiques de prêter le serment exigé. Lorsque la guerre entre la France et les puissances étrangères eut éclaté, Pie VI leva une armée pour la défense des États pontificaux. Cet armement devint le prétexte de la guerre que les Français déclarèrent au Saint-Siége, après les victoires remportées par Bonaparte sur l'Autriche, la Sardaigne et Naples, dans la haute Italie, et Pie VI fut obligé d'accepter un armistice, conclu par l'intermédiaire du chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne, qui enlevait au pape une partie de ses États et le frappait d'une contribution de 21 millions de francs [1796]. Bonaparte, ayant en même temps exigé le retrait de tous les décrets portés contre la France, déclara, sur le refus du pape, l'armistice rompu [1er février 1797], et contraignit, bientôt après, le souverain pontife à la paix de Tolentino [19 février 1797], en vertu de laquelle, outre le comtat laissé à la France, le Bolonais, le Ferrarrais et la Romagne cédés à la république cisalpine, Pie VI devait payer 30 millions de francs et livrer à la république française un grand nombre de manuscrits et d'objets d'art. La paix fut de courte durée. Le général Duphot ayant été tué à Rome dans une émeute, la France fit envahir les États du pape par le général Berthier et proclamer la république [1798]. Le parti démocratique se montra aussi servilement adulateur à l'égard du général, que lâche et cruel vis-à-vis de l'infortuné Pie VI. Il dressa, à l'entrée du pont Saint-Ange, une statue de la Liberté foulant aux pieds la tiare et les autres symboles de la religion. Les insignes de la papauté furent peints, par dérision, sur le rideau du théâtre Alberti ; les vases sacrés, enlevés aux autels, servirent aux infâmes orgies célébrées en l'honneur de la république nouvelle.

Ces excès rendaient la présence du chef de l'Église d'au-

tant plus précieuse à la saine partie du peuple romain. Aussi, fidèle à son devoir, inébranlable dans sa mission, Pie VI (1) ne quitta Rome que lorsque, malgré son grand âge, le courageux octogénaire fut de vive force arraché du Vatican, mené à Sienne, et de là transféré au couvent des Chartreux de Florence. Les touchantes preuves de compassion et de respect qu'il y reçut excitèrent les jalouses inquiétudes des philosophes et du Directoire, et il fut résolu que l'auguste vieillard serait emmené en Espagne ou en Sardaigne. Mais la guerre empêcha la réalisation de ce projet, et l'on finit par transférer le pape à Valence, où une douce et sainte mort [29 août 1799] sauva Pie VI des tortures d'un nouvel exil.

On enleva aux fidèles serviteurs qui l'avaient suivi, et l'on vendit comme propriété nationale, les minces effets laissés par le pape, comme marques de souvenir et de gratitude, à ses amis. On n'osa pas même ensevelir les dépouilles du saint pontife avant d'avoir reçu des ordres supérieurs tant il y avait de pusillanimité dans l'exercice d'un pouvoir qui se prétendait libre et populaire. Ce ne fut que plusieurs mois après sa mort que Pie VI obtint la sépulture, en vertu d'un décret consulaire de Bonaparte [30 décembre 1799]. Deux ans après [17 févier 1802], les précieux restes du pape furent transportés à Rome et solennellement déposés dans la basilique de Saint-Pierre, au milieu des marques d'un respect mêlé de joie et de douleur (2).

(1) « Combien Pie VI me parut grand, lorsque, contre l'opinion du plus grand nombre, il s'obstina à rester, quoiqu'il pût arriver près des tombeaux des apôtres, dans l'église-mère de la chrétienté! Dieu veuille seulement qu'il puisse y rester, le noble vieillard octogénaire, après ces vingt-deux ans de pontificat et les rudes épreuves auxquelles Dieu le soumet! » Mém. de *J. de Müller*, lettre du 4 mars 1797 (Œuvres, t. XXXI, p. 187). Cf. aussi les paroles remarquables de Saracin de Genève, qui rentra dans le sein de l'Église (Nouv. Histoire de l'Église chrét., 2ᵉ édit., t. I, p. 66-68).

(2) Cf. Nouv. Hist. de l'Église chrét., t. I, p. 152-156.

§ 391. — *Pontificat de Pie VII* [14 mars 1800-21 août 1823].

(Caprara) Concordat entre le gouvernement français et le pape. Paris, 1802. *Barruel*, du Pape et de ses droits relig. à l'occasion du Concordat. Paris, 1803. *De Pradt*, Les quatre Concordats. Paris, 1818, 2 vol. *Artaud*, Hist. du pape Pie VII. Paris, 1837. *Pacca*, Mémoires hist. sur Sa Sainteté Pie VII avant et pendant sa captivité. Cf. Nouv. Hist. de l'Eglise chrét., et *Gams*, Hist. de l'Eglise chrét. au XIX[e] siècle, t. I, p. 26 sq.

Lorsque Pie VI mourut, Rome était encore au pouvoir des Français. Trente-cinq cardinaux, accourus de l'exil et réunis en conclave à Venise, dans le couvent de Saint-George le Majeur [1[er] décembre 1799-14 mars 1800], élurent Grégoire Barnabé, des comtes de Chiaramonti, cardinal évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie VII. Cette élection fut le signal des nouveaux triomphes de la religion catholique, et un solennel démenti donné aux oracles des clubs de Paris, annonçant qu'après Pie VI nul pape ne monterait plus sur le siége de saint Pierre.

Pie VII fut couronné, sans pompe, le 21 mars, jour de la fête de saint Benoît, dont il avait porté l'habit. Le couvent fut transformé en Quirinal; l'église Saint-George en Vatican. L'empereur d'Allemagne, François II, qui avait donné un libre et honorable asile au pape dans ses États, nomma, comme son ministre plénipotentiaire auprès du saint Père, le marquis Ghislieri, de Bologne. Pie VII reçut également les félicitations et les hommages des ambassadeurs de Sardaigne, de Naples et d'Espagne. Paul 1[er], empereur de Russie, envoya, de son côté, un évêque pour rassurer le pape sur la protection que le czar accorderait aux provinces catholiques qui lui étaient échues par suite du partage de la Pologne [1794]. Les Romains eux-mêmes, quoique encore soumis à la domination française, mais pleins d'espoir dans la restauration de la puissance temporelle du pape, lui envoyèrent une députation chargée de

leur respectueuse et fidèle soumission. En effet, peu de temps après son élection [3 juillet], Pie VII eut, par suite des événements de la guerre, le bonheur de rentrer dans Rome, dont le peuple l'accueillit avec un vif enthousiasme.

Après avoir rendu grâces au Seigneur devant l'autel du Saint-Sacrement, à S. Jean de Latran, le pape songea immédiatement à guérir les plaies dont la révolution avait frappé son peuple et l'Église. Une encyclique indiqua les moyens de réparer les maux dont on avait à gémir. L'autorité pontificale fut rétablie à Ancône et à Pérouse, le commerce des blés déclaré libre, Consalvi nommé prosecrétaire d'État. Le pape, en même temps, donna l'exemple de la plus stricte économie, pour payer les 50 millions de dettes, réduisit les revenus du palais pontifical de 150,000 à 36,000 écus, publia des édits pour la restauration des mœurs, et une amnistie politique dont les moteurs de la dernière révolution étaient seuls exclus (1). Mais de nouveaux événements apportèrent de nouvelles modifications dans l'administration pontificale. La bataille de Marengo [14 juin 1800] mit tout le nord de l'Italie au pouvoir des Français, amena le traité de paix de Lunéville [9 février 1801], qui borna par l'Adige les États autrichiens en Italie, reconnut la république cisalpine, et contraignit ainsi le pape à renoncer aux légations de Bologne, de Ferrare, de Forli et de Ravenne. Après le traité de Lunéville, le pape montra le plus vif empressement à rétablir l'harmonie entre le Saint-Siège et la France. Il avait antérieurement déjà témoigné son bon vouloir en déclarant que sa plus grande consolation serait de mourir pour le salut du peuple français. Bonaparte, premier consul [depuis le 15 décembre 1799], désirait également cette réconciliation, autant peut-être par politique que par religion; car il avait reconnu que la haine des jacobins contre l'Église n'était point partagée par la masse de la nation; il sentait qu'on ne peut régner sur un peuple sans religion, et que le rétablissement de la religion catho-

(1) Voyez Nouv. Hist. de l'Eglise chrét., t. I, p. 113-120. Cf. aussi le Discours de Pie VII sur les maux de l'Eglise, p. 10-16, et son Encyclique du 25 mai, *ibid.*, p. 46-52.

lique serait la condition de la restauration de l'ordre et du repos de l'État. Peut-être aussi calculait-il combien la gloire et l'autorité que lui assurerait la réalisation des désirs de plus en plus prononcés de la nation lui faciliterait le chemin du trône auquel il aspirait. Il fit donc supplier le pape, par l'entremise du cardinal de Martiniana, évêque de Verceil, d'envoyer en France des plénipotentiaires chargés de régler les affaires ecclésiastiques. Pie VII envoya, en effet, l'archevêque de Corinthe, Spina, et Caselli, plus tard général des Servites. Bonaparte désigna, de son côté, pour s'entendre avec les envoyés du pape, son frère Joseph Bonaparte, le conseiller d'État Crétet et l'abbé Bernier (1). M. Cacault fut envoyé comme ministre plénipotentiaire, avec ordre de traiter le pape avec tout le respect qui lui était dû (2). On rencontra d'abord de graves difficultés. La constitution civile du clergé avait, dès 1791, rompu le lien de l'unité; les évêques constitutionnels avaient usurpé tous les siéges de France du vivant des évêques légitimes; l'institution canonique était entre les mains des laïques, ainsi que les biens du clergé. Les plénipotentiaires ne pouvaient arriver à conclure un concordat, malgré le bon vouloir des deux partis et leur accord sur un grand nombre de points. Le pape, qui avait institué une congrégation *à latere* spéciale pour traiter l'affaire du concordat, expédia en toute hâte à Paris l'un des principaux membres de la congrégation, le cardinal Consalvi, chargé de faire, pour le plus grand bien de la religion, toutes les concessions compatibles avec la dignité du Saint-Siége. Le premier consul avait, au moment de l'arrivée du cardinal [22 juin 1801], réuni à Paris un concile composé des évêques et des curés constitutionnels, qui ne devait guère servir à terminer les négociations. Grégoire présidait ce pseudo-concile. Il l'ou-

(1) Pour ce qui suit, cf. *ibid.*, t. I, p. 127-140. Le texte latin du concordat se trouve dans *Robiano*, t. II, p. 459-69. La Bulla novæ circumscriptionis diœcesium. *ibid.*, p. 469-77 et p. 478-79. L'indication des nouvelles circonscriptions se trouve aussi dans *Mazas*, t. II, p. 273 et suiv.

(2) Sur la demande de Cacault comment il devait traiter le pape, Bonaparte répondit : « Traitez-le comme s'il avait 200,000 hommes, et rappelez-vous que j'aspire à l'honneur d'être non le destructeur, mais le sauveur du Saint-Siége. »

vrit [29 juin 1801] en faisant les propositions les plus extraordinaires. Ces intrigues démocratiques déplurent à Bonaparte, qui conclut avec Consalvi [15 juillet] un concordat réglant la restauration de l'Église catholique en France; le soi-disant concile national était dissous (1). La grande et difficile question de la légitimité des évêques fut tranchée par un acte de la toute-puissance pontificale, dont, vu les circonstances extraordinaires et urgentes où se trouvait la France, le pape usa, tout en déplorant la rigueur de la mesure. Il demanda aux anciens évêques légitimes, dispersés par toute l'Europe, de renoncer à leurs siéges. La majorité des évêques reconnut la nécessité de cette mesure, seule capable de mettre fin au schisme et à la persécution religieuse. Des quatre-vingts prélats survivants, quarante-quatre se rendirent immédiatement à l'instante prière du pape; les autres s'y refusèrent; quatorze évêques, dont les diocèses se trouvaient annexés à la France par suite des victoires de la république, donnèrent leur démission. Quant aux cinquante-neuf évêques constitutionnels, le pape et le gouvernement français exigèrent qu'ils résignassent leur pouvoir entre les mains des consuls.

Le concordat contenait les principales dispositions suivantes :

« La religion catholique s'exercera librement et publiquement en France, en se conformant aux ordonnances de police rendues dans l'intérêt de la sûreté publique. Le Saint-Siége déterminera, d'accord avec le gouvernement français, une nouvelle circonscription des diocèses. Le pape engagera les évêques à résigner leur pouvoir; en cas de refus, il passera outre, en vertu de son autorité suprême. Au premier consul appartiendra la nomination des nouveaux évêques et archevêques, ainsi que celle des évêchés qui seront vacants plus tard, et dont les titulaires devront être canoniquement institués par le pape. Les évêques prêteront, avant d'entrer en fonctions, le serment de fidélité entre les mains du premier consul, selon la forme ordinaire; les ecclésiastiques du second rang, entre

(1) *Gams*, Hist. de l'Eglise chrét. au XIX[e] siècle, t. I, p. 130-141.

les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. Les évêques feront une nouvelle circonscription des cures de leurs diocèses, qui seront soumises à l'autorisation du gouvernement. Le pape promet de ne pas inquiéter les acquéreurs de biens ecclésiastiques vendus comme biens nationaux; par contre, le gouvernement s'engage à donner aux évêques et aux curés un traitement convenable, et à autoriser les fondations nouvelles que les catholiques voudront faire en faveur de l'Église. Le premier consul a les mêmes prérogatives que l'ancien gouvernement. »

Lorsque les articles du concordat furent connus à Rome, deux partis se formèrent parmi les cardinaux. Pie VII, ayant pesé les raisons des uns et des autres, décida qu'il ratifierait le concordat, et exposa les motifs de sa décision souveraine dans un bref du 13 août. Dans un second bref [15 août], il adressa une touchante exhortation aux évêques français, pour les porter à sacrifier ce qu'on leur demandait dans l'intérêt et pour le salut de l'Église. Il chargea le cardinal Caprara, archevêque de Bologne, de pleins pouvoirs à Paris pour l'exécution du concordat. De son côté, le premier consul ratifia le concordat, malgré l'opposition qu'il rencontrait en France (1). Mais il y ajouta des articles dits *organiques*, qui devaient faire adopter plus facilement le concordat par le corps législatif [5 avril 1802] et dont la teneur portait :

« Aucune bulle, nul bref, rescrit ou mandat, nulle provision ou autre permission, émanés du Saint-Siége, quel qu'en soit le contenu, et quand ils ne concerneraient que des cas particuliers, ne pourront être admis, publiés, imprimés, mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement. Les professeurs des séminaires enseigneront les quatre articles de la déclaration du clergé de France; les évêques en enverront l'engagement au conseiller d'État chargé du culte. Nul concile n'aura lieu en France sans l'ordre du gouvernement. L'enseignement religieux ne sera donné que d'après un catéchisme approuvé par le gouvernement. Le métropolitain administrera les diocèses

(1) Cf. Nouv. Hist. de l'Eglise chrét., t. I, p. 143-52 et 175-90.

dont le siége sera vacant. Les vicaires généraux continueront l'exercice de leurs fonctions après la mort de l'évêque, jusqu'à l'installation du successeur. Les curés ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui auront prouvé que le mariage a été célébré devant l'autorité civile, etc. »

En vain le pape se plaignit de ces articles, qu'on ne lui avait point communiqués : le concordat n'en fut pas moins exécuté, et l'Église de France en célébra la promulgation par une fête solennelle [18 avril 1802] (1). Les démocrates et les compagnons d'armes du premier consul se moquèrent de ce qu'ils appelaient une comédie nouvelle, prétendant que jamais le drapeau français n'avait été plus glorieux que depuis qu'il n'était plus béni. Mais Napoléon n'en tint pas moins ferme, et il redisait encore à Sainte-Hélène : « Je n'ai jamais regretté d'avoir signé le concor- » dat. Il m'en fallait un, celui-là ou un autre. Si le pape » n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer. »

La réaction religieuse fut alors universelle. Elle se manifesta en maint écrit de l'époque. Et d'abord dans les ouvrages de Saint-Martin [† 1804], qui, s'attachant bien plus aux rêveries de Jacques Bœhm et de Pordage qu'aux enseignements de l'Église, eut, par là même, peu d'influence, malgré ses intentions droites et son intelligence peu commune. Saint-Martin revêtit de formes fantastiques les idées mystiques de Bœhm et de Pordage sur la nature, et en composa un système mystico-théosophique, qu'il propagea surtout parmi les francs-maçons initiés aux plus hauts grades (2). Martin Ducrey se rendit très-utile à la cause de Dieu par l'école qu'il fonda à Salanches [depuis 1800], et plus tard par sa chartreuse de Malan. Mais l'homme qui contribua le plus, à cette époque, à la restau-

(1) Le cardinal Caprara fut très-actif dans cette affaire. Pour sa nomination au poste de légat *à latere* et les autres pièces qui lui conféraient le droit d'établir de nouveaux évêques et d'accorder l'indulgence plénière sous forme de jubilé. cf. *Robiano*, t. II, p. 487-92.

(2) Des erreurs et de la vérité, 1775. Edimb., 1782, 2 vol.; l'Homme de désir. Lyon, 1790; Ecce Homo. Paris, 1792; Lipsiæ, 1819; de l'Esprit des choses. Paris, 1800, 2 vol.; Œuvres posthumes. Tours, 1807, 2 vol.

ration des choses religieuses, à la glorification du Christianisme, fut, sans contredit, Chateaubriand, dont l'éloquente plume remua toute la France en faveur d'une cause depuis longtemps abandonnée par les littérateurs en vogue.

La publication du concordat avait été précédée par une série d'articles de journaux qui avaient sondé et préparé l'opinion publique. Cependant il ne fallait pas tant d'artifices pour disposer la masse de la nation, qui avait toujours eu en horreur les excès de l'impiété, à revenir à la foi de ses pères. Bientôt il ne fut plus de bon ton, dans la haute société, de se moquer des chose religieuses; on accueillit avec une sorte de passion la littérature chrétienne. Autant il avait été de mode de se moquer de l'Église, de sa doctrine et de ses formes, autant il paraissait désormais de mauvais goût de ne pas témoigner au moins du respect pour les dogmes et le culte catholiques. Le langage véritablement merveilleux de Chateaubriand, cette alliance qui parut nouvelle de la poésie et de la religion, contribuèrent puissamment, non pas seulement à élargir le cercle restreint dans lequel d'étroites règles tenaient captives la poésie et la langue française, mais encore à vaincre l'indifférence d'un peuple aussi léger que spirituel (1).

Les séminaires se rétablirent, surtout dans les métropoles et auprès des cathédrales. Les prêtres reprirent leur costume sur la demande du gouvernement; la piété des fidèles vint au secours des institutions et des communautés fondées pour l'éducation de la jeunesse et le soin des malades. Chaque jour amenait quelque conversion éclatante. La Harpe, touché dans sa prison de la lecture de l'*Imitation* [1794], revint à la foi, et rétracta, dans un codicile de son testament, les erreurs de ses ouvrages [11 février 1803]. De nouveaux dignitaires rendirent à l'Église une partie de

(1) *Chateaubriand*, Atala, ou les Amours de deux sauvages. Paris (1801). Le Génie du Christianisme, ou Beautés de la religion chrétienne. Paris, 1802, 2 vol.; les Martyrs, ou le Triomphe de la religion. Paris, 1803, 2 vol.; Itinéraire de Paris à Jérusalem. Paris, 1811, 2 vol. — Nouv. édit. avec toutes les notes de l'auteur, Paris, Sarlit, 14 vol. in-8.

son antique splendeur. Les archevêques Du Belloy, de Boisgelin, Cambacérès et Fesch furent créés cardinaux par Pie VII.

Le jubilé de 1804 [10 mars] vint, à son tour, favoriser le retour des esprits vers la pratique religieuse. Cependant le concordat rencontra quelques résistances partielles, qui obligèrent le cardinal-légat à adresser une circulaire aux évêques français. Les efforts du cardinal Caprara pour rétablir partout l'ordre et l'autorité de l'Église furent secondés par l'infatigable et pieux abbé Barruel. Le gouvernement, de son côté, reconnut dès lors et autorisa diverses congrégations, telles que celles des prêtres de la mission, des frères des écoles chrétiennes, des sœurs hospitalières et de la Charité, dont Napoléon se plaisait à reconnaître l'incontestable utilité. Le gouvernement soutint, plus particulièrement encore, de sa faveur et de son argent, la congrégation des missions étrangères, et lors de la paix avec la Porte Ottomane, conclue par le général Brune, la France recouvra le droit de protéger toutes les Églises du rite latin dans le Levant, droit que, d'après les ordres du gouvernement français, le général Sébastiani exerça fréquemment dans ses voyages en Égypte, en Syrie et dans les îles Ioniennes.

Napoléon, ayant été proclamé empereur en 1804 [8 mai], par un sénatus-consulte, invita en suppliant le pape à le couronner, et à consacrer ainsi par la religion un empire fondé sur la victoire. Pie VII, après d'assez longues hésitations, résolut, malgré les démarches contraires des grandes puissances de l'Europe et les solennelles protestations de Louis XVIII, de se rendre à Paris, parce qu'il voyait dans ce voyage, comme il le déclara en consistoire [29 octobre], les intérêts de la religion, dont il pouvait traiter verbalement avec l'empereur, prenant le Ciel à témoin qu'il ne se déterminait, dans cette occasion solennelle, qu'en vue de la gloire de Dieu, du salut des âmes et du progrès de la religion catholique (1). Le Saint-Père, accompagné de quatre cardinaux, de quatre évêques et de

(1) On peut voir par là la valeur de l'assertion de l'abbé de Pradt, qui soutint que le pape n'avait nullement en vue les intérêts de la

deux prélats, partit de Rome au milieu des larmes de son peuple, traversa les Alpes au cœur de l'hiver [2 novembre], et parcourut triomphalement la France. Partout on l'accueillit avec les plus vifs témoignages de respect, et les routes de France se couvrirent, comme celles de la Savoie, d'une foule dévote et empressée. Ému des manifestations du peuple de Lyon, qui, apercevant le Saint-Père au balcon de son hôtel, se précipita spontanément à genoux, Pie VII éleva les mains au Ciel, pour le remercier d'avoir conservé une si grande piété dans un pays où l'incrédulité avait été si puissante. Les Parisiens ne se montrèrent ni moins respectueux ni moins empressés, et déjouèrent les espérances que le parti anti-religieux avait conçues de leur légèreté, de leur indifférence et de leur cruel amour de la plaisanterie. La foule se pressait en toutes circonstances autour du pape, pour en recevoir la bénédiction apostolique (1). Les marques sincères de ce religieux et filial respect du peuple français ne diminuèrent point après le couronnement de l'empereur [2 décembre]. Le cardinal-archevêque de Paris se rendit l'éloquent interprète des sentiments du peuple : « En vain, dit-il, le nombre des ennemis de l'Église s'est multiplié ; leur nom s'est perdu dans la nuit des temps ; à peine retrouvons-nous les traces de leur existence... O sainte Église romaine ! tu as triomphé des siècles ; tu as constamment vaincu l'impiété, en conservant la pureté des mœurs, l'intégrité de la doctrine et l'uniformité de la discipline, que tu as reçues de ton divin fondateur et de ses apôtres. »

L'attention générale et respectueuse dont le pape était

religion, mais seulement ceux de la politique, et que son but unique était d'obtenir les trois légations.

(1) *A. Menzel*, Hist. contemporaine, t. II, p. 568 et suiv. (Hist. univers. de *Becker*, t. XIII.) Les paroles adressées aux députés par Champagny, ministre de l'intérieur, sont parfaitement conformes à ce récit. « En même temps, dit-il, le pape traversait la France, et des rives du Pô à celles de la Seine, il a été partout l'objet d'un hommage religieux que lui a rendu avec amour et respect cette immense majorité, qui, fidèle à l'antique doctrine, voit un père commun et le centre de la commune croyance dans celui que toute l'Europe révère, comme un souverain élevé au trône par sa piété et ses vertus.

l'objet excita la jalousie de Napoléon, qui manifesta son mécontentement par des procédés beaucoup moins bienveillants à l'égard de son illustre hôte. Le Saint-Père fut obligé, malgré lui, de passer l'hiver à Paris, et il n'y eut pas même la liberté de choisir le but de ses pieuses visites. Cependant à la suite de ses conférences avec l'empereur, il obtint pour les évêques le libre exercice de leur autorité; il parvint à aplanir les difficultés opposées jusqu'alors aux aspirants du sacerdoce; il provoqua diverses dispositions favorables à l'éducation chrétienne de la jeunesse, au salut spirituel des malades, des soldats, etc. Mais il réclama en vain, avec les plus grandes instances, la restitution des légations, la révocation des articles organiques, que l'empereur refusa constamment. Ce ne fut qu'au moment où Napoléon se rendit en Italie, pour y prendre la couronne de fer, que le pape put, en quelque sorte à sa suite, rentrer dans ses États [4 avril 1805]. Les honneurs qu'il reçut à Lyon et à Turin dépassèrent, pour ainsi dire, la magnificence des fêtes célébrées au passage de l'empereur (1). A ces honneurs s'ajoutèrent de plus saintes et de plus douces consolations; car, en passant à Turin, Pie VII obtint, par son intervention personnelle, la renonciation au siége épiscopal, qu'on avait en vain, jusqu'alors, réclamée de l'archevêque; tandis qu'à Florence, Scipion Ricci, promoteur du synode de Pistoie, se réconcilia sincèrement avec l'Église. Arrivé à Rome, le souverain pontife reprit d'une main ferme les rênes de l'administration, se voua tout entier au gouvernement de l'Église universelle, en même temps qu'il s'appliqua à faire fleurir les arts dans ses États.

§ 392. — *Mésintelligence entre l'empereur et le pape.*

Fragments relatifs à l'histoire ecclés. des premières années du XIX[e] siècle. Paris, 1814. Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France depuis l'invasion de l'État romain jusqu'à l'enlèvement du souverain pontife, 1809. Cf. *C.-A. Menzel*, Hist. des temps contemporains, liv. II et III (Hist. univ. de *Becker*, t. XIII et XIV.) Œuvres de *Pacca. Artaud*, liv. II. Voyez plus haut, § 391.

(1) Nouv. Hist. de l'Eglise chrét., l. II, p. 306-312.

Le mécontentement que l'empereur avait montré au pape durant son séjour à Paris, et qui ne prenait pas seulement sa source dans des impressions passagères, se fortifiait et se prononçait de plus en plus. Après avoir usé de l'influence du pape pour sanctionner son pouvoir aux yeux des peuples; après avoir introduit dans le nouveau catéchisme français que : « s'opposer à l'empereur consacré » par le pape, c'était s'exposer à la damnation éternelle ; » qu'un des premiers devoirs du chrétien était de se soumettre au service militaire pour celui qui avait rétabli » l'autorité de l'Église, » l'empereur, embarrassé de l'existence d'un pouvoir supérieur au sien dans l'opinion des hommes, conçut la pensée de subjuguer la papauté, comme il avait soumis le sceptre des rois à son impériale suprématie. Il fallait pour cela entrer en hostilité ouverte avec le pape, et les occasions ne devaient pas manquer. L'empereur rendit en effet, aussitôt après le couronnement de Milan [26 mai 1805], plusieurs décrets défavorables à l'Église. Il institua une commission chargée d'appliquer à l'Italie le Code civil français, sans aucune modification, et nomma des évêques italiens, contrairement aux dispositions du concordat (1) conclu par la république cisalpine. Le pape leur refusa l'institution canonique, et l'affaire resta suspendue durant la campagne de 1805. Il rejeta de même la proposition de prononcer le divorce du frère de l'empereur, Jérôme, avec la femme qu'il avait épousée en Amérique. « Le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie, di» sait Napoléon, sont bien seuls les maîtres chez eux : ils » règlent d'une manière absolue et sans contrôle les affaires » religieuses de leurs pays. » Il préludait ainsi au projet bien arrêté d'anéantir l'influence du Saint-Siége. Il continua l'exécution de son plan, en s'emparant du port et de la ville d'Ançône ; en violant, par conséquent, la neutralité du pape, reconnue par toutes les puissances, et en exposant par là même les États pontificaux aux représailles exercées contre la France, en demandant, plus tard, le renvoi de tous ceux qui lui déplaisaient dans le personnel des ambassades à Rome, et en exigeant enfin que le pape

(1) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. II, p. 261 et suiv.

fermât ses ports aux vaisseaux de l'Angleterre, sous peine de voir les troupes impériales occuper la Marche d'Ancône (1). « Vous êtes le souverain de Rome ; je suis l'em- » pereur : mes ennemis doivent être les vôtres, » disait Napoléon avec une logique aussi hardie que nouvelle, dans une lettre adressée au pape le 13 février 1806. Le pape, repoussant une prétention qui aurait impliqué le père de la chrétienté dans toute espèce de guerres, selon le bon plaisir de l'empereur, déclara qu'il lui était impossible, sans flétrir son honneur, sans assumer la haine universelle de l'Europe, sans trahir son devoir et sa conscience, de s'exposer à devenir, par son alliance avec Napoléon, l'ennemi de tous les adversaires de l'empereur, le complice d'une guerre universelle et permanente ; qu'il ne pouvait ni ne voulait déclarer la guerre au gouvernement britannique, dont il n'avait reçu aucune offense. « Ministre de paix, disait-il, représentant du Dieu de la paix, bien loin de s'engager à ce qu'on lui demandait, il devait invoquer le Ciel et ne pas cesser de l'implorer pour obtenir la fin de la guerre et le retour de la concorde et du repos universel. » Napoléon, blessé de ce refus, répondit que le pape, malgré son impuissance, avait menacé l'empereur, comme s'il eût été un autre Grégoire VII, et qu'on s'imaginait sans doute, à Rome, en voyant une longanimité si contraire à ses habitudes et à son caractère, qu'il craignait les foudres du Vatican. Le pape, en réponse, refusa de reconnaître, sans condition, Joseph-Napoléon comme roi de Naples. « Si « Votre Majesté, écrivit-il à l'empereur, a la conscience de » sa puissance, nous savons qu'il y a au-dessus des mo- » narques de la terre un Dieu vengeur de la justice et de » l'innocence, auquel est soumise toute puissance hu- » maine. » Napoléon répliqua par six nouvelles demandes [7 janvier 1808], qui équivalaient à une déclaration de guerre (2). En effet, immédiatement après, le général Miollis demanda le libre passage à travers les États pontificaux, pour se rendre à Naples avec six mille hommes. Le pape l'y autorisa [février 1808] ; mais le général, non con-

(1) Ibid., liv. II, p. 339-47, avec la réponse du pape.
(2) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., p. 397 et suiv.

tent de traverser les États de l'Église, entra dans Rome, s'empara de tous les postes, mit une garnison dans le château Saint-Ange, et fit braquer huit canons contre le Quirinal. Le pape protesta par une note remise aussitôt à tous les ambassadeurs présents à Rome. Les canons furent retirés ; mais les actes de violence n'en continuèrent pas moins. Les Français se saisirent de la poste et de toutes les imprimeries, incorporèrent les troupes papales dans l'armée impériale, et envoyèrent à Mantoue les officiers récalcitrants. Quatre cardinaux furent conduits à Naples comme des criminels d'État, dix autres bannis de Rome ; la garde suisse fut désarmée devant le palais pontifical, la garde noble enfermée dans le château Saint-Ange. Le secrétaire d'État du pape renouvela ses plaintes, que l'ambassadeur de France combattit en disant « qu'on subissait simplement les conséquences du refus fait à l'empereur, qui ne renoncerait jamais à réunir l'Italie tout entière en une ligue offensive et défensive, pour en bannir les désordres et la guerre : « Le Saint-Père, ajoutait-il, proteste par ce refus qu'il ne veut pas de guerre contre l'empereur, et en même temps il la lui déclare. Or la première conséquence de la guerre est la conquête, et la première conséquence de la conquête le changement de gouvernement dans les États conquis ; cependant ce changement ne le priverait pas de ses droits spirituels ; le pape continuerait à être évêque de Rome, comme ses prédécesseurs l'avaient été pendant les huit premiers siècles et sous Charlemagne ; l'empereur était peiné de voir l'œuvre du génie, de la politique et de la civilisation, détruite par la déraison, l'obstination et l'aveuglement. » Le pape répondit qu'il ne pouvait empêcher l'empereur d'être sourd à la voix de la justice, de s'emparer des États de l'Église par droit de conquête, d'en renverser le gouvernement; mais il déclarait en même temps solennellement qu'il ne pouvait y avoir lieu à conquête, attendu qu'il vivait en paix avec le monde entier ; qu'ainsi il n'y aurait qu'une usurpation violente et inouïe. Au milieu de ces négociations, on s'en tint aux décrets de Napoléon, qui déclaraient les provinces d'Urbino, d'Ancône, de Macerata et de Camerino, irrévocablement et à jamais incorporées au royaume d'Italie, et qui ordonnaient à tous les car-

dinaux, prélats et serviteurs de la cour romaine, de rentrer dans le royaume d'Italie avant le 25 mai (1), sous peine de confiscation de leurs biens. Cette dernière mesure cachait l'intention de dissoudre complétement le collége des cardinaux, vingt-quatre d'entre eux ayant déjà été déportés. En vain le pape se plaignit de ce que le puissant monarque auquel il avait naguère confié, au pied des autels, le sceptre et la main de justice, en était venu à le dépouiller, au mépris de toute espèce de droits, de la meilleure partie de ses États : sa réclamation resta sans succès; l'empereur persista dans ses mesures violentes. Le gouverneur de Rome, Calvachini, n'ayant pas montré assez de complaisance, fut envoyé à la forteresse de Fenestrelle ; le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, surpris à l'improviste dans le palais du gouvernement, vit ses armoires brisées, ses papiers d'État enlevés, et fut lui-même conduit dans son évêché de Sinigaglia ; le cardinal Pacca, nommé à sa place par le pape, fut à son tour arrêté. A cette nouvelle, le pape alla le trouver, et l'emmena au Quirinal, fermement résolu de partager la captivité de son ministre. Des postes furent, en effet, immédiatement placés autour du palais, et tous ceux qui entraient ou sortaient furent sévèrement fouillés. Une cour martiale fut instituée pour juger et condamner à mort les sujets pontificaux qui ne se soumettraient point à la loi française ; enfin, un décret daté de Vienne [17 mai 1809], annexa à l'empire français le reste des États de l'Église (2), statua que le pape recevrait une rente de deux millions de francs et conserverait ses propriétés et ses palais, et déclara Rome ville libre et impériale. L'exécution de ce décret eut lieu le 10 juin, et le pape signa aussitôt une protestation en langue italienne, qui fut affichée, dès la nuit suivante, dans Rome ; en même temps, toujours digne et inébranlable dans son devoir, il donna au cardinal Pacca les ordres nécessaires pour l'expédition de la bulle d'excommunication, recommandant la prudence à ceux qui devaient l'exécuter. Quelques heures après, la bulle était placardée en plein midi, aux portes des trois

(1) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. III, p. 436 et suiv.
(2) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. III, p. 482 et suiv.

églises principales de Rome (1). L'excommunication était prononcée contre tous ceux qui exerçaient des actes de violence dans les États de l'Église ; mais, en même temps, il était interdit aux sujets pontificaux, ainsi qu'à tous les peuples chrétiens, de prendre cette excommunication pour motif ou pour prétexte d'attaquer, en quoi que ce fût, les biens ou les droits de ceux qu'elle concernait.

Napoléon, tout en se moquant de l'excommunication (2), empêcha la promulgation de la bulle qui excitait un mouvement considérable dans toute la chrétienté, et fit insérer dans le *Moniteur* une exposition des principes de l'Église gallicane, suivant lesquels on refusait au pape le droit d'excommunier un souverain, notamment celui de la France. Le pape s'était retiré dans l'intérieur du palais, dont il avait fait murer les principales entrées. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, les Français y pénétrèrent de vive force. Un profond respect saisit le général Radet lorsque, s'approchant du Saint-Père, il le trouva revêtu de ses habits pontificaux, paisiblement assis dans un fauteuil, ayant à ses côtés les cardinaux Pacca et Despuig. « A cette vue, dit le géné- » ral (3), je me sentis saisir d'un frisson, et un respect in- » volontaire arrêta mes pas. » Conformément à ses instructions, Radet demanda que le pape renonçât définitivement à la souveraineté temporelle. Le pape lui répondit : « Je n'ai « rien fait jusqu'à présent sans avoir invoqué les lumières » du Saint-Esprit ; je préfère mourir plutôt que d'abdi- » quer. » Le général lui ayant alors déclaré que, faute d'obtenir de lui cette abdication, il avait l'ordre formel de l'emmener hors de Rome, le pontife garda le silence, espérant que les prières de la catholicité ne lui manqueraient pas plus que celles des premiers chrétiens n'avaient fait dé-

(1) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. III, p. 488, et les Mém. de *Pacca* sur S. S. Pie VII, liv. I, p. 78 et suiv., et p. 114 et suiv. le texte de la bulle.

(2) Dans une lettre au vice-roi d'Italie, il disait : « Ignore-t-il combien les temps sont changés? Me prend-il pour un Louis le Débonnaire, ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ? »

(3) Relation exacte et détaillée de l'enlèvement du pape Pie VII, faite par *Radet*. Cf. Nouv. hist., etc., p. 499 et suiv. *Pacca*, p. 93 et suiv.

faut à saint Pierre tant qu'il fut en prison. Prenant ensuite son bréviaire, il descendit l'escalier, soutenu par Radet lui-même. Le général lui ayant permis de confier ses objets précieux à la personne qu'il choisirait, le pape répondit que celui qui ne s'inquiète point de la vie s'inquiète moins encore des trésors de ce monde. Le cardinal Pacca entra avec le pape dans une voiture dont les stores étaient cloués et les portières fermées à clef. Sans perdre une minute, on traîna l'auguste et invincible vieillard à Florence, à Turin et à Grenoble, où l'on reçut l'ordre de le reconduire à Savone, à travers le Dauphiné et la Provence, après lui avoir fait parcourir la pénible route du Piémont. A Valence, Pie VII eut la consolation de bénir la tombe de son prédécesseur. Cependant, le cardinal Pacca avait été séparé du pape et conduit dans la forteresse de Fenestrelle, située dans les Alpes qui séparent le Piémont du Dauphiné (1). A Savone, le Saint-Père, étroitement gardé dans l'hôtel de la préfecture, ne pouvant donner audience à personne qu'en présence d'une garde, refusa tout l'appareil dont on voulait l'entourer, toutes les commodités de la vie qu'on lui avait préparées. Vivant de peu, assidu à la prière, espérant tout de Dieu, il déclara qu'il n'accepterait rien de la main de celui qui avait ravi les biens de l'Église, et qu'il préférerait vivre des aumônes des fidèles. Il repoussa avec la même énergie la proposition, plusieurs fois renouvelée, de renoncer au gouvernement de Rome, et d'aller, avec une pension de deux millions, demeurer à Paris, dans le palais archiépiscopal (2).

Le jour de l'enlèvement du pape fut celui de la bataille de Wagram, gagnée par Napoléon [6 juillet 1809], et qui lui valut la paix avec l'Autriche et la main de l'archiduchesse Marie-Louise. L'empereur, profitant de cette circonstance, demanda, dans une circulaire adressée aux évêques de France, qu'on célébrât par une solennité reli-

(1) *Pacca*, l. II, p. 18-120. Nouv. hist. de l'Egl. chrét., etc., l. III, p. 505 et s.

(2) Napoléon a lui-même avoué qu'un de ses projets favoris était d'enlever au pape la puissance temporelle et de le transférer à Paris. Il disait encore à Sainte-Hélène : « L'établissement de la cour romaine à Paris aurait eu des résultats importants pour la politique.

gieuse ce jour, où Dieu semblait avoir sanctionné sa conduite à l'égard du pape, en favorisant ses armes d'une manière si éclatante. Il rappelait aux évêques, pour justifier les mesures prises contre Pie VII, que Jésus-Christ, quoique issu de la maison de David, n'avait pas voulu de royaume en ce monde, et avait, au contraire, ordonné aux siens d'obéir, dans les choses temporelles, à César et à ses lois. En décembre 1809, l'empereur convoqua à Paris les cardinaux qui se trouvaient encore à Rome. Il y fit également transférer les archives des différentes administrations romaines, qu'on déposa à l'hôtel Soubise. Parmi les cardinaux nouvellement arrivés, treize ne tardèrent pas à encourir la disgrâce de l'empereur (1), qui leur défendit de porter les insignes du cardinalat, et leur prescrivit de ne se montrer désormais en public que vêtus de noir (les cardinaux rouges et noirs). Bientôt après, il les exila dans diverses villes de France. Ce fut à cette époque qu'ayant trouvé la lettre dans laquelle Louis XIV révoquait l'édit relatif aux quatre propositions de l'Église gallicane, de 1682, il la jeta au feu, en disant : « Ce tas de cendres ne troublera plus désormais » notre repos (2). » Pie VII, aussi ferme dans son exil que sur son trône, refusa, comme en Italie, l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon, parce que, dans sa captivité, il était privé du conseil des cardinaux. On imagina, pour éluder la difficulté et échapper au danger, un singulier expédient : on proposa au pape de donner aux évêques nommés par Napoléon l'institution canonique, sans faire mention de la nomination impériale et sans déclarer que l'institution était accordée de plein gré. Ce subterfuge

L'influence du pape sur l'Espagne, l'Italie, la confédération du Rhin et la Pologne aurait consolidé le lien fédératif du grand empire. L'influence du chef de la chrétienté sur les catholiques d'Angleterre, d'Irlande, de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bohême serait devenue l'héritage de la France. » Ces paroles nous font comprendre comment les choses en vinrent à une scission ouverte.

(1) Un des principaux motifs de cette disgrâce était qu'une partie des cardinaux refusa d'assister aux cérémonies du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, ce qui leur fit interdire le droit de porter l'habit de cardinal.

(2) *De Pradt*, Histoire des quatre concordats, t. II, ch. 31. *Pacca*, t. II, p. 10 et suiv.

fut énergiquement repoussé par le Saint-Père [26 août 1809], ainsi que la proposition : considérer les évêques nommés comme vicaires capitulaires, chargés de l'administration. L'empereur, transporté de fureur, résolut de faire sentir au pape les effets de sa colère. On lui enleva les livres et les écrits qu'il avait, et jusqu'aux plumes et au papier. Le préfet de Montenotte lui signifia la défense de communiquer avec aucune église ni avec aucun sujet de l'empereur, sous peine d'être traités, lui, l'église et le sujet, comme coupables de révolte contre l'empereur. Pie VII sans se laisser intimider, répondit : « Je mettrai ces menaces au pied de la croix, et j'abandonne à Dieu le soin de » venger ma cause, qui est la sienne. » L'empereur voyant que sa propre dignité et le repos de ses États seraient compromis, s'il ne réussissait à remettre l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, si malencontreusement troublées par les actes violents et irréfléchis, institua un nouveau conseil ecclésiastique [16 novembre 1810], auquel il proposa les questions suivantes :

1° A qui faut-il s'adresser pour obtenir les dispenses nécessaires, quand toute communication a cessé entre les sujets de l'empereur et le pape?

2° Quel est le moyen légal de procurer l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, quand le pape refuse d'expédier les bulles nécessaires?

Le conseil ecclésiastique, au lieu de montrer à l'empereur qu'il ne pouvait mettre un terme aux désordres enfantés par la rupture des communications qu'en mettant le pape en liberté, distingua entre les lois générales et les lois spéciales de l'Église. Il déclara que, quant aux premières, il n'existait aucun moyen d'obtenir les dispenses en question ; quant aux dernières, il assura que les fidèles pouvaient s'adresser à leurs évêques. En réponse à la seconde question, il blâma la conduite du pape, et proposa d'ajouter au concordat de 1801 une clause par laquelle le pape s'obligerait à donner toujours l'institution dans un délai déterminé. En cas de refus, on proposait de convoquer un concile national, après avoir toutefois instruit le pape de la situation des choses par une députation. L'empereur assembla les cardinaux et les évêques du conseil ecclésiastique,

ainsi que les conseillers d'État et les dignitaires de la couronne, et prononça un discours violent contre le pape. L'abbé Émery osa seul déclarer ouvertement que le concile dont l'empereur méditait la convocation n'aurait pas la moindre autorité, s'il était séparé du pape ou désapprouvé par lui. L'empereur ne parut point s'offenser de cette franchise. Néanmoins, par une circulaire conçue dans le style impératif et laconique avec lequel il parlait à ses soldats, il convoqua à Paris [25 avril 1811] un concile national, composé d'évêques français et italiens (1). On fit partir en même temps pour Savone une députation d'évêques, qui déclara au pape que l'empereur voulait renouveler le concordat de 1801, à condition que le pape accorderait aux évêques déjà nommés l'institution canonique, et consentirait à l'addition d'une clause ainsi conçue : « Si le » pape, dans un délai de trois mois, n'a pas expédié la bulle » d'institution canonique, le métropolitain pourra donner » cette institution à son évêque suffragant, et réciproquement celui-ci au métropolitain ; » que le pape pourrait d'ailleurs retourner à Rome, s'il voulait prêter le serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, prescrit aux évêques par le concordat ; que, s'il le refusait, il résiderait à Avignon avec un revenu de deux millions, serait traité comme un souverain, aurait auprès de lui des ambassadeurs de toutes les puissances chrétiennes, exercerait sans obstacles sa juridiction spirituelle, mais qu'il serait tenu de déclarer qu'il n'entreprendrait rien contre les quatre propositions de l'Église gallicane. Les évêques ayant présenté au Saint-Père un tableau effroyable des maux qui pourraient résulter de son refus, il promit enfin de donner l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon, d'étendre aux Églises de Toscane, de Parme et de Plaisance le concordat de 1801, et d'y ajouter la clause demandée, en portant toutefois à six mois le délai accordé pour l'institution, et en y ajoutant ces mots : « Si le pape refuse » par tout autre motif que celui de l'indignité personnelle » du sujet. » Les évêques, profitant de cet instant de faiblesse, rédigèrent la promesse, en quatre articles, en pré-

(1) *Pacca.*, Mém., etc., liv. III, p. 34-42.

sence du pape, qui la reconnut comme émanée de lui, mais sans la signer. Les prélats, pleins de joie, repartirent pour Paris, et Pie VII demeura à Savone, livré à la plus amère tristesse (1). Il déclara, du reste, que les articles dont on était convenu n'étaient ni un traité ni un préliminaire de traité, et qu'on n'y devait voir qu'une preuve de son empressement à rétablir la concorde.

Le 17 juin de la même année, le cardinal Fesch ouvrit solennellement le concile à Paris, suivant le rite ordinaire. L'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, prononça un discours, dont le sujet était l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et la prospérité des États. Après la messe du Saint-Esprit, on lut le symbole, et l'on prêta le serment de fidélité au pape. Le message adressé par Napoléon au concile offrait une singulière contradiction avec ce serment. Les débats sur l'adresse, en réponse à la communication de l'empereur, excitèrent de graves et longs dissentiments. Quelques prélats demandaient qu'avant tout on le priât de mettre le pape en liberté. Gaspar Maximilien, baron de Droste-Vischering, coadjuteur de Munster, formula le premier cette demande (2), qu'appuyèrent l'évêque de Chambéry, Irénée de Solly, et l'archevêque de Turin. Les prélats de cour combattirent cette proposition, parce qu'elle serait, disaient-ils, désagréable à l'empereur. Ils furent à leur tour vivement combattus, lorsqu'ils voulurent, dans la séance du 27 juin, que l'adresse parlât de l'institution canonique et des quatre articles du clergé gallican. Comme on n'était point parvenu à s'entendre, l'adresse, au lieu d'être signée par tous les évêques, ne le fut que par le président et le secrétaire. Napoléon, mécontent, n'admit ni l'adresse ni la députation du 30 juin, chargée de la lui présenter. Après ces discussions préliminaires, le conseil devait passer à l'objet principal de sa convocation, et examiner par quel moyen on pourrait suppléer aux bul-

(1) *Pacca*, t. III, p. 42 et suiv. Nouv. histoire de l'Église chrét., liv. III, p. 542 et suiv. *Melchers*, le Concile national de Paris de 1811, accompagné de pièces authentiques. Munster, 1814.

(2) Voyez la déclaration même de *Gasp. Maximilien* (dans le *le Catholique*, 1825, t. XV, p. 352-55). *Lyonnet*, le Cardinal Fesch, etc. Lyon, 1841.

les pontificales relatives à l'institution canonique des évêques. La commission préparatoire, assemblée chez le cardinal Fesch, décida, tout d'abord à la majorité des voix, qu'il n'était pas de la compétence du concile de suppléer aux bulles pontificales, même provisoirement et en cas d'urgence. La commission déposa, dans la séance du 10 juillet, son rapport sur les motifs qui l'avaient déterminée à prononcer l'incompétence du concile. Les évêques dévoués à l'empereur le combattirent, et s'en référèrent aux concessions du pape à Savone; mais ils étaient en minorité, et ne purent faire prévaloir leur opinion, surtout parce que la signature du Saint-Père manquait à la promesse qu'on lui avait arrachée. L'assemblée se disposait donc à proclamer solennellement l'incompétence du concile, lorsque le président leva la séance. Napoléon, informé de ce qui se passait, suspendit l'assemblée, et envoya au donjon de Vincennes les évêques de Troyes, de Tournay et de Gand, qui avaient soutenu avec le plus d'énergie l'incompétence du concile. Il s'écria, dans le premier moment de sa mauvaise humeur, en voyant ses projets échouer: « Je passais sur un abîme » sans m'en apercevoir; la plus grande faute que j'aie ja- » mais commise a été le concordat. »

Cependant l'empereur, avant de réunir de nouveau le concile, s'assura des dispositions de ses membres. Le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, se rendit auprès de chaque évêque en particulier, pour le disposer convenablement, par des promesses, des flatteries, des menaces ou des reproches. Il parvint, en effet, à obtenir d'un grand nombre d'entre eux la signature du décret projeté, mais la plupart n'y souscrivirent que sous condition; quatorze des plus courageux refusèrent absolument de signer. Ces manœuvres accomplies, on convoqua les évêques à une séance générale [5 août], dans laquelle fut lu et adopté un décret basé sur les concessions de Savone. Une députation de cardinaux et d'évêques, qui s'étaient engagés (1) à seconder les vues du gouvernement, se rendit à Savone et obtint enfin un bref [20 septembre] par lequel le pape donnait son approbation au décret du concile, avec cette addition,

(1) *Pacca*, t. III, p. 52 et suiv.

toutefois, que le métropolitain, en donnant l'institution canonique, aurait toujours à la conférer au nom du pape, et serait obligé de transmettre à ce dernier toutes les pièces authentiques. On obtint en même temps du pape l'expédition des bulles d'institution pour plusieurs évêques. Ces résultats soi-disant heureux furent transmis à Paris par la voie du télégraphe; mais Napoléon ne partagea pas la satisfaction des prélats. Il renvoya le bref et ne fit point usage des bulles d'institution, au grand déplaisir de l'abbé de Pradt, qui, lors de leur expédition, s'était bien gardé d'oublier son archevêché de Malines. Quatre membres de la députation épiscopale reçurent à Turin l'ordre de retourner à Savone, pour décider le pape à consentir aux demandes ultérieures de l'empereur. Mais le Saint-Père s'y refusa avec une constance inébranlable, même après que le préfet de Montenotte lui eut déclaré, au nom de l'empereur, que, le bref du 20 septembre n'ayant pas eu la sanction impériale, l'empereur considérait le concordat comme révoqué, et que le pape ne pourrait plus désormais intervenir dans l'institution canonique. Les évêques assemblés à Paris furent, sans autre façon, congédiés par le ministre des cultes [20 octobre], et ce concile, inauguré avec tant de pompe et d'éclat, finit soudain, sans que le moindre acte religieux ou solennel en marquât la clôture.

Le Saint-Père, après plusieurs mois d'une pénible attente, fut tout à coup sommé [9 juin 1812] de se préparer à partir pour la France ; on exigea qu'il dépouillât ses vêtements pontificaux, et entreprît le voyage dans le plus strict incognito. Après un long et pénible trajet, pendant les heures les plus brûlantes du jour, on arriva enfin à l'hospice des Cisterciens, sur le mont Cenis. Le pieux vieillard y tomba si gravement malade, que les officiers qui l'escortaient renvoyèrent à Turin demander de nouvelles instructions. On répondit qu'ils eussent à remplir leur mission ; et le pape, bien que le matin même il eût reçu les derniers sacrements [14 juin], se vit forcé de se remettre en route pendant la nuit, et de voyager sans relâche jusqu'à Fontainebleau [20 juin]. Il y arriva dans un état tellement alarmant (1)

(1) *Pacca*, t. III, p. 60 et suiv.

qu'il fut obligé de garder le lit pendant plusieurs mois. Les cardinaux *rouges* et quelques évêques bien vus auprès de l'empereur eurent la permission de visiter le Saint-Père. Ils s'efforcèrent de l'effrayer par la peinture du triste état de l'Église, des dangers d'un schisme interminable, des intrigues ourdies par les sectes philosophiques ; ils cherchèrent à le toucher par le tableau de la dure captivité où gémissaient tant de cardinaux et de prélats. Cependant Napoléon, revenu de sa malheureuse campagne de Russie, avait hâte d'opérer avec le Saint-Père une réconciliation vraie ou simulée : car il commençait à s'apercevoir que le nombre des catholiques était plus grand qu'on ne le pensait, que ses querelles avec le pape, les durs traitements dont il l'avait poursuivi, lui aliénaient une partie de ses sujets, et que, en outre, les souverains étrangers en profitaient pour soulever leurs peuples contre la domination française. Au premier de l'an 1813, Napoléon fit complimenter le pape par ses chambellans, et s'informa de sa santé. Le pape, pour répondre aux politesses de l'empereur, envoya à Paris le cardinal Doria, avec lequel on convint de renouer les négociations. Lorsque les négociateurs s'aperçurent que le pape était, non-seulement ébranlé, mais disposé à accepter les offres faites, ils voulurent en laisser la gloire à l'empereur, qui parut inopinément à Fontainebleau avec l'impératrice, et demeura pendant cinq jours en pourparlers avec le Saint-Père. Dans un moment d'emportement, Napoléon poussa le mépris et l'irrévérence envers le Saint-Père jusqu'à lui reprocher de n'être pas assez versé dans les matières ecclésiastiques (1). Enfin, les négociations aboutirent aux malheureux *articles préliminaires* qui furent signés le 25 Janvier. Le pape promettait de donner, dans un délai de six mois, l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, faute de quoi le métropolitain, ou à son défaut le plus ancien évêque de la province, serait investi du droit de l'accorder. En retour, le pape obtenait la nomination à dix évêchés en France ou en Italie. Les six évêchés suburbicaires devaient être réta-

(1) *Pacca*, l. cit., t. III, p. 66 sq. Nouv. hist. de l'Eglise chrétienne, t. III, p. 593 et suiv.

blis, et à la nomination du pape. Ce qui restait encore de la dotation serait restitué, et l'on prendrait des mesures pour le rachat des biens déjà vendus. Les domaines du Saint-Siége non aliénés jusqu'alors seraient administrés par le mandataire du pape; ceux qui étaient vendus seraient remplacés jusqu'à concurrence de deux millions de francs de revenus; le nombre des évêchés serait réduit en Toscane et dans le territoire de Gênes; par contre, de nouveaux évêchés seraient institués en Hollande et dans les départements hanséatiques; enfin, les cardinaux, évêques ou laïques, qui avaient, dans le cours des événements, encouru le déplaisir de l'empereur, devaient rentrer en grâce.

Pie VII, en signant ces articles dans un moment de faiblesse, s'était réservé de ne promulguer le concordat qu'après en avoir discuté les divers points en consistoire secret, comme le veut la constitution de l'Église. Mais Napoléon appela ces articles préliminaires *le concordat de Fontainebleau*, ordonna qu'on le promulguât sur-le-champ dans tout l'empire, et qu'on chantât le *Te Deum* dans toutes les églises (1). Aussitôt après le départ de l'empereur, Pie VII tomba dans une tristesse profonde. Le cardinal di Pietro, le premier auquel il put s'en ouvrir, appela son attention sur les conséquences désastreuses qu'aurait pour l'Église un concordat conclu sur de pareilles bases. Pacca et les autres cardinaux bientôt arrivés à Fontainebleau, partagèrent son sentiment, et le sacré collège fut d'avis que Pie VII rétractât, dans une lettre à l'empereur, ces articles préliminaires, les déclarant nuls et non avenus. Le cardinal Consalvi fut chargé d'en faire la proposition au Saint-Père, qui, reconnaissant qu'on l'avait amené à des concessions inadmissibles, donna son approbation au projet des cardinaux. Il en coûta beaucoup à Pie VII pour se décider à écrire de sa propre main cette lettre mémorable (2). Les cardinaux présents en reçurent une copie

(1) D'après Mme *de Staël* (Considérations sur les principaux événements de la révolution française, t. II, p. 275), Napoléon aurait dit alors à Cabanis, à propos du concordat : « Savez-vous ce que c'est que le concordat que je viens de signer? C'est *la vaccine de la religion :* dans cinquante ans *il n'y en aura plus* en France! »

(2) *Pacca*, t. III, p. 83-90, et p. 91-107.

et il les chargea de lire au sacré collège une courte allocution, qu'il ne se sentait pas la force de lui adresser de vive voix. Dès que Napoléon apprit que le pape, à la suite de son entretien avec le cardinal di Pietro, se montrait décidé à révoquer les articles préliminaires, il promulgua en toute hâte le concordat comme loi de l'État, et rendit, aussitôt après avoir reçu la lettre du Saint-Père, un décret qui déclarait, avec des menaces contre les contrevenants, le concordat obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'empire. Le cardinal di Pietro fut arrêté et relégué à Auxonne, après avoir été privé des insignes de sa dignité [13 avril]. Les cardinaux Consalvi et Pacca furent chargés de donner au pape, pour motif de la peine dont était frappé le cardinal di Pietro, son hostilité flagrante envers l'État. De son côté, le pape fit parvenir, le 9 mai, aux cardinaux, un bref dans lequel il déclarait nulle l'institution des métropolitains, intrus les évêques ainsi institués, schismatiques les évêques consécrateurs. Cependant l'empereur sentit plus que jamais, après la fatale année de 1813, la nécessité de mettre un terme à ses déplorables différends avec le Saint-Siége. Il offrit donc au pape de retourner à Rome, et de lui restituer tout ce que l'avant-dernier décret impérial avait laissé subsister des États pontificaux. Pie VII refusa (1) de reprendre le patrimoine de Saint-Pierre, à moins qu'il ne fût restitué dans toute son intégrité [21 janvier 1814]. Aussitôt il reçut l'ordre de partir. Il adressa, avant son départ, une dernière et touchante allocution aux cardinaux, en laissant ses instructions au cardinal doyen Mattei (2). Aucun cardinal ne put accompagner le Saint-Père, qui traversa la France au milieu des témoignages de respect les plus touchants, et rentra à Savone le 11 février. Quant aux cardinaux, ils partirent tous, accompagnés d'un officier de gendarmerie, et furent dis-

(1) *Pacca*, t. III, p. 133. Dans le cours des négociations, le pape prononça ces paroles : « Il est possible que mes péchés ne me rendent pas digne de revoir Rome ; mais soyez sûrs que mes successeurs recouvreront tous les États qui leur appartiennent. »

(2) *Pacca*, t. III, p. 137-39. Nouv. hist. de l'Église chrétienne, liv. III, p. 623 et suiv.

persés dans différentes villes de l'empire. L'Italie tout entière était perdue, et la moitié de la France occupée par l'ennemi. Napoléon rendit au pape les départements de Rome et de Trasimène [10 mars], et envoya à Savone l'ordre de le mettre en liberté. Le Saint-Père arriva le 25 mars sur l'Arno, où il fut remis aux puissances alliées contre la France. Le 31 mars, jour de l'entrée des alliés à Paris, Pie VII arriva à Bologne. Tous ceux qui avaient été emprisonnés pour la cause de la religion furent alors mis en liberté. Consalvi rejoignit à Césène le Saint-Père (1), qui lui donna une nouvelle marque de sa confiance en le nommant pour la seconde fois secrétaire d'État. Enfin, le 24 mai 1814, Pie VII, éprouvé par de si cruelles adversités, rentra dans Rome, au milieu des fêtes les plus solennelles et aux cris de joie de son peuple. L'année suivante, le congrès de Vienne lui rendit les marches et les légations que le traité de Tolentino lui avait fait perdre.

§ 393. — *Malheurs de l'Église en Allemagne, en Italie et en Espagne.*

Au moment où l'aurore d'un nouvel avenir se levait sur l'Église de France, une violente tempête se déchaînait contre celle d'Allemagne. Les hommes d'État qui présidaient aux remaniements politiques de ce pays n'avaient en vue qu'une chose, compenser avec bénéfice, aux dépens des possessions de l'Église, les pertes essuyées par les princes héréditaires. C'est ainsi, que, d'après le traité de paix de Lunéville [1801] et les résolutions de la députation de l'Empire à Ratisbonne [1803], il fut décidé que les principautés ecclésiastiques et les possessions de l'Église seraient en partie abandonnées à la France, ou sécularisées (2)

(1) *Cenni*, Vie du cardinal Consalvi. Venise, 1824.
(2) Cf. Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. II, p. 205-22; liv. III, p. 568. *Robiano*, t. III, p. 58 et suiv. Sur les diètes précédentes, voyez aussi *Pacca*, Mém. sur son séjour en Allemagne, de 1785-94. *Gams*, l'Eglise au XIX[e] siècle, t. I, p. 304. *Harl*, Nouv. changem. dans les Etats et l'Eglise d'Allem. Berl., 1804. *Thiers*. Hist. du Consulat et de l'Empire, t. IV, liv. XV (sécularisation). *Buss*, Hist. des Eglises nat. et territ. Schaff., 1851, p. 776.

pour indemniser les princes qui avaient éprouvé des pertes territoriales, par la cession de la rive gauche du Rhin. Déjà le traité de paix de Westphalie avait posé le principe que l'Église devait dédommager les princes séculiers de leurs pertes. D'après le § 35 des conclusions de la députation de l'Empire à Ratisbonne, on avait abandonné à la libre et entière disposition des princes « les biens des fondations, abbayes et couvents de leurs États, tant pour subvenir aux besoins du culte, de l'enseignement, et d'autres services publics que pour rétablir leurs propres finances. » L'iniquité, la cupidité, les plus odieuses passions avaient présidé à l'exécution de ces décrets, à la dispersion des trésors, des joyaux et des reliques des églises. En vain représenta-t-on que les droits des États ecclésiastiques, des chapitres, des abbayes, n'étaient pas moins sacrés que ceux des États laïques, et que les sacrifices nécessaires pour indemniser ces derniers devaient, en toute équité, être également supportés par tous les États de l'Empire ; on passa outre. Ainsi disparurent en Allemagne les trois électorats ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves, les évêchés, qui ne relevaient que de l'Empire, de Salzbourg, Liége, Passau, Trente, Brixen, Constance, Bamberg, Freisingen, Eichstœdt, Wurtzbourg, Munster, Hildesheim, Paderborn et Osnabrück, et un grand nombre d'abbayes et de couvents (1). Comme la plupart de ces territoires perdirent

(1) D'après les Considérations de Klüber sur les négociations du congrès de Vienne, t. II, p. 404, les pertes de l'Eglise cath. sur les deux rives du Rhin s'élèvent à 1,710 milles carrés, à 3,162,575 habitants et à 21,026,000 florins de revenus, non compris les couvents. Au t. III, p. 399, le même auteur dit : « On ne connaît pas, en général, autant que cela devrait l'être, comment toutes ces questions d'indemnités furent traitées au congrès de Rastadt, et surtout à Paris et à Ratisbonne en 1802 et en 1803 ; quels calculs on y fit ; quels rôles y jouèrent, sur le champ de bataille de la diplomatie, les intérêts des uns et des autres, une fois que le pouvoir temporel se mit à disposer des biens de l'Eglise. La postérité seule soulèvera ce voile. — Cf. aussi *Menzel*, t. XII, P. II, p. 307 sq. Du reste, les résultats de ces indemnités pour quelques princes en particulier sont assez remarquables. La Prusse obtint, pour une perte de 48 milles carrés avec 127,000 habitants et 1,400,000 florins de revenus annuels, une indemnité de 235 1/2 milles carrés avec 558,000 habitants et 3,800,000 florins de revenus (Eichsfeld, Munster, les évêchés de Hildesheim et de

leurs souverains catholiques et tombèrent sous le régime de princes protestants ou de gouvernements, dominés par l'esprit du XVIII[e] siècle ou par les idées césariennes, l'Église catholique y resta presque sans protection, sans défense, sans droit. Lorsque la Franconie tomba au pouvoir de la Bavière, on érigea, sous l'inspiration du ministre tout-puissant Montgelas, une faculté protestante à l'université de Wurtzbourg, et on y appela comme le théologien le plus digne de l'Allemagne, le socinien Paulus [1802] ; les candidats de théologie et les séminaristes catholiques furent obligés de suivre, pendant quelque temps, le cours de théologie de ce même Paulus, faute de candidats protestants (1). L'archichancelier Charles Théodore de Dalberg, seul, sut conserver son éminente position ecclésiastique, faire transférer ses droits métropolitains de Mayence à Ratisbonne (1[er] fév. 1803), érigée en principauté en sa faveur (Aschaffenbourg, Ratisbonne et Wetzlar, maison de Compostelle à Francfort et octrois de la rive droite du Rhin), étendre sa juridiction spirituelle, comme primat d'Allemagne, sur la partie des anciennes provinces ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, située sur la rive droite du Rhin, à l'exception des États du roi de Prusse et de la portion du Salzbourg cédée à la Bavière. Que si l'archichancelier Dalberg dut la conservation et l'accroissement de sa dignité à l'influence de Napoléon, il en montra sa reconnaissance en nommant de son autorité personnelle, sans consulter ni

Paderborn, avec les abbayes d'Herford, Elsen, Essen, Werden et Cappenberg). La Bavière palatine obtint, pour 225 milles carrés avec 800,000 habitants et 5 millions de revenus, une indemnité de 290 milles carrés avec 800,000 habitants et 6 millions de florins de revenus; le Wurtemberg, pour 7 milles carrés, 14,000 habitants 336,000 florins de revenus, une indemnité de 29 milles carrés, 110,000 habitants, 700,000 florins de revenus ; Baden, pour 8 milles carrés, 25,000 habitants, 250,000 florins de revenus, une indemnitéde 59 3/4 milles carrés, 237,000 habitants et 1,540,000 florins de revenus ; Hesse-Darmstadt, pour 13 milles carrés, 46,000 habitants, 390,000 florins de revenus, une indemnité de 95 1/2 milles carrés, 124,500 habitants, 753,000 florins de revenus ; Hesse-Cassel, pour 3/4 milles carrés, 2,300 habitants, 30,008 florins de revenus, 4 1/2 milles carrés, 13,000 habitants, 60,000 florins de revenus, plus la dignité électorale.

(1) Cf. *Gams*, Hist. de l'Eglise, t. I, p. 472-509. *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. II, P. II, p. 344.

pape ni chapitre, l'oncle de l'empereur, le cardinal Fesch, son coadjuteur. Après la bataille de Leipzig et la ruine du pouvoir de Napoléon en Allemagne, Dalberg renonça à ses droits et à ses possessions comme prince, et ne conserva que l'archevêché de Ratisbonne († 10 février 1817). En décrétant la sécularisation, on avait posé la condition que les chapitres conservés auraient un revenu fixe, et que les ecclésiastiques et les moines recevraient une pension annuelle. Mais cette allocation fut aussi faible que mal payée, et on ne pourvut nulle part à la dotation fixée pour les églises. D'un autre côté, le décès et la dispersion d'un grand nombre de chanoines laissèrent, en quelque sorte, les évêques sans chapitre; ils manquaient d'ailleurs des choses les plus nécessaires; de telle sorte que, les uns ayant résigné leur charge, les autres étant morts, en peu de temps, la plupart des églises d'Allemagne furent privées d'évêques. Dalberg, quoique primat d'Allemagne et très-influent, était trop imbu des idées libérales de son temps pour soutenir vigoureusement le nonce du pape della Genga, envoyé en 1803 en Allemagne pour rétablir l'Église dans ses droits imprescriptibles. En vain l'ancien prince électeur de Trèves, Clément Wenceslas, fit entendre sa voix. Le pape ne put pourvoir à l'administration des évêchés vacants, qu'en nommant des vicaires apostoliques ou des vicaires généraux, qui malheureusement manquaient trop souvent d'énergie, connaissaient peu les localités ou ne jouissaient pas de la confiance de leurs diocésains. Ceux enfin qui auraient pu utilement administrer leurs églises étaient, de mille manières, entravés dans l'exercice de leurs fonctions ou dans leurs communications avec le souverain pontife. Le gouvernement mettait la main partout, jusque dans le sanctuaire, soumettait l'Église à sa police tracassière, et prétendait réglementer les formules de prière, le bréviaire, l'administration des sacrements, la messe, les cierges et l'encens. A Breslau on institua même, par ordre du roi (8 juin 1812), un nouveau chapitre de la cathédrale, sans autorisation ni consentement du pape, ce qui mit cependant bientôt les nouveaux chanoines mal à l'aise. Il n'est pas étonnant d'après cela que la vie religieuse, déjà si refroidie, dans l'Église catholique d'Allemagne, à la fin du

XVIII[e] siècle, allait s'éteignant et dépérissait de plus en plus. Cependant, au milieu de cette décadence générale, il y avait d'éclatantes exceptions : François de Fürstenberg (1) administrait avec une pieuse sagesse son diocèse de Münster : autour de lui Overberg, Gaspard Maximilien et Clément Auguste de Droste soutenaient et vivifiaient la foi catholique, et y attiraient par leurs exemples et leur parole de nobles esprits, comme la princesse de Gallitzin, le comte de Stolberg, Hemsterhuys. L'école théologique de Mayence exerçait aussi une influence bienfaisante, et conservait du moins un des foyers de la saine doctrine.

L'Italie et l'Espagne, soumises à la domination de la France, virent prendre chez elles les tristes mesures qui avaient ébranlé l'Église de cette contrée, savoir : la suppression des couvents, des congrégations, et la confiscation des biens de l'Église ; les empiétements journaliers sur la juridiction et l'administration ecclésiastiques ; la réduction du nombre des évêchés, consentie, à force d'obsessions, par le pape. Ainsi, en Piémont, le cardinal Caprara réduisit [bulle du 1[er] juillet 1803] le nombre des évêchés de dix-sept à huit. Dans les États pontificaux, on supprima dix-sept évêchés. Le concordat conclu avec la république italienne [16 septembre 1803] fut plus avantageux à l'Église que celui de la France (2) : les évêques continuèrent à jouir de la liberté de communiquer à leur gré avec le Saint-Siége. Mais ces avantages furent singulièrement diminués [février 1804] par un décret du président Melzi, qui donnait une fort grande extension aux articles favorables au gouvernement, et restreignait de beaucoup ceux qui touchaient à l'autorité légale de l'Église. L'Espagne, maltraitée comme l'Italie (3), vit réduire à un tiers le nombre de ses couvents, et, bientôt après, le clergé ayant pris part à l'insurrection des Espagnols contre les Français, Joseph

(1) *Esser*, Franc. de Furstenberg, sa vie, ses œuvres. Munst., 1842. *Katerkamp*, Mém. de la vie de la princ. de Gallitzin. Munst., 1828. *Nicolovius*, Fred. Leop., comte de Stolberg. Mayence, 1846. *Menzel*, t. XII, P. I.

(2) Nouvelle hist. de l'Eglise chrétienne, liv. II, p. 261 et suiv.; liv. III, p. 574 et suiv.

(3) Nouv. hist., etc., liv. III, p. 462 et suiv., 570 et suiv.

Bonaparte supprima tous les couvents réguliers et ceux des ordres mendiants, ainsi que les confréries du tiers ordre (Tertiaires), confisqua leurs biens et n'accorda aux religieux supprimés que des secours insuffisants. Les évêques et les chapitres furent invités à protester, par des adresses publiques, de leur attachement aux principes de l'Église gallicane. Un petit nombre seulement se laissèrent séduire : c'était surtout des évêques français nommés par Napoléon à des diocèses espagnols ou italiens. Les prisons de l'Italie se remplirent alors de cardinaux, d'évêques et de prélats, uniquement coupables d'être restés fidèles aux principes de l'Église catholique, et soumis, dans leur captivité, à des traitements aussi cruels (1) que ceux dont, plus tard, leur persécuteur fut à son tour victime, quand, déchu du plus beau trône du monde, le puissant monarque qui avait tenu dans ses mains les destinées de l'Europe alla expier, sur un rocher au milieu de l'Océan, sa gloire et ses fautes. Là une lumière plus pure éclaira ce haut génie, si longtemps ébloui par la fortune, et réveilla dans l'âme de Napoléon la foi et l'attachement à la religion, qu'il avait eu le malheur de persécuter durant les dernières années de son règne (2).

§ 394. — *Restauration.*

Les terreurs de la révolution et les douleurs enfantées par les longues et sanglantes guerres qui la suivirent, avaient fait renaître dans tous les cœurs le besoin de la religion ; la foi reprit ses droits, la religion son empire, et la fausse philosophie céda pour un temps le terrain au Christianisme victorieux, à l'Église triomphante. Les princes comprirent que la religion est le plus ferme appui du trône, que l'un s'écroule avec l'autre, et ils rendirent leur faveur à l'Église, qu'ils avaient méconnue, abandonnée ou

(1) *Pacca*, Mém. sur Pie VII, t. II, p. 68 et suiv.

(2) Cf. Sentiment de Napoléon sur la divinité de Jésus-Christ; pensées inédites, recueillies à Sainte-Hélène par M. le comte *de Montholon* et publiées par M. le chevalier *de Beauterne*, 2e édit. Paris, 1842

persécutée. Le 26 septembre 1815, ils formèrent à Paris une sainte-alliance ayant pour but, abstraction faite des divergences de culte, de reconstituer le droit public des nations et leur vie politique sur les bases du Christianisme (1). Mais cette alliance, contractée dans le premier enthousiasme d'une victoire si difficile et si chèrement achetée, renfermait en elle de tristes et inévitables germes de discorde. Elle se relâcha peu à peu, au point qu'en 1840, trois monarques chrétiens se chargèrent de conquérir la Terre-Sainte pour le compte des Turcs (2). Une entreprise plus noble et plus digne de l'esprit du plan primitif fut la répression de la traite des noirs sur les côtes de l'Afrique, et l'extinction de ce trafic barbare, si contraire à tous les principes du Christianisme [traités de 1818 et 1841]. Cependant, les ennemis de l'Église ne se tinrent nulle part pour battus, et la lutte entre les principes révolutionnaires et les idées religieuses continua, trop souvent au détriment des droits de l'Église et surtout des ordres religieux.

§ 395. — *Réintégration du pape. Rétablissement des Jésuites.*

Pie VII avait fait son entrée solennelle dans la ville sainte le 24 mai 1814, au milieu des acclamations du peuple romain ; il avait dû la quitter encore une fois lorsque, après la sortie de Napoléon de l'île d'Elbe [26 février 1815], Murat, plein de vues ambitieuses sur toute l'Italie, fit entrer ses troupes dans les États pontificaux. Le pape se retira à Gênes (3), et recueillit de nouveau les preuves du dévouement, de l'attachement et de la fidélité des peuples d'Italie. Deux mois après, Napoléon fut vaincu à Waterloo, et le pape rentra paisiblement dans sa ville fidèle pour ne plus la quitter. Le cardinal Consalvi, envoyé au congrès de Vienne, protesta, au nom du Saint-Père, contre toutes les décisions défavorables à l'Église romaine et à l'Église en

(1) Cf. Nouv. hist. de l'Eglise chrét.. t. IV, p. 699 et suiv.

(2) Cf. « La Terre-Sainte et la Chrétienté, » dans la Feuille ecclésiast. de l'Allemagne mérid.. 1841, nos 1 et 3.

(3) *Pacca*, Voyage de S. S. Pie VII à Gênes, au printemps de l'année 1815, et son retour à Rome.

général, telles que la cession des provinces situées sur le Pô, l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, la perte d'Avignon et du comtat Venaissin, la sécularisation et la dissolution de l'empire germanique. Pie VII, quoique élevé par des maîtres ennemis des Jésuites, étonna l'Europe en rétablissant la Société de Jésus par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* [7 août 1814] (1), et en chargeant de l'exécution de cette bulle le cardinal Pacca, qui avait beaucoup étudié, dans sa jeunesse, les *Lettres provinciales* (2). Ce cardinal nous peint l'impression que fit sur le peuple le rétablissement de l'ordre, qui avait été accordé, d'après la déclaration du pape, sur la demande de la chrétienté tout entière. Déjà, d'après les désirs du roi Ferdinand, le bref *Per alios*, du 31 juillet 1814, avait rétabli les Jésuites dans le royaume des deux-Siciles. Cependant, ils ne recouvrèrent que la partie de leurs propriétés située dans les États pontificaux. Ailleurs, ils ne recueillirent pour héritage que la haine, la suspicion et les calomnies dont on avait persécuté leurs devanciers. Ils furent admis à Naples, en Belgique, en Irlande ; la Sardaigne les chargea de l'instruction de la jeunesse ; en France, ils furent tolérés jusqu'en 1828 ; en Angleterre, ils fondèrent plusieurs collèges, tels que ceux de Stonyhurst et d'Hodderhouse ; en Espagne, après être rentrés dans la possession de leurs biens, conformément aux ordres de Ferdinand VII, ils furent successivement expulsés par la révolution de 1820, rétablis par la restauration de 1823 ; Modène leur donna un collége [1815] ; le Valais les rappela ; le canton de Fribourg leur rendit leur ancien collége [15 septembre 1818] ; enfin, ils purent établir en liberté plusieurs colléges dans les États-Unis de l'Amérique du Nord. Par contre, on les chassa de Pétersbourg, et de Moscou [20 décembre 1815], et plus tard de toute la Russie [20 mai 1820]. L'Autriche les accueillit en Gallicie et leur accorda la faculté d'établir un collége à Tarnopol. Le pape rétablit également quelques autres ordres monastiques. L'Académie catholique fondée

(1) La bulle est dans *Robiano*, t. II, p. 494-498. Cf. Nouv. hist. de l'Eglise chrétienne, liv. IV, p. 661 et suiv.

(2) *Pacca*, Mém. sur Pie VII, t. III, p. 117 et suiv., et *Dallas-Kerz*, l'Ordre des Jésuites, p. 300 et suiv.

par Mgr Coppola, archevêque de Myre [1800], fut approuvée par un bref pontifical ; le collége Anglais, le collége Écossais, le collége Germanique, furent rétablis à Rome (8 septembre 1817], ainsi que la propagande, dont le cardinal Pedicini hâta les progrès, et qui, malheureusement, n'avait conservé dans sa bibliothèque que les plus anciens et les plus précieux manuscrits orientaux. Le pape, continuant son œuvre de restauration, créa plusieurs chaires nouvelles dans l'université de Rome, et eut la joie de voir l'Église catholique, si désorganisée en France, à Naples, en Sardaigne, en Bavière, en Prusse et dans d'autres contrées, rétablie et consolidée par des traités spéciaux conclus avec les différents gouvernements de ces pays. A ces consolations si douces pour le Père de la chrétienté, se mêla la triste nécessité pour lui d'élever une voix sévère contre les Carbonari (1), qui, sous le masque de la religion et du patriotisme, réveillèrent l'esprit révolutionnaire à peine endormi [13 septembre 1821]. D'un autre côté, l'auguste et généreux souverain de Rome, mû par un sentiment noble et chrétien, accorda un asile honorable dans ses États à la mère de Napoléon, et aux membres de la famille impériale, partout ailleurs repoussée et persécutée. Enfin, après un des règnes les plus longs et les plus agités de la papauté, après avoir assisté aux plus sanglantes persécutions et à l'éclatant triomphe de la religion et de l'Église, Pie VII mourut le 21 août 1823, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, des suites d'une chute. La captivité, l'exil, les menaces, les mauvais traitements, rien n'avait pu abattre l'intrépide vieillard, qui défendit, jusqu'au dernier jour de sa longue vie, les droits de l'Église avec une inébranlable confiance et une admirable hardiesse. Seul, tandis que tous les souverains de l'Europe s'abaissaient devant le sceptre de Napoléon, le successeur de saint Pierre résista et soutint énergiquement son droit. Seul aussi, il adressa d'instantes prières au cabinet anglais, pour en obtenir quelque adoucissement au sort du prisonnier de Saint-Hélène.

(1) Nouv. hist. de l'Église chrét., liv. IV, p. 777.

§ 396. — *Réorganisation de l'Église catholique en Sardaigne et dans le royaume des Deux-Siciles.*

Le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, ayant le ferme désir de faire refleurir la religion dans ses États, si diversement administrés, et par là même si profondément troublés sous les divers gouvernements qui s'y étaient succédé, envoya à Rome le comte Barbaroux pour y conclure un concordat [1817], en vertu duquel les diocèses, portés au nombre de 19, reçurent une circonscription nouvelle. Turin, Verceil et Gênes furent érigés en archevêchés. Ferdinand, roi de Naples, sentit la même nécessité, par suite des épreuves auxquelles son royaume avait été soumis depuis le commencement du siècle. Il conclut également avec le Saint-Siége un concordat [16 février 1818] qui, contenant dans ses trente-cinq articles presque toute la législation ecclésiastique, déclarait la religion catholique l'unique religion du royaume des Deux-Siciles ; réunissait quelques évêchés en deçà du phare, et en augmentait le nombre au delà (1) ; réservait la nomination aux abbayes et aux canonicats de libre collation dans les cathédrales et les chapitres collégiaux, au pape dans les six premiers mois de l'année, et aux évêques dans les six derniers ; laissait au Saint-Siége la nomination du premier dignitaire ; restituait à l'Église les biens ecclésiastiques non aliénés ; donnait toute garantie aux possesseurs des biens vendus ; maintenait à l'Église le droit d'acquérir de nouvelles propriétés foncières ; étendait la juridiction des évêques ; accordait au clergé et au peuple une liberté illimitée dans leurs rapports avec le Saint-Siége, concernant les affaires ecclésiastiques, et reconnaissait enfin au roi et à ses successeurs le droit de nommer à tous les évêchés vacants.

§ 397. — *L'Église catholique en France sous les Bourbons* (2).

Louis XVIII, se conformant aux pieuses traditions de ses

(1) Nouv. hist. de l'Eglise chrét., liv. IV, p. 755-60.
(2) Il est bien entendu que les traducteurs ne prennent en aucune

ancêtres, tout en proclamant la liberté des cultes par un article de la Charte [4 juillet 1814], déclara la religion catholique religion de l'État. L'espoir de trouver dans la religion le principal appui d'un pouvoir encore mal affermi, lui fit mettre tout en œuvre pour consolider l'Église de France, et raviver la foi et la pratique religieuse de ces Français qui, depuis cinquante ans, s'étaient montrés tour à tour enthousiastes politiques, amis des plaisirs, soldats intrépides, travailleurs industrieux, chrétiens par mode et bon ton (1), toujours impressionnables et aussi faciles à entraîner qu'à ramener.

Mais de nombreux obstacles s'opposaient à l'accomplissement de ce noble et louable dessein. Les missionnaires, chargés d'évangéliser le peuple, commirent quelques imprudences, se produisirent mal à propos dans certaines localités, suscitèrent contre eux une polémique pleine de sarcasmes, de fiel et de calomnies, donnèrent lieu à de nombreuses pétitions adressées contre eux aux chambres, et à de véritables émeutes à Brest et à Paris. La jeunesse, élevée au milieu des désolantes scènes de la révolution, ne goûtait guère d'autres lectures que celle des œuvres de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, d'Helvétius, de J.-J. Rousseau, dont Napoléon avait défendu la réimpression, et que, grâce à la liberté de la presse, on reproduisait sous mille formes, au plus bas prix, et de manière à les rendre accessibles à tout le monde. Une réaction salutaire fit, il est vrai, naître la Société catholique pour la propagation des bons livres, présidée par le duc Matthieu de Montmorency ; les évêques, dans une lettre adressée au pape [30 mai 1819], se plaignirent de leur côté. Mais il était difficile d'arrêter subitement le torrent.

Ce que l'Église de France réclamait avant tout, c'était qu'on pourvût aux évêchés vacants, et qu'on mît enfin un terme aux pénibles incertitudes nées du concordat de 1801. Le comte de Blacas, envoyé à Rome, entama les négocia-

façon la responsabilité des jugements que l'auteur porte sur les événements et les hommes de la France. (N. des T.)

(1) Cf. *Boost*, Nouv. Hist. de France, 1re édit., p. 322 et suiv.; Nouv. hist. de l'Église chrét., liv. IV, p. 655 et suiv.

tions relatives à un nouveau concordat. Deux difficultés entravaient la conclusion de l'affaire : le serment que les membres du clergé devaient prêter en vertu de la Charte, et le refus de plusieurs anciens évêques de renoncer à leurs évêchés. La première difficulté fut levée par le comte de Blacas, qui déclara que le serment n'avait rapport qu'à l'obéissance dans l'ordre civil, et n'engageait le clergé à aucune obligation contraire aux lois de Dieu et de l'Église. La seconde disparut devant la noble déclaration des évêques [Paris, 8 novembre 1816], qui consentirent à faire tout ce qui semblerait utile ou nécessaire au Saint-Père et au roi, pour le bien de l'Église de France (1). Le nouveau concordat [11 juillet 1817] rétablit celui qui avait été conclu jadis entre Léon X et François Ier, et abroge celui de 1801. Les articles organiques sont rapportés en tout ce qui est contraire aux doctrines et aux lois de l'Église. Une partie des églises supprimées par la bulle du 29 novembre 1801 est rétablie, en même temps que les églises archiépiscopales et épiscopales instituées par cette bulle restent intactes avec leurs titres actuels. Une nouvelle circonscription, plus avantageuse, sera donnée aux diocèses anciens et nouveaux, avec le consentement des évêques, ou, en cas de vacance, avec celui des chapitres. Les églises seront dotées convenablement en biens-fonds, ou en rentes sur l'État, et un soin particulier sera apporté à l'organisation des séminaires. Le pape, empressé de mettre à exécution ce concordat si favorable à l'Église, allait publier la bulle relative à la nouvelle circonscription des évêchés, lorsque le concordat fut rejeté par les chambres, qui trouvèrent le nombre des évêchés trop considérable et plusieurs dispositions contraires aux libertés de l'Église gallicane. Plus tard toutefois [1822] il y eut entre le pape et le roi, avec l'approbation des chambres, un arrangement provisoire qui portait le nombre des évêchés à quatre-vingts. On organisa de même les chapitres des cathédrales, les grands et les petits séminaires, les facultés de théologie. On manquait toujours de prêtres, et

(1) Voyez cet écrit dans la Nouvelle hist. de l'Église chrét., l. IV, p. 714 et suiv., et le concordat de 1817. Cf. la pièce originale en latin dans *Robiano*, t. III, p. 403-20.

quoiqu'en 1823 le nombre des prêtres ordonnés dépassât de 200 celui des prêtres morts dans l'année, il aurait fallu encore 13,000 ecclésiastiques pour occuper toutes les places et pourvoir à toutes les fonctions vacantes. Le roi porta également son attention sur les revenus ecclésiastiques, et les chambres accordèrent un supplément de 3,900,000 francs, qui rendit la position du clergé plus supportable. M. de Chateaubriand, dans un discours chaleureux, et après une lutte vive, obtint pour le clergé le droit d'accepter des dons en biens-fonds, et ces dons en immeubles s'élevèrent, au bout de quelque temps, à la somme de 2 millions de francs. Le clergé, du reste, se montrait plein de zèle et de dévouement. Il recueillit et réunit dans un établissement spécial les petits Savoyards, jusque alors abandonnés à tous les vices et grandissant sans la moindre instruction religieuse. L'abbé Loewenbroek, Lorrain d'origine, se voua à l'instruction des ouvriers allemands, qui se trouvaient parfois jusqu'à vingt-cinq mille à Paris, et qui, jusque alors, avaient été privés de tous secours spirituels. L'abbé Arnoux fonda un établissement de pénitence et de correction pour les criminels. Les prêtres de la Mission, rendus à leur destination par une ordonnance du mois d'octobre 1816, se hâtèrent, ainsi que les prêtres de la Société du Saint-Esprit, de prêter leur assistance spirituelle, sous le contrôle des évêques, aux communes privées de leurs pasteurs. Les Trappistes revinrent en France, prendre possession de l'antique abbaye de la Meilleraye, et ranimer, par leur fidélité à une règle sévère, l'austérité des mœurs parmi leurs compatriotes. Les Frères des écoles chrétiennes et les Ursulines se chargèrent avec joie de l'instruction et de l'éducation de l'enfance. Les laïques pieux se réunirent à leur tour pour former de saintes associations, ayant pour but l'instruction de la jeunesse, la propagation des bons livres, la prospérité des missions, la visite des malades, etc., car le besoin religieux se prononçait de plus en plus. La plus importante de ces associations fut la Société de la Propagation de la Foi, créée à Lyon en 1822. On n'osait plus afficher, dans la société, l'incrédulité des temps passés. La littérature, de païenne et d'impie qu'elle était au XVIII[e] siècle, était redevenue spiritualiste et chrétienne, dans les

poésies de Lamartine (1), le poëte favori de la haute société ; dans les ouvrages de l'abbé de Lamennais (né en 1781) (2), éloquent défenseur de l'infaillibilité de l'Église, hardi et spirituel adversaire du gallicanisme ; dans les ouvrages de de Maistre (3), mâle génie et grand écrivain [† 1821] ; de Frayssinous, habile apologiste du Christianisme [† 31 mai 1841] (4) ; de Boulogne, évêque courageux, prédicateur célèbre [† 13 mai 1825].

Des écrivains, jusque alors ennemis de l'Église, rétractèrent leurs erreurs, et rendirent témoignage au Christianisme. Larcher, le fameux helléniste, désavoua les notes qu'il avait écrites sur Hérodote, de concert avec les prétendus philosophes, non pour rendre hommage à la vérité historique, mais pour saper les fondements de la religion chrétienne, en discréditant les bases de la chronologie des saintes Écritures. Le fameux J.-B. Robinet rétracta également [1820] son *Livre de la Nature*, dans lequel il avait cherché à détruire toute espèce de sentiment religieux.

Sous le règne de Charles X, qui succéda à son frère Louis XVIII [† le 19 septembre 1824], la lutte entre les royalistes et les constitutionnels éclata plus ardente que jamais. Les esprits les plus sages et les plus modérés se divisèrent sur la question de l'influence qu'il fallait laisser à l'Église. Charles X, résolu de faire prévaloir l'influence religieuse et rétrograder la révolution, chercha à obtenir des chambres la loi sur le sacrilége [1825], qui frappait de peines sévères tout attentat à la religion de l'État. D'un autre

(1) Méditations poétiques. Paris, 1820. Nouvelles Méditations. Paris. 1823. Harmonies poétiques et religieuses. Paris, 1830, 2 vol. Chant du Sacre. Paris, 1825.

(2) Essai sur l'indifférence en matière de religion. Paris, 1817 et suiv., 2 vol. Un peu plus tard avec la Défense de l'essai, 5 vol. Paris, 1827. De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil. Paris, 1825 ; 3ᵉ édit., 1826. Mélanges. Paris, 1826. Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise. Paris, 1829.

(3) Du Pape. Paris. 1820, 2 vol. De l'Eglise gallicane. Paris, 1821. Les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence. Paris, 1821, 2 vol.

(4) Notice sur la vie de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, par le *baron Henrion*. *Frayssinous*, Défense du christianisme, ou Conférences sur la religion. Paris, 1836. *Boulogne*, Œuvres. Paris, 1826 et suiv., 8 vol.

côté, les opinions gallicanes ayant été vivement attaquées par un illustre écrivain, comme schismatiques et entachées d'hérésie, des cardinaux, des archevêques et des évêques français remirent au roi [3 avril 1826] une plainte, à laquelle soixante autres prélats donnèrent plus tard leur adhésion. Le ministre des cultes, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis [25-27 mai], repoussa, à la chambre des députés, les reproches d'ambition et d'ultramontanisme qu'on adressait à une partie du clergé, et fit clairement connaître les vues du souverain.

Quelque louables que pussent être ces tendances et les efforts de Charles X pour relever la religion dans ses États, il n'était pas l'homme qu'il fallait pour opérer la régénération de son peuple. Il se vit attaqué, en même temps que les Jésuites et les missionnaires, par l'esprit irréligieux du parti du mouvement, et l'esprit révolutionnaire de ceux que de sanglantes et continuelles guerres, l'absence de l'enseignement religieux, et la lecture des livres impies avaient profondément corrompus. Des symptômes alarmants éclatèrent dans plusieurs villes du royaume (1). Le parti qui, après avoir été, pendant la révolution, la terreur de la France et de l'Europe, avait expié, sous l'empire, dans l'une des huit bastilles impériales, la moindre tentative révolutionnaire, releva la tête sous le faible gouvernement des Bourbons, arbora la bannière de la liberté, tourna en dérision la religion et ses ministres, attaqua la morale par des sophismes mille fois répétés et mille fois réfutés, excita de toutes les manières les mécontents et les gens avides de nouveauté, toujours nombreux, s'empara de toutes les voix de la presse, faussa les faits, répandit des nouvelles controuvées, proclama les doctrines politiques les plus étranges, couvrit de ridicule et de mépris un gouvernement bien intentionné, mais faible, zélé pour le bien, mais incapable de le réaliser avec prudence et énergie, désireux de se maintenir, et, de concessions en concessions, perdant chaque jour du terrain. L'opposition, s'armant des priviléges de l'Université, fondée par l'empereur dans des vues fort peu libérales, réclama et obtint la fermeture des collé-

(1) *Boost*, Nouv. hist. de France; 1re édit., p. 330 et suiv.

ges des Jésuites (ordonn. royale du 16 juillet 1828). Plus hardie à mesure qu'on cédait davantage à ses exigences, elle étendit son influence de Paris sur tous les départements, dirigea les électeurs, se rendit maîtresse des élections par ses affiliations, et vit grossir de plus en plus ses rangs dans les chambres. La lutte éclata sous le ministère de M. de Martignac, qui sut ménager encore et conserver en partie la confiance publique. De nouvelles exigences excitèrent une résistance inaccoutumée, et Charles X, las de céder, déclara qu'il ne ferait plus aucune concession, et n'agirait désormais que dans l'intérêt du trône et de la religion. Affermi, encouragé dans ses idées par ceux qui entouraient sa personne, il renvoya le ministère Martignac, qui seul pouvait concilier les partis et maintenir la royauté chancelante. Des mesures nouvelles, prises dans le sens de la résistance, irritèrent tous les partis et les unirent contre le gouvernement royal. Les combinaisons ministérielles se succédèrent rapidement les unes aux autres, et vinrent aboutir à celle que le prince de Talleyrand nomma ironiquement le *ministère impossible*, présidé par le prince de Polignac. Ce ministère chercha à la fois à se concilier et à intimider l'opinion publique (expédition d'Alger, etc.); mais la presse, que rien n'arrêtait plus, continuait ses attaques, de jour en jour plus violentes et plus personnelles. L'adresse des 221 [2 mars 1830] fit ajourner les chambres. Une ordonnance du 16 mai prononça la dissolution de la chambre des députés; les 221 furent réélus, et alors parurent les fameuses ordonnances du 26 juillet. La lutte passa de la presse dans les rues [27 juillet], des paroles aux faits; le 29 juillet, Charles X perdit sa couronne, et la branche aînée fut remplacée par une dynastie nouvelle, dans la personne du duc d'Orléans, qui prit le nom de Louis-Philippe Ier.

Les protestants se hatèrent de proclamer qu'une ère nouvelle commençait pour le protestantisme en France. Les faits, heureusement, ne confirmèrent pas leurs espérances prématurées.

§ 398. — *L'Église catholique en Allemagne.*

Organon, ou Courtes indications sur l'organisation ecclésiastique des cathol. en Allemagne. Augsb., 1830. Les concordats conclus ont été imprimés dans le Corpus juris Ecclesiæ catholicorum hodierni, ed. *Weiss*. Gissæ, 1833; et dans le Droit canon. de *Walter*, 8e édition. Bonn, 1839. *Schenkl*, Institut. jur. Eccl. germ., ed. X, emend. *Joann. Scheill*. Landish., 1830, 2 vol.; et dans l'Hist. de l'Eglise de *Droste*, t. I. *Phillips*, Droit can. t. III. Cf. Nouv. hist. de l'Egl. chrétienne, liv. IV, p. 674-77. *Bulau*, Hist. d'Allemagne de 1806 à 1830. Hamb., 1842.

La députation de l'Empire du 25 février 1803 avait formellement et solennellement déclaré à Ratisbonne (§§ 60-63), que, quant aux sécularisations, si injustement opérées (1), la constitution ecclésiastique des pays sécularisés demeurerait intacte, de même que leur constitution politique, et qu'aucune innovation n'aurait lieu dans les droits respectifs et les rapports de l'Église et de l'État. Néanmoins la juridiction ecclésiastique fut soumise, par suite de la sécularisation, à bien des restrictions arbitraires, auxquelles l'épiscopat opposait le plus souvent de respectueuses et stériles représentations, ou des réserves expresses pour le cas où un concordat serait conclu (2).

La dissolution de l'empire germanique [1806] rendit la situation de l'Église plus fâcheuse encore. Les anciens États de l'Empire, indépendants désormais quant à leur administration intérieure, fortifiés par l'accession de nouveaux territoires et la sujétion des villes et des principautés naguère libres, s'appuyant d'ailleurs sur l'article 2 de l'acte constitutif de la confédération du Rhin, qui annulait les lois de l'empire germanique, respectèrent fort peu les droits

(1) Hist. de la Prusse depuis la Paix de Hubertsbourg jusqu'à la seconde capitulation de Paris. 1819, t. II, p. 46-53. Baron *de Hormayr*, Hist. univ. des temps contemp., t. II, p. 205-218. *Gaspari*, Recès de députation, P. II, p. 106. *Kluber*, Coup d'œil sur le congrès de Vienne. 3e sect., p. 399.

(2) Considérations sur les relations de l'Eglise cathol. dans la Confédération du Rhin. Carlsruhe, 1818, p. 143. Cf. aussi Recherches sur les bases du catholicisme en Allemagne. Francf., 1816.

politiques de l'Église, consacrés par un long usage ou par les rescrits des diètes et des empereurs. En vertu de leur souveraineté, les gouvernements repoussèrent toutes les réclamations présentées, même par les publicistes protestants, pour la défense des droits ecclésiastiques. Quoique Napoléon eût garanti la liberté du culte catholique, en en faisant une condition d'admission dans la confédération pour les princes protestants, l'autorité de l'ordinaire n'en continuait pas moins à être limitée, resserrée, chaque jour méconnue par les fonctionnaires civils ; et les espérances que donnaient les négociations relatives à un concordat, restaient stériles.

En vain l'archevêque de Tyr, della Genga, parut, en 1807, à Munich et à Stuttgard, en qualité de nonce apostolique : les dispositions du ministre Montgelas ne laissaient espérer aucun accord tant soit peu satisfaisant pour l'Église. En vain Napoléon, ayant demandé, dans une note adressée par M. de Champagny [21 septembre 1807] au cardinal Caprara (1), qu'on ouvrît à Paris les négociations d'un concordat pour l'Allemagne, obtint le consentement du pape : on ne parvint point à s'entendre, même sur les points les plus nécessaires et les plus essentiels. Enfin, l'Église d'Allemagne devait, à la suite des événements de 1814 et de la reprise de la rive gauche du Rhin par les alliés, concevoir de nouvelles espérances, dont elle attendait la réalisation des travaux du

Congrès de Vienne.

Le congrès ne répondit point aux justes exigences de l'Église, aux légitimes besoins des peuples, à son importante et pacifique mission. L'Église catholique n'avait pas dans le congrès de représentants influents et zélés. L'archevêque de Ratisbonne, Dalberg, dont c'était le devoir avant tout, n'y parut point en personne, et ne s'intéressa pas d'ailleurs à ce qui se passait au congrès. Pas un prince

(1) Archives hist. et polit. Paris, 1819. Voyez *Organon*, p. 6 sq.

catholique, pas un homme d'État ne prit la parole pour soutenir les intérêts de l'Église, qui furent défendus, sans qu'ils parvinssent à faire admettre leurs réclamations et leurs propositions, par le cardinal Consalvi, légat du pape, le vicaire général de Constance Wessenberg, le baron de Wambold, doyen du chapitre de Worms, Helfferich, prébendier de la cathédrale de Spire, et par Schies, autrefois syndic de Saint-André à Worms, alors procureur à la cour supérieure de Manheim. En définitive, Consalvi ne put faire autre chose que déposer au congrès (14 juin 1815) une protestation, au nom du Saint-Siége, contre les décisions nuisibles à l'Église catholique. Les divers États de l'Allemagne furent obligés d'entrer alors directement en pourparlers (1) avec le chef de l'Église. Le roi de Würtemberg pourvut aux besoins spirituels de ses sujets catholiques en établissant un vicaire général à Ellwangen et en prenant diverses mesures utiles. La Bavière conclut, avant tous les autres États, avec le Saint-Siége, un concordat formel [5 juin 1817], dont l'exécution fut cependant retardée jusqu'au 8 septembre 1821. En Prusse, les affaires ecclésiastiques furent réglées par la bulle *De salute animarum* [16 juillet 1821], qui ne fut exécutée que deux ans plus tard. Le Hanovre eut son concordat en 1824, pour les diocèses de Hildesheim et d'Osnabruck, et la bulle *Impensa romanorum pontificum* s'appuyait sur une convention analogue à celle qui était intervenue entre le Saint-Siége et la Prusse. Les princes de Würtemberg, de Bade, de la Hesse-Électorale, de Hesse-Darmstadt, de Nassau et d'Oldenbourg, réunirent les efforts de leur politique, pensant obtenir par là un résultat plus prompt et plus satisfaisant, et instituèrent à Francfort un comité des concordats [1818], dont les négociations avec Rome eurent peu de succès. Cependant Pie VII publia la bulle *Provida solersque sollicitudo* [16 août 1821], qui érigea Fribourg en archevêché pour le pays de Bade, et lui donna pour évêchés suffragants, Rottenbourg dans le Würtemberg, Limbourg dans le pays de Nassau, Mayence en

(1) Cf. les notes du cardinal *Consalvi*, du 17 novembre 1814 et 14 juin 1815, et le Mémoire du vicaire général *de Wessenberg*, du 27 nov. 1814. Voyez *Organon*, p. 9 et sq.

Hesse-Darmstadt, Fulda dans la Hesse-Électorale (1). Enfin, la Hollande conclut à son tour un concordat avec le Saint-Siége [18 juin 1827]. La plupart de ces traités fixent la circonscription des diocèses suivant les limites politiques, statuent sur la dotation de l'Église en biens immeubles, constituent les chapitres et déterminent le mode de communication avec le siége apostolique, etc. Dans le grand-duché de Saxe-Weimar, on régla les affaires de l'Église et des écoles sans le concours des parties intéressées, ce qui motiva [1823] une protestation du vicaire général de Fulda (2). Le roi de Saxe se mit aussi à réglementer les affaires spirituelles de ses sujets catholiques par voie de mandats ou d'ordonnances [19 février 1827] (3).

§ 399. — *Pontificat de Léon XII* [1823-1829] *et de Pie VIII* [1829-1830].

Artaud, Hist. du pape Léon XII. Paris, 1843. *Robiano*, t. IV.

L'élévation du cardinal Annibal della Genga au trône pontifical, sous le nom de Léon XII, adoucit la douleur dont la perte de Pie VII avait affligé toute l'Église. Della Genga, après avoir montré, dans un grand nombre d'affaires délicates et importantes, un talent consommé et un zèle remarquable, avait été chargé récemment par la confiance de Pie VII, des fonctions de cardinal vicaire (4). Léon XII, répondant aux espérances que son avènement avait fait concevoir, et portant son attention sur les maux dont l'Église était plus spécialement menacée, exhorta vivement, dans son encyclique du 3 mai 1824, *Ut primum ad summi Pontificatus*, tous les évêques de la catholicité à prémunir les

(1) Les Nouvelles bases du système catholique, d'après les pièces et les notices originales. Stuttg., 1821. Conf. Le Catholique, 1825, t. XVIII, p. 257-302.

(2) Cf. La Revue trim. de Tubingue, 1825, p. 506 et suiv., et 727 et suiv. Le Catholique, 1825, t. XVI, p. 259 et suiv.

Cf. *Planck*, Considérations sur les derniers changements survenus dans l'Allemagne cath. Hanov., 1808.

(4) Cf. Nouv. Hist. de l'Eglise chrét., liv. IV, p. 793-833.

fidèles contre les deux ennemis les plus dangereux de l'époque : l'indifférence religieuse, qui mène promptement du déisme au matérialisme, et les sociétés bibliques, qui, sous le prétexte de répandre la connaissance des saintes Ecritures, en défigurent de mille manières le sens véritable. Cette encyclique, amèrement critiquée par les protestants, a été défendue par les hommes les plus doctes et les plus prudents, tels que Sacy (1) et Mezzofanti. Une autre mesure non moins opportune fut la bulle *Quo graviora* [13 mars 1826], contre les sociétés secrètes. Enfin, la bulle *Quod hoc ineunte sæculo* proclama solennellement le jubilé, qui n'avait pas pu être célébré en 1800 à cause des orages politiques de l'époque. Le pape, poursuivant les sages mesures qui devaient amener la restauration de l'Église universelle, céda aux Jésuites le collége romain, appela des savants distingués aux chaires des autres universités, rétablit le collége Irlandais, consacra une attention particulière au collége Germanique, reconstitua l'ordre troublé dans un grand nombre d'églises. Les anciennes possessions espagnoles de l'Amérique du Sud, ayant secoué le joug de la métropole et adopté le régime républicain, s'adressèrent au Saint-Père pour le prier de leur donner des pasteurs légitimes. Léon XII obtempéra, dans un consistoire tenu en juin 1827, aux vœux des républiques de l'Amérique méridionale qui avaient rompu avec leur ancienne métropole et demandaient des évêques, pourvut également, sur la demande de don Pedro Ier, aux besoins spirituels du Brésil, et rattacha enfin à l'Église mère quelques églises schismatiques d'Asie. Mais son zèle apostolique et son amour paternel ne purent parvenir à éteindre les dernières lueurs du jansénisme dans les Pays-Bas. Une mort inattendue arrêta le pieux pontife au milieu de son active et sainte carrière [† le 10 février 1829]. Léon XII eut pour successeur le cardinal Castiglioni [31 mars], qui prit le nom de Pie VIII. Comme son prédécesseur, le nouveau Pontife prémunit les

(1) Journal des Savants, année 1824. Mezzofanti dit en parlant de ces bibles : « In quibus versionibus vix dici potest, quot monstra, quot portenta in lucem edantur, » et il ajoute que la propagation de ces traductions dans l'Orient est un obstacle à l'extension de l'Evangile. Voyez aussi les Feuilles hist.-polit., t. VII, p. 106.

fidèles, dans son encyclique du 29 mai, contre l'indifférence religieuse, les sociétés bibliques et les sociétés secrètes, notamment contre la franc-maçonnerie, qui favorise l'indifférence religieuse et détourne l'esprit des bases positives de l'enseignement et de la pratique de l'Église (1). Comme prince temporel, Pie VIII s'occupa surtout des classes pauvres, diminua les impôts et fournit du travail au peuple. Comme chef de l'Église universelle, il intervint, après la prise d'Andrinople et la paix conclue par les Russes avec la Porte, en faveur des Arméniens catholiques chassés de leur patrie, et obtint pour eux l'érection d'un archevêché arménien à Constantinople même, le rappel des bannis, la reconnaissance de leurs droits et la restitution de leurs biens. Il invita d'une manière pressante l'empereur du Brésil à abolir l'esclavage dans ses États, et don Pedro prêta l'oreille aux paroles du Père de la chrétienté. L'acte le plus important de son règne fut le bref *Litteris alteris abhinc*, qu'il adressa à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants, à l'occasion des mariages mixtes. La nouvelle inopinée de l'émancipation de l'Irlande, accordée sous le ministère de sir Robert Peel [13 avril 1829], encouragea Pie VIII dès le commencement de son pontificat, et la conquête d'Alger par les Français [juin 1830], qui détruisit le repaire de pirates où pendant des siècles avaient gémi des milliers de victimes chrétiennes, adoucit la douleur que lui causa l'esprit de révolte qui éclatait de toutes parts. Chargé d'années et d'affliction, à la vue des malheurs qui menaçaient l'Église, Pie VIII fut rappelé de ce monde par la divine Providence le 30 novembre 1830.

(1) Cette encyclique est en latin dans le Catholique de 1829, t. XXXIII, p. 254-64. Conf. « La Franc-Maçonnerie, » dans les Feuilles hist.-polit., t. VIII, p. 65-78. Voyez aussi la Nouv. hist. de l'Église chrétienne, liv. IV, p. 831-45.

§ 400. — *Pontificat de Grégoire XVI* [2 *février* 1831, 1er *juin* 1846.]

Dizionario di erudizione autore *Gaetano Moroni*, t. XXXI, art. Grégoire. *Fréd. Bulau*, Hist. univ. des années 1830-38. Leipzig, 1838. *Rheinwald*, Acta historico-ecclesiastica, ann. 1835-37. Hamb., 1838-40.

Au moment de la mort de Pie VIII, l'Europe était profondément ébranlée par le retentissement qu'avait eu partout la révolution de Juillet. L'italie s'agitait plus que tout autre pays, par suite même de la mort du pape, et déjà la rébellion s'étendait de Bologne aux portes de Rome, quand le conclave, ouvert la 14 décembre 1830, élut, après cinquante jours d'attente, le cardinal Mauro Capellari [2 février], qui avait jadis célébré le triomphe du Saint-Siége (1). Une joie universelle salua l'avénement de Grégoire XVI, qui signala le commencement de son pontificat par des actes de bienfaisance et de fermeté. « Ce qui » nous fortifie, disait le nouveau pontife dans l'acte pu- » blié trois jours après son intronisation, c'est la pensée que » le Père céleste ne permettra pas que les épreuves qu'il » nous envoie excèdent nos forces. » Et il ne fallait, en effet, rien moins que cette confiance et cette volonté inébranlable pour prendre, dans ces temps de révolte et de désordre, les rênes du gouvernement spirituel et temporel de l'Église. Pie VIII, ayant en vain tenté de calmer par de paternelles exhortations la tempête qui avait éclaté dans les légations et qui menaçait Rome, avait été obligé, pour mettre un terme à la révolte, d'avoir recours aux armes de l'Autriche. Grégoire XVI, voyant éclater partout l'anarchie et le désordre, chercha à prémunir les archevêques de Pologne et de Belgique contre toute immixtion dans les affaires politiques, en leur rappelant leur ministère de paix et les devoirs imposés aux sujets envers leurs souve-

(1) Trionfo della Santa Sede. Roma, 1799. Ven., 1832. Cf. Nouv. hist. de l'Église chrét., liv. IV, p. 845 et suiv.

rains. C'en était fait alors, selon le dire de certaines gens, de la dignité, de la grandeur papales. Grégoire trompa ces sinistres prévisions. Dans l'encyclique qu'il adressa à l'épiscopat [15 août 1832] (1), en se déclarant ouvertement l'adversaire d'un faux et dangereux esprit d'innovation, il protesta solennellement de sa ferme résolution à conserver et à maintenir l'antique tradition apostolique. A peine la tranquillité fut-elle rétablie dans les États pontificaux, que le pape appliqua son énergique activité à réformer d'anciens abus et à en prévenir de nouveaux. Les universités, fermées pendant la révolution, rouvertes [automne 1833] et réorganisées (2) ; des économies considérables réalisées dans toutes les branches de l'administration; de hauts fonctionnaires destitués pour cause d'infidélité ou d'oppression; les recettes et les dépenses, depuis 1817, soumises à une révision nécessaire pour constater la légalité des priviléges, des pensions, des subsides accordés jusque alors; une nouvelle collection des lois promulguée; un nouveau code pénal soumis à l'examen des présidents de tous les tribunaux de l'État; une répartition plus équitable

(1) Revue de philosophie et de théologie cathol. de Bonn, 3e livr., 197-208, où se trouve l'original latin.

(2) Pour la philosophie, nous rappelons le nom de *Pasquale Galuppi*, Saggio filosofico sulla critica della coscienza, qui fut suivi, en 1820 et 1827, de la Logique pure et mêlée, ainsi que de la Morale philosophique. Puis vinrent, en 1830, les Nouvelles recherches sur l'origine des idées, par *Ventura* (de Methodo philosophandi), *Orsi*, *Ant. Rosmini-Serbati*, *Bonelli*, mort à Rome, le 22 octobre 1840, et d'autres. Cf. « la Philosophie en Italie, » dans les Feuilles hist., t. VI. p. 243 et suiv., 298-306; t. XI, p. 294-305, 470-79, 542 53, 665-71, quatre articles écrits par un Italien. Cf. aussi les Archives théol. de Munich, 2e année, 1843, 4e liv, Bonelli composa Disquisitio historica præcipuorum philosophiæ systematum. Romæ, 1829; Institutiones logicæ et metaphysicæ. Romæ, 1833 ; ed. II, 1835. Les Institut. ont été adoptées pour l'enseignement dans plusieurs séminaires de France et d'Italie. Pour la dogmatique, citons *Perrone*, Prælectiones theologicæ, Romæ; dans l'histoire sacrée, *Delsignore*, Institutiones historiæ ecclesiast., ed. Tizzani. Romæ, 1837. *Palma*, Prælect. hist. ecclesiast., Romæ, 1838 et sq. Pour l'exégèse, *Patritius*, S. J. De interpretatione script. sacr. Rom. III, ed. 1844. *Idem*, De evangeliis, libb. III, 2 t. in-4°. Dans l'hist. profane, l'ouvrage de Garzetti sur l'état et la constitution de l'Italie sous la domination romaine, édité par Marsilio. Milan, 1838, 3 vol. *Cesar Cantù*, Storia universale.

de l'impôt foncier, proposée aux députés convoqués de toutes les parties des États pontificaux (1); des tribunaux de commerce établis dans Rome, dans les villes de province et les ports de mer; les cours d'appel et les tribunaux criminels composés désormais de juges laïques; la justice la plus sévère exercée à l'égard de tous laïques ou prêtres (2); les arts et les sciences protégés avec autant de munificence que de goût; le musée étrusque fondé au Vatican; la basilique de Saint-Paul relevée des ruines de l'incendie du 15 juillet 1823 : tels furent les travaux des premières années du pontificat de Grégoire XVI, qui, sur le trône, continuait à vivre en simple moine, conformément à la règle austère des Camaldules (3), couchant sur la dure, mangeant peu, veillant tard, travaillant beaucoup, priant toujours. Grégoire XVI, s'entourant et se servant des hommes éminents de son temps, nomma le savant cardinal Lambruschini aux fonctions de secrétaire d'État, fit entrer dans le sacré collége, comme autrefois Léon X y avait introduit Bembo et Sadolet, le savant philologue Angelo Maï [† 1854], et le polyglotte Mezzofanti [† 1849] (4).

Le cœur paternel de Grégoire XVI fut mis à de rudes épreuves, lorsqu'à peine consolé de la pacification des affaires de France, de Belgique, de Suisse et de Pologne, il vit l'Espagne, à son tour, agitée par la guerre civile, bouleversée dans sa constitution, ébranlée dans sa foi et son antique attachement à l'Eglise romaine; lorsqu'il vit un des plus éloquents défenseurs du Christianisme et de

(1) *Tournon* (Etudes statistiques sur Rome. Paris, 1831) dit : « Il n'y a peut-être aucun État dans lequel il soit plus difficile d'accomplir des réformes que dans celui de l'Eglise; car nulle part il n'y a autant de précautions à prendre, nulle part il n'est si facile de commettre des erreurs qui augmenteraient plutôt qu'elles ne diminueraient les abus. » Et il ajoute que sous les formes du gouvernement le plus absolu, on y trouve dans la réalité la plus grande humanité et l'administration la plus douce. Tournon était préfet de Rome sous Napoléon, de 1810 à 1814,

(2) Le 4 oct. 1843, le prêtre piémontais Dominique Abo fut décapité au château Saint-Ange.

(3) Conf. *Géramb*, Voyage de la Trappe à Rome, p. 127. Aix-la-Chapelle, 1839.

(4) Sur Mezzofanti, conf. Feuilles hist., t. X, p. 200-208 et 271-281.

l'Église allumer au feu sacré de l'autel les torches de la révolte, et abuser des paroles mêmes de l'Évangile pour prêcher le mépris de l'autorité, la haine des rois, l'insurrection et tous les crimes qu'elle enfante; lorsqu'il vit le vénérable Clément, archevêque de Cologne, et le pieux archevêque de Gnesen et de Posen, arrachés violemment de leurs siéges, tandis que les moyens les plus odieux et les plus atroces séparaient de nouveau de la communion romaine les Grecs, jadis unis sous le pontificat de Clément VIII. Grégoire, ne négligeant aucun de ses devoirs, prémunit les fidèles contre les systèmes erronés d'Hermès et de l'abbé Bautain, contre les tendances dangereuses et criminelles de l'abbé de Lamennais, protesta solennellement contre la violation des droits de l'épiscopat par le roi de Prusse, réclama, mais en vain, auprès de l'empereur de Russie, et publia une allocution adressée aux cardinaux [22 juillet 1842], dans laquelle, dévoilant les violences du czar (1), il déplorait amèrement le triste état de l'Église catholique en Russie, et répondait par là même aux calomnies des ennemis du Saint-Siége, qui prétendaient que le pape avait fermé les yeux sur l'infortune de ces peuples. Il ne craignit pas, dans l'audience du 13 décembre 1845, d'adresser au Czar lui-même de sévères avertissements. Grégoire, par la fermeté, la constance et la sagesse qu'il montra au milieu des tempêtes soulevées contre lui au nord, à l'est et à l'ouest, s'est fait dans l'histoire une place immortelle, et la postérité reconnaîtra un jour le mérite éclatant de cet illustre successeur de saint Pierre [† 1er juin 1846].

(1) L'allocution et les principaux faits se trouvent dans la brochure intitulée : le Czar et le successeur de saint Pierre, par *Sauzen*. Mayence, 1843. Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie, ouvrage appuyé de documents inédits, par un ancien conseiller d'Etat de Russie, etc. Paris, 1842. Cf. *Theiner*, Situation de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie, depuis Catherine II jusqu'à nos jours. Coup d'œil sur l'hist. de Russie, dans les Feuilles hist., t. V, p. 4-16, 98 et suiv., 129 et suiv.; t. IX, p. 698 et suiv. Rapports de l'Eglise russe avec Constantinople et son asservissement à l'autocratie du czar; ibid., t. X, p. 768 et suiv.; t. XI, p. 120 et suiv. Grégoire XVI et l'empereur de toutes les Russies; ibid., t. X, p. 455-91, 583 et suiv., 647 et suiv.

§ 401. — *L'Église catholique en Espagne.*

Ferdinand VII, de retour dans ses États, annula la constitution des cortès [1814], qui déplaisait au clergé, et rétablit l'ancien ordre de choses. Mais l'Espagne n'était plus unie. D'un côté, les apostoliques défendaient l'Église ; de l'autre, les libéraux combattaient au nom de la liberté. Ceux-ci triomphèrent, contraignirent Ferdinand à accepter une nouvelle constitution [7 mars 1821]. En 1823, le parti royaliste se releva, et détermina l'intervention des Français, qui rétablit le pouvoir de Ferdinand. Les partisans de la constitution furent à leur tour opprimés et persécutés. Cependant le roi, n'adhérant pas entièrement aux vues du parti apostolique, montra sa prédilection pour le gouvernement monarchique absolu, tel que l'avaient entendu les Bourbons, ses prédécesseurs. Les apostoliques, mécontents, méditèrent de renverser Ferdinand, et de porter sur le trône son frère, don Carlos. De là les troubles de la Catalogne, qui furent bientôt comprimés. Ferdinand, plus que jamais détaché du parti apostolique, épousa, après la mort de la reine Josèphe, Marie-Christine de Naples, sa cousine [1829], abolit, par un décret royal du 29 mars 1830, la loi salique dans ses États, et rétablit l'ancien ordre de successibilité castillane, d'après lequel les filles et les petites-filles du roi ont la priorité sur ses frères et ses autres collatéraux. De ce mariage naquit, le 10 octobre 1830, la princesse Isabelle, qui fut proclamée reine d'Espagne à la mort de son père [29 septembre 1833]. Le parti apostolique s'insurgea aussitôt ; la révolte éclata dans les provinces basques et dans l'Aragon, et la reine mère Christine, livrée aux libéraux, ne put se maintenir qu'en faisant chaque jour de nouvelles concessions. Cependant le choléra éclate à Madrid [1834] ; on répand dans le peuple le bruit que les puits sont empoisonnés, que les moines sont les auteurs de ce crime. Une populace furieuse s'empare de plusieurs couvents et en massacre les paisibles habitants. La démoralisation et l'irréligion augmentent de jour en jour. On traduit en espagnol

les plus mauvais livres français (1) ; un déchaînement général se déclare contre les couvents et les religieux. La loi du 25 juin 1835 supprime neuf cents couvents, et destine le prix de la vente de leurs biens et de ceux de l'Inquisition, déjà confisqués, au payement des dettes de l'État. Une insurrection éclate à Madrid [15 août 1835]. On demande la constitution de 1812 ; des députés se rendent à Aranjuez et réclament de la reine la suppression de tous les couvents restants. Le ministre réussit encore cette fois à détourner le coup ; mais, sous le ministère de Mendizabal, la suppression devient presque générale ; on pille ce qui reste d'objets précieux, de tableaux estimés dans les couvents abolis ; on vend les vases sacrés pour couvrir les frais de la guerre entre les christinos constitutionnels et les carlistes royalistes (2) ; les biens de l'Église sont déclarés propriété nationale ; la dîme est abolie par les cortès, qui ne veulent pas rester en arrière de la Convention nationale, leur modèle [1837]. En même temps, elles constituent un comité chargé d'élaborer un plan de réforme et de réorganisation du clergé. On appelle dans ce comité des ecclésiastiques qui professent les principes jansénistes et tiennent pour le système épiscopalien. Le comité propose la suppression de dix-sept évêchés anciens, l'érection de cinq nouveaux, la suppression de dix-huit églises cathédrales, et l'entretien aux frais de l'État du culte et du clergé. L'article XI de la nouvelle constitution de 1837 avait déjà déclaré que la nation ne s'engageait à entretenir que le culte et les prêtres de l'Église catholique, à laquelle appartient toute la masse de la nation espagnole.

Grégoire XVI, dans son impartialité, ne voulut point reconnaître, pendant la durée de la guerre civile, la reine Isabelle ; cependant, il ne se prononça en aucune façon contre le nouvel ordre de choses, espérant ainsi ménager les inté-

(1) Cf. l'article important intitulé : « l'Eglise d'Espagne depuis la mort de Ferdinand VII, » extrait de la Gazette d'Etat de Prusse, dans le Sion, 1841, nº 128, 24 octobre, supplément. Voyez aussi les Feuilles historiques, t. VII, p. 488-98.

(2) Lutte de la monarchie et de la révolution en Espagne sous don Carlos et Marie-Christine, dans les Feuilles hist., t. III, p. 194-315. Cf. aussi t. IV, p. 641 et suiv., 705 et suiv.

rêts de l'Église. Mais une partie du clergé, moins prudente que le pape, se déclara hautement en faveur de don Carlos, et il en résulta que divers diocèses restèrent sans pasteurs; que les moines et les religieuses ne reçurent point leurs pensions; que les sommes indispensables pour les besoins du culte ne furent point payées; que les curés eux-mêmes se virent réduits à la plus extrême détresse (1). D'un autre côté, le gouvernement nomma des archevêques que le Saint-Siége ne put reconnaître et instituer, et, qu'en attendant les arrangements définitifs à intervenir, le gouvernement fit élire par les chapitres-administrateurs des diocèses. Enfin le gouvernement reconnut, sous le ministère du comte d'Ofalia, l'absolue nécessité de prendre en considération l'état déplorable de l'Église; une commission fut nommée pour délibérer sur les moyens de rétablir les relations entre le gouvernement espagnol et le Saint-Siége (2). L'agent politique envoyé à Rome, don Julien Villalba, y déploya une grande activité, et fut appuyé par la France. Une conclusion était urgente; déjà vingt-deux siéges épiscopaux vaquaient en Espagne et dans les colonies (3). La guerre civile s'apaisa peu à peu après la convention de Vergara, entre Espartero et Maroto. Les Espagnols, fatigués de si rudes épreuves, tournèrent de nouveau leur regards vers le Ciel et vers l'Église; la foi et la pratique religieuse semblèrent renaître avec la paix du dehors. De toutes parts s'élevèrent des organes de la réaction catholique. On vit paraître alors les journaux *la Religion*, *le Catholique*, *el Profeta*, qui défendirent à la fois les intérêts de l'Église et de l'État. Malheureusement, le mouvement de septembre 1840, qui eut pour but et pour résultat l'abdication de la reine Christine, renouvela les in-

(1) On écrivait alors dans une lettre de Madrid: « L'archevêque d'Albaracin vient de mourir: jamais ecclésiastique espagnol n'avait eu à subir une aussi profonde misère que ce prélat au moment de sa mort. » Gaz. ecclésiast. publiée par *Hœninghaus*. 1840, n° 2. Et encore: « La duchesse de Goa vient de faire un appel au public pour venir en aide aux religieuses qui meurent de faim. » Ibid., 1839, n° 86.

(2) Cf. Gazette ecclésiastique, 1839, n° 31.

(3) Ibid., 1840, n°s 27 et 45, et la Gazette d'Augsb., 1840, n° 222.

quiétudes et les dangers de l'Église d'Espagne. Les juntes insurrectionnelles des provinces se livrèrent aux plus odieuses violences envers les membres du clergé, chassèrent de leurs siéges les évêques et les curés, et instituèrent à leur place des prêtres dits libéraux. La junte de Madrid alla même jusqu'à suspendre la plupart des assesseurs du tribunal ecclésiastique *(Rota de la nunciatura apostolica)*, qui existait depuis Clément XIV [26 mars 1771]. Le nonce apostolique Ramirez de Arellano ayant fait ses réserves au nom et pour les droits de l'Église, contre ces actes de violence, le gouvernement provisoire d'Espartero le fit conduire à la frontière [29 décembre 1840].

L'hostilité de l'Espagne contre l'Église et la cour de Rome parvint ainsi à son apogée, malgré l'allocution prononcée par le Saint-Père, en date du 1er février 1836, et la nouvelle allocution du 1er mars 1841, dans laquelle Grégoire éleva la voix pour repousser, en présence du Dieu tout-puissant, les outrages dont le gouvernement espagnol accablait l'Église (1). Le gouvernement révolutionnaire d'Espagne opposa à l'allocution du pape le manifeste du 30 juillet, dans lequel, avec une rare perfidie, dénaturant le caractère purement religieux de l'allocution, il la considère comme une déclaration de guerre, comme un acte émané, non du chef de l'Église, mais du souverain temporel de Rome, offensant pour l'honneur de la nation espagnole intéressée à se venger de ces outrages gratuits. En conséquence, le gouvernement prit sur-le-champ les mesures les plus violentes contre les ecclésiastiques disposés à propager l'allocution pontificale. Enfin, pour achever d'asservir l'Église, le ministre de justice et de grâce, Alonzo, renouvela une expérience fréquemment tentée, en rompant de fait les rapports entre l'Église et son chef, et en instituant de vive force les évêques nommés par le gouvernement et non reconnus par le Saint-Siége. Mais alors les prélats mêmes qui appartenaient au parti du mouvement s'élevèrent contre l'asservissement de l'Église. Ainsi l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, Vallejo, naguère persécuté comme libéral

(1) Voyez le jugement porté sur la réponse du ministère espagnol dans les Feuilles hist. t VIII, p. 467-71.

sous Ferdinand VII, abdiqua sa dignité, en déclarant au régent que lui et Alonzo ne pouvaient entrer dans le même sac. Il eut pour imitateurs Posadas, archevêque de Valence; Ortigosa, archevêque de Burgos et administrateur de Malaga, renommé d'ailleurs par son zèle libéral. Les évêques de Calahorra, de Pampelune, d'Urgel, de Palencia et les archevêques de Séville, de Saragosse, de Cordoue, protestèrent également contre les violences du gouvernement, et expièrent leur opposition par le bannissement ou l'expulsion de leurs siéges. Les chapitres de Daroco, d'Oviédo, de Tolède, de Lugo, de Saragosse, et beaucoup d'ecclésiastiques isolés ressentirent aussi pour leur part les effets de la colère du régent. Dans cette extrémité, le pape Grégoire envoya à toute l'Église une encyclique qui invitait les fidèles à concourir par des prières publiques au salut de l'Église d'Espagne (1). La catholicité, douloureusement émue, obéit à l'appel du Saint-Père, répondit par des prières universelles, confiante dans l'antique piété et l'avenir d'une nation qui, après avoir vaincu l'islamisme, saurait surmonter les dangers de sa situation présente, et devenir libre sans être infidèle. Alors parurent en effet des évêques d'un courage héroïque, des écrivains pleins de foi et de talent, comme Balmès [† 1848], des hommes d'État habiles et chrétiens comme Donoso Cortès [† 1851] (2).
» Nous sommes certains, disaient les organes de la partie
» saine de la nation, que l'Église ne sortira pas de ces
» épreuves sans en avoir grandement profité. Vous prêchez
» la liberté : eh bien, c'est la liberté que nous voulons,
» pour nous et pour l'Église. La religion catholique est une
» loi sacrée, gravée sur les tables de nos libertés natio-

(1) L'original latin dans le Catholique. 1841, avril, suppl., p. xvj et suiv. Le gouvernement espagnol prit encore des mesures contre l'exécution de cette encyclique.

(2) Les nombreux écrits de Balmès sont politiques, philosophiques et théologiques; ils ont été traduits en français, en allemand. Nous indiquons ici : « Observations sociales, politiques et économiques sur les biens du clergé. — Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne. — Lettres à un sceptique. — Voie de la vérité. — Compendium des clameurs de la philosophie. » — Les écrits politiques de Donoso Cortès ont été publiés ensemble à Madrid.

» nales. C'est dans notre foi et dans sa puissance divine que » nous puiserons la persévérance nécessaire pour sauver » notre indépendance, à travers les abominations dont » nous sommes témoins. » « Voyez, ajoutaient-ils en s'a- » dressant au jeune clergé, voyez, jeunes prêtres, le siècle » vous appartient, car c'est la jeunesse qui est appelée, » dans les époques de bouleversement, à conserver la tradi- » tion sacrée. Apprenez donc la sagesse au pied de la croix, » afin que la patrie, qui met en vous son espérance, ob- » tienne un jour la paix et retrouve le bonheur, sous la » protection de la foi renaissante. »

Les persécuteurs de l'Église ne tardèrent pas à subir leur destinée : le ministère fut renversé, le régent Espartero expulsé du royaume, Isabelle II déclarée majeure et appelée au gouvernement [octobre 1843]. La nouvelle administration débuta par quelques actes de justice envers l'Église, en permettant aux évêques exilés de rentrer en Espagne, en affranchissant l'épiscopat de la tutelle politique (1), et en rétablissant la *rote de la nonciature apostolique*, sans revenir cependant sur la vente des biens de l'Église (2). Après de longues négociations, la reine put, en ouvrant les cortès [15 décembre 1848], annoncer que les rapports avec le Saint-Siége étaient rétablis : on négociait encore quand, en juillet 1854, il éclata une révolution nouvelle qu'Espartero, rappelé, eut la mission d'apaiser.

§ 402. — *L'Église catholique en Portugal.*

En Portugal, après la mort de Maria, arrivée le 26 mars 1816, son fils Jean VI devint roi ; il ne quitta point toutefois le Brésil. Les Anglais occupaient toujours le pays. Les Portugais, excités par les troubles qui agitaient l'Espagne, se soulevèrent contre l'étranger (1820). A Lisbonne et à

(1) Le Catholique, 1844, n. 15 et 16. L'Espagne depuis la chute d'Espartero, dans les Feuilles hist.-polit., t. XIV, p. 209-229.

(2) *Jacques Balmès*, le Protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisationn européenne. Paris, 1844, 3 vol. in-8.

Oporto, le peuple demanda l'éloignement des Anglais et la formation de juntes. Les Cortès furent convoquées et décrétèrent une constitution semblable à celle de l'Espagne. Le roi Jean, qui se décida enfin à revenir du Brésil, fit serment de l'observer [1er octobre 1822]. Le gouvernement des Cortès ayant été aboli en Espagne, une réaction eut également lieu en Portugal contre la constitution. La reine Charlotte, sœur de Ferdinand VII, et le prince don Miguel travaillèrent activement au rétablissement de l'autorité royale, et le roi à la suite du soulèvement du 27 mai 1823, auquel prirent part le peuple et l'armée, abolit la constitution. Son caractère faible et indécis porta don Miguel à se révolter contre son père [23 avril 1824]; mais il fut battu.

Jean VI mourut le 10 mars 1826. Le prince royal don Pedro, qui était empereur constitutionnel du Brésil depuis 1822, époque où ce pays s'était détaché du Portugal, ne pouvant point sur-le-champ succéder à son père, confia le gouvernement de la monarchie portugaise à sa fille encore mineure, Dona Maria da Gloria, sous la tutelle de sa sœur Isabelle Maria, qui dut accepter une charte libérale. Mais don Miguel se présenta comme prétendant au trône et fut proclamé roi par les Cortès. Alors commença entre don Miguel et don Pedro qui était accouru au secours de sa sœur, une guerre qui dura deux ans [1832-1834].

Le peuple et le clergé étaient pour don Miguel, qui prit, contre les Cortès, la défense des droits et des biens de l'Église. Quant à don Pedro, c'était au nom de la liberté qu'il voulait remettre sa fille sur le trône, et ce fut lui qui l'emporta avec l'aide de l'Angleterre et de la France. Don Miguel fut contraint de renoncer à la lutte; il mourut à Wertheim, dans le Grand-Duché de Bade, le 14 novembre 1866. Alors les malheureux temps de Pombal semblèrent renaître pour l'Église. Don Pedro ordonna, en effet, par un de ses premiers décrets, [28 mai 1834], la suppression des ordres militaires et religieux, des hospices, et la confiscation de leurs biens, comme il avait déjà antérieurement déclaré vacantes toutes les prélatures dont les titulaires avaient été nommés par Rome, sur la présentation de don Miguel; il supprima les dîmes et réduisit à une extrême détresse les curés, auxquels le gouvernement ne payait pas le traite-

ment promis, et qui demeurèrent à la charge des communes. Le pape déplora, dans l'allocution du 1er août 1834, la triste condition où l'on avait réduit l'Église catholique en Portugal, et menaça des censures prononcées par le concile de Trente contre les spoliateurs de l'Église, les ennemis de la liberté et du pouvoir spirituel (1); ce qui n'empêcha point le patriarche de Lisbonne de se montrer disposé à sacrer les évêques nommés par don Pedro. Après la mort de ce prince [24 septembre 1834], le Portugal, gouverné par sa fille Dona Maria, tomba presque entièrement sous la dépendance de l'Angleterre, en même temps qu'il reçut une constitution pour laquelle le peuple ne paraissait guère mûr encore, tant il s'y montra indifférent. Cette constitution ne fit qu'augmenter les divisions qui affligeaient l'Église du Portugal, dont tout un parti refusait de reconnaître les évêques nommés par don Pedro sans être confirmés par le souverain pontife. On parvint enfin à s'entendre avec le Saint-Siége, à la suite des négociations ouvertes [1841] à Lisbonne par l'habile internonce Cappacini, qui, en retour des avances faites par le cabinet portugais, reconnut formellement la reine, au nom du pape, en lui remettant, selon l'usage, la rose d'or [mars 1842]. Les concessions accordées par l'internonce, notamment en ce qui concernait les biens des ordres religieux, permirent de s'entendre sur les bases d'un futur concordat. Aussi, dès le 3 avril 1843, le pape confirma les nominations du patriarche de Lisbonne, de l'archevêque de Braga et de l'évêque de Leiria : la cause des autres prélats fut déclarée pendante par Cappacini, et tout annonçait la conclusion du concordat, qui, malgré la sagesse et l'esprit conciliateur du Saint-Père et la condescendance de l'internonce, n'est pas encore définitivement arrêté. Lorsque la reine mourut le 15 novembre 1853, elle eut pour successeur don Pedro, toutefois, le roi Ferdinand, père de la princesse, gouverna le royaume pendant sa minorité, jusqu'au 16 septembre 1855.

(1) L'original latin est dans le Catholique, 1834, octobre, suppl., p. viij et suiv.

§ 403. — *L'Église catholique en France, sous Louis-Philippe.*

Cf. *Boost*, Nouv. hist. de France, 5ᵉ période, p. 344 et suiv. *L. Blanc*, Hist. de Dix ans, ch. 18.

L'Église de France ne resta point à l'abri de la tempête qui renversa le trône des Bourbons en 1830. La nouvelle Charte déclara la religion catholique, non plus religion de l'État, mais seulement religion de la majorité des Français. Quoique le pape, sur la demande de M. de Quélen, archevêque de Paris, eût déclaré que les évêques devaient se soumettre au nouveau gouvernement et ordonner pour le roi Louis-Philippe les prières d'usage, la malveillance des libéraux tint longtemps le clergé en suspicion. Le 14 février 1831, pendant que les légitimistes assistaient, dans Saint-Germain-l'Auxerois, à un service funèbre célébré en mémoire du duc de Berri, une multitude poussée par quelques fanatiques et enivrée par les excès du carnaval, envahit l'église et en dévasta l'intérieur. Le lendemain, le palais de l'archevêque eut le même sort. Durant deux jours, la multitude furieuse parcourut la ville, effaçant partout les lis de l'écusson de France, et se disposant à dévaster de nouvelles églises, lorsque la garde nationale arrêta le tumulte. A ces effrayants scandales s'ajoutèrent d'autres malheurs. Les premières nominations d'évêques, après la révolution de Juillet, ne furent pas très-heureuses. L'abbé de Lamennais fonda, avec MM. Gerbet, Lacordaire et de Montalembert, un journal, sous le titre significatif l'*Avenir*, et se crut appelé à exercer une grande influence sur l'avenir politique et religieux de la France. Il poussa jusqu'à ses dernières limites le principe de l'indépendance de l'Église et de la non-intervention de l'État dans les affaires spirituelles, et prétendit que le clergé ne devait plus accepter de salaire du gouvernement; que, rendue à sa pauvreté primitive, l'Église n'aurait plus à recourir à aucun autre pouvoir qu'à celui de son chef unique. A ces points de discipline se joignirent bientôt des points de doctrine tout à fait erronés, comme, par exemple, que la certitude n'a pas sa base subjective dans la raison de chacun, mais bien dans ce qu'il appelle la raison générale ou le sens commun. Cette doctrine d'une séparation complète entre l'Église et l'État, tout comme celle dite du sens commun,

fut repoussée par Grégoire XVI dans son encyclique du 15 août 1832. La lecture de l'*Avenir* fut défendue dans tous les diocèses. Le journal cessa de paraître. La rétractation que fit M. de Lamennais ne parut point sincère au souverain pontife, et ses craintes ne tardèrent pas à être justifiées par la publication de deux brochures d'une effrayante éloquence (les *Paroles d'un croyant* et le *Livre du peuple* (1). L'auteur, confondant les idées les plus simples, partait de l'Évangile pour prêcher le meurtre des rois, mettre le clergé à la tête des insurrections populaires, et faire de la croix l'étendard universel des nations déchaînées. Sa parole est, en apparence, celle de l'Évangile; dans le fait, elle en est une odieuse parodie, car elle provoque au crime. Aussi l'auteur, ne pouvant soutenir plus longtemps cette hypocrisie sacerdotale, jeta le masque, et l'abbé de Lamennais ne fut plus qu'un jacobin ordinaire. Lorsqu'il se sépara volontairement de l'Église, à laquelle il avait semblé vouloir incarner la révolution, il ne fut suivi d'aucun des hommes qui avaient participé à ses travaux et à ses premiers efforts, et l'abbé Gerbet eut la douleur de combattre, en celui qui fut l'ami de sa jeunesse, l'ennemi de tout ce qui lui était le plus cher (2). Un autre prétendu

(1) Paroles d'un Croyant. Paris, 1833. *Bautain*, Réponse d'un chrétien aux Paroles d'un Croyant. Strasb. et Paris. 1834. Paroles d'un voyant à M. de Lamennais, par *Ch. Faider*. Brux., 1834. Paroles d'un croyant, par l'abbé de Lamennais quand il était croyant. Brux., 1838. *Baumgarten-Crusius*, Réflexions sur quelques écrits de Lamennais, Iéna, 1834. *Carové*, Critique des Pèlerins de Mickiewicz, des Paroles d'un croyant par Lamennais, des Réponses de Bautain, Faider, etc. Conf. la revue qu'en a faite le Dr *Hock*. Revue de Bonn, 20e livr., p. 103-126. Conf. ibid., 10e livr., p. 145-165, et 11e livr., p. 192 et suiv.

(2) L'abbé Gerbet écrivit à ce sujet les lignes suivantes : « On sent tout ce que ces paroles me coûtent. Celui qui déclare une guerre ouverte à l'Église, qui prophétise sa ruine, qui, dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de publier, n'a pas craint d'outrager par le plus brutal sarcasme l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père, a eu en moi un ancien ami qui l'aimait d'une amitié née au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévouement, je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus courtiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, offrant pour lui à Dieu des prières dans lesquelles il n'a plus foi; et je ne me relève que pour combattre *dans l'ami de ma jeunesse l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour.* » (Université cathol., recueil philosoph., scientif. et litt., t. III et IV. Paris, 1837.)

réformateur, l'abbé Châtel, marcha vers son but d'une manière beaucoup plus nette ; il crut l'époque de la révolution de Juillet favorable à l'établissement d'une Église catholique française [août 1830]. Quelque temps après la révolution, il fit imprimer son symbole, et loua dans le faubourg Saint-Denis, à Paris, un local pour le culte qu'y devait célébrer le primat de la nouvelle Église. Il n'eut pas plus de succès que tant d'autres réformateurs déçus ; il ne parvint jamais à déterminer bien nettement les principes de sa réforme, et réfuta successivement plusieurs des dogmes qu'il avait antérieurement défendus, tels que la divinité du Christ. Sa principale réforme, si ce nom convient à un système antichrétien du rationalisme le plus mesquin, consista à se servir, dans la liturgie, de la langue française. Il prêchait sur les sujets les moins religieux, mêlant la politique au dogme, le blasphème au ridicule, annonçant un jour, par exemple, qu'il parlerait de la dignité des femmes, et qu'après le sermon il distribuerait des bouquets à toutes les dames (1) ; un autre jour, que le service divin serait célébré en l'honneur de Napoléon, qu'il plaçait parmi les saints de son nouveau calendrier ; enseignant dans son catéchisme (2) que la mort du Christ n'est sublime que parce que le Christ fut un martyr de la vérité, mort pour la défense de la loi naturelle, qui comprend toute religion. L'influence de l'abbé Châtel fut toujours fort restreinte, et il ne resta bientôt plus rien d'une secte dont le prétendu temple fut fermé, par ordre du gouvernement, en 1842. Un de ses principaux adhérents, l'abbé Auzou, se réconcilia avec l'Église, et supplia ceux qu'il avait égarés d'imiter son exemple. Les Templiers, qui, comme Châtel, avaient cru la révolution de Juillet une époque favorable pour se montrer au jour, disparurent comme l'Église française, après avoir excité plus de curiosité que d'intérêt.

(1) *Géramb*, Voyage à Rome, p. 50.

(2) *Fr. Kunstmann*, la Secte de l'abbé Châtel (Revue théol. de Frib., t. III, 1re liv., p. 57 et suiv.). Catéchisme à l'usage de l'Égl. cat. franç., par l'abbé *Châtel*. Paris, 1837. Réforme radicale. Nouvel Eucologe à l'usage de l'Église cathol.; 3e édit. Paris, 1839.

Le gouvernement de Juillet, averti d'un côté par ces symptômes alarmants, agissant de l'autre peut-être dans l'intérêt de son existence et de sa consolidation, se rapprocha de l'Église catholique et dirigea principalement son attention vers l'instruction populaire, à laquelle le clergé se consacrait avec zèle et activité, et dans laquelle se distinguaient particulièrement les Frères des écoles chrétiennes, ceux de Saint-Joseph (1), les Ursulines et les dames du Sacré-Cœur pour l'éducation des femmes. Peu à peu, le clergé se rapprocha à son tour du gouvernement. Il eut la sagesse de s'abstenir des affaires politiques et de vouer toute son activité et toutes ses forces aux devoirs de son auguste ministère. Il se signala partout par un zèle sincère, par une tenue sévère et par une haute dignité morale. Ses ennemis mêmes rendirent hommage à sa moralité. De son côté, l'épiscopat de France, si digne et si remarquable, s'efforçait, par des retraites annuelles et de pieux exercices, d'entretenir la ferveur nécessaire à la vocation du prêtre. Le jansénisme et le gallicanisme, qui divisaient autrefois le clergé français, disparurent presque entièrement, et le gouvernement prêta volontiers la main à un rapprochement de plus en plus intime avec le Saint-Siége. On travailla également, par deux voies différentes, à développer la culture intellectuelle du clergé. D'une part, MM. Didot, Gaume, Caillau, Migne (2), etc., publièrent, à très-bon marché, de nouvelles éditions des Pères de l'Église et des principaux commentateurs catholiques de l'Écriture, afin d'encourager les ecclésiastiques à l'étude des Pères et de la Bible ; d'autre part, des hommes tels que

(1) Cf. sur les établissements religieux de la France, le Catholique de 1841, octobre, p. 1-19; 1842, janvier, p. 26-46; mars, p. 231-254. Suivant le Constitutionnel du 14 décembre 1843, il y avait en France 1,329 hospices pour les malades et les pauvres; 6,275 bureaux de charité donnaient des secours à 695,932 personnes; les congrégations religieuses de femmes soignaient 1,200,000 malades et fournissaient 10,371 maîtresses pour élever 620,950 enfants; les Frères de la doctrine chrétienne étaient au nombre de 2,136, et faisaient l'éducation de 150,000 enfants.

(2) *Caillau*, Introductio ad SS. Patrum lectionem, qua eorum tempora vita, opera, operumque precipuæ editiones et concionandi modus, etc., describuntur. Mediol., 1830, 2 vol. Plusieurs Pères ont été

MM. Gerbet (1), Bautain (2), de Montalembert (3), Lacordaire (4), Rio, Marcel de Serres, Blanc Saint-Bonnet, Debreyne, Siguier, Doney, Receveur, Rohrbacher, Glaire, Gousset (5), Nicolas, D. Pierre, Dupanloup, etc., travaillèrent à donner à la théologie une tendance plus spéculative et plus profonde. L'*Ami de la religion*, journal religieux rédigé par M. Picot [† en 1840], l'*Université catholique*, l'*Union catholique*, l'*Univers*, etc., exercèrent une influence active sur le clergé. Grâce à tous ces efforts, l'esprit religieux fit de notables progrès après la révolution de 1830, malgré les odieux attentats qui, trop souvent, menacèrent l'ordre temporel aussi bien que l'ordre spirituel. Ainsi, à Paris, le retour vers les choses religieuses fut bien marqué : les églises furent plus fréquentées, les stations de l'Avent et du Carême très-suivies. L'Académie française elle-même

publiés complétement dans l'original, tels que SS. Augustin et Chrysostome ; d'autres ont paru dans un grand nombre de volumes d'une façon moins satisfaisante, par extraits et seulement en latin. Une édition complète des Pères grecs et latins en 300 volumes in-4, a été publiée par M Migne. Pour l'exégèse et la dogmatique, on peut citer le prospectus suivant d'ouvrages déjà édités : Sacræ Scripturæ et Theologiæ Cursus completus ex tractatibus omnium perfectissimis ubique habitis, etc., 56 vol. in-4. Paris, ed. Migne.

(1) *Gerbet*, Considérations sur le dogme fondamental de la piété chrétienne ; l'enseignement philosophique de Descartes ; Coup d'œil sur la controverse chrétienne depuis le premier siècle jusqu'à nos jours. L'auteur a retiré ces deux derniers ouvrages.

(2) *Bautain*, l'Enseignement de la philosophie en France au XIX[e] siècle ; Philosophie du Christianisme ; Philosophie morale. *Marcel de Serres*, (professeur de minéralogie, etc.), de la Cosmogonie de Moïse comparée aux faits géologiques. Paris, 1838. *Debreyne*, Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine. Paris, 1842. *Blanc Saint-Bonnet*, de l'Unité spirituelle de la société et de son but au delà du temps. Paris, 1841, 3 vol. in-8. (Tentative fort remarquable pour faire accorder un système de philosophie avec la doctrine catholique.) *Siguier*, Grandeurs du catholicisme. Abbé *Védrine*, Coup d'œil sur les souffrances et les espérances de l'Église dans sa lutte contre l'oppression de la conscience et les maux du XIX[e] siècle.

(3) Vie de sainte Élisabeth de Hongrie. — Du Vandalisme dans l'art.

(4) *Lacordaire*, le Saint-Siége. — Les ordres religieux de notre temps. Vie de saint Dominique. Paris, 1841.

(5) *Gousset*, archevêque de Reims : Théologie morale. Paris, 1844, 2 vol. in-8. Théologie dogmatique. Paris, 1848, 2 vol. in-8.

retentit de paroles sincèrement chrétiennes ; des hommes d'État influents, tels que MM. Molé, Pasquier, y proclamèrent publiquement et avec chaleur leurs convictions religieuses. Malheureusement, les réclamations de l'épiscopat pour la liberté d'enseignement et contre le monopole universitaire ne furent pas écoutées, quoique vivement soutenues dans la presse et à la chambre des pairs par le comte de Montalembert. Cependant, la foi réveillée était vivement entretenue dans la chaire chrétienne par la parole du P. de Ravignan, du P. Lacordaire, de l'abbé Bautain, et, ailleurs, par la réimpression fréquente et soignée de l'Écriture sainte, de l'Imitation, des livres de prières ; par les éditions nouvelles des œuvres de Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue, etc. Elle se manifestait par l'intérêt vif et soutenu des fidèles pour les missions étrangères (1), auxquelles la France contribue plus que toutes les nations chrétiennes ensemble ; par la multitude d'associations de bienfaisance qui se formèrent, telles que la Société de Saint-François Régis, de Saint-Vincent de Paul, les écoles dites du dimanche, pour les ouvriers (2) ; par l'estime et l'admiration que tout le monde accordait aux sœurs de charité, chargées du soin de presque tous les hôpitaux, des maisons centrales de correction, de détention [ordonnance ministérielle du 22 mai 1841] ; enfin, par les mesures plus efficaces prises dans l'intérêt religieux des soldats, notamment dans les colonies, et par l'érection, si importante pour l'avenir, de l'évêché d'Alger.

(1) Annales de la propagation de la foi.

(2) Cf. Feuilles hist., t. X, p. 549-64, et le Catholique de 1843, février, supplément, p. 39 et suiv. Société de Saint-Vincent de Paul, rapport général de l'année 1843. Paris, 1844. Conférences de Paris, ibid., 1844.

§ 404. — *Les Saint-Simoniens.*

Saint-Simon, Lettres d'un habitant de Genève. 1802. Introduction aux travaux scientifiques du XIX[e] siècle. Paris. 1807, 2 vol. in-4. Réorganisation de la société européenne. 1814. Catéchisme des industriels. Paris, 1824. Le Nouveau Christianisme. Paris, 1825. — Doctrine de Saint-Simon (Paris, 1825) ; 3[e] édition, 1831, t. I. *Lechevalier*, Enseignement central. Paris, 1831. Religion saint-simonienne, association universelle. Paris, 1831. Procès en police correctionnelle. Paris, 1832. *Mœlher*, le Saint-Simonisme (Mélanges, t. II, p. 33-53), que nous suivons ici.

La révolution de 1830, qui remua tant de passions, d'intérêts, d'ambitions et de sectes diverses, porta aussi les Saint-Simoniens à se réunir en un corps de société qui, bien que de courte durée, excita quelque temps l'attention publique. Henri de Saint-Simon, chef du saint-simonisme, naquit, en 1760, d'une noble et ancienne famille, fut élevé dans les principes de la philosophie du XVIII[e] siècle, se distingua, en Amérique, sous les ordres de Washington et de Bouillé, dans la guerre de l'Indépendance, abandonna de bonne heure la carrière militaire, et s'adonna à l'étude de la politique et de l'administration des nouvelles républiques américaines. A son retour en France, il trouva tout en fermentation, ne prit aucune part extérieure à la révolution, dont il approuvait d'ailleurs l'esprit et le but, et qu'il espérait être l'ère d'une régénération non-seulement politique, mais morale et religieuse. Pour aider et hâter le mouvement, il conçut le projet de réorganiser les sciences et l'ordre social, se lia avec les professeurs de l'École polytechnique, les artistes et les physiologues, voyagea en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, publia sous l'empire, à l'occasion d'une question mise au concours par Napoléon, son *Introduction* et plusieurs ouvrages qui furent peu goûtés. Mais tous ses plans échouèrent : il se ruina, tomba dans la misère, essaya de se suicider, et, deux ans après, mourut entre les bras de quelques disciples [29 mai 1825]. Saint-Simon prétendait que le Christianisme est une religion désolante ; que le principe : *Rendez à César ce qui est à César*, partage l'humanité en

deux classes inégales, et, par là même, répartit inégalement le bonheur et les peines parmi les hommes. C'est, dit-il, ce contraste entre la vie idéale et la vie réelle des hommes, cette opposition entre le monde d'en deçà et la sphère d'au delà de la tombe, que les immenses efforts de l'industrie moderne rendent plus frappants encore, qui fait de la terre une vallée de douleurs et de larmes. Il en conclut que le Christianisme a désormais accompli sa mission, et doit céder la place à une autre puissance et à une sagesse nouvelle, capables de mettre un terme à ce contraste et de procurer aux hommes un bonheur réel, non pas seulement dans la vie future, comme le promet l'Évangile, mais dès cette vie, comme le réclame le cœur de l'homme. Le protestantisme a accompli sa tâche, purement négative, en abolissant et détruisant le catholicisme, et partant le Christianisme. Mais l'accomplissement de la partie positive, l'inauguration de l'âge d'or sur la terre, est réservé au saint-simonisme, Évangile éternel. La révélation apportée par Saint-Simon embrasse à la fois, disent ses disciples, l'esprit et le corps, unit Dieu et le monde, présente tout ensemble les vérités du spiritualisme catholique et celles du matérialisme philosophique, engendre enfin cette félicité et cette fraternité éternelles que le Christianisme avait promises sans les réaliser. Désormais, tous ont des droits égaux à la propriété, qui n'appartient qu'à Dieu, et qu'il a donnée en fief à l'humanité ; la loi de l'hérédité est abolie ; avec le temps, il y aura communauté de biens. Désormais nulle famille n'est exclusivement vouée à la culture du sol ou aux fonctions inférieures de la société. Chacun est rétribué selon sa capacité ; la société tout entière est placée sous la direction des ministres de Dieu. La hiérarchie se compose de prêtres, de théologiens et de diacres. Au point de vue religieux, la forme du gouvernement saint-simonien est théocratique ; au point de vue de l'unité, elle est monarchique ; en raison des talents, des vertus et du mérite des chefs, elle est aristocratique ; mais, vu son but, qui est le bonheur de la majorité, elle est démocratique. Parmi les prédicateurs les plus ardents et les plus éloquents de la secte se distinguaient MM. Olinde Rodrigues, Michel Chevalier et Lherminier. Des prédica-

tions nombreuses, des missions fréquentes, des brochures sans cesse renouvelées, servaient à la propagation de la société saint-simonienne, qui resta unie jusqu'au moment où l'un des chefs, le Père Enfantin, exerçant de préférence son apostolat parmi les femmes, qu'il considérait comme la manifestation la plus sublime de la Divinité, prétendit établir la polygamie mahométane parmi ses adeptes, dont plusieurs étaient mariés ; il y eut commencement de schisme [1831], et le Père Rodrigue signala la doctrine d'Enfantin comme une désertion des principes de Saint-Simon. Enfin, les saint-simoniens ayant provoqué des troubles parmi les ouvriers de Lyon, on ferma la salle où se tenaient leurs assemblées, et plusieurs de leurs chefs furent condamnés en police correctionnelle [1832]. Depuis cette époque, ils n'osèrent plus se montrer en public ; le ridicule s'attacha à leurs œuvres et à leurs paroles ; beaucoup d'entre eux abandonnèrent la doctrine qui avait un moment excité leur enthousiasme ; un petit nombre seulement restèrent fidèles à ses principes, et passèrent en Égypte pour y dépenser une activité paralysée en France. La rédactrice du journal « la *Femme libre*, » Marie-Reine, devenue le chef des saint-simoniens, mit fin à ses jours en se noyant dans la Seine, le 29 juin 1836.

§ 405. — *Renaissance de l'Église catholique dans la Grande-Bretagne.*

Discussion amicale sur l'Eglise anglicane et en général sur la réforme, dédiée au clergé de toutes les communions protestantes, rédigée en forme de lettres, par M. l'évêque de Strasbourg (le Pape de Trévern) ; 4e édition. Paris, 1835, 2 vol. Cf. *Weber*, Situation de la relig. en Angleterre (*Pletz*, Nouv. Rev. théol., 13e année, 4e livr.).

Nous avons déjà vu que l'oppression sous laquelle le gouvernement protestant d'Angleterre fit, pendant des siècles, gémir les catholiques de la Grande-Bretagne, et notamment ceux d'Irlande, commença à s'alléger à l'époque de la guerre de l'Indépendance et de la Révolution française, qui jeta au delà de la Manche de nombreux

prêtres (1), dont la piété, le savoir et l'éducation détruisirent bien des préjugés. Antérieurement déjà, la guerre de l'indépendance des États-Unis et la perte des colonies anglaises de l'Amérique avaient contribué à affaiblir le joug. En 1793, le parlement fit quelques concessions aux Irlandais catholiques : on leur accorda la liberté d'assister aux offices divins sans être gênés, de s'absenter des offices de l'Église établie sans payer d'amende ; mais on ne leur concéda encore aucun droit civil ni politique. Cependant, en 1794, les catholiques de Dublin réclamèrent hautement la jouissance de ces droits. En même temps, il se forma un parti révolutionnaire parmi les protestants d'Irlande, auxquels, après une longue résistance, s'unirent beaucoup de catholiques séduits par l'espérance de l'affranchissement prochain ou entraînés par la crainte de leurs compatriotes. La révolution éclata en 1798, engendra une cruelle guerre civile qui priva l'Irlande de son indépendance politique. Elle fut dès lors, comme nous l'avons déjà dit, et resta unie à l'Angeleterre [1801]. Enfin, après de nombreux et infructueux essais pour arriver à l'émancipation tant désirée, O'Connell [1809] se mit à la tête du peuple irlandais, et entreprit avec un courage, une constance et un talent prodigieux, la libération de sa patrie, en la tenant à la fois dans la stricte voie de la légalité et dans une perpétuelle agitation (2). Cependant, une division née parmi les catholiques d'Irlande et d'Angleterre au sujet du véto réservé au roi dans l'élection des évêques, et auquel était liée l'émancipation elle-même, entrava ces progrés. En 1817, les Irlandais réclamèrent de nouveau la liberté que la chambre des pairs refusa de nouveau avec une opiniâtreté sans exemple [mai 1824]. O'Connell, loin de se laisser abattre, exalta au contraire l'héroïque courage et la noble rési-

(1) Dès les mois de septembre et d'octobre 1792, l'Angleterre avait vu arriver 6,000 prêtres français, dont le nombre s'éleva bientôt à 8,000. La famille royale mit le palais de Winchester à leur disposition, et 660 y trouvèrent une noble hospitalité. Le peuple anglais, de son côté, ouvrit une souscription en leur faveur: elle avait déjà, au mois d'août 1793, produit 67,000 liv. sterl., qui servirent au soulagement de 4,800 réfugiés.

(2) *Wyse*, History of the catholic association. Lond., 1829, 2 vol.

tance de ses compatriotes, si bien qu'enfin la crainte et la politique obtinrent des torys des concessions si longtemps demandées au nom du droit et de la justice. Le duc de Wellington se prononça pour l'émancipation, et en porta le bill à la chambre haute, le jour même de l'élection de Pie VIII [31 mars 1829]; le discours énergique de sir Robert Peel le fit adopter par le Parlement, et, dès le 13 avril 1829, il reçut la sanction royale (1). Cette loi, abolissant l'ancien *Test*, prescrivit un serment civil compatible avec la foi romaine, et accorda aux catholiques le droit d'entrer au Parlement et d'occuper la plupart des fonctions publiques. L'année 1829, disait le cardinal Wiseman, fut pour nous ce que la sortie des catacombes a été pour les premiers chrétiens. Mais cette première concession, arrachée au mauvais vouloir des protestants, bien qu'elle rendît la position des catholiques plus indépendante, était insuffisante pour calmer leurs esprits; car, comme le dit alors lord Russell lui-même dans le Parlement, l'émancipation avait tiré les catholiques d'un cachot souterrain pour les jeter dans un cachot situé sur le sol. Ne voyait-on pas 700,000 protestants anglicans posséder en Irlande toutes les propriétés foncières, consacrées jadis par la pieuse libéralité des fidèles à l'entretien des églises, des couvents, des hospices et des colléges; bien plus, les catholiques n'étaient-ils pas forcés de payer au clergé de l'Église épiscopale la dîme de toutes les productions du pays, de sorte que 2,000 ministres, dont les cures n'avaient souvent pas une seule ouaille anglicane, se partageaient chaque année un revenu de 60 millions de francs (2)? Cette criante injustice provoqua, en 1831, un refus général de payer la dîme qui, toujours réclamée et toujours refusée, ne fut perçue qu'au moyen de procédures sans termes, au

(1) Liste des pairs et des baronnets catholiques de la Grande-Bretagne dans la Gazette cathol. et ecclésiast., 1841, n° 9.

(2) Le comté de Kilkenny, dans le sud de l'Irlande, renferme 380,000 catholiques et 1,000 anglicans; cependant les premiers payent un évêque anglican et soixante-quatre ministres, dont le revenu, assuré par la dîme légale, égale six fois celui que touche le clergé catholique par suite de dons volontaires. (Le Catholique, 1831, t. XLI, p. 57-81. Gazette de Cologne, 23 juin 1843.)

milieu des scènes les plus sanglantes, et de telle sorte que les frais de la perception en dépassèrent les produits. Lord J. Russell obtint de la chambre des communes [7 avril 1835] que l'excédant des véritables besoins de l'Église épiscopale serait attribué aux fonds nécessaires à l'enseignement populaire catholique; mais la chambre des lords rejeta cette proposition [24 août]. Cependant, au milieu de ces luttes continuelles, l'enthousiasme des Irlandais pour l'Église de leurs pères ne se refroidit pas un instant, et une activité merveilleuse se manifesta, surtout au moment où le grand agitateur arbora le drapeau du rappel, pour mettre un terme à l'union désastreuse de l'Irlande et de l'Angleterre. Ces efforts patriotiques parurent au gouvernement une excitation flagrante à la haine et à la révolte; il raya de la liste du jury tous les catholiques électeurs, et douze jurés protestants de Dublin prononcèrent contre O'Connell un verdict de condamnation [mars 1844] qui fut annulé en appel (O'Connell, † 15 mai 1847).

Quant à l'Angleterre, pays classique de la publicité, s'il est étonnant d'y voir l'oppression et le mépris peser, comme en Irlande, sur les catholiques et leurs institutions, il faut l'attribuer à ce que, d'une part, ils y étaient trop appauvris pour disposer des organes nécessaires à la revendication de leurs droits, au redressement de leurs griefs, au rétablissement de la vérité; et à ce que, d'une autre part, l'abaissement politique faisait mépriser leur religion même, plus que partout ailleurs. Les Irlandais ont donc été à la fois victimes de l'ignorance religieuse et des antipathies politiques, qui datent du temps de Henri VIII. Ce n'est qu'après l'émancipation de la presse catholique, après la discussion publique et journalière des dogmes et des institutions de l'Église romaine, que la haine et le mépris ont enfin cédé à des sentiments plus vrais et plus équitables. C'est certainement à l'action de la presse qu'est dû le mouvement si marqué qui éclate aujourd'hui, en Angleterre, en faveur de Église romaine. Gother et Challoner (1) combattirent avec le plus grand succès, et détruisirent, du moins parmi les esprits droits et généreux,

(1) *Challoner*, le vrai Catholique et le Catholique méconnu.

les préjugés les plus saillants répandus contre elle. Le vicaire apostolique J. Milner (1), Baines, Fletcher, Butler, Howard, Mac-Hale, Combe, défendirent la cause catholique avec le même zèle; Cobbet, quoique protestant, mit à nu, avec beaucoup d'esprit, avec une rare adresse et une parfaite connaissance des choses, les parties vulnérables du protestantisme, et dénonça d'une manière éclatante et formidable à toute l'Europe les violences exercées contre les catholiques; Dallas, anglican zélé, prit avec chaleur la défense des Jésuites, si honteusement calomniés; l'historien catholique J. Lingard fit connaître par des études consciencieuses, avec une impartialité sévère qui ne ménage personne, et imprime à son livre un caractère de véracité inattaquable et incontesté (2), la véritable histoire de l'Angleterre; Lanigan publia une histoire ecclésiastique de l'Irlande jusqu'au XIIIe siècle; l'Irlandais Thomas Moore, l'ami de lord Byron, fit l'apologie de l'Église de Rome; Wiseman (3), mit à la portée de tout le monde, par une exposition claire, méthodique, et dans un langage éloquent et populaire, les idées les plus profondes de la science et du culte catholique; et miss Agnew conquit plus d'un cœur à l'Église par son célèbre roman de Géraldine (4). Un auteur qui ne se nomme pas, a raconté, dans l'excellent ouvrage *Mores catholici*, les merveilleux progrès que le catholicisme a fait faire à la science, à l'art et à la civilisation pendant le moyen âge, dans les siècles de foi.

(1) *Milner*, Lettres à un bénéficiaire, en réponse aux observations de Sturgis sur la papauté. Le but et la fin de toute controverse religieuse, ou Correspondance entre des protestants et un théologien catholique. *Baines*, Defence of the Catholic religion. *Fletcher*, Book of the Church. *Howard*, Remarks of the erroneous notions entertained respective the catholic religion. *Mac-Hall*, Evidence and doctrines of the cath. Church. *Coomb*, Essence of religious controversy.

(2) Vie de Lingard, dans la Revue de Bonn, 9e livr., p. 100-115.

(3) Horæ Syriacæ; Stérilité des missions du protestantisme. Augsb., 1835. Explication des principales doctrines et usages de l'Église catholique. Douze discours sur les rapports de la science avec la révélation. La chapelle papale et la liturgie adoptée pour la semaine sainte.

(4) Géraldine, ou Histoire de la conduite d'une âme. — Mores catholici or the ages of faith. Lond., 1831, 8 vol. — *Macaulay*, Histoire d'Angleterre.

Après lui Macaulay a supérieurement traité le même sujet. La littérature périodique apporta sa part d'action et d'influence dans ce mouvement de retour vers des idées proscrites jusqu'alors, et les travaux du *Catholic Magazine*, du *Tablet*, dirigé par Lucas, ancien quaker, et de la société des traités catholiques de Londres, qui, en 1842, en avait déjà distribué 162,000, contribuèrent au succès commun. Tel fut aussi l'effet de la fameuse déclaration des évêques, des vicaires apostoliques et de leurs coadjuteurs (1), publiée depuis 1826, à Londres, en trois éditions successives.

Les onze chapitres de cette docte et énergique exposition des dogmes attaqués le plus vivement par les protestants, traitent successivement du caractère général de la doctrine catholique, de la sainte Écriture, du reproche d'idolâtrie et de superstition, de la confession, des indulgences, de la soumission au souverain et de l'obéissance au pape. Ce document important se termine ainsi : « Nous » nous sommes efforcés, dans les articles qui précèdent, » d'exposer dans leur simplicité les points de doctrine de » notre Église les plus exposés, dans ce pays, à être mé- » connus et défigurés; nous espérons donc que tous nos » compatriotes recevront dans un esprit de vérité et de » charité notre déclaration et nos explications, et que » ceux qui, jusqu'à ce jour, ont ignoré ou méconnu nos » croyances, nous rendront cette justice que nous ne sou- » tenons, comme catholiques, aucun principe religieux, » ni aucune idée qui ne soit parfaitement compatible » avec nos devoirs de chrétiens et de sujets britanniques. » En mai 1838, les quatre vicaires apostoliques d'Angleterre se réunirent en concile, et décrétèrent des mesures obligatoires pour tous les prêtres catholiques dans les missions des quatre districts d'Angleterre.

Cette activité des écrivains et des prêtres catholiques excita dans tous les rangs de la société un zèle admirable en faveur de la vieille Église, et chaque jour vit grossir le nombre des anglicans revenus au catholicisme (2). On fit revire les anciennes institutions exclusivement catholiques.

(1) Revue de Bonn, 17ᵉ livr., p. 203-222.

(2) Parmi beaucoup de beaux écrits de ce genre, il faut surtout citer le Dʳ *Sibthorp*, « Mon retour au Catholicisme. »

tels que des couvents de femmes. En 1838, un institut catholique (1) se fonde à Londres, sous la présidence du comte de Shrewsbury, avec trois instituts secondaires. En même temps il se forme, sous la direction de la marquise de Wellesly, une société de dames pour l'entretien, en ornements et en vases sacrés, des chapelles indigentes. Londres compte dans son sein onze associations pour des écoles gratuites, et quatre associations destinées à soigner et à secourir les malades nécessiteux. Le nombre des chapelles et des églises s'accrut en proportion. Les catholiques construisirent à Londres une grande cathédrale, et York vit s'élever également, en face de sa fameuse abbaye, une magnifique église catholique (2). Liverpool, compta, dit-on, près de cent mille catholiques; Manchester, environ trente mille, l'Angleterre plus de deux millions. Les méthodistes revinrent en assez grand nombre à l'Église mère. L'université protestante d'Oxford, et notamment l'école du célèbre Pusey, manifestait depuis longtemps une réaction favorable à l'Église romaine (3). Depuis 1843, un grand nombre de puseistes, parmi lesquels plusieurs membres du clergé, revinrent au catholicisme. On remarqua surtout parmi eux Newman (4), qui restaura l'ordre de l'Oratoire en Angleterre [1847]. Cette tendance au catholicisme se montra aussi dans la secte écossaise et presbytérienne du prédicateur Irwing [† 1834], dont les partisans prétendaient jouir du don des langues (γλώσσαις λαλεῖν), et qui ont trouvé un habile et éloquent défenseur en Allemagne dans le pro-

(1) Gazette ecclésiast. de *Hœninghaus*, 1839, n° 31. Cf. n° 91.

(2) Gazette d'Augsb., n° 147, 27 mai 1842.

(3) Sur les tendances catholiques qui se sont récemment manifestées dans le sein de l'Église anglicane, tendances qu'ont annoncées avec joie toutes les feuilles publiques et Grégoire XVI, cf. les Feuilles hist., t. VIII, p. 688-701; t. IX, p. 65-79; — sur le puséysme, voyez surtout t. X, p. 693-696; t. XI, p. 329 et suiv., et la Feuille ecclésiast. de l'Allemagne mérid., 1842, n° 36, p. 285 et suiv. *Pusey*, la Sainte Cène, la consolation des pénitents; sermon prêché à Oxford. *J. Gondon*, du Mouvement religieux en Angleterre. Paris, 1844. 1 vol. in-8. Le même, Conversion de cent cinquante ministres anglicans. 1 vol. in-18.

(4) *Newmann*. Justification de son retour à l'Église cathol. — Situation actuelle des cathol. d'Angleterre. Ratisbonne, 1852.

fesseur de théologie de Marbourg, Thiersch. L'éducation devint également l'objet de soins assidus. La reine accorda au collége de Sainte-Marie, près de Birmingham, et au collége des Jésuites de Stonyhurst, tous les priviléges des colléges universitaires. Ce mouvement religieux de l'Angleterre intéressa à sa régénération complète toute l'Europe catholique. Tandis que le docteur Wiseman annonçait à Rome que les hommes les plus éclairés de la Grande-Bretagne se dépouillaient de leurs préventions contre l'Église, lord Spencer parcourait la France pour lui demander des prières en faveur de la conversion de sa patrie; Grégoire XVI, pour en hâter le moment, divisait en huit districts l'Église d'Angleterre [11 mai 1840]; et Pie IX, dans sa bulle du 24 septembre 1850, substitua aux anciens vicaires apostoliques, un certain nombre d'évêques et d'archevêques catholiques. En 1852, 92 membres de l'université d'Oxford, et 43 de l'université de Cambridge, étaient rentrés dans le sein de l'Église catholique. On comptait parmi les premiers 63 ecclésiastiques et 19 parmi les seconds.

En Écosse, la vie spirituelle n'a jamais défailli, et le catholicisme renaît peu à peu de ses antiques ruines. On n'y comptait, en 1829, que cinquante et une églises catholiques; en 1839, il y en avait soixante-dix-huit, et 87 en 1848. Une grande association catholique s'est créée à Édimbourg; on y a fondé, pour l'instruction du peuple, la Revue catholique (*Catholic Review*), le Magasin catholique et le *Penny Orthodox Journal.* On y tient des conférences publiques, et les efforts des ministres protestants pour défigurer les dogmes de l'Église romaine ont précisément pour résultat d'inspirer à ceux qui les ignorent le désir de connaître ces principes tant décriés. L'éducation est dirigée principalement par le clergé de Sainte-Marie, à Blairs. Le nombre des catholiques s'accroît considérablement.

L'Irlande avec ses sept millions de catholiques, ses quatre archevêchés et ses vingt-deux évêchés, continuait, comme autrefois sous Grattan (1) et Curran, à combattre glorieusement pour la foi et la liberté sous son illustre

(1) Memoirs of the life and times of Henry Grattan. London, 1842.

chef, Daniel O'Connell (1). A ses côtés agissaient des hommes pieux, actifs, intelligents, tels que le docteur Doyle (2), évêque de Kildare [† le 15 juin 1834], champion aussi célèbre de l'émancipation qu'écrivain et professeur illustre au collége de Carlow; Thomas Kelly, primat de l'Église catholique d'Irlande [† le 14 juin 1835]; Thomas Moore, le poëte généreux et enthousiaste, auteur du *Voyage d'un gentilhomme à la recherche d'une religion*. En même temps, le clergé se montrait si actif et si dévoué à son ministère, que l'anglican Steele [août 1841], attestait publiquement que « depuis que le monde est monde, jamais on ne vit d'u- » nion morale si admirable entre des hommes, que celle » des prêtres catholiques d'Irlande. » L'Église d'Irlande est tout élective. Les curés choisissent dans leurs propres rangs, ou dans le reste du clergé irlandais, l'évêque du diocèse; d'autres fois, le pape le choisit parmi trois candidats. Le gouvernement anglais ayant offert en 1831 une espèce d'émancipation, à condition qu'on lui accorderait le *veto* dans la nomination des évêques, cette offre fut repoussée avec indignation, malgré les représentations de quelques laïques catholiques et tous les efforts des partisans protestants de l'émancipation. Ce fut encore ainsi que les évêques refusèrent d'une commune voix la dotation proposée par le gouvernement [1837]. Ils aimèrent mieux rester pauvres, mais libres. Les catholiques irlandais sont d'ailleurs toujours prêts à nourrir leurs pasteurs. De tous les côtés du pays s'élevèrent, sous la direction du clergé, de nouvelles églises, telles que l'église de Saint-Pierre, à Little-Bray [1838], et les dons apportés chaque semaine par les classes inférieures servirent à fonder et à bâtir de magnifiques cathédrales. Parmi les journaux les plus importants de l'Irlande, nul ne l'emportait sur le *Dublin Review*, dirigé par O'Connell, le docteur Wiseman et le docteur Michael. La moralisation et le bien-être temporel du peuple irlandais furent aussi très-redevables aux efforts de l'infatigable promoteur des sociétés de tempérance, le P. Mathew, de Cork.

(1) Cf. Entretiens par lettres sur l'Irlande et O'Connell (Feuilles hist.-polit., t. XIII, p. 547 et suiv.).

(2) Mémoires du capitaine Rock; Voyages d'un Irlandais, etc.; Hist. de l'Irlande.

§ 406. — *L'Église catholique en Belgique et en Hollande*

De Ram (Synodicum Belgicum), nova et absoluta collectio Synodorum tam provincialium quam diœcesanar. Archiepiscopatus Mechlin., t. I. Mechl., 1828; t. II, 1833; t. III, Antv. et t. IV, Gandav. Lettres écrites de la Belgique (Feuilles hist., t. VII, p. 627 et suiv., t. VIII, p. 45 et s. 210 et suiv., 411 et suiv., 501 et suiv., 731 et suiv.; t. IX, p. 783 et suiv.).

Le cardinal archevêque de Malines, Frankenberg [† en 1804], avait combattu avec un zèle héroïque les tentatives faites en Belgique pour y introduire les principes Joséphistes et en désorganiser l'Église. Sa déclaration doctrinale [26 juin 1789] sur le séminaire général de Louvain, dirigée contre la création des séminaires généraux institués par Joseph, est une preuve de la constance du clergé belge en face des tentatives des illuminés et des joséphistes. On se ressentit des effets de son zèle et de son activité jusqu'à la fin de la domination française, qui n'influa que médiocrement sur l'esprit religieux du pays. Sous la domination hollandaise, la Belgique eut à soutenir des luttes pareilles pour la conservation de sa foi et la liberté de l'Église. Lorsque Guillaume, stathouder de Hollande, prit le titre de roi des Pays-Bas [16 mars 1815] et donna une constitution au pays [15 juillet 1815], il y promit d'une manière générale la liberté de l'Église catholique. Mais divers paragraphes de l'acte constitutionnel restreignaient singulièrement cette liberté et provoquèrent les réclamations des évêques et des vicaires généraux. Loin d'y faire droit, la partialité, la violence et l'oppression ne firent qu'augmenter à l'égard des catholiques. On supprima leurs colléges et leurs universités, et on obligea les étudiants en théologie à fréquenter les cours du collége philosophique de Louvain, fondé en 1825. Le mécontentement qui en résulta devint si menaçant, que le roi Guillaume fut obligé d'en venir à un concordat [1827]. Les négociations traînèrent en longueur, et, pendant que le gouvernement relevait les candidats du sacerdoce de l'obligation de fréquenter le collége de Louvain, il faisait paraître d'autres mesures restrictives de la liberté des évêques et des étudiants, rendait

la langue hollandaise obligatoire, violait de plus en plus les coutumes et les mœurs nationales, et déterminait la violente séparation de la Belgique et de la Hollande [1830], révolution à laquelle le clergé belge, calme et soumis, ne prit aucune part active. Depuis lors, on vit se développer de plus en plus, en Belgique, l'esprit catholique, dominant l'opinion publique et l'éducation, dirigée par des ecclésiastiques zélés, parmi lesquels se distinguent le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, et M. Van Bommel, évêque de Liége. Les couvents se relevèrent. Après les débats de tout genre et les expériences nombreuses dont le collége philosophique de Louvain fut l'objet (1), on créa, à l'aide de fondations pieuses et de contributions volontaires régulièrement fournies par les catholiques, l'Université catholique libre de Malines (2), transférée plus tard à Louvain, et inaugurée solennellement le 1er décembre 1835. Opposée à l'Université libérale de Bruxelles, cette institution, une des plus importantes créations catholiques de notre époque, devint l'établissement d'instruction publique le plus fréquenté de la Belgique. L'Église belge, comprenant sa situation, ne négligea rien pour se réconcilier avec les idées utiles du siècle et pour les ennoblir. La Société pour la propagation des bons livres exerça une action salutaire sur le peuple. Ce fut, après la France et la Bavière, la Belgique qui se distingua le plus par son zèle pour les missions étrangères (3). En vain l'abbé Helsen (4), suspendu par suite de l'irrégularité de ses mœurs, prétendit fonder une Église soi-disant catholique et apostolique, loua, à cet

(1) On trouve sur ce sujet plusieurs travaux en sens contraire dans le Catholique de 1825, déc., suppl., p. XXXIII et s., et 1826, janv., p. 83-101, et suppl., p. 1 et suiv. Revue trim. de Tubingue, 1826, p. 77 et suiv. *Smets*, Revue cathol. de Cologne, t. I et II. Par suite de ces diverses critiques, le roi de Hollande rendit, en 1829, deux ordonnances qui abrogèrent, en apparence seulement, les mesures de 1825. Voy. le Catholique, août 1829, suppl., p. XXIV et suiv., et octobre, p. 47 et suiv.

(2) Pour la circulaire de l'archevêque de Malines, des évêques de Tournay, Gand, Liége, Namur, Bruges, dans le but de fonder l'université par actions, voyez les journaux du temps.

(3) Cf. Gazette ecclésiast. de *Hœninghaus*. année 1839, n° 72.

(4) Voy. Revue de Bonn, 9e livr., p. 187-189.

effet, un local dans la loge des francs-maçons de Bruxelles, et dit la messe en français et en flamand, après avoir reçu de Fabre Palaprat la consécration épiscopale. Il s'épuisa en déclamations contre la prétendue démoralisation du clergé, lassa la curiosité publique, fut repoussé par la chambre, qui l'assimila à Châtel et aux autres histrions politico-religieux, et son parti se fondit tout aussi promptement que celui du sectaire français, ne laissant après lui que quelques révolutionnaires exaltés et quelques républicains mécontents. Helsen, cependant, touché de la grâce, revint à la vérité [14 novembre 1842], et mourut, quelque temps après, dans le giron de l'Église. Contre toute attente, les ordres monastiques prirent un essor extraordinaire. En 1829, la Belgique ne comptait que 280 maisons d'hommes et de femmes; dès 1846, elle en avait 779, où l'on se livrait à la contemplation, à l'instruction, au soin des malades et aux autres besoins sociaux, malgré l'opposition haineuse des francs-maçons qui, nulle part en Europe, n'ont montré autant d'acharnement qu'en Belgique contre les institutions religieuses.

L'Église catholique de Hollande a résisté à la haine invétérée des calvinistes, à l'action dissolvante du jansénisme, aux mesures plus récentes et tout hostiles du gouvernement. Suivant les documents officiels, il y avait en janvier 1840, parmi les 2,860,450 habitants du royaume, 1,100,616 catholiques (1). Malheureusement le schisme janséniste d'Utrecht s'est perpétué jusqu'à nos jours; en 1821, outre l'archevêque d'Utrecht, 24 curés et 2,520 schismatiques, on comptait encore l'évêque janséniste suffragant de Harlem, avec 20 curés et 2,438 âmes, et l'évêque de Deventer, sans curés ni troupeau. Tous ces prélats ont été excommuniés par Rome, et, sans les secours qui leur arrivent de France, on aurait vu, depuis longtemps, tomber le séminaire janséniste d'Utrecht et le schisme qu'il entretient. Les catholiques ont formé jusque dans les derniers temps la mission hollandaise, administrée par un vicaire apostolique, et comprenant sept archiprêtres, dans les provinces de Hollande, Zeeland, Utrecht, Frise,

(1) Cf. le Catholique, févr. 1825, suppl., p. XVII-XXVII.

Groeningue, Ober-Yssel et Salland, partagées elles-mêmes en décanats et 403 stations ou paroisses. Le cardinal Brancadoro, archevêque de Nisibie, arriva en Hollande en qualité de supérieur de la mission hollandaise, et donna le sacrement de la confirmation, au milieu des témoignages visibles de l'attachement du peuple pour le pape. Plus tard, ce fut le vice-supérieur Ciamberlani qui fut chargé du soin de la mission et qui, établi à Munster, accorda les pouvoirs et les dispenses nécessaires. Ciamberlani dirigea également, sous le règne de Louis Bonaparte et de son successeur, la mission de Hollande; mais le gouvernement protestant restauré en 1815 le fit inopinément arrêter à Malines [1815] et conduire hors des frontières, malgré l'indignation manifestée par les catholiques. Ce ne fut qu'en 1823 qu'on revint sur cet acte de violence, et qu'on autorisa de nouveau Ciamberlani à s'occuper de la mission hollandaise. Son premier acte fut la consécration de la chapelle et du séminaire de Warmond, près de Leyde (1), dus aux sacrifices du clergé et des fidèles [1819]. L'Église et le clergé hollandais ont conservé le souvenir de l'abbé Raynal, aumônier de l'ambassade espagnole à la Haye [† le 6 juillet 1822], qui, chassé de l'évêché de Cahors par la révolution française, se retira dans les Pays-Bas, et rendit, dans ces circonstances critiques, les plus grands services à l'Église catholique hollandaise, par son zèle, son action bienfaisante sur le clergé et sa vie édifiante. D'après le concordat dont nous avons parlé plus haut, et que le roi Guillaume avait conclu avec le Saint-Siége, pour les Pays-Bas, deux évêchés suffragants devaient être érigés en Hollande : l'un à Amsterdam, l'autre à Bois-le-Duc (2). Cet

(1) En 1825, il y avait dans les anciens États de la Hollande quatre grands séminaires, entre autres ceux de St Herrenberg, près d'Emmerich, dans le pays de Gueldre, de Hœwen, près de Breda, et de Warmond; et trois petits, à Guilemberg, près Utrecht, à Hagewald, etc., et dont l'existence était indispensable après la suppression de l'Université de Louvain.

(2) Il est dit dans le concordat : « (Habebit) Ecclesia *Amstelodamensis* provincias Hollandiæ septentrionalis, Hollandiæ orientalis, Ultrajecti, Overhysellii, Frisiæ, Groninguæ et Drenthæ;... Ecclesia *Boscoducensis* provincias Brabantiæ septentrionalis, Gueldriæ et Seelandiæ. »

article ne fut point réalisé. Le gouvernement fit dominer partout le principe protestant, et ne craignit point de heurter, quelquefois d'une manière violente, les principes de l'Église catholique.

Le sérieux avertissement donné par la révolution de Belgique en 1830 ne valut point encore à l'Église catholique de Hollande sa pleine liberté, quoique, depuis l'avénement de Guillaume II [7 octobre 1840], on eût pu fonder quelque espoir sur les négociations entamées par le nonce Capaccini. Le calvinisme prouva de nouveau son intolérance par d'odieuses démonstrations, qui restèrent heureusement sans suite, lorsque Pie IX (7 mars 1853) rétablit la hiérarchie épiscopale en Hollande, dans l'archevêché d'Utrecht et les évêchés suffragants de Harlem, Bois-le-Duc, Bréda et Rœrmonde. Le Luxembourg, soumis à Guillaume II, fut comme grand-duché confié à la direction spirituelle d'un digne évêque, M. Laurent, qui, renvoyé de Hambourg, où il avait rempli les fonctions de vicaire apostolique pour l'Allemagne septentrionale, retrouva les mêmes hostilités et ne put résider dans son diocèse. Lorsque, en 1848, le principe de la liberté de conscience fut inscrit dans la constitution, les Jésuites purent eux-mêmes s'établir solidement en Hollande.

§ 407. — *L'Église catholique en Suisse.*

Les pièces se trouvent surtout dans la Revue trim. de Tubingue, 1819 et années suiv. *Rheinwald*, Acta hist. ecclesiast., ann. 1835, p. 31 et sq.; ann. 1836, p. 58 et sq.; ann. 1837, p. 82 et sq. *L. Snell*, Récit authent. des changem. survenus dans la Suisse cathol. Surs., 1831. Pour les temps les plus récents, voyez la Gazette ecclésiast. de la Suisse depuis 1832. *Fr. Hurter*, des attaques faites contre l'Eglise cathol. en Suisse depuis 1831, 4ᵉ sect. Schaffouse, 1842-43.

La Suisse était autrefois dépendante des métropolitains de Besançon, de Mayence et de Milan. En 1797, les promesses pompeuses des Français, qui venaient, disaient-ils, apporter la liberté aux descendants de Guillaume Tell, les affranchir d'un gouvernement oligarchique, et les réintégrer dans la jouissance des droits de l'homme, se réalisèrent, comme en France, par le renversement de l'ordre

et l'ébranlement de l'Église catholique. Le lien qui rattachait la Suisse occidentale à l'Église gallicane fut rompu. Lorsque l'ordre politique fut rétabli, dès 1803, les cantons catholiques, placés en partie sous la juridiction de l'évêque de Constance, réclamèrent du Saint-Père l'institution d'un évêché national. En 1814, ils renouvelèrent leur demande et prièrent de chef de l'Église de les séparer des diocèses, alors en voie de dissolution, et d'ériger un évêché spécial pour leur pays. Dès le 7 octobre suivant, Pie VII accorda la séparation réclamée. Le nonce, en communiquant à la diète le bref pontifical, annonça en même temps que Sa Sainteté avait nommé vicaire apostolique de ces cantons le prieur de l'antique abbaye de Saint-Michel de Béromunster, Gœldlin de Tiefenau. Cette nomination fut généralement approuvée (1). Le principe du nouvel évêché admis et résolu, il ne fut pas aussi facile de le réaliser : chaque canton avait ses intérêts, chaque membre de la diète ses opinions ; on avait peine à s'entendre, quand le malheur voulut que Gœldlin mourût à la fleur de l'âge [1818]. Son successeur, Charles-Rodolphe de Buol Schauenstein, prince-évêque de Coire, ne fut pas accueilli aussi favorablement que Gœldlin ; le canton d'Argovie, entre autres, demanda à être provisoirement remis sous l'autorité de l'évêque de Constance. Mais Pie VII hâta la solution dépendante de la réorganisation de l'évêché de Bâle, auquel devait être incorporés les cantons séparés de celui de Constance, en nommant le prieur Glutz Ruchti, de la collégiale de Soleure, suffragant et coadjuteur de l'évêque de Bâle, alors résidant à Offenbourg, dans le pays de Bade. Des négociations ultérieures réunirent les populations catholiques des cantons de Bâle, de Lucerne, de Berne, de Soleure et d'Argovie. Pie VII termina aussi heureusement la discussion relative à l'abbaye de Saint-Gall, en érigeant celle-ci en église épiscopale [2 juillet 1823], et en donnant ainsi à l'évêque Charles-Rodolphe le double titre d'évêque de Coire et de Saint-Gall. En 1836, ce double évêché fut de nouveau divisé (2). D'un autre côté, le pape rejeta le projet de con-

(1) Cf. *Hurter*, l. cit., p. 45-49. Revue trim. de Tubingue, 1820, p. 734-41 ; 1821, p. 164-71.

(2) Revue trim. de Tubingue, 1824, p. 317-333 ; 1826, p. 728-31.

cordat qui devait unir les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden à l'évêché de Coire [7 janvier 1823]. Enfin le canton de Genève lui-même, antique foyer du calvinisme, pria Pie VII de lui désigner un évêque pour les catholiques du canton. Pie VII (bulle *Inter multiplices*) confia les catholiques de Genève à l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg (1).

Ces dispositions particulières préparèrent les voies, et les affaires catholiques de la Suisse purent bientôt être définitivement réglées par le concordat conclu avec le pape Léon XII, et proclamé par la bulle *Inter præcipua nostri apostolatus munia* [mai 1828]. Aux termes de ce concordat, les populations catholiques des cantons de Lucerne, de Soleure, de Berne, d'Argovie, de Bâle, de Zug et de Thurgovie, forment l'évêché de Bâle, dont le siége est transféré à Soleure. A l'évêque titulaire sont adjoints un chapitre de vingt et un chanoines, trois dignitaires nommés, l'un par l'évêque, un autre par le gouvernement, et le troisième par le pape (2). Les chanoines ont le droit d'élire le nouvel évêque, auquel le pape donne l'institution canonique, etc. Ces dispositions furent désapprouvées par plusieurs des cantons au nom desquels on les avait arrêtées. Il fallut en venir à une nouvelle convention (3) entre Lucerne, Berne, Soleure, Zug, et l'internonce Gizzi au nom de Léon XII, à laquelle l'Argovie et la Thurgovie adhérèrent en 1830 sous Pie VIII (4). Enfin, à la suite de négociations subséquentes, les 882,859 catholiques de la Suisse, qui compte en outre [1841] 1,292,871 protestants de diverses confessions et 1,755 juifs, sont répartis en six évêchés : 1° l'évêché de Bâle, pour les cantons de Lucerne, de Zug, de Soleure (résidence de l'évêque), d'Argovie, de Thurgovie, de Bâle, de Zurich, de Berne (Jura) ; 2° celui de Lausanne et Genève, pour les cantons de Fribourg, de Genève, de Vaud, de Neufchâtel et de Berne, (jusqu'à

(1) Revue trim. de Tubingue, 1820, p. 346-55. Cf. p. 726-34 ; p. 741-44 ; 1821, p. 363-66.

(2) Ibid., 1828, p. 556-68.

(3) Ibid., 1829, p. 154-83.

(4) Ibid.. 1830, p. 603-10. Pour les raisons du refus, voyez *Hurter*. p. 49-56.

l'Aar); 3° celui de Sion, pour le Valais; 4° celui de Coire-Saint-Gall pour Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris, les Grisons, Appenzell, Schaffouse, Saint-Gall, qui a de nouveau été érigé en évêché, par le concordat du 7 novembre 1845; les 5e et 6e évêchés se composent des catholiques de la langue italienne qui habitent le canton du Tessin, et sont confiés aux soins de l'évêque de Côme et de l'archevêque de Milan (1). A défaut d'archevêque national, tous les évêques de la Suisse relevèrent immédiatement du chef de l'Église, qui facilite la marche des affaires ecclésiastiques en entretenant à Lucerne un nonce apostolique.

Nulle part, peut-être, les principes du libéralisme moderne ne sont établis et exprimés sous des formes plus diverses et plus divergentes que dans la confédération helvétique; mais il faut dire aussi que nulle part, malgré leurs dissensions, les mille nuances de ce parti ne se sont plus étroitement confondues dans leur commune haine contre l'Église catholique, surtout depuis les derniers événements de 1830 et de 1831. Le radicalisme le plus absolu règne dans ce pays de prétendue liberté; la presse y déverse chaque jour les plus infâmes calomnies sur les prêtres catholiques, les couvents, les Jésuites, sur le pape et le nonce, sur l'Église et ses institutions. Les catholiques, pour se défendre contre des attaques si déloyales, avaient fondé, en 1832, le *Journal ecclésiastique de la Suisse*, qui devait réveiller et vivifier le sens religieux du peuple, soutenir les droits de la religion et de l'Église, rectifier les assertions fausses et repousser les calomnies. Mais la trahison pénétra parmi les défenseurs mêmes de l'Église; des théologiens catholiques de l'école de Paul Sarpi et de l'indifférence moderne, créèrent, en opposition avec le *Journal ecclésiastique de la Suisse*, la *Gazette religieuse pour l'Allemagne et la Suisse*, dirigée par Fischer, théologien décrié, partageant en partie les tendances de la presse radicale,

(1) La situation réelle de la religion dans certains évêchés se trouve exposée complétement dans le Catholique de 1834, t. LIII, p. 306-22; t. LIV, p. 8-44; 1836, t. LXI, p. 21-46, 148-69; t. LXII, p. 36-57, 156-73; et dans *Hurter*, l. cit., sur Zurich, p. 361-69, 639 et suiv.; — sur Lucerne, p. 407 et suiv.; — sur Glaris, p. 481 et suiv.

et proclamant, comme le plus grand bonheur pour l'Église catholique, sa séparation d'avec Rome. Encouragée par cette perfidie, la presse radicale répandit avec plus d'audace et d'ardeur que jamais ses calendriers impies, ses almanachs irréligieux, ses pamphlets athées, ses dissertations historiques et sacriléges, ses nouvelles immorales. Sous l'inspiration de cette esprit antireligieux, les cantons du parti du mouvement se réunirent enfin à Baden en 1834, et, sans s'inquiéter des rapports établis et des garanties légales existantes, rédigèrent de prétendus *articles de conférence* qui ravalaient complétement l'Église à la condition de servante de l'État. Grégoire XVI, pénétré du sentiment de son devoir, s'éleva aussitôt contre ces articles, et les condamna (1), dans une encyclique adressée à tout le clergé suisse [17 mai 1835]. Mais, en dépit de sa protestation, les articles furent mis en vigueur, par le pouvoir civil, dans plusieurs cantons. Les appréhensions des familles catholiques fidèles à leur culte devaient nécessairement s'accroître; encouragées par les heureux résultats obtenus à Fribourg, elles fondèrent un collége de Jésuites à Schwytz (2). Les Jésuites avaient obtenu un plein succès, depuis leur rentrée [1818] dans le collége fondé par l'illustre Canisius à Fribourg, grâce au tact pédagogique qui les distingue. Le libéralisme des écoles de Lucerne et de Soleure les fit déserter par les familles catholiques; la jeunesse afflua bientôt, de toutes les parties de la Suisse et des pays étrangers, au collége des Jésuites de Fribourg (3), tandis que la maison d'éducation fondée à Montet, dans le même canton, et dirigée par les dames du Sacré-Cœur, y attira de nombreuses jeunes filles. L'acte le plus hostile

(1) Les articles de la conférence en quatorze paragraphes, ou un nouveau genre de pragmatique religieuse, dans le Catholique, 1834, mai, p. 40 et suiv.; dans *Hurter*, p. 274 et suiv. Voyez l'encyclique du pape dans le Catholique, 1836, janv., suppl., p. IX et suiv. Revue trim. de Tubingue, 1835, p. 743-58.

(2) Le Catholique, 1836, t. LXII, p, 58 et suiv.

(3) Ibid., t. LXII, 1836, sur le collége de Schwytz; — sur celui de Fribourg, ibid., 1834, t. LIV, p. 33-44. *Hurter*, loco cit., p. 507 et sq. Feuilles hist., t. VI, p. 38 et suiv., 210 et sq. *Piccolomini*, Quelques mots sur les pensionnats et les colléges des Jésuites en Suisse. Ratisb., 1843.

peut-être à l'Église fut celui du grand conseil du canton d'Argovie, qui, à la suite d'une série de coups d'État et au mépris de la lettre expresse du pacte fédéral [§ 12] (1) du 7 août 1815, supprima, par une décision arbitraire et tyrannique, prise le 20 janvier 1841, tous les couvents de l'Argovie, dont la fondation remontait aux premiers temps de l'histoire helvétique. Le nonce apostolique Gizzi et l'ambassadeur d'Autriche, comte de Bombelles, protestèrent aussitôt contre cette mesure, dont le *Journal des Débats* dit [9 août], peu de jours après : « Il ne s'agitpas de l'existence de quelques couvents, mais du principe même de » la liberté religieuse, du maintien du pacte fédéral. Le » grand conseil, par la suppression des couvents, a violé » l'article 12 du pacte fédéral; il froisse la liberté religieuse, en renversant, par la suppression des couvents, » une institution catholique. » Le mécontentement général (2) obligea le Vorort [février 1843] de déclarer nulles toutes les ventes de biens monastiques effectuées depuis la résolution de la diète d'avril 1841, de sommer le canton d'Argovie de les résilier, et de rapporter quelques autres mesures contraires au *statu quo;* faute de quoi, le Vorort se réservait de prendre les mesures conformes aux principes de la confédération. Au milieu de ces violences du radicalisme, la nouvelle constitution du canton de Lucerne, décrétée par une majorité surprenante et dans l'esprit du catholicisme [mars 1842], vint réjouir et consoler les enfants fidèles de l'Église (3). Quant aux religieuses des cou-

(1) D'après le § 12 : « Le maintien des monastères et des chapitres, ainsi que la sûreté de leurs propriétés, sera sauvegardé par les gouvernements cantonaux ; leurs biens, comme toute autre fortune privée, sont soumis aux impôts et aux contributions. » Cf. les Catholiques d'Argovie et le Radicalisme (Mémoire) 1843.

(2) Cf. Empiétements du gouvernement de l'Argovie sur les catholiques (Feuilles hist., t. II, p. 179 et suiv., 214 et suiv., 295 et suiv.). Les dernières attaques contre les monastères en Suisse (ibid., t. IV, p. 204 et suiv., 281 et suiv.; t. VII, p. 422 et suiv.). La Gazette d'État de l'Argovie (ibid., t. VII, p. 532 et suiv.; t. VIII, p. 224 et suiv., 337 et suiv., 440 et suiv.). Voyez aussi la Feuille ecclésiast. de l'Allemagne méridionale, 1839, nº 2, 4 et 6.

(3) Le troisième article est ainsi conçu : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de tout le peuple de Lucerne, et, comme telle, est la religion de l'État. Les autorités ne devront

vents de Fahr, de Hermetschwil, de Gnadenthal et de Baden, supprimées en 1841, il fut arrêté, après bien des assemblées et des conférences, qu'elles rentreraient dans leurs cellules [janvier 1844]. Le prélat de Muri fut absous de toute accusation, déchargé de toute peine, et l'État condamné à tous les dépens (1). Les radicaux ne se tinrent pas pour battus. Ils réunirent une nombreuses armée, l'amenèrent contre Lucerne, sous prétexte de renverser la domination des Jésuites. Lucerne et les cantons catholiques se défendirent avec courage, dissipèrent les corps francs qui prirent honteusement la fuite. Dès lors, à l'oppression des radicaux succéda le désir de la vengeance. Ils firent d'abord traîtreusement assassiner Joseph Leu, d'Ebersol, l'âme de toutes les entreprises des catholiques suisses, par la main d'un des leurs, Jacques Muller, qui avoua son crime et fut décapité [31 janvier 1846]. Enfin, ils déclarèrent une guerre impie et fratricide aux confédérés catholiques du Sonderbund; ceux-ci succombèrent, soit qu'ils eussent eu trop de confiance en la légitimité de leur cause, soit que leurs chefs eussent pris de fausses mesures, soit qu'ils eussent été trahis. Fribourg, Lucerne, et bientôt après le reste des cantons catholiques, tombèrent sous la tyrannie des colléges radicaux [novembre 1847]. De lourdes indemnités de guerre, la suppression de la plupart des couvents, la perte de toute liberté religieuse, l'exil de l'évêque de Lausanne et de Genève, tels furent les résultats de cette guerre désastreuse pour la Suisse catholique ; mais on verra plus loin que ces mesures violentes provoquèrent une réaction qui communiqua une vie nouvelle au catholicisme dans ces contrées.

donc, en aucune façon, soit médiate ou immédiate, gêner, limiter ou empêcher les rapports des prêtres, des citoyens ou des communes avec les autorités et les fonctionnaires de l'Eglise catholique romaine, tels que les évêques et le pape, dans les choses religieuses et ecclésiastiques. Toutefois les ordonnances et règlements ecclésiastiques devront être communiqués au gouvernement avant d'être publiés. Les rapports entre l'Eglise et l'Etat devront être arrêtés par un arrangement amiable des deux pouvoirs. L'Etat garantit l'inviolabilité des fondations et des biens ecclésiastiques. »

(1) Le Catholique, 1814, n° 11.

§ 408. — *L'Église catholique en Autriche.*

Cf. *Boost*, Nouv. Hist. de l'Autriche (1789-1839). Augsb., 1839, surtout p. 101 et suiv. *Beidtel*, Recherches sur la situation de l'Eglise dans les Etats autrichiens. Vienne, 1849. *Gams*, Hist. de l'Eglise chrét. au XIX[e] siècle, t. I, p. 509-561.

Léopold II [empereur depuis le 12 mars 1790], averti par les symptômes révolutionnaires, fruit des funestes mesures de son frère Joseph II, résista aux tendances libérales et philosophiques qu'on avait imprimées à l'Autriche, comme malgré elle, et, grâce à l'abrogation de quelques lois impopulaires de son prédécesseur, réussit à calmer la sourde fermentation qui agitait l'empire. Il abrogea, surtout en pratique, celles des lois de Joseph II qui paralysaient d'une manière si fatale l'organisation ecclésiastique, licencia les séminaires généraux, rendit aux évêques le droit d'élever *leur clergé* dans leurs séminaires, autorisa l'usage de la langue latine dans la liturgie, reconnut les droits du souverain pontife en ce qui concerne les dispenses de mariage. Il satisfit aussi aux réclamations et aux prétentions des protestants en faisant incorporer dans les vingt-six articles des lois de 1791 les édits de 1608, 1647 et 1648, qui assuraient aux luthériens et aux calvinistes de Hongrie le libre exercice de leur culte. Enfin, il força les Turcs à conclure un traité de paix qui rétablissait le *statu quo* tel qu'il était le 9 février 1788 avant la déclaration de guerre. Son successeur, l'empereur François II [depuis mars 1792-1835], se souvint, dans les conditions fâcheuses où se trouva bientôt le chef de l'Église, de l'exemple, non de ses prédécesseurs immédiats, mais de plusieurs de ses plus illustres aïeux, et se montra réellement le protecteur de l'Église catholique et du Saint-Siége. Aussi Pie VII s'estima-t-il heureux, en élevant l'archiduc Rodolphe au siége archiépiscopal d'Olmutz et au cardinalat, de pouvoir donner à l'empereur François, alors à Rome [1819], une preuve de ses sentiments envers lui et son illutre maison, comme le fit, en 1842, Grégoire XVI, en conférant les mêmes dignités au prince de Schwarzenberg, prince-évêque de

alzbourg. Si, d'ailleurs, les affaires ecclésiastiques res-
rent longtemps soumises en Autriche au système jo-
éphiste, si l'Église continua à y être régie par l'État, ce
it autant la faute des évêques que la volonté du gouver-
ement. Beaucoup de prélats, naguère conseillers ecclé-
astiques ou référendaires au nom de l'État dans les affai-
es de l'Église, avaient conservé de leur ancienne position
. conviction que l'Église ne pouvait être autrement gou-
ernée et maintenue. De fâcheuses expériences firent pren-
re des mesures qui, quelque bonnes qu'elles pussent
re, étaient de véritables empiétements du pouvoir tem-
orel, sinon sur les principes, du moins sur l'administra-
on. Ainsi, en 1802 « la Chancellerie impériale » publia
eux décrets en faveur de l'augmentation du clergé sécu-
er et de la restauration de la discipline dans les couvents,
ins la coopération de l'épiscopat. En 1804, parurent de
ouvelles ordonnances sur les écoles populaires qui, de-
ant être placées sous la surveillance du clergé, le furent
on sous celle des évêques, mais sous celle des consistoi-
es, parce que ceux-ci étaient subordonnés à l'État, et ne
éalisaient que les plans impériaux concernant les métho-
es d'enseignement, les livres classiques, les examens et
es modes de surveillance. En 1810, on introduisit en place
u droit ecclésiastique de Péhem celui de Rechberger, qui
enfermait toujours le système gouvernemental en vigueur,
uoique traitant d'ailleurs l'Église un peu moins comme
ne pure institution de l'État. On avait cependant, dès 1808,
ccordé une plus grande part d'influence aux évêques dans
out ce qui concernait les écoles, les établissements théolo-
giques, la surveillance de l'orthodoxie et de l'esprit ecclé-
iastique des étudiants. Toutes ces mesures, jointes à la
restauration des séminaires et des facultés de théologie ca-
tholiques, contribuèrent à la publication d'excellents ou-
vrages, dont l'influence se répandit au loin, notamment sur
a pastorale (Powondra, Reichenberger, Zenner, etc.) et
sur l'histoire ecclésiastique (Dannenmayer, Klein, Raus-
cher, Ruttenstock).

L'empereur François eut soin aussi, dans le choix des
évêques, de ne confier les diocèses qu'à des hommes éclai-
rés, distingués par leur savoir, donnant aux fidèles l'exem-

ple d'une vie sainte et pure (1), consacrant leurs soins et leur zèle aux écoles élémentaires, à l'instruction publique de tous les degrés, et particulièrement à l'enseignement du clergé dans les séminaires. Tels furent Sigismond, comte de Hohenwarth, archevêque de Vienne depuis 1803; Wenceslas-Léopold Chlumczansky, évêque de Leitmeritz depuis 1802 et prince-évêque de Prague depuis 1814; Léopold-Maximilien, comte de Firmian, archevêque de Salzbourg, et depuis 1822 de Vienne; Jacques Frint, évêque de Saint-Pœlten; François-Salms, évêque de Gurk-Klagenfurth (✝ 1822), qui accueillit avec une généreuse bienveillance les pieux et savants moines de Saint-Blaise, chassés de leur couvent. Pour opposer une digue à l'esprit destructeur du siècle et donner à la jeunese une éducation sérieuse, solide, également éloignée des phrases sonores et creuses du philosophisme et de la stérile immobilité des ennemis du progrès, on rétablit (1820) dans l'Empire l'ordre des Jésuites, si longtemps méconnu. Les membres de la Compagnie rentrèrent à Vérone, à Inspruck, à Linz, à Lemberg, à Tarnopol; les Rédemptoristes étaient déjà établis à Ravenne en 1816. Les ordres religieux ne furent pas les seuls, du reste, à combattre pour l'Évangile et l'Église. Frédéric Schlegel, associé à quelques écrivains partageant ses convictions, lutta avec vigueur et adresse contre l'envahissement des idées protestantes, dans le *Musée Germanique*, l'*Observateur autrichien* et dans ses autres ouvrages. Ses efforts réveillèrent l'esprit catholique, surtout dans les classes élevées. En Hongrie, où le principe protestant est plus enraciné que dans aucune autre province de la monarchie autrichienne, l'archevêque de Gran, primat de Hongrie, assembla, le 8 septembre 1822, avec le consentement de l'empereur, un concile national, dont le but était « d'arrêter la décadence des mœurs, de détourner les maux dont le fléau de l'impiété menaçait l'Église et l'État, et de rétablir l'ancienne discipline ecclésiastique dans le clergé, le peuple et les écoles (1). » Dans les autres parties de l'empire autrichien, de langue allemande, les questions

(1) Voyez la liste des évêchés autrichiens dans le Catholique, 1825, t. XV, p. 375 et suiv. *Gams*, l. cit. p. 509-533.

ecclésiastiques et théologiques à l'ordre du jour furent débattues dans le *Journal théologique de Frint* [depuis 1808] et dans la continuation de cette feuille par Pletz [depuis 1828]. La disparition de ce journal rendit d'autant plus utile et plus importante la société des Méchitaristes pour la propagation des bons livres catholiques, et l'association léopoldine pour la propagation du Christianisme. On vit naître plusieurs autres feuilles périodiques, telles que la *Gazette ecclésiastique de Vienne*, par Brumer [depuis 1848] ; la *Gazette de théologie catholique de Vienne* [depuis 1850], par Scheiner et Hausle. La Hongrie et la Bohême, où le clergé manifesta une activité semblable, eurent leurs feuilles religieuses en langue nationale (*Journal de Sion*, etc.). Les évêques hongrois déployèrent, à l'occasion de la question des mariages mixtes (1), à l'exemple de Ziegler, évêque de Linz [1838], une rare activité, mêlée à une grande prudence. Après avoir adressé au clergé une lettre pastorale et une instruction générale à ce sujet, ils envoyèrent à Rome l'évêque Lonovics, pour obtenir du Saint-Siège un bref qui déterminât les mesures spéciales nécessaires à prendre en Hongrie à cette occasion, l'instruction du pape pour les États autrichiens (2) paraissant ne pas pouvoir s'appliquer généralement en Hongrie. L'empereur, pour mettre un terme aux réclamations contraires des partis, décréta, par une décision du 5 juillet 1843 et du 25 mars 1844, que l'éducation religieuse des enfants nés de mariages mixtes serait laissée au choix des parents, mais que les membres du clergé catholique ne pourraient être contraints à aucun acte religieux relatif à la célébration de ces mariages (3)

L'Église catholique serait certainement parvenue à un état beaucoup plus prospère en Autriche, si le gouverne-

(1) Cf. le Sion, 1841, nos 127-130; la Circulaire du corps épiscopal est dans le Catholique, 1841, févr., suppl. p. LIX et suiv.; et la lettre du primat Jos. Kopacsy aux États du comitat de Pesth qui avaient menacé d'une amende de 600 florins le prêtre qui refuserait de bénir un mariage mixte (Sion. n° 7, suppl.). Cf. encore le Catholique, 1842, janv., suppl., p. IV ; mars suppl., p. CXIX et suiv.

(2) Le Catholique, 1841, déc., suppl., p. LXXXV et suiv., avec l'instruction archiépiscopale, 1842, fév., p. LXIV et suiv. *Mailath*, Les troubles religieux de la Hongrie. Ratisb. 1845. 3 vol.

(3) Gazette d'Augsb., 1844, n° 139, suppl.

ment de l'empereur François et celui de son successeur Ferdinand 1er [1er mars 1835-1849] n'avaient mis maintes entraves à son libre développement par une perpétuelle méfiance et par l'application rigoureuse du régime bureaucratique. Quoique le catholicisme soit la religion de l'État, le gouvernement autrichien donna une preuve de tolérance envers les protestants, en leur accordant, en 1821, l'établissement à Vienne d'une école théologique pour les confessions d'Augsbourg et de Suisse.

§ 409. — *L'Église catholique en Bavière.*

Concordat et serm. constit. des catholiques en Bavière, Augsb., 1847. Remarques sur le nouveau concordat de Bav. comparé aux concordats récents de France et autres anciens concord. bavar. de 1807, écrites en janv. 1818. *Gams*, l. cit., t. I, p. 472-509.

Peu de pays ont été, autant que la Bavière, atteints de la contagion philosophique et de la folie des Illuminés depuis la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci. Nous en avons vu la preuve plus haut. Dès le commencement du règne de Maximilien-Joseph [16 février 1799] on imagina, sous l'influence toute puissante du ministre Montgelas, la sécularisation de plus de soixante-dix fondations et abbayes ; bientôt après on ferma et détruisit quatre cents couvents, on profana et dissipa les trésors de l'Église, on réglementa son culte, on porta une main frivole et sacrilége sur les choses les plus saintes. Cependant Montgelas était au moment, en 1807, après bien des tergiversations, de conclure un concordat avec le Saint-Siége, par l'entremise du nonce della Genga, lorsque Napoléon intervint pour l'empêcher et faire sentir au pape que l'Église ne pouvait être maintenue sans lui. Cette négociation importante ayant été retardée jusqu'en 1816, les institutions de l'Église furent réduites à un si triste état que Pie VII en versa des larmes amères. Le concordat repris fut retardé encore. Le gouvernement prétendait prendre possession de tous les bénéfices, même paroissiaux. Enfin, le 24 octobre 1817, le pacte fut conclu, le concordat signé. Quoique le Saint-Siége eût fait les plus larges concessions, les ennemis de

l'Église, mécontents, s'opposèrent à la publication du concordat jusqu'à la promulgation de la constitution, qui contenait non-seulement quelques paragraphes contraires au concordat, mais encore tout l'édit plus protestant que catholique de 1804. Aussi les évêques et un certain nombre de curés refusèrent-ils le serment, jusqu'au moment [15 sept. 1821] où le roi déclara que le serment prêté à la constitution n'avait rapport qu'aux obligations civiles, et ne pouvait en aucune façon impliquer quelque chose de contraire aux lois de l'Église catholique. Ce qui n'empêcha pas naturellement les hommes d'État d'agir avec le plus grand arbitraire et de s'immiscer de plus en plus, au détriment de l'Église, dans son administration. Ces circonstances ajoutaient une gravité toute particulière à l'avertissement solennel donné par Maximilien au roi Louis, lors de son élévation au trône [1825] : « Sois le gardien et le protecteur de la foi, disait-il, et que la Bavière redevienne ce qu'elle était avant qu'on l'eût fait mentir à sa vocation, le bouclier de la religion, la pierre angulaire de l'Église d'Allemagne. Affranchis l'Église de la servitude dans laquelle la tient une vaine méfiance. Honore le sacerdoce afin que le peuple l'écoute et que son enseignement profite. Que ton règne ne soit ni celui des prêtres ni celui des libertins, qu'il ne soit ni le théâtre d'inutiles parades ni l'arène d'une démocratie destructive (1). » Docile à cet esprit de ses héroïques et dévots ancêtres de la guerre de Trente-Ans, le roi Louis fit élever la statue équestre de Maximilien 1er dans Munich (2), comme signe de la fidélité avec laquelle il remplissait sa royale mission ; il éleva une voix pieuse et puissante dans les affaires de l'archevêque de Cologne [dep. 1837] ; fit fleurir la science catholique en encourageant et récompensant les travaux des Gœrres [+ 1848] des Philipps, Moy, Mœhler, Klée, Dœllinger, Haneberg, Reithmayr et de tant d'autres écrivains solides et brillants.

(1) Voyez l'écrit remarquable intitulé : Le prince électeur Maximilien au roi Louis de Bavière au moment de son avènement au trône, dans le Catholique de 1825, t. XVIII, p. 219-249.

(1) Cf. La Statue équestre du prince électeur Maximilien, dans les Feuilles historiques et politiques, t. IV, p. 449-454 ; et le Prince électeur Maximilien et son père Dominique, dans le Sion, 1839, n° 133.

C'est sous le règne du roi Louis, dont les heureux commencements faisaient espérer une fin plus consolante, que se forma la société pour la propagation des bons livres catholiques, qui opposa aux œuvres futiles et dangereuses de la littérature moderne des ouvrages capables de récréer l'esprit sans le pervertir, d'échauffer le cœur sans le corrompre; qu'on vit renaître l'art catholique, héritier des antiques traditions, grave, sérieux et digne, restaurant les vieilles cathédrales, terminant les dômes inachevés (Ratisbonne, Bamberg, Spire), édifiant des églises nouvelles qui rivalisent avec les chefs-d'œuvre du moyen âge (basilique de Saint-Boniface, églises de Saint-Louis, de tous les Saints), rappelant les triomphes de la peinture ancienne, et réalisant, comme elle, l'idéal divin sous les formes les plus belles et les plus pures, renouvelant l'éternelle alliance des arts et de l'Église, leur divine mère (Overbeck); que se perpétuèrent, dans un épiscopat vigilant, actif, et dévoué, les nobles et saints exemples des prélats qui glorifièrent le siége épiscopal de Ratisbonne (Sailer, Wittmann, Schwæbl); que se rétablirent, avec une liberté absolue, les rapports de l'épiscopat et de la cour de Rome (1); que furent rappelés, restaurés, conformément aux promesses royales faites lors du concordat (art. 7), divers couvents de Capucins, de Franciscains, de Carmes, et l'ordre des frères de la Miséricorde, des Augustins et des Rédemptoristes [dep. 1842], des sœurs de la Charité, des Servites et des Bénédictins (2), des sœurs des Écoles, des dames du Bon-Pasteur (3); que furent reconstitués, richement dotés, les séminaires que dirigent les hommes les plus éminents par leur science théologique et leurs vertus sacerdotales (4);

(1) Sur les libres communications de la Bavière avec Rome, voyez les Feuilles hist.-polit., t. VII, p. 593-627.

(2) Les pièces concernant la fondation des établissements bénédictins dans l'évêché d'Augsbourg, sont dans *Rheinwald*, Acta historico-ecclesiastica, anno 1835, page 204 et sq. Voyez Revue de Bonn., 14e livrais., p. 238; 18e livrais., p. 202.

(3) Sur l'établissement de cet ordre dans le diocèse de Munich, voyez le Sion, 1839, n° 64; suppl., et les statuts de l'ordre, dans le Sion, 1840, n° 134, suppl.

(4) Cf. *Wolf*, Vie et influence de Louis Ier, roi de Bavière. de 1786-1841, Augsb., 1841.

qu'enfin fut encouragée par la sanction et la faveur royale l'association formée pour la conversion des idolâtres de l'Asie et de l'Amérique du Nord (*Ludwigs Verein*) (1) [dep. 1839]. Tel fut le spectacle consolant qu'offrit aux yeux de la foi un État aussi libéral que fidèle, aussi sincèrement tolérant que profondément catholique, qui sut accueillir et récompenser le bien partout où il se trouvait, parmi les protestants comme parmi les catholiques (2), et mettre en évidence, sans faire acception de croyance, tous ceux que leur science désignait aux suffrages de leurs contemporains, tels que les Puchta, les Sthal, les Rückert, les Schelling (3).

§ 410. — *L'Église catholique en Prusse.*

Theiner, Situation de l'Église cathol. en Silésie. Ratisb., 1852. 2 vol. *Gams*, l. cit., t. I, p. 561, *Menzel*, Nouv. hist. de l'Allemagne, t. XI.

A côté de la Bavière catholique, une dans sa science, ses arts, ses institutions, l'histoire moderne nous montre, en Prusse, la lutte permanente du protestantisme et du catholicisme. Protectrice née du luthéranisme, héritière des traditions de la maison de Brandebourg, la Prusse, en cessant d'être exclusivement protestante par l'accession des provinces catholiques acquises sous Frédéric II, n'en est pas moins restée l'adversaire du catholicisme, cherchant à l'absorber ou à le façonner à sa guise, excluant les

(1) Les statuts sont dans le Sion, 1839, n° 11. Circulaire adressée à la société, ibid., n° 64; Propositions faites à la société, ibid., 1841, n° 29; Projet de fondation d'une maison de missions en Allemagne (Feuilles cath. du dimanche, de Mayence. 1843, n° 6).

(2) La lettre de l'évêque Schwæbl à Éberhard est dans la Gazette cath. et ecclésiast. de *Hœninghaus*, 1841, n° 47, 10 juin, et la réponse astucieuse d'Éberhard dans le n° du 18 juillet. Pour le nouveau grief des protestants, élevé à propos de la génuflexion faite par les militaires devant le Saint Sacrement, voyez *Dœllinger*, Lettre à un député, Munich, 1843.

(3) *Ruland*, Series et vitæ professorum SS. Theol. qui Wirceburgi a fundata academia (anno 1582) usque ad annum 1834 docuerunt, etc.; accedunt analecta ad hist. ejusd. SS. Facultatis in quibus statuta antiqua divi Juli nondum edita. Wirceb., 1835.

catholiques de tous les emplois publics, grands ou petits, entravant la liberté des élections des évêques, des prélats et des abbés dans les chapitres et les couvents, introduisant par force ou par ruse l'esprit protestant dans les écoles, exigeant que les enfants nés d'un mariage mixte fussent élevés dans le protestantisme, prouvant en un mot, et en toute circonstances, que la fameuse parole de Frédéric II : « Dans mes États, chacun peut se sauver à sa guise, » n'était qu'une phrase sonore sans sincérité (1).

C'est dans cet esprit que régna Frédéric-Guillaume III, [1797-1840] appliquant en outre, dans ses rapports avec l'Église, les théories de Hégel sur l'omnipotence du pouvoir politique (2) pour réaliser ses plans, atteindre son but et substituer partout l'esprit et les formes du protestantisme aux formes et à l'esprit des institutions catholiques.

Cette longue et perfide oppression, qui produisait peu à peu une assez profonde indifférence parmi les vrais fidèles, finit néanmoins par exciter une réaction contraire et par ranimer la foi endormie. Hardenberg conclut rapidement, en 1821, les négociations entamées avec Rome, et la bulle *De salute animarum*, qui en fut le résultat, ouvrit une ère nouvelle aux catholiques. Une des conséquences les plus immédiates de cette bulle importante, qui constituait un véritable concordat, fut l'organisation de l'archevêché de Cologne et des évêchés des provinces rhénanes, de l'archevêché de Gnesen et de Posen, de l'Évêché d'Ermeland, et la dotation des chapitres prussiens. A son tour, Niebuhr, quoique prévenu contre la cour de Rome, et per-

(1) Cf. Rapports de Frédéric le Grand avec l'Église catholique (Feuilles hist.-polit., t. I, p. 321-38). Cf. en outre la lettre de Frédéric-Guillaume III à sa parente, la duchesse de Kœthen, à l'occasion de son retour et de celui de son mari à l'Église catholique, ainsi que plusieurs autres déclarations hostiles au catholicisme. Cf. le Catholique, 1826, t. XXI, p. 1-22; t. XXII, p. 206 et suiv., et 1826, janv., suppl., p. XIV; avril, suppl., p. XI, etc.

(2) La Gazette d'Augsbourg, 1841, 7 août; le Hégelianisme et le Christianissme en Prusse (Feuilles hist.-polit., t. VI, p. 81-91), et Lettres allemandes (*ibid.*, t. X, p. 1 et suiv., etc., et surtout n° 5); Relations de la Prusse avec l'Église dans le passé et le présent (*ibid.*, t. X, p. 665-81); *Guill. de Schütz*, le Droit canon dans les provinces rhénanes. Würtzb., 1841 ; *Laspeyres*, Histoire et organisation actuelle du catholicisme en Prusse, t. I. Halle, 1839.

suadé que le catholicisme était par essence en conflit avec l'État qu'il représentait, fit taire ses préjugés, et parvint, durant son ambassade à Rome, à arranger d'une manière adroite et honorable des différends qui, réveillés plus tard, furent bien difficilement apaisés par le chevalier Bunsen, chargé d'affaires de Prusse à Rome (1). Les discussions religieuses élevées en Prusse, propagées de là dans toute l'Allemagne et jusqu'au delà des mers, s'expliquent : 1° par la nature même du catholicisme et du protestantisme, toujours radicalement opposés ; 2° par les prétentions de l'autorité civile et des rois absolus, contre lesquels lutte et luttera toujours l'Église, qui veut et doit être indépendante dans son gouvernement intérieur (2); 3° par l'influence qu'a exercée sur la foi et laconscience des catholiques la Symbolique de Mœhler, si vigoureusement opposée à la prépondérance qu'ont acquise les idées protestantes depuis le jubilé de la réformation [1817], et à la négation si essentiellement inhérente au protestantisme. La bulle *De salute* eut encore d'autres conséquences pour l'Église catholique de Prusse. Ainsi les provinces rhénanes obtinrent, par l'érection de la nouvelle université de Bonn, une faculté de théologie catholique. Le lycée Hosien fut rouvert dans le diocèse d'Ermeland. Dans d'autres diocèses, on fonda des séminaires catholiques. L'académie de Munster rentra dans l'usage des anciens priviléges accordés par les empereurs et les papes, et put récompenser le mérite par les dignités dont elle dispose [1834].

Cependant les provinces nouvellement unies à la Prusse, fort peu attachées au régime nouveau, réclamèrent contre l'organisation militaire et ecclésiastique, contre la partialité du gouvernement, qui négligeait les catholiques dans les nominations aux fonctions universitaires et judiciaires. Ces plaintes, publiées par les journaux, augmentèrent la

(1) Cf. la correspondance de Niebuhr. Hamb., 1839. Voyez aussi Niebuhr et Bunsen comme diplomates à Rome (Feuilles hist.-polit. t. V, p. 270 et suiv., 397 et suiv., 531 et suiv.).

(2) Cf. les Tendances du pouvoir temporel à empiéter sur le gouvernement de l'Église, dans la Revue trim. de Tubingue, 1831, p. 1-43; État du catholicisme en Prusse (Feuilles hist.-polit., t. IV, p. 239 et suiv., 291 et suiv.).

méfiance des catholiques. Elles furent réunies sous le titre innocent de *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique du XIX[e] siècle* (1), auxquels on ajouta une consultation que Claessen, prieur de la collégiale d'Aix-la-Chapelle, avait rédigée sur l'exécution du bref adressé par Pie VIII aux évêques du Rhin, relativement aux mariages mixtes. Ce mémoire, qui reprochait, entre autres, au gouvernement prussien d'avoir influencé les élections des évêques, résumait tous les griefs des catholiques et devait avoir des résultats assez importants.

L'élévation à l'archevêché de Cologne de Clément-Auguste de Droste, qui avait déjà eu, en sa qualité de vicaire général de Munster, un conflit sérieux avec le gouvernement prussien, relativement aux études ecclésiastiques (2), coïncida avec des événements graves et compliqués. Son prédécesseur, le comte Ferdinand Spiegel, avait favorisé la doctrine hermésienne, condamnée par le Saint-Père [26 septembre 1835], à cause de sa tendance rationaliste et pélagienne, et de la manière erronée dont plusieurs dogmes catholiques y sont exposés. L'archevêque Clément-Auguste de Droste, depuis longtemps adversaire déclaré du système hermésien, se crut doublement obligé d'en arrêter la propagation parmi le jeune clergé, et soumit aux prêtres nouvellement ordonnés, ainsi qu'à quelques chapelains qui devaient être promus à des cures, dix-huit propositions, dirigées en partie contre la doctrine hermésienne, et qu'ils devaient accepter et signer avant leur nomination ou leur ordination. Poursuivant sa réaction contre l'hermésianisme, l'archevêque avait suspendu ou interdit plusieurs professeurs de Bonn et du séminaire de Cologne. Le gouvernement se crut lésé dans ses droits par les mesures que l'archevêque avait prises sans sa participation, et notamment par le contenu de la dix-huitième proposition (3). Après avoir consulté sur la nature des propo-

(1) Essais sur l'hist. ecclés. du XIX[e] siècle. Augsb., 1835, et appelés ordinairement le *Livre rouge*. Voyez la réponse intitulée : l'Église catholique dans les provinces prussiennes du Rhin et l'archevêque Clément-Auguste de Cologne. Francf., 1838.

(2) Voyez les pièces dans la Revue trimest. de Tubingue, 1820, p. 511 et suiv.

(3) « Je promets d'obéir à mon archevêque en tout ce qui concerne

sitions l'opinion de quelques ecclésiastiques, pour la plupart hermésiens, intéressés dans la question (1), le gouvernement tâcha, par des remontrances et des menaces, de faire revenir l'archevêque sur sa résolution. Puis il parut céder quant à la question hermésienne. Il fit entrevoir qu'il consentirait au désir de l'archevêque, pouvu que les formes et les procédés fussent modifiés de manière à pouvoir être admis, ajoutant que ce serait d'ailleurs un moyen bien plus sûr d'atteindre le but proposé. Mais il exigeait, en retour, une condescendance analogue de la part de l'archevêque sur la question des mariages mixtes, à laquelle il attachait bien plus d'importance. Le prédécesseur de Clément-Auguste, le comte Ferdinand Spiegel, avait tristement compromis la gloire que lui avaient acquise les services rendus au diocèse de Cologne, en adressant aux vicaires généraux du diocèse une convention, accompagnée d'une instruction sur les mariages mixtes [1834], tout à fait opposée au contenu du bref de Pie VIII, quoiqu'on le présentât à Clément-Auguste comme conforme au bref pontifical (2). En effet, Pie VIII, dans son bref *Venerabiles fratres*, s'était plaint de ne pouvoir lever la difficulté où se trouvaient les évêques des provinces rhénanes, de concilier les règlements ecclésiastiques touchant les mariages mixtes avec le décret royal de 1825, relatif à l'éducation des enfants, et cependant l'instruction de Spiegel déclarait la discipline de l'Église sur les mariages mixtes tellement mitigée, que rien n'empêchait de se conformer

le dogme et la discipline, de lui montrer mon respect et mon obéissance sans aucune réserve mentale, et m'engage à n'en appeler de la décision de mon archevêque qu'au pape, chef de l'Église entière, comme le veut la hiérarchie catholique. »

(1) On imprima quelques-unes de ces opinions, par exemple celle qui porte ce titre : Responsum sexdecim prioribus earum thesium, quæ sub titulo : « Theses neoapprobandis et aliis presbyteris Archid. Colon. ad subscribendum propositæ » innotuerunt, in serm. latin. conversum edendum curavit P. Q. Darmst., 1837.

(2) On doit se rappeler qu'avant l'occupation de la Silésie par la Prusse, la question des mariages mixtes y avait déjà été soulevée. Cf. l'essai intitulé : Conduite des archevêques et des vicaires généraux de Breslau à l'égard des mariages mixtes de 1709 à 1743 (Sion, 1841, n° 114, 19 sept., suppl,). Ce travail renferme des documents importants,

à l'ordre du cabinet de 1825. L'archevêque Spiegel avait signé la convention purement et simplement, sans aucune réserve relative à la ratification du souverain pontife, tandis que le chevalier Bunsen, fondé de pouvoirs du roi de Prusse, ne l'avait signé que sous la réserve expresse de l'approbation royale. Clément de Droste, après un examen approfondi de la convention et de l'instruction, ne les trouva conformes ni l'une ni l'autre au bref, déclara qu'il s'en tiendrait au bref dans tous les points où l'instruction de son prédécesseur s'en écarterait, parce qu'il ne voulait pas se mettre dans le cas, comme l'évêque de Trêves, de rétracter sur son lit de mort ce qu'il aurait fait pendant sa vie. Après des explications aussi catégoriques, un accommodement n'était plus possible. La fidélité de l'archevêque et l'opiniâtreté du gouvernement amenèrent la catastrophe, et le courageux pasteur de Cologne fut arraché de vive force de son siége archiépiscopal, le 20 novembre 1837. Cet acte de violence causa à tous les catholiques une douleur profonde, qu'augmentèrent les calomnies dirigées contre l'archevêque, accusé d'entretenir des relations avec deux partis révolutionnaires.

Le pape, loin d'être ébranlé par ces actes de persécution d'un autre âge, comme beaucoup de gens s'y attendaient, se montra plus ferme et plus digne que jamais ; il éleva, avec une douce et sereine vigueur, sa voix paternelle, prit l'Europe entière à témoin des violences des ennemis de l'Église [10 décembre 1837], et termina par ces paroles : « Nous déclarons aujourd'hui d'une manière solennelle et » publique ce que nous n'avons cessé de faire en silence » et en particulier, à savoir : que nous désapprouvons et » condamnons toute pratique introduite dans le royaume » de Prusse, en tant qu'elle sera contraire au sens véritable » ble de la déclaration de notre prédécesseur sur les mariages « riages mixtes. » Ces paroles durent faire une vive impression sur Martin de Dunin (1), archevêque de Gnesen et de Posen, qui, dès le mois de janvier 1837, et sans aucune connaissance de ce qui se passait à Cologne, avait soumis

(1) *Pohl*, Martin de Dunin, archev. de Gnesen et de Posen. Esquisse biographique. Marienbourg, 1843.

au ministère ses scrupules sur l'usage observé en matière de mariages mixtes, et avait sollicité la publication dans son diocèse du bref de Pie VIII aux évêques rhénans, ou l'observation de la bulle, toujours en vigueur, de Benoît XIV : *Magnæ nobis admirationi.* Le ministère ayant énergiquement repoussé cette demande, l'archevêque adressa une requête directe au roi [21 octobre 1837], qui la rejeta également, en donnant son approbation à la décision ministérielle [30 décembre] ; le prélat fut averti que, malgré l'allocution du 10 décembre, on ne voulait ni ne pouvait rien changer à l'usage adopté. L'archevêque, dans ce conflit pénible entre les instructions du pape et les ordres du roi, crut, en conscience, devoir obéir de préférence au Saint-Père, et adressa à son clergé, contre la volonté du roi, une lettre pastorale sévère, dans le sens de la bulle de Benoît XIV. Pour expier cette désobéissance aux lois du royaume et aux ordres du souverain, il fut condamné par le tribunal supérieur de Posen, dont il avait refusé de reconnaître la compétence, à perdre son emploi et à être enfermé pendant six mois dans une forteresse. Après de nouveaux pourparlers qui ne purent amener une conciliation, M. de Dunin, étant rentré dans son diocèse malgré la défense du roi, se vit conduit à la forteresse de Colberg. La persécution qui frappa ces deux illustres vieillards excita en Allemagne, non-seulement un intérêt général, mais elle provoqua un nouveau retour vers l'Église, une adhésion plus ferme à ses principes, un zèle et un enthousiasme religieux plus fervents qu'on ne les avait vus depuis longtemps. Le clergé du diocèse de Gnesen et de Posen donna une preuve de son dévouement à l'Église et à son archevêque en protestant unanimement contre les règlements de l'autorité civile en matière spirituelle, et contre les procédés dont le gouvernement avait usé envers le chef du diocèse. Les douze évêques américains, assemblés à Baltimore, de l'autre côté de l'Océan, touchés de la constance des deux prélats, leur adressèrent une lettre de condoléance qui exprimait leur haute vénération pour ces dignes confesseurs de la foi (1). Quant aux évêques de

(1) Cf. le Sion, 1840, juillet, p. 874, pour l'original latin.

Prusse, ils avaient tous adopté depuis longtemps l'avis des deux archevêques, sauf, toutefois, le prince-évêque de Breslau, qui se vit forcé de renoncer à l'administration de son diocèse [août 1840] (1).

L'avénement de Frédéric-Guillaume IV [7 juin 1840] au trône de Prusse ranima les espérances des catholiques, qui comptaient que le nouveau roi mettrait promptement fin à ce malheureux conflit. En effet, Frédéric-Guillaume, sans se laisser égarer par les clameurs et les sophismes de la presse, envisagea la question du véritable point de vue, et concilia les intérêts de l'État et de l'Église en autorisant le retour de Mgr Dunin dans son diocèse [29 juillet 1840] (2). Aussitôt arrivé, l'archevêque adressa une lettre pastorale à son clergé [27 août 1840], l'exhortant à vivre en paix avec les non-catholiques, et lui recommandant, puisque la loi temporelle défendait de demander des garanties pour l'éducation des enfants, lors de la conclusion des mariages mixtes, de s'abstenir du moins de tout acte approbateur

(1) Exposition de la conduite du gouvernement prussien à l'égard de l'archevêque de Cologne, par *de Moy*, 1838, Berlin. Ce travail envisage la conduite du gouvernement sous le point de vue du droit, de l'histoire et de la politique ; Mémoire romain du 4 mars 1838, émané du secrétariat d'Etat ; *J.-J. Gœrres*, Athanase. Ratisb., 1838, in-4. Peu après parurent successivement : l'Emprisonnement de l'archevêque de Cologne, par un jurisconsulte (*Lieber*). Franc.-sur-le-Mein, 1837-38 ; *J.-J. Dœllinger*, les Mariages mixtes. Ratisb., 1838, dont il y eut cinq éditions ; *J.-J. Gœrres*. La triade, H. Léo, Marheinecke et le docteur Bruno. Ratisb.. 1838, *Joël Jacoby*, une Voix de Berlin, 1838 ; *J.-J. Ritter*, Irenicon. Lipsiæ, 1840 ; *Kunstmann* et *Kutsschker*, les Mariages mixtes, p. 1019, note 2 ; deuxième allocution du pape du 13 sept. 1838 ; la réponse dans la Gazette d'État de Prusse, du 31 décembre 1838 ; réponse de l'archevêque de Posen, du 5 janv. 1839 (Gazette polit. de Munich, 1er févr. 1839) ; Mémoires d'État, publiés à Rome en réponse à la Gazette prussienne du 31 décembre 1838. Cf. les Consultations légales et défenses de l'archevêque de Posen, par *Guill. de Schütz* et *Rintel*, et plusieurs travaux de *G. Gœrres* et de *Philipps* dans les Feuilles hist.-polit. *C. Hase*, les Deux archevêques, fragment de l'hist. ecclés. contemporaine. Leipzig, 1839 ; *Bretschneider*, le baron de Sandau, ou les Mariages mixtes ; 3e édit. Halle, 1839 ; *Gœtz*, le baron de Wiesau, contre-partie du baron de Sandau. Ratisbonne, 1839. Voyez aussi d'autres travaux dans *Rheinwald*, Répertoire, 1838 et 1839.

(2) Retour de l'archevêque de Gnesen à Posen (Feuilles hist.-polit., t. VI, p. 428-42).

de ces unions. Plus tard [mars 1842], il engagea les prêtres, ministres d'un Dieu de paix, venu, non pour perdre les âmes, mais pour les sauver, à s'abstenir de toute excommunication publique, et à prêter une oreille favorable à ceux qui, engagés dans les liens d'un mariage mixte, s'approcheraient du tribunal de la pénitence, ou, en cas de maladie, demanderaient les sacrements pour se réconcilier avec Dieu, dont la miséricorde dépasse l'iniquité des hommes (1).

Le pieux archevêque [† 26 décembre 1842] montrait d'autant plus volontiers cette indulgence éclairée, que le roi donnait chaque jour de nouvelles preuves de sa bienveillance envers l'Église et de son respect pour la liberté. Une série d'actes royaux vint confirmer cette confiance de l'archevêque. Un décret du 1er janvier 1841 permit aux évêques de correspondre librement avec Rome ; un autre décret, du 12 février suivant, créa, aux ministères des cultes et de l'instruction publique, une division spéciale pour les affaires catholiques, sous la direction du conseiller intime M. de Duesberg.

L'affaire de Cologne fut également terminée, grâce à la volonté persévérante du roi, d'une manière satisfaisante pour les deux parties (2). A la suite des négociations entamées et dirigées à Rome par le comte Bruhl, le roi de Bavière autorisa Mgr de Geissel, évêque de Spire, administrateur à la fois ferme et conciliant, de quitter ses États et d'accepter la coadjutorerie de Cologne. De son côté, le roi de Prusse déclara publiquement n'avoir jamais admis que l'archevêque de Cologne eût pris part à des intrigues politiques et révolutionnaires. La proclamation injurieuse publiée lors de l'enlèvement de l'archevêque de Cologne et de sa translation à Minden, fut publiquement désavouée par M. de Bodelschwingh, premier président. A la suite de ces satisfactions honorables, Clément-Auguste renonça

(1) La première lettre pastorale est dans le Sion, 1840, n° 11, en latin et en allemand, 117; sur la seconde, voyez le Catholique, 1842, juin, suppl., p. CIX et suiv.

(2) *J.-J. Gœrres*, l'Église et l'État, d'après les derniers errements de Cologne. Weissenb., 1842. En même temps parut l'écrit intitulé : la Paix de l'Église et de l'État, d'après l'affaire de Berlin, par *Clém.-Aug. baron Droste de Vischering*. Munster, 1843.

à l'administration du diocèse. « Désormais, dit-il dans une » touchante lettre d'adieu (1) adressée aux fidèles de son » diocèse, et jusqu'au jour de ma mort, je n'aurai plus » qu'à lever les mains vers le ciel, comme autrefois Moïse, » pour attirer sur mon peuple, par l'ardeur de mes » prières, les grâces du Tout-Puissant [† 19 octobre » 1845]. » Le roi continua à donner d'éclatants témoignages de sa bienveillance envers l'Église de Cologne, en contribuant par des sommes considérables, et par un appel fait à toute la chétienté (2), à l'achèvement de sa magnifique cathédrale.

§ 412. — *Province ecclésiastique du Haut-Rhin.*

Essais sur l'histoire contemporaine du catholicisme en Allemagne, par *J. M. L. R....* Strasbourg, 1823. *Longner*, des Rapports des évêques, sous le point de vue légal, dans les diocèses du Haut-Rhin. Tubingue, 1840. Situation du catholicisme dans le duché de Bade. Ratisbonne, 1841-43, 2 part. *Mack*, Catholica, ou Communications sur le catholicisme du Wurtemberg. Augsb., 1841. Cf. les Feuilles hist.-polit., t. VIII, p. 1-16; 138 et suiv., 294 et suiv., 358 et suiv., 545 et suiv. Réflexions sur la situation religieuse et politique du duché de Bade; Lettres du Haut-Rhin, dans le Catholique de 1843. *Gams*, l. cit., t. I, p. 405-472.

Le nombre des catholiques conquis par les gouvernements protestants du Wurtemberg et de Bade, à la suite de la sécularisation, était si considérable, qu'ils formèrent ici les deux tiers, là le tiers de la population totale. Les droits des catholiques n'en furent pas plus respectés; l'Église fut soumise, comme en Prusse et en Bavière, par des édits de religion et des ordonnances spéciales à la surveillance inquiète de la bureaucratie de l'État. Ainsi, le 20 mars 1803, le gouvernement du Wurtemberg ordonna « que désormais

(1) La lettre du roi de Prusse à Clément-Auguste (Catholique, 1842, févr., suppl. p. LXX et suiv.). Adieux de Clément-Auguste (Catholique, 1842, mai, suppl., p. LXIII et suiv.). Lettre pastorale du coadjuteur, dans le Sion 1842, mars, n° 327.

(2) Sur une association formée à Mexico pour la continuation de la cathédrale de Cologne, après l'appel du roi de Prusse, voyez la Feuille *la Cathédrale de Cologne*, 1843, n° 43.

toute publication ecclésiastique imprimée porterait en tête : *par autorisation royale*, afin d'épargner par là toute incertitude au clergé, » ordonnance qu'il renouvela (11 juin 1803) et fortifia par des menaces de châtiment en cas d'infraction. Bientôt après, le 2 mars 1805, il décréta « que les dispenses de jeûne données par l'évêque devaient avoir, comme tout autre acte, le *placet* du gouvernement, qu'aucune fête, aucun office divin, même accidentel, ne pourrait être célébré dans l'église en dehors du dimanche ; qu'il fallait substituer le travail à la fréquentation des églises. » La nomination des bénéfices ecclésiastiques fut subordonnée au droit de patronage seigneurial, et dépendit du conseil ecclésiastique et royal par lequel les aspirants seraient jugés à la suite d'un concours. Ce conseil eut aussi la haute main sur les études ; enfin il devait connaître de toutes les demandes de dispenses pour les mariages. — Les biens meubles et immeubles des couvents furent, ici comme ailleurs, dévastés et dispersés, les religieux souvent maltraités, et les catholiques si invariablement exclus de toutes les charges publiques, qu'une vive fermentation se manifesta dans l'Oberland badois, qu'elle appela l'attention de Napoléon, en sa qualité de protecteur de la Confédération du Rhin, et le détermina à envoyer une note menaçante au gouvernement de Bade, contre le système en vigueur, et d'après lequel « on excluait les catholiques et les habitants des pays nouvellement unis à Bade, de toute participation aux affaires et aux emplois de l'État. On privait Mannheim, Fribourg et d'autres villes importantes de tous les établissements qui pouvaient contribuer à leur bien-être et à leur splendeur. » Cette note produisit un prompt effet : le grand-duc Charles-Frédéric nomma le baron d'Andlaw, catholique zélé, ministre de l'intérieur (mars 1810). L'administration ecclésiastique de Bade, pour les catholiques nouvellement conquis, résidait à Constance, Würzbourg et Bruchsal. Le vicaire général de Wessemberg résidait à Constance, dont plus tard l'archevêque Dalberg le nomma coadjuteur ; il prit, à côté de quelques mesures fort bonnes, une voie tout à fait déplorable et contraire aux intérêts de l'Église, dont non-seulement le pape témoigna son mécontement (fév. 1810), mais dont le gou-

vernement de Fribourg et le roi de Wurtemberg lui-même se plaignirent. Le roi fit plus, car, pour entraver l'influence de Wessemberg dans son royaume, il ordonna (1811), « vu que l'arbitraire introduit par le bas clergé dans le culte divin en abolissant la langue latine propageait la discorde de village en village, détruisait l'uniformité du culte et troublait les consciences, que la langue latine serait conservée ou rétablie partout où elle avait été en usage, et qu'on ne ferait pas le moindre changement dans les rites anciens et les coutumes traditionnelles. » Par contre, l'influence de Wessemberg dominait la commission catholique établie à Carlsruhe [1803 devenue plus tard la division des cultes [1812], et dans laquelle fonctionnaient, comme membres ecclésiastiques, Brunner, un prétendu catholique éclairé, et Hœberlin, l'adversaire du célibat des prêtres. Après la mort du prince-évêque de Würtzbourg, Georges-Charles de Fechembach, l'archevêque Dalberg soumit la partie badoise de son diocèse à la juridiction du vicariat de Bruchsal [1808]. Cependant, ici comme en Bavière, Napoléon empêchait secrètement l'érection des nouveaux évêchés, qu'avaient sincèrement entreprise les gouvernements de Bade et de Wurtemberg [1807-1808] : il ne voulut point tolérer en Allemagne la présence du nonce della Genga, que le pape fut obligé d'envoyer à Paris. Dès le 21 septembre 1807, le comte de Champagny, ministre de l'empereur, avait remis au cardinal Caprara une note catégorique qui portait « qu'en sa qualité de protecteur de la Confédération du Rhin, l'empereur devait s'intéresser à la religion de ce grand pays ; — qu'il désirait en conséquence que le concordat de l'Allemagne fût négocié sous ses yeux, à Paris : — l'empereur se plaignait d'ailleurs hypocritement « de ce que le pape n'avait donné aucune attention aux plaintes des Églises d'Allemagne, et les avait négligées depuis dix ans. » — Ce qui était vrai, c'était que, grâce à l'omnipotence de l'État, au protestantisme des hommes chargés de la direction des affaires et à l'influence anti-ecclésiastique de Wessemberg, l'Église catholique était foncièrement ruinée dans le grand-duché de Bade. — Dans le Wurtemberg, la sollicitude du roi Frédéric avait fait ériger un vicariat général à Ellwangen, à

la tête duquel était placé l'ancien coadjuteur d'Augsbourg, François-Charles, prince de Hohenlohe, évêque de Tempé [1812]. L'archevêque Dalberg avait consenti à séparer de son ressort la partie wurtembergoise du diocèse d'Augsbourg, ce qui ne fut approuvé que beaucoup plus tard par le Saint-Siége [21 mars 1816]. A la même époque, c'est-à-dire dès le 30 octobre 1812, une université catholique fut érigée à Elwangen. Les étudiants de théologie catholique du Wurtemberg devaient seuls la fréquenter. Plus tard, en 1817, elle fut incorporée comme faculté de théologie catholique à l'université de Tubingue, et le vicariat général tranféré à Rottenbourg.

La mort du prince-primat Charles-Théodore de Dalberg, archevêque de Ratisbonne [10 février 1817], entraînant la vacance des évêchés de Constance et de Worms, suscita de nouvelles difficultés aux catholiques du grand duché de Bade et du royaume de Wurtemberg, subordonnés à ces évêchés. Cependant on voulut mettre un terme aux incertitudes de cette situation. En conséquence, les envoyés des princes protestants (Wurtemberg, Bade, les deux Hesse, Nassau, Mecklenbourg, les duchés saxons, Oldenbourg, Waldeck, Lubeck, Brême, Francfort et Hambourg) se réunirent, le 24 mars 1818, à Francfort-sur-le-Mein, pour y poser les bases d'une convention avec le Saint-Siége. Les catholiques augurèrent mal des résultats de l'assemblée, lorsqu'ils reconnurent, dans le discours d'ouverture de l'envoyé de Wurtemberg, baron de Wangenheim, la manière dont les princes protestants se posaient vis-à-vis du pape. Leurs appréhensions furent promptement justifiées; car les membres de la conférence établirent pour bases de la négociation les principes de la punctation d'Ems, et la pensée d'une église nationale d'Allemagne. Aussi les envoyés du Wurtemberg et de Bade ne purent-ils faire agréer par Rome les propositions qu'ils présentaient, au nom de la Confédération, sous le titre de *Magna charta libertatis Ecclesiæ catholicæ romanæ*. De nouvelles négociations furent reprises à Francfort, et de nouvelles communications avec Rome eurent d'abord pour résultat la publication de la bulle de Pie VII *Provida solersque* [16 août 1821], érigeant l'archevêché de Fribourg et les évêchés suffragants de

Rottenbourg, de Mayence, de Fulde et de Limbourg (1). Le pape espérait de la sagesse des princes intéressés qu'on s'entendrait sur les questions encore en litige. Son espoir fut trompé d'abord; car il lui fut impossible de donner l'institution canonique aux évêques désignés par les princes protestants pour occuper les nouveaux siéges, notamment au baron de Wessenberg (2), qui, après avoir été coadjuteur du prince de Dalberg, à Constance, avait été élu vicaire capitulaire après la mort du prince-primat, et avait été repoussé par le Saint-Siége pour de graves et légitimes motifs [15 mars 1817]. Le pape avait appris, en effet, que ces évêques s'étaient engagés, d'une manière générale, à adhérer aux principes établis par l'État, dans une prétendue pragmatique ecclésiastique (3), condamnée par Rome en 1819. Les négociations ainsi interrompues ne furent reprises que sous Léon XII, qui, ayant égard aux conditions locales, régla, par la bulle *Ad Dominici gregis custodiam* [11 avril 1827], ce qui concernait le mode futur d'élection, le procès d'information, la constitution des chapitres, la nomination de leurs membres, les séminaires, la liberté de communication avec Rome et l'exercice des droits épiscopaux (4). En conséquence de cette bulle, le 21 octobre 1827, le premier archevêque et métropolitain de la province ecclésiastique du Haut-Rhin, Bernard Boll,

(1) La bulle se trouve dans les ouvrages cités en tête du § 399. *Walter*, Droit canon ; 8e édit., p. 723 et suiv.

(2) Le Saint-Siége avait pour raison principale de ce refus les soupçons qu'il avait conçus sur les vraies dispositions du prélat à l'égard de l'Église, par suite de plusieurs mesures que celui-ci avait prises en sa qualité de coadjuteur du diocèse de Constance. Et s'il fallait une preuve éclatante de la justice de ces soupçons, on la trouverait dans un ouvrage de M. de Wessenberg lui-même, et qui porte le titre de Histoire des des conciles du XIVe et du XVe siècle, Voyez la critique, de cet écrit par *Hefele*, dans la Feuille ecclés. de l'Allemagne mérid., 1841, nos 32, 33, 38. Même quand on donnerait à ses idées la meilleure interprétation possible, toujours est-il que l'auteur reproche aux Jésuites d'avoir confondu le christianisme avec l'Eglise, d'où il suit qu'il paraîtrait préférer un christianisme sans Église. Voyez son ouvrage, t. IV, p. 377. Pour l'histoire de son épiscopat, voyez le travail sur le catholicisme dans le duché de Bade, p. 30 et suiv.

(3) Pragmatique ecclés. pour les provinces cathol. du Haut-Rhin, avec des notes par *Laurent Wolf*. Wurtzbourg, 1823.

(4) La bulle est dans *Walter*, Droit canon, 8e édit., p. 735.

premier évêque de Fribourg (substitué à Constance), entra solennellement dans la majestueuse cathédrale de Fribourg. Dix-huit mois plus tard [19 mai 1829), l'évêque de Rottenbourg fut installé à son tour. Cependant les gouvernements intéressés, qui devaient régler d'un commun accord les rapports de l'État et de l'Église, déterminer le mode d'action, de surveillance, de protection à exercer par l'un sur l'autre, ne voulurent publier ce règlement qu'après avoir vu le pape nommer aux cinq siéges épiscopaux encore vacants. Ces nominations faites, après de longs débats, et l'engagement pris de part et d'autre d'exécuter les résolutions arrêtées, on publia, le 30 janvier 1830 (1), un règlement en trente-neuf paragraphes, qui, n'étant au fond que la reproduction de la pragmatique précédemment rejetée par le pape, privait l'Église de toute liberté réelle et soumettait tous ses actes au *placet* de la police. Le baron de Hornstien s'éleva avec vigueur contre ce règlement, dans les chambres de Wurtemberg, et démontra clairement combien plusieurs de ces paragraphes blessaient la justice et les droits de l'Église. Le pape Pie VIII se plaignit à son tour, accusant les évêques de la province ecclésiastique du Haut-Rhin d'avoir gardé le silence, alors qu'il eût été de leur devoir d'élever la voix, et de déclarer, comme les apôtres, qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (2). Les craintes des catholiques et du souverain pontife étaient d'autant plus fondées, qu'on chargea de l'exécution du règlement ceux-là mêmes qui

(1) *Walter*, p. 738 et suiv., et Revue trimestr. de Tubingue, 1830, p. 162 et suiv.

(2) Dans le bref adressé aux évêques des provinces du Haut-Rhin, il est dit : Vestrum enim omnino erat, ea sedulo præstare, quæ tanta verborum gravitate Paulus apost. Timotheo discipulo suo et ejus persona episcopis omnibus inculcat, quum ait : « Prædica verbum, » insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni pa» tientia et doctrina, etc... Tu vero vigila, in omnibus labora, opus » fac evangelistæ, ministerium tuum imple. » Vestrum erat vocem tollere pastoralem, ita ut errantium castigatio esset simul fræno ac timori vacillantibus, juxta illud ejusdem apostoli : « Peccantes co» ram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant. » Denique vestrum erat, exemplum imitari apostolorum, qui silentium indicentibus evangelica libertate responderunt : « Obedire oportet Deo ma» gis quam hominibus. »

avaient préparé et conduit toute l'affaire. L'Église devint, en quelque sorte, une branche du ministère de l'intérieur et des cultes, et les autorités ecclésiastiques ne furent plus pour ainsi dire, que des fonctionnaires dépendants de l'autorité civile et administrative. Ainsi, l'église de la province ecclésiastique du Rhin fut réellement privée de toute liberté, de toute indépendance. La tutelle de l'État devint pour l'Église un vrai despotisme, qui obligea, dans les dernières années de sa vie, le plus pacifique et le plus tolérant des hommes, l'archevêque Boll, à renoncer à l'administration de son diocèse, dont il n'avait pu, malgré ses vives instances auprès des Chambres, renvoyer le professeur Reichling-Meldegg, qui avait osé nier la divinité de Jésus-Christ, dans ses cours de théologie catholique à l'université de Fribourg.

La discussion religieuse soulevée en Prusse [1837], et qui avait vivement ému toute la catholicité, devait avoir du retentissement dans un pays dont la foi catholique avait été si noblement défendue par les travaux de l'immortel Mœhler. Le Wurtemberg, dont la situation, quant aux mariages mixtes et à la liberté de l'Église catholique, était encore pire que celle de la Prusse, vit, surtout parmi le jeune clergé, se manifester une réaction générale contre l'exercice du *jus in sacra*, usurpé par le gouvernement. L'évêque de Rottenbourg crut de son devoir de présenter, dans la deuxième chambre, une motion dans laquelle il réclamait en faveur de l'autonomie de l'Église, garantie par la constitution (1). En vain l'évêque fit valoir les mo-

(1) Les principaux points de la motion de l'évêque nous font comprendre quelle était la persécution qu'on faisait peser sur l'Église. (Le Catholique 1842, févr., suppl., p. XC et suiv.) Il demande pour le maintien de la liberté religieuse : 1° qu'on laisse exclusivement à l'évêque la haute direction et la surveillance du clergé. Cependant, d'après un projet de règlement administratif présenté par l'officialité de l'évêque, cette direction est limitée et l'objet d'une jalouse surveillance. La suspension des ecclésiastiques est d'abord prononcée par le conseil ecclésiastique ; *celle de l'ordinaire ne vient qu'ensuite ;* 2° aucun autre pays ne tient si peu de compte des principes de l'Église dans la question des bénéfices ; 3° d'après le droit canon, l'évêque doit avoir l'administration des biens ecclésiastiques, dans lesquels rentrent également les fonds intercalaires ; mais les empiétements du conseil ecclésiastique ont réduit cette direction à sa plus simple expression ; 4° la visite des

tifs les plus sérieux; il trouva si peu d'assentiment parmi les hommes chargés de la défense des droits garantis à tous, que l'un des membres de la chambre, connu par l'exagération de son libéralisme ecclésiastique, Carové, crut devoir reprocher à ses collègues d'avoir méconnu, en cette circonstance, la justice et le véritable esprit du siècle. L'évêque de Rottenbourg [† le 17 octobre 1845], n'eut pas plus de succès lorsqu'il réclama contre la mesure violente qui éloignait de l'université de Tubingue l'orthodoxe professeur Mack, et renvoyait du collége de Guillaume les répétiteurs animés de l'esprit du maître. Les ennemis de l'Église trouvèrent ce moyen de réfutation facile et commode. On imposa silence, en les destituant, aux hommes influents de diverses universités du cercle du Rhin. Ainsi le docteur Riffel, professeur de théologie catholique à l'université de Giessen (grand duché de Hesse), ayant exposé l'histoire des commencements de la réformation, fut, non pas scientifiquement réfuté, mais administrativement mis à la retraite (1).

doyennés par l'évêque ou par des commissaires délégués par lui est un des droits les plus essentiels de l'épiscopat. Or, dans le pays de Bade, on adjoint un commissaire du gouvernement à celui de l'évêque; 5° l'Église catholique, non plus que l'Église protestante n'a jamais vu de bon œil les mariages mixtes; néanmoins elle les tolère et ne les regarde pas comme non valides. Mais prendre des mesures acerbes contre tout prêtre qui refuse de les bénir, par délicatesse de conscience et par des motifs qui ont leur source dans un profond respect pour la religion, c'est attaquer la liberté religieuse et la constitution tout à la fois; 6° l'évêque ne peut reconnaître au conseil ecclésiastique aucun droit inquisitorial sur les membres du clergé, ni le laisser confirmer par l'autorité supérieure, sans avoir préalablement communiqué l'affaire à l'officialité diocésaine pour être approfondie par elle; 7° l'autonomie de l'Église assure à l'évêque la pleine direction du séminaire diocésain et ne lui impose aucune entrave quand il s'agit de l'ordination; 8° la censure des livres de théologie est considérée par le corps du clergé et par tout le public lettré comme une oppression honteuse. La presse devrait être libre pour les catholiques comme pour les protestants. La mauvaise presse catholique ne tarderait pas à trouver des adversaires et se tuerait elle-même. 9° L'évêque a le droit de se convaincre par lui-même de la capacité des candidats pour les fonctions de prédicateur, en leur faisant subir, au siége même de l'Évêché, un examen public qui permette de leur conférer les bénéfices de l'Église.

(1) Cf. le Catholique, 1841, déc., suppl., p. XCII et suiv.; 1842,

Cependant la première chambre de Wurtemberg se montra plus juste, en votant, le 6 juin 1842, une adresse au roi pour le prier de régler, d'une manière plus nette et par les voies convenables, la position de l'Église catholique vis-à-vis du pouvoir politique (1). Mais ici aussi la justice se fit attendre de la part du gouvernement, et il fallut de nouveaux événements pour lui arracher de nouvelles concessions.

Les affaires de Bade ne marchaient pas mieux. En vain, après la mort de l'archevêque Boll, ses successeurs Demeler et Mgr de Vicari firent de fréquentes réclamations. A l'oppression de la bureaucratie gouvernementale se joignait l'influence des chambres, qui, dans l'excentricité de leur libéralisme, favorisaient le clergé hostile au célibat. C'est ainsi que Dominique Kuenzer, doyen de l'église de l'Hôpital à Constance, mis en demeure par l'ordinaire épiscopal de quitter une association, ayant pour but l'abolition du célibat et de diverses autres institutions ecclésiastiques, put chercher et trouver de l'appui auprès de la division des cultes de Carlsruhe et menacer le clergé de la colère des chambres (1839). La bienveillance personnelle du grand-duc Léopold ne pouvait atténuer cette hostilité que par des actes privés, comme l'appel d'hommes dévoués à l'Église, à la faculté de théologie de l'université de Fribourg, l'érection du séminaire supérieur pour les théologiens [1842]; encore le gouvernement parvenait-il la plupart du temps à annuler ces bonnes dispositions. Aussi les chambres repoussèrent-elles les motions faites en 1846 par Buss, en 1850 par Hirscher, pour l'abrogation des lois et des institutions contraires à la liberté de l'Église (2). Enfin, lorsque la catastrophe de 1848 eut porté ses fruits les plus amers pour l'État comme pour l'Église, précisément dans le pays de Bade, l'archevêque de Fribourg, Hermann de Vicari, crut devoir revendiquer l'autonomie

janv.. suppl., p. XXXVII et suiv.; le Sion, 1842, avril, nº 46 et suiv., et le Droit du libre examen, dans les Feuilles hist.-polit., t. IX, p. 158-68.

(1) Voyez la Circulaire du Vieux de la Montagne, qui prit une place importante dans les débats des Chambres.

(2) Motion du député Kirscher sur la question religieuse. Frib. 1850.

et les droits de l'Église sans lesquels ne prospèrent véritablement ni l'État ni la société [21 mars 1848]. Mais au moment où, après les plus pénibles expériences, la Prusse, le plus grand État protestant de l'Allemagne, avait cru devoir accorder à l'Église l'extension de ses droits et de sa liberté, au moment où tout en Allemagne poussait à l'union et à l'unité, dans la législation, les monnaies, les poids et mesures, les octrois, le gouvernement crut pouvoir encore refuser aux catholiques, prépondérants par leur nombre dans le pays de Bade, la liberté de leur Église. Il s'entendit à Carlsruhe avec les commissaires des autres souverains de la province ecclésiastique du Haut-Rhin, dont les évêques avaient joint dans un mémoire leurs réclamations à celles de l'archevêque de Fribourg [1851]. La décision se faisait attendre, malgré les pressantes instances des évêques. Alors le métropolitain (1) réunit ses suffragants de Mayence, Rottembourg, Limbourg et Fulde, dans une conférence à Fribourg [février 1853], dont le résultat fut notifié aux divers gouvernements par les évêques, qui déclarèrent qu'après qu'ils auraient motivé dans un second mémoire détaillé toutes leurs demandes, ils passeraient outre et agiraient comme si on avait fait droit à leurs justes demandes. Les gouvernements les repoussèrent pour la plupart [5 mars 1853], avant même d'avoir reçu le mémoire, qu'en effet les évêques, réunis de nouveau à Fribourg, rédigèrent et remirent le 18 juin 1853, « bien » persuadés d'ailleurs, disaient-ils, qu'on ne voudrait pas » violenter leur conscience d'une manière inouïe et les » contraindre d'exposer le salut de leur âme immortelle, en interdisant dans leurs diocèses, comme inconciliable avec les droits de l'État, l'usage des droits qui » sont d'une nécessité absolue pour maintenir l'Église » conformément à la doctrine et aux préceptes du Fils de » Dieu, droits qui ont toujours été exercés en Allemagne » sans contestation, qui ont été stipulés clairement dans » les bulles *Provida solersque*, et *Ad Dominici gregis custodiam*, qui sont reconnus dans un des États de la province

(1) *Mast*, Essai histor. et dogmatique sur la position légale des archevêques. Frib. 1847.

» ecclésiastique du Haut-Rhin (la Hesse électorale), des » droits qui portent en eux-mêmes leur justification, et qui » sont tellement fondés en vérité, qu'il est impossible de » les contester et de les interdire plus longtemps. » — Les évêques revendiquaient : 1° le droit d'élever et d'instituer librement leurs prêtres et d'imposer aux prêtres et aux laïques la discipline catholique ; 2° de posséder et d'ériger des écoles catholiques ; 3° de faire fleurir la religion catholique par toutes les institutions et les associations en usage dans l'Église catholique ; 4° d'administrer librement les biens appartenant à l'Église catholique, et garantis par le traité de paix de Westphalie et les résolutions de la députation de l'Empire à Ratisbonne. — Le gouvernement répondit qu'on en resterait aux concessions faites le 3 mars 1853, et menaça de réprimer et de punir toute tentative d'aller au delà. Ces menaces n'effrayèrent pas le vieil archevêque Hermann et ne l'empêchèrent pas de sommer les membres du conseil supérieur ecclésiastique (ancienne division des cultes) d'agir conformément aux demandes du mémoire, ou de renoncer à leurs fonctions, les menaçant, en cas de refus, de l'excommunication, et de faire les examens et le concours des candidats du séminaire sans les commissaires du gouvernement. Celui-ci donna, à son tour, plein pouvoir au directeur de la ville de Fribourg, Burger [7 novembre 1853], chargé d'apposer sa signature à tout acte archiépiscopal, sous peine de nullité, de poursuivre tout ecclésiastique qui obéirait aux ordonnances de l'évêque non-contre-signées. L'excommunication dont le prélat avait menacé fut en effet prononcée publiquement en chaire contre les commissaires et les membres du conseil supérieur ecclésiastique, et on y lut en même temps une lettre pastorale dans laquelle il protestait contre les empiétements de l'État. Bientôt après, il nomma aux cures vacantes, et qui n'étaient ni sous le patronage de l'État ni sous celui d'un particulier, et fit expliquer et justifier l'exercice légitime de ses droits par le clergé, dans quatre prédications suivies, qui suppléèrent au silence des journaux du pays, auxquels le gouvernement avait défendu de prendre sa défense, pendant qu'il arrêtait et confisquait les journaux étrangers qui l'avaient entreprise. Le

gouvernement donna alors suite aux menaces du 7 novembre, fit emprisonner les ecclésiastiques qui, fidèles à leur devoir, avaient obéi aux ordres de l'archevêque. Mais la presque totalité des ecclésiastiques ayant, au grand étonnement du gouvernement, obéi à l'évêque, et leur emprisonnement devant interrompre tout exercice du culte, on changea la prison en amendes pécuniaires ou en retenues d'appointements. Cette conduite du gouvernement fut hautement désapprouvée dans deux allocutions du pape Pie IX [19 décembre 1853 et 9 janvier 1854] et dans de nombreuses adresses de félicitations signées par presque tous les évêques d'Europe et d'Amérique, par beaucoup de savants, d'ecclésiastiques et d'associations pieuses de divers diocèses. De nombreuses souscriptions furent aussi recueillies et envoyées à l'archevêque de Fribourg pour son clergé persécuté. Le gouvernement, persévérant dans sa voie, porta plus directement encore la main dans l'administration des biens de l'Église par ses arrêtés du 18 avril et des 6 et 18 mai; l'archevêque y répondit par une ordonnance du 5 mai 1854, chargeant un avocat assermenté d'administrer les biens de l'Église, dans chaque localité, conformément aux prescriptions du droit canon. Les communes catholiques furent plus profondément agitées qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Les unes, en grand nombre, prirent parti pour l'archevêque, d'autres pour le gouvernement. Dans l'Odenwald on craignit une opposition ouverte; des troupes furent envoyées dans les localités rebelles et augmentèrent par leur présence les rigueurs d'un temps de cherté. L'archevêque, poursuivi criminellement pour avoir, alléguait-on, violé la fidélité jurée au souverain et l'obéissance aux lois, fut gardé à vue dans son palais par des gendarmes [23-30 mai]. A cette nouvelle, les cloches et les orgues se turent dans la plupart des églises du diocèse; mais, de toutes parts, retentirent des prières pour la liberté de l'Église et de son chef. Rendu à la liberté quelques jours après, l'archevêque se justifia de nouveau dans une lettre pastorale lue aux fidèles pendant le service divin [3 juin 1854] contre l'accusation dont on avait osé charger le pasteur octogénaire, qui, aux portes du tombeau, protestait que, dans des temps de déca-

dence et de rébellion presque générale, il était resté toujours fidèle à l'État et le lui avait prouvé. Cependant le gouvernement avait envoyé à Rome, pour y entrer en négociation, le comte Leiningen et le conseiller Brunner : les évêques du Haut-Rhin avaient depuis longtemps déclaré, à la suite de leur mémoire, « qu'ils étaient prêts à obéir à tous les ordres du saint Père, dans le cas où le gouvernement trouverait bon de le consulter. » Enfin, après de longues et pénibles négociations, on stipula à Rome [17 juin et 7 septembre] des *articles préliminaires*, d'après lesquels le procès intenté à l'archevêque devait être annulé, les amendes prononcées contre le clergé restituées, l'administration des biens de l'Église remise en l'état antérieur à la discussion actuelle, l'archevêque laissé libre dans l'exercice des droits contestés, des administrateurs nommés provisoirement aux cures vacantes, avec les émoluments ordinaires. La publication de ces articles fut faite par le ministère et l'ordinaire ecclésiastique dans la seconde moitié de novembre 1854 (1).

(1) Les actes et les écrits les plus importants sur cette controverse sont : Restauration du droit canon dans la province du Haut-Rhin, par un homme d'État. Stuttg., 1853; Mémoire de l'épiscopat du Haut-Rhin. Frib., 1853; Réponse de l'archev. de Frib. aux décisions du gouvernement grand-ducal de Bade au 5 mars 1853. Frib., 1853; Explications et décisions des administrations de la province du Haut-Rhin, relatives au mémoire des évêques du mois de mars 1851. Schaff., 1853; le Droit de l'église dans la controverse ecclés. de Bade; Justification des excommunications. Mayence, 1853; De quoi s'agit-il dans la controverse de Bade ? Mayence, 1854; les Empiétements du gouvern. de Bade. Mayence, 1854; Mémoire des évêques badois aux deux chambres. Ratisb., 1854; *Isidor Kaïm*, Éclaircissements sur la controv. badoise. Leipz., 1854; *Hirscher*, Orientation dans la controv. actuelle. Frib., 1854; *Lieber*, Affaires de la province eccles. du Haut-Rhin. Frib., 1853; *Ketteler*, évêque de Mayence, le Droit canon et l'Église cathol. en Allemagne. Mayence, 1854; *Riancey*, la Liberté de l'Église et la persécution relig. dans le grand-duché de Bade. Paris, 1853; *Seitz*, les Vrais rapports des évêques cathol. allemands avec les gouvernements all. Mayence, 1854; Exposition d'après les actes de la controv. dans la Revue trim. allem. de 1854, p. 65, 66 et 68; Explications et discussions du droit et du fait dans les Feuilles hist. de 1853 et 1854; dans la *Volkshalle* de Cologne; dans la Feuille pop. de Stuttgart; dans le Journal de Mayence dans le Pèlerin chrét. de Spire; dans l'Ami de la religion et l'Univers, 1853-54; Adresses à l'archev. de Frib. Herm. de Vicari, des diffé

§ 412. — *Pontificat de Pie IX.*

Pie IX, pontif. max. Acta, Romæ, 3 t. (6-8 déc. 1864. ***Riancey***, Recueil des actes de N. S. P. le pape Pie IX, comprenant le texte et la traduction de tous les documents officiels. Paris, 1853 sq. *Margotti*, les Victoires de l'Église pendant les dix premières années du pontificat de Pie IX, 1857. Pie IX pape et roi, d'après les actes de son pontificat. Vienne, 1865. *Louis Veuillot*, Pie IX.

Ce fut au milieu d'une incessante activité pour les intérêts de l'Église que Grégoire XVI mourut le 1er juin 1846. Autant son élection avait été extraordinairement longue, autant celle de son successeur fut soudaine. Elle eut lieu après un conclave qui ne dura que trois jours (du 14 au 16 juin) le plus court depuis près de trois cents ans. Les cinquante cardinaux présents au conclave, portèrent la majorité de leurs voix sur le cardinal comte Mastai Ferretti, né le 13 mai 1792, à Sinigaglia dans les États de l'Église. Mastai Ferretti avait exercé les fonctions de nonce au Chili, sous Léon XII, puis avait été nommé évêque d'Imola, et créé cardinal le 14 décembre 1840. Au moment où il fut élu pape, il était à peu près le plus jeune des cardinaux ; il se fit proclamer sous le nom de Pie IX, et le peuple romain accueillit cette élection avec une une joie non équivoque.

Le jour de son couronnement, (21 juin) Pie IX dit : « Oggi » commincia la persecuzione. » Ce fut là une parole prophétique. Son pontificat qui, dans sa durée de 26 ans (1), se range parmi les plus longs, n'est pas seulement des plus riches en événements les plus divers, mais il est surtout très-fécond en douleurs et en persécutions de toute sortes ; il est une lutte continuelle contre les principes ou les ma-

rentes parties de la chrétienté. Mayence, 1854, 4 vol. Les écrits adverses dans *Warnkœnig*, Sur le conflit de l'épiscopat et le gouvernement du Haut-Rhin. Erlangen, 1853 ; dans une brochure publiée à Carlsruhe, 1854, sur l'Orientation dans la controverse ; Souveraineté de l'État et pouvoir de l'Église, lettre à Hirscher. Darmst., 1854 ; Vérité et apparence (contre Hirscher). Carlsr., 1854 ; l'Archev. H. de Vicari et le gouv. de Bade. Leipzig, 1854 ; la Lutte épiscop. du Rhin. Francf., 1854 ; *Venedey*, la Pataria aux XIe et XIXe siècles. Aarau, 1854.

(1) L'auteur écrivait en 1872.

chinations de la Révolution. Nous pourrions diviser ce pontificat en trois parties : la première du 16 juin 1846 au 12 avril 1850, comprend l'amnistie et les réformes introduites dans les États de l'Église, la Révolution de 1848, la fuite du pape à Gaëte, et son retour à Rome. La deuxième, de 1850 à 1859, renferme ce que le pape a fait de grand et d'utile pour l'Église, sur tous les points du globe; dans la troisième partie qui commence avec l'usurpation des provinces romaines par le Piémont, tandis que, d'une part, la persécution et l'oppression de la papauté atteignent un haut degré d'acharnement et d'extension, d'autre part, et comme conséquence de ces oppressions et de ces douleurs, il se produit au sein du catholicisme un travail de réparation. Dans tous les pays du monde, les hommes sincères et décidés consolent le pape et l'Église par une inébranlable fidélité et un dévouement sans bornes. Quant aux autres, il devient chaque jour évident qu'ils n'appartiennent plus du fond de l'âme à l'Église catholique. Bientôt même, ils s'en séparent ouvertement, en se joignant à ses persécuteurs.

Comme Grégoire XVI n'avait pas accompli dans ses États les réformes politiques et sociales que, dans leur *memorandum* de 1831, les grandes puissances lui avaient recommandées, Pie IX crut devoir s'occuper de cette œuvre, afin de conjurer les périls qui menaçaient le Saint-Siége. Il porta donc de préférence et tout d'abord, son attention sur cette branche de l'administration pontificale depuis longtemps peu cultivée. Sa grande bonté, comme sa mission de souverain pontife, le fit débuter par une amnistie telle que depuis longtemps on n'en avait vu d'aussi étendue, édictée par un semblable esprit de conciliation. Quelques milliers de prisonniers furent ainsi rendus à leurs familles et à leurs travaux. Immédiatement après, se succédèrent, avec une rapidité que plusieurs regardèrent comme dangereuse, des concessions libérales émanant d'un cœur paternel. Elles renfermaient en germe tout ce qui constitue un gouvernement constitutionnel et démocratique. Des commissions furent nommées pour épurer l'administration et améliorer les lois ; un nouveau conseil fut composé de jeunes prélats, et le cardinal Gizzi, qui passait pour libéral, nommé secrétaire. Un plus grand nombre de laïques furent appelés

aux emplois publics, la presse eut ses coudées plus franches. Des autorisations furent accordées pour la construction de voies ferrées. Ces réformes causèrent quelques inquiétudes aux esprits sérieux ; cependant le pape fut acclamé par toute l'Italie, et l'Europe protestante se joignit elle-même à ce concert de louanges.

Toutefois, ces concessions faites si généreusement par Pie IX, furent loin de réconcilier et de pacifier les esprits. Les radicaux sortis de prison ou revenus de l'exil, attaquèrent toutes les colonnes de l'ordre dans l'État aussi bien que dans l'Église. Lorsque, au commencement de 1848, après les événements de France, des soulèvements se firent dans presque toute l'Italie, de la Lombardie à la Sicile, ils crurent le moment favorable pour agir aussi à Rome. Ils animèrent et fanatisèrent le peuple par des démonstrations sans fin, et pressèrent avec importunité le pape, qu'ils venaient d'acclamer, de leur accorder des concessions plus larges encore. Comme par exemple d'éloigner les Jésuites de Rome. Sous le masque du respect, ils voulaient faire du pape un instrument des Mazziniens, et le forcer à déclarer la guerre à l'Autriche; ils le sollicitèrent d'appeler toute l'Italie à « une croisade ». Ce n'était pas assez pour les mécontents qu'une constitution leur eût été donnée le 14 mars 1848, qu'un ministère réformateur eût été établi et deux chambres créées pour le vote des impôts et la confection des lois, ils excitèrent de nouveaux soulèvements et exploitèrent le refus du pape de faire la guerre à l'Autriche, de manière à lui enlever tout pouvoir et à lui imposer le révolutionnaire Mamiani pour ministre.

Vainement Pie IX recommanda (31 mars) aux Italiens la modération ; vainement il leur rappela dans son allocution du 29 avril « qu'en sa qualité de père de tous les catholiques, il ne pouvait prendre part aux factions politiques, mais uniquement souhaiter la paix au monde entier, et surtout à l'Italie. » Le premier enthousiasme des démagogues se changea bientôt en froideur et en haine contre Pie IX.

Le pape dut congédier le ministère Mamiani. Après plusieurs combinaisons de ministères qui ne réussirent point, il confia la conduite du gouvernement au comte Rossi, qui

était décidé à prendre des mesures énergiques pour rétablir l'ordre et la tranquillité. Mais, le 15 nov. 1848, comme le nouveau ministre allait faire l'ouverture de la chambre des députés, et qu'il en montait les degrés, il tomba sous le fer d'un assassin vendu au parti révolutionnaire (1). Alors des députations menaçantes se rendirent auprès du pape, et réclamèrent impérieusement un ministère démocratique, la reconnaissance de la nationalité italienne, la continuation de la guerre contre l'Autriche et la convocation d'une assemblée nationale constituante.

Le pape, profondément affligé, et complétement désabusé, et ne pouvant plus se méprendre sur les intentions criminelles des mécontents, réussit, avec l'aide du comte Spaur, ambassadeur de Bavière, à quitter Rome et à se réfugier à Gaëte [24 novembre 1848]. La plupart des cardinaux l'avaient déjà précédé dans sa fuite; le terrorisme les avait déjà poussés à s'éloigner de Rome.

La république romaine fut alors proclamée par les Mazziniens et les Garibaldiens, le peuple fut soumis à un régime de terreur par les anarchistes de tous les pays, les propriétés ecclésiastiques et privées furent dévastées, la religion et les prêtres honnis. La constituante, appelée par la junte provisoire, déposa le pape comme chef temporel, [9 février 1849] et porta le 18 février une loi qui déclara propriété de l'État tous les biens de main-morte. Bientôt, au lieu de l'ordre promis, on put contempler la plus complète anarchie. La victoire remportée par Radetzki sur les Piémontais à Novare, le 23 mars, ôta à la république romaine tout espoir de stabilité.

Le pape, retiré à Gaëte, sollicita l'appui des puissances catholiques, et même de la république française. Celle-ci envoya une armée considérable sous la conduite du général Oudinot, qui s'empara [3 juillet] de Rome, défendue par Garibaldi, tandis que les Autrichiens entraient dans les Légations. Une commission composée des trois cardinaux Della Genga, Vomicelli et Alfieri, fut envoyée par le pape pour gouverner ses États sous la protection des Français.

1) *Hurter*, Histoire de l'assassinat du comte Pérégrin Rossi. Insprück. 1855.

Le 12 septembre, Pie IX promit de Gaëte des réformes dans les finances et l'administration, et, le 18 du même mois, il publia un décret d'amnistie. Quoique trompé dans ses plus chères espérances, et profondément affecté de tant d'ingratitude, le pape, lors de son retour à Rome [12 avril 1850], ne fit paraître aucune aigreur, il ne montra que de la clémence. Bientôt tout le territoire pontifical eut recouvré sa tranquillité passée. Un ministère complet fut constitué au mois de septembre; il eut pour président le prudent et habile cardinal Antonelli, sous l'ancien titre de secrétaire d'État. Les jésuites furent rappelés et remis à la tête de l'instruction publique. Quoique déjà durant l'occupation de Rome par les Français, de Bologne et d'Ancône par les Autrichiens, plusieurs améliorations eussent été introduites dans l'administration, l'agriculture et le commerce, on n'en vit pas moins reparaître les accusations haineuses et stéréotypées d'incapacité et d'absolutisme en tout genre du gouvernement des prêtres. L'ambassadeur français, le comte de Rayneval, eut beau attester lui-même dans un rapport impartial et appuyé sur les documents les plus authentiques, que le peuple romain n'avait nullement à redouter de la part de son gouvernement d'être lésé dans ses véritables intérêts, il réussit bien peu à attirer l'attention (1). L'agitation s'accrut encore lorsque le comte de Cavour, ministre piémontais, se mit à la tête de la révolution, provoqua l'Autriche à la guerre, fit ouvrir une souscription pour acheter cent canons, qui du haut des remparts d'Alexandrie devaient tonner contre les barbares. Les maisons des diplomates, consuls et agents piémontais furent partout le rendez-vous des mécontents. Une convention secrète qui eut lieu entre Cavour et l'empereur Napoléon, arrêta le plan hypocrite qui devait être exécuté en 1859. L'empereur, dans sa réponse aux souhaits que les ambassadeurs lui adressèrent, selon l'usage, le jour de l'an, manifesta ses intentions hostiles envers l'Autriche et ses vues au sujet de l'Italie.

La guerre éclata entre l'Autriche et la Sardaigne que sou-

(1) Mémoire de M. Maguire, membre du Parlement anglais : Rome et ses conquérants, son administration et ses établissements publics. *Hergenrother*, les Etats de l'Eglise depuis la Révolution française. Frib., 1860.

tenaient les armées françaises. Les Autrichiens perdirent les batailles de Magenta et de Solférino ; et, lorsque leurs troupes se retirèrent de Bologne, d'Ancone et de la Romagne sur le Mincio, ces pays furent occupés par l'armée ennemie, qui chassa les fonctionnaires pontificaux. L'Émilie et les Légations furent officiellement annexées à la Sardaigne (18 mars). Le même sort était réservé à la Toscane, à Naples et à la Sicile. En outre, le nouveau royaume d'Italie s'agrandit encore de la Lombardie au traité de Zurich, tandis que Napoléon, pour prix de ses services, stipulait que la Savoie et Nice seraient réunies à la France.

Alors Victor-Emmanuel, le roi d'Italie, convoita encore deux autres provinces des États de l'Église, les Marches et l'Ombrie, et l'empereur Napoléon laissa cette usurpation s'accomplir sous les yeux de l'armée qu'il entretenait à Rome pour protéger le pape. La petite armée pontificale, commandée par les braves généraux Lamoricière et Pimodan, fut écrasée par le nombre et la trahison à Castelfidardo [octobre 1860]. Pie IX se trouva alors dépouillé des quatre cinquièmes de ses États. Rome seule lui restait avec son territoire et environ 700,000 habitants. Outre les 11 millions d'écus romains que coûta cette double invasion, le trésor pontifical était encore chargé de toutes les dettes publiques, que le pape devait acquitter avec les revenus de ce qui lui restait du *patrimonium Petri*. Mais les catholiques, avec un touchant empressement, sont venus en aide à la détresse du chef de l'Église. En souscrivant de la manière la plus désintéressée à son emprunt, et surtout en contribuant largement à l'œuvre du denier de Saint-Pierre, ils lui procurèrent des ressources suffisantes pour faire face à tous ses engagements.

La propagande révolutionnaire continua à menacer les pays qui restaient au pape : elle réclamait Rome pour capitale du royaume d'Italie, en faisant sans cesse retentir ce cri : Rome ou la mort ! Toutefois, l'empereur Napoléon et le roi Victor-Emmanuel conclurent, le 15 septembre 1864, une convention en vertu de laquelle Florence est devenue la capitale de l'Italie, et le roi s'est engagé à respecter ce qui restait au pape de ses anciens États. En échange de cet engagement, la garnison française dut quitter Rome,

qu'elle quitta en effet le 15 décembre 1866. Le patrimoine de saint Pierre ne fut plus protégé, depuis 1867, que par une petite armée de 10,000 hommes.

Les défaites essuyées par les Autrichiens en Bohême, dans la guerre contre la Prusse [juin et juillet 1866] furent encore, pour le royaume d'Italie, une occasion de s'agrandir. L'Autriche fut contrainte de lui céder la Vénétie.

Toutefois ce royaume, avec ses agrandissements et son apparente unité, malgré les immenses ressources qu'il a trouvées dans l'usurpation des biens ecclésiastiques, se trouva dans la plus misérable situation. Il fut menacé d'une énorme banqueroute, et la vente des biens ecclésiastiques [juillet 1867] fut votée par le parlement, bien qu'elle parût insuffisante à l'en garantir. On ne voyait dans toutes les branches de l'administration que désordre, incapacité, abus et corruption. Le mariage civil, qui a été décrété et rendu obligatoire le 1er janvier 1865, n'est guère de nature à relever le niveau des mœurs.

En vain Pie IX, dans les allocutions du 26 septembre 1859, du 13 juin et du 17 décembre 1860, ainsi que du 30 septembre 1861, éleva la voix pour faire entendre des plaintes et des menaces : « Les vierges consacrées à Dieu, dit-il, sont obligées de mendier leur pain, les temples de Dieu sont pillés et changés en cavernes de voleurs, les biens de l'Église sont la proie des ravisseurs, la puissance et la juridiction ecclésiastiques sont méconnues et usurpées, les lois de l'Église sont méprisées et foulées aux pieds (1). » La persécution suivit son cours. Le roi Victor-Emmanuel tenta bien de se réconcilier avec le siége apostolique, en envoyant à Rome Vegezzi, en 1864, et Tonello, en 1867. Ses démarches demeurèrent sans résultat. Il y eut seulement une apparence d'entente au sujet de la réduction des évêchés. Tandis que, dans les États de l'Église seule, on comptait 82 évêchés, il ne devait plus y en avoir que 80 dans toute l'Italie. Le clergé, dans la longue persécution dont il fut l'objet, s'épura et se ranima. Il s'associa volontiers à cette noble maxime politique du Saint-Père : « Je puis être la victime de la révolution, mais je

(1) Voir La Parole de Pie IX, 1 vol. in-8, Paris, Sarlit, 2e édit.

ne serai jamais son complice. » Quelques-uns de ses membres seulement, entre autres le cardinal d'Andréa, l'évêque Caputo et le P. Passaglia entrèrent dans les rangs des ennemis de l'Église. L'*Armonia* et l'*Unita cattolica* de Turin, et la *Civilta cattolica* de Rome combattirent avec intrépidité et constance pour la défense des droits de l'Église, et mirent les fidèles en garde contre la promesse menteuse « de l'Église libre dans l'État libre. »

§ 413. — *Zèle de Pie IX pour le gouvernement de l'Église.*

Au milieu de ces luttes et de ces persécutions politiques qui agitaient son règne, Pie IX ne cessait point de déployer, par toute la terre, le plus grand zèle pour le gouvernement de l'Église. Il adressa d'abord [9 novembre 1846] à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de la catholicité, une encyclique dans laquelle il exposait toutes les plaies du siècle, que l'Église seule a mission et pouvoir de guérir, si ses pasteurs sont vigilants et dévoués. Il s'occupa aussi d'une meilleure organisation des circonscriptions ecclésiastiques : treize siéges épiscopaux furent érigés en archevêchés ; quatre archevêchés, quatre-vingt-seize évêchés, quinze vicariats apostoliques, une délégation et six préfectures furent créés ; la création de plusieurs nouveaux diocèses en Amérique fut aussi décidée en principe. Pie IX donna dans de nombreux documents une attention particulière aux Églises du rit oriental.

Par sa bulle du 24 septembre 1850, il rétablit l'épiscopat catholique et la hiérarchie en Angleterre, où il n'y avait eu jusque-là que des vicariats apostoliques. Par une autre bulle du 19 novembre suivant, il chargea les neuf nouveaux évêques, ainsi que l'archevêque de Westminster, d'ériger des chapitres dans leurs diocèses respectifs. Il fit de même pour la Hollande, à la date du 7 mars 1853. Par une bulle du 23 juillet 1847, il avait rétabli le patriarcat latin de Jérusalem et prescrit au titulaire de résider dans cette ville.

Pie IX fondait de grandes espérances sur les conventions qu'il fit avec la Russie en 1847, avec la Toscane et l'Espagne en 1851, avec les républiques de Costa-Rica et

de Guatémala en 1852, avec l'Autriche en 1855, avec le Wurtemberg en 1857, avec le grand duché de Bade en 1859, avec les républiques de Nicaragua et de San-Salvador en 1861 ; mais la plupart de ces conventions ne furent point exécutées ou restèrent sans résultat (1).

Le pape appela aussi au cardinalat plusieurs métropolitains et prélats éminents de France, d'Espagne et d'autres pays : en Allemagne, le prince-évêque de Breslau, Melchior Diépenbrok, l'archevêque de Cologne, Jean de Geissel, l'archevêque d'Olmütz, de Sommereau-Beckh, l'archevêque de Gran, Jean de Scitowski, l'archevêque de Vienne, Othmar de Rauscher, l'archevêque de Munich, Charles de Reisach et l'archevêque d'Agram, Georges Haulik. En Angleterre, Wiseman, archevêque de Westminster, et, en Irlande, l'archevêque et primat Cullen furent également nommés cardinaux.

Lorsqu'il eut connaissance des persécutions dont le catholicisme était l'objet dans la Nouvelle-Grenade, à Mexico, en Espagne, en Suisse, en Russie, en Pologne et ailleurs, il fit entendre sa parole grave et sympathique dans de nombreuses allocutions. Dans la discussion élevée en France par Gaume et l'*Univers*, au sujet des classiques païens, il se prononça sagement pour le maintien des classiques. Il censura les doctrines erronées de Gunther à Vienne, de Froschammer à Munich et d'Ubagh à Louvain. Dans des documents nombreux, il condamna les erreurs capitales du temps dans le domaine scientifique, politique et social. Et, pour donner plus de force à ces condamnations, il les réunit sous dix paragraphes dans le *Syllabus*, qu'il adressa, le 8 décembre 1864, avec une encyclique, à tous ceux qui sont à la tête de l'Église (1). Les propositions condamnées se rapportent : 1° au panthéisme, au naturalisme et au rationalisme absolu ; 2° au rationalisme modéré ; 3° à l'indifférence ; 4° au socialisme, au communisme, aux Sociétés secrètes ; 5° aux erreurs sur l'Église et ses droits ; 6° aux erreurs sur la Société civile, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église ; 7° sur la morale naturelle et chrétienne ; 8° sur le mariage ; 9° sur

(1) Voir le livre intitulé : Pie IX pape et roi.

le pouvoir temporel du pape, et 10° aux erreurs qui se rapportent au libéralisme de nos jours (1).

Pie IX se montra aussi plein de sollicitude pour les questions liturgiques. Il maintint les liturgies orientales [9 novembre 1846]; il fit de la Visitation de la sainte Vierge une fête double de seconde classe [31 mai 1850]; dans un décret du 18 mai 1854, il prescrivit que les fêtes de saint Timothée, de saint Tite, de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et de saint Ignace, évêque d'Antioche, fussent célébrées dans toute l'Église sous le rit double mineur; il mit saint Hilaire de Poitiers et saint Liguori au rang des docteurs de l'Église [1851 et 1871]. Il béatifia et canonisa plus de saints qu'aucun de ses prédécesseurs (2). Il recommanda instamment à tous les prêtres d'honorer dignement le Très-Saint-Sacrement [3 mai 1848] et aux évêques d'observer ponctuellement dans leurs fonctions les prescriptions du Pontifical [5 nov. 1855, dans l'encyclique, *Optime noscitis*, aux évêques d'Autriche]. Par la bulle *Quod*

(1) Sanct. D. N. Pie IX, ep. encyclica die VIII dec. 1864, unà cum syllabo præcipuorum ætatis nostræ errorum et actis Pontificis, ex quibus excerptus est syllabus. Ratisb., 1865. Parmi les commentaires du Syllabus, nous signalons seulement *Dupanloup*, la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre. — Le Pape et les idées modernes. Vienne, chez Sartori. 1864. — Voix de Maria-Laach, par les PP. *Flor. Riess*, *Roh*, *Rattinger* et *Schneemann*. Frib., chez Herder, 1865-67, 8 cahiers.

(2) Ont été béatifiés : Pierre Claver, S.-J.; la bienheuse Maria-Anna de Paredes ; Jean de Britto; Jean Grande, de l'ordre des frères de la Miséricorde; Paul de la Croix, fondateur des Passionistes; la vén. Germaine Cousin ; André Bobola, S. J.; Benoît-Joseph Labre ; Jean Léonardi, fondateur de la congr. des clercs de la Mère de Dieu; Pierre Canisius, S. J.; Marguerite-Marie Alacoque, de l'ordre de la Visitation ; Marie des Anges; Jean Berchmans, S. J.; Benoît d'Urbin; 205 martyrs du Japon leur ont été adjoints en 1867. Ont été canonisés : 26 martyrs du Japon (23 Franciscains et 3 Jésuites), et le confesseur Michel de Santis, de l'ordre des Trinitaires; les saints canonisés le 29 juin 1867, savoir : le martyr Josaphat, archevêque de Poloczk ; le martyr Pierre d'Arbuez, inquisiteur d'Aragon; les 19 martyrs de Gorcum, en Hollande; Paul de la Croix; Léonard de Port-Maurice; Marie-Françoise, de l'ordre de Saint-Pierre d'Alcantara, et Germaine Cousin. Voyez *Hausherr*, S. J., la Grande solennité de Saint-Pierre de Rome, le 29 juin 1867. Mayence, 1867. La Biographie d'*Estius* sur les martyrs de Gorcum. *Laforêt*, recteur de l'université de Louvain, les Martyrs de Gorcum.

jam pridem, du 25 septembre 1863, il prescrivit un nouvel office et une nouvelle messe de l'Immaculée Conception.

Quatre fois Pie IX a invité les évêques catholiques à se rendre à Rome, et, le 2 décembre 1854, plus de 200 répondirent à son appel ; le 9 juin 1862, ils étaient plus de 300, et, le 29 juin 1867, près de 500 : la première convocation avait pour but la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu. Déjà, le 1 février 1849, le pape avait adressé à tous les évêques de la catholicité l'encyclique *ubi primum*, pour leur demander quels étaient leurs sentiments et leurs désirs à ce sujet, et pour solliciter les prières de tous les fidèles. Le 1[er] août 1854, fut ouvert un jubilé, et le pape proclama solennellement ce dogme au milieu des cardinaux et des évêques assemblés autour de lui, par la bulle *Ineffabilis Deus* (1). Le peuple catholique témoigna sa joie de cette proclamation, en élevant partout des statues et des églises à Marie immaculée.

Les évêques se réunirent la seconde fois aux fêtes de la Pentecôte [1862], pour assister à la canonisation des martyrs japonais [v. § 349] et pour aviser aux moyens de s'opposer à l'envahissement des États de l'Église. Avant cette réunion, de nombreuses adresses, couvertes de milliers de signatures, avaient été envoyées au pape, de tous les points du monde catholique, pour réclamer l'intégrité des États pontificaux et protester contre toute violation dont ils seraient l'objet (2). Les évêques réunis à Rome rédigè-

(1) Cette définition a beaucoup de rapports avec la bulle d'Alexandre VII (v. § 351), la voici : « Declaramus, pronuntiamus et definimus doctrinam quæ tenet Beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ Conceptionis fuisse, singulari omnipotentis Dei gratiâ et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ præservatam immunem, esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter contanterque credendam (Pii IX, P. M., Acta, t. I, p. 616). Cf. De Immaculato B. V. M Conceptu, an dogmatico decreto definiri possit, ed. *Perrone*, S. J. Rom., 1853.

(2) Cf. *Scrœhdl*, le Vœu du catholicisme et l'accord de tout l'univers catholique sur l'importance et la nécessité du pouvoir temporel et la souveraineté du Saint-Siége. Frib., 1867. Histoire de la formation des Etats de l'Eglise, 2[e] partie. *Wiseman*, Rome et l'épiscopat catholique aux fêtes de la Pentecôte de 1862. — *A. Niedermayer*, la Fête de la Pentecôte à Rome. Frib., 1862.

rent également une chaleureuse adresse dans laquelle ils remerciaient le pape, au nom de tous les catholiques, du courage inébranlable qu'il opposait à la violence ; ils reconnaissaient que le pouvoir temporel était nécessaire au Saint-Siége et lui avait été visiblement départi par la divine Providence, et ils n'hésitaient pas à déclarer que, dans les circonstances actuelles, le pouvoir temporel était un besoin pour le libre gouvernement de l'Église et des âmes ; que le chef de l'Église ne pouvait être le sujet d'un prince quel qu'il fût, mais qu'il devait jouir, sur son propre territoire et dans ses propres États, de l'indépendance la plus entière, afin de protéger et défendre la foi catholique, conduire et gouverner toute la chrétienté. Comme souvenir de cette mémorable assemblée, le pape fit don à chaque évêque des premiers volumes de cet ouvrage, monument grandiose de l'unité catholique, où sont consignées les protestations unanimes venues de l'Italie, de la France, de la Belgique et de la Suisse ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Hollande ; de l'Espagne, du Portugal et des colonies ; de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Amérique du Nord ; de la Turquie, de la Pologne, des Indes, de la Chine et de l'Océanie. (*La sovranità temporale Dei Romani Pontefici, propugnata nella sua integrità dal suffragio dell'orbe cattolico, regnante Pio IX*. Roma, 1860 sq.)

Enfin l'épiscopat catholique se réunit une troisième fois, en plus grand nombre encore, autour de Pie IX, pour célébrer le dix-huitième anniversaire séculaire du martyre des apôtres saint Pierre et saint Paul, le 29 juin 1867, et pour être témoins de la canonisation des martyrs que nous avons notés précédemment. Ne pouvant contenir la joie qui remplissait son cœur à la vue d'un si grand nombre d'évêques qui s'étaient rendus avec tant d'empressement à son appel de toutes les parties du monde, le pape s'écria : « Rien n'est plus beau que cette assemblée où l'univers catholique tout entier est représenté à ce dix-huitième centenaire du martyre des Princes des Apôtres ; rien n'est plus digne d'éloges que ce spectacle de l'unite de l'Église à l'occasion de la canonisation de ces martyrs qui ont donné leur vie pour la défense du Saint-Siége et de la foi catholique. En voyant cette unité, les ennemis de la religion

doivent comprendre combien est grande la vigueur de l'Église catholique, et reconnaître qu'ils se trompent étrangement ceux qui la représentent comme décrépite. Cette union des évêques avec le vicaire de Jésus-Christ ne peut que fortifier de plus en plus l'Église. Mon vœu le plus ardent est de pouvoir vous réunir encore pour un concile œcuménique. »

Le Saint-Père réunit aussi, dans la grande salle consistoriale du Vatican, les dix mille prêtres qui étaient venus à Rome à l'occasion de ces fêtes, et leur tint le plus touchant langage. Il leur recommanda de ne jamais perdre de vue la haute dignité sacerdotale dont ils étaient revêtus, d'offrir chaque jour dignement le très-saint sacrifice pour leur salut et pour le salut du monde, de se faire toujours remarquer par la sévérité de leurs mœurs, la pureté de leur vie, par leur chasteté et surtout par la connaissance des sciences sacrées, afin de pouvoir lutter vigoureusement contre les ennemis de l'humanité, procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, et se montrer de bons soldats de Jésus-Christ sous la conduite de leurs savants évêques. Il leur donna sa bénédiction et les chargea de la répandre également en son nom sur leurs ouailles.

Une députation nombreuse de cent villes d'Italie fut aussi admise en sa présence. Elle lui offrit un riche album, et l'assura que le peuple italien, loin de sentir de l'aversion ou de l'hostilité pour lui, était rempli à son égard de respect et de dévouement, et reconnaissait, dans sa courageuse résistance à ses ennemis la fermeté du vicaire de Jésus-Christ. Le pape répondit : « Ici, sur ce rocher (il montrait le château Saint-Ange), je vois un ange. C'est le vainqueur des démons; il a le glaive dans le fourreau; c'est ainsi qu'il annonça jadis, en ce même jour, au peuple que le fléau allait cesser. Je le vois aujourd'hui encore, sur l'ordre de Dieu, mettre son glaive dans le fourreau, car, aujourd'hui, commence l'heure de la miséricorde. Au commencement de ce siècle, à pareil jour, l'un de mes prédécesseurs fut détrôné et dut partir pour l'exil; les ennemis qui le persécutaient étaient les mêmes qui, aujourd'hui, sous le prétexte de l'agrandissement de la patrie, voudraient arracher des cœurs notre sainte religion. A pareil

jour donc, — car il a commencé la veille même de sa fête, — une armée libératrice entra dans la ville sainte et mit en déroute les ennemis de Dieu et de son Église qui voulaient détruire, dans Rome même, le centre du catholicisme, le règne du Christ. On regardait ce jour comme funeste à Rome; je dis que l'heure du triomphe a commencé. Ils ont dit que je hais l'Italie. Non, je ne la hais point, je l'ai toujours aimée; je l'ai bénie; j'ai désiré son bonheur, et Dieu sait que de fois j'ai prié pour elle. Oui, prions, je dois le dire, pour cette infortunée nation. Une nation qui repose sur l'égoïsme n'est point unie; elle n'apporte point de bénédictions, l'unité qui détruit la charité et la justice, l'unité qui foule aux pieds les droits d'autrui, les droits des serviteurs de Dieu et ceux des fidèles; une telle unité a tout le monde pour ennemis, tous se lèvent contre elle, car Dieu lui-même est contre elle. L'heure a commencé, le triomphe ne peut tarder; s'il devait toutefois se faire attendre encore, nous continuerions à souffrir avec patience les coups de la justice de Dieu. »

Les évêques assemblés à Rome déclarèrent dans une adresse au pape, qu'ils s'étaient volontiers rendus à son invitation, pour vénérer ses vertus et le consoler, mais aussi pour fortifier leurs cœurs, au milieu des angoisses de l'Église, par la vue de ses traits paternels. Ce centenaire de saint Pierre leur permettait de constater la fermeté de ce roc inébranlable, sur lequel notre Seigneur et Sauveur a établi le grand, l'impérissable édifice de son Église. Depuis dix-huit siècles, malgré les attaques continuelles de ses ennemis, la chaire de saint Pierre a toujours été l'organe de la vérité, le centre de l'unité et le boulevard de la liberté; toujours elle est restée immuable et intacte, pendant que les trônes des rois et des empereurs étaient tous brisés et renversés les uns après les autres. Aussi ils venaient, comme ils avaient fait cinq ans auparavant, sous l'impression de ces sentiments et de cette foi, lui offrir le témoignage bien mérité de leur vénération, et exprimer publiquement les vœux qu'ils formaient pour le maintien de son pouvoir temporel, pour la cause sacrée de l'Église et de la justice dont il était l'intrépide défenseur. Le devoir le plus cher et le plus sacré à leurs yeux était : de croire

et d'enseigner ce qu'il croyait et enseignait lui-même, de rejeter les erreurs qu'il rejetait, de marcher à sa suite, de combattre à ses côtés, prêts à affronter, avec lui, les dangers, les épreuves et les contradictions. Déjà ils apercevaient des signes avant-coureurs d'un meilleur avenir : ces témoignages non équivoques d'attachement qui arrivaient de toutes parts au Saint-Siége, ces marques d'affectueuse sympathie du peuple chrétien, qu'ils voulaient continuer à diriger par la parole et par l'exemple, la fidélité des Romains, dont ils étaient les témoins heureux, et leur soumission envers leur chef spirituel et temporel. Dans la convocation du concile œcuménique qu'il leur annonçait, ils voyaient avec Paul IV « le meilleur moyen de conjurer les grands périls que courait la société chrétienne. »

Dans sa réponse, Pie IX se dit consolé de ce que les évêques, par cette assemblée, ont resserré les liens de mutuelle charité qui unissent toutes les Églises du monde. Il a la certitude que, après s'être remplis de l'esprit évangélique au tombeau de saint Pierre, prince des Apôtres, et de saint Paul, le docteur des nations, ils vont repartir plus forts pour rompre les rangs de l'ennemi, pour protéger les droits de la religion, et porter encore davantage vers l'unité les peuples qui leur sont confiés. Comme eux, il est convaincu qu'aux grandes calamités de ce temps on ne peut opposer que la force divine de l'Église, laquelle se manifeste surtout lorsque les évêques, convoqués par le pape, se réunissent sous sa présidence, pour traiter des affaires de l'Église.

Ces sentiments de foi catholique furent connus en même temps dans toutes les églises de la chrétienté. Partout les fidèles s'y associèrent par des solennités religieuses ; et la pensée de l'existence dix-huit fois centenaire du catholicisme, ainsi que l'imposant spectacle de l'unité de leur foi au tombeau et autour de la chaire de saint Pierre, éveilla en eux une grande confiance dans le triomphe prochain de l'Église (1).

(1) Cf. *P.-Charles Brandes*, Saint Pierre à Rome et Rome sans Pierre, récit de la fête du 18e anniversaire séculaire des princes des apôtres. Einsiedeln, 1867. Les lettres pastorales de *Herman*, archev. de Fribourg : La Papauté dans l'histoire, et de *Martin*, évêque de

Tout en s'occupant ainsi activement des intérêts de la catholicité, Pie IX venait en aide à toutes les calamités de quelque nature qu'elles fussent. L'anglais Maguire a tracé un tableau magnifique de cette charité qui s'exerce partout où son œil paternel aperçoit un besoin, une souffrance : « Comme lui, ses prédécesseurs, sur la chaire de saint Pierre, ont toujours montré le plus grand zèle à soulager de toute manière le peuple chrétien. Mais, aussi, à qui cette paternelle sollicitude pourrait-elle mieux convenir qu'à ceux qui, comme l'enseigne la foi catholique, sont les Pères et les Docteurs de tous les chrétiens? » Pie IX se montra digne de ce bel éloge. Il éleva la voix en faveur de l'Irlande pour demander de lui venir en aide dans sa détresse par des quêtes et des prières [26 mars 1847]; dans la guerre entre l'Autriche et l'Italie pour le rétablissement de la paix [27 avril 1859]; au sujet du massacre des Maronites [29 juillet 1860], et de la guerre sanglante qui désola les États-Unis [18 octobre 1862].

Enfin, Pie IX fut pour les arts un protecteur éclairé et généreux (1). Il fit publier les œuvres précieuses de de Rossi (*Roma sotterranea; Inscriptiones christianæ*); il favorisa puissamment les études archéologiques de Garucci, Cavedoni, Visconti et Borghèse. Les autres sciences furent aussi cultivées par des hommes remarquables : la philosophie par Liberatore, Tongiorgi, San-Severino, Taparelli et Kleutgen, qui combattirent les systèmes ontologistes ou traditionalistes de Rosmini et de Gioberti; la dogmatique par Perrone; la morale par Scavini; l'exégèse par Patrizi, Pianciani et Vercellone; l'histoire ecclésiastique par Theiner et Tosti; l'éloquence de la chaire par Ventura et Audisio.

§ 414. — *Renouvellement de l'esprit religieux dans différents pays depuis* 1846. — *En Portugal et en Espagne.*

L'activité du chef de l'Église a, de tout temps, passé dans tous ses membres. Cette loi, conforme à la nature,

Paderborn : Le Christianisme et la papauté. *P. Pie Gams*, l'Année du martyre des apôtres saint Pierre et saint Paul. Ratisb., 1867.

(1) Dr *Sighart*, Reliques de Rome. Augsb., 1865.

s'est aussi accomplie pour Pie IX; son zèle s'est communiqué à la plupart des pays catholiques, et y a produit un renouvellement de vie religieuse (1).

Ce renouvellement s'est fait sentir moins qu'ailleurs en Portugal et en Espagne, à cause des séditions et des luttes de partis qui agitent sans cesse ces deux royaumes.

Le Portugal compte près de 4 millions d'habitants, tous catholiques. Ils sont répartis en trois provinces ecclésiastiques, ayant chacune à sa tête un archevêque. L'archevêque de Lisbonne porte le titre de patriarche; il a pour suffragants les évêques de Castelbianco, de Guarda, de Lamego, de Leira, de Portalègre, des Açores, d'Angola, d'Angra, de Funchal, de Santiago, du Cap-Vert et de Saint-Thomas. De l'archevêque et primat de Braga dépendent les évêques d'Aveiro, de Bragance, de Miranda, de Coïmbre, de Porto, de Pinhel et de Vizno. De l'archevêché d'Évora relèvent les évêchés de Béja, d'Elvas et de Faro. Comme dans d'autres pays catholiques, les évêques sont désignés par le roi. En 1856, quelques difficultés, qui survinrent au sujet de la nomination aux évêchés de l'Inde, donnèrent lieu à un compromis avec Rome, le gouvernement portugais s'étant toujours refusé à un concordat.

Le 3 juillet 1862, Pie IX adressa, aux évêques de Portugal, un bref dans lequel il les exhorte instamment à remplir leurs devoirs avec un zèle tout particulier dans la triste situation où se trouve l'Église portugaise, de veiller avec soin sur la conduite du clergé, de se préoccuper de la bonne éducation des aspirants au sacerdoce, et de ne permettre pour l'étude de la théologie que des livres approuvés par l'Église. Il attire également leur attention sur le rétablissement de la discipline dans les monastères, sur l'éducation religieuse de la jeunesse, sur la nécessité d'instruire et d'édifier le peuple. En terminant, il se plaint de ce que les évêques de Portugal n'ont pas paru à Rome aux fêtes de la canonisation, le 8 juin 1862, ni, du moins, écrit pour faire connaître qu'ils s'y associaient.

Au reste, bien difficile est la position de l'épiscopat et

(1) *A. Niedermayer*, Luttes et progrès de l'Eglise de nos jours. Frib., 1862.

du clergé portugais vis-à-vis d'un gouvernement hostile à l'Église. Soutenu par le parti libéral qui domine, il ne cesse d'entraver l'exercice de la religion catholique, de léser ses intérêts, de nuire à ses institutions. Dans la question romaine, il a pris parti pour les ennemis du Saint-Siége, et le mariage du jeune roi Louis avec une fille de Victor-Emmanuel n'a pu que l'affermir dans ces sentiments. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est le manque de prêtres. Pas plus dans la mère patrie que dans les colonies, ils ne suffisent aux fonctions les plus pressantes du ministère sacerdotal. En maintes circonstances, les baptêmes et les mariages doivent être faits par des laïques. Les monastères d'hommes ont tout à fait disparu; le nombre des monastères de femmes est petit, et ceux qui existent menacent de s'éteindre, car, depuis 1834, on n'a pu admettre aucune novice. Quelques sœurs de la Charité, la plupart françaises, ont été elles-mêmes, en 1858, chassées de Lisbonne par la force brutale, et ont dû invoquer la protection de la France.

Les journaux catholiques qui paraissent en Portugal sont: la *Naçao*, à Lisbonne, organe des légitimistes, dont le rédacteur, Eugenio de Locio, a envoyé, en octobre 1860, à Pie IX, une adresse couverte de 58,994 signatures; le *Dirito*, à Porto; la feuille hebdomadaire *Uniao catholica*, à Braga; encore à Lisbonne, le *Bem publico*, qui paraît tous les huit jours, et la *Fe catholica* tous les quinze jours; enfin, à Porto, une autre feuille hebdomadaire, *Os Filhos de Maria*. Ces journaux luttent souvent avec succès contre la mauvaise presse.

Pie IX porte le plus grand intérêt à l'Espagne. Il ne cache point ses sympathies pour une nation jadis si éminemment catholique. Dès 1847, il y envoya un légat pour s'entendre sur les moyens de faire cesser la vacance de plusieurs siéges épiscopaux. Un compromis eut lieu en 1848 avec Rome; après avoir rencontré toutes sortes d'obstacles, il fut ratifié en 1859, mais il ne devint loi de l'État qu'en 1861. Le nouvel évêché de Vittoria fut érigé par la bulle *in celsissima* du 26 septembre 1861; d'autres évêchés furent créés à Madrid et à Ciudad-Réal, Valladolid devint un archevêché, et on fit une nouvelle division

des diocèses. La province ecclésiastique de Burgos eut six évêchés, Compostelle en eut cinq, Grenade cinq, Saragosse cinq, Séville quatre, Tarragone sept, Tolède six, Valence cinq, et Valladolid cinq. Tous ces évêques, aidés de 40,000 prêtres, administrent 16 millions de catholiques. La nomination des curés se fait par la reine, sur trois candidats que lui présente l'évêque. La reine elle-même propose au pape trois candidats pour chaque évêché vacant. Par suite de la sécularisation et du gaspillage des biens ecclésiastiques, le manque de prêtres commence aussi à se faire sentir en Espagne; l'un dans l'autre, chaque curé et deux vicaires ont présentement 10,000 âmes à diriger.

Pas plus qu'en Portugal, le libéralisme ne veut en Espagne de monastère d'hommes. Toutefois, en fait de congrégations d'hommes, l'Espagne renfermait en 1864 : les Piaristes avec 34 maisons et 610 membres ; 65 Lazaristes en 4 maisons; 31 oratoriens en 3 maisons; 86 Augustins Récolets en 1 maison; 271 Dominicains en 2 maisons ; 72 Franciscains Déchaussés en 1 maison, et 139 Jésuites en 4 colléges. Bien plus grand est le nombre des religieuses qui s'accroît sans cesse, tandis que celui des religieux diminue. En 1861, on comptait 1,746 religieux, et en 1864 ils n'étaient plus que 1,258. Au contraire, on compte en 1867 plus de 15,000 religieuses cloîtrées et 2,000 sœurs de la charité non cloîtrées.

Quoique la science du clergé et l'instruction du peuple laissent beaucoup à désirer, les Espagnols ont conservé leur vieille réputation de bonne moralité et de fidèle attachement au Saint-Siége. La reine Isablle, dans son discours du trône, à l'ouverture des Chambres, fait volontiers entendre une parole affectueuse pour le Saint-Père, et les ministres, ainsi que les Chambres, se sont souvent prononcés en faveur des droits du chef de la chrétienté. Ceci eut lieu en particulier lors de la discussion des affaires d'Italie [mars 1861]. Martinez de la Rosa entre autres, le libéral président des cortès, critiqua vertement la politique de Cavour, et termina son brillant discours en réclamant le maintien du pouvoir temporel du pape.

Après le célèbre publiciste Donoso Cortès, et surtout le vigoureux apologiste Balmès, enlevés tous deux par une

mort prématurée, nous ne voyons plus, en fait d'écrivains influents, à citer que Leo Carbonero y Sol et cette digne Espagnole (Bœhl de Faber) qui, sous le pseudonyme de Fernan Caballero, s'efforça, par des romans et des nouvelles, de ramener le peuple à un esprit véritablement national et religieux. Parmi les nombreux journaux qui défendent la cause de l'Église, nous devons mentionner la *Revue catholique* de Barcelone, *la Epoca* et *la Regeneracion* de Madrid, le *Diario* de Barcelone, l'*Union* de Valence et les *Brochures catholiques* qui paraissent à Barcelone depuis 1848. La société, qui a été fondée pour cette dernière publication, a, depuis 1864, déjà publié 114 grands ouvrages, 80 de moindre importance et 50 classes de traités. Malgré les pronunciamentos, les émeutes et les changements de ministères si fréquents en Espagne, ces efforts pour conserver et accroître dans ce pays la vie catholique, ont obtenu d'excellents résultats; ils ont, toutefois, été bien dépassés par ce que nous avons à dire de la France.

§ 415. — *En France.*

Napoléon III et l'Eglise catholique en France (Feuilles historiques et politiques). 1861. *Hettinger*, la Situation religieuse et sociale de Paris. Mayence, 1852.

De toutes les nations catholiques, aucune ne possède une aussi grande richesse d'établissements ecclésiastiques, de congrégations religieuses et d'œuvres considérables que la France. Le mouvement politique qui partit de là en 1848, ne fut pas sans influence sur l'Église elle-même. Bientôt la République, sous la présidence de Louis-Napoléon, supprima, par une loi du 27 mars 1850, le monopole si rigoureux de l'Université, et accorda la liberté d'enseignement. Ce beau résultat fut dû, surtout, aux nobles efforts du ministre Falloux, l'ami du comte de Montalembert. Lorsque le président renversa la République et se fit proclamer empereur sous le nom de Napoléon III [2 déc. 1852], il n'abolit point sans doute les lois organiques qui étaient une entrave à la vie du catholicisme, il laissa toute-

fois, à l'Église, une plus grande liberté d'action. Le Panthéon de Paris, auquel se rattachaient tant de souvenirs, fut rendu à sa destination première et est devenu, sous le nom d'église de Sainte-Geneviève, un lieu de dévotion très-fréquenté. Il montra mieux encore l'intérêt qu'il portait à la religion en faisant construire de nouvelles églises (Sainte-Clotilde) ou restaurer les anciennes (les restaurations importantes de Notre-Dame de Paris, de Saint-Denis, de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Sens, etc.), en fondant de nouveaux évêchés en France et en Algérie, en organisant dans l'armée un service religieux. Le mérite qu'il s'acquit ainsi fut compromis par sa conduite envers le pape. L'armée qu'il entretenait à Rome laissa s'accomplir les tristes événements qui, en 1860, affligèrent l'Église, et il finit même par la rappeler en décembre 1866. Cet abandon du pape lui aliéna Louis Veuillot et le parti de *l'Univers*, qui, avec la majorité du clergé, lui avaient accordé toute leur confiance après le coup d'État de 1852. Quant au parti libéral dirigé par Montalembert, Lenormand, Cochin, de Broglie, Foisset et autres collaborateurs du *Correspondant*, il s'était tout d'abord éloigné de lui. Ce sentiment de répulsion était plus profond encore dans le parti légitimiste qui avait à sa tête Poujoulat, Capefigue, Laurentie, Henri de Riancey, et surtout Berryer.

A cette France si changée au point de vue politique et religieux, Pie IX consacra plusieurs allocutions, encycliques et lettres apostoliques. Dans son allocution du 11 septembre 1848, il déplora la mort de Denis Affre, archevêque de Paris, qui fut tué sur les barricades où il s'était généreusement rendu pour arrêter l'effusion du sang et rétablir la paix. Dans un bref du 21 mars 1853, le pape loua les évêques français de leur dévouement pour le siége apostolique, et de leur zèle à tenir des conciles provinciaux et à rétablir la liturgie romaine dans leurs diocèses. Par la bulle *Ubi primum* du 5 janvier, il avait érigé l'évêché de Rennes en archevêché et lui avait donné pour suffragants : Quimper, Vannes et Saint-Brieuc. Les évêchés de Laval et de la Réunion furent créés ; et à Alger érigé en archevêché en 1866, furent adjoints en 1867, les nouveaux évêchés d'Oran et de Constantine. Par la réu-

nion de Nice et de la Savoie, la France acquit l'archevêché de Chambéry et ses trois suffragants, ainsi que l'évêché de Nice, de sorte qu'elle possédait alors 17 provinces ecclésiastiques, et plus de 36 millions de catholiques. Ses évêques sont tous dignes, extrêmement actifs, plusieurs d'un esprit supérieur et se distinguant par de grands talents, par leur éloquence et leur courage inébranlable. Le gallicanisme qui régnait parmi eux sous le gouvernement de Juillet, a graduellement disparu. A leurs côtés se tient un clergé d'une moralité remarquable, ayant le sentiment de sa dignité, plein de zèle pour le salut des âmes, et jouissant d'une grande considération auprès du peuple.

Un nombre très-considérable de personnes des deux sexes remplissent en France les maisons religieuses. Outre d'innombrables ordres de femmes, on y voit des Bénédictins, des Dominicains, des Jésuites, des Capucins, des Chartreux et des Trappistes. Plus nombreuses sont encore les congrégations religieuses, dont plusieurs sont approuvées par l'État, comme les Lazaristes, les Sulpiciens et les Frères de la doctrine chrétienne. En 1854, les écoles des Frères de la doctrine chrétienne furent fréquentées par 243,699 élèves, et celles des Frères des autres congrégations, par 77,600 élèves. En l'année 1866, le nombre des écoles dirigées par des religieux, s'est accru de 500, de sorte qu'il atteint aujourd'hui le chiffre de 3,100. La France, en 1860, avant même l'annexion de la Savoie et de Nice, possédait 2,972 maisons tenues par des religieuses reconnues par l'Etat; 553 de ces maisons sont consacrées à l'instruction, au soin des malades; 2,101 à la fois, à l'instruction et aux soins des malades; 16 à la contemplation et 17 à l'adoration perpétuelle du très-saint sacrement. Près des deux tiers des jeunes filles de ce grand pays sont élevées par des religieuses, et cette éducation affermit et entretient en France la vie chrétienne. Les dames du Sacré-Cœur et les Ursulines distribuent avec le plus grand succès l'instruction supérieure.

Une œuvre qui contribue beaucoup à la conservation des mœurs chrétiennes, c'est *la Société de Saint-Vincent-de-Paul*. Répandue par toute la France, elle a des confé-

rences dans toutes les villes et un grand nombre de localités moins importantes, sous la direction d'un président général qui réside à Paris. *La Société de Saint-François-Régis* fait aussi un bien immense. Elle a pour but de régulariser au point de vue civil et religieux les unions illicites, de légitimer les enfants, de rendre à leurs parents les enfants trouvés, de réconcilier la famille avec la société civile et religieuse, et de les arracher ainsi à une dépravation certaine. *La Société de protection pour les malheureuses jeunes filles dont la vertue est exposée*, se montre également animée du plus grand zèle, en leur procurant les moyens de retourner dans leurs familles éloignées, tandis que les *Dames du Bon-Pasteur* et les *Sœurs de l'Immaculée Conception* se dévouent avec une admirable abnégation à la pénible tâche de sauver celles dont la vertu a fait le plus triste naufrage.

Les nombreuses congrégations et associations qui ont pour but l'exercice de la charité chrétienne, font preuve aussi du dévouement le plus pur et le plus touchant. A leur tête, aujourd'hui comme toujours, se présentent les sœurs de charité, de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Vincent-de-Paul, qui excellent à soigner les malades et qui apparaissent partout où il y a une peine, une douleur à adoucir. Dans les guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique, elles se sont conduites comme des héros. Les sœurs de Saint-Charles-Borromée, de Nancy, ont spécialement fait, depuis vingt ans, un bien considérable aux Allemands, qui sont si nombreux à Paris (1). *Les Frères du Saint-Esprit* dirigent les maisons de correction ; *les Frères de Saint-Gabriel* instruisent les sourds-muets ; *ceux de Saint-Joseph* se chargent des enfants vagabonds ; *les Sœurs de Saint-Paul*, de Paris, presque toutes aveugles, font l'éducation des jeunes aveugles. *Les Sœurs de Nazareth et de Bethléem* remplissent de la bonne odeur de leurs vertus les saints lieux dont elles ont pris le nom.

La Société de la Sainte-Enfance, fondée par Janson, évêque de Nancy, a pour mission de rechercher les enfants exposés en Chine, de les baptiser et de les élever chrétien-

(1) *A. Niedermayer*, les Allemands de Paris, Frib., 1862.

nement, de même que les *Écoles d'Orient*, créées par le baron Cauchy, s'occupent de la jeunesse abandonnée des pays musulmans.

Comme contraste avec ces œuvres excellentes, inspirées par la foi, avec ces manifestations sublimes de la vie catholique, avec ces témoignages magnifiques de la charité, dont Paris surtout est si riche, on rencontre dans plusieurs classes de la société, la démoralisation, la frivolité et l'impiété, avec tous leurs caractères les plus repoussants. La France est également grande en bien et en mal. Tandis que Hettinger (1) nous dépeint avec amour le côté ravissant, de frivoles touristes et romanciers s'attachent aux vices et aux scandales, et exposent à tous les regards, avec un cynisme sans égal, dans des tableaux séducteurs, les mystères de la moderne Babylone (Paris).

La France ne se borne pas à faire éclore et prospérer sur son sol les associations les plus bienfaisantes. Cette catholique nation fournit encore les secours les plus riches et la coopération la plus active pour la conversion des peuples idolâtres. Seule elle verse chaque année 4 millions de francs dans la caisse de l'Œuvre de la Propagation de la foi, et ses missionnaires sont plus nombreux que ceux de tous les autres pays de l'Europe ensemble.

Ce que nous avons à dire de son activité scientifique, n'est pas moins capable de réjouir un cœur chrétien. D'intelligents et éloquents prédicateurs : Bautain, Lacordaire, et Ravignan réussirent à ramener l'opinion publique vers le catholicisme, en montrant avec une clarté saisissante, dans leurs spirituelles conférences, que toutes les justes aspirations de ce temps : — liberté, sciences, arts, progrès social, régénération de l'Europe, — ne pouvaient être réalisées d'une manière durable que par l'Église. Ils eurent de dignes continuateurs dans le P. Félix [1853-67, *Sur le progrès par le christianisme*], le P. Minjard, Monsabré et autres. Plusieurs évêques se firent aussi remarquer dans la chaire sacrée par leur éloquence. A leur tête nous placerons Dupanloup, évêque d'Orléans, l'écrivain si connu, dont tout le monde admire le talent et le goût. A eux nous joindrons l'abbé de Ségur, le juriste Nicolas, *Études sur*

(3) *Hettinger*, Dixième lettre.

le christianisme, Keller, l'*Eglise et les principes de* 1789, et aussi le célèbre protestant Guizot, l'ancien ministre de Louis-Philippe, qui eut également sa part d'influence sur les esprits (*Méditations chrétiennes; l'Église et la société chrétienne.*)

Tout différent était le but de l'orientaliste Renan. Après plusieurs autres qui ont disparu sans laisser de traces, il tenta, dans sa *Vie de Jésus et des Apôtres*, d'enlever au Christianisme son caractère de religion révélée, à son fondateur sa divinité, et aux témoignages du Nouveau Testament, surtout par rapport aux miracles, tout titre de créance. D'excellents apologistes, Monseig. Freppel, le P. Gratry, Darboy, archevêque de Paris, Meignan, évêque de Châlons, et le théologien protestant Pressensé, se présentèrent pour le réfuter. Le maréchal Canrobert lui-même déclara en plein sénat que l'on ne devait point dans une telle assemblée prononcer la moindre parole en faveur de celui qui osait nier la divinité du Christ, et qui se posait comme l'adversaire acharné de la religion de nos pères, laquelle est toujours la religion de la majorité des Français. Il ajouta qu'il protestait formellement contre ce coupable enseignement.

Après les écrits de Bautain, de Bonald et de Bonnetty, qui n'eurent qu'une médiocre influence, l'Oratorien Gratry (1) appliqua aux études philosophiques une méthode plus sévère. Toutefois, il ne réussit point lui-même à séparer nettement les éléments théologiques des éléments philosophiques. Le traditionalisme imaginé par Lamennais, et présenté sous une forme adoucie par Bautain, Bonnetty et le jésuite Chastel, peut être aujourd'hui considéré comme vaincu.

Quant aux sciences théologiques, sous l'impulsion du P. Lacordaire, on revint, pour la dogmatique, à saint Thomas. La morale rencontra deux théologiens éminents : Carrière qui fut longtemps supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, et le cardinal Gousset, qui, en s'appuyant sur Liguori, battit en brèche les traditions rigoristes et jansénistes qui ont régné en France jusque dans ces derniers

(1) Ses écrits philosophiques sont : De la connaissance de l'âme ; De la connaissance de Dieu ; De la connaissance de l'homme dans sa faculté de penser.

temps. Le droit ecclésiastique fut remis en honneur par Bouix. (*De principiis juris* can. Par. 1852 et *Revue des sciences ecclésiastiques*). L'histoire générale de l'Église fut écrite par Rohrbacher, Blanc, Darras, etc. Mais un certain nombre de monographies faisant connaître d'une manière spéciale une époque, un personnage, un ordre religieux, un pays, et ayant pour auteurs Poujoulat, Jager, Montalembert, Crétineau-Joly, Albert de Broglie, Capefigue, l'abbé Prat, ont été plus utiles à cette science.

La littérature exégétique et l'étude des textes primitifs hébreu et grec, doivent beaucoup au P. de Valroger (*Introduction aux livres du N. T.*), à le Hir, à l'abbé Bargès de la Sorbonne, à l'abbé Gainet et à Meignan, évêque de Châlons.

Un prêtre plein de résolution et de persévérance, l'abbé Migne, publia d'abord une édition des Pères de l'Église latine jusqu'à Innocent III [1215] en 217 volumes in-4°, puis une édition des Pères grecs allant jusqu'au XVI[e] siècle en 162 volumes. Il rendit ainsi beaucoup plus facile l'étude de la littérature ecclésiastique, bien que les textes de ses éditions ne répondent plus à toutes les exigences de la science actuelle (1). Le même jugement peut être porté sur l'édition de quelques Pères de l'Église que les frères Gaume avaient publiée précédemment. Il n'en est pas de même du bénédictin dom Pitra, qui a rendu de grands services par son *Spicilegium Solesmense*. Nous pouvons adresser le même éloge aux *Origines de Rome* et aux *Écrits liturgiques* de dom Guéranger, autres publications que nous devons également à la nouvelle congrégation des Bénédictins. D'autres savants encore se livrent avec succès aux études patrologiques, Caillau et Guillon, Cruice évêque de Marseille, l'abbé Freppel. Villemain et Charpentier s'efforcèrent de répandre autour d'eux le goût de la littérature des Pères de l'Église. Les travaux inachevés des Bénédictins du siècle dernier ont trouvé des continuateurs qui ont repris la publication du *Gallia Christiana* et de l'*Histoire littéraire de la*

(1) Appréciation détaillée des publications de Migne, par *Hergenræther*, Feuille de litérature théologique, 1867 n° 10 et 13.

France interrrompue par la Révolution. Il paraît une nouvelle édition des Bollandistes. L'étude du moyen âge chrétien est fortement encouragée par l'*École des Chartes* et par les éditeurs de la *Bibliothèque* de cette école, entre autres par de Wailly, Delisle, Quicherat et Boutaric.

Des travaux très importants ont été faits sur les *Antiquités chrétiennes* par Raoul-Rochette, Ch. et Fr. Lenormant, Greppo, Labus, Perret [*Catacombes de Rome*], Martigny [*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*], et Didron [*Annales archéologiques*] ; sur l'*Épigraphie chrétienne* par Texier, Renier et surtout Leblant; sur l'*Histoire de l'architecture religieuse, la sculpture et la peinture* par Gailhabaud, les jésuites Martin et Cahours, de Caumont, Rio [*de l'Art chrétien*] et Viollet-Leduc, qui a contribué à faire revenir au gothique. Lambillotte mérite une mention spéciale pour ses ouvrages de musique religieuse.

Pour les différentes branches de la science archéologique, la France a plusieurs journaux remarquables : *les Études religieuses, historiques et littéraires* fondées par les jésuites Daniel et Gagarin, *la Revue des sciences ecclésiastiques*, *le Correspondant* du comte de Montalembert. Les principaux journaux politiques qui défendent les divers intérêts catholiques sont : *le Monde*, *l'Union* de Henri de Riancey, le *Journal des Villes et Campagnes*, et *l'Univers* rédigé par Louis Veuillot, qui a surtout montré son dévouement et son admiration pour la Ville éternelle dans son *Parfum de Rome*, la *Revue catholique de l'Alsace*.

§. 416. — *En Belgique et en Hollande.*

La Belgique, qui est française par le langage et le caractère, l'est aussi par les manifestations de la vie catholique. Comme la France, elle est riche en associations de charité, elle possède de nombreuses maisons religieuses, elle contribue largement à l'œuvre des missions étrangères. Nous avons dit plus haut que le nombre de ses établissements religieux qui était de 280 en 1829, s'élevait à 779 en 1846; depuis cette époque, il s'est encore considérablement accru. Comme en France aussi, existe en Belgique, en opposi-

tion avec le plus beau développement de la vie religieuse, une corruption extrême qui puise, dans une plus grande liberté de la presse, une hostilité plus acharnée encore contre l'Église catholique, les prêtres, les religieux, et qui voudrait détruire jusqu'au moindre souvenir du Christianisme. Aux libéraux (!) et aux 4,000 Francs-maçons, que dévore ce zèle infernal, s'est jointe la secte des *solidaires*, qui s'engagent à ne point laisser approcher un prêtre de leur lit de mort, ni de celui d'un affilié à la secte. Dans un congrès qu'ils tinrent à Liége en 1866, des étudiants proclamèrent l'athéisme, le naturalisme et le communisme le plus grossier, tellement que le gouvernement français se vit contraint de sévir contre ceux de ces étudiants qui appartenaient à la France. A l'occasion de la loi *sur la bienfaisance* (1), la populace, poussée par des meneurs, se porta aux excès les plus odieux contre les églises et les maisons religieuses, et elle les aurait renouvelés en 1864, lors du scandaleux *procès de Buck* (2), sans l'intervention énergique de l'autorité civile. Les francs-maçons de leur côté, assistèrent en grande cérémonie à l'enterrement du F. Verhaegen avec leurs tabliers et leurs autres insignes.

Ceux qui eurent le plus à souffrir de ces émeutes furent les Jésuites qui, dans douze maisons d'éducation, instruisent 2,000 jeunes gens des meilleures familles, et s'efforcent d'en faire à la fois de bons catholiques et de bons citoyens. Ceci ne fait point l'affaire des Loges, dont le but final est *la destruction du catholicisme et même de l'idée chrétienne*, et qui font serment de regarder *les rois et les charlatans religieux* comme les fléaux de la société et du monde, et de les poursuivre d'une haine éternelle.

Mais la Belgique ne renferme pas que des ennemis et des agitateurs de l'Église, sa population est essentiellement conservatrice et religieuse. La foi et les œuvres qui en découlent y sont entretenues et vivifiées par le zèle d'un clergé honorable et des ordres religieux florissants. Un parti catholique également zélé, tient tête dans les chambres au parti libéral. A l'action destructive d'une presse sans

(1) Feuille ecclésiastique de Fribourg, 1857, n° 5 et 6.
(2) Le procès de Buck, à Bruxelles, devant le tribunal de la vérité. Frib., 1865.

frein, s'oppose avec énergie et talent une presse catholique parfaitement organisée. Parmi les journaux catholiques nous mentionnerons surtout *le Journal de Bruxelles* et *le Journal d'Anvers*, *la Patrie de Bruges*, *le Bien public de Gand*, *le Moniteur de Louvain*, *l'Ami de l'Ordre*, *le Courrier de la Sambre*, *l'Union de Charleroi* et *le Nouvelliste de Verviers*.

En fait d'établissements scientifiques, une mention spéciale est due à l'université catholique qui est dans une voie de prospérité toujours croissante. Commencée en 1835, avec 86 étudiants, elle a vu, sous les rectorats de de Ram [1865] et de Laforêt, ce nombre arriver en peu d'années à 800. Son enseignement scientifique, qui est, chaque année, consigné dans un rapport, se produit aussi dans la *Revue Catholique de Louvain* (1) qui fait paraître les travaux les plus variés dus à la plume des professeurs.

Une nouvelle impulsion fut donnée à l'activité religieuse de la Belgique par le *Congrès catholique* de Malines, qui eut lieu pour la 1re fois en 1863, et réunit les catholiques les plus notables, non-seulement de la France, de l'Espagne et du Portugal, mais encore de l'Angleterre et de l'Allemagne (2). Ce premier Congrès compta 4,000 membres, tandis que les assemblées du même genre qui se font en Allemagne depuis 1848 n'en ont jamais compté plus de 1,500 et souvent beaucoup moins. Bien que ce congrès dût être surtout une réunion laïque, tout l'épiscopat belge y assista avec un clergé nombreux. Les discours pleins d'éloquence et de feu de Dupanloup évêque d'Orléans, du cardinal anglais Wiseman et du comte de Montalembert, qui parla de *la liberté religieuse*, donnèrent au congrès de 1863, un éclat tout particulier. Après plusieurs questions brûlantes, relatives à l'art, à la science et à l'éducation, on traita avec beaucoup d'énergie la question *de la presse du jour*, l'une de celles qui intéressent le plus les catholiques

(1) L'Annuaire de l'Université catholique contient, outre la nomenclature des cours, la statistique des maîtres et des élèves, les promotions survenues, des articles nécrologiques sur les professeurs décédés, etc.

(2) *A. Niedermayer*, Malines et Wurzbourg, esquisses et descriptions empruntées aux assemblées catholiques de Belgique et d'Allemagne.

actuels. Ce congrès, en se renouvelant tous les ans ou à des époques périodiques, éclairera les catholiques de la Belgique sur leur véritable situation, et suggérera les moyens les plus propres à sauver l'Église et la société.

Moins retentissants, mais aussi réels sont les progrès du catholicisme en Hollande. Ils ont été puissamment activés, en 1853, par le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique, que Pie IX accomplit avec une fermeté inébranlable, malgré les récriminations haineuses des Calvinistes et des Jansénistes, qui essayèrent d'exciter le peuple et le gouvernement, malgré les réclamations du gouvernement lui-même, qui, cédant à leurs instances, fit demander à Rome par son ambassadeur, que le pape revînt sur cette mesure. Les catholiques eurent un archevêque à Utrecht, au siége épiscopal même du jansénisme, et des évêques à Harlem, Bois-le-Duc, Bréda et Ruremonde. L'esprit pratique des habitants de ce pays, se montra alors chez les catholiques. Ils surent tirer parti du principe de *la liberté de conscience*, inscrit dans la Constitution de 1848, et de la loi libérale sur l'éducation qui en fut la suite, pour accroître parmi eux le nombre des ordres religieux et leur confier leurs écoles. L'évêque de Ruremonde, outre son grand séminaire de Rolduk, fonda encore un petit séminaire où il eut 30 élèves. Les ordres et les établissements religieux, qui ne reparurent dans cette contrée qu'en 1830, comptaient en 1862, 38 maisons d'hommes (entre autres les Jésuites depuis 1848), et 137 de femmes, parmi lesquelles les Ursulines de Tildonk et les sœurs de la charité de Tilburg qui se vouent surtout à l'éducation des jeunes filles. Contre ce zèle qui déplaît tant aux protestants, et contre ces écoles privées établies légalement, on demanda, mais en vain, l'école obligatoire et gratuite; les inspecteurs eux mêmes, tentèrent d'élever toutes sortes d'obstacles. Mais les évêques, ainsi que le clergé séculier et régulier, se montrent pleins de vigilance et d'activité pour déjouer toutes ces tentatives. Les catholiques se servent aussi avantageusement de la publicité; leurs écrits populaires, leurs journaux et leurs calendriers pour le peuple augmentent sans cesse en nombre et en importance. La littérature théologique doit au Franciscain Van de Velde un ouvrage de

grande valeur, sa *Theologia moralis*. Le véridique et savant Alberdingk Thijm a traité aussi avec talent plusieurs siècles de l'histoire de l'Église et de l'histoire profane (Willibrord, Charlemagne, etc.) Grâce à cette activité, près de la moitié des 3,700,000 habitants dont se compose la Hollande est maintenant catholique.

L'Église catholique fait aussi des progrès et reprend une nouvelle vie dans une partie du grand duché de Luxembourg, malgré les efforts de la franc-maçonnerie qui y est venue de Belgique. Dans le grand séminaire de Luxembourg, on se livre à de fortes études théologiques, on s'y occupe également d'archéologie et de musique religieuses. *La voix du Luxembourg*, et d'autres journaux y défendent les intérêts catholiques.

§. 417 *En Grande-Bretagne.*

Dr. *Moufang*, Le cardinal Wiseman et les services qu'il a rendus à la science et à l'Eglise. Mayence, 1865. *Dr. Newmann*, Histoire de mes convictions religieuses.

La prophétique parole prononcée par le clairvoyant Bossuet (1), à une époque où l'Église anglicane montrait le plus d'hostilité et de haine contre le catholicisme : « Une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle professe pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles, » commence à s'accomplir de nos jours. Un ecclésiastique anglican, qui jouissait d'une grande estime, disait avant sa mort : « Croyez-moi, le temps viendra où les grandes vérités qui sont maintenant enfouies seront remises à la lumière, et alors leur effet sera terrible. »

Nicolas Wiseman et Jean Henri Newman, ont plus qu'aucun de leurs contemporains, contribué à ce résultat.

A côté de l'agitation à la fois politique et religieuse du *Rappel* excitée par Daniel O' Connel, agitation qui avait

(1) *Bossuet*, Histoire des variations des églises protestantes, liv. VII, chap. CIV., 2 vol, in-12, Paris, Sarlit.

pour but d'améliorer la dure situation des catholiques d'Irlande, mais qui ne fut point non plus sans influence sur l'Angleterre elle-même, il s'en prépara, au sein du monde théologique, une autre qui fut désignée sous le nom de Puséisme ou Tractarianisme. Cette dernière agitation se produisit, sous le souffle d'en haut, parmi des hommes de positions diverses, et de résidences éloignées, tels que les dignitaires de la haute Église Hook et Churton, Parceval, le représentant de l'aristocratie, Keble, Palmer, le docteur Pusey, qui revenait des universités allemandes, l'exégète Dodsworth, Oakeley, Newman et l'archevêque Whately (1). C'est à Oxford qu'elle fit le plus de progrès et qu'elle finit par trouver son centre d'unité. Pour remédier à l'incertitude de doctrine et à la faiblesse de discipline qui se faisaient sentir dans l'Église anglicane, ces savants, conformément à l'art. 34 de leur livre symbolique, se livrèrent avec ardeur à l'étude des premiers âges de l'Église et des saints Pères. Leurs recherches portèrent principalement sur les dogmes de la justification et de l'Eucharistie. Comme fruits de ces études, parurent, dès 1833, des traités (*tracts for the times*), dans lesquels la succession apostolique était revendiquée comme la marque unique de l'assistance du Saint-Esprit, et la tradition ecclésiastique comme source de foi avec la sainte Écriture et comme nécessaire au maintien des vérités révélées. Les auteurs de ces traités seraient demeurés plus longtemps fidèles aux 39 articles de la haute Église anglicane, qu'ils considéraient comme un milieu raisonnable entre le catholicisme et le protestantisme, si le quatre-vingt-dixième traité de Newman n'était venu, en 1841, provoquer un changement. Dans ce traité, il cherchait à montrer que l'Église anglicane est une fraction de la grande Église catholique et que les 39 articles s'accordaient avec la doctrine catholique. Les évêques s'opposèrent à la continuation des traités; Newman, qui était

(1) Newmann fait à ce sujet cette réflexion : « Où peut-il être question ici d'un chef de secte? Quel échange d'opinions pourrait-on signaler entre ces savants? Ah! plutôt ils seront tous, chacun de son côté, les propagateurs d'une seule et même idée qui s'est manifestée d'une manière mystérieuse en même temps dans des lieux divers. (*Newmann*, Histoire de mes opinions religieuses, p. 116). »

alors curé de l'Église Sainte-Marie à Oxford, se sentit surtout atteint par cette mesure. Il donna sa démission en 1843 et se retira dans une solitude à Litlemore. Dans son livre *du développement doctrinal* il combattit victorieusement l'assertion mensongère que l'anglicanisme est une branche de la seule véritable Église ; puis il passa au catholicisme et fit son abjuration entre les mains du passioniste P. Dominique [8 nov. 1845]. Un grand nombre de membres du clergé et de l'aristocratie suivirent son exemple. On compta bientôt 867 convertis de distinction, parmi lesquels 243 ecclésiastiques. Le docteur Pusey n'a point encore fait cette démarche, quoiqu'il ait pris ouvertement la défense de son ami Newman à l'occasion de son 90e traité. Il n'a pu sortir encore de ces principes contradictoires : « Il est possible de prouver que l'on peut être catholique de cœur, et protestant de corps; l'Église anglicane doit se détacher du protestantisme, et pourtant ses enfants ne doivent point la quitter. » Jusqu'ici l'anglicanisme n'a pu être pour lui, comme pour Newman, un pont pour passer au catholicisme (1). Le docteur Nicolas Wiseman, dans le vicariat duquel se trouvait Oxford, engagea Newman à entrer dans le collége catholique d'Oscott, puis il l'envoya à Rome et enfin le plaça à Birmingham. En 1847, Newman entra dans l'ordre de l'Oratoire, et se dévoua à l'Église d'Angleterre ; il organisa [1850] et dirigea peu de temps l'université catholique de Dublin. Il essaya aussi de fonder un collège catholique à Oxford.

Wiseman prit aussi la part la plus active à ce mouvement vers le catholicisme. Né le 2 août 1802, à Séville, d'une famille irlandaise catholique, il passa son enfance en Irlande, et fit ses études au collége anglais de Saint-Cuthbert à Ushaw. Décidé à embrasser l'état ecclésiastique, il se rendit à Rome en 1818, et entra avec cinq autres

(1) Dans l'ouvrage cité plus haut, p. 346, Newmann dit : « L'Eglise anglicane a été la main dont s'est servie la Providence pour m'accorder de grands bienfaits. Si j'étais né païen, je n'aurais peut-être jamais été baptisé ; si j'avais été presbytérien, il aurait pu se faire que je n'aie jamais cru en la divinité de Jésus-Christ ; si je n'étais venu à Oxford, peut-être n'aurais-je jamais entendu parler d'une Eglise visible, de la tradition et des autres dogmes catholiques. Je suis redevable de tous ces biens à l'Eglise anglicane. »

jeunes gens au collége anglais qui s'y trouve et qui, depuis bien des années, était presque désert. Il y resta 22 ans, et il y acquit une science universelle, dont il fit ensuite l'usage le plus brillant et le plus utile. Les écrits apologétiques si pleins de vigueur et d'une douceur persuasive qu'il publia étant recteur du collége anglais à Rome, et sa collaboration à la revue de Dublin exercèrent la plus grande influence sur ses compatriotes. Ses discours sur les rapports entre les découvertes scientifiques et la religion révélée, — sur les principaux points de doctrine qui divisent les anglicans et les catholiques, — et sur les dogmes et les usages les plus importants du catholicisme furent surtout favorablement accueillis, et se répandirent au loin.

Lorsque le pape Grégoire XVI voulut fortifier le mouvement parti d'Oxford, et favoriser le développement de l'Église catholique en Angleterre en doublant le nombre des vicaires apostoliques qui n'était que de quatre, Wiseman fut l'un des nouveaux élus [1840]. Devenu évêque, il s'occupa d'abord du grand établissement d'éducation que les catholiques possèdent à Oscott près de Birmingham, et s'attira ainsi la reconnaissance d'un grand nombre de personnes qui y reçurent la meilleure éducation. Il s'efforça aussi en toutes circonstances, de persuader les catholiques d'Angleterre que l'on ne doit point seulement croire les dogmes et observer les commandements, mais encore se soumettre aux usages de l'Église. Il insiste fortement là-dessus dans sa lettre pastorale de 1849. Tandis que le catholicisme prenait ainsi de la force et de l'accroissement, le pape Pie IX, se rendant aux désirs des vicaires apostoliques, rétablissait la hiérarchie épiscopale en Angleterre, après une interruption de trois siècles ; il érigeait douze évêchés et l'archevêché de Westminster, dont le titulaire ne fut autre que Wiseman [1850].

Cette nouvelle organisation ecclésiastique réveilla aussitôt l'ancienne haine contre les catholiques. La tempête éclata avec une violence extrême. Sarcasmes, railleries, satires, raisonnements théologiques et juridiques pleins de subtilité, déclamations furibondes, accusations perfides répandues dans les discours et les journaux, tout fut mis en œuvre ; la populace elle-même fut soulevée au cri de : *No*

Popery. Le ministère présenta au parlement des bills contre les titres, les vêtements et les couvents, qui interdisaient aux évêques de prendre pour titre le nom d'une ville d'Angleterre, aux ecclésiastiques et aux religieux de paraître en public avec leur costume spécial ; on prescrivit de faire, dans les maisons religieuses, une enquête sévère pour s'assurer si ceux qui les habitaient n'y étaient point entrés par contrainte. Inaccessible à la peur et plein du sentiment de sa dignité apostolique, le cardinal Wiseman publia un « Manifeste au peuple anglais, » et annonça des controverses dans sa cathédrale, tandis que milord Reynold s'écriait en plein parlement : « L'agitation contre les papistes est montée à un tel point dans le pays, qu'il y a lieu de s'étonner que le cardinal n'ait été brûlé qu'en effigie, et non en personne. » L'archevêque vint à bout néanmoins en peu de temps de dompter cet orage terrible. Alors eurent lieu des conversions plus nombreuses que jamais. En 1851, 33 ecclésiastiques, parmi lesquels Manning, l'un des hommes les plus distingués du clergé anglican, ainsi que Henri et Robert Wilberforce, frères de Samuel Wilberforce évêque d'Oxford, se firent catholiques. A l'occasion du concordat autrichien, les esprits s'étant de nouveau surexcités, il les calma par quatre discours qu'il publia. Voulant organiser sa province, il convoqua en 1852 un concile provincial à Oscott, ce qu'il fit deux autres fois encore pendant sa vie active. Les nombreux discours qu'il prononça sur différents sujets, sur les rapports de la science et de l'art, sur des questions intéressant les Anglais et sur Shakespeare, mais surtout sa Fabiola, où il expose, avec un talent incomparable, les persécutions de l'Église dans les premiers temps du christianisme, ont fait de lui l'un des écrivains les plus aimés de l'Angleterre et de l'étranger. Newman fit paraître également un ouvrage dans le genre de Fabiola, c'est sa Callista. Ces deux ouvrages inspirèrent d'autres écrits populaires qui firent mieux connaître le catholicisme dans les temps anciens et modernes et qui détruisirent une foule de préjugés hostiles aux institutions et aux personnages catholiques. Ces écrits sont dus principalement à Spencer-Northcote (*les Catacombes de Rome*), à Maguire, (*Rome et les Papes*), et à Lady Fullerton. Parmi

les pères de l'Oratoire, qui se composent en grande partie de convertis, le P. Faber, supérieur de l'ordre en Angleterre, a publié plusieurs livres ascétiques qui sont très-goûtés et font partout beaucoup de bien (1). Le cardinal Wiseman, dans le magnifique discours qu'il prononça au second congrès de Malines se plut à constater les résultats de ces vaillants efforts, en faisant connaître les grands progrès que le catholicisme avait faits en Angleterre. Sur son lit de mort il disait : « J'ai toujours laissé faire aux autres tout le bien qu'ils voulaient, jamais je ne m'y suis opposé, et Dieu a béni ma manière de faire. » Ces paroles de satisfaction lui étaient inspirées par la fondation récente du journal hebdomadaire le *Tablet*, qui suivait une ligne moyenne entre les opinions extrêmes de la *Revue de Dublin* rédigée par le converti Ward, et la *Home and foreign review* plus indépendante de sir Acton. A l'excellent *Weekly register* est venu se joindre, au commencement de 1867, la *Westminster Gazette*, qui traite sans doute les questions du jour, mais qui publie surtout des articles raisonnés sur les rapports de l'Église et de l'État, des appréciations des livres qui paraissent, et des correspondances des autres pays.

Smith O'Brien, qui remplaça dignement O'Connel dans la défense des droits de l'Irlande, était mort [juin 1864]. Le cardinal Wiseman le suivit de près dans la tombe [15 février 1865]. L'Église catholique perdit en lui l'un des évêques les plus zélés et les plus saints de ce temps, qui unissait à de rares connaissances classiques et théologiques une fermeté, une bonté et une prudence admirables.

Le catholicisme fonde toujours de grandes espérances sur le mouvement ritualiste parti d'Oxford et appuyé par le docteur Pusey. Les partisans du ritualisme pensent que la situation actuelle de la religion et de la société ne peut

(1) Voici les titres des principaux ouvrages du docteur *Frédéric-William Faber* : Le Très-saint sacrement de l'autel ; — Tout pour Jésus, ou les Voies faciles de l'amour de Dieu ; — Le Créateur et la créature ;—Le Progrès de l'âme dans la vie spirituelle ; — Le *P. Philpin*, de l'oratoire, a publié la Piété envers l'Eglise ; — l'Union de Marie au fidèle, et du fidèle à Marie, etc.

s'améliorer qu'en revenant aux rites, aux vêtements et aux institutions repoussés par le protestantisme au XVIe siècle. Par son *Eirénikon*, Pusey a communiqué une nouvelle impulsion à ces efforts tentés pour rendre les rites anglicans conformes à ceux de l'ancienne Église (1). Pusey et le révérend M. Humble, veulent que l'on reconnaisse la pénitence comme sacrement avec une accusation spéciale des péchés. Tandis que celui-ci voit, dans le rétablissement de la confession auriculaire, le moyen le plus puissant pour combattre l'infanticide, le docteur Pusey y aperçoit le remède le plus efficace aux vices qui souillent la jeunesse. La confession est l'un des grands bienfaits sociaux du Christianisme. Les ritualistes sont encore de chaleureux défenseurs de la vie monastique. « Toute l'œuvre des missions de l'Église catholique romaine, dit M. Makenzie Wallcot, a été fondée par des ordres de missionnaires qui pratiquaient l'abnégation jusqu'à l'héroïsme. L'insuccès de notre système, qui veut tout faire par des prêtres séculiers, est la meilleure preuve qu'il a besoin d'une nouvelle organisation. La conversion de toute l'Europe par les ordres monastiques, montre quels grands résultats peuvent produire des hommes qui unissent leurs efforts par les liens les plus sacrés. » Le docteur Meadow, partageant ces sentiments, recommande avec chaleur d'introduire dans les hôpitaux et les workhouses des femmes appartenant à des communautés religieuses. Le zèle que déploie l'archevêque Manning, le successeur du cardinal Wiseman, ne peut que seconder puissamment ce retour à la religion catholique.

§ 418. — *En Allemagne et en Suisse.*

Beda Weber, Cartons de la vie de l'Eglise en Allemagne, Mayence, 1858.

Après le traité de Westphalie, le protestantisme avait acquis une influence prédominante; il opprima en Alle-

(1) L'état actuel du mouvement vers le catholicisme dans la haute Eglise d'Angleterre. Aix-la-Chapelle, 1867.

magne l'Église catholique. Le rationalisme vint joindre son action malfaisante à celle du protestantisme et favorisa extrêmement la propagation de l'indifférence. Les funestes conséquences de la Révolution française se faisaient encore sentir. Les biens ecclésiastiques avaient été volés, l'organisation extérieure de l'Église avait été détruite par la suppression d'un grand nombre d'évêchés, de chapitres et de couvents, son autonomie lui avait été ravie. Les concordats qui furent conclus avec Rome n'apportèrent que bien peu d'amélioration à ce triste état de choses. Les catholiques n'osaient se produire ; leurs travaux scientifiques et théologiques étaient à peu près nuls.

Les faits que nous allons énumérer contribuèrent à les tirer de cette apathie, et à leur donner, avec un vif attachement à l'Église catholique, de l'énergie pour la défendre.

1° D'illustres convertis (1), dont la série commence avec le XIXe siècle par le comte Frédéric-Léopold de Stolberg, et se continue par Frédéric Schlégel, Charles-Louis Haller Adam Muller, Beckedorf, Jarke, Phillips, les deux Mœhler, Herbst, l'infatigable Louis Clarus (Volk), Hurter, Gfrœrer, Ida Hahn, Daumer et Laemmer s'éprirent d'amour et de dévouement pour le catholicisme, en étudièrent et en firent resplendir les multiples beautés.

2° Après avoir déversé sur Stolberg et d'autres convertis, les plus ignobles calomnies, les protestants célébrèrent, à partir de 1817 qui était la trois centième année de la révolte de Luther, jusqu'en 1846 qui rappelait la date de sa mort, les anniversaires de l'introduction du protestantisme dans les différents États, par des fêtes jubilaires. La haine ardente qui se manifesta alors contre les catholiques et les insultes qu'on leur prodigua à l'occasion de ces honneurs extraordinaires rendus à Luther (2), réveillèrent en eux l'esprit religieux qu'entretinrent et développèrent d'excellents journaux qui parurent alors, *le Catholique* de Mayence, et *la Revue trimestrielle* de Tubingue.

(1) *Rosenthal*, les Convertis du XIXe siècle. Schaffhouse, 1865.
(2) *Constantin Christ* (pseudonyme), Appréciation des sermons des réformateurs actuels, invitation à la tolérance du XIXe siècle.

3° Dans le cours de ces fêtes de la Réforme, immédiatement après la célébration de l'anniversaire de la Diète d'Augsbourg et de l'apparition de la confession luthérienne, apparut la symbolique de Mœhler. Le savant professeur de théologie de Tubingue y met en regard les dogmes catholiques et les dogmes protestants d'après leurs professions de foi respectives. L'apparition de ce livre produisit sur les esprits l'effet d'une étincelle électrique. La croyance catholique y est mise en parallèle avec la doctrine du luthéranisme et de l'Église réformée d'une manière si lucide et si victorieuse que les théologiens protestants, qui jusque-là se vantaient de ne pas même lire les écrits catholiques, firent paraître de nombreuses critiques de ce livre ; dans plusieurs universités, on alla jusqu'à en faire l'objet de conférences où l'on s'efforçait de le réfuter. Sur la tombe de ce grand écrivain, qui mourut bien trop tôt à Munich, on grava ces mots : « *Defensor fidei, litterarum decus, ecclesiæ solamen.* » Cette épitaphe dira aux générations futures de quelle valeur était cet homme pour l'Église catholique, surtout en Allemagne.

4° A l'impression profonde produite par ce livre vint se joindre la Catastrophe, nommée aussi l'Événement de Cologne pour en exprimer toute l'importance et la haute portée (1). Alors furent fondées les *Feuilles historiques-politiques*. En outre, au milieu de ce conflit, Joseph de Gœrres, dans son *Athanase* et sa *Triade* plaida avec tant de hardiesse, d'éloquence et de succès, la cause du catholicisme, il en montra si bien la grandeur et la puissance, qu'en cette circonstance, comme au temps où il écrivait *le Mercure rhénan* contre le despotisme de Napoléon Ier qui pesait si lourdement sur l'Allemagne, il fut qualifié de « cinquième grande puissance. » La parole remarquable qu'il prononça en mourant : « L'État gouverne, l'Église proteste, » a été une prophétie qui s'est réalisée.

5° Un auxiliaire qu'elle était loin de vouloir et d'attendre, vint encore à l'Église catholique si longtemps persécutée. Ce fut le Rongianisme qui se nommait aussi le

(2) Voyez page 118.

catholicisme allemand. Nous ferons connaître plus loin (§ 421) l'origine et l'histoire de cette secte.

6° Peu de temps après, les événements mémorables de l'année 1848 contribuèrent également à améliorer la situation du Catholicisme en Allemagne. La révolution qui éclata alors en France, eut son contre-coup dans presque tous les États européens. Les souverains allemands furent contraints d'accorder à leurs sujets des libertés et des droits plus étendus. Cette agitation se fit aussi profondément sentir au sein du catholicisme. Mais, tandis que les trônes chancelaient et cédaient à l'orage, l'Église catholique, grâce à sa solide constitution, tint bon, comme à la chute de l'empire romain en Occident. Il fut facile de voir qu'elle a en elle un principe impérissable de conservation. Le moment parut favorable à l'épiscopat, pour revendiquer, en faveur du Catholicisme, les droits sans lesquels il ne peut remplir sa haute mission. Sur l'invitation de l'archevêque de Cologne, Jean de Geissel, les évêques d'Allemagne se réunirent à Wurzbourg [du 21 octobre au 16 novembre 1848] afin d'aviser aux moyens, en réunissant leurs communs efforts, de faire cesser l'oppression qui pesait sur l'Église.

Le résultat de leurs longues et sérieuses délibérations fut : 1° une lettre pastorale au peuple catholique ; 2° une exhortation instante au clergé ; et 3° un mémoire aux différents souverains allemands que chaque évêque se chargea de faire parvenir officiellement à son gouvernement respectif. Ils y disaient : « Les évêques d'Allemagne ne veulent point de la séparation de l'Église et de l'État, ils réclament seulement la liberté la plus grande et l'indépendance pour l'Église. A l'égard de ceux dont la croyance diffère de la leur, ils se montreront toujours pleins de cette charité et de cette équité qui assurent la concorde entre les citoyens à quelque religion qu'ils appartiennent, sans toutefois favoriser l'indifférence également funeste à tous. Ils revendiquent, comme inhérente à la mission d'enseigner qu'ils ont reçue de Dieu, la liberté la plus entière d'enseignement et d'éducation, ainsi que le droit de fonder et de diriger des établissements ayant cette destination, de surveiller leurs écoles, de gérer les fonds affectés à ces

écoles, de désigner les livres de religion, de pourvoir à l'enseignement religieux dans les écoles primaires et supérieures, enfin ils récusent toute immixtion séculière dans la direction de leurs séminaires. Ils disaient à ce sujet que l'ingérence de l'État *dans les examens* que l'on fait subir à ceux qui veulent entrer dans l'état ecclésiastique pour les admettre dans les séminaires, ainsi que *dans les concours paroissiaux*, était une grave atteinte à la liberté de l'Église et aux droits des évêques. Car aux évêques seuls appartient le droit d'apprécier la science et la conduite de ceux qui demandent à faire partie du corps clérical. L'Église veut aussi être la bienfaitrice des peuples relativement à leurs besoins corporels, et réclame la liberté qui lui est nécessaire à cet égard. Il est un droit que revendiquent surtout les évêques, c'est celui que l'on ne peut leur dénier, de régler les choses du culte sans que la puissance séculière puisse s'en mêler et y apporter des entraves; ainsi que de former des associations religieuses et de fonder des couvents, en les soumettant toutefois aux lois qui régissent tous les citoyens. Ils réclament encore le droit d'administrer les biens de leurs églises. En terminant, ils protestent contre cette accusation banale que leurs relations avec Rome sont un crime contre la nationalité allemande et un danger contre la patrie. Ils vont jusqu'à prétendre que cette défiance à l'égard des rapports entre le pasteur et les brebis est contraire au caractère allemand, et ils profitent de l'occasion pour affirmer leur dévouement envers le chef de l'Église, centre et gage de l'unité catholique. C'est pourquoi ils regardent comme attentatoire aux droits imprescriptibles de l'Église et à la pleine jouissance de la vraie liberté, la nécessité d'un *placet* pour la publication des rescrits pontificaux. » De retour dans leurs diocèses, les évêques songèrent à exécuter leurs promesses; ceux de Prusse, d'Autriche, de Bavière et de la province ecclésiastique du Haut-Rhin se concertèrent entre eux, et adressèrent des mémoires à leurs gouvernements.

Ces efforts ne furent pas vains. La nouvelle constitution prussienne tint compte des réclamations des évêques dans ses articles 12, 13 et 15. L'article 12 porte : « l'Église évangélique et l'Église catholique romaine ainsi que les autres

sociétés religieuses organisent et administrent elles-mêmes leurs affaires ; elles ont la possession et la jouissance de toutes les maisons, fondations et propriétés ayant pour objet le culte, l'instruction et la bienfaisance. » D'après l'article 13, les sociétés religieuses peuvent communiquer librement avec leurs chefs ; la publicité de leurs ordonnances n'est soumise à d'autres restrictions que celles qui sont imposées à toute publication. L'article 15 ôte à l'État le droit, dont il était jusqu'alors en possession, de proposer et de choisir les sujets pour les postes ecclésiastiques (en tant que ce droit n'est pas attaché à un patronat ou à un titre spécial).

La voix des évêques pénétra aussi en Autriche ; elle y tira l'Église de l'assoupissement où elle était plongée et lui rendit cette activité que Frédéric Schlégel et l'évêque Frint lui avaient communiquée à une époque antérieure. Après avoir dompté la révolution en Hongrie et dans ses pays allemands, l'empereur François-Joseph fit droit aux réclamations des évêques qui s'étaient réunis à Vienne le 15 juillet 1849. Il supprima le placet impérial, il leur permit de communiquer librement avec Rome et d'organiser à leur guise tout ce qui concerne le culte et la discipline ecclésiastique. Dans le concordat conclu le 18 août 1855 entre François-Joseph et Pie IX, furent fixés définitivement les rapports de l'Église et de l'État, et l'empereur témoigna ainsi qu'il réprouvait les principes du Joséphisme qui avaient si longtemps et si durement pesé sur l'Église catholique. « Mon désir et mes efforts, dit François-Joseph aux évêques qui étaient venus à ce sujet lui adresser leurs remerciements, ont pour but de procurer à mes sujets les biens temporels, sans les priver des biens éternels. » Bien que l'empereur eût accordé aux protestants des libertés plus grandes que celles dont ils jouissaient dans n'importe quel pays protestant, les ennemis de l'Église se levèrent en Autriche et ailleurs contre ce concordat, comme ils s'étaient levés contre les conventions conclues avec le Wurtemberg et le grand duché de Bade, et ils s'efforcèrent, comme ils avaient fait pour ces dernières, d'en empêcher l'exécution ou même d'en obtenir la suppression. Au reste, depuis douze ans, ce concordat a été bien peu observé ; les pre-

mières mesures qu'il a inspirées ont dénoté peu de tact et d'intelligence; elles concernaient la réglementation des cimetières. On s'occupait des morts avant de s'occuper des vivants.

La liberté et la vie ainsi rendues à l'Église se manifestent depuis 1848, par une foule d'œuvres très-consolantes, qui forment, avec le commencement de ce siècle, un contraste bien frappant. On ne voyait alors que destruction et que ruines. On s'opposait à tout développement de la vie catholique et on favorisait ainsi la tiédeur et l'indifférence; la science était sans vigueur et sans dignité, n'osant se produire et se pliant servilement aux caprices du souverain. Les choses ont maintenant, à peu près partout, changé de face. Les intérêts catholiques sont défendus avec talent par de nombreux journaux et brochures, inconnus jadis, bien que la presse hostile l'emporte encore en ressources et en moyens de publicité (1). Partout apparaissent des fidèles zélés, le respect humain a fait place à des convictions qui ne craignent point de se montrer. Loin d'avoir l'air de méconnaître le catholicisme et de le prendre en pitié, les protestants s'inquiètent de ses nouveaux développements, au point qu'ils ressaisissent parfois contre lui les armes rouillées de leur ancienne polémique. « Les catholiques ne menacent point, mais ne craignent point non plus *(nec terremus nec timemus)*, » a dit saint Ambroise.

Cette résurrection du catholicisme, lorsqu'il eut enfin obtenu une liberté plus grande et une action moins entravée, se voit en particulier dans le spectacle que nous offre l'épiscopat. Au lieu de l'indifférence et même de l'esprit d'opposition qu'il montrait pour le chef de l'Église à la fin du siècle dernier, et au commencement du siècle actuel, il professe maintenant pour lui le dévouement le plus entier et il prend la part la plus sympathique à ses épreuves.

(1) La presse catholique d'Allemagne comprend : 1° des journaux politiques; 2° des feuilles purement religieuses; 3° des publications scientifiques, littéraires et artistiques; 4° des journaux traitant des questions sociales et politiques, pédagogiques et littéraires. Comme brochures, nous pouvons citer : La grande puissance de la presse. Une parole pour notre temps. Ratisbonne, 1866. ***Molitor***, l'Organisation de la presse catholique. Spire, 1867.

A l'exemple des deux archevêques Clément-Auguste de Droste et Martin de Dunin (1), Melchior de Diepenbrock, Jean de Geissel, Ottmar de Rauscher (2), Herman de Vicari et plusieurs évêques combattent pour les droits de l'Église catholique et déploient dans leurs diocèses respectifs, une activité telle que l'on n'en avait point vu depuis longtemps en Allemagne. Conformément à ce qui se faisait déjà dans d'autres pays, ils rétablirent les conciles provinciaux et les synodes diocésains, après une bien longue interruption (3). Les lettres pastorales qu'ils publient toutes les fois qu'une nécessité l'exige, rappellent celles des évêques des premiers temps du christianisme. Plusieurs d'entre eux, à l'imitation des Pères de l'Église, font paraître des écrits aussi élégants que persuasifs où ils traitent des intérêts de l'Église et des grandes questions sociales. Afin de renouveler et de fortifier dans le clergé l'esprit sacerdotal, ils le convoquent chaque année à des exercices spirituels, et à l'occasion du onze-centième anniversaire de la mort de saint Boniface qu'ils célébrèrent en 1855, ils promirent de se réunir eux-mêmes tous les ans à Fulda, auprès du tombeau de ce saint, pour se procurer les mêmes avantages.

L'Église tira aussi tout le parti possible du droit d'association qui venait de lui être reconnu. Elle fonda un grand nombre de ces instituts religieux qui contribuent tant au développement de l'esprit chrétien et seront toujours un besoin pour la société elle-même (4). Napoléon Ier en avait jugé ainsi et il le déclarait à l'occasion du concordat de 1801 : « J'ai besoin des couvents pour les grands crimes, les grandes vertus et les grands malheurs. » Et ces instituts, à l'égard desquels on s'était montré si haineux ou si indifférent au commencement de ce siècle, furent partout accueillis avec faveur. Aussi ne se contentèrent-ils point de

(1) Voyez page 117 et suiv.

(2) Cardinal *de Rauscher,* Lettres pastorales, sermons, allocutions. Vienne, 1860.

(3) Voyez la deuxième table chronologique à la fin du volume.

(4) Voyez la Feuille ecclésiastique de Fribourg, n° 23 à 25 de l'année 1858. Le beau discours du docteur Moufang dans la 11e assemblée générale des catholiques à Fribourg, en 1859.

réveiller l'esprit religieux, en offrant dans l'intérieur de leurs maisons, l'exemple de la prière, et en donnant partout des missions au peuple ; ils se dévouèrent encore de grand cœur, avec l'abnégation la plus entière et les plus consolants succès, au soulagement des douleurs et des besoins de toutes les classes de la société. De même que les sœurs de charité françaises dans la guerre de Crimée, les religieuses allemandes ont paru dans la guerre du Schleswig-Holstein en 1864 et dans la guerre fratricide de 1866 sur les champs de bataille, avec une héroïque intrépidité comme autant d'anges de salut. Elles y ont soigné, consolé et réconforté avec le plus tendre amour, les vivants et les mourants.

L'esprit d'association s'est aussi communiqué aux laïques et a produit parmi eux les meilleurs résultats. C'est à Mayence, la métropole de saint Boniface, dans l'association de Pie IX que se trouve le centre de ces œuvres qui ont toutes pour but commun la justice, la piété et la charité. Dans la première assemblée générale qu'elles tinrent dans cette ville du 3 au 5 octobre 1848, sous la présidence de Buss de Fribourg, l'un des plus vaillants champions du catholicisme (1), il fut décidé qu'elles porteraient toutes le nom d'Association catholique d'Allemagne, qu'elles ne seraient nullement un parti politique, mais une association purement religieuse subordonnée au chef de l'Église, à l'épiscopat et au clergé, qu'elles tiendraient périodiquement des assemblées générales, dont le lieu et l'époque seraient déterminés dans la précédente assemblée. Le but de l'association était d'obtenir et de conserver toutes les libertés nécessaires à l'Église catholique, de travailler à l'éducation religieuse et morale du peuple par l'enseignement et par l'exemple, et d'adoucir les maux de la société en se livrant surtout aux œuvres de la charité chrétienne. A peine constituée ainsi, cette association fut hautement aprouvée par les évêques réunis à Wurzbourg le 13 novembre 1848, et le 10 février suivant Pie IX lui envoyait

(1) *Werner*, Histoire de la théologie catholique depuis le concile de Trente, pages 513 à 516.

de Gaëte ses félicitations et la bénédiction apostolique (1).

A partir de cette époque les assemblées générales eurent lieu chaque année dans les principales villes d'Allemagne (2). Des enfants fidèles de l'Église, laïques et prêtres, y viennent chaque fois en grand nombre vivifier le catholicisme par leur parole puissante et convaincue, et ils ne se séparent point sans décréter la fondation d'œuvres nouvelles qui opèrent le plus grand bien. Dès la première assemblée, ils établirent parmi eux la société de Saint-Vincent-de-Paul et celle de Sainte-Élisabeth. Dans les suivantes, ils fondèrent *l'Association de Saint-Boniface*, qui procura de si précieuses ressources aux missions catholiques dans les pays protestants; *l'Association du compagnonnage*, si importante au point de vue social, à l'établissement de laquelle ont tant contribué Adolphe Kolping, si bien au courant des misères du peuple, à Cologne, Alban Stolz, l'écrivain populaire si goûté, à Fribourg, et Gruscha à Vienne; *l'Association pour l'art catholique; la Gazette littéraire de Vienne*. Ils y exprimèrent aussi des vœux pour la création d'une université catholique libre, pour venir en aide aux savants catholiques, pour procurer les secours spirituels aux catholiques allemands disséminés dans les capitales d'Europe, pour organiser l'émigration catholique à Hambourg et au Havre, pour propager les congrégations de la sainte Vierge dans toutes les classes, surtout parmi les jeunes gens qui se destinent au commerce, pour publier des brochures pleines d'actualité en réponse aux calomnies et aux préjugés odieux qu'une presse hostile répand contre le catholicisme, pour aviser aux moyens de résoudre la question ouvrière et de s'opposer à ce que l'école soit enlevée à l'Église. En outre, ils y firent en-

(1) Notions spéciales sur l'origine et les œuvres des associations. Rapport officiel de la 11e assemblée générale à Fribourg.

(2) Les assemblées générales se tinrent successivement dans les villes de Mayence, 1848; Breslau, 1849; Ratisbonne, Linz, Mayence, Munster, Vienne, Linz, Salzbourg, Cologne, 1858; Fribourg, Prague, Munich, Aix-la-Chapelle, Francfort-sur-le-Mein, Wurzbourg, Trèves, 1865 (il y eut en 1866 une interruption causée par la guerre entre l'Autriche et la Prusse); Inspruck, 1867, et chaque fois fut publié un rapport officiel.

tendre de solennelles protestations contre l'envahissement et l'usurpation sacrilége des États de l'Église par Victor-Emmanuel, contre l'oppression des catholiques en Pologne, en Irlande, dans le Mecklembourg et le Schleswig-Holstein, ainsi que contre l'inobservation de la *parité* garantie par les lois dans les États allemands (1).

Par suite de ces vœux, qui étaient toujours accompagnés de secours pécuniaires abondants, un grand nombre de nouvelles paroisses ont été créées, plusieurs églises ont été bâties d'après les règles de la belle architecture gothique, d'autres restaurées ou achevées. Toutes les parties de ces édifices, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, reçurent des ornements symboliques en l'honneur de la Sainte-Trinité et des saints. Les fidèles aussi s'y pressèrent plus nombreux et plus fervents. Les sacrements de pénitence et d'eucharistie sont maintenant plus fréquentés ; on remarque également un plus grand concours aux fêtes religieuses et aux lieux de pèlerinage. Ajoutez à cela que l'on prend goût à l'ancien chant ecclésiastique, si grave et si digne, et que l'on revient aux vieilles formules de prières dont on sent plus que jamais la bienfaisante influence sur l'esprit et le cœur. L'un des plus dévoués fils de l'Église, Beda Weber, se réjouissait peu de temps avant sa mort, de voir l'Allemagne redevenue franchement catholique, et dans ses cartons, il a tracé, de cette contrée, un tableau ravissant.

Il y a malheureusement des ombres à ce tableau. A côté de ces catholiques si pleins de foi et de zèle, il s'en trouve qui ne le sont que de nom. Plongés dans le matérialisme, l'égoïsme et les jouissances du siècle, ils ont perdu tout principe et tout caractère ; l'Église et le Christianisme les trouvent indifférents, ils ne manifestent aucun besoin de religion ; parfois même, prêtant l'oreille à des déclamations mensongères, ils deviennent les ennemis déclarés du Catholicisme. Jamais, il faut que tout le monde le sache, l'Église et le christianisme n'ont compté autant de défections que de nos jours. « Jamais peut-être l'Église catho-

(1) Mémoire sur la parité à l'université de Bonn, et Renseignements sur la parité en Prusse dans les écoles moyennes et supérieures. Fribourg, 1862.

lique n'a eu à soutenir un si terrible assaut. Lorsque le christianisme commença sa marche victorieuse à travers le monde, il rencontra sans doute une humanité qui se mourait épuisée par le matérialisme ; mais le poison se trouvait alors dans un corps étranger, tandis qu'aujourd'hui il s'insinue dans le corps même de l'Église (1). »

L'histoire du Catholicisme en Suisse se présente à nous avec les mêmes alternatives de bien et de mal. (Voyez le § 405.) Grâce au zèle actif des évêques, parmi lesquels le docteur Greith, évêque de Saint-Gall, se fit surtout remarquer comme écrivain, grâce aussi à l'esprit d'association si naturel aux Suisses, qui permit d'établir facilement, parmi les laïques, les associations de bienfaisance, celles de Pie IX, d'étudiants et d'artistes, l'Église catholique eut bientôt réparé les maux que lui avaient causés la suppression des couvents en Argovie et la guerre malheureuse du Sonderbund. Lorsque la lutte recommença, en Argovie, contre l'évêque de Bâle-Soleure et le nonce pontifical, à l'occasion des mariages mixtes, et, dans le canton de Saint-Gall, contre l'école catholique, la presse dévouée au catholicisme reçut une meilleure organisation (2). A Genève, le parti Facy, favorable à l'Église, et ses adhérents étant arrivés au pouvoir, l'évêque Marilley, si rudement éprouvé, put revenir de l'exil, et, le 8 septembre 1859, dans la Rome calviniste, où, jusqu'en 1793, il était défendu, sous peine de mort, à tout prêtre de dire la messe, il consacrait une magnifique église gothique dédiée à la sainte Vierge, en présence de quatre évêques et de cent cinquante prêtres, tant séculiers que réguliers. Au vénérable confesseur de la foi, a succédé l'évêque Mermillod, éloquent prédicateur et administrateur actif ; aussi, le nombre et l'influence des catholiques se sont-ils considérablement accrus dans la ville même de Calvin. En 1866, les catholiques se sont

(1) Ces paroles sont empruntées au discours prononcé par le prince-évêque Vincent de Brixen dans la 18e assemblée générale des associations catholiques de l'Allemagne, tenue à Inspruck en 1867.

(2) La Gazette de Suisse, la Gazette ecclésiastique de la Suisse, à Soleure, les feuilles littéraires et [illegible] de Lucerne, le Journal des écoles catholiques de la Suisse, les Feuilles historiques de la Suisse, etc.

concertés et ont contribué à faire rejeter les réformes qu'on voulait leur imposer. Le réveil de la vie religieuse et de l'enseignement scientifique fut principalement l'œuvre de l'antique monastère des Bénédictins d'Einsiedeln ; les Pères Gallus Morel, Charles Brandes et autres, se sont acquis, comme écrivains, une réputation méritée. Bien que le canton de Zurich ait supprimé, en 1862, le monastère de Rheinau, qui comptait onze cents ans d'existence, et que le canton d'Argovie ait fait fermer, en 1867, à Baden, son dernier couvent de femmes, la Suisse catholique possède présentement plus de couvents et d'établissements religieux qu'elle n'en avait avant la guerre du Sonderbund.

Personne n'a plus contribué à ces heureux résultats que le capucin Théodose Florentini (1), décédé vicaire général de Coire le 15 février 1865. Cet enfant des montagnes exerçait un grand ascendant par sa mâle constitution et ses solides connaissances en philosophie et en théologie ; il avait un jugement éminemment pratique et un cœur extrêmement sensible aux besoins spirituels et corporels de ses semblables ; peu d'hommes l'ont surpassé en dévouement, en activité et en confiance en Dieu. Ce qu'il fit dans les carrières si diverses qu'il parcourut, comme maître d'école, comme professeur, comme curé, comme industriel et comme vicaire général, est vraiment prodigieux. Il fonda des écoles et des pensionnats nombreux pour les jeunes gens et les jeunes filles, et il mit à leur tête d'habiles maîtres ; il ouvrit aussi des hôpitaux pour les malades et des asiles pour les orphelins. Pour faire disparaître la pauvreté, il introduisit en divers endroits de la Suisse le tissage de la soie, le tricotage, l'art de tresser la paille, le tissage du coton, et, jusque dans la lointaine Bohême, la fabrication du calicot. Mais les couvents et l'instruction religieuse attirèrent surtout son attention. Après avoir donné aux couvents qui existaient une meilleure organisation et une direction mieux appropriée à leur genre de travaux, il fonda, à Schwitz, le collége de Marie-Auxiliatrice, avec un lycée, un gymnase, un petit séminaire et une école normale, à la tête desquels il mit

(1) Courte biographie du P. Théodose Florentini. Coire, 1865.

onze professeurs ecclésiastiques et huit séculiers. Sa plus belle création fut l'hôpital de la Croix, qu'il établit à Coire, et auquel il adjoignit un noviciat de sœurs de charité, jusqu'à ce qu'il eût trouvé, à Ingenbohl, un point central d'où le dévouement de cet ordre précieux pût rayonner partout. Cette congrégation des sœurs de charité, dite de la Sainte-Croix, destinée aux emplois les plus divers, se répandit promptement dans la plupart des cantons de la Suisse, en Autriche, dans le grand-duché de Bade et en Prusse. Les millions dont le Père Théodore eut besoin pour créer ces nombreux établissements, sa charité si inventive sut les lui faire trouver. Lorsqu'il s'agissait de venir en aide à l'humanité, il prenait son bâton de voyageur, il parcourait l'Italie depuis la Lombardie jusqu'à Naples, prêchant partout et recueillant des aumônes pour ses œuvres si chères ; il parcourut également, dans le même but, la Suisse, la Bavière, le grand-duché de Bade et surtout l'Autriche. Sa condescendance et sa douceur envers ceux qui appartenaient à une religion différente étaient connues et approuvées de tous. Les dernières lignes qu'il traça en sont une autre preuve frappante. Il se trouvait, la veille de sa mort, à Heiden, dans le canton d'Appenzel, dans la société de quelques amis. L'une des personnes présentes lui ayant demandé un souvenir, il écrivit sur un carnet cette vieille devise catholique : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.*

§ 419. *La littérature catholique en Allemagne depuis le commencement du XIXe siècle.*

Thesaurus librorum rei cathol. Manuel de bibliographie cathol., Wurzb., 1848-50, 2 vol. *Hulskamp* et *Kump*, Guide littéraire, 1862-1866, avec une table des matières fort utile. *Charles Werner*, Hist. de la théologie cathol. en Allemagne depuis le concile de Trente. Munich, 1866. Du même, Hist. de la littérature apologétique, t. V, Schaffh., 1867. Hist. de l'apologétique chrétienne dans ces derniers temps.

La littérature religieuse de l'Allemagne resta animée de l'esprit étroit porté par Joseph II dans toutes les réformes ecclésiastiques, jusqu'au moment où, victorieuse des terribles orages qui l'avaient assaillie, l'Église trouva, même

dans les rangs de ses ennemis, des hommes d'intelligence et de cœur capables de comprendre la vérité et de la défendre avec cette largeur de vues, cette noblesse de sentiments, cette onction de langage que l'esprit de Dieu seul inspire (1). De ce nombre furent les illustres convertis dont nous avons parlé plus haut (page 172). Ils traitèrent la théologie de la manière la plus large et la plus désintéresssée, et ils exposèrent ses dogmes avec cette dignité qui convient à la plus sublime des sciences. Stolberg se livra à une étude plus approfondie de l'histoire en général et de celle de l'Église en particulier, tandis que Schlégel donnait à la presse périodique catholique, le mouvement qu'elle a suivi depuis lors. Le musée germanique qu'il fonda lui-même, *l'Europe*, *l'Athénée*, *l'Observateur autrichien* et d'autres journaux répandirent la lumière de la doctrine catholique sur toutes les branches des connaissances humaines : théologie, histoire ecclésiastique, économie politique, philosophie, philologie, poésie et beaux-arts (2). En revenant au catholicisme, Schlégel perdit la plupart de ses collaborateurs et de ses amis de l'école romantique [1829]. Adam Muller envisagea la politique au point de vue catholique, dans son savant journal *Deutsche Staatsanzeige* (3). Iarke et Phillips continuèrent à défendre les mêmes idées dans *la Semaine politique de Berlin* (4) et

(1) Qu'il nous soit permis de consigner ici le beau témoignage rendu à l'Eglise catholique par Henri Heine : « Je connaissais trop bien l'histoire pour ne pas remarquer la solidité de ce monument gigantesque qui s'appelle l'Eglise catholique. Appelez-la la bastille de l'esprit ; dites, si vous le voulez, qu'elle est défendue par des invalides; il n'en est pas moins vrai que cette bastille n'est point facile à prendre, et que plus d'un assiégeant se cassera encore le cou dans ses retranchements. Comme penseur et comme métaphysicien, je devais payer un tribut d'admiration à l'enchaînement de ses dogmes; je le devais aussi comme poëte. »

(2) *Guillaume de Schutz*, L'Anti-Celse, revue trimestr., 1842, 1re livr. *Staudenmaier*, Souvenir de Fréd. Schlegel (Revue trim. de Tub., 1832, p. 607-650). Premiers ouvrages de Schlégel. Vienne, 1822-25, 10 vol.; ainsi que ses Leçons d'hist. moderne. Vienne, 1811. Philos. de l'hist., Vienne, 1829, 2 vol. Philosophie de la vie, 1827. Philosophie du langage et de la parole, 1830. Ses Œuvres posth. ont été éditées par *Windischmann*, Bonn, 1836-37, 2 vol.

(3) *Adam Muller*, ses Œuvres complètes. Munich, 1839.

(4) *Jarke*, Mélanges, Munich, 1839, 3 vol. *Phillips*, Mélanges, Ratisb., 3 vol.

préparèrent ainsi la voie aux journaux purement religieux et théologiques dont nous parlerons plus loin.

A l'époque où les droits de l'Église catholique étaient méconnus et sa doctrine méprisée, se levèrent pour sa défense les apologistes Kastner, l'abbé Prechtl, Brenner et Geiger, qui repoussèrent avec talent les attaques dont elle était l'objet, pendant que Binterim, avec une science historique remarquable et un zèle à toute épreuve, luttait pour la même cause, durant un demi-siècle [† 1855]. Onymus, Ildéphonse Schwarz, Sambuga, Schwarzhueber, Widmer et l'évêque Frint exposèrent la doctrine catholique dans des écrits à la portée du peuple. Mais celui qui attira surtout l'attention fut le saint et spirituel archevêque de Ratisbonne, Sailer. Dans ses *Dogmes fondamentaux de la religion,* il inspira à la jeunesse studieuse le plus grand respect pour le Christianisme et lui montra que la religion élève l'homme à sa véritable dignité. Sa traduction de lettres empruntées à tous les siècles ramena aussi à la vérité bien des esprits que la fausse science avait séduits. « Au milieu des vagues montantes de l'incrédulité rationaliste, il apparut comme un phare solitaire, vers lequel jetaient des regards pleins d'espérance tous ceux qui avaient conservé la foi au Christ et au salut qu'il était venu nous apporter (1). »

Quant à la dogmatique, Galura, Hagel et Waibel la traitèrent avec la plus rigoureuse exactitude, sans atteindre cependant à la clarté de Liebermann, auquel se joignirent dans ces derniers temps Prunyi, Penka et Schwetz. Oberthur s'attacha principalement au côté biblique (2). Hermès, marchant sur les traces de Staitler, chercha, par opposition au Kantisme, à donner à la dogmatique une base philosophique, et à établir d'une manière plus logique les rapports qui existent entre ses dogmes.

(1) *Aichinger*, dans sa préface de la Vie de Jean-Michel Sailer, archevêque de Ratisbonne. Frib., 1865.

(2) *Fr. Liebermann*, Institut. théolog., Mayence. *Prunyi*, Theol. dogmatica christiano-catholica. *Penka*, Prælectiones ex theologia dogmat. exaratæ. *Schwetz*, Theologia dogmatica catholica. *Oberthur*, Idea biblica Ecclesiæ Dei.

Zimmer (1) et Seber (2) après lui, essayèrent de la systématiser, d'après la philosophie de Schelling. Dobmayer (3), Brenner (4) et Bittner l'appuyèrent sur l'idée de la cité de Dieu, sans toutefois donner à ce plan tous ses développements (5). Drey, qui a si bien mérité de la théologie catholique, fit paraître une excellente apologétique (6). François Baader, à l'imitation de Dobmayer, a traité de préférence le côté spéculatif de la dogmatique, mais sa philosophie suivant trop servilement le système théosophique de Jacques Bœhm (III, 181) est souvent en opposition avec le dogme catholique. François Hoffmann (7), l'élève de Baader, a éclairci bien des points obscurs de la doctrine de son maître. La théologie spéculative a été exposée avec plus de précision par Gunther (8), Pabst (9), Veith (10) de Vienne, Klee (11), Staudenmaier (12),

(1) *Zimmer*, Veritas christ. religionis seu Theol. christ. dogm., 2e part. *Aug. Vindelic*, 1789-90. Theol. christ. specialis ac theoret. Landish., 1802-1806. Philosophie de la religion. Lands., 1805.

(2) *Seber*, Religion et théologie. Cologn., 1823.

(3) *Dobmayer*, Systema theolog. cath. opus posthum. cur. Senestrey, 8 vol. Solisb., 1807-1819. In Compendium redact. ab *E. Salomon*, 2 vol. Solisb., 1813.

(4) *Brenner*, Exposé de la théol. d'après l'idée de la Cité de Dieu. Bamb., 1817-19, 3 vol. Nouveau travail sur le système de la théol. spécul. cathol. Ratisbonne, 1838.

(5) *Franc. Bittneri*, Posn. doctoris et professoris theologi, de Civitate divina commentarii. Mogunt., 1845 (Compend. dogm. complet.).

(6) *De Drey*, Apologétique, ou Démonstration scientifique de la divinité du Christianisme. Mayence, 1838, 3 vol.

(7) *F. Hoffmann*, Introd. à l'enseign. spécul. de Beader. Aschaffenb., 1836. Introd. à la théol. et à la philos. 1836. Edition des œuvres de Beader.

(8) *Gunther* [† 1863], Prolégomènes de théol. spéculative. Les Lumières du sud et du nord à l'horizon de la théol. spéculative. Le Festin de Pérégrin. Eurysthée et Héraclée. *Thomas a Scupulis*, avec la collaboration de *Papst*. Les Têtes de Janus pour la philos. et la théol. Le Dernier symbolique. Juste-Milieu, avec Veith. *Lydia*, petit livre de philosophie.

(9) *Papst*, Y a-t-il une philosophie du christian. positif? Cologne, 1832. L'homme et son histoire. Vienne, 1830. De l'extase. Cologne, 1833. Adam et le Christ.

(10) *Veith*, Le Pater. Vienne, 1831, 3e édit. 1842. Homélies, 5 vol.

(11) *Klee*, Syst. de la dogm. cath. Bonn., 1831. Dogmatique. May., 1839, 3 vol. Hist. du dogme. May., 1837, 2 vol. Essai de morale cath May., 1843.

(12) *Staudenmaier* [† 1856], Hist. de l'élection des évêques. Tub.,

Baltzer, Kuhn, (1), Berlage, Dieringer, Oswald, Zukrigl et Denzinger. Ce dernier se livra en même temps à une revue attentive des décisions théologiques ; de concert avec Scheeben, il revint à la scolastique et chercha à vivifier la dogmatique par le mysticisme (2). Mais le théologien qui a combattu avec le plus de talent et d'énergie l'indifférence du siècle et les doctrines négatives, fut Jean-Adam Mœhler (3), par son œuvre magistrale. *la Symbolique* (page 173). Il appuya ses idées théologiques des recherches les plus profondes dans le domaine de l'histoire de l'Église et de la patristique, de sorte que son ouvrage, revêtant ainsi la physionomie des premiers siècles, produisit l'impression la plus vive et la plus favorable au catholicisme sur ses contemporains, théologiens aussi bien que laïques [† 12 avril 1838]. A une époque plus récente, de nouveaux apologistes s'opposèrent

1830. Pragmatisme des dons de l'esprit (Revue trim.de Tub., 1835). Scot Erigène, Francf., 1833. Encyclopédie des sciences théologiques. May., 1834 et 1840. Les universités et l'organisat. int. de l'enseign. scientif. Frib., 1839. Phil. du christ., ou Métaphysique de la sainte Ecriture. Giessen, 1840, t. I. Esprit du christ. May., 1835, 7e éd., 1860, 2 vol. L'Essence de l'Egl. cath. Frib., 1845. De la Pacification relig. de l'avenir. Frib., 1846. Dogmat chrét. 1844. La Mission relig. du présent, 1848. Dictionn. ecclés. de Frib., t. XII, p. 1151 et suiv.

(1) *Kuhn*, Jacobi et la philos. de son temps May., 1834. Dogmatique catholique. Tub., 1846, 2e éd., 1859.

(2) *Berlage*, Apologétique de l'Eglise. Munster, 1834. Introd. à la dogmat. catholique. Muns., 1834, 6 vol. *Dieringer*, Système des faits divins du christ., 2e édit., May., 1857. Manuel de la dogm. cath., 5e édit., May., 1865. Catéchisme pour les laïques. May., 1865. Oswald, Enseign. dogmat. des sacrements, 2e édit., Munst., 1864. *Zukrigl*, Justification scientif. du dogme chrét. de la sainte Trinité. Vienne, 1846. *Denzinger*, Quatre livres de connaissances religieuses. Wurzb., 1856, 2 vol., et Enchiridion symbolorum et definitionum de rebus fidei et morum. Wirceb., ed. IV, 1865. *Scheeben*, Les Mystères du christian. Frib., 1865.

(3) *Mœlher*, L'Unité de l'Eglise, 2e éd., 1847. Saint Athanase le Grand et l'Eglise de son temps. May., 2e éd., 1844. Symbolique, ou Exposition des dogmes controversés entre les catholiques et les protestants. May., 1833, 6e éd., 1843. Nouvelles recherches sur les points de dogme controversés entre les cath. et les protest., 2e éd., May., 1835. Mélanges édités par *Dœllinger*. Ratisb., 1839, 2 vol. Voir le Dictionnaire ecclés. de Fribourg, t. VII, p. 159 et suiv. « Wœrner-Gams, Jean-Adam Mœlher. » Ratisb., 1866.

aux progrès sans cesse croissants de l'incrédulité tout en défendant les dogmes les plus attaqués. Tels furent Reinerding, Ehrlich, Vosen et Hettinger (1). De Ketteler, évêque de Mayence, et Conrad Martin, évêque de Paderbron, publièrent des écrits apologétiques pleins de science et de talent, dans lesquels ils s'élevèrent avec force contre les préjugés et les erreurs dont l'Église catholique est l'objet (2).

L'Histoire de la dogmatique, qui avait été négligée depuis Petau et Thomassin, fut reprise avec amour et succès par Klee, Wœrter, Schwane et Zobl. La théologie biblique donna également lieu à d'importants travaux (3).

La théologie morale fournit aussi, dans ces derniers temps, matière à des études plus développées de la part de Geishuttner, Reyberger, Schenkl, Wanker et Riegler. Toutefois la plupart de ces théologiens s'attachèrent trop aux systèmes philosophiques en vogue, de sorte que leur morale était elle-même plus philosophique que chrétienne. Leurs travaux furent supplantés par la *Théologie morale* de Sailer [1817], et par la *Morale chrétienne* de Stapf (4). Tous ces travaux ainsi que ceux que firent, dans la suite, paraître

(1) *Reinerding*, Theologia fundamentalis. Munster, 1864. *Ehrlich*, Théologie fondamentale. Prague, 1859. *Vosen*, Le Christianisme et les aveux de ses adversaires, 2e éd., Frib., 1864. *Hettinger*, Apologie du christianisme, 2e édit., Frib., 1867. Voir le Guide littéraire, n° 32 p. 54 et suiv.

(2) *De Ketteler*, Le Droit de l'Egl. cath. et ses défenseurs. La Liberté, l'autorité et l'Eglise. La Question du travail et le christianisme. Un chrétien qui a la foi peut-il être franc-maçon? De l'Enseignement de la religion dans les écoles. Notre situation en Allemagne après la guerre de 1866. *Conrad Martin*, La Science des choses divines, instructions pour les classes éclairées. Un mot d'un évêque aux protestants d'Allemagne, etc.

(3) *Klee*, Histoire de la dogmatique, 1837. *Wœrter*, Les Rapports entre la liberté et la grâce jusqu'à saint Augustin. Frib., 1856, 2 vol. Le Pélagianisme, Frib., 1866. *Schwane*, Hist. des dogmes. Munst., 1862, 2 vol. *Zobl*, Hist. des dogmes de l'Egl. cath. Inspruck, 1865. Ont surtout fait paraître des travaux sur la théologie biblique : *Bade*, *Kœnig* et *Scholz*.

(4) Œuvres complètes de Sailer, revues, augmentées et éditées par *Widmer*, Salzb., 1830-41, en 40 parties. Services rendus par Sailer à la science catholique (le Catholique, 1848, sept., p. 247-264). *Stapf*, Morale chrétienne. Inspr., 1841, 2 vol.

Braun et Vogelsang de l'école d'Hermès, furent plus ou moins éclipsés par les écrits de Hirscher (1).

Hirscher, qui, dès le début de sa carrière théologique, préféra l'exposition simple et nette de l'Évangile aux procédés subtils d'une scolastique dégénérée, a, par sa morale chrétienne, introduit ses contemporains dans les profondeurs de la cité de Dieu, et fortifié leur foi et leur espérance. Sa *Catéchésique* et son *Catéchisme* ont contribué, avec les ouvrages de Mœhler, à donner à l'instruction religieuse de la jeunesse une direction ferme, et ont eu la plus grande influence sur les progrès des études théologiques [† 4 septembre 1865]. La morale, ainsi revenue à son caractère chrétien et à sa pureté primitive, vit éclore un grand nombre de traités de théologie faits un peu trop à la hâte par Probst (1848), Martin, Rietter (1848), Werner [1850 et *Enchiridion theol. moralis* 1863], Fuchs, [1851], Elger [1852], Jocham [1852], Dieckhoff [1853], Bittner et Haehnlein [1855], Simar [1866], dont les uns voulaient donner à cette science une couleur encore plus positive et ecclésiastique, tandis que les autres reprenaient la vieille méthode scolastique, et surchargeaient leurs travaux de casuistique et de droit canon (2).

L'interprétation des saintes Écritures et les sciences qui s'y rapportent n'ont point été non plus négligées de nos jours. On estime généralement les publications des savants professeurs Jahn de Vienne *(Introduction à l'Ancien Testament; Archéologie biblique)*, et Hug de Fribourg *(Introd. au Nouveau Testament* † 1847]. Ils eurent pour continuateurs Feilmoser (*Introduction au Nouveau Testament*), Unterkircher (*Introduction au Nouveau Testament*), Herbst-

(1) *Hirscher*, Des Rapports de l'Evangile avec la théol. scolastique de notre temps. Tub., 1823. Réflexions sur les Evangiles de Carême et de l'année ecclésiastique. L'Art de faire le catéchisme, 4[e] édit., Tub., 1840. La Morale chrétienne, 3 vol. Tub., 1835. Vie de Jésus. Grand et petit catéchisme. Réponses aux grandes questions du jour. Frib., 1846 Vie de Marie. Principaux articles de foi catholique. Réflexions sur les épîtres des dimanches. Ses appréhensions relatives à la convenance de notre enseignement religieux. Frib., 1863. Des Illusions. Frib., 1865. *Wœrter*, Panégyrique de J.-B. Hirscher. Frib., 1866.

(2) Guide littéraire, n° 56-59, 1867.

Welte (*Introduction à l'Ancien Testament*), Movers, Scholz de Bonn, Friedlieb, Haneberg, Reusch, Danko, Scholz de Breslau, Maier et Reithmayr (1), Lutterbeck (2). Jahn, Arigler, Gerhauser, Alber, Unterkircher, Ranolder, Lœhnis Schmitter, Lomb, Guntner, Kohlgruber et Wilke (*Lexicon græco latinum in Novum Testamentum*) ont écrit sur l'herméneutique. Schnappinger, Kistemaker et Massl ont expliqué le Nouveau-Testament dans un style populaire. Braun, Brentano, Dereser-Scholz, Allioli, et de concert Loch et Reischl ont commenté toute la sainte Écriture.

Gugler, Léopold Schmid, Welte, Schegg, Reinke, Bade, Kœnig, Thalhofer, Reusch, Klee, Mack, Stengel, A. Maier de Fribourg et Mayer de Bamberg, Windischmann, Reithmayr, Stern, Bisping, Beelen, Arnoldi et Langen ont donné des commentaires plus approfondis encore de l'Ancien et du Nouveau Testament (3). Le récit de la Genèse sur la création a été mis en regard des nombreux progrès

(1) *Scholz*, Introd. aux livres de l'Anc. et du Nouv. Test. Cologne, 1845. Archéologie biblique. Bonn, 1834. Novum Testam. græce. Lips., 1830, 2 vol. *Haneberg*, Essai d'une hist. de la révél. biblique comme introd. à l'Anc. et au Nouv. Testam., 3e édit. Ratisbonne, 1852. *Messmer*, Hist. de la révélat. Frib., 1857, 2 vol. *Reusch*, Introd. élément. à l'Anc. Test. Frib., 2e édit., 1864. *Danko*, Historia revelationis div. Vet. et Nov. Testam. Viennæ, 1862-67, 3 vol. *Scholz*, Manuel de la théol. de l'Anc. Test. Ratisb., 1861, 2 vol.

(2) *Lutterbeck*. La Doctrine du N. Test., May., 1852, 2 vol.

(3) *Gugler*, Explication des saintes Ecritures par elles-mêmes. Lucerne, 1817, 2 vol. *Schmid*, Explicat. de la Genèse. Munst., 1834. *Welte*, Le Livre de Job. *Scheeg*, Explic. des psaumes d'Isaïe, des petits prophètes et des Evangiles. *Reinke*, De Messiâ expiatore, passuro et morituro. Prophétie touchant la Vierge et l'Emmanuel. La Bénédiction de Jacob. Explicat. abrégée de l'Anc. Test. Psaumes messian. La Royauté de l'Anc. Test. *Bade*, Christologie de l'Anc. T. Munst., 2 vol. *Kœnig*, Théol des Psaumes. Frib., 1857. L'Idée de l'immortalité dans le livre de Job. Frib., 1855. *Thalhofer*, Explic. des psaumes. Ratisb., 1857. *Reusch*, Explic. des livres de Baruch et de Tobie. Frib., 1853. *Klee*, Expl. de l'Evangile de saint Jean et des épîtres aux Romains et aux Hébreux. *Mack*, Comment. sur les épîtres pastor. de l'ap. saint Paul. Tub., 1836. *Stengel*, Explic. de l'ép. aux Romains. 2 vol., Frib., 1836. *Adalb. Maier*, Introd. aux livres du N. Test. Frib , 1852. Comment. de saint Jean. Frib., 1843. De l'ép. aux Romains, 1847; de la 1er et de la 2e ép. aux Corinth.; de l'ép. aux Hébreux. *Reithmayr* (de Munich), Intr. aux livres canon. du N. Test. Ratisb., 1852. Comment. sur l'ép. aux Romains, 1845; aux Gal. 1865. *Windischmann*, Expl. de l'ép. aux Galat. May., 1843.

des sciences naturelles et excellemment vengé par Reusch, Bosizio, Veith, Baltzer et Michelis (1).

Aux travaux historiques qui ont été mentionnés dans notre introduction, nous pouvons joindre ici les remarquables monographies de Héfélé, Scharpff, Kunstmann, Dux, Schwab, Gfrœrer, Charles Werner, l'écrivain si fécond et si habile, Damberger, Hergenrœther, Reinkens, Gams, Hagemann, Friedrich, Pichler, Hulskamp et Rump. D'excellents travaux sur le droit canon sont dus aussi à Sauter, Frey, Schenkl, Pelka, Walter, de Droste, Cherier, Muller, Phillips, Permaneder, Buss, Gitzler, Beidtel, Pachmann, Rosshirt, Seitz, de Moy et Vering, Maassen, Huffer, Schulte, Kober, Schœpf et Kunstmann. La théologie catholique a aussi retiré les plus grands avantages des études sérieuses auxquelles on se livre depuis quelque temps sur la patrologie et sur l'histoire de la littérature chrétienne. Ce fut Mœhler (2), qui, s'aidant des élucubrations patrologiques insuffisantes de Winter, Wiest, Busse, Goldwitzer, Locherer et Annegarn, a donné la plus vive impulsion à ces études. Permaneder et Fessler, Deutinger et Alzog, ont commencé à faire paraître de nouveaux ouvrages sur la patrologie, les premiers en latin et les seconds en allemand (3).

La théologie pastorale, qui précédemment n'était cultivée qu'en Autriche, est en ce moment partout l'objet de

Stern, Comment. sur l'Apocalypse. Schaffh., 1854. *Bisping*, Manuel d'exégèse pour les ép. de saint Paul, les Evangiles et les Actes des apôtres. 4 vol., 9e édit., Munst., 1855. *Beelen*, Commentar. in acta apostolorum, in ep. ad Philipp., ad Romanos, grammatica N. Test. *Arnoldi*, Comment. sur saint Matthieu. Trèves, 1856. *Langen*, Les Derniers jours de Jésus, essai historique et bibl. Frib., 1864. L'Etat des Juifs en Palestine au temps de Jésus-Christ. Frib., 1866

(1) *Reusch*, Bible et natur. 2e éd., Frib., 1866. *Bosizio*, L'Hexameron et la géologie. May., 1865. *Veith*, les Origines de l'humanité. Vienne, 1865. *Baltzer*, le Récit de la création par Moïse. Leipz., 1866. *Michelis*, dans le journal Nature et Révélation.

(2) La Patrologie de *Mœhler*, éditée par Reithmayr., t. I, Ratisb., 1840.

(3) *Permaneder*, Bibliotheca patristica. Landish., 1841, 3 vol. (les trois premiers siècles). *Fessler*, Institutiones patrol. Œnipont, 1850-51 (jusqu'au pape Grégoire le Grand, 604). *Deutinger*, Esprit de la tradition chrétienne. Ratisb., 1830, 2 vol. *Alzog*, Esquisse de patrologie. Frib., 2e éd., 1868.

travaux d'une valeur réelle. Sailer ouvrit la marche. A sa suite vinrent Schwarzel, Powondra, Reichenberger, Hinterberger, Zenner, Gollowitz, Brockmann, Herzog, Widmer, Zwickenpflug et Amberger, de Pohl de Breslau, Kerschbaumer de S. Hippolyte et Schuch de Kremsmunster. Les écrivains qui s'occupèrent spécialement de l'homélie et du catéchisme furent nombreux (1). On remarque surtout les catéchismes de Hirscher et de Muller, de Stolz, de Schuster, de Deharbe-Wilmers et de Jacob Schmitt, ainsi que les homélies de Jarbl, de Laberentz et de Fluck. La liturgie a été traitée par Schmid, Luft, Fluck et Kœssing.

Un des traits caractéristiques de ce temps, c'est l'importance que l'on attache avec raison à l'éducation religieuse du peuple: prêtres et laïques s'y dévouent à l'envi. Bernard Overberg, de Munster, ce simple et digne prêtre, cédant aux conseils de Sailer, ne se contenta pas de tracer par écrit le plan d'une école modèle, il en fonda et il en dirigea une avec un noble désintéressement et un véritable succès [† 9 novembre 1826]. De semblables, mais moins heureux essais furent tentés par Braun en Bavière, Werkmeister en Wurtemberg et Demeter dans le pays de Bade. Stapf, Milde, Hergenrœther et surtout Dursch, écrivirent sur la pédagogie ; mais le pédagogue le plus estimé c'est le conseiller d'État et d'enseignement Kellner (2), dont les écrits font le plus grand bien. Après Jais et Christophe Schmid, qui ont fait les plus louables efforts pour instruire et intéresser le peuple et l'enfance, Alban Stolz, de Fribourg, s'est acquis une réputation à laquelle peu d'écrivains sont parvenus (3). Comme fruit de tous ces

(1) *Graf*, Exposé critique de l'état actuel de la théol. pratique. Tub., 1841.

(2) *B. Overberg*, Quelques observations sur une bonne direction dans l'enseignement, 6e édit. Munster, 1825. Hist de l'Anc. et du Nouv. Test., 2 vol. Manuel de religion, 2 vol. Grand et petit Catéchisme (œuvres complètes pour les écoles. Munster, 1825-33, 6 vol.). Vie et œuvres d'Overberg, racontées par un de ses parents. Munst., 1829. *Krabbe*, Vie d'Overberg. Munst., 1835. *Kellner*, Ecoles pour le peuple, 5e édit. Essen, 1862. Esquisses et portraits tirés de l'hist. de l'enseign. 1862, 3 vol. Livre de lecture et d'éducation, 3e édit. Frib., 1864.

(3) Calendrier pour le temps et l'éternité (dep. 1843). Légende

labeurs, apparut l'excellente *Encyclopédie d'éducation et d'enseignement* rédigée d'après les principes catholiques par deux prêtres, le docteur Rolfus de Bade, et Pfister du Wurtemberg [May., 1863-66 en 4 vol.]. De grands services furent aussi rendus à l'éducation populaire par la congrégation des Méchitaristes de Vienne pour la propagation des bons livres catholiques, par la société du même genre fondée en Bavière, et surtout par l'association de S. Charles Borromée établie à Bonn. Silbert de Vienne se proposa le même but en traduisant les meilleures œuvres ascétiques des siècles passés et du temps présent. Ces exemples eurent des imitateurs en Bohème, à Munster, à Aix-la-Chapelle, à Ratisbonne, à Cologne, à Schaffhouse et à Mayence où les ouvrages populaires de tous les siècles parfaitement traduits, furent répandus à profusion. Le plus ardent propagateur fut le converti Ludwig Clarus. Nous ne devons pas omettre de nombreux essais poétiques inspirés pour la plupart par un véritable esprit religieux, ni la traduction élégante des vieilles hymnes de l'Église, ainsi que la vie des saints personnages des siècles antérieurs. L'enfance elle-même ne fut pas oubliée. Nommons avant tous les autres Frédéric Schlégel, Wessenberg, Clément Brentano, Schlosser (*l'Église dans ses chants*), Diepenbrock, Ed. de Schenk, de Eichendorf, Jean Bapt. Rousseau. Guido Gœrres, Kœnigsfeld, Simrock, le comte Pocci, Édouard Vogt, Beda Weber, Pie Zingerle, ladislas Pyrker, Christophe Schmid, Gallus Morel, Oscar de Redwitz, le P. Zeil, Gédéon de la Lande, Ida Hahn-Hahn, Anette de Droste et Émilie Ringseis. Des catholiques (Eichendorf et Lindemann) écrivirent l'histoire de la littérature allemande, d'autres l'histoire politique (v. t. I, p. 26 note 3) et l'histoire de l'art chrétien, avec beaucoup de talent et de succès. Nous devons également de la reconnaissance au P. Charles de Saint-Aloys, à Schulte et à Neher pour avoir enrichi la littérature catholique d'intéressants travaux de statistique ecclésiastique.

Cette activité religieuse et ce mouvement scientifique

(de 1853). L'espagnol pour les gens instruits. Visite à Sem, Cham et Japhet. Sainte Elisabeth. Les Agitations de mon âme.

sont dus en grande partie au courage et à la persévérance de la presse périodique de l'Allemagne catholique (1). Aux journaux théologiques assez peu importants, qui existaient il y a cinquante ans, sont venus se joindre, grâce à l'initiative et à la puissante coopération de Frédéric Schlégel, deux revues qui ont exercé une immense influence sur l'opinion publique et les préjugés généralement répandus contre le Catholicisme. *La Revue théologique* de Tubingue, fondée en 1819, surtout à l'époque où Mœhler fit partie de sa rédaction, démontra, avec autant de force que d'habileté, que le Catholicisme repose sur des bases solides, et qu'il soutient la critique scientifique aussi bien que l'épreuve de la vie pratique et réelle. Bientôt après, en 1821, parut *le Catholique*. Fidèle à sa devise: *Christianus mihi nomen, catholicus cognomen*, il réveilla la conscience des Catholiques, leur rendit le sentiment de leur dignité, au moment où l'indifférence religieuse devenait plus générale que jamais, où la doctrine catholique semblait effacée de l'esprit de la multitude, et où la négation protestante et le rationalisme philosophique paraissaient victorieux. Depuis 1859, *le Catholique* s'est changé, entre les mains de Heinrich et de Moufang, en une revue de science catholique et de vie ecclésiastique qui s'occupe de préférence de la théologie du moyen âge. L'exemple une fois donné, de nouvelles feuilles rédigées dans le même esprit parurent. D'après leur caractère dominant, on peut les ranger en trois classes: 1° les journaux scientifiques se rattachant plus particulièrement à *la Revue de Tubingue*, tels que *le Nouveau journal théologique*, de Vienne, rédigé par Pletz [dep. 1840], *la Gazette de Hug*, pour le clergé de l'archevêché de Fribourg [dep. 1828], *le Journal de philosophie et de théologie catholiques*, publié à Bonn par les disciples de Hermès [dep. 1833], *les Annales de théologie et de philosophie chrétiennes*, qui paraissent à Giessen [dep. 1834], *le Journal de théologie*, de Fribourg, [dep. 1839], *les Archives de littérature théologique*, publiées à Munich [dep. 1842], *la Revue catholique des sciences et des arts*, fondée par Dieringer, *l'Organe de l'art chrétien*, rédigé par Baudri de Cologne,

(1) Le Catholique, 1843, janv., p. 1-17.

la Décoration des églises, par Laib et Schwarz de Stuttgard, *le Journal de droit canon et de pastorale*, par le docteur Seitz, *Nature et Révélation de Munster* [dep. 1855], pour concilier les découvertes des sciences naturelles avec la foi; *les Archives de droit canon*, par Moy et Véring [dep. 1857]. Plusieurs de ces publications disparurent, mais d'autres prirent leurs places, ce sont : *le Journal de littérature catholique*, de Vienne [dep. 1854], *le Guide littéraire de Hulskamp et de Rump*, à Munster [dep. 1862], qui réunit en volumes ou insère dans ses colonnes les publications littéraires de l'Allemagne et de l'étranger, les apprécie et publie des notices estimées sur les personnes et les ouvrages; *le Journal critique des feuilles littéraires et théologiques*, rédigé par Reusch de Bonn [dep. 1866]. Ce journal patronné par tous les savants catholiques est arrivé en peu de temps à une publicité surprenante. Il faut encore ajouter à tous ces journaux, *les Feuilles historiques et politiques*, de Munich, créées en 1838 à l'occasion des événements de Cologne. Ces feuilles, rédigées par les hommes les plus savants et les plus habiles, s'efforent de faire pénétrer les idées catholiques dans la science, dans la politique et dans la vie religieuse, réfutent les allégations erronées des historiens protestants, et surtout s'appliquent à montrer la fausseté des théories politiques modernes, ainsi que les dangers du libéralisme. Tous les travaux de ce genre, et principalement ceux qui paraissent à l'étranger, sont traduits et publiés par le docteur Huttler, d'Augsbourg, dans ses *Études catholiques*, qui embrassent depuis 1865, date de leur fondation, toutes les questions de religion, d'histoire, de sciences, et de politique. 2° Les journaux ayant rapport au ministère pastoral, tels que *la Revue mensuelle de théologie pratique*, qui paraît à Linz et qui, au temps de sa plus grande prospérité, avait quatre éditions, *les Archives pastorales de Constance*, *l'Athanasia de Benkert*, *le Pasteur* de Zarbl, *les Archives pour les conférences pastorales du diocèse d'Augsbourg*, par Merkle [dep. 1848], *les Feuilles pastorales* de Munich, de Cologne, de Munster et de Paderborn. 3° Les journaux quotidiens ou hebdomadaires, à l'usage des prêtres et laïques catholiques, tels que *l'Ami de la Religion, le Sion, le Journal catholique* de Francfort, de Pas-

sau, de Suisse et de Vienne, par le docteur Brunnel, *le Journal ecclésiastique* de Silésie, celui de l'Allemagne méridionale, puis de Francfort, celui du Rhin et de Rottembourg; *les Feuilles dominicales* des diocèses de Mayence, de Munster, de Munich, d'Hildesheim, de Salzbourg et de Linz, ainsi que plusieurs journaux fondés depuis 1848, qui apprécient les résultats de la science moderne et spécialement des recherches historiques, publient des articles sur les vérités religieuses et les institutions ecclésiastiques, et font connaître les principaux événements du monde religieux. En outre, depuis 1844, on a vu paraître plusieurs journaux politiques pénétrés de l'esprit catholique; *la Gazette des postes*, d'Augsbourg, *la Gazette du Sud de l'Allemagne*, *le Messager du peuple*, de Munich; *le Journal de Mayence*, *le Magasin du peuple* (Volkshalle), de Cologne; *la Feuille du peuple*, de Stuttgard; *le Mercure de Westphalie*, *l'Écho du présent*, d'Aix-la-Chapelle; *l'Ami du peuple autrichien*, de Vienne; *l'Observateur*, de Bade, et plusieurs feuilles hebdomadaires illustrées

§ 420. — *Mouvements théologiques parmi les catholiques allemands.*

Al. Schmid, Variantes scientifiques parmi les catholiques. Munich, 1862. *C. Werner*, Hist. de la théol. cath., p. 405 et suiv.

La reprise de l'étude de la philosophie et son immixtion dans la théologie, donnèrent lieu à des mouvements littéraires d'une grande importance. La philosophie de Kant, de Fichte, de Schelling et de Hégel était incompatible avec la théologie catholique. Frédéric Schlegel, Molitor (1), Beader et d'autres théologiens s'ingénièrent à trouver une philosophie qui, loin de nuire à la foi, servît à l'affermir et à la défendre contre les ennemis nombreux qui l'attaquaient. Parmi les travaux divers inspirés par

(1) *Molitor*, Philosophie de l'histoire ou de la tradition. Francfort et Munster, 1828, 3 parties.

cette idée, mentionnons ceux de Hermès, Esser, Elvenich, de Droste, Braun, Achterfeld et Baltzer, d'une part; de Gunther, Papst, Veith, Hock et Knood de l'autre. Nous pouvons leur adjoindre Sengler, de Fribourg; Schmitt, de Bamberg; Léopold Schmid, de Giessen; Deutinger, de Munich; Volkmuth, Massmann, Schenach, Katzenberger, Denzinger, de Wurzbourg; Huber, Oischinger, Suing, Uschold, Becker, Kaulich et Charles Werner de Saint-Hippolyte, qui traitèrent différentes questions spéculatives de philosophie et de théologie. Frohschammer, professeur à Munich, s'étant fait le défenseur de théories philosophiques opposées à la croyance catholique, Clément et Stoeckl, de Munster, Plassmann, de Paderborn, de Schaezler et Scheeben, unissant leurs efforts à ceux du père Kleutgen de Rome, demandèrent à grands cris, dans *le Catholique* de Mayence, que l'on revînt à la philosophie scolastique d'Aristote et de saint Thomas, tandis que Michelis de Braunsberg soutenait énergiquement la nécessité de la philosophie de Platon, rendue à sa pureté primitive (1). Nous allons nous arrêter sur ces trois mouvements principaux, en commençant par celui auquel donna naissance Hermès, professeur à Munster, puis à Bonn.

Georges Hermès, mort à Bonn le 26 mars 1831, méritait bien la couronne que l'on déposa sur son tombeau, et cette épitaphe que l'on y grava : « Dès sa plus tendre enfance, cet homme vraiment grand sacrifia toutes les jouissances de la vie à la soif qu'il éprouvait pour la science sacrée, et au zèle dont il était dévoré pour la religion chrétienne ; jamais maître ne sut inspirer plus de reconnaissance, d'attachement et de vénération à ses nombreux élèves. » Et nous pouvons ajouter, jamais non plus un maître ne sut donner à ses élèves, pour leur conduite, aussi bien que pour leurs études, une direction plus ferme et plus sûre.

(1) *P. Kleutgen*, La Théologie des temps passés. Munster, 1853, 3 vol. Philosophie des temps passés. 1860, 2 vol. *Michelis*, Observations sur la philosophie des temps passés, défendue par le P. Kleutgen. Fribourg, 1865. La Philosophie de Platon dans ses rapports intimes avec les vérités révélées. Munster, 1859, 2 part. Dr *Becker*, Le Syst. philos. de Platon dans ses rapports avec les dogmes chrétiens, envisagé d'un point de vue tout différent. Frib., 1862.

Toutefois, trop plein de confiance dans sa manière de voir (1), Hermès ne pouvait souffrir un autre système à côté du sien, et cet esprit exclusif devait, à son insu, l'empêcher de concevoir la doctrine de l'Église dans toute sa vérité. Aussi Rome condamna la doctrine hermésienne [26 sept. 1835], et rien n'a mieux justifié cette condamnation (2) que le professeur Baltzer lui même, le plus indépendant des disciples de Hermès, tirant formellement des doctrines de son maître les principes du semi-rationalisme et du semi-pélagianisme (3).

Après la publication du bref de condamnation, les Hermésiens obstinés, à l'imitation des Jansénistes (t. III, 306), prétendirent que les doctrines condamnées par le pape n'étaient pas celles qu'avait enseignées Hermès et n'étaient pas contenues dans ses écrits. Deux d'entre eux, Elvenich, professeur à Breslau, et Braun, professeur à Bonn, entreprirent, après des pourparlers préalables, de justifier eux-mêmes en personne cette prétention devant le Saint-Siége; mais Rome, sans s'engager dans une discussion inutile, rompit les négociations et exigea une soumission pure et

(1) *Esser*, Souvenirs de Georges Hermès. Cologne, 1832, p. 135 et 136. Ecrits d'Hermès : Sur la vérité intrinsèque du Christianisme. Munst., 1805. Introd. philos. à la théol. cath. Munst., 1819. Introd. positive. 1829. Dogmatique cath., éditée par de Achterfeld, 1831, 3 vol.

(2) Pro memoria dans l'affaire de l'hermésianisme. May., 1837. *Meckel*, Les Doctrines d'Hermès par rapport à la condamnation du pape. May., 1837. *Berlage*, Intr. à la dogmat. cath. au point de vue du jugem. du Saint-Siége sur la doctr. d'Hermès. Munst., 1839. On trouve un exposé assez complet de cette controverse dans *Niedner*, Philosophiæ Hermesii Bonnensis novar. rer. in theol. exordii explicatio et existimatio. Lips., 1839. *Niedner* résume en ces termes : « Hermès est bien éloigné d'avoir affermi les bases de la révélation par sa philosophie. » Les premières attaques contre Hermès (par Windischmann) dans le Catholique, 1825, oct., p. 1 et suiv., et surtout nov., p. 156 et suiv. Les Répliques (de *Droste ?*) dans la Revue mensuelle cathol. de *Smets*. Cologne, 1825, t. I, p. 81 et suiv.; t. II, p. 101 à 107. *Kreuzhage*, Des Rapports du système hermésien avec la science chrétienne. Munster, 1838, note 1, et Feuilles politiques et historiques, t. VII, p. 658 et suiv. *Myletor*, L'Hermésianisme expliqué au point de vue dogmatique. Ratisb., 1845.

(3) *Baltzer*, Tentative pour aider à porter un jugement impartial sur le catholicisme et le protestantisme. 2e livrais., p. 156 et 264, dans les notes. Breslau, 1840.

simple au bref de condamnation (1). Alors plusieurs professeurs herméśiens du séminaire de Trêves remirent généreusement, entre les mains de leur évêque et du pape, l'acte de leur soumission absolue et sans réserve à la sentence du Saint-Siége. Cette démarche fut blâmée par les disciples d'Hermès qui persistèrent dans leurs erreurs, et il en résulta une division momentanée, notamment parmi le clergé du Rhin et de la Westphalie.

Pendant qu'Hermès attribuait à la raison une part trop forte dans la connaissance des vérités révélées, l'abbé Bautain, professeur de philosophie à Strasbourg, semblait tomber dans l'excès contraire, et refuser à la raison sa part d'action légitime. L'évêque de Strasbourg condamna son système, et obtint du Saint-Père un bref qui approuva pleinement sa conduite (2). Braun, de Bonn, s'appuyant sur ce bref, prétendit que le pape, en réprouvant la doctrine anti-rationaliste de Bautain, avait par là même approuvé la doctrine hermésienne, comme s'il n'y avait point de moyen terme entre le rationalisme d'Hermès et le spiritualisme de Bautain. Braun et ses amis n'ayant point voulu reconaître leurs torts, une plainte fut envoyée à Rome (3) Quant à Bautain et à ses disciples, ils se soumirent humblement et sincèrement à la décision du pape (4). Les professeurs de Bonn, Achterfeld et Braun, ayant persisté à ne pas vouloir signer sans restriction le bref pontifical qui condamnait les écrits d'Hermès, l'archevêque coadjuteur de Cologne retira l'approbation qui leur avait été donnée

(1) *Braun* et *Elvenich*, Acta romana. Lips., 1838. Feuilles hist. et politiques, t. II, p. 526 543. *Braun* et *Elvenich*, Meletemata theologica. Lips., 1838. L'ouvrage allemand : Etudes théol., avec des annotations. Cologne, 1839.

(2) Rapport à Mgr l'évêque de Strasb. sur les écrits de M. l'abbé Bautain. Paris, 1838. *Mœhler*, Lettre à M. Bautain, dans ses Mélanges, t. II, p. 141-164. Courts éclaircissements sur la théorie de M. Bautain, dans le Catholique de 1835, t. LVII, p. 125 et suiv., 236 et suiv. et plusieurs articles dans la Revue de Bonn.

(3) *Braun*, La Doctrine de l'hermésianisme, etc. Bonn, 1835. Laocoon, ou Hermès et Perrone, par *Daniel Bernhardi* (Braun). Cologne, 1840. L'ouvrage latin Laocoon sive Hermesius et Perronius. Latine conversus et variis additamentis auctus. Bonnæ, 1842.

(4) Le Catholique, 1841, févr., supplém. Revue trimestr. de Tub., 1841, p. 371 et suiv.

en leur qualité de professeurs de l'université, et l'État les mit en disponibilité [1844], en leur laissant toutefois leur traitement (1). Leur sincère attachement à l'Église catholique les a empêchés de rompre ouvertement avec son chef, dans lequel ils reconnaissent toujours, de bouche et de fait, le successeur de saint Pierre. Toutefois les invitations paternelles que Pie IX leur a adressées dans une encyclique spéciale, ne purent les ramener. Aussi Pie IX se crut-il obligé de renouveler la censure que le pape Grégoire XVI avait prononcée contre les doctrines hermésiennes (2).

Une dispute semblable s'engagea à l'occcasion de certaines idées émises par Antoine Gunther, prêtre séculier de Vienne. Ses adversaires l'accusèrent de fausser le dogme, d'avoir une trop haute idée de sa science et de faire peu de cas de l'autorité doctrinale de l'Église [1850]. Après une polémique assez vive, les deux partis soumirent les points en litige au jugement du Saint-Siége (3). Un bref, en date du 26 février 1857, condamna Gunther qui s'inclina avec respect devant la décision du pontife (*Ingenue, religiose ac*

(1) Les explications données par les professeurs Braun et Achterfeld sur les motifs de leur refus de se soumettre à la sentence du pape, dans la Revue de Bonn, nouv. série, 4e année, 4e livr.; quelques numéros du Catholique de 1844.

(2) Le Catholique, 1847, sept. Le Journal de phil. et de théol. cath., par *Achterfeld* et *Braun*, 64e livr. Bonn.

(3) Discussion pour et contre Gunther dans l'ancienne et la nouvelle Sion, dans la Gazette des postes d'Augsbourg, dans la Revue hebdomaire catholique de Wurzbourg. *Mattes*, Gunther et ses points de rapprochement de la nouvelle école théol. (Revue de Tubingue, 1844, 3e liv., p. 347). *Clement*, la Théol. spéculative de Gunther et la doctrine catholique, col. 1853. *Baltzer*, Nouvelles lettres théolog. du docteur Ant. Gunther, Bresl. 1853, deux séries. *Knoodt*, Lettres de Gunther et de Clement, Vienne, 1853. *Clement*, Opposit. entre la spécul. de Gunther et la doctr. cath., par le prof. Knoodt, col. 1853. *Oischinger*. la Philos. de Gunther, Schaffh, 1852. *Michelis*, Crit. de la phil. de Gunther, Munst., 1854. *Zukrigl*, Rech. crit. sur l'essence de l'âme raisonn. et la nature psycho-corporelle de l'homme, Ratisb., 1854. *Hilzfelder*, Discuss. les plus récentes sur la théol. spécul. de Gunther et de son école (Tub., Revue, 1854, 1er liv.). La théol. et la polémique des partisans de Gunther (Tub., Revue, 1854, 4e livr.). Réponse de Gunther dans la Lydia de 1854. Ant. Gunther et la discussion sur sa philosophie, par un théol. cathol. Gazette d'Augsbourg, nº 189, supplém. du 8 juillet.

laudabiliter se subjecit, dit Pie IX tout joyeux de cette noble soumission). Il mourut le 4 février 1863. Il faut avouer que Gunther, de même que Beader, a rendu de grands services à la science catholique, qu'il s'est opposé, avec plus de logique et de vigueur que Beader lui-même, à la philosophie protestante, et qu'il était était fermement convaincu qu'il établissait sa propre philosophie sur la base inébranlable de la doctrine de l'Église. Il eut, comme Hermès, le tort d'ouvrir à la pensée un horizon par trop rationnel, il voulut établir dans la pensée une distinction entre le formalisme et le réalisme, et distinguer la pensée elle-même de l'idée, toutes notions qui manquent de clarté; il en vint à admettre des erreurs sur les dogmes de la Trinité et de la création, et à s'égarer dans la recherche des rapports qui existent entre l'empirie et l'idée, entre la foi et la science, entre l'âme et le corps. Il ne fut pas plus heureux dans l'étude à laquelle il se livra sur la nature divine et la nature humaine (1). Il lui restera du moins le mérite d'avoir, plus que tout autre, contribué au réveil de la science théologique en Autriche.

Un écrivain fécond, Frohschammer, professeur à Munich, imagina et développa, jusque dans ses dernières conséquences, sa théorie du traducianisme ou génératianisme sur l'origine de l'âme. Il fit encore paraître un autre écrit où il réclamait énergiquement et sans réserve la séparation absolue de la philosophie et de la théologie. Ces deux ouvrages renfermaient un grand nombre de principes erronés; ils furent condamnés à Rome le 11 décembre 1862 (2). Une pareille condamnation étant survenue à l'égard de deux autres professeurs de l'université de Munich, Huber, à cause des erreurs contenues dans son *Scot Erigène*, et Pichler parce que, en faussant l'histoire, il dé-

(1) Le bref pontifical dans l'ouvrage qui a pour titre : Pie IX pape et roi, p. 117.

(2) *Frohschammer*, De l'Origine de l'âme humaine. Munich, 1854. Introd. à la philosophie, 1858. De la Liberté de la science. Plusieurs articles dans le journal l'Athénée. Des Droits de la philosophie et de la scolastique. Munich, 1863. Dr *Becker*, La Liberté et les droits de la philosophie nouvelle, par *Frohschammer*. Spire. 1863, et dans le Catholique de 1863, t. I, p. 355-407, et t, II : Frohschammer et le siége apostolique, » 3 articles.

nigrait l'Église romaine au profit du schisme grec, on vit éclore de tous côtés des dissertations sur l'autorité de la congrégation de l'Index et sur les effets de ses décisions (1).

Beaucoup de théologiens crurent trouver la cause de ces erreurs dans l'abandon de la vieille méthode scolastique. Ils formèrent le parti des nouveaux scolastiques qui s'élevèrent avec force même contre les meilleurs procédés des écoles modernes, et, oubliant la devise si catholique : *In dubiis libertas, in omnibus caritas*, allèrent quelquefois jusqu'à exclure de l'Église leurs adversaires. Cette conduite était d'autant plus étrange, que les défenseurs de la nouvelle méthode scientifique ne témoignaient pas le moindre mépris pour la scolastique ; ils reconnaissaient même volontiers l'élan qu'elle communiquait à l'esprit, l'énergie qu'elle inspirait aux études et les services qu'elle rendait à la science, au point que l'un d'entre eux, Charles Werner, a choisi pour objet de ses études les deux théologiens scolastiques les plus éminents, saint Thomas d'Aquin et Suarez, dont il a admirablement dépeint la vie, les travaux et l'influence. Ils s'opposaient seulement à cette prétention que l'on trouve surtout formulée dans un ouvrage de Plassmann (*l'École de saint Thomas*, 5 vol.), et qui veut imposer à la science actuelle une méthode complétement en désaccord avec celles qui sont suivies déjà dans les autres systèmes d'études théologiques et philosophiques, comme si l'exemple de saint Thomas d'Aquin lui-même, si plein de tolérance pour les idées des autres, ne protestait point formellement contre ces exigences. Ce serait en outre agir contre le conseil de saint Mathieu (IX, 16), que d'abandonner la méthode moderne mieux appropriée à l'organisation actuelle de la science et des écoles, pour revenir à l'ancienne méthode péripatéticienne et scolastique.

Après quelques escarmouches dirigées contre les nouveaux scolastiques par Mattes, Oischinger et Deutinger (2),

(1) La congrégation romaine de l'Index et son pouvoir. Dans un esprit opposé : Justification, objets et organes de la congrég. de l'Index ; Histoire de la congrég. de l'Index ; Autorité de cette congrégation. Ces trois articles ont paru dans le Catholique de 1861, t. I.

(2) Mattes, La Vieille et la nouvelle scolastique (Tub., [illegible]

la controverse prit une physionomie plus accentuée entre Clément, professeur à Munster (*Philosophia ancilla theologiæ* 1865), et Kuhn, professeur à Tubingue (*Des rapports qui unissent la théologie à la philosophie*). Chacun d'eux appuyait ses raisonnements sur les relations qui existent entre le naturel et le surnaturel. Bien qu'il proclamât que la philosophie était indépendante de la théologie, Clément admettait une philosophie théologique (1), pour laquelle la révélation divine n'était toutefois qu'une autorité extérieure qu'une règle destinée à la guider. Kuhn, de son côté, disait que, si l'on voulait rester fidèle aux principes catholiques et ne pas professer, avec les luthériens que la nature humaine est incapable de connaître la vérité, il fallait admettre que la philosophie commence, se développe et se complète avec les conceptions purement naturelles de l'esprit, sans le secours d'une révélation surnaturelle et d'une foi positive.

Après la mort de Clément [24 févr. 1862] et même déjà de son vivant, la controverse, avec les rédacteurs du *Catholique de Mayence* et surtout Schéeben ainsi que le docteur Schaezler, dans *les Feuilles historiques et politiques*, s'attacha à préciser davantage la signification du surnaturel et se concentra dans la définition scientifique des idées de liberté, de nature, de personnalité et de grâce. Celle-ci était pour Schaezler, un supplément et un complément de la nature humaine, et, pour Khun, un perfectionnement de l'homme comme être personnel (2). La controverse prenait la tournure des interminables disputes qui eurent lieu jadis entre les Thomistes et les Scotistes, puis entre les Dominicains et les Jésuites à l'époque du Jansé-

1844 et 1845. *Deutinger*, Principe de la nouv. philos. et la science chrétienne, 1857. Le Catholique de 1866, t. I, p. 693 et suiv.

(1) *Clement*, Notre point de vue dans la philosophie (continuation du Catholique de 1859, en deux articles). De Scholasticorum sententia philosophiam esse theologiæ ancillam (Monast., 1865). *Kuhn*, Discussion sur la philosophie de la théologie. Tub., 1860. Les Feuilles hist. et polit. sur une université cathol. libre en Allemagne. Tub., 1863. Le Naturel et le surnaturel, réponse aux attaques des Feuilles hist. politiques.

(2) *Scheeben*, Nature et grâce. May., 1861. *De Schaezler*, Naturel et surnaturel, critique de la théologie de Kuhn. May., 1866.

nisme ; des deux côtés on retrouvait les mêmes raisonnements vagues et obscurs; aussi la congrégation *de auxiliis* s'est-elle, pour de bonnes raisons, abstenue de trancher le différend.

Au milieu de tous ces débats, intervint, avec beaucoup d'intelligence et de bonne volonté, A. Schmid, professeur à Dillingen, puis à Munich, afin de rapprocher les deux partis. Sa tentative de conciliation n'eut pas le succès qu'elle méritait (1). Une réunion de savants de l'une et l'autre opinion fut convoquée à Munich par Dœllinger, Haneberg et Alzog (2). Elle aurait pu amener le résultat qu'on en attendait, si elle n'avait point été tout d'abord l'objet de regrettables soupçons. On fut contraint de l'interrompre. Toutefois quelques nouveaux scolastiques eux-mêmes ont reconnu la droiture de ses intentions et les services qu'elle était appelée à rendre (3).

De récents travaux philosophiques ont été entrepris pour aplanir ces difficultés survenues entre la philosophie et la théologie d'une part, et la philosophie scolastique de l'autre. Charles Werner leur a ainsi tracé la voie : « Rechercher si un chrétien peut, avec une véritable liberté d'esprit, se livrer à l'étude de la philosophie sans porter atteinte aux dogmes catholiques ou mettre de côté la théologie et l'Église (4).

Puissent les deux partis rentrer en eux-mêmes et faire réflexion que la contradiction qui existe entre eux, à en juger d'après les travaux qu'ils ont fait paraître jusqu'ici, n'est pas, à beaucoup près, aussi grande que celle qui di-

(1) Opinions scientifiques et examen de l'écrit de *de Schaezler*, dans la revue théolog. et littéraire de Reusch, 1866, n° 18-22.

(2) Travaux de l'assemblée des savants cathol. à Munich, du 28 septembre au 1er octobre 1863. Ratisb., 1863.

(3) L'assemblée des savants cath. (dans le Catholique de 1864, t. II, p. 95-111 et 196-221). *Michelis*, Eglise ou parti? Un mot à l'épiscopat allemand. Munster, 1864. *Hergenrœther*, Eglise et non parti. Wurzbourg, 1865. L'Exposé hostile des travaux de l'assemblée des savants, dans la Civilta cattolica traduit en allemand. Le Passé et le Présent de la théologie. May., 1864. Cet exposé a été en partie réfuté par le Catholique de 1864, t. II, p. 109.

(4) *Werner*, Manière de s'entendre sur la nature et l'objet de la théol. chrétienne à l'époque présente. Schaffh., 1867. De l'essence et de l'idée de l'âme humaine, 2e édit. Brixen, 1868.

visait les écoles du moyen âge ; qu'ils aient les uns et les autres, un égal amour pour l'Église et conservent la même ardeur pour la science ! Alors, comme les théologiens célèbres des premiers siècles et du moyen âge, ils ranimeront dans le clergé la vie intellectuelle et avanceront la solution des plus difficiles problèmes.

§ 421. — *Sectes en Allemagne.*

A l'époque de la domination despotique de Napoléon et des troubles qu'il causa dans l'Église, plusieurs sectes de faux mystiques prirent naissance en Autriche. D'abord un prêtre nommé Martin Boos se laissa aller à des rêveries étranges, et, dans un langage incohérent, il se mit à enseigner la doctrine luthérienne de la justification par la foi seule. Il fut poursuivi et jeté en prison ; néanmoins il se fit quelques partisans parmi le clergé du diocèse de Linz, dont il avait été chassé, et il mourut [1825] curé de Sayn, non loin de Neuwied. Dans le même diocèse, Thomas Pœschl, né en Bohême, fonda une secte plus fanatique encore. Ceux qui en faisaient partie prétendaient que Dieu et la sainte Vierge leur apparaissaient et leur ordonnaient de se purifier. Cette purification s'opérait à l'aide d'une poudre qu'ils prenaient et qui chassait le démon de leur corps. Napoléon était, à leurs yeux, le précurseur de l'antéchrist et du règne de mille ans. Dans la Semaine sainte de 1817, ils poussèrent le fanatisme jusqu'à immoler une victime humaine. Ils furent condamnés par le tribunal de Salzbourg et incarcérés, ce qui leur ôta tout moyen de nuire. Pœschl mourut, à Vienne, dans l'hospice des prêtres malades [1837]. Un autre prêtre, du nom de Hagleitner, fonda la secte des Manharters dans la vallée de Brixen, au diocèse de Salzbourg. Ces sectaires s'élevaient surtout contre les prêtres qui avaient prêté serment de fidélité à Napoléon et qui, par là, disaient-ils, étaient tombés sous l'anathème prononcé contre l'usurpateur. Mangl et Mair, deux d'entre eux, étant allés à Rome en 1825, furent admis aux sacrements, après avoir été convertis, avec la

plupart des leurs, par le moine Mauro Capellari, qui devint plus tard le pape Grégoire XVI (1).

La secte à la fois politique et religieuse des Salpéters a plus d'un lien de parenté avec la précédente. Née en 1764, au sud-ouest de la Forêt-Noire, cette secte résista ouvertement aux injonctions de l'abbé de Saint-Blaise, ainsi qu'aux mesures que prirent contre elle les gouvernements d'Autriche et de Bade ; elle suscita des querelles à Demeter, archevêque de Fribourg, et à son clergé qu'elle refusait de reconnaître comme catholiques romains. Ces sectaires n'allaient point à l'église et n'envoyaient point leurs enfants à l'école : ils préféraient payer l'amende. Ils en appelèrent à Rome et s'y rendirent même en personne, mais inutilement. Ils avaient presque complétement disparu en 1838 (2).

Une agitation qui dura davantage et s'étendit plus loin fut celle des catholiques éclairés ou libres-penseurs, appelés plus tard catholiques allemands : se laissant influencer par la littérature et les principes protestants qui étaient alors prédominants et qui s'insinuaient jusqu'au sein du Catholicisme, ils voulurent bouleverser toute l'économie de l'Église catholique. Prêtres aussi bien que laïques, ils demandaient que le latin fût banni des offices, les cérémonies simplifiées et appropriées à l'esprit moderne, le célibat aboli et que l'on créât une Église nationale indépendante de Rome. Ces idées furent propagées par les nombreux écrits de Wessenberg, par *l'Annuaire d'Ulm*, *les Feuilles libérales de Pflanz*, *les Feuilles catholiques de Fischer*, *le Gardien canonique d'Alexandre Muller;* par MM. Carové, Fridolin Hubert, Reichlin-Meldegg et Schreiber, dont la plupart s'étaient depuis longtemps détachés intérieurement du Catholicisme et n'y conservaient plus quelques attaches extérieures que pour des motifs d'intérêt (3). Leur prosély-

(1) Dictionnaire ecclésiastique de Fribourg, t. IX, p. 829 et suiv., au mot Rêveries.

(2) Dr *Hansjacob*, Recherches sur les salpéters et leur histoire. 2e édit. Waldshut, 1867.

(3) Pourquoi les libéraux restent encore dans l'Egl. cath. (Revue de Bonn, 1 livr., p. 190). *Philaléthès* (Reisach). Qu'avons-nous à attendre des réformateurs d'Offenbach et de Saint-Gall? dialogue entre un curé et ses paroissiens. May., 1835. La Réforme de l'Eglise, dans

tisme s'exerça surtout dans le duché de Bade, le Wurtemberg, la Suisse et la Saxe. Les frères Theiner répandirent ces idées en Silésie (1). Cependant, le plus jeune, Augustin Theiner, après avoir parcouru l'Angleterre et la France, se fixa à Rome, renonça à cette triste secte, et il a rendu depuis de véritables services au catholicisme par ses excellents travaux historiques (2). Il n'en fut pas de même de Fischer, prêtre catholique et professeur de morale à Lucerne, qui poussa le libéralisme jusqu'à se marier et à inviter publiquement ses amis à l'enterrement de l'un de ses enfants.

Tous ces hommes devaient en arriver à une séparation définitive. Ce n'étaient plus que des catholiques de nom, dépourvus de toute conviction religieuse, dont la position devenait de plus en plus difficile et inconciliable avec l'Église, à mesure que la foi se ravivait, que la littérature religieuse prenait un plus puissant essor, que les fidèles se rattachaient plus profondément à la doctrine et aux lois de l'Église, et que les événements politiques eux-mêmes dessinaient plus nettement les divers partis religieux. Il ne fallait qu'une occasion; elle leur fut donnée par un prêtre silésien, suspendu de ses fonctions, nommé Jean Ronge qui, au moment où les fidèles accouraient en foule à Trêves [18 août-6 oct. 1844), pour y vénérer la sainte robe du Sauveur (3), adressa à Arnoldi, évêque de cette ville

le Catholique, 1833, janv., p. 84 et suiv., et l'Eglise catholique et les réformateurs, 1841, janv., févr., avr., juill., oct. et nov., ainsi que la Feuille ecclésiast. du sud de l'Allem., 1841, n° 34.

(1) *Theiner*. L'Eglise cathol. en Silésie. Altemb., 1826. Le Célibat forcé des prêtres catholiques, Altenb., 1828, 3 vol. De Pseudo-Isidoriana, canonum collectione. Vratisl., 1827. *Braun*, Des écrits du prof. Ant. Theiner. Bonn, 1829. Dr *Franke*, Esquisse d'un grand réformateur, ou Ant. Theiner dépeint au point de vue de la science et de sa vie. Glatz, 1845.

(2) *Aug. Theiner*, Hist. des institutions catholiques. Mayence, 1835. La Suède et ses rapports avec le Saint-Siége. Situation nouvelle de l'Eglise cath. en Pologne et en Russie. Hist. de la conversion des maisons régnantes de Brunswick et de Saxe. Le pape Clément XIV. Continuation des annales de Baronius. Hungaria sacra. Monuments histor. de Russie. Rome, 1859, 2 vol.

(3) *Marx*, prof. d'hist. ecclés., Hist. de la sainte robe. Trèves, 1844. *J. de Gœrres*, Le Pèlerinage de Trèves. Ratisb., 1845. Contre l'écrit de Gildemeister et Sybel : La Sainte robe de Trèves et les vingt

[† 9 janv. 1864], une lettre d'une audacieuse impiété. La presse libérâtre et protestante de Saxe et de Silésie, s'empara bientôt de ce honteux libelle, donna libre carrière à sa vieille haine contre le catholicisme, outragea le pape, l'appelant le tyran des consciences et la honte de l'Allemagne, jeta à la face du clergé les plus odieuses injures, tira de l'arsenal d'une polémique surannée de vieux symboles, d'anciennes formules d'abjuration dont la fausseté avait été mille fois démontrée, répandit les plus plats mensonges contre les évêques et provoqua enfin les prêtres et les laïques à se séparer de l'Église (1). De ce Ronge, qui n'avait ni la science religieuse, ni la culture profane, ni le caractère moral, ni le véritable enthousiasme nécessaire pour exercer de l'influence sur les hommes, on faisait un réformateur de l'Église catholique ; on le forçait d'accepter un rôle dont il était étonné lui-même, on le proclamait un second Luther, dont le souvenir passerait à la postérité la plus reculée. Ronge se prit alors au sérieux, se crut en effet appelé à réformer l'Église, et fonda à Breslau une sorte de paroisse prétendue catholique qui ne reconnaissait que deux sacrements, véritable parodie, si fade et si plate, que « les amis de la lumière » eux-mêmes en furent déconcertés.

A la suite de Ronge vint un autre prêtre qui cherchait à couvrir le scandale de ses mœurs d'une apparence de légalité, et qui trouva dans le Rongisme ce qu'il cherchait. Czerski, averti avec une extrême indulgence par ses supérieurs ecclésiastiques, pour avoir violé la loi du célibat, fonda à Schneide-Mühl, dans le grand duché de Posen, une secte protestante de principe et de doctrine, catho-

autres robes sans couture. *Clement* publia : la Sainte robe de Trèves et la critique protestante. Coblentz, 1845 ; et la Sainte robe de Trèves, et nulle autre, ou les Tailleurs critiques de Bonn, par un pèlerin de Coblentz. 1845. Dr *Hansen*, médecin cantonal à Trèves, Récits et documents relatifs aux guérisons miraculeuses opérées lors de l'exposition de la sainte robe de Trèves en 1844. Trèves, 1845.

(1) *Baltzer*, Liberté de la presse et censure à propos du pèlerinage de Trèves. Bresl., 1845. *Christ*, Eclaircissements sur les nouvelles prédications de la réforme et la littérature anti catholique. Ratisb., 1845. L'exposition de l'industrie de Berlin et l'exposition de la sainte robe de Trèves. Lettre d'un protestant de Berlin. Munster, 1845.

lique seulement de nom (1). Malgré cette apparence de catholicisme, qu'il gardait au point de conserver tous les sacrements, Czerski assista au soi-disant concile de Leipzig [Pâques 1845] et y adhéra à un symbole absolument nihiliste au point de vue chrétien (2). Ainsi fut constitué ce qu'on osa nommer « le catholicisme allemand » et même « l'Église chrétienne catholique et apostolique » quoique, selon la remarque judicieuse du protestant Ullmann lui-même, les fondateurs de cette secte n'eussent rien de commun avec le Catholicisme et n'eussent pas le moindre droit de porter le nom de catholiques (3). Les vrais fidèles en furent indignés; mais leur douleur fut à son comble lorsqu'ils virent les gouvernements appeler ces sectaires déhontés « des catholiques dissidents. »

Différents motifs portèrent le roi de Prusse à laisser cet apostolat de l'incrédulité, cette propagande antichrétienne s'exercer librement dans toute la monarchie, s'y attaquer, par la parole et par la plume, à toutes les institutions de l'Église et y poursuivre les catholiques d'outrages et de calomnies, malgré les promesses solennelles qui leur avaient été faites de défendre leurs droits et de respecter leur croyance. Mais bientôt il fut amèrement trompé dans ses prévisions et ses espérances. Car l'action dissolvante des sectaires, après avoir enlevé à l'Église catholique le petit nombre de membres qui ne lui appartenaient plus que de nom, se répandit dans l'Église protestante elle-même où elle avait sa vraie racine. Alors les « amis de la lumière, » les libres penseurs protestants s'enhardirent; ils revendiquèrent pour eux la liberté que

(1) Eclaircissements sur la secte de Schneidemühl. Posen, décembre 1844. Lettre à Czerski, par un prêtre cath. romain séculier (et camarade d'études de Czerski). Posen, 1845. Lettre aux cathol. rom., au sujet de la justification de Czerski, par *Jurek*. Lissa, 1845.

(2) Symbole de Leipzig : « Je crois en Dieu le Père, qui, par sa parole toute-puissante, a créé le monde et le gouverne dans la vérité, la justice et l'amour. Je crois au Saint-Esprit, à l'Eglise chrétienne, sainte et universelle, à la rémission des péchés et à la vie éternelle. Amen.

(3) *Ullmann*, Pensées sur le mouvement des catholiques allemands Etudes et critiques théologiques, 1845, livr. IV).

l'on accordait aux apostats catholiques (1). « Le schisme, disaient des théologiens protestants, pénètre davantage dans le protestantisme que dans l'Église romaine (2). »

Bientôt l'agitation, purement religieuse en apparence, devint, avec Dowiat, politique et révolutionnaire. Ce ne fut plus l'Église mais l'État, l'autel mais le trône, le symbole mais les fondements mêmes de la société, que les masses, mises en ébullition, attaquèrent avec une audace et un ensemble qu'avaient été loin de prévoir ceux qui, comme Gervinus (3), avaient excité et encouragé le mouvement dans ses principes. Le gouvernement prussien fut donc obligé, comme l'avaient fait déjà ceux de Hanovre, de Hesse-Cassel et d'Autriche, de prendre des mesures sévères contre les prétendus dissidents catholiques. Du reste, ceux-ci ne purent gagner à leur cause aucun homme vraiment considérable par sa science, sa piété ou sa position. Antoine Theiner, qui leur appartint un moment, se sépara d'eux avec éclat (4). Ils ne furent pas plus heureux dans la fondation de la *Revue mensuelle de Berlin* « Réforme de l'Église catholique » qui disparut bien vite, et dont les tristes articles rappelèrent ce mot de Lessing dans une lettre datée de 1769 : « Ne me parlez point de votre liberté de Berlin. Elle se réduit à la liberté de porter au marché autant de sottises contre la religion qu'on peut en inventer, si bien que l'honnête homme rougit de s'en servir. »

Par contre, les théologiens et les laïques catholiques ont profité de ces dures épreuves pour publier toutes sortes d'ouvrages, qui rendirent plus populaires les idées profondes du Catholicisme jusqu'alors presque uniquement renfermées dans de savants écrits, et rattachèrent maint catholique indécis à une doctrine mieux connue, à une Église mieux appréciée (5). De nos jours encore les chefs

(1) Les protestants, dit Ronge dans une lettre, viennent à nous, car ils veulent la liberté, et ils ne sentent d'en haut qu'oppression et tyrannie.

(2) *Kœhler* et *Klopsch*, Répertoire de l'histoire ecclésiastique. Glogau, 1845, p. 345.

(3) Mission des cathol. allemands. Heidelb., 1845.

(4) Voir l'écrit du D[r] *Franke*, vers la fin (plus haut, p. 208, note 1).

(5) *Staudenmaier*, L'Essence de l'Eglise cathol. opposée à ses adversaires. Frib., 1845. *Idem*, De la paix religieuse de l'avenir. Frib.,

des « catholiques allemands » mettent tout en œuvre dans le dessein de fonder une « religion de l'avenir » pour l'humanité pure et régénérée. Ils se dédommagent de leur insuccès en propageant contre l'Église des préjugés surannés, les accusations les plus odieuses et les plus mensongères.

§ 422. *L'Église catholique en Russie et en Pologne.*

Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie, etc. Paris, 1832. — *Aug. Theiner*, Situation de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie, depuis Catherine II jusqu'en 1841. — Coup d'œil sur l'histoire de la Russie, dans les Feuilles histor. et polit., t. V, IX, X et XI. — *Héfélé*, L'Eglise russe.

L'impératrice Catherine II [1762-1796] avait pris les Jésuites sous sa protection, après l'abolition de l'ordre par Clément XIV; elle avait laissé subsister leur collége dans la Russie Blanche; car, dans les provinces situées à l'est de la Dwina et du Dniéper, qui lui avaient été attribuées après le premier partage de la Pologne, la politique qui lui avait inspiré cette bienveillance ne la rendit pas aussi juste envers ses autres sujets catholiques qu'elle persécuta avec persévérance, en commençant par leur enlever le siége métropolitain de Kiew, qu'elle donna aux Grecs schismatiques, en opprimant les évêchés du rit grec uni, en supprimant les couvents des Basiliens, etc.

1846, 3 parties. *Hirscher*, Recherches sur les grandes questions religieuses du temps présent, dédiées aux classes hautes et moyennes, avec explication de la motion faite dans la seconde chambre du duché de Bade, par le député Zittel, relativement à l'égalité civile de ceux qui abandonnent leur Eglise. Frib., 1846. *Scharpff*, Le Catholicisme et les penseurs qui ont la foi. Tub., 1845. *Linde*, Considérations sur les événements récents de l'Eglise au point de vue du droit et de la politique. May., 1845. *Idem*, Eglise d'Etat, liberté de conscience et sociétés religieuses, 1845. *Sporschil*, Pensées pratiques contre la tentative d'une prétendue Eglise catholique allemande, et deux autres écrits du même. Leipz., 1845. Pierre et Paul, Revue mensuelle des intérêts de l'Eglise catholique au milieu des troubles du temps, rédigée par le Dr Hast, à Berlin, et le Recueil de tous les écrits du temps concernant la défense de l'Eglise cathol., et surtout les Feuilles hist. polit., t. XV-XVIII, ann. 1845-46.

Au second partage de la Pologne [1793] la Russie obtint presque tous les évêchés grecs unis. L'impératrice avait promis, par l'article VIII du traité de partage, qu'elle accorderait appui et protection aux Catholiques romains des deux rites. Mais, à peine en possession de ses conquêtes nouvelles, elle songea aux moyens de ramener promptement les Grecs unis de l'ancien royaume de Pologne à l'Église orthodoxe russe, et à sa mort, elle était parvenue à arracher à l'Église romaine plus de 7 millions de Grecs unis. Son successeur, Paul Ier [1796-1801], fut plus juste. Secondé par le nonce apostolique Litta, il donna à l'Église catholique en Russie une organisation nouvelle, qui fut confirmée par une bulle de Pie VI, du 15 novembre 1798. Mohilew fut érigé en siége métropolitain de tous les Catholiques latins de Russie. Les persécutions antérieures contre les Grecs unis cessèrent, et leur Église fut également organisée par la même bulle; Plock devint métropole, Luck et Brecsz églises épiscopales. — L'empereur Alexandre Ier [1801-1825] se montra aussi bienveillant envers l'Église catholique. Sous son règne le collége ecclésiastique romain de Saint-Pétersbourg fut augmenté; on y adjoignit quatre assesseurs de l'Église grecque unie. La bienveillance de l'empereur favorisa l'extension de l'Église catholique qui vit notablement s'augmenter le nombre des fidèles des deux rites. — Il en fut tout autrement à dater du règne de l'empereur Nicolas [1825-1855]. Le czar, dès qu'il fut monté au trône, remit en vigueur les maximes de persécution de Catherine II. Le premier acte d'intolérance fut un édit sur la vente des livres de piété pour les Grecs unis. L'ukase du 22 avril 1828 ruina l'organisation de l'Église unie, qu'il eut la fatale idée de placer sous la surveillance du ministre des cultes. Le pouvoir du métropolitain fut aboli et remplacé par un collége ecclésiastique nommé par l'empereur. L'évêché de Luck fut détruit ainsi qu'une partie des couvents des Basiliens; d'autres furent sécularisés et changés en cures; l'ordre entier fut anéanti par l'ukase du 19 juillet 1832. Cinq autres ukases enlevèrent toute indépendance à l'Église grecque, et les moyens les plus perfides de ruse, de violence furent employés pour amener l'apostasie de trois évêques, Joseph Siemazko à leur tête,

et treize cent cinq ecclésiastiques à leur suite, qui demandèrent hypocritement à l'empereur et au saint synode la grâce d'être admis dans l'Église orthodoxe [12 février 1839]. Ni les plaintes hautement exprimées par le pape Grégoire XVI, ni les apostoliques paroles qu'il adressa à l'empereur Nicolas dans l'audience qu'il lui donna à Rome, ni les négociations entreprises par Pie IX ne purent arrêter le czar dans ses mesures oppressives contre les Catholiques grecs et latins. Néanmoins, en 1854, l'empereur Nicolas provoquait une guerre terrible sous prétexte de délivrer les Grecs de l'oppression religieuse des Turcs. Cette guerre, par suite des efforts réunis des armées française, anglaise et sarde, eut, pour les Russes, une issue humiliante.

La persécution commencée sous l'empereur Nicolas s'est encore aggravée sous son successeur, Alexandre II, malgré les espérances qu'avait fait naître une constitution plus libérale (1). Après le jubilé séculaire de l'empire en 1862, à l'occasion duquel Tischendorf fit paraître une magnifique édition du vieux texte grec de l'Écriture sainte du codex sinaiticus, et après le soulèvement de la Pologne en 1863, cette persécution fut poussée systématiquement (2). Le Catholicisme, religion nationale de la Pologne devait disparaître avec l'anéantissement de la nationalité polonaise, car il n'y a point de pays où la religion se mêle plus intimement à la vie civile qu'en Pologne. Lorsque la résistance de ce peuple héroïque eut été étouffée dans le sang, un grand nombre de prêtres et de moines furent fusillés, étranglés ou déportés en Sibérie. Le 28 novembre 1864, cent quatre couvents furent encore supprimés; les religieux qui les habitaient avaient été, la nuit précédente, surpris dans leur sommeil et traînés en exil. Des popes grecs furent mis à la place des prêtres catholiques, et les fidèles contraints, par les mesures les plus cruelles, à assister aux offices des russes, à recevoir la communion et à laisser baptiser leurs enfants de la main des popes. Néanmoins *la Gazette d'Augsbourg*, dans son numéro du 22 septembre 1867, rapportait les faits suivants : « Dans le gouverne-

(1) *Hazthausen*, La Constitution de la Russie et les lois de 1861. Leipzig, 1866.

(2) *Montalembert*, l'Insurrection polonaise. Paris, 1863.

ment de Siedlce, les paysans continuent à se tenir éloignés des offices célébrés par les prêtres russes, à se réunir le dimanche dans des endroits secrets pour y faire leurs dévotions, et à cacher leurs enfants aux popes. Les autorités russes cherchent à gagner par la persuasion les paysans récalcitrants, ils en ont même arrêté quelques-uns des plus influents, mais ils les ont relâchés, en voyant les paysans s'ameuter et faire mine de délivrer de force les prisonniers. »

Afin d'asservir entièrement le Catholicisme, le czar lui a enlevé tout moyen matériel, en le dépouillant de ses biens et en allouant un traitement à ses prêtres afin de les mettre par là sous la dépendance du pouvoir civil. Le pape Pie IX a élevé, contre ces violences, d'énergiques réclamations (1) qui sont restées sans résultat. L'ambassadeur russe alla même, à l'occasion des souhaits du nouvel an (1866), jusqu'à insulter dans ses appartements le pape, qui dut lui ordonner de sortir sur-le-champ. Les relations diplomatiques entre la Russie et le Saint-Siége furent alors rompues, et des mesures plus violentes encore furent prises contre les Catholiques de Russie et de Pologne. Rien de plus éloquent que les plaintes exhalées à ce sujet par Dupanloup, évêque d'Orléans, dans son compte rendu des fêtes du centenaire :

« En ce moment, où toutes les Églises du monde, représentées par ces cinq cents évêques, se pressent autour du Père commun, il en est une qui nous est particulièrement chère à cause de sa fidélité, de son héroïsme et de ses épreuves, et que nous n'apercevons point ici. O chère Église de Pologne ! en vain nous avons cherché un seul de tes évêques pour lui baiser la main, comme on fait aux martyrs ! Pas un seul n'était là ! — Ah ! quand cessera-t-on enfin de t'arracher sanglante du sein de l'Église romaine, ta mère, ô Pologne ! comme elle est la nôtre ? »

(1) Aux documents officiels de l'année 1842, sous Grégoire XVI, comprenant 9 actes, sont venues se joindre les plaintes plus étendues de Pie IX à Noël 1866, 368 pages in-4° : Esposizione documentata sulle costanti cure del sommo Pontifice Pio IX, a riparo de' mali che soffre la chiesa cattolica nei dominii di Russia e di Polonia.

§ 423. — *Les missions de l'Église catholique.*

Choix de Lettres édifiantes jusqu'à 1808, continuées jusqu'en 1820 dans les Nouvelles Lettres édifiantes, auxquelles se lient les Annales de la propagation de la foi. Coup d'œil sur l'histoire et statistique des missions catholiques des quarante dernières années, dans l'Univers, 13 sept. 1839. Sion, 1839, oct. et janv. 1840. Nouveau coup d'œil, parmi les volumes de la prop. de la foi; 1857. Le P. Charles de Saint-Aloyse, l'Église catholique dans son extension actuelle sur la terre. Ratisb. 1845. *Wittmann*, Beauté de l'Eglise dans ses missions, Gams. 3e vol., pages 595 à 759 avec pièces justific. *Henrion*, Missions catholiques, 4e vol., p. 703 à 802. *Hahn*, Hist. des missions cath. depuis J.-C. jusqu'à nos jours, Cologne 1858. *Marschall*, les Missions chrétiennes et leurs apôtres. *Margraf*, l'Église et l'esclavage depuis la découverte de l'Amérique, Tubingue 1865. *Kalkar*, Histoire des missions cath. rom., Erlangen, 1867. *R. de Wedell*, Atlas historique, géographique, 6e livr. f. 34.

Fidèle au commandement du Sauveur, qui lui avait ordonné d'annoncer l'Évangile à tous les peuples de la terre (S. Math. XXVIII, 19; XXIV, 14), l'Église catholique a peu à peu envoyé ses missionnaires par tout le globe avec un zèle qui ne s'est jamais démenti (1). Malheureusement, depuis l'origine du protestantisme, et principalement depuis la défection et le schisme des grandes nations maritimes, deux sortes de missions opposées, ennemies, se neutralisant trop souvent l'une l'autre, se sont rencontrées presque par toute la surface de la terre. Et cependant, en dépit d'obstacles nombreux, la religion catholique s'est victorieusement propagée jusqu'aux extrémités du monde, et, plus que jamais, depuis le commencement du siècle, elle poursuit avec succès cette grande entreprise, vers laquelle saint François-Xavier, le premier, dirigea les efforts des temps modernes. Les missions comprennent actuellement cinq grandes circonscriptions géographiques : 1° les missions du Levant, qui embrassent l'Archipel grec, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée, l'Éthiopie, la Perse et l'Égypte ; 2° les missions de l'Inde, qui s'éten-

(1) Un mot sur les missions de l'Église catholique, dans la Revue trim. de Tubingue 1825.

dent jusqu'à Manille et aux Nouvelles-Philippines ; 3° les missions de Chine, auxquelles se joignent celles de Siam, de Cochinchine et du Tonquin; 4° les missions américaines, commençant à la baie d'Hudson, et s'étendant, par le Canada, la Louisiane, les Antilles et la Guyane, jusqu'aux tribus du Paraguay ; 5° les missions de l'Océanie, qui comprennent l'Australie. La congrégation de la Propagande à Rome a la direction générale des missions. Les Jésuites travaillent surtout en Syrie, au Maduré et dans le Bengale. Les prêtres du séminaire des missions étrangères à Paris et les Lazaristes déploient aussi un grand zèle. Les Dominicains et les Franciscains d'Espagne fournissaient, avant le XVI[e] siècle, de nombreux missionnaires; aujourd'hui les Dominicains seuls travaillent encore aux missions du Tonquin oriental et de la province de Fo-kien, en Chine. Les Lazaristes portugais, dont la congrégation a été supprimée par le gouvernement de Dona Maria, dirigeaient les missions des évêchés et archevêchés de la Chine et de l'Inde, à Goa, à Macao, à Nankin, à Pékin, à Travancore, à Cochin, à Méliapour et à Malacca. Mais c'est en France que les institutions relatives aux missions se sont plus puissamment développées : telles sont, à Paris, la maison de Saint-Lazare pour le Levant, la Chine (dep. 1784) et les missions plus récentes de l'Abyssinie; le séminaire du Saint-Esprit, fondé en 1663 pour l'Asie centrale; la société de Picpus (depuis 1830) pour l'Océanie orientale; à Lyon, les Maristes pour l'Océanie occidentale (dep. 1835); la société de la Propagation de la Foi depuis 1822, qui recueillait déjà, en 1839, une somme de 1,895,682 francs et, en 1855, une somme de 4,124,452 francs. A ces œuvres s'est jointe, en 1846, l'association de la Sainte-Enfance de Jésus, composée principalement d'enfants, laquelle, en 1856, a recueilli 1,063,000 francs. La Grande-Bretagne et l'Irlande pourvoient la mission de Madras de prêtres irlandais et entretiennent trois vicariats à Maurice, au cap de Bonne-Espérance et en Australie. Grâce au développement que prend aujourd'hui en Angleterre l'esprit catholique, on peut espérer que les missions y trouveront de plus en plus des ressources et des ouvriers. En Allemagne, la Propagation de la Foi et les Missions sont secondées par

la société Léopoldine, en Autriche ; la société de Louis, en Bavière, et celle de Xavier, créée, en 1841, à Aix-la-Chapelle, dans l'archidiocèse de Cologne. Ce zèle et ces institutions font honneur à la sainte Église. Les merveilleux résultats qu'ils produisent se multiplient sans cesse, de telle sorte que *l'annuaire pontifical* peut, chaque année, enregistrer plusieurs nouveaux évêchés ou vicariats apostoliques.

Dans le nouveau royaume de Grèce, où le schisme possède dix ou douze évêques, le Catholicisme compte déjà un archevêché à Naxos et trois évêchés à Syra, Tinos et Santorin (1). En 1820, il y avait, dans ces quatre diocèses, cent prêtres et vingt-trois mille fidèles. L'évêque de Syra, Alois Maria Blancis, est reconnu par le gouvernement comme légat apostolique. Le nombre des Catholiques, grâce au zèle des Jésuites, a triplé. On a construit de nouvelles églises au Pirée et à Patras, des paroisses catholiques se sont formées à Nauplie, Navarin et Héraclée : dès 1838, on comptait à Athènes mille deux cent cinquante-neuf catholiques.

L'Église catholique est répandue dans toutes les parties de la Turquie, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Afrique. Elle y possède soixante-six archevêchés et évêchés (dont deux archevêchés et dix évêchés dans la Turquie d'Europe), onze vicariats et deux préfectures apostoliques. Elle a un patriarche résidant à Constantinople, huit évêchés en Bulgarie, en Valachie, en Moldavie, en Servie, en Macédoine, en Albanie, en Bosnie et dans l'Herzegovine, ainsi que cinq vicariats apostoliques où les Lazaristes, les Minimes et les Capucins font sans cesse de nouvelles conquêtes, malgré les ruses du schisme, les violences du mahométisme et les intrigues de la Russie. Le nombre des chrétiens latins s'élevait, en 1856, dans la Turquie d'Europe seule, à six cent quarante mille âmes, parmi lesquels cinq cent cinq mille indigènes. Toutefois leur situation était assez précaire.

En montant sur le trône, Abdul-Meschid, cédant aux réclamations des grandes puissances, avait, dans le Hatti-

(1) *Aschbach*, Lexique ecclésiastique, 3e vol., p. 146-148, et *Gams*, 1er vol., p. 173.

schérif de Gulhanié [3 novembre 1839], promis d'améliorer le sort des chrétiens; le fanatisme des Turcs l'empêcha de tenir sa promesse. Le hatti-humayum [édit de tolérance de 1856], publié à la fin de la guerre contre les Russes, accorda aux sujets chrétiens du sultan les mêmes droits qu'aux musulmans, entre autres, le droit de porter les armes et l'égalité devant la justice (1); mais, en réalité, la situation des chrétiens s'est fort peu améliorée, et ces lois n'ont pu, en juillet 1860, empêcher le massacre des chrétiens du Liban. Le dévouement admirable avec lequel les sœurs de charité ont soigné les soldats blessés dans la guerre de Crimée [1855], leur a concilié, même à Constantinople, une sympathique admiration. Néanmoins, il faut singulièrement rabattre des éloges que l'on a prodigués, dans ces derniers temps, à la tolérance turque et l'événement a trompé les espérances qu'on avait conçues pour la civilisation de la Turquie et l'émancipation des chrétiens, lors du voyage entrepris par le sultan, dans l'été de 1867, à l'occasion de l'exposition universelle de Paris, et des visites qu'il rendit ensuite aux cours de Londres, de Vienne et de Berlin. Ce sont les Lazaristes, les Sœurs de charité et les Frères de la doctrine chrétienne qui, par les écoles qu'ils ouvrent partout, travaillent le plus activement à cet avenir de la Turquie : les écoles de Pera et de Galata comptaient, en 1849, six cents enfants et celles des Frères étaient fréquentées par huit cent soixante élèves. C'est sur ce besoin d'éducation régulière que les Turcs éprouvent pour leurs enfants que reposent les espérances des chrétiens.

Mais c'est surtout dans cette partie de la Turquie d'Asie, appelée le Levant (le littoral de Constantinople à Alexandrie), que s'exerce, avec le plus grand succès, l'activité des Lazaristes, soutenus par la France et l'Autriche. Ici encore les écoles sont leur principal moyen d'influence. A leurs côtés travaillent les Jésuites et les Franciscains. Tandis que les Capucins fondaient une maison d'éducation dans le vicariat apostolique d'Alep, les Sœurs de charité exerçaient de la manière la plus fructueuse leur pieux

(1) *Pitzipios-Bey*, L'Orient, les écoles byzantines, Paris, 1863.

ministère à Smyrne, et les Jésuites créaient de nouvelles missions en Syrie (1). Les pèlerinages aux Saints-Lieux que favorisent et facilitent la France et l'Autriche, ainsi que l'hospice fondé à Jérusalem pour les pèlerins, par la munificence de la famille impériale des Habsbourg, ont ranimé la dévotion au berceau du Christianisme. De nouveaux couvents et établissements religieux, auxquels des ressources arrivent de toutes parts, s'élèvent en Palestine, en Syrie et en Égypte là où précédemment les vingt-deux couvents des Franciscains préposés à la garde des lieux saints étaient souvent dans le besoin (2). Lorsque l'Égypte [1837] et l'Abyssinie [1843] furent détachées du vicariat apostolique d'Alep, les Capucins ouvrirent aussi une maison d'éducation. C'est ainsi que, insensiblement et sans bruit, s'opère le retour des sectes de l'Orient à l'Église romaine à laquelle elles furent redevables de leur splendeur passée.

« On ne peut nier, écrit un protestant américain, le docteur Durbin, que c'est par leur union avec l'Église catholique que ces contrées remontent au niveau de la civilisation (3). »

En face de ce zèle et de ces succès consolants des missions catholiques en Palestine, mettons l'évêché anglo-prussien de Saint-Jacques de Jérusalem (4). Fondé à grands frais et doté d'une rente de 120,000 florins, cet évêché est encore à la recherche de sa première paroisse. En outre, la famille de l'évêque et les employés de la mission demeurent dans un isolement remarquable : aussi l'entreprise paraît-elle, aux protestants eux-mêmes, un « luxe religieux. » La situation du Catholicisme dans l'île de Chypre est moins belle; au lieu des trois cents églises qu'elle y avait jadis, elle n'y compte plus que quatre mille fidèles. Le Levant,

(1) Le *P. Charles de Saint-Aloyse*, p. 72 à 103.

(2) A Cologne se forma, le 30 juin 1855, l'association pour le tombeau du Sauveur, dont le but est de soutenir les intérêts catholiques dans la Terre-Sainte. Elle fait paraître sans interruption, depuis 1857, un journal qui a pour titre : « La Terre-Sainte ».

(3) Observations in the East II, 287, by John P. Durbin II, 527.

(4) *Héfélé*, documents pour l'hist. de l'Église, 1 vol., p. 477 ; *Dr. Braun*, Jérusalem, Frib. 1867, p. 215.

ainsi que la Palestine, est, de la part de l'Église catholique, l'objet d'une attention toute spéciale. « Elle veille sur ces contrées où elle a ses plus chers souvenirs. Elle ne peut oublier ni les montagnes de la Judée, ni la grotte de Patmos, ni les grands noms d'Antioche, de Smyrne et d'Éphèse, qui remplissent les annales des premiers siècles du Christianisme. Un intervalle de dix-huit cents ans n'a point affaibli ses espérances. » (Scholz, voyage à Alexandrie et en Syrie, Leipzig, 1822, p. 203). Ce besoin de retour vers l'Église mère se fait aussi sentir parmi les schismatiques d'Orient. Ceux qui travaillent le plus à ce retour sont le patriarche des Maronites, le patriarche des Grecs Melchites, le patriarche des Syriens, le patriarche des Arméniens de Cilicie et le patriarche des Chaldéens.

Le shah de Perse accorda, en 1834, un firman de sûreté au Père Deuberia, supérieur de la mission arménienne (1). A Tauris, dans la Perse orientale, a été fondé, par Eugène Boré, qui a rendu tant de services à ce pays, à l'aide de secours envoyés de Lyon, un collége des missions étrangères. Les catholiques de Perse ont aussi obtenu, grâce à l'influence de la France, la restitution de leurs églises. Une bien petite, mais bien fidèle chrétienté, s'est bâtie une église à Kérak, en Arabie [1848].

L'évêché de Goa (2) est le premier qui ait été créé dans les Indes [1534]; il a été érigé en archevêché en 1557 : de lui dépendent les évêchés de Cochin, de Cranganor et de Saint-Thomas de Méliapour, dans l'Hindoustan, et ceux de Malacca et de Macao dans l'Indo-Chine. Comme il a été dit plus haut (§ 350), les luttes qui eurent lieu au sujet du système d'accommodement, entre les Jésuites et les Franciscains, les avaient forcés de travailler à part, sans que, pour cela, les succès des premiers en eussent été amoindris. Jean de Britto, fils du vice-roi du Brésil [1673], marcha sur les traces de saint François-Xaxier ; à lui aussi et à ses compagnons, Dieu accorda le don des miracles. François Lainez, dans un apostolat qui dépassa trente ans, convertit plus de cinquante mille idolâtres. La mission des

(1) *Hœninghaus*, Gaz. de l'hist. eccl., n° 80 et le texte de la lettre n° 88.

(2) *Gams*, 3ᵉ v. p. 608.

Indes fut florissante jusqu'en 1760, époque où le gouvernement portugais lui porta un coup mortel, en en éloignant les Jésuites, et en supprimant les secours qu'il lui allouait, au point que l'evêque de Cochin et l'archevêque de Cranganor durent vivre d'aumônes. Lorsque la majeure partie de ces contrées cessa d'appartenir aux Portugais, les papes Alexandre VII et Innocent XII y envoyèrent des vicaires apostoliques. La compagnie anglaise des Indes défendit [2 août 1791] à l'archevêque de Goa de s'occuper des catholiques du ressort de Bombay. Les évêchés des pays enlevés au Portugal, restèrent vacants. Le Portugal lui-même ne remplissait plus aucun de ses engagements, et en particulier il ne payait plus aux prêtres les sommes qu'il leur avait allouées précédemment. De fait son patronage avait cessé d'exister. En 1832, Rome lui fit demander de satisfaire à ses engagements ou de renoncer formellement à ses droits. La cour de Lisbonne n'ayant point donné de réponse, Grégoire XVI, d'accord avec le gouvernement anglais, supprima les constitutions antérieures et institua (de 1834 à 1837) les quatre vicariats apostoliques de Calcutta, de Madras, de Ceylan et du Maduré. Le chapitre de Goa protesta; il interdit même, sous peine d'excommunication, tout rapport avec les délégués du Saint-Siége. Des prêtres de Goa s'opposèrent aux travaux des missionnaires ; bientôt un schisme se déclara. Joseph de Sylva y Torres, que Grégoire XVI, trompé par ses protestations de dévouement, accepta pour archevêque de Goa, devait l'accroître encore.

Cet indigne prélat, se faisant l'instrument du clergé schismatique et le défenseur du patronage portugais, éleva aussitôt au sacerdoce huit cents hommes sans leur demander la moindre préparation ; ceux-ci, se répandant par les vicariats apostoliques, entraînèrent au schisme deux cent quarante mille catholiques. Ce ne fut qu'après de longues négociations que Pie IX obtint le rappel de Sylva y Torres. Ce rappel ne mit pas fin au schisme. Malgré l'allocution du pape [17 févr. 1851], les Indes continuèrent à être agitées par un certain Antoine-Maria Suarez, qui s'intitulait vicaire général de l'archevêque de Goa à Bombay, auquel se joignit da Matta, évêque de Macao. Anastase Hartmann,

évêque de Derbe, vicaire apostolique de Patna et administrateur de Bombay, s'opposa fortement aux efforts de ce dernier ; il courut le danger (du 13 au 20 mars 1853) de périr de faim dans une église, où on le tenait assiégé. Pie IX ayant alors menacé l'évêque de Macao des censures ecclésiastiques, les membres de la Chambre portugaise poussèrent de telles clameurs contre Rome que le nonce du pape voulut quitter le pays. Les négociations qui furent alors entamées entre Rome et le Portugal n'aboutirent à une entente définitive qu'en 1859.

Ces fâcheux événements, ainsi que le soulèvement qui eut lieu, en 1857, contre les Anglais, furent un obstacle aux progrès du Catholicisme, dans ces contrées où il compte vingt vicariats apostoliques érigés, en 1854, avec sept cent quatre-vingt-six prêtres et plus d'un million de fidèles. Cependant la semence jetée par les Jésuites n'est pas demeurée totalement infructueuse. Dans ces derniers temps on découvrit, en beaucoup d'endroits, des familles chrétiennes qui, sans prêtre aucun, avaient conservé la connaissance des vérités religieuses et prouvaient ainsi que l'esprit chrétien avait profondément pénétré dans leur vie. Il y a encore là, en ce moment, trente-quatre Jésuites qui fondent des colléges et des écoles où se forment les prêtres, les catéchistes et les maîtres qui se répandent ensuite par toutes les Indes.

Dans l'Indo-Chine (Birmanie, Siam, Annam avec le Tonquin, la Cochinchine, etc.) fut créé, en 1744, pour l'empire Birman, le vicariat apostolique de Pégu et d'Ava. Il fut longtemps vacant à cause du manque de missionnaires ; enfin Pie VII envoya un nouveau vicaire et confia la mission à la congrégation des Oblats de Marie, de Turin. En 1848, on comptait à peine, dans la Birmanie, quatre mille chrétiens sur une population de neuf millions d'habitants. Tout récemment fut créé le vicariat apostolique du Siam occidental, auquel on réunit quelques parties de celui de Pégu et d'Ava.

Le royaume de Siam est, depuis longtemps, le théâtre du zèle du vicaire apostolique Pallegois, évêque de Mallos ; il a toute la confiance du roi actuel. Sans doute, les habitants montrent assez peu d'empressement à embrasser le

Christianisme ; ils laissent, toutefois, les chrétiens pratiquer tranquillement leur religion. Ces derniers sont au nombre de sept mille.

La mission du Siam oriental possède, à Bangkok, un séminaire où sont élevés des jeunes gens et formés des prêtres. En 1854, cet établissement comptait environ trente élèves, dont quelques-uns étudiaient la théologie. Cette mission a, en outre, plusieurs écoles élémentaires, ainsi que quatre couvents habités par « les Servantes de la mère de Dieu, » qui se vouent à l'instruction des jeunes filles et des catéchumènes de leur sexe.

Plus riches d'avenir sont les missions d'Annam, où les chrétiens montrèrent le plus admirable héroïsme dans la persécution du roi Min-Menh, l'une des plus cruelles qui aient jamais existé ; aussi, pendant les trente ans que dura cette persécution, leur nombre s'accrut-il de cent mille. Le pape Grégoire XVI fit part de ces événements, à la fois si tristes et si consolants, au monde catholique, dans son allocution du 7 avril 1840. Tien-Tri, successeur de Min-Menh laissa, pendant son court règne [† 1847], la persécution se ralentir : il avait peur des canons européens qui bombardaient les côtes de la Chine et du commandant Lapierre qui, en une heure, avait anéanti la flotte cochinchinoise. Sous Tu-Duc, qui vint après lui, la persécution recommença. Le 1er mars 1851, fut martyrisé le prêtre Schæffler, du diocèse de Nancy, et, le 1er mai de l'année suivante, le missionnaire Bonnard. Le choléra de 1851, qui fit neuf mille cinq cents victimes parmi les chrétiens, n'empêcha point leur nombre de s'accroître. Malheureusement, un navire de guerre français, qui parut, en 1857, dans la baie de Tourane, ne servit qu'à inspirer au roi de la défiance à l'égard des chrétiens, et fut cause que, après son départ, éclata une persécution générale [1858]. A peine quelques habitations de chrétiens restèrent debout ; toutes les écoles, les séminaires, les couvents et les maisons religieuses furent détruits. Toutefois, les missionnaires ne s'éloignèrent point, et le nombre des baptêmes d'adultes alla toujours croissant. On espère que le sort des chrétiens va s'améliorer, grâce au commerce européen, dont les navires remontent déjà ces fleuves inconnus jus-

qu'alors, grâce aussi aux traités qui se négocient.

Au Thibet, le capucin Horace della Penna (III, 359) avait obtenu de bons résultats. Lorsque les religieux de son ordre furent chassés du pays [1744], ils se retirèrent aux Indes, dans les États du Grand-Mongol. En 1808, fut créé le vicariat apostolique du Thibet et de Gyra, dont les titulaires furent des Capucins. Les Lazaristes Huc et Gabet réussirent à rentrer au Thibet [1844-1848] et à faire, à Lassa, quelques prosélytes. Le réprésentant de la Chine éleva des réclamations, et le régent dut renvoyer les *Jésuites*. Une nouvelle tentative pour pénétrer au Thibet, du côté de l'Inde, par les monts Himalaya, n'eut d'autre résultat que de procurer aux missionnaires la couronne du martyre [1851-1852].

En Chine, la situation du Christianisme a été subordonnée aux idées de l'empereur régnant. Kienlong [1735-1795], dans les dernières années de son régne, protégea les missionnaires. Kiaking [1795-1820] ne se montra point d'abord trop hostile aux chrétiens ; mais les mandarins l'ayant excité contre eux, il les persécuta ouvertement. « Des milliers de catholiques périrent de la main du bourreau. » Ce témoignage est du missionnaire protestant Gutzlaw [† 1851]. Le plus fort de la persécution eut lieu en 1815. Le vicaire apostolique Dufresse, qui était en Chine depuis 1776, périt en héros [14 sept. 1815], et Pie VII, dans son allocution du 23 septembre 1816, fit son éloge. Une multitude d'autres martyrs suivirent son exemple, entre autres le lazariste Clet, vieillard de 72 ans, le prêtre chinois Chen et un grand nombre de laïques. Sous Tao-Kuang [1820-1850], les chrétiens, à quelques vexations près, furent tranquilles jusqu'en 1839. A cette époque, se déclara, dans la province du Houpé, une persécution dans laquelle le missionnaire français Perboyre fut étranglé après avoir enduré des supplices affreux et vu cinq chrétiens décapités sous ses yeux. Les trois frères du missionnaire, restés dans la patrie, soupiraient aussi après la couronne du martyre ; ils passèrent bientôt en Chine. Sur ces entrefaites, arriva la première guerre entre les Anglais et les Chinois ; cette guerre se termina par le traité de Nankin [1842], que le Fils du Ciel fut contraint de conclure avec les barbares

(Anglais). Il prenait, entre autres, l'engagement d'ouvrir aux étrangers, pour y faire commerce et s'y établir, les ports de Canton, d'Amoy, de Foutsheou, de Ning-po et de Schangaï. D'autres conventions eurent lieu avec les États-Unis et la France. Cette dernière stipula que les indigènes catholiques seraient libres de pratiquer leur religion, que les étrangers pourraient bâtir des églises et des chapelles dans les cinq villes qui leur étaient ouvertes, et que les missionnaires catholiques qui seraient saisis dans l'intérieur de l'empire seraient remis au consulat français le plus rapproché, sans qu'on leur fît essuyer le moindre mauvais traitement. La muraille de la Chine était enfin renversée.

Cependant, à l'avénement du nouvel empereur Hienfond [25 fév. 1850], le vieux parti chinois essaya d'éluder le traité de Nankin et d'obtenir que l'on traitât moins favorablement les étrangers. Après de longues chicanes, la guerre recommença entre la Chine et l'Angleterre [oct. 1856]. La France, irritée de la mauvaise foi des Chinois, qui avaient masssacré l'un de ses enfants, le Père Chapdelaine, s'unit à l'Angleterre. Bientôt Canton fut pris sans résistance. Les alliés, montés sur de légers vaisseaux de guerre, pénétrèrent dans l'intérieur du pays. L'empereur de la Chine dut signer la paix. Le commissaire français, le baron Gros, en transmit à Paris, le 19 juillet 1858, les conditions principales en ces termes : « Le vaste empire de la Chine s'ouvre au Christianisme et presque entièrement au commerce et à l'industrie de l'Occident. Nos agents diplomatiques résideront de temps en temps à Pékin, nos missionnaires pourront pénétrer partout. Un ambassadeur chinois se rendra à Paris, les lois contre le Christianisme sont abrogées. » Mais, bien qu'accompagné de toutes sortes de formalités, ce traité ne reçut aucune exécution. Alors la France et l'Angleterre [déc. 1859] envoyèrent contre la Chine une nouvelle expédition qui eut pour résultat la prise de Pékin et la confirmation du traité de Tien-Tsin [24 oct. 1860]. La France eut une grande influenee dans ce traité, et des concessions nouvelles furent ajoutées à celles qui avaient été faites précédemment aux chrétiens. Les Catholiques, non-seulement recouvrèrent leur cathé-

drale et quatre autres églises à Pékin, mais ils purent encore en construire une à Canton, dont la première pierre fut apportée de Jérusalem. Il est vrai que les persécutions n'ont point cessé dans les provinces, mais elles sont le fait des fonctionnaires, et le gouvernement les réprime. C'est ainsi qu'un haut fonctionnaire fut destitué en 1862, pour avoir pris part au meurtre de l'abbé Niel, missionnaire dans le Kouitscheou. Le nombre des chrétiens de la Chine est d'environ huit cent mille, répartis entre trois évêchés (Pékin, Nankin et Macao), et neuf vicariats apostoliques.

On compte, en Chine, quatre-vingt-quatre missionnaires européens et cent-trente-cinq prêtres indigènes, qui ont la direction de quatorze séminaires et trois cent vingt-six églises et chapelles. Une œuvre qui fait ici le plus grand bien, c'est celle de la Sainte-Enfance, fondée par Forbin-Janson, évêque de Nancy. En 1857, cette œuvre avait déjà procuré le baptême à trois cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit petits Chinois. Parmi ces enfants, neuf mille cent soixante-huit avaient été achetés et six mille élevés dans les séminaires.

La Corée, contrée très-peu connue encore, forme un vicariat apostolique qui ne contient guère que dix mille fidèles. C'est le pays où l'Église catholique compte le plus de martyrs. Alexis Hoang-the-Young, soupçonné d'avoir dressé le plan qui devait faciliter aux missionnaires l'entrée de la Corée, fut soumis à d'horribles supplices [21 mai 1801]. Sa dernière parole fut : « Je meurs pour la religion du Maître du ciel. » N'ayant presque plus de prêtres, les chrétiens de la Corée adressèrent à Pie VII et aux évêques catholiques les plus touchantes prières : « Par les mérites de nos martyrs, nous espérons que vous nous enverrez bientôt des prêtres ; nous vous en demandons avec des larmes de sang. » En même temps qu'en Chine, une persécution éclata en Corée. Dans les huit mois qui s'écoulèrent d'avril à décembre 1839, fut martyrisé l'évêque français Imbert, ainsi que deux de ses frères. Avec eux furent mis à mort cent chrétiens des deux sexes, de sorte que ce pays compta, en quarante ans, trois cents martyrs. Les missionnaires jouirent ensuite d'un peu de tranquillité ; ils en profitèrent pour accroître le nombre des chrétiens. En

1857, il y en avait quinze mille, et, en 1858, furent formées sept nouvelles chrétientés ; mais, en 1866, partit du palais un signal pour une nouvelle persécution.

Le Japon a vu commencer, en 1596, une persécution sanglante qui s'est continuée, presque sans interruption, durant cinquante ans, et qui a fait souffrir aux martyrs des supplices bien autrement cruels que ceux que rapportent les actes des martyrs des premiers siècles. La défiance qui subsista après cette persécution ferma presque totalement aux Européens l'entrée du pays. Les Hollandais seuls, se soumettant par cupidité à des conditions infâmes, eurent la permission d'établir une factorerie sur l'île de Décima, près de la ville de Nangasaki. Ce n'est qu'en 1858, après l'expédition envoyée par les États-Unis, que fut conclu, avec cette puissance et l'Angleterre, un traité qui leur permettait l'entrée de Nangasaki et de deux autres villes moins importantes, Simode et Hakadadi. Depuis cette époque, le préfet apostolique Gérard réussit à bâtir une église à Yokohama [1862]. La visite qu'une ambassade japonaise vient de faire dans les capitales de l'Europe est d'un bon augure pour l'avenir du christianisme.

Une nouvelle aurore se lève également sur l'Afrique, qui fut jadis le berceau de tant d'illustres docteurs. L'évêché d'Alger, fondé en 1838, a eu pour premier évêque Dupuch, sous lequel la religion commença à grandir. Son successeur, l'évêque Pavy, a publié [1854] un mémoire qui a considérablement hâté les progrès du catholicisme. Le pape Grégoire XVI, pour faire revivre les grands souvenirs des anciens jours, a fait don à l'évêque Dupuch d'une précieuse relique de saint Augustin, qui fut transférée, le 25 octobre 1842, de Toulon à Hippone et déposée dans cette église illustrée par le saint. Une imposante cérémonie eut lieu à cette occasion ; sept évêques français la rehaussèrent de leur présence. Au mois de janvier 1867, Alger fut érigé en archevêché, et on lui donna pour évêchés suffragants ceux d'Oran et de Constantine, que l'on créa alors. L'évêché de Ceuta (Maroc) renferme quatorze mille catholiques, dont huit mille à Ceuta même, où réside l'évêque.

L'Égypte et l'Arabie, qui appartenaient à la *custodia*

Terræ Sanctæ, furent séparées, en 1837, du vicariat d'Alep. Elles eurent leur vicariat particulier, dont le siége fut à Alexandrie et dont le premier évêque fut Perpétue Guasco. Le zèle des Franciscains, qui ont des couvents au Caire, à Rosette, à Damiette, à Fiume, à Alexandrie et dans d'autres endroits, réussit à rattacher à la communion romaine un grand nombre de Cophtes. On compte, dans tout le vicariat, quinze mille catholiques, dont sept mille à Alexandrie. Les Franciscains sont aidés, dans cette mission, par les Lazaristes, les sœurs de Charité et les dames du Bon-Pasteur, qui dirigent les écoles, les ouvroirs et les maisons de refuge, avec un zèle que ne peuvent rebuter ni les plus grandes privations, ni les épidémies qui visitent souvent ces pays.

Il y a, en Abyssinie, une préfecture apostolique et des missions très-prospères, grâce aux Lazaristes et à la protection de la France. Depuis 1847, les catholiques de cette contrée ont, pour évêque, le pieux et savant Justin de Jacobis, mais « l'Abyssinie boit la sueur des missionnaires sans porter encore de fruits de salut. » Grégoire XVI, peu de temps avant sa mort, institua aussi, pour l'Afrique centrale, un vicariat apostolique, dont le polonais Ryllo avait dressé le plan. Il mourut en 1848 et le dr Knoblecher le remplaça en qualité de provicaire apostolique (1). Cet ouvrier infatigable, que protégeait l'Autriche, vit ses efforts couronnés de succès. Bientôt la mission eut des stations à Chartum, à Gondokoro et à Angweyn ou Sainte-Croix. Il succomba prématurément [1858], ainsi que son successeur Gostner, victime comme lui de l'influence funeste du climat.

La mission de Madagascar n'exige pas moins de fatigues, mais elle présente moins de consolations. Les Jésuites ont fondé, sur l'île de la Réunion, deux maisons de refuge, dans lesquelles de jeunes Madécasses sont préparés au sacerdoce. La mission des îles Séchelles fut reprise en 1853, et le Père Théophile, capucin, lui fut donné pour préfet apostolique. Les Catholiques du cap de Bonne-Espérance étaient placés sous l'autorité du vicaire apostolique de l'île

(1) Sur la vie de Knoblecher, voir la Feuille cathol. de Frib. 1858, p. 154. — Sur les trois stations, les feuilles polit. histor. 39e v. p. 601.

Maurice. Ils ont, depuis 1837, un vicariat particulier confié à l'évêque Griffiths. Ce zélé missionnaire a obtenu de si grands succès que l'on jugea à propos, en 1851, de fonder un second vicariat. La mission de la Guinée et de la Sénégambie est restée presque aussi stérile que celle de Madagascar. Sur soixante-quinze missionnaires qui, dans l'espace de onze ans, furent envoyés en Guinée, quarante-deux succombèrent bientôt ou furent rendus, par la maladie, incapables de continuer leur ministère. On n'espère plus pouvoir évangéliser ces contrées qu'à l'aide de prêtres indigènes. En 1854, un séminaire fut ouvert à Lyon dans le but de former des prêtres pour la côte occidentale d'Afrique, et un vicariat apostolique fut érigé au Sénégal. Les évêchés de Fungal, dans l'île de Madère, d'Angra, dans celle de Terceires, des Canaries, de Saint-Thomas, de Saint-Jacques, etc., sont dans une situation florissante.

Si nous tournons nos regards vers l'Amérique, nous y verrons l'Église, pleine de vie, y remporter les plus beaux triomphes. Déjà elle y compte plus de quatre-vingts évêchés ou vicariats apostoliques, et environ trente millions de fidèles, malgré les malheurs qui l'affligèrent dans le siècle dernier (1). En 1831, les chefs des Algonquins et des Iroquois, convertis au Catholicisme, envoyèrent au Saint-Père, une cravate et des sandales fabriquées de leurs mains avec cette lettre touchante : « Pasteur de tous les fidèles, tu nous as enseigné à connaître Jésus-Christ. Tu nous as envoyé l'homme à la robe noire. Tu lui as dit : Va trouver les Indiens, ce sont mes fils, cours et assiste-les ! Tu es notre père, nous n'en reconnaîtrons jamais d'autre. Si nos descendants t'oubliaient et tombaient dans l'erreur, montre-leur cette cravate et ils reviendront à toi. » Les Indiens du Bas-Canada sont tous catholiques, malgré les difficultés qui résultent, pour la religion, de la domination Anglaise, et parmi les sauvages du Haut-Canada, il se trouve des chrétientés assez importantes. Les évêques, les vicaires apostoliques et les missionnaires avaient déployé un zèle si fructueux que Grégoire XVI

(1) *Wittmann*, 1er v., p. 18 à 253. Gams, 3e v., p. 644 à 674. *Lembke*, Vie et travaux du prince Gallitzin, pour servir à l'hist. des missions cath. de l'Amér. sept., (1799 à 1840). Munster 1861.

jugea à propos, par une bulle du 12 juillet 1844, de réunir tous les diocèses du Haut et du Bas-Canada en une province ecclésiastique comprenant l'archevêché de Québec et les évêchés suffragants de Montréal, de Kingston et de Toronto, auxquels on adjoignit, en 1847, ceux de Bytown sur Ottawa, de Saint-Boniface pour le fleuve Rouge et les pays de la baie d'Hudson, et ceux des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, de Londres et d'Hamilton. Dans la Nouvelle-Écosse, Burke [† 1827] avait 20 ans travaillé à la propagation du Christianisme. William Frazer [1821-1840] et William Walsh lui succédèrent à Halifax, qui devint évêché en 1842, et archevêché en 1852. Les évêchés qui lui sont subordonnés sont ceux de Charlottetown, d'Archiat, transféré depuis 1844 à Mac-Kinnan, de Frédéricktown (Saint-Jean dans le nouveau Brunswick) et de New-Foundland (1).

Dans le Nouveau Mexique (qui fait partie des États-Unis depuis 1848), les catholiques possèdent l'évêché de Santa-Fe. Leur nombre s'y accroît prodigieusement malgré la pénurie de prêtres. Les nombreuses missions de la Vieille et de la Nouvelle-Calédonie, que dirigent les Jésuites et les Franciscains, promettent beaucoup pour l'avenir, quand auront disparu les traces des pérsécutions suscitées par l'ancien gouvernement et des ravages causés par les chercheurs d'or. Outre l'archevêché de San Francisco et l'évêché de Monterey, il y a dans ce pays un grand nombre de stations et d'autres établissements religieux. La mission de la Floride a jusqu'ici donné peu de résultats.

Rien de plus consolant et de plus étonnant que les succès du Catholicisme aux États-Unis. Ici règne une multitude de sectes protestantes et l'immoralité la plus effrayante (2).

(1) *Gams*, 3e v. p. 644 et suiv.

(2) Lettre à M. de Beckedorf, sur la situation actuelle du catholicisme dans les États-Unis, surtout dans ses rapports avec la liberté et le protestantisme, Ratisb. 1842. La Gazette d'Augsb. 1841. n° 221 s'exprime ainsi : « Tandis que le protestantisme se divise de plus en plus en sectes innombrables, le nombre des chrétiens augmente de jour en jour, parce que l'unité de leur doctrine leur sert de point d'appui au milieu des fluctuations de toutes ces sectes. D'ailleurs les Américains eux-mêmes sont fatigués de la damnation éternelle dont les menacent sans cesse le Puritanisme et le Presbytérianisme; ils se sont jetés avec joie dans les bras d'une Eglise où ils

Cette décomposition du protestantisme devait faire ressortir davantage l'unité, la dignité et la gravité de l'Église catholique. En 1789, lorsque ces pays, jadis colonies anglaises, s'étaient, depuis plusieurs années déjà, séparés de la mère patrie, les États-Unis ne comptaient que dix-huit mille catholiques avec un évêque et trente prêtres; en 1843, ce nombre s'était élevé à un million et demi, soumis à une organisation ecclésiastique régulière (1). Par un bref du 8 avril 1808, le Pape Pie VII érigea en archevêché l'évêché de Baltimore, qui est situé à peu près au centre de la république américaine, et lui donna pour suffragants les évêchés de la Nouvelle-Orléans, de New-York, de Philadelphie, de Pittsbourg, de Boston et de Bardstown. La Louisiane, entièrement catholique et annexée à l'Union en 1803, reçut également un évêque en 1815. Les Jésuites, rétablis en 1814, accoururent à Georgetown, dans le Maryland, et y fondèrent un noviciat et une maison d'éducation; ils ouvrirent encore un nouveau noviciat à Witt-Marsch, près de Washington. Dès 1823, on dut créer un grand nombre d'autres évêchés. Tous les trois ans, ces évêques se conformant aux prescriptions du concile de Trente, (sess. XXIV, ch. II *de ref.*), se réunissent en concile provincial, où ils traitent des intérêts spirituels de leurs diocèses, ainsi que de l'érection de nouveaux siéges épiscopaux. A la première assemblée, tenue à Baltimore en 1831, il n'y avait que six évêques, un délégué épiscopal et onze docteurs. Dans le concile qui eut lieu en 1852, les évêques proposèrent de nouveaux évêchés. Le pape Pie IX agréa leur demande, de sorte qu'en 1853 les États-Unis comptaient sept archevêchés, quarante-trois évêchés et cinq vicariats apostoliques. Les métropoles sont : Baltimore, New-York, la Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Saint-

trouvent pardon et espérance. Parmi les Indiens, les missionnaires catholiques sont les seuls qui fassent un bien réel, parce que leur vie est plus conforme à leurs doctrines, et ainsi l'Indien, meilleur juge à cet égard que l'Européen, demeure convaincu de leur sincérité. Je ne puis en établir ici les raisons diverses, mais Henri Clay lui-même a reconnu la vérité de ce fait qui est devenu proverbial en ces contrées. »

(1) *Vogt*, l'Église catholique dans les États-Unis, Revue trim. de Tub. 1841, p. 191-223. *Gams*, 3ᵉ v. p. 650-667.

Louis, Orégon-City et San Francisco en Californie. Un décret pontifical du 25 juillet 1858 a décerné à l'archevêque de Baltimore la présidence de tous les conciles, synodes et autres assemblées ecclésiastiques, ainsi que la prééminence sur tous les archevêques des États-Unis.

Un deuxième concile national a été tenu, en 1866 (du 7 au 21 octobre), à Baltimore. Sept archevêques, trente-six évêques, quatre abbés mitrés ainsi qu'un grand nombre de docteurs et de prêtres réguliers y assistaient. Les décisions qui y ont été prises, ont trait principalement à l'uniformité de la discipline ecclésiastique, aux jours de fêtes et de jeûne, à la tenue des synodes, à l'éducation d'un clergé indigène, à l'admission des prêtres étrangers, à la défense des intérêts catholiques et aux soins à donner aux nègres devenus libres. On y décida aussi de proposer à Pie IX la création de plusieurs nouveaux évêchés et vicariats apostoliques (1).

La mission du Texas a été rétablie en 1840, et un vicariat apostolique y a été alors érigé. Il y a 150 ans, des Franciscains y avaient pénétré pour en convertir et civiliser les tribus sauvages ; mais ils furent expulsés en 1812, et, lorsque la mission fut rétablie, sur une population de 130,000 âmes, il ne se trouva plus que 10,000 Catholiques. En 1847, le vicariat apostolique du Texas a été réuni à l'évêché de Galveston. Le nouvel évêque Odin a fait, en Europe, plusieurs voyages dans l'intérêt de son diocèse, et il en a ramené des collaborateurs ; il a réussi également à obtenir du gouvernement la restitution des biens ayant appartenu aux catholiques. Bientôt de nouvelles églises furent bâties et les missions du Jésuite Weninger produisirent le plus grand bien. Outre des Lazaristes et des Oblats de Marie Immaculée de Marseille, il y a au Texas des Bénédictins de Saint-Vincent qui s'y sont établis pour procurer aux Allemands les secours spirituels. Les frères de Marie, les sœurs de l'Incarnation et les Ursulines de la Nouvelle-Orléans dirigent les écoles et les pensionnats. Le nombre des prêtres n'était, en 1856, que de quarante et un. Depuis cette époque un grand séminaire a été fondé.

(1) *Niedermayer*, Le concile de Baltimore, 7-21 oct. 1866, ou tableau de la vie catholique en Amérique, Francf. sur le M. 1867.

Le Mexique, qui s'est séparé de l'Espagne par une guerre longue et acharnée [1806-1824], qui s'est ensuite divisé en une multitude de républiques et est tombée en pleine anarchie, a dû son salut au catholicisme qui l'a relevé et raffermi, malgré les épreuves et les persécutions cruelles qu'il eut lui-même à endurer. Outre l'archevêché de Mexico, il possède, depuis 1848, les évêchés de Puebla. Chiapa, Durango, Guadalaxara, Méchoacan, Nueva Reyna de Léon, Oaxaca, Sonora, Tlascala et Yucatan, dans lesquels 1852 prêtres avaient, en 1857, le soin d'une population d'environ deux millions de catholiques. On comptait trente sept maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques, trente-neuf couvents d'hommes et deux cent trente-six de femmes. Le clergé avait également la direction d'une université (Saint-Louis) et de trente-cinq colléges. Le cardinal-archevêque de Mexico, Francesco Antonio de Lorenzana, d'origine espagnole, mort le premier avril 1804, a rendu de grands services à l'Église mexicaine (1). Il y a quelques années, le président Comonfort, qui s'est montré l'un des plus ardents persécuteurs du catholicisme, a été renversé. Zuloaga, qui fut mis à sa place, écrivit, le 31 janvier 1858 au pape Pie IX, cette lettre si chrétienne et si consolante (2) : « Les Mexicains ont, de tout temps, regardé comme leur premier et plus sacré devoir, l'attachement au Saint-Siége apostolique. Aujourd'hui qu'ils sont revenus à un état plus régulier, ils regrettent amèrement ces tristes jours où l'Église a été si durement persécutée parmi eux. Les lois qui ont été portées alors contre les biens et la liberté de l'Église ont pu faire croire à Votre Sainteté qu'il y a, au Mexique, une foule de gens qui ont abandonné la foi de leurs pères et sont devenus les ennemis du Saint-Siége. Je puis affirmer à Votre Sainteté, que la nation entière lui est aussi dévouée que ferme dans la foi. Les nouveaux décrets du gouvernement ont été accueillis par le peuple avec de sincères démonstrations de joie ; ils seront, pour Votre Sainteté, une preuve convain-

(1) *Wittmann*, 1er v. p. 191-212. *Gams*, 2e vol., p. 49-56. 3e vol. p. 674.

(2) Feuille ecclés. de Fribourg 1858, p. 157.

cante de la bonne intelligence qui règne de nouveau entre le gouvernement et l'Église. »

Les espérances des Catholiques s'accrurent encore, lorsque l'archiduc Maximilien, appelé au trône du Mexique par la fraction catholique, aborda à la Veracruz le 20 mai 1864, et fit son entrée à Mexico le 12 juin suivant. Les excellentes intentions de ce prince ne purent se réaliser, car doublement trahi, il fut fnsillé le 19 juin 1867 par l'ordre du président républicain Juarès. Sa mort tragique a jeté de sombres nuages sur la situation religieuse de ce peuple si agité.

L'Amérique centrale, située au sud du Mexique, outre sa lutte opiniâtre pour se rendre indépendante de l'Espagne [1815-1821], a eu à supporter une terrible guerre civile entre les monarchistes et les républicains, pendant laquelle l'Église catholique eut beaucoup à souffrir. En 1839, Carrera fut élu dictateur de Guatemala, la plus importante des cinq républiques dont se compose l'Amérique centrale. Bientôt [juillet 1843] les Jésuites qui avaient laissé dans le pays les meilleurs souvenirs, furent rappelés par le congrès; le zèle qu'ils déploient présage de nouveaux succès pour l'avenir. Un grand nombre de couvents furent rétablis, et un concordat [1852] fut conclu avec Rome. La république de Costarica voulut aussi avoir un concordat, et elle obtint qu'un évêché fut érigé à San-José. Les choses ne vont pas aussi bien dans l'Etat et évêché de Nicaragua, dans l'évêché de Comayagua de l'État de Honduras. La cathédrale de San-Salvador, dans l'état du même nom, a été détruite le 16 avril 1854, ainsi que la majeure partie de la capitale par un tremblement de terre.

Dans la Nouvelle-Grenade, jadis gouvernée par un vice-roi, aujourd'hui partagée en trois républiques, celles de la Nouvelle-Grenade, de Vénézuéla et de l'Équateur, la situation de l'Église est assez triste. Léon XII avait réuni, en provinces ecclésiastiques, les archevêchés de Santa-Fe, de Bogota et de Caracas ainsi que plusieurs évêchés; un septième évêché, celui de la Nouvelle-Pampelune y avait été ajouté par Grégoire XVI, et l'on fondait sur le rappel des Jésuites, les plus belles espérances, lorsque éclata dans la Nouvelle-Grenade, la plus violente persécution. D'abord

les Jésuites furent de nouveau chassés, les couvents et les biens des églises confisqués, les évêques dépossédés de leurs siéges. Le président Lopez, fit prononcer la séparation de l'Église et de l'État. Le chef suprême de la catholicité, le Pape Pie IX éleva alors la voix dans une allocution du 27 sept. 1852 ; il fit surtout l'éloge de l'archevêque Mosquera, qui s'était opposé comme un mur aux impies, fut ensuite envoyé en exil et mourut à Marseille, en se rendant à Rome [10 déc. 1853]. Une constitution politique élaborée par une démocratie des plus radicales est le principal obstacle que rencontre l'action de l'Église dans la Nouvelle-Grenade. Une presse sans pudeur et sans frein y répand aussi des doctrines irréligieuses et antisociales, et les attentats à la vie des personnes y sont à l'ordre du jour. La république de l'Équateur a également chassé les Jésuites après les avoir rappelés. Quito, qui en est la capitale, est le siége d'un archevêché et il y a des évêchés à Cuença et à Guayaquil. La religion est loin d'y fleurir (1).

Dans la république de Bolivie se trouve l'archevêché de Charcas, dont le siége est à Chuquisaca (autrefois la Plata), avec les évêchés de La Paz de Ayamcho, de Santa Cruz de la Sierra à Miske Pocona, S. Juan de Cejo et Cochambamba. A l'archevêché de Charcas appartiennent aussi les évêchés de Buenos-Ayres, de la Nouvelle-Cordoue et de Tucuman, où l'Église fut entièrement paralysée sous la dictature de Rosas [1835-1852]. Lorsque ce dictateur eut été renversé, on noua des négociations avec Rome. En Guyane, les missionnaires ont travaillé avec fruit dans ces derniers temps (2). Le P. Lombard avait donné, vers le milieu du siècle dernier, dans la Guyane française, l'exemple d'un rare dévouement. La confiance qu'il avait su se concilier, prépara la voie aux travaux et aux succès des missionnaires Besson, Carnave, Tourrée, Autilhac et Huberlant dans la préfecture apostolique de Cayenne. Dans la Guyane hollandaise, le généreux P. Grove fit preuve, à l'occasion d'une affreuse épidémie, d'un dévouement vraiment catholique et de la plus admirable confiance en Dieu. Dans la Guyane anglaise, le P. Hynks, dominicain,

(1) *Gams*, 3e vol. p. 700 et suiv.
(2) *Wittmann*, 1er vol. p. 136 et suiv.

travailla avec bonheur, depuis 1825, au salut des nègres. Au Brésil, les œuvres de conversion furent détruites par la persécution que Pombal suscita contre les Jésuites. Ces religieux furent arrachés, avec de mauvais traitements, aux Brésiliens qui les pleuraient et expédiés en Portugal.

Le Paraguay, qui avait été si admirablement organisé (III, 242), vit s'évanouir le bien que les Jésuites y avaient fait. Les Lazaristes se montrèrent au Brésil leurs dignes successeurs. Le peuple brésilien est resté sincèrement attaché à Rome, il l'a prouvé lors de l'hostilité que le gouvernement fit au pape, en refusant de sanctionner le choix que celui-ci avait fait pour le siége épiscopal de Rio Janeiro. Il y a, pour tout l'empire, l'archevêché de Bahia ou San Salvador, et huit évêchés : Rio Janeiro ou Saint-Sébastien, Bélam ou Para, Cubaba, Olinda ou Pernambouc, Goyas, Saint-Louis de Maranhas, Marianne, Saint-Paul et Saint-Pierre dans la province de Rio Grande di Sul. Tous ces diocèses comptaient, en 1852, une population de 6,300,000 catholiques. Au Chili et au Pérou, le catholicisme est resté plus vivant que dans les autres États formés des débris de l'ancienne monarchie espagnole, surtout au Pérou où la capitale a donné naissance à Sainte Rose de Lima et a eu pour archevêque le vénérable Turibius. Cependant de longues guerres civiles et le manque de prêtres ont beaucoup nui ici encore au développement de la vie catholique. Les Jésuites travaillent de nouveau au Chili avec un gand succès. Un grand nombre de maisons religieuses renferment des écoles où l'instruction est donnée gratuitement, et Santiago possède une école normale où se forment des maîtres pour la province. La république du Pérou a un archevêque à Lima et des évêques à Aréquipa, Cuzco, Truxillo, Maynas ou Chachapoyas, Guamancha ou Ayachucho. Au Chili se trouve l'archevêché de Santiago, avec les évêchés de La Conception, Serena, Carlo di Ancuo. Dans les Antilles, la situation religieuse est très-diverse. L'île d'Haïti, habitée par des nègres, se montre toujours, malgré les tentatives de Grégoire XVI et de Pie IX, rebelle au zèle religieux, depuis que les protestants y ont semé cette agitation haineuse qui a trouvé de l'écho

en Europe (V. plus loin p.284). Aussi les efforts tentés pour établir solidement le catholicisme à Port-au-Prince la capitale, ont-ils échoué, et ses progrès à Saint-Domingue, l'ancienne capitale et la résidence d'un archevêque, ne sont pas bien remarquables. La religion catholique est plus florissante dans l'île de Cuba qui appartient à l'Espagne, et qui a un archevêque à Santiago et un évêché à la Havane, ainsi que dans l'île de Porto Rico, qui a un évêque à San-Juan et dans la colonie anglaise de la Jamaïque qui possède un vicariat apostolique. Le catholicisme est plus prospère encore dans les petites Antilles dont la Trinidad occupe le centre. Port-d'Espagne, la capitale de cette île, possède un vicariat apostolique qui a été érigé en archevêché [1850]; il a pour suffragant l'évêché de Roseau sur la Dominique. Le protestant Talbot a fait le plus grand éloge de la moralité des Catholiques de Sainte-Lucie. Les deux préfectures apostoliques de la Martinique et de la Guadeloupe embrassent toutes les Antilles françaises et renferment 140,000 catholiques.

L'Océanie (1), où les efforts des Méthodistes s'opposent aux travaux des missionnaires catholiques, compte d'abord, dans le groupe des Philippines, l'archevêché de Manille [1621, évêché 1525], avec les évêchés florissants de Néo-Caceres, Cebu ou Saint-Nom-de-Jésus et de la Nouvelle-Ségovie. La mission d'Australie (Nouvelle-Hollande, terre de Van-Diémen, île Norfolk), possède, depuis 1835, à Sidney, un vicariat apostolique, dont le titulaire est le docteur Polding (2), bénédictin anglais. C'est ici que la Grande-Bretagne déporte ses malfaiteurs. La Providence se montra pour eux bien clémente; ils demandèrent eux-mêmes avec instance des missionnaires. Cette mission, à laquelle le gouvernement britannique s'opposa d'abord, ne remonte pas au-delà de 1818. Elle comptait déjà, en 1840,

(1) Le *P. Charles de Saint-Aloyse*, p. 101-107.

(2) Les missions catholiques en Australie, (Feuilles hist. polit., t. IV, dans trois articles). *Michelis*, Les peuples de la mer du sud et les missions protestantes et catholiques. Munster, 1847. Le catholique, 1848. La Feuille des missions, n[os] 18, 21, 22, 25, 27, 28, 29, 30, 52 et 53. *Gams*, 3[e] vol. p. 745-758.

vingt-trois prêtres dont trois sur la terre de Van Diémen, et deux sur l'île de Norfolk. Ces criminels repentants et les émigrants formèrent des colonies florissantes, qui s'agrandirent d'année en année. Le nombre des Catholiques s'y accrut rapidement, grâce au zèle du docteur Polding et de l'infatigable missionnaire Ullathorne. En 1842, Sidney devint archevêché et les nouveaux évêchés d'Adélaïde (capitale de l'Australie méridionale) et de Hobbertown (terre de Van Diémen), lui furent adjoints comme suffragants. En 1845, le catholicisme avait, dans ce pays, cinquante-six missionnaires, trente et une écoles et vingt-huit églises ou chapelles. Des 65,000 habitants que comptait Sidney en 1855, 20,000 étaient catholiques. Ils possédaient, pour l'éducation de la jeunesse, quatorze écoles primaires, une institution dirigée par des Bénédictines donnant aux jeunes filles une instruction plus élevée et une école supérieure pour les jeunes gens. Un évêché fut érigé à Perth [1845], et d'autres à Melbourne [1847] et à Victoria (1). Les vicariats apostoliques de l'Océanie occidentale, de l'Océanie orientale et de l'Océanie centrale, établis dès 1833 pour les autres îles, s'occupent surtout des indigènes.

Les missions de la Nouvelle-Zélande, de Wallis et de Futuna, méritent une mention particulière. La première possède les évêchés de Wellington et d'Auckland. La mission entreprise avec succès par la société de Picpus, aux îles Gambier (Mangareva, Akena, Akamarou et Taravaï) semble devoir être un point d'appui solide pour le zèle des missionnaires catholiques ; déjà elle a étendu sa bienfaisante influence sur les îles Marquises et sur les îles Sandwich (2). Ainsi l'Océanie s'ouvre peu à peu à la diffusion de la vraie foi. Le sang des martyrs, qui en a déjà arrosé le sol, sera ici aussi une semence de nouveaux chrétiens. Dans l'île de Wallis le Père Chanel périt de la main du cruel Muru-Muru [28 mai 1841]. Sur l'île d'Isabelle, fut assassiné par les sauvages l'évêque missionnaire Épale, et, en 1856, ces farouches insulaires mirent encore à

(1) Sion, 1842, n° 84.

(2) Sur l'activité des missionnaires dans les Marianes et les Carolines; *Wittmann*, t. I, p. 300-330. Lexique ecclésiast. de Frib. t. I, » Australie ».

mort le Père Mozzuconi avec dix-huit matelots de *la Gazelle.* Le gouverneur anglais de Sidney s'offrit d'envoyer un vaisseau de guerre pour punir les meurtriers. Les missionnaires refusèrent cette offre. « Nous n'avons point l'habitude, répondirent-ils, de venger nos martyrs, mais de prier pour les meurtriers. » Ces pieux missionnaires n'ont pas à endurer que ce martyre sanglant. Ils ont encore à souffrir en voyant les mœurs dissolues des sauvages, l'anthropophagie qui règne parmi eux, les périls de mort sans cesse suspendus sur leurs têtes, les préjugés de ces infortunés qui les regardent comme les auxiliaires et l'avant-garde des armées conquérantes de l'Europe, sans parler des privations et de l'amère solitude dans lesquelles se passse leur vie (1).

Un des principaux caractères de l'histoire de notre siècle, c'est le prosélytisme de l'Europe qui ne néglige aucun sacrifice pour transplanter et propager sa civilisation et sa culture intellectuelle dans les autres parties du monde. L'Église se voit donc, plus que jamais, dans l'heureuse nécessité de hâter l'accomplissement de sa sublime mission, en s'associant aux efforts des nations européennes, et en portant aux peuples idolâtres, avec le nom et la foi du Christ, l'unique gage de la puissance et de la durée de la civilisation moderne. Les rapides progrès des missions nous font espérer le prochain accomplissement de cette prophétie : « Sa domination s'étendra de la mer aux extrémités de la terre. »

(1) *Kalkar,* Hist. des missions cathol. rom., p. 305.



CHAPITRE II

HISTOIRE DU PROTESTANTISME

Voir les sources en tête du § 381. *Gieseler*, Coup d'œil sur les tendances théologiques des cinquante dernières années. *Gœtting*, 1837. Du même, Manuel de l'hist. ecclés. de 1814 à nos jours, 5 vol. Bonn, 1855. *Schwarz*, Pour servir à l'hist. de la théol. actuelle, Leipz, 3ᵉ édit. 1864. *Vilmar*, la Théologie des faits opposée à la théologie de la rhétorique, 2ᵉ édit. Marb. 1856. *Bauer*, Hist. ecclés. du 19ᵉ siècle, 5 vol.; *Dorner*, Hist. de la théologie protestante, p. 741 et suiv. *Kahnis*, Marche intérieure du protestantisme allemand depuis le milieu du siècle dernier, Leipz. 1860. *Rippold*, Manuel de l'hist. ecclés. moderne, p. 213. — Dissolution intérieure du protestantisme, Schaffh. 1843, surtout le 2ᵉ vol. *Jœrg*, Histoire du protestantisme dans les dernières années, Frib. 1858, 2 vol. *Ritter*, Manuel de l'hist. eccl. t. II, p. 575-601.

1ʳᵉ Section. — Histoire de la théologie et de l'Église allemandes.

§ 424. — *Vaines tentatives pour le maintien du Protestantisme symbolique.*

Pour arrêter les funestes progrès que, depuis les écrits de Bahrdt (III, 371), les doctrines nouvelles faisaient parmi le peuple, une Société, pour la propagation de la saine doctrine et de la vraie félicité, avait été fondée [1775] par le pasteur Ulsperger, d'abord à Augsbourg, puis à Bâle. Une autre s'était formée à la Haye [1786] pour la défense de la religion. La censure prohiba, en Saxe, les lettres de Krug sur la perfectibilité de la religion révélée et les écrits dans lesquels Eck prétend expliquer, par des causes naturelles, les miracles du Nouveau Testament. Frédéric-Guillaume II de Prusse prit, à l'instigation de son ministre

Wœllner, une mesure plus décisive pour la défense du Protestantisme évangélique ; il fit promulguer [9 juill. 1788] un édit de religion contre les doctrines philosophiques patronnées par Frédéric II, en tant qu'on les enseignerait au peuple du haut de la chaire. On défendit [1790] aux consistoires de nommer aucun candidat qui professerait des erreurs sur les vérités fondamentales du Christianisme et qui n'adopterait point le catéchisme national. Le pasteur Hermès et le professeur Hilmer de Breslau, ayant été adjoints à Wœllner pour l'exécution de ces ordres, on forma, dans le consistoire supérieur de Berlin, un comité d'examen qui exigeait de tous les pasteurs, professeurs et maîtres d'école, une déclaration écrite, à leur entrée en fonctions. Le procès et la destitution du pasteur Schulz, à Gielsdorf [1791], produisirent une grande sensation. Les écrits nombreux (1), qui parurent à l'occasion de cet édit, portaient principalement sur la valeur obligatoire des symboles et le droit des princes en matière religieuse. Mais à peine Frédéric-Guillaume III fut-il monté sur le trône [1797], qu'il supprima le comité d'examen et déclara qu'aucun moyen de contrainte ne devait être employé dans les choses de religion.

Kant [† 1804], partant d'un tout autre point de vue, s'était élevé, de son côté, contre la théologie superficielle de son siècle, et notamment contre l'affaiblissement du principe moral. Se posant tout d'abord en adversaire de la philosophie populaire de Steinbart, qui ne faisait de la vertu qu'un simple moyen de bonheur, il voulut rendre au principe moral sa valeur véritable. Ses travaux devinrent le point de départ et la base philosophique de presque tous les théologiens rationalistes de l'Allemagne. Après avoir essayé d'établir, dans sa critique de la raison pure, que la raison de l'homme est impuissante à démontrer, d'une manière apodictique, les plus hautes vérités, Kant admet, dans sa critique de la raison pratique, la conscience

(1) *Henke*, Critique de tous les écrits auxquels l'édit de religion de Prusse a donné naissance. Kiel, 1793. Voir surtout les Mélanges de *Tholuck*, 2e partie. pag. 125 et suiv. *Volkmar*, Procès du pasteur *Schulz* de Gielsdorf, ami de la lumière au 18e siècle, d'après les pièces. Leipz. 1846.

morale comme la véritable base de la conviction que nous pouvons acquérir de la réalité objective d'une loi morale suprême et d'un bien souverain, terme de l'accomplissement de cette loi. Dans l'ouvrage intitulé : *De la Religion dans les limites de la raison*, il applique à la religion et à l'Église chrétienne sa théorie religieuse, exclusivement fondée sur la philosophie morale, en dehors de toute métaphysique. La religion n'est, à ses yeux, qu'un auxiliaire de la morale, et le Christianisme n'est qu'une simple école de mœurs. La raison pratique est la source unique de la religion, comme l'unique interprétation possible est, non l'interprétation dogmatique, mais l'interprétation morale, ainsi appelée parce que la seule explication généralement valable est celle qui est conforme aux vérités morales fondées en raison.

La raison théorique, ainsi attaquée par Kant, protesta vivement. Flatt (1), parmi les théologiens, et Jacobi [† 1819], parmi les philosophes (2), s'en firent les vigoureux interprètes. Diamétralement opposée à celle de Kant, la philosophie de Jacobi part d'une révélation immédiate et intérieure de la raison, qu'elle déclare source unique de la science des choses divines. Jacobi et, plus tard, Fries, par sa théorie des idées esthétiques, qui tient le milieu entre le système de Kant et celui de Jacobi, exercèrent une grande influence sur la théologie. Cependant, c'est aux idées de Kant que se rattache, comme à sa véritable source, le système théologique qui, depuis Reinhard, a reçu le nom de rationalisme, et qui n'admet, pour loi unique et suprême, que la raison, ou les données générales et logiques du simple sens commun, considérées comme une révélation naturelle de Dieu. Après Eckermann, Teller,

(1) *Flatt*, Essai d'une théorie qui détermine l'idée et le principe de la causalité et fonde la théologie naturelle, comparée à la philosophie de *Kant*, Leipz, 1788. Lettres sur le fondement moral de la connaissance de la religion comparée à la philosophie de *Kant*, Tub. 1789. Observationes quædam ad comparandam Kantianam disciplinam cum christ. doctrinâ pertinentes, Tub. 1792.

(2) *Jacobi*, Des choses divines et de leur révélation. Leipz. 1822. Œuvres complètes. Leipz. 1812. 6 vol. Correspondance. Leipz. 1825, 2 vol. *Kuhn*, Jacobi et la philosophie de son temps. May. 1834. *Staudenmaier*, Philos. du christianisme, t. I. p. 755 et suiv.

Henke et Tieftrunk, se sont présentés, pour défendre ce système, Rœhr (1), surintendant général à Weimar, comme écrivain populaire; Wegscheider (2), professeur à Halle, comme apologiste dogmatique ; et Paulus (3), professeur à Iéna, puis à Heidelberg, comme exégète. Se posant en champions de la science et de la liberté, ces hommes érudits, mais superficiels, en négligeant complétement le caractère historique de la révélation divine, et en traitant les saintes Écritures avec une légèreté et une mauvaise foi insignes, ont montré encore une fois où conduit la raison, quand, dans son orgueil, elle prétend se substituer seule à toute autorité légitime. Leur rationalisme plat et vulgaire, qui veut tout expliquer et n'admettre que ce qui tombe sous le sens commun, ôte par là même toute profondeur au Christianisme et ne peut plus satisfaire ni l'intelligence avide des vérités qui ne passent pas, ni l'âme désireuse d'une autre lumière que celle de ce monde. « Ce n'est plus connaître le Christianisme, c'est le méconnaître, dit Schelling (4), que de le traiter avec cette légèreté. Puis il ajoute en parlant des rationalistes modernes : « Ils ont peu d'esprit et sont incrédules, sans piété et pourtant fins et sérieux, semblables à ces malheureux placés par le Dante dans le vestibule de l'enfer, qui ne sont ni rebelles, ni fidèles et que le ciel repousse sans que l'enfer les reçoive. Leur saine exégèse, leur psychologie éclairée et leur morale tolérante n'ont laissé au Christianisme ni profondeur spéculative, ni certitude dogmatique. Sa divinité n'est plus qu'un fait qui dépend d'une démonstration empirico-historique, et sa doctrine révèle un miracle qui doit s'expliquer comme les miracles de l'ordre sensible. Or, comme les choses divines ne peuvent, de leur nature, être ni reconnues, ni démontrées d'une manière empirique, les

(1) *Rœhr*, Lettres sur le rationalisme, Aix-la-Chapelle, 1813, et Bibliothèque critique des prédicateurs depuis 1820. Dogmes fondamentaux de l'Église évangélique, Neustadt, 1834.

(2) *Wegscheider*, Instit. theol. christ. dogm. Hal. 1815, ed. VII, 1833.

(3) *Paulus*, Commentaires sur les trois premiers évangiles, Leipz, 1804, 3 vol. Vie de Jésus, Heidelberg 1828, 2 vol.

(4) *Schelling*, Leçons sur la méthode dans les études universitaires, 2e édit. p. 198 et suiv.

partisans du naturalisme ont beau jeu. » Il n'avait point le droit de tenir ce langage, lui, panthéiste déclaré, qui ne rougissait point d'écrire : « On ne peut s'empêcher de penser que les livres bibliques ont été un grand obstacle au perfectionnement du Christianisme. En fait de doctrines religieuses, ils ne peuvent soutenir la moindre comparaison avec beaucoup de livres anciens et modernes, surtout avec des livres indiens. »

Les Heures dévotes d'Aarau (1) furent l'expression la plus complète de l'exégèse rationaliste mise à la portée des simples fidèles, et l'immense succès qui les accueillit fut une triste preuve de l'indifférence devenue presque universelle. La justification par la foi, enseignée par Luther, y est remplacée par une prétendue rectitude dans les œuvres, basée sur le témoignage intéressé de l'amour-propre. La réaction ne se fit point attendre, et l'on opposa bientôt, au naturalisme religieux, le supernaturalisme qui admet une révélation surnaturelle dans les saintes Écritures, mais en s'attachant plus ou moins, pour l'expliquer, à la doctrine de l'Église. Les principaux auteurs et défenseurs du supernaturalisme furent Reinhard [† 1812], Storr [† 1805], Schwarz, Schott, Knapp, Tittmann, Steudel et presque toute l'ancienne école de Tubingue : Hahn, Tholuck, etc. Ce dernier s'est surtout fait remarquer par la science et le côté pratique de ses écrits, ainsi que par son influence personnelle. Ces écrivains admettaient les livres historiques du Christianisme comme le produit de la révélation divine. Par leur intelligence plus profonde et plus saine de la doctrine chrétienne, ils rendirent des services bien plus réels que les rationalistes (2). D'autres théologiens, comme

(1) Critique des Heures dévotes, Vienne, 1824. *Iven*, Tendances antichrétiennes des Heures dévotes, Cologne, 1827. Les Heures dévotes, une œuvre de Satan, par le Dr *Christlich*, Soleure, 1818. Feuille ecclés. de Fribourg, 1857, nos 5-9.

(2) *Storr*, Dogmatique chrétienne éditée par *Flatt*, Stuttg. 1803. 2 vol. *Reinhard*, Cours de dogmatique édité par *Berger*, 1801, par *Reinhard* lui-même 1806, et par *Schott* 1808. *Schwarz*, Esquisse de dogmatique protestante, 1816. *Knapp*, Leçons sur les dogmes chrétiens, d'après la doctr. de l'Église évangéliste, 1827. *Hahn*, Manuel de la foi chrétienne. Leipz., 1828, *Steudel*, Dogmes de l'Église évangélique protestante. Tub., 1834. *Tholuck*, Doctrine du péché et

Tzschirner [† 1828] et Bretschneider, cherchèrent à concilier les deux tendances et prétendirent que « le rationalisme et le supernaturalisme peuvent fort bien subsister ensemble dans le Protestantisme. » C'était enseigner nettement l'indifférence dogmatique.

§ 425. — *Influence de la philosophie moderne.*

Les systèmes philosophiques de Jacobi et de Schelling [† 1854], d'ailleurs plus panthéistes que chrétiens (1), exercèrent une grande influence sur la marche des études théologiques. Une forte et durable impulsion leur fut aussi donnée par le théologien et philosophe Schleiermacher [† 1834], élevé chez les Herrnhuters, auteur du système du sentiment religieux. On lui attribue, non sans raison, cette parole : « Les divers systèmes de philosophie religieuse : orthodoxie, piétisme et rationalisme, ont tous leur raison d'être (2), » De Wette (3) se joignit à lui, mais sans adopter toutes ses idées. La doctrine de ces théologiens fut en général rationaliste ; ils restèrent toutefois en opposition avec les rationalistes proprement dits, qui leur reprochaient d'admettre des dogmes évidemment irrationnels et de n'être que des panthéistes déguisés. Ceux-ci, à leur tour, répliquaient aux rationalistes : « Vous prétendez trouver la loi suprême dans la raison, et vous n'avez point pu encore nous dire ce qu'est la raison et comment elle se comporte à l'égard de la religion. » A leur suite, en se rapprochant plus ou moins de la doctrine de l'Église, marchèrent Twesten et Nitzsch à Berlin, Charles Hase et Baumgarten-Crusius à Iéna, Ullmann à Heidelberg, et

de l'expiation, 1823, commentaires bibliques ; Caractère de la polémique rationaliste, *Halle*, 1840. Œuvres diverses, *Gotha*, 1839, 2 vol. Ses œuvres, 4 vol. 1862.

(1) *Ritter*, Hist. de la philos., t. XII. Journal de théol. Frib. t. VIII. Feuilles hist. pol., t. IX et X.

(2) *Schleiermacher*, La foi chrét. d'après les principes de l'Égl. évang., Berlin, 1830, 2 vol. *Rippold*, Nouvelle hist. de l'Égl. p. 213-239, avec une étude sur Schleiermacher.

(3) *De Wette*, Développement hist. de la dogmatique chrét. Berl. 1821, 2 vol.

Jules Muller à Halle (1), tandis que Marheineke, professeur à Berlin [† 1846], Daub et Rothe à Heidelberg (2), ainsi que Baur à Tubingue, subissaient surtout l'influence de Hégel (3). Ceux-ci s'applaudissaient de ce que la philosophie hégélienne, dont la terminologie a un coloris biblique, admettait et professait « que la religion est en elle-même ce qu'il y a de plus important, que la connaître dans son essence est le but de toute sagesse, que la religion chrétienne a, dans sa constitution ecclésiastique, une signification historique plus profonde que ne l'admettent les rationalistes. » Ainsi, chose étrange ! on en était venu à méconnaître le Christianisme, au point que l'on pensait en retrouver le véritable esprit dans le système de Hégel. L'on sait que Dieu, pour Hégel, n'est que la raison imperson-sonnelle n'arrivant à la conscience d'elle-même que dans l'intelligence de l'homme ; et, en détruisant à la fois la liberté divine et la liberté humaine, il ramenait l'humanité des brillantes clartés de l'Évangile dans les ténèbres du paganisme, et évoquait de ce chaos, comme arbitre suprême de toutes choses, la cruelle nécessité (ἀνάγχη). Le mal est à ses yeux une manifestation nécessaire de l'esprit prenant possession de lui-même, et son apothéose de l'État est évidemment emprunté au paganisme (4). L'opposition de la doctrine hégélienne avec le Christianisme se manifesta clairement à la mort de Hégel. Ses disciples se divisèrent en deux partis, dont l'un nia positivement les faits de l'histoire sainte et prétendit que notre mort serait éternelle, tandis que l'autre prit la défense de certaines vérités religieuses comme expression du sentiment de Hégel.

(1) *Twesten*, Leçons sur le dogme d'après le compend. de *de Wette*. 4e édit., 1838, 2 vol. *Nitzsch*, Système de la doctr. chrét. Bonn, 1829. *Hase*, Manuel de dogmat. évang. 1826, 2e édit. Leipz. 1838. *Ullmann*, L'impeccabilité de Jésus, 6e éd. Hamb. 1853. *J. Muller*, la Doctr. du péché 1839.

(2) *Rothe*, Les commencements de l'Égl. et son organis. Wittemb. 1843; Ethique théolog. 1818, 3 vol.

(3) Leçons sur la philos. de la relig., publiées par *Marheineke*, Berl. 1832, 2 vol.

(4) *Staudenmaier*, Exposition et critique du système hégélien, Mayence, 1844.

Au premier parti appartenait David Strauss, de Tubingue, sorti de l'école théologique de Baur et de l'école philosophique de Hégel. Il poussa la critique historique jusqu'à ses dernières limites, dans sa fameuse *Vie de Jésus*, où il ne voit que des mythes dans les récits du Nouveau Testament (1). Cette négation audacieuse, écrite avec une dialectique éblouissante, à l'aide d'arguments déjà vieux et tirés de l'arsenal du frivole Édelmann (III, 370), émut les plus grands théologiens du temps et leur mit la plume à la main pour venger le Christ historique. Mais plusieurs d'entre eux avaient des principes qui rendaient la défense difficile. On commençait à craindre que cet enseignement subversif de tout Christianisme n'exerçât une influence funeste sur le peuple encore croyant, lorsque l'opposition publique, que rencontra la nomination du docteur Strauss à la chaire de dogmatique chrétienne de Zurich, le força de quitter l'université de cette ville et le dépouilla de tout prestige (2). L'œuvre de Strauss semble être le dernier mot des hérésies relatives au Christ, car elle prouve qu'il est impossible de produire désormais quelque chose de nouveau à cet égard. Les arguments de Strauss n'ont absolument rien d'original, ils ne sont que la reproduction des assertions bien vieilles du juif Philon sur le Christ et le Verbe, de sorte que le cycle des hérésies se termine comme il a commencé, il y a dix-huit siècles (3).

Tandis que l'on s'écartait ainsi de plus en plus de la vérité chrétienne, on vit tout à coup surgir le présomptueux

(1) La Revue de Bonn, 17e livr. p. 250 et suiv. Les écrits sur la vie de Jésus de *Strauss* dans le répertoire de Reinwald, art. I et II de la livr. de Nov. 1838. *Dorner*, Hist. de la théologie protestante p. 826-842.

(2) Appel du *Dr Strauss* à Zurich. (Feuilles hist. polit. t. III, p. 321-349). *Gelzer*, Strauss repoussé de Zurich en 1839, Pour servir à l'hist. du protestantisme, Hamb. 1843.

(3) *Strauss*, la Doctr. chrét. considérée dans son développement histor. et dans son opposition avec la science moderne, Tub. et Sttug. 1840, 2 vol. suiv. *Strauss*, C'est l'espèce humaine qui est le Verbe, idée déjà formulée par *Philon*, quand il dit : σύμπαν ἀνθρώπων γένος. De somniis lib. II, (opp. ed. Mang. t. I, p. 683). *Staudenmaier*, Philosophie du Christianisme, t. I, p. 810-19.

parti de la jeune Allemagne (1) qui fit, de l'erreur hégélienne sur le développement de Dieu dans l'histoire, une sorte de théorie sociale et révolutionnaire, et, professant le plus grossier panthéisme, prêcha, en opposition avec le spiritualisme chrétien, l'émancipation de la chair. Combattu et bientôt vaincu, ce parti matérialiste céda le terrain à d'autres disciples de Hégel, qui se créèrent un organe périodique dans *l'Annuaire de Halle*, puis dans *l'Annuaire allemand*, d'Arnold Ruge [1840], et professèrent, avec une logique effrayante, une doctrine qui se rattache à la théologie de Strauss et foule aux pieds les prétendues ruines du Christianisme à jamais renversé. Ils prétendaient que la mission de l'Église protestante est de déraciner la foi au Christianisme évangélique, que Luther n'a été que le précurseur du grand Hégel, que le Protestantisme peut exister sans la Bible, depuis longtemps vieillie et remplie d'erreurs sur les questions les plus importantes de la vie, et remplacer efficacement, à l'aide de la science et de la civilisation, toute discipline morale. Et lorsque Feuerbach (2) et Bruno Bauer (3), marchant à la suite de Strauss, eurent, en peu de temps, tout renversé sur le terrain religieux, Ruge, abordant franchement la question politique et sociale, déclara, notamment dans son programme de 1843, que le libéralisme vieux et usé devait faire place à la démocratie et au communisme ! Le poëte Herwegh, de Stuttgard, poussa l'audace jusqu'à crier au peuple : « Arrachez les croix du sol et faites-en des glaives ! »

Lorsque cette agitation, qui se couvrait du manteau de la philosophie et de la politique, eut été comprimée, l'école du rationalisme vulgaire, tenue par Vegscheider à Halle, David Schulz à Breslau, Rœhr à Weimar, et Paulus à Heidelberg, vit éclore dans son sein un nouveau parti qui inscrivit sur son enseigne le nom séduisant « d'Amis

(1) *Heine*, *Gutzkow*, *Laube* et autres dans le répert. de Rheinwald, 1834, n° 5.

(2) *Feuerbach*, L'essence du christianisme, Leipz. 1841. Journal théolog. de Fribourg, 1842, t. VIII, p. 151 et suiv.

(3) *Bruno Bauer*, L'Eglise nationale évangélique de Prusse et la science, 2e édit. Leipz. 1842.

de la lumière. » Il chercha par la voie des journaux et des réunions publiques à regagner, parmi les masses et es « éclairés, » le terrain que les travaux plus sérieux et plus profonds de la théologie protestante lui avaient fait perdre au point de vue scientifique. Il sut profiter habilement du trouble causé parmi les Catholiques par le Rongianisme, dont les doctrines avaient, avec les siennes, une entière ressemblance. Les pasteurs Rupp à Kœnisberg, Uhlich à Magdebourg, Wislicenus à Halle et Krause à Breslau, recrutèrent de nombreux adhérents à leur exégèse superficielle et à leur plat rationalisme. Ceux-ci formèrent de nouvelles sociétés religieuses, qui nièrent, non-seulement les symboles luthériens ou calvinistes, mais tout ce qui rappelle le Christianisme. Pour s'en convaincre il suffit de citer les prédications de ces apôtres, le mémoire présenté par le docteur Rupp à une assemblée convoquée à Kœnisgberg et cette déclaration, adoptée à la majorité des voix, que le baptême ne devait plus être administré avec l'ancienne formule et au nom de la Sainte-Trinité, mais au nom de Dieu et de la communauté.

§ 426. — *Libre interprétation des saintes Écritures dans ses dernières conséquences.*

Semler, sans tenir aucun compte de l'inspiration des auteurs sacrés et de la doctrine ecclésiastique, avait introduit la libre interprétation des saintes Écritures. Ce funeste exemple, encouragé par l'esprit de la philosophie moderne, inspira aux libres penseurs Griesbach [1785], Lachmann [1831] et Tischendorf [1840], leurs travaux critiques sur le Nouveau Testament. C'est surtout dans leurs introductions de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'ils attaquèrent avec une rare légèreté et une critique exagérée l'authenticité d'un grand nombre de livres saints; toutefois l'Ancien Testament fut encore le plus indignement traité. Les livres du Nouveau Testament, attaqués par de Wette dans son introduction, et par la nouvelle école de Tubingue, furent défendus par Guerike, Ébrard, Thiersch, Reus de Stras-

bourg et Bleek (1); Hengstenberg (2), Haevernick, Kurtz, Œhler, Bleek, Delitzsch et les philologues Umbreit, Hupfeld et Hitrig prirent aussi la défense des livres de l'Ancien Testament.

Cette exégèse de plus en plus arbitraire, que Paulus d'Heidelberg poussa à l'extrême par la négation radicale de tout miracle, rencontra de rudes adversaires dans Winer (3), Fritzche (4), Meyer de Hanovre, ainsi que dans de Wette et Bleck. Ces savants étudièrent avec soin l'idiome primitif, et, en s'appuyant sur les règles d'interprétation, recherchèrent le sens réel des écrivains sacrés, sans se préoccuper de démontrer la vérité des faits miraculeux, laissant ce soin aux théologiens. De leur côté, Usteri (5), Rückert et Baumgarten-Crusius s'efforçaient d'expliquer et de justifier les idées bibliques en exposant l'ensemble des saintes

(1) *Guerike*, Essai d'introduction au Nouv. Test. Hal histor. et critiq, au Nouv. Test. Halle 1843. *Thiersch*, Essai de critiq. du Nouveau Testament au vrai point de vue historique, *Erlangen*, 1845; et quelques mots sur l'authenticité des livres du Nouveau Testament contre l'écrit de *Baur* intitulé : Le critique et le fanatique. Erlang. 1845. *Reuss*, Hist. des liv. du Nouv. Test. 4e édit. Brunswick, 1864. *Bleek* (prof. à Bonn 1859), Introd. au Nouv. Test., Berlin, 1862.

(2) *Hengstenberg*, Essai d'introd. à l'Anc. Test., Berlin, 1831; sur le Pentateuque, les Psaumes, etc. Berlin 1854, 3 vol. et les prophéties d'Ezéchiel 1867. *Hævernick*, Manuel d'introd. hist. et crit de l'Anc. Test., Erl. 1836, 3 vol. *Kurtz*, Hist. de l'anc. Alliance. Berl. 1853, 2 vol. *Ranke*, Recherches sur le Pentateuque, Erl. 1834, 2 vol. *OEhler*, Prolégomènes pour la théologie de l'Ancien Test. Bleek, Introd. à l'Anc. Test. Berlin, 1865. *Delitzch*, la Théologie des prophéties de la Bible, Leip., 1845, de la Genèse 2e édit. Leipz., 1853, du Cantique des Cantiques et des Psaumes, Leipz. 1859.

(3) Grammaire de l'idiome primitif de la Bible, Leipz., 6e édit., 1855. *Buttmann*, Gramm. de l'idiome prim. du Nouv. Test. Berlin, 1859.

(4) *Fritzsche*, Évang. Matth, et *Marci* rec. c. comment. Leipz., 1826 sq. t. I-II. Comment. in ep. ad Roman. *Meyer*, Comment. crit. du Nouv. Test. *Gœtt.* 1846. *De Wette*, Manuel abrégé d'exég. pour le Nouv. Test., Leipz. 1836. *Bleek*, Comm. del'ép. aux Hébr. 3 vol. Explic. synopt. des trois premiers Evangiles, 2 vol.

(5) *Usteri*, Comment. de l'ép. aux Galat. 1833; Doctrine de l'apôtre St. Paul. *Ruckert*, Comment. de l'ép. aux Romains, — aux Corinth. — aux Galates. Parmi les œuvres posthumes de *Baumgarten-Crusius* voir ses explications de presque tous les livres du Nouv. Test. *Iéna*, 1845, 4 vol.

Ecritures. L'exégèse a gagné en sérieux et en vérité, grâce aux éclaircissements que Lucke, Tholuck, Olshausen et Delitzsch (1) ont puisés dans les Pères de l'Église, et à une connaissance plus approfondie du texte original. Heureusement on ne tint point compte de cette observation de Billroth (2) : « Si l'exégèse veut franchir avec honneur sa troisième stade, il ne faut pas qu'elle ignore la nouvelle philosophie (de Hégel). » Le chevalier Bunsen, à la fois diplomate et théologien, commença en 1858, sous les plus heureux auspices, ses *Récits bibliques*, qu'il ne put achever et qui manquèrent totalement le but qu'il s'était proposé, d'en faire un livre de piété et d'instruction populaire. Il n'a point su mettre les faits à la portée du peuple, ni se borner aux points essentiels et incontestés. Malgré sa valeur réelle, ce livre a un défaut que ne peuvent cacher la haute critique et la science philosophique dont se vante l'auteur, celui d'envisager les faits bibliques avec les idées modernes[† 1860].

§ 427. *La théologie conciliatrice et la théologie libérale.*

Au milieu de ces débats théologiques, quelques hommes, pleins de talent et animés des meilleures intentions, voulurent tenter une théologie de conciliation. A leur tête était le savant et conciliant Ullmann à Heidelberg, puis, à Carlsruhe, marchèrent sur ses traces Nitzsch à Bonn et à Berlin, dans son système de la doctrine chrétienne, Jules Muller dans son traité du péché, Albert Liebner dans ses explications historiques et dogmatiques sur la personne du Christ, Lange dans sa dogmatique chrétienne, et l'évêque Martensen, de Copenhague, dans un ouvrage également intitulé *Dogmatique chrétienne*, [1858].

Ullmann, poursuivant son but pacificateur, envisagea le Christianisme au point de vue de Schleiermacher, non comme doctrine, mais comme vie et comme principe de

(1) *Lucke*, Comment. des écrits de St. Jean, Bonn, 1820, 3 vol. *Tholuck*, Comm. de l'Evang. selon St Jean, des épitres aux Romains, aux Hébreux et du serm. sur la mont. — *Olshausen*, Du comm. du N. T. jusqu'à l'ép. aux Corinth. inclus. Kœnigsb. 1836. Continuat. par Ebrard 1854. *Delitzsch*, Comm. de l'ép. aux Hébreux, Leipz., 1857.

(2) *Billroth*, Comment. sur les ép. aux Corinthiens. Leipz., 1833, . X.

vie. Il regarda le Christ, qui en est le centre, comme Homme-Dieu, d'où il déduisit cette formule (1) : « Le Christianisme est divin dans son essence et humain dans sa forme; il est divin dans son origine et humain dans sa diffusion. » Il se mettait en opposition avec le supernaturalisme qui ne voit dans le Christianisme rien que de divin, de surhumain, de miraculeux et d'inexplicable au point de vue historique.

Ces idées ne trouvèrent point auprès de ses partisans eux-mêmes une complète adhésion; mais le rationaliste Baur les traita de phraséologie creuse, qui laisse tout sans solution et sans réponse, qui est plutôt nuisible qu'utile et qui ne repose sur rien de solide (2). Schwarz les jugea plus sévèrement encore. Elles n'étaient à ses yeux que des demi-vérités, que de vaines concessions, et même qu'un supernaturalisme honteux, réellement hostile aux miracles et rejetant tout fait miraculeux pris isolément, sans oser repousser la notion générale du miracle. Il n'y voyait donc qu'un éclectisme philosophique, lequel éclectisme trahit sa faiblesse et son impuissance à créer un système (3).

La théologie du cœur *(Pectus est quod theologum facit)* du savant Néander fut l'objet de critiques plus acerbes encore, s'il se peut, de la part des rationalistes. *La Vie de Jésus*, qu'il écrivit en réponse à celle de Strauss, se débat péniblement entre la foi et la critique. Les faits surnaturels qu'il conserva dans son *Histoire de l'Église* furent jugés tout au plus dignes de figurer dans un « Recueil d'anecdotes. »

Bientôt les théologiens de conciliation, qui, à cause du reste de foi qu'ils avaient gardé et de leurs sentiments pacifiques, étaient de préférence appelés aux chaires académiques et aux emplois ecclésiastiques, eurent à essuyer une vive opposition de la part des Luthériens orthodoxes. Les plus attaqués furent ceux des facultés de théologie de Gœttingue et de Halle. A Carlsruhe, le prélat Ullmann fut con-

(1) *Ullmann*, Essence du Christianisme, 4e éd., Gotha, 1854.
(2) *Baur*, Hist. eccl., t. V (le XIXe siècle), p. 405 et suiv.
(3) *Schwarz*, Pour servir à l'Hist. de la théol. moderne. 3e éd., p. 371-372.

traint par les savants libéraux de Heidelberg de résigner sa charge [1860], parce que, en sa qualité de président du haut conseil ecclésiastique, on lui attribuait une nouvelle liturgie qui avait une tendance trop catholique et une constitution religieuse votée dans le synode général de 1855. Il mourut de chagrin en 1865, après avoir vu échouer tous ses efforts (1).

D'autres savants, que cette théologie conciliatrice ne satisfaisait pas, essayèrent de lui donner une physionomie un peu plus libérale. Celui qui contribua principalement à lui imprimer cette nouvelle direction fut Rich. Rothe de Heidelberg, [† 1867] dans son *Éthique théologique*, qui au reste est plutôt une dogmatique qu'une éthique, un système méthodique de théologie fortement coloré de mysticisme. Il se proposait surtout d'opposer des principes déistes aux doctrines panthéistiques de Schleiermacher et de Hégel. Ses thèses sur le « Christianisme inconscient » et sur « l'absorption de l'Église dans l'État, » théorie déjà exposée dans ses *Commencements de l'Église chrétienne*, soulevèrent de tous côtés des réclamations. H. Fichte de Tubingue dans sa *Théologie spéculative* [1846], et Weisse de Leipzig, dans sa *Dogmatique philosophique* [1855-60, 2 vol.], se firent les défenseurs de ses idées, mais sans l'égaler en talent spéculatif ni en clarté d'exposition.

Les efforts de Rothe pour empêcher que l'on revînt à l'horizon étroit du seizième et du dix-septième siècle, et que le vieux système de la sainte Écriture et de son inspiration, la doctrine de saint Athanase sur la Trinité et les décrets du concile de Chalcédoine sur la « communicatio idiomatum » dans la personne du Christ, les enseignements de saint Anselme sur la satisfaction, et le dogme des effets magiques (*sic*) des sacrements fussent admis par les gens éclairés, furent énergiquement secondés par Baur avec la nouvelle école de Tubingue et par Schenkel de Heidelberg.

Baur, dont la tendance fut suivie par Bruno, Bauer,

(1) *Beyschlag*, Souvenirs du Dr Charles Ullmann. Gotha, 1867.

Zeller, et Schwegler (1), dénia toute authencité aux livres canoniques du Nouveau Testament, et les relégua dans la littérature de la fin du premier siècle et de la première moitié du deuxième. Montrer à grands frais d'érudition et avec les arguties de la sophistique, que le Christianisme et ses dogmes ont une origine purement humaine, telle est la mission que s'est donnée ce maître à qui ses élèves (2) ont assigné le premier rang après Schleiermacher. Ce n'est point sa faute si le Christianisme n'apparaît point à tous, dépouillé de son caractère divin [† 1860]. Marchant sur les traces de Philostrate, le biographe d'Apollonius de Tyane, il ne rougit point de comparer ce magicien à Jésus-Christ (*Le Christ et Apoll. de Tyane*, Tubing. 1832), mais sa tentative eut aussi peu de succès que celle de son prédécesseur.

Daniel Schenkel, Suisse de naissance et élève de de Wette, se montra, dans sa première production littéraire (*De l'essence du protestantisme*, 1847; 2e édit. 1862), partisan de la théologie de la conciliation, et dut à ce titre et à l'appui d'Ullmann d'être appelé à l'Université de Heidelberg. L'écrit de Bunsen intitulé : *Les Signes du temps* et la tentative de Stahl, juriste à Berlin, pour l'établissement d'une hiérarchie qui se rapprochât de celle qui existe parmi le clergé catholique, le détachèrent du parti de la conciliation et en firent le champion du protestantisme libéral. « Entre l'oppression de ma conscience, sous le joug de l'autorité et d'un symbole obligatoire, et son affranchissement, mon choix ne saurait être douteux (3). » Il prétendit alors que ses convictions théologiques étaient toujours les mêmes, qu'il n'avait fait que changer de parti, et, pour le prouver, il fit paraître un second ouvrage : *La Dogmatique chrétienne* [1858-59] en deux volumes, où

(1) *Bruno Bauer*, Critique de l'hist. évangél. des synoptiques. Leipz., 1841, 2 vol. Annales théol. de Zeller. Annales contemporaines de Schwegler. *Du même*, Histoire du montanisme (1841), et les Temps postérieurs aux apôtres (1846, 2 vol.).

(2) *Schwarz*, pour servir à l'hist. de la théologie moderne, 3e éd., p. 148 et suiv., où il est aussi fait mention des principaux écrits de Baur.

(3) *Schenkel*, l'Indépendance protestante dans sa lutte actuelle contre la réaction religieuse.

il part de ce vague principe : « Du point de vue de la conscience » qu'il avait emprunté à son antagoniste Bunsen. Plusieurs théologiens trouvèrent que son ouvrage n'était pas de tout point conforme à ce principe, mais qu'on y rencontrait des assertions dogmatiques, en opposition avec cette indépendance de la conscience qu'il patronnait, et appartenant bien plutôt à cette théologie dont il condamnait les vues étroites et asservissantes. Pour se soustraire à ce reproche, Schenkel fit paraître sous ce Titre : *De l'éducation des théologiens évangéliques* [1863], un troisième ouvrage dans lequel il déclare ouvertement que l'Église protestante ne veut point de prêtres, et que la communauté moderne ne comporte plus la vieille distinction de laïques et d'ecclésiastiques. Par conséquent dans l'éducation que l'on donne aux théologiens, on doit avoir en vue de faire d'eux, non point des dispensateurs de grâces, mais des prédicateurs de l'Évangile, des instituteurs de la jeunesse, des bienfaiteurs des pauvres et de tous les nécessiteux.

La voie était dès lors ouverte à toutes les productions de la libre pensée. Schenkel pouvait faire paraître son *Essai biblique* sur le caractère historique de Jésus, digne de figurer à côté de la *Vie de Jésus* par Renan qui l'avait précédé. Toutefois, bien qu'il nie clairement la divinité du Christ, il diffère de Renan et de Strauss, en ce qu'il conserve une certaine croyance au miracle.. « Ici je me sépare du docteur Strauss. Je connais un point où s'arrête » la pensée (!) mais non les rapports avec les puissances » célestes. C'est là que commence la foi ; aussi je me garde » bien de rejeter les miracles. » Mais il soumet chacun des récits miraculeux de l'histoire évangélique au jugement inexorable de sa critique. D'après lui, le changement merveilleux de l'eau en vin aux noces de Cana, signifie que Jésus, par sa présence a changé l'eau des conversations communes et triviales en vin d'un langage noble et plein de feu ! La résurrection du Sauveur n'est autre à ses yeux que sa transformation en un être d'une nature supérieure et exerçant sur ses disciples une influence irrésistible. Cent dix-neuf ecclésiastiques badois, auxquels se joignit la partie croyante du clergé protestant de toute

l'Allemagne, s'élevèrent contre ces idées nouvelles, et demandèrent que Schenkel fut renvoyé d'une maison, où l'on formait des ministres évangéliques, avec d'autant plus de raison, que lui-même, pour un motif tout à fait semblable, avait fait expulser de l'université de Heidelberg le professeur Kuno Fischer; on ne tint aucun compte de leurs réclamations. Le haut conseil ecclésiastique et le synode général de Carlsruhe déclarèrent que les idées de Schenkel pouvaient impunément se produire au sein du protestantisme. C'était avouer que le protestantisme est une porte ouverte à toutes les hérésies, aux divagations les plus étranges de l'esprit humain. Enfin la philosophie équivoque de Schenkel succomba sous les coups d'une critique « inexorable ». David Strauss, qui venait de donner une nouvelle édition de sa *Vie populaire de Jésus* [Leipz. 1864] dirigea contre lui le violent pamphlet « *Les entiers et les demis.* »

§ 428. — *Le nouveau Luthéranismè et l'Orthodoxie moderne.*

Ces doctrines dissolvantes provoquèrent, d'abord dans la pratique, puis dans la science, une réaction. Le sentiment religieux se réveilla et sentit le besoin de se rattacher à Luther. Ce réveil ne se fit pas seulement en Allemagne, mais aussi en Hollande, en Danemark et en Suisse, ainsi qu'en Angleterre et en France.

Au milieu des grands bouleversements politiques qui troublèrent les peuples au commencement de ce siècle, Schleiermacher (1) ranima dans bien des cœurs la ferveur religieuse. Après lui, les poëmes romantiques des deux Schlégel, de Tieck et de Novalis remirent en honneur la

(1) Discours sur la religion aux gens instruits pour les fortifier contre leurs détracteurs. Berlin, 1799. Monologues, ou Présent du nouvel an pour les gens instruits. Berlin, 1800, 4e éd., 1829. Avec ces deux écrits contrastent singulièrement ses Lettres confidentielles sur Lucinde (roman de *Frédéric Schlegel*), qui produisirent une grande sensation et furent jugées bien diversement. Dans sa Solennité de Noël, qu'il fit ensuite paraître (1805), il manifesta de l'éloignement pour le panthéisme de Spinosa, et adopta les idées théologiques qu'il consigna plus tard dans la *Doctrine de la Foi*, Berlin, 1821.

piété du moyen âge, et le souvenir des beaux exemples laissés par les nobles victimes des guerres de l'indépendance ranima, parmi le peuple allemand, la flamme presque éteinte de la religion. Les fêtes jubilaires de la Réforme, qui commencèrent en 1817, rappelèrent plus vivement encore à la foi et à la piété des ancêtres. Celui qui contribua le plus à ce réveil religieux fut le célèbre Nicolas Harms, pasteur à Kiel [† 1855]. « La religion découlait de ses lèvres avec l'abondance et la pureté de la source qui sort du rocher. » Disciple fidèle de Luther, il publia, lors du jubilé, quatre-vingt-quinze thèses qui ne renouvelaient pas seulement la doctrine protestante sur la corruption de l'homme après la faute originelle et sur la foi comme unique moyen de salut, mais qui contenaient encore de fortes plaintes contre l'indifférence religieuse des Protestants et insistaient sur la nécessité de revenir à la doctrine de Luther. « J'écrirais sur l'ongle de mon pouce, disait-il avec une amère ironie, tous les dogmes qui sont encore généralement crus parmi nous. » La soixante-quinzième thèse mettait en garde contre l'union des Luthériens et des Réformés, imaginée par la cour de Prusse, qui établit même, en 1821, une liturgie particulière avec un rite « neutre » pour l'Eucharistie. « On propose à l'Église luthérienne, comme à une vierge pauvre, de l'enrichir par une union coupable. Gardez-vous d'un tel acte sur la tombe où reposent les os de Luther ! Il en sortirait, et, alors, malheur à vous ! »

Le plan était nettement tracé : « Il fallait du rationalisme revenir directement à l'ancienne croyance, du désert de la philosophie libérale rentrer dans la terre promise du premier âge de la Réforme. » Ceux qui travaillèrent à la réalisation de ce plan furent, en Allemagne, Scheibel, professeur à l'université de Breslau, les pasteurs silésiens Kellner et Wehrhan, qui firent, à leurs convictions luthériennes, le sacrifice de leurs emplois, Heubner de Wittenberg, Sartorius de Kœnigsberg, et Harless, professeur à Erlangen, puis surintendant général pour la Bavière, qui exerça une grande influence sur les esprits par ses travaux sur l'éthique et l'épître aux Éphésiens, par son Encyclopédie théologique, par la fondation du journal : *Pour le Protes-*

tantisme et l'Église, » et aussi par la haute position qu'il occupait. Ces efforts furent puissamment secondés par le journal : *Pour toute la religion luthérienne*, que fondèrent Guérike et Rudelbach. Ils trouvèrent également, parmi les laïques, de zélés auxiliaires, tels que le juriste Huschke et le philosophe Steffens. Par un heureux hasard, les Facultés théologiques des universités d'Erlangen, de Rostock et de Dorpat étaient alors entièrement luthériennes. Dans le Danemark, Grundtwig travaillait, dès 1825, avec une égale ardeur, à la restauration du Luthéranisme, et il avait, avec le professeur Clausen (1), une vive discussion, qui agita singulièrement les Églises protestantes d'Allemagne.

En face de ces vieux Luthériens, qui voulaient revenir à l'orthodoxie primitive et reprendre le symbole même de Luther, s'éleva le parti des nouveaux orthodoxes qui n'étaient point opposés au rétablissement du Luthéranisme, mais qui désiraient avant tout la prédominance d'une religion et d'une théologie d'État. Comme cette théologie était subordonnée au gré des princes et aux vues politiques, les nouveaux orthodoxes devaient se soumettre à des variations continuelles. Le principal représentant de ce système religieux fut Hengstenberg. S'étant tout à coup « éveillé, » dans un conventicule à Bâle [1823], il se rendit à Berlin, et, en 1828, il devint, avec Schleiermacher et Néander, professeur officiel à la Faculté de théologie de cette ville. Le parti piétiste, qui s'y réunit autour de lui, joignit bientôt, à l'esprit intolérant de Luther, la piété mystique de Spener et acquit une grande influence auprès des plus grands personnages. Quoique Hengstenberg ne s'appuyât point sur un symbole bien défini, il se donna, dans la *Gazette de l'Église évangélique*, qu'il rédigeait depuis 1827, comme le champion de l'orthodoxie, et contrairement au principe du protestantisme, anathématisait toute tendance différente. D'abord il dénonça les théologiens rationalistes Wegscheider et Gésénius, de Halle, ainsi que David Schulz, de Breslau. Au reproche, qu'on lui adressait de toutes parts, d'ébranler ainsi la confiance

(1) *Grundtwig*, Revue mensuelle de théologie. *Clausen*, Du catholicisme et du protestantisme. Copenh., 1825. *Jœrg*, Hist. du protest., t. II, p. 314-356.

qui doit exister entre les maîtres et les élèves, il répondit que la confiance d'un élève dans un maître rationaliste n'était point un devoir, mais un péché. Mais lorsqu'en 1835, il abandonna ses alliés les vieux luthériens, pour devenir le défenseur décidé de l'*Union prussienne*, sous prétexte que : « la différence qui existe entre les doctrines luthérienne et calviniste sur la Cène est sans importance, — qu'il ne faut point mêler à la foi trop de théologie, ni se remplir le cœur de choses secondaires, parce que les choses principales n'y trouveraient plus de places, — qu'on ne devait plus séparer ce que Dieu avait uni, » on reprocha avec raison à Hengstenberg que ce rôle de prophète qu'il avait pris n'était autre chose qu'une fluctuation méprisable entre le servilisme politique et la démagogie religieuse (1). Il faut toutefois convenir que Hengstenberg, ainsi que les laïques savants qui l'entouraient et qui manifestèrent souvent des tendances catholiques, parmi lesquels nous pouvons mentionner Gœschel, Henri Leo, Gerlach, Huber et Stahl, a beaucoup contribué à conserver au catholicisme son caractère divin et ses principaux dogmes, à maintenir la morale chrétienne et à réveiller la vie religieuse. Ils ont aussi vigoureusement combattu la funeste influence des libres-penseurs et des francs-maçons.

Pour s'opposer aux conséquences extrêmes auxquelles se laissèrent aller des Luthériens « officiels et autoritaires, » comme Vilmar, dans la Hesse électorale, et Klieford, dans le Mecklembourg, se levèrent d'autres Luthériens, qui voulaient que l'on fît une plus large part à la théologie nouvelle et au principe fondamental du protestantisme : le libre examen. Les principaux représentants de ces idées furent : de Hofmann d'Erlangen, dans les écrits *Prophétie et Réalisation* [1841-1844] et *Démonstration Scripturaire* [1852-1855, 3 vol.] ; Kahnis de Leipzig [*De la marche intérieure du Protestantisme*, 2ᵉ édit., 1860 ; *Dogmatique*, 1861], et Baumgarten, de Rostock, d'abord disciple de Hengstenberg, puis attiré vers de Hofmann par

(1) *Schwarz*, pour servir à l'hist. de la théologie moderne, 3ᵉ édit., p. 88.

sa propension au mysticisme. Cette doctrine fut plus ou moins partagée par le savant exégète Delitzsch, Luthardt, de Leipzig, et Kurtz de Dorpat.

De Hofmann, par son emploi arbitraire et abusif des idées bibliques, et par sa théorie de l'expiation, qui est en contradiction avec les livres symboliques, s'attira des critiques acerbes ; mais la défection de Kahnis, qui quitta le Luthéranisme, produisit une sensation plus profonde et fut l'objet d'une persécution plus acharnée encore. Hengstenberg exhala, à son sujet, ces plaintes dans son journal [1er janvier 1862] : « Il a osé élever, contre l'authenticité, la véracité et l'inspiration des livres saints, des doutes inconnus jusqu'ici dans le monde théologique ; il a porté atteinte à la Trinité et la doctrine luthérienne sur la Cène ; il a retiré des balayures du rationalisme des grains qu'il a crus bons ; si cette pauvre tête fait parmi nous des recrues, c'en est fait de nous. » Baumgarten, bien qu'il se fût beaucoup moins écarté du dogme protestant, fut privé de sa charge (1).

§ 429. — *Mouvements religieux les plus importants en Allemagne.*

1° En Prusse.

I. Le danger sans cesse croissant qui résultait, pour le protestantisme, de cette divergence d'idées sur la règle de foi et les dogmes fondamentaux, rendait les désirs d'union encore plus pressants. Ce fut la maison royale de Prusse qui, à trois reprises différentes, de 1798 à 1817, de 1817 à 1829, et, depuis lors, chercha à réaliser cette union entre

(1) Observation. — On trouvera un aperçu des travaux littéraires et théologiques sur l'exégèse, l'hist. de la religion, la dogmatique, l'éthique, les écoles primaires et supérieures, les fonctions ecclésiastiques, poésie et chant sacrés. dans *Niedmer*, Man. d'hist. eccl. Augsb., 1866, p. 898-904, et dans *Dœrner*, Hist. de la théol. prat., p. 861-87. Si l'on veut plus de détails sur la littérature histor. et ecclésiast. de 1825 à 1850, que l'on consulte *Engelhardt*, et, pour la période de 1850 à 1860, *Uhllhorn*, dans le Journal de théol. histor., fondé par *Illgen*, continué par *Niedner*, et maintenant par *Kahnis*, années 1852 et 1861.

les Luthériens et les Réformés. Un ordre du cabinet, du 18 juillet 1798, exprima l'espoir de réunir les deux confessions dans une même liturgie, nonobstant la différence des doctrines. Les événements politiques et l'opposition ardente des théologiens firent avorter le projet. Un édit du roi Frédéric Guillaume III, prescrivant la célébration du jubilé de la Réforme, en 1817, adressé à tous les consistoires, synodes et surintendants, prétendit que l'union était dans la pensée de la Réforme et dans l'esprit du protestantisme. « Il ne s'agit pas, y disait-on, de transformer l'Église réformée en Église luthérienne, ni celle-ci en celle-là, mais de fondre les deux en une Église évangélique renouvelée dans l'esprit de son fondateur.

Quoiqu'on ne trouvât pas une formule assez indifférente pour embrasser, sans les détruire, les croyances opposées, l'union se répandit peu à peu du clergé de Berlin dans le Wurtemberg [1820], le pays de Bade [1821] et la Bavière rhénane [1819]. Le roi Frédéric-Guillaume III publia une liturgie pour la chapelle de la cour et la cathédrale de Berlin [1822]. Il en recommanda à tous l'adoption, et, ainsi que le constata un ordre du cabinet du 28 mai 1825, sur sept mille sept cent quatre-vingt-deux églises, cinq mille trois cent quarante-trois l'avaient adoptée. Mais bientôt la liturgie fut attaquée, sous prétexte que la politique s'était mêlée aux choses de l'Église, que la forme et le fond de cette liturgie étaient trop anciens, respiraient trop le catholicisme. Il s'éleva une vive discussion, qu'animèrent encore des publicistes qui prétendaient servir les vues du gouvernement (1). Les uns soutenaient que l'union devait être l'effet du temps et non l'œuvre arbitraire des hommes. Schleiermacher, dans son *Exposition de la foi*, se fit le défenseur de ce sentiment. Les autres faisaient remarquer la

(1) Formulaires pour les églises protestantes et les chapelles de la cour. Berlin, 1822. *Augusti*, Critique des formulaires prussiens. Francf., 1823, et Explications sur les droits de Sa Majesté dans les choses ecclésiastiques. Francf., 1825, avec un supplém., Bonn, 1826. *Marheineke*, La Vraie position du droit liturgique, Berl., 1825. *Ammon*, Éclaircissements historiques et ecclésiastiques sur l'établissement des formulaires prussiens. Dresde, 1825. *Schleiermacher*, le Droit liturgique des princes évangéliques. Gœttingue, 1824. *Scheibel*, a Liturgie de Luther et la litt. pruss. Leipz., 1836.

différence toujours subsistante des dogmes de la Cène et de la prédestination et nommaient l'union un acte extérieur, superficiel, fondé sur la base creuse et fragile de l'indifférence. Néanmoins, la discussion cessa pour un temps, par suite d'une révision de la liturgie, qui commença à paraître, en 1828, avec des modifications relatives à des particularités locales, pour la Poméranie, le Brandebourg, la Saxe et la Silésie.

Cependant, la lutte, commencée par Nicolas Harms, contre l'union, fut continuée en Silésie par Scheibel, Kellner, Wehrhan, et, en Saxe, par Guerike, Rudelbach et autres. Il fallut employer, pour la faire cesser, la force armée, dirigée par l'orthodoxe docteur Hahn, devenu surintendant général. Alors le professeur Hengstenberg reprocha à ses anciens partisans de renfermer le Luthéranisme dans des limites trop exclusives, les comparant à des hommes endormis depuis trois cents ans. La désunion qui s'introduisait parmi les Luthériens orthodoxes et les mesures de rigueur prises par Frédéric Guillaume III contre les « rebelles » ranimèrent la querelle. Le roi n'en vit pas la fin. Il mourut « dans le trouble, » en 1840, après avoir fait sentir tout le poids de son absolutisme aux Protestants aussi bien qu'aux Catholiques.

II. Les deux Églises persécutées attendaient de meilleurs jours du nouveau roi Frédéric Guillaume IV. Leur attente ne fut point trompée. Les sentiments personnels du monarque et l'échec de la tentative concertée entre lui et l'archevêque de Cantorbéry [1840] de fonder l'évêché anglo-prussien de Saint-Jacques à Jérusalem, tentative que l'on avait généralement blâmée en Allemagne, tournèrent à l'avantage des Luthériens. Les deux archevêques de Cologne et de Posen, qui avaient été mis en prison par son père, ainsi que les vieux Luthériens également incarcérés furent rendus à la liberté. Peu après, le roi fit proclamer qu'il voulait que l'Église protestante, dont la direction suprême avait été, par les réformateurs, confiée à la couronne, s'administrât désormais elle-même. Alors reparut le « Confessionalisme luthérien » qui avait été jusque-là tenu à l'écart, et un grand nombre d'Églises séparées se constituèrent avec l'assentiment royal [23 juill. 1845].

Voulant réaliser sa promesse de « laisser l'Église s'administrer elle-même, » le roi convoqua, en synode général à Berlin, les notables de l'Église et de l'État. Trente-sept ecclésiastiques et trente-huit laïques y assistèrent, sous la présidence du ministre des cultes [du 2 juin au 29 août 1846]. Les projets, qui furent partagés entre huit commissions, puis débattus dans soixante assemblées générales, concernaient :

1° La question d'union, dont le rapporteur fut Jules Muller de Halle. Il fut décidé que, pour faire partie d'une Église évangélique, il suffit d'admettre le *Consensus fidei.*

2° La question de la profession de foi, que l'on devait exiger des ecclésiastiques avant leur admission aux ordres. Le rapporteur Nitsch de Bonn, proposa, pour l'avenir, un formulaire composé de paroles empruntées à l'Écriture sainte, mais sans aucune précision de dogmes, et sa proposition fut votée.

3° La constitution de l'Église. Le rapporteur Stahl fit adopter la résolution suivante : Les conseils presbytéraux et les consistoires seraient composés de membres laïques et de membres ecclésiastiques, et, à côté du consistoire permanent, il y aurait un synode général où les deux éléments seraient représentés en nombre égal.

Ces décisions rencontrèrent, en dehors du synode et surtout dans la *Gazette ecclésiastique de Hengstenberg*, une puissante opposition. Les membres de l'assemblée furent traités de dépositaires infidèles, de renégats du Christ, et on réussit à empêcher d'exécuter les décisions prises par la majorité.

III. Contre le parti orthodoxe et piétiste des « hommes de ténèbres, » qui allait sans cesse grandissant et se fortifiant, se levèrent les « amis de la lumière, » esprits remuants et frondeurs, qui fondèrent, à Kœnigsberg, à Magdebourg et en Thuringe, trois communautés d'une religion indépendante, sous la direction de Rupp, Wislicenus et Uhlich. Ils surent profiter de l'agitation que causèrent longtemps les soi-disant catholiques allemands, avant que le gouvernement y mît ordre. (p. 209). Ils affichaient un Christianisme pratique fondé sur l'interprétation rationnelle de la Bible accommodée aux progrès du dix-neuvième

siècle. D'après leurs idées, ainsi que d'après les élucubrations scientifiques de la nouvelle école de Tubingue, les travaux des missionnaires chrétiens et de l'Église catholique ont été des hors-d'œuvre. La marche du temps et la sagesse des écoles païennes auraient aussi bien et même mieux fait les choses que la religion chrétienne.

IV. Tout autres furent les tendances mystiques et piétistes des sectes multiples dont nous parlerons plus loin.

2° Hors la Prusse.

Dans les pays allemands, autres que la Prusse, se produisirent aussi des mouvements religieux qui revêtirent des caractères particuliers selon les chefs qui en eurent la haute direction. De grands et persévérants efforts furent tentés, malgré quelques divergences d'idées, pour la restauration du dogme, du culte et de la discipline, dans le Mecklembourg, sous l'impulsion des zélés luthériens Kliefoth et Mejer, et en Bavière, par Harless, avec l'aide de la Faculté de théologie luthérienne d'Erlangen. Aussi, le savant et estimé professeur Thomasius (1) se plaisait-il à constater le « réveil de la vie évangélique dans l'Église luthérienne de Bavière » (fragment de *l'Histoire ecclésiastique du sud de l'Allemagne*, Erlangen). Toutefois, le zèle ardent d'Ébrard, pour le retour à l'ancien symbole, n'eut point de prise sur les réformés de la Bavière rhénane. Le peuple se réunit, protesta contre les décisions des synodes généraux de 1853 et de 1857, repoussa le nouveau catéchisme et le nouveau recueil de cantiques, et réclama le maintien de l'union, qui ne lui imposait pas de profession de foi. Le roi Maximilien, qui « voulait avoir la paix avec son peuple, » se garda bien de le contraindre.

Le prélat Ullmann rencontra la même opposition dans le grand-duché de Bade, lorsque après avoir condamné *l'Histoire biblique* de Hébel, il voulut faire reparaître, sous un titre nouveau, le catéchisme luthérien d'Heidelberg, et

(1) *Thomasius*, *Origènes*, pour servir à l'hist. du dogme. Nuremb., 1837. Dogmatique luthérienne évangélique. 1857, 3 vol.

introduire une liturgie rédigée dans le même esprit. Les tentatives réitérées faites dans les duchés d'Altembourg (p. 242) et de Hesse, pour obliger les prédicateurs à prendre les livres symboliques ou au moins le livre intitulé : *Christianisme positif*, comme guide dans l'éducation de la jeunesse et l'instruction du peuple, n'eurent point de succès (1). Dans la Hesse électorale, on se disputa vivement pour savoir si le pays devait appartenir au Luthéranisme ou au Calvinisme. Un ouvrage récent de Dorner (2) paraît devoir contribuer puissamment à calmer ces violentes discussions et à faciliter la réalisation des projets d'union de la Prusse.

§ 430. — *Associations de religion et de bienfaisance.*

Lorsque ces tentatives d'union, appuyées de la science des théologiens et de la diplomatie des princes, eurent échoué, elles furent reprises sur un terrain plus pratique et suivies de meilleurs résultats.

1. La conférence évangélique réunie en 1846 à Berlin, à l'instigation du Wurtemberg et de la Prusse, suivit les errements des précédentes tentatives. Elle se contenta de décider vaguement qu'il faut maintenir la sainte Écriture comme moyen de reconnaître la véritable et salutaire doctrine et conserver le dogme de la justification par la foi. La conférence ecclésiastique qui lui succéda et qui se tint, à la Pentecôte, d'abord tous les ans, puis tous les deux ans à Eisenach, au pied de la Wartbourg, se posa des questions plus spéciales : comme de réunir des notices sur la statistique des Églises, des cantiques substantiels, de revoir et d'approprier au temps les traductions luthériennes de la Bible.

2. En même temps, les Anglais, inquiets des progrès du catholicisme dans leur pays, tenaient une réunion prépa-

(1) *Baltzer*, Tentatives de rapprochement, 2e cahier, p. 73-95. *Bretschneider*, Insuffisance de la contrainte pour faire adopter le Symbole dans l'Eglise évangélique, prouvée par les livres symboliques eux-mêmes. Leipz., 1841.

(2) *Hagemann*, Hist. de la théol. protest. considérée à la lumière de la critique. Bonn, 1867.

ratoire à Liverpool [1845], puis formaient, à Londres, une alliance évangélique (*evangelical Alliance*) en neuf articles. Ceux qui en faisaient partie devaient, tout en conservant leurs doctrines personnelles, se reconnaître comme des « chrétiens évangéliques. » Bien que les premiers essais de cette alliance n'eussent point réussi, le roi Frédéric-Guillaume IV la patrona et en invita les membres à une assemblée qui eut lieu à Berlin [1857]. Le parti orthodoxe excité par Krummacher trouva fort mauvais que Bunsen, d'après l'esprit des neuf articles, embrassât publiquement le génevois Merle d'Aubigné. Dans une autre assemblée, qui se tint à Genève même [1862], l'esprit méthodiste anglais, qui avait le rationalisme en horreur, se montra tout à coup et se mit en lutte ouverte avec le protestantisme allemand.

3. La « pauvre maison » que Wichern fonda à Hambourg, en 1833, pour y recueillir les enfants abandonnés, eut plus de succès. Elle trouva, dans le synode allemand de 1848, dont nous parlerons plus bas, un appui mérité, et depuis elle a fait beaucoup de bien.

4. Le prédicateur Fliedner a vu aussi prospérer la maison de Diaconesses qu'il fonda, à Kaiserswerth, sur le modèle des sœurs de charité catholiques [1836]. Bientôt elles se répandirent par toute l'Allemagne, puis elles passèrent jusqu'en Amérique et aussi jusqu'à Jérusalem, Smyrne et Alexandrie. Elles donnèrent des soins charitables aux malades, aux prisonniers, aux filles repenties et aux aliénés. On les vit même, sur les champs de bataille du Schleswig-Holstein et de Bohême, soigner les blessés de concert avec les Johannites rétablis par Frédéric-Guillaume IV.

5. Une vaste association a été formée pour venir en aide aux protestants disséminés au milieu des populations catholiques. On lui a donné le nom peu tolérant de Gustave-Adolphe, parce que sa formation remonte à la fête que l'Allemagne célébra à l'occasion de l'anniversaire deux fois séculaire de la mort de ce roi de Suède [1832], défenseur suspect de l'Allemagne. Cette association, établie par Grossmann à Leipzig et par Zimmermann à Darmstadt, poursuit ardemment le but qu'elle s'est proposé. Bien qu'elle ait un nom peu patriotique, les catholiques

auraient consenti à la regarder comme le pendant de leur Société de Saint-Boniface, si ceux qui la dirigent ne faisaient preuve en toute occasion, et surtout dans le calendrier de Gustave-Adolphe, de la plus grande intolérance. Cette association reçut partout le meilleur accueil : des fonds abondants lui furent envoyés. Jusqu'à ce jour, elle a distribué dans la Prusse rhénane 220,000 thalers, en Hongrie 157,000, en Bohême 142,000, dans l'Autriche proprement dite 120,000, en Moravie, en Carinthie et en Styrie 124,000, pour la construction de nouvelles églises et la propagation du protestantisme.

Enfin, en 1848, des prédicateurs attachés à leur foi firent décider à Francfort et fondèrent, dans la chapelle du château de Wittenberg, une association religieuse qui devait être un asile pour la foi dans ces temps de défaillance universelle. Elle a pour organes des réunions qui se tiennent tous les deux ans, presque toujours sous la présidence des juristes Bethmann-Holweg et Stahl. Ces réunions se sont tenues successivement à Wittenberg, Stuttgard, Elberfeld, Brême, Berlin, Francfort, Lubeck, Hambourg, Barmen, Brandebourg, Altenbourg, Neustadt [1867]. Elles ont commencé par l'affirmation d'une foi positive, mais bientôt s'y est fait jour la division profonde qui ronge l'Église protestante, laquelle n'est unie que dans ses attaques contre le catholicisme. Enfin, sous la présidence de Bluntschli et sur la proposition du professeur Holzmann de Heidelberg, elles ont déclaré que les doctrines du protestant Schenkel étaient les leurs, et qu'ainsi elles approuvaient les décisions du synode général de Carlsruhe et condamnaient les protestations des ecclésiastiques du grand-duché de Bade et de l'Allemagne.

2me Section. — Histoire du protestantisme en dehors de l'Allemagne.

Littérature spéciale à ces pays dans l'hist. eccl. élément de *Niedner*, Augsb., 1866, p. 921-929. Hist. eccl. élément. de *Hase*, p. 622-645, 9e édit.

---

§ 431. — *Le protestantisme en Suède, en Suisse, en Hollande, en France, en Grande-Bretagne et en Amérique.*

L'influence de la théologie allemande se fit d'abord sentir en Danemark, où Clausen, élève de Schleiermacher à la fois théologien, député et ministre, les évêques Munter [1830], Martensen et Mynster contribuèrent à la répandre. Grundtvig, ayant dénoncé le premier comme fauteur d'idolâtrie, fut traduit en jugement et condamné; il se démit alors de sa charge, mais il n'en fut que plus ardent à provoquer des réunions religieuses. Il réussit, avec l'aide de Kierkegard, à fonder une Église, du sein de laquelle il fit une opposition acharnée à tout ce qui venait de l'Allemagne ainsi qu'au clergé de l'église luthérienne danoise. La liberté de conscience fut accordée à ses efforts. On ne fut plus contraint d'assister aux offices, ni de recevoir le baptême de la religion d'État [1855-1857]. Le catholicisme se ressentit également de cette mesure.

L'Eglise de Suède présente un aspect tout différent. Ici la théologie allemande a eu bien moins d'influence; elle s'est renfermée dans les limites de l'école. On observa rigoureusement à l'égard des dissidents (Læsars, *les liseurs* piétistes), aussi bien que des catholiques, l'odieuse législation de 1686, dont l'une des dispositions portait le bannissement contre quiconque passait au catholicisme. On alla jusqu'à enlever leurs rennes à de pauvres enthousiastes de la Finlande. Cependant dans l'application de ces lois, on usait parfois de ménagements, on fermait un peu les yeux. L'évêque Tegner s'y est fait un nom comme poëte.

La Suisse allemande a entretenu avec l'Allemagne les rapports les plus intimes. Des théologiens allemands professèrent dans les universités de Bâle, Berne et Zurich, et des théologiens suisses remplirent les mêmes fonctions en Allemagne. Qu'il nous suffise de citer parmi les premiers, de Wette à Bâle, Othon, Fridolin, Fritzsche et Keim à Zurich, Gelpke à Berne, et parmi les seconds, Gelzer à Berlin, Herzog à Erlangen et Schenkel à Heidelberg; d'autres restèrent dans leur patrie, comme Hagenbach à Bâle, Alexandre Schweitzer, Bœhringer, H. Lang, et Hirzel à Zurich. Tous ces théologiens se firent, non sans gloire, les défenseurs de la théologie libre ou conciliatrice. La constitution républicaine, le choix des curés par les paroisses et la liberté de vivre sans être astreint à un symbole de foi, ouvrirent libre carrière aux opinions les plus extrêmes. Aussi trouve-t-on ici, dans l'enseignement, ainsi que dans la pratique religieuse, une division plus prononcée que partout ailleurs, qui a permis d'appeler David Strauss à Zurich [1839], et Zeller à Berne [1847]. C'est de la riche ville de Bâle, le siége de la société biblique, que le piétisme moderne s'est répandu sur l'Allemagne avec ses fabricants de traités. Ici encore se sont montrées les tendances les plus séparatistes, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

Une parenté étroite semble relier ensemble la Suisse allemande et la Hollande, le pays des Alpes et celui de la mer, la source et l'embouchure de ce fleuve puissant qui se nommme le Rhin.

Dans ces deux contrées où domine la Réforme, on rencontre le même immuable attachement aux symboles de foi, et la même facilité à adopter une théologie sans frein. Cette dernière propension a été singulièrement favorisée en Hollande par les *Voix du temps* qui paraissent en Suisse depuis 1859. Les poëtes Bilderdyk et Isaac de Cosca sollicitèrent fortement leurs compatriotes de revenir à leur foi primitive; alors un jeune membre du clergé, Henri de Cock [1833], prit chaleureusement la défense des articles du fameux synode de Dordrecht (1), menaçant de se

(1) Voyez t. III, p. 190.

séparer de l'Église nationale avec plusieurs autres qui partageaient son sentiment. Il fut déposé de sa charge, mais les conseils synodaux déclarèrent eux-mêmes, qu'il n'y avait aucune obligation à se soumettre aux symboles de la foi. On cessa donc de condamner les sectaires à l'amende et à la prison. Enfin le roi permit de fonder des « paroisses séparées » [1839]. Par suite des grands changements introduits en 1848 dans les lois fondamentales du royaume, la liberté religieuse fut accordée. Alors s'organisa un nouveau système synodal, en vertu duquel des délégués des synodes provinciaux et des trois facultés de théologie de Leyde, d'Utrecht et de Groningue se réunissent chaque année à la Haye, en synode général pour régler toutes les affaires ecclésiastiques. A partir de ce moment, les théologiens ont manifesté une tendance plus biblique et plus indépendante. Outre la propagande séparatiste de de Cock, nous devons encore mentionner le rétablissement de l'Église luthérienne à Amsterdam en 1791 et la fondation de la société du « Christo sacrum » à Delft entre 1797 et 1801.

L'histoire de la Suisse Française et celle de la fraction calviniste de la France offrent de grandes analogies qui s'expliquent par leur commune origine religieuse et par leur parenté de langage et de mœurs.

A Genève, le centre du calvinisme, l'influence de J. J. Rousseau avait porté atteinte aux principes, si rigoureusement maintenus jusqu'alors, de la morale chrétienne. Cependant, au commencement des fêtes de la réforme, une « vénérable compagnie » de prédicateurs zélés prit la défense des dogmes fondamentaux de l'orthodoxie calviniste. Des méthodistes anglais, ayant à leur tête la piétiste Madame de Krudner, célèbre par son esprit et la protection des princes, rassemblèrent la secte des « momiers ». Le peuple et les gouvernements s'opposèrent à leur zèle misanthrope, et la révolution de 1830 qui survint favorisa les idées libérales. Pour réagir contre ces idées, parut en 1831, la « société évangélique » qui, sous la direction du savant et zélé Merle d'Aubigné, avait pour but de former des ministres vraiment orthodoxes. Grâce à ce zèle, on put célébrer avec pompe en 1835 la fête jubilaire de l'intro-

duction de la réforme à Genève. La révolution de 1846 vint ruiner l'influence de ces ardents calvinistes. L'influence de Vinet à Lausanne [† 1847] et « l'église libre du canton de Vaud », que fondèrent dans cette ville des pasteurs libéraux, abolirent toute fonction ecclésiastique et achevèrent de dépouiller de tout prestige l'Église officielle (1). Lorsqu'on voulut, en 1864, fêter le troisième anniversaire séculaire de la mort de Calvin, le réformateur ne fut plus proclamé héros national, et on protesta avec éclat contre le despotisme de sa religion. (t. III, 93).

En France, grâce aux deux révolutions de 1830 et de 1848, grâce surtout au règne des idées modernes, la position des protestants s'était beaucoup améliorée, leur nombre s'était considérablement accru, et ils se livraient publiquement à un prosélytisme qui ne rencontrait point d'entraves. Déjà ils osaient pousser ce cri : « Il faut évangéliser la France. » Malheureusement, à côté de ces succès se préparaient de nombreuses scissions. Nous citerons entre autres la société évangélique fondée à Paris en 1832. Patronnée par le journal le *Semeur* et par l'influent Vinet de Lausanne, elle recruta beaucoup d'adhérents, mais elle fut un moment poursuivie par la police, à cause de son colportage de Bibles et de traités calomnieux. Nous pouvons citer également l'Union des églises évangéliques de France que fondèrent en 1848 de Gasparin et Monod avec un symbole de foi composé de formules empruntées à S. Jean et à S. Paul, et qui fit une oppositiou acharnée à l'Église salariée par l'État. D'autres partis moins importants se formèrent avec des tendances aux idées méthodistes et baptistes. A un point de vue tout différent se plaça le parti ultrarationaliste dont les chefs furent Pécaut, Réville et le jeune Coquerel, auxquels se joignirent Edmond Schérer et Colani. Marchant sur les traces de Baur et de l'école de Tubingue, ils nièrent l'origine surnaturelle du Christianisme, et rejetèrent tous les faits miraculeux qui s'y rapportent. Ils auraient volontiers signé la *Vie de Jésus* par Renan. Ceux qui les combattirent avec le plus d'avantages, furent de Pressensé (2) et l'ancien ministre

(1) Encyclopédie de *Herzog*, t. XVII « Vinet » p. 766-820.
(2) *Edm. de Pressensé*, Histoire des trois premiers siècles de l'Église,

Guizot.(*Méditations*, — *Église et société chrétienne*) Le protestantisme offre des résultats plus consolants sur le terrain pratique de la charité chrétienne. Il s'efforce de rivaliser avec le catholicisme en fondant des associations charitables pour venir en aide aux différents besoins de l'humanité.

Parmi les facultés de théologie, on remarque la faculté calviniste orthodoxe de Montauban, et la faculté luthérienne de Strasbourg qui doit à ses relations scientifiques avec l'Allemagne d'avoir produit des œuvres remarquables. Les travaux de Matter, de Schmidt, de Baum, et surtout de Reuss sont très-estimés au delà du Rhin (1).

L'Église d'Angleterre et d'Écosse s'est montrée pleine de vie et d'activité. Les évêques de l'Église officielle, tenant au confortable que leur procuraient leurs gros revenus, et forts de l'appui des membres de la haute aristocratie, s'opposèrent trop longtemps aux réclamations des dissidents et aux avertissements de l'autorité qui les pressaient de consentir à des réformes que les temps rendaient nécessaires. Cette résistance opiniâtre ne fit que surexciter davantage l'ardeur des partis adverses (High church party et Low church ou evangelical party), qui se mirent à déclamer et à lancer les plus grossières et les plus injustes accusations contre le double élément catholique et protestant de l'Église d'Angleterre. Cependant à la tête du parti de la haute église, se placèrent en 1833, les théologiens d'Oxford, Pusey, Newman, Kemble et autres. Nous avons déjà vu que leur œuvre du tractarianisme (nommé aussi puséisme et ritualisme) a déterminé de nombreux retours au catholicisme. (p. 165-169).

Le parti évangélique, qui se forma alors et qui naquit de l'agitation méthodiste, éleva des réclamations plus énergiques encore, et força les évêques à faire quelques concessions. Les pasteurs furent mieux rétribués, il fut défendu

Paris 1861. L'école critique et Jésus-Christ, Par. 1863, Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre, Par. 1865. Revue chrétienne avec bulletin théologique.

(1) *Reuss*, Histoire des écrits du Nouv. Test. (en 1864, paraissait déjà à Brunswig la 4e éd. de cet ouvrage). La science théologique parmi les prot. franc. (Études de théol. et crit. 1844).

d'administrer les paroisses par des mercenaires, on eut plus de souci du salut des ouailles. Ces luttes n'empêchaient pas les différents partis de contribuer, par des dons généreux, à la diffusion du Christianisme et de la Bible, à la construction de nombreuses églises, au soulagement des nécessités de toute espèce. On se préoccupa aussi beaucoup du maintien de la morale chrétienne que rendait plus que jamais nécessaire la corruption sans cesse croissante, et de la stricte observation du dimanche à laquelle l'indifférence générale menaçait de porter atteinte. Entre les deux partis extrêmes de la Haute-Église à qui l'établissement ecclésiastique était tout, et de la Basse-Église, qui faisait passer avant tout la personne même du fidèle, il s'en forma un troisième sous le nom de Broad church party, qui voulait répandre, dans le peuple anglais, des idées plus libérales, et élargir les bornes de la vie chrétienne (1). L'alliance évangélique [1845], qui s'attachait plutôt au Christianisme qu'à l'Église établie, s'opposait à la fois et à la tiédeur de l'Église officielle et aux tendances catholiques du puséisme, ainsi qu'à l'indifférence religieuse des masses.

Le puséisme a rendu de grands services à la science théologique en relevant les études patristiques, et l'esprit de spéculation, que les Anglais portent en toutes choses, a découvert de nouveaux écrits de l'antiquité ecclésiastique qui ont été publiés par le savant linguiste Cureton [1864] (2). En outre, on se passionna pour l'exégèse et surtout pour l'apologétique (*evidences*). Tandis que les autres sciences théologiques se renfermaient presque toutes dans les bornes du Christianisme, parurent à Oxford, en 1860, dans les *Essays and Reviews*, des articles émanant de sept savants distingués, parmi lesquels se trouvaient des dignitaires anglicans. Au grand scandale de tous, ces savants niaient l'action de Dieu dans l'éducation de l'homme, l'inspiration, le péché originel, la rédemption, la divinité, l'incarnation, et rejetaient les miracles. La haute cour de justice leur infligea un « blâme officiel »

(1) *Dorner*, histoire de la théologie protestante, p. 904-910.

(2) Corpus Ignatianum, Londres, 1849 ; Spicilegium Syriacum, Londr. 1855 ; Athanas. epist. festales, Lond. 1848 ; Hist. eccles. Joannis episc., Ephes. Oxford, 1853.

dont ils tinrent peu compte. L'adoption de la nouvelle critique rationaliste par l'évêque Colenso dans son ouvrage sur le Pentateuque, fut l'objet de poursuites plus sérieuses (1). Son métropolitain du cap de Bonne-Espérance le déposa et l'excommunia, mais le haut tribunal ecclésiastique cassa ce jugement pour défaut de formes.

En Écosse, il est une question toujours pendante depuis 1707, époque de l'union politique de ce pays avec l'Angleterre, c'est celle de savoir si le droit d'élire les pasteurs appartient aux paroisses ou bien au Seigneur du lieu en qualité de patron. Lorsque, dans ces derniers temps, le sentiment religieux se réveilla aussi parmi les Écossais, le vieil esprit puritain reparut et prit la défense de l'indépendance des paroisses. Bientôt, à l'instigation de Thomas Chalmers, prédicateur à Glascow [1815-1847], se forma le evangelical party des non-intrusionistes pour s'opposer à ce que les prédicateurs fussent choisis par les patrons, et le parti des « Moderates ». Les premiers l'ayant emporté sur ceux-ci dans le synode qu'ils tiennent chaque année depuis 1830, ils firent passer, en 1834, le droit de « veto », qui permet aux paroisses de refuser tout ministre qui ne leur convient point. Les tribunaux annulèrent ce vote. Alors deux cents ecclésiastiques se séparèrent [1843] de l'Established church, avec un grand nombre d'adhérents, et fondèrent une église libre (free church). En peu de temps ils eurent sept cents paroisses et vingt synodes qui s'empressèrent de prendre part à une souscription extraordinaire, dans le but de venir en aide aux missions et aux sociétés bibliques, de bâtir des Églises et de créer une faculté de théologie. A leur exemple devaient s'opérer de nouvelles scissions et se former de nouvelles sectes, en particulier celle des Irvingiens, les prédicateurs de l'Église de l'avenir.

Aux États-Unis, le protestantisme revêtit une physionomie toute particulière due à la grande diversité qui se rencontre dans sa population, et au principe de la séparation de l'Église et de l'État qui y est si strictement observé que l'État n'y voit dans l'Église que des sociétés civiles. Toutes

(1) *Dorner*, Hist. de la théologie protest. p. 910-915.

les religions anciennes et nouvelles y sont en présence, et à chaque instant on y voit surgir de nouvelles sectes de piétistes, d'illuminés, voire même de superstitieux mettant leur confiance la plus entière dans les tables tournantes et les esprits frappeurs. Ces sectes innombrables ont une existence trop agitée pour pouvoir se livrer à des travaux scientifiques ; c'est l'Angleterre, l'Écosse et surtout l'Allemagne qui leur en transmettent tout adaptés à leurs différentes nuances. Un disciple de Néander, Schaaf, professeur à Mercesbourg en Pensylvanie, et Nevin, savant également recommandable, ont travaillé avec succès à la diffusion de la théologie protestante dans la population Allemande (1). Ce sont les presbytériens, les méthodistes et les baptistes qui ont le plus contribué au réveil de l'esprit religieux. C'est en partie grâce à leurs efforts et à la liberté politique dont ils jouissent que les Américains, malgré l'ardeur avec laquelle ils se livrent à l'industrie et au commerce, font à la religion une si large place dans leur existence. L'indifférence et l'incrédulité ont sans doute parmi eux des partisans, mais à côté d'eux s'offre le spectacle consolant de nombreux séminaires, journaux religieux et feuilles populaires, ainsi que d'une foule d'œuvres excellentes dues à l'esprit d'association. Mais il faut déplorer l'essai, tenté en ce moment par l'État, de fonder des écoles populaires, indépendantes de toute confession.

§ 432. — *Sectes nouvelles ou renouvelées.*

1. Les Baptistes ou Rebaptisants, nombreux en Angleterre et aux États-Unis, réussirent à rentrer en Allemagne, grâce aux prédications du missionnaire américain Onken [1834]. Un grand nombre de personnes se firent rebaptiser en Prusse, dans le Wurtemberg et en Suisse (2). Les synodes protestants et l'alliance évangélique, pas plus que jadis Melanchton et Luther, ne surent réfuter d'une manière satisfaisante, cette doctrine piétiste.

(1) *Dorner*, ouvrage cité ci-dessus, p. 915-918. *Schaaf*, l'Amérique, situation politique, sociale et religieuse des États-Unis, surtout en ce qui concerne la population allemande. Berlin, 1864.

(2) *Jœrg*, Hist. du protestantisme, t. II, p. 16 et suiv.

2. De même que les Baptistes, les Unitaires rationalistes, qui rejetaient la Trinité et l'Incarnation du Fils de Dieu, recrutèrent, dans ces dernières années, de nombreux adhérents en Amérique et en Angleterre. Le prédicateur Channing de Boston fut le principal apôtre de ce froid rationalisme.

3. Deux sectes d'un tout autre esprit, les Hernhuters et les méthodistes, ont aussi conservé l'ardeur de leur foi et de leur désintéressement; ils ont beaucoup contribué à réveiller et à entretenir la vie religieuse en Europe et en Amérique.

4. Le piétisme extrême se montra, dans le Wurtemberg, sous un aspect nouveau et digne d'être signalé. L'un de ses adeptes, Hoffmann, bourgmestre et notaire à Léonberg, obtint du gouvernement l'autorisation de former, à Kornthal [1818], sur le modèle de l'église apostolique, une société religieuse dont les membres, persuadés que les grands bouleversements qui doivent précéder le dernier avénement du Sauveur, allaient arriver, voulaient à tout prix échapper à la colère de Dieu. Bengel, le savant exégète du Wurtemberg, alla jusqu'à assigner à ces événements la date de 1830. Christophe Hoffmann, inspecteur de l'école évangélique de Louisbourg, le candidat préféré à David Strauss lors de l'élection d'un député au parlement de Francfort (1), voulut réaliser les projets de son père. Désespérant de l'état politique et religieux de l'Europe, il donna rendez-vous auprès de Marbourg [1856], à tous ceux qui voudraient faire partie du peuple de Dieu. Son dessein était d'aller avec eux s'établir en Palestine, où, selon que l'avaient prédit les prophètes, pouvait seulement renaître à une vie vraiment chrétienne le peuple privilégié. A Wildenspuch, dans le canton de Zurich, Marguerite Peter poussa le piétisme jusqu'au crucifiement. Elle était la fille d'un paysan. Ses rapports avec des « *ressuscités* » et la lecture des livres mystiques lui firent croire à l'arrivée très-prochaine de grands événements. Elle n'en montrait que plus de zèle pour son salut et celui des personnes qui l'entouraient. Bien qu'elle fut reconnue comme adultère, elle

(1) *Jærg*, Hist. du protestantisme, t. II, p. 203-280.

n'en exerça pas moins une grande influence dans une assemblée religieuse qui eut lieu alors. Des remords de conscience, et plus encore un fol orgueil religieux la portèrent à sévir contre elle-même de la manière la plus cruelle. « Dieu, disait-elle, le lui avait ordonné. » Sous prétexte de s'adjoindre des auxiliaires pour terrasser le diable et d'offrir à Jésus-Christ des victimes qui lui fussent agréables, elle fit fouetter jusqu'au sang son frère et d'autres personnes, puis elle tua sa sœur Elisabeth à coups de massue, et enfin elle se fit elle-même crucifier. Elle avait promis de ressusciter au bout de trois jours ; inutile de dire que sa promesse ne se réalisa point (1).

Dans la Prusse orientale et le Wupperthal les réunions piétistes offraient un odieux mélange de dévotion, d'ascétisme et d'immoralité. Le pasteur Stéphan qui donnait ses soins aux bohémiens établis à Dresde, qui en avait entraîné un grand nombre au luthéranisme le plus pur, et qui en avait engagé d'autres à émigrer en Amérique, fut convaincu devant les tribunaux d'avoir séduit des femmes et des jeunes filles.

De semblables désordres eurent également lieu parmi les mormons établis [1827] par Joseph Smith dans l'Amérique septentrionale (2). Ces sectaires se nomment encore les saints des derniers jours de l'Église de Jésus-Christ. Smith prétendait avoir reçu le 27 septembre 1827, d'un ange de Dieu, des plaques de métal sur lesquelles était gravée l'histoire d'un patriarche Juif nommé Héli, qui était sorti de Jérusalem avec sa famille, du temps du roi Sédécias, et qui, après avoir longtemps voyagé, était enfin arrivé en Amérique. Le Christ aussi était venu à eux et leur avait annoncé l'Évangile. Mais peu à peu ils avaient perdu la crainte de Dieu et leur ferveur première, lorsque Mormon, un pieux chrétien et un vaillant guerrier, avait paru parmi eux en triomphateur. Ce fut à l'ouest de l'État du Missouri, près d'Indépendance, que Smith bâtit un premier temple pour les « saints ». Mais il en fut bientôt chassé par

(1) *L. Meyer*, scènes horribles à Wildenspuch, Zurich 1824. *Jarke*, les horribles scènes de Wildenspuch (Mélanges, Munich, 1839).

(2) Book of Mormon. Book of convenants. *Jœrg*, hist. du prot. l. II p. 444 à 603. Encyclopédie de Herzog, t. X p. 1-17.

une émeute, jeté en prison et mis à mort [1844]. Sa doctrine prescrit la communauté des biens et des femmes, ou permet du moins la polygamie ; aussi est-ce avec raison qu'on l'a comparée au mahométisme.

D'un côté comme de l'autre on a imaginé des révélations pour légitimer les plus mauvais penchants du cœur. Ses adhérents nomment leur association « Théo-Démocratie » parce que leur gouvernement est théocratique. Il se compose d'un président, de deux conseillers, d'un patriarche et de deux magistrats inférieurs. Les mormons ont fondé, dans l'Utah, auprès du lac Salé, une ville florissante, et ont fait beaucoup de prosélytes. Ils envoient maintenant partout des missionnaires pour baptiser les saints des derniers jours, et les rassembler dans la nouvelle Sion, près du lac Salé. On vient de prendre des mesures pour extirper la secte.

5. L'écossais presbytérien Irving, prédicateur à Londres [†1834] fonda une secte d'une espèce particulière. Il parlait le langage des prophètes avec les accents de Shakspeare et de Byron ; aussi était-il recherché de la haute société. Quand il vit que son étoile pâlissait, il n'en mit que plus d'ardeur à solliciter du Saint-Esprit les dons qu'il avait répandus sur les apôtres, dans la prévision du prochain avénement de Jésus-Christ. Lorsqu'il s'imagina les avoir reçus, il fit entendre comme jadis à Corinthe, des discours incompréhensibles et se laissa aller à des ravissements extatiques (γλώσσαις λαλεῖν).

Privé de sa charge de prédicateur, et retranché du clergé par le synode général, il fonda, sur le modèle de celle des apôtres, une Église dont les chefs se nommaient des « Anges. » La nouvelle Église de l'avenir fut mieux accueillie à Genève et en Allemagne où Thiersch, le pieux théologien de Marbourg, se déclara en sa faveur. Des prêtres catholiques, entre autres Lutz, devinrent aussi ses adeptes (1).

(1) *Jœrg*, Hist du protestantisme, t. II, p. 77-203. — *Lutz*, adieux à ma paroisse de Oberrtoh, 1857. L'œuvre de Dieu dans ces derniers temps, Ulm, 1857

§ 433. — *Missions protestantes et société bibliques.*

Blumhardt, Magasin pour servir à l'histoire moderne des missions évangéliques et des sociétés bibliques, Bâle, 1816. Les rapports annuels de Londres, Edimbourg, Bâle, Halle et Berlin, sur les résultats donnés par les sociétés bibliques et les progrès des missions évangéliques dans le premier quart du XIXe siècle. Berlin, 1828. — *Steger*, les missions protestantes, 1844. Continuation pour les années 1830-41. Hof, 1842. — *Wiggers*, Hist. des missions évangéliques Hamb. 1845, 2 vol., nouvelles des missions de l'Indo-Chine, Halle, 1849 et suiv., — Kalkar, Hist. des mis. évang. Copenhague 1857. — Une belle carte géogr. indiquant les stations des missions protest. par *Théophile Kœnig*, Berlin 1851. — *Wiseman*, Stérilité des missions protest. ; même jugement porté par un missionnaire protestant dans le journal l'Étranger, 1840, nos 119-120. — *Marschall*, les missions chrétiennes.

Nous avons dit plus haut que le seizième et le dix-septième siècle offrent peu de traces de missions protestantes.

Depuis 1714, le collége des Missions de Copenhague dirige les missions Danoises, et envoie des ouvriers évangéliques dans le Groenland. A une époque plus récente, des sociétés particulières entreprirent de propager le protestantisme parmi les paysans. Ce sont : la grande société des missions de Londres [depuis 1795]; une société presbytérienne à Édimbourg, [1796] ; une société néerlandaise [1792] ; les sociétés de Boston, [1810], de Bâle, [1816], de Berlin, [1823]; la Société des Missions de l'Église réformée française [1823], et celle des missions de Chine [1816], Barmen, [1828] Dresde, [1836], et Halle, [1849], qui dépensent annuellement plus de 18 millions de francs. Il est à remarquer, que le rationalisme n'a que du dédain pour l'œuvre des Missions, parce que les missionnaires ne répandent point parmi les païens les principes rationalistes, mais une doctrine dont la diffusion lui paraît peu désirable. Aveugle qui ne voit point qu'il est dépourvu de toute vitalité, qu'il est incapable de produire quelque chose de grand, et que, pour ne parler que des missions, il n'a jamais pu trouver de missionnaires qui aient réussi à propager ses principes. Les luthériens de Bavière nommèrent les cotisations pour

la société des missions de Nuremberg, « l'argent de péché » jusqu'en 1852 où elles reçurent un nom et un caractère essentiellement luthériens.

A côté des sociétés des missions, se sont fondées les sociétes bibliques qui ont pour but de propager la parole de Dieu dans toutes les langues, et qui agissent de concert avec les premières. La société biblique anglaise et étrangère de Londres [1804] est le centre auquel se rattachent les ramifications qui s'étendent dans tous les pays protestants. Elles poursuivent leur but avec un grand zèle et d'immenses ressources pécuniaires. Malheureusement leurs traductions des saintes Écritures sont souvent défectueuses [depuis 1831 on a supprimé les livres deutéro-canoniques]; la plupart des peuples païens ne sont nullement préparés à une nourriture aussi forte. De là de graves et fréquents abus, qui, trop souvent, empêchent le succès des missions. En outre, entre les missionnaires des diverses sectes existent des divergences d'opinion, divergences fatales dans une œuvre qui, avant tout, demande de l'unité et de la concorde parmi ses ministres. Pour entretenir du moins une unité apparente, les sociétés allemandes tiennent des assemblées générales d'une manière périodique [1846] dans des localités qui changent à chaque réunion.

Les missionnaires protestants obtiennent quelques succès dans les îles de la mer Pacifique, à Taïti [dep. 1797]. Les mœurs douces des indigènes les prédisposent au Christianisme (1). On leur a appris à cultiver leurs champs; la première imprimerie fondée parmi eux remonte à 1817. La plupart des îles de la Société et de Sandwich, ont adopté le Christianisme méthodiste. L'Afrique, peuplée de 100 millions d'infidèles, ne compte encore qu'un petit nombre de missionnaires protestants. L'Australie en manque également, et la lutte des missionnaires protestants et des missionnaires catholiques nuit à leurs succès. Le roi des îles Sandwich, à l'instigation des sociétés bibliques anglaises, en a proscrit les catholiques. Aidé d'un petit nombre de missionnaires, l'infatigable Gutzlaff, disciple de Jacnicke,

(1) V. l'Étranger, 1842, n° 316 à 328; 1843, n° 121.

a évangélisé la Chine et a pénétré jusqu'au Japon [1803-51]. L'Inde qui possède à Calcutta un évêque anglican [dep. 1815], avec deux suffragants à Bombay et à Madras, [dep. 1833], doit beaucoup, pour les missions protestantes, aux lords-évêques Héber, qui mourut en 1826, et Wilson, qui supprima la distinction des castes indiennes parmi les chrétiens. Néanmoins le Christianisme s'y propage lentement, quoique l'on compte, parmi les indigènes, des personnages remarquables, tels que le fameux Rammahoun-Roy. On retrouve des missionnaires protestants sur la côte méridionale de l'Afrique; ils y prêchent avec succès parmi les nègres. Une église protestante fut aussi fondée à Alger en 1839. Dans l'Amérique du Nord, ce sont surtout les méthodistes, et les baptistes, qui s'occupent des missions avec un succès momentané. Les luthériens allemands y font également de grands progrès.

Les missions protestantes, d'après les statistiques les plus récentes, comptent 5000 missionnaires établis sur 1580 points de la terre. Toutefois, privées d'un centre d'union, divisées et subdivisées en sociétés particulières, et destituées de l'esprit d'abnégation qui caractérise le véritable prêtre (1), elles n'ont rien qui ressemble à l'organisation grandiose des missions catholiques. Le zèle pour les missions n'en est pas moins l'un des plus beaux côtés du protestantisme (2).

§. 434. *Situation respective des catholiques et des protestants.*

La polémique entre les catholiques et les protestants eut peu d'éclat pendant la période qui précéda et suivit la ré-

(1) La société des missions d'Angleterre paye à chaque missionnaires un salaire annuel de 6,000 fr., 1,000 pour sa femme et 500 fr. pour chaque enfant mineur. D'après la gazette ecclés. de Rheinwald 1840, n° 68, on évalue à 14,000,000 francs, la dépense des missions protestantes. La société des missions catholiques, qui est seule cependant pour toute l'Église, ne dépensa, en 1839, que la neuvième partie de cette somme.

(2) Les protestants ont établi, pour la formation de leurs missionnaires, des écoles à Gosport en Angleterre (1801), à Andover et à Princeton (1807) en Amérique, à Berkel, à Rotterdam (1810), à Bâle (1806), à Edimbourg, (1820), à Calcutta (1821), à Paris (1824), à Londres (1825), à Barmen (1825), à Berlin (1829).

volution française. L'indifférence générale (1), le déisme des uns et l'athéisme des autres suspendirent les luttes religieuses. Le peuple ne comprenait plus, pour ainsi dire, les différences qui pouvaient exister entre les croyances, et les hommes instruits dédaignaient de s'inquiéter des institutions catholiques. Si l'on songeait à attaquer l'Église, c'était plutôt en partant du point de vue révolutionnaire que sous un point de vue dogmatique et confessionnel, ou encore en s'en prenant à quelque institution particulière, en butte depuis longtemps à la haine des partis, comme les Jésuites. Le vieux Planck (2), qui était resté presque étranger aux révolutions de son temps, reprochait avec raison aux protestants même les plus éclairés, de ne pas étudier le catholicisme, de n'en connaître que de véritables parodies, de s'en tenir, à son égard, à des mensonges traditionnels, de ne pas aller au fond des choses, en consultant sur le catholicisme, non ses ennemis, mais ses symboles, sources uniques et véritables de sa doctrine. Marheineke tenait le même langage. Ce que Planck et Marheineke disaient alors, n'est encore que trop vrai de nos jours. Constamment le catholicisme est dénaturé, faussé et altéré dans les livres religieux et les catéchismes protestants, parmi lesquels nous nous contenterons de citer le catéchisme que le Synode de Duisbourg fit publier en 1843 sur les points de doctrine qui divisent les catholiques et les protestants (3).

(1) *Gengler*, le catholicisme et le protestantisme, ou de l'espoir qu'ils tomberont dans l'indifférence, (Revue trim. de Tubingue, 1832, p. 203 et suiv.). Voyez aussi les considérations sur l'indifférence, dans les Feuilles hist. polit. t. VIII, p. 751 et suiv.

(2) *Planck*, Esquisse d'une exposition historique et comparative des systèmes dogmatiques. 3e édit. Gœtt. 1822, p. 77-83. *Brenner*, ignorance et déloyauté des théologiens protestants, 2e édition, Bamb. 1830.

(3) Amour de la vérité et impartialité des manuels protestants, dans le catholique, août, 1841, supplém. Le clergé catholique de Crefeld opposa, au catéchisme de Duisbourg, un catéchisme sur les points qui divisent, etc. Créfel, 1844. Explication du catéchisme de Duisbourg par un prêtre catholique. Dusseldorf, 1844. La vérité et sa parodie, ou la doctrine catholique opposée à la défense du catéchisme de Duisbourg, par Græber, Emmerich, 1845. *Baltzer*, le Dogme chrétien de la béatitude éternelle. May., 1844. *Idem*, Lettres théolog. May., 1844.

Ainsi encore, presque toutes les facultés de théologie de la Prusse, dans leurs appréciations sur Bruno Bauer, ont été aveuglées par leur zèle évangélique jusqu'à confondre le catholicisme avec le déisme et le naturalisme (1) Le professeur Harless, d'Erlangen, l'un des coryphées du protestantisme, n'a pas rougi d'appeler, dans son journal [juillet 1843], l'Église catholique la prostituée de Babylone, et de prétendre que l'introduction du papisme à Taïti ne se faisait que par le meurtre et le libertinage. « Prions donc, ajoute-t-il, prions le Seigneur d'anéantir, d'un souffle de sa bouche, une institution qui corrompt et perd ainsi les âmes ! »

La lutte entre les protestants et les catholiques cessa, presque généralement, non-seulement durant les guerres de l'empire, et au moment où les peuples d'Allemagne se soulevèrent contre la domination française, mais encore à l'époque du congrès de Vienne, alors que toutes les nations germaniques semblaient ne tendre qu'à un même but et ne faire qu'un peuple. Cependant la manière, dont furent reçues au congrès les réclamations présentées au nom de l'Église catholique, annonçait déjà les conflits qui devaient naître plus tard; et, quoique les princes catholiques et protestants se fussent réunis pour former la confédération germanique, et que l'article 16 de l'acte fédéral garantît aux membres des deux cultes l'égalité des droits (2), les catholiques eurent à se plaindre de la conduite que l'on tint à leur égard dans plusieurs pays, et l'assemblée fédérale, à laquelle ils soumirent leurs griefs, se déclara incompétente (3) !

Le jubilé de la Réforme, célébré en 1817 avec une sorte d'ivresse, fut le signal d'une polémique pleine de fiel et de haine dirigée contre le catholicisme, du haut de la chaire,

(1) Opinion des facultés prot. de théol. de Prusse sur le licencié Bruno Bauer. Berlin, 1842. Une vive réponse à ces opinions. Zurich, 1843. Appréciations au point de vue catholique. Revue trim. de Tubingue, 1842. Le catholique, 1844.

(2) L'art. 16 est conçu dans ces termes : « La différence de religion ne peut donner lieu à aucune différence dans la jouissance des droits civils et politiques par toute la confédération allemande. »

(3) Sur l'affaire de Kettenburg, voy. le Catholique, juin 1853. Voir aussi plus haut, p. 181, note , les écrits « sur la parité en Prusse. »

par des prédicateurs intolérants, et dans les écrits de quelques auteurs ultraprotestants. Cette polémique finit par prendre une certaine importance historique en ce qu'elle fortifia chez les catholiques le sentiment de leurs droits politiques, et ranima leur foi et leur amour pour l'Église. La Saxe, toujours prompte à saisir les motifs de querelle entre les deux Églises, n'a rien trouvé de mieux pour ranimer la guerre, que de mettre les catholiques en suspicion (1). Les évêques d'Angleterre se sont énergiquement exprimés à ce sujet en 1826 (v. p. 90-91). Malheureusement ces hostilités se sont renouvelées avec plus d'acharnement encore dans la funeste guerre civile de 1866, au point que le conseil supérieur protestant de Bade se trouva gravement compromis. En vain un Suisse clairvoyant, dans une circonstance solennelle, fit entendre cet avertissement aux Allemands réunis à Francfort en 1862 : « Cessez vos luttes confessionnelles, elles sont le tombeau du protestantisme, et la mort de vos tentatives d'unité. »

Mentionnons, entre autres, l'attaque déloyale et grossière que Voss (2) dirigea contre Stolberg (3), et qui provoqua de la part de l'écrivain catholique une réplique de nature, comme tout ce qui sortait d'ailleurs de sa plume, à ranimer l'ardeur des catholiques pour la défense de leur Église. La polémique religieuse portée pendant quelque temps sur le terrain des personnalités par la presse périodique qui vit facilement de scandales, après avoir cherché à ridiculiser aux yeux des masses, dans des romans (4), les nou-

(1) *Tzschirner*, le Protestantisme et le Catholicisme au point de vue politique. 4e edit. Leipzig, 1824. L'abbé M. Prechtl y répondit par ses Éclaircissements sur la brochure de Tzschirner. Saltzb., 1823. Remarques d'un protestant prussien sur les attaques de Tzschirner contre l'Église catholique. Offenb., 1824. D'autres éclaircissements, par Guill. de Schütz, 1827.

(2) *Voss*, Comme quoi Stolberg est un esclave. Sophronizon, 1819, t. III. Correspondance entre Voss et Jean Paul. Feuilles eccl. de Frib., t. XII, p. 1055.

(3) *Stolberg*, Réponse aux injures de M. le conseiller Voss. Hamb., 1820. Stolberg et le docteur Paulus à Heidelberg, par Fr. Geiger. Mayence, 1820. Stolberg et Sophronizon, ou la bonne foi du docteur Paulus. May. 1821. *Hafert*, Étais-je un suppôt de Satan lorsque j'étais catholique ? Bunzlau, 1854.

(4) *Bretschneider*, Henri et Antonio. L'auteur d'une brochurnei -

veaux convertis, quitta cette voie indigne et peu conforme aux habitudes graves et sérieuses du peuple allemand. Elle rentra donc dans le domaine exclusivement scientifique. C'est de ce moment que datent les discussions sur la symbolique, c'est-à-dire, l'exposition historique des divers systèmes et formules de foi. Marheineke (1) assura « qu'il n'avait été déterminé à la publication de sa Symbolique que par la profonde et lamentable ignorance, non-seulement des laïques protestants, mais même de certains théologiens et canonistes, à l'égard du catholicisme, et par la manière absurde dont on le dénature. » Malgré cette louable intention, Marheineke lui-même dénatura plusieurs points de la doctrine catholique. On peut en dire autant de Winer (2), de Guerike et de Marsh; Planck, Kœllner, Thiersh, et Bœhmer encourent moins ce reproche. Lorsque ensuite Hase, à l'étonnement de tous, quitta cette voie, et, négligeant de recourir aux sources, renouvela, dans sa *Polémique*, les vieilles haines, il ne put point se plaindre des vertes réponses qu'il s'attira (3).

Quant aux Catholiques, après quelques essais de moin-

titulée : « Le baron de Sandau replacé sur le terrain de la saine critique, » fait observer avec raison que de tels livres faussent le jugement de la nombreuse foule des demi-penseurs et des demi-savants pendant un demi-siècle.

(1) *Planck*, Esquisse d'une explication historique et comparative des systèmes dogmatiques, 3ᵉ édit. Gœtt., 1822. *Marheineke*, Système du catholicisme, ou Exposition comparative de la doctrine (ou symbolique), 3ᵉ part. Heidelb., 1810-14.

(2) *Winer*, Exposition, compar. de la doctrine des différentes communions chrétiennes. Leipz., 1824. *Klausen*, Constitutions et Rites du catholicisme et du protestantisme, traduit du Danois. 1828, 2 vol. *Guerike*, Symbolique générale du Christianisme. Leipz., 1839. *Marsh*, Exposit. compar. des Églises anglaise et romaine, trad. de l'Anglais. *Kœllner*, Symbolique des confessions chrétiennes. Hamb., 1837-44, 2 vol. *Thiersh*, Cours sur le catholicisme et le protestantisme. Erlang., 1846. *Matthes*, Symbolique compar. de toutes les confessions chrétiennes. Leipz., 1854. *Baier*, Symbolique des Conf. chr., Greifow. et Leipz. 1854. *Bœhmer*, les Différences de doctr. entre le Cath. et l'Égl. évang. Berlin, 1857.

(3) *Hase*, Manuel de l'Égl. prot. contre l'Égl. rom. 2ᵉ édit. Leipz., 1865. Réponses à la « Lettre épiscopale » de Conrad, év. de Paderborn, dans le catholique, 1861. Gazette littér. génér. de Vienne, 1865. *peil*, les Doctrines cath. opposées aux doctr. prot. Frib., 1865.

dre importance (p. 187), ils prirent vigoureusement l'offensive avec Mœhler, dont nous avons déjà raconté les succès et l'influence si décisive pour la science et le développement du catholicisme. Le grand polémiste eut quelquefois de la peine « à ne pas abandonner le langage pacifique de la science pour parler celui de l'indignation (1). » Avec de telles dispositions dans les deux partis, la déplorable catastrophe de Cologne ne pouvait point ne pas provoquer entre catholiques et protestants, une polémique violente qui pénétra jusque dans l'intérieur des familles. Tandis que, d'une part, on renouvelait contre les catholiques les vieilles calomnies, adressées à leur Église et à leurs institutions religieuses, et qu'on leur reprochait notamment leur intolérance, les catholiques, de leur côté, accusaient le protestantisme d'avoir trop souvent fait dégénérer des discussions scientifiques en mouvements révolutionnaires, d'inspirer des lois d'oppression contre le catholicisme, comme en Danemark et en Suède (2), d'interdire aux catholiques, dans les cantons de Zurich et de Bâle, l'usage de leurs cloches, tandis qu'eux mêmes l'accordaient aux Calvinistes dans le canton de Soleure. Au moment où l'on crut que le roi de Hollande allait cesser de rechercher la main de la comtesse d'Oultremont, qui était catholique, *le Handelsblad*, un des principaux journaux du pays, oublia la tolérance dont se vantent les protestants au point de s'écrier avec un accent de triomphe (3) : « Le roi s'est vaincu lui-même ! Réjouissez-vous, Néerlandais, d'une victoire que si peu de héros ont remportée, parmi ceux dont le nom remplit le monde ! » Un fait plus odieux encore s'accomplit dans la métropole catholique de Fribourg au

(1) *Mœhler*, sa Symbolique, p. 188. Ses adversaires étaient Baur Nitzsch, Marheineke. Après Mœhler, le champ de la symbolique fut cultivé par Hilgers, théol. symb. Bonn., 1841. *Buchmann,* Symbolique populaire. May., 1843, Paris, 1845. *Thomas Moore*, Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche de la vraie religion, traduit de l'Anglais.

(2) Emprunts curieux faits au « Faedrelandet, » par la Gazette universelle d'Augsb. 1840, n° 96. Gaz ecclés., d'Hœninghaus, 1840, n° 34. Sur la Suède, voy. cette même gaz. 1840, n°s 34, 37, 56 et Sion, 1841, n° 57.

(3) Du 21 mars 1840. Gaz. eccl. d'Hœn. 1840, n° 35.

grand-duché de Bade. Le jour de la Fête-Dieu, le pasteur et conseiller Eisenlohr, contrairement à toute coutume existante, réunit ses paroissiens dans l'église, et annonça du haut de la chaire qu'il les avait convoqués pour les tenir éloignés de l'idolâtrie catholique. Nous ne ferons que rappeler la polémique amère dirigée contre Mr Laurent qui allait être envoyé à Hambourg comme évêque, contre la reine Victoria à propos de quelques concessions insignifiantes faites aux catholiques, et aussi à propos du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre [1850] et en Hollande [1853], contre la décision dogmatique de l'Immaculée-Conception; celle des soi-disant collègues du président Hurter (1), les émeutes populaires de Philadelphie (2), les outrages faits au Pape et aux vrais catholiques pendant les parades du rongisme, les suppositions de symboles et de formules d'abjuration, l'oppression systématique des catholiques en Suisse, les calomnies odieuses répétées aux synodes ecclésiastiques de Berlin, Wiesbaden, Brême, Francfort, Stuttgard, etc.

Bien des choses dures et amères ont été dites et faites des deux côtés. Puisse une tenue plus digne, une conduite plus modérée prévaloir également dans les discussions scientifiques et les rapports sociaux, même au milieu des luttes inévitables entre deux principes contraires ! En présence des efforts tentés de toutes parts pour faire disparaître l'élément surnaturel de l'histoire et des dogmes de la religion chrétienne, ainsi que de toute religion, les protestants et les catholiques, qui ont gardé la foi, devraient s'entendre et se donner la main, pour sauver le trésor précieux des vérités révélées. Puisse aussi le jeune clergé être plus que jamais convaincu que sa mission est de démontrer la vérité, la grandeur et la force de son Église, en faisant voir que, partout où elle est libre, elle répond aux besoins du peuple et sait les satisfaire! C'est le plus sûr moyen de ramener au catholicisme les esprits qui en sont éloignés et de rétablir l'unité dans l'Église de Jésus-

(1) Le président Hurter de Schaffhouse et ses collègues. Schaffhouse, 1840.

(2) L'émeute de Philadelphie (feuilles hist., polit. t. XIII, p. 837 et suiv.).

Christ (1), selon la louable invitation que Stark adresse à tous dans son *Festin de Théodule*.

Cette division des croyances est loin de satisfaire tous les esprits. Les uns reviennent franchement au Catholicisme (2), ou du moins se nourrissent de la doctrine catholique (3). De là les suffrages nombreux que Brenner (4) et Hœninghaus (5) trouvèrent dans des pays essentiellement protestants. Une chose digne de remarque c'est la faveur avec laquelle des protestants de mérite recommandent les ouvrages catholiques aux ecclésiastiques et aux laïques comme très-propres à exciter et à entretenir l'esprit religieux. Non contents de les recommander, ils en font eux-mêmes usage. C'est ainsi qu'ils ont publié, pour leur coreligionnaires, des éditions de Thomas-à-Kempis, des voix spirituelles du moyen âge (6), des confé-

(1) D'après une notice statistique de la Gazette ecclésiastique de Vienne de l'année 1853, la chrétienté est divisée comme il suit : 194,500,000 Catholiques latins, 4,500,000 Grecs, 200,000 Arméniens, 530,000 maronites, 35,000 Syriaques (jacobites unis), 20,000 Chaldéens (nestoriens unis), 15,000 Coptes, 200,000 Syro-Chaldéens (chrétiens de Saint-Thomas unis) ensemble 200,000,000 catholiques; 64,000,000 Grecs schismatiques, 3,000,000 arméniens, 1,800,000 Abyssiniens, 500,000 Syriens, 200,000 Coptes monophysites, 100,000 Syro-Chaldéens, 500,000 Chaldéens nestoriens et 5,000,000 Roskolnikes en 30 sectes, ensemble : 75,100,000 chrétiens orientaux non-catholiques. Les protestants sont divisés en 40 grandes sectes et plus de 110 petites, dont 18,000,000 Luthériens, 15,000,000 Anglicans, 12,000,000 Évangéliques unis (Luthériens et Calvinistes), 7,000,000 Calvinistes allemands, hollandais et suisses, 6,000,000 Méthodistes, 5,000,000 Presbytériens et Baptistes calvinistes, et 12,000,000 d'autres sectes, ensemble : 80,000,000 chrétiens protestants, et, d'après des calculs plus récents, 89,000,000. Nouvelle statistique de *Braumers*. L'annuario pontificio de Rome. *Neher*, géogr. et statist. de l'Église, Ratisb. 1865 et suiv. 2 vol.

(2) *Arendt* (professeur privé à la fac. prot. de Bonn), Exposé des motifs de ma Conversion au catholicisme, Spire, 1832.

(3) *Stark*, Le festin de de Théodule ou réunion des diff. comm. chrét. Francf. 1827. Correspondance 1828.

(4) Concessions des protestants en faveur de la vérité, Bamb. 1830.

(5) *Hœninghaus*, Résultat de mes courses sur le territoire protestant, Aschaffenb. 1837.

(6) *Galle*, Voix spirituelles du moyen âge, Halle 1841.

rences de Massillon sur les devoirs des ecclésiastiques (1), des *Pensées* de Pascal (2), des sermons du franciscain Berthold, de Jean Tauler (3), etc. Ainsi se répand de plus en plus la conviction de cette vérité, que l'Église catholique a toujours compris le Christianisme d'une manière large et grandiose, et que le Catholicisme n'est pas tel que le représentent les préjugés invétérés de ses adversaires. Louis de Beckedorf a développé cette pensée avec dignité et une grande force de persuasion (4). Déjà les esprits les plus nobles et les plus religieux que possède le Protestantisme se prennent à songer, comme l'enfant prodigue, à tous les biens dont ils auraient joui dans la maison maternelle de l'Église catholique. Ce qu'ils envient surtout, c'est le chant, les offices religieux, les usages catholiques concernant le baptême, la communion, la confirmation, le mariage, la confession et les sépultures (5). Et pendant que, dans beaucoup de lieux, on replace sans bruit des images dans les églises, et que l'on revient à l'usage de sonner l'Angelus, s'élève çà et là une lutte ardente pour ou contre l'introduction d'offices religieux accompagnés de cérémonies liturgiques, de la confession auriculaire et du sacrement de l'Extrême-Onction.

Nous rappelons volontiers ici les œuvres sur lesquelles se sont exercés à la fois le zèle des Catholiques et celui des Protestants : la propagation du Christianisme, l'abolition de l'esclavage, le soin des malades et des pauvres par les ordres religieux catholiques et les diaconesses protestantes, le perfectionnement de l'art chrétien dans toutes ses parties. Si les Catholiques se sont montrés généreux et intelligents dans la restauration des cathédrales de Ratisbonne, de Bamberg, de Spire, de Cologne, etc., les Protestants méritent également des éloges pour les

(1) Massillon, Conférences et discours synodaux sur les principaux devoirs des prêtres.

(2) *Pascal*, ses Pensées.

(3) Ci-dessus, t. II, p. 591, note 1.

(4) Louis de Beckedorf, quelques mots de paix et de réconciliation 3e édit. Ratisb. 1852.

(5) Gazettte ecclés. évangél. de Hengstenberg du 29 oct. 1856. Avec plus de développements dans l'Hist. du protest. de Jœrg, t. I p. 445-555.

travaux qu'ils ont fait exécuter à l'église Sainte-Élisabeth de Marbourg, à celle de la Sainte-Vierge d'Esslingen et à la cathédrale de Bâle. Ajoutons que, de toutes parts, les uns et les autres ont érigé un grand nombre d'églises.

CHAPITRE III (1)

LE CONCILE DU VATICAN, 20e ŒCUMÉNIQUE, ET SES PREMIÈRES CONSÉQUENCES.

Acta et decreta S. S. et œcumenici concilii Vaticani, Frib. Brisg. 1870 sq. fasc. I : acta publica quibus conc. præparatum est; fasc. II : acta publica ipsius conc. Additum est lexicon geogr. diœceseon residentialium et abbatiarum nullius et catalogus Prælatorum eccles. cathol. Le Concile Œcuménique (Voix de Maria Laach, nouv. série), Fribourg, 1869 sq. Documenta ad illustrandum conc. Vatic. ed. *Friedrich*. Nord l. 1871, 2 parties (reproduit beaucoup d'écrits des évêques opposés à la définition de l'infaillibilité). *Mgr Fessler* (secrétaire du concile), Le Concile du Vatican, son histoire et ses résultats, Vienne, 1871. *Lord Acton*, sur l'histoire du concile du Vatican, Munich, 1871. Acta et decreta S. S. œcumenici concilii Vaticani, Rom. 1872, ex typographia Vaticana (2).

(1) Ce chapitre est nouvellement traduit de la dernière édition allemande. Quoique l'auteur y ait suivi une méthode tout « objective », en se bornant à mettre devant les yeux du lecteur la série des faits, il ne pouvait point ne pas confesser sa foi, et tout le monde admirera les accents énergiques et émus qu'il a trouvés pour condamner le schisme des vieux catholiques (§ 440). On doit considérer ces pages comme un testament, et le laborieux et consciencieux historien n'en pouvait laisser de plus beau à ses nombreux disciples que ce *Credo* à l'infaillibilité pontificale, clef de voûte devenue à jamais inébranlable de l'Eglise catholique. S'il paraît çà et là sur des faits secondaires émettre des appréciations contestables, le lecteur les remarquera de lui-même, sans que nous ayons besoin de renouveler nos modestes réserves. Aux sources et aux travaux sur le concile, indiqués en tête ou dans le cours de ce chapitre, nous ajouterons l'*Histoire du Concile du Vatican* par Mgr Manning, avec une introduction de M. Chantrel.

(*Note du Traducteur.*)

(2) La littérature sur le Concile, tant en Angleterre et en Allemagne qu'en France et en Italie, est déjà immense. Elle est indiquée avec beaucoup de soin, incomplètement toutefois, dans *Friedberg*, Collection des actes relatifs au 1er concile du Vatican, avec une esquisse de son histoire, Tubing. 1871.

§ 435. — *Convocation du Concile.*

Ce fut en 1864, après la publication du Syllabus et de l'Encyclique *Quanta Curâ*, qu'on commença à parler de la convocation d'un concile œcuménique; plusieurs publicistes ont mis en lumière la connexité de ces deux événements (1). L'annonce du concile fut généralement accueillie avec une joyeuse espérance; elle excita cependant, dans quelques esprits, des inquiétudes et des craintes diverses, et ce fut le cas de plusieurs évêques français, quoique les prélats de cette nation eussent été pour beaucoup dans la prière respectueuse que l'épiscopat, réuni à Rome en 1867, adressa au Pape, pour la célébration d'un concile universel, « remède souverain dans les grands dangers de la société chrétienne » (2). Pie IX avait promis de se rendre à ce désir.

Le 29 juin 1868, en la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, parut la bulle *Æterni Patris*, convoquant le saint, œcuménique et universel concile, dans la basilique du Vatican, pour la fête de l'Immaculée-Conception, 8 décembre 1869. Le Souverain Pontife veut et ordonne que ses vénérables frères, les patriarches, archevêques et évêques, de tous pays, et ses chers fils, les abbés et tous ceux qui ont le droit et le privilège d'assister aux conciles généraux, se rendent à Rome pour le terme marqué; faute de quoi ils se verraient frapper des peines d'usage. Il espère que Dieu, qui tient dans ses mains les cœurs des hommes, disposera de telle sorte tous les princes et chefs des peuples, surtout les catholiques, qu'ils n'empêcheront point les prélats convoqués de se rendre au Concile.

La bulle par laquelle Paul III convoqua, en 1542, le concile de Trente avait servi de modèle à celle-ci, qui est en tout semblable; mais elle ne propose pas avec la même précision l'objet du concile.

(1) Le concile œcuménique, préface, dans les *Voix de Maria Laach*. nouv. série, 1re livraison. Aussi le P. Pachtler S. J. a-t-il mis l'Encyclique et le Syllabus en tête de la collection des Actes conciliaires.
(2) Voir supra p. 149.

« Ce concile œcuménique, y est-il dit, devra examiner avec le plus grand soin et décréter tout ce qui est expédient, en ces temps très difficiles, pour la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi, le salut éternel des hommes, la discipline de l'un et de l'autre clergé et son instruction salutaire et solide; pour l'observance des lois ecclésiastiques, la réforme des mœurs, l'éducation chrétienne de la jeunesse, la paix commune et la concorde universelle. Il faudra travailler aussi de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à ôter tout mal de l'Église et de la société civile, à ramener les errants dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut, à abolir les vices et les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquière partout une nouvelle vigueur, qu'elle se propage et qu'elle domine toujours de plus en plus, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes, se fortifient et fleurissent, au très grand avantage de la société humaine. Car nul ne pourra jamais nier que l'influence de l'Eglise catholique et de sa doctrine, outre le salut éternel qu'elle procure aux hommes, ne soit utile aussi au bien temporel des peuples et à leur prospérité véritable, à l'ordre et à la tranquillité, ainsi qu'au progrès solide des sciences humaines, comme le prouvent avec évidence, par des faits lumineux et constants, les annales de l'histoire sacrée et profane (1). »

Le 8 septembre de la même année, Pie IX publia la lettre apostolique *Arcano Divinæ Providentiæ*, adressée à tous les évêques des Églises du rit oriental, hors de la communion du siège apostolique. Comme héritier, dit-il, du Prince des Apôtres, rocher inébranlable sur lequel le Sauveur a bâti son Église, il est animé d'un désir très ardent d'étendre ses soins à tous ceux qui, dans le monde entier, portent le nom de chrétiens, et de les recevoir tous dans les bras de sa charité paternelle. Il tourne particulièrement ses regards vers ces Églises, qui, unies autrefois au siège apostolique, brillaient si glorieusement par la sainteté et la céleste doctrine, et portaient des

(1) Litt. Ap. *Æterni Patris*. Voir à la fin du volume document I.

fruits abondants pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et qui maintenant, par suite d'un schisme pernicieux, demeurent séparées de l'Église répandue par tout le monde. Ayant convoqué un concile œcuménique, il les conjure, exhorte et supplie, d'imiter leurs Pères des conciles de Lyon (1274) et de Florence (1439), et de venir au concile du Vatican, « afin que l'ancienne charité se renouvelle, que la paix revive, et que la nuit sombre et triste des longues divisions se retire enfin devant la sereine lumière d'une union souhaitée de tous » (1).

Dans l'isolement et la léthargie où gît depuis des siècles l'Orient schismatique, ce touchant appel ne fut point entendu; mais les peuples ne s'associèrent pas non plus à ce prêtre grec de Céos en Bithynie, qui demandait, plein d'une indignation affectée, qu'on repoussât avec mépris « la prétention papale ». Seule, la nation arménienne manifesta des dispositions favorables à l'union, et ce mouvement trouvait un point d'appui dans le patriarche arménien catholique de Constantinople; mais la ruse et la violence réussirent à le comprimer (2).

Enfin Pie IX, dans sa lettre *Jam vos omnes* du 13 septembre, adressa des paroles mémorables aux protestants, qui, confessant le même Sauveur Jésus-Christ, n'ont pas la vraie foi de Jésus-Christ, et ne suivent pas la communion de l'Église : Il vient, dit-il avec toute l'ardeur de son zèle et de sa charité, les avertir, les exhorter, les conjurer, qu'ils veuillent bien examiner sérieusement, s'ils se trouvent dans la voie du salut, tracée par le Sauveur. Cette voie est l'Église, une, sainte, catholique, apostolique, fondée sur Pierre, dans laquelle la foi chrétienne s'est conservée entière et inviolable, et la même chez toutes les nations; tandis que, dans les confessions séparées de l'Eglise, la foi paraît toujours changeante et chancelante. La cause en est dans l'absence d'une autorité divinement établie, pour instruire les hommes, principalement dans la foi et dans les mœurs, et les conduire au salut éternel;

(1) Litt. Ap. *Arcano Divinæ Providentiæ*. Voir document II.
(2) Cf. *Voix de Maria Laach*, 1869, 1re livraison, p. 40 sqq et 3e livr. p. 31 sqq; *Friedberg*, p. 12.

si bien qu'elles vont se divisant en sectes sans nombre, au grand détriment de l'État et de l'Eglise. Puissent-ils donc profiter de ce concile, où l'Eglise va manifester de nouveau sa profonde unité et sa vitalité indéfectible ! qu'ils offrent à Dieu de ferventes prières, pour qu'il jette bas le mur de séparation, qu'il dissipe les ténèbres de l'erreur et les ramène dans le sein de la Sainte Mère l'Eglise, où leurs pères trouvaient le pain de la vie, la vraie doctrine du Christ et les sacrements de la grâce céleste (1) !

L'attitude des protestants fut diverse : les uns opposèrent à la lettre pontificale de frivoles plaisanteries ou le dédain d'une ignorance affectée ; c'était la classe trop nombreuse des protestants tombés dans l'indifférence religieuse. Les zélés et les croyants, notamment les consistoires de quelques États et plusieurs conseils supérieurs, pensant être en possession de la pure doctrine de l'Evangile, tinrent la démarche du pape pour offensante, et répondirent par d'aigres refus, où se mêlaient les plus graves accusations contre l'Eglise catholique et la papauté. Un petit nombre seulement, mais les plus sérieux et les plus clairvoyants, ne méconnurent ni le bon droit ni les bonnes intentions du père de la chrétienté. Il faut nommer surtout Baumstark en Allemagne, Guizot en France, le docteur Pusey en Angleterre (2).

§436. — *Préparation du Concile : commissions de consulteurs ; le règlement.*

Pour attirer avant tout sur l'auguste assemblée, les bénédictions célestes le Saint Père employait l'arme de la prière. « Nous invoquons sans cesse, disait-il, le Père de la lumière et de la grâce, source de tout bien, pourqu'il envoie la sagesse, afin qu'elle soit avec nous et travaille

(1) Litt. Ap. *Jam vos omnes.* Voir Document III.

(2) *Friedberg*, p. 12-16. *Voix de Maria Laach*, 4ᵉ liv. p. 92 sqq. *Baumstark*, Pensées d'un protestant sur l'appel du pape pour la réunion avec l'Église romaine, Ratisb., 1868 sqq. Cf. Acta et decreta, fasc. I., p. 63-68.

avec nous. » Et en accordant, le 11 avril 1869, l'indulgence jubilaire, il excitait la piété de tous les fidèles à « unir leurs prières aux siennes, et à obtenir du Tout-Puissant la lumière céleste, pour décider dans ce concile tout ce qui contribuera le plus au bien commun du peuple chrétien, à l'utilité et à la glorification de l'Église catholique, à sa prospérité et à sa paix (1). »

Durant l'hiver de 1868-69, un grand nombre de théologiens d'Italie, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et de l'Amérique septentrionale, furent appelés à Rome, pour élaborer les matières qui devaient être soumises au Concile. Ils étaient répartis en sept commissions, dont chacune était présidée par un cardinal, et qui avaient respectivement pour objet : le règlement, — les rites et les cérémonies, — le droit public, — les missions et les Églises d'Orient, — les ordres religieux, — le dogme, — la discipline. On imposa à tous les consulteurs le *Silentium pontificium* (2).

Les évêques ne furent pas tenus au courant de ces travaux préparatoires; ils n'avaient reçu qu'une circulaire du cardinal Caterini (6 juin 1867), proposant 17 questions, sur lesquelles on désirait leur avis. Elles regardaient l'exclusion des non catholiques comme parrains dans le baptême, le règlement des affaires matrimoniales, la méthode de prédication la plus fructueuse, l'éducation de la jeunesse, la formation graduelle des jeunes clercs et leur instruction solide, la fondation de communautés religieuses nouvelles, le concours pour les cures, les moyens d'augmenter dans le clergé la soumission envers les évêques, les inconvénients pour les familles catholiques de domestiques qui ne le sont pas, enfin l'abolition de certains abus relatifs aux cimetières (3).

D'innombrables écrits avaient paru déjà sur l'objet, l'importance, les conséquences éventuelles du concile, lorsque, tout à coup, en février 1869, pendant que la com-

(1) *Voix de Maria Laach*, 1869, 4e liv. p. 5-12.

(2) Voir document IV, composition de ces commissions, et document V, tableau des projets élaborés par elles.

(3) Voir Acta et decreta conc. vat. fasc. I, p. 22, et Voix de Maria Laach, 1869, 2e livr. p. 7-10.

mission dogmatique discutait le schema sur l'infaillibilité pontificale, une correspondance française de la *Civiltà Cattolica* concentra sur ce seul point l'attention générale : « Le concile, annonçait-on hardiment, sera de courte durée ; car c'est le désir des catholiques que les évêques adoptent les doctrines du Syllabus et l'infaillibilité du pape par acclamation. » *Le Catholique de Mayence* crut devoir rassurer les esprits : « Il est notoire, disait-il, que la *Civiltà* a été désavouée de tous côtés. A Rome, les plus hautes autorités, le général des jésuites lui-même, ont vu l'article avec peine. Ce serait une grossière confusion de prendre ces inventions de quelques écrivains pour les pensées du monde catholique(1). »

Il s'éleva alors dans les principaux pays de l'Europe (2) une vive discussion scientifique, qui mit un instant la diplomatie elle-même en mouvement. En Allemagne, les laïques les plus fidèles et les plus considérés (3) conçurent des inquiétudes, qu'ils crurent devoir soumettre, dans une adresse respectueuse, à leurs évêques réunis à Fulde. Ceux-ci publièrent au tombeau de saint Boniface une lettre pastorale pour tranquilliser les âmes et dissiper bien des craintes : « Jamais, disaient-ils, non jamais un concile œcuménique ne proclamera, il ne peut proclamer, une doctrine nouvelle, non contenue dans l'Écriture sainte ou dans la tradition apostolique. Lorsque l'Église prononce dans les choses de la foi, elle ne publie pas de nouvelles doctrines, mais elle met en lumiere et défend contre des erreurs nouvelles l'antique et originelle vérité. Jamais non plus un concile œcuménique ne définira des doctrines blessant les principes de la justice, les droits des États, les vrais intérêts de la science, la liberté légitime ou la

(1) *Le Catholique*, 1869. t. I. p. 727.

(2) En Allemagne le signal fut donné par le mémoire : « Le Concile et la Civiltà », publié dans la *Gazette Générale d'Augsbourg*, n° du 10 mars 1869, supplément. Voir Acton, l. c. p. 18 sqq : « Attitude des hommes d'État avant l'ouverture du Concile. »

(3) Ils se trouvaient en ce moment au parlement douanier de Berlin. Leur adresse a été publiée depuis dans les feuilles historiques et politiques, tome LXIX, livraison II, 1872 et dans la *Gazette d'Augsbourg*, supplément au n° du 6 juin 1872.

prospérité des peuples. C'est pourquoi personne ne doit craindre que, sans nécessité, par irréflexion ou par précipitation, les évêques prennent des mesures en opposition avec l'état présent et les besoins de notre société, ou qu'ils veuillent ramener parmi nous les conceptions, les mœurs ou les institutions d'un autre âge. Tout aussi peu fondé et tout à fait injuste, serait le soupçon que l'on puisse porter atteinte à la liberté des débats conciliaires ; nous savons au contraire très positivement que c'est la volonté déclarée du Saint Père que la liberté de la discussion y soit entière et que la durée n'en soit pas limitée (1). » Les évêques de France et d'Autriche-Hongrie donnèrent aux fidèles, en partant pour le concile, des assurances semblables. Dans sa lettre pastorale sur l'agitation en faveur de la définition de l'infaillibilité pontificale, Mgr Dupanloup disait : « Cette France se laisse aujourd'hui emporter si loin par son enthousiasme pour le centre de l'unité, que les opinions excessives partent de France pour franchir les Alpes, tandis que la modération, la sagesse et la réserve viennent de Rome. C'est Rome qui tient tête à la *furia francese*, et refuse de transformer des exagérations en dogmes. C'est pourquoi, mes frères, rassurez-vous ! hommes de foi, ne craignez pas ! »

L'intervalle de près d'un an et demi entre la bulle de convocation (29 juin 1868) et l'ouverture du concile (8 décembre 1869), avec la facilité actuelle des communications, avait permis aux prélats les plus éloignés d'arriver à temps : les évêques du Mexique et de la Californie, du Brésil, du Pérou, du Chili et de la Nouvelle-Grenade, des Philippines et de l'Australie, se trouvèrent au rendez-vous, ainsi que les vicaires apostoliques des Indes Orientales, de Siam, du Ton-Kin, de la Chine et du Japon. A ceux qui manquaient de ressources, Pie IX, avec sa sollicitude et sa générosité habituelles, fournit une habitation convenable et il ne cessa pas de pourvoir à leurs besoins. Le nombre des Pères présents dépassa 700, à la mi-décembre,

(1) Cette lettre pastorale, signée par 21 évêques ou délégués d'évêques, se trouve dans les *Voix de Maria Laach* 1869, livr. 5-10, avec plusieurs lettres analogues.

pour descendre par suite des décès et des congés, à 667, lors de la 3e session (24 avril 1870). On comptait parmi eux 43 cardinaux, 9 patriarches, 8 primats, 107 archevêques, 456 évêques, 1 administrateur apostolique, 20 abbés, 23 supérieurs généraux d'ordres religieux (1). Les quatre sessions publiques furent présidées par le pape lui-même; pour la présidence des *congrégations générales* (réunions générales, mais non publiques, où l'on discute les décrets à publier dans les *sessions*), il avait délégué d'abord le cardinal comte de Reisach, assisté des cardinaux de Luca, Bizzari, Bilio et Capalti. Mais le cardinal premier président, tombé gravement malade sur ces entrefaites, mourut loin de Rome, le 23 décembre, et fut remplacé par le cardinal de Angelis. Longtemps avant l'ouverture, le Saint Père avait nommé secrétaire du concile l'évêque de Saint-Hippolyte, le savant théologien Fessler.

La bulle *Multiplices inter*, en date du 27 novembre, prescrivit le règlement conciliaire (2). Nous ne pouvons dissi-

(1) Cf. document X. Voir la classification par nationalités dans *Fessler*, le Concile du Vatican, p. 15-20. Des 107 archevêques, il y avait 23 grecs et orientaux (8 arméniens, 5 chaldéens, 4 maronites, 3 syriens, 1 grec, 1 grec melchite et 1 roumain); 23 italiens; 46 des autres pays (dont 10 français, 10 de l'Amérique du Nord, 6 de l'Amérique du Sud, 5 de l'Espagne, 4 de Turquie et de Grèce, 3 autrichiens, 3 allemands, 2 irlandais, 1 belge, 1 hollandais, 1 anglais); enfin 15 archevêques *in partibus*. Des 456 évêques, 297 appartiennent à l'Europe, savoir 122 à l'Italie, 61 à la France, 31 à l'Espagne, 18 à l'Autriche-Hongrie, 16 à l'Irlande, 15 à l'Allemagne, 11 à l'Angleterre et à l'Écosse, 9 à la Turquie et à la Grèce, 7 à la Suisse (dont les coadjuteurs de Genève, de Coïre et de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais), 5 à la Belgique et à la Hollande et 2 au Portugal.

(2) Voir document VI. Cf. *Fessler*, le Concile du Vatic. p. 33-42. Ce règlement est divisé en 10 sections : I. de modo vivendi in concilio; II. de jure et modo proponendi; III. de secreto servando in concilio; IV. ordre des préséances : cardinaux, patriarches, primats, archevêques, évêques, abbés, généraux d'ordre; V. des juges des excuses (chargés d'examiner les raisons et des évêques absents ou qui demandent à s'absenter) et des juges des conflits; VI. Des officiers du concile : secrétaire et sous-secrétaire avec deux aides; scrutateurs; deux avocats (*promotores*); maîtres de cérémonies; VII. Des congrégations générales; VIII. Des sessions publiques, manière d'y procéder et d'y voter, par oui (*placet*) ou non (*non placet*), tandis que dans les congrégations générales on peut voter encore par placet *juxta modum*,

muler la peine qu'elle causa à bien des évêques : ils regrettaient qu'on s'écartât, sans aucune raison, pensaient-ils, de la pratique consacrée à Trente, en imposant d'autorité ce que ce concile avait réglé librement. A Trente, en effet, les Pères avaient fait eux-mêmes le règlement, fixé l'ordre des matières et les formes à suivre (1). Ils ne revinrent pas de cette impression défavorable lorsque, le concile étant ouvert déjà, la bulle *Apostolicæ sedis moderamini*, pour la limitation des censures, signée dès le 12 octobre, au lieu d'être proposée aux délibérations des Pères, fut promulguée dans les formes ordinaires et distribuée aux évêques le 14 décembre, ou lorsque, dans la première congrégation générale (10 décembre), un évêque adressant des critiques au règlement, le cardinal président lui ôta la parole, en déclarant que c'était là une question décidée par le pape lui-même, et qui n'était point soumise au concile.

§ 437. — *De la 1re à la 3e session publique : modification du règlement ; postulatum pour la définition de l'infaillibilité ; décret contre les erreurs du rationalisme.*

Le 2 décembre, le Saint-Père avait invité les nombreux évêques déjà présents à Rome à une réunion préliminaire (*congregatio prosynodalis*) dans la chapelle Six-

adhésion liée à une ou plusieurs conditions, lesquelles doivent être remises par écrit; IX. Défense de quitter le concile sans l'autorisation du pape; X. Permission à tous les Pères ou officiers du concile, pour la durée du concile, de percevoir les revenus de leurs bénéfices, quoique ne résidant pas.

(1) Ce règlement du concile de Trente avait été jusqu'ici, sans grande raison, semble-t-il, soustrait à la publicité. Il a été publié dernièrement, avec beaucoup de notes hostiles au Saint-Siège et en partie non fondées : *Friedrich*, ordo et modus in celebratione sacri et œcumenici concilio tridentimi servatus, extrait du codex latin 813 de la bibl. royale de Munich; comparaison avec le règlement du concile du Vatican, dans les Documenta ad illustrandum concil. vatic. 1re partie. Réglement du concile de Trente, 1re édit. complète, d'après un manuscrit des archives du Vatican, texte latin, Vienne, 1871 ; texte allemand, avec un parallèle entre le concile de Trente et le concile du Vatican, Vienne, 1871.

tine. Il leur avait adressé une courte allocution (1) sur la grandeur et l'importance de l'œuvre à laquelle ils allaient concourir, et reçu le serment des officiers majeurs du concile.

Le 8 décembre, dans la salle synodale qui avait été construite au sein de l'immense basilique, eut lieu la PREMIÈRE SESSION PUBLIQUE et l'ouverture du concile, avec les prières solennelles et ces hymnes saisissants, qui appellent l'Esprit-Saint et semblent rendre sensible l'élément surnaturel des conciles œcuméniques. Le discours sacré fut prononcé par Mgr Puecher-Passavalli, archevêque d'Iconium et vicaire de Saint-Pierre (2). Après la prestation de l'acte d'obéissance par les Pères du concile et le chant des litanies, Pie IX, d'une voix émue, adressa lui-même à l'auguste assemblée de touchantes paroles : « Notre cœur tressaille dans le Seigneur, disait-il, et il est rempli d'une consolation indicible, en vous voyant, pour la seconde fois (3) en cette glorieuse fête, mais plus nombreux aujourd'hui, réunis dans cette capitale de la religion catholique. Vous êtes assemblés, vénérables Frères, pour enseigner avec nous à tous les hommes la voie de Dieu dans la vérité (Matth. XXII, 16), pour juger avec nous sur les opinions contradictoires d'une fausse science (I Tim. VI, 20), sous la conduite de l'Esprit-Saint (Act. XV, 19). Vous savez assez quelles furieuses attaques l'antique ennemi ne cesse de diriger contre la maison de Dieu, dont la sainteté est l'ornement. Mais rien n'est plus puissant que l'Eglise, disait S. Jean Chrysostome ; elle est plus forte que le ciel même : car le ciel et la terre passeront, mais les paroles du Fils de Dieu ne passeront pas... Il nous semble, à votre aspect, voir ici présente devant nous toute la famille du peuple catholique, enfants qui nous sont bien chers ; nous nous rappelons tant de gages d'amour reçus d'eux, et notre âme est émue de la plus vive gratitude. Nous nous souvenons aussi de la triste condition de tant

(1) Voir document VII.

(2) Voir ce discours dans les Acta et decreta conc. Vat. fasc. II et dans les *Voix de Maria Laach* 1869-1870, liv. 6e p 24-42.

(3) Voir suprà p. 142.

d'hommes, égarés des sentiers de la vérité, de la justice et du bonheur, et nous sentons le plus ardent désir de venir à leur secours, nous rappelant la parole, de notre divin Sauveur et Maître, qui est venu chercher ceux qui avait péri... Courage donc, Vénérables Frères, soyez forts dans le Seigneur, et, au nom de la Trinité Très Sainte, sanctifiés dans la vérité et revêtus des armes de lumière, enseignez, avec nous la voie, la vérité et la vie ; efforcez-vous avec nous de rendre la paix aux royaumes, la loi aux barbares, la tranquillité aux monastères, l'ordre aux Églises, la discipline aux clercs et à Dieu un peuple fidèle (1). »

Après cette mémorable allocution et le chant du *Veni Creator* qui la suivit, le Saint Père demanda aux prélats s'il leur plaisait qu'en l'honneur et à la gloire de la Trinité divine, pour la propagation et l'exaltation de la foi et de la religion catholique, pour l'extirpation des erreurs règnantes, pour l'amendement des mœurs dans le peuple et dans le clergé, le concile œcuménique du Vatican commençât et fût déclaré ouvert. Sur le *placet* unanime des Pères, il sanctionna le décret d'ouverture, ainsi qu'un autre décret fixant la deuxième session publique à la fête de l'Épiphanie (6 janvier 1870).

Elle fut préparée par quatre congrégations générales, les 10, 14, 20 et 28 décembre. Dans la première, on fit connaître d'abord les 26 prélats (2) désignés par le pape pour former la congrégation d'initiative, chargée de l'examen préliminaire des propositions que chaque évêque pourrait présenter ; puis les Pères élurent eux-mêmes, conformément au règlement conciliaire (§ 5), cinq juges des excuses et cinq des controverses, ces derniers pour aplanir les difficultés qui pourraient surgir au sujet des préséances. On distribua un premier travail de la commission préparatoire des consulteurs pour le dogme, traitant, en 141 pages, de la doctrine catholique contre les nombreuses erreurs issues de rationalisme, et on communiqua au concile une constitution apostolique du 4 décembre,

(1) Voir document VIII.
(2) Voir sur la composition des diverses congrégations spéciales, document XI.

par laquelle le pape prenait des mesures spéciales pour l'élection de son successeur, pour le cas où il viendrait à mourir durant la célébration du Concile. Dans la deuxième congrégation générale, on proclama les juges des excuses et les juges des conflits nommés précédemment; les Pères élurent les 24 membres de la congrégation ou députation dogmatique (*de Fide*) (1) et reçurent communication de la bulle portant limitation des censures.

Dans la troisième on fit connaître le résultat de l'élection pour la congrégation du dogme et on élut la députation de la discipline, également de 24 membres. Celle des ordres religieux fut nommée dans la quatrième congrégation générale, le 28 décembre. C'est ce jour-là que commença la discussion du premier schema dogmatique; elle se poursuivit dans les congrégations générales du 30 décembre, du 3 et du 4 janvier, sans arriver à terme.

La DEUXIÈME SESSION PUBLIQUE (6 janvier 1870) fut donc uniquement consacrée à la solennité de la profession de foi, qui doit se faire, selon l'antique coutume dans tous les conciles, surtout œcuméniques. Le pape, s'étant levé de son trône, le visage tourné vers les Pères, vers l'autel, avec l'Evangile ouvert, et la confession de Saint-Pierre, d'une voix élevée et majestueuse, qui résonna au loin, récita la profession de foi du concile de Trente. L'évêque de Fabriano, du haut de la tribune, répéta à haute voix la même formule, que les cardinaux, les patriarches, les archevêques, les évêques et tous les Pères du concile reconnurent pour leur commune foi, en venant un à un devant le pape, baiser respectueusement l'Evangile. C'était l'accomplissement visible de la prière de notre divin Sauveur : « Que tous soient un, comme vous, Père, êtes en moi et moi en Vous; que de même ils soient un en nous, afin que le monde croie que c'est Vous qui m'avez envoyé. » (Jean XVII, 20, 21.)

(1) De tous les actes du Concile que la foi ne défend pas d'apprécier, la composition de la députation dogmatique est celui qui me paraît le plus fâcheux. Voir les critiques de Mgr Darboy, archevêque de Paris, dans son discours sur l'infaillibilité pontificale et de l'archevêque Kenrick de S. Louis. L'un et l'autre sont rapportés dans *Friedrich,* Documents, IIe part. p. 185-220 et 415-424.

Dans la congrégation générale qui suivit (10 janvier) le concile élut la députation pour les rits orientaux et les missions, et on termina la discussion du schema dogmatique à laquelle avaient pris part trente-cinq orateurs, exposant librement leurs vues, motivant leurs critiques, indiquant les modifications désirées. Le projet fut envoyé, avec les discours et les propositions le concernant, au président de la commission conciliaire du dogme, chargée de le remanier. Le concile examina, en attendant, les trois premiers projets disciplinaires : on consacra sept congrégations du 14 au 25 janvier, aux schemas *sur les évêques* et *sur la vacance du siège épiscopal;* celui *de la vie et des devoirs des clercs* occupa aussi sept congrégations, du 25 janvier au 8 février; enfin, du 10 au 22 février, on discuta l'utilité de l'adoption d'un *petit catéchisme uniforme pour toute l'Eglise,* dans six congrégations, où 41 Pères prirent la parole. Ces trois projets furent envoyés à la députation conciliaire de la discipline avec les discours auxquels ils avaient donné lieu.

La fin de la congrégation générale du 22 février fut marquée par un événement qui causa une vive sensation. Un grand nombre de Pères, trouvant la marche du concile lente à l'excès, souhaitaient certaines modifications dans le règlement, permettant d'activer les travaux en abrégeant les discussions. A cet effet le Pape, de l'avis des cardinaux présidents et de la congrégation des propositions, par un décret du 20 février (1), communiqué au concile dans la congrégation du surlendemain, édicta plusieurs dispositions additionnelles au règlement du 27 novembre. Elles y apportaient deux modifications principales : Selon l'ancien règlement, le schema, tel qu'il était sorti des mains des consulteurs extra-conciliaires et avant de passer par la députation conciliaire compétente, était l'objet d'une discussion approfondie, en congrégation générale. Grâce au paragraphe 1er additionnel, ce premier débat, que nous avons vu prendre sept congrégations pour un même projet, se trouve supprimé, ou plutôt remplacé par les observations écrites que chaque évêque est invité

1 Voir document IX.

à remettre, dans les 8 ou 10 jours qui suivent la distribution du schema, à la députation compétente. Celle-ci revise et, s'il y a lieu, réforme le projet en tenant compte des observations présentées, et c'est le projet ainsi revisé qui viendra en discussion devant le concile. Une disposition non moins importante était celle du paragraphe 11 : « Si après un mûr examen de la question, la discussion se prolonge outre mesure, les cardinaux présidents, sur la demande écrite de dix Pères aux moins, pourront consulter la congrégation générale, qui votera par assis et levés, sur la continuatiou des débats; ils mettront fin à la discussion si tel est l'avis de la majorité (1). » L'expérience des congrégations précédentes avait suggéré d'autres dispositions moins essentielles, prises en vue d'une marche plus méthodique des délibérations : tels sont les paragraphes 2 et 7, insistant sur le partage de la discussion en générale et particulière.

Mais ce groupe considérable d'évêques qui avait accueilli avec si peu de faveur la bulle du 27 novembre, parce qu'il jugeait humiliant pour le concile œcuménique de n'être pas admis à faire son règlement, s'émut bien plus du décret de février et des mesures nouvelles qu'il prescrivait. Elles donnèrent lieu à des représentations écrites, signées de plus de cent prélats de toute nation (2).

(1) Mgr Mannig (Hist. du concile du Vatic p. 41) justifie pleinement le § 11 par cette judicieuse remarque : « *Ce droit est essentiel à toute assemblée délibérante*, qui a la double liberté d'écouter aussi longtemps que cela lui paraît convenable, et de refuser d'écouter lorsqu'elle juge qu'une question a été suffisamment discutée. »

(*Note du traducteur*)

(2) Voir *Friedrich*, Documenta. Plaintes sur l'impossibilité de se faire entendre dans la salle synodale par défaut d'acoustique (on y remédia), 1re part. p. 2473; au sujet de l'ancien et du nouveau règlement, *ibid.* p. 258-263 et 2e part. p. 380-385 et 391-392. L'extrait suivant donnera une idée du ton qu'atteignaient parfois ces protestations: « Il nous suffit d'avoir ici déclaré ouvertement notre conviction. Nous n'ajouterons aucune prière; car notre dignité d'évêques, l'office que nous remplissons au concile, nos droits comme membres du concile, ne nous permettent pas plus longtemps de supplier, après que l'expérience nous a appris à satiété que nos prières, non seulement ne sont pas écoutées, mais n'ont pas été une seule fois jugées dignes d'une réponse. Il ne nous reste plus désormais qu'à

Pourtant un objet plus grave préoccupait vivement et agitait en sens divers la vénérable assemblée : dès les premiers jours de janvier, on avait répandu parmi les Pères, avec prière d'adhérer, une motion longuement motivée, signée de dix-huit évêques, de nationalités différentes, demandant la définition de l'infaillibilité pontificale. Ce postulatum fut bientôt suivi d'un autre (1) dans le même sens portant de plus nombreuses signatures, surtout de prélats italiens, pendant qu'au dehors bon nombre de journaux français, italiens et anglais, menaient avec une ardeur croissante la campagne en faveur de la définition (2). D'autre part, aux postulata pour la définition, on opposa aussitôt des motions contraires, et 134 évêques signèrent une adresse, priant respectueusement le Saint Père que

élever nos protestations contre un règlement qui nous paraît également dommageable à l'Eglise et au siège apostolique, afin de décliner, devant les hommes comme devant le tribunal de Dieu, toute responsabilité dans les malheurs qui peuvent en résulter. Que cette déclaration nous serve à jamais de témoignage! » Ibid. p, 392-397). On se plaignit aussi d'altérations arbitraires de textes (p. 400 sq).

(1) Voir document XII.

(2) *L'Univers* disait dès le 3 février : « Il n'y a au fond qu'une seule question, devenue urgente et inévitable, dont la solution rendra aisé de débrouiller et de résoudre toutes les autres, dont le retard paralyserait tout. Sans celle-là rien n'est commencé. » L'abbé Margotti, le Veuillot italien, s'exprimait de même dans l'*Unita Cattolica* du 24 mai : « Tout le monde comprend qu'en face de la calamité régnante de la liberté de la presse et du journalisme, l'infaillibilité pontificale est le seul moyen de guérison et de salut. Il nous faut un pape qui, exempt de l'erreur, puisse chaque jour enseigner, condamner, définir, et dont un catholique ne puisse jamais contester les oracles. » Nommons encore le *Civilta*, le *Monde*, la *Correspondance de Rome*, la *Revue de Dublin* le *Tablet de Londres*, le *Vatican*, etc. Sous leur influence, dans beaucoup de diocèses, le clergé et les laïques envoyèrent des adresses au Pape et au concile en faveur de la définition. Il y eut bon nombre de brochures et de livres dans le même sens, entre autres la *Monarchie pontificale* du bénédictin dom Guéranger. Pie IX honora cet ouvrage d'un bref élogieux, et la *Gazette du Midi* disait : « Par la publication du bref à dom Guéranger, la controverse dogmatique est, grâce à Dieu, terminée. La parole du Vatican, lumière pour tous les fidèles, devient l'éclair de la foudre pour les adversaires. Après ce jugement, toutes les illusions doivent cesser. » Friedberg a recueilli tous les brefs adressés à des auteurs écrivant dans le même sens, p. 485-95; 512 sqq.

la proposition sur l'infaillibilité ne vînt point devant le concile. On attendait encore la décision de Pie IX au moment où parut le nouveau règlement.

Comme la députation dogmatique n'avait pas terminé la révision du schema sur le rationalisme, il y eut interruption des congrégations générales; mais on distribua le deuxième projet dogmatique, *de Ecclesia Christi*, divisé en trois parties, formant 15 chapitres avec 21 canons (1). Les Pères, selon le nouveau règlement, devaient, dans le délai de dix jours (22 février au 4 mars), remettre leurs observations écrites sur la Ire partie, soit les chapitres I-X. La députation reçut 120 mémoires, dont plusieurs collectifs, portant de 4 à 29 signatures; et ce seul fait montre déjà que les Pères surent faire bon usage aussi du nouveau règlement.

On allait procéder de même pour la IIe partie, chapitres XI et XII, *de la Primauté du Pontife romain*, lorsque le Saint-Père, de l'avis de la congrégation d'initiative, permit la présentation du postulatum sur l'infaillibilité, auquel plus de 500 prélats avaient maintenant adhéré. En conséquence, entre les chapitres XI et XII, on inséra un chapitre nouveau : *de l'inerrance du pontife romain dans les définitions sur la foi ou les mœurs*. Il fut distribué le 6 mars pour être examiné ensemble avec le chapitre XI. Pour une matière si pleine de graves et difficiles questions, le délai de dix jours était manifestement insuffisant; on le prolongea de huit jours : c'était bien peu encore. Néanmoins au terme voulu, 149 notes avaient été présentées, de la part de plus de 200 Pères, plusieurs comptant dix signatures, d'autres plus de vingt. L'analyse synoptique qui en fut faite par la députation dogmatique remplissait, pour la primauté 144 pages in 4° d'impression et 242 pour l'infaillibilité. C'est du moins la preuve du soin que la députation apportait à sa tâche.

Cependant la nouvelle rédaction du schema contre le

(1) La première partie, chapitres I-X, traitait de l'Eglise; la deuxième, ch. XI et XII, de la primauté du pontife romain et de son pouvoir temporel; la troisième, ch. XIII-XV, des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

rationalisme et ses conséquences se trouvant terminée avait été distribuée le 14 mars. Un *proœmium*, œuvre de la députation, rattachait ce premier décret, et par lui le concile, au concile de Trente et au mouvement religieux depuis cette époque. Le chapitre premier traitait de Dieu et de la création ; le deuxième de la révélation divine ; le troisième de la foi chétienne ; le quatrième et dernier des rapports de l'intelligence humaine avec la foi surnaturelle. Le tout se terminait par dix-huit canons.

La deuxième délibération sur ce projet occupa encore neuf congrégations, où l'on entendit neuf orateurs pour la discussion générale, tandis que pour celle des parties vingt et un Pères parlèrent sur le premier chapitre ; vingt sur le deuxième ; vingt-deux sur le troisième et douze sur le quatrième. Les amendements nouveaux, proposés au cours de ce débat, furent renvoyés à la députation, qui retoucha une seconde fois le projet, avec un tel succès que, dans la congrégation du 29 mars, le *proœmium* fut adopté à l'unanimité ; les votes sur les chapitres ne firent pas moins d'honneur à la députation, et finalement sur l'ensemble du projet, pas une voix ne se prononça contre. Quatre-vingt-trois Pères toutefois ne l'adoptaient encore que conditionnellement (*Placet juxta modum*), sous la réserve de telles ou telles modifications consignées dans un écrit que l'on remettait en votant. Imprimées et distribuées aux Pères, elles furent l'objet de la part de la députation, dans la congrégation générale du 19 avril, d'un rapport détaillé qui dissipa enfin tous les doutes, et le 24 avril (dimanche de Quasimodo), dans la TROISIÈME SESSION publique, présidée par le Pape, la *constitution dogmatique sur la foi catholique* fut adoptée par les six cent soixante sept Pères présents, avec une unanimité admirable (1).

§ 438. — *De la 3e session jusqu'à la suspension du concile : Discussion du schema sur la primauté et sur l'infaillibilité pontificale ; définition.*

Le lendemain, 25 avril, on distribua le projet revisé sur le catéchisme commun, qui fut débattu dans les con-

(1) Voir document XIII.

grégations générales du 29 et du 30 avril. Les amendements qu'on y proposa furent renvoyés à l'examen de la députation de la discipline, dont la rédaction définitive fut adoptée, dans la congrégation du 4 mai, à une forte majorité. On présenta toutefois encore bien des difficultés, dont la députation fit rapport dans la congrégation du 13 mai. Le décret ne fut point publié en session et le vote du 4 mai demeura provisoirement sans effet.

La députation de la foi, après examen des observations et des amendements que nous avons vu plus de deux cents Pères lui adresser, avait remanié la proposition sur la primauté et l'infaillibilité du pontife romain. Elle avait modifié l'économie générale du schema primitif sur l'Église : la première partie, *De Ecclesiâ Christi in genere* était reportée en arrière, tandis que la deuxième partie, sur la primauté et l'infaillibilité, prenait le titre de *constitution dogmatique première sur l'Église de Jésus-Christ*. Celle-ci se divisait en quatre chapitres : I de l'institution de la primauté en l'Apôtre saint Pierre ; II de sa permanence dans les évêques de Rome ; III de la nature et de la portée de la primauté du Pape ; IV de l'infaillibilité du Pape. Lorsque le nouveau projet fut distribué aux Pères, ce fut une émotion et une agitation extraordinaire. Ceux qui s'étaient prononcés dès l'abord contre toute proposition sur l'infaillibilité, répétaient avec une vivacité croissante leurs premières objections (1) ; mais ils insistaient surtout sur un grief nouveau :

(1) Ces objections peuvent se résumer comme suit :

1° Les conciles se sont toujours fait une règle de ne faire aucune définition, de ne prononcer aucun anathème, que si les circonstances extérieures le rendent nécessaire. Ce principe est décisif contre la définition de l'infaillibilité pontificale, puisque en aucun temps l'autorité même doctrinale du saint siège n'avait été reconnue avec autant d'amour qu'aujourd'hui : témoins les affaires de Hermès, de Gunther, d'Ubaghs, de Frohschammer, etc. De résistances, comme on en vit au temps du jansénisme, il n'y a pas trace. Le Gallicanisme semble mort, mais l'exaltation de l'autorité pontificale par la définition proposée le ranimerait ; elle augmenterait l'aversion des Orientaux, dont la réunion deviendrait infiniment plus difficile, et éloignerait à jamais les protestants, comme on dit que déjà la lettre pastorale de l'archevêque de Westminster sur l'infaillibilité a décidé plusieurs anglicans convertis à retourner à l'Anglicanisme.

par cette inversion de l'ordre des propositions, les points en question ne venaient plus, disaient-ils, à leur place véritable dans la suite naturelle de la doctrine; ils trouvaient peu logique, en traitant de l'Eglise, de commencer par la primauté et l'infaillibilité, la primauté n'étant que le couronnement et l'achèvement de ce sublime édifice. Ces représentations demeurèrent sans effet; on crut devoir se rendre au désir de la majorité des Pères.

La discussion générale sur le nouveau schema commença

2° La doctrine de l'infaillibilité pontificale ne semble pas suffisamment fondée sur l'Écriture ou la tradition. Les textes cités ne prouvent que la primauté de l'évêque de Rome ou la nécessité d'être en communion avec lui, non son infaillibilité. D'ailleurs beaucoup de citations des Pères ou des conciles sont très inexactes, plusieurs absolument fausses. On ne peut donc pas espérer pour cette proposition l'accord moral, nécessaire pour la définition des vérités de foi, accord que Pie IV voulait unanime.

3° On prétendait aussi que de fait quelques papes étaient tombés dans l'hérésie, ce qu'en droit Innocent III et Innoncent IV regardaient comme possible.

4° Si le Pape, selon la définition projetée, est infaillible par lui-même, sans le consentement des évêques, il semble que les conciles deviennent inutiles.

5° Cette définition rendrait plus fâcheuse la position de l'Eglise vis-à-vis des puissances temporelles; la charge épiscopale et la défense des droits ecclésiastiques deviendraient extrêmement difficiles. Les gouvernements verraient, par exemple, dans les bulles *Unam sanctam*, et *Ex apostol. nost. officio* de Boniface VIII et de Paul IV, maintenant déclarées infaillibles, une menace perpétuelle contre les droits des princes, et ils regarderaient comme un devoir de résister à l'Eglise catholique. Les évêques orientaux suppliaient le Pape de ne pas aggraver encore le fardeau déjà bien lourd de leurs fonctions; ceux d'Italie, de ne pas fournir, sans aucune nécessité, de nouvelles armes aux ennemis de l'Eglise. — Cette glorification du saint siège aurait aussi pour effet que les fautes, aujourd'hui oubliées, de quelques Papes seraient de nouveau mises en lumière et odieusement exploitées.

6° La définition proposée aurait des inconvénients particuliers pour les catholiques anglais, dont la loyauté pourrait sembler compromise; en effet, à la veille de l'acte d'émancipation, le parlement avait publiquement demandé aux évêques et aux théologiens s'ils croyaient, eux et leurs ouailles, que le Pape peut faire des définitions dogmatiques sans le consentement exprès ou tacite de l'Eglise; les évêques et les théologiens avaient répondu unanimement que la doctrine de l'infaillibilité pontificale n'appartient point à la foi de l'Eglise catholique.

le 14 mai ; elle continua jusqu'au 3 juin, durant 14 congrégations, où soixante-quatre prélats exposèrent des vues très divergentes, surtout sur les chapitres III et IV. Comme on entendait à la fin beaucoup de répétitions et que la matière semblait épuisée, quoiqu'il y eût encore quarante orateurs inscrits, la clôture de la discussion générale fut demandée par plus de cent Pères. Quatre-vingt-un prélats (1) se levèrent contre cette proposition, mais la grande majorité fut favorable et les cardinaux présidents déclarèrent la clôture, d'autant plus que bien des orateurs étaient entrés déjà dans la discussion des parties, surtout des chapitres III et IV, et avaient dû être rappelés à la question.

La discussion spéciale commença le 6 juin par le *proœmium*, sur lequel sept orateurs étaient inscrits. Le lendemain trois Pères parlèrent sur le premier chapitre et cinq sur le deuxième ; avec le chapitre troisième, sur la nature et la portée de la primauté, la délibération devint plus vive et plus passionnée ; on en vint à de bruyantes manifestations contre certains orateurs, comme il était arrivé déjà lorsque l'évêque Strossmayer avait voulu critiquer le règlement. L'examen de ce chapitre dura du 9 au 14 juin ; trente-deux Pères y avaient pris part, proposant soixante douze amendements. De même que les amendements sur les chapitres précédents et sur le *proœmium*, ceux-ci furent renvoyés à l'examen de la députation, pour qu'elle réformât s'il y avait lieu, le projet. De fait, dans le rapport qu'elle en fit dans la congrégation du 6 juillet, elle adopta plusieurs de ces amendements, entre autres celui-ci que « les évêques sont établis par l'Esprit-Saint, à la place des Apôtres et comme leurs successeurs ».

L'examen du chapitre quatrième, sur l'infaillibilité du pontife romain, dura du 15 juin au 4 juillet ; on entendit cinquante-sept prélats, dont 6 cardinaux et deux patriarches. Les cardinaux Rauscher et Matthieu ouvrirent le débat par de sérieuses objections contre la définition ; mais la délibération prit bientôt un caractère d'irritation et de vivacité extrême : les orateurs de la minorité furent plusieurs fois

(1) Voir leur protestation avec 81 signatures dans *Friedrich*, Documenta, IIe part. p. 397 sq.

interrompus par des cris d'improbation et d'impatience, rappelés à l'ordre, réduits au silence. Du reste, sans parler des anciens conciles œcuméniques, on avait vu la même chose à Trente. Quatre-vingt-seize amendements avaient été proposés et renvoyés à la députation dogmatique; celle-ci modifia en effet le schema en nombre d'endroits, à commencer par le titre, où l'expression de *magistère infaillible* remplaça celle d'*infaillibilité;* beaucoup de ces amendements furent adoptés à une grande majorité dans la congrégation du 11 juillet, et la députation, qui continuait à déployer une activité merveilleuse, ayant fait imprimer aussitôt les chapitres III et IV amendés, on put procéder dès le 13 au vote nominal sur l'ensemble de la première constitution sur l'Eglise. Sur 601 Pères présents, 88 la rejetèrent, tandis que 451 l'adoptèrent absolument et 62 conditionnellement. Les observations écrites des soixante-deux furent encore adressées à la députation, chargée de les examiner promptement; elle présenta son rapport à la congrégation du 16 juillet, qui adopta, à une grande majorité, deux nouvelles modifications proposées par la députation, ainsi qu'une addition inattendue à la formule de l'infaillibilité : *Ideoque romani pontificis definitiones ex sese non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse* (1). A la fin de la même congrégation les cardinaux présidents firent distribuer une protestation en langue latine contre deux brochures françaises : *Ce qui se passe au concile*, et *La dernière heure du concile*, qui se prononçaient avec une grande amertume et une hostilité marquée contre les actes récents de la majorité conciliaire.

Cependant les évêques de la minorité venaient de faire

(1) La formule de l'infaillibilité fut fixée comme suit : « Sacro approbante concilio docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum pontificem, cum ex cathedrâ loquitur, id est, cum omnium christianorum pastoris et doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in Beato Petro promissam, ea infaillibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi romani pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse. »

une tentative extrême auprès de Pie IX lui-même. En leur nom, le primat de Hongrie, Mgr Simor, le vénérable Mgr Rivet de Dijon et Mgr Ketteler de Mayence avaient sollicité une audience, pour décider Sa Sainteté à la dernière heure, devant l'imminence des dangers, à empêcher la promulgation de la constitution, à la retarder du moins, jusqu'au jour où l'ensemble de la doctrine sur l'Église aurait été discuté. L'audience avait été accordée pour le 15 juillet. Ce fut un moment solennel lorsque ces prélats éclairés se trouvèrent, profondément émus, devant le Père de la chrétienté ; lorsque devant celui qui, tenant la place du divin Sauveur, a la tâche sublime d'attirer à lui tout le monde et de n'éloigner personne, ils exposèrent d'une manière pressante et touchante toutes leurs inquiétudes, et que Mgr Ketteler se jeta à ses pieds par trois fois. Le pape demeura inébranlable, et il en fut de même le surlendemain lorsque le cardinal Rauscher, prenant congé de Sa Sainteté, lui parla à son tour des graves et multiples périls que cette définition allait susciter à l'Eglise. Pie IX ne crut pas pouvoir imiter la condescendance de Pie IV ; sa réponse fut que *l'affaire était trop avancée.* Cinquante-cinq évêques de France, d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et d'Amérique, adressèrent au Pape un écrit en date du 17 juillet, qui fut remis à Sa Sainteté le 18 au matin (1). Ils expliquent dans cette pièce

(1) « Très saint père! Dans la congrégation du 13 juillet, nous avons voté sur le schema de la première constitution dogmatique sur l'Eglise. Votre Sainteté sait que 88 Pères, forcés par leur conscience et par amour pour la sainte Eglise, ont émis un vote négatif, que 62 autres n'ont adopté que conditionnellement et qu'enfin 70 se sont absentés de la congrégation et se sont abstenus. A ce nombre il faut en ajouter d'autres que leurs infirmités ou d'autres graves motifs ont obligés de rentrer dans leurs diocèses. Votre Sainteté sait donc et le monde entier saura comment nous avons cru devoir remplir la charge et les devoirs qui nous incombent et combien d'évêques partagent notre conviction.

« Depuis lors rien ne s'est produit qui pût la modifier, mais il s'est produit au contraire bien des faits, et des plus graves, qui nous ont confirmés dans cette ligne de conduite. C'est pourquoi nous déclarons par cet acte maintenir et confirmer nos votes antérieurs.

« Tout en les renouvelant ici par écrit, nous nous décidons à ne point paraître à la session publique du 18. La piété filiale et le res-

pourquoi ils ne paraîtront pas à la prochaine session publique et maintiennent leur vote du 13 juillet, quoique sachant bien que les suffrages des Pères présents sont seuls comptés.

Le 18 juillet, la QUATRIÈME SESSION publique eut lieu dans la forme déjà décrite. Après la messe solennelle et l'invocation du Saint-Esprit, l'évêque de Fabriano, ayant lu à haute voix le projet de constitution, demanda aux Pères s'ils voulaient adopter les définitions dogmatiques et les canons contenus dans cette constitution. Sur 535 Pères présents, 533 donnèrent un vote affirmatif, *placet ;* deux seulement (l'un Italien, l'autre de l'Amérique septentrionale) prononcèrent le *non placet*, mais ils s'unirent aussitôt à leurs frères, si bien qu'il y eut unanimité des membres présents, et que le vote satisfit pleinement aux conditions du règlement de Trente qui veut que les définitions soient faites *in plenâ synodo, vel ab omnibus, si fieri posset, — vel a longe majori parte.*

Le Pape se leva alors et, tandis qu'un violent orage secouait la coupole de Saint-Pierre, il donna l'approbation solennelle à la constitution *Pastor æternus* (1). Il ajouta quelques paroles qui s'adressaient surtout aux évêques absents : « Il espère que, se souvenant de leurs déclarations

pect, qui ont conduit dernièrement nos délégués aux pieds de Votre Sainteté, ne nous permettent pas, dans une affaire qui touche de si près la personne de Votre Sainteté, d'émettre, publiquement et à la face de notre Père, un vote défavorable. Nous ne pourrions d'ailleurs que répéter dans la session solennelle les votes déjà donnés dans la Congrégation générale.

« Nous retournons donc sans retard au milieu de nos troupeaux, auxquels, après une si longue absence, nos soins sont plus que jamais nécessaires, en raison de la guerre imminente et surtout de leurs grands besoins spirituels. Nous avons la douloureuse certitude que nous trouverons la paix des consciences troublée par les circonstances malheureuses.

« En terminant nous recommandons de tout notre cœur l'Eglise de Dieu et Votre Sainteté, *à qui nous promettons une fidélité et une soumission inaltérable*, à la grâce et à la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nous demeurons de Votre Sainteté les très dévoués et très obéissants fils. Rome, 17 juillet 1870 » Dans Friedrich p. 263 sq et Friedberg p. 622 sq.

(1) Voir document XIV.

anciennes, et calmant l'émotion présente (car le Seigneur n'est pas dans le trouble et son esprit est un souffle paisible (III Reg. XXIX, 11, 12), ils adhéreront au décret d'une si grande majorité, et unis à celui qui les aime tendrement, ils combattront avec force et courage le combat de la vérité. Cette souveraine autorité du pontife romain n'opprime pas, mais soutient ; elle ne détruit pas, mais elle édifie ; elle confirme les droits des frères, c'est-à-dire des évêques, et elle unit dans la charité (1). »

Aussitôt après cette session à jamais mémorable, les chaleurs cette année-là extrêmes et la guerre franco-allemande, qui menacait par contre-coup Rome elle-même, dispersèrent la majeure partie des Pères, et il en resta deux cents à peine. Les grands travaux ne devaient reprendre qu'à la Saint-Martin ; comme, dans l'intervalle, la députation de la discipline devait continuer activement ses études et qu'elle se trouvait privée d'une partie de ses membres, on tint le 13 août une congrégation générale, pour élire dix membres suppléants (2). On y distribua aussi les projets revisés sur la *vacance du siège épiscopal* et sur *la vie et les devoirs des clercs* (3) et les Pères avaient reçu peu auparavant un schema sur *les missions apostoliques*, sur lequel ils devaient remettre leurs observations pour le 20 août. Mais bientôt Rome se vit envahie, et le Pape, par la bulle *Postquam Dei munere* (4) du 20 octobre, suspendit le Concile jusqu'à des temps meilleurs.

§ 439. — *Guerre franco-allemande et invasion de Rome.*

Le jour de la proclamation de l'infaillibilité pontificale (18 juillet) fut aussi celui de l'imprudente provocation que la France adressa à la Prusse et qui amena une lutte gigantesque, des catastrophes épouvantables et des résultats inattendus : les armées françaises anéanties l'une

(1) Voir ibid, in fine.
(2) Voir document XI.
(3) Voir supra p.
(4) Voir document XV.

après l'autre, l'empereur Napoléon III prisonnier et déchu du trône, la France diminuée, réduite à une impuissance momentanée, tombant de la guerre étrangère dans une guerre civile la plus sauvage qu'on eût vue depuis longtemps. L'Italie profita d'une conjoncture si favorable pour l'exécution de ses invariables desseins.

L'expédition garibaldienne de 1867 avait abouti à la défaite de Mentana (3 novembre). Cette agression, secrètement encouragée par le gouvernement de Florence au mépris de la convention du 15 septembre avec la France (1), avait même eu pour résultat de ramener une garnison française à Rome. Elle fut retirée dans les premiers jours d'août 1870, et lorsqu'il fut évident que la France, vaincue coup sur coup, n'était plus à craindre, l'armée italienne marcha sur Rome. Elle l'attaqua le 20 septembre. La petite armée pontificale combattit vaillamment, mais la lutte était par trop inégale, et dès que l'artillerie eut fait brèche, et que l'honneur de ses défenseurs fut sauf, Pie IX fit cesser la résistance et l'effusion du sang. Aucune puissance ne put ou ne voulut secourir le Saint Père, qui depuis ce jour se considère comme prisonnier dans le Vatican, et qui ne jouit du moins pas de l'indépendance voulue pour le libre exercice de sa haute et universelle mission. Il est menacé en outre à l'heure qu'il est, par la suppression des couvents, de perdre ses auxiliaires nécessaires dans le gouvernement de l'Eglise, les religieux constituant en grande partie les congrégations romaines. Les *lois de garantie* que lui ont offertes le parlement et le gouvernement italiens ne peuvent lui inspirer grande confiance, d'autant plus qu'elles paraissent peu exécutables devant la révolution déchaînée, tant qu'elles n'auront pas l'appui d'une intervention au moins morale des puissances étrangères.

§ 440. — *Conséquences du concile : adhésion unanime de l'épiscopat ; tentatives schismatiques, surtout en Allemagne.*

A ne considérer que les conséquences les plus prochaines du concile, les craintes des évêques de la minorité

(1) Voir supra § 412.

ne furent que trop justifiées par l'événement. Ils trouvèrent à leur retour une vive émotion dans le clergé comme chez les laïques, la défiance, et bientôt l'hostilité et la résistance des gouvernements, qui commencèrent d'actives négociations entre eux et avec la cour romaine (1).

Tous ces évêques, sans nulle exception, donnèrent au monde l'exemple de cette fidélité inaltérable qu'ils avaient promise à Pie IX, en adhérant à la plus haute autorité de l'Église, le concile œcuménique, et au dogme proclamé par lui avec l'assistance du Saint-Esprit. Ils ne faisaient que ce qu'avaient fait autrefois un grand nombre d'évêques après de longues résistances au 5e concile œcuménique, ce que le cardinal de Lorraine, ce théologien si libre, avait d'avance promis de faire en pareille circonstance. Les doutes sur l'opportunité de la définition, qui avaient été pour la plupart d'entre eux, même pour l'évêque d'Orléans, la vraie cause d'opposition, s'étaient eux-mêmes évanouis, depuis qu'une autorité souveraine s'était prononcée pour l'affirmative.

Plus que partout ailleurs le trouble fut grand en Allemagne, où le célèbre professeur Dollinger publia une série d'écrits hostiles au concile. En octobre 1869 avaient paru les *Considérations pour les évêques du concile sur la question de l'infaillibilité pontificale;* en mars 1870, l'*Examen du nouveau règlement conciliaire;* enfin le 28 mars 1871, dans un écrit adressé à l'archevêque de Munich, il déclara « qu'il ne pouvait point accepter comme chrétien l'infaillibilité papale, point comme théologien, point comme historien, point comme citoyen ». La parole de celui qui avait été le plus zélé et le plus influent apologiste de l'Église catholique, provoqua dans tout le pays une agitation extraordinaire (2), et de nombreuses adresses d'approbation et d'adhésion.

(1) Les nombreuses pièces diplomatiques sont dans *Friedberg* p. 521-569.

(2) L'agitation fut entretenue par les lettres sur le concile publiées dans la *Gazette générale d'Augsbourg* et dans une feuille hebdomadaire, fondée tout exprès à Cologne en 1869, le *Mercure du Rhin*, remplacé depuis juillet 1872 par le *Mercure allemand de Munich*. Ces Lettres de la *Gazette d'Augsbourg*, où l'on ne saurait méconnaître la collaboration directe ou indirecte du professeur Dollinger, ont été

Ce fut au milieu de cette vive polémique que les évêques allemands, en signe de fidèle soumission, publièrent les décrets du Vatican, par des lettres (1) isolées ou collectives, la première de celles-ci, datée de Fulda (août 1870), s'adressant au clergé et aux laïques, la seconde, d'Eichstadt (mai 1871), au clergé spécialement; plusieurs prélats firent paraître aussi de volumineuses brochures (2) pour l'explication et la défense de ces décrets. Leurs déclarations, comme celles de beaucoup d'autres écrivains, au sujet du dogme tant et si diversement défiguré de l'infaillibilité, peuvent en général se résumer comme suit : l'infaillibilité pontificale ne signifie point l'*impeccabilité*, non plus que l'infaillibilité de l'homme ou du *doctenr privé;* elle ne suppose pas l'*inspiration* de l'Esprit-Saint qu'ont eue les prophètes et les apôtres, mais seulement l'*assistance divine* pour la proclamation de la doctrine révélée, dans l'acte public où le pape exerce son office de docteur de l'Église universelle, et définit la doctrine que tous doivent croire (*doctrinam ab omnibus tenendam definierit*). En outre cette infaillibilité n'a pour objet que les vérités de la foi ou des mœurs contenues dans la Bible et la tradition. Enfin cette infaillibilité ne doit point se concevoir comme distincte de l'infaillibilité, de tout temps reconnue, de l'Église enseignante ou comme modifiant celle-ci : elle est cette même infaillibilité, qui réside dans le chef uni aux membres et dans les membres unis au chef; mais le

refondues et publiées en volumes : Le Pape et le concile, par *Janus*, Leips. 1869; Quirinus, Lettres romaines sur le concile, Munich, 1870. Mgr *Ketteler* les a réfutées dans les Faussetés des lettres romaines sur le concile, parues dans la *Gazette d'Augsbourg*, Mayence, 1870, ainsi que le docteur *Hergenrother*, Antijanus, critique historique et apologétique de Janus, Frib. 1870; Église catholique et État chrétien, Frib. 1872.

(1) Voir le concile œcuménique dans les *Voix de Maria Laach*' 12° livr. p. 8 sqq.

(2) *Fessler*, La vraie et la fausse infaillibilité des papes, Vienne, 1871. *Von Ketteler*, le Magistère infaillible des papes selon la définition du concile du Vatican, Mayence, 1871. *Martin*, Le vrai sens de la définition du Vatican sur le Magistère infaillible des papes, Paderborn, 1871.

Magistère infaillible s'exerce validement et définitivement par le chef, l'évêque de Rome, comme aussi celui-ci a toujours approuvé les décrets des conciles œcuméniques. Si donc le pape publie *ex cathedrà* une définition, l'appel au futur concile œcuménique ou à l'Église dispersée est illégitime.

L'argument qui fit le plus d'impression sur les âmes, ce fut celui de la nécessité de maintenir l'unité de l'Église et des suites funestes de tout ce qui la détruit ou la blesse. Puisse-t-on entendre retentir toujours cette parole, aussi vraie que belle et consolante, de la lettre pastorale du 16 juin 1871 : « Nous devons, à ce jubilé de notre saint père Pie IX, renouveler l'énergique résolution de ne jamais nous séparer du centre de l'unité, de ne jamais chercher d'autre point d'appui que le rocher de Pierre, profondément convaincus qu'aucun mal que l'on trouve ou croit trouver dans l'Église et que l'on voudrait fuir en se séparant d'elle, n'est si grand que le mal de la séparation même. »

Nous ne pouvons parler de ces événements dont les conséquences seront si graves sans une profonde émotion, et il nous en coûte d'avoir à constater les faits qui suivent, tristes résultats de pareilles exhortations méprisées. Des prêtres catholiques comme Dollinger et Friedrich à Munich, Reusch, Langen, Knoodt à Bonn, Reinkens à Breslau, Michelis à Braunsberg, le professeur laïque Schulte de Prague, autrefois fidèlement dévoués à l'Église catholique, qui défendaient sa doctrine avec joie et grand succès, qui trouvaient dans ses institutions, surtout dans le saint sacrifice quotidien, force et consolation, se sont laissé séparer d'elle par l'excommunication (1). Depuis cette séparation, ils ont paru souvent avoir perdu toute fermeté dans la doctrine, en sorte que sur beaucoup de points ils soutiennent maintenant le contraire de ce qu'ils ont enseigné autrefois avec le plus d'allégresse (ce qu'on ne manque pas aussi de leur rappeler fréquemment, avec dureté et sans égards pour leurs grands services). Ceux qui

(1) Voir leurs négociations à ce sujet avec leurs évêques respectifs dans *Friedberg*, p. 57 sqq, 688 sqq.

passaient pour des modèles d'honneur chrétien et de fidélité dans le commerce de l'amitié, abusent aujourd'hui de la manière la plus honteuse des confidences et des communications de l'intimité (1); d'autres vilipendent, sur le pied de vulgaires cancaniers, les personnes les plus estimées et jusqu'aux plus hauts dignitaires de l'Église, et telle est leur odieuse intolérance qu'ils prononcent condamnation contre toute manière de voir ou d'agir qui s'éloigne de leurs opinions ou de leur conduite, semblant s'attribuer à eux-mêmes cette infaillibilité qu'ils dénient au pape (2). Eux qui exaltaient la liberté et l'indépendance de l'Église, ils appellent aujourd'hui l'immixtion de l'État et de sa police et veulent rendre l'Église catholique suspecte à tous les gouvernements.

On est embarrassé du nom qu'il faut leur donner; l'expression de *Vieux Catholiques* est passée en usage; on les a appelés aussi *Néo-Protestants*, mais comme leur opposition s'est bornée jusqu'ici au pape, sans toucher à d'autres doctrines ou institutions catholiques, il semble que le nom de *Néo-Jansénistes* conviendrait mieux. Aussi dès la naissance de leur secte se sont-ils souvenus du petit nombre de Jansénistes qui végètent encore en Hollande; ils ont invité leurs évêques à la réunion de Munich, et l'archevêque Loos d'Utrecht a été appelé, en juillet 1872, pour donner la Confirmation dans les rares paroisses qui ont été formées en Bavière; il y a conféré le sacrement à environ 400 enfants. Outre ceux que nous avons nommés déjà, les prêtres qui ont fait défection, en Bavière, dans la province du Bas-Rhin, en Autriche, en Silésie et dans la Prusse orientale, sont en petit nombre, et les laïques qui les ont suivis ne montrent pas de bien grands besoins religieux et n'apportent rien de particulièrement édifiant aux assemblées de leur culte; ils ne tarderont pas sans doute à trouver gênante cette assistance aux offices, à laquelle la bienséance les oblige, eux qui depuis nombre d'années

(1) Cf. *Thiel*, Mes explications avec les chrétiens janistes, Leips. 1872.

(2) C'est dans le *Mercure du Rhin* que cette outrecuidance a été extrême.

ne fréquentaient plus l'église. Nous savons toutefois qu'il y a parmi eux des âmes plus nobles et plus sincères.

Beaucoup plus redoutable que leur propagande populaire paraît être l'action du professeur et conseiller consistorial Schulte, qui ne cesse d'exciter les pouvoirs, comme s'ils étaient menacés, grâce au dogme de l'infaillibilité, de voir reparaître l'influence politique des papes sur les princes et les États, telle qu'elle a été au moyen-âge; il a été cependant déclaré assez souvent, par les évêques et par le pape lui-même, que les définitions *ex cathedrâ* n'ont pour objet que la doctrine de la foi ou des mœurs; d'où il suit que l'action politique des papes au moyen-âge ne se basait nullement sur la croyance à leur infaillibllité, mais bien plutôt sur la constitution politique elle-même de l'Europe chrétienne, sur les conventions des princes et des peuples avec l'Église. Et de fait Pie IX, surtout à l'occasion de la guerre franco-allemande, n'a adressé à la France et au roi Guillaume de Prusse que des paroles d'affection paternelle, pleines de charité et d'humanité; et l'archevêque de Tours, chargé de les transmettre à la France, pouvait dire : « Le Saint Père ne se plaint pas de ce que l'on a cessé de recourir à son arbitrage. Il ne prend que la liberté de gémir sur nos malheurs et le droit d'intercéder pour la vie de ses fils (1). » Plus d'une fois le Pape a publiquement protesté contre ces craintes chimériques : « La papauté, a-t-il dit expressément, ne rêve point la résurrection de sa puissance arbitrale du moyen âge. » Dans l'audience puque du 20 juillet 1871, il se plaint de nouveau de ce que l'on cherche à fausser la notion de l'infaillibilité pontificale, comme si elle impliquait le droit de détrôner les princes et de délier les peuples du serment de fidélité. « Il est vrai, dit-il, que ce droit a été quelquefois, dans des nécessités extrêmes, exercé par les papes; mais il n'a rien de commun avec l'infaillibilité. Il était une conséquence du droit public d'alors et d'une entente des nations chrétiennes, qui reconnaissaient dans le pape un juge souverain, ayant à prononcer, même dans les affaires temporelles, entre les rois et les peuples. Mais les circonstances

(1) Cf. *Fessler*, La vraie et la fausse infaillibilité, p. 91.

sont aujourd'hui tout autres, et il faut de la mauvaise foi pour confondre des époques si différentes et des questions qui n'ont rien de commun. Plusieurs désirent que j'explique encore plus précisément la définition du concile; mais elle est assez claire par elle-même et n'a pas besoin d'autre commentaire. Quiconque lira le décret avec un esprit sincère, en comprendra clairement le sens (1). »

Contrairement à l'attente de plusieurs, le pays du gallicanisme, qui avait écrit sur son drapeau : point de nouvelle exaltation de la puissance papale, pas trop de centralisation dans l'Eglise, la France, ne se trouva pas un terrain aussi favorable que l'Allemagne pour cette agitation, qui n'a pu y jeter de racines. Mgr Dupanloup l'avait prévu et prédit dès son départ pour le concile, mais il s'était trompé en pensant que Rome elle-même empêcherait la définition redoutée (2).

Pour en dissuader le concile, Mgr Dupanloup et plusieurs autres évêques français avaient mis en œuvre toutes les ressources de leur parole et de leur plume (3). Le savant Mgr, Maret, évêque de Sura in p. inf. organe de son archevêque, Mgr Darboy, fit paraître son grand ouvrage sur le *Concile général et la paix religieuse*, conçu dans un sens décidément gallican. Les lettres échangées entre l'évêque d'Orléans et Mgr Dechamps, archevêque de Malines, décidèrent l'éminent P. Gratry à publier, à son tour, quatre lettres historico-dogmatiques contre l'infaillibilité pontificale, et l'illustre comte de Montalembert, dans les derniers jours de sa vie, si remplie de travaux et de combats pour l'Eglise, déplorait avec amertume de voir « le clergé français tombé

(1) *Feuille pastorale* de l'archidiocèse de Munich du 27 juillet 1871. Nous constatons la déclaration suivante de Schulte lui-même : « Si le pape donnait *ex cathedrâ* une pareille explication, l'État n'aurait plus qu'à se tenir pour satisfait, et les doctrines anciennes sur ce point ne devraient plus le préoccuper. » (Le Pouvoir des papes sur les princes, les peuples, les individus, Prague, 1871, p. 73.)

(2) Voici supra p. 299. Cf. *Acton*. p. 46.

(3) Voir Friedberg, p. 19 sq.

dans un romanisme exclusif » (1). Mais, l'infaillibilité proclamée, Mgr Darboy et Mgr Maret, comme aussi peu de temps avant sa mort le P. Gratry, se soumirent au concile; et Mgr Dupanloup, dans la lettre à son clergé, du 29 juin 1872, où il y adhère officiellement, en publiant les décrets, déclare que s'il a soutenu l'inopportunité d'une définition, il n'a jamais cessé d'admettre la doctrine de l'infaillibilité. Il y signale en outre les erreurs du panthéisme et de l'athéïsme, condamnées par le concile, comme la honte de notre temps et comme le plus redoutable péril de l'avenir.

Le célèbre P. Hyacinthe n'imita pas ces exemples et ne montra pas le même attachement à l'Eglise; mais, dès avant le concile, apostat de l'état religieux, il avait perdu toute influence dans l'Eglise de France; il se rendit en Italie en passant par Munich, pour essayer de promouvoir la révolution religieuse dans Rome même, devenue capitale du royaume d'Italie. L'abbé Michaud, ex-vicaire de la Madeleine, essaya de le remplacer à Paris, mais son éloquence verbeuse et la divulgation d'anciennes confidences épiscopales n'eurent pas d'écho. Il en faut dire autant de l'abbé Junqua, qui obtint à Bordeaux le succès que méritaient sa conduite et son caractère.

En Italie, le comte Joseph Ricciardi essaya de susciter une agitation pareille, en proposant de tenir, pendant le Concile du Vatican, un *Contre-concile*. La *Société des Libres-penseurs* de Milan le convoqua et il se réunit en effet à Naples. Mais il réussit, dès le début de ses travaux, a tellement se déconsidérer qu'il dut se séparer après trois jours (9, 10 et 16 décembre 1869), sans résultat comme sans gloire (2). A Rome les discours du P. Hyacinthe et de l'ex-capucin Fra Andrea d'Altagena et leur action par la presse produisirent peu d'effet. De même qu'en Allemagne, ils ont fait alliance avec les Jansénistes hollandais, en Italie, les adversaires du Concile se sont rapprochés des Vaudois du

(1) Il mourut avant la définition de l'infaillibilité pontificale mais il avait déclaré qu'il se soumettrait sans hésiter aux décisions du concile. (*Note du traducteur.*)

(2) Cf. Friedberg, p. 21

Piémont. On vit même à Rome, entre des théologiens orthodoxes d'une part et des vieux catholiques et des Vaudois de l'autre une discussion publique, dans laquelle, comme c'est la coutume, on s'attribua des deux côtés la victoire.

Fasse le Seigneur que l'on puisse, dans un temps prochain, reprendre et mener à bonne fin le concile du Vatican, pour dissiper les nombreux malentendus et éclaircir les grandes questions qui restent à résoudre (1) ! Puisse-t-on alors, comme au concile de Trente, laisser aux Pères une part plus large dans la fixation des matières et du règlement conciliaire ! Puissent aussi toujours les évêques s'attacher aussi fermement au centre de l'unité, et, étroitement unis au père de tous les chrétiens, combattre ensemble contre les nombreux dangers qui menacent l'Église, et en triompher !

§ 441. — *Conclusion.*

Nous terminons ici l'esquisse, aussi fidèle que possible, de l'histoire de l'Église catholique dans sa fondation, dans les principales phases de son développement, de sa propagation, de ses épreuves, dans ses souffrances et ses victoires, dans ses doctrines immuables et ses luttes contre l'hérésie toujours changeante. Nous l'avons vue figurée dans l'ancienne alliance, fondée par Jésus-Christ, fécondée par le sang des martyrs, obscure d'abord, et cachée dans les catacombes ; puis, comme le grain de senevé, devenant un grand arbre, et abritant le monde sous ses puissants rameaux, victorieuse des idoles et des empereurs de Rome, institutrice des hordes barbares, reine et maîtresse des nations soumises au sceptre spirituel de Pierre, protectrice des arts, de la science et de la vraie liberté, toujours en lutte contre l'erreur, la superstition et l'incrédulité, toujours inébranlable et triomphante, trahie par ses propres enfants et sans cesse consolée par de nombreuses conversions, persécutée et jamais abattue, fondant, organisant et conservant des institutions, des œuvres et des sociétés d'une solidité inconnue au monde, élevée au-dessus des

(1) Voir document XVI, tableau des postulata présentés par les Pères au Concile du Vatican, et document XVII, extrait du postulatum des évêques français.

choses temporelles, et pourtant se mêlant intimement à la vie de l'humanité, supérieure aux révolutions sociales et politiques, qu'elle est appelée à comprimer, fidèle à sa mission d'instruire les peuples, et de convertir les nations idolâtres. En un mot, nous avons retracé l'histoire de Jésus-Christ et de l'Église catholique, qui repose sur le Fils de Dieu et le successeur de saint Pierre, son vicaire.

Tout ce qui, depuis l'origine des temps, a préparé et figuré l'œuvre de la rédemption, s'est réalisé et accompli par la fondation de l'Église, dont Jésus-Christ est le centre, et qui, par cela même, a été, et sera toujours le centre de l'histoire politique du monde. Avec l'Église ont commencé les temps nouveaux. C'est dans l'Église de Jésus-Christ que les peuples ont trouvé la liberté, la paix et l'ordre. Qu'ils s'élèvent ou s'abaissent, l'Église ne les abandonne jamais; elle assiste à leurs luttes, à leurs chutes, et à leur régénération. Médiatrice entre le ciel et la terre, elle glorifie Dieu dans l'humanité qu'elle prépare, au milieu de combats et d'épreuves continuelles, à son éternel avenir. Elle marche à la tête des peuples, les appelle à la lumière de l'Évangile, les unit sous la bannière de la croix, et elle subsistera jusqu'à la fin, glorieuse, une, sainte, apostolique et universelle, parce qu'elle a été fondée par la vertu de Dieu, parce qu'elle subsiste depuis les apôtres dans l'amour de Dieu, et qu'elle sanctifie le monde par l'esprit de Dieu. Les magnifiques fêtes célébrées à Rome et dans toute la chrétienté [le 29 juin 1867], à l'occasion du dix-huitième centenaire de la mort de saint Pierre, ainsi que les décisions dogmatiques du concile du Vatican, ont encore accru et fortifié cette croyance dans les cœurs.

Et tel est l'avenir des peuples, dont partout éclatent déjà les signes précurseurs. Après de longs et tristes égarements, ils reporteront, pleins de regrets et de désirs, leurs regards vers la croix victorieuse ; ils chercheront et trouveront le remède aux maux de la société, aux perturbations politiques, dans l'Église du Christ, qui a, de tout temps, avec une maternelle tendresse, guéri toutes les blessures, soulagé toutes les souffrances avec le baume qui découle de la croix et la vertu divine que recèle la parole apostolique. Un temps viendra où, comme aux jours ter-

ribles de l'invasion des barbares, la croix de Jésus-Christ redeviendra la bannière des combats et l'étendard de la paix, l'Église catholique, la libératrice des peuples, la consolatrice du genre humain. Déjà l'Angleterre et l'Amérique voient leurs enfants égarés rentrer en foule dans le giron de l'Église, et l'étoile du salut commence à luire sur les peuples de l'Islam, dont la mission dans l'histoire semble terminée (1).

Loué soit, dans son Église, et par son Église, Jésus-Christ le Fils de Dieu, qui fera bientôt aussi apparaître le jour où les catholiques et les protestants iront en foule, les uns vers les autres, se donneront la main, et célébreront ensemble la grande fête de la réconciliation. Déjà un écrivain très clairvoyant (2), après avoir parlé des travaux exécutés à la cathédrale de Cologne avec le concours des protestants, a vu, dans un avenir prochain, le protestantisme se dissoudre comme Église ; les tours de la majestueuse basilique lui ont apparu comme les piliers d'une porte par laquelle doivent passer de grands événements ; déjà même son oreille croyait entendre le son des cloches qui retentissait au loin du haut de ces tours, pour y convoquer et réunir, comme avant la Réforme, tous les membres séparés de la grande famille chrétienne. Hélas ! nous n'en sommes point encore là tout à fait ! C'est par beaucoup de tribulations que les peuples qui, en bien des en-

(1) Dans son introduction historique et critique au Coran, Weil expose en ces termes l'avenir de l'Islamisme : « Si nous demandons quel sera l'avenir de l'Islamisme, et quelle marche il lui faudra suivre pour arriver à la hauteur de la civilisation européenne, nous croyons pouvoir affirmer qu'il imitera en tout le Judaïsme. Ainsi il séparera la tradition de la révélation proprement dite ; il établira dans ses Livres sacrés, une distinction profonde entre les vérités éternelles et de simples prescriptions. On peut d'autant mieux prévoir la fusion du mahométisme dans le sein du Christianisme, que Mahomet assigne au Christ et à Marie un rang plus élevé que ne le font bon nombre de protestants... Les Juifs et les Musulmans ne se convertissent qu'en passant par le rationalisme. Une fois là les âmes, qui sentiront le besoin d'une loi positive, iront tout droit aux catholiques. »

(2) Wolfg. Menzel, dans la partie littéraire de la Gazette du matin, 1843, n° 1-3, en parlant de plusieurs écrits relatifs à la cathédrale de Cologne.

droits, sont encore très éloignés du christianisme, entreront dans le royaume de Dieu (1). Nous voyons en ce moment même les premiers mouvements d'une guerre acharnée et systématique du parti libéral dominant en Europe, contre l'Église et contre toute foi positive, dans ces attaques redoublées des sectes maçonniques, dans ces lois d'exception contre le clergé, dans la persécution et l'expulsion des ordres religieux. Mais ces épreuves, aujourd'hui comme en tout temps, ne peuvent que purifier l'Église, la fortifier et l'embellir ; et quelque degré de fureur que la haine et la calomnie doivent atteindre, la religion éternelle finira par vaincre l'abject matérialisme et reprendre son empire sur les âmes.

(1) Actes des Apôtres, XIV, 22. l'Allemagne deviendra-t-elle catholique? Par l'auteur des études sur le catholicisme et le protestantisme, et sur la liberté de conscience. Schaffh. 1859. Retour à l'Église catholique, question d'actualité, par un protestant, Leip., 1851.

DOCUMENTS

I

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ IX

LITTERÆ APOSTOLICÆ

QUIBUS INDICITUR ŒCUMENICUM CONCILIUM ROMÆ HABENDUM IN DIE IMMACULATÆ CONCEPTIONIS DEIPARÆ VIRGINIS SACRO ANNO MDCCCLXIX INCIPIENDUM.

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Ad futuram rei memoriam.

Æterni Patris Unigenitus Filius propter nimiam, qua nos dilexit, caritatem, ut universum humanum genus a peccati jugo, ac dæmonis captivitate, et errorum tenebris, quibus primi parentis culpa jamdiu misere premebatur, in plenitudine temporum vindicaret, de cœlesti sede descendens, et a paterna gloria non recedens, mortalibus ex Immaculata Sanctissimaque Virgine Maria indutus exuviis, doctrinam ac vivendi disciplinam e cœlo delatam manifestavit, eamdemque tot admirandis operibus testatam fecit, ac semetipsum tradidit pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Antequam vero, devicta morte, triumphans in cœlum consessurus ad dexteram Patris conscen-

deret, misit Apostolos in mundum universum, ut prædicarent Evangelium omni creaturæ, eisque potestatem dedit regendi Ecclesiam suo sanguine acquisitam, quæ est « columna et firmamentum veritatis, » ac c lestibus ditata thesauris tutum salutis iter, ac veræ doctrinæ lucem omnibus populis ostendit, et instar « navis in altum sæculi hujus ita natat ut, pereunte mundo, omnes quos suscipit servet illæsos. » (S. Max., serm. 89.)

Ut autem ejusdem Ecclesiæ regimen recte semper, atque ex ordine procederet, et omnis christianus populus in una semper fide, doctrina, caritate, et communione persisteret, tum semetipsum perpetuo affuturum usque ad consummationem sæculi promisit, tum etiam ex omnibus unum selegit Petrum, quem Apostolorum Principem, suumque hic in terris Vicarium, Ecclesiæque caput, fundamentum ac centrum constituit, ut cum ordinis et honoris gradu, tum præcipuæ, plenissimæque auctoritatis, potestatis, ac jurisdictionis amplitudine pasceret agnos et oves, confirmaret fratres, universamque regeret Ecclesiam, et esset « cœli janitor, ac ligandorum, solvendorumque arbiter, mansura etiam in cœlis judiciorum suorum definitione (S. Leo, serm. II.). » Et quoniam Ecclesiæ unitas, et integritas, ejusque regimen ab eodem Christo institutum perpetuo stabile permanere debet, iccirco in Romanis Pontificibus Petri successoribus, qui in hac eadem Romana Petri Cathedra sunt collocati, ipsissima suprema Petri in omnem Ecclesiam potestas, jurisdictio, Primatus plenissime perseverat, ac viget.

Itaque Romani Pontifices, omnem Dominicum gregem pascendi potestate et cura ab ipso Christo Domino in persona Beati Petri divinitus sibi commissa utentes, nunquam intermiserunt omnes perferre labores, omnia suscipere consilia, ut a solis ortu usque ad occasum omnes populi, gentes, nationes evangelicam doctrinam agnoscerent, et in veritatis, ac justitiæ viis ambulantes vitam assequerentur æternam. Omnes autem norunt quibus indefessis curis iidem Romani Pontifices fidei depositum, Cleri disciplinam, ejusque sanctam, doctamque institutionem, ac matrimonii sanctitatem dignitatemque tutari, et christianam utriusque exus juventutis educationem quotidie magis promovere,

et populorum religionem, pietatem, morumque honestatem fovere, ac justitiam defendere, et ipsius civilis societatis tranquillitati, ordini, prosperitati, rationibus consulere studuerint.

Neque omiserunt ipsi Pontifices, ubi opportunum existimârunt, in gravissimis præsertim temporum perturbationibus, ac sanctissimæ nostræ religionis, civilisque societatis calamitatibus, generalia convocare Concilia, ut, cum totius catholici orbis Episcopis, quos « Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei, » collatis consiliis, conjunctisque viribus, ea omnia provide, sapienterque constituerent, quæ ad fidei potissimum dogmata definienda, ad grassantes errores profligandos, ad catholicam propugnandam, illustrandam et evolvendam doctrinam, ad ecclesiasticam tuendam ac reparandam disciplinam, ad corruptos populorum mores corrigendos possent conducere.

Jam vero omnibus compertum, exploratumque est qua horribili tempestate nunc jactetur Ecclesia, et quibus quantisque malis civilis ipsa affligatur societas. Etenim ab acerrimis Dei hominumque hostibus catholica Ecclesia, ejusque salutaris doctrina, et veneranda potestas, ac suprema hujus Apostolicæ Sedis auctoritas oppugnata, proculcata, et sacra omnia despecta, et ecclesiastica bona direpta, ac sacrorum Antistites, et spectatissimi viri divino ministerio addicti, hominesque catholicis sensibus præstantes modis omnibus divexati, et Religiosæ Familiæ extinctæ, et impii omnis generis libri, ac pestiferæ ephemerides, et multiformes perniciosissimæ sectæ undique diffusæ, et miseræ juventutis institutio ubique fere a Clero amota, et, quod pejus est, non paucis in locis iniquitatis et erroris magistris commissa. Hinc cum summo Nostro et bonorum omnium mœrore, et numquam satis deplorando animarum damno, ubique adeo propagata est impietas, morumque corruptio, et effrenata licentia, ac pravarum cujusque generis opinionum, omniumque vitiorum, et scelerum contagio, divinarum, humanarumque legum violatio, ut non solum sanctissima nostra religio, verum etiam humana societas miserandum in modum perturbetur, ac divexetur.

In tanta igitur calamitatum, quibus cor Nostrum obruitur, mole, supremum Pastorale ministerium Nobis divinitus commissum exigit ut omnes Nostras magis magisque exeramus vires ad Ecclesiæ reparandas ruinas, ad universi Dominici gregis salutem curandam, ad exitiales eorum impetus conatusque reprimendos, qui ipsam Ecclesiam, si fieri unquam posset, et civilem societatem funditus evertere connituntur. Nos quidem, Deo auxiliante, vel ab ipso supremi Nostri Pontificatus exordio, nunquam pro gravissimi Nostri officii debito destitimus pluribus Nostris Consistorialibus Allocutionibus, et Apostolicis Litteris, Nostram attollere vocem, ac Dei, ejusque sanctæ Ecclesiæ causam, Nobis a Christo Domino concreditam, omni studio constanter defendere, atque hujus Apostolicæ Sedis, et justitiæ, veritatisque jura propugnare, et inimicorum hominum insidias detegere, errores, falsasque doctrinas damnare, et impietatis sectas proscribere, ac universi Dominici gregis saluti advigilare et consulere.

Verum illustribus Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes, opportunum propterea esse existimavimus in generale Concilium, quod jamdiu Nostris erat in votis, cogere omnes Venerabiles Fratres totius catholici orbis Sacrorum Antistites, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati sunt. Qui quidem Venerabiles Fratres singulari in catholicam Ecclesiam amore incensi, eximiaque erga Nos, et Apostolicam hanc Sedem pietate et sapientia, doctrina, eruditione præstantes, et una Nobiscum tristissimam rei cum sacræ tum publicæ conditionem maxime dolentes, nihil antiquius habent, quam sua Nobiscum communicare, et conferre consilia, ac salutaria tot calamitatibus adhibere remedia.

In Œcumenico enim hoc Concilio ea omnia accuratissimo examine sunt perpendenda, ac statuenda, quæ hisce præsertim asperrimis temporibus majorem Dei gloriam, et fidei integritatem, divinique cultus decorem, sempiternamque hominum salutem, et utriusque Cleri disciplinam, ejusque salutarem solidamque culturam, atque ecclesiasticarum legum observantiam morumque emendationem, et christianam juventutis institutionem, et communem omnium pacem et concordiam in primis respiciunt. Atque

etiam intentissimo studio curandum est, ut, Deo bene juvante, omnia ab Ecclesia, et civili societate amoveantur mala; ut miseri errantes ad rectum veritatis, justitiæ, salutisque tramitem reducantur; ut vitiis, erroribusque eliminatis, augusta nostra religio ejusque salutifera doctrina ubique terrarum reviviscat, et quotidie magis propagetur, et dominetur, atque ita pietas, honestas, probitas, justitia, caritas, omnesque christianæ virtutes cum maxima humanæ societatis utilitate vigeant et efflorescant. Nemo enim inficiari unquam poterit catholicæ Ecclesiæ, ejusque doctrinæ vim non solum æternam hominum salutem spectare, verum etiam prodesse temporali populorum bono eorumque veræ prosperitati, ordini, ac tranquillitati, et humanarum quoque scientiarum progressui ac soliditati, veluti sacræ ac profanæ historiæ annales splendidissimis factis clare aperteque ostendunt, et constanter evidenterque demonstrant. Et quoniam Christus Dominus illis verbis Nos mirifice recreat, reficit, et consolatur : « Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum (Matth. c. 18, v. 20), » iccirco dubitare non possumus, quin Ipse in hoc Concilio Nobis in abundantia divinæ suæ gratiæ præsto esse velit, quo ea omnia statuere possimus, quæ ad majorem Ecclesiæ suæ sanctæ utilitatem quovis modo pertinent. Ferventissimis igitur ad Deum luminum Patrem in humilitate cordis Nostri, dies noctesque fusis precibus, hoc Concilium omnino cogendum esse censuimus.

Quamobrem Dei ipsius omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti, ac beatorum ejus Apostolorum Petri et Pauli auctoritate, qua Nos quoque in terris fungimur, freti et innixi, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio et assensu, sacrum Œcumenicum et Generale Concilium in hac alma Urbe Nostra Roma futuro anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono, in Basilica Vaticana habendum, ac die octava mensis Decembris Immaculatæ Deiparæ Virginis Mariæ Conceptioni sacra incipiendum, prosequendum, ac Domino adjuvante, ad ipsius gloriam, ad universi Christiani populi salutem absolvendum, et perficiendum, hisce Litteris indicimus, annuntiamus, convocamus et statuimus. Ac proinde volumus,

jubemus omnes ex omnibus locis tam Venerabiles Fratres Patriarchas, Archiepiscopos, Episcopos, quam dilectos Filios Abbates, omnesque alios, quibus jure, aut privilegio in Conciliis Generalibus residendi, et sententias in eis dicendi facta est potestas, ad hoc Œcumenicum Concilium a Nobis indictum venire debere, requirentes, hortantes, admonentes, ac nihilominus eis vi jurisjurandi, quod Nobis et huic Sanctæ Sedi præstiterunt, ac sanctæ obedientiæ virtute, et sub pœnis jure, aut consuetudine in celebrationibus Conciliorum adversus non accedentes ferri et proponi solitis mandantes arcteque præcipientes, ut ipsimet, nisi forte justo detineantur impedimento, quod tamen per legitimos procuratores Synodo probare debebunt, sacro huic Concilio omnino adesse, et interesse teneantur.

In eam autem spem erigimur fore ut Deus, in cujus manu sunt hominum corda, Nostris votis propitius annuens, ineffabili sua misericordia et gratia efficiat ut omnes supremi omnium populorum Principes, et Moderatores, præsertim catholici, quotidie magis noscentes maxima bona in humanam societatem ex catholica Ecclesia redundare, ipsamque firmissimum esse imperiorum, regnorumque fundamentum, non solum minime impediant quominus Venerabiles Fratres sacrorum Antistites, aliique omnes supra commemorati ad hoc Concilium veniant, verum etiam ipsis libenter faveant, opemque ferant, et studiosissime, uti decet Catholicos Principes, iis cooperentur, quæ in majorem Dei gloriam, ejusdemque Concilii bonum cedere queant.

Ut vero Nostræ hæ Litteræ, et quæ in eis continentur ad notitiam omnium, quorum oportet, perveniant, neve quis illorum ignorantiæ excusationem prætendat, cum præsertim etiam non ad omnes eos, quibus nominatim illæ essent intimandæ, tutus forsitan pateat accessus, volumus et mandamus ut in Patriarchalibus Basilicis Lateranensi, Vaticana et Liberiana, cum ibi multitudo populi ad audiendam rem divinam congregari solita est, palam clara voce per Curiæ Nostræ cursores, aut aliquos publicos notarios legantur, lectæque in valvis dictarum Eclesiarum, itemque Cancellariæ Apostolicæ portis, et campi Floræ solito loco, et in aliis consuetis locis affigantur, ubi ad lec-

tionem, et notitiam cunctorum aliquandiu expositæ pendeant, cumque inde amovebuntur, earum nihilominus exempla in eisdem locis remaneant affixa. Nos enim per hujusmodi lectionem, publicationem, affixionemque, omnes, et quoscumque, quos prædictæ Nostræ Litteræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die Litterarum publicationis et affixionis ita volumus obligatos esse et adstrictos ac si ipsismet illæ coram lectæ et intimatæ essent; transumptis quidem earum quæ manu publici notarii scripta aut subscripta, et sigillo personæ alicujus ecclesiasticæ in dignitate constitutæ munita fuerint, ut fides certa et indubitata habeatur, mandamus ac decernimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ indictionis, annuntiationis, convocationis, statuti, decreti, mandati, præcepti et obsecrationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo sexagesimo octavo, tertio Kalendas Julias, Pontificatus Nostri anno vicesimo tertio.

† EGO PIUS,
CATHOLICÆ ECCLESIÆ EPISCOPUS.

———

II

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII PAPÆ IX

LITTERÆ APOSTOLICÆ

AD OMNES EPISCOPOS ECCLESIARUM RITUS ORIENTALIS COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE NON HABENTES

Ad omnes Episcopos Ecclesiarum ritus orientalis communionem cum Apostolica Sede non habentes.

PIUS PP. IX

Arcano Divinæ Providentiæ consilio, licet sine ullis meritis Nostris, in hac sublimi Cathedra hæredes Beatissimi Apostolorum Principis constituti, qui « juxta prærogativam sibi a Deo concessam firma et solidissima petra est, super quam Salvator Ecclesiam ædificavit (S. Greg. Nissen. Laudatio altera S. Steph. Protomart. ap. Galland. VI, 600), » impositi Nobis oneris sollicitudine urgente, ad eos omnes in qualibet terrarum Orbis regione degentes, qui christiano nomine censentur, curas Nostras extendere, omnesque ad paternæ caritatis amplexus excitare vehementissime cupimus et conamur. Nec vero absque gravi animæ Nostræ periculo partem ullam christiani populi negligere possumus, qui pretiosissimo Salvatoris Nostri sanguine redemptus, et sacris baptismi aquis in Dominicum gregem adlectus, omnem sibi vigilantiam Nostram jure deposcit. Itaque cum in omnium procurandam salutem, qui Christum Jesum agnoscunt et adorant, studia omnia, cogitationesque Nostras indesinenter conferre debeamus, oculos Nostros ac paternum animum ad istas convertimus Ecclesias quæ olim unitatis vinculo cum hac Apostolica Sede conglutinatæ, tanta sanctitatis, cœlestisque doctrinæ laude flore,

bant, uberesque divinæ gloriæ et animarum salutis fructus edebant, nunc vero per nefarias illius artes ac machinationes, qui primum schisma excitavit in cœlo, a communione Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, quæ toto orbe diffusa est, sejunctæ ac divisæ cum summo nostro mœrore existunt.

Hac sane de causa jam ab ipso supremi Nostri Pontificatus exordio, Vobis pacis caritatisque verba toto cordis affectu locuti sumus (Epist. ad Orient. « In suprema, » die 6 januarii anno 1848). Etsi vero hæc Nostra verba optatissimum minime obtinuerint exitum, tamen nunquam Nos deseruit spes fore ut humiles æque ac ferventes Nostras preces propitius exaudire dignetur clementissimus ac benignissimus salutis pacisque Auctor, « qui operatus est in medio terræ salutem, quique oriens ex alto pacem sibi acceptam et ab omnibus acceptandam evidenter ostendens, eam in ortu suo Angelorum ministerio bonæ voluntatis hominibus nuntiavit, et inter homines conversatus verbo docuit, prædicavit exemplo » (Epist. B. Greg. X. ad Michaelem Palæologum. Græc. Imper. die 24 octobris an. 1272.)

Jam vero cum nuper de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio œcumenicam Synodum futuro anno Romæ celebrandam, ac die octavo mensis decembris Immaculatæ Deiparæ Virginis Mariæ Conceptioni sacro incipiendam, indixerimus, et convocaverimus, vocem Nostram ad Vos rursus dirigimus, et majore, qua possumus, animi Nostri contentione, Vos obsecramus, monemus et obtestamur ut ad eamdem generalem Synodum convenire velitis, quemadmodum majores vestri convenerunt ad Concilium Lugdunense II, a recol. mem. B. Gregorio X Prædecessore Nostro habitum, et ad Florentinum Concilium a fel. record. Eugenio IV item Prædecessore Nostro celebratum, ut, dilectionis antiquæ legibus renovatis, et Patrum pace, cœlesti illo ac salutari Christi dono quod tempore exaruit, ad vigorem iterum revocata (Epist. LXX, al. CCXX S. Basilii Magni ad S. Damasum Papam), post longam mœroris nebulam, et dissidii diuturni atram ingratamque caliginem, serenum omnibus unionis optatæ jubar illucescat (Defin. S. Œcum. Synodi Florent. in Bulla Eugenii IV « Lætentur cœli. »)

Atque hic sit jucundissimus benedictionis fructus, quo

Christus Jesus, nostrum omnium Dominus et Redemptor, immaculatam ac dilectissimam Sponsam suam catholicam Ecclesiam consoletur, ejusque temperet et abstergat lacrymas in hac asperitate temporum, ut, omni divisione penitus sublata, voces antea discrepantes perfecta spiritus unanimitate collaudent Deum, qui non vult schismata esse in nobis, sed ut idem omnes dicamus et sentiamus Apostoli voce præcepit; immortalesque misericordiarum Patri semper agantur gratiæ ab omnibus Sanctis suis, ac præsertim a gloriosissimis illis Ecclesiarum Orientalium antiquis Patribus et Doctoribus, cum de cœlo prospiciant instauratam ac redintegratam cum hac Apostolica Sede catholicæ veritatis et unitatis centro conjunctionem, quam ipsi in terris viventes omnibus studiis atque indefessis laboribus fovere et magis in dies promovere tum doctrina tum exemplo curarunt, diffusa in eorum cordibus per Spiritum sanctum caritate Illius, qui medium maceriæ parietem solvit, ac per Sanguinem suum omnia conciliavit et pacavit, qui signum discipulorum suorum in unitate esse voluit, et cujus oratio ad Patrem porrecta est : « Rogo ut omnes unum sint, sicut et Nos unum sumus. »

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 8 septembris anno 1868, Pontificatus Nostri anno vicesimo tertio.

III

SANCTISSIMI D. N. PII PAPÆ IX

LITTERÆ APOSTOLICÆ

AD OMNES PROTESTANTES ET ALIOS ACATHOLICOS.

Omnibus protestantibus aliisque acatholicis,

PIUS PP. IX

Jam vos omnes noveritis Nos, licet immerentes ad hanc Petri Cathedram evectos, et iccirco supremo universæ catholicæ Ecclesiæ regimini et curæ ab ipso Christo Domino Nobis divinitus commissæ præpositos, opportunum existimasse omnes Venerabiles Fratres totius orbis Episcopos apud Nos vocare, et in Œcumenicum Concilium futuro anno concelebrandum cogere, ut cum eisdem Venerabilibus fratribus in sollicitudinis Nostræ partem vocatis ea omnia consilia suscipere possimus quæ magis opportuna, ac necessaria sint, tum ad dissipandas tot pestiferorum errorum tenebras, qui cum summo animarum damno ubique indies dominantur et debacchantur, tum ad quotidie magis constituendum et amplificandum in christianis populis vigilantiæ Nostræ concreditis veræ fidei, justitiæ, veræque Dei pacis regnum. Ac vehementer confisi arctissimo et amantissimo conjunctionis fœdere, quo Nobis et Apostolicæ huic Sedi iidem Venerabiles Fratres mirifice obstricti sunt, qui nunquam intermiserunt omni supremi Nostri Pontificatus tempore splendidissima erga Nos, et eamdem sedem fidei, amoris, et observantiæ testimonia præbere, ea profecto spe nitimur fore ut veluti præteritis sæculis alia generalia Concilia, ita etiam præsenti sæculo Concilium hoc Œcumenicum a Nobis indictum uberes, lætissimosque, divina adspirante gratia, fructus emittat pro majore Dei gloria, ac sempiterna hominum salute.

Itaque in hanc spem erecti, ac Domini Nostri Jesu Christi, qui pro universi humani generis salute tradidit animam suam, caritate excitati et compulsi, haud possumus quin, futuri Concilii occasione, eos omnes Apostolicis, ac paternis Nostris verbis alloquamur, qui etiamsi eumdem Christum Jesum veluti Redemptorem agnoscant, et in christiano nomine glorientur, tamen veram Christi fidem haud profitentur, neque catholicæ Ecclesiæ communionem sequuntur. Atque id agimus ut omni studio et caritate eos vel maxime moneamus, exhortemur et obsecremus, ut serio considerare et animadvertere velint, num ipsi viam ab eodem Christo Domino præscriptam sectentur, quæ ad æternam perducit salutem.

Et quidem nemo inficiari ac dubitare potest ipsum Christum Jesum, ut humanis omnibus generationibus redemptionis suæ fructus applicaret, suam hic in terris supra Petrum, unicam ædificasse Ecclesiam, id est unam, sanctam, catholicam, apostolicam, eique necessariam omnem contulisse potestatem, ut integrum inviolatumque custodiretur fidei depositum, ac eadem fides omnibus populis, gentibus, nationibus traderetur, ut per baptisma omnes in mysticum suum corpus cooptarentur homines, et in ipsis semper servaretur ac perficeretur illa nova vita gratiæ, sine qua nemo potest unquam æternam mereri et assequi vitam; utque eadem Ecclesia, quæ mysticum suum constituit corpus, in sua propria natura semper stabilis et immota usque ad consummationem sæculi permaneret, vigeret, et omnibus filiis suis omnia salutis præsidia suppeditaret.

Nunc vero qui accurate consideret ac meditetur conditionem, in qua versantur variæ et inter se discrepantes religiosæ societates sejunctæ a catholica Ecclesia, quæ a Christo Domino ejusque Apostolis sine intermissione per legitimos sacros suos Pastores semper exercuit, et in præsentia etiam exercet divinam potestatem sibi ab ipso Domino traditam, vel facile sibi persuadere debebit neque aliquam peculiarem, neque omnes simul conjunctas ex eisdem societatibus ullo modo constituere et esse illam unam et catholicam Ecclesiam, quam Christus Dominus ædificavit, constituit, et esse voluit, neque membrum, aut

partem ejusdem Ecclesiæ ullo modo dici posse, quandoquidem sunt a catholica unitate visibiliter divisæ. Cum enim ejusmodi societates careant viva illa et a Deo constituta auctoritate, quæ homines res fidei, morumque disciplinam præsertim docet, eosque dirigit ac moderatur in iis omnibus, quæ ad æternam salutem pertinent, tum societates ipsæ in suis doctrinis continenter variarunt, et hæc mobilitas ac instabilitas apud easdem societates numquam cessat. Quisque vel facile intelligit, et clare aperteque noscit id vel maxime adversari Ecclesiæ Christo Domino institutæ, in qua veritas semper stabilis, nullique unquam immutationi obnoxia persistere debet, veluti depositum eidem Ecclesiæ traditum integerrime custodiendum, pro cujus custodia Spiritus sancti præsentia, auxiliumque ipsi Ecclesiæ fuit perpetuo promissum. Nemo autem ignorat ex hisce doctrinarum et opinionum dissidiis socialia quoque oriri schismata, atque ex his originem habere innumerabiles communiones, et sectas, quæ cum summo christianæ civilisque reipublicæ damno magis in dies propagantur.

Enimvero quicumque religionem veluti humanæ societatis fundamentum cognoscit, non poterit non agnoscere et fateri quantam in civilem societatem vim ejusmodi principiorum ac religiosarum societatum inter se pugnantium divisio ac discrepantia exercuerit, et quam vehementer negatio auctoritatis a Deo constitutæ ad humani intellectus persuasiones regendas, atque ad hominum tum in privata, tum in sociali vita actiones dirigendas, excitaverit, promoverit et aluerit hos infelicissimos rerum ac temporum motus, et perturbationes, quibus omnes fere populi miserandum in modum agitantur et affliguntur.

Quamobrem ii omnes, « qui Ecclesiæ catholicæ unitatem et veritatem » non tenent (S. August. ep. LXI, al. CCCXXIII), occasionem amplectantur hujus Concilii, quo Ecclesia Catholica, cui eorum Majores adscripti erant, novum intimæ unitatis, et inexpugnabilis vitalis sui roboris exhibet argumentum, ac indigentiis eorum cordis respondentes ab eo statu se eripere studeant, in quo de sua propria salute securi esse non possunt. Nec desinant ferventissimas miserationum Domino offerre preces, ut divisionis murum disjiciat, errorum caliginem depellat, eosque ad

sinum sanctæ Matris Ecclesiæ reducat, in qua eorum Majores salutaria vitæ pascua habuere, et in qua solum integra Christi Jesu doctrina servatur, traditur, et cœlestis gratiæ dispensantur mysteria.

Nos quidem cum ex supremi Apostolici Nostri ministerii officio Nobis ab ipso Christo Domino commisso omnes boni pastoris partes studiosissime explere, et omnes universi terrarum orbis homines paterna caritate prosequi, et amplecti debeamus, tum has Nostras ad omnes christianos a Nobis sejunctos litteras damus, quibus eos etiam atque etiam hortamur et obsecramus, ut ad unicum Christi ovile redire festinent; quandoquidem eorum in Christo Jesu salutem ex animo summopere optamus, ac timemus ne eidem Nostro Judici ratio a Nobis aliquando sit reddenda, nisi, quantum in Nobis est, ipsis ostendamus, et muniamus viam ad eamdem æternam assequendam salutem. In omni certe oratione, et obsecratione, cum gratiarum actione nunquam desistimus dies noctesque pro ipsis cœlestium luminum, et gratiarum abundantiam ab æterno animarum Pastore humiliter, enixeque exposcere. Et quoniam vicariam Ejus hic in terris licet immerito gerimus operam, iccirco errantium filiorum ad catholicæ Ecclesiæ reversionem expensis manibus ardentissime exspectamus, ut eos in cœlestis Patris domum amantissime excipere, et inexhaustis ejus thesauris ditare possimus. Etenim ex hoc optatissimo ad veritatis et communionis cum catholica Ecclesia reditu non solum singulorum, sed totius etiam christianæ societatis salus maxime pendet, et universus mundus vera pace perfrui non potest, nisi fiat unum ovile, et unus pastor.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 13 Septembris 1868, Pontificatus Nostri anno vicesimo tertio.

IV

CONGRÉGATIONS

POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

La congrégation cardinalice se composait des cardinaux Patrizi, *président*, de Reisach, Barnabò, Panebianco, Bizzari, Bilio, Caterini, Capalti et de Luca, avec l'archevêque de Sardes, Mgr Giannelli, pour secrétaire. Parmi les consulteurs se trouvaient : Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe, professeur à l'Université romaine; l'abbé Galeotti, préfet des études au séminaire de Palerme; le P. Sanguineti, S. J., professeur au collége Romain; l'abbé Feije, professeur de droit à l'Université catholique de Louvain; l'abbé Héfélé, professeur d'histoire ecclésiastique, à Tubingue, aujourd'hui évêque de Rottenbourg, etc.

La commission des rites et cérémonies, présidée par le cardinal Patrizi, comptait parmi ses consulteurs : Mgr Bartolini, secrétaire de la congrégation des Rites; Mgr Ferrari, préfet des cérémonies pontificales, et plusieurs autres cérémoniers pontificaux participants, avec Mgr Ricci, également cérémonier, pour secrétaire.

La commission politique ecclésiastique, présidée par le cardinal de Reisach, comptait parmi ses consulteurs : Mgr Manni, archevêque-évêque d'Orvieto; Mgr Papardo del Parco, évêque de Sinope; José Kovacs, chanoine de Kolocsa; Guil. Molitor, chanoine de Spire; l'abbé Chesnel, vicaire général de Quimper; l'abbé Gibert, vicaire général de Moulins; Chr. Moufang, chanoine de Mayence, directeur du *Katholik;* dom Antonio Ortis Oruela, canoniste de Guatemala; dom Juan Campelo, professeur de théologie à l'Université de Séville, etc., avec Mgr Trinchieri pour secrétaire.

La commission des Églises et missions orientales, présidée par le cardinal Barnabò, avait pour secrétaire Mgr Cretoni, et l'on comptait parmi ses consulteurs : Mgr Siméoni, secrétaire de la Propagande ; le P. Bollig, S. J., professeur d'arabe et de sanscrit à l'Université romaine ; le P. Vercellone, consulteur de l'Index ; le P. Augustin Theiner de l'Oratoire, préfet des Archives du Vatican ; Mgr David, archevêque syrien de Mossoul ; l'abbé François Rossi, archiviste émérite de la Propagande ; le P. de Haneberg, bénédictin, professeur de théologie à Munich ; le P. Martinoff, S. J. ; Mgr Howard, consulteur de la Propagande, etc.

La commission des réguliers, présidée par le cardinal Bizzarri, avec l'abbé François Stoppani pour secrétaire, avait pour consulteurs : Mgr Marini ; Mgr Svegliati, secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers ; Mgr Lucidi, sous-secrétaire de la Congrégation du Concile ; le P. Capelli, procureur général des Barnabites ; le P. Bianchi, des Frères-Prêcheurs ; le P. Joachim da Cipressa, des Mineurs de l'observance ; le P. Cretoni, des Augustins ; le P. Costa, de la Compagnie de Jésus ; Mgr Guisasola, archiprêtre de la cathédrale de Séville ; l'abbé Freppel, professeur à la Sorbonne, et aujourd'hui évêque d'Angers, etc.

La commission de théologie dogmatique, présidée par le cardinal Bilio, et ayant dom Camille Santori pour secrétaire, comptait parmi ses consulteurs : Mgr Cardoni, archevêque d'Edesse ; le P. Spada, des Frères-Prêcheurs, ministre du Sacré-Palais apostolique ; le P. Perronne, S. J., préfet des études au collége Romain ; Mgr Jacquenet, protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques de Reims ; l'abbé Gay, vicaire général de Poitiers ; le P. Martinelli, des Augustins, consulteur de l'Index ; le P. Schrader, S. J., professeur de théologie à l'Université de Vienne ; Fran. Hettinger, professeur de théologie à l'Université de Wurtzbourg ; le D. Jean Alzog, professeur d'histoire ecclésiastique à Fribourg-en-Brisgau, etc.

La commission de discipline ecclésiastique, présidée par le cardinal Caterini, et ayant pour secrétaire Mgr Jacobini, avait pour consulteurs : MMggrs Gianelli, Angelini, Svegliata, Siméoni ; Mgr Nina, assesseur de l'Inquisition ; le D. Philippe de Angelis, professeur du droit canon à l'Univer-

sité romaine ; le P. Tarquini, S. J., consulteur de la Propagande et de l'Inquisition ; Jos. Hergenrœther, professeur d'histoire ecclésiastique à Wurtzbourg; l'abbé Feije, de l'Université de Louvain ; l'abbé Sauvé, chanoine théologal de Laval ; le D. Gaspard Heuser, professeur de théologie à Cologne ; dom Joseph de Torrès Padilla, professeur de discipline et d'histoire ecclésiastique à Séville, etc.

V

TABULA

SCHEMATUM QUÆ A COMMISSIONIBUS THEOLOGORUM EXARATA SUNT CONCILIO VATICANO PROPONENDA

SCHEMA I

De Doctrina catholica

Caput I. De SS. Trinitate.
Caput II. De hominis creatione et natura.
Caput III. De hominis elevatione et lapsu.
Caput IV. De mysterio verbi incarnati.
Caput V. De gratia redemptoris.

SCHEMA II

De Ecclesia Christi

Caput I. Ecclesiam esse corpus Christi mysticum.
Caput II. Christianam religionem non nisi in Ecclesia et per Ecclesiam a Christo fundatam excoli posse.
Caput. III. Ecclesiam esse societatem veram, perfectam, spiritualem, et supernaturalem.
Caput IV. Ecclesiam esse societatem visibilem.
Caput V. De visibili Ecclesiæ unitate.
Caput. VI. Ecclesiam esse societatem ad salutem consequendum omnino necessariam.
Caput VII. Extra Ecclesiam salvari neminem posse.
Caput VIII. De Ecclesiæ indefectibilitate.
Caput IX. De Ecclesiæ infallibilitate.
Caput X. De Ecclesiæ potestate.
Caput XI. De Romani Pontificis primatu.
Caput XII. De temporali S. Sedis Dominio.
Caput XIII. De concordia inter Ecclesiam ac Societatem civilem.

Caput XIV. De jure et usu potestatis civilis secundum Ecclesiæ Catholicæ doctrinam.

Caput XV. De specialibus quibusdam Ecclesiæ juribus in relatione ad Societatem civilem.

SCHEMA III

De Episcopis

Caput I. De officio Episcoporum.

Caput II. De residentia.

Caput III. De visitatione Diœcesis.

Caput IV. De obligatione visitandi sacra limina apostolorum et exhibendi relationem status Diœcesis.

Caput V. De Conciliis provincialibus.

Caput VI. De synodis diœcesanis.

Caput VII. De Vicario Generali.

SCHEMA IV

De parvo Catechismo

SCHEMA V

De Vita et Honestate Clericorum

SCHEMA VI

De sede episcopali vacante

SCHEMA VII

De oneribus Missæ

SCHEMA VIII

De titulis ordinationis

SCHEMA IX

De Regularibus

SCHEMA X

De voto obedientiæ

SCHEMA XI

De perfecta vita communi

SCHEMA XII

De Clausura

VI

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII PAPÆ IX

LITTERÆ APOSTOLICÆ

QUIBUS ORDO GENERALIS STATUITUR IN SS. ŒCUM. CONCILIO VATICANO OBSERVANDUS

PIUS PP. IX

Ad futuram rei memoriam.

Multiplices inter quibus divexamur angustias, ad divinæ clementiæ, quæ « consolatur Nos in omni tribulatione Nostra (II Corinth. I, 4), » gratias persolvendas maxime excitamur, qua propitiante illud celeriter Nobis continget ut sacrosanctum generale et œcumenicum Concilium Vaticanum, jam a Nobis, ea adspirante, indictum, feliciter auspicemur. Gaudium autem in Domino jure præcipimus, quod salutares Concilii ejusdem conventus solemni die Immaculatæ Dei Matris Mariæ semper Virginis Conceptioni sacro, atque adeo sub potentibus maternisque auspiciis ejus aggressuri sumus, eosque in Vaticana Nostra basilica inituri ante beatissimi Petri cineres, qui « in ac« cepta fortitudine petræ perseverans, suscepta Ecclesiæ « gubernacula non reliquit, et in quo omnium pastorum « sollicitudo cum commendatarum sibi ovium custodia « perseverat (S. Leo P. serm. II, in Annivers. assumptionis « suæ). »

Jamvero memores hoc œcumenicum Concilium a Nobis convocatum fuisse ut extirpandis erroribus, quos præsertim hujus sæculi conflavit impietas, removendis malis, quibus Ecclesia affligitur, emendandis moribus et utriusque

cleri disciplinæ instaurandæ, conjuncta Nobiscum sacrorum Ecclesiæ Antistitum adhibeatur opera, ac probe noscentes quo studio intentaque sollicitudine curare debeamus, ut ea omnia, quæ ad rectam rationem tam salutaris negotii gerendi, tractandi ac perficiendi pertinent, ex sancta majorum disciplina institutisque statuantur, idcirco apostolica Nostra auctoritate ea quæ sequuntur decernimus, atque ab omnibus in hoc Vaticano Concilio servanda esse præcipimus.

I. De modo vivendi in Concilio.

Reputantes animo quod « omne datum optimum, et « omne donum perfectum desursum est, descendens a « Patre luminum (Jac., I, 17). » quodque nihil cœlestis Patris benignitati pronius est, quam ut det « spiritum bo- « num petentibus se (Luc. XI, 13), » jam Nos, dum apostolicis Nostris Litteris die undecimo aprilis hoc anno datis, Ecclesiæ thesauros sacrosancti hujus Concilii occasione Christifidelibus reseravimus, non solum eosdem Christifideles vehementer hortati sumus ut emundantes « conscientiam ab operibus mortuis ad serviendum Deo « viventi (Hebr., IX, 14) » orationibus, obsecrationibus, jejuniis, aliisque pietatis actibus insistere velint, sed etiam divini Spiritus lumen et opem, in sacrosancto missæ sacrificio celebrando, quotidie in universo orbe catholico implorari mandavimus ad prosperum a Domino huic Concilio exitum, et salutares ex eo Ecclesiæ sanctæ fructus impetrandos.

Quas quidem adhortationes et præscriptiones modo renovantes et confirmantes, id præterea jubemus ut in hujus almæ Urbis Nostræ Ecclesiis, sacrosancto Synodo perdurante, singulis diebus dominicis, hora quæ pro fideli populo magis congrua videatur, litaniæ aliæque orationes ad hunc finem constitutæ recitentur.

At longe his majus aliquid et excellentius ab Episcopis, aliisque qui in sacerdotali ordine censentur hoc Concilium concelebrantibus, præstandum est, quos, uti ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei, oportet in omniqus seipsos præbere « exemplum bonorum operum in

« doctrina, in integritate, in gravitate ; verbum sanum, « irreprehensibile, ut is, qui ex adverso est, vereatur nihil « habens malum dicere de Nobis (Tit. II, 7). » Quare veterum Conciliorum ac Tridentini nominatim vestigiis inhærentes, hortamur illos omnes in Domino ut orationi, sacræ lectioni, cœlestium rerum meditationibus pro sua cujusque pietate studiose intendant ; ut pure, casteque sancto missæ sacrificio, quam fieri possit, frequenter operentur ; animum mentemque ab humanarum rerum curis immunem servent ; modestiam in moribus, in victu temperantiam, et in omni actione religionem retineant. Absint animorum dissidia, absit prava æmulatio et contentio, sed omnibus imperet, quæ inter cæteras virtutes eminet, charitas, ut, illa dominante et incolumi, de hoc sacro Episcoporum Ecclesiæ conventu dici possit : « Ecce quam bonum « et quam jucundum habitare fratres in unum (Ps. « CXXXII, I). » Evigilent demum Patres in domesticorum morum cura, et christianæ ab eis sanctæque vitæ disciplina exigenda, memores quam gravibus verbis Paulus Apostolus præcipiat Episcopis ut sint suæ domui bene præpositi (Timoth., III, 4).

II. De jure et modo proponendi.

Licet jus et munus proponendi negotia quæ in sancta œcumenica Synodo tractari debebunt, de iisque Patrum sententias rogandi, nonnisi ad Nos et ad hanc apostolicam Sedem pertineat, nihilominus non modo optamus, sed etiam hortamur ut si qui inter Concilii Patres aliquid proponendum habuerint quod ad publicam utilitatem conferre posse existiment, id libere exequi velint. Cum vero probe perspiciamus hanc ipsam rem, nisi congruto tempore et modo perficiatur, non parum necessario conciliarium actionum ordini officere posse, idcirco statuimus ejusmodi propositiones ita fieri debere, ut earum quælibet : 1° scripto mandetur, ac peculiari Congregationi nonnullorum, tum VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium, tum Synodi Patrum, a Nobis deputandæ privatim exhibeatur ; 2° publicum rei christianæ bonum vere respiciat, non singularem duntaxat unius vel alterius diœcesis utilitatem ; 3° rationes

contineat ob quas utilis et opportuna censetur ; 4° nihil præ se ferat, quod a constanti Ecclesiæ sensu, ejusque inviolabilibus traditionibus alienum sit. Peculiaris prædicta Congregatio propositiones sibi exhibitas diligenter expendet, suumque circa earum admissionem vel exclusionem consilium Nostro judicio submittet, ut Nos deinde matura consideratione de iis statuamus, utrum ad synodalem deliberationem deferri debeant.

III. De secreto servando in Concilio.

Prudentiæ hic ratio Nos admonet uti secreti fidem, quæ in superioribus Conciliis non semel, adjunctorum gravitate exigente, indicenda fuit, in universa hujus Concilii actione servandam jubeamus. Si enim unquam alias, hoc maxime tempore hæc cautio necessaria est, quo in omnem occasionem excubat invidiæ conflandæ contra catholicam Ecclesiam, ejus doctrinam, pluribus nocendi opibus pollens, impietas. Quapropter præcipimus omnibus et singulis Patribus, officialibus Concilii, theologis sacrorum canonum peritis cæterisque qui operam suam Patribus vel officialibus prædictis quovis modo in rebus hujus Concilii præbent, ut decreta et alia quæcumque, quæ iis examinanda proponentur, necnon discussiones et singulorum sententias non evulgent, nec alicui extra gremium Concilii pandant; præcipimus pariter ut officiales Concilii, qui episcopali dignitate præditi non sunt, aliique omnes qui ratione cujusvis demandati a Nobis ministerii conciliaribus disceptationibus inservire debent, juramentum emittere teneantur de munere fideliter obeundo et de secreti fide servanda circa ea omnia quæ supra præscripta sunt, nec non super iis rebus, quæ specialiter ipsis committentur.

IV. *De ordine sedendi, et de non inferendo alicui præjudicio.*

Cum ad tranquillitatem concordiamque animorum tuendam non parum momenti habeat si, in quibuslibet conciliaribus actibus, unusquisque suæ dignitatis ordinem fideliter ac modeste custodiat; hinc ad offensionum occasiones,

quoad ejus fieri possit, præcidendas, infrascriptum ordinem inter diversas dignitates servari præscribimus.

Primum locum obtinebunt VV. FF. NN. S. R. E. Cardinales Episcopi, presbyteri, diaconi ; secundum Patriarchæ ; tertium, ex speciali Nostra indulgentia, Primates, juxta ordinem suæ promotionis ad primatialem gradum. Id autem pro hac vice tantum indulgemus, atque ita ut ex hac Nostra concessione nullum jus vel ipsis Primatibus datum, vel aliis imminutum censeri debeat. Quartum locum tenebunt Archiepiscopi juxta suæ ad archiepiscopatum promotionis ordinem ; quintum Episcopi pariter juxta ordinem promotionis suæ ; sextum abbates nullius diœcesis, septimum abbates generales aliique generales moderatores ordinum religiosorum in quibus solemnia vota nuncupantur, etiamsi vicarii generalis titulo appellentur, dum tamen re ipsa, cum omnibus supremi moderatoris juribus et privilegiis, universo suo ordini legitime præsint.

Cæterum ex superiorum Conciliorum disciplina institutoque decernimus, quod, si forte contigerit aliquos debito in loco non sedere, et sententias etiam sub verbo « Placet » proferre, Congregationibus interesse, et alios quoscumque actus facere, Consilio durante, nulli propterea præjudicium generetur, nullique novum jus acquiratur (Conc. Trid., sess. II, decret « de Modo vivendi, § Insuper.) »

V. *De Judicibus excusationum et querelarum.*

Quo graviorum rerum pertractatio, quæ in hac sacrosancta Synodo agi gerive debent, minus qua fieri possit impediatur aut retardetur, ob cognitionem causarum quæ singulos respiciunt ; statuimus ut ipsa Synodus per schedulas secretas quinque ex Concilii Patribus eligat, in « Judices excusationum, » quorum erit procurationes et excusationes Prælatorum absentium, necnon eorum postulata qui, Concilio nondum dimisso, justam discedendi causam se habere putaverint, excipere, atque ad normam conciliaris disciplinæ et SS. canonum expendere : quod cum fecerint, non quidquam de hisce rebus decernent, sed de omnibus ad Congregationem generalem ordine referent. Præterea statuimus ut eadem Synodus, pariter per sche-

dulas secretas, alios quinque ex Patribus eligat in Judices querelarum et controversiarum. »

Hi porro controversias omnes circa ordinem sedendi, vel jus præcedendi, aliasque, si quæ forte inter congregatos, oriantur, judicio summario atque « œconomice, » ut aiunt, ita componere studebunt, ut nulli præjudicium inferatur : et quatenus componere nequeant, eas Congregationis generalis auctoritati subjicient.

VI. *De officialibus Concilii.*

Quod vero, et illud magni refert, ut necessarii ac idonei ministri et officiales, juxta conciliarem consuetudinem et disciplinam, omnibus in hac Synodo actibus rite et legitime perficiendis designantur, Nos hujusmodi ministeriorum rationem habentes, infrascriptos viros ad ea deligimus et nominamus, scilicet :

1° Generales Concilii custodes, dilectos filios Joannem Columna et Dominicum Orsini, romanos principes, pontificio Nostro solio adsistentes.

2° Concilii secretarium, Venerabilem Fratrem Josephum Episcopum S. Hyppolyti, eique adjicimus, cum officio et titulo subsecretarii, dilectum filium Ludovicum Jacobini, e Nostris et hujus apostolicæ Sedis protonotariis, nec non adjutores dilectos filios canonicos Camillum Santori et Anglum Jacobini.

3° Concilii notarios, dilectos filios Lucam Pacifici Aloisium Colombo, Joannem Simeoui, Aloisium Pericoli et Dominicum Bartolini, Nostros et hujus apostolicæ Sedis protonotarios, eisque adjungimus dilectos filios Salvatorem Pallottini et Franciscum Santi, advocatos, qui notariis eisdem adjutricem operam navent.

4° Scrutatores suffragiorum, dilectos filios Aloisium Serafini et Franciscum Nardi, causarum Palatii Nostri apostolici auditores ; Aloisium Pellegrini et Leonardum Dialti, Nostræ Cameræ apostolicæ clericos ; Carolum Cristofori et Alexandrum Montani, signaturæ justitiæ votantes ; Fridericum de Falloux du Coudray, Nostræ cancellariæ apostolicæ regentem, et Laurentium Nina, abreviatorem ex majori Parco. Hi autem octo scrutatores in quatuor distincta

paria distributi, ita ad excipienda suffragia procedant ut bina paria unum conciliaris aulæ latus, totidemque alterum obeant; præterea singula paria singulos ex notariis secum habere debebunt, dum in munere fungendo versantur.

5° Promotores Concilii dilectos filios Joannem Baptistam de Dominicis-Tosti et Philippum Ralli, S. Consistorii advocatos.

6° Magistros cæremoniarum Concilii, dilectos filios Aloisium Ferrari antistitem Nostrum domesticum, præfectum; et Pium Martinucci, Camillum Balestra, Remigium Ricci, Josephum Romagnoli, Petrum-Josephum Rinaldi-Bucci, Antonium Cataldi, Alexandrum Tortoli, Augustinum Accoramboni, Aloisium Sinistri, Franciscum Riggi, Antonium Gattoni, Balthasarem Baccinetti, Cæsarem Togni, Rochum Massi, Nostros et hujus apostolicæ Sedis cæremoniarios.

7° Assignatores locorum, dilectos filios Henricum Folchi præfectum, ac Aloisium Naselli, Edmundum Stonor, Paulum Bastide, Aloisium Pallotti, intimos Nostros cubicularios, et dilectos filios Scipionem Perilli, Gustavum Gallot, Franciscum Regnani, Nicolaum Vorsak et Philippum Silvestri, cubicularios Nostros honorarios.

VII. *De Congregationibus generalibus Patrum.*

Ad ea modo curam convertentes, quæ Congregationum generalium ordinem respiciunt, statuimus ut iisdem Patrum Congregationibus, quæ publicis sessionibus præmittuntur, quinque ex VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalibus Nostro nomine et auctoritate præsint, et ad hoc munus eligimus et nominamus, Venerabilem Fratrem Nostrum Carolum S. R. E. Cardinalem Episcopum Sabinensem de Reisach nuncupatum, dilectos filios Nostros S. R. E. Presbyteros Cardinales Antoninum titulo SS. Quatuor Coronatorum de Luca nuncupatum, Josephum Andream titulo S. Hieronymi Illyricorum Bizzarri nuncupatum, Aloisium titulo S. Laurentii in Panisperna Bilio nuncupatum, et dilectum filium nostrum Hannibalem S. R. E. Cardinalem Diaconum S. Mariæ in Aquiro Capalti nuncupatum.

Hi autem Præsides, præter alia quæ ad aptam horum conventuum moderationem spectant, curabunt ut in rebus pertractandis initium fiat a disceptatione eorum quæ ad fidem pertinent; deinde integrum ipsis erit consultationes in fidei vel disciplinæ capita conferre, prout opportunum judicaverint.

Cum vero Nos jam inde a tempore quo apostolicas Litteras ad hoc Concilium indicendum dedimus, viros theologos et ecclesiasticos jurisconsultos, ex variis catholici orbis regionibus in hanc almam Urbem Nostram evocandos curaverimus, ut, una cum aliis hujus Urbis et earumdem disciplinarum peritis viris, rebus apparandis darent operam, quæ ad hujus generalis Synodi scopum pertinent, atque ita expeditior via in rerum tractatione Patribus patere posset; hinc volumus et mandamus ut « schemata » decretorum et canonum ab iisdem viris expressa et redacta, quæ Nos, nulla Nostra approbatione munita integre Patrum cognitioni reservavimus, iisdem Patribus in Congregationem generalem collectis ad examen et judicium subjiciantur. Itaque, curantibus memoratis Præsidibus, aliquot ante dies quam Congregatio generalis habeatur, decretorum et canonum schemata, de quibus in Congregatione indicta agendum erit, typis impressa singulis Patribus distribuentur, quo interim illa diligenti consideratione in omnem partem expendant, et quid sibi sententiæ esse debeat accurate pervideant. Si quis Patrum de schemate proposito sermonem in Congregatione ipsa habere voluerit, ad debitum inter oratores ordinem pro cujusque dignitatis gradu servandum, opus erit ut, saltem pridie diei Congregationis ipsius, Præsidibus suum disserendi propositum significandum curet. Auditis autem istorum Patrum sermonibus, si alii etiam post eos in conventu ipso disserere voluerint, hoc iisdem fas erit, obtenta prius a Præsidibus dicendi venia, et eo ordine, quem dicentium dignitas postulaverit.

Jamvero si in ea quæ habetur Congregatione exhibitum schema vel nullas, vel nonnisi leves difficultates in ipso congressu facile expediendas obtulerit, tunc nihil moræ erit quominus, disceptationibus compositis, decreti vel canonis conciliaris de quo agitur formula, rogatis Patrum

suffragiis statuatur. Sin autem circa schema prædictorum hujusmodi oriantur difficultates, ut, sententiis in contraria conversis, via non suppetat qua in ipso conventu componi possint, tum ea ratio ineunda erit, quam hic infra statuimus, ut stabili et opportuno modo huic rei provideatur. Volumus itaque, ut ipso Concilii exordio quatuor speciales ac distinctæ Patrum Congregationes seu « deputationes » instituantur, quarum prima de rebus ad fidem pertinentibus, altera de rebus disciplinæ ecclesiasticæ, tertia de rebus ordinum regularium, quarta demum de rebus ritus orientalis, Concilio perdurante, cognoscere et tractare debebit. Quævis ex prædictis Congregationibus seu deputationibus numero Patrum quatuor et viginti constabit, qui a Concilii Patribus per schedulas secretas eligentur.

Unicuique ex iisdem Congregationibus seu deputationibus præerit unus ex VV. FF. NN, S. R. E. Cardinalibus a Nobis designandus, qui ex conciliaribus theologis vel juris canonici peritis, unum aut plures in commodum suæ Congregationis seu deputationis adsciscet, atque ex iis unum constituet, qui secretarii munere eidem Congregationi seu deputationi operam navet. Igitur si illud contigerit quod supra innuimus, ut nimirum in generali Congregatione quæstio de proposito schemate exorta dirimi non potuerit, tum Cardinales ejusdem generalis Congregationis Præsides curabunt ut schema, de quo agitur, una cum objectis difficultatibus examini subjiciatur illius ex specialibus deputationibus, ad quam, juxta assignata cuique rerum tractandarum genera, pertinere intelligitur. Quæ in hac peculiari deputatione deliberata fuerint, eorum relatio typis edita Patribus distribuenda erit, juxta methodum a Nobis superius præscriptam, ut deinde in proxima Congregatione generali, si nihil amplius obstiterit, rogatis Patrum suffragiis, decreti vel canonis conciliaris formula condatur. Suffragia autem a Patribus ore tenus edentur, ita tamen ut ipsis integrum sit etiam de scripto illa pronuntiare.

VIII. *De sessionibus publicis.*

Publicarum nunc sessionum celebratio exigit ut rebus et actionibus in ea rite dirigendis, congrua ratione, consulamus. Itaque in unaquaque publica sessione, considentibus suo loco et ordine Patribus, servatisque adamussim cæremoniis, quæ in rituali instructione iisdem Patribus de mandato Nostro tradenda continentur, de suggestu decretorum et canonum formulæ in superioribus Congregationibus generalibus conditæ, voce sublata et clara jussu Nostro recitabuntur, eo ordine ut primum canones de dogmatibus fidei, deinde decreta de disciplina pronuntientur, et ea adhibita solemni tituli præfatione, qua Prædecessores Nostri in ejusmodi conciliari actione uti consueverunt nempe : « *Pius Episcopus, Servus Servorum* « *Dei, sacro approbante Concilio, ad perpetuam rei me-* « *moriam.* » Tunc vero rogabuntur Patres an placeant canones et decreta perlecta; ac statim procedent scrutatores suffragiorum, juxta methodum superius constitutam, ad suffragia singillatim et ordine excipienda, eaque accurate describent.

Hac autem in re declaramus suffragia pronuntiari debere in hæc verba : « *Placet* » aut « *Non placet* »; ac simul edicimus minime fas esse a sessione absentibus quavis de causa suffragium suum scripto consignatum ad Concilium mittere. Jam vero, suffragiis collectis, Concilii secretarius una cum supradictis scrutatoribus, penes pontificalem Nostram Cathedram, iis accurate dirimendis ac numerandis operam dabunt, ac de ipsis ad Nos referent. Nos deinde supremam Nostram sententiam edicemus, eamque enuntiari et promulgari mandabimus, hac adhibita solemni formula : « *Decreta modo lecta placuerunt omnibus* « *Patribus, nemine dissentiente;* vel (si quis forte dissen- « serit) *tot numero exceptis; Nosque, sacro approbante* « *Concilio, ita decernimus, statuimus atque sancimus ut* « *lecta sunt.* » Hisce autem omnibus expletis, erit promotorum Concilii rogare protonotarios præsentes, ut de omnibus et singulis in sessione peractis unum vel plura instrumentum vel instrumenta conficiantur. Denique die proximæ

sessionis de mandato Nostro indicta, sessionis conventus dimittetur.

IX. *De non discedendo a Concilio.*

Universis porro Concilii Patribus aliisque, qui eidem interesse debent, præcipimus, sub pœnis per SS. canones indictis, ut ne quis eorum, antequam sacrosanctum hoc generale et œcumenicum Concilium Vaticanum rite absolutum et a Nobis dimissum sit, discedat, nisi discessionis causa, juxta normam superius definitam, cognita et probata fuerit, ac impetrata a Nobis abeundi facultas.

X. *Indultum apostolicum de non residentia pro iis qui Concilio intersunt.*

Cum omnes, qui conciliaribus actibus interesse tenentur, ea in re universali Ecclesiæ deserviant ; Prædecessorum Nostrorum etiam exemplum secuti (Paulus III, Brev. 1 januarii 1546 ; Pius IV, Brev. 25 nov. 1561), apostolica benignitate indulgemus ut tum Præsules aliique suffragii jus in hoc Concilio habentes, tum cæteri omnes eidem Concilio operam quovis titulo impendentes, suorum beneficiorum fructus, reditus, proventus, ac distributiones quotidianas percipere possint, iis tantum distributionibus exceptis quæ « inter præsentes » fieri dicuntur ; idque concedimus, Synodo perdurante, et donec quisque eidem adsit aut inserviat.

Hæc volumus atque mandamus, decernentes has Nostras Litteras et in eis contenta quæcumque, in proxima sacrosancto, generali et œcumenico Concilio Vaticano, ac omnibus et singulis ad quos spectant, respective et inviolabiliter observari debere ; non obstantibus, quamvis speciali atque individua mentione ac derogatione dignis, in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXVII novembris anno MDCCCLXIX, Pontificatus Nostri anno vigesimo quarto.

N. Card. PARACCIANI-CLARELLI.

VII

ALLOCUTIO

HABITA IN CONGREGATIONE GENERALI ANTE PRIMAM SESSIONEM CONCILII VATICANI

Die 2 decembris anno 1869.

A SS. D. N. PIO DIVINA PROVIDENTIA PP. IX

Ad Episcopos catholici orbis qui ad idem Concilium Romam convenerunt.

Venerabiles Fratres, sacri œcumenici Vaticani Concilii conventus post paucos hinc dies auspicaturi, nihil opportunius Nobisque jucundius existimavimus VV. FF., quam ut vos universos hodierno die juxta Nostra hic desideria congregatos alloqui, ac præcipuam caritatem quam intimo corde alimus vobis gerere possemus. Cum enim de re maxima agatur qualis est illa, in qua de remediis comparandis agitur tot malis, quæ christianam et civilem societatem hoc tempore perturbant, putavimus apostolica Nostra sollicitudine dignum esse et tantæ rei magnitudini consentaneum ut, antequam conciliarium rerum actio initium habeat in omnis gratiæ auspicium vobis cœlestis benedictionis opem a Deo clementissimo precaremur; ac necessarium censuimus vobis eas tradere normas apostolicis Nostris Litteris consignatas atque editas, quas, ad omnia in conciliaribus actionibus rite et ordine agenda, constituendas esse judicavimus.

Hoc autem illud est, VV. FF., quod, Deo et immaculata Deipara votis Nostris annuente, hodierno die in amplissimo hoc vestro conventu peragimus; nec satis verbis explicare possumus ingentem eam consolationem quam

vestra hæc exoptata et debita apostolicæ vocis obsequio frequentia Nobis ingerit, cum vos tandem ex omnibus catholici orbis partibus in hanc almam Urbem indicti a Nobis Concilii causa convenisse, et summa animorum consensione Nobiscum conjunctos aspiciamus, quos eximia erga Nos et apostolicam Sedem devotio, mirificus ad navandam Christi regno operam ardor, et in pluribus etiam tribulationum pro Christo perpessio jure efficit cordi Nostro carissimos.

Hæc autem, VV. FF., hæc vestra Nobiscum conjunctio eo gratior Nobis accidit quod in ea hærentes Apostolorum vestigiis insistimus, qui suæ unanimæ et constantis cum divino Magistro conjunctionis luculenta Nobis exempla reliquerunt. Nostis enim ex sacris Litteris, cum Christus Dominus Palæstinæ regiones peragrans iter faceret per civitates et castella, prædicans et evangelizans regnum Dei, Ejus lateri Apostolos pari omnes studio adhæsisse, et duodecim cum Illo, uti S. Lucas loquitur (Luc. VIII, 1), fideliter, quacumque iter haberet, esse versatos. Atque hæc Apostolorum conjunctio splendidius etiam enituit eo tempore, cum cœlestis Magister docens in Capharnaum de divinæ Eucharistiæ mysterio coram Hebræis fusiori sermone pertractavit; tunc enim, cum gens illa carnalis et obtusioris sensus sibi de tantæ caritatis opere persuadere non posset, atque ita Magistri pertæsam se ostendisset ut multi discipulorum, Joanne testante (VI, 67), abirent retro et non cum Illo ambularent, Apostolorum tamen amor in Magistri veneratione et obsequio immotus perstitit, et Jesu Apostolos percunctante nam et ipsi vellent abire, graviter id ferens Petrus in eas voces erupit : « Domine, ad quem ibimus ? » Ac rationem adjecit quare Dominum constanti fide sequi velle statueret : « Verba vitæ æternæ habes. » Hæc Nos animo recolentes, quid dulcius aut jucundius hac Nostra conjunctione reputare, quid porro etiam firmius ac stabilius tueri debeamus ?

Non deerunt certe Nobis, una licet in Christi nomine conjunctis, non deerunt contradictiones ac dimicationes subeundæ, nec inimicus homo segnis erit, nil magis cupiens quam superseminare zizania ; at Nos memores apostolicæ firmitudinis et constantiæ, quæ Domini præconio

laudari meruit. « Vos estis qui permansistis mecum in « tentationibus meis (Luc. XXII, 28) »; memores Redemptoris Nostri diserte denuntiantis : « Qui mecum non est « contra me est; » officii pariter Nóstri memores esse debebimus omnique studio curare ut inconcussa fide ac firmitate Christum sequamur, Illique omni tempore concordibus animis adhæreamus. In ea enim, VV. FF., conditione constituti sumus ut in acie adversus multiplices eosdemque acerrimos hostes diuturna jam contentione versemur. Utamur oportet spiritualibus militiæ Nostræ armis, totamque certaminis vim tum divina innixi auctoritate, tum caritatis, patientiæ, precationis et constantiæ clypeo sustineamus.

Nihil autem metus est ne vires Nobis in hac dimicatione deficiant, si in auctorem et consummatorem fidei Nostræ oculos animosque conjicere voluerimus. Si enim Apostoli oculis et cogitatione in Christo Jesu defixi satis ex hoc animi viriumque sumpserunt ut adversa quæque strenue perferrent, Nos pariter Ipsum aspicientes in salutari pignore Redemptionis Nostræ, ex hoc aspectu, unde divina manat virtus, Nos eam vim roburque inveniemus quo calumnias, injurias, inimicorum artes superemus, ac salutem Nobis totque etiam miseris a via veritatis errantibus ex Christi cruce haurire lætabimur.

Neque vero Redemptorem Nostrum respicere contenti eam quoque mentis docilitatem induamus necesse est ut eidem libenter toto cordis affectu audientes simus. Hoc est enim quod ipse Pater cœlestis majestatis suæ auctoritate præcepit, cum revelante Christo Domino gloriam suam in monte præcelso coram electis testibus : « Hic est, inquit, « Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui, Ipsum « audite. » Jesum igitur prono mentis obsequio audiamus utique in omni re, at in ea præcipue quam Ipse ita cordi habuit ut prænoscens difficultates quibus ipsa obnoxia futura esset in mundo, de illa ipsa Patrem suum obsecrare in novissima cœna effusis iteratisque votis non omiserit : « Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti « mihi ut sint unum sicut nos (Joan. XVII, 11). » Una itaque anima cum uno corde in Christo Jesu sit cunctis. Non aliud sane Nobis majori consolationi futurum est

quam si obsequentem Christi monitis aurem cordis jugiter præbuerimus, quo pacto et Nos esse cum Christo agnoscemur, et perspicuum æternæ salutis pignus inesse reperiemus in Nobis : « Qui enim ex Deo est, verba Dei audit (Joan. VIII, 7). »

Has pontificiæ Nostræ cohortationis voces ex intimo corde depromptas omnipotens et misericors Deus, Deipara Immaculata deprecante, potenti sua ope confirmet, efficiatque propitius ut uberibus fructibus augeantur. Convertat deinde faciem suam ad vos, VV. FF., ac tum corpora, tum animos vestros benedictionis suæ gratia prosequatur; corpora nempe ut labores omnes, qui a vestro sacro ministerio abesse non possunt, strenue alacriterque ferre valeatis; animos vero, ut cœlestibus auxiliis abunde repleti, sacerdotalis vitæ exemplis et virtutum omnium splendore in christiani gregis salutem præluceatis. Hujus autem benedictionis gratia vobis continenter adsit atque omnibus vitæ vestræ diebus clementer adspiret ut dies pleni inveniantur in vobis, pleni sanctitatis et justitiæ, pleni sanctorum operum fructibus, in quibus veræ Nobis divitiæ et gloria continentur. Atque ita Nobis continget feliciter ut, expleto mórtalis peregrinationis cursu, in novissimo illo vitæ die dicere cum propheta rege non vereamur : « Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in « domum Domini ibimus; » atque aditum Nobis patere plane confidamus in montem sanctum Sion, cœlestem Hierusalem.

VIII

ALLOCUTIO

HABITA IN VATICANA BASILICA

Sacro œcumenico Concilio inchoando

A SS. D. N. PIO DIVINA PROVIDENTIA PP. IX

Die 8 decembris 1869

Ad Episcopos catholici orbis in idem Concilium congregatos.

Venerabiles Fratres, quod votis omnibus ac precibus ab Deo petebamus, ut œcumenicum Concilium a nobis indictum concelebrare possemus, id insigni ac singulari Dei ipsius beneficio, datum Nobis esse summopere lætamur. Itaque exultat cor Nostrum in Domino et incredibili consolatione perfunditur, quod auspicatissimo hoc die Immaculatæ Dei genitricis Virginis Mariæ Conceptioni sacro, vos, qui in partem sollicitudinis Nostræ vocati estis, iterum majori quam alias frequentia, in hac catholicæ Religionis arce præsentes intuemur, aspectuque vestro perfruimur jucundissimo.

Vos autem nunc, Venerabiles Fratres, in nomine Christi congregati (Matth., XVIII. 20) adestis, ut Nobiscum testimonium perhibeatis Verbo Dei et testimonium Jesu Christi (Apoc., I, 2), viamque Dei in veritate omnes homines Nobiscum doceatis (Matth., XXII, 16), et de oppositionibus falsi nominis scientiæ (I. Tim., VI, 20) Nobiscum Spiritu sancto duce judicetis (Act. Ap., XV, 19).

Si enim unquam alias, hoc maxime tempore, quo vere luxit et defluxit terra infecta ab habitatoribus suis (Isaias, XXIV, 4, 5), divinæ gloriæ zelus, et Dominici gregis salus a Nobis postulat ut circumdemus Sion et complectamur eam,

narremus in turribus ejus et ponamus corda Nostra in virute ejus (Ps. XLVII, 11, 12).

Videtis enim, Venerabiles Fratres, quanto impetu antiquus humani generis hostis domum Dei, quam decet sanctitudo, aggressus sit et usque aggrediatur. Eo auctore, funesta illa impiorum conjuratio late grassatur, quæ conjunctione fortis, opibus potens, munita institutis et velamen habens militiæ libertatem (I Petr., II, 16), acerrimum adversus sanctam Christi Ecclesiam bellum, omni scelere imbutum, urgere non desinit. Hujus belli genus, vim, arma, progressus, consilia non ignoratis. Versatur vobis continenter ante oculos sanarum doctrinarum, quibus humanæ res in suis quæque ordinibus innituntur, perturbatio et confusio, luctuosa juris cujusque perversio, multiplices mentiendi audacter et corrumpendi artes quibus justitiæ, honestatis et auctoritatis salutaria vincula solvuntur, pessimæ quæque cupiditates inflammantur, Christiana fides ab animis funditus convellitur, ita ut certum hoc tempore Ecclesiæ Dei metuendum esset exitium, si ullis hominum machinationibus et conatibus exscindi posset. « At nihil Ecclesia potentius, inquiebat sanctus Joannes « Chrysostomus, Ecclesia est ipso cœlo fortior. Cœlum et « terra transibunt ; verba autem mea non transibunt. « Quæ verba? Tu es Petrus et super hanc petram ædifi« cabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt « adversus eam (Homil. *Ante exil.*, n. 1). »

Quanquam vero civitas Domini virtutum, Civitas Dei nostri inexpugnabili fundamento nitatur, tamen agnoscentes ac intimo corde dolentes tantam malorum congeriem animarumque ruinam, ad quam avertendam vel vitam ponere parati essemus, Nos qui æterni Pastoris Vicaria in terris procuratione fungentes zelo domus Dei præ cæteris incendamur necesse est, eam viam et rationem ineundam Nobis esse duximus, quæ ad tot Ecclesiæ detrimenta sarcienda utilior et opportunior videretur.

Ac illud Isaiæ sæpe animo revolventes : « Ini consilium, « coge Concilium XVI, 3 », et reputantes hujusmodi remedium in gravissimis rei christianæ temporibus a prædecessoribus Nostris salutariter esse usurpatum, post diuturnas preces, collata cum Venerabilibus Fratribus Nostris

sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus consilia, post expetita etiam plurium sacrorum Antistitum suffragia, vos Venerabiles Fratres, qui estis sal terræ, custodes Dominici gregis et Pastores, apud hanc Petri cathedram censuimus evocandos, atque hodie divina benignitate favente, quæ tantæ rei impedimenta sustulit, sanctæ Congregationis initia solemni majorum ritu celebramus. Tot autem sunt, tamque uberes caritatis sensus, quibus hoc tempore afficimur, Venerabiles Fratres, ut eos in sinu continere non valeamus.

Videmur enim in vestro conspectu universam catholicæ gentis familiam, carissimos Nobis filios præsentes intueri; cogitamus tot amoris pignora, tot ferventis animi opera, quibus vestro impulsu, ductu et exemplo, suam pietatem et observantiam Nobis et huic apostolicæ Sedi mirifice probarunt, ac porro probant; atque hac cogitatione Nobis temperare non possumus, quin in vestro amplissimo cœtu, Nostram erga eos gratissimam voluntatem, solemni et publica significatione profitentes, Deum enixe adprecemur ut probatio eorum fidei, multo pretiosior auro, inveniatur in laudem et gloriam et honorem, in revelatione Jesu Christi (I Petr., I, 7).

Miseram deinde etiam tot hominum conditionem cogitamus, qui a via veritatis et justitiæ, ideoque veræ felicitatis, decepti aberrant, eorumque saluti opem afferre desiderio desideramus, memores divini Redemptoris et Magistri Nostri Jesu, qui venit quærere et salvum facere quod perierat. Intendimus præterea oculos in hoc Principis Apostolorum tropheum apud quod consistimus, in hanc almam Urbem, quæ Dei munere tradita non fuit in direptionem gentium, in romanum hunc populum Nobis dilectissimum, cujus constanti amore, fide, obsequio circumdamur, atque ad Dei benignitatem extollendam vocamur, qui divini sui præsidii spem in nobis hoc tempore magis magisque fulcire et confirmare voluerit.

At præcipue vos cogitatione complectimur, Venerabiles Fratres, in quorum sollicitudine, zelo et concordia, magnum momentum ad Dei gloriam operandam positum nunc esse intelligimus; agnoscimus flagrans studium, quod ad vestrum munus implendum attulistis, ac præsertim, præ-

claram et arctissimam illam vestrum omnium cum Nobis et hac apostolica Sede conjunctionem, qua, ut semper alias in maximis Nostris acerbitatibus, ita potissimum hoc tempore nihil Nobis jucundius, nihil Ecclesiæ utilius esse potest ; ac vehementer gaudemus in Domino vos ita esse animo comparatos ut ad certam solidamque spem uberrimorum fructuum et maxime optabilium, ex synodali hac vestra coitione concipiendam, impellamur. Ut nullum fortasse aliud infestius et callidius bellum in Christi regnum exarsit, sic nullum fuit tempus in quo magis sacerdotum Domini cum supremo gregis ejus Pastore unio, a qua in Ecclesiam mira vis manat, postularetur ; quæ quidem unio, singulari divinæ Providentiæ munere et spectata virtute vestra ita jugiter reipsa constitit ut spectaculum facta sit, et futuram magis confidamus in dies, mundo et Angelis et hominibus.

Agite igitur, Venerabiles Fratres, confortamini in Domino : ac in nomine ipsius Trinitatis augustæ, sanctificati in veritate (Joan., XVII, 19.), induti arma lucis, docete Nobiscum viam, veritatem et vitam ad quam tot agitata ærumnis gens humana jam non adspirare non potest ; date Nobiscum operam ut pax regnis, lex barbaris, monasteriis quies, Ecclesiis ordo, clericis disciplina, Deo populus acceptabilis restitui possit (S. Bern., *de Cons.*, lib. IV, c. IV). stat Deus in loco sancto suo, Nostris interest consiliis et actibus, suos Ipse ministros et adjutores in tam eximio misericordiæ suæ opere Nos adlegit, atque huic ministerio ita Nos inservire oportet ut illi unice hoc tempore mentes, corda, vires consecremus.

Sed Nostræ infirmitatis conscii, Nostris diffisi viribus, ad Te levamus cum fiducia oculos, precesque convertimus, o Divine Spiritus, Tu fons veræ lucis et sapientiæ, divinæ Tuæ gratiæ lumen præfer mentibus Nostris, ut ea quæ recta, quæ salutaria, quæ optima sunt videamus ; corda rege, fove, dirige, ut hujus Concilii actiones rite inchoentur, prospere promoveantur, salubriter perficiantur.

Tu vero, Mater pulchræ dilectionis, agnitionis et sanctæ spei, Ecclesiæ Regina et propugnatrix, Tu Nos, consultationes, labores Nostros in Tuam maternam fidem tutelam-

que recipias, ac Tuis age apud Deum precibus ut in uno semper spiritu maneamus et corde.

Vos quoque Nostris adeste votis, Angeli et Archangeli; Tuque Apostolorum Princeps, Beatissime Petre, tuque coapostole ejus, Paule, doctor gentium et prædicator veritatis in universo mundo, vosque omnes sancti cœlites, et præcipue quorum cineres hic veneramur potenti vos deprecatione efficite ut omnes, ministerium Nostrum fideliter implentes, suscipiamus misericordiam Dei in medio templi Ejus, Cui honor et gloria in sæcula sæculorum.

IX

DECRETUM

Apostolicis Litteris, die 27 novembris anno proxime superiori editis, quarum initium «Multiplices inter» Summus Pontifex ordinem generalem constituit in Vaticani Concilii celebratione servandum, in iisque, præter alia, certas quasdam regulas tradit, quibus rationi dissertationum a Patribus habendarum consuleretur.

Jam vero ipse Sanctissimus Dominus propositum sibi finem facilius assequi cupiens, nec non rationem habens expostulationum, quæ a plerisque Concilii Patribus haud semel exhibitæ sunt, ex eo quod dissertationum conciliarium series in longum plus æquo protrahatur; ex apostolica sua sollicitudine quasdam peculiares pro Congregationum generalium discussionibus tradere normas constituit, quæ præstitutum generalem ordinem evolvendo, atque integram servando eam discussionum libertatem, quæ catholicæ Ecclesiæ episcopos deceat, pleniori expeditiorique ratione ad rerum tractandarum examen, disceptationem et deliberationem conferrent.

Quamobrem, Cardinalibus Congregationum generalium præsidibus in consilium adhibitis, et quæsita etiam sententia Patrum peculiaris Congregationis recipiendis expendendisque episcoporum propositionibus deputatæ, idem Sanctissimus Dominus Noster sequentes ordinationes edendas servandasque mandavit.

I. Distributo schemate Concilii Patribus, Cardinales præsides Congregationum generalium congruum tempus præfigent intra quod Patres ipsi, qui aliqua in schemate animadvertenda censuerint, ea scripto tradere debeant.

II. Animadversiones hoc ordine exarandæ erunt ut primum illæ scripto adnotentur, quæ schema generatim

respiciunt, sive integrum, sive divisum, prout a præsidibus indicatum fuerit; deinde illæ, quæ ad singulas schematis partes referuntur, schematis ipsius ordine servato.

III. Qui ex Patribus animadversiones vel in verba vel in paragraphos propositi schematis afferendas putaverint, novam verborum vel paragraphorum formulam subjicient in locum prioris in schemate substituendam.

IV. Animadversiones a Patribus Concilii hac ratione exaratæ, et propria subscriptione munitæ, secretario Concilii tradentur, ejusque opera ad respectivas Episcoporum deputationes transmittentur.

V. Postquam hujusmodi animadversiones expensæ fuerint in conventu ejus deputationis ad quam pertinent, singulis Patribus distribuetur schema reformatum, una cum summaria relatione, in qua de propositis animadversionibus mentio fiet.

VI. Schemate una cum supradicta relatione Patribus Concilii communicato, Cardinales præsides diem statuent Congregationis generalis in qua discussio inchoabitur.

VII. Discussio fiet primum generatim de schemate integro vel diviso, prout Cardinalibus præsidibus visum fuerit, eaque absoluta, de unaquaque singillatim schematis ipsius parte disceptabitur; proposita semper in hac singularum partium discussione ab oratoribus formula, expensi schematis periodo vel paragrapho substituenda, ac præsidibus post habitum sermonem scripto exhibenda.

VIII. Qui de reformato schemate loqui voluerint, dum suum disserendi propositum præsidibus significandum curabunt, innuere pariter debebunt utrum de toto schemate in genere, vel de ejus partibus in specie, acturi sint; et quatenus in specie, de qua schematis parte sibi agendum esse statuerint.

IX. Liberum erit cuique ex respectivæ deputationis Episcopis, impetrata a Præsidibus venia, oratorum difficultatibus et animadversionibus respondere; ita tamen ut facultas ipsis sit vel statim post oratoris sermonem eloqui, vel pluribus simul oratoribus eadem super re disceptantibus reponere, idque vel eodem, vel alio die perficere.

X. Oratorum sermones intra fines propositi argumenti cohibeantur. Si quem vero Patrum extra metas vagari con-

tingat, præsidum erit ad propositam quæstionem ipsum revocare.

XI. Si discussionum series, re proposita jam satis excussa, plus æquo protrahatur, Cardinales præsides, postulatione scripto exhibita a decem minimum Patribus, Congregationem generalem percontari poterunt an velit disceptationem diutius continuari; et, exquisitis per actum assurgendi vel sedendi suffragiis, finem discussioni imponent, si id majori Patrum præsentium numero visum fuerit.

XII. Absoluta super una schematis parte discussione, antequam transitus fiat ad aliam, Cardinales præsides suffragia Congregationis generalis exquirent, primum quidem super propositis in ea ipsa discussione emendationibus, deinde super integro partis examinatæ textu.

XIII. Suffragia, tum super emendationibus, tum super singularum partium textu, ita a Patribus Concilii ferentur ut præsides distinctis vicibus ad surgendum invitent primum eos, qui emendationi vel textui assentiuntur deinde eos qui contradicunt : recensitis autem suffragiis, id decernetur quod majori Patrum numero placuerit.

XIV. Cum de omnibus schematis partibus hac ratione suffragia lata fuerint, de examinato schemate Patrum sententias Cardinales præsides rogabunt. Hæc autem suffragia oretenus edentur per verba « Placet » aut « Non placet ; » ita tamen ut qui conditionem aliquam adjiciendam existiment suffragium suum scripto tradere debeant.

Datum Romæ, die 20 Februarii 1870.

Philippus card. de Angelis, præses; Antonius card. de Luca, præses; Andreas card. Bizzarri, præses; Aloysius card. Bilio, præses; Hannibal card. Capalti, præses.

Josephus, episc. Sancti-Hippolyti, secretarius.

X

STATISTIQUE DES PÈRES DU CONCILE

Le nombre des Pères a varié pendant toute la durée du Concile, soit par suite des arrivées et des départs, soit par suite des maladies et de la mort; mais il a toujours été très-considérable.

Il résulte d'une liste officielle publiée par la Révérende Chambre apostolique, en 1869, et indiquant les cardinaux, patriarches, primats, archevêques, évêques, abbés *nullius* et généraux d'ordres, appelés, en vertu du droit ou d'un privilége, à siéger dans le Concile, que le nombre des Pères, si tous avaient été présents, se serait élevé à 1,044, savoir :

Cardinaux.	55
Patriarches	11
Primats.	7
Archevêques.	159
Évêques.	755
Abbés *nullius*.	6
Abbés généraux ayant l'usage de la mitre.. .	22
Généraux et vicaires généraux d'ordres . . .	29
	1044

Au 8 décembre, il y avait à Rome 49 cardinaux, 9 patriarches, 4 primats, 123 archevêques, 481 évêques, 6 abbés *nullius*, 22 abbés généraux, et 29 généraux et vicaires généraux d'ordres; en tout 723 Pères; le 20 décembre on en comptait environ 743.

A la date du 1er mai, une nouvelle liste officielle ayant été publiée, permit d'établir les chiffres suivants :

	Présents.	Absents.	Décédés.	Totaux.
Cardinaux.	48	3	4	55
Patriarches	10	1	»	11
Primats.	9	1	»	10
Archevêques.	116	50	»	166
Evêques.	471	268	10	749
Abbés *nullius*.	6	»	»	6
Abbés généraux	15	7	1	23
Administrateurs apostoliques.	1	»	»	1
Généraux et Vicaires généraux d'ordres	25	4	»	29
	701	334	15	1050

Les différences légères qu'on signale entre les chiffres de la première édition et ceux de la seconde proviennent des érections d'églises primatiales, archiépiscopales et épiscopales, ainsi que des préconisations faites dans l'intervalle, et aussi de quelques rectifications opérées sur le premier travail (1).

Nous mentionnerons tout de suite, afin de n'avoir pas à y revenir, le nombre des Pères qui ont donné leurs suffrages dans les deux importantes sessions du 24 avril et du 18 juillet, où ont été votées les deux constitutions sur la Foi catholique et sur l'Infaillibilité pontificale. Le 24 avril, 667 Pères étaient présents ; le 18 juillet, 535 ; ce sont les chiffres officiels donnés par le *Journal de Rome*.

(1) L'abbé *Victor Pelletier*, Décrets et Canons du Concile œcuménique.

XI

CONGRÉGATIONS ET DÉPUTATIONS

Nous donnons, comme suit, la composition des différentes congrégations et députations dont il est question dans le Règlement, après avoir rappelé que le secrétaire du Concile, nommé par le Saint-Père, était Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte en Autriche.

I. CONGRÉGATION DES VŒUX EXPRIMÉS PAR LES PÈRES

LL. EE. les cardinaux Patrizi, di Pietro, de Angelis, Corsi, Riario-Sforza, Rauscher, de Bonnechose, Cullen, Barili, Moreno, Monaco la Valletta, Antonelli, et les Révérendissimes Pères Jussef, patriarche d'Antioche, pour les Melchites; Valerga patriarche latin de Jérusalém; Guibert, archevêque de Tours (aujourd'hui de Paris); Riccardi de Netro, archevêque de Turin; Barnio y Fernandez, archevêqne de Valence; Valdivieso, archevêque de Santiago du Chili; Spalding, archevêque de Baltimore; Appuzzo, archevêque de Sorrento; Franchi, archevêque de Thessalonique; Giannelli, archevêque de Sardes; Manning, archevêque deWestminster; Dechamps, archevêque de Malines; Martin, évêque de Paderborn; et Celesia, évêque de Patti.

II. JUGES DES EXCUSES ET DES CONGÉS

1. Mgr Melchers, archevêque de Cologne.
2. Mgr Monzon y Martins, archevêque de Grenade.
3. Mgr Limberti, archevêque de Florence.
4. Mgr Landriot, archevêque de Reims.
5. Mgr Pedicini, archevêque de Bari.

III. JUGES DES PLAINTES ET DIFFÉRENDS.

1. Mgr Angelini, archevêque de Corinthe.
2. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron.
3. Mgr Hannibale, évêque de Gubbio.
4. Mgr Rosati, évêque de Todi.
5. Mgr Canzi, évêque de Cyrène.

IV. DÉPUTATION DE FIDE.

Président : Le cardinal Bilio.

Membres :
1. Mgr Garcia Gil, archevêque de Sarragosse.
2. Mgr Pie, évêque de Poitiers.
3. Mgr Leahy, archevêque de Cashel.
4. Mgr Régnier, archevêque de Cambrai.
5. Mgr Simor, archevêque de Gran.
6. Mgr Schaepman, archevêque d'Utrecht.
7. Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie des Arméniens.
8. Mgr D'Avanzo, évêque de Calvi et Teano.
9. Mgr Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen.
10. Mgr Cugini archevêque de Modène.
11. Mgr Dias Larangeira, évêque de Saint-Pierre de Rio-Grande.
12. Mgr Senestrey, évêque de Ratisbonne.
13. Mgr Dechamps, archevêque de Malines.
14. Mgr Spalding, archevêque de Baltimore.
15. Mgr Monescillo, évêque de Jaën.
16. Mgr De Preux, évêque de Sion.
17. Mgr Gasser, évêque de Brixen.
18. Mgr Valdivieso, archevêque de Santiago du Chili.
19. Mgr Manning, archevêque de Westminster.
20. Mgr Zinelli, évêque de Trévise.
21. Mgr Cardoni, archevêque d'Edesse.
22. Mgr Steins, archevêque de Bostra.
23. Mgr Martin, évêque de Paderborn.
24. Mgr Sadoc'Alemany, archevêque de San-Francisco.

V. DÉPUTATION DE LA DISCIPLINE.

Président : Le cardinal Caterini.

Membres :
1. Mgr Mac-Closkey, archevêque de New-York.
2. Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham.
3. Mgr Mac-Hale, archevêque de Tuam
4. Mgr Lavastida y Davalos, archevêque de Mexico.
5. Mgr Monserrat y Navarro, évêque de Barcelone.

6. Mgr Yusto, archevêque de Burgos.
7. Mgr Arrigoni, archevêque de Lucques.
8. Mgr Baillargeon, archevêque de Québec.
9. Mgr Ballerini, patriarche d'Alexandrie, rite latin.
10. Mgr Plantier, évêque de Nîmes.
11. Mgr De Montpellier, évêque de Liége.
12. Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève.
13. Mgr Wierzchleyski, archevêque de Lemberg, rite latin.
14. Mgr Stahl, évêque de Wurtzbourg.
15. Mgr Huerta, évêque de Pugno (Pérou).
16. Mgr Fillion, évêque du Mans.
17. Mgr Zwerger, évêque de Seckau.
18. Mgr Sergent, évêque de Quimper.
19. Mgr Heiss, évêque de Great-Bay.
20. Mgr Ricciardi, archevêque de Reggio.
21. Mgr Meurin, évêque d'Ascalon.
22. Mgr Guttadoro di Reburdone, évêque de Caltanisetta.
23. Mgr Marini, archevêque-évêque d'Orviéto.
24. Mgr Aggabardi, évêque de Sinigaglia.

VI. DÉPUTATION DES ORDRES RELIGIEUX.

Président : Le cardinal Bizzari.

Membres :
1. Mgr Fleix y Solans, archevêque de Tarragone.
2. Mgr Raess, évêque de Strasbourg.
3. Mgr Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes.
4. Mgr Blanco, évêque d'Avila.
5. Mgr Derry, évêque de Clonfert.
6. Mgr Dusmet, archevêque de Catane.
7. Mgr Cantimorri, évêque de Parme.
8. Mgr Checa, archevêque de Quito.
9. Mgr de Furstenberg, archevêque d'Olmutz.
10. Mgr Pooten, archevêque d'Antivari et Scutari.
11. Mgr Micaleff, évêque de Città di Castello.
12. Mgr Ryan, évêque de Buffalo.
13. Mgr Spilotros, évêque de Tricarico.
14. Mgr Angeloni, archevêque d'Urbino.
15. Mgr Moraes Cardoso, évêque de Faro.
16. Mgr De Leonrod, évêque d'Eischstadt.
17. Mgr Clifford, évêque de Clifton.
18. Mgr Salzano, évêque de Tane.
19. Mgr Faict, évêque de Bruges.
20. Mgr Garrelon, évêque de Nemèse.
21. Mgr Di Calabiana, archevêque de Milan.
22. Mgr Ebediesu Chajat, archevêque d'Amida des Chaldéens.

23. Mgr Willi, évêque d'Antipatros.
24. Mgr Ghilardi, évêque de Mondovi

VII. DÉPUTATION DES RITES ORIENTAUX ET DES MISSIONS.

Président : Le cardinal Barnabo.
Membres : 1. Mgr Bostani, archevêque de Tyr et Sidon, rite maronite.
2. Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne.
3. Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger.
4. Mgr Behnam-Benni, évêque de Mossoul, rite syrien.
5. Mgr Abdon, évêque de Farzul et Zahlè, rite melchite.
6. Mgr Papp-Szilàgyi, évêque de Gross-Wardein, rite roumain.
7. Mgr Ciurcia, archevêque d'Irenopolis.
8. Mgr De la Place, évêque d'Adrianopolis.
9. Mgr Charbonneaux, évêque de Jassot.
10. Mgr Grant, évêque de Southwark.
11. Mgr Alcazar, évêque de Paphos.
12. Mgr Mac-Gettingan, évêque de Raphoë.
13. Mgr Pluym, évêque de Nicopolis.
14. Mgr Nazarian, archevêque de Mardyn, rite arménien.
15. Mgr Melchisedechian, évêque d'Erzéroum, rite arménien.
16. Mgr Bar-Scinu, évêque de Salmas, rite chaldéen.
17. Mgr Lynch, évêque de Toronto.
18. Mgr Marangiù, évêque de Tine et Micon.
19. Mgr Laouënan, évêque de Flaviopolis.
20. Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême.
21. Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington.
22. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem.
23. Mgr Quinn, évêque de Brisbane.
24. Mgr Poirier, évêque de Roseau.

Après la quatrième session, du 18 juillet 1870, un grand nombre de Pères ayant profité du congé accordé jusqu'à la fête de saint Martin, 11 novembre 1870, la députation de la discipline se trouva privée d'une partie de ses membres. Comme le Concile poursuivait cependant ses travaux, les cardinaux présidents proposèrent la nomination des suppléants nécessaires. L'élection de ces suppléants se fit au scrutin secret, conformément au règlement, dans la Congrégation générale du 13 août ; furent nommés :

1. Mgr Jekelfalusy, évêque d'Albe-Royale.
2. Mgr Paya y Rico, évêque de Cuença.
3. Mgr Monzon y Martins, archevêque de Grenade.
4. Mgr Targioni, évêque de Volterra.
5. Mgr Blanchet, archevêque d'Oregon-City.
6. Mgr Trucchi, évêque de Forli.
7. Mgr Quinn, évêque de Brisbane.
8. Mgr Franchi, archevêque de Thessalonique.
9. Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon.
10. Mgr Moretti, évêque d'Imola.

XII

POSTULATUM DES ÉVEQUES

POUR LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ.

SACRO CONCILIO ŒCUMENICO VATICANO.

A Sacra Œcumenica Synodo Vaticana infrascripti Patres humillime instanterque flagitant, ut apertis, omnemque dubitandi locum excludentibus verbis sancire velit supremam, ideoque ab errore immunem esse Romani Pontificis auctoritatem, quum in rebus fidei et morum ea statuit ac præcipit, quæ ab omnibus christifidelibus credenda et tenenda, quæve rejicienda et damnanda sint.

RATIONES OB QUAS HÆC PROPOSITIO OPPORTUNA ET NECESSARIA CENSETUR.

Romani Pontificis, beati Petri Apostoli successoris, in universam Christi Ecclesiam jurisdictionis, adeoque etiam supremi magisterii primatus in sacris Scripturis aperte docetur.

Universalis et constans Ecclesiæ traditio tum factis tum sanctorum Patrum effatis, tum plurimorum Conciliorum, etiam œcumenicorum, et agendi et loquendi ratione docet, Romani Pontificis judicia de fidei morumque doctrina irreformabilia esse.

Consentientibus Græcis et Latinis, in Concilio II Lugdunensi admissa professio fidei est, in qua declaratur: « Subortas de fide controversias debere Romani Pontificis judicio definiri. » In Florentina itidem œcumenica Synodo definitum est: « Romanum Pontificem esse verum Christi

Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium christianorum patrem et doctorem ; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse. » Ipsa quoque sana ratio docet, neminem stare posse in fidei communione cum Ecclesia catholica, qui ejus capiti non consentiat, quum ne cogitatione quidem Ecclesiam a suo capite separare liceat.

Attamen fuerunt atque adhucdum sunt, qui, catholicorum nomine gloriantes, eoque etiam ad infirmorum in fide perniciem abutentes, docere præsumant, eam sufficere submissionem erga Romani Pontificis auctoritatem, qua ejus de fide moribusque decreta obsequioso, ut aiunt, silentio, sine interno mentis assensu, vel provisorie tantum, usquedum de Ecclesiæ assensu vel dissensu constiterit, suscipiantur.

Hacce porro perversa doctrina Romani Pontificis auctoritatem subverti, fidei unitatem dissipari, erroribus campum amplissimum aperiri, tempusque late serpendi tribui, nemo non videt.

Quare Episcopi, catholica veritatis custodes et vindices, his potissimum temporibus connisi sunt, ut supremam Apostolicæ Sedis docendi auctoritatem synodalibus præsertim decretis et communibus testimoniis tuerentur (1).

(1) 1. Concilium provinciale *Coloniense*, anno 1860, celebratum, cui, præter eminentissimum Cardinalem et Archiepiscopum Coloniensem, Joannem de Geissel, quinque subscripserunt Episcopi, diserte docet : « Ipse (Romanus Pontifex) est omnium Christianorum pater et doctor, *cujus in fidei quæstionibus per se irreformabile est judicium.* »

2. Episcopi in Concilio provinciali *Ultrajectensi* anno 1865 congregati apertissime edicunt : « (Romani Pontificis) judicium in iis, quæ ad fidem moresque spectant, *infaillibile* esse, indubitanter retinemus. »

3. Concilium provinciale *Colocense*, anno 1860 celebratum, hæc statuit : « Quemadmodum Petrus erat... doctrinæ fidei magister irrefragabilis, pro quo ipse Dominus rogavit, ut non deficeret fides ejus...; pari modo legitimi ejus in cathedræ Romanæ culmine successores.., depositum fidei summo et irrefragabili oraculo custodiunt... Unde propositiones cleri gallicani anno 1682 editas, quas jam piæ memoriæ Georgius Archiepiscopus Strigoniensis una cum cæteris Hungariæ Præsulibus eodem adhuc anno publice proscripsit, itidem

Quo evidentius vero catholica veritas prædicabatur, eo vehementius, tam libellis quam ephemeridibus, nuperrime impugnata est, ut catholicus populus contra

rejicimus, proscribimus, atque cunctis Provinciæ hujus fidelibus interdicimus, ne eas legere vel tenere, multo minus docere auderent. »

4. Concilium plenarium *Baltimorense*, anno 1866 coactum, in decretis, quibus 44 Archiepiscopi et Episcopi subscripserunt inter alia hæc docet : « Viva et infaillibilis auctoritas in ea tantum viget Ecclesia, quæ a Christo Domino supra Petrum, totius Ecclesiæ caput, principem et pastorem, cujus fidem nunquam defecturam promisit, ædificata, suos legitimos semper habet Pontifices, sine intermissione ab ipso Petro ducentes originem, in ejus cathedra collocatos, et ejusdem etiam doctrinæ, dignitatis, honoris et potestatis hæredes et vindices. Et quoniam ubi Petrus, ibi Ecclesia, ac Petrus per Romanum Pontificem loquitur et semper in suis successoribus vivit et judicium exercet, ac præstat quærentibus fidei veritatem ; *idcirco divina eloquia eo plane sensu sunt accipienda, quæ tenuit ac tenet hæc Romana beatissimi Petri cathedra*, quæ omnium Ecclesiarum mater et magistra, fidem a Christo Domino traditam, integram, inviolatamque semper servavit, *eamque fideles edocuit, omnibus ostendens salutis semitam et incorruptæ* veritatis doctrinam.

5. Concilium primum provinciale Westmonasteriense, anno 1852 habitum, profitetur : « Cum Dominus noster adhortetur dicens : Attendite ad petram, unde excisi estis; attendite ad Abraham, patrem vestrum : æquum est, nos, qui immediate ab Apostolica Sede fidem, sacerdotium, veramque religionem accepimus, eidem plus cœteris amoris et observantiæ vinculis adstringi. *Fundamentum igitur veræ et orthodoxæ fidei ponimus, quod Dominus noster Jesus Christus ponere voluit inconcussum, scilicet Petri cathedram, totius orbis magistram et matrem, S. Romanam Ecclesiam. Quidquid ab ipsa semel definitum est, eo ipso ratum et certum tenemus*; ipsius traditiones, ritus, pios usus et omnes apostolicas constitutiones, disciplinam respicientes, toto corde amplectimur et veneramur. Summo denique Pontifici obedientiam et reverentiam, ut Christi Vicario, ex animo profitemur, eique arctissime in catholica communione adhæremus. »

6. Quingenti prope Episcopi, ex toto terrarum orbe ad agenda *solemnia sæcularia* Martyrii Sanctorum Petri et Pauli anno 1867, in hac alma Urbe congregati, minime dubitarunt, Supremum Pontificem Pium IX, hisce alloqui verbis : « Petrum per os Pii locutum fuisse credentes, quæ ad custodiendum depositum a Te dicta, confirmata, prolata sunt, nos quoque dicimus, confirmamus, annunciamus, uno que ore atque animo rejicimus omnia quæ divinæ fidei, saluti animarum, ipsi societatis humanæ bono adversa, Tu ipse reprobanda ac rejicienda judicasti. Firmum enim menti nostræ est, alteque defixum, quod Patres Florentini in decreto unionis definierunt : Romanum Pontificem Christi Vicarium, totius Ecclesiæ caput et omnium Christianorum Patrem et Doctorem existere. »

sanam doctrinam commoveretur, ipsaque Vaticana Synodus ab ea proclamanda absterreretur.

Quare, si antea de opportunitate istius doctrinæ in hoc Œcumenico Concilio pronuntiandæ a pluribus dubitari adhuc potuit, nunc eam definire necessarium prorsus videtur. Catholica enim doctrina iisdem plane argumentis denuo impetitur, quibus olim homines, proprio judicio condemnati, adversus eam utebantur; quibus, si urgeantur, ipse Romani Pontificis primatus, Ecclesiæque infallibilitas pessumdatur; et quibus sæpe deterrima convicia contra Apostolicam Sedem admiscentur. Immo acerbissimi catholicæ doctrinæ impugnatores, licet catholicos se dicant, blaterare non erubescunt, Florentinam Synodum, supremam Romani Pontificis auctoritatem luculentissime profitentem, œcumenicam non fuisse.

Si igitur Concilium Vaticanum, adeo provocatum, taceret et catholicæ doctrinæ testimonium dare negligeret, tunc catholicus populus de vera doctrina reapse dubitare inciperet, neoterici autem gloriantes assererent, Concilium ob argumenta ab ipsis allata siluisse. Quinimmo silentio hoc semper abuterentur, ut Apostolicæ Sedis judiciis et decretis circa fidem et mores palam obedientiam negarent, sub prætextu quod Romanus Pontifex in ejusmodi judiciis falli potuerit.

Publicum itaque rei christianæ bonum postulare videtur, ut Sacrosanctum Concilium Vaticanum, Florentinum decretum de Romano Pontifice denuo profitens et uberius explicans, apertis, omnemque dubitandi locum præcludentibus verbis sancire velit supremam, ideoque ab errore immunem esse ejusdem Romani Pontificis auctoritatem, quum in rebus fidei et morum ea statuit ac præcipit, quæ ab omnibus christifidelibus credenda et tenenda, quæve rejicienda et damnanda sint.

Non desunt quidem qui existiment, a catholica hac veritate sancienda abstinendum esse, ne schismatici atque hæretici longius ab Ecclesia arceantur. Sed in primis catholicus populus jus habet, ut ab Œcumenica Synodo doceatur, cui in re tam gravi, et tam improbe nuper impugnata, credendum sit, ne simplices et incautos multorum animos perniciosus error tandem corrumpat. Idcirco etiam

Lugdunenses et Tridentini Patres rectam doctrinam stabiliendam esse censuerunt, etsi schismatici et hæretici offenderentur. Qui si sincera mente veritatem quærant, non absterrebuntur sed allicientur, dum ipsis ostenditur, quo potissimum fundamento catholicæ Ecclesiæ unitas et firmitas nitatur. Si qui autem, vera doctrina ab Œcumenico Concilio definita, ab Ecclesia deficerent, hi numero pauci et jamdudum in fide naufragi sunt, prætextum solummodo quærentes, quo externa etiam actione ab Ecclesia se eximant, quam interno sensu jam deseruisse palam ostendunt. Hi sunt qui catholicum populum continuo turbare non abhorruerunt, et a quorum insidiis Vaticana Synodus fideles Ecclesiæ filios tueri debebit. Catholicus enimvero populus, semper edoctus et assuetus, Apostolicis Romani Pontificis decretis plenissimum mentis et oris obsequium exhibere, Vaticani Concilii sententiam de ejusdem suprema et ab errore immuni auctoritate læto fidelique animo excipiet.

XIII

CONSTITUTIO DOGMATICA

DE FIDE CATHOLICA

EDITA IN SESSIONE TERTIA SACROSANCTI ŒCUMENICI CONCILII VATICANI

—

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Sacro approbante Concilio, ad perpetuam rei memoriam.

Dei Filius et generis humani Redemptor Dominus Noster Jesus Christus, ad Patrem cœlestem rediturus, cum Ecclesia sua, in terris militante, omnibus diebus usque ad consummationem sæculi futurum se esse promisit. Quare dilectæ sponsæ præsto esse, adsistere docenti, operanti benedicere, periclitanti opem ferre nullo unquam tempore destitit. Hæc vero salutaris ejus Providentia, cum ex aliis beneficiis innumeris continenter apparuit, tum iis manifestissime comperta est fructibus, qui orbi christiano e Conciliis œcumenicis, ac nominatim e Tridentino, iniquis licet temporibus celebrato, amplissimi provenerunt. Hinc enim sanctissima religionis dogmata pressius definita uberiusque exposita, errores damnati atque cohibiti; hinc ecclesiastica disciplina restituta firmiusque sancita, promotum in clero scientiæ et pietatis studium, parata adolescentibus ad sacram militiam educandis collegia, christiani denique populi mores et accuratiore fidelium eruditione et frequentiore sacramentorum usu instaurati. Hinc præterea arctior membrorum cum visibili capite communio, universoque

corpori Christi mystico additus vigor; hinc religiosæ multiplicatæ familiæ, aliaque christianæ pietatis instituta; hinc ille etiam assiduus et usque ad sanguinis effusionem constans ardor in Christi regno late per orbem propagando.

Verumtamen hæc aliaque insignia emolumenta, quæ per ultimam maxime œcumenicam Synodum divina clementia Ecclesiæ largita est, dum grato, quo par est, animo recolimus, acerbum compescere haud possumus dolorem ob mala gravissima, inde potissimum orta, quod ejusdem sacrosanctæ Synodi apud permultos vel auctoritas contempta, vel sapientissima neglecta fuere decreta.

Nemo enim ignorat hæreses, quas Tridentini Patres proscripserunt, dum, rejecto divino Ecclesiæ magisterio, res ad religionem spectantes privati cujusvis judicio permitterentur, in sectas paulatim dissolutas esse multiplices, quibus inter se dissentientibus et concertantibus, omnis tandem in Christum fides apud non paucos labefactata est. Itaque ipsa sacra Biblia, quæ antea christianæ doctrinæ unicus fons et judex asserebantur, jam non pro divinis haberi, imo mythicis commentis accenseri cœperunt.

Tum nata est et late nimis per orbem vagata illa rationalismi seu naturalismi doctrina, quæ religioni christianæ utpote supernaturali instituto per omnia adversans, summo studio molitur ut Christo, qui solus Dominus et Salvator Noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliatur. Relicta autem projectaque christiana religione, negato vero Deo et Christo ejus, prolapsa tandem est multorum mens in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum, ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justi rectique normam negantes, ima humanæ societatis fundamenta diruere connitantur.

Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit ut plures etiam e catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paulatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur. Variis enim ac peregrinis doctrinis abducti, naturam et gratiam, scientiam humanam et fidem divinam perperam commiscentes, genuinum sensum dogmatum, quem tenet ac docet sancta

Mater Ecclesia, depravare, integritatemque et sinceritatem fidei in periculum adducere comperiuntur.

Quibus omnibus perspectis, fieri quî potest ut non commoveantur intima Ecclesiæ viscera? Quemadmodum enim Deus vult omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire; quemadmodum Christus venit ut salvum faceret quod perierat, et filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum : ita Ecclesia, a Deo populorum mater et magistra constituta, omnibus debitricem se novit, ac lapsos erigere, labantes sustinere, revertentes amplecti, confirmare bonos et ad meliora provehere parata semper et intenta est. Quapropter nullo tempore a Dei veritate, quæ sanat omnia, testanda et prædicanda quiescere potest, sibi dictum esse non ignorans : « Spiritus meus, qui est « in te, et verba mea, quæ posui in ore tuo, non recedent « de ore tuo amodo et usque in sempiternum (Is., LIX, « 21). »

Nos itaque, inhærentes Prædecessorum Nostrorum vestigiis, pro supremo Nostro apostolico munere veritatem catholicam docere ac tueri, perversasque doctrinas reprobare nunquam intermisimus. Nunc autem, sedentibus Nobiscum et judicantibus universi orbis Episcopis, in hanc œcumenicam Synodum auctoritate Nostra in Spiritu sancto congregatis, innixi Dei verbo scripto et tradito, prout ab Ecclesia catholica sancte custoditum et genuine expositum accepimus, ex hac Petri Cathedra in conspectu omnium salutarem Christi doctrinam profiteri et declarare constituimus, adversis erroribus potestate Nobis a Deo tradita proscriptis atque damnatis.

CAPUT I

De Deo rerum omnium Creatore.

Sancta catholica apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum verum et vivum, Creatorem ac Dominum cœli et terræ, omnipotentem, æternum, immensum, incomprehensibilem, intellectu ac voluntate omnique perfectione infinitum; qui cum sit una singularis, simplex

omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia, quæ præter ipsum sunt et concipi possunt, ineffabiliter excelsus.

Hic solus verus Deus bonitate sua et omnipotenti virtute, non ad augendam suam beatitudinem, nec ad acquirendam, sed ad manifestandum perfectionem suam per bona, quæ creaturis impertitur, liberrimo consilio simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam (Conc. Later., IV., c. 1. *Firmiter*).

Universa vero, quæ condidit, Deus providentia sua tuetur atque gubernat, attingens a fine usque ad finem fortiter, et disponens omnia suaviter (Sap., VIII, 1). Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus (Cf. Hebr. IV, 13), ea etiam, quæ libera creaturarum actione futura sunt.

CAPUT II

De revelatione.

Eadem sancta Mater Ecclesia tenet et docet Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; « invisibi-« lia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta « sunt, intellecta, conspiciuntur (Rom. I, 20) : » attamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati alia, eaque supernaturali via se ipsum ac æterna voluntatis suæ decreta humano generi revelare, dicente Apostolo : « Multifariam mul-« tisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, « novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio (Hebr., « I, 1-2). »

Huic divinæ revelationi tribuendum quidem est ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore, cognosci possint. Non hac tamen de causa revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita

bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, quæ humanæ mentis intelligentiam omnino superant; « siquidem oculus non « vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, « quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum (I Cor. « II, 9). »

Hæc porro supernaturalis revelatio, secundum universalis Ecclesiæ fidem, a sancta Tridentina Synodo declaratam, continetur in libris scriptis et sine scripto traditionibus, quæ ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ab ipsis Apostolis, Spiritu sancto dictante, quasi per manus traditæ, ad nos usque pervenerunt (Conc., Trid. sess. IV, Decr. de Can. Script.). Qui quidem Veteris et Novi Testamenti libri integri cum omnibus suis partibus, prout in ejusdem Concilii decreto recensentur, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis suscipiendi sunt. Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati; nec ideo duntaxat quod revelationem sine errore contineant; sed propterea quod Spiritu sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt.

Quoniam vero, quæ sancta Tridentina Synodus de interpretatione divinæ Scripturæ ad coercenda petulantia ingenia salubriter decrevit, a quibusdam hominibus prave exponuntur, Nos, idem decretum renovantes, hanc illius mentem esse declaramus ut in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, is pro vero sensu sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit ac tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum : atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari.

CAPUT III

De Fide.

Quum homo a Deo tanquam Creatore et Domino suo totus dependeat, et ratio creata increatæ Veritati penitus subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenemur. Hanc vero fidem, quæ humanæ salutis initium est, Ecclesia catholica profitetur virtutem esse supernaturalem, qua, Dei aspirante et adjuvante gratia, ab eo revelata vera esse credimus, non propter intrinsecam rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem ipsius Dei revelantis, qui nec falli nec fallere potest. « Est enim fides, testante « Apostolo, sperandarum substantia rerum, argumentum « non apparentium (Heb., XI, 1). »

Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque inprimis miracula et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrent, divinæ revelatiouis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Quare tum Moyses et Prophetæ, tum ipse maxime Christus Dominus multa et manifestissima miracula et prophetias ediderunt; et de Apostolis legimus : « Illi autem profecti prædicaverunt « ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante, « sequentibus signis (Marc., XVI, 20). » Et rursum scriptum est : « Habemus firmiorem propheticum sermonem, cui « bene facitis, attendentes quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco (II Petr., I, 19). »

Licet autem fidei assensus nequaquam sit motus animi cœcus, nemo tamen evangelicæ prædicationi consentire potest, sicut oportet ad salutem consequendam, absque illuminatione et inspiratione Spiritus sancti, qui dat omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati (Syn. Araus. II, can. 7). Quare fides ipsa in se, etiamsi per charitatem non operetur, donum Dei est, et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat

ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando.

Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio sive ordinario et universali magisterio tamquam divinitus revelata credenda proponuntur.

Quoniam vero sine fide impossibile est placere Deo, et ad filiorum ejus consortium pervenire ; ideo nemini unquam sine illa contigit justificatio, nec ullus, nisi in ea perseveraverit usque in finem, vitam æternam assequetur. Ut autem officio veram fidem amplectendi, in eaque constanter perseverandi satisfacere possemus, Deus per Filium suum unigenitum Ecclesiam instituit, suæque institutionis manifestis notis instruxit, ut ea tamquam custos et magistra verbi revelati ab omnibus posset agnosci. Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quæ ad evidentem fidei christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitns sunt disposita. Quin etiam Ecclesia per se ipsa, ob suam nempe admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus bonis fœcunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile.

Quo fit, ut ipsa veluti signum levatum in nationes (Is., XI, 12), et ad se invitet, qui nondum crediderunt, et filios, suos certiores faciat, firmissimo niti fundamento fidem quam profitentur. Cui quidem testimonio efficax subsidium accedit ex superna virtute. Etenim benignissimus Dominus et errantes gratia sua excitat atque adjuvat ut ad agnitionem veritatis venire possint : et eos, quos de tenebris transtulit in admirabile lumen suum, in hoc eodem lumine ut perseverent, gratia sua confirmat, non deserens, nisi deseratur. Quocirca minime par est conditio eorum, qui per cœleste fidei donum catholicæ veritati adhæserunt, atque eorum, qui ducti opinionibus humanis, falsam religionem sectantur ; illi enim, qui fidem sub Ecclesiæ magisterio susceperunt, nullam unquam habere possunt justam causam mutandi, aut in dubium fidem eamdem

revocandi. Quæ cum ita sint, gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis Sanctorum in lumine, tantam ne negligamus salutem, sed aspicientes in Auctorem fidei et consummatorem Jesum, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem.

CAPUT IV

De Fide et Ratione.

Hoc quoque perpetuus Ecclesiæ catholicæ consensus tenuit et tenet duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio, sed objecto etiam distinctum : principio quidem, quia in altero naturali ratione, in altero fide divina cognoscimus; objecto autem, quia præter ea, ad quæ naturalis ratio pertingere potest, credenda nobis proponuntur mysteria in Deo abscondita, quæ, nisi revelata divinitus, innotescere non possunt. Quocirca Apostolus, qui a gentibus Deum per ea, quæ facta sunt, cognitum esse testatur, disserens tamen de gratia et veritate, quæ per Jesum Christum facta est (Joan., I, 17), pronuntiat : « Loquimur Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est, « quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram, quam nemo principum hujus sæculi cognovit : « nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum : Spiritus « enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei (I Cor., II, « 7-9). » Et ipse Unigenitus confitetur Patri, quia abscondit « hæc a sapientibus et prudentibus, et revelavit ea « parvulis (Matth., XI, 25). »

Ac ratio quidem, fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam, Deo dante, mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur, tum ex eorum, quæ naturaliter cognoscit, analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo; nunquam tamen idonea redditur ad ea perspicienda instar veritatum, quæ proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt ut, etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei velamine contecta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quamdiu in hac mortali vita

peregrinamur a Domino : « per fidem enim ambulamus, « et non per speciem (II Cor. v, 7). »

Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest : cum idem Deus, qui mysteria revelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum vero unquam contradicere. Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur, quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, vel opinionum commenta pro rationis effatis habeantur. Omnem igitur assertionem veritati illuminatæ fidei contrariam omnino falsam esse definimus (Conc. Lat. V. Bulla *Apostolici regiminis*). Porro Ecclesia, quæ una cum apostolico munere docendi, mandatum accepit fidei depositum custodiendi, jus etiam et officium divinitus habet falsi nominis scientiam proscribendi, ne quis decipiatur per philosophiam et inanem fallaciam (Coloss. II, 8). Quapropter omnes christiani fideles hujusmodi opiniones, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse cognoscuntur, maxime si ab Ecclesia reprobatæ fuerint, non solum prohibentur tanquam legitimas scientiæ conclusiones defendere, sed pro erroribus potius, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino.

Neque solum fides et ratio inter se dissidere unquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret, ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat; fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur, eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit; fatetur imo eas, quemadmodum a Deo, scientiarum Domino, profectæ sunt, ita si rite pertractentur, ad Deum, juvante ejus gratia, perducere. Nec sane ipsa vetat ne hujusmodi disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo ; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet ne divinæ doctrinæ repugnando errores in se suscipiant, aut fines pro-

prios transgressæ, ea, quæ sunt fidei, occupent et perturbent.

Neque enim fidei doctrina, quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est humanis ingeniis perficienda, sed tanquam divinum depositum Christi Sponsæ tradita, fideliter custodienda et infallibiliter declaranda. Hinc sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit sancta Mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie et nomine, recedendum. Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis, quam totius Ecclesiæ, ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia : sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia (Vinc. Lir. Common. n. 28).

CANONES

I

De Deo rerum omnium Creatore.

I. Si quis unum verum Deum visibilium et invisibilium Creatorem et Dominum negaverit; anathema sit.

II. Si quis præter materiam nihil esse affirmare non erubuerit; anathema sit.

III. Si quis dixerit unam eamdemque esse Dei et rerum omnium substantiam vel essentiam ; anathema sit.

IV. Si quis dixerit res finitas, tum corporeas tum spirituales, aut saltem spirituales, e divina substantia emanasse ;

Aut divinam essentiam sui manifestatione vel evolutione fieri omnia ;

Aut Denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species, et individua distinctam : anathema sit.

V. Si quis non confiteatur mundum, resque omnes, quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas ;

Aut Deum dixerit non voluntate ab omni necessitate libera, sed tam necessario creasse quam necessario amat seipsum;

Aut mundum ad Dei gloriam conditum esse negaverit; anathema sit.

II

De revelatione.

I. Si quis dixerit Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse; anathema sit.

II. Si quis dixerit fieri non posse, aut non expedire, ut per revelationem divinam homo de Deo, cultuque exhibendo ei edoceatur; anathema sit.

III. Si quis dixerit hominem ad cognitionem et perfectionem, quæ naturalem superet, divinitus evehi non posse, sed ex seipso ad omnis tandem veri et boni possessionem jugi profectu pertingere posse et debere; anathema sit.

IV. Si quis sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit; anathema sit.

III

De fide.

I. Si quis dixerit rationem humanam ita independentem esse ut fides ei a Deo imperari non possit; anathema sit.

II. Si quis dixerit fidem divinam a naturali de Deo et rebus moralibus scientia non distingui, ac propterea ad fidem divinam non requiri ut revelata veritas propter auctoritatem Dei revelantis credatur; anathema sit.

III. Si quis dixerit revelationem divinam externis signis credibilem fieri non posse, ideoque sola interna cujusque

experientia aut inspiratione privata homines ad fidem moveri debere ; anathema sit.

IV. Si quis dixerit miracula nulla fieri posse, proindeque omnes de iis narrationes, etiam in sacra Scriptura contentas, inter fabulas vel mythos ablegandas esse ; aut miracula certo cognosci nunquam posse, nec iis divinam religionis christianæ originem rite probari ; anathema sit.

V. Si quis dixerit assensum fidei christianæ non esse liberum, sed argumentis humanæ rationis necessario produci ; aut ad solam fidem vivam, quæ per charitatem operatur, gratiam Dei necessariam esse ; anathema sit.

VI. Si quis dixerit parem esse conditionem fidelium atque eorum, qui ad fidem unice veram nondum pervenerunt, ita ut catholici justam causam habere possint fidem, quam sub Ecclesiæ magisterio jam susceperunt, assensu suspenso in dubium vocandi, donec demonstrationem scientificam credibilitatis et veritatis fidei suæ absolverint ; anathema sit.

IV

De Fide et Ratione.

I. Si quis dixerit in revelatione divina nulla vera et proprie dicta mysteria contineri, sed universa fidei dogmata posse per rationem rite excultam e naturalibus principiis intelligi et demonstrari ; anathema sit.

II. Si quis dixerit disciplinas humanas ea cum libertate tractandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ retineri, neque ab Ecclesia proscribi possint ; anathema sit

III. Si quis dixerit fieri posse ut, dogmatibus ab Ecclesia propositis, aliquando secundum progressum scientiæ, sensus tribuendus sit alius ab eo, quem intellexit et intelligit Ecclesia ; anathema sit.

Itaque supremi pastoralis Nostri officii debitum exequentes, omnes Christi fideles, maxime vero eos, qui præsunt vel docendi munere funguntur, per viscera Jesu Christi obtestamur, nec non ejusdem Dei et Salvatoris

nostri auctoritate jubemus ut ad hos errores a sancta Ecclesia arcendos et eliminandos atque purissimæ fidei lucem pandendam studium et operam conferant.

Quoniam vero satis non est hæreticam pravitatem devitare, nisi ii quoque errores diligenter fugiantur, qui ad illam plus minusve accedunt; omnes officii monemus servandi etiam Constitutiones et Decreta, quibus pravæ ejusmodi opiniones, quæ isthic diserte non enumerantur, ab hac Sancta Sede proscriptæ et prohibitæ sunt.

Datum Romæ, in publica Sessione in Vaticana Basilica solemniter celebrata, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo septuagesimo, die vigesima quarta aprilis, Pontificatus Nostri anno vigesimo quarto.

Ita est.

JOSEPHUS
Episcopus S. Hippolyti,
Secretarius Concilii Vaticani.

VERBA

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII PP. IX

IN TERTIA SESSIONE PROLATA

« Decreta et Canones, qui in Constitutione modo lecta « continentur, placuerunt omnibus Patribus, nemine dis« sentiente; Nosque, sacro approbante Concilio, illa et « illos, ita ut lecta sunt, definimus, et apostolica auctori« tate confirmamus. »

Deinde, idem Sanctissimus Dominus Noster in hæc verba prorupit :

« Videtis, Fratres carissimi, quam bonum sit et ju« cundum ambulare in domo Dei cum consensu, ambulare « cum pace.

« Sic ambuletis semper.

« Et quoniam hac die Dominus Noster Jesus Christus « dedit pacem Apostolis suis, et ego, Vicarius Ejus indi« gnus, nomine suo do vobis pacem.

« Pax ista, prout scitis, expellit timorem.

« Pax ista, prout scitis, claudit aures sermonibus im-
« peritis.

« Ah! ista pax vos comitetur omnibus diebus vitæ ve-
« stræ; sit ista pax vobis in morte; sit ista pax vobis gau-
« dium sempiternum in cœlis. »

XIV

CONSTITUTIO DOGMATICA PRIMA

DE ECCLESIA CHRISTI

EDITA IN SESSIONE QUARTA SACROSANCTI ŒCUMENICI CONCILII VATICANI

—

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Sacro approbante Concilio, ad perpetuam rei memoriam.

Pastor æternus et episcopus animarum Nostrarum, ut salutiferum redemptionis opus perenne redderet, sanctam ædificare Ecclesiam decrevit, in qua veluti in domo Dei viventis fideles omnes unius fidei et charitatis vinculo continerentur. Quapropter, priusquam clarificaretur, rogavit Patrem non pro Apostolis tantum, sed et pro eis, qui credituri erant per verbum eorum in ipsum, ut omnes unum essent, sicut ipse Filius et Pater unum sunt. Quemadmodum igitur Apostolos, quos sibi de mundo elegerat, misit, sicut ipse missus erat a Patre; ita in Ecclesia sua Pastores et Doctores usque ad consummationem sæculi esse voluit. Ut vero episcopatus ipse unus et indivisus esset, et per cohærentes sibi invicem sacerdotes credentium multitudo universa in fidei et communionis unitate conservaretur, beatum Petrum cæteris Apostolis præponens in ipso instituit perpetuum utriusque unitatis principium ac visibile fundamentum, super cujus fortitudinem æternum exstrueretur templum, et Ecclesiæ cœlo inferenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurgeret (S. Leo M. serm. IV. al. III, 2, in die Natalis sui). Et quoniam portæ inferi ad evertendam, si fieri posset, Ecclesiam, contra

ejus fundamentum divinitus positum majori in dies odio undique insurgunt; Nos ad catholici gregis custodiam, incolumitatem, augmentum, necessarium esse judicamus, sacro approbante Concilio, doctrinam de institutione, perpetuitate, ac natura sacri Apostolici primatus, in quo totius Ecclesiæ vis ac soliditas consistit, cunctis fidelibus credendam et tenendam, secundum antiquam atque constantem universalis Ecclesiæ fidem, proponere, atque contrarios, dominico gregi adeo perniciosos, errores proscribere et condemnare.

CAPUT I

De Apostolici primatus in beato Petro institutione.

Docemus itaque et declaramus, juxta Evangelii testimonia, primatum jurisdictionis in universam Dei Ecclesiam immediate et directe beato Petro Apostolo promissum atque collatum a Christo Domino fuisse. Unum enim Simonem, cui jampridem dixerat : « Tu vocaberis Cephas (Joan. I, 42), » postquam ille suam edidit confessionem, inquiens : « Tu es Christus, Filius Dei vivi ; » solemnibus his verbis allocutus est Dominus : « Beatus es, Simon « Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed « Pater meus, qui in cœlis est; et ego dico tibi, quia tu es « Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam « meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam ; « et tibi dabo claves regni cœlorum ; et quodcumque liga- « veris super terram erit ligatum et in cœlis, et quodcum- « que solveris super terram erit solutum et in cœlis « (Matth. XVI, 16-19). » Atque uni Simoni Petro contulit Jesus post suam resurrectionem summi pastoris et rectoris jurisdictionem in totum suum ovile, dicens : « Pasce agnos « meos : pasce oves meas (Joan. XXI, 15-17). » Huic tam manifestæ sacrarum Scripturarum doctrinæ, ut ab Ecclesia catholica semper intellecta est, aperte opponuntur pravæ eorum sententiæ qui, constitutam a Christo Domino in sua Ecclesia regiminis formam pervertentes, negant solum Petrum præ ceteris Apostolis, sive seorsum singu-

lis, sive omnibus simul, vero proprioque jurisdictionis primatu fuisse a Christo instructum; aut qui affirmant eumdem primatum non immediate directeque ipsi beato Petro, sed Ecclesiæ, et per hanc illi, ut ipsius Ecclesiæ ministro, delatum fuisse.

Si quis igitur dixerit beatum Petrum Apostolum non esse a Christo Domino constitutum Apostolorum omnium principem et totius Ecclesiæ militantis visibile caput; vel eumdem honoris tantum, non autem veræ propriæque jurisdictionis primatum ab eodem Domino nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse; anathema sit.

CAPUT II

De perpetuitate primatus Beati Petri in Romanis Pontificibus.

Quod autem in beato Apostolo Petro princeps pastorum et pastor magnus ovium Dominus Christus Jesus in perpetuam salutem ac perenne bonum Ecclesiæ instituit, id eodem auctore in Ecclesia, quæ fundata super petram ad finem sæculorum usque firma stabit, jugiter durare necesse est. Nulli sane dubium, imo sæculis omnibus notum est, quod sanctus beatissimusque Petrus, Apostolorum princeps et caput, fideique columna, et Ecclesiæ catholicæ fundamentum, a Domino Nostro Jesu-Christo, Salvatore humani generis ac Redemptore, claves regni accepit : qui ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus, episcopis sanctæ Romanæ Sedis, ab ipso fundatæ, ejusque consecratæ sanguine, vivit et præsidet et judicium exercet (Cf. Ephesini Concilii Act. III). Unde quicumque in hac cathedra Petro succedit, is secundum Christi ipsius institutionem primatum Petri in universam Ecclesiam obtinet. Manet ergo dispositio veritatis, et beatus Petrus in accepta fortitudine petræ perseverans suscepta Ecclesiæ gubernacula non reliquit (S. Leo M. Serm. III, al. II, cap. 3). Hac de causa ad Romanam Ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse semper fuit omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos, qui

sunt undique fideles, ut in ea Sede, e qua venerandæ communionis jura in omnes dimanant, tanquam membra in capite consociata, in unam corporis compagem coalescerent (S. Iren. Adv. hær. I. III, c. 3, et Conc. Aquilei, a. 381, inter opp. S. Ambros., ep. XI).

Si quis ergo dixerit non esse ex ipsius Christi Domini institutione, seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores; aut Romanum Pontificem non esse beati Petri in eodem primatu successorem; anathema sit.

CAPUT III

De vi et ratione primatus Romani Pontificis.

Quapropter apertis innixi sacrarum litterarum testimoniis et inhærentes tum Prædecessorum Nostrorum Romanorum Pontificum, tum Conciliorum generalium disertis perspicuisque decretis, innovamus œcumenici Concilii Florentini definitionem, qua credendum ab omnibus Christi fidelibus est sanctam apostolicam Sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam a Domino Nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse; quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum Conciliorum et sacris canonibus continetur.

Docemus proinde et declaramus Ecclesiam Romanam disponente Domino, super omnes alias ordinariæ potestatis obtinere principatum, et hanc Romani Pontificis jurisdictionis potestatem, quæ vere episcopalis est, immediatam esse : erga quam cujuscumque ritus et dignitatis pastores atque fideles, tam seorsum singuli quam simul omnes, officio hierarchicæ subordinationis veræque obedientiæ obstringuntur, non solum in rebus, quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis, quæ ad disciplinam et regi-

men Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; ita ut custodita cum Romano Pontifice tam communionis quam ejusdem fidei professionis unitate, Ecclesiæ Christi sit unus grex sub uno summo pastore. Hæc est catholicæ veritatis doctrina, qua deviare salva fide atque salute nemo potest.

Tantum autem abest ut hæc Summi Pontificis potestas officiat ordinariæ ac immediatæ illi episcopali jurisdictionis potestati, qua Episcopi, qui positi a Spiritu Sancto in Apostolorum locum successerunt, tamquam veri pastores assignatos sibi greges, singuli singulos, pascunt et regunt, ut eadem a supremo et universali Pastore asseratur, roboretur ac vindicetur, secundum illud sancti Gregorii Magni: « Meus honor est honor universalis Ecclesiæ. Meus honor « est fratrum meorum solidus vigor. Tum ego vere hono« ratus sum, cum singulis quibusque honor debitus non « negatur (Ep. ad Eulog. Alexandrin., lib. VIII, epist. « 30). »

Porro ex suprema illa Romani Pontificis potestate gubernandi universam Ecclesiam jus eidem esse consequitur, in hujus sui muneris exercitio, libere communicandi cum pastoribus et gregibus totius Ecclesiæ, ut iidem ab ipso in via salutis doceri ac regi possint. Quare damnamus ac reprobamus illorum sententias, qui hanc supremi capitis cum pastoribus et gregibus communicationem licite impedire posse dicunt, aut eamdem reddunt sæculari potestati obnoxiam, ita ut contendant quæ ab apostolica Sede vel ejus auctoritate ad regimen Ecclesiæ constituuntur vim ac valorem non habere, nisi potestatis sæcularis placito confirmentur.

Et quoniam divino apostolici primatus jure Romanus Pontifex universæ Ecclesiæ præest, docemus etiam et declaramus, eum esse judicem supremum fidelium (Pii PP. VI Breve, « Super soliditate, d. 28 Nov. 1786), » et in omnibus causis ad examen ecclesiasticum spectantibus ad ipsius posse judicium recurri (Concil. œcum. Lugdun. II). Sedis vero apostolicæ, cujus auctoritate major non est, judicium a nemine fore retractandum, neque cuiquam de ejus licere judicare judicio (Ep. Nicolai I ad Michaelem imperatorem). Quare a recto veritatis tramite aberrant qui

affirmant licere a judiciis Romanorum Pontificum ad œcumenicum Concilium tamquam ad auctoritatem Romano Pontifici superiorem appellare.

Si quis itaque dixerit Romanum Pontificem habere tantummodo officium inspectionis, vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem juridictionis in universam Ecclesiam, non solum in rebus quæ ad fidem et morem, sed etiam in iis quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent ; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis ; aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam sive in omnes ac singulas ecclesias sive in omnes et singulos pastores et fideles ; anathema sit.

CAPUT IV

De Romani Pontificis infallibili magisterio

Ipso autem apostolico primatu, quem Romanus Pontifex, tanquam Petri principis Apostolorum successor, in universam Ecclesiam obtinet, supremam quoque magisterii potestatem comprehendi hæc sancta Sedes semper tenuit, perpetuus Ecclesiæ usus comprobat, ipsaque œcumenica Concilia, ea imprimis, in quibus Oriens cum Occidente in fidei charitatisque unionem conveniebat, declaraverunt. Patres enim Concilii Constantinopolitani quarti, majorum vestigiis inhærentes, hanc solemnem ediderunt professionem : « Prima salus est rectæ fidei regulam custodire. Et « quia non potest Domini nostri Jesu Christi prætermitti « sententia dicentis : Tu es Petrus, et super hanc petram « ædificabo Ecclesiam meam, hæc, quæ dicta sunt, rerum « probantur effectibus, quia in Sede apostolica immacu- « lata est semper catholica reservata religio, et sancta ce- « lebrata doctrina. Ab hujus ergo fide et doctrina separari « minime cupientes, speramus ut in una communione, » quam Sedes apostolica prædicat, esse mereamur, in qua « est integra et vera Christianæ religionis soliditas (Ex for- « mula S. Hormisdæ Papæ, prout ab Adriano II. Patribus

« Concilii œcumenici VIII, Constantinopolitani IV, propo-
« sita et ab iisdem subscripta est). » Approbante vero Lug-
« dunensi Concilio secundo, Græci professi sunt : Sanctam
« Romanam Ecclesiam summum et plenum primatum et
« principatum super universam Ecclesiam catholicam ob-
« tinere, quem se ab ipso Domino in beato Petro Aposto-
« lorum principe sive vertice, cujus Romanus Pontifex est
« successor, cum potestatis plenitudine recepisse veraciter
« et humiliter recognoscit ; et sicut præ cæteris tenetur
« fidei veritatem defendere, sic et, si quæ de fide subortæ
« fuerint quæstiones, suo debent judicio definiri. » Florentinum denique Concilium definivit : « Pontificem Roma-
« num, verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput
« et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere ;
« et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi
« universalem Ecclesiam a Domino Nostro Jesu Christo
« plenam potestatem traditam esse. »

Huic pastorali muneri ut satisfacerent, Prædecessores Nostri indefessam semper operam dederunt ut salutaris Christi doctrina apud omnes terræ populos propagaretur, parique cura vigilarunt ut, ubi recepta esset, sincera et pura conservaretur. Quocirca totius orbis Antistites nunc singuli, nunc in Synodis congregati, longam ecclesiarum consuetudinem, et antiquæ regulæ formam sequentes, ea præsertim pericula, quæ in negotiis fidei emergebant, ad hanc Sedem apostolicam retulerunt, ut ibi potissimum resarcirentur damna fidei, ubi fides non potest sentire defectum (Cf. S. Bern. Epist. CXC).

Romani autem Pontifices. prout temporum et rerum conditio suadebat, nunc convocatis œcumenicis Conciliis, aut explorata Ecclesiæ per orbem dispersæ sententia, nunc per Synodos particulares, nunc aliis, quæ divina suppeditabat Providentia, adhibitis auxiliis, ea tenenda definiverunt, quæ sacris Scripturis et apostolicis Traditionibus consentanea, Deo adjutore, cognoverant. Neque enim Petri successoribus Spiritus Sanctus promissus est ut eo revelante novam doctrinam patefacerent, sed ut eo assistente traditam per Apostolos revelationem seu fidei depositum sancte custodirent et fideliter exponerent. Quorum quidem apostolicam doctrinam omnes venerabiles Pa-

tres amplexi et sancti Doctores orthodoxi venerati atque secuti sunt; plenissime scientes hanc sancti Petri Sedem ab omni semper errore illibatam permanere, secundum Domini Salvatoris nostri divinam pollicitationem, discipulorum suorum principi factam : « Ego rogavi pro te ut non « deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma « fratres tuos (Luc, XXII, 33). »

Hoc igitur veritatis et fidei nunquam deficientis charisma Petro ejusque in hac cathedra successoribus divinitus collatum est, ut excelso suo munere in omnium salutem fungerentur, ut universus Christi grex, per eos ab erroris venenosa esca aversus, cœlestis doctrinæ pabulo nutriretur, ut sublata schismatis occasione Ecclesia tota una conservaretur, atque suo fundamento innixa firma adversus inferi portas consisteret. At vero cum hac ipsa ætate, qua salutifera apostolici muneris efficacia vel maxime requiritur, non pauci inveniantur, qui illius auctoritati obtrectant; necessarium omnino esse censemus prærogativam, quam unigenitus Dei Filius cum summo pastorali officio conjungere dignatus est, solemniter asserere.

Itaque Nos traditioni a fidei christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei Salvatoris nostri gloriam, religionis catholicæ exaltationem, et Christianorum populorum salutem, sacro approbante Concilio, docemus, et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex cathedra loquitur, id est, cum omnium christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate, doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ irreformabiles esse.

Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit, anathema sit.

Datum Romæ, in publica sessione in Vaticana basilica

solemniter celebrata, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo septuagesimo, die decima octava Julii, Pontificatus Nostri anno vigesimo quinto.

Ita est.

JOSEPHUS,
Episcopus S. Hippolyti,
Secretarius Concilii Vaticani.

MANDATUM SANCTISSIMI

De mandato Sanctissimi in Christo Patris et Domini Nostri divina Providentia PII PP. IX, anno a Nativitate Domini MDCCCLXX, Indictione XIII, die vero XVIII Julii, Pontificatus ejusdem Sanctissimi Domini Nostri anno XXV, præsens Constitutio apostolica affixa et publicata fuit ad valvas basilicarum S. Joannis in Laterano, Principis Apostolorum et S. Mariæ majoris, Cancellariæ apostolicæ, ac magnæ curiæ Innocentianæ, atque in acie Campi Floræ, per me Aloysium Serafini Apostolicum Cursorem.

PHILIPPUS OSSANI, magister Cursorum.

VERBA

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII PP IX

IN QUARTA SESSIONE PROLATA.

« Decreta et Canones, qui in Constitutione modo lecta « continentur, placuerunt omnibus Patribus, duobus ex« ceptis, Nosque, sacro approbante Concilio, illa et illos, « ita ut lecta sunt, definimus et apostolica auctoritate con« firmamus. »

Deinde :

« Summa ista Romani Pontificis auctoritas, Venerabiles « Fratres, non opprimit, sed adjuvat, non destruit, sed

« ædificat, et sæpissime confirmat in dignitate, unit in
« charitate, et Fratrum, scilicet Episcoporum, jura firmat
« atque tuetur. Ideoque Illi, qui nunc judicant in commo-
« tione, sciant non esse in commotione Dominum. Memi-
» nerint quod paucis abhinc annis, oppositam tenentes
« sententiam, abundaverunt in sensu Nostro, et in sensu
« majoris partis hujus amplissimi Consessus, sed tunc ju-
« dicarunt in spiritu auræ lenis. Numquid in eodem judi
« cio judicando duæ oppositæ possunt existere conscien-
« tiæ ? Absit. Illuminet ergo Deus sensus et corda ; et quo-
« niam Ipse facit mirabilia magna solus, illuminet sensus
« et corda, ut omnes accedere possint ad sinum Patris,
« Christi Jesu in terris indigni Vicarii, qui eos amat, eos
« diligit et exoptat unum esse cum illis. Et ita simul in vin-
« culo charitatis conjuncti præliari possimus prælia Do-
« mini, ut non solum non irrideant Nos inimici Nostri, sed
« timeant potius, et aliquando arma malitiæ cedant in con-
« spectu veritatis, sicque omnes cum D. Augustino dicere
« valeant : « Tu vocasti me in admirabile lumen tuum,
« et ecce video. »

XV

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI
LITTERÆ APOSTOLICÆ
QUIBUS CONCILIUM ŒCUMENICUM SUSPENDITUR

—

PIUS PP. IX

Ad futuram rei memoriam

Postquam Dei munere œcumenici Vaticani Concilii celebrationem inire anno proxime superiori Nobis datum est, vidimus sapientia, virtute ac sollicitudine Patrum, qui ex omnibus orbis terrarum partibus frequentissimi convenerant, maxime adnitente, ita res gravissimi hujus et sanctissimi operis procedere ut spes certa Nobis affulgeret eos fructus quos vehementer optabamus, in Religionis bonum et Ecclesiæ Dei humanæque societatis utilitatem ex illo fore feliciter profecturos. Et sane, jam quatuor publicis ac solemnibus sessionibus habitis, salutares atque opportunæ in causa fidei Constitutiones a Nobis, eodem sacro approbante Concilio, editæ ac promulgatæ fuerunt, aliaque tum causam fidei tum ecclesiasticæ disciplinæ spectantia ad examen a Patribus revocata, quæ suprema docentis Ecclesiæ auctoritate brevi sanciri ac promulgari possent.

Confidebamus istiusmodi labores, communi fraternitatis studio ac zelo, suos progressus habere, et ad optatum exitum facili prosperoque cursu perduci posse ; sed sacrilega repente invasio hujus almæ Urbis, Sedis Nostræ, et reliquarum temporalis Nostræ ditionis regionum, qua contra omne fas civilis Nostri et apostolicæ Sedis Principatus inconcussa jura incredibili perfidia et audacia vio-

lata sunt, in eam Nos rerum conditionem conjecit, ut sub hostili dominatione et potestate, Deo sic permittente ob imperscrutabilia judicia sua, penitus constituti simus.

In hac luctuosa rerum conditione, cum Nos a libero expeditoque usu supremæ auctoritatis Nobis divinitus collatæ multis modis impediamur, cumque probe intelligamus minime ipsis Vaticani Concilii Patribus in hac alma Urbe, prædicto rerum statu manente, necessariam libertatem, securitatem, tranquillitatem suppetere et constare posse ad res Ecclesiæ Nobiscum rite pertractandas, cumque præterea necessitates Fidelium, in tantis iisque notissimis Europæ calamitatibus et motibus, tot Pastores a suis Ecclesiis abesse haud patiantur; idcirco Nos, eo res adductas magno cum animi Nostri mœrore perspicientes, ut Vaticanum Concilium tali in tempore cursum suum omnino tenere non possit, prævia matura deliberatione, motu proprio, ejusdem Vaticani œcumenici Concilii celebrationem usque ad aliud opportunius et commodius tempus per hanc sanctam Sedem declarandum, apostolica auctoritate tenore præsentium suspendimus, et suspensum esse nuntiamus, Deum adprecantes auctorem et vindicem Ecclesiæ suæ, ut, submotis tandem impedimentis omnibus, Sponsæ suæ fidelissimæ ocius restituat libertatem ac pacem.

Quoniam vero quo pluribus et gravioribus periculis malisque vexatur Ecclesia, eo magis instandum est obsecrationibus et orationibus nocte ac die apud Deum et Patrem Domini Nostri Jesu Christi, Patrem misericordiarum et Deum totius consolationis, volumus ac mandamus, ut ea quæ in apostolicis Litteris die 11 aprilis anno proxime superioris datis, quibus indulgentiam plenariam in forma Jubilæi, occasione œcumenici Concilii omnibus Christifidelibus concessimus, a Nobis disposita ac statuta sunt, juxta modum et rationem iisdem Litteris præscriptam in sua vi, firmitate et vigore permaneant, perinde ac si ipsius Concilii celebratio procederet.

Hæc statuimus, nuntiamus, volumus, mandamus, contrariis non obstantibus quibuscumque; irritum et inane decernentes si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostrorum suspensionis, nuntiationis, voluntatis, mandati ac decreti infringere, vel ei ausu temerario contraire ; si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri ac Pauli Apostolorum Ejus se noverit incursurum.

Ut autem eædem præsentes Litteræ omnibus quorum interest innotescant, volumus illas seu earum exempla ad valvas Ecclesiæ Lateranensis et basilicæ Principis Apostolorum nec non S. Mariæ Majoris de Urbe affigi et publicari, sicque publicatas et affixas omnes et singulos quos illæ concernunt perinde arctare ac si unicuique eorum nominatim et personaliter intimatæ fuissent.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die vigesimo octobris anno MDCCCLXX, Pontificatus Nostri anno vigesimo quinto.

N. Card. PARACCIANI-CLARELLI.

XVI

TABULA

POSTULATORUM A PATRIBUS VATICANIS PROPOSITORUM (1)

I. Postulatum contra entologismum.

Proposuerunt Xystus cardinalis Riario Sforza, archiep. Neapolit. Joachim cardinalis Pecci, episc. Perasinus

II. De imperio civili romani pontificis. — De potestate ecclesiastica. — De potestate sæculari. — de Institutione juventutis. — De sic dictis Libertatibus. — De Beneficentia Christiana.

Nicolaus, episc. Halicarnassensis

III. Ad Scholas mixtas spectans.

Carolus Joannes Greith, ep. Sangallensis

IV. Ad Socialismum spectans.

8 *Concilii Patres*

(1) Ces postulata ont été publiés, avec l'autorisation de Pie IX, par Mgr Martin, évêque de Paderborn.

V. Ad præsentem generis humani tristissimam conditionem spectans.

5 *Patres ritus maronitici et rîtus chaldaïci*

VI. Ad eamdem rem spectans.

40 *Concilii Patres*

VII. Ad rem militarem spectans : de solemnitatibus belli — de necessitate ac legitimis causis ad bellum justum requisitis ; — de officiis et obedientia Ducum ac Militum ; — de auctoritate et consilio in bellis suscipiendis et forma judicii de justitia belli.

Antonius Petrus IX Patriarcha Ciliciensis

VIII. Pro dogmatica definitione Assumptionis corporeæ in cœlum Deiparæ : Momenta pro dogmaticæ definitionis Assumptionis corporeæ B. M. V. in cœlum possibilitate ; — momenta pro invocatæ definitionis opportunitate.

Joseph Bened. Dusmet archiep. catanien. Ludovicus M. Ideo episc. Liparen

Similibus postulationibus.

Subscripserunt 18, 113, 31, 5, 13, 2, 5, 7, 1 *Concilii Patres*

IX. Ad usuram spectans.

Vincentius Andreas archiep. Hydruntinus

X. De seminaris clericorum ubique instituendis. — De promovendo in seminariis sacrarum linguarum studio. — De superioribus studiis ecclesiasticis restaurandis. — De academicis gradibus. — Juniores sacerdotes per aliquot annos circa sacram scientiam examinandi. — De exercitiis spiritualibus a clero sœculari quotanicis habendis. — In exercitiis spiritualibus presbyterorum facultates latissimæ confessariis concedendæ. — De vita communi in clero sœculari fovenda. — De mulierum in domibus sacerdotum famulatu. — De concursu ad Parochorum electionem. — De prœdicatione verbi divini. — De pastorali sollicitudine erga pueros et juvenes ; et primo de frequenti et sedula puerorum confessione. — De catechismis primæ communioni præviis, et de juvenum perseverantia. — De regularibus. — De religiosis mulierum familiis, puellarum educationi ac operibus charitatis vacantibus. — De capitulis. — Episcopi dispensationes omnes concedere possint, quæ S. Pontifici expresse non fuerint reservatæ. — Episcoporum facultates circa casus occultos latius interpretandæ. — Indulta apostolica Episcopis per totum episcopatus tempus necessaria pro toto episcopatus tempore concedantur. — De archiepiscopali visitatione restituenda. — De appellationibus ad S. Sedem non admittendis, omisso medio neque pro levioribus causis. — De titulis curiæ romanæ honorificis non conferendis sacerdotibus extra Romam de gentibus inconsultis ipsorum ordinariis. — De viris in sacro cardinalium collegio, romanisque congregationibus et tribunalibus adhibendis. — Eminentissimi cardinales et præcipui Curiæ romanæ officiales ex cunctis nationibus assumendi. — De conciliis œcumenicis sœpius celebrandis. — De conciliis plenariis interdum habendis.

— De conciliis provincialibus singulis quinquennius celebrandis. — De synodis diœcesanis. — De Reformatione juris canonici. — De censuris, prœsertim reservatis, ad pauciorem numerum reducendis. — De reservationibus peccatorum S. Pontifici ad pauciores casus reducendis. — De catalogo casuum S. Pontifici reservatorum initio cujusvis pontificatus exarando et publicando. — De legibus matrimonialibus reformandis. — De minuendo impedimentorum matrimonii dirimentium numero. — De modificando clandestinitatis impedimento. — Latiores facultates episcopis, ad dispensandum super impedimentis matrimonii, concedendæ. — Dispensationes in romana curia promptius expediendæ. — De reformando stylo et regulis ad rescripta dispensationum matrimonii spectantibus. — De Indicis librorum regulis et praxi. — De revisendo Breviario. — De indulgentiis. — An conveniat leges abstinentiæ et jejunii ad quamdam uniformitatem reduci, vel etiam mitigari. — De piis imaginibus, de miraculis et de novis devotionis praxibus. — De diariis catholicis moderandis et compescendis. — De cautionibus adhibendis ne res concilii imprudenti et indisciplinata immixtione diariorum publicorum perturbentur. — De adducendis vel reducendis ad fidem et unitatem catholicam infidelibus, schismaticis. — De conversione infidelium. — De schismaticis græcis ad unitatem Ecclesiæ recolligendis. — De dividenda vel duplicanda, maxime in favorem Orientalium, sacra Congregatione propagandæ fidei. — De reducendis hœreticis. — De cautionibus in redactione Decretorum errores condemnantium nunc adhibendis. — De prudenti modo specialiter servando in condemnandis modernis erroribus. — Novæ fidei definitiones, nisi ex omnino necessaria causa, non edendæ. — De charitatis et misericordiæ operibus laudandis et promovendis.

11 *Galliæ Episcopi*

XI. De vita et honestate ecclesiasticorum virorum. Exercitia spiritualia singulis vel binis annis habenda. —

Diœceses nimis amplæ per novum circumscriptionem minuendæ. — De impedimentis matrimonii abrogandis ; de taxis pro dispensationibus. — Catalogus casuum S. Sedi reservatorum conficiendus. — Facultates episcopis ad muneris durationem concedendæ. — De Indice librorum prohibitorum ; regulæ recenti revisioni subjiciendæ. — Nova canonum collectio. — De reformatione breviarii. — De concursu pro electione parochorum adhibendo. — De jure patronatus. — Translatio parochorum facilius decernenda. — De societatibus occultis.

Complures Episcopi Germaniæ

XII. De judiciis Clericorum. — De Clericorum seminariis. — De collatione ecclesiarum parochialium et succursalium. — De synodo Diœcesana. — De piis virorum ac fœminarum Institutis. — De Oratoriis privatis. — De Altaribus privilegiatis. — De facultatibus extraordinariis. — De sacramento matrimonii.

5 *Episcopi Belgii*

XIII. Nova canonum codificatio conficienda. — De reformatione legum ad rem matrimonialem spectantium. — Ut plura tollantur impedimenta. — De reformatione breviarii.

Episcopi provinciarum Quebecensis et Halifaxiensis

XIV. De matrimonio civili. — Dispensationes maxima temporis et sumptus œconomia concedendæ. — De impedimentorum abrogatione. — De distributionibus canonicorum. — De episcoporum facultatibus circa Sanctimoniales. — Breviarium reformandum. — Ut

corpus juris recognoscatur. — Index librorum prohibitorum. — De missarum reductione.

Pro quibusdam episcopis Italiæ centralis Henricus episc. Pistorien. et Praten.

XV. De abstinentia die Sabbati abroganda. — Ut possint episcopi dispensare super quibusdam matrimonii impedimentis. — De formatione processus juridici. — Ne ecclesiastici quidpiam typis vulgare possint sine licentia ordinarii. — De titulis ordinationum moderandis.

Nicolaus episc. Concordiensis

XVI. Electionem vel nominationem episcoporum attinens.

7 *Concilii Patres*

XVII. Ad eamdem rem pertinens.

1 *Concilii Pater*

XVIII. Ad privilegia et exemptiones spectans.

1 *Concilii Pater*

XIX. Prœlaturam Archimandritatus monasterio SS. Salvatoris ordinis S. Basilii Messanæ adnexam attinens.

Aloysius archiep. Messanensis

XX. Ut tollatur obligatio transferendi officia Sanctorum. — Circa dispensationes matrimoniales. — De absolutione complicis. — Denuntiatio hœreticorum vel Carbonariorum valde difficilis ac plerumque exiguæ utilitatis.

Joannes Antonius Farina, episc. Vicentinus

XXI. De lege ferenda in sacerdotes rarissime sacramentaliter confitentes.

1 *Concilii Pater*

XXII. De Clericorum ad sacros ordines promotione titule patrimonii. — Erigendæ domus pro sacerdotibus qui ecclesiasticum officium exigens habituale servitium minime obtinent. — De Mediis adhibendis ad prædictas domos erigendas. — Utilitas ex communi clericorum vita derivanda.

Raphael episc. Albinganen.

XXIII. Novam redactionem juris canonici attinens.

33 *Concilii Patres*

XXIV. Ad matrimonia mixta attinens : Pericula generalia mixtorum connubiorum ; — remedia ad arcendum malum.

Carolus Joannes Greith, ep. Sangallensis

XXV. De conformitate et unitate in recitando horas canonicas ac celebrando missam.

Fr. Raphael Ricca, Generalis Minimorum

XXVI. Sanctissimum nomen Jesu attinens.

Raphael archiep. Brundusin.

XXVII. Ut S. Josepho B. M. V. Sponso in Sacra liturgia debiti honores decernantur.

153 *Concilii Patres*

XXVIII. Ad eamdem rem pertinens.

43 *Generales diversorum Ordinum*

XXIX. Ad eamdem rem pertinens.

118 *Concilii Patres*

XXX. Ut S. Francisco Salesio episcopo Genevensi titulus Doctoris Ecclesiæ decernatur.

XXXI. Ut opificum Societas « der Gesellen Verein » a S. Concilio Vaticano laudetur atque commendetur.

30 *Concilii Patres*

XXXII. Ut Societas S. Vincentii de Paulo a Sacro Concilio Vaticano laudetur et commendetur.

30 *Concilii Patres*

XXXIII. Ut S. Vincentii a Paulo associationes quæ vulgo « Conferentiæ » dicuntur, a Sacro Vaticano Concilio laudentur ac commendentur.

80 *Concilii Patres*

XXXIV. In gratiam piæ operæ a Propagatione Fidei nuncupatæ.

110 *Concilii Patres*

XXXV. In gratiam Scholarum orientalium.

13 *Concilii Patres*

XXXVI. In gratiam piæ operæ Scholarum orientalium nuncupatæ.

61 *Concilii Patres*

XXXVII. In gratiam Sodalitatis Sanctæ Infantiæ.

35 *Concilii Patres*

XXXVIII. Circa decretum generale de receptione novitiorum ac professione votorum simplicium a S. Congregatione super statu regularium die 19 Martii 1857 emissum.

Henricus, Abbas Einsidlensis

XXXIX. De protestantium conatibus in Syriâ. — Libri a Societate Biblica profusi. — De juvenibus qui ad studium linguarum Europæ incumbunt. — De collegiis mixtis. — De concordia inter ordinarios et latini ritus missionarios procuranda. — De Verbi sacri prædicatione et Sacramentorum administratione. — Jura ordinariorum gentis Maronitæ rite servanda per missionarios etiam regulares.

Tobia ant. Maronita Archiepiscopus Beritensis

XL. Ad Parvam Ecclesiam (sectam Stevenistarum) pertinens.

Carolus ep. Lucionensis

XLI. Ad eamdem rem spectans.

Vict. Aug. Archiep. Mechlin.

XVII

EX POSTULATO X COMPLURIUM GALLIÆ EPISCOPORUM

De Seminariis Clericorum ubique instituendis

Instituantur in omnibus diœcesibus majora Seminaria, a minoribus prorsus distincta, in quibus omnes ordinandi teneantur habitare et communiter vivere, per quatuor aut tres saltem annos, studiisque ecclesiasticis et exercitiis spiritualibus, sub sancto piorum et doctorum sacerdotum regimine, operam dare.

Ut autem clericorum educatio in seminariis tum majoribus tum minoribus, perfectior et accuratior esse posset, valde utile videretur speciales aliquas scholas institui, in quibus et ars docendi et ars altior et difficilior virtutes clericales in juvenibus efformandi addisceretur.

De promovendo in Seminariis sacrarum linguarum studio

Revelationis divinæ adversarii nihil intentotum relinquunt ut sacrorum librorum auctoritatem convellant, et ad hunc pessimum finem assequendum, multas objectiones depromere maligne student ex primigeniis bibliorum idiomatibus, præsertim ex hebraïca lingua, aliisque linguis. Valde igitur optandum est, imo prorsus necessarium, ut apud catholicos non torpescat harum linguarum studium. Quapropter, in omnibus clericorum seminariis, tradenda esset, saltem peritioribus alumnis, hebraicæ linguæ sufficiens notitia, ut facile possent, privatis postea studiis, ad pleniorem hujus linguæ scientiam usumque

pervenire. Turpe siquidem foret Ecclesiam Catholicam, quæ vera est sacrorum librorum custos et interpres, studio linguarum in quibus primitive scripti sunt illi libri, minorem zelum ac protestantes et incredulos impendere. Quoad linguam grœcam, in qua et plures quoque libri sacri scripti fuerunt, et tot supersunt traditionis catholicæ eximia monumenta, quis non doleat ejus studiium ita in majoribus seminariis prætermitti ut hujus linguæ notitia prorsus in iis ipsis juvenibus obliteretur, qui ei addiscendæ plures annos in minoribus seminariis insumpserant. Perscribendum igitur omnino esset ut linguæ græcæ studium in majoribus etiam seminariis continuari deberet.

De superioribus studiis ecclesiasticis restaurandis

Evidentissimum est elementa scientiæ, sive sacræ, sive profanæ, qualiter in seminariis, tum minoribus, tum majoribus, tradi solent, necessario quidem esse, et quasi ulterioris doctrinæ fundamenta, ne quaquam tamen sufficere, nec ad expositionem, nec ad defensionem dogmatum Christianorum, prout id nostræ ætatis necessitates postularent. Valde igitur optandum esset quosdam nunc, sicut olim, in ejusque ecclesiæ clero viros inveniri, qui specialius et plenius superioribus studiis incumberent. Cum autem hoc communiter nec facile, nec sufficienter præstari possit absque publicis quibusdam institutionibus, quales extant, verbi gratia, in Urbe Roma, apud Belgas et alibi, — utilissimum videretur episcopos, communicatis consiliis et conatibus, curare et allaborare ut prœter seminaria, ubique servanda et in meliorem statum adducenda, instituerentur etiam, prout leges moresque cujusque gentis sinerent, vel magna Collegia, vel universitates, in quibus eminentior scientia coli tradique posset.

De academicis gradibus

Gradus academici certe ad eminentioris scientiæ zelum

in clero fovendum aptissimi sunt. Ut vero finis ille obtineri possit, necesse foret gradus præfatos nemini unquam, nisi post, maxime serius probationes, ullibi conferri. Quapropter, pro singulis gradibus, determinari deberent quædam quæstionum programmata, in quibus materies examinis, copiosior et difficilior prout gradus altiores sunt, exigeretur. Sed, quia parum statuta prosunt, sinon serventur, stricte simul examinatoribus imponenda esset obligatio neminem, sub ullo quovis prætextu, ad honorem graduum unquam admittendi, nisi cujus scientia longis severisque probationibus vere constitisset. Non deberent gradus superiores obtineri per saltum, omissis probationibus ad gradus inferiores requiri solitis. Utilissime etiam renovarentur plures canones qui in Decretalibus continentur sub titulo : De magistris, et ne aliquid exigatur pro licentia docendi.

Cum vero Universitates nunc paucissimæ sunt, concedere dignetur S. Pontifex ut gradus theologici in nonnullis majoribus seminariis conferri possint.

Juniores sacerdotes, per aliquot annos, circa sacram scientiam examinandi

Ut juniores sacerdotes peritiores in sacris studiis fiant simulque otiositatis periculo subtrahantur, quotannis, per sex vel septem annos a tempore ordinationis computandos teneantur coram episcopo vel ab eo designatis examinatoribus, respondere circa quœstiones ad Sacras scientias spectantes et in programmate ad hoc publicato propositas. Ita vero instituatur programma istud ut contineat, per sex vel septem annorum spatium distributas, materias omnes quæ solent in seminariis explicari.

De Collationibus ecclesiasticis inter sacerdotes instituendis et frequentandis

Instituantur in omnibus diœcesibus collationes eccle-

siasticæ, sexies vel septies saltem in anno habendæ, quas ejusdem districtus presbyteri frequentare omnes debeant, et in quibus juxta programma ab Episcopo propositum, tractentur, tum scriptis, tum oraliter, quœstiones illæ quæ ad partes sacrarum scientiarum maxime Clero necessarios pertinere videbuntur.

De exercitiis spiritualibus a Clero sæculari quotannis habendis

Omnes ubique Episcopi curare debeant ut exercitia spiritualia, quotannis per aliquot dies a clero sœculari habeantur; idque, quantum fieri potest, communiter.

De vita Communi in clero sæculari fovenda

Cum nihil sit in ecclesiastica disciplina et spiritui Ecclesiæ, et antiquis canonibus, et exemplis sanctorum patrum magis consonum quam *Vita communis Clericorum*, ex quâ maximæ certe multiplicesque profluere noscuntur utilitates, tum pro morum integritate tutius servanda, tum pro pietate et scientia uberius excolendis, tum pro sacro ministerio magis concorditer et fructuose exercendo, adhortetur concilium episcopos, ut quantum in Domino dabitur, huic Sanctæ communi clericorum vitæ favere omnimodo satagant.

Quapropter : 1° Statuant, — ut in multis diœcesibus jamdiu fit, — quoslibet parochiarum vicarios cum parochis suis, sub eodem tecto commorari debere, et eidem mensæ assidere ; 2° sacerdotum sœcularium communitatibus vel piis quibuslibet sodalitatibus, sub diversis formis ac nominibus institutis vel instituendis, omnem favorem et gratiam prœstent ; 3° Nihil demum negligant et intentatum relinquant ut clerus sœcularis a separato illo et solitario vivendi modo, qui nimis amorem proprium sapit, ad coha

bitationem, convictum, consociationem, quæ caritatem redolent et unioni favent, transferatur.

De concursu ad parochorum electionem

Concursum ad Parochorum electionem in multis regionibus obsolevisse nemo est qui nesciat. Hoc vero ex multis variis que causis evenit, sed ideo forsan præcipue quia sola fere in eligendis attendebatur scientia, ipsomet probationis exitu comprobata, non autem satis respiciebatur ad pietatem, ad sanctos mores, et ad parochialis regiminis peritiam ; unde sœpe fiebat ut ad regendas majores parochias promoverentur, qui ne digni quidem fuissent minoribus præfici.

Quamobrem, ubi concursus in usu habetur, necesse foret rem ita componi, ut latissima relinqueretur episcopis libertas, omnibus perspectis et libratis, eos, pro sua prudentia, eligendi qui non solum docti, sed et ex omni parte magis digni viderentur, posthabitis doctioribus sed minus dignis.

In locis autem ubi, propter peculiares causas, lex concursus non est in usu, difficiliorisque praxis foret, scopus nihilominus legis obtinebitur, si in promovendis parochis magna habeatur ratio scientiæ, cujus quisque probationem exhibuerit, tum in seminariis, tum in examinibus clericorum, juniorumque sacerdotum, tum in collationibus ecclesiasticis, tum maxime in obtinendis gradibus academicis baccalaureatus, licentiatus et doctoratus : ita ut, cœteris paribus, vel non multum imparibus, doctior minus docto semper præhabeatur.

Ut vero de scientiæ probationibus certius constaret, simulque magis accenderetur studiorum emulatio, statui posset ut varii meritorum gradus in variis illis probationibus exhibiti non solum in regestis notari, sed etiam vulgari deberent.

De Prœdicatione Verbi divini

Non pauci, hodie, verbi divini prædicatores, ne multos

dixerimus, in magnis prœsertim civitatibus, prædicare noscuntur modo magis philosophico, litterario, et naturali quam vere christiano: unde illorum conciones, solida doctrina vacuæ, et motibus illis ac sancta unctione destitutæ, quæ ad cordis compunctionem animas excitant, vel nullos omnino vel modicissimos tantum fructus producunt, et auditores, etiam assiduos, in magna et lugenda ignorantia religionis relinquunt.

Summi igitur pretii esse videtur, si Concilium Vaticanum, sac. Concilii Tridentini vestigiis inhœrens, decretum speciale ea de re ederet, in quo explicite veras christianæ prædicationis regulas traderet et intimaret, omnes verbi divini prædicatores fortiter commonendo, quatenus Scripturarum divinarum, SS. Patrum et sacræ Theologiæ studio incumbentes, inde potissimum concionum suarum haurirent materias, et ita Verbum divinum annuntiare studerent, ut et ignaros erudire, et peccatores ad pœnitentiam convertere, et justos in via virtutum promovere efficaciter possent.

Præciperetur quoque ut, in parochialibus quibusvis, ecclesiis, doctrina christiana, in pronis et concionibus, per ordinem, sucessive, complete et lucide traderetur; ita ut nemo, parochiæ suæ prædicationum auditor assiduus, Religionis dogmata, prœcepta et sacramenta ignorare posset; ad quod etiam multum juvabit, si interdum, bis v. g. in anno, præcipuis maxime festivitatibus, quando plebis major adest concursus, tota doctrinæ Christianæ series breviter et clare exponeretur.

FINIS

TABLES

CHRONOLOGIE

DES PERSONNAGES ET DES ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTS

PENDANT LA TROISIÈME ÉPOQUE DE LA TROISIÈME PÉRIODE

TROISIÈME ÉPOQUE

[1789-1872]

Ère dionysienne.

1789. Explosion de la révolution française. — Joseph II meurt plein de découragement en 1790 ; il est remplacé par son frère, Léopold II (1790-92), qui l'est, à son tour, par François II. Celui-ci, guidé par le véritable esprit du saint empire chrétien, se déclare le protecteur de l'Église romaine et du pape, dans les moments difficiles.

1789—91. L'Assemblée constituante de France déclare biens nationaux toutes les propriétés ecclésiastiques (1789), et établit une constitution civile du clergé (1790), à laquelle les ecclésiastiques devront prêter serment. — Réduction du nombre des évêchés.

1791—95. L'Assemblée législative et la Convention achèvent cette œuvre impie. — Louis XVI meurt sur l'échafaud, le 21 janvier 1793 : tout vestige du christianisme disparaît, même du calendrier ; on décrète, pour le remplacer, le culte de la Raison (7 novembre 1793). Cependant Robespierre décrète la foi en l'existence d'un Être suprême et en l'immortalité de l'âme (8 juillet 1794). — Pie VI proteste contre tous ces actes ; mais il tombe au pouvoir des Français, et Rome est proclamée république. Mort de Pie VI à Valence, le 29 août 1799. — Bonaparte, premier consul. — Griesbach publie son édition du Nouveau Testament de 1796-1806.

1800—23. Pie VII, élu pape à Venise. Concordat avec la France, 1801. — Influence de Châteaubriand, qui publie son *Génie du christianisme*, en 1802. — En Allemagne, le comte Fréd.-Léopold de Stolberg donne l'exemple du retour au catholicisme ; il est suivi par un grand nombre de conversions, dont l'influence est des plus heureuses pour l'Église. — En Angleterre, il s'établit de grandes associations pour les missions protestantes, en même temps qu'à Berlin Jœnike fonde les écoles des missions (1800).

Ère dionysienne.

1802. Sécularisation de presque toutes les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne. — Résolution des députés de l'empire sur le traité de Lunéville de 1801. — Charles-Théodore de Dalberg, prince électeur et archevêque de Mayence.

1804. Les jésuites rétablis à Naples. — Pie VII sacre Bonaparte empereur ; mais bientôt il s'élève un conflit entre eux.

1806. Abolition de l'empire d'Allemagne ; la Confédération placée sous la protection de l'empereur des Français. — L'État de l'Église est incorporé à l'empire français en 1809. — Le pape est emmené à Savone.

1811—1813. Le concile national de Paris trompe complétement les vues de l'empereur, qui voulait régler les affaires de l'Église sans le pape. — Articles préliminaires d'un nouveau concordat.

1814. Après l'abdication de Napoléon, Pie VII retourne à Rome, et, par sa bulle *Sollicitudo ecclesiarum*, il rétablit l'ordre des Jésuites. Mais bientôt après, Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, et les troupes de Murat envahissant les États pontificaux, obligent le pape d'abandonner de nouveau Rome. — Napoléon est déporté à Sainte-Hélène. — Le pape s'adresse aux Anglais pour en obtenir qu'ils adoucissent le sort de son ancien persécuteur. — La Sainte-Alliance de 1815. — Conclusion de plusieurs concordats avec les princes catholiques et non catholiques de l'Allemagne, 1817-19.

1817—18. L'émancipation des catholiques irlandais rejetée de nouveau par le Parlement anglais, en 1817. — Louis XVIII renouvelle avec le pape (1817) le concordat de Léon X et de François Ier, mais il n'est pas mis à exécution, ce qui ne permet de régler que provisoirement l'établissement des évêchés. — Fondation du collége des jésuites à Fribourg, en Suisse. — Le jubilé de la réforme, célébré en 1817, irrite les catholiques, mais fait ressortir d'autant plus vivement les dissidences intérieures du protestantisme et l'abandon complet du symbole luthérien. — Violente querelle excitée par les thèses de Nicolas Harms. — Associations et écoles pour les missions, fondées à Bâle en 1816, à Berne en 1824.

1823—29. Léon XII, pape, poursuit l'œuvre des concordats.

1826. En Angleterre, l'épiscopat tout entier publie une déclaration pour demander l'abolition des mesures oppressives du catholicisme.

1829—30. Pie VIII pape, est consolé des mouvements révolutionnaires de l'Italie par la conquête d'Alger, en 1830, et plus encore par l'émancipation des Irlandais, qui a lieu le 13 avril 1829. — Révolution de juillet, qui expulse de France les Bourbons de la branche aînée et élève le

Ère dionysienne.

duc d'Orléans sur le trône. — Les Saints-Simoniens. — L'union évangélique de Prusse excite, en 1830, divers mouvements luthériens.

1831. Grégoire XVI, pape (2 février), déploie beaucoup d'énergie, dans des circonstances fort difficiles. — Mort de Hégel et d'Hermès.

1832. La Symbolique de Mœhler paraît et fait une impression profonde sur toute l'Allemagne. Mœhler meurt le 12 avril 1838.

1837. 20 novembre, catastrophe de Cologne, qui suit les tentatives d'indépendance de Pologne, 1838. — L'institution russe d'un saint synode perpétuel est transférée en Grèce avec l'approbation des évêques (4 août 1833); et le patriarche de Constantinople reconnaît l'indépendance de l'Église orthodoxe dans l'Hellénie.

1840. Retour de l'archevêque de Posen dans son diocèse (mort le 25 décembre 1842).

1842. Arrangement amiable du différend de Cologne. Cet événement excite un mouvement de vie très-prononcé dans toute l'Allemagne catholique, jusqu'alors presque indifférente. — Heureuse activité des missions. — Le protestantisme, plus que jamais déchiré à l'intérieur, tombe en dissolution. — Beaucoup d'esprits s'efforcent d'abolir l'évangile pour le remplacer par la nouvelle philosophie. Ces tentatives en provoquent d'autres dans le sens contraire : synode général de Berlin en 1846, qui donne lieu au rétablissement de plusieurs fêtes religieuses.

1846. Mort de Grégoire XVI et avénement de Pie IX, dont les réformes politiques précipitent les mouvements naissants contre la plupart des gouvernements européens. Plus tard, l'activité déployée par ce pape en faveur des affaires ecclésiastiques de tous les pays excite la plus vive sympathie.

1848. Les diverses libertés obtenues par le peuple tournent bientôt au profit de l'Église, parmi les catholiques et les protestants. — Liberté de la presse et droit d'association. — Fondation du *Pius Verein*, dont la première assemblée générale, composée de laïques et d'ecclésiastiques, se tient à Mayence du 3 au 5 octobre; celle des archevêques et évêques allemands, à Wurtzbourg, du 22 octobre au 16 novembre. — En France, assemblée des prélats en 1849, à Paris et dans la plupart des provinces ecclésiatiques, restauration des synodes.

1850—60. Rétablissement de l'épiscopat catholique et de la hiérarchie en Angleterre (24 sept. 1850). — Conventions faites par Pie IX avec la Toscane et l'Espagne (1851), avec les républiques de Costa-Rica et de Guatemala (1852), avec l'Autriche (1855), avec le Wurtemberg (1857), avec le

Ère dionysienne.

grand duché de Bade (1859) avec les républiques de Nicaragua et de San-Salvador (1861. — Proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée-Conception (décembre 1854).

1860—72. Les troupes de Cialdini écrasent le petite armée du pape près de Castelfidardo 18 sept. 1860. — Les états de l'Église sont réduits au patrimoine de saint Pierre. — Traité du 15 sept. 1864 entre la France et le Piémont. — Dix-huitième centenaire de saint Pierre et de saint Paul (1867). — Nouvelles tentatives des révolutionnaires contre Rome; intervention de la France (1867). — Concile du Vatican (1869-70). — Guerre entre la France et l'Allemagne (1870). — Prise de Rome par l'armée piémontaise. Protestations de Pie IX (sept. 1870)

1873. Mort de Napoléon III (9 janvier). — En février, exil de Mgr Mermillod. — Le grand Conseil de Genève décrète la nomination des curés et vicaires par les citoyens catholiques inscrits sur les rôles des électeurs cantonaux. — En Prusse, *lois de mai :* Sur l'éducation des clercs et leur nomination aux fonctions ecclésiastiques (11 mai); sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et la création d'une cour royale pour les affaires ecclésiastiques (12 mai); limitant l'emploi des moyens de punition et de correction de la part des évêques (13 mai); sur la sortie de l'Église (14 mai). — Loi d'exil contre les Jésuites. — Emprisonnement de Mgr Ledochowski, archevêque de Gnesen-Posen, bientôt déposé par le gouvernement prussien. — Lettre encyclique du Pape contre la persécution en Prusse et en Suisse (21 novembre). — La Suisse rompt les relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

1874. Encyclique contre le projet de loi autrichien sur les rapports de l'Église et de l'État et la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques (2 février). — Cette loi est votée par les deux chambres (mars et avril). — En Prusse, loi sur l'internement et l'exil des prêtres contrevenant aux lois de mai (avril). — Mort de M. Guizot (12 septembre). — Rappel de l'*Orénoque* des eaux de Civita-Vecchia (13 octobre). — Rappel de l'ambassadeur allemand auprès du Saint-Siège.

1875. Nouvelle encyclique déclarant nulles les lois confessionnelles de mai et excommuniant les catholiques qui se prêtent à leur exécution (6 janvier). — Loi supprimant les allocations budgétaires aux ecclésiastiques qui n'acceptent pas les *lois de mai* (avril); sur l'administration des revenus ecclésiastiques (mai); supprimant les articles 15, 16 et 18 de la Constitution, qui garantissaient la liberté de conscience. — Autre loi dissolvant tous ordres et congrégations monastiques. — En France,

une loi consacre la liberté de l'enseignement supérieur (12 juillet). — Le grand conseil de Genève prononce l'expulsion des sœurs de Charité et des Petites Sœurs des Pauvres.

1877. Mort de M. Thiers (3 septembre).

1878. Mort de Victor-Emmanuel, spoliateur du domaine temporel du Saint-Siège; Humbert Ier lui succède (9 janvier). — Mort de Pie IX (7 février); le conclave s'ouvre le 17 février; le 20, le cardinal Pecci, élu pape prend le nom de Léon XIII. — Le traité de San-Stephano met fin à la guerre entre les Russes et les Turcs (3 mars). — Mort de Mgr Dupanloup (octobre).

1879. Projets de lois Ferry sur le conseil supérieur de l'instruction publique, restituant à l'Université seule la collation des grades et interdisant l'enseignement aux congrégations non reconnues (mars). — Mort du jeune prince Louis-Napoléon (juin). — En Belgique, vote d'une loi hostile à l'Église sur l'enseignement primaire.

1880. Le Sénat ayant rejeté le projet de loi Ferry contre les congrégations, le gouvernement donne, le 29 mars, un décret d'expulsion contre les Jésuites et toutes les congrégations non autorisées. — L'évacuation par la force des maisons religieuses, commencée le 30 juin, se poursuit en novembre sur tout le territoire de la France.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

LISTE DES PAPES

PENDANT LA TROISIÈME ÉPOQUE DE LA TROISIÈME PÉRIODE

[1789-1872]



Pie VI, fin de son règne. Il meurt le 17 août 1799.

Pie VII, 14 mars 1880. — 21 août 1823.

Léon XII, 28 septembre 1823. — 10 février 1829.

Pie VIII, 31 mars 1829. — 30 novembre 1830.

Grégoire XVI, 2 février 1881. — 14 mars 1846.

Pie IX, 17 juin 1846. — 7 février 1878.

Léon XIII, depuis le 20 février 1878.

FIN DE LA LISTE DES PAPES.

TABLE CHRONOLOGIQUE
DES CONCILES

Ier SIÈCLE.

Jérusalem, 52. — C. apostolique, qui devient le type de tous les conciles (Actes des Ap., c. XV).

IIe SIÈCLE.

Hiérapolis, 173. — Rome, 196, 197. — Palestine, 196 (à Jérusalem et à Césarée). — Pont, Osroëne, Corinthe, tous vers 197. — Éphèse, vers 197 ou 198. — Lyon, 197. — Afrique, vers 200.

Conf. *Euseb.*, Hist. eccl., V, 23, 24 et 25. *Hefele*, Hist. des Conc., t. I, p. 69-77.

IIIe SIÈCLE.

Carthage, 215. — Alexandrie, 231, 235. — Iconium, 231. — Lambèse, en Afrique, 240. — Bostra, vers 247. — Arabie, 246. — Antioche, 252. — Carthage 249, 241, 252, 253, 255, 256. — Rome, 252. — Narbonne, 260. — Antioche, 364 ou 270. — Elvire, 300, ou 305.

IVe SIÈCLE.

Alexandrie, 305. — Cirtha, 305. — Carthage, 311. — Rome, 313. — Ancyre, 313. — Arles, 314. — Néocésarée, 315. — Alexandrie, 319, 320. — Bithynie, 323. — Alexandrie, 324. — NICÉE, 325 (1er C. œcum.). — Gangres, 325. — Carthage, 330. — Antioche, 331. — Césarée, 334. — Tyr, 335. — Constantinople, 336. — Alexandrie, 340. — Antioche, 340, 341. — Rome, 341. — Milan, 344, 349. — Sirmium, 349. — Afrique, 349. — Jérusalem, 349. — Sirmium, 351. — Rome, 352. — Arles, 353. — Milan, 355. — Béziers, 356. — Sirmium, 357, 358. — Ancyre, 358. — Rimini, 359. — Séleucie, 359. — Paris, 360. — Constantinople, 360. — Antioche, 361, 363. — Alexandrie, 363. — Lampsaque, 364. — Laodicée, 366. — Sicile, 366. — Tyane, 367. — Carie, 367. — Tolède, 368. — Rome, 374, 376. — Antioche, 379. — Sarragosse, 380. — Italie, 381. — CONSTANTINOPLE, 381 (2e Concile œcum.). — Aquilée, 381. — Rome, 382. — Cons-

Ve SIÈCLE.

VIe SIÈCLE.

VIIe SIÈCLE.

VIIIe SIÈCLE.

IXe SIÈCLE.

Xe SIÈCLE.

941. — Landau, 945. — Verdun, 947. — Trèves, 948. — Londres, 94c. — Mouson, 948. — Ingelheim, 948. — Rome, 949. — Augsbourg, 952. — Rome, 971. — Compostelle, 971. — Londres, 971. — Ingelheim, 972. — Winchester, 975. — Calne, 979. — Landaff, 988. — Senlis, 989. — Reims ou Bâle, 991. — Rome, 993. — Italie, vers 995. — Mouson, 995. — Rome, 996. — Pavie, 997. — Rome, 998. — Ravenne, 998.

XIe SIÈCLE.

Rome, 1001. — Francfort, 1001. — Rome, 1002. — Poitiers, 1004. — Dormont, 1005. — Francfort, 1007. — Encham, 1009. — Coblentz, 1012. — Léon, 1012. — Ravenne, 1014. — Pavie, 1020. — Orléans, 1022. — Poitiers, 1023. — Mayence, 1023. — Paris, 1024. — Arras, 1025. — Anse, 1025. — Mayence, 1028. — Charroux, 1028. — Limoges, 1029. 1031. — Bourges, 1031. — Arles, 1034. — Aquitaine, 1034. — Lyon, 1034. — Saint-Gilles (Egydi), 1042. — Sutri, 1046. — Rome, 1047, 1049. — Reims, 1049. — Rouen, 1049. — Mayence, 1049. — Rome, 1050. — Paris, 1050. — Brione, 1050. — Verceil, 1050. — Coyac, 1050. — Rome, 1051, 1053. — Narbonne, 1054. — Rouen, 1055. — Lisieux, 1055. — Lyon, 1055. — Florence, 1055. — Tours, 1055. — Angers, 1055. — Compostelle, 1056. — Toulouse, 1056. — Rome, 1057. — Melfe, 1059. — Bénévent, 1059. — Rome, 1059, 1060. — Yacca, 1060. — Tours, 1060. — Vienne, 1060. — Osborn, 1062. — Aragon, 1062. — Rome, 1063. — Châlons, 1063. — Rome, 1065. — Mantoue, 1067. — Girone, 1068. — Toulouse, 1068. — Barcelone, 1068. — Auch, 1068. — Espagne, 1068. — Mayence, 1069. — Normandie, 1070. — Winchester, 1070. — Mayence, 1071. — Winchester, 1072. — Rouen, 1072. — Rome, 1073. — Erfurt. 1073. — Rouen, 1074. — Rome, 1074. — Poitiers, 1074. — Erfurt, 1074. — Rome, 1075. — Mayence, 1075. — Londres, 1075. — Rome, 1076. — Worms, 1076. — Tribur, 1076. — Autun, 1077. — Forchheim, 1077. — Rome, 1078. — Poitiers, 1078. — Avignon, 1080, 1081. — Meaux, 1082. — Rome, 1083, 1084. — Lucques, 1085. — Compiègne, 1085. — Bénévent, 1087. — Capoue, 1087. — Bordeaux, 1087. — Rome, 1089, 1089. — Melfe, 1089. — Toulouse, 1090. — Étampes, 1091. — Bénévent, 1091. — Léon, 1091. — Compiègne, 1092. — Reims, 1092. — Troyes, 1093. — Autun, 1094, 1094. — Reims, 1094. — Constance, 1094. — Poitiers, 1095. — Clermont, 1095. — Plaisance, 1095. — Tours, 1096. — Vimes, 1096. — Rouen, 1096. — Bari, 1098. — Saint-Omer, 1099. — Valence, 1100. — Poitiers, 1100. — Anse, 1100.

XIIe SIÈCLE.

Rome, 1102. — Londres, 1102. — Troyes, 1104. — Paris, 1104. — Beaugency 1104. — Latran, 1105. — Reims, 1105. — Thuringe, 1105. — Florence, 1106. — Guastalla, 1106. — Jérusalem, 1107. — Troyes, 1107 — Londres, 1107, 1108. — Rome, 1110. — Clermont, 1110. — Toulouse, 1110. — Saint-Benoît, 1110. — Beauvais, 1112. — Vienne, 1112. — Latran, 1112. — Windsor, 1114. — Ceperan, 1114. — Châlons, 1114. — Chalons, 1115. — Cologne, 1115. — Syrie, 1115. — Reims, 1115. — Latran, 1116. — Bénévent, 1117. — Capoue, 1118. — Rouen, 1118. — Mons, 1118. — Toulouse, 1118. — Reims, 1119. — Toulouse, 1119. — Beauvais, 1120. — Naplouse, 1120. — Soissons, 1121. — Worms, 1122. — LATRAN 1123, (9e C. œcum.). — Vienne, 1124. — Chartres, 1124. — Clermont, 1124. — Beauvais, 1124. — Westminster, 1125, 1126, 1127. — Nantes, 1127. —

Troyes, 1128. — Ravennes, 1128. — Rouen, 1128. — Châlons, 1129. — Londres, 1129. — Clermont, 1130. — Étampes, 1130. — Wurzbourg, 1130. — Mayence, 1131. — Reims, 1131. — Linégue, 1131. — Plaisance, 1132. — Jouarre, 1133. — Pise, 1134. — Londres, 1136. — Northumbrie, 1136. — Londres, 1138. — LATRAN, 1139 (10e C. œcum.). — Winchester, 1139. — Constantin., 1140. — Antioche, 1140. — Sens, 1140. — Constantin., 1143, 1143. — Rome, 1144. — Vezelay, 1146. — Chartres, 1146. — Paris, 1147. — Reims, 1148. — Trèves, 1148. — Augsbourg, 1148. — Beaugency, 1152. — Irlande, 1152. — Anagni, 1160. — Pavie, 1160. — Nazareth, 1160. — Oxford, 1160. — Toulouse, 1161. — Montpellier, 1162. — Tours, 1163. — Reims, 1164. — Northampton, 1164. — Clarendon, 1164. — Aix-la-Chapelle, 1165. — Wurzbourg, 1165. — Londres, 1165. — Constantin., 1166, 1166. — Londres, 1166. — Latran, 1167. — Armagh, 1171. — Cassel, 1171. — Avranches, 1172. — Londres, 1175. — Venise, 1177. — LATRAN, 1179 (11e C. œcum.). — Seigny, 1182. — Vérone, 1184. — Paris, 1185. — Londres, 1185. — Dublin, 1186. — Paris, 1188. — Rouen, 1190. — Compiègne, 1193 (assemblée). — Montpellier, 1195. — York, 1195. — Paris, 1196. — Sens, 1198. — Dijon, 1199. — Dalmatie, 1199. — Londres, 1200. — Nexelle, 1200.

XIIIe SIÈCLE.

Paris, 1201. — Soissons, 1202. — Meaux, 1203. — Avignon, 1209. — Rome, 1210. — Saint-Gilles (Œgydi), 1210. — Lavaur, 1213. — LATRAN, 1215 (12e C. œcum.). — Paris, 1215. — Montpellier, 1215. — Melun, 1216. — Gisors, 1218. — Oxford, 1222. — Paris, 1223. — Montpellier, 1224. — Paris, 1225. — Melun, 1225. — Paris, 1226. — Crémone, 1226. — Narbonne, 1227. — Rome, 1227. — Paris, 1229. — Toulouse, 1229. — Tarragone, 1229. — Château-Gonthier, 1231. — Noyon, 1233. — Mayence, 1233. — Arles, 1234. — Béziers, 1234. — Nymphen, 1234. — Narbonne, 1235. — Senlis, 1235. — Reims, 1235. — Compiègne, 1235. — Tours, 1236. — Burgos, 1236. — Londres, 1237, 1238. — Cognac, 1238. Tours, 1239. — Worcester, 1240. — LYON, 1245 (13e C. œcum.). — Lérida, 1246. — Béziers, 1246. — Catalogne, 1246. — Valence, 1248. — Albi, 1248. — Bordeaux, 1255. — Paris, 1256. — Danemark 1257. — Ruffec, 1258. — Arles, 1260. — Cologne, 1260. — Paris, 1260, 1261. — Ravenne, 1261. — Londres, 1261. — Mayence, 1261. — Lambeth, 1261. — Cognac, 1262. — Paris, 1264. — Nantes, 1264. — Northampton, 1265. — Westminster, 1265. — Cologne, 1266. — Vienne, 1267. — Breslau, 1268. — Londres, 1268. — Salzbourg, 1274. — LYON, 1274 (14e C. œcum.). — Constantin., 1275. — Paris, 1281. — Salzbourg, 1281. — Lambeth, 1281. — Avignon, 1282. — Tours, 1282. — Saintes, 1282. — Constantin., 1283. — Blaquerne, 1283. — Lencicie, 1285. — Bourges, 1286. — — Ravenne, 1286. — Londres, 1286. — Reims, 1287. — Milan, 1287. — Wurzbourg, 1287. — Exeter, 1287. — L'Isles, 1288. — Chester, 1289. — Nogaro, 1290. — Milan, 1291. — Salzbourg, 1291. — Londres, 1297. — Rouen, 1299. — Melun, 1300. Merton, 1300.

XIVe SIÈCLE.

Reims, 1301. — Rome, 1302. — Pennaflel, 1302. — Paris, 1302 (assemblée au Louvre). — Compiègne, 1304. — Ofen, 1309. — Paris, 1310. — Cologne, 1310. Mayence, 1310. — Ravenne, 1311. — VIENNE, 1311-1312 (15e C. œcum.). — Ravenne 1314. — Paris, 1314. — Saumur, 1314. — Senlis, 1313, 1315. — Nor-

gat, 1315. — Bologne, 1317. — Sens, 1320. — Cologne, 1320. — Valladolid, 1322. — Paris, 1324. — Tolède, 1324. — Avignon, 1326. — Senlis, 1326. — Marciac, 1326. — Alcara de Hénarez, 1326. — Ruffec, 1327. — Compiègne, 1329. — Marciac, 1329, — Paris, 1334. — Noyon, 1334. — Avignon. 1337. — Freisingen, 1340. — Londres, 1342, 1343. — Constantin., 1351. — Canterbury, 1362. — Lambeth, 1362. — Angers, 1366. — York, 1367. — Lavaur, 1368. — Londres, 1372. — Valence, 1376. — Salzbourg, 1386. — Capoue, 1391. — Paris, 1395. — Londres, 1396. — Paris, 1398.

XVe SIÈCLE.

Paris, 1404, 1405. — Perpignan, 1408. — Paris, 1408. — Oxford, 1408. — Pise 1409 — Aquilée, 1409. — Rome, 1412. — Londres, 1413. — CONSTANCE, 1414 1418 (16e C. œcum.). Salzbourg, 1420. — Cologne, 1421. — Pavie, 1423. — Sienne, 1423. — Copenhague, 1425. — Paris, 1429. — Tortose, 1429. — Riga, 1429. — BALE, 1431, 1439. — Bourges, 1431, 1438 (états-généraux). — Ferrare, 1438. — Francfort. 1438. — FLORENCE, 1439 (17e C. œcum.). — Mayence 1439. — Rouen, 1445. — Angers, 1448. — Lausanne, 1449. — Constantin., 1450. — Cologne, 1452. — Soissons. 1455. — Avignon, 1457. — Mayence, 1459. — Tolède, 1473. — Madrid, 1473. — Sens, 1485. — Londres 1486.

XVIe SIÈCLE

Tours, 1510. — Pise et Milan, 1511. — LATRAN, 1512-1517 (18e C. œcum.). — Paris, 1528. — Bourges, 1528. — Montpellier, 1528. — Cologne, 1536. — TRENTE, 1545-63 (19e C. œcum.). Cologne, 1549. — Poissy, 1554 (colloque de). — Reims, 1564. — Tolède, 1565. — Milan, 1565. — Cambrai, 1565. — Milan, 1569. — Malines, 1569. — Milan, 1573, 1576. — Rouen, 1581. — Milan, 1582. Memphis, 1582. — Reims, 1583. — Tours, 1583. — Angers, 1583. — Bordeaux, 1583. — Bourges, 1584. — Lima, 1585 — Aix, 1585. — Mexico, 1585. — Toulouse. 1590. — Avignon, 1594. — Aquilée, 1596.

XVIIe SIÈCLE

Application générale du canon disciplinaire du C. de Trente (*Sess.* XXIV, *De reform.*, can. II), prescrivant la convocation triennale des conciles provinciaux et la tenue annuelle des synodes diocésains. Parmi ces nombreux conciles provinciaux, il faut surtout remarquer ceux de Petrikow, 1607. — Paris, 1612. — Florence, 1619, 1637, 1645, 1681 et 1691. — Lucques, 1661 et 1687. — Velletri, 1673. — Naples, 1680. — Malines, 1607. — Narbonne, 1609. — Bordeaux, 1624. — Tirnan, 1630. — Constantin., 1638. 1642 et 1672 (contre les erreurs calvinistes). — En Amérique, Lima, 1601, 1602 et 1602.

XVIIIe SIÈCLE

Latran, 1725. — Paris, 1713, 1714 et 1720. — Liban, 1736. — Synode de Pistoie, 1785, assemblée livrée aux mêmes tendances que celles d'Ems en 1786 ; des évêques constitutionnels réunis à Paris en 1797 ; ou encore du synode d'Antioche, 1806, convoqué par Germain Adami, archevêque d'Hiéropolis et visiteur apostolique, et l'ami de Scipion Ricci. Après ces tristes et derniers restes des grands conciles, on voit disparaître dans toute l'Europe, sauf *en*

Italie, jusqu'aux synodes diocésains de chaque année. Jean Carroll, évêque de Baltimore, fut le premier à donner le signal de leur résurrection par delà l'Atlantique, en 1791.

XIXe SIÈCLE

Synode des évêques constitutionnels à Paris, 1802. — Prétendu concile national de Paris, 1811. — Concile national de Hongrie, 1822. — Commencement des conciles provinciaux et réguliers à Baltimore depuis 1829. — En Italie et en France depuis 1848. — A Rome, 1854, *Conventus episcoporum* pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge; 1862, pour la canonisation des martyrs du Japon; 1867, pour le 18e anniversaire séculaire du martyre des princes des apôtres. — En Allemagne et en Autriche, les assemblées d'évêques à Wurzbourg, Cologne et Vienne (1848 et 1849), puis les synodes provinciaux de Grau, 1857, Vienne, 1858; Venise, 1859; Prague et Cologne, 1860; Colocz, 1863. — Vatican, 1869-70 (20e C. œcuménique)

FIN DE LA TABLE DES CONCILES.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

TROISIÈME ÉPOQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'A NOS JOURS

[1789-1872]

LUTTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE CONTRE LES FAUSSES THÉORIES POLITIQUES

CARACTÈRE DE PLUS EN PLUS NÉGATIF DU PROTESTANTISME

CHAPITRE PREMIER

Histoire de l'Église catholique Révolution française.

CHAPITRE II

Histoire du protestantisme.

CHAPITRE III

Le Concile du Vatican et ses premières conséquences

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

A.

B

C.

G.

H





Q.

R.

T.

W

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny

